RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.

Digitized by Google

PARIS. IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

Digitized by Google

644866

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XLII.

PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXVII.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

P

PALESTRINE (Mosaïque de). Ce monument célèbre tire sa dénomination du lieu où il est, et où il existe encore : c'est la petite ville de Palestrine, à 21 milles de Rome. Cette ville, dont on attribuait la fondation à Céculus, fils de Vulcain, qui l'aurait bâtie en l'honneur de Préneste, sa mère, renfermait autrefois un temple consacré à la Fortune, et fameux dans toute l'antiquité romaine. Suivant Barthélemy, c'était un assemblage d'édifices qui, posés avec régularité sur différents plans, s'élevaient les uns au-dessus des autres, et en imposaient au loin par la majesté de leur ordonnance; celui qui les couronnait tous, et qui sert aujourd'hui de palais aux princes de Palestrine, était, à ce qu'on croit, le lieu même où la Fortune rendait ses oracles. C'est sur un plan moins élevé qu'on a trouvé une petite salle pavée par la mosaïque que nous allons décrire. Cette mosaïque n'est pas d'une grande étendue. Elle n'a, en effet, qu'environ 5 mètres 62 centimètres de long, sur 4 mètres 61 centimètres de large. Sa forme actuelle, dans le contour extérieur, n'est peut-être pas celle qu'elle avait d'abord, et il paraît qu'ayant été transportée dans le palais des princes de Palestrine, et placée au fond du vestibule, en face de la porte d'entrée, dans une niche dont elle forme le pavé, elle a pris la forme peu élégante du plan de cette niche, et a souffert ainsi plusieurs mutilations. Pline ayant dit que les pavés qu'on nommait *lithostrota* furent en usage à Rome sous Sylla, et qu'on voyait encore à Préneste celui qu'il fit faire dans le temple de la Fortune, on a cru que la mosaïque qui est l'objet de cet article était le même pavé que mentionne Pline. Mais, bien que l'on doive entendre très souvent par le mot *lithostrota* un pavé formé comme ce qu'on appelle une *mosaïque*, il ne faut pas oublier qu'on pourrait bien entendre par-là, comme l'indique le mot grec *lithostrôtos*, un simple *pavé de pierres*, les Romains ayant d'ailleurs, pour indiquer des pavés formés de petites pierres de couleur, les mots *musivum*, *musibum*, *musaïcum*, *musacum* et *mosiacum*. Ajoutons que la *mosaïque de Palestrine* n'a pas été trouvée dans l'*ædes*, dans le temple même de la Fortune, mais dans une salle qui ne faisait peut-être pas même partie des dépendances de ce temple, ou qui n'en

formait qu'un accessoire.—En commençant l'examen de cette mosaïque par la partie inférieure, on y remarque que la scène a lieu en partie sur un fleuve, et les plantes qui apparaissent au-dessus des flots, les animaux qui y nagent, les arbres qui croissent sur ces bords, ou dans les îles qu'il environne, indiquent le Nil, et ne peuvent indiquer aucun autre cours d'eau. L'artiste auteur de cette mosaïque a donc voulu représenter l'Égypte, et, comme la partie supérieure est en grande partie hérissée de rochers, on a pu croire qu'il a voulu nommer par-là la Haute-Égypte : ainsi, le bas du tableau serait la Basse-Égypte, et le tableau tout entier offrirait une image de cette célèbre contrée soumise aux Romains, successeurs des Ptolémées. Mais, selon Barthélemy, c'est à Éléphantine qu'ils sont. — L'un des objets les plus remarquables de la partie inférieure de la mosaïque est à droite du spectateur. On y voit un édifice ou plutôt une suite d'édifices dans lesquels on retrouve une imitation du style égyptien. Dans le premier, s'avançant vers le bord du fleuve, est un personnage portant le costume militaire des Romains ; sa tête est couronnée de laurier, et il tient dans sa main droite un de ces vases qu'on nommait *rhython*. Il est accompagné de plusieurs soldats, armés aussi à la romaine, et sur les boucliers desquels on remarque un scorpion. Devant le personnage couronné de laurier, on en voit un autre qui tient une palme et un diadème : les uns ont cru y reconnaître une image de la victoire, d'autres un prêtre ; Barthélemy ne serait pas éloigné d'y retrouver la ville de Syène personnifiée, ou pour celle d'Éléphantine.—Parmi plusieurs embarcations représentées sur le fleuve, il faut distinguer la galère qui s'approche de la rive, sur laquelle est le héros couronné de laurier. Elle a un grand nombre de rameurs. Une autre, montée par des hommes armés de dards, et qui ont atteint un hippopotame, est remarquable par la forme et par la petite habitation pratiquée au milieu, et qui lui donne une ressemblance très marquée avec les gondoles vénitiennes. Un autre bateau a à peu près la même forme, et, de plus, une voile qui, enflée par le vent, rend le travail des rameurs inutile. — L'édifice dans lequel sont le héros et les soldats armés à la romaine paraît uni par un pont à d'autres édifices remarquables. Dans l'un d'entre eux, on voit une pompe sacrée ; des ministres portent un candelabre sur un brancard ; d'autres, qui les suivent ou qui les précèdent, portent de longues perches surmontées de figures des animaux révérés en Égypte, comme des symboles, des attributs et des caractères. Plusieurs jouent de la flûte double, quelques-uns frappent des tympanons et portent des rameaux de palmes ; leurs têtes sont aussi couronnées, soit de lauriers, soit de fleurs. Au delà est une autre île ou un promontoire qui s'avance dans le fleuve. Une barque, dont un vent favorable enfle la voile, en double la pointe. Sur le sol s'élève un temple dont on voit parfaitement le pylone. Au-dessus de la corniche de la porte est un aigle semblable en tout à ceux des enseignes romaines. De chaque côté de cette porte paraissent deux statues de style égyptien. D'autres îles, d'autres temples, et peut-être des villes, car on voit des enceintes flanquées de tours et couronnées de créneaux, sont représentées sur le fleuve. L'un des temples est surtout remarquable par deux obélisques dressés en avant de son frontispice : là, en dehors de ce même temple, un prêtre, la tête ceinte d'une couronne de feuillage, étend son bras vers l'édifice sacré. Derrière lui sont deux autres personnages que l'on peut prendre aussi pour des ministres du culte de la divinité adorée dans ce temple. Sur l'un des côtés, et aussi en dehors, l'artiste a représenté un homme armé d'un long trident, et qui paraît adresser la parole à deux autres prêtres. — N'oublions pas que des guirlandes sont appendues aux parois de plusieurs des temples dont ce tableau offre le dessin ; qu'un voile est tendu en avant de celui près duquel paraît le héros, et que l'ensemble de la par-

tie inférieure du tableau semble indiquer une fête de l'époque où les habitants de l'Égypte célébraient par des réjouissances l'inondation de leurs champs par les eaux fécondantes du Nil. Un berceau formé par une vigne chargée de fruits s'appuie sur deux petites îles; les eaux du fleuve coulent paisiblement au-dessous, et sont couvertes de fleurs de lotus. Aux deux côtés de ce canal sont des lits sur lesquels des Égyptiens, mollement couchés, tiennent des vases à boire et des instruments de musique. Une d'elles élève, comme la figure du temple dans laquelle on a jusqu'à présent vu le héros ou le principal personnage de la composition, le *rhython*, ce vase à boire que l'on voit si souvent dans les monuments antiques. Une autre figure montre à la première les grappes de raisin suspendues sur leur tête. Une barque légère, semblable à beaucoup d'autres jetées çà et là dans le tableau, et d'une manière pittoresque, glisse légèrement, conduite par un seul homme, sur le canal qu'ombrage la treille.—Dans le haut du tableau, on remarque des hommes divisés en deux troupes, et chassant des animaux sauvages, réels ou fantastiques. Ces animaux ont la plupart leur nom inscrit en caractères grecs au-dessus, auprès ou au-dessous d'eux. C'est le *rhinocéros*, ΡΙΝΟΚΕΡΟϹ; le ΧΟΙΡΟΠΙΘΗΚΟϹ, ou le *cochon-singe*, mentionné par Aristote; le *lynx*, ΛΥΝΞ; le *crocodile-panthère*, ΚΡΟΚΟΔΙΛΟ-ΠΑΡΔΑΛΙϹ; le *crocodile terrestre*, ΚΡΟΚΟΔΙΛΟϹ ΧΕΡΚΑΙΟϹ; le *tigre*, ΤΙΓΡΙϹ; la *chèvre sauvage*, ΔΟΡΚΟϹ; l'*hono-centaure*, ΗΟΝΟΚΕΝΤΑΥΡΑ; le *crocottas*, ΚΡΟΚΟΤΤΑϹ; le *ceipen*, ΚΗΙΠΕΝ, espèce de singe d'Éthiopie, auquel on donnait une tête de lion; le *lézard*, ϹΑΥΡΟϹ, et beaucoup d'autres. Mais les mutilations éprouvées par la mosaïque ont pu altérer plusieurs noms, et même en avoir fait disparaître entièrement quelques-uns. — Plusieurs antiquaires ont voulu expliquer la scène représentée par cette mosaïque. Le jésuite Kircher (*Vet et Nov. Lat.*, 101) a cru y retrouver une représentation allégorique des maux et des biens que la Fortune, divinité de Préneste, dispense aux mortels. L'auteur de l'explication ajoutée aux gravures de cette mosaïque, publiées en 1721, y a retrouvé une image de la Haute et de la Basse-Égypte, et, pour lui, le sujet de la composition. Le héros couronné de lauriers, et tenant un rhython, c'est Alexandre, qui arrive en Égypte et qui s'approche de Memphis. L'homme qui, du haut de la prone de la galère dont nous avons parlé, semble lui tendre des mains suppliantes, c'est le gouverneur de la province qui lui demande la paix; ces cérémonies religieuses, ces fêtes charmantes qu'on remarque sur ce tableau, ce sont les expressions de la joie qu'inspire la présence du héros macédonien, à l'instant où l'oracle d'Ammon venait légitimer ses conquêtes; et Sylla prenait là les traits d'Alexandre pour effrayer les Romains et rendre hommage à la Fortune. Cette opinion, qui, dit-on, était celle de Bianchini et de Saint-Romain, et qui fut adoptée par le cardinal de Polignac, a été combattue par Volpi et par le père Montfaucon. Le premier, sans réfléchir que Sylla n'avait rien de commun avec l'Égypte, n'y voit que ce farouche dictateur; le second, ne pouvant adopter ni l'explication allégorique de Kircher ni la pensée que ce monument appartient à Alexandre, croit que Sylla s'est contenté d'y représenter les spectacles du Nil, de l'Égypte et de l'Éthiopie. L'abbé Dubos n'y a reconnu qu'une espèce de carte géographique de l'Égypte. Le savant Barthélemy, qui a prouvé, selon nous, que cette mosaïque a été faite au second siècle de notre ère, et qui donne d'excellentes raisons pour montrer qu'elle était, non dans le temple si fameux de la Fortune, mais dans un temple de Sérapis et autres déités de l'Égypte, élevé aussi à Préneste, par C. Valerius Hermaircus (?), et qui rapporte même les inscriptions dédicatives en grec et en latin qu'on y a trouvées, croit pouvoir affirmer que ce monument rappelle le voyage de l'empereur Adrien en Égypte.

Il retrouva en effet la figure de ce souverain dans celle du héros couronné de lauriers, qu'on avait pris, tantôt pour Alexandre, et tantôt pour Sylla; alors, tout s'explique pour lui : ces temples ornés de guirlandes, ces pompes sacrées, ces peuples se livrant à la joie, tout lui retrace les transports des Égyptiens à la vue de l'empereur. Mais s'il est incontestable que le monument date de la domination des Romains en Égypte, si l'aigle placé sur le pylone de l'un des temples représentés dans ce tableau est vraiment le signe caractéristique de cette domination, il n'est pas de même prouvé que l'on ait voulu représenter un empereur par le guerrier qui élève un rhython, comme s'il allait boire, ainsi que les personnages placés sur les bords du canal qu'ombrage une vaste treille. Rien ne désigne en effet ici un empereur; on ne voit pas les signes militaires qui environnent les césars sur les bas-reliefs des monuments et sur les revers des médailles; là ne sont point même les licteurs, qui sont presque toujours près de ces souverains, ou même des principaux magistrats de la république. Le tableau représente une fête sans doute; mais ne serait-ce pas seulement celle qu'on célébrait chaque année lorsqu'il descendait sur les champs. Il n'y avait rien, en effet, de plus honoré en Égypte, et qui fut l'objet d'un culte plus religieux que le Nil; il était, dit le rhéteur Aristide, l'objet de presque toutes les fêtes et de toutes les solennités qu'on y trouve établies. Suivant Héliodore, il y avait près des cataractes, au-dessus d'Éléphantine, un collège de prêtres voués à son culte. On célébrait les fêtes les plus pompeuses au moment surtout où il allait s'épancher sur les campagnes pour les féconder. Alors, comme aujourd'hui, les cités de l'Égypte manifestaient leur joie; alors, comme aujourd'hui, les prêtres et les magistrats solennisaient l'arrivée de ses eaux bienfaisantes. Je ne sais si je me trompe, et s'il m'est permis d'émettre mon opinion après celle du savant Barthélemy, mais je pense que la mosaïque de Palestrine, placée dans le temple de Sérapis et des autres déités associées à son culte, ne représente autre chose que l'Égypte à l'instant de l'inondation, époque d'allégresse pour les anciens et pour les habitants actuels de cette contrée. Il n'y aurait donc là rien d'historique. Ce ne serait qu'une représentation religieuse, et tout-à-fait appropriée à un temple. Que si on voulait voir encore un grand personnage dans celui qui, couronné de lauriers, tenant un rhython, est suivi de soldats qu'à leur costume on peut prendre pour des légionnaires romains, j'y reconnaîtrais le préfet de l'Égypte, le premier magistrat de la province, assistant à la cérémonie religieuse et civile, comme en l'an VII, le brave général Dugua, commandant de la Basse-Égypte, assistait, au Kalisch, à la rupture de la digue, alors que le conquérant de l'Italie et de la vallée du Nil portait les drapeaux de la France et sa renommée jusqu'aux bords du Jourdain, jusqu'aux religieuses cimes du Carmel. Je n'ignore pas que Winkelmann a cru reconnaître dans ce tableau les aventures de Ménélas et d'Hélène en Égypte; Mais si l'on a dit d'Homère qu'il sommeillait quelquefois, on pourrait peut-être dire que l'illustre auteur de l'*Histoire de l'art* avait laissé assoupir sa sagacité ordinaire lorsqu'il a cru retrouver dans la *mosaïque de Palestrine* une scène mythologique. L'explication la plus simple est le plus souvent la meilleure. La mienne sera-t-elle accueillie ainsi?

Chev Alexandre du Mège.

PALET. Ménage dérive ce mot de l'arabe *palat*, qui signifie *lapidibus sternere*; d'autres le dérivent de *palæstra*, pierre plate ou ronde, ou morceau de fer ou de cuivre de même forme, épais de trois ou quatre doigts, un peu ovale et long de plus d'un pied, avec lequel les anciens jouaient, en le jetant le plus près qu'ils pouvaient du but qui avait été marqué. La pesanteur de cet instrument était telle que ceux qui voulaient le transporter d'un lieu dans un autre étaient obligés de le mettre sur l'épaule : les mains seules n'auraient pas suffi pour en soutenir

long-temps le poids. — Avant de lancer le *palet*, ils avaient soin de le frotter de sable ou de poussière, ainsi que la main qui le soutenait, afin de le rendre moins glissant et de le tenir plus ferme. Cet exercice était fort en usage dans la Grèce et à Rome. Nos enfants s'y livrent encore, mais avec des palets de pierre de bien moindre dimension (*v.* Disque). X.

PALETTE (en latin *palmula lusoria*). Ce mot désigne, dans son acception la plus ordinaire, un petit instrument de bois plat, ordinairement rond ou ovale, armé d'un manche, et dont les enfants se servent pour jouer au volant. Le nom de *palette* s'applique aussi à divers autres instruments de formes variées, usités dans un grand nombre de métiers et d'arts, comme l'imprimerie, la serrurerie, la peinture, etc. Mais c'est surtout dans le dernier de ces arts que la palette est d'un usage plus général et plus fréquent. Elle consiste alors en une petite planche de bois fort mince, très dure, ordinairement ovale, et percée vers le bord d'un trou qui sert aux peintres à y passer le pouce de la main gauche, avec laquelle ils la tiennent en travaillant. Comme c'est sur elle que se placent les couleurs, cet usage a donné lieu à plusieurs locutions figurées, dans lesquelles le mot *palette* est pris lui-même pour le genre de fonctions que remplit l'instrument auquel il s'applique : c'est ainsi qu'on dit d'un tableau, *qu'il est fait d'une seule palette*, quand il est si bien exécuté qu'on ne peut y apercevoir les reprises du travail. On dit d'un tableau *qu'il sent la palette*, quand les couleurs en sont crûes, les teintes trop vives et sans accord. *Avoir une palette brillante, une riche palette, bien des couleurs sur la palette*, se dit d'un peintre bon coloriste, et, par extension, d'un poète de beaucoup de verve, dont le style a de l'éclat.—Le mot *palette* a en médecine diverses acceptions, dont la plus importante est celle par laquelle il sert à désigner de petits vases d'une capacité déterminée, destinés à recevoir le sang qu'on tire par la saignée. La palette ou *poêlette* contient ordinairement quatre onces environ de sang; une saignée de *deux palettes* est une saignée de huit onces. — En anatomie, l'appendice xyphoïde, la rotule et l'omoplate, portent vulgairement le nom de *palette*. On nomme aussi *palette* en médecine un instrument de percussion semblable à une spatule à long manche, et d'un bois blanc très léger. M. Percy l'a proposé pour le massage. La *palette à pansement* est une petite planche de bois mince, découpée, ayant la forme de la main, et servant à assujettir cette partie dans divers cas, lorsqu'elle est brûlée, par exemple, afin d'empêcher que les cicatrices ne déforment les doigts. Enfin, on nomme *palette de Cabanis* un instrument inventé par Cabanis de Genève, et formé de deux plaques d'argent trouées, accolées et mobiles l'une sur l'autre. Il sert à retirer l'extrémité du stylet passé dans le nez, lors de l'opération de la fistule lacrymale. J. Humbert.

PALES-COULEURS (pathol. [en latin *pallidus color virgineus*]), nom donné à la chlorose, à raison du changement qu'elle produit dans la couleur des téguments (*v.* Chlorose).

PALÉTUVIER. Il n'y a peut-être pas de plante sur laquelle les discordances des voyageurs dans leurs rapports et leurs descriptions aient apporté autant de confusion. On ne peut même guère parler du palétuvier sans ramener ce qui a été dit principalement du manglier. Les voyageurs ont donné le nom de *manglier* à des arbres et arbrisseaux qui croissent aux Antilles, le long des rivages de la mer, et parmi ces espèces il paraît que se trouve le vrai palétuvier de l'Inde, dont il sera parlé plus bas. Aux Antilles, on donne généralement le nom de *mangle gris* au *conocarpus erecta* de Linné, qui ressemble beaucoup à un saule; et le nom de *mangle blanc* au *conocarpus procumbens*. Enfin, les créoles appellent *mangle rouge* le *rhizophora* de Linné, à branches pendantes dans les eaux de la mer, où la plupart du temps elles constituent de véritables huitrières. Cet arbre est bien plus élevé

que les mangles gris et blanc. Il faut au surplus se bien garder de confondre les mangliers avec l'arbre qui porte les fruits délicieux du manguier. Le nom de *manguier* a encore été mal à propos donné, en y ajoutant l'épithète de *vénéneux*, à l'*ahouai manghas* (*cerbera manghas*, Lin.). — C'est un spectacle original et vraiment curieux aux Antilles que de voir, non pas pêcher d'excellentes huîtres, mais en quelque sorte en faire la cueillette sur les branches flexibles et entrelacées du palétuvier, où, à la marée basse, elles restent suspendues comme des cerises; ces branches, n'étant plus soutenues par l'eau, s'abaissent et sont pendantes comme celles du saule pleureur : ces huîtres sont parfaites et offrent une grande ressource aux navigateurs dans leurs relâches sur la partie inhabitée des côtes, où d'ailleurs le bois du palétuvier leur est précieux à cause de la propriété qu'il a de brûler facilement, quoique encore vert et fraîchement coupé. — Le rhizophora est un bel arbre de la famille des caprifollacées. Comme le vrai palétuvier, il offre dans ses semences un mode de germination singulier. Le fruit contient une semence qui commence à germer dans l'intérieur de la capsule aussitôt que celle-ci est mûre, et la radicule se développe dans l'intérieur, perce l'enveloppe, s'alonge, s'élève en forme de massue. Bientôt, ne pouvant se soutenir perpendiculairement, elle se renverse, se détache du fruit, entraînant avec elle la semence, et tombe. La partie qui était supérieure s'enfonce dans le limon, ou vase, et de la partie inférieure s'élève la plantule avec ses deux cotylédons. Le rhizophora est indigène des pays chauds de l'Asie et de l'Amérique. C'est un arbre excessivement rameux, et ses rameaux, alongés, pendants, s'enfoncent dans la vase du littoral, et deviennent de nouveaux arbres, lesquels se multiplient à leur tour de la même manière. Il en résulte une inextricable épaisseur de branches qui bordent la côte, et où se réfugient beaucoup de poissons dans les vases qu'elles recouvrent. — Quant au véritable palétuvier des Indes, c'est le *rhizophora gymnorhiza* de Linné, dont Lamark a fait son *bruguiera gymnorhiza*. Ce que nous avons dit du mode de germination du mangle rouge se rapporte beaucoup à l'arbre que nous décrivons actuellement, et dont la patrie est l'Inde. Le bois de celui-ci est pesant, dur et rougeâtre. Aussitôt après avoir été coupé, il exhale une odeur sulfureuse très marquée, et, jeté encore vert au feu, il brûle avec activité et en répandant beaucoup de lumière. Les Chinois en emploient l'écorce pour la teinture en noir. Les fruits renferment une espèce de moelle que les Indiens préparent, en la faisant cuire dans du vin de palmier, et dont ils sont très friands. — Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il y a beaucoup de confusion dans la nomenclature, et l'on a appelé *palétuviers* des arbres tout-à-fait différents : c'est ainsi que les voyageurs ont parlé de *palétuvier gris*, qui est l'*avicennè luisant*; *palétuvier de montagne*, qui est le *clusier veineux* et *volomète*, *palétuvier sauvage*, qui est le *minosa Burgoni*.

PELOUZE père.

PALEUR (du latin *pallor*). On nomme ainsi la couleur ou teinte de ce qui est pâle, qui a perdu de son éclat. Ce mot ne se dit guère qu'en parlant des hommes, et même d'une seule partie du corps, le visage. Le phénomène de la pâleur semble dû à la diminution du sang qui circule dans les vaisseaux capillaires de la face; aussi le remarque-t-on ordinairement après les hémorrhagies ou pertes de sang, et dans l'état de convalescence et de faiblesse qui suit de longues maladies. Il est fréquemment aussi déterminé par quelques affections morales, comme la terreur, quelquefois même la colère, qui semblent faire refluer presque tout le sang vers le cœur. On pourrait, à propos de ce mot *pâleur*, demander pourquoi notre langue, qui est si riche en mots insignifiants et inutiles, n'en a point créé pour rendre l'état des teintes nombreuses et variées que peut prendre le visage dans des circonstances

données : telles sont celles qu'expriment les mots *blême*, *hâve*, *blafard*, etc., états qui sont tous caractérisés par des symptômes assez frappants et assez différents les uns des autres pour qu'on soit en droit de s'étonner qu'une langue qui affecte quelquefois cinq à six mots pour rendre la même idée ou à peu près n'ait pas cru devoir en attacher spécialement un à chacun d'eux; car un adjectif ne peut se considérer toujours que comme un accessoire en quelque sorte de l'idée qu'il représente, attendu que pour compléter cette idée, il a toujours besoin d'être joint à quelques substantifs exprimés ou sous-entendus dans la phrase. Les anciens, qui divinisaient tout, ont fait de la pâleur un dieu plutôt qu'une déesse, parce que *pallor* est chez eux du masculin. Cette déification est rapportée à Tullus Hostilius, roi de Rome, qui, ayant vu ses troupes sur le point de prendre la fuite, voua, pour les arrêter, un temple à la crainte et à la pâleur. Ce temple, suivant Plutarque, fut élevé hors de la ville, conformément au vœu de T. Hostilius. On apaisait le dieu Pâleur en lui immolant un chien et une brebis. Il avait des saliens ou prêtres nommés *palloriens* (*salii pallorii*). Ils faisaient partie du cortége des prêtres de Mars, parce que la pâleur était regardée comme un des compagnons de ce dieu.

Z.

PALI (Langue). Parmi les nombreux idiomes que l'on retrouve dans la presqu'île située au-delà du Gange, le *pali* ou *bali* est sous plusieurs rapports un des plus curieux. Peu connu jusqu'ici des Européens, il offre ce genre d'intérêt que présente toute étude nouvelle; des nations, dont les langues vulgaires sont très différentes, reconnaissent toutes le pali pour leur langue sacrée. Depuis le vaste empire des Birmans jusqu'aux royaumes de Siam, et peut-être de Tchiampa, il règne avec le titre de langage de la religion et de la science, et la connaissance de ce dialecte doit aider en grande partie à soulever le voile qui cache encore à nos regards les mystères du bouddhisme.—En 1825, diverses circonstances ayant donné accès à M. E. Burnouf au dépôt des manuscrits indiens de la Bibliothèque du roi, il y découvrit plusieurs ouvrages écrits en un caractère qui n'avait pas été expliqué jusqu'alors. De concert avec M. Lassen, il s'appliqua à déchiffrer ce caractère, et parvint à découvrir trois alphabets palis, pour l'intelligence desquels on ne possédait que l'alphabet siamois de Laloubère. Les auteurs étudièrent le texte même caché sous ces caractères, et y reconnurent la langue sacrée des bouddhistes, dont on ne connaissait pas même le nom d'une manière précise, et que Leyden seul avait indiquée dans son *Mémoire sur les langues transgangétiques*. Ils rédigèrent donc les résultats de leurs recherches dans un ouvrage intitulé *Essai sur le pali* ou sur la langue sacrée de la presqu'île au-delà du Gange (1826). Ce travail fit reconnaître que le pali dérivait directement du sanscrit, et que le rapport de ces deux idiomes est comme celui de l'italien au latin, les lois d'altération des voyelles et des consonnes étant de part et d'autre exactement les mêmes. — Il était donc établi de la manière la plus positive que le sanscrit avait réellement existé à une époque très ancienne dans l'Inde, puisqu'il y avait donné naissance à une langue dont on pouvait opposer le caractère à celui des idiomes néo-latins. Les conséquences historiques qui se rapportèrent au bouddhisme ne furent pas moins importantes, et M. Burnouf en fournit une preuve nouvelle dans un mémoire sur les noms de Ceylan, inséré dans le journal asiatique. — Aujourd'hui, il est possible de lire les manuscrits palis de Siam et de l'empire birman : la comparaison des alphabets que nous possédons, avec huit autres alphabets de l'Inde, du Thibet, de Java et de Ceylan, en montrant leur analogie, a mené à cette conclusion, que les caractères palis dérivent d'un ancien alphabet bouddhique, formé sur le modèle du devanagari, et qui, en passant dans les îles et dans l'Inde ulté-

rieure, a pris les formes du pali actuel. Pour tracer sa route à travers ces vastes contrées, il a fallu y suivre la marche du bouddhisme : il est résulté de ces recherches que, dès le IVe siècle avant notre ère, le culte de Bouddha était passé à Ceylan, au temps du célèbre patriarche *Bodhisatva*; qu'à cette époque les livres bouddhiques avaient subi une rédaction ou une révision nouvelle; que plus tard, au commencement du Ve siècle de notre ère, la langue palie était passée à Ceylan, quand la persécution des brahmanes contre les bouddhistes devenait de plus en plus violente; qu'une vaste émigration avait de nouveau porté le culte proscrit à Ceylan, et, quelques années auparavant, dans la presqu'île au-delà du Gange; qu'enfin tous ces événements coïncidaient presque exactement avec le règne du dernier patriarche bouddhiste établi dans l'Inde. A cette occasion, la chronologie cingalaise a pu être examinée, et les dates de ces divers événements fixées avec certitude. — Les sectateurs de Bouddha, au nord, employaient le sanscrit, ceux du midi le pali : ce fait s'est expliqué par l'antériorité de la migration qui a porté le bouddhisme au Thibet, sur celle qui l'a répandu dans le sud; d'où il est résulté qu'il fallait que le pali se fût formé dans l'Inde depuis le départ des bouddhistes au nord. Cette conclusion, appuyée sur le fait historique du passage du pali à Ceylan au Ve siècle de notre ère, s'est trouvée vérifiée par l'état de la langue : le pali ne pouvait donc pas, comme le *kavi* ou la langue sacrée de Java, s'être formé sur une terre étrangère; il avait dû y être transporté tel que nous le connaissons, tellement identique chez les diverses nations qui l'ont adopté qu'il n'a pas de dialectes. — L'origine indienne du pali une fois trouvée, il a fallu chercher dans l'Inde les traces de son séjour. On s'est demandé si le nom de *Magada*, qu'il porte dans la presqu'île au-delà du Gange, pouvait autoriser à le regarder comme le dialecte moderne *magadhi* ou de la province de Behar, patrie de Bouddha. Une comparaison succincte de ce dialecte avec le pali a prouvé qu'ils différaient en des points fondamentaux, et que toutes les fois que le pali s'éloignait du magadhi il se rapprochait du prakrit ou de la langue sacrée des *djainas*; conséquemment, le pali a été comparé au prakrit, et on a reconnu que ces deux dialectes sont presque identiques; mais que, de même que le pali est dérivé du sanscrit, de même le prakrit parait dérivé du pali, et ainsi, l'antériorité du pali des bouddhistes sur le prakrit des djainas a été démontrée. Sédillot.

PALICE (Jacques de Chasannes, seigneur de La). S'il n'était pas inutile de prouver que le ridicule tue tout en France, la popularité que la sotte chanson de La Monnoye a donnée au nom de ce vaillant capitaine en serait une preuve bien remarquable. Le nom de La Palice, que le peuple ne connait que sous le titre de *Monsieur de La Palice*, est aussi connu, aussi chanté que celui de Marlborough. Il se serait agi de se venger de défaites aussi sanglantes que celle de Malplaquet, et de ridiculiser le triomphe d'un général ennemi, qu'on n'eût probablement pas obtenu un aussi grand succès. Le ridicule a fait oublier la gloire de Jacques de La Palice, qui fut l'un des plus grands hommes d'armes de son temps, à une époque où florissaient les Bayard, les Gonzalve et tant d'autres. Les immenses services qu'il rendit à la France sont inconnus du peuple. Tout ce que le peuple sait, c'est que *M. de La Palice est mort de maladie*, et qu'*un quart d'heure avant sa mort il était encore en vie*. Les exploits de La Palice étaient dignes du poème épique, ils ont obtenu l'immortalité de la chanson bouffonne. Il serait trop long d'énumérer ici ses brillants faits d'armes, et les preuves qu'il donna de sa bravoure chevaleresque en suivant Charles VIII à la conquête de Naples, en aidant Louis XII à recouvrer le Milanais, et en servant de son épée François Ier dans ses guerres contre Charles-Quint. François Ier, pour lui faire connaitre l'estime en laquelle

il le tenait, le nomma maréchal de France. Son mérite était aussi bien apprécié par ses ennemis que par les siens; et il éprouva souvent combien son nom était redouté en même temps qu'honoré parmi les soldats étrangers. Après avoir brillamment guerroyé sous trois rois, s'être couvert de gloire dans maintes batailles, dans maints combats singuliers, dans maints siéges, attaques, conquêtes, La Palice trouva la mort aux champs de Pavie, où il fit, dit Brantôme, dans son *Histoire des plus illustres capitaines*, « d'aussi beaux combats que jamais il en avoit faits au plus beau de son âge; » Renversé de cheval, il fut fait prisonnier par un Italien : un Espagnol prétendit avoir sa part de la capture, et par conséquent de la rançon. L'Italien ne voulut pas y consentir : alors l'Espagnol tira un coup d'arquebuse à bout portant au vieux guerrier et l'étendit mort sur le champ de bataille. « Il ne pouvoit mourir autrement, dit encore Brantôme, car qui a bon commencement a bonne fin. » JONCIÈRES.

PALIMPSESTE. Ce sont d'anciens parchemins dont on a gratté la première écriture pour y mettre autre chose : on les appelle aussi *liber liturarius* ou *raturé*, et *charta deletilis* ou *effacé*; on usait apparemment du stylet pour faire disparaître les anciens caractères. Ainsi l'on a détruit une multitude d'ouvrages précieux de l'antiquité; mais dans l'antiquité même, cet usage s'était établi à raison de la cherté et de la rareté des matières sur lesquelles on écrivait. Cicéron déjà écrit à Trebatius, le jurisconsulte (*ad familiares*, III, 18). « Vous m'avez écrit en *palimpseste*. J'approuve l'économie; mais je me demande ce que contenait donc ce papier pour que vous ayez préféré l'effacer à ne point écrire. Étaient-ce peut-être nos formules? Je ne suppose pas en effet que vous effaciez mes lettres pour y mettre les vôtres. » — M. Maï, qui a tiré un si grand parti des palimpsestes, en cite quelques-uns qui avaient été faits sur papier; ils sont fort rares. « Avec de la patience et de l'expérience, dit-il, on vient facilement à bout de la lecture des palimpsestes; cependant, ils ont beaucoup de pages difficiles, et il convient de les rapprocher avec soin, les feuillets n'ayant pas toujours été griffés dans le même ordre pour la copie nouvelle que pour l'ancienne écriture. Les traces sont bien difficiles à reconnaître, et pour lire certains endroits, il faut un beau soleil, un jour serein. Une difficulté encore, c'est que les mots se suivent sans séparation, sans virgule, et c'est tout au plus si de temps à autre on trouve quelques points. » Les cahiers qui composaient les livres n'étaient point, comme chez nous, composés de feuilles pliées; mais on procédait, comme après l'invention de l'imprimerie, par feuilles assemblées, et, selon le nombre, ces cahiers s'appelaient *duerniones*, *terniones*, etc. On peut voir dans la préface de la *République de Cicéron*, par le célèbre abbé Maï, des détails fort curieux sur les moyens qu'il a employés pour coordonner ces beaux fragments sur lesquels, après avoir poli le parchemin de nouveau, avait été écrit un commentaire de saint Augustin sur les psaumes. M. Maï donne dans cette introduction des détails curieux sur les palimpsestes d'Italie en général, et notamment sur ceux de Vérone, desquels Niebuhr a tiré les *Institutes de Gaius*. Il ne serait pas impossible, selon l'opinion de M. Maï, que plusieurs de ces palimpsestes provinssent du siècle d'Auguste même; il compare les caractères de l'écriture à ceux des inscriptions de Pompeï et d'Herculanum; il prouve que les parchemins ont bien pu avoir cette durée. Il a publié beaucoup de fragments d'autres auteurs, grecs et latins, tous arrachés, par son infatigable travail, à des palimpsestes ignorés jusqu'à lui. Tels sont les fragments d'un traité de Gargilius sur les arbres fruitiers, ceux de Fronto, ceux de Dion-Cassius, dont Niebuhr a tiré ensuite un immense parti pour fixer un point d'histoire relatif au tribunat. Il en existe deux fort belles éditions publiées à Rome, l'une in-4°, l'autre in-8°.

DE GOLSÉRY.

PALINGÉNÉSIE. Ce mot, tiré du

grec, signifie *régénération;* il est composé de l'adverbe *palin* (de nouveau) et du substantif *génesis* (naissance). Du domaine de la physique d'abord, puis de la métaphysique, de la morale, de la politique, et même des arts, il convient également aux phases de la nature et à celles de la société humaine. La palingénésie sans fin, la plus visible et non la moins merveilleuse, et cependant observée des seuls philosophes, est celle de notre globe. Il n'y a pas encore bien des siècles, peut-être 6,000 années (le célèbre Cuvier n'en admet pas autant), que cette planète si disputée des conquérants, si ornée de tous les trésors de la végétation, couverte çà et là par la main des hommes de cités opulentes, de palais superbes, n'était, quant à sa surface, que des blocs prodigieux d'un granit luisant et froid, entassés verticalement, obliquement, horizontalement, effroyables ruines qu'ils étaient de la croûte du globe crevée, déchirée, bouleversée, par une catastrophe aussi universelle qu'épouvantable et subite, dont les causes sont inconnues, mais dont les effets, frappant à chaque pas les yeux de l'observateur, jettent son esprit dans une religieuse stupeur. — Dans cette croûte primordiale et solide de décombres de la création, pas un seul fossile d'êtres vivants ne se trouve; la vie n'existait donc point encore sur le globe, masse inorganique en apparence? Je dis en apparence, parce que des philosophes prétendent, non sans raison, que tous les germes de la vie végétale et animale préexistaient dans le monde, jusqu'au moment où des conditions physiques, retardées par la volonté de Dieu, se sont développées et ont animé les plantes, et tous les êtres de l'existence particulière à chacun d'eux. Bien mieux, on reconnaît, par les superpositions des couches terrestres, le point précis où a commencé la vie, mystère impénétrable. — D'abord, les poissons naquirent, puis les quadrupèdes ovipares, puis les mammifères, puis les oiseaux, puis l'homme, et toutes ces espèces à de longues époques les unes des autres. La plupart ont disparu de la surface du globe, tels que les lézards de soixante-dix pieds de long, les sauriens ou lézards volants, les monstrueux crocodiles, les reptiles à queue très courte, les mammouths, ou éléphants de dix-huit pieds de haut, etc.; l'homme seul est resté sur notre planète avec les animaux qui naquirent les derniers. Nos houilles ou mines de charbon de terre, où l'on trouve incrustés des troncs de fougères gigantesques, annoncent une végétation disparue, et consumée par un déluge de feu qui laissa aux races à venir ce chauffage si précieux enfoui dans des terrains immenses. Des arbres à fruits délicieux, aux ombrages embaumés; des moissons d'or, remplacèrent cette végétation ténébreuse et stérile. Les géologues ont compté ces palingénésies de notre globe, et ils ont assuré avec raison que les six jours de la création décrits par Moïse, dans le premier et admirable chapitre de la Genèse, le guide des géologues, selon l'illustre Cuvier; sont des périodes d'années, à partir de la terre-abîme, comme la nomme l'écrivain sacré, ou du *chaos, la vaste ouverture*, comme l'ont traduit les Grecs. — L'homme a senti, d'après ces phases du globe, que lui-même devait être une palingénésie continuelle, un cercle de transitions et de transformations; nous ne parlerons pas ici de la résurrection, ce dogme redoutable du christianisme; il sera traité dans un article spécial; mais nous développerons la grande palingénésie du Christ. — La voix de l'apôtre nous annonce une autre palingénésie, effrayante seulement de paroles, d'images, mais non d'effets : « Nous attendons, dit-il, l'arrivée du jour du Seigneur, dans lequel les cieux seront détruits par les flammes et les éléments dissous par l'ardeur du feu; *mais nous attendons aussi*, suivant ses promesses, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans lesquels habite la justice. » Ces nouveaux cieux, cette nouvelle terre, ne seront encore qu'une suite du perfectionnement du globe. Ces éléments dissous ne seront qu'un moyen d'épuration, de même que la première

palingénésie de Moïse épura le chaos, et que la suivante peupla d'hommes plus pieux et de plus beaux végétaux notre petit globe, peut-être aimé de Dieu par-dessus tous les autres, puisque c'est sur cette planète éprouvée par tant de catastrophes qu'il envoya par incarnation son Verbe divin, et la gratifia d'une palingénésie non moins miraculeuse que la terrestre, une palingénésie morale, en régénérant le monde dans les eaux d'un petit fleuve de Judée. Quelle palingénésie sociale que les saintes et paisibles églises s'élevant dans Rome, tout-à-l'heure païenne; que cette hostie blanche et sans tache offerte au Créateur et aux anges, en place du sang des boues et des taureaux, et quelquefois des hommes, inondant le pied des idoles! Cette palingénésie s'étend d'un petit coin de la Gallilée, d'un pôle à l'autre du monde, des lieux où le soleil se lève aux lieux où il se couche; celle de l'islamisme n'est qu'une imitation matérielle de la régénération chrétienne, et qui, parlant plus aux sens qu'à l'ame, flatte davantage de grossiers soldats, et le cimeterre devant elle s'empara aussi, mais de force, d'une face du globe. Les saintes écritures fournissent aux peintres et aux sculpteurs trois palingénésies admirables : la résurrection de Lazare, celle du Christ sortant du tombeau, et sa glorieuse transfiguration sur le mont Thabor. — Les païens de la religion d'Orphée, d'Homère, d'Hésiode, de Virgile et d'Ovide, c.-à-d. les Hellènes et les Latins, et les provinces occidentales de l'Asie et ses îles, et celles de la Méditerranée, avaient une palingénésie religieuse conforme à leurs mythes : ils croyaient que le corps, dont le sang est la vie, après sa séparation de l'ame, subissait une métamorphose dans la figure d'un serpent ou dragon, espèce de génie tumulaire qui gardait l'urne où reposait ses cendres. C'était le *nakasch*, ou serpent devin ou intelligent de la Genèse. Le cercle qu'il forme en mordant sa queue en faisait chez les anciens l'emblème de l'éternité; son changement de peau celui des saisons, et ses couleurs chatoyantes celui de la nature à la robe si variée. Quant à l'ame immatérielle, formulée en ombre impalpable et légère comme celle d'Eurydice échappant à Orphée, elle descendait dans le Tartare ou dans les champs élysiens. Ceux-ci, charmant séjour où brillaient, selon Pindare, le prêtre d'Apollon, un nouveau soleil, une nouvelle lune, de nouveaux astres; ces jardins de Pluton, dis-je, offraient sous leurs ombrages impérissables, sur leurs prés émaillés d'asphodèles incorruptibles, les délices de la vie humaine. Scaron, parodiant l'Élysée de Virgile, dit plaisamment :

> C'était l'ombre d'un cocher
> Qui, de l'ombre d'une bresse,
> Frottait l'ombre d'un carrosse.

Telle était la double palingénésie corporelle et physique des mythes d'Hésiode et d'Ovide. Les ombres nuageuses d'Ossian, de Fingal et de Malvina, se berçant dans les brumes de la Caledonie, à la pâle lueur de la lune, une harpe à la main, le charme de leur vie dans l'antique Érin, sont un reflet mélancolique de la riante palingénésie grecque. — Je ne parle pas de la fameuse palingénésie pythagoricienne, la métempsychose; le sage de Samos l'avait apportée des Indes dans la Grèce, d'où les philosophes la répandirent dans la Grande-Grèce (l'Italie), mais que n'adopta pas le peuple. Cet admirable dogme des brachmanes, qui est pénétré de ce principe, que pas une goutte des torrents de vie répandus dans l'univers ne peut pas plus se perdre, ni être anéantie, qu'un atome de matière, veut que les ames humaines transmigrent dans le corps des animaux, et, *vice versâ*, celles des bêtes dans le corps des hommes. — Les incarnations indoustanes, celle de Wischnou, les deux régénérations du monde, durée d'une vie de Brahma, sont des palingénésies. Tous les mondes, dit le *Véda*, la Bible indienne, se forment, se détruisent et se reforment; leur commencement et leur fin se succèdent sans interruption. — A chaque pas la nature vous offre des régénérations matérielles. Le ver-à-soie ou bom-

byx transparent, et la chenille velue, ont deux palingénésies : cette dernière rampe d'abord, puis sommeille comme dans une tombe, puis s'élance ensuite, sous la forme d'un papillon d'or, d'azur et de pourpre, à travers le fluide éthéré, ainsi qu'une *ame*, nom que lui donnèrent si justement les Hellènes, qui l'appelaient *psyché*. La salamandre, espèce de petit lézard, si on lui coupe les quatre pattes et la queue, les voit en quelques semaines se réparer et renaître, aussi parfaites et avec toutes les conditions anatomiques qu'auparavant, et cela lors même qu'elle ne prendrait aucune nourriture. La tête d'un escargot tranchée renaît avec ses deux admirables télescopes, mange, voit, regarde autour d'elle et dirige sa maison, et se retire dans sa volute au moindre bruit trop voisin d'elle. Un *polype* (*v.*) est une palingénésie sans fin. On pense que les astres, épuisés de leurs feux, se régénèrent les uns les autres en se transversant pour ainsi dire leur matière ignée. Ainsi, les flammes de l'amour ravivent un moribond : tel fut David, le roi prophète, ranimant aux côtés d'une jeune et charmante Israélite son ame près de s'éteindre, — Il y eut aussi sur la terre plusieurs palingénésies des sciences et des arts : celle qui eut lieu sous François Ier fut appelée la *renaissance*. Long-temps avant cette époque, une partie de l'Europe était tombée dans une telle ignorance, qui n'était cependant pas de la barbarie, comme nous le voyons par nos chevaliers sans peur et sans reproche, qu'on regardait un homme qui savait lire et écrire comme si précieux à l'état que s'il arrivait que par quelques forfaits il fût condamné à mort, son haut savoir lui méritait souvent sa grâce. La signature des barons et des seigneurs était une simple croix, à laquelle ils se seraient donné de garde de ne point faire honneur. — Les hommes aussi prétendirent, à l'imitation de la nature, créer des palingénésies. Les uns eurent recours aux simples, aux invocations, aux esprits de ténèbres; les autres à la chimie ou à la physique. Parmi les premiers sont les Locuste, les Canidie, les Érichto, qui, sur le champ de bataille de la Pharsale, ranima et fit lever droit le corps de Sextus tué la veille; et avec elles tous les sorciers et magiciens du moyen âge, les Hydraot, les Ismène, les Merlin, les Alcine et les Armide. Parmi les derniers sont des alchimistes, des chimistes, des physiciens, des géologues. Un célèbre médecin de Henri IV assure avoir vu dans un bocal une fleur, jacinthe ou renoncule, réduite en incinération, se redressant avec sa tige, sa corolle et ses pétales, et ses brillantes couleurs, sitôt qu'on l'exposait aux rayons du soleil, et retombant en poudre sitôt qu'on l'en éloignait. Ce médecin ne vit peut-être que le spectre de la fleur qu'il prit pour la fleur elle-même. En effet, les molécules les plus tenues des corps en dissolution tendent à reprendre leur première agrégation et à se formuler à peu près comme ils étaient naguères. Ainsi, sur le soir d'un jour brûlant, le voyageur attardé voit effectivement sur les cimetières ou les champs de bataille se dresser et se mouvoir des exhalaisons simulant des formes humaines. — Bonnet, aussi habile physicien qu'homme religieux, qui déblaya la route de la nature devant le célèbre Cuvier, caresse, dans un gros volume in-4°, un système de palingénésie à lui, car sa bonne foi le donne pour tel, système encourageant et consolateur, qui est l'optimisme graduel. Il prétend que tous les germes incorruptibles préexistants dans la nature, ceux des hommes, des animaux, des plantes, enfin, de tous les êtres organiques, sont susceptibles d'une perfection, d'une transformation enfin, qui les rendront semblables aux anges. Ainsi, non seulement l'homme, qui n'est peut-être qu'un animal perfectionné, mais l'aigle, qui plane dans les champs du soleil, et le pourceau, qui grogne dans la fange, mais la rose mystique et le lis blanc de la vallée, chantés par Salomon, et le vil chardon que broûte l'âne au bord du chemin, pourront un jour, sous les formes lumineuses de Gabriel, se prosterner devant le trône de Dieu et l'ado-

rer. Ce système, insensé en apparence, ne l'est nullement. Le géologue Demaillet était persuadé que tous les animaux terrestres avaient d'abord été marins; l'homme lui-même avait commencé par être poisson; et l'auteur assure qu'il n'est pas rare de rencontrer dans l'océan des poissons qui ne sont encore devenus hommes qu'à moitié, mais dont la race le deviendra tout-à-fait quelque jour. Telle est en effet à peu près cette espèce de phoque appelée sirène. Mais écoutons le sage Virgile, si versé dans la haute philosophie des Grecs. Son opinion païenne, exprimée en beaux vers, est tout entière le système du chrétien Bonnet. Le poète, parlant de ses chères abeilles, s'écrie : « Il y a dans elles une portion de l'esprit divin; elles ont bu aussi de l'essence éthérée; car la Divinité est répandue, et sur toute la terre, et sur l'immensité des mers, et dans la profondeur des cieux. C'est de là que les animaux, les troupeaux, les hommes, toutes les espèces de bêtes féroces, tirent le souffle délié de la vie. C'est là aussi que tout retourne après sa dissolution. Là, il n'y a point de mort, mais toutes ces ames vivantes s'envolent vers la région des astres, et se retirent dans les hauteurs du ciel. » Le système de Bonnet et celui de Démaillet ne seraient-ils pas la solution de ce problème, de voir réunis dans le cœur de l'homme tant de cruauté à tant de tendresse et de sensibilité. Ces armes meurtrières, ces projectiles enflammés que notre génie invente pour nous entre-détruire, pour incendier nos foyers, faire de nos villes un monceau de cendres; pour déchirer et disperser d'un seul coup les membres sanglants d'un millier de nos frères, n'est-ce point là un reste de la férocité de la brute, dont notre nature, tout en se perfectionnant, n'a pu encore se dépouiller? Espérons la terre de justice prédite par l'apôtre! Ces épaisses ténèbres où nous sommes de notre origine m'ont inspiré ces vers adressés à ces philosophes présomptueux, qui ne disent pas comme notre Montaigne : « Que sais-je? »

D'où vient l'imperceptible arène
Avec ses angles radieux?
D'où vient le Caucase et sa chaîne?
D'où viennent les globes des cieux?
D'où vient l'atome, corps palpable,
Et la pensée insaisissable?
D'où sort la vie? où sont les Dieux?

DENNE-BARON.

PALINODIE. Ce mot, tout grec, est composé de l'adverbe *palin* (de nouveau) et de *ôdê* (chant), comme qui dirait, *chant-derechef*: les Latins l'ont traduit par *recantatio*. Dans son antique origine, il qualifiait un poème, satire ou ode dans lesquels le poète exprimait vivement une rétractation des sentiments ou des faits qu'il avait énoncés dans une ode, satire ou poème précédents. On doit au célèbre lyrique grec Stésichore la première *palinodie*. Ayant injurié Hélène dans l'un de ses poèmes, il fut frappé d'aveuglement par Castor et Pollux, les frères de cette princesse, qui étaient depuis quelque temps au rang des dieux. Cette affliction venue du ciel inspira au poète une *rétractation*, et il composa un poème où il certifiait que jamais navire n'avait porté Hélène sur la plage phrygienne. Il y louait la pudeur d'Hélène à l'égal de celle de Pénélope, sans oublier ses charmes incomparables; Ménélas n'y était point oublié : c'était le plus heureux des époux. Stésichore intitula ce poème *palinodie*, et il recouvra la vue. On comprend que l'aveuglement du poète et la lumière du jour que lui rendirent les *Dioscorides* (*v.*) ne sont qu'un mythe ou une allégorie. Hélène a été le sujet d'un grand nombre de controverses poétiques et mythologiques. Stésichore a donc pu se tromper d'abord sur les vraies légendes, quoique récentes, de cette héroïne. Son aveuglement ne fut qu'ignorance des faits, et le recouvrement de sa vue fut le jour que portèrent dans son esprit des documents plus certains. Dans la suite, saint Justin, saint Clément et Eusèbe, appelèrent une *sainte palinodie* un hymne qu'ils attribuaient à Orphée. Ce mystagogue y reniant non moins que 300 dieux sortis pour la plupart de son cerveau, y aurait prodigué les images bibliques, seules convenables au dieu

vivant. Les anges, infatigables, y sont rangés au pied du trône d'or de celui qui a le ciel pour couronne, à l'aspect duquel les montagnes tremblent, et sous la main de qui frémit l'océan. — On est étonné d'entendre Diderot, l'implacable ennemi des prêtres, n'appeler cette *palinodie* prétendue d'Orphée qu'un *pieux* artifice des Pères de l'église, qui l'auraient intercalée dans l'hymne du fils de Linus. Un charmant exemple de *palinodie* latine est l'ode d'Horace adressée à Tyndaris. Ce poète avait outragé dans ses vers la belle Gratidie, la mère de cette jeune fille ; il en demande pardon à cette dernière ; il la conjure de jeter ses trop rapides iambes dans la mer, ou de les condamner au feu. « A cette heure, ajoute-t-il, je cherche à composer un miel qui adoucisse leur âcreté. Pour prix de ses derniers vers, qu'il nomme *recantati*, il conjure Tyndaris, plus belle encore que sa mère, de devenir son amie, et de lui accorder ses faveurs. Dans la *palinodie* de Stésichore, on ne voit rien que de juste, dans celle d'Orphée rien que de sublime, et dans celle d'Horace rien que d'aimable ; les motifs en étaient purs. Toutefois, l'innocente *palinodie* des poètes antiques se corrompit en passant par la langue des orateurs. L'or de Philippe éteignit les foudres des *Philippiques*, et, dès ce moment, les discours de Démosthène ne furent plus que des *parodies* criminelles. Lucain, qui créa Corneille, lui qui chanta si haut la liberté romaine réfugiée dans les ames de Brutus et de Pompée, lui auquel on doit cette pensée sublime, que, lorsqu'elle rendit son dernier soupir, on vit se déclarer :

Les dieux pour les vainqueurs, Caton pour les vaincus.
Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Ce grand poète, dis-je, osa en même temps adresser ces vers dédicatoires à Néron :

Les dieux te céderont leur rang et l'univers ;
De l'Olympe déjà les palais sont ouverts ;
Si tu veux y régner, prends le spectre du monde.
Veux-tu donner le jour à la terre féconde ?
Sur son char enflammé remplace le soleil ;
Et la terre sans crainte attendra son réveil.

Voilà une *palinodie* inouïe. Dans le même poème, dans le même chant, l'éloge sacré de la liberté et l'abject apothéose de la tyrannie ! Enfin, la *palinodie* et sa première acception se corrompirent ; puis, enfin, la *palinodie* descendit si bas que les poètes la rejetèrent, tout en l'employant trop souvent, du titre de leurs poèmes. Ce mot ne s'employa plus qu'au figuré ; et l'on dit depuis d'un désaveu honteux, d'une rétractation vile, d'une louange exaltant tour à tour, par intérêt, le vice et la vertu d'un poète ou d'un orateur, c'est *chanter la palinodie*. Il n'y a pas de pays sur la terre où soit plus pressée la tourbe des palinodistes qu'en France. Depuis notre première révolution, cette classe abjecte, toujours bien accueillie, afflue à la chaire, à la tribune, et surtout à la cour, cette source inconstante des dignités et des hautes faveurs. Il me semble entendre ces palinodistes, dans l'excès de leur corruption, se justifier par ce vers né de l'indignation, de Properce :

Quand un crime est commun, un crime n'est plus crime.

DENNE-BARON.

PALISSADES (terme de fortification), pieux, pièces de bois de forme prismatique, qu'on emploie dans les fortifications pour garnir certains ouvrages de défense. Leur coupe, dont le contour est d'environ 0,49 centimètres, est ordinairement un triangle équilatéral. La longueur d'une palissade est de 3 mètres à 3 mètres 50 cent. (9 pieds 3 pouces à 10 pieds 9 pouces) ; elle est terminée en pointe par le haut sur une longueur de 30 cent. (environ 11 pouces), et charbonnée au pied pour que la partie enfoncée en terre se conserve plus longtemps. Les anciennes palissades du temps de Vauban étaient carrées ; on les rangeait en losange, c'est-à-dire qu'elles avaient deux angles sur la ligne, un angle du côté de la campagne et l'autre angle du côté de la place. — Les palissades servent à fortifier les avenues des postes ouverts, des gorges, des demi-lunes ; les parapets des chemins couverts, et en général tous les postes où l'on craint des surprises et dont les approches sont faci-

les. On plante ordinairement une file de *palissades* verticales dans le fond du fossé d'un retranchement, et elle se place au pied de l'escarpe ou de la contrescarpe, ou même au milieu du fossé. On en plante aussi perpendiculairement au talus de la contrescarpe, sur la berme, horizontalement ou inclinées à l'horizon; enfin, on en plante dans le talus extérieur. — Lorsqu'un retranchement est garni de palissades verticales, on dit qu'il est *palissadé*, et lorsque les files de palissades sont inclinées et plantées dans le talus, il est dit *fraisé* (*v.* ce mot).

Palissades d'Hudson. Les relations de tous les voyageurs célèbres mentionnent cette barrière de roches, dont les colonnes irrégulières présentent la forme d'une *palissade*, et en ont même retenu le nom. Elles furent découvertes par Hudson en remontant le fleuve qui porte le nom de cet intrépide navigateur, et étaient situées à hauteur de l'île de Manhattan, où résidait une tribu d'Indiens.

Palissades (terme de jardinage), arbres touffus et feuillus par le pied, taillés en forme de mur, le long des allées, ou contre les murailles d'un jardin. Les palissades de charme sont les plus épaisses, les mieux garnies.— Le célèbre Lenôtre, auquel on doit le tracé et la décoration des jardins les plus magnifiques du grand siècle, avait su tirer un immense parti des *palissades*. Il les utilisait tantôt à couvrir les murs de clôture pour boucher en des endroits des rues désagréables et en ouvrir d'autres; tantôt à corriger et à racheter les biais qui souvent se trouvaient dans un terrain, et les coudes que formaient certains murs. Ici, elles servaient de clôture aux bosquets, cloîtres et autres compartiments qui devaient être séparés, et où l'on pratiquait d'espace en espace des renfoncements le long des allées; là, on les voyait revêtir le mur d'appui d'une terrasse. L'habile maître savait en former des niches que décoraient des jets d'eau, des figures ou des vases; ou encore en dresser à son gré des portiques, en élever des galeries, en jeter des arcades, etc. — C'est dire assez qu'il y a de *grandes palissades*, de *moyennes palissades* et de *petites palissades* ou *palissades à banquettes*, qui n'excèdent jamais 3 pieds et demi en hauteur. Celles-ci servent à border les allées lorsqu'on ne veut pas masquer toutes les vues d'un jardin. On y mêle des arbres de distance en distance, et quand on veut les décorer, on y enclave des ormes à tête ronde. — Tondre une *palissade*, c'est la dresser avec le croissant, qui est une espèce de faulx.

Martial Merlin.

PALISSANDRE (Bois de) ou *Palixandre*. Les ébénistes le connaissent aussi sous le nom de *bois de violette*. Lieu de provenance présumé, l'Inde; cependant, les Hollandais en ont primitivement apporté de la Guiane.— Ce bois, très compacte et lourd, est sonore et résineux, prend facilement un beau poli avec un aspect marbré ou satiné. La couleur générale est le rouge brun tirant au violet. — Il se fonce considérablement à l'air, et y répand une agréable odeur de violette. On ne l'estime cependant que médiocrement quand les veines ne tranchent pas vivement sur le fond. Le palissandre convient bien pour le tour principalement, et pour les archets des instruments à cordes. Il nous arrive en bûches assez fortes. — On apporte aussi en Europe un faux palissandre dont les bûches sont recouvertes d'un aubier tendre et blanchâtre. Le cœur est dur, compacte, serré et d'un grain fin; sa couleur est belle, brune, moirée de blanc jaunâtre, ou jaune moirée d'un rouge brun foncé. Mais les bûches ont fort souvent le défaut d'être fendues dans l'intérieur. L'arbre qui fournit le palissandre est au surplus totalement inconnu des botanistes.

Pelouze père.

PALISSOT DE MONTENOY (Charles), naquit à Nancy le 3 janvier 1730, et mourut à Paris le 15 janvier 1814. Son père, qui exerçait la profession d'avocat, surveilla lui-même son éducation. Dès ses premières études, Palissot montra une application si grande et une précocité tellement remarquable que don Calmet,

jugement, ces mémoires sont encore pleins de ces critiques inspirées par la passion et l'inimitié personnelle qu'on retrouve dans toutes ses œuvres. La révolution causa un grand dommage à la fortune de Palissot. A l'époque de sa mort, il était à peu près réduit aux appointements que lui donnait sa place d'administrateur de la bibliothèque de Monsieur. Jusqu'à son dernier jour, il cultiva les lettres; mais son ardeur s'était éteinte avec l'école philosophique, qui fit le tourment de sa vie, et fut la cause de sa réputation. JONCIÈRES.

PALISSY (BERNARD), homme justement célèbre, a prouvé ce que peu produire une volonté inébranlable, alors même qu'elle est dénuée de tout secours. L'histoire assiste à la naissance des rois et des princes, et les enregistre avant même qu'ils aient rien fait de digne d'être inscrit dans ses fastes : les hommes de génie, nés dans une condition obscure, ne laissent souvent que le souvenir de leurs travaux utiles, et leur origine, comme leurs premiers efforts, restent couverts d'un voile presque impénétrable. C'est ce qui est arrivé à Bernard Palissy. Lacroix du Maine, son contemporain, et notre plus ancien biographe, dit que Palissy, *homme d'un esprit merveilleusement prompt et aigu*, florissait à Paris l'an 1584, âgé de 60 ans et plus, ce qui fixerait la date de sa naissance de 1520 à 1524; et d'Aubigné rapporte que Palissy mourut en 1589, âgé de 90 ans, ce qui ferait remonter sa naissance à 1499. On ignore également le lieu de sa naissance; on sait seulement, par Lacroix du Maine, qu'il était du diocèse d'Agen. Ce que l'on sait de plus complet, au reste, sur Palissy, nous a été fourni par lui-même. On voit que, dans sa jeunesse, il s'était occupé de *pourtraiture* et de *vitrerie*, c.-à-d. de dessin et de peinture sur verre, et qu'il était souvent appelé pour faire des *figures* pour les procès; ce qui signifie qu'il était chargé de lever des plans des lieux litigieux; cette dernière explication, c'est lui-même qui la donne. — « Saches, dit-il dans son *Traité de l'art de terre*, qu'il y a vingt et cinq ans passez qu'il me fut montré une coupe de terre tournée et esmaillée d'une telle beauté que, dès lors, j'entrai en dispute avec ma propre pensée, en me remémorant plusieurs propos qu'aucuns m'avoient tenus en se mocquant de moy lorsque je peindois les images. Or, voyant que l'on commençoit à les délaisser au pays de mon habitation; aussi que la vitrerie n'avoit pas grande requeste, je vay penser que, si j'avois trouvé l'invention de faire des esmaux, que je pourrois faire des vaisseaux de terre et autre chose de belle ordonnance, parce que Dieu m'avoit donné d'entendre quelque chose de la pourtraiture; et, dès lors, sans avoir égard que je n'avois nulle connaissance des terres argileuses, je me mis à chercher les émaux, comme un homme qui tâte en ténèbres.» — Cette coupe de terre que vit Palissy, et qui lui inspira une si forte résolution, sortait sans doute des fabriques de Faenza ou de Castel-Durante, alors célèbres dans toute l'Europe, et dont les produits sont encore justement estimés et recherchés. — Cette détermination prise, rien ne put plus arrêter Palissy dans ses essais. Il avait consumé en vain plusieurs années, lorsque les commissaires députés par le roi pour établir la gabelle dans la Saintonge, le chargèrent de *figurer les isles et pays circonvoisins de tous les marez salants dudit pays*, ce qui prouve qu'il avait quelques connaissances de la géométrie pratique. Cette opération lui ayant procuré un peu d'argent, il se mit à faire de nouvelles recherches touchant les émaux. Rien de plus attachant, de plus véritablement dramatique, que le récit qu'il fait de ses tribulations, de ses efforts couronnés quelquefois par des succès incomplets, que de nouvelles tentatives viennent renverser, et de sa joie, lorsqu'enfin il atteignit le but qu'il avait si long-temps et si péniblement cherché. Soupçonné de faire de la fausse monnaie, honni par ses voisins, vilipendé par sa propre famille, qui était dans la plus profonde misère, et qui lui reprochait, avec

raison pour elle, de ne point se livrer à des travaux utiles; brûlant jusqu'à ses meubles et jusqu'au plancher de sa maison pour chauffer son four; donnant ses vêtements en paiement à un ouvrier qu'il ne pouvait plus conserver, telles sont les rudes épreuves qu'il eut à supporter. C'est enfin le spectacle du génie, fort de lui-même, méconnu des autres, et luttant, avec le courage qu'inspire une sorte de désespoir, contre des obstacles et des difficultés qui semblaient insurmontables. « Toutesfois, l'espérance que j'avois me faisoit procéder en mon affaire si virilement que, plusieurs fois, pour entretenir les personnes qui me venoyent voir, je faisois mes efforts de rire, combien que, intérieurement, je fusse bien triste. » Et c'est cette force d'ame même qui fait comprendre qu'il ait bravé tant de dégoûts, tant de dédains, et qu'il ait répondu par le succès à des reproches qui semblaient si bien mérités. Ce succès lui coûta vingt-cinq ans de sa vie; il fait d'abord « quelques vaisseaux de divers esmaux, entremellez en manière de jaspes », qui le nourrissent *quelques ans*; puis il crée des pièces rustiques, c.-à-d. des figures d'animaux, qu'il sculpte en terre, et qu'il revêt d'émaux propres à imiter la nature; enfin, sa renommée s'étant étendue, il fut protégé par les grands seigneurs, et le connétable de Montmorency l'employa à la décoration de plusieurs de ses châteaux, notamment à celui d'Écouen. La religion protestante avait été apportée en Saintonge par des moines qui l'avaient embrassée, et qui fuyaient devant les persécutions; Palissy s'y livra avec l'ardeur d'une ame toute passionnée; bientôt il fut poursuivi; le duc de Montpensier lui donna une sauve-garde; le comte de La Rochefoucault ordonna que son atelier fût considéré comme un lieu de franchise; mais, nonobstant les instances de ces illustres protecteurs et de plusieurs autres qui se joignirent à eux, Palissy fut jeté dans les prisons de Bordeaux, dont le parlement poursuivait les protestants à toute outrance, et il aurait infailliblement péri si le connétable de Montmorency n'eût obtenu d'Henri II, par l'intermédiaire de la reine mère, un ordre du roi qui l'appela à Paris, où il reçut le brevet d'inventeur des rustiques *figulines* (poteries) du roi et du connétable. Peyresc dit qu'il était surnommé *Bernard des Tuileries*; Giraul Langrois lui donne le titre de gouverneur des Tuileries; enfin, Palissy nous apprend lui-même qu'il demeurait aux Tuileries, vis-à-vis de la Seine. Là, il réunit une grande quantité d'objets d'histoire naturelle; il y ouvrit (1575) un cours en trois leçons pour lequel il faisait payer *un écu*, « afin qu'il ne s'y trouvast que des plus doctes et des plus curieux », dont il voulait provoquer la contradiction; et il a donné, à la suite de son *Traité des pierres*, la liste des personnes qui assistèrent à ce cours, au nombre desquelles se trouve Ambroise Paré. Ce fut sans doute à son séjour dans les Tuileries, comme aussi à la protection de Charles IX, qui sauva également Ambroise Paré, autre célèbre protestant, que Palissy dut d'échapper au massacre de la St-Barthélemi; il continua de donner des leçons publiques d'histoire naturelle et de physique; mais, à la sollicitation de Matthieu de Launay, l'un des seize, il avait été mis à la Bastille, et il était menacé, dit d'Aubigné, d'être conduit *au spectacle public* (à la mort); le duc de Mayenne fit prolonger son procès, et il mourut en prison, à l'âge de 90 ans. — Ce même d'Aubigné rapporte un fait aussi honteux pour Henri III qu'il est honorable pour Palissy. Le roi, étant venu le voir, lui tint le discours suivant (*Confession de Sancy*, chapitre VII) : « Mon bon homme, il y a quarante-cinq ans que vous estes au service de la reine ma mère et de moy; nous avons enduré que vous ayez vescu en vostre religion parmy les feux et les massacres; maintenant, je suis tellement pressé par ceux de Guise et mon peuple qu'il m'a fallu, malgré moy, mettre en prison ces deux pauvres femmes et vous; elles sont demain brûslées, et vous aussi, si vous ne vous con-

vertisses. — Sire, répondit Bernard, le comte de Maulevrier vint hier de vostre part pour promettre la vie à ces deux sœurs si elles vouloient vous donner chacune une nuict; elles ont respondu qu'encore elles seroient martyres de leur honneur, comme de celui de Dieu. Vous m'avez dit plusieurs fois que vous aviez pitié de moy; mais moy, j'ay pitié de vous, qui avez prononcé ces mots : « J'y suis contraint. » Ce n'est pas parler en roy. Ces filles et moy, qui avons part au royaume des cieux, nous vous apprendrons ce langage royal, que les guisarts, tout vostre peuple ny vous, ne sauriez contraindre un potier à fléchir les genoux devant des statues. » — Palissy mourut en prison peu après, ainsi qu'on vient de le dire; mais les deux femmes, qui étaient filles de Jacques Foucaud, procureur au parlement de Paris, furent brûlées le 28 juin 1688. — Palissy a publié, de son vivant, plusieurs traités importants, réunis en un seul volume in-4° par MM. Faujas de Saint-Fond et Gobet (Paris, 1777). Ils contiennent des choses neuves qui ont été long-temps méconnues; c'est ce qui a fait dire à Fontenelle que, après plus de cent ans, les idées de Palissy s'étaient réveillées dans l'esprit de plusieurs savants. — Palissy ne savait ni le grec ni le latin; il en tire souvent vanité dans ses ouvrages; il avait visité toute la France, et il s'était livré à des études géologiques qui prouvent beaucoup de sagacité; c'est lui, le premier, qui osa affirmer que les pierres figurées n'étaient autre chose que des empreintes d'animaux, et surtout de poissons. On trouve dans toutes les collections d'antiquité, notamment au musée, des assiettes, des plats, des vases émaillés, que Palissy a ornés de divers animaux. Ce sont en général des curiosités rares et fort chères quand elles sont d'une belle conservation. P.-A. Coupin.

PALLADIO. Vicence, la patrie de plusieurs hommes célèbres, compte parmi ses citoyens André Palladio, né dans cette ville en 1508, et qui y mourut l'an 1580. Palladio commença par exercer la sculpture, mais le poète Jean-Georges Trissino lui voyant de grandes dispositions pour les mathématiques, et prévoyant qu'un jour il serait un habile architecte, lui expliqua Vitruve, et lui fit faire deux voyages à Rome pour lui former le goût. Notre jeune mathématicien se mit à dessiner et à étudier avec ardeur les monuments antiques de cette ville. Il fortifia cette étude par la lecture des ouvrages d'Alberti et d'autres célèbres professeurs en architecture; il recherchait avec avidité les antiquités de Rome, de ses environs et celles du royaume de Naples; il était pénétré des idées grandioses et sublimes de leurs auteurs; il admirait la perfection de l'art qui les caractérise, et tout cela lui inspira les beaux plans dont sa patrie s'honore. — Après avoir porté son attention sur les objets de l'antiquité et s'être rendu compte de l'ordre des lignes et des détails dont ils se composent, devenu ce que l'on peut appeler un *grand maître* en architecture, il revint à Vicence au mois de juillet 1547. A son arrivée, les magistrats avaient en vue la restauration de la basilique de cette ville. En 1549, un concours ayant été ouvert, et le projet de Palladio unanimement adopté, il en fut l'architecte. Cette maison royale, où l'on rend la justice, et que l'on nomme *basilique*, comparable à celle des anciens, est une des plus belles qui aient été faites depuis eux, tant pour la forme et la richesse des ornements que pour la perfection de la bâtisse. En 1560, les habitants de Vicence prirent une délibération portant : qu'à l'avenir on ne travaillerait à la basilique de la ville qu'en présence de Palladio, dont ils réglèrent les honoraires à cinq écus par mois. Cet édifice consiste en un grand portique qui entoure de trois côtés l'ancienne salle; il est bâtie en pierre de Vicence, et remarquable à cause de la sujétion où s'est trouvé Palladio de l'accorder avec la vieille salle, dont le style est ce qu'on appelle vulgairement *gothique*, et que l'on a reconnu pour être arabe. Le premier étage de notre grand architecte est dorique, le se-

cond ionique. Les colonnes du premier ordre portent sur le parvis de la place et sur un simple socle, au lieu que celles du second sont élevées sur des piédestaux à la hauteur de la balustrade des arcades. Il a accouplé les colonnes dans les angles, pour donner plus de solidité à l'édifice; sur l'entablement du second ordre règne une balustrade ornée de statues qui s'élèvent sur les colonnes, et dans l'intérieur, on voit une attique avec des fenêtres entrées qui éclairent la principale salle : voilà, en abrégé, la description du premier ouvrage d'architecture de Palladio. Appelé à Venise, son premier ouvrage dans cette ville fut le palais Foscari, près de la *Malcontenta*. le second fut le monastère des chanoines de Latran, dits de la *charité*. Ce qui reste de cet édifice, dont la majeure partie a été réduite en cendre par un incendie, quelques années après sa construction, est encore regardé dans son état actuel comme un des plus beaux ornements de Venise. Notre laborieux architecte construisait en même temps le réfectoire de Saint-Georges-le-Majeur, dont la magnificence a peu d'égales. En 1565, les moines de Saint-Georges se déterminèrent à faire construire une belle église; ils en chargèrent Palladio. La simplicité des ornements y plaît autant que l'accord parfait des différentes parties de l'édifice. Dans la construction de ce nouveau temple chrétien, il eut l'art de faire paraître des colonnes antiques de marbre veiné plus longues qu'elles ne le sont en ajoutant à leur base des ornements d'un excellent goût, taillés très délicatement. L'incendie arrivé à Venise en 1574, dans les salles du collége et de l'anti-collége du palais ducal, occasionna la reconstruction d'une grande partie de ce palais. Il fut décidé que Palladio en aurait la conduite et qu'il le rendrait encore plus magnifique. Tandis qu'il s'occupait de ces travaux, Henri III, roi de France, ayant abdiqué la couronne de Pologne, passa à Venise pour se rendre à Paris. La république s'empressa de lui témoigner la joie que lui causait sa présence. La décoration du lieu où l'on devait le recevoir fut confiée à Palladio, ainsi qu'un arc de triomphe sous lequel devait passer le monarque français. Cet arc devait être construit en face de l'église de Saint-Nicolas, et notre architecte, pressé par le temps, imagina de répéter celui de Septime-Sévère qui est à Rome. Ce bel ouvrage, ainsi que l'ensemble de la décoration, magnifiquement exécuté, causa une grande surprise au roi; il félicita Palladio et le combla d'éloges. Jamais architecte ne forma autant d'entreprises que Palladio : celles dont il parle dans le second livre de son ouvrage, quoique nombreuses, n'en forment cependant qu'une très petite partie. André Palladio, né de parents d'une condition médiocre, se forma de lui-même; il dut à lui seul son élévation; placé au rang des citoyens de Vicence, il fut anobli. On a de lui un ouvrage sur les *Antiquités de Rome*, et un *Traité d'architecture* qui est très estimé des artistes, très recherché et très admiré des connaisseurs. Ch^er^ Alexandre Lenoir.

PALLADIUM, célèbre statue de Minerve, en bois, haute de trois coudées. Suivant Apollodore, la déesse paraissait marcher, et tenait une pique à la main droite, une quenouille et un fuseau à la main gauche. Dioscoride et Solon l'ont représentée terminée en gaîne, c.-à-d. les jambes non séparées, comme les figures égyptiennes, tenant une haste un peu inclinée, et portant un bouclier rond, derrière lequel le corps est caché, et ne laissant voir que la tête casquée. Il est bon d'observer que les auteurs ou la tradition ne s'accordent point avec Apollodore, et que les monuments antiques méritent autant de croyance que les historiens. Quoi qu'il en soit de la différence entre les uns et les autres, voici ce que l'histoire ou la fable racontent du *palladium* : Dans le temps qu'Ilus bâtissait la forteresse d'Ilion, Jupiter fit tomber cette statue du ciel, près de sa tente; l'oracle, consulté sur cet événement, ordonna qu'on bâtît un temple à Pallas dans la citadelle, et qu'on y gardât soigneusement la statue, promettant que la ville de

Troie serait imprenable tant qu'elle conserverait ce précieux dépôt. Aussi, lorsque les Grecs vinrent assiéger Troie se mirent-ils en devoir de l'enlever. Diomède et Ulysse, au moyen de quelques intelligences, ou peut-être par surprise, pénétrèrent la nuit dans la citadelle, égorgèrent les gardes du temple, et se rendirent maîtres du *palladium*, qu'ils emportèrent dans leur camp. Cet enlèvement, suivant le récit d'un mythologue ancien, donna lieu à un proverbe grec. Quand les deux capitaines furent arrivés au pied de la citadelle, Diomède monta sur les épaules d'Ulysse, qui espérait qu'il l'aiderait à monter à son tour; mais Diomède étant entré dans la forteresse ne s'occupa que de trouver le *palladium*; et, l'ayant enlevé, vint rejoindre Ulysse. Celui-ci, irrité de cette ruse, affecta de marcher derrière Diomède, et, tirant son épée, il allait le percer lorsque, frappé de l'éclat de son arme, Diomède se retourna, arrêta le coup, et obligea Ulysse de passer devant lui. De là le proverbe : *La loi de Diomède*, qui se dit à propos de ceux que l'on force à faire quelque chose malgré eux. Cependant, d'après plusieurs traditions rapportées par Denys d'Halicarnasse, ces deux capitaines grecs n'auraient pas enlevé le véritable *palladium*, car Dardanus, après avoir reçu celui de Jupiter, en aurait fait faire un autre qui ne différait en rien du premier, et l'aurait placé au milieu de la basse ville dans un lieu ouvert à tout le monde, afin de tromper ceux qui auraient dessein d'enlever le véritable, et il aurait fait mettre celui-ci dans la haute ville, dans un endroit caché. Ce fut ce second *palladium* que les capitaines grecs enlevèrent. Lorsque la ville de Troie fut prise, Énée se retira dans la ville haute, et emporta le vrai *palladium* avec les statues des grands dieux, et les fit passer avec lui en Italie. Les Romains étaient si persuadés qu'ils avaient le véritable *palladium*, auquel ils attachaient la destinée de Rome, que dans la crainte qu'on ne le leur enlevât, ils firent, à l'exemple de Dardanus, plusieurs statues toutes semblables, qui furent confondues avec la véritable; et ils les déposèrent dans le temple de Vesta, parmi les choses sacrées connues seulement des ministres et des vestales. Quoique les Romains regardassent le *palladium*, soi-disant tombé du ciel, comme un gage de la durée de leur empire, *fatale pignus imperii*, plusieurs villes leur contestaient ces honneurs, telles que Liris, Ilias, Lavinie, Lucérie, Daulis, Argos, Sparte et plusieurs autres. Les Iliens surtout prétendaient que le *palladium* n'avait jamais été enlevé de Troie, et que s'il était vrai qu'Énée, pour le garantir de l'incendie, l'avait porté à Palæscepsis, il l'avait bientôt remis à sa place. Quand on leur objectait que, suivant Homère, Diomède et Ulysse l'avaient enlevé, ils répondaient que ces deux capitaines n'en avaient enlevé qu'un faux mis à la place du véritable; et que celui-ci, dès le commencement du siége de Troie, avait été caché dans un lieu inconnu; enfin, suivant Appien d'Alexandrie, Servius et autres auteurs, lorsque, sous le consulat de L. Sylla, le lieutenant Fimbria eut pris et brûlé Ilion, sans aucun respect pour ses dieux, on trouva dans les cendres du temple de Minerve le *palladium* sain et entier, prodige dont les Iliens consacrèrent long-temps le souvenir sur leurs médailles. L'histoire ne nous dit point ce que devint cette statue; mais les modernes l'ont consacrée dans leur style figuré, et elle ne les a pas plus garantis que les anciens. Car, si le *palladium* envoyé par Jupiter n'a pas empêché Troie d'être prise et brûlée, ni Rome d'être plus d'une fois saccagée par les Barbares et par les chrétiens, le *palladium* des modernes n'a pas été plus puissant pour conserver leurs institutions et leurs libertés publiques. La liberté de la presse, par exemple, si hautement vantée comme le *palladium* des peuples, n'empêche pas que de temps à autre ils n'aient à souffrir et à gémir des bouleversements politiques, des usurpations, des maux de l'anarchie et des fureurs des factions. Les vaisseaux des Grecs avaient

des statues de bois doré placées dans une niche à la poupe : cette partie des navires étant sous la protection immédiate de Pallas, on appelait ces statues *palladia*. Il y avait à Athènes un endroit nommé *palladium*, où l'on jugeait les meurtres fortuits et involontaires. Le tribunal était composé de cent juges. Démophon y fut jugé le premier, mais on ne sait pour quel crime. DELBARE.

PALLADIUM (chimie), nom donné à un métal découvert dans la mine de platine, par M. Wollaston, et rangé dans la sixième section de Thénard. Il est solide, d'un blanc plus mat que l'argent, malléable, ductile, et douze fois aussi pesant que l'eau. Il est extrêmement difficile à fondre; il peut se dissoudre à l'aide de la chaleur dans les acides sulfurique, hydrochlorique, nitrique et nitreux. Il n'a point d'usages (*v.* PLATINE). X.

PALLAS, déesse de la guerre, a été confondue avec Minerve par les uns; les autres en font une divinité à part, et lui donnent des attributions différentes et un caractère guerrier qui lui est propre. C'est Pallas guerrière qu'Hésiode fait sortir du cerveau de Jupiter, et qu'il appelle *tritonienne* aux yeux pers. Il la peint vive, violente, indomptable, aimant le tumulte, le bruit, la guerre et les combats; ce qui ne convient nullement à Minerve, déesse de la sagesse, du conseil, des sciences et des arts. Minerve et Pallas ne peuvent être confondues, nous dit Apollodore : cette dernière, selon lui, était fille de Triton, à laquelle l'éducation de Minerve fut confiée. « Toutes deux, dit-il, aiment également les exercices des armes. » Il faut convenir que l'imagination des poètes entre pour beaucoup dans les différents récits qu'ils font des deux déesses auxquelles nous reconnaissons une seule et même origine (*v.* MINERVE). Pluche nous présente la Pallas athénienne et la Palès, déesse honorée dans les Palilies, chez les Sabins, comme étant une seule et même divinité, ce qui rentre dans notre opinion, car on en peut juger par la ressemblance des fonctions et des attributions : Palès donne des lois aux laboureurs d'Italie, Pallas enseigne la culture aux Athéniens; et cette Minerve athénienne était adorée à Saïs, ville de la Basse-Égypte, sous le titre de *déesse mère*, ou mère du soleil, comme Isis mère d'Horus. L'Isis de Saïs était armée, et on la montrait à la pompe isiaque, sous la figure d'un ourse. — Les Egyptiens, les Grecs, les Romains et même les Gaulois représentaient leur déesse de la guerre ou Pallas, le casque en tête, tenant une lance d'une main et de l'autre son *égide*. C'était le nom que les poètes donnaient à tous les boucliers des dieux, mais particulièrement à celui de Pallas. « Cette déesse, ajoutent les poètes, pour rendre son bouclier plus redoutable, y fit graver la tête de Méduse, environnée de serpents : cette tête avait la vertu de changer en pierre ceux qui y jetaient les yeux, ce qui signifiait qu'on ne pouvait voir Pallas sans être saisi d'une sainte horreur (*v.* MÉDUSE). Une peinture antique, conservée à Rome dans le palais Barberini, va nous servir à mieux faire connaître comment les Grecs figuraient Pallas. La déesse est peinte au repos, assise sur un trône, richement décoré et le casque en tête; elle est victorieuse; elle a suspendu ses armes, et son bouclier gît à ses pieds. Pallas, le regard fixe, mais plein de bonté, tient d'une main le sceptre du monde, ce qui est parfaitement désigné par une boule sur laquelle sa main est appuyée; de l'autre, elle présente aux hommes une statue de la victoire, l'image glorieuse de ses inventions utiles et celle de son triomphe sur l'ignorance. Pallas est donc regardée ici comme la fondatrice des sciences et des arts, et comme l'institutrice du genre humain. Le dossier du trône sur lequel elle est assise est surmonté de deux génies, symboles de l'éloquence et de la persuasion, attributs essentiels de la déesse, et l'on voit sur chaque côté du siége une femme nue et un cygne. Les femmes nues seraient là pour exprimer que la vérité doit être le guide de ceux qui pratiquent les sciences ou les arts, comme le cygne désignerait

le charme et le bonheur que l'étude des sciences ou des arts répand sur la vie de ceux qui les cultivent. Cette peinture savante que je décris fait voir combien les peintres grecs étaient bons poètes.— On parle d'un Pallas, fils de Creius et d'Eurybie, qui aurait épousé Styx, fille de l'Océan, dont il aurait eu l'Honneur, la Victoire, la Force, la Violence, acolytes fidèles de Jupiter. Cette fiction d'Hésiode a trait au fleuve célèbre connu sous le nom de *Styx*, que la mythologie a placé dans le pays des ombres, et dont les eaux étaient silencieuses et les accès difficiles (*v.* Styx).

Chr. Alexandre Lenois.

Pallas (astronomie). La petite et nouvelle planète de ce nom, découverte à Bremen, le 28 mars 1802, par M. Olbers, médecin et astronome, fait partie d'un groupe de trois autres (Cérès, Vesta et Junon), qu'on présume, avec beaucoup de vraisemblance, n'avoir originairement constitué qu'une seule planète, celle-ci, par suite d'une éruption violente, ayant été rompue en quatre ou en un plus grand nombre de fragments peut-être, qui ont continué à se mouvoir séparément autour du soleil, et qui forment à peu près sur la ligne des mêmes orbites un grand nombre d'autres planètes qu'il nous reste encore à découvrir, si elles ne sont pas d'une exiguité qui doive les soustraire pour toujours à l'action de nos instruments d'optique. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que la distance et la durée des révolutions sidérales de ces quatre planètes diffèrent peu. Celle de Pallas est d'environ 4 ans 7 mois 12 jours, et son inclinaison sur l'écliptique de 35°. Quoiqu'elle soit très difficile à apercevoir, attendu que la lumière en est faible, et qu'elle n'apparaît que sous la forme des plus petites étoiles, on a pu néanmoins l'observer plusieurs fois depuis sa découverte. C'est ce qu'a fait M. Meslier, de l'institut, en l'an xii. La position de cette planète est déterminée directement par l'étoile *zeta*, troisième grandeur, de la constellation de Pégase. Le 2 juin à 13 heures 5' 36" du temps vrai, son ascension droite était de 248° 14' 22" boréales. Le 17 du même mois, à minuit 41' 56", comparée directement à l'étoile *xi*, quatrième grandeur de la même constellation, elle avait 239° 56' 30" d'ascension droite, et 10° 55' 23" de déclinaison (*Moniteur* [an xii], page 1246). Z.

Pallas, affranchi de Claude (*v.* Claude).

Pallas (Pierre-Simon), né à Berlin en 1741, et mort en 1811 dans la même ville, est un des plus célèbres naturalistes et des principaux voyageurs de cette époque. Après avoir long-temps étudié à Leyde, et y avoir publié sur les sciences naturelles quelques ouvrages qui commencèrent sa réputation, il se rendit en Russie, sur la demande de Catherine II, et occupa dans l'académie de Saint-Pétersbourg un poste en vertu duquel il fut adjoint aux astronomes chargés d'aller observer en Sibérie (1768) le célèbre passage de Vénus sur le disque du soleil. Pallas parcourut ensuite comme naturaliste pendant plusieurs années les diverses contrées de la Russie, de la Tauride, de la Sibérie, et s'avança même jusqu'aux frontières de la Chine. La plupart de ceux qui accompagnaient le célèbre naturaliste dont nous parlons succombèrent dans les difficultés de ces longues et pénibles excursions, en sorte que Pallas, lors de son retour à Saint-Pétersbourg en 1774, fut obligé, quoique exténué de fatigues, de redoubler d'activité pour mettre en ordre et publier les observations de ses compagnons ainsi que les siennes. Comblé d'honneurs par Catherine II, Pallas préféra cependant le séjour de la Tauride à celui de Saint-Pétersbourg. L'impératrice, se conformant aux goûts de l'illustre voyageur, lui accorda, dans le plus riche canton de la presqu'île où il voulait se retirer, deux villages, une somme considérable et une grande maison à Symphéropol. Pallas, après avoir séjourné dans ce pays 15 années, durant lesquelles il travailla sans cesse aux ouvrages qui l'ont illustré, revint dans sa patrie, où il désirait mourir. — Ses principaux ouvrages sont : *Elenchus zoo-*

phytorum, generum adumbrationes, specierum descriptiones, cum selectis synonymis (La Haie, 1760, in-8°), trad. en allem. (Nuremberg, 1787, in-4°); *Spicilegia zoologica* (Berlin), *fasc.* I-X, 1767-73; XI, 1776; XII, 1777; XIII, 1779; XIV, 1780, in-4°; *Reise durch verschiedene provinzen des russichen reichs* (Saint-Pétersbourg, 1771-76, 3 vol. in-4°), trad. en franç. par Gauthier de la Peyronie (Paris, 1788-95, 5 vol. in-8°; *ibid*, 1794, 8 vol. in-8°, avec des notes de Langlès et de M. Lamarck); *Observations sur la formation des montagnes et les changements arrivés à notre globe* (Saint-Pétersbourg, 1777, in-8°; Paris, 1782, in-12 (trad. en allem.), Saint-Pétersbourg, 1777, in-8°); *Tableau physique et topographique de la Tauride* (Saint-Pétersbourg, 1795, in-4°; Paris, 1799, in-8° et in-4°. — C'est aux observations de Pallas que doit naissance la nouvelle géologie, comme on peut s'en convaincre par ce passage de Cuvier: « Une considération attentive des deux grandes chaînes de montagnes de la Sibérie lui fit apercevoir (à Pallas) cette règle générale, qui s'est ensuite vérifiée partout, de la succession des trois ordres primitifs de montagnes : les granitiques au milieu, les schisteuses à leurs côtés et les calcaires en dehors. » Observation qui peut être considérée comme le point de départ, le fanal en quelque sorte des travaux et des connaissances géologiques modernes; et, sans doute aussi, comme le plus beau titre à la gloire du naturaliste dont nous parlons. J. Humbert.

PALLAVICINI ou PALLAVICINO (Le cardinal Sforza), était né à Rome en 1607. Il se distingua dans ses études théologiques, et ses succès le décidèrent à résister aux vœux de ses parents pour se consacrer à l'église. Admis de bonne heure dans les congrégations chargées du maintien de l'ordre public à Rome, il ne s'en livrait pas moins à son goût pour la culture des lettres, et ses talents le firent recevoir à l'académie des *umoristes*, qu'il eut l'honneur de présider. Il fut nommé, par le pape Urbain VIII, gouverneur de Jési, d'Orviette et de Camerino. Mais l'institut des jésuites convenait à la fois à ses penchants littéraires et à son dévouement à la papauté. Il y entra comme novice en 1637, et, au bout de deux ans, il fut appelé à professer la philosophie et la théologie. Plusieurs missions importantes lui furent confiées par le pape Innocent X. Depuis longtemps, la biérarchie romaine se sentait blessée au cœur par la vogue de l'*Histoire du concile de Trente*, cette œuvre de Fra-Paolo-Sarpi, non moins fatale aux jésuites et à l'ultramontanisme que les immortelles *Provinciales*. Les révélations malignes et le grand talent du moine servite, en dévoilant les ruses et les intrigues qui avaient prévalu sur les efforts des hommes les plus sages et les plus désintéressés, portaient de rudes atteintes au crédit de la puissance dont les décrets du dernier concile semblaient le plus ferme appui. On crut, après 40 ans, avoir enfin trouvé un digne adversaire à opposer au théologien de Venise. Encouragé par la cour romaine, Pallavicini entreprit une nouvelle histoire de la fameuse assemblée. Son ouvrage parut en 1656 et 1657 : c'est son titre à la renommée. L'histoire matérielle du concile s'y trouve, et c'est à ce titre que des écrivains protestants, et entre autres Robertson, l'ont souvent citée, mais on y chercherait en vain l'esprit de cette histoire ; on sent bien qu'il n'y est nullement question de cette politique extérieure, de toutes ces manœuvres secrètes, si bien attestées par les documents contemporains. Le livre de Pallavicini n'est, en majeure partie, qu'un long plaidoyer contre Fra-Paolo, à qui, par une sorte de calcul astrologique, il reproche en somme 360 erreurs, ni plus ni moins. L'histoire du jésuite, écrite, non sans élégance, mais avec une pompe de style affectée, est bien loin de valoir la narration aisée, spirituelle et piquante de son devancier. On a attaqué à juste titre l'œuvre de Pallavicini comme trop favorable aux prétentions ultramontaines. Tel est l'objet du livre de J. Lenoir, théologal de Séez, publié sous le titre de

Les nouvelles lumières politiques, ou l'*Evangile nouveau* du cardinal Pallavicini, livre qui a servi de texte à la *Politique charnelle de la cour de Rome*, tirée de l'histoire de Pallavicini, qui parut en 1719, sous le nom de *Dumarsais*. La pourpre romaine avait, en effet, récompensé le zèle du nouvel historien : l'année même de la publication du 2e volume de son ouvrage, en 1657, le chapeau lui avait été décerné par Alexandre VII (Fabio Chigi), son ancien ami. Ces honneurs, au surplus, ne changèrent rien à la vie claustrale dont Pallavicini avait l'habitude. Toujours ami des Muses, il avait composé en 1644, et fait représenter au collége romain, une tragédie d'*Erménigilde*, imprimée la même année, et une seconde fois en 1655, avec un discours sur l'art dramatique, dont Tiraboschi parle avec éloge. Le cardinal donna, en 1664, une seconde édition de son histoire, en 3 vol. in-4°. Il mourut en 1667, le 5 juin. Il y a eu plusieurs traductions françaises de cette histoire, qui n'ont pas été publiées. On peut consulter, sur la vie et les œuvres de Pallavicini, l'*Histoire de la littérature italienne*, de Tiraboschi ; les *Elogii d'uomini letterati*, de Crasso ; et la *Raccolta ferrarese*, tome v (vie de Pallavicini), par Affo. AUBERT DE VITRY.

PALLIATIF (méd.). On désigne par ce mot les moyens qui tempèrent ou qui guérisent en apparence les maladies : il serait synonyme de *lénitif* si son acception n'était pas bornée aux maux incurables. Cette signification semble au premier aspect n'être qu'une notion banale, et il peut paraître oiseux de s'en occuper ici : cependant, l'application rationnelle de cette épithète dépend de règles incertaines, et son acception, loin d'être absolue est très vague. Les ressources médicales qu'on nomme *palliations* ne sont autres que les ressources curatives; on ne peut les différencier que selon certains cas et certains résultats : ainsi, l'éloignement des causes qui entretiennent ou aggravent un état morbide, les sédatifs, certains modificateurs de la vitalité, dont l'action générale ou locale est inconnue ; l'emploi, en un mot, de toutes les armes thérapeutiques sont des moyens qui tantôt guérissent une maladie et tantôt l'atténuent seulement : par exemple, des saignées qui préviendraient ou guériraient des anévrismes du cœur, si on les pratique dans un temps opportun, ne pourront que retarder une fin tragique si on les emploie dans des périodes extrêmes; la ponction n'est souvent qu'un moyen de retarder de quelque temps la mort des hydropiques ; l'évacuation de l'urine ne sert encore souvent qu'à alléger quelques maladies de la vessie, etc. Toutefois, certaines ressources thérapeutiques sont spécialement considérées comme des médications palliatives : au premier rang, on peut placer l'opium, lequel émousse la faculté perceptive qui est inhérente au cerveau. C'est un des moyens les plus puissants dont la médecine puisse disposer pour calmer les douleurs physiques qu'elle ne peut espérer de guérir : ce médicament n'est pas moins efficace pour les peines morales : comme le vin, il modifie l'action cérébrale que nous appelons la raison. Les Orientaux emploient le pollen des fleurs du chanvre pour composer un autre modificateur du cerveau, qui est doué d'une énergie et d'une spécialité très remarquables. On pourrait faire chez nous l'essai de cette préparation pour pallier, si ce n'est pour guérir des affections plus fortes que le courage et la raison de l'homme. Dans de nombreux cas, il serait nécessaire de modifier l'intellect par des moyens physiques : n'oublions pas que tout est matériel en définitive dans le jeu de nos organes; les peines de l'ame corrodent nos tissus comme des poisons, et celui qui troublera la raison d'un homme en proie à de vifs chagrins le servira mieux que les moralistes. Le magnétisme animal est encore un moyen de pallier les souffrances physiques et morales, dont l'auteur de cet écrit a pu à diverses reprises constater l'efficacité surprenante. Il est fâcheux que des préventions entourées d'une auréole académique, si décevantes quand on en connaît la véritable valeur, et des

spéculations honteuses du charlatanisme, entravent la propagation d'une connaissance dont l'étendue n'est pas encore connue. Les membres de l'académie de médecine n'ont examiné le magnétisme animal que sous la prévention d'une moquerie : cette compagnie, au lieu de charger quelques-uns de ses membres de chercher à produire des phénomènes contestés sur des personnes entièrement ignorantes des moyens d'agir, n'a voulu s'en rapporter qu'à des effets produits par d'autres dont la bonne foi est mise en doute. Une des proches parentes de Cuvier, atteinte d'un mal incurable, et qui la condamnait à de vives souffrances, trouvait cependant un grand allégement à ses maux dans la ressource palliative que nous indiquons ici, et l'illustre défunt dont nous rappelons le nom n'en récusait pas l'efficacité. Un tel exemple nous autorise, dans l'intérêt public, à éveiller la défiance sur des jugements académiques. Après avoir énuméré sommairement les palliatifs et avoir montré comment cette épithète est conditionnelle, il nous reste à prévenir nos lecteurs que l'emploi de ces moyens requiert l'instruction médicale dans le plus grand nombre de cas, et à les avertir que ces remèdes sont la providence des charlatans. La cupidité, si effrontée aujourd'hui, cause assez de maux sans qu'une ignorance présomptueuse en augmente encore la somme. —*Palliatif* s'emploie aussi au figuré : les emprunts ne sont souvent que des *palliatifs* qui aggravent la situation financière d'un état en paraissant l'alléger. CHARBONNIER.

PALLIUM, manteau de laine que les empereurs de Constantinople offraient aux patriarches et aux principaux évêques, et que ceux-ci portaient comme marque de leur pouvoir. Plus tard, d'accord avec les empereurs, les patriarches donnèrent le *pallium* aux archevêques, après leur sacre; et ceux-ci furent tenus de le porter à l'autel. Bientôt, on en vint à considérer le *pallium* comme le signe de la confirmation de leur autorité par le patriarche; et la cour de Constantinople promulgua une loi déclarant que les archevêques ne seraient confirmés dans leur dignité qu'en recevant le *pallium* et après l'imposition des mains. Les papes jouirent de ce droit dans tout l'Occident. Le *pallium* consiste en deux bandelettes d'étoffe blanche, larges de deux doigts, qui pendent sur la poitrine et derrière les épaules, et qui sont marquées de croix. Cette étoffe est tissue de la laine de deux agneaux blancs, bénits, à Rome, dans l'église de Sainte-Agnès, le jour de la fête de cette sainte. Ces agneaux sont ensuite gardés dans quelque communauté de religieuses, jusqu'à ce que le temps de les tondre soit venu. Les *palliums* faits de cette laine sont déposés sur le tombeau de saint Pierre, et y restent toute la nuit qui précède la fête de cet apôtre. Ils sont bénits le lendemain sur l'autel de cette église, et envoyés aux métropolitains et aux évêques qui ont le droit de les porter. Il est traité dans la jurisprudence canonique, de ce droit et des priviléges attachés au *pallium*. —Dom de Vert avait prétendu que le *pallium*, dans l'origine, était le parement ou la bordure de la chasuble des prêtres, et qu'il en avait été détaché depuis deux ou trois cents ans seulement pour devenir un ornement particulier; Languet, réfutant cette opinion, a prouvé que c'était un ornement épiscopal du temps de saint Isidore de Damiette, mort au milieu du ve siècle. Saint Césaire d'Arles, décédé au milieu du sixième, en fut gratifié par le pape Symmaque. L'abbé B. M.

PALMA-CHRISTI, nom latin du *ricin* (*v.*), genre de plantes exotiques, à fleurs unisexuelles et sans corolle.

PALME (du grec *palamé*, de *pallô*, secouer). On désigne communément par ce mot la branche du *palmier* (*v.*). Cette longue feuille, ondulée et flexible, sert à plusieurs usages dans les contrées méridionales : on la tresse en nattes, on en fait des paniers, des sacs, des cordes, des chapeaux, et différents autres petits ouvrages. Prise au figuré, la palme est le symbole de la victoire; elle est offerte aux triomphateurs, mais les martyrs, les

poètes, les artistes, tous ceux qui s'élèvent au-dessus de leurs rivaux par les vertus et le mérite y ont aussi des droits. Remporter la *palme*, c'est plus que vaincre, c'est triompher. Les palmiers de l'Idumée ont conservé leur vieille célébrité, et les poètes réservent toujours pour les héros leurs palmes immortelles :

Et que semblable à toi, foudroyant les armées,
Il cueille avec le fer les palmes idumées.

Rayssac.

—La sculpture s'est emparée de cet attribut, à la forme élégante et gracieuse, pour en décorer les monuments. Ornements obligés du beau idéal, les palmes figurent au fronton de nos temples et sur les voûtes des pendentifs. Dessinées en vignettes, brodées sur les tissus, on les retrouve encore sur les médailles. En blason, on accoste les écus avec des palmes: ces branches allégoriques réunissent alors les armes de deux familles, et sont le symbole de l'amour conjugal, que les anciens représentaient par des palmiers mâles et femelles. Sur les bas-reliefs, les conquérants, debout sur leur char, et couronnés de laurier, portent à la main la palme de la victoire. Sur nos tableaux religieux, le saint qui expire dans les tourments reçoit la palme du martyr. La fête que l'on célèbre le dimanche des Rameaux (*dominica palmarum*) fait allusion à une des scènes mystérieuses de la Passion : c'est l'anniversaire de l'entrée de Jésus dans Jérusalem. Le Sauveur du monde fut reçu aux acclamations de tout un peuple ; des branches de palmier ornèrent sa marche triomphale ; les Juifs l'accompagnèrent jusque dans le temple en criant: *Prospérité au fils de David! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* Et quelques jours après, on le couronnait d'épines..... La fête des Rameaux rappelle donc le premier acte de cette divine épopée, qu'on a traduite dans toutes les langues. La bénédiction des palmes a lieu ce jour-là dans les églises catholiques, mais les différents peuples de la chrétienté ont dû modifier la cérémonie suivant le climat et les productions du sol; ainsi, dans les contrées où il ne croît pas de palmiers, les rameaux varient d'après les diverses espèces d'arbres verts qui abondent. On recherche surtout à cette occasion les branches qui commencent à se charger de fleurs : de là le nom de *Pâques fleurie* qu'on a donné aussi à cette solennité. Dans le nord de la France, c'est le buis qu'on emploie, et, par un abus bizarre, les cochers de fiacre suspendent le rameau sacré au front de leurs chevaux. En Provence, on met à contribution l'arbre de la paix et celui de la victoire, l'olivier et le laurier ; sur les rives du Var, le myrte, jadis consacré à Vénus, figure autour des autels. A Soleure et dans quelques bourgades catholiques des pentes du Jura, on va couper sur la montagne les jeunes branches du hêtre, et le zèle religieux a été poussé si loin que des forêts entières sont maintenant dévastées. En Hollande, c'est le houx, nous dit-on, qui fait les frais de la fête, et le nom de *palm-baum* qu'on lui donne rappelle celui de *stechpalmen* qu'il a reçu en Allemagne. En Angleterre, c'est le saule-marceau qui vient remplacer les palmes bénites le dimanche des Rameaux. Dans les grandes îles de la Méditerranée, dans toute la péninsule italique, sur les côtes méridionales de l'Espagne et du Portugal, ce sont de véritables palmes que l'on consacre. Lorsqu'on se rend à Gênes par la route de la Corniche, bien des voyageurs auront remarqué un site à l'aspect original, entouré d'arbres longs et grêles, au tronc écailleux, au feuillage ébouriffé : je veux parler d'un petit village entouré de palmiers, et qui trop souvent a servi de motif à nos peintres paysagistes, eh bien! c'est de ce recoin de la Ligurie que Rome la sainte tire toutes ses palmes : chaque année, un navire chargé de rameaux se dirige vers les bouches du Tibre, et va porter à la ville éternelle le tribut de *Vareggio*.—Il serait curieux de connaître les diverses espèces d'arbres qui servent à cette époque dans les différentes parties du globe où la religion du Christ a étendu son empire. Quel est le feuillage qui décore les temples luthériens de

la Suède et de la Norwége? le noir sapin probablement ou le triste bouleau. Et dans les églises grecques de la Russie septentrionale, de quel arbre fera-t-on choix? je l'ignore; mais peut-être là encore retrouverons-nous des palmes, car maintenant la Russie peut les tirer des pays limitrophes. Le colosse du Nord accroit chaque jour sa puissance : bientôt ses bras gigantesques s'étendront jusqu'aux rives de l'océan Indien. Voisin de la Perse, dont il convoite la conquête, ses vastes états réunissent la végétation la plus variée. Les déserts de la Sibérie et les côtes rocailleuses de la Finlande voient croitre les plantes hyperboréennes, tandis que celles des régions tempérées ombragent les vallées pittoresques situées au midi du Caucase, et que les palmiers s'élèvent superbes dans ces contrées à demi subjuguées, où le fier autocrate dicte déjà ses lois.—Les palmes que l'on bénit le jour des Rameaux ne sont pas des branches vertes: on a recours à l'étiolement pour les jaunir. Cette opération consiste à réunir en un seul faisceau toute la touffe de feuilles qui couronne l'arbre, afin d'empêcher le contact de la lumière. Les branches ainsi liées se développent lentement et acquièrent une couleur plus ou moins jaunâtre; celles de l'intérieur du faisceau sont les plus estimées, à cause de leur blancheur et de leur souplesse. Les nonces les travaillent admirablement. Ces ouvrages de patience s'accommodent bien aux loisirs du cloitre. L'or et l'argent brillent à la fois sur la branche panachée; les folioles, tressées avec art, sont garnies de rubans et de fleurs, l'immortelle serpente en guirlande ou s'arrondit en couronne autour du rameau. C'est en Espagne surtout que les religieuses excellent dans l'arrangement des palmes; il en est parmi elles qui défieraient l'adresse de nos plus habiles fleuristes. Les dévotes se procurent à tout prix ces feuilles si artistement festonnées et font gloire de les suspendre à leurs fenêtres, ou bien les placent au chevet de leur lit. Dans les enterrements, la palme, image de la virginité, orne le cercueil des jeunes filles, et les vieilles mêmes participent à cet honneur.—J'ai assisté plusieurs fois aux îles Fortunées à la fête des Rameaux, et la bénédiction des palmes ne s'est pas effacée de mes souvenirs. La cathédrale de la *ciudad de las palmas* (de la ville des palmiers) présentait l'aspect le plus pittoresque : la nef était jonchée de verdure; des branches de laurier d'Inde et de genêts, mêlées à d'autres plantes aromatiques, exhalaient les plus agréables parfums. Les Canariennes étalaient ce jour-là leurs plus séduisantes parures. Que de doux regards on saisissait sous leurs élégantes mantilles! Les éventails aux paillettes d'or vibraient dans leurs mains avec une rapidité merveilleuse; ce jeu soutenu et varié était toujours accompagné de gracieux sourires : on eût dit un essaim d'oiseaux de paradis, aux ailes diaprées, voltigeant sous un ciel de feu. C'était un ravissant tableau de belles femmes et de belles fleurs au milieu d'une illumination éclatante et d'une atmosphère embaumée. Les palmes qu'on agitait de toute part produisaient un frémissement harmonieux : portés en grande pompe aux accords de la musique et des chants sacrés, ces superbes rameaux donnaient à la fête l'apparence d'un triomphe.—Dans les pays catholiques du continent américain, cette cérémonie est aussi très religieusement observée; mais là, quel luxe de feuillage! Ce ne sont plus des branches de dattier qu'on apporte dans les temples; les palmiers du Nouveau-Monde, devenus tributaires des autels du Christ, fournissent de plus beaux rameaux. Leurs immenses feuilles, terminées en panache, n'ont rien de comparable dans nos climats; la palma-real de l'île de Cuba se couvre de fleurs blanches comme la neige; les mauritia s'épanouissent en éventail; les rameaux des cocotiers se courbent et se balancent en portiques; les folioles frisées des jaguas voltigent dans les airs, tandis qu'un parasol de verdure ombrage la tige élancée des miraguamas. Le jour des Rameaux, dans ces riches contrées, où la nature apparaît

sous les formes les plus majestueuses, les peuplades indiennes soumises à la foi dépouillent à l'envi les arbres des forêts pour en orner les sanctuaires. Qui pourrait énumérer la variété des rameaux depuis les frontières de la république Argentine jusqu'aux rives du Mississipi, et dépeindre la beauté des palmes qui décorent les cathédrales du Brésil et de la Colombie, les grandes basiliques du Mexique et du Pérou, les églises et les innombrables chapelles du Chili et des Andes boliviennes? S. Bestbelot.

Palme, mesure adoptée par les anciens et encore en usage aujourd'hui dans certaines provinces. L'étendue de la main, qui fut d'abord sa base, l'assujettit à de nombreuses variations. En Grèce, le palme était de quatre doigts ou le sixième d'une coudée, dans l'empire romain, il avait douze doigts, c.-à-d. trois quarts de pied ou la moitié d'une coudée. Maintenant, cette mesure n'est pas moins arbitraire : le palme de Rome est de huit pouces trois lignes et demie; à Gênes, il faut quatre palmes et quatre cinquièmes pour faire une aune de Paris ou trois pieds huit pouces; en Languedoc, on continue à se servir du palme grec, qui équivaut à neuf pouces et deux lignes. S. B.

Palmier. Les palmiers, par la noble simplicité de leur port, la structure et la distribution du feuillage, forment un groupe entièrement distinct des autres arbres. Parmi les végétaux que la nature a répartis sur la surface du globe, il n'en est aucun dont l'aspect soit plus majestueux. Observé isolément, le palmier s'élève dans les airs comme un monument du règne organique : ce fut sans doute à son aspect qu'on eut la première idée de la colonne. Pris en masse, ces beaux arbres ne sont pas moins imposants. Une forêt de palmiers offre dans son ensemble un spectacle difficile à reproduire pour le peintre, et qu'on ne peut décrire qu'imparfaitement. En pénétrant sous son ombrage, on se sent transporté d'admiration : des faisceaux de feuilles, qui s'étalent en gerbes depuis soixante jusqu'à plus de cent pieds au-dessus du sol, forment par leur rapprochement une immense voûte de verdure soutenue par une multitude de troncs lisses, droits et disposés de la manière la plus bizarre. Il y a pourtant quelque chose de monumental dans cette ordonnance, et, malgré les ressources de l'art et tous les efforts du génie, les édifices construits par la main des hommes ne sauraient égaler ces grandes œuvres de la création. Dans les régions némorales du nouveau monde, où les palmiers abondent et croissent confondus avec les autres arbres, leurs cimes aériennes contrastent admirablement avec l'épais feuillage des laurinées et des ceibas. Cette végétation, rangée par étage, prend alors un caractère grandiose; les palmiers, dégagés d'une ombre nuisible à leur développement, ont percé la masse de verdure pour s'élever en portiques au-dessus de la forêt.— M. de Humboldt, dans un tableau esquissé à grands traits, s'explique en ces termes au sujet des palmiers : « Les peuples leur ont adjugé le prix de la beauté. C'est au milieu de la région des palmes de l'Asie, ou dans les contrées les plus voisines, que s'est opérée la première civilisation. Leurs tiges, hautes, élancées, annelées, quelquefois garnies de piquants, sont terminées par un feuillage luisant, tantôt pinné, tantôt disposé en éventail. Les feuilles sont fréquemment frisées comme celles de certaines graminées. Le tronc, lisse, atteint souvent une élévation de 180 pieds. La hauteur et la beauté des palmiers diminue à mesure qu'ils s'éloignent de l'équateur pour se rapprocher des zones tempérées. L'Europe, parmi ses végétaux indigènes, n'en a qu'un seul qui représente cette forme; c'est un palmier habitant des côtes, de stature naine, le palmite (*chamærops humilis*), qui croît en Espagne et en Italie, et qu'on retrouve jusqu'au quarante-quatrième parallèle boréal. Le véritable climat des palmiers est celui dont la température moyenne se soutient entre 19 et 20 degrés. Mais le dattier, qui nous a été apporté d'Afrique, et dont la beauté est

moindre que celle de la plupart des genres de ce groupe, croît encore dans les contrées de l'Europe méridionale, où la chaleur moyenne est de 13 à 14 degrés. » (*Tableaux de la nature*, t. 2, p. 33.) — Les palmiers sont répartis plus ou moins abondamment dans les deux hémisphères, suivant les climats auxquels ils semblent le mieux s'accommoder. Les deux espèces qui croissent en Europe, le palmite et le dattier, se rencontrent de loin en loin, le long des côtes méridionales, depuis le cap Saint-Vincent jusqu'à l'extrémité orientale du Bosphore et dans les grandes îles de la Méditerranée. On les retrouve plus nombreuses sur le littoral de l'Asie-Mineure, dans la Syrie et la Palestine, en Egypte, sur toute l'étendue des états barbaresques, au-delà et en-deçà de l'Atlas, et dans l'empire de Maroc. A partir des rives du Sénégal, la variété des espèces se fait remarquer davantage, et l'intérieur de l'Afrique doit être très riche en palmiers. Les explorations des botanistes, depuis la baie de Benin jusqu'à la côte d'Ajan, ont fait connaître plusieurs espèces appartenant aux genres *mauritia*, *martinezia*, *cocos* et *iriartea*. On nous assure que le doum (*hyphæne thebaica*), ce palmier branchu, qui fait exception parmi les autres, et qu'on avait d'abord découvert dans la Thébaïde, dernier terme de sa végétation dans le nord de l'Afrique, croît aussi dans les environs du Sénégal. Toutefois, ces arbres n'ont guère été observés que le long des côtes et sur quelques points de la grande île de Madagascar; il n'en existe aucun au cap de Bonne-Espérance, ni dans les dépendances de cette colonie. On trouve encore des palmiers en Arabie, en Perse et dans les pays adjacents, dans l'Indoustan, les provinces méridionales de la Chine, le royaume de Siam, les îles occidentales du Japon, celles de l'archipel indien; dans les contrées polynésiennes de l'océan Pacifique, les côtes septentrionales et orientales de l'Australie et de la Nouvelle-Guinée. Enfin, en Amérique, où l'on en connaît déjà un très grand nombre, ils croissent depuis les bords du Rio-de-la-Plata jusqu'aux embouchures du Mississipi, et même dans la Floride et au nord du Mexique. — Dans cette distribution géographique que nous indiquons ici pour ainsi dire à la course, il nous serait impossible d'assigner à chaque pays les espèces qui lui sont propres. Probablement on ne connaît pas encore la moitié de celles qui existent; bien des palmiers observés par les voyageurs n'ont pu être décrits à cause de la difficulté d'examiner les fleurs, de se trouver sur les lieux en temps opportun, et de rencontrer les individus mâles et femelles de la même espèce, car presque tous les arbres de cette famille sont dioïques (*v.* Dioïque). M. de Humboldt, pendant deux années d'explorations dans l'Amérique du sud, ne put décrire et classer systématiquement que douze espèces de palmiers. « Ces arbres, dit-il, ne fleurissent qu'en janvier et février. Comment à cette époque se trouver à la fois dans tous les cantons où ils abondent? dans les missions du Rio-Cannary, à l'embouchure de l'Orénoque, dans la vallée de Caura et d'Erevato, sur les bords de l'Atabapo et du Rio-Negro, ou sur les flancs du Duida? Ajoutez la difficulté de pouvoir atteindre aux fleurs de palmier lorsque, dans des forêts épaisses ou sur les bancs fangeux des rivières, on les voit pendre de plus de 60 pieds de hauteur, et que le tronc de l'arbre est armé d'aiguillons redoutables. On s'imagine en Europe qu'on peut faire grimper les Indiens au sommet de ces grands arbres, mais dans ces pays, on se trouve au milieu d'hommes que leur pauvreté rend si riches et si au-dessus de tous les besoins que ni argent ni offre de présents ne peut les engager à s'écarter de trois pas de leur chemin. » (*Tabl. de la nat.*, t. 2, p. 110.) — Les palmiers en général surpassent en hauteur tous les autres végétaux connus: le palmier à cire (*corypha cerifera*) porte sa cime jusqu'à 180 pieds au-dessus du sol; dans les îles Seychelles, le *lodoicea* a près de 200 pieds de haut, et ses feuilles en mesurent jusqu'à 45. Ces énormes fruits à deux lobes, qu'on

désigne communément sous le nom de *cocos doubles*, et qui se vendent chez les marchands de curiosités, sont les produits de cet arbre extraordinaire. Sur les pentes des Andes, les grands palmiers cessent de croître entre 600 et 700 toises d'élévation ; plus haut, et jusqu'à 1,500 toises au-dessus, on ne rencontre plus que des palmiers nains (les *kunthia montana*, *oreodoxa frigida* et *ceroxylon andicola*). Mais dans les régions inférieures, que de beautés dans les formes, que de variétés dans le feuillage et la disposition des fleurs, à l'aspect de ces palmiers dont les racines sortent de terre et soutiennent la tige sur une espèce d'échafaudage ! Nous n'entreprendrons pas de décrire ici toutes ces diverses espèces. Ceux de nos lecteurs qui voudront consulter le magnifique ouvrage que le savant Martius publie sur les palmiers comprendront, à la vue des planches, toutes les difficultés que nous aurions à vaincre pour exprimer par le langage des caractères si différents entre eux lorsqu'on les examine en détail, mais dépendants d'une organisation analogue quand on les considère dans leur ensemble. S. B-T.

PALME (Jacques), né, suivant les uns, à Farinata en 1540, et, selon d'autres à Sarmaleta, dans le territoire de Bergame, en 1548, mourut à Venise en 1588. Quoique ce célèbre peintre n'ait atteint qu'un âge peu avancé, on le nomme Palme-le-Vieux, pour le distinguer de son neveu Jacques Palme, autre peintre célèbre, connu sous le nom de Palme-le-Jeune. Palme-le-Vieux fut élève de Titien ; il reçut de ce maître les grands principes du coloris, qu'il porta lui-même à la perfection. On sait que le coloris est la partie la plus séduisante de l'art de peindre : Palme le rechercha avec passion. Il avait appris de Titien, son maître, que le coloris a sa poétique, c.-à-d. qu'il ajoute à l'expression d'un tableau, et que souvent il est l'expression même. Les couleurs mélangées avec intelligence et adresse produisent des tons variés à l'infini, avec lesquels le peintre de génie peut produire l'illusion qu'il se propose, comme les plus grands effets que la nature lui présente : et cela, par une savante combinaison de la lumière et de l'ombre. Malgré les méthodes plus ou moins bonnes qui ont été publiées, le grand art de la peinture n'a pas fait un pas dans la science du coloris depuis les peintres vénitiens et flamands du xvie siècle. Cette observation semblerait indiquer que la première école de Venise avait consacré des principes positifs pour arriver à la perfection du coloris, perfection que Titien, qui en est le créateur, enseigna dans son école. Jacques Palme avait tellement apprécié et saisi les leçons de son maître que, sans posséder la finesse et le moelleux de son pinceau, sa manière était si conforme à la sienne qu'on le choisit, après la mort de ce grand peintre, pour terminer le tableau d'une *Descente de croix*. Il s'acquitta religieusement de cette tâche honorable et difficile.—Palme est généralement plus estimé pour l'union des couleurs, pour leur fonte, et pour sa grande patience à finir, que pour la correction du dessin et la noblesse des pensées. Il faisait tout d'après nature ; il serait impossible d'imiter mieux que lui chaque objet, et de mieux lui donner le caractère qu'il doit avoir. Les carnations de ses tableaux étaient si fraîches et si bien rendues qu'un poète vénitien a dit qu'*elles étaient vivantes, et non peintes*. Un autre poète, faisant allusion à son nom de Palme, prétend que ce peintre, après avoir longtemps, par son grand coloris, défié la nature, avait glorieusement remporté la *palme*, dont, en signe de victoire, il avait pris le nom. Tous ces récits doivent se considérer comme autant d'à-propos propres à faire mieux ressortir le talent du grand homme dont il est question. — Jacques Palme ne perdait jamais de vue le sujet qu'il avait entrepris de peindre ; il le traitait avec le même feu jusqu'à ce qu'il l'eût fini. Il faisait parfaitement le portrait ; et, s'il fût mort immédiatement après deux ou trois célèbres ouvrages qu'il a laissés, sa réputation égalerait celle de Tintoret, de Paul Véronèse et

de Bassan, comme lui élève de Titien.

Palme-le-Jeune (Jacques), né à Venise en 1544, quatre ans après son oncle, circonstance qui lui fit donner le surnom de *Jeune*, mourut dans cette ville en 1628, à l'âge 84 ans. Il fut d'abord élève de son père, Antoine Palme, peintre fort peu estimé, quoiqu'il ait suivi le goût de Tintoret. Antoine Palme faisait dessiner et peindre son fils Jacques d'après les tableaux des plus grands maîtres. Le jeune élève copiant, dans l'église des jésuites, le *St.-Laurent* de Titien (il n'avait encore que 15 ans), le duc d'Urbin, Guidobaldo, prenait plaisir à le contempler. Un jour qu'il entendait la messe, Palme fit son portrait, n'étant aperçu que des gens du duc, qui, le trouvant parfaitement ressemblant, ne manquèrent pas d'en informer leur maître. Guidobaldo fit venir le jeune peintre, et lui acheta le portrait qu'il avait fait à son insu, ainsi que la copie du *St.-Laurent* de Titien. Il mena lui-même son peintre à Urbin, lui procura tous les moyens de continuer ses études, puis, il l'envoya à Rome, et le recommanda à son frère le cardinal, qui le protégea constamment. — Après avoir passé 8 ans à Rome, Palme revint à Venise; sa manière de peindre y fut singulièrement estimée; on préférait son goût, son génie, sa touche légère, et le choix qu'il faisait des plis pour les draperies aux qualités qu'on reconnaissait dans les tableaux de son oncle; on alla même jusqu'à préférer ses peintures à celles de Tintoret et de Paul Véronèse : ici, ce n'était que de l'engouement, le temps a cassé de pareils arrêts. — Après la mort de Tintoret et de Bassan, la fortune et la réputation de Palme augmentèrent; on le regarda comme le premier peintre de Venise. Le duc de la Mirandole le manda, et il peignit dans un plafond de son palais la fable de *Psyché*, dans un autre la *Création du monde*, et, enfin, l'*Age de fer*. Sa fortune s'accrut avec sa réputation, il envoya des tableaux à Rome, à Padoue, à Vicence, à Vérone, à Bresse, à Bergame et dans d'autres villes; et, comme l'affluence des commandes lui arrivait, il changea sa manière pour en prendre une plus expéditive. — Palme-le-Jeune fut un peintre habile; son génie, vif et fécond, a un caractère qui lui est particulier; on voit ses ouvrages dans les villes dont il a été question plus haut, à Venise, à Dusseldorf, et à Paris au musée du Louvre; il y avait aussi des tableaux de ce peintre dans la galerie d'Orléans. Ses dessins sont des plus précieux et très estimés; il y mettait beaucoup d'esprit, et on admire surtout la finesse et la légèreté de sa plume Il a gravé un *Saint-Jean-Baptiste* et un *Livre à dessiner*, qui sont fort rares et fort recherchés des amateurs.

Ch^er. Alexandre Lenoir.

PALMIPÈDES (ornithologie). C'est un ordre d'oiseaux conformés de la manière la plus favorable à la natation : ils ont des pattes courtes et implantées à l'arrière du corps, leurs doigts antérieurs entièrement réunis par des palmures, ou du moins élargis par des membranes découpées, disposition qui fait des pattes entières et même seulement des doigts autant de véritables rames. Leur plumage serré est imprégné d'un suc huileux qui le rend presque imperméable à l'eau; et près de la peau se trouve un duvet épais, propre à la protéger contre le froid; enfin, leur cou dépasse toujours la longueur de leurs jambes, pour qu'ils puissent plus facilement chercher leur nourriture sous les eaux. Habitants des mers, des fleuves ou des marais, les palmipèdes ne les quittent que pour se retirer sur les rives qui les baignent, et dont ils s'écartent bien rarement pour se hasarder dans l'intérieur des terres; il en est même qui n'y pénètrent jamais; vivant presque continuellement à la surface des eaux, ils ne viennent à terre que pour y déposer leurs œufs et les couver. Les uns sont doués de la faculté de voler et de nager avec une égale vitesse; d'autres plongent et nagent avec la même facilité entre deux eaux, comme à la surface. Presque tous se nourrissent de poissons, de mollusques et de vers. Ils établissent leurs nids

dans des trous, sur les rochers, au milieu des joncs et des broussailles marécageuses, et quelquefois tout simplement sur la grève. Dans la plupart des genres de cet ordre, la mue est double et la robe des femelles très différente de celle des mâles. Pendant les deux ou trois premières années, les jeunes ont aussi un plumage incertain qui, au premier abord, rend assez embarrassante la division des sexes. Leur organisation, et surtout le duvet qui les protège, permet à ces oiseaux d'habiter tous les points du globe.

F. Passot.

PALMISTE. Le palmiste croît dans les régions chaudes des deux hémisphères, principalement aux Antilles et dans l'Inde. On en connaît plusieurs espèces, qu'on a rangées dans le genre *areca*. Le bourgeon terminal situé au centre du faisceau de feuilles est appelé *chou-palmiste*. Cet agrégat foliacé et florifère, qu'on enlève après avoir abattu l'arbre qui le porte, est vraiment un mets délicieux : on le mange cru, au gros sel, en salade, frit au sucre, cuit sous la cendre, en sauce blanche ou au beurre, comme des asperges. M. Bory de Saint-Vincent, qui a décrit longuement le chou-palmiste dans un de ses ouvrages (*Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*) assure que de toutes les manières il est également agréable. Les cuisiniers des colonies savent tirer un parti avantageux de ses formes en l'offrant sur la table. « En vérité, ajoute ce naturaliste, j'ai eu plusieurs fois des regrets lorsqu'au milieu des bois de Mascareigne je réfléchissais que, pour satisfaire mon appétit, je détruisais en un instant le fruit de trente et de cinquante années de végétation. » C'est l'*areca oleracea* qui fournit le meilleur *chou ;* l'arbre atteint une grande élévation et croît spontanément dans les forêts des îles de France et de Bourbon ; les feuilles, pinnées, sont longues de six à huit pieds ; la base des pétioles se dilate en forme de gaîne ligneuse, qu'on nomme *empondre*, et qui sert à différents usages. Les choux-palmistes sont la nourriture habituelle des noirs marons, et leur nombre diminue tous les jours.

S. B.

PALMYRE (géog. anc.), ville célèbre, dont le nom s'étendit à une contrée appelée *Palmyrène* ou *Palmyrena regio*. Elle est située en Asie, à l'est de l'Anti-Liban, entre le golfe Persique et l'Asie-Mineure, vers le 34e deg. de lat. nord et le 37e de long., à l'est du méridien de Paris. Pour y arriver, il faut traverser des steppes incultes entre deux chaînes de montagnes. On pénètre ensuite dans une gorge étroite qui s'élargit à mesure qu'on avance, et à l'extrémité de laquelle on aperçoit les débris de Palmyre dans un Océan de sables. L'œil se perd au milieu d'immenses files de colonnes, et ne distingue au loin, dans une étendue de 1,300 toises, que forêts de piliers, tombeaux détruits, fûts et chapiteaux mutilés, épars sur le sol. Au centre sont les débris du temple du soleil, dont la porte, par une singularité remarquable, est tournée vers l'occident, contre l'usage des peuples de ces climats, dont les temples s'ouvraient toujours du côté de l'orient. Ces ruines sont de plusieurs époques : les plus anciennes datent de trois siècles avant l'ère chrétienne, et on ne peut douter que cette ville ne remonte à une antiquité beaucoup plus reculée. Les savants sont en général d'accord pour reconnaître dans Palmyre une très ancienne ville, que, selon le témoignage de l'historien Josèphe, Salomon fortifia pour s'en assurer la possession, et à laquelle il donna le nom de *Tadmour*, qui signifie *lieu des palmiers*. Cette ville commence à marquer dans l'histoire sous son nouveau nom de Palmyre, au temps des longues guerres entre les Romains et les Parthes, et, au milieu de la lutte de ces deux empires, elle maintint son indépendance avec sa neutralité. — Son rôle grandit à la suite de la guerre contre les Perses, dans laquelle l'empereur Valérien fut vaincu et fait prisonnier par Sapor. C'est alors qu'un chef intrépide, du nom d'Odénat, rendit aux Romains des services signalés, battit les Perses en une multitude de rencontres, et

s'éleva d'un rang obscur à celui d'époux de la célèbre Zénobie, reine de Palmyre et de Syrie. L'empereur Galien récompensa Odénat par le titre d'*auguste*, qu'il garda jusqu'à sa mort, et que son illustre veuve voulut conserver après lui. L'empereur lui contesta le droit de le porter; Zénobie répondit par une déclaration de guerre et vainquit les Romains dans une première bataille. Aurélien obtint l'empire et vengea bientôt la défaite des légions par deux grandes victoires. Zénobie, vaincue, soutient un long siége dans Palmyre; la ville est prise et livrée au pillage; la reine elle-même est saisie dans sa fuite sur les bords de l'Euphrate, et sert à Rome de principal ornement au triomphe du vainqueur. Peu après, Palmyre se révolte, et sa rébellion est le signal de sa ruine. Cette cité célèbre est détruite de fond en comble l'an 273 de notre ère, et ses habitants sont passés au fil de l'épée; le philosophe Longin est une des victimes; les Romains le punissent pour avoir exhorté Zénobie à une héroïque résistance, et il périt en sage au milieu d'affreux tourments. Depuis ce temps, il n'est plus fait mention de Palmyre dans l'histoire; Alep et Damas grandirent par sa chute et recueillirent une part de ses dépouilles. — On ne trouve plus pour habitation au milieu de ses ruines qu'une trentaine de huttes, où vivent de pauvres fellahs du produit de quelques champs de blé et du lait de leurs troupeaux : ces malheureux sont forcés de se racheter sans cesse du pillage au milieu des hordes barbares qui les environnent, et leur petite colonie décroît chaque jour. — Deux Anglais, Robert-Wood et Darkins, l'ont visitée, et ce sont eux qui ont donné dans leurs mémoires les meilleures descriptions des restes de cette cité fameuse.

ÉMILE DE BONNECHOSE.

PALNATOKE, roi de mer (sækonge), ou plutôt pirate célèbre (wiking) du xe siècle, dont les exploits à travers la Baltique vivent dans les souvenirs traditionnels et dans les chants populaires. Sa patrie était probablement l'île de Fionie. D'après le *Jom Kiringa saga*, son véritable nom paraît avoir été *Palner*. Son père s'appelait *Toke*, ce qui explique comment, d'après la coutume scandinave, on a réuni les deux noms et on l'a appelé *Palnartoke* ou *Palnatoke*. Par son mariage avec la fille d'un jarl (prince) de l'île de Gothland, Palnatoke devint puissant sur mer et fut en guerre continuelle avec les nombreux petits rois qui couvraient à cette époque le Danemark et la Norwége. Il fonda avec les marins les plus téméraires de son temps une association de secours et d'assistance réciproques. Ils se réunissaient pour les expéditions maritimes et partageaient le butin qui en était le fruit. Le siége de cette ligue, dont Palnatoke était le chef, se trouvait, au dire des anciens chroniqueurs, à Jomsbourg, dans l'île Wollen. Les mêmes traditions prétendent que les restes de cet illustre guerrier reposent dans un tombeau de géant en Fionie. Saxo Grammaticus parle d'un héros qui parcourait la Baltique et s'appelait *Tocco* ou *Toke*, mais il ne dit pas un mot de l'association chevaleresque de Jomsbourg. Cependant il raconte de lui une aventure qui se trouve reproduite dans l'histoire de Guillaume-Tell, cette obligation d'abattre d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son fils. Aujourd'hui encore le peuple et les marins de Fionie disent que l'esprit de ce marin jadis si terrible se montre pendant la nuit, lorsque la lune brille, sur les vagues et sur les rives de l'île. Le célèbre Oehlenschläger a exhumé la mémoire de ce héros de l'antiquité scandinave dans une tragédie composée durant son séjour à Paris. (V. *Vedel Simonssens geschichtliche untersuchung über Jomsburg, im Wendenland*, Stettin, 1827.) C. L.

PALOMBE, *columba*, *palumbes*, gros ramier, compris dans le genre pigeon, qui voyage du nord au midi dans le mois d'octobre, et du midi au nord dans le mois de mars. La palombe, dont le gris cendré est la couleur principale, est légèrement gris-rose au-dessous du

cou, jusqu'au ventre, qui devient gris-blanc vers la queue, ainsi que le croupion; les ailes, presqu'ardoisées, sont marquées d'une bande noire; le cou, à deux ou trois travers de doigt de la tête, porte un joli collier blanc, entouré de plumes foncées de couleur changeante, à reflet doré; les pattes sont d'un rouge brun un peu terne; et le bec, rougeâtre à son origine, devient presqu'aussi jaune que celui d'un merle à son extrémité. Le bec de la palombe diffère de celui des espèces du même genre, par la couleur, par la finesse de sa forme, et par les narines, beaucoup moins protubérantes que celles des pigeons. Cet oiseau, d'une grosseur supérieure à celle du biset, est dans des proportions qui ne manquent pas d'élégance: son œil vif, ses allures sauvages, décèlent un grand besoin d'indépendance, un violent amour de la liberté. La palombe est un animal timide: elle se perche au sommet des plus grands arbres, sur les branches sèches quand il y en a. Au moment de ses migrations périodiques, elle marche au vent, de sorte qu'on sait, à peu près, par le vent qui souffle, s'il y a ou non passage. Les directions opposées que prend cet oiseau, à deux époques de l'année, prouvent que les latitudes tempérées sont celles qui lui conviennent le mieux. Il se nourrit de préférence de graines rondes, comme tous ses analogues, mais lorsqu'il est en course, tout lui est bon, même le gland. Dans le mois d'octobre, la plus grande partie du passage se compose de jeunes sujets, produit de la dernière ponte. On les reconnaît à la couleur du bec, qui est alors celle du biset, et à l'absence de la collerette blanche. Dans cet état de jeunesse, la palombe est un assez bon manger cuite à la broche, à la manière des viandes noires; mais il faut renoncer à la mettre en volière dans cette première chasse, parce qu'elle y périt de tristesse et d'ennui. Au mois de mars, elle a acquis tout son développement, et peut supporter l'esclavage; elle engraisse même beaucoup, pourvu qu'on satisfasse son appétit; grasse, elle est un peu dure, mais succulente, et sa chair fournit beaucoup d'osmazôme. Les ailes mises en papillotes, avec ce soin particulier qui caractérise les artistes culinaires, sont d'un goût délicat, surtout lorsqu'on y ajoute des truffes; du reste, l'emploi le plus ordinaire de la palombe est le salmis. Avant de mettre la palombe en cage, il est nécessaire de lui faire subir une opération, sans laquelle on risque de la perdre, même au mois de mars; voici de quoi il s'agit: dans ses voyages, la palombe manque souvent de nourriture, ce qui l'oblige à sortir des habitudes de son alimentation; alors, il en résulte des déjections molles et verdâtres qui s'attachent aux plumes des environs du rectum et empêchent l'oiseau de faire ses fonctions naturelles. On pare à cet inconvénient en enlevant les plumes qui forment l'obstacle. — Un poète dont il ne nous appartient pas d'apprécier le talent a dit:

Où vas-tu, palombe timide,
Lorsqu'au vaste champ de l'éther
Ce vieillard, qu'on nomme l'hiver,
Vient ressaisir son trône humide?
Est-il quelque climat lointain
Où l'azur d'un beau ciel arrondi sur ta tête
Dérobe aux coups de la tempête
L'innocence de ton destin?
Hélas! chaque pays, tourmenté par l'orage,
Aux douceurs de la paix n'offre que peu d'instants;
Part ut la foudre et les autans
Marquent leur sinistre passage.
Reviens donc parmi nous, oiseau que j'ai chéri:
Déjà sur nos vieilles tourelles
La grue, Bôte d'un jour, a reployé ses ailes;
Et déjà l'amandier fleuri
Se couvre de feuilles nouvelles.
Reviens: ton nid long-temps inhabité
Pour te rendre au bonheur demande ta présence;
Mais ton retour est-il sûr ta puissance?
Imprudent voyageur, pendant ta longue absence,
As-tu gardé ta liberté!

Dans les pays où l'on fait la chasse à la palombe, on se sert de procédés différents commandés par les exigences des localités. Vers les Pyrénées, où des pics dominent d'étroites vallées, on place, à l'entrée de ces vallées, de grands filets qui s'attachent d'une roche à l'autre; sous la verdure d'un arbre voisin se trouve caché un chasseur adroit, qui, lorsque les oiseaux passent trop haut, leur lance, avec une adresse admirable,

un simulacre d'oiseau de proie : l'effet de la peur est de faire descendre les palombes, qui se jettent en étourdies dans les filets, d'où elles ne peuvent plus s'échapper. Dans les forêts de la Gascogne, qui bordent la petite rivière de Gelise, et sur les rives de l'Adour, la chasse se fait différemment. On choisit, ou on ouvre une clairière entourée de grands arbres, sur lesquels les palombes puissent se reposer; on y pratique une solide cabane, à deux compartiments, pour que le chasseur puisse y mettre, au besoin, ses apparaux et se trouver à l'abri, quelque temps qu'il fasse. Cette cabane, où l'on entre par un des angles, est percée de petits trous dans tous les sens, afin que le chasseur ait vue de tous côtés et puisse surveiller l'arrivée du gibier. Les jours de calme un peu sombres sont ceux où le passage est le plus abondant : ce sont ceux aussi où les curieux qui viennent visiter la chasse ne peuvent l'aborder sans précaution, du moins s'ils ne veulent s'exposer à faire envoler les oiseaux prêts à descendre. Au reste, ces précautions sont simples : un coup de sifflet prévient le chasseur qu'une visite arrive, c'est une manière de lui demander si l'on peut avancer sans lui porter préjudice. Lorsqu'il y a des palombes sur les arbres voisins, le chasseur ne répond pas; mais si le coup de sifflet est rendu, c'est une preuve qu'on peut approcher sans scrupule. Nous allons maintenant donner des explications sur le matériel et les dispositions principales nécessaires à la chasse de la palombe. Une aire de 40 à 50 pieds carrés, au milieu de laquelle sont des filets attachés en terre, et qui, au moyen d'une corde communiquant à la cabane, permet de ramener les deux pentures des filets l'une vers l'autre, de manière à envelopper les oiseaux; des palombes dressées, appelées *poulets* (terme de chasse), attachées par la patte à une ficelle assez longue pour qu'il leur soit permis de se promener sur l'aire, où elles becquettent des grains répandus çà et là; enfin des appeaux placés au sommet des chênes environnants, et que le chasseur, au moyen d'un perchoir faisant bascule et d'une ficelle qui aboutit à la cabane, force à se mouvoir et à voleter quand il lui plaît; voilà les choses nécessaires à un chasseur de palombes, pour attirer, faire descendre sur son aire et prendre le gibier. Un fusil peut encore lui être utile pour abattre les oiseaux de proie qui viendraient troubler ses opérations (cela se voit assez souvent), et pour tirer quelques palombes isolées qui ne se pressent pas de descendre sur l'aire. Ce matériel, comme on s'en aperçoit, n'exige ni de grands soins ni de grandes dépenses; mais ce qui est véritablement affligeant, c'est la nécessité cruelle où se croient les chasseurs de crever les yeux aux palombes qui leur servent d'appeaux. Il faut voir ces pauvres bêtes aveugles, au moment où le perchoir semble manquer sous leurs pieds, voletant avec indécision pour se soutenir en l'air, et ne sachant pas même où est la terre; c'est un spectacle qui fait mal. La chasse à la palombe est un grand amusement pour les gens riches des provinces pyrénéennes. Ils la font dans leurs domaines, aidés par d'habiles chasseurs qu'ils paient fort cher, et qui viennent d'un petit village du département de Lot-et-Garonne appelé Cauderoue. Une propriété que je possède près de ce village, et où l'on chasse à la palombe, m'a mis à même de recueillir les documents que je viens de soumettre à mes lecteurs. J.-D. Gimet.

PALOS ou **PELEW**, archipel de vingt-six îles du grand océan Équinoxial, entre les Carolines et Manille. La plus grande de ces îles s'appelle Korura : là se trouve la capitale, nommée Pelew. Il faut en outre citer Saint-Keth, Emmungs, Orulong, etc. Ces îles sont entourées d'un long récif de corail à l'ouest. On y rencontre peu d'eau et quelques étangs. Le sol en est fertile et couvert de forêts épaisses. Quelques cantons sont même cultivés avec soin. Les principales productions sont : des ignames, des noix de coco, des noix d'arac, dont les naturels font un grand usage; des oranges, des citrons, du plantain,

des bananes, des cannes à sucre, et du safran des Indes, dont les indigènes se servent pour se teindre le corps. Du reste, la culture des céréales y est totalement inconnue. Les forêts renferment de fort beaux bois pour la marine, des arbres à pain, des cocotiers et des bambous. Avant l'arrivée des Européens, on n'y trouvait d'autres quadrupèdes que de gros rats. Il y existe des poules, des coqs sauvages, et des oiseaux d'un plumage brillant. Les eaux dans le voisinage des côtes sont très poissonneuses. On y pêche des phoques, des requins et des tortues. — Les îles Pelew sont très peuplées : on y compte 600,000 habitants, robustes, bien faits, de taille moyenne, et d'une teinte plus foncée que celle qu'on nomme cuivrée; ils portent les cheveux longs et flottants. Les hommes sont entièrement nus, les femmes ont de petits tabliers faits avec les fibres qui forment l'enveloppe des noix de cocos. Les deux sexes sont tatoués; les hommes ont l'oreille gauche percée et ornée de graines rouges. Les femmes les percent toutes deux et y passent des anneaux en écaille de tortues. Les indigènes sont nageurs habiles. Ils se nourrissent principalement de poissons, de noix de coco et d'ignames. Les Anglais leur ont appris à manger de la volaille. Leurs maisons sont construites en planches et en bambous. Ils ont de vastes salles pour les assemblées publiques. Leurs couteaux et leurs autres instruments tranchants sont ingénieusement faits en nacre de perle, en écaille et en bambou. Ils ont pour armes des piques, des dards et des frondes. La polygamie y est tolérée, mais seulement pour le roi et les chefs. Le roi est entouré d'un conseil composé d'une espèce de noblesse héréditaire. Les habitants des îles Pelew ne paraissent avoir aucune idée de religion. Leur langue dérive du malais. — Les Espagnols sont les premiers qui aient visité ces îles, auxquelles ils ont donné le nom de *Palos*: cependant les Européens ne les connurent parfaitement qu'à la suite du naufrage qu'y fit le capitaine Wilson, au mois d'août 1783, avec un vaisseau de la compagnie des Indes. Le roi Abba-Thulle accueillit avec bienveillance les Anglais, et permit à son second fils Libu de les accompagner à Londres. Ce jeune homme y mourut au bout de quelques mois. Plusieurs Européens s'y rendent aujourd'hui pour le commerce des phoques et des écailles de tortues. (V. *Account of the Pelew-Islands, by Keate* et *Supplement to the account of the Pelew-Islands, by John Pearcote Hockin.*) C. L.

PALPITATION (du latin *palpitatio*). Dans l'état de calme et de santé, les rouages de l'économie fonctionnent en silence, et, pour ainsi dire, à l'insu de l'être vivant; mais alors qu'une vive émotion est produite ou qu'une affection plus ou moins grave vient altérer l'intégrité des organes, la passion, la souffrance s'expriment par des sensations ou des mouvements insolites qui constituent l'une des mille formes de la douleur. C'est ainsi que, dans l'état habituel, l'individu n'a pas la conscience des battements de son cœur : or, lorsque par une circonstance quelconque ces battements deviennent violents, tumultueux, inégaux, sentis, ils constituent des *palpitations*. Ce phénomène présente des variétés infinies d'intensité, de rhythme, de durée, de complications, depuis les émotions voluptueuses de la joie et de l'amour, jusqu'au tumulte suffocant de la colère et de la terreur. C'est ce retentissement des impressions les plus diverses, vers un point commun, le cœur, qui a fait considérer de tout temps cet organe comme le foyer et le symbole des passions, et qui a porté quelques physiologistes à considérer la région qu'il occupe comme le siége des sentiments affectifs, oubliant que les émotions n'arrivent au cœur que par l'inévitable intermédiaire du cerveau. — Quoi qu'il en soit, les palpitations peuvent naître sous l'influence des causes les plus variées : les unes, dites simplement *nerveuses*, sont plus particulières aux individus de constitution délicate, impressionnable. Ce sont les palpitations qui naissent des diverses émotions de

l'ame, de l'abus des plaisirs sensuels, des excès de concentration intellectuelle, etc.; d'autres fois, les palpitations résultent d'un trouble dans les actes matériels de l'organisme, tels que les exercices violents, les efforts, l'action de courir ou de monter.

Jamais sans que son cœur *palpite*
Une belle n'entre chez moi :

dit le garçon qui loge *où finit l'escalier*. — Il en est de même des excitations résultant des écarts de régime, etc. Des états opposés du sang, la richesse et la pauvreté de ce fluide, produisent le même résultat (*v.* Pléthore, Anémie, Chlorose). Ce dernier genre de palpitations appartient déjà à la série de celles dites *organiques*, ou résultant de lésions matérielles, rhumatismales, inflammatoires, anévrismales ou autres, du cœur ou de ses dépendances. — Ce n'est pas une des moindres difficultés de l'art médical que de savoir discerner ces divers genres de palpitations, et la chose pourtant est de la plus haute importance, car on conçoit combien doivent être variés les moyens à opposer à chaque forme de maladie. Dans un cas, le rôle du médecin sera purement métaphysique. Erasistrate guérira le jeune Antiochus en lui livrant Stratonice, objet d'une passion muette. D'autres fois ce sera sur une hygiène bien entendue que reposera le traitement rationnel : mainte femme vaporeuse a vu se modifier sa constitution en renonçant à ses habitudes de luxe et de mollesse; Bouvard guérissait ses délicates clientes en les obligeant sans pitié à frotter elles-mêmes leurs appartements. D'autres fois enfin, ce sera sur des médications hardies que reposera le salut du malade : des saignées répétées, une diète sévère, des médicaments stupéfiants, dompteront l'énergie d'une circulation trop active, et pour sauver la vie réduiront la vie à sa dernière expression : or, l'appréciation des cas qui réclament des moyens si divers est le privilége exclusif des hommes de l'art les plus instruits, et fait l'objet de volumineuses monographies. Le mot *palpiter* s'applique par métaphore aux frémissements que présente la fibre contractile chez un animal récemment immolé. Par extension, les modernes philologues ont donné la qualification de *palpitantes* à quelques circonstances d'intérêt actuel : voilà, disent-ils, une question *palpitante d'actualité*, un événement *palpitant d'intérêt*, etc.

Forget.

PALUS-MÉOTIDE, mer d'Azof ou de Zabache, terminée au sud par le Bosphore-Cimmérien, qui l'unit au Pont-Euxin, et au nord par une pointe dans laquelle se jette le Tanaïs (*v.* Palus-Méotide).

PAMOISON (du grec *spasma*); on dit aussi en italien *spasimo*, même signification. Ce mot, qui exprime l'action de *se pâmer*, est synonyme de *défaillance*, d'*évanouissement* et de *faiblesse*; néanmoins, il spécifie plus particulièrement l'effet d'une cause morale que celui d'une cause physique : ainsi, on tombe en *pamoison* après avoir ressenti une vive affection de l'ame, tandis qu'on s'évanouit, on tombe en faiblesse, en défaillance, à la suite d'une perte considérable de sang, ou par l'épreuve d'une douleur aiguë. Mais l'acception de cette expression, plus employée dans les classes vulgaires que dans le monde élégant, est une de ces nuances de notre langue qu'on apprend mieux à connaître par l'usage que par les vocabulaires.

Ou se pâme de joie, ainsi que de tristesse. (Corneille).

— Toutefois, le mot *pamoison* s'applique principalement aux pertes de connaissance qui sont causées par des sensations agréables, surtout les sensations physiques, le chatouillement, par exemple. Cet état est, selon nous, le résultat d'une vive perturbation des fonctions du cerveau, où gît la source de la sensibilité et des perceptions : c'est à tort, il nous semble, qu'on le fait provenir primitivement du cœur : la perte du sentiment et des mouvements qui signalent la pamoison autorisent cette opinion. — Quoi qu'il en soit, un trouble pareil peut devenir mortel s'il est excessif, ou s'il se prolonge trop long-temps;

mais ordinairement, il est de brève durée ; l'énergie vitale se réveille, et ramène l'état normal ; il est nécessaire de provoquer et de favoriser cet effort naturel par les divers moyens indiqués au mot *défaillance*, et dont on complètera l'enseignement dans l'article *syncope*. — La pamoison est un des états pathologiques qu'on simule souvent, et principalement chez le beau sexe. Les hommes feignent l'épilepsie, la surdité, la vue myope, etc., afin de se soustraire au service militaire; mais les femmes ont recours à la défaillance pour sortir d'embarras, faisant ainsi abnégation d'elles-mêmes en plusieurs circonstances. C'est un expédient dont l'usage est très ancien, car Brantôme cite une dame de par le monde qui disait à une autre : « Faites l'évanouie, ma mie, vous ne vous contraignez pas assez. » L'auteur de cet article n'entend pas appliquer cette citation à toutes les dames, mais, ainsi que Brantôme, à aucunes, « voire à plusieurs en pluriel et en nombre. »

CHARDONNIER.

PAMPAS. Ce mot appartient à la langue *quichua*, et signifie en général une *plaine*, une *vallée*. Les géographes lui donnent une extension plus grande, en l'appliquant aux immenses plaines ou pâturages des Provinces-Unies du Rio-de-la-Plata, qui commencent à environ six lieues de Buenos-Ayres, et s'étendent dans l'intérieur jusqu'au pied des Andes. Dans le Pérou, il existe plusieurs petits districts isolés, situés en partie sur les côtes et en partie dans les montagnes; on les appelle aussi *pampas*. Il y en a d'une étendue beaucoup plus considérable dans le Pérou oriental : on cite entre autres *las pampas del Sacramento*, entre les fleuves Huaclaga et Ucayale. Les véritables *pampas* sont d'immenses plateaux, où l'herbe, en été, se dessèche sous un soleil ardent, et qui, dans la saison des pluies, se couvrent d'une espèce de trèfle dont la fleur est d'un blanc jaunâtre. Elles sont, au reste, dépourvues d'arbres, et arrosées seulement par quelques ruisseaux saumâtres, sur les bords desquels des hordes nomades viennent camper. Toutes ces plaines sont plus ou moins imprégnées de sel ; la plupart des lacs qu'on y trouve en offrent de très pur à leur surface. Le salpêtre y abonde aussi, et il arrive souvent qu'après une ondée le sol en paraît entièrement blanchi. L'aspect des *pampas* de Buenos-Ayres est à peu près celui des llanos de l'Orénoque et des savanes de l'Amérique septentrionale. Là paissent librement d'innombrables troupeaux de bœufs et de chevaux sauvages, descendant de ceux que la conquête européenne y a débarqués. Ils donnent ces peaux et ces cuirs de Buenos-Ayres si estimés dans l'ancien monde. On n'a d'autre peine pour les prendre que de leur jeter le long lacet de cuir armé de plomb que les *Gauchos* manient avec une dextérité surprenante. On abat ainsi, année commune, plus de 200,000 bœufs pour en avoir la peau. Les chevaux sont peu remarquables par leur encolure, mais ils ont le pied sûr, une grande vivacité dans les mouvements, une agilité extraordinaire, de la douceur, du courage, de la sobriété. Leur pas alongé égale le grand trot, et même le petit galop des nôtres. On ne les élève point dans des écuries; il n'en existe pas dans le pays; on n'y fait aucune provision de foin ni de paille; les chevaux sont lâchés dans les *pampas* toute l'année, et on va les y chercher quand on en a besoin. Aussi sont-ils d'un usage général et d'un prix fort modique. Tout le monde sort à cheval, et c'est souvent à cheval que le mendiant sollicite la charité publique au coin d'une borne. — Dans la partie septentrionale des *pampas*, depuis Buenos-Ayres jusqu'à San-Luiz et Mendoza, habitent les *Gauchos* dont nous avons déjà parlé, espèce d'hommes-chevaux, vrais centaures d'Amérique, chasseurs et bergers, qui regardent comme indignes d'eux de fouler la terre. Ils sont d'origine espagnole, rejetons de quelques familles établies dans les *pampas* à l'époque de la conquête. La chaleur du climat et quelques alliances avec des Indiens civilisés

et des fils d'Africains ont bronzé leur teint et modifié leur physionomie primitive. Ils vivent dans une indépendance absolue, et se distinguent par leur bravoure et leur hospitalité. Quelques Indiens indomptés, grands pillards, errent dans l'ouest et le sud des *pampas*, et les conducteurs de charrettes à bœufs, seul moyen de communication entre Buenos-Ayres et le Pérou, sont obligés de voyager en caravanes pour se soustraire à leurs attaques. Eug. de Monglave.

PAMPELUNE (en latin *Pompeiopolis*, en espagnol *Pamplona*), fondée, suivant quelques auteurs, par Pompée, ne remontant pas, selon quelques autres, au-delà de l'an 778 de l'ère vulgaire, capitale de la Navarre espagnole. Ville forte, triste et assez mal bâtie, située sur la petite rivière d'Arga, que traversent six ponts, et sur une colline, avec deux faubourgs et une citadelle. Son évêché a été fondé par saint Firmin. On y remarque la cathédrale, le palais des vice-rois de Navarre, la place du Château et la promenade de la Taconera. Pampelune possède quelques fabriques de peu d'importance. Son commerce consiste en laines, qu'elle échange contre des articles manufacturés, dont Bayonne est l'entrepôt, et qui lui sont expédiés par St-Jean-Pied-de-Port. Elle fut prise par les Français en 1808 et 1823. Population, 15,000 ames. A 82 lieues N.-N.-E. de Madrid. Latitude N., 42° 49', longitude O., 4° 2'. — Il existe aussi dans la Colombie une ville de *Pampelune* ou *Pamplona*, située dans une vallée entourée de montagnes, sur la Zulia. Il y a aux environs des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, et des plantations de cacao et de tabac. Pamplona est bien bâtie. On y remarque l'église paroissiale, l'une des plus belles de la république. Cette ville a été fondée en 1549, par Pedro de Ursua. Population, 3,200 ames. A 111 lieues N.-E. de Bogota. X.

PAMPHYLIE. Province maritime de l'Asie-Mineure, au sud de la Méditerranée, ne fut guère célèbre que par ses ports heureusement situés. Ils en bordaient la côte depuis la Cilicie à l'est, jusques à la Lycie à l'ouest. La Phrygie limitait la Pamphylie au nord. Dans cette dernière était comprise au septentrion la Pisidie, contrée montagneuse qui elle-même comprenait la Cabalie à l'ouest. La principale ville de celle-ci était Thermessus (aujourd'hui Estenaz). Une des villes les plus considérables de la Pamphylie était Olbia, mot grec qui signifie l'*Heureuse*, peut-être ainsi nommée de sa position : en effet, c'était une place forte; elle était à l'embouchure du Cataractès, espèce de cascade, comme son nom, signifiant *qui se brise*, paraît le faire entendre. Son appellation est aujourd'hui Satalyéh, corruption d'Attalea, ville antique, bâtie par Attale-Philadelphe, à l'entrée du golfe nommé aussi Satalyéh. Parmi les fleuves, ruisseaux ou torrents moins obscurs de la Pamphylie, on compte le Mélas, sur la rive duquel s'élevait l'ancienne Corybrassus; l'Eurymédon, dont la rive au sud-est était jadis occupée par la petite ville d'Aspendus, puis le Cestrus, qui voyait à l'est Perga (aujourd'hui Kara-Isar) se mirer dans ses eaux. Un beau temple de Minerve sur la plage ornait Sidé ou Sida, véritable nid des fameux pirates de la Cilicie, dont Pompée purgea cette province devenue romaine. La petite ville de Cremna, au bord d'un lac formé des eaux descendues des monts de Pisidie, reçut la première une colonie romaine. La Pamphylie comptait au moins 36 villes, villages et bourgs, dont la plupart des noms étaient grecs. Les Hellènes y avaient transporté un grand nombre de leurs colonies; le nom de cette contrée, composé de l'adjectif grec *pan* (tout), et du substantif *phulé* (tribut, nation), semble clairement l'indiquer. Sa situation au bord de la mer favorisait ces émigrations européennes dont tout le littoral de l'Asie-Mineure offre encore les traces reculées. Denne-Baron.

PAMPHLET. Ce mot, d'une origine assez moderne, quoique ce qui en fait l'objet soit fort ancien, veut dire à peu près, dans le sens étymologique, ce qui

court à tous, non pas qu'il nous vienne de l'anglais, comme on le dit communément, mais il semble plutôt, suivant la remarque de Johnson, être une contraction de ces mots français, *par un filet*, dont les Anglais auraient fait d'abord *paunflet* et ensuite *pamphlet*, c.-à-d. un petit livre attaché par un simple filet composé seulement d'une ou plusieurs feuilles, formant généralement un petit volume, d'un débit, par cela même, plus facile qu'un livre ordinaire. Il y a des pamphlets religieux, politiques, etc. Ce genre d'ouvrage comporte ordinairement une couleur de parti, et presque toujours aussi un esprit de critique ou de sarcasme plus ou moins violent, judicieux, spirituel. Peut-être est-ce par suite de ce caractère que l'idée attachée au mot *pamphlétaire* se prend assez généralement encore en mauvaise part, et que le mot *pamphlet*, autrefois, attachait presque toujours une idée de réprobation à son auteur : c'est qu'en effet, à l'époque où les dissensions religieuses jouaient en France un rôle plus important encore peut-être que ne l'ont fait depuis les controverses politiques, il se mêlait presque toujours à l'esprit du pamphlétaire, quand celui-ci en avait un peu, une couleur de parti tellement tranchée qu'elle l'emportait ordinairement au-delà de toutes les bornes de la modération, de la justice et même du plus simple bon sens; et quand on se rappelle de quelles niaiseries se composaient ordinairement les questions traitées avec un si grand emportement de passions, il ne faut pas s'étonner si le rôle de pamphlétaire était assez généralement voué aux mépris public, à celui surtout des gens sensés. Les révérends pères de tous les ordres, déchaînés les uns contre les autres, se battaient alors à coups de pamphlets, qui n'étaient le plus souvent que des tissus d'injures grossières. Le caractère de cette espèce d'ouvrage a bien changé depuis, et il a été, surtout dans le genre politique, complètement réhabilité par quelques écrivains modernes, entre lesquels nous mettrons au premier rang Paul-Louis Courier et Cormenin. Rien n'égale en effet la grâce, l'originalité et quelquefois l'esprit de raillerie, de sarcasme, de ces deux auteurs. Tout le monde connaît les lettres si spirituelles et si piquantes du dernier relativement à la liste civile. Les pamphlets politiques de Paul-Louis Courrier ne sont pas moins connus, et entre ces derniers nous citerons surtout le *Pamphlet des pamphlets*, « morceau, dit Armand Carrel, d'un entraînement irrésistible, et dont le style, d'un bout à l'autre en harmonie avec le mouvement de l'inspiration la plus capricieuse et la plus hardie, est peut-être ce que l'on peut citer dans notre langue de plus achevé comme goût, et de plus merveilleux comme art. » Châteaubriand a écrit en 1815 un grand nombre de pamphlets politiques, qui font plus d'honneur à son talent qu'à l'inflexibilité de ses principes. — Suivant le cod. pén., art. 287 à 289, l'exposition et la distribution d'un pamphlet qui serait diffamatoire, ou contraire aux bonnes mœurs, est punie d'une amende de 16 francs à 500 francs, d'un emprisonnement d'un mois à un an, et de la confiscation des exemplaires imprimés. Le maximum de la peine est infligé à l'auteur quand il est connu. Z.

PAMPLEMOUSSE. Ce nom rappelle un des quartiers de l'île de France que Bernardin de St.-Pierre a immortalisé dans *Paul et Virginie*. Qui n'a pas retenu ces deux phrases d'un livre si souvent relu ? « On l'enterra près de l'église des *pamplemousses*, sur son côté occidental, au pied d'une touffe de bambous, où elle aimait à se reposer. » — «...Il prit d'abord le chemin des *pamplemousses* ; et quand il fut près de l'église, dans l'allée des bambous, il fut droit au lieu où il vit la terre fraîchement remuée; là, il s'agenouilla, et, levant les yeux au ciel, il fit une longue prière. » Pauvre Paul ! — Les arbres qui ont donné leur nom à cet endroit de l'île sont les *pompelmouses*, espèces d'orangers garnis d'épines, à fruits monstrueux d'un jaune verdâtre, à pulpe rouge ou blan-

che, d'une saveur sucrée, mais dont l'acidité dégénère parfois en amertume; l'écorce est épaisse et fongueuse comme celle des cédrats; les feuilles, échancrées au sommet, diffèrent de celles des citronniers par leurs pétioles ailés; elles sont fort larges et dentelées sur leurs bords. Les fleurs sont très odorantes, blanches ou parsemées de panachures vertes. — L'espèce type, *citrus decumana*, est originaire de l'Inde. Ces beaux arbres ont reçu aussi le nom de *schadeck*, de celui du capitaine de vaisseau qui en transporta quelques pieds aux Antilles, où ils se sont naturalisés. On en connaît maintenant plusieurs variétés.

S. Beaurelot.

PAMPRE et PAMPE (du latin *pampinus*). Le *Dictionnaire d'histoire naturelle* fait de ce mot cette définition : « C'est, dit-il, la partie herbacée, roulée sous forme de petit ruban, qui vient attachée au tuyau de la plupart des grains, lorsqu'un tuyau est pendant par les racines, et qu'il se forme en épi. Ces noms se donnent aussi aux branches et aux sarments pendants de la vigne, ornée de ses feuilles et de son fruit. » Mais *pampe*, substantif féminin, se dit plus particulièrement de la feuille du blé, de l'orge, de l'avoine, etc. Il semble que la nature ait réuni dans la figure de la vigne toutes les grâces : aussi l'architecture italienne s'est-elle emparée du pampre dans ses ornements les plus riches; ses charmantes circonvolutions montent ordinairement le long de la spirale des colonnes torses qui soutiennent le plus souvent le baldaquin du grand autel. Ces colonnes sont cannelées dans le tiers inférieur de leur fût. Telles sont les belles colonnes torses en bronze du baldaquin de Saint-Pierre à Rome. Il y a des colonnes corinthiennes ornées de pampre à la porte du chœur de Notre-Dame de Paris. Il nous reste des pilastres ou des montants arabesques, dont les pampres remplissent les fonds. Le pampre convient à l'architecture italienne et française; elle laisse le lotus au robuste chapiteau de la colonne-pilier des Égyptiens, la riche grenade aux colonnes asiatiques du temple de Salomon, et l'acanthe à la Grèce. Le pampre qui couronne la tête de Bacchus descend avec grâce le long de son col d'albâtre, de marbre ou de bronze; il s'entrelace aux cheveux des bacchantes, son cortége, et cache le fer de leurs piques redoutables. De laine fine aux vives couleurs, de perles, de soie, d'argent ou d'or, le pampre sert aussi d'élégantes bordures aux étoffes précieuses, aux voiles, aux robes des femmes au bal, aux chasubles des prêtres à l'autel. — *Pampré*, adjectif, est aussi un terme de blason : c'est la grappe du raisin attachée à sa branche. On dit : « D'or à trois grappes de raisin de sable *pamprées* de sinople. »

Denne-Baron.

PAN. Les anciens regardaient le bouc comme l'animal le plus enclin à l'acte de la génération. C'est pour cela que les Égyptiens le prirent pour symbole de *Mendès* et les Grecs pour celui de *Pan*, divinités qui toutes les deux étaient l'emblème d'une même propriété de la nature, celle de tout produire. La fable de Pan ayant été allégorisée, on la prit pour le symbole de la nature, suivant la signification de son nom, *pan* voulant dire *universel*. Les cornes qu'on lui mettait sur la tête marquaient, dit-on, les rayons du soleil; la vivacité et la rougeur de son teint l'éclat du ciel; la peau de chèvre étoilée qu'il portait sur l'estomac indiquait les étoiles du firmament; les poils dont la partie inférieure de son corps était couverte désignaient la partie inférieure du monde, la terre, les arbres, les plantes, etc. Les Egyptiens regardaient Pan comme un des huit grands dieux de la première classe. Suivant leurs historiens, Pan avait été un des généraux de l'armée d'Osiris et avait combattu avec vigueur contre Typhon. Son armée fut surprise pendant une nuit dans une vallée dont les issues étaient gardées par les ennemis. Pan alors inventa un stratagème pour se tirer d'affaire. Il ordonna à ses soldats de pousser, tous ensemble, des cris et des hurlements épouvantables que les échos des rochers et

des forêts multiplièrent ; les ennemis en furent si effrayés qu'ils prirent aussitôt la fuite. C'est de là qu'on a donné le nom de *terreur panique* à une crainte vaine et subite qui surprend. Suivant Polyen, auteur d'un traité des stratagèmes, Pan inventa l'ordre de bataille et la manière de ranger les troupes en phalanges ; il donna à une armée une aile droite et une aile gauche que les Grecs et les Latins appelaient *cornes*. C'est pour cela, dit Polyen, qu'on représentait Pan avec des cornes. Selon Hygin, Pan ayant trouvé en Égypte les dieux échappés des mains des géants leur conseilla, pour n'être pas reconnus, de prendre la figure de différents animaux, et, pour leur donner l'exemple, il prit lui-même celle d'une chèvre. Les dieux, en reconnaissance de ce bon conseil, le placèrent dans le ciel, où il forme la constellation du capricorne. Pan était en si grand honneur chez les Égyptiens qu'on voyait sa statue dans presque tous les temples, et qu'on lui avait bâti dans la Thébaïde la ville de Chemeris, qui veut dire *ville de Pan*. Lorsque la religion des Égyptiens eut été portée dans la Grèce, les habitants de ce pays firent une histoire du dieu Pan à leur manière. Les uns le dirent fils de Mercure déguisé en bouc et de Pénélope, et attribuaient à la métamorphose de son père les cornes qu'il a sur la tête et la conformation de la partie inférieure de son corps, qui ressemblait à un bouc; d'autres prétendirent qu'il était le fruit des complaisances de Pénélope pour tous ses amants, et que son nom, qui en grec signifie *tout*, exprimait qu'il avait eu pour pères tous les amants de sa mère ; d'autres le dirent fils de Jupiter et de Calisto, et par conséquent frère jumeau d'Arcas ; d'autres le faisaient fils de l'air et d'une néréide ; d'autres de Jupiter et de la nymphe Œnéide, ou enfin du Ciel et de la Terre. Quoi qu'il en soit de sa naissance, Pan était chez les Grecs le dieu des bergers, des chasseurs et de tous les habitants des campagnes. Il était représenté avec les cheveux et la barbe négligés, des cuisses, des jambes et des pieds de bouc, et différant fort peu d'un faune et d'un satyre. Il tenait souvent le bâton pastoral ou le *pedum*, comme dieu des bergers, et une flûte à plusieurs tuyaux, qu'on appelait la *flûte de Pan*, parce qu'on l'en croyait l'inventeur. Il portait ordinairement une couronne de pin en mémoire de la nymphe Pitys, qui fut changée en cet arbre pour l'avoir préféré au dieu Borée. On le disait aussi dieu des chasseurs, mais plus occupé de courir après les nymphes dont il était l'effroi qu'après les bêtes fauves. Les Grecs lui rendirent un culte particulier après la bataille de Marathon, dont ils attribuaient le gain à sa protection. Les Romains le connaissaient sous le nom de *Fescinus*, de *Lupercus*, et le confondaient avec *Faunus* ; ils le surnommaient *Arcadius*, *Capripes*, *Lycœus* et *Tegœus* ; ils le nommaient aussi *Inuus* à cause de son penchant à la lubricité. Pindare l'appelle le plus parfait des dieux. Évandre l'Arcadien apporta son culte en Italie, et les fêtes de ce dieu y furent célébrées comme celles des autres dieux. On lui offrait en sacrifice du lait de chèvre et du miel. Les Lupercales se célébraient en son honneur. DELSARE.

PANACÉE (des mots grecs *pan*, tout, et *akéomai*, je guéris), ne désigne rien moins qu'un moyen propre à guérir toute espèce de maladies, et que, dans les temps antiques, on avait même personnifié en une fille d'Esculape. L'amour de la réalité domine trop les idées contemporaines pour qu'un tel personnage, ainsi que plusieurs conceptions poétiques, ne soit pas aujourd'hui un des êtres mythologiques les plus oubliés. Considérée comme corps matériel, comme substance pharmaceutique, la panacée tombe également de jour en jour dans l'oubli. Les médecins, voyant combien les conditions de la vie sont variées, ont eu le bon esprit de reconnaître qu'ils n'ont point à leur disposition un modificateur unique qui soit propre à ramener ces conditions à un état normal si elles sont perverties : pour conquérir un tel agent, il faudrait deviner la cause première de la vie. La

médecine, sous ce rapport, a fait un progrès notable, car c'en est un grand que de reconnaître son impuissance. L'idée d'un remède universel n'est guère restée que dans l'esprit des hommes vulgaires, leur nombre est malheureusement assez grand pour que les charlatans tirent un grand parti de cette crédulité, favorisés comme ils le sont par les spéculations sordides des journalistes, qui préconiseraient à tant la ligne la chandière de Macbeth si elle était à vendre. En un tel état de choses, il est donc encore nécessaire de répéter qu'il n'y a pas de remède universel ni même de spécifiques absolus; d'appeler la défiance et le mépris sur quiconque vante au public telle ou telle substance comme remède infaillible à tel mal. La panacée mercurielle ou calomel, dont les Anglais font un emploi ridicule, cause plus de mal que de bien dans un très grand nombre de cas; une autre panacée, dite anglaise, la magnésie, est une faible ressource médicale; il en est de même de la panacée de Glauber comme de tous les sels purgatifs et de l'émétique, la panacée anti-moniacale. L'esprit humain pourra inventer une selle à tous chevaux, mais il est difficile de croire qu'il puisse découvrir un remède propre à guérir toutes les maladies. CHASSONNIES.

PANAIS, plantes bisannuelles, à racines oblongues, blanches, très employées dans l'économie domestique.—Le panais appartient à la belle famille des ombellifères, dont il forme un genre particulier, dépourvu d'involucre et d'involucelles.—La fleur se compose d'un calice entier, à peine visible, de cinq pétales roulés en dedans, presque inégaux et lancéolés : elle porte cinq étamines et deux styles réfléchis, et couronnés par des stigmates obtus. — Le fruit est en forme d'ellipse : il est aplati, et contient deux semences appliquées l'une contre l'autre, et entourées d'un petit rebord membraneux.—La tige est herbacée, les feuilles alternes, ordinairement ailées.—On connaît plusieurs variétés de panais, parmi lesquelles on distingue celui des jardins ou *grand chervis cultivé*. Sa racine est longue, grosse souvent comme le poignet, charnue, jaunâtre, portant dans son milieu une membrane filamenteuse qui parcourt toute sa longueur; cette racine a une odeur et un goût agréables; l'odeur et la saveur aromatiques de la racine se développent également de toutes les parties de la plante, qui porte à son sommet de petits parasols qui soutiennent de petites fleurs jaunes disposées en rose. Ces fleurs s'épanouissent dans les mois de juillet et d'août, deux ans après avoir semé la graine.—Le panais sauvage ou petit panais ressemble assez au précédent sous le rapport de sa forme et de la couleur de ses fleurs, mais il est beaucoup plus petit que lui; ses racines sont plus menues, son port est moins élevé : il semble enfin que c'est le panais cultivé dégénéré, ou plutôt le panais dans son origine, avant que la culture l'ait amélioré.— Cette plante est très recherchée par les cerfs, qui en sont très friands; elle croît dans les lieux incultes aussi bien que dans les prairies, et sur les coteaux comme dans la plaine. — Il existe encore un autre panais, qui porte le nom d'*opopanax;* on le rencontre bien dans le midi de la France et de l'Europe, mais il n'y acquiert pas tout le développement que l'on remarque dans le panais de l'Orient : aussi est-ce de l'Orient que nous vient toute la résine gomme opopanax répandue aujourd'hui dans le commerce de la droguerie, et qui, malgré les impuretés qui l'accompagnent, est très chère et très recherchée. Cette résine coule de la plante par des incisions que l'on y pratique à cet effet.—Les panais ont eu jadis beaucoup plus de réputation qu'ils n'en ont aujourd'hui : plusieurs médecins en prescrivaient la graine contre les coliques néphrétiques. Aujourd'hui, on ne les emploie plus en médecine, mais on en fait un grand usage dans la cuisine, et rien ne vient justifier le nom de *panais fous* que leur ont donné les Anglais, qui prétendent que ces racines trop vieilles causent le délire et la folie.— Le panais est très sucré; aussi dans la Thuringe les habitants font avec

le suc de cette racine une espèce de sirop qui leur sert de sucre, et auquel ils attribuent des propriétés adoucissantes et vermifuges. C'est par simple coction que l'on obtient ce sucre. On cuit pour cela plusieurs fois des panais avec le suc déjà extrait d'une première opération, et on a soin d'écraser fortement les racines à chaque fois et de les bien exprimer : on finit par obtenir une solution assez chargée de principe sucré pour pouvoir en retirer du sucre par la seule évaporation. On préparait également autrefois avec le panais et du sucre une marmelade très appétissante et très bonne pour les convalescents, car, ne contenant que peu de matière nutritive, elle ne leur chargeait pas trop l'estomac.—Cette racine est une excellente nourriture pour le bétail : elle donne aux vaches de bon lait, et sert en Bretagne à nourrir les porcs. Elle n'exige pour sa culture que fort peu de soins, car dès que les jeunes pieds commencent à s'élever, ils étouffent les mauvaises herbes et n'ont plus besoin d'être sarclés.

C. Favsot.

PANAMA (Le golfe de), est un vaste enfoncement formé par le grand océan Equinoxial, sur la côte méridionale de l'isthme du même nom en Colombie. Il présente une profondeur d'environ cinquante lieues. Ses côtes, longées par la chaîne des Andes, qui n'offre qu'une suite de montagnes escarpées et arides, sont d'un aspect très irrégulier. La pêche des perles, autrefois considérable dans ce golfe, a beaucoup perdu de son importance. Il en est de même du commerce ; mais celui-ci, qui y trouve un bon mouillage, ne peut manquer d'y redevenir florissant aussitôt qu'on aura exécuté les travaux projetés à travers l'isthme, travaux qui auront pour résultat de mettre en communication le grand océan et l'océan Atlantique. C. L.

Panama (Isthme de) ou de *Darien*, dans la Colombie, département de l'Isthme (Nouvelle-Grenade). Il réunit l'Amérique septentrionale et l'Amérique méridionale, et se trouve resserré entre l'océan Pacifique et la mer des Antilles. Sa longueur n'a pas encore été déterminée exactement ; cependant, on s'accorde généralement à reconnaître qu'il commence entre le golfe de San-Miguel, dans la partie orientale de la baie de Panama, le golfe de Darien et l'enfoncement peu considérable où se trouve l'embouchure du Rio-de-Belan, à l'est de la lagune de Chiriqui, ce qui lui donne une longueur d'à peu près 80 lieues. Sa largeur varie d'abord au nord-est, puis au sud-ouest, de 25 lieues à 10 lieues, dans sa partie la plus étroite, entre le fond de la baie de Panama et le golfe de San-Blas. L'isthme de Panama est dans presque toute sa longueur traversé par la chaîne des Andes, d'où sortent plusieurs rivières, telles que le Chagras, tributaire de la mer des Antilles, et le Rio-Caimilo, qui se jette dans le grand océan. Cette chaîne de montagnes, dont l'élévation est presque la même dans toute son étendue, éprouve cependant dans son trajet dans l'isthme différentes interruptions, notamment entre le Chagras et le Chame, où l'on n'aperçoit plus que des collines fort peu élevées, et séparées même par des plaines : c'est ce qui a donné l'idée de creuser un canal de communication entre les deux mers. MM. Lloge et Falmack ont été chargés par le gouvernement colombien de tous les travaux préparatoires et de l'étude du projet. Néanmoins, l'art en a trouvé l'exécution si difficile qu'on paraît y avoir renoncé. On construit depuis peu un chemin de fer entre les villes de Panama et de Puerto-Bello, qui doit y amener sans aucun doute un commerce de transit fort important. C. L.

Panama, ville de Colombie, chef-lieu du département de l'Isthme (Nouvelle-Grenade), est située vers la côte nord du golfe de Panama, sur une petite péninsule ; elle est défendue par une suite de petites îles : c'est la résidence d'un évêque. Le climat en est malsain : depuis le mois d'août jusqu'au mois d'octobre, les chaleurs y sont très fortes et les épidémies fréquentes. Sa population est cependant de 25,000 habitants. Panama est

entourée de quelques travaux de fortification; elle est divisée en ville haute et en ville basse. Cette dernière, nommée *Varal*, est la plus peuplée. Les rues sont étroites, obscures et malpropres. Les maisons sont bâties en bois et couvertes en paille. Elles ont généralement trois étages; l'intérieur en est fort négligé. On remarque à Panama une grande place publique, couverte d'un tapis de verdure, et jonchée de décombres de plusieurs édifices, et du collége des jésuites notamment.—Il y a un collége où se trouvent des chaires de grammaire espagnole et latine, de philosophie, de théologie, de droit public et de droit canon. Les églises et les couvents, encore nombreux, y sont bâtis en pierre : la cathédrale et l'hôpital sont de fort beaux édifices. La rade de Panama est belle, mais dangereuse à cause des vents du nord, qui y soufflent avec violence. La côte est si basse qu'elle n'offre qu'un débarcadère où les bateaux plats et les pirogues peuvent seuls aborder. Les gros navires s'arrêtent aux îles Perico et Flaminco, à deux milles en mer. Cependant, le commerce est considérable, surtout avec les Anglais de la Jamaïque et les Américains du nord. L'exportation des perles monte annuellement à 40,000 piastres. En général, l'esprit commercial règne à Panama; les magasins y sont nombreux, propres et bien approvisionnés. Il y a chaque année une foire très fréquentée. Les modes, les coutumes et la cuisine anglaises y dominent. Les femmes vont la tête nue : elles laissent tomber sur leurs épaules de longues tresses de cheveux. Les environs de Panama sont plantés de bananiers, d'orangers, de figuiers et de limoniers. Le tamarinier et le cacaotier s'y font remarquer par leur majestueuse élévation. — En 1825, lorsque Bolivar, vainqueur, revint du Pérou, il invita tous les états républicains de l'Amérique à envoyer des députés à un congrès qu'il convoquait à Panama. C'était là une grande et belle idée! un congrès de peuples stipulant la liberté, l'égalité, l'indépendance et la fédération des masses, opposé pour la première fois à tous ces congrès de princes et de ministres, où il n'avait jamais été question que de la vente, de l'achat, de l'échange, de l'esclavage et de l'abrutissement des hommes! les intérêts du sol américain opposés aux prétentions des anciennes métropoles et à leur politique d'espionnage et d'intervention occulte! Il était digne du libérateur de la Colombie et du Pérou de mener à bonne fin cette immense entreprise : cependant, le congrès se sépara sans avoir rien décidé. Plusieurs états, tels que le Pérou, le Brésil, Buénos-Ayres, étaient trop absorbés par leurs dissensions intestines pour pouvoir élever leurs vues à ces hautes conceptions, dont tout l'intérêt reposait dans l'avenir. Mais la pensée sublime de Bolivar germera tôt ou tard, et de ce jour datera l'ère de régénération du Nouveau-Monde. — Le mot *Panama* signifie *lieu abondant en poisson*. Les Espagnols s'établirent dans ces parages, sous la conduite de Davila, en 1518, et y fondèrent un établissement à quatre lieues de l'emplacement de la ville actuelle : il fut détruit en 1673 par l'amiral anglais Morgan. Panama était surtout florissante lorsque le commerce de l'Amérique méridionale avec l'Espagne se faisait au moyen des galions : c'était alors l'entrepôt du commerce de l'Amérique, de l'Asie et de l'Europe. Depuis 1740, elle a beaucoup perdu de son importance, surtout à la suite de la mesure qui a admis tous les autres ports à jouir d'une égale liberté de commerce. C. L.

PANARD (Charles-François), nom célèbre dans les annales du vaudeville. Ce chansonnier était né à Courville, près de Chartres, vers la fin du XVIIe siècle, on ne sait trop en quelle année : peut-être ne le savait-il pas lui-même, car jamais poète, sauf La Fontaine peut-être, ne fut si insouciant des choses de la vie réelle; il en eut aussi la modeste bonhomie, la naïveté, et, sous tous ces rapports, ainsi que sous celui du talent, il fut surnommé avec justice par Marmontel, organe de ses contemporains, le *La Fon-*

taine du Vaudeville! — Sa fécondité fut prodigieuse. Tant à lui seul qu'en société avec Favart, Fuzelier, Laffichard, etc., il composa plus de cent opéras-comiques ou vaudevilles, parodies, divertissements, parmi lesquels on distingua surtout *le Magasin des modernes*, *l'Académie bourgeoise*, *la Répétition interrompue*, *Zéphyre et Fleurette*. Ce n'est pourtant pas l'invention qui fait le mérite de ces ouvrages ; le style est le principal mérite de Panard ; mais aussi, ce style, surtout dans ses couplets, réunit toutes les qualités qu'on peut désirer : esprit, délicatesse, naturel, énergie, critique fine et ingénieuse, s'y trouvent joints à une élégante correction, et, de plus, à une richesse de rimes dont jamais la pensée ne souffre la moindre gêne. — Ce qui manqua à Panard et contribua à rétrécir le cercle de ses conceptions et de ses idées, ce fut l'avantage de vivre dans le grand monde, de voir la bonne société. Trop souvent, la sienne fut formée d'auteurs et de comédiens peu difficiles en fait de distractions, et qui venaient, comme lui, en chercher au cabaret. Or, le cabaret n'était plus, depuis long-temps, surtout depuis l'établissement des cafés, ce qu'on l'avait vu encore du temps de Boileau et de Regnard, le rendez-vous des *fashionables* de l'époque ; mais le bon Panard prétendait y trouver des inspirations, et, sous ce rapport, il lui devait bien quelque reconnaissance. Sans ce goût, à peu près exclusif, personne, plus que Panard, n'était fait pour être bien accueilli dans les cercles de la capitale. A la vérité, il n'avait d'esprit que la plume à la main, et sa conversation était fort insignifiante, mais chacun appréciait son excellent caractère, sa gaîté franche et en quelque sorte enfantine. Cet homme, qui chansonna spirituellement tant de vices et de travers, n'eut jamais à se reprocher d'avoir écrit un vers ou laissé échapper un trait satirique contre personne en particulier. — Panard avait encore un autre moyen d'être agréable à beaucoup de monde : c'était son excessive facilité à gaspiller son talent au profit de ses amis, de ses connaissances. On estime qu'il avait composé plus de 800 de ces petites pièces de fête qui lui avaient dérobé un temps dont il n'était pas plus avare que de son argent. En outre, sans tenir boutique de vers et couplets à juste prix, comme l'abbé Pellegrin, il en fournissait gratuitement à tous ceux qu'il connaissait un peu. Le magasin de ces œuvres légères était établi dans une vieille boîte à perruques, et c'était là qu'il engageait à fouiller ceux qui lui faisaient quelque demande de ce genre. Combien le trouveraient *perruque* lui-même, ce pauvre Panard, nos auteurs du jour, qui savent si bien calculer ce que doit rapporter un hémistiche. — Malgré des manières si peu intéressées, Panard avait encore trouvé moyen, pendant une assez grande partie de sa carrière, de mener douce et joyeuse vie. Si les vaudevilles alors se payaient peu, le vin et la bonne chère se payaient aussi moins que de nos jours, et le modique produit de ses pièces avait suffi à sa modeste existence. Mais enfin la vieillesse vint, cet hiver des cigales lyriques qui ont chanté tout l'été sans s'inquiéter de l'avenir. Le bon Panard aussi aurait pu se trouver alors fort dépourvu ; mais lui, qui avait dit autrefois, dans son portrait versifié :

> Paresseux, s'il en fut, et souvent endormi,
> Du revenu qu'il faut je n'ai pas le demi.
> Plus heureux, toutefois, que ceux où l'or abonde,
> De la peur du besoin je n'ai jamais frémi ;
> Et je puis assurer, qu'aimé de tout le monde,
> J'ai, dans l'occasion, trouvé plus d'un ami.

Eh bien! il en trouva en effet dans cette occasion décisive. Trois personnes, parmi lesquelles se trouvait une femme, peu opulentes elles-mêmes, se cotisèrent pour lui faire une petite pension de 300 francs, avec laquelle il trouva le moyen de vivre et de se loger, dans un grenier, il est vrai; mais cet autre bonhomme ne s'en affectait guère, et n'en chanta pas moins jusqu'à son dernier jour. Une attaque d'apoplexie l'enleva en 1764, âgé d'environ 74 ans. — Un an avant sa mort avait paru, en 4 volumes in-12, une édition de ses œuvres, qui ne comprenait qu'une

faible partie de ses pièces et de ses poésies. Il y a quelques années, M. Armand Gouffé, celui de nos chansonniers modernes dont la manière rappelle le mieux celle de Panard, réduisit, par un choix judicieux, à 3 vol. in-18 les quatre vol. anciens, en conservant ce qui s'y trouvait de plus piquant. Plus d'un hommage a aussi été rendu, sur le théâtre de la rue de Chartres, à ce père du vaudeville critique et moral. Je citerai, entre autres, une pièce portant son nom pour titre, dont il était le héros, et dont tous les couplets avaient été empruntés à lui-même. Est-il beaucoup de nos vaudevillistes actuels auxquels, au bout de plus d'un demi-siècle, on pourrait offrir un hommage si flatteur? Oussy.

PANARIS, vulgairement appelé *mal d'aventure* : c'est une inflammation phlegmoneuse et très douloureuse de la totalité d'un doigt ou d'un point quelconque de son étendue. En se servant du mot *panaris*, dont l'étymologie grecque et latine désigne seulement le voisinage ou le pourtour de l'ongle, les anciens avaient commis une erreur en posant en principe que cette maladie n'avait pour siége habituel que l'extrémité du doigt. L'expression de *dactylite*, qui signifie *inflammation du doigt*, nous semblerait préférable. Lorsque cette inflammation n'occupe que le tour de l'ongle, elle constitue alors une variété du panaris, qu'on nomme *tourniole* (*v.* Tourniole). C'est l'espèce la plus simple et la moins douloureuse de ce genre d'affection. On a admis encore trois autres espèces de panaris, qu'on distingue d'après le degré de profondeur où se développe l'inflammation. Savoir : celle qui s'établit dans le tissu cellulaire sous-cutané, c.-à-d. sous la peau; celle qui occupe la gaîne de tendons, et celle enfin qui occupe le *périoste* des phalanges (*v.* Périoste). Mais ces trois dernières espèces de panaris, ne constituant en réalité que les différents degrés d'intensité que peut présenter le panaris, il convient de les renfermer sous une même dénomination générale, en ayant seulement soin d'indiquer le degré de gravité que présente cette maladie. — Les causes les plus ordinaires du panaris sont les piqûres des doigts causées par des aiguilles, des épingles, des pointes de clou, des arêtes de poisson, des échardes de bois, surtout lorsque ces corps sont rugueux, ou rouillés, ou imprégnés d'une matière âcre quelconque; viennent ensuite les contusions, les morsures, etc. Aussi voit-on cette maladie se déclarer fréquemment chez les cordonniers, les tailleurs, les menuisiers, enfin chez tous les ouvriers qui manient habituellement des instruments susceptibles de leur piquer les mains. Il est cependant des panaris qui ne sont causés que par l'effet d'une atmosphère froide et humide longtemps prolongée. D'autres panaris peuvent être produits par cause interne : tels sont entre autres ceux qui proviennent d'un état d'irritation de l'estomac appelé *embarras gastrique*; ils offrent alors une sorte d'analogie avec les furoncles, qui accompagnent souvent ce genre de dérangement des voies digestives. Le panaris affecte de préférence le pouce et l'index; vient ensuite le doigt médius, surtout dans les cas de panaris critique, c.-à-d. par cause interne. Cette maladie est aussi rare aux orteils qu'elle est fréquente aux doigts, ce qui est dû, non seulement à leur extrême sensibilité, mais encore, parce qu'ils sont très exposés à l'action des corps vulnérants. Le panaris commençant à se développer dans le tissu cellulaire des doigts, qui est fourni d'un grand nombre de filets nerveux, principalement vers la pulpe de ces organes, il n'est pas étonnant que la vive sensibilité de ces parties donne lieu à des douleurs excessives, lorsque l'inflammation vient à s'y manifester, d'autant plus qu'elle s'y trouve resserrée entre les os des phalanges et la peau peu extensible des doigts. Cette disposition anatomique des organes tactiles constitue alors un tel appareil de douleur que, pour exprimer leur vive intensité, on les a nommées *douleurs pertérébrantes*. La main participe souvent à ces douleurs poignantes, qui retentissent même jusqu'aux glandes

de l'aisselle, et parfois jusque sur le côté correspondant de la poitrine. Souvent aussi, le gonflement inflammatoire du doigt s'étend jusqu'à la main, et, dans quelques cas rares, gagne l'avant-bras, monte jusqu'au bras, même jusque sous l'épaule, et peut donner lieu, dans tout ce long trajet, à plusieurs abcès. L'intensité des douleurs étant alors proportionnée à l'étendue du mal, la fièvre devient intense; quelquefois même le délire se déclare, et si le mal n'est point arrêté dans sa marche, la gangrène est à craindre et les jours du malade sont gravement compromis. — Dans le traitement du panaris, il faut tâcher, s'il est possible, de faire avorter l'inflammation, ou tout au moins d'en diminuer l'intensité, si on ne peut s'opposer à son développement. Parmi les moyens abortifs du panaris, lorsqu'il n'est qu'à son début, nous indiquerons en première ligne l'indispensable nécessité de combattre la cause qui l'a produit lorsqu'elle continue d'agir : telle serait par exemple l'extraction immédiate d'une pointe d'épine qui serait restée dans l'épaisseur du doigt, etc. Viennent ensuite les moyens médicamenteux proprement dits, au nombre desquels nous recommandons principalement l'immersion long-temps prolongée du doigt dans l'eau glacée, ou mieux encore dans la glace pilée, soit seule ou bien avec addition d'un peu de sel marin, ou d'un peu d'extrait de saturne. Ce moyen, assez long-temps continué pour suspendre durant plusieurs heures la sensibilité du doigt qui commence à être malade, peut, en empêchant la congestion sanguine, s'opposer de cette manière au développement de l'inflammation et prévenir la formation du panaris. On pourrait ensuite seconder l'action sédative et répercussive du froid par une compression égale et modérée de toute l'étendue du mal, compression qu'on exercerait au moyen d'une petite bande de linge très étroite et suffisamment longue pour lier le doigt, depuis son sommet jusqu'à sa base. Nous ne saurions indiquer quel est le degré de confiance que l'on doit accorder à l'immersion rapide et souvent répétée du doigt dans l'eau très chaude, afin de prévenir le développement du panaris. C'est une sorte d'*homœopathie* qui peut réussir quelquefois, mais qui échoue le plus souvent et fait courir le risque d'augmenter l'intensité du mal. — Si l'on n'avait pas à sa disposition les moyens de réfrigération que nous avons indiqués, il faudrait alors recourir à l'application des *narcotiques*, tels que la thériaque, seule ou laudanisée, les cataplasmes ou les bains préparés avec la décoction de feuilles de ciguë, de jusquiame, de belladonne ou de morelle, avec addition d'extrait gommeux d'opium. Mais si, malgré ces divers calmants, la douleur persistait, et que l'inflammation fît des progrès, on pourrait alors couvrir le doigt de sangsues, dont on ferait saigner long-temps les piqûres au moyen de l'eau tiède, et sur lesquelles seraient ensuite appliqués des cataplasmes de farine de lin légèrement opiacés. — Toutefois, s'il advenait que ce mode de traitement fût insuffisant, et que le mal continuât à faire des progrès, il faudrait alors recourir à l'incision longitudinale et centrale de toute l'étendue du panaris, afin de faire cesser l'étranglement inflammatoire et de prévenir la gangrène. Aussitôt après l'incision, on ferait plonger la main dans une décoction émolliente tiède, afin de diminuer la douleur et de favoriser le dégorgement du doigt en rendant plus facile l'écoulement du sang; on couvrirait ensuite la plaie d'un cataplasme émollient, qu'on aurait soin de renouveler deux fois par 24 heures. — Immédiatement après l'incision, les douleurs diminuent; peu de temps après, la suppuration s'établit, et si l'on n'a pas trop tardé à pratiquer cette opération, la guérison a lieu en peu de jours. Dans le cas contraire, et surtout lorsque le débridement n'a point été pratiqué, on voit quelquefois la gangrène gagner les tendons et causer même la nécrose des phalanges, ce qui laisse le malade estropié pour tout le reste de sa vie.

L. Labat. D. M.

PANATHÉNÉES, fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Minerve. On en attribue l'établissement à Erichtonius, ou à Orphée, ou à Thésée. Depuis Cécrops et ses successeurs jusqu'à Thésée, divers peuples habitèrent les différentes bourgades de l'Attique. Chacune de ces bourgades avait ses magistrats, sa police et ses lois particulières, sans aucune dépendance réciproque. Athènes n'était reconnue pour ville principale qu'en temps de guerre. Thésée, devenu roi, entreprit de lier ensemble tous ces petits gouvernements détachés, et parvint à les incorporer dans un seul. Pour éterniser la mémoire de cette réunion, il institua ou renouvela les Panathénées. Car on prétend que cette fête existait anciennement sous le nom d'*Athénées*. Il voulut que tous les peuples de l'Attique y assistassent, afin de les porter à reconnaître Athènes, où elle se célébrait, pour la patrie commune. Elle fut d'abord simple, et ne durait qu'un jour. Mais, dans la suite, on y mit plus de pompe, et la durée en fut plus longue. On établit de grandes et de petites *Panathénées*. Les grandes se célébraient tous les cinq ans, le 23 du mois hécatombéon, qui répond à notre mois de juillet. Les petites avaient lieu tous les trois ans, ou plutôt tous les ans, le 20 du mois thargélion, ou au commencement d'avril. Chaque ville de l'Attique, chaque colonie athénienne devait, dans ces occasions, le tribut d'un bœuf à Minerve. La déesse avait ainsi l'honneur de l'hécatombe, et le peuple en avait le profit, car la chair de ces victimes immolées servait à régaler les spectateurs. Il y avait dans ces fêtes des prix pour trois sortes de combats. Le premier combat était originairement une course à pied, qui se faisait le soir à la lueur des flambeaux que portaient les athlètes; mais dans la suite, elle devint une course équestre. Le second combat était gymnique, c.-à-d. que les athlètes y combattaient nus. Il avait lieu dans un stade particulier que le rhéteur Lycurgue avait construit, et qu'Hérodes Atticus rétablit avec magnificence. Périclès institua le troisième combat pour la poésie et la musique : d'excellents chanteurs, accompagnés de joueurs de flûte et de cithare, y disputaient à l'envi. Ils chantaient les louanges d'Harmodius, d'Aristogiton et de Thrasybule. Des poètes y faisaient représenter des pièces de théâtre jusqu'au nombre de quatre chacun, et cet ensemble de poèmes s'appelait *tétralogie*, parce que, bien que séparés, ils tenaient tous au même sujet ou à la même histoire. Le prix de ce combat était une couronne d'olivier et un baril d'huile exquise que les vainqueurs, par un privilége spécial, pouvaient faire transporter où bon leur semblait, hors du territoire d'Athènes. Ces combats étaient suivis de festins publics qui terminaient la fête : c'est ainsi que se célébraient en général les petites Panathénées. Mais les grandes l'emportaient par leur magnificence, par le concours des peuples, et par la procession qui s'y faisait. On conduisait en grande pompe un navire orné du *peplus* de Minerve, et accompagné du plus nombreux cortége. Ce navire n'allait en avant que par des machines qui étaient dans son intérieur, et, quand il avait fait plusieurs stations sur la route, on le ramenait à l'endroit d'où il était parti, c'est-à-dire au Céramique. Le *peplus* de Minerve était une draperie blanche, formant un carré long, brochée d'or, et sur laquelle étaient représentées les actions mémorables de la déesse, celles de Jupiter, des héros, et même de ceux qui avaient rendu de grands services à la république. A cette procession assistaient des vieillards, des hommes faits, des jeunes gens, des enfants, de jeunes vierges des familles les plus distinguées, portant tous à la main une branche d'olivier pour honorer Minerve, à laquelle le pays était redevable de cet arbre utile. Tous les peuples de l'Attique se faisaient un devoir de religion d'assister à cette fête; de là le nom de *Panathénées* ou *Athénées de toute l'Attique*. Les Romains imitèrent cette fête sous le nom de *Quinquatrice*; mais leur imitation ne servit qu'à donner plus d'é-

clat aux vraies Panathénées. Il n'est pas inutile de remarquer que dans ce jour de solennité il était permis de porter des armes dans la ville d'Athènes ; le reste de l'année, le port d'armes y était défendu. DELAARE.

PANDECTES ou *Digeste*, nom donné à un recueil de décisions d'anciens jurisconsultes, formé, sur l'ordre de Justinien, par Tribonien et seize autres jurisconsultes. *Pandectes* vient du grec *pan* (tout), et *déchestaï* (recevoir, contenir), parce qu'il contient toute la jurisprudence romaine. Ce recueil renferme l'extrait de plus de 2,000 volumes. Il est divisé en 422 titres, et 9,123 lois. Il fut publié en 533 pour servir de commentaire au code Justinien (*v.* DIGESTE et JUSTINIEN). X.

PANDÉMONIUM, mot composé par Milton, de deux mots grecs (*pan*, tout, *daïmôn*, démon), pour désigner le palais de Satan. C'est dans le premier chant du *Paradis perdu* que le poète a placé la description de cet édifice fantastique. Le prince des démons appelle en un grand conseil toutes les puissances infernales, mais il faut un monument digne d'une telle assemblée. Aussitôt tout agit, tout s'empresse ; à la tête des travailleurs est Mammon, le plus vil des anges déchus, celui par qui la soif de l'or est venue infecter le monde : l'or, par leurs mains actives, est arraché aux entrailles de la terre, fondu, épuré, moulé en cent manières diverses, et

Sous la forme d'un temple aussitôt enfanté,
Sort comme une vapeur l'édifice enchanté.

Une traduction française ne rend que bien imparfaitement le brillant tableau tracé par le génie de Milton, c'est dans le texte même qu'il faut pouvoir lire tous ces piliers magnifiques, ces architraves d'or, cette toiture d'or ciselé, ces immenses portes d'airain, et ces inextinguibles girandoles qui font du Pandémonium une merveille surpassant toutes celles de l'Asie, et de sa description un chef-d'œuvre digne d'entrer en parallèle avec les plus belles descriptions d'Homère et de Virgile. Enfin, l'édifice est debout sur ses fondements, les portes s'ouvrent et la foule infernale se précipite. Tout immense qu'il est, le palais ne peut suffire à la multitude des démons.

Tout à coup, ô prodige ! on donne le signal,
Et ce peuple géant de l'empire infernal,
Que sa taille égalait aux enfants de la terre,
Pareil à d'humbles nains en un point se resserre.

Les séraphins et les chérubins seuls gardent leur taille majestueuse ; Satan commande un silence solennel, et le conseil commence. C'est le début du second chant. John Martin, le célèbre auteur du *Festin de Balthasar*, a fait de cette scène infernale le sujet d'un de ses tableaux.— Le mot *pandémonium* a pris depuis une extension figurée, et beaucoup l'emploient sans se douter d'où il vient. On dit d'une assemblée où dominent les mauvaises passions, d'une ville où règne la dépravation, d'un livre rempli de principes dangereux, que c'est un *pandémonium*. VICTOR RATIER.

PANDORE. Si nous consultons la mythologie des Grecs, nous serons autorisé à comparer Pandore, dont le nom signifie littéralement *don de tout* ou *doué de tout*, à Minerve. Elle est la première femme qui parut sur la terre, et voici ce que la fable rapporte à ce sujet. Jupiter, irrité contre Prométhée de ce qu'il avait eu la hardiesse de faire un homme et de voler le feu du ciel pour animer son ouvrage, ordonna à Vulcain de former une femme du limon de la terre, et de la présenter à l'assemblée des dieux. Minerve la revêtit d'une robe d'une blancheur éblouissante, lui couvrit la tête d'un voile et de guirlandes de fleurs qu'elle surmonta d'une couronne d'or. En cet état, Vulcain l'amena lui-même ; tous les dieux admirèrent cette nouvelle créature, et chacun voulut lui faire son présent. Minerve lui apprit les arts qui conviennent à son sexe, celui entre autres de faire de la toile. Vénus répandit le charme autour d'elle avec le désir inquiet et les soins fatigants. Les Grâces et la déesse de la persuasion ornèrent sa gorge de colliers d'or. Mercure lui donna la parole avec l'art de séduire les cœurs par des

discours insinuants. Enfin Jupiter lui donna une boîte bien close et lui ordonna de la porter à Prométhée. Celui-ci, se défiant de quelque piége, ne voulut recevoir ni Pandore ni la boîte, et recommanda bien à Épiméthée de ne rien recevoir de la part de Jupiter. Mais, à l'aspect de Pandore, tout fut oublié. Épiméthée devint son époux; la boîte fatale fut ouverte, et laissa échapper tous les maux et tous les crimes qui ont depuis inondé le triste univers.—C'est ici que le génie des Grecs, qui savait tout embellir, se montre tout entier : Épiméthée voulut refermer la boîte pernicieuse, mais il n'était plus temps. Il ne retint que l'Espérance, qui était près de s'envoler, et qui resta sur les bords. Par une suite de l'esprit mythologique dont les poètes grecs étaient animés, ils ont feint que Prométhée avait formé les hommes prudents et ingénieux, et qu'Épimethée son frère avait fait les imprudents et les stupides. Ils ajoutent que Prométhée est l'esprit qui prévoit l'avenir, et Épiméthée l'esprit qui ne juge les choses qu'après l'événement. Cette liaison de faits dans la fable, sur l'introduction du mal dans ce monde, est vraiment admirable; nous l'analyserons ainsi. Pandore fut envoyée par Jupiter pour introduire sur la terre toutes sortes de maux, que ce dieu renferma dans une boîte, de manière que la déesse devait répandre ces maux parmi les hommes pour arrêter, par cette fatale distribution, les progrès de l'esprit et les connaissances qu'ils avaient reçues de Prométhée. Dans une autre fable, on renouvelle le monde au moyen d'un déluge : tout cela coïncide. La boîte de Pandore renfermait, entre autres maux, la vieillesse, les maladies, la guerre, les querelles, les soucis, la chicane, l'orgueil, la jalousie, l'impudence, l'envie, l'oppression, etc. On voit donc que Pandore, instruite par Minerve et façonnée par Vulcain, qui prend son domicile dans la *balance*, l'un des attributs de la Justice, animée ensuite par Jupiter, et faisant le mal, n'est autre que la Vierge ou la *femme porte-épi*, qui figure dans le ciel; et on ne perdra pas de vue que c'est la peinture du ciel, que les mythologistes ont traduit dans leurs fables. Ainsi, l'on remarquera 1° que l'on donne à Pandore, comme à Isis, un coffret avec lequel elle introduit le mal dans ce monde; 2° qu'elle se montre à l'horizon lorsque, en quittant le signe de la vierge, le soleil, en traversant la balance, prend le nom de *Vulcain* et passe dans les signes inférieurs. Minerve, suivant les Égyptiens, était femme de Vulcain, comme Vénus. Elle serait aussi cette vierge céleste qui habitait sur la terre, au temps de l'âge d'or, sous le nom de *Thémis*, et qui l'abandonna lorsque la malice vint corrompre la première vertu des hommes. Les auteurs anciens donnent enfin à Pandore la beauté de Vénus, la pudeur et la chasteté de Diane, la vaillance de Mars et la force d'Hercule. Cette déesse avait, comme Médée, le don de la persuasion, et celui de l'éloquence, comme Mercure, Minerve et Thémis.

Cte Alexandre Lenoir.

PANDOURS, on nommait ainsi les milices de Servie et de Raitz, qui vivaient dispersées au sein des montagnes voisines du hameau de Pandour, dans le Palatinat de *Sol*, Basse-Hongrie. Jadis, ils étaient commandés par un chef de leur choix nommé Harun-Pacha. Ils portaient des manteaux, de longs et larges pantalons, des bonnets fourrés; et voyageaient armés d'un long fusil, de pistolets, d'un sabre hongrois et de deux couteaux turcs. Pendant les premières années du règne de Marie-Thérèse, ils étaient commandés par Trenk, qui se rendit célèbre en les conduisant au combat et au pillage. Depuis 1750, ils ont été organisés en milice régulière. C. L.

PANÉGYRIQUE. C'est le nom qu'on donne à un discours d'apparat, écrit et prononcé en l'honneur d'un personnage illustre. Il participe de l'oraison funèbre, en ce qu'il a pour objet un éloge solennel, mais il en diffère essentiellement en ce sens que la personne à qui il s'adresse peut être encore vivante : ainsi, tout le monde sait que le panégyrique de Trajan fut composé par Pline le jeune à l'occa-

sion d'une victoire remportée sur les Daces, et prononcé devant l'empereur en personne. L'étymologie du mot (*pan* et *aguris* ou *ageiro*, d'où *panéguris*, assemblée publique, réunion générale et solennelle) est d'ailleurs parfaitement conforme à la vérité : en effet, les Grecs prononçaient leurs panégyriques dans les cérémonies religieuses en présence des peuples assemblés. L'orateur commençait par une invocation laudative à la divinité en l'honneur de laquelle on célébrait les fêtes ou les jeux. Il passait ensuite aux louanges du peuple ou du pays qui les célébrait, et enfin il proclamait la gloire de son héros. Le panégyrique, qui appartient au genre démonstratif, tient à l'histoire par l'exposition des événements, à la politique par l'étude des faits, à la morale par la peinture des mœurs et le développement des caractères. Le savant jésuite Colonia remarque fort judicieusement qu'il présente à l'orateur deux manières bien distinctes : l'une, artificielle, ne suit l'ordre ni des temps, ni des faits, mais elle s'attache à quelques points principaux, et en fait comme un centre autour duquel gravitent, pour ainsi dire, les diverses circonstances de l'éloge : c'est la méthode suivie par Cicéron dans sa harangue *pro lege Manilia*, où, sans sortir de son sujet, il trouve un moyen habile de faire, en termes magnifiques, l'éloge du grand Pompée ; l'autre manière, que nous appellerons naturelle, est celle où l'on ne s'avance qu'en observant l'ordre historique et l'enchaînement rigoureux des faits. Or, si cette dernière route demande moins de génie, il faut avouer qu'elle présente plus d'obstacles au talent, obligé, c'est le mot, de se traîner à la remorque des faits. Aussi voyons-nous les plus grands orateurs, adoptant la première manière, appuyer leur panégyrique sur deux ou trois bases principales, auxquelles ils rapportent toutes les parties de leur éloge ; mais ils ont soin de se réserver pour quelques traits saillants, et ils parviennent à les encadrer, à les fondre dans leurs réflexions et leurs mouvements oratoires : ainsi, du moins, ils évitent une *abondance stérile* de détails analogues ; ainsi ils échappent à la monotonie de la louange, la plus fade peut-être et la plus fastidieuse de toutes. Il faut dans ce genre de discours n'user qu'avec une grande sobriété des lieux communs et de ce que nous oserons appeler les *fioritures* du langage, car il ne faut pas oublier que le panégyrique est l'écueil de l'orateur. Dans les sujets d'imagination, dans les discours profanes, dans les discours académiques, on peut semer les ornements à pleines mains ; mais ici, il faut observer une juste mesure, et bien prendre garde de paraître n'avoir recours aux images brillantes, et à toutes les séductions du style, que pour couvrir de fleurs menteuses la pauvreté du fonds ; l'œil le moins exercé verrait bientôt l'artifice, et le héros risquerait fort de devenir une victime. Également dans l'éloquence de la chaire, ne doit-on pas craindre de diminuer la majesté des sujets qui sont nobles, féconds et grands par eux-mêmes ; et pourtant il faut éviter aussi que le défaut de vie et d'ornements ne les appauvrisse, ne les décolore et ne leur fasse perdre de leur grandeur naturelle. Nous le répétons donc ici, et nous ne saurions le dire trop haut ni trop souvent : observez une juste mesure. — Le panégyrique n'est pas originaire de la Grèce, comme son étymologie semble l'indiquer : en effet, bien avant les Grecs, le roi-poète se fait le panégyriste de Saül son ennemi ; bien avant les Grecs, les sages Égyptiens proclamaient la louange de la vertu sur les restes inanimés de leurs monarques ? A son tour aussi, mais plus tard, la Grèce entière, réunie en des jours solennels, décerne des éloges publics, expression de la reconnaissance nationale, à tout citoyen qui a bien mérité de la patrie ; et toute saignante encore des glorieuses blessures reçues à Marathon, à Salamine, à Platée, au milieu de ses cités dépeuplées par la victoire, elle fait taire un instant ses douleurs pour rendre hommage à la mémoire des braves morts pour la patrie.

A Rome, l'usage du panégyrique date de la mort de Brutus. Jusqu'à Cicéron, les patriciens seuls peuvent emporter avec eux la consolation, si c'en est une, d'un éloge d'outre tombe; eux seuls ont le droit d'être loués, *là où ils ne sont plus*. De Cicéron jusqu'à Pline, le panégyrique est mort : qui eût osé louer la vertu sous un Tibère, un Néron?... Sous ce monstre à face humaine, on fait l'apologie du meurtre; et quoi de surprenant, qu'il se soit rencontré un tel panégyriste dans un sénat qui alla en corps à la rencontre d'un fils parricide? Quand la vertu peut enfin respirer sous Trajan, Pline élève en sa faveur une voix éloquente, et Tacite écrit ses livres immortels. Aux panégyriques païens succède bientôt le panégyrique chrétien, arme puissante, parce qu'en montrant les joies de l'éternité réservées à celui dont on loue les vertus, l'éloge devient un encouragement sublime et propage l'amour de la foi. Voici venir enfin les vénérables Pères de l'église, apôtres inspirés, sources fécondes où s'abreuvent les Bourdaloue, les Massillon, les Fléchier; où Bossuet lui-même puise cette vigueur de pensée, cette intelligence des saintes Écritures qui font de lui, parmi nous, le type glorieux de l'éloquence sacrée. Aujourd'hui, hélas! déchu de son antique splendeur, le panégyrique est tombé du domaine de l'orateur dans celui de l'écrivain. Il ne consiste plus, pour ainsi dire, que dans les éloges académiques et les discours d'apparat : quelle distance de Bossuet à Thomas! Ainsi tout change... Mais quelle différence plus grande encore entre le panégyrique des anciens et celui des modernes! Pas la même, toutefois, qu'entre cette mesquine inscription : *de patriâ benè meritis*, et la dédicace grandiose qu'on lit sur le fronton de l'admirable cénotaphe, immortalisé sous le nom de Panthéon : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante!*—On dit, par extension, au figuré : faire le *panégyrique* de quelqu'un, pour dire faire son éloge; on emploie aussi cette locution par ironie, comme dans cette phrase : vous accommodez bien cette femme là, vous lui faites un singulier *panégyrique*; (*In hanc mulierem acerbè inveheris.*) — On appelle encore *panégyrique* un livre de religion qui renferme plusieurs *panégyriques* en l'honneur de Jésus-Christ et des saints. Cet ouvrage, qui se trouve en manuscrit dans presque toutes les églises grecques, suit, dans sa disposition, l'ordre des mois : aussi le voit-on souvent divisé en douze volumes, qui répondent à chacun des mois de l'année.

DUMARTIN-TAILLEFER.

PANÉGYRISTE. L'antiquité grecque honorait de ce nom le magistrat qui proclamait la grandeur de la Divinité, et qui prononçait l'éloge des rois et des bons citoyens en présence des peuples dont il était l'interprète. Bien que dépouillé ensuite d'un caractère public, le panégyriste exerça toujours un imposant ministère, celui d'immortaliser la mémoire des grands hommes, en célébrant le patriotisme et la vertu. Que de noms glorieux nous pourrions évoquer ici! d'abord, dans le lointain du passé, nous voyons David, qui pleure la mort de Saül, et le grand-prêtre de Memphis, qui propose l'exemple de Sésostris à tous les rois de la terre. En Grèce, nous lirions sur un rocher des Thermopyles cet éloge sublime que la postérité a justifié : « Passant, va dire à Lacédémone que nous sommes morts ici pour obéir à ses saintes lois! » Ensuite vient Périclès, dont la voix éloquente célèbre les guerriers morts au commencement de la guerre du Péloponèse; et Platon, ce divin génie, comme disaient les Grecs, qui consacre à jamais, dans son *Menexène*, tant d'illustres victimes; et Démosthène, enfin, qui évoque les ombres des héros morts à Chéronée, en immortalisant ces dévouements sublimes et ces sublimes funérailles. Et Rome, cette fière rivale de la Grèce, ne la voyons-nous pas célébrer, au milieu de sa douleur, la mémoire de J. Brutus, l'exterminateur des rois? Si c'est devant une de ses portes que la

louange, plus tard, se prostitua au meurtrier d'Agrippine, c'est sur le Forum aussi que Cicéron prononçait l'éloge de Pompée et de Caton lui-même, ce stoïque représentant de la république, vrai Philopémen des Romains! Sous Auguste, il n'y a que le fameux :

..... Tu Marcellus eris!

Mais bientôt vient Pline, qui loue la vertu dans la personne de Trajan; puis Tacite, qui se consolait du despotisme de Domitien en consacrant la vie d'Agricola, et qui

En racontant sa vie enseignait la vertu.

Ne donnons qu'un souvenir aux Mamertins, à Nazarius, à Eumène, à Corripus, à Claudien lui-même, pour arriver aux premiers panégyristes du christianisme. Salut! étoiles lumineuses de ces temps de ténèbres et d'aveuglement! Salut! orateurs inspirés, nobles défenseurs, vrais *martyrs* du Christ! Par vous la chaîne des temps est conservée; par vous l'antiquité, presqu'à l'agonie, renait à une vie nouvelle! Ils l'étudient, ils la comprennent, ils l'admirent, quoique païenne; à l'ennemi vaincu, terrassé, ils tendent une main secourable, et, grâce à eux, à eux seuls, peut-être, le génie antique échappe au déluge des temps. Maintenant apparaît cette pléiade de noms glorieux : St. Grégoire de Nazianec, St. Basile, St. Augustin, St. Grégoire de Nysse, St. Ambroise, St. Jérôme et Synésius, et St. Jean *bouche d'or* (Chrysostôme), et tous, en un mot, car chacun d'eux est une étoile de cette brillante constellation du génie chrétien. Mais après eux, plus personne jusqu'au dix-septième siècle; alors le père Benning nous rappelle la bravoure proverbiale de Crillon, et Antoine Godeau essaie de nous cacher la faiblesse de Louis XIII. Ici recommence pour le panégyrique une ère brillante : c'est Mascaron, c'est Fléchier, l'Isocrate chrétien, qui nous font verser des larmes sur le trépas de Turenne, nouveau Josué enseveli dans son triomphe; c'est Massillon qui nous crie devant le cercueil du grand roi : « Dieu seul est grand, mes frères! » Mais écoutez : cette voix puissante que vous entendez tonner contre le néant des grandeurs humaines, c'est celle de Bossuet, le Démosthène de la tribune évangélique... Après lui, nous voyons encore le chancelier d'Aguesseau, rivaliser avec Massillon dans l'éloge de Louis XIV; le père Elisée, qui consacre la mémoire de Stanislas, et Boismont, qui célèbre le règne de Frédéric-le-Grand; puis d'Alembert, qui ressuscite bon nombre d'*immortels*, académiciens de leur vivant; puis Thomas, qui,

Pour ne rien dire, ouvre une bouche immense;

puis M. de La Harpe, qui, outre son propre éloge, complaisamment tracé de ça, de là, entreprit de louer Catinat et Fénelon; puis Chamfort, le panégyriste de Molière et de La Fontaine; puis enfin Victorin Fabre, et puis nous pouvons dire comme les enfants : c'est tout. —Le panégyrique est mort... Et *panégyriste* n'est aujourd'hui qu'un mot vide de sens. —Pardon.... on s'en sert encore au figuré pour désigner l'homme qui fait l'éloge *quand même* d'un autre, mais il va sans dire que dans cette seconde acception le mot ne se prend qu'en mauvaise part. — Nous voyons tous les jours la vérité de ces paroles du poète :

Multa renascentur, quæ jam cecidêre,

mais combien n'a-t-il pas raison d'ajouter :

Cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula.....

Patience! il n'y aura plus qu'un pas bientôt de panégyriste à ..... séide.

DUMARTIN-TAILLEFER.

PANIER. Ce mot vient de *panis* ou *panarium*, parce que les premiers paniers furent faits pour renfermer du pain. Ce sont de petits meubles ou ustensiles ordinairement d'osier ou de jonc, de formes très variées, et servant à contenir des objets presque de toute nature. Il y en a de grands, de petits, de ronds, d'oblongs, avec ou sans anse, d'un tissu

serré ou à claire-voie, munis ou non de couvercles. On les caractérise ordinairement par un nom qui en indique l'usage : le *panier de marée* est celui dans lequel la marée s'apporte à la halle. Ce qu'on nomme *panier d'un coche* consiste en de grandes caisses d'osier, nommées autrefois *magasins*, et placés devant ou derrière le coche. Ils contenaient les marchandises et quelquefois les voyageurs. On nomme aussi *paniers* des caisses d'osier plus ou moins fortes qui se placent sur le dos des bêtes de somme, des chevaux de bât, pour servir au transport de marchandises. On nomme *gabions* en termes de guerre des paniers pleins de terre, servant à la construction des retranchements. — On appelle *mannes* en marine de petits paniers servant à *manier* le lest de sable ou de pierres : ils sont faits grossièrement, et servent à tout ce qui n'exige pas de propreté. On nomme aussi souvent *panier* en agriculture une ruche d'abeilles, faite en osier ou en paille. Un *panier à bouteilles* est celui où se trouvent plusieurs compartiments servant à recevoir des bouteilles. Les *paniers à ouvrage* sont de petites corbeilles où les femmes mettent leurs ouvrages d'aiguille : ils étaient déjà connus des dames romaines, qui y mettaient leurs fuseaux, leurs canevas, leurs laines ; ils étaient d'osier, et on les nommait *qualum*, mot dérivé du grec *calathos* (panier de Minerve). Horace dit à Néobule :

Tibi qualum Cytheræ puer alex auferet

« L'Amour vous a fait perdre le goût de votre panier ; » pour dire des ouvrages qui y étaient contenus. On appelle en architecture *anse de panier*, ou plutôt une voûte ou une arcade à *anse de panier*, la voûte ou l'arcade surbaissée, et qui n'est point en plein cintre, ou dont le cintre n'est pas parfait. On nomme *panier de fleurs* ces ornements qui représentent des paniers qu'on met sur la tête des caryatides ou des termes. Les *paniers* diffèrent de la *corbeille* en ce qu'ils sont plus hauts et plus étroits. Le contenu du mot *panier* se désigne quelquefois de même que le contenant, c'est-à-dire aussi par *panier* ou *panerée*, comme quand on dit : un *panier* de raisins, de fraises, de vin, etc. Un *panier* de fleurs et de fruits indique sur les médailles la beauté et la fertilité du pays. (P. Joubert). Un *panier* couvert avec du lierre alentour et une peau de faon marque les mystères des Bacchanales : aussi la statue de Bacchus se trouve-t-elle souvent au-dessus, symbole provenant sans doute de ce que Sémélé, enceinte de Bacchus, fut mise par Cadmus dans une corbeille, et abandonnée sur un fleuve.—Tout le monde a entendu parler des jupons à panier, quoique cette mode ridicule n'existe plus : c'étaient des cercles en fer, bois ou baleine, entourés de chiffons, et servant à relever les jupes. Ces cercles se nommaient *vertugadins*, et reprirent faveur au commencement du dernier siècle : « Si en les reprenant, dit un auteur, les dames leur eussent conservé l'ancien nom de *vertugadins*, elles auraient cru porter une antiquaille et l'être elles-mêmes : elles leur donnèrent donc le nom de *panier*, à cause de leur ressemblance avec les cages ou paniers à poulets. » Ainsi, la nouveauté du mot fit passer sur la vieillerie et le ridicule de la chose : un petit incident contribua d'ailleurs à mettre en faveur avec ce nouveau mot la chose qu'il représentait, c'est qu'il jouait avec le nom d'un maître des requêtes, appelé *Panier*, qui venait de mourir dans un voyage de la Martinique en France. Les dames avaient le plaisir de dire : « Apportez-moi mon maître des requêtes. » Cet incident, tout futile qu'il est, ne surprendra aucun de ceux qui ont quelque idée vraie de la manière dont les modes s'établissent dans notre grave pays de France. Ces paniers prenaient différents noms suivant leurs formes : ainsi, il y avait la *gourgandine*, le *boute-en-train*, le *tâtez-y*, la *culbute*, etc. Mlle Clairon fut la première qui osa paraître sans panier sur la scène, et toutes les dames imitèrent bientôt son exemple. Ce

sont les *bêtises* ou derrières *postiches* qui ont remplacé les paniers, et il faut avouer qu'ils sont moins désagréables, quoiqu'indiquant un reste du faux goût qui a créé autrefois les vertugadins. — Le mot *panier* entre dans un grand nombre de locutions figurées et proverbiales. On dit d'une personne qui dépense tout son argent et qui n'en saurait gagner, que c'est un *panier percé* (*canistrum perforatum*); on dit la même chose d'une mauvaise mémoire, ou qui ne peut rien retenir, proverbe qui vieillit un peu, et qui a sans doute donné lieu au suivant : *sot comme un panier*, en ceci qu'on regarde comme un sot celui dont la mémoire ne peut rien retenir. Le mot *cruche*, usité dans un autre proverbe à peu près semblable, a plus d'énergie. *L'anse du panier* veut dire, parmi les valets, les vols qu'ils font à leurs maîtres sur le prix des choses qu'ils achètent; c'est ce qu'on appelle *faire danser l'anse du panier* : l'anse du *panier* vaut plus à cette servante que les appointements qu'on lui donne. *Petit mercier, petit panier*, se dit de ceux qui, ayant peu de bien, doivent proportionner leurs dépenses à leurs moyens; cela signifie, surtout dans le commerce, qu'il ne faut pas faire d'entreprises au-dessus de ses forces. Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans un *panier* veut dire qu'on ne doit pas placer tous ses fonds dans une même affaire, une seule spéculation, risquer tout son bien à la fois. *Adieu paniers, vendanges sont faites*, se dit quand les vendanges sont passées, ou qu'il est arrivé aux vignes un accident qui a détruit les raisins. On le dit encore de toutes les affaires entièrement terminées, ou de celles qui sont manquées sans ressource.

BILLOT.

PANNE. On appelle *panne* le temps d'arrêt produit sur un navire en marche par la disposition particulière donnée à ses voiles : les unes, tendant à le faire avancer, les autres à le faire reculer, ont pour résultat de le maintenir à peu près à la même place. — Le pouvoir absolu que le marin exerce sur tous les mouvements de son navire est pour l'habitant des terres un sujet de profond étonnement, que je voudrais bien voir cesser, car ce n'est pas en cela que la marine est admirable. Ce brillant échafaudage de mâts élevés bout à bout, de vergues suspendues comme par enchantement, n'est en résumé que le développement ingénieux des forces à l'action desquelles est soumis le navire. Si l'on en représente par *c* le centre de gravité, point sur lequel le vaisseau pivote, autour duquel on place la voilure, et que l'on représente aussi par *a*, *b*, *d*, *f*, la force des mâts de beaupré, d'artimon, de misaine et celle du grand mât, voici comment on pourra se faire une idée générale du résultat de ces forces. Supposons le bâtiment fixé en *c* et pivotant sur ce point, le grand mât et toutes ses voiles représenté par *f* étant sur l'arrière *c* du centre de gravité, leur centre d'action doit être aussi sur l'arrière de ce centre de gravité, et la force *f* qui les représente agit sur la partie arrière du vaisseau en lui faisant décrire ou en tendant à lui faire décrire un mouvement de rotation dans une direction donnée. Mais le mât de misaine représenté par *d*, et placé sur l'avant du centre de gravité, détermine sur l'avant du navire un effet absolument semblable à celui que la force du grand mât fait éprouver à son arrière. Ces deux forces agissent en sens contraire, et leur effet est encore augmenté par celui des deux autres forces *a*, *b*, représentant les mâts de beaupré et d'artimon, placés le plus loin possible du centre de gravité aux deux extrémités du navire. Par ces différents effets des voiles qui agissent sur l'avant et sur l'arrière du centre de gravité, il est évident que, dès que l'on n'est pas vent arrière, la puissance des voiles se trouve balancée les unes par les autres, et celle de l'avant fait équilibre à celle de l'arrière, de manière à fixer le vaisseau en route et à permettre de le gouverner. L'art de manœuvrer les bâtiments consiste à bien combiner entre elles, au moyen du gouvernail, les quatre forces dont nous ve-

nons de parler, dans tous les cas possibles; soit qu'on veuille aller de l'avant pour se mettre en marche, ou par l'arrière, afin d'éviter un danger; soit qu'il s'agisse de faire évoluer le navire à droite et à gauche, ou enfin de l'arrêter immobile, en dépit de la mer et du vent, tout autant que sa forme et sa facilité à diviser le fluide le lui permettent : ce que j'ai expliqué être la *panne*. F. DE LESPINASSE.

PANNONIE. On appelait ainsi dans l'antiquité la contrée habitée par les Pannoniens, peuple d'origine thrace. Située sur la pente septentrionale des Alpes-Orientales, elle comprenait l'espace renfermé entre l'Illyrie et le pays des Celtes. Personne avant l'empereur Auguste n'était parvenu à soumettre les Illyriens et les Dalmates. Il entra dans les montagnes de la Pannonie, et s'empara de toute la contrée (10 ans ap. J.-C.). Tibère parvint à étouffer le germe d'une conspiration qui allait éclater, et qui eût pu devenir dangereuse pour la domination romaine. Il paraît qu'à la suite de ces événements, les Pannoniens, aidés par les Romains, s'établirent sur les rives du Danube; mais il est probable que ce ne fut que sous le règne de Claude qu'ils furent admis à jouir des droits accordés aux habitants des provinces romaines. La Pannonie embrassait à la fois la partie orientale de l'Autriche et de la Styrie, toute la Hongrie, dont les provinces situées sur la rive gauche du Danube portent encore ce nom, une partie du Crain et de la Croatie, toute l'Esclavonie, et une partie de la Bosnie, le long des rives de la Save. Suivant toutes les probabilités, ce fut l'empereur Adrien qui divisa cette contrée en Pannonie-Supérieure ou Occidentale (plus tard *Pannonia Prima*), et Pannonie-Inférieure ou Orientale (plus tard *Pannonia Secunda*). Depuis les guerres des Marcomans, ce pays a été souvent en butte aux invasions des Barbares. Il a eu beaucoup à souffrir des émigrations des peuples du Nord. Pendant le IVe siècle, les Romains en perdirent une partie, qui fut conquise d'abord par les Vandales, puis par les Goths. Les Huns, commandés par Attila, s'en emparèrent. Après la mort de ce conquérant (453), l'empire des Huns étant rentré dans ses limites orientales au-delà du Pont, les Sarmates, ancêtres des Slavons d'aujourd'hui, s'établirent dans les montagnes. Plus tard, les Gépides et les Ostrogoths, avec le consentement des empereurs d'Orient, s'emparèrent de toute la contrée. Lorsque ces derniers se rapprochèrent des campagnes italiennes, les Lombards entrèrent en Pannonie, soumirent les Gépides. Quand ils songèrent à pénétrer à leur tour en Italie, vers 568, ils abandonnèrent la Pannonie aux *Avares* (*v.*). Ceux-ci furent vaincus par Charlemagne, et obligés d'embrasser le christianisme. Enfin les Hongrois (*v.* HONGRIE) conquirent la Pannonie environ vers l'an 900. C. L.

PANNUS DE LA CORNÉE. Ce nom s'applique au gonflement de la muqueuse de la kérato-conjonctive produite par les vaisseaux sanguins qui la parcourent. Dans son moindre degré d'intensité, cette affection consiste dans quelques vaisseaux remplis du sang de la sclérotico-conjonctive, qui, se transformant en kérato-conjonctive, se perdent en devenant de plus en plus étroits. Lorsque la maladie est tout-à-fait intense, on aperçoit une multitude de vaisseaux sanguins qui, se croisant en plusieurs sens, occupent la conjonctive et la cornée. Dans ce cas, la kérato-conjonctive, notablement tuméfiée et semblable à une enveloppe rouge, constitue presque une espèce de luxuriation; il n'y a plus pour la vue que la seule perception de la lumière. Le pannus, lorsqu'il est peu considérable, n'altère pas la vue en totalité; il l'affaiblit cependant toujours, parce que cette membrane, outre les vaisseaux qui sont étendus sur la cornée, est presque toujours troublée ou tachetée. De plus, dans tous les cas de la sclérotico-conjonctivite, elle rougit; la lumière devient plus difficile à supporter; les larmes sont sécrétées avec beaucoup plus d'abondance; la conjonctive des paupières rougit, se tumé-

fie, ou elle forme une espèce de luxuriation sarcomateuse ou granulaire. Souvent des congestions dans la tête accompagnent ces symptômes locaux. Le pannus de la cornée se déclare presque toujours à la suite d'ophthalmies d'un caractère spécifique, qui, antérieurement, ont occupé la conjonctive, et dont la durée a été longue. Le pronostic de cette affection, dont la conjonctive scrofuleuse est la cause principale, est funeste, car le pannus détermine très souvent l'ulcération ou la cicatrisation de la cornée à cause de l'état inflammatoire qui l'accompagne toujours, et il résiste avec opiniâtreté aux secours de l'art. Toutefois, on peut conserver un espoir de guérison d'autant plus fondé que la diathèse générale est meilleure, tant que ces sortes d'affections ne sont pas déclarées incurables. — Celui qui traite cette maladie doit s'occuper d'abord de combattre la diathèse générale. On commence par appliquer des sangsues. S'il y a des symptômes de congestion cérébrale, et si l'œil paraît être dans un grand état d'irritation, il faut pratiquer le long du dos et sur la région cervicale quelques ventouses scarifiées. Après cela, on a recours aux dérivatifs puissants, à l'onguent d'Authenrieth, l'écorce de garou, les cautères, les sétons. On fait des collyres avec la pierre infernale, le sublimé corrosif, le sulfate de cuivre, le sulfate de zinc, et les diverses préparations de plomb. La teinture anodine, simple ou composée, instillée tous les jours dans l'œil, ou portée à l'aide d'un pinceau, y produit de très bons effets. On se sert aussi avec beaucoup d'avantages des médicaments altérants employés sous la forme d'onguent ou sous la forme pulvérulente. Si le pannus est compliqué de luxuriation de la blépharo-conjonctive, on n'obtiendra, à l'aide de ces moyens, qu'un soulagement bien précaire et bien inconstant, quelle que soit l'habileté de celui qui les emploie. En pareil cas, ce qui reste à faire au médecin, c'est de prendre des mesures pour détruire la luxuriation, soit au moyen du fer, soit au moyen des médicaments. — Après cela, la guérison du pannus ne se fait pas attendre. On fera bien de négliger le conseil que donne Jæger, d'inoculer artificiellement l'ophthalmie d'Égypte pour activer la guérison, car il n'y a rien de certain sur l'efficacité de ce remède. Si on y a recours, il convient de le faire avec une extrême réserve. D'autres médecins veulent que l'on emploie la scarification ou l'extirpation partielle des vaisseaux gonflés passant de la conjonctive à la sclérotique, sur la conjonctive de la cornée. Cependant, les vaisseaux soustraits se reproduisent presque toujours, et il n'en résulte aucun amendement. L'extirpation de tout le pannus avec l'usage subséquent du caustique est indiqué lorsque la conjonctive de la cornée forme une luxuriation. Mais elle produit toujours de larges cicatrices de la cornée ou sa phthisie. C'est pourquoi on ne doit pas raisonnablement la proposer, si ce n'est dans les cas extrêmes. CASSON DU VILLARDS.

PANORAMA (des mots grecs *pan*, tout, et *orama*, vue, vision). On nomme ainsi un tableau circulaire, horizontal, présentant la vue en perspective d'une ville ou d'un paysage. L'inventeur des panoramas est un Allemand, le professeur Breyssig, de Dantzig. En Angleterre, le premier tableau de ce genre a été exposé en 1793, à Édimbourg, par Robert Barker. On peut dire avec raison que le panorama est le triomphe de la perspective. L'artiste, placé sur le sommet d'une tour ou d'une montagne, peint le paysage qui l'entoure, et son pinceau ne s'arrête que là où sa vue rencontre l'horizon pour barrière. Les principales qualités de ce genre de tableaux sont une vérité et une actualité qui rendent l'illusion complète. Un panorama doit être disposé de manière à ce que le spectateur, placé au centre, ayant devant lui une rampe, se trouve au même point de vue que le peintre au moment où il composait son œuvre. Le tableau doit être éclairé par le haut, afin qu'une lumière trop vive n'éblouisse pas les spectateurs. Il en résulte pour eux que, ne pouvant

voir où se termine le tableau et comment chacune de ses parties reçoit le degré de lumière qui approche le plus de la réalité, ils doivent se croire vraiment transportés au milieu de la contrée dont ils ont devant les yeux une si parfaite représentation. A Paris et à Londres, il existe des édifices construits pour cette destination spéciale. C'est un Américain, Robert Fulton, qui le premier apporta un panorama en France. On donne le nom de *diophanorama* à un tableau représentant une ville ou un paysage, éclairé de manière à compléter l'illusion. Lorsque ce tableau ne reproduit que la vue d'une partie déterminée, telle que l'intérieur ou l'extérieur d'un édifice, il prend la dénomination de *dioramа*. Ce dernier genre, remarquable surtout par l'habile distribution de la lumière, a été inventé à Paris par MM. Bouton et Daguerre. A Berlin, Gropius a apporté beaucoup d'améliorations aux dioramas, et il est parvenu à un degré de vérité qu'il paraît impossible de dépasser. On peut aussi considérer comme des subdivisions du panorama : le *stereorama*, tableau topographique en relief, fait en carton, le *myriorama*, le *néorama*, le *géorama* (*v.*), représentations du globe terrestre, inventés par de Langlard; le *cosmorama*, établi en 1808, à Paris, et qui offre les aspects les plus remarquables de la nature, auxquels des verres grossissants donnent la grandeur naturelle; l'*europorama* des frères Suhr, de Hambourg, et le *pleorama*, inventé par Langhans, à Breslaw, en 1831, espèce d'imitation du mouvement de la nature au moyen d'un mécanisme ingénieux qui nous montre le paysage fuyant à peu près comme lorsqu'on s'éloigne dans une barque. C. L.

PANSEMENT, action d'appliquer les emplâtres, compresses, bandes et appareils quelconques, destinés à préserver une plaie du contact de l'air et des corps nuisibles, ou à maintenir une partie en situation. Cette branche de l'art du chirurgien est infiniment plus importante qu'elle ne le paraît au premier coup d'œil. D'un pansement plus ou moins bien fait dépend souvent la guérison plus ou moins rapide d'une maladie. Plus d'une fois, on a vu une opération faite avec une dextérité incontestable avoir de funestes conséquences, parce que le pansement avait été abandonné à des mains ignorantes. L'homme véritablement ami de l'art et de l'humanité ne doit donc pas dédaigner de se charger de ce soin, ou du moins d'en surveiller l'exécution. — Quatre mots, devenus aphoristiques, tracent les conditions générales d'un bon pansement : il faut panser *doucement*, *mollement*, *promptement* et *proprement*. *Doucement*, pour causer le moins de douleur possible; *mollement*, en n'employant pas sans nécessité des instruments qui font souffrir; *promptement*, pour ne pas exposer trop long-temps la partie malade à l'action irritante de l'air; *proprement* enfin, parce que la plaie s'envenimerait par le contact d'objets malpropres ou par la résorption du pus qu'elle sécrète. — Dans les hôpitaux, l'élève qui entre débute par les pansements les plus simples, et passe successivement aux plus compliqués. Il doit être muni d'une *trousse*, étui qui renferme ses instruments, et d'un *appareil* ou boîte, contenant de la charpie, du linge, des compresses, des emplâtres, du fil, etc. Il doit aussi se pourvoir de vases vides pour y jeter les résidus impurs de la plaie, d'eau froide ou tiède pour en laver les bords, et quelquefois de feu, pour amollir les emplâtres et chauffer le linge employé. — L'état spécial de chaque maladie et de chaque malade indique les modifications à apporter aux règles générales énoncées plus haut : telle plaie veut être pansée à *sec*, telle autre exige l'application de charpie enduite de médicaments et de compresses humectées; cet appareil doit être serré, celui-ci plus lâche. Les pansements seront aussi plus rares ou plus fréquents suivant les circonstances : ceux des fractures, des luxations, ne seront pas renouvelés comme ceux des ulcères. C'est donc au chirurgien à prendre conseil de l'expérience et à favoriser avec prudence et discernement la natu-

re dans son action.—*Pansement*, comme synonyme de *pansage*, se dit encore de l'action de panser à la main un cheval, un mulet en bonne santé. V. R.

PANTALON. Tout le monde sait ce que c'est que cette partie de l'habillement masculin, qui a presque généralement remplacé ce que les pudiques Anglais ont nommé le *vêtement nécessaire*, mais on ne connaît pas aussi généralement l'origine du mot *pantalon* : il nous vient du personnage toujours désigné sous ce nom dans les pièces de la Comédie-Italienne jouée à Paris (*v.* ci-après), et qui portait une sorte de culotte tenant avec les bas, et qu'on remplaça plus tard, et beaucoup plus commodément, par la prolongation de celle-ci. — Les divers avantages du pantalon, son utile abri pour les jambes dans les temps froids et humides, plus encore peut-être celui de déguiser leur maigreur et l'absence des mollets chez nombre de personnes, firent adopter ce vêtement dans toutes les classes de la société. Toutefois, l'entrée des salons du grand ton lui fut assez long-temps interdite, mais leur aristocratie s'humanisa enfin en faveur du pantalon noir, qui est devenu en quelque sorte un costume d'étiquette et de cérémonie. O.

Pantalon (théâtre), c'était, comme je viens de le dire, le nom habituel de l'un des personnages des pièces et canevas italiens. Il y partageait avec le *Docteur* l'emploi des pères; mais ce dernier était toujours immolé à la risée publique, tandis que *Pantalon*, souvent représenté comme un vieillard amoureux et dupé, un avare, un père fantasque, était parfois aussi dans ces ouvrages, surtout lorsque Goldoni eut ennobli le ton de la Thalie italienne, un bon père de famille, un honnête commerçant, un homme plein de sens et de raison. Le *Docteur* était toujours Bolonais et *Pantalon* toujours Vénitien : chacun d'eux parlait dans ces pièces le dialecte de son pays. — Lorsque Pantalon vint parler français à la comédie dite Italienne, établie à Paris dans le dernier siècle, il y conserva immuablement le costume vénitien, qui se composait, outre la culotte prolongée dont j'ai parlé, d'une longue robe, habillement de dessus, appelé *zimare* à Venise, et d'un habit de dessous, garni de larges boutons. Cet habit avait été rouge autrefois; il était noir depuis que la république vénitienne avait perdu le royaume de Négrepont. Pantalon portait comme sa patrie le deuil éternel de cette perte. — Parmi les *Pantalons* qui remplirent successivement cet emploi sur notre scène italienne, trois surtout obtinrent la faveur publique En premier lieu, Alborchetti, qui, né, dit-on, noble vénitien, croyait conserver le *decorum* de son rang en ne jouant que sous le masque. Mort à Paris en 1731, il eut, en vertu du privilége de non-excommunication dont jouissaient les acteurs italiens, l'honneur d'être enterré dans l'église de Saint-Eustache.—Malgré son jeu plein de chaleur et d'expression, Véronèse le fit bientôt oublier dans les mêmes rôles. Comédien auteur, il composa pour son théâtre beaucoup de pièces, qui furent bien accueillies. On ne goûta pas moins deux autres de ses productions, ses deux charmantes filles Caroline et Camille, actrices remplies de naturel et de charme, délicieuses Colombines, qui firent tourner bien des têtes chez nos aïeux. Mort en 1762, il fut remplacé dans l'emploi de *Pantalon* par l'acteur Colalto, également auteur, et qui même a écrit dans notre langue une comédie (*les Trois jumeaux vénitiens*) très bien intriguée, et dont il jouait les trois rôles avec beaucoup de talent. Colalto a été notre dernier Pantalon dramatique, comme Carlin notre dernier Arlequin, tous deux ayant vu chez nous l'Opéra-Comique, après avoir reçu l'hospitalité chez la Comédie-Italienne, se rendre, comme le lion de la fable, le seul maître de la maison. Seulement, les Arlequins, les Colombines, et quelques autres de ces personnages venus d'Italie, trouvèrent pour quelque temps un domicile nouveau, un asile provisoire dans la rue de Chartres, chez le Vaudeville, au lieu que Pantalon, en com-

pagnie du Docteur, dut retourner sur les théâtres de sa patrie. Ourry.

Pantalonnade. Ce mot, qui implique quelque chose de burlesque (il s'en est tiré, dit-on vulgairement, par une *pantalonnade*), ne paraîtrait pas d'abord dériver bien naturellement du nom théâtral de *Pantalon*, car, ainsi que je l'ai dit, celui-ci était un personnage moins comique en général que sérieux et posé. Mais probablement le mot eut pour origine la bizarrerie que l'on trouva au premier aspect dans son habillement inférieur dont j'ai parlé. Peut-être aussi a-t-il pour source quelques facéties du Pantalon Colalto, entre autres celle qui a fourni le sujet de la pièce jouée sous ce titre au théâtre des Variétés. On sait que, voulant offrir à un grand seigneur la dédicace d'un de ses ouvrages, dédicace dont il avait déjà calculé les profits avant de pouvoir aborder son Mécène, il se vit rançonné d'avance par le suisse de l'hôtel, le valet de chambre et l'intendant, qui exigèrent chacun un tiers de la récompense que sans doute il allait toucher. Pour se venger de ces marauds, le malin Colalto pria son protecteur généreux de le gratifier de cent coups de bâton, et, pour diminuer son étonnement, il lui apprit ensuite le marché qu'il avait dû conclure, afin de parvenir jusqu'à lui. C'était là certainement une excellente *pantalonnade*; et si ce n'est pas elle qui a créé le mot, on avouera du moins qu'elle en était bien digne. O.

PANTHÉISME, mot composé de *pan* (tout), et de *theos* (Dieu), est une des trois grandes formes sous lesquelles se conçoit la théodicée. Il n'y a qu'un Dieu, il y a plusieurs dieux, tout ce qui existe est dieu : voilà les trois thèses possibles. Elles conduisent à ces trois systèmes : monothéisme, polythéisme, panthéisme. De ces trois systèmes, le premier est à la fois le plus ancien et le plus moderne; le second remonte également aux temps les plus reculés; le troisième est le fruit de la spéculation, l'enfant de ce besoin d'unité qui tourmente les écoles, ou le produit d'un enthousiasme mystique qui éprouve le désir de s'anéantir dans le sein de l'être des êtres. Le premier, pendant long-temps, a eu peu de partisans; la majeure partie du genre humain a professé le second; le troisième n'a jamais eu et ne saurait avoir pour sectateurs que des métaphysiciens et des enthousiastes, deux classes de gens qui peuvent être nombreux, mais qui n'ont jamais été et ne seront jamais en majorité. On dit que le siècle actuel incline pour le panthéisme : c'est un propos qui n'a pas de sens. Quelques écrivains ou quelques docteurs ont parlé et parlent encore de panthéisme; mais il n'y a pas de panthéistes. Le panthéisme mérite cependant de nos jours une attention spéciale, car il y a des gens qui se disent et qui se croient ses partisans. — Le panthéisme, qui admet que tout ce qui existe n'est autre chose que Dieu lui-même, admet aussi que Dieu n'est pas autre chose que ce qui est, et ne fait par conséquent aucune distinction entre Dieu et l'univers : quand il dit l'*univers*, c'est *Dieu* qu'il veut dire; quand il dit *Dieu*, c'est l'*univers* qu'il entend. Cela ne pouvant pas être une grossière confusion, la nature des choses s'y opposant, c'est évidemment une synthèse systématique. En effet, le panthéisme est né, non pas dans la conscience ni dans la raison du genre humain, mais dans le sein des écoles. On a dit, pour en expliquer l'origine et pour le présenter sous son point de vue le plus favorable, que c'était le polythéisme ramené au monothéisme. Mais si c'est du monothéisme, c'en est un fort singulier, puisque non seulement il admet un Dieu unique, mais qu'encore il absorbe dans le sein de ce Dieu l'univers tout entier. Si c'est du polythéisme, c'en est un bien singulier aussi, puisque au lieu d'un nombre plus ou moins limité de dieux, il fait dieu tout ce qui est. En effet, il réalise d'une manière tout-à-fait gigantesque et *titanique* la vieille idée du Panthéon de Rome. Mais faire autant de fractions de Dieu qu'il existe de choses, et puis construire de toutes ces fractions de divinité

un seul être, et enfin déclarer que ce seul être est tout ce qu'on veut bien reconnaître pour réel et pour existant au milieu de ce qui existe, c'est au fond un procédé plus alchimique et plus poétique que philosophique : aussi les écoles sincèrement spéculatives n'ont-elles jamais admis le panthéisme. Nous le verrons, le panthéisme est le produit d'un premier vol et celui d'une dernière chute; il est l'enfant de l'inexpérience et celui du désespoir ou de la lassitude métaphysique. — Ancien ou moderne, le panthéisme s'est essayé sous quatre formes principales : il a été *psychologique*, *cosmologique*, *ontologique*, *mystique*. — Le panthéisme *psychologique* admet que Dieu est l'ame du monde, et qu'il anime ou pénètre l'univers, de même que l'ame anime et pénètre le corps, avec cette différence néanmoins que l'on ne peut pas distinguer l'univers de Dieu, comme on distingue l'ame du corps, ou du moins que cette distinction est vaine. C'est là en effet la doctrine de ce système, car à ses yeux l'ame n'est qu'une parcelle, qu'une émanation de la divinité. C'est pour cela même que l'ame est en petit ce que Dieu est sur une plus grande échelle; qu'elle gouverne le corps comme il gouverne le monde; qu'émanée de lui, elle le réfléchit où il veut et tant qu'il veut; qu'elle rentre dans son sein dès qu'il la rappelle à son origine. — Il y a là un degré, une lueur de vérité; et c'est par-là que ce système a pu s'établir. L'ame en effet est de Dieu, au service de Dieu, à ses ordres, pour entrer dans ce monde et pour en sortir; mais assimiler Dieu à l'ame ou l'ame à Dieu, et comparer le gouvernement de l'univers à celui du corps, c'est se complaire dans des illusions. Si Dieu était modifié, sollicité, paralysé, amorti ou altéré par le monde comme l'ame l'est par le corps, Dieu serait changeant, faible et capricieux; Dieu ne serait pas Dieu. L'ame est troublée et tourmentée par les maladies : le suprême moteur de l'univers est-il agité par les crises de la nature, qui est une seule et même chose avec lui, comme nous le sommes par le corps, qui est une seule et même chose avec nous? Oui, dans ce système. Mais dès lors ce système n'a plus de dieu véritable. On le voit professé par quelques anciens, au début même de la philosophie, et renouvelé par quelques modernes au terme de la spéculation; mais ce système est un des plus faibles. — Le panthéisme *cosmologique* est un pas sur le panthéisme psychologique. Il ne fait pas de différence entre le corps et l'ame, afin de comparer l'un à Dieu et l'autre à l'univers, comme le fait le panthéisme psychologique. Pour lui, Dieu n'est ni l'ame du monde ni le monde : Dieu et le monde sont à ses yeux une seule et même chose; car pour lui il n'existe et ne saurait exister qu'une seule chose, et cette chose unique est Dieu. Ce système est de Xénophane, de Parménide, de l'école éléatique en général. C'est encore un début; c'est même un début entaché d'idées grossières; car, dans l'opinion vulgaire, opinion faite par les traditions cosmogoniques qui étaient venues en Grèce de l'Égypte ou de l'Asie, l'univers, la plus parfaite des choses, avait la forme la plus parfaite, la forme ronde. Or, Dieu et l'univers étant une seule et même chose, il s'ensuivait que Dieu aussi était de forme circulaire, et qu'ayant une forme quelconque, il occupait un espace déterminé, c'est-à-dire borné. On comprend qu'avec cette triste attache le panthéisme cosmologique ne pouvait pas plus se soutenir que le panthéisme psychologique. — Le panthéisme *ontologique* vint l'amender après un grand laps de siècles. En effet, Spinosa rejeta non seulement, dans la science de l'être des êtres, l'idée d'une forme circulaire, mais celle de toute *forme* et de tout *nombre*, et, cherchant la plus fondamentale de toutes les notions, celle de *substance*, il ne reconnut qu'une substance unique et seule réelle. Tout le reste était à ses yeux simple accident. Une substance unique est nécessairement éternelle, puisque aucune autre ne saurait lui avoir donné la vie ni aucune lui donner jamais la mort;

et elle embrasse nécessairement tout ce qui est, puisque seule elle est quelque chose de réel. Il y a autre chose qu'elle, c'est-à-dire il y a ses *manifestations*. Ces manifestations se font suivant deux *modes* ou deux *accidents* : la *pensée* et l'*étendue*, mais ce sont bien réellement de simples manifestations. En effet, toutes les choses pensées et étendues, tout ce qui tombe sous les sens, sens externes ou internes, n'est qu'une série d'*apparences*, ou, si l'on veut, d'*apparitions* que fait la substance, qui seule est réelle. —Tel est le principe de ce système si fameux qui vint tout à coup se placer entre Descartes et Leibnitz, et qui fut à la fois si puissant d'abstraction, de déduction et d'obscurité que, jusqu'à ce jour, nul n'a su le suivre pas à pas, nul le réfuter. On ne saurait réfuter une doctrine de pure construction; mais il est inutile de la combattre quand elle n'est qu'une hypothèse. Le spinosisme n'est pas autre chose, car l'idée de substance, empruntée aux écoles, n'est qu'une de ces abstractions, de ces notions de convention dont elles faisaient autrefois un si singulier abus. Nul de nous ne connaît une *substance*; nous ne connaissons pas même de *force*; nous ne connaissons que des *phénomènes* et des *idées*. — Les panthéistes modernes, c'est-à-dire les métaphysiciens qui, dans un besoin d'unité, sont arrivés dans leurs doctrines ou dans leurs livres à professer en quelque sorte le panthéisme, ont fait un pas en arrière de Spinosa. Ils ont mis à la place de la substance et de ses deux modes de manifestation le *réel* et l'*idéal*, ce qui reproduisait, sous une forme plus subtile, la vieille lutte du *réalisme* et de l'*idéalisme*. Cependant, ils ne se sont pas divisés en *réalistes* et en *idéalistes*, mais ils ont été *réalistes-idéalistes*, c'est-à-dire qu'ils ont considéré le *réel* et l'*idéal* comme les deux *pôles* opposés, les deux extrêmes du même être. Cet être non différencié est l'absolu; différencié, il a deux faces contraires, le réel et l'idéal, l'*objectif* et le *subjectif* (*v.* ces mots). A cette identité, d'autres ont substitué l'identité de l'*idée* et du *essé* (ἔνναι), du *être*, et non pas de l'*être*. On le voit, ce pas en arrière est immense, car ce sont des ténèbres répandues sur l'obscurité. Il est évident, en effet, que les mots *absolu* et *esse* n'ont pas même la lueur de clarté qu'avaient ceux de *substance* et de *mode*; que ceux de *réel* et d'*idéal* ne valent pas ceux de *pensée* et d'*étendue*. Ni les uns ni les autres de ces termes ne sauraient avoir cours ailleurs que dans les écoles. — Le panthéisme *mystique* a sur les autres cet avantage qu'il parle au cœur et qu'il est cher à la foi. Il n'est autre chose que le désir sincère, l'espoir passionné de l'homme de s'unir à Dieu, d'être absorbé, et, pour ainsi dire, enseveli en son sein. C'est une bien grave erreur, c'est une des plus dangereuses aberrations qu'ait enfantées l'Orient, car elle touche aux systèmes les plus contraires à la morale; elle n'est pourtant pas nécessairement incompatible avec le sentiment religieux, elle le conduit à l'exaltation, aux visions, à l'extase. — On a distingué d'autres genres de panthéisme; on a parlé d'un panthéisme logique, d'un panthéisme physique, d'un panthéisme métaphysique, et enfin d'un panthéisme pratique; ce sont autant de désignations incomplètes ou vicieuses des espèces que nous avons admises. Ce qui caractérise toutes les nuances de ce système, c'est qu'elles sont toutes également inacceptables à la raison. Nées les unes du sentiment ou de l'imagination entendus à l'exclusion de l'intelligence; les autres, de l'intelligence consultée à l'exclusion du sentiment. Faites les unes pour les besoins de la spéculation scolastique, les autres pour ceux d'un mysticisme qui voudrait abjurer jusqu'à l'individualité, elles ne conviennent, nous l'avons dit, qu'aux enthousiastes et aux métaphysiciens. Le panthéisme, quel qu'il soit, ne saurait plaire ni à la multitude ni au grand nombre : la conscience générale répugne à la déification de nous-mêmes comme à celle de la nature. Quels que soient, pour la beauté d'un système, les charmes de l'unité, notre raison ne

saurait l'atteindre; l'unité est la vérité absolue, et celle-là nous ne l'atteignons jamais : pour l'atteindre, il faudrait être Dieu. Dès lors, il n'est pas étonnant que quelques-uns se fassent Dieu et se disent panthéistes. Mais on peut affirmer qu'ils ne sont pas plus ce qu'ils disent que ce qu'ils prétendent se faire. Il peut y avoir des panthéistes de bonne foi; ce seraient des enthousiastes ou des métaphysiciens devenus enthousiastes; ce ne seraient pas des philosophes. Quelques esprits spéculatifs d'Allemagne, cherchant, surtout depuis Spinosa, ce pont ou cette identité entre le subjectif et l'objectif qui est et sera un éternel mystère, sont arrivés à des résultats de ce genre. Schelling et Hegel, pour passer sous silence une foule d'autres plus secondaires, ont passé pour panthéistes, et quelques-uns de nos jeunes adeptes de ces systèmes, si peu compris de ceux mêmes qui possèdent le moyen de les étudier aux sources primitives, ont jeté au milieu de nous une foule de locutions qui appartiennent au panthéisme. Ils ne sont pas plus panthéistes que ne le fut Hegel, le philosophe le plus estimé de la pieuse cour de Berlin; que ne l'est Schelling, le philosophe le mieux noté à la dévote cour de Munich. Ce que l'un et l'autre ont pensé eux-mêmes de leur doctrine est d'autant plus difficile à bien déterminer que le premier écrit fort mal, et que le second, après avoir essayé trois fois de donner, non pas l'exposition de son système, mais des introductions aux divers systèmes qu'il a successivement mis en avant, a fini par renoncer à cette lourde tâche. Il est très vrai néanmoins que ce philosophe éminent a déclaré d'une manière précise, que l'absolu est *Dieu implicite*, et le monde, *dieu explicite*; que l'un est l'*involution primordiale*, l'autre, l'*évolution progressive* : ce qui constituerait un véritable panthéisme. Cependant Schelling, tout en s'avouant l'auteur d'un système d'*identité absolue*, n'a jamais avoué le panthéisme. Hegel, qui a si bien démontré l'impuissance de ce système d'identité absolue, et qui a mis en place celui de l'identité de l'*idée* et de l'*être*, qui n'en diffère guère, ne s'est pas non plus avoué panthéiste. Le panthéisme peut être, ou plutôt il a pu être un système de philosophie scolastique ou mystique; il ne saurait être un système de philosophie rationnelle. Il en est des philosophes comme des politiques; quand ils ne peuvent faire autre chose, ils font des utopies; mais ils rient de ceux qui prennent ces créations pour autre chose que ce qu'elles peuvent être. Il faut les comprendre les uns comme les autres. — On a confondu le panthéisme avec l'athéisme, et l'on a eu tort et raison à la fois. On a eu tort, car qui admet que tout est Dieu ne peut pas être accusé de ne pas croire en Dieu; mais qui voit Dieu dans tout ce qui est, finit toujours par n'avoir plus de Dieu en dehors de rien. Si l'athéisme fait la faute de tout matérialiser, le panthéisme fait celle de tout spiritualiser : l'un et l'autre s'égarent en niant, dans l'intérêt de l'unité, ce dualisme qui est la loi du monde phénoménal, et à la place duquel on ne parvient à mettre autre chose qu'en se jouant des faits, de sa propre intelligence et de celle des autres. On a parlé d'athés vertueux : ces mots jurent. On parle de panthéistes religieux : ces mots jurent encore. Mais on peut fort bien être religieux dans la pratique en dépit du panthéisme qu'on professe dans une chaire, et vertueux en dépit de l'athéisme qu'on prêche dans un livre. Et c'est là ce qu'il y a de plus merveilleux dans la condition humaine, c'est que les inconséquences de la pratique corrigent les inconséquences de la spéculation. Résumons. Le monothéisme est la règle de la raison et de la conscience humaine; il a toujours existé, il ne saurait mourir. Le polythéisme, qui a régné plus généralement que le monothéisme pendant un temps, n'a pas toujours été et ne sera pas toujours. Le panthéisme n'apparaît que de temps à autre, ne prend jamais racine au cœur de l'humanité, et ne saurait être une doctrine que pour l'enthousiaste ou le métaphysicien. — On a beaucoup écrit sur

le panthéisme : on peut voir, sur le panthéisme de l'Inde, les ouvrages de Colebrooke, de Jones, de Schlegel, de Bohlen, d'un grand nombre d'autres écrivains. Buhle a fait l'histoire du panthéisme grec et moderne dans son traité *De ortu et progressu pantheïsmi indè à Xenophane usque ad Spinosam* (*V. commentat. societat. regiæ Gotting.*, vol. 10.) Jaesche a examiné l'origine du panthéisme hollandais et allemand dans son ouvrage : *Le panthéisme dans ses formes principales, son origine, ses progrès, sa valeur spéculative et pratique* (Berlin, 1826). Lorsque des philosophes sortis de l'école de Kant parurent se jeter aussi dans le panthéisme, Ritter publia son livre : *Les semi-kantiens et le panthéisme* (Berlin, 1827). Chez nous, aucun homme sérieux n'a jamais professé le panthéisme. MATTER.

PANTHÉON, temple en l'honneur de tous les dieux, comme l'exprime son nom grec. Le plus fameux panthéon fut celui que fit bâtir M. Agrippa, gendre d'Auguste, et qui subsiste encore à présent dans son entier, avec cette inscription : M. AGRIPPA L. F. COS. TERTIUM FECIT. Il est de figure ronde, ne recevant le jour que par une grande ouverture pratiquée dans le milieu de la voûte. Il y a autour de ce temple six grandes niches, qui étaient destinées aux six principaux dieux. « Et, afin qu'il n'y eût point, dit Lucien, de jalousie parmi les dieux au sujet de la préséance, on donna au temple la figure ronde. » Pline donnait un meilleur motif de cette disposition : « On l'adopta, dit-il, parce que le convexe de sa voûte représente le ciel, la véritable demeure des dieux. » Le portique qui est devant ce temple est plus surprenant que le temple même. Il est composé de seize colonnes de granit, d'une énorme grandeur, et toutes d'un seul bloc. Chacune a près de 5 pieds de diamètre sur 37 pieds de haut, sans la base et le chapiteau. La converture de cet édifice était de lames d'argent, que Constantin, fils d'Héraclius, fit transporter à Byzance. Le dôme formait un hémisphère dont le diamètre avait 137 pieds. Beaucoup de bas-reliefs décoraient le portique et l'intérieur du temple; mais les Barbares et les papes les ont presque tous enlevés. L'extérieur était revêtu de plaques de marbre, qui sont tombées. Le Panthéon, ayant été frappé de la foudre et en partie détruit, fut restauré par Adrien. Ce magnifique temple a été depuis consacré par les pontifes romains en l'honneur de la Vierge et des martyrs, sous le nom de *Santa-Maria-Rotonda*, ou simplement *Rotonda*. — Il y avait un autre panthéon à Rome, dédié particulièrement à Minerve, protectrice de la médecine : *Minervæ Medicæ*. L'intérieur de ce panthéon était de figure décagone, ou à dix angles bien distingués. On comptait 22 pieds et demi d'un angle à l'autre; ce qui donne en tout 225 pieds. Entre les angles, il y avait partout des chapelles rondes en voûte, excepté d'un côté, où était la porte. Ces neuf chapelles étaient consacrées à autant de divinités; la statue de Minerve était en face de la porte et occupait la première place. — On croit que le temple de Nîmes, regardé communément comme consacré à Diane, était un panthéon. Il y avait douze niches, dont dix subsistent encore. C'était un temple consacré aux douze grands dieux, et, pour cette raison, quelques auteurs l'ont appelé *Dodécathéon*.

PANTHÉON D'ATHÈNES. Le panthéon d'Athènes ne le cédait point au panthéon de Rome, bâti par Agrippa. Celui d'Athènes fut relevé environ 120 ans après par Adrien. Les chrétiens grecs en firent ensuite une église consacrée à la Vierge sous le nom de *Panagia*. Enfin, les Turcs ont changé cette église en mosquée. Les chevaux, ouvrage de Praxitèle, mutilés malheureusement par le temps, s'y voyaient encore au commencement de ce siècle. C'est Adrien qui les y fit placer.

PANTHÉON DE PARIS. Cet édifice, d'abord église consacrée à sainte Geneviève, fut commencé en 1747, sur les dessins et sous la conduite de Soufflot. Des travaux préparatoires, le comblement de plusieurs

puits rencontrés sous l'espace destiné à recevoir les fondations, et l'affermissement du sol, prirent beaucoup de temps; et ce ne fut que le 6 septembre 1764 que Louis XV vint solennellement poser la prétendue première pierre de l'édifice, ou plutôt d'un des piliers du dôme. — Le plan de cet édifice est une croix grecque, formant quatre nefs qui se réunissent à un centre où est placé le dôme. L'architecte avait le projet de rendre ces quatre nefs égales en longueur, mais les convenances du culte l'obligèrent à prolonger la nef d'entrée et celle du fond; à faire à son premier plan des changements peu avantageux; à substituer aux extrémités de ces deux nefs des arcades au lieu de colonnes, et à flanquer la nef du fond de deux tours carrées, destinées à recevoir des cloches. Ce plan, en y comprenant le péristile, a 339 pieds de longueur sur 253 pieds 6 pouces de largeur hors d'œuvre. — La façade principale, où l'on a prodigué les richesses de l'architecture, se compose d'un perron élevé sur onze marches, et d'un porche en péristile imité du Panthéon de Rome; elle présente 6 colonnes de face et en a 22 dans son ensemble, dont 18 sont isolées et les autres engagées. Toutes ces colonnes sont cannelées et de l'ordre corinthien. Chacune d'elles a 58 pieds 3 pouces de hauteur, y compris base et chapiteau, et 5 pieds et demi de diamètre. Les feuilles d'acanthe des chapiteaux sont d'un travail très précieux, mais les profils sont loin de la pureté des beaux modèles de l'antiquité. Ces colonnes supportent un fronton dont le tympan, dans l'origine, représentait, en bas-relief, une croix entourée de rayons divergents et d'anges adorateurs, sculptée par Coustou. — Après la mort de Mirabeau, l'assemblée nationale, par son décret du 4 avril 1791, changea la destination de cet édifice, et le consacra à la sépulture des Français illustrés par leurs talents, leurs vertus et les services rendus à la patrie. Les administrateurs du département de Paris chargèrent M. Antoine Quatremère de la direction des changements à opérer pour transformer ce temple en *panthéon français*. Ce savant remplit dignement les espérances de l'administration. Tous les signes qui caractérisaient une basilique chrétienne furent remplacés par les symboles de la liberté et de la morale publique. Sa façade et son intérieur éprouvèrent plusieurs changements. La frise porta cette inscription en grands caractères de bronze, composée par M. Pastoret : Aux grands hommes la patrie reconnaissante. Ce bas-relief du fronton, substitué à celui dont je viens de parler, est remarquable par sa composition, ainsi que par le talent de Moite, qui l'a exécuté. Il a disparu, et, en 1823, on plaça dans le milieu du fronton le signe de la Rédemption, dont les rayons, divergents en tout sens, allaient se perdre dans les nuages figurés tout autour de ce même fronton. La frise porta cette inscription : D. O. M. Sub. invocat, S. Genovefæ. Lud. XV, consecravit. Lud. XVIII restituit. — Depuis 1830, le Panthéon a repris sa destination révolutionnaire; l'inscription de Louis XVIII a été remplacée par celle de M. Pastoret; la croix a disparu du fronton pour faire place au magnifique bas-relief que l'on doit au statuaire David, et qui, malgré les critiques dont il a été l'objet, est l'un des plus beaux ouvrages de la sculpture moderne. — La longueur totale intérieure de l'édifice est de 282 pieds. Le pavement, exécuté en marbre, doit fixer l'attention par la beauté du dessin. Le dôme s'élève au point de réunion des quatre nefs; son diamètre intérieur, pris à l'endroit de la frise, est de 62 pieds; il est composé de trois coupoles. Dans son milieu est une ouverture circulaire de 29 pieds de diamètre, sur laquelle est peint l'apothéose de sainte Geneviève par M. Gros. Les quatre pendentifs de l'intérieur du dôme, dont l'exécution avait été confiée à Gérard, représentent la Mort, la Patrie, la Justice et la Gloire. Le dôme extérieur est remarquable par sa construction belle et hardie. — La guerre ayant causé l'interruption des travaux, ils furent repris en 1784; après cette année, on s'occupa

de l'achèvement de ce dôme. La lanterne, telle qu'on la voit aujourd'hui, n'est que de 1812. — Des constructions souterraines occupent toute l'étendue du Panthéon. D'abord, une seule de leurs parties, celle qui est au-dessous de la nef orientale ou du fond, fut destinée au service divin et disposée en conséquence. Cette chapelle mérite de fixer l'attention des curieux. L'assemblée constituante ayant, par son décret du 4 avril 1791, destiné l'édifice de sainte Geneviève à recevoir les cendres des grands hommes de la France, décerna d'abord les honneurs du Panthéon à Mirabeau, mort le 2 avril de la même année. Voltaire, le 11 juillet, et J.-J. Rousseau, le 16 octobre suivant, obtinrent les mêmes honneurs. Le Panthéon reçut, en 1793, les restes de Marat, qui, un an plus tard, en furent arrachés ignominieusement. La convention nationale émit, le 20 pluviose an III (8 février 1795), un décret portant que les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort. Napoléon, par son décret du 20 février 1806, rendit au culte l'édifice du Panthéon, et lui conserva néanmoins la destination que lui avait donnée l'assemblée constituante; mais l'honneur que cette assemblée avait réservé au génie et au mérite éminent, il l'accorda seulement aux titres et aux dignités. Nous l'avons déjà dit, le Panthéon a été rouvert aux cendres des grands hommes par la révolution de juillet; quelques personnes demandent aujourd'hui qu'il soit rendu au culte, et qu'il reprenne son premier nom d'église de Sainte-Geneviève. A. Savagnes.

PANTHÈRE, *pardalis* des anciens, *once* de Buff., *felis pardus* des modernes. Ce mammifère, du genre des chats, est intermédiaire, par sa taille et par le nombre de taches dont sa robe est marquée, entre le jaguar d'Amérique (*felis unca*) et le léopard de l'ancien continent (*felis leo pardus*), avec lesquels il a presque toujours été confondu jusqu'à Cuvier, qui en a le premier fait une espèce particulière, et déterminé les caractères principaux : ceux-ci, outre les attributs du genre *chat*, consistent dans des taches noirâtres en forme de rose, placées sur les flancs, où elles forment six ou sept lignes transversales; le fond du pelage est plus pâle que dans le jaguar, quoique l'intensité de la couleur en soit sujette à de grandes variations. La queue de la panthère est aussi très longue, et la tête en est un peu moins large que celle du jaguar, quoique dans ces deux animaux, comme dans toutes les espèces du genre chat, et en général des animaux carnassiers, le diamètre transversal de la tête soit très étendu, caractère qui confirme d'une manière frappante la doctrine de Gall, d'après laquelle le siége de l'organe de la destructivité occupe les parties latérales et inférieures de la tête au-dessus de l'oreille. La panthère est longue de quatre pieds environ depuis le museau jusqu'à la naissance de la queue, et haute de deux pieds (*v.* d'ailleurs le mot Chat, pour les caractères généraux du genre). La panthère est originaire de l'Afrique, dont elle occupe les parties septentrionales et occidentales : celle que nous voyons en Europe et dans les ménageries royales nous vient généralement des forêts du mont Atlas. Elle se fait remarquer entre toutes les espèces du genre par une extrême férocité. La demeure ordinaire des panthères est dans les bois, dans le voisinage des rivières, et quelquefois même des habitations, où les attire la facilité de saisir leur proie, qu'elles choisissent alors parmi les animaux domestiques. Entre les animaux sauvages, la panthère chasse de préférence l'antilope, le buffle, et surtout le singe, qu'elle poursuit avec une agilité extrême, même au sommet des arbres les plus élevés; elle se jette rarement sur l'homme, à moins que celui-ci ne l'attaque. Sa voix ressemble, dit-on, au bruit de la scie. Sa fourrure, comme celle du léopard, est très estimée. La panthère, comme le tigre, et la plupart des autres animaux carnassiers, semble d'ailleurs avoir diminué beaucoup depuis environ

2,000 ans, d'après les récits des voyageurs; et l'on peut dire d'elle aujourd'hui ce que M. Shaw dit des lions, que les Romains en tiraient autrefois de la Libye, pour l'usage des spectacles, 50 fois plus qu'on ne pourrait y en trouver aujourd'hui. A propos de ces spectacles romains, la panthère eut aussi le dangereux honneur d'y figurer; et nous lisons dans les historiens du temps qu'Auguste en fit paraître dans l'arène 420 à la fois, et Pompée 410. Aristote, Xénophon, Oppien, l'ont décrite sous le nom de *pardalis*. Le nom de *panthère*, qui lui a été donné par les Romains, appartient à la hyène tachetée, selon M. Cuvier, et non pas au chacal, comme on l'avait cru long-temps. Z.

PANTIN (village). Situé à une petite lieue des barrières de Paris, et à peu de distance du bois de Romainville, traversé par la grande route de Paris en Allemagne, ce village, ou plutôt ce bourg (car on y compte près de 1,000 habitants), contient d'assez nombreuses maisons de campagne. Son séjour, toutefois, sera beaucoup plus agréable, quand la translation de la voirie de Montfaucon sur un point plus éloigné l'aura délivré des exhalaisons méphitiques que lui envoie trop souvent ce fâcheux voisinage. — Pantin a une certaine antiquité : Dulaure l'a trouvé dans des actes du XIe siècle sous le nom de *Panthinum*; et celui-là n'a pas beaucoup changé sur la route, comme tant d'autres soi-disant étymologies. — C'est aussi un village *historique* : l'empereur Alexandre y reçut, le 31 mars 1814, les maires de Paris, qui vinrent lui demander sa *protection* pour la capitale; et, quoique ce ne soit pas le plus beau côté de son histoire, c'est un fait important du moins qu'il a légué à la nôtre.

Pantin (marionnette). Quelle est l'origine de ce nom, appliqué à de petites poupées, taillées principalement en carton, et que la mécanique peu compliquée d'un bout de fil fait se mouvoir et danser? est-ce celui de l'inventeur? est-ce celui du village où aurait été faite cette grande découverte? Voilà ce qu'on a laissé ignorer à la postérité, et ce que nous ne pouvons lui apprendre. — Quoi qu'il en soit, ce fut vers le milieu du XVIIIe siècle qu'apparurent les *pantins*, qui conquirent sur-le-champ les faveurs de la mode, et se trouvèrent bientôt dans les mains des grands enfants comme des petits. Ne rions pas trop cependant de la frivolité de nos pères, nous qui, après la sévère leçon d'une révolution, n'avons pas montré moins d'engouement pour deux autres joujoux de salons, l'*émigrant* et le *diable*. — La gloire des *pantins* ne se concentra pas dans les maisons particulières : on les fit danser sur le théâtre de la foire Saint-Laurent; et ce fut sur l'air composé à cet effet que l'on fit la fameuse chanson :

Que Pantin serait content, etc.

Les pantins eurent une vogue assez longue chez notre nation, inconstante surtout dans ses amusements; aujourd'hui encore, ils jouissent d'un reste de célébrité, grâce à la chanson que je viens de rappeler. Collé aussi, a contribué à conserver leur renommée, en stigmatisant de cette dénomination, dans ces couplets si connus,

Ces amours presqu'éteints,
Ces *pantins*
Libertins.

Pantin (homme). Une autre application de ce nom a été faite par le peuple aux gens à la tournure gauche et déginguandée, imitant assez, en effet, celle des pantins de carton. La classe plus relevée a également baptisé de ce sobriquet ces individus toujours flottants dans leurs opinions, et qui ne savent sur quel pied danser. C'est, sous ce dernier rapport, ce qu'on appelle plus communément aujourd'hui des *sauteurs*, dans le langage figuré de la satire des salons. Quasy.

PANTOMIME (Art dramatique), mot grec latinisé, qui se trouve dans Tacite, dans Pline le jeune et dans saint Augustin, et signifie, dans son acception propre, rigoureuse, étymologique, *imitation de toutes choses* à l'aide des gestes, des mouvements du corps, des attitudes, indépendamment de toute parole

articulée. C'est, en d'autres termes, l'art de produire aux regards toute sorte d'actions, de passions et de caractères, et jusqu'aux nuances qui les avoisinent. On ne saurait trop en relever toute la difficulté, toute la beauté, toute la sublimité. Sa perfection ne peut être que le fruit de l'étude et de la réflexion. On sera grammairien, poète, historien, philosophe, géomètre avant d'être *pantomime*. Lucien, Cassiodore et plusieurs autres écrivains célèbres de l'antiquité l'ont reconnu et proclamé. Si l'on en croit le témoignage de ces graves autorités, la pantomime éclipsa la comédie et la tragédie elle-même. On lui reprochait d'avoir corrompu les mœurs de Rome, et on s'égara au point de féliciter le gouvernement d'avoir entrepris de détruire le goût dominant du peuple pour ce genre de spectacle. Mais pourquoi ne pas accuser plutôt l'abus que fait la faiblesse humaine de l'utile, du bon? Or, la pantomime est de sa nature fille sainte de l'enthousiasme. Donc, il serait de l'intérêt des gouvernements de favoriser de tout leur pouvoir la création de théâtres où la saine morale s'enseignerait par cette voie. — Une célèbre lutte s'établit à Rome entre l'art mimique et l'éloquence. Cicéron défiait Roscius, son ami et son maître, de traduire par gestes ses périodes harmonieuses. Le fameux comédien répondait toujours au défi avec une précision, une flexibilité, un bonheur d'expression qui étonnait l'orateur. Et quand, pour épreuve dernière et décisive, ce dernier revêtait de tours nouveaux une même pensée, Roscius, variant pareillement ses gestes, en donnait la traduction la plus fidèle possible. A cette occasion, Roscius composa un parallèle de la pantomime et de l'éloquence. — L'exemple de Roscius et d'Esopus, autre célèbre comédien, trouva des imitateurs qui essayèrent de se distinguer dans cette nouvelle carrière. On en vit qui représentèrent avec un égal succès toute sorte de sujets tragiques et comiques sans proférer une seule parole. Cassiodore les appelle des hommes dont les mains éloquentes ont une langue au bout de chaque doigt, des hommes qui parlent la bouche fermée, dont le silence a une voix, et qui, sans ouvrir la bouche, savent exprimer leurs pensées : *Loquacissimas manus, verbosos digitos, silentium clamosum* Saint Augustin et Tertullien leur paient un égal tribut d'admiration. A ce propos, qu'il me soit permis de rapporter les propres expressions d'un écrivain moderne, Marmontel. « La pantomime, dit-il, parle aux yeux un langage plus passionné que celui de la parole; elle est plus véhémente que l'éloquence même, et aucune langue n'est en état d'en égaler la force et la chaleur. » Le grave Sénèque ne faisait pas mystère de son goût prononcé pour cette partie de l'art théâtral. L'aréopage ne s'assemblait que de nuit, afin de se soustraire à son influence puissante. Auguste se plaisait à encourager cet art, dont il fut même regardé comme l'inventeur, mais à tort, et par pure flatterie. Dans la foule des comédiens muets brillaient Pylade et Bathylle : l'un excellait, dit-on, dans le tragique, l'autre, protégé de Mécène, dans le comique. — L'empereur, craignant que leur émulation ne dégénérât en mésintelligence, crut devoir engager Pylade à bien vivre avec son rival : « Seigneur, ne vous mêlez pas de cela, répondit froidement le mime; ce qui peut vous arriver de mieux, c'est que le peuple s'occupe de Bathylle et de Pylade. » — Les successeurs de ces fameux *pantomimes* obtinrent constamment sous les empereurs des encouragements et des priviléges. Les maîtres qui enseignaient la pantomime, alors partie essentielle de l'éducation romaine, étaient également honorés du peuple, des chevaliers, des sénateurs et des matrones. Les personnes les plus respectables leur rendaient des visites et les accompagnaient dans leurs courses. A une des représentations des comédiens muets, le roi de Pont fut tellement frappé de la clarté avec laquelle ils s'exprimaient qu'il témoigna à l'empereur Néron, qu'il y avait accompagné, le désir d'emmener un de ces hommes

pour en faire, disait-il, l'interprète de ses volontés chez les peuples barbares qui entouraient ses états, et dont le langage ne pouvait être compris. — L'opinion générale n'accorde à la pantomime que d'admirables secrets pour révéler les mystères de l'ame. On ne lui reconnaît rien de plus. Erreur partagée, le croirait-on ! par presque tous les instituteurs. La pantomime a en outre sur tout autre langage l'avantage de la précision, de la netteté, de l'exactitude. La grammaire avec ses plus grandes difficultés, avec ses différences les plus légères, la métaphysique la plus subtile, la plus ardue, la morale la plus sublime ne la mettent jamais en défaut; elles font valoir, au contraire, tout ce qu'elle a de riche, d'immense. Citons en un seul exemple, celui du danseur Memphir, disciple de Pythagore. Un jour, il expliqua sur la scène, par le seul secours des gestes, toute la doctrine du célèbre philosophe. —Les impressions que les jeux mimiques produisaient sur toutes les classes de la société n'étaient pas seulement profondes; elles étaient scandaleuses. Le désir de les partager n'attirait pas seul les dames; elles voulaient être témoins du culte qu'on y rendait à la grâce, à la beauté. L'histoire nous apprend qu'on rendait eunuques les enfants qu'on destinait à ce métier, pour leur conserver leur souplesse et leur agilité, et que les mimes ne s'occupaient pas moins de leur personne que de leur art. — *Illis fœminæ simulque viri animas et corpora substituunt*, dit Tertullien. Une femme de condition perdait ses couleurs; elle dépérissait, on craignait pour ses jours. Il fallait qu'elle eût été ensorcelée par le jeu d'un certain pantomime. Galien, qui avait été appelé pour la voir, le découvrit quand on en parla devant elle.—Avant les Romains, les annales de l'antiquité ne citent pas un seul Grec qui se soit créé un langage qui suppléât à la parole. Toutefois, la Grèce ne manquait pas de danseurs, qui accompagnaient des sons de la flûte les mouvements cadencés de leur corps; et ces mouvements étaient fort expressifs. Pylade y ajouta plusieurs autres instruments, et même des voix, des chants, et, par ce moyen, il reproduisit des fables régulières. Les Romains ont donc été les premiers à prouver par leurs succès que la langue muette peut égaler et surpasser même toute autre langue. Nous autres, sourds-muets, civilisés depuis un demi-siècle seulement, ayant pour principal maître dans cette partie difficile la nécessité, cette grande inspiratrice, nous pouvons offrir un exemple vivant de la vérité des merveilles que l'antiquité raconte de l'éloquence muette. Pour quiconque a une légère teinte de notre idiome, il ne saurait y avoir doute. On remarquera cependant que pour être essentiellement naturel il revêt souvent des formes originales, étrangères ou empruntées, et que le besoin de nous entendre a dû nécessairement établir certaines conventions qui épargnent la longueur du débit. Assurément, il devait en être ainsi chez les anciens pantomimes. A force de voir et d'interpréter l'acteur, on se mettait à sa place. De plus, on avait, ainsi que je l'ai dit plus haut, des maîtres qui initiaient les profanes aux secrets de l'art. Je n'hésiterais pas à soutenir que les beaux jours de ces comédiens reviendraient si on essayait de cultiver une pépinière de sujets parlants ou de sourds-muets, pour les lancer ensuite sur un théâtre de pantomime dramatique. Cette pensée m'occupe depuis longues années. J'y ai beaucoup réfléchi, et je crois mon projet exécutable. — Si l'habileté du célèbre mime Henri n'a pu soutenir le théâtre nautique créé par ses soins, c'est qu'on avait commis la faute immense de vouloir trop donner aux yeux, de multiplier à profusion les effets, les coups de théâtre et la pompe de la scène. Transportez-vous en esprit au Théâtre-Français quand Talma dominait la foule de toute l'immensité de son génie : alors, quelques gestes échappés à ce grand acteur suffisaient pour s'emparer de tous les esprits, pour captiver tous les sens, pour électriser toutes les imaginations. Si je rappelle mes souvenirs d'enfance,

je ne sais quel secret instinct, quel charme irrésistible m'entraînait toujours, malgré mon infirmité, vers ce théâtre spécialement fait pour les oreilles. Talma eût bien pu devenir dans la pantomime le rival de Garrick, surnommé à juste titre le *Roscius* de son époque : il était parvenu à rendre, à l'aide des gestes seulement, de longs monologues, et à jeter autant de clarté dans des récits que s'il en eût articulé les mots. — A Rome, les pantomimes portaient des masques. On alléguait en faveur de cet usage deux raisons principales : l'une, que l'immensité d'un amphithéâtre, contenant six mille spectateurs, ne permettait pas de suivre un à un tous les mouvements du visage ; l'autre, que les acteurs étaient obligés de changer de masques selon les divers besoins de l'action. La première raison obligeait encore à se servir d'une sorte de trompe pour être entendu. — Un jour, Pylade, irrité de se voir mal accueilli des spectateurs dans le rôle d'*Hercule furieux*, ôta son masque, comme s'il eût voulu blâmer cette coutume, et s'écria : « Fous que vous êtes, je représente un plus grand fou que vous. » Toutefois, il y avait certains caractères qui ne pouvaient se passer d'un masque : c'étaient les vents, les satyres, les démons, car on n'eût pu faire effort pour composer son visage sur ces figures grotesques, hideuses, sans nuire à la beauté naturelle de cette partie du corps humain. On ne pouvait, au contraire, que gagner à l'expression se montrant sous les véritables traits du visage.— Du reste, les masques des pantomimes, d'une tout autre forme que ceux des comédiens ordinaires, étaient bien plus agréables à l'œil que ces derniers, dont la bouche était béante. — Les Romains, peuple méridional, passionné, avide d'émotions, accueillirent les pantomimes dès qu'ils se montrèrent avec une faveur qui faisait envie aux autres comédiens. Ce goût, devenu de l'enthousiasme, se communiqua jusqu'aux confins les plus reculés du vaste empire. Ce ne fut plus une mode, c'était une rage, et Tibère, pour arrêter le mal, promulgua, en revêtant la pourpre impériale, un réglement portant défense expresse aux sénateurs de fréquenter les écoles des *pantomimes*, et aux chevaliers romains de leur faire cortége en public : *Ne domos pantomimorum senator introiret, ne egredientes in publicum equites romani cingerent* (Tacite, *Annal.*, l. 1). Depuis Auguste, cet art s'était perfectionné, et ses règles avaient commencé à s'établir du temps de Lucien, grand partisan du langage des gestes. Il n'y avait pas alors une seule pièce suivie qui ne fût traduite en pantomime. La décadence de ce genre date de celle de l'empire. Cette passion fut aussi plus d'une fois une source de cabales, qui dégénérèrent en querelles, et enfantèrent même des partis exaltés. Le gouvernement fut donc forcé de repousser du pays une classe d'hommes qui lui avait servi comme le chien d'Alcibiade dans Athènes, à amuser le badauderie d'un peuple qui s'inquiétait peu de se voir dépouillé un à un de tous ses droits. Mais cet exil dura peu. La politique, en les chassant, avait ouvert une voie au torrent impétueux qui, se grossissant de jour en jour, menaçait l'état lui-même. Le peuple, fatigué de ses propres déréglements, avait provoqué l'expulsion des *pantomimes* ; mais son inconstance demanda à grands cris leur rappel. Il accueillit par des murmures si universels un édit d'Antonin qui assignait certains jours à leurs jeux que l'empereur se vit contraint de leur livrer la semaine entière, et d'autoriser toute leur licence et tous leurs débordements. Mais ce qui contribua toujours au discrédit de cette profession, ce fut de la voir exercée par des esclaves étrangers. Après la représentation, ceux qui avaient été applaudis recevaient une certaine mesure de vin ; ceux, au contraire, qui avaient été sifflés, étaient fouettés. Les théâtres avaient des fouetteurs en titre, gagés et payés, comme le machiniste et le souffleur. On attribue généralement à Auguste la suppression de la peine des verges, et la diminution de l'autorité absolue que jusque là les

magistrats exerçaient sur les acteurs. Quelquefois, le prix du succès des esclaves était leur affranchissement. Pour comble d'honneur, les comédiens étaient couronnés, comme les vainqueurs du Cirque. Une branche de chêne d'abord, puis une couronne d'or, ornait leur tête. — Cependant, une exception doit être signalée. Roscius honorait par ses qualités personnelles une profession que la passion des Romains pour les spectacles ne les empêcha pas de mépriser, et dont l'exercice avait été abandonné dans les plus beaux jours de la république sous le nom de *ludicra ars* (art d'agrément) aux esclaves et aux étrangers. Mais, lorsque ces plates bouffonneries, ces fagots de Sganarelle, eurent fait place à un plus noble exercice de l'art, on vit entrer dans cette carrière bon nombre de personnes d'une condition plus élevée, et la considération qui les environnait était d'autant plus grande qu'il n'y avait point de femmes admises sur la scène, et que leurs rôles étaient joués par des hommes. — Le plaidoyer de Cicéron en faveur de Roscius, alors entrepreneur théâtral, qui réclamait une indemnité d'un homme qui avait tué un de ses acteurs nommé Panurge, nous apprend quels bénéfices la profession de pantomime procurait alors aux grands comédiens. Roscius recevait par jour pour lui seul mille deniers, ce qui, suivant le rapport de la monnaie romaine à la nôtre, faisait en dix ans cent cinquante mille écus ou 600 mille sesterces. — Dans nos ballets pantomimes, rien de naturel, rien de vrai : tout est exagéré, factice, guindé. Ces gestes, ces attitudes, ne sont que grimaces compassées ou singeries burlesques. Jamais un nouveau pas vers la perfection, jamais un léger amendement n'a surgi du sein de l'arche sainte, à laquelle on semble craindre de porter une main hardie. Pourquoi donc affecter un dédain si superbe pour un art dont la danse n'est que la brillante fille, pour un art, reflet admirable de l'ame, tandis qu'en vérité on fait beaucoup trop d'honneur aux ronds de jambe, aux pirouettes et aux entrechats? Ne le regarde-t-on par hasard que comme un délassement sans portée, comme un accessoire utile tout au plus pour relever le prétendu mérite supérieur de la danse? — Un de mes amis, un sourd-muet d'un esprit aimable et judicieux, Forestier, m'avait accompagné à une représentation de la *Muette de Portici*. A grand' peine je l'avais décidé à ce qu'il regardait comme un sacrifice. Il avait résolu de ne plus mettre le pied à l'Opéra, tant il éprouvait, disait-il, d'antipathie pour la manière dont la pantomime y était exécutée. Mais cette fois, ses idées ont bien changé. Nous avions là un sujet distingué dans l'art mimique. Mon ami, enchanté de l'intelligence de la danseuse et de sa grâce ravissante, se permit de lui adresser quelques observations. Depuis, elle a confié son rôle à une autre. S'il nous est permis d'asseoir un jugement sur son silence, les remarques de Forestier avaient été trouvées justes. Avouons toutefois que nous ne pouvons méconnaître qu'une révolution s'opère sous ce point de vue dans quelques-uns de nos théâtres. Le temps n'est peut-être pas éloigné où tous les autres, imitant cet exemple, s'empresseront de sortir de l'ornière de la vieille routine. — Fort jeune, j'ai vu madame Volnys, alors Léontine Fay, dans *Yelva*. Autant que je puis m'en souvenir, j'ai été frappé de la pantomime expressive et gracieuse de cette actrice, mais j'étais loin d'être complètement satisfait. Il me semblait que son jeu n'avait ni la rapidité ni la chaleur de la passion dont l'art mimique doit être la traduction vivante. — En 1834, quand Lherie donna au public le *Sauveur*, pièce empruntée en partie à l'*Anatole* de Mme Gay, la pantomime essaya de rentrer dans sa simplicité primitive et de reconquérir cette originalité frappante qui doit former son principal caractère. Et notez bien que moi, le maître indigne du jeune acteur, je ne fais que consigner ici le témoignage unanime de mes frères, les sourds-muets, et de tous ceux qui, doués de tous leurs sens, se sont rendu déjà

familière notre langue. — Que dirai-je du *Muet d'Ingouville*, créé avec tant d'habileté par Bouffé, qui a lui-même un neveu sourd-muet, élève à l'institution royale de Paris? Il avait reçu aussi quelques conseils. On peut lui reprocher d'avoir montré un peu trop de précipitation dans les mouvements, et pas assez de feu dans la physionomie. On eût désiré plus de mobilité dans la figure, et une pratique plus longue et plus laborieuse de notre langue : tout le reste est admirable. Qu'il reçoive nos éloges sans restriction. — Maintenant, la foule se presse au Palais-Royal et aux Variétés pour applaudir Mlle Déjazet et Mlle Maria : *Suzanne* et *Suzette*. Il serait messéant à moi de parler ici de ces deux charmantes sœurs, mes élèves. Que le public soit leur juge! — Un mot sur la pantomime des enfants sourds-muets, à chacune de leurs séances mensuelles! Si elle n'a point l'éclat emprunté, les prestiges séduisants de celle de nos théâtres, elle possède l'intérêt de la naïveté et l'éloquence de la nature. Avec quelle fidélité de peintre ces aimables enfants décrivent les bêtes de notre bon La Fontaine! Pour représenter le renard, un des acteurs se coiffe de deux oreilles pointues, s'alonge le visage, feint d'épier sa proie, l'œil inquiet, et de l'attraper en courant avec légèreté. Mais ne serait-il pas plus intéressant encore de voir d'autres enfants d'un âge plus avancé reproduire d'autres fables dans lesquelles les animaux ne seraient pas en scène, ou quelque bon passage de tragédie, de drame ou de comédie? On pourrait même faire des excursions dans l'histoire, les voyages, la philosophie, les sciences, la métaphysique elle-même. Le cadre s'agrandirait ainsi, et tout le monde, acteurs et spectateurs, y gagnerait. — Certaines questions me sont journellement adressées : Quel plaisir pouvez-vous prendre à la représentation des pièces! Comment pouvez-vous apprécier tel ou tel acteur? Il ne me sera pas difficile de répondre à ces questions. Tout ce que je demande, c'est qu'on ne se récrie pas d'avance, qu'on ne hausse pas les épaules de pitié parce qu'un sourd-muet parle théâtre. Eh! mon Dieu! ne voit-on pas tous les jours bien des gens parler autrement de ce qu'ils n'entendent pas? Notre monde n'enfante-t-il pas journellement de plus grandes merveilles? Il semble qu'il n'y ait plus matière à être surpris; l'étonnement doit être émoussé, usé, mort d'épuisement. Pourquoi un sourd-muet ne viendrait-il pas vous dire comment il a su se glisser et prendre place à un festin auquel il n'était pas convié; comment il a su approcher ses lèvres de votre coupe et les humecter d'une goutte de ces jouissances qui en coulent pour vous à grands flots? — Dans les jeux de la scène, tout n'est pas sacrifié aux plaisirs de l'oreille. On ne refusera pas sans doute au sourd-muet la faculté de jouir de la pompe du théâtre, du prestige des décorations. Peut-être même nous accordera-t-on un sentiment assez délicat pour savourer la voluptueuse poésie de la danse des Taglioni, des Duvernay, des Legallois, des Fanny Elssler, etc. Mais, hors de là, de l'Opéra et de ses ballets, on nous abandonnera encore peut-être Debureau, ce héros du boulevard du Temple, auquel Jules Janin, dans un de ses charmants caprices littéraires, s'est amusé à faire en un jour, et au courant de sa plume facile, une célébrité que n'ont pu obtenir que difficilement, Dieu sait combien d'autres comédiens, peut-être plus estimables. Toutefois, moi, muet, je n'oserai pas toucher au colosse enfariné des Funambules. Cet homme est à moi plus encore qu'à Janin. Mais je vous parlerai de Talma, de Mlle Mars, de miss Smithson, de Mme Malibran. Un sourd-muet au Théâtre-Français! Qu'y peut-il comprendre? Un sourd-muet au Théâtre-Italien! dans le temple de l'harmonie!! Sacrilége! abomination! s'écrieront vos dilettanti aux gants jaunes. Hélas! messieurs, elle n'était pas si sévère à mon égard, celle qui fut long-temps la première divinité de ce temple : chaque fois que Mme Malibran jouait un rôle nouveau, elle m'invitait, pauvre sourd-muet, à assister à la repré-

sentation. Et, j'ose le dire, au risque de voir crier haro sur ce blasphème, je n'étais pas un de ses moins chauds admirateurs. C'est que, dans cette grande artiste (elle le savait bien), il y avait deux immenses talents, chacun assez grand tout seul pour remplir tout une ame de puissantes et ravissantes émotions. Son mérite n'était pas tout entier dans son gosier; elle avait une ame, une ame de feu, une ame électrique, dont les secousses ébranlaient tout ce qui l'entourait. Elle voulait donc que son *muet*, comme elle disait, vînt assister à toutes les premières représentations; et sitôt la toile baissée, sous l'impression palpitante encore de son jeu, j'allais lui rendre un compte naïf de mes sentiments. Caprice de femme, dira-t-on ! Soit ! mais on n'imputera pas un caprice de femme à Diderot, à ce philosophe à l'œil scrutateur, à l'esprit indépendant, au jugement audacieux. Or, Diderot, qui n'était pas sourd, se plaisait quelquefois à se faire sourd pour mieux juger du jeu des acteurs, et il se procurait ainsi de nouvelles jouissances. Voici comment il raconte la chose. Qu'on me permette cette citation. D'ailleurs, j'ai besoin de cette autorité pour oser parler théâtre. J'ai besoin de chercher derrière ce rempart un abri contre les railleries auxquelles ma témérité s'expose. « Le terme de *jeu*, qui est propre au théâtre, et que je viens d'employer ici, parce qu'il rend bien mon idée, me rappelle une expérience que j'ai faite quelquefois, et dont j'ai tiré plus de lumières sur les mouvements et les gestes que de toutes les lectures du monde. Je fréquentais jadis beaucoup les spectacles, et je savais par cœur la plupart de nos bonnes pièces. Les jours que je me proposais un examen des mouvements et des gestes, j'allais aux troisièmes loges; car, plus j'étais éloigné des acteurs, mieux j'étais placé. Aussitôt que la toile était levée et le moment venu où tous les autres spectateurs se disposaient à écouter, moi, je mettais mes doigts dans mes oreilles, non sans quelque étonnement de la part de ceux qui m'environnaient, et qui, ne me comprenant pas, me regardaient presque comme un insensé qui ne venait à la comédie que pour ne la pas entendre. Je m'embarrassais fort peu des jugements, et je me tenais opiniâtrement les oreilles bouchées, tant que l'action et le jeu de l'acteur me paraissaient d'accord avec le discours que je me rappelais. Je n'écoutais que quand j'étais détourné par les gestes ou que je croyais l'être. Ah ! monsieur, qu'il y a peu de comédiens en état de soutenir une pareille épreuve, et que les détails dans lesquels je pourrais entrer seraient humiliants pour la plupart d'entre eux ! Mais j'aime mieux vous parler de la nouvelle surprise où l'on ne manquait pas de tomber autour de moi, lorsqu'on me voyait répandre des larmes dans les endroits pathétiques et toujours les oreilles bouchées. Alors, on n'y tenait plus, et les moins curieux hasardaient des questions auxquelles je répondais froidement : « Que chacun avait sa façon d'écouter, et que la mienne était de me boucher les oreilles pour mieux entendre », riant en moi-même des propos que ma bizarrerie apparente ou réelle occasionait, et bien plus, de la simplicité de quelques jeunes gens, qui se mettaient aussi les doigts dans les oreilles pour entendre à ma façon, et qui étaient tout étonnés que cela ne leur réussît pas. » — Il y a dans l'œuvre du comédien deux parties distinctes, quoique liées et confondues ensemble. Par l'une, qu'on appelle le *débit*, l'acteur est, j'imagine, l'écho plus ou moins fidèle des pensées du poète. Il serait superflu de le dire, cette partie n'est pas du ressort du sourd-muet. Par l'autre partie, qu'on appelle l'*action*, le comédien devient artiste, inventeur, créateur. Il saisit l'esprit de son rôle, et, à cette idée, il donne des formes sensibles, un corps, un visage, mais un corps réel qui marche, qui agit, un visage vivant, avec une ame qui s'y montre à nu, avec ses douleurs, ses joies, ses craintes, avec toutes ses passions bonnes ou mauvaises. Cette idée du poète jaillit sous une forme humaine du cerveau du comédien; celui-ci s'incarne en sa création, et cette

création paraît devant vous vivant de sa propre vie, sentant de son propre cœur. L'auteur a disparu, je ne le vois plus, je ne songe plus même à le chercher, je vois un homme d'un autre temps, d'un autre pays, que l'art a su évoquer à vos yeux. Cet art-là, le sourd-muet peut l'apprécier mieux que vous. — On se trompe étrangement si on s'imagine que le genre gracieux, le genre érotique, le genre pastoral, se prêtent mieux à la pantomime que le genre héroïque, pathétique, tragique, et que les premiers doivent par cette raison être une mine plus riche à exploiter. Peintre de la nature, la pantomime est aussi habile à manier les uns que les autres. Dévoiler les ressorts les plus cachés du cœur humain dans une suite rapide et naturelle de tableaux frappants, de scènes variées; peindre l'homme tel qu'il est, se transformant successivement en mille façons, tombant d'un excès dans un autre, révélant mille caprices fantastiques, voilà son essence. Mais une intrigue compliquée, des détails fugitifs, ne peuvent guère lui convenir. — Madame Dorval, donnant des représentations à Marseille (c'était en 1836), ne s'est pas fait le moindre scrupule de céder au désir qu'un grand nombre d'amateurs et de gens de goût lui témoignaient de la voir s'essayer dans le rôle de *Fenella*. Nous applaudissons à une hardiesse qui décelle une haute intelligence et un sentiment exquis de l'art dramatique. Sans avoir eu le bonheur de jouir de ses essais brillants, je n'hésite toutefois pas à prédire à cette grande actrice une première place parmi nos pantomimes présents et futurs, si elle veut prendre la peine d'étudier notre langue et accepter un rôle composé exprès pour son nouveau talent. La pantomime mérite les encouragements, et d'un public appréciateur du beau, du sublime, et d'un gouvernement intéressé à la propagation des lumières. Elle pourrait se passer d'un orchestre, d'interlocuteurs. Qui peut prétendre encore que la musique soit indispensable pour interpréter les expressions d'un mime, ou pour seconder les mouvements passionnés et tumultueux de son ame. Mais, cependant, la voix de la symphonie ne gêne pas l'action théâtrale, parce qu'elle n'est que l'expression vague et confuse du sentiment; alors il n'y aura pas contre-sens. Le plaisir de comprendre, de suivre le pantomime, ne sera pas détruit pour cela. Veut-on associer la parole à la danse pantomime? Ce projet a été appuyé d'une part et combattu d'une autre. Je ne vois pas quel inconvénient il y aurait à accorder à la danse pantomime les honneurs de la représentation, indépendamment de la parole, pourvu qu'elle fût assez expressive pour être intelligible. — Ajoutez la parole à la pantomime réduite à un certain nombre d'éléments constitutifs, et vous aurez ce qu'on appelle la *déclamation*.

FERDINAND BERTHIER,
professeur sourd-muet à l'institut royal des sourds-muets de Paris.

PANTOMIME (musique), air sur lequel deux danseurs ou un plus grand nombre exécutent une action qui porte aussi le nom de *pantomime*. On dit: danse *pantomime*, ballet *pantomime*, ou simplement *ballet*: ballet de Gardel, ballet de Télémaque, ballet héroïque, comique, héroï-comique. F. B.

PANTOUFLE. On désigne par ce mot en Europe une chaussure que l'on porte chez soi seulement, parce qu'elle est plus commode que celle dont on se sert pour s'habiller. Aussi, excepté dans le conte de la *Petite Cendrillon*, les pantoufles n'ont-elles chez nous aucune espèce d'importance. On dit seulement proverbialement: raisonner comme une *pantoufle*, ou raisonner *pantoufle*, c'est-à-dire parler au hasard, battre la campagne; et adverbialement, *en pantoufles*, pour signifier à son aise, sans se gêner: ce professeur loge dans le collége, il fait sa classe *en pantoufles*. *Pantoufle*, au propre, a une signification plus importante chez les Orientaux. Dans plusieurs circonstances, elles suppléent à la parole; quelquefois elles remplacent entièrement le langage. Il est donc impossible de faire connaître les mœurs intimes des

musulmans sans parler des divers usages symboliques qu'ils font de leur chaussure.—Avant que la réforme eût jeté sur les épaules des Turcs le costume des soldats du tsar, ils ne faisaient point usage de bas : un chausson en cuir jaune recouvrait leurs pieds, lavés avec autant de soin que les doigts d'une petite maîtresse. Quand ils voulaient marcher ou monter à cheval, ils prenaient en outre des pantoufles rouges, dont le *cartier* restait toujours éculé. Il est important que les *markoubs* (c'est ainsi qu'ils les appellent) soient faciles à quitter, puisqu'on doit les laisser non seulement à la porte de la mosquée, mais encore à l'entrée de tous les appartements où l'on a étendu une natte ou un tapis. Le maître de la maison a seul le droit de les placer auprès de son divan. La répugnance qu'ont les Européens à quitter leurs bottes a été la seule cause qui a empêché plus d'un voyageur d'être reçu avec distinction et de visiter l'intérieur des mosquées. (M. Champollion, malgré toutes les recommandations qui le protégeaient, fut obligé de couvrir sa chaussure avec des serviettes pour pouvoir pénétrer dans une mosquée du Caire.) Les Turcs mêmes aujourd'hui s'habituent difficilement à voir marcher sur leurs tapis avec une chaussure souillée par la poussière et la boue des rues. Autrefois, lorsque le grand-seigneur recevait un représentant des puissances chrétiennes, on le forçait, ainsi que les gens de sa suite, à passer pardessus ses bottes des chaussons jaunes, avant de fouler les tapis de sa hautesse. —Il est convenu en France que l'homme qui reçoit un soufflet ne peut laver cette offense que par le duel; en Orient, il est convenu que la plus grande injure que l'on puisse faire à un musulman, c'est de le frapper avec une pantoufle. Le même homme qui se laissera rouer de coups sans se plaindre se révoltera en apercevant une pantoufle levée sur lui. Si surtout vous l'ôtez de votre pied pour le frapper, l'outrage est à son comble : beaucoup préféreraient la mort. Cet usage, que beaucoup ignorent, a valu des aventures fâcheuses aux étrangers, qui ne pouvaient comprendre d'où provenait la fureur des Arabes, par exemple, si résignés à endurer toutes les vexations des Francs. — Un jour à Tunis, j'étais chez le cadi; tout à coup, une femme voilée écarte la foule et parvient près du juge. Là, sans proférer une parole, elle se borna à retourner sa pantoufle sur le tapis, de telle sorte que la semelle regardait le plafond. Sans qu'elle eût besoin de s'expliquer autrement, sans fournir d'autre témoignage, le cadi fit droit à sa réclamation. Surpris à la fois par l'étrangeté de cette scène et par le sentiment de dégoût que montraient les assistants, je demandai la signification de cette pantomime, et j'appris que dans ce pays, où la pédérastie est si fort en usage, elle est cependant sévèrement défendue avec les femmes. Celle dont les maris sont assez dépravés pour vouloir les faire servir à cette passion repoussante n'ont qu'à venir chez le cadi retourner leur pantoufle, et aussitôt leur union est rompue. Par un sentiment de pudeur bien remarquable, on évite ainsi des explications difficiles pour celles qui sont obligées de porter plainte et dégoûtantes pour celui qui doit juger.—On sait en Europe que l'appartement des femmes (le harem) est entièrement séparé du lieu où le maître de la maison reçoit ses visites : les femmes ne peuvent s'y présenter sous aucun prétexte. Mais comme il peut arriver qu'elles désirent parler à leur mari, toutes les fois qu'elles veulent le faire monter au harem, l'eunuque ou un domestique vient lui présenter ses pantoufles. Il sait que cela veut dire : *Ma maîtresse a besoin de vous parler, rendez-vous tout de suite auprès d'elle.*—Les femmes sont condamnées à une réclusion continuelle : le seul agrément qu'elles se procurent est de se rendre de fréquentes visites. Elles passent souvent huit ou dix jours chez une amie. Libres de toute contrainte, elles se dépouillent de leur voile pour danser et faire mille folies d'enfant. Il pourrait arriver que le maître, entrant sans prévenir, aperçût le visage d'une

femme qui ne lui appartient pas. Pour qu'il ne puisse déshonorer par ses regards celle qui ne doit être vue que par son époux, elle a grand soin de laisser à la porte ses pantoufles, afin d'avertir qu'il y a une personne étrangère : le mari attend alors qu'elle soit partie, ou bien fait appeler ses femmes dans un autre endroit. S'il n'y a pas d'autre pièce, l'eunuque prie la visiteuse de se couvrir avec son voile, parce que le maître veut entrer. En Espagne, les sandales du confesseur, placées devant la porte d'une dame, arrêtent aussi ceux qui pourraient troubler ses méditations pieuses. Les Castillanes ont su faire tourner cet usage au profit de l'amour ; il a de même, dit-on, empêché plus d'une Circassienne d'être surprise avec son amant, en lui donnant le temps nécessaire pour se cacher de nouveau avec les habits féminins à la faveur desquels il avait franchi le seuil du harem. JACQUES COGNAT.

PAOLI (SÉBASTIEN), né dans la petite république de Lucques, en 1684, était clerc régulier de la congrégation de la mère de Dieu, mort en 1751. C'était un des hommes les plus savants de son époque. Il a publié dans les recueils de cette époque beaucoup d'articles remarquables d'archéologie, d'histoire, de controverse religieuse et de physique, imprimés à Lucques et à Venise, en 1748 et en 1750, et les biographies de quelques hommes illustres. Rien n'indique qu'il appartînt à la famille des Paoli de Corse.

PAOLI (Hyacinthe). Sa famille était noble et ancienne. On regarda comme une mésalliance son mariage avec une fille de race *caporali* (on appelait ainsi la noblesse du second ordre). Ces familles devaient leur origine et leur fortune au commerce. Elles tenaient le premier rang après la noblesse d'extraction. Les caporali de Corse étaient ce qu'étaient en France les anoblis. Leurs priviléges étaient les mêmes, mais les nobles pur-sang se considéraient comme ayant seuls droit aux premières charges de l'état. La rivalité des deux castes fut souvent funeste au repos de la Corse. L'élévation des Paoli au généralat était regardée par les anciennes familles patriciennes comme une usurpation de leurs priviléges. L'élection d'Hyacinthe Paoli au nombre des chefs du gouvernement, en 1735, éprouva une forte opposition ; il commandait l'armée nationale lorsque le maréchal Maillebois fit la conquête de la Corse, en 1739. Après une lutte opiniâtre, mais malheureuse, il se retira à Naples, où il mourut. Il laissait deux fils : l'aîné, appelé Clément, qui se fit affilier à l'ordre des franciscains, et ne joua qu'un rôle secondaire dans les graves événements dont la Corse devint ensuite le théâtre; le plus jeune, Pascal, devint le tyran de son pays après en avoir été le libérateur.

PAOLI (Pascal). Les historiens varient sur le lieu de sa naissance. Les uns le font naître à Vestino, d'autres au village *della Stretta*. Hyacinthe, son père, avait rendu son nom fameux, et tira sa famille de l'obscurité. Il semblait pressentir l'avenir de Pascal et avait pris les plus grands soins de son éducation pendant sa retraite à Naples. Pascal réunissait à un extérieur grave et imposant un caractère énergique, audacieux; une élocution entraînante et un courage à l'épreuve des plus grands dangers. Ses études terminées, il entra officier dans une des compagnies que le roi de Naples avait composées des Corses réfugiés. Son père l'envoya en Corse avec son frère aîné Clément, en 1755. La Corse, insurgée contre les Génois, avait perdu les meilleurs de ses généraux : le fameux Gafforio venait d'être assassiné par un de ses compatriotes, à l'instigation des Génois. Les Corses consternés se seraient soumis à des conditions raisonnables, mais les Génois persistèrent dans leur système de violence. Les insurgés se réunirent à Corté ; l'assemblée ne songea qu'à opposer une vigoureuse résistance, et procéda à l'élection d'un nouveau général capable de défendre la cause commune. De tous les hommes qui s'étaient distingués dans la lutte, il ne restait plus que Mario Matta, qui s'était retiré depuis quelque

temps à son château d'Aleria. Une députation lui fut envoyée ; il refusa le premier rang et ne voulut accepter que l'une des places de magistrat annuel. Alors se montra pour la première fois Pascal Paoli, qu'accompagnait son frère Clément. Il osa prétendre au généralat. Jeune, sans antécédents, officier au service d'un prince étranger, il devait compter peu de partisans. Son audace et son éloquence, les intrigues de son frère, qui avait quelque influence sur le clergé, triomphèrent de tous les obstacles. Il fut choisi à l'unanimité pour la magistrature de l'année ; il sut se conduire avec tant d'habileté dans sa charge qu'on lui offrit le commendement général des troupes. Il demanda à le partager avec Mario Matta. Ces deux chefs agirent quelque temps de concert, mais il n'y avait entre eux aucune sympathie, et leur mésintelligence éclata bientôt. Pascal Paoli assembla secrètement ses parents et ses amis ; il fut résolu de surprendre Matta et de s'assurer de sa personne. Ce complot échoua par l'indiscrétion d'un religieux. Tout rapprochement devint impossible ; les deux partis rivaux entrèrent en guerre ouverte. Matta avait la supériorité du nombre; on en vint bientôt aux mains. Pascal Paoli, vaincu, après un combat opiniâtre, parvint à se réfugier dans un couvent avec les débris de sa troupe. Il était perdu sans retour s'il n'eût appelé la calomnie à son aide ; il fit insinuer par ses émissaires que Matta avait des intelligences avec les agents secrets de Gênes. Quelques partisans de Matta l'abandonnèrent et se rallièrent au parti vaincu. Paoli ne perdit pas un instant pour attaquer Matta, le poursuivre à outrance, et bientôt il le contraignit à se réfugier dans son château, où, ne se croyant pas en sûreté, il partit précipitamment pour Gênes. Il reparut ensuite en Corse avec de nouvelles forces ; il obtint d'abord quelquelques succès, mais il périt dans une rencontre. Sa mort délivra Paoli du seul concurrent qu'il eût à redouter. — Il se hâta de convoquer une *consulta* générale pour obtenir sa confirmation au généralat et s'en assurer la continuation illimitée, et, pour prévenir les intrigues et les cabales, il affecta de rétablir l'ancienne forme du gouvernement et d'établir un sénat. Il signala son entrée au pouvoir suprême par de sages réglements de police ; plus politique que guerrier, il parvint néanmoins à chasser les Génois des postes qu'ils occupaient encore, et les tint en échec dans les lieux qu'ils avaient conservés sur le littoral de l'île. — En exécution d'un traité conclu avec la république de Gênes, le roi de France envoya un corps d'occupation en Corse pour y garder les côtes d'occident et du nord, tandis que celles de Gênes défendraient celles du midi et de l'orient. Les Corses, trop faibles pour s'opposer à cette occupation, se tinrent d'abord sur la défensive. Mais bientôt ils attaquèrent les détachements isolés. Paoli, après quelques mois d'une lutte plus sérieuse, s'étant retranché dans Vivario, fut battu et mis en fuite. Désespérant de sauver sa patrie, il s'embarqua à Porto-Vecchio. La Corse fut bientôt entièrement conquise. Paoli avait été suivi par son frère Clément et une centaine de Corses dévoués à sa personne. Il débarqua à Livourne, passa de là en Hollande et en Angleterre. Il y était depuis vingt ans quand la révolution française éclata. Il partit pour la Corse en 1790, y fut reçu comme un libérateur, mais il en fut expulsé par les Anglais et mourut peu de temps après.

DUPEY (de l'Yonne).

PAON (ornithologie). Le paon, ainsi nommé à cause de son cri aigu et désagréable, présente pour caractères principaux : une aigrette ou une huppe sur la tête, et les couvertures de la queue du mâle extrêmement longues, et pouvant se relever, ainsi que les rectrices, pour faire la roue. Tout le monde connaît la magnifique espèce que nous élevons pour l'ornement de nos parcs et de nos ménageries. Nous n'entreprendrons point d'en décrire ici les formes et les couleurs ; mais, ce qu'il importe de dire, c'est que, malgré le luxe et la beauté de son plumage, cet oiseau n'a pas tout l'éclat qui

lui est naturel. A l'état sauvage, sa queue est encore mieux fournie; et le bleu dont son cou est orné se prolonge sur le dos et sur les ailes au milieu de mailles d'un vert doré. Le luxe éblouissant répandu avec tant de profusion sur le plumage de ce magnifique oiseau suffit déjà pour faire naître l'idée qu'il ne peut être originaire que d'un climat où le soleil, au milieu du ciel le plus pur, semble tout changer en or. Le paon n'est sauvage que dans l'Inde; et c'est à l'expédition d'Alexandre que nous en devons la précieuse conquête. Dans leurs forêts natales, les paons se tiennent dans les fourrés les plus épais et les plus élevés. Ils déposent cependant leurs œufs à terre dans un trou soigneusement caché. A l'état de domesticité, ils conservent les mêmes goûts, et aiment à se percher sur de grands arbres. La femelle, comme on le sait, n'a pas la brillante parure du mâle; chez nous, elle ne fait chaque année qu'une seule ponte composée de 8 à 12 œufs; mais il paraît que les paons sauvages sont plus féconds. La durée de l'incubation est de 27 à 30 jours; et, afin de la mieux assurer, ou pour faire produire à la paonne un plus grand nombre d'œufs, on prend souvent le parti de les faire couver par une dinde ou par une poule. Les petits naissent couverts d'un duvet jaunâtre. Ils sont d'abord très délicats. Au bout d'un mois, l'aigrette commence à paraître. Bientôt après, les mâles se font distinguer par une teinte jaunâtre au bout de l'aile. Les ergots se manifestent; la queue s'alonge; mais ce n'est qu'à la troisième année qu'elle a acquis toute son étendue. La mère conduit ses paonneaux avec une sollicitude particulière, elle les recueille sous ses ailes, leur montre la nourriture, et les aide à se percher. Dans les premiers temps, elle les mène chaque soir dans un endroit nouveau; et, jusqu'à ce qu'ils soient assez forts, elle les prend sur son dos, les porte l'un après l'autre sur la branche où ils doivent passer la nuit; le matin, elle saute à terre, et les provoque à l'imiter; elle exprime surtout par des cris douloureux la peine que lui cause la perte d'un de ses petits; et ces chagrins cuisants se renouvellent à chaque couvée, car les paonneaux offrant à l'homme un mets délicat, on ne laisse pas que de les rechercher pour le service de la table. Lorsqu'on veut les élever, ces jeunes oiseaux ont besoin d'une nourriture bien choisie. Ce n'est qu'à l'âge de six ou sept mois qu'ils peuvent vivre comme les grands. Chaque année, les plumes dont se compose leur queue tombent vers la fin de juillet en tout ou en partie pour repousser au printemps. On a prétendu que le paon pouvait vivre cent ans; mais la durée ordinaire de sa vie n'est réellement, en Europe du moins, que d'environ vingt-cinq à trente ans.

F. Passot.

On nomme *papillon-paon*, ou *petit-paon*, ou *paon-de-jour*, un papillon de l'ordre des *lépidoptères* (*v.* ce mot) et du genre vanesse. Le nom de *paon* se donne généralement aussi par le vulgaire à plusieurs autres espèces de papillons qui ont des yeux chatoyants, à peu près semblables à ceux de la queue du paon. — On appelait autrefois, en termes de blason, un *paon rouant* (pavo rotans), cet oiseau représenté de front et étalant sa queue. — Le paon est le symbole de la vanité, et sert de terme de comparaison à cette nombreuse classe de personnes dont tout le mérite consiste dans un extérieur brillant : de là vient ce proverbe : *Glorieux, vain, comme un paon. C'est le geai paré des plumes du paon* : autre locution proverbiale, servant à caractériser quelqu'un qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas. — En astronomie, on nomme *paon* une constellation de l'hémisphère sud, qui n'est pas visible dans nos climats. — Le paon marquait autrefois sur les médailles la consécration des princesses, et l'aigle celle des princes. Il y a tant de *vanité* dans ce symbole qu'il faudrait peut-être, pour le rendre vrai, changer de place les termes de comparaison. On croyait que ces deux oiseaux, dont l'un était favori de Junon et l'autre de Jupiter, portaient les ames

au ciel; ce qui fait qu'on les voit quelquefois au-dessus des bûchers. Z.

PAPAUTÉ. Ce mot signifie la fonction, le ministère du pape, dans son acception la plus générale. La papauté est la représentation de la souveraineté ecclésiastique, et c'est aussi l'expression la plus simple et la plus haute de l'unité chrétienne. — L'explication de ce grand mot donnerait lieu à tout un traité sur la constitution spirituelle et civile de l'église. Ce n'est pas le lieu d'approfondir un tel sujet. Ce sera tout au plus si je puis en indiquer l'étendue par quelques aperçus, pris en dehors de la théologie proprement dite. — Nul homme n'oserait dire aujourd'hui que le monde puisse se passer du christianisme. On veut bien se faire un christianisme à sa guise; mais on n'oserait soupçonner que le christianisme soit de trop. Il est de mode même de revenir à ce qui est chrétien, pourvu que les vices n'en soient point troublés, et que les voluptés restent à leur aise. On va à la poésie chrétienne, à l'art chrétien, c.-à-d. au moins à tout l'extérieur du christianisme. La morale chrétienne est seulement quelque peu négligée. Toutefois, nul n'affirmerait qu'elle est superflue, et que la civilisation légale peut la suppléer. — Mais le christianisme qu'on adopte de cette façon n'est lui-même qu'une poésie. Ainsi, on n'a nul souci de sa constitution, et on ne voit pas bien à quoi lui sert la papauté, par exemple, c.-à-d. le principe même de son existence. C'est une erreur qui accuse la frivolité de notre temps; car nous ne sommes guère que légers. En d'autres temps, la papauté fut un objet d'attaque, parce qu'on la haïssait; aujourd'hui, elle paraît inutile, parce qu'on ne la comprend pas. — Comment imaginer cependant le christianisme sans la papauté, à la considérer même simplement, comme je le fais, sous un point de vue philosophique? — Si le christianisme n'est qu'une théorie morale, révélée au monde d'une façon quelconque, le christianisme n'est rien. Le christianisme n'est quelque chose de réel et de permanent sur la terre que par l'autorité qui le perpétue; c'est la papauté qui est l'élément visible de son existence. — Et aussi, partout où le christianisme a été détaché de la papauté, il est devenu méconnaissable. Les hommes l'ont altéré, mutilé, souillé; et, s'il leur avait été donné de faire disparaître toute trace de l'autorité qui le conserve, ils l'auraient par le fait anéanti. — La papauté est le principe essentiel de l'unité du christianisme, soit qu'on le considère comme une loi morale, ou comme une révélation de croyances. Et cette mission de la papauté est si bien marquée qu'on la voit s'étendre même aux conditions extérieures de la société. La papauté a non seulement conservé l'église, mais constitué même les états chrétiens. République et monarchie, elle a tout fait en Europe, selon les convenances et l'utilité de chaque région et de chaque siècle. La papauté a rendu le christianisme pratique, non seulement pour les particuliers, mais pour les peuples. La papauté, enfin, a été tout l'élément de la civilisation moderne; et, bien qu'il y ait des temps où son action soit moins manifeste, il n'en est pas moins vrai qu'elle ne pourrait jamais totalement disparaître sans laisser le monde dans un grand désordre. — Les hommes sont ingrats et oublieux! Comme il y a dans cette fonction papale quelque chose d'austère, qui importune les vices et l'orgueil, on ne veut pas voir ce qu'elle a de grand, d'auguste et de protecteur. Encore ne faudrait-il pas désavouer l'histoire. La papauté se montre à nous pendant dix-huit siècles avec un caractère de bienfaisance universelle qui devrait faire tomber à ses genoux les nations entières. La papauté a relevé l'homme de son humiliation extérieure, comme le christianisme l'avait relevé de sa déchéance morale. Dès le commencement, elle représente devant les tyrannies impériales la dignité des peuples. Elle semble d'abord n'avoir qu'un ministère de prière et de sacrifice; bientôt elle révèle son ministère de liberté. Elle s'interpose entre les oppres-

seurs et les esclaves. Elle ne craint pas les coups pour elle-même ; mais elle les détourne de la tête des nations. Elle se fait suppliante et menaçante tour à tour, pour désarmer les bourreaux ; et les bourreaux s'étonnent et s'arrêtent à son aspect. Elle ne provoque pas aux révoltes, mais elle jette dans toutes les ames je ne sais quoi de grand et de nouveau qui dompte les dominations : tel est son premier office. — Puis, lorsque la papauté s'établit d'une façon plus visible, au milieu des peuples, par suite d'une donation politique qui consacre son existence extérieure, son action devient régulière ; elle se trouve naturellement mêlée à tous les conflits des nations et des rois, et chacun accepte l'autorité souveraine qui, dès ce moment, se montre en elle. Nous avons vu d'étranges philosophes s'en venir après dix siècles contester à la papauté ce droit d'intervention dans les affaires mondaines, lui faire un crime de son action toute-puissante, et lui jeter le sarcasme et l'anathème pour avoir, disaient-ils, méconnu l'objet tout humble et tout pacifique du christianisme! Étranges philosophes, en vérité ! Mais pourquoi ne se mettaient-ils tout aussi bien à reprendre les peuples en masse pour s'être précipités d'eux-mêmes au pied de ce pouvoir ! N'était-ce pas justice ? La papauté, dans tout le cours du moyen âge, ne fit que ce que la volonté des temps exigeait qu'elle fît. Rois et sujets, princes et citoyens, grands et petits, les petits surtout, tous couraient à cette suprême puissance, comme à la seule règle souveraine de l'équité. — Elle disposait des couronnes, disent les philosophes. Quoi d'étonnant ! dans l'immense confusion des luttes et des prétentions, qui est-ce qui eût mis fin aux querelles ? Et d'ailleurs, si la papauté disposait des couronnes, la raison du temps les provoquait à cet exercice de monarchie suprême!—C'était un égarement universel n'accusez donc pas la papauté. — Sans la papauté, le monde se fût abîmé cent fois dans l'anarchie. Et les peuples, ces grandes masses foulées par l'ambition des rivaux, les peuples, que devenaient-ils sans la papauté? — Je ne puis jamais comprendre que les écrivains qui croient défendre la cause des peuples se méprennent au point de combattre l'action des papes. Mais, les papes ont été précisément les instruments de la liberté des peuples ! On dirait que nous ne savons plus lire. Parce que les papes sont mêlés aux intérêts de la politique, parce qu'ils défendent leur existence de souverains, parce qu'ils ont des soldats ou des auxiliaires en armes, parce qu'ils luttent contre des envahissements et des conquêtes, on dit qu'ils oublient leur mission. Mais leur mission, je dis leur mission sociale, distincte de la mission de l'apostolat, c'est de défendre l'humanité, fût-ce par les moyens qu'emploient les autres hommes pour ne défendre qu'eux-mêmes. Les papes ont peu fait la guerre ; ils l'ont provoquée quelquefois, mais lorsqu'il fallait terminer par la formidable et mystérieuse raison des batailles des conflits que la seule justice ne pouvait résoudre. Ils n'ont fait que subir la nécessité commune des souverains. Mais la cause des peuples, la liberté des nations, ce grand intérêt qui, aujourd'hui, remue toutes les têtes d'un pôle à l'autre, qui est-ce qui, dans l'Europe entière, s'en préoccupa, sinon les papes, dans toute la suite du moyen âge? Ce sont les papes qui protègent l'Italie contre l'empire, après l'avoir sauvée des mains des Barbares ; et ainsi, l'établissement ecclésiastique, constitué politiquement par Charlemagne, devient le boulevard de la liberté. Le plus grand des papes politiques, Grégoire VII, travaille et combat pour les peuples, quand il arrête dans ses débordements l'ambition sans termes de Henri IV. Et cet instinct libérateur ne cesse de se révéler dans toute l'histoire de la papauté. Est-ce qu'alors la constitution ecclésiastique, menacée par les armes des princes, ne comprenait pas en elle-même l'existence des masses populaires ? est-ce que l'église n'était pas le peuple même ? Opprimer l'église, c'était jeter sur le monde une vaste servitude. L'histoire

mieux étudiée, commence à laisser découvrir cette vérité trop long-temps voilée. Ceci se démontre, surtout en France, par tous nos souvenirs nationaux. La vieille Gaule a reçu beaucoup de conquêtes, mais elle les a toutes vaincues; et, si l'une d'elles a changé notre nom, on peut dire que ce n'est qu'après coup, et lorsqu'elle même était déjà absorbée dans la nation, qui consentait à cette transformation de peu d'importance. Franks et Normands se sont englontis dans la terre gauloise; et ce fait, très simple et très grave à la fois, ce fait auquel l'histoire semble ne pas songer, n'est qu'une manifestation de l'action chrétienne, dont la papauté est l'instrument universel, et dont les évêques gaulois furent les instruments secondaires. C'est la papauté, soit directement, soit indirectement, qui a fait on conservé la nation française; je voudrais dire la nation gauloise, c.-à-d. la nation catholique et libre. Voilà ce qui est écrit dans toutes les pages de nos annales. Qu'est-ce que cette intervention du pape Zacharie dans l'établissement d'une race nouvelle, de cette race de Martel, déjà sacrée par l'extermination de la Barbarie, et par la restauration de la nationalité gauloise? qu'est-ce que cela, si ce n'est une intervention de la souveraineté ecclésiastique au profit du peuple? car Pépin représentait une réaction gauloise contre les dominateurs franks, et la papauté prenait parti pour la liberté. Voilà toute l'explication de cette époque. — Les hommes de ce temps devraient prendre garde lorsqu'ils prononcent le mot fatal d'*usurpation*. La papauté n'a jamais paru au milieu des peuples pour usurper, mais pour consacrer un ordre de choses rendu légitime par la marche naturelle du temps, et par l'utilité réelle des peuples. Ainsi fit-elle à l'avénement de la grande race de Martel, et, plus tard, à la succession de la race plus providentielle encore de Hugues-Capet. — C'était quelque chose de haut et de saint, apparemment, que cette puissance qui s'en venait clore les temps en quelque sorte, et marquer au front les personnages, et les familles mêmes, qui étaient appelées à reprendre la société délaissée, et à la rejeter dans sa voie de salut. — La papauté fut, dans les siècles de confusion, la seule puissance qui jamais ne faillit. Je ne parle pas de quelques papes, qui firent honte à leur mission. Mais la papauté suivait sa course, et les mauvais exemples de l'homme assis au trône de l'église laissaient intacte l'autorité qui réglait le monde. La papauté fut seule capable d'opposer une digue aux passions des princes; seule elle réprima la licence des mœurs; seule elle maintint la sainteté du mariage; seule elle fit trembler le vice puissant. — Nous n'avons su, dans nos temps de sécheresse incrédule, que nous récrier contre les excommunications, cette puissance formidable de la papauté. Mais les excommunications étaient toute la protection des peuples contre les tyrans. Ne voyons-nous pas que nous allons avec nos semblants d'indépendance moderne consacrer les passions et les injustices des vieux temps? est-ce là de la liberté? est-ce de la justice? est-ce de l'intelligence? — L'excommunication fut ce qu'il y eut de plus populaire dans les temps de foi. Les peuples ne connaissaient pas d'autre défense plus efficace de l'humanité. Et aussi les opprimés avaient leurs mains tendues vers la papauté, et quand l'excommunication éclatait comme un coup de foudre, il y avait dans toutes les ames un assentiment solennel, qui faisait de l'excommunié une sorte de proscrit, portant au front la marque de la justice de Dieu même. — Cette disposition universelle des hommes à accepter l'excommunication comme un signe d'anathème venu d'en haut devrait suffire à l'apologie de la papauté, à la considérer sous des points de vue simplement humains, outre que c'est une magnifique poésie, de voir cet effet soudain d'une parole de pontife qui retranche un homme, fût-ce un roi même, de la communauté des autres hommes; mais cette poésie ne nous émeut guère. On dirait que l'imagination humaine s'est éteinte sous le soleil nouveau de la philosophie, et

que nous n'avons plus rien de ce qu'il faut pour comprendre les grandes et imposantes choses, pas même les choses qui semblent faites pour ébranler le plus la pensée, pas même ces drames de l'histoire si pleins de larmes, si remuants, si pathétiques. C'est que, tout occupés que nous sommes de ce mot politique de *peuple*, nous sommes loin de tout ce qui est *peuple*. Les émotions universelles nous sont inconnues. Nous ne savons des sentiments humains que ce qui va à l'*individu*. Ainsi la poésie est rapetissée. Nous sommes habiles à disséquer les raffinements de l'égoïsme; nous sommes impuissants à démêler les mouvements généraux de l'humanité! Et lorsque quelque chose de grand, de puissant, de sympathique, se montre à nous dans l'histoire, nous allons petitement l'étudier, le diviser, l'anatomiser, c'est-à-dire le détruire, et puis nous appelons cela de la science, de la philosophie, de la poésie peut-être. N'est-ce pas pitié? — Les drames les plus populaires du moyen âge reposent sur cette grande puissance de l'excommunication. Et quant à cette puissance même, elle repose sur le droit naturel de toute corporation qui a des lois d'existence et de conservation. La papauté ne fit qu'obéir à la constitution de l'association ecclésiastique. De quoi se plaint-on? L'homme qui n'obéit pas au principe de la communauté sort de la communauté! cela est bien simple. La papauté est une souveraineté constitutionnelle comme une autre. Ne faut-il pas qu'elle soit fidèle à sa propre loi? — Il est une époque dans l'histoire de la papauté qui semble à présent éclairée: c'est l'époque des croisades. La papauté eut alors l'instinct de l'avenir: elle le créa. — Ces guerres lointaines, contre lesquelles il fut de mode, il y a cent ans, de crier très fort, furent une œuvre de renouvellement et de liberté dans toute l'Europe. Il fallait être *philosophe* pour ne le pas voir. — La féodalité alla mourir en Asie, et le peuple chrétien respira. C'est ce qui a fait dire à M. de Maistre, avec sa sagacité pénétrante et originale: *Nulle croisade ne réussit, il est vrai, mais toutes réussirent*; c'est-à-dire, le résultat définitif de ces expéditions fut la constitution de la monarchie moderne, et ce fut là un grand bienfait de la papauté. Telle a été même l'évidence de ce résultat historique que quelquefois on l'a exagéré peut-être, comme par une sorte de réaction de la vérité contre l'erreur. Que n'a-t-on pas écrit en notre siècle très peu croyant sur les suites et les effets des croisades, par rapport aux lumières et aux arts? Les croisades avaient été montrées comme une époque de fanatisme; on les a montrées comme une préparation de notre âge de philosophie. Il était pourtant inutile de franchir les bornes de la vraisemblance. Les croisades retinrent la barbarie musulmane dans son invasion; elles sauvèrent le christianisme en Europe; c'est tout ce qu'il fallait dire. Et ce fut la papauté qui leur donna ce caractère de prévoyance sociale, lorsque la plus grande partie des hommes ne vit long-temps en elles que leur caractère primitif d'enthousiasme et de poésie. C'est encore ce qui ressort de l'histoire, telle que l'a comprise le docte M. Michaud. Il n'y eut apparemment dans ce grand mouvement des croisades aucune pensée bien distincte de l'avenir; mais l'avenir fut fait par elle, et il est permis jusqu'à un certain point d'affirmer que la papauté seule en eut le pressentiment. — Et qu'y aurait-il d'étonnant, pour peu qu'on croie à l'action de la Providence dans la marche des choses humaines, qu'y aurait-il d'étonnant à ce qu'il y eût sur la terre une puissance morale d'une intelligence supérieure à celle de tous les autres pouvoirs, et capable de pénétrer et de saisir le mystère des événements? N'est-ce pas après tout la prétention de quiconque tient en ses mains la conduite des affaires de la politique? Quel roi, ou quel ministre, ou quel sénat ne se croit pas le génie nécessaire pour maîtriser le temps? C'est à l'histoire ensuite à justifier la sagesse des hommes, et le plus souvent elle en mon-

tre le néant. — Quant à la papauté, il semble que le temps même lui obéit. La papauté a fait les événements de dix siècles depuis Charlemagne. C'est elle qui a élevé le mur infranchissable devant lequel s'est brisé le glaive de Mahomet. C'est elle qui a fait les royaumes modernes, et sacré leurs dynasties qui régnent encore, à peu d'exceptions près, exceptions sur lesquelles Dieu n'a pas dit son dernier mot. C'est elle qui a fait la plupart des constitutions d'état. C'est elle qui a posé les limites des empires, elle qui a arrêté les usurpations, elle qui a protégé le droit public, elle qui a fait triompher en un mot dans tout le monde chrétien ou civilisé les dogmes politiques qui servent de base à la société, et que nulle révolution ne touche sans mettre en péril la vie des particuliers et la vie des pouvoirs. — La papauté n'a pas fait toutes ces choses par une volonté déterminée de les faire, mais par la suite d'une action graduelle et réfléchie, de telle sorte que, même au travers des égarements et des crimes de quelques papes, c'est toujours le même instinct qui se perpétue, et toujours le même but qui est poursuivi. Ainsi, pour ne plus parler des grands événements de la politique, dans le jugement desquels la sagesse humaine se donne le droit de laisser beaucoup au hasard, comme si le hasard n'était pas synonyme de néant, la papauté fut certainement pour beaucoup dans la marche des idées et dans le développement des sciences, par l'institution systématique des universités dans toute l'Europe. Ce fut la papauté qui partout créa ces corps enseignants autour desquels accouraient des générations en masse, et non point par privilége les classes d'en haut, mais les classes d'en bas, le pauvre peuple, le peuple manquant de tout, et même de pain, comme l'attestent les histoires universitaires, de telle sorte que la papauté faisait ainsi descendre la science, pour faire monter, et, comme nous disons très logiquement, pour *élever* ceux qui la recevaient. Telle fut l'œuvre de la papauté pendant six siècles, jusqu'à ce qu'il vint un moment où les hommes ainsi *élevés* oublièrent d'où leur venait ce grand bienfait, et tournèrent la science contre la papauté. Mais qu'importe l'ingratitude humaine? cela n'est pas nouveau sous le soleil. Toujours est-il que la papauté a fait l'instruction moderne, et par elle la politique elle-même, dans ce qu'elle a de principes universels, applicables à tous les états, et à toutes les transformations extérieures de gouvernement. Il y a bien autre chose qui a été fait par la papauté, ce sont les arts poétiques, ceux qui tiennent de plus près à la perfection de l'intelligence. Ce serait ici la plus riante partie de l'histoire des papes, et toute l'Europe et toute la chrétienté seraient un témoignage vivant de leur génie. Qui ne reconnaît que ce mouvement des arts modernes qui emporte et domine le monde entier a son centre d'action en Italie. Est-ce un caprice, un hasard encore? Comment cela serait-il? Quoi! il a passé sur le globe des destructeurs qui sont venus droit à Rome pour y planter la barbarie, et ces destructeurs, après l'avoir pillée, volée, incendiée, n'ont pu lui ôter cette fécondité mystérieuse, qui vérifie la parole du poète : *Merses profundo, pulchrior evenit!* ce hasard n'est-il pas semblable à un miracle! Ou bien il a paru en d'autres régions des conquérants qui faisaient trophée des arts étrangers, et espéraient les vaincre par la magnificence de leur imitation, et ils n'ont pu empêcher le génie humain de reprendre la route de Rome, cet éternel pèlerinage de toute grandeur et de toute poésie! qu'est-ce que cette impuissance devant l'humble inspiration d'un pauvre vieux prêtre, dont la philosophie se moque tant qu'elle peut? Pour moi, je n'y entends rien. — Ne parlons pas des autres siècles, ne parlons pas de Charles-Quint, ou de François Ier; nous avons vu de nos jours un terrible protecteur des beaux-arts ramasser dans toute l'Italie, et non seulement dans toute l'Italie, mais dans le monde entier, tout ce qu'il trouva sous sa main ou sous son pied d'œuvres du génie

antique, et les amonceler dans sa capitale, comme un brillant chaos. Cette fois, Rome était vaincue ou devait l'être! Point du tout. Les arts ont naturellement repris leur vol vers la papauté, et nos esprits forts d'académie, nos sculpteurs, nos peintres, nos architectes matérialistes, s'en vont comme devant consulter le Dieu qui fait la poésie, comme il fait tout le reste. La papauté n'a fait aucune révolution pour cela; elle est seulement restée à sa place. C'est qu'il y a dans le christianisme, et d'abord au centre du christianisme, quelque chose qui appelle à soi l'intelligence, et si la papauté n'est pas ici-bas pour servir de règle aux créations de l'art, il ne dépend pas d'elle de n'y pas être pour représenter l'action éternelle de la pensée divine sur tout ce qui est une expression de la pensée humaine. Si la papauté n'était autre chose que la royauté élective d'un vieux prêtre, que le premier conquérant venu peut précipiter, ce semble, Rome ne serait pas plus le rendez-vous du génie de tous les pays du monde que ne l'est Alexandrie ou Athènes. Il ne suffit pas à l'établissement d'un tel empire des rayons d'un soleil pur, ou des douceurs d'un climat aimé du ciel; il en faut chercher le principe en des causes plus hautes, et je dis même plus philosophiques. — Quoi qu'il en soit, voilà la papauté au milieu de l'histoire, au milieu des révolutions, au milieu des crimes, au milieu des arts, la voilà avec son génie protecteur des nations, inspirateur de tout ce qui est grand et populaire. Ce serait sans doute une question très profonde de chercher en quoi l'établissement politique de Charlemagne a servi cette action humaine et sociale de la papauté. On répondrait de la sorte aux écrivains qui voudraient que le pape ne fût pas un souverain, mais qu'il fût tout simplement un apôtre, un pontife livré à la merci des pouvoirs de ce monde; qui eût tout au plus le privilége de pouvoir être chassé de partout, et de perpétuer l'exemple des premiers disciples de J.-C., qui allaient et venaient, vivant et mourant au gré des persécuteurs et des impies. Je ne saurais dire où l'on a vu qu'il fût absolument nécessaire au christianisme d'être ainsi constitué sur la terre. Sans doute, pour la perpétuité de la religion, le siége de Rome n'a pas besoin d'être un trône de souverain, et on a vu des temps où la papauté avait d'autant plus de puissance qu'elle était plus dépouillée. Mais qui est-ce qui a dit aux philosophes que le christianisme n'avait pas sur la terre plus d'une mission? Ils sont donc bien amis du dénuement et de la pauvreté, ces chrétiens austères, pour ne vouloir pas que la papauté ait son asile assuré, et que son action extérieure soit entourée de quelqu'éclat! Il serait aisé de montrer que la papauté n'eût point fait toutes ces grandes choses que nous dit l'histoire, si elle n'avait eu au centre des états de l'Europe cette existence indépendante et distincte qu'on voudrait lui ôter, pour la faire, dit-on, plus évangélique. Tant que l'empire romain embrassa le monde, la papauté n'eut qu'une mission, celle de l'unité spirituelle des hommes, et elle la remplit, on le sait, par le sang et par les martyres. Mais dès que le colosse se rompit, et que de toute part le monde tendit à des constitutions nouvelles d'état, il fallut certes qu'une grande puissance morale se montrât au milieu des peuples, pour les régir par la parole, et aussi que cette puissance eût comme les autres sa constitution extérieure pour donner à son intervention ce qu'il lui fallait de liberté. En cela, Charlemagne alla au-devant des siècles, et aussi il est vrai de dire que nul pouvoir politique sur la terre ne saurait égaler la légitimité du pouvoir temporel de la papauté. Car c'est le seul pouvoir qui, à l'origine, se trouve institué par une sorte de nécessité générale. M. de Maistre a dit cette belle parole : *La souveraineté est comme le Nil, elle cache sa tête au ciel.* La souveraineté papale a bien sa tête au ciel, mais elle n'y est pas cachée; elle y resplendit au contraire, et je ne dis pas seulement comme institution spirituelle et ecclésiastique, mais comme institution

sociale et simplement politique.—Aussi, l'histoire purement humaine de la papauté est la plus grande histoire qui puisse être offerte à l'étude des philosophes, et il n'est pas d'esprit quelque peu élevé qui n'ait été frappé de cette admirable mission d'un pouvoir, faible relativement à d'autres pouvoirs, destiné pourtant à servir à tous de contrepoids. Sans la papauté, l'Europe n'aurait pas ce magnifique caractère d'unité sociale qui s'est conservé et développé malgré les schismes. La papauté agit d'une façon singulière sur les états qui sont les plus éloignés de reconnaître sa suprématie chrétienne, et, depuis la réforme surtout, c'est un étonnant spectacle de voir cette action morale persister en sens inverse des efforts qui sont faits pour la détruire. Et c'est là un grand bienfait du ciel! Qu'est-ce que deviendrait le droit public, la morale sociale, la justice des peuples, sans cette perpétuité de la vérité extérieure, conservée au travers des révolutions et des usurpations, et des déchirements d'empire? Le droit du plus fort est vaincu en Europe par la seule présence, au milieu des rois, de ce roi en soutane, de ce roi tonsuré, qui jamais n'a porté l'épée et jamais ne la portera. C'est à ses pieds que meurent toutes les mauvaises ambitions! On pourrait le frapper, on pourrait le chasser, on pourrait le tuer, ce roi qui n'a pas de postérité, et que quelques prêtres ont fait roi. Mais ce ne serait là qu'une violence d'un jour, et sa royauté n'en resterait pas moins vivace et enracinée au sol de l'Europe; ou bien, si elle disparaissait du milieu de la civilisation, c'est que la civilisation elle-même aurait fait son temps, et qu'il la faudrait chercher en d'autres contrées, et peut-être dans les contrées qu'aujourd'hui nous nommons sauvages, et que Dieu aurait déjà touchées pour rajeunir le monde. — Oui, c'est une grande et mystérieuse histoire, que celle de cette puissance politique, qui perpétue la destinée de la ville éternelle de Romulus, sans avoir pour cela d'autres forces que des forces dont le langage vulgaire a fait une moquerie. Nous rions des *soldats du pape!* et ce sont les seuls qui ne puissent jamais être vaincus. Il faudrait prendre garde à la portée de nos rires, qui ne sont pas toujours très philosophiques. *Les soldats du pape*, ce sont, après tout, les rois eux-mêmes, sans trop s'en douter. Qu'ont fait les rois depuis Luther, le fougueux ennemi de la papauté? Plusieurs se sont détachés de l'église, plusieurs l'ont maudite. Plusieurs lui ont fait la guerre. Plusieurs ont paru vouloir l'exterminer. Eh bien! ne l'ont-ils donc pas pu! L'Italie n'était-elle pas une proie? Ils l'ont pu sans doute; mais aussitôt que la papauté paraissait vaincue, je ne sais quelle puissance inconnue mettait ses ennemis à ses pieds, et tous les rois arrivaient soudain pour garder au milieu d'eux cette royauté sans défense, cette royauté protectrice de toutes les autres, semblable à ces choses saintes que les anciens gardaient au fond des sanctuaires, comme un préservatif de la cité. — Nos temps seront remarquables dans l'histoire sous ce rapport. Nous avons vu l'Europe bouleversée par de grandes catastrophes, tous les intérêts des nations confondus, tous les droits méconnus, les armes mêlées au hasard, et les victoires menaçantes, de quelque part qu'elles parussent venir. Une seule puissance semblait s'abandonner dans cette immense confusion de batailles; tout devait la perdre, et tout concourait à la sauver. Lorsque l'Italie est envahie par les armes républicaines, que la papauté n'a plus d'asile, et que la transmission même de ce titre de pontife universel semble impossible, il arrive une armée de schismatiques pour assurer cette hérédité. Les Russes n'avaient que faire du pape, eux qui ont leur pape empereur, tant qu'il plaira à Dieu; pourtant ils tirent leur glaive pour protéger l'urne catholique d'où doit sortir le nom admirable de Pie VII. Et plus tard, lorsque Napoléon, le terrible et imprévoyant conquérant de l'Italie, eut mis la main sur le pape, et que sa fortune eut changé, on vit toutes les nations anti-papistes arriver pêle-mêle, Anglais, Prussiens et Co-

saques, pour relever au centre de l'Europe cette souveraineté détestée. Qu'était-ce que ce mouvement politique, en sens contraire des préventions et des haines? Depuis quand les hommes apprenaient-ils à agir manifestement contre leur vouloir? D'où venait cette puissance plus forte que l'intérêt de l'orgueil et de la colère? Est-ce que les philosophes qui veulent que le pape ne soit qu'un prêtre, relégué dans une sacristie de couvent, n'auraient pas la bonté de nous expliquer ce petit mystère? La chose en vaut la peine peut-être, non pas seulement à cause de la nature du pouvoir ainsi rétabli, mais à cause des antipathies vivaces de ceux qui l'ont rétablie. Comment se fait-il que l'Europe protestante se soit trompée? L'occasion était belle de donner gain de cause à Luther. *Babylone* était par terre : n'était-il pas au moins facile de l'y laisser? — Non, il n'était pas facile! la papauté est le lien politique de l'Europe, et tant qu'elle n'était pas debout, il n'y avait plus de royauté. Rois catholiques et rois protestants, tous ont dû être rois au même titre, quand il a été question de remettre le droit public européen sur sa base; mais tous ont ainsi manifesté la mission sociale de la papauté en dehors de son ministère purement évangélique. Or, cette reconnaissance universelle de la papauté politique n'est pas sans rapport avec l'action autrement providentielle de la papauté religieuse. Et qui, aux jours de malaise et d'inquiétude où nous vivons, oserait penser que cette intervention purement humaine des armes schismatiques dans l'existence publique de l'église n'est pas un indice d'avenir autrement important que les petits manéges de propagande luthérienne qui se font jour en Europe? On a beau se remuer dans quelques cours, ce n'est pas d'elles que partira l'ébranlement qui peut un jour changer le monde. Dès que la papauté a paru manquer aux souverainetés politiques, toutes se sont émues d'épouvante, et elles sont accourues pour aller combler cette espèce de vide qui se faisait au centre des nations, et qui menaçait d'être un abîme où tout devait périr. Voilà une révélation d'instinct social, qui montre aux peuples ce qu'est la papauté. Le jour où il n'y aurait plus de papauté dans le monde, il n'y aurait plus de christianisme; et sans le christianisme, nous savons ce qu'est la royauté, ce qu'est aussi la liberté. LAURENTIE.

Nous avons, dès l'origine, annoncé que le *Dictionnaire de la conversation*, loin d'être un livre exclusif, d'où l'on repousserait comme non-avenus les faits et les idées qui contrarieraient un système une fois adopté, resterait constamment un champ-clos ouvert à toutes les doctrines généreuses, à toutes les opinions consciencieuses, qui se partagent le monde de la pensée; mais, en même temps, que nous aurions soin de ne jamais confier la rédaction d'un mot représentant un principe qu'à un homme qui eût lui-même foi en ce principe. La question de la papauté, une de celles qui ont incontestablement le plus agité le monde, se présente sous tant de faces diverses qu'après avoir donné la parole à l'opinion catholique (représentée par l'un des plus éloquents disciples des De Maistre et des De Bonald), à l'opinion catholique, qui voit son ancre de salut dans l'Église une, universelle, dans cette pierre posée par Pierre, *contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas*, nous n'avons pas cru dévier de notre programme, en laissant parler à son tour avec l'honorable M. Viennet, de l'académie française, l'opinion philosophique, dernier retentissement des luttes de l'église gallicane contre les prétentions ultramontaines, et reflet des idées du XVIIIe siècle, modifiées par la réaction du XIXe. M. Laurentie vient d'examiner avec la foi du philosophe chrétien l'influence de la papauté, M. Viennet, armé de la philosophie de l'histoire, va résumer les faits qui se rattachent à l'origine et à la marche de cette institution. (*Note de la direction.*)

Le nom de *pape* se donnait autrefois à tous les évêques. Après le martyre de saint Fabien, en 253, pendant la persécution de Dèce, le clergé de Rome, écrivant aux prêtres de Carthage, dit : *le pape Cyprien*, en parlant de leur évêque; et Cyprien, parlant de saint Fabien dans sa réponse, dit : *le saint homme*

mon collègue. C'est seulement Grégoire VII qui, en 1081, dans son premier concile de Rome, se fit attribuer exclusivement le titre de *pape*; et cette appellation est devenue synonyme d'évêque universel. Une parole de Jésus-Christ, négligée par trois évangélistes, et rapportée seulement par saint Matthieu, le plus ancien des quatre, est le fondement de la papauté exclusive et de la puissance pontificale. Jésus dit à Simon, fils de Jonas : « Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. » Mais cette primauté de Pierre ou de *Cephas* ne prouvait rien en faveur de Rome. Elle faisait seulement prévoir que les chrétiens finiraient par considérer, comme le premier siége de l'église, la chaire où se serait assis l'apôtre reconnu prince par ses égaux et par leurs disciples; et l'évêque romain, qui, par son établissement dans la capitale de l'empire, avait à cœur de faire reconnaître sa suprématie, voulut encore étayer ses prétentions des considérations spirituelles qui ressortaient de la résidence réelle du chef visible de l'église. Je ne conteste ni n'affirme que saint Pierre ait été réellement à Rome, et qu'il y ait souffert le martyre. Je dis seulement que les papes ont tiré un grand parti de cette croyance, et qu'elle n'apparaît d'abord dans le monde chrétien que comme une conjecture d'un certain Papias, évêque d'Hiéraple vers le commencement du IIe siècle, et dont le savant Eusèbe fait fort peu de cas. Aucun document authentique ne nous est fourni par les trois premiers siècles de l'église. L'histoire ecclésiastique écrite par Hégésipe, Juif converti vers l'an 180, n'est point arrivée jusqu'à nous; et aucun des fragments recueillis par Eusèbe ne fait mention de ce voyage. Ceux de Julius Africanus n'en disent pas davantage; les *Actes des apôtres* et Eusèbe lui-même n'en parlent point. Lactance est le premier qui, dans son *Traité de la mort des persécuteurs*, dise positivement que saint Pierre a fait son second voyage de Rome vingt-cinq ans après la mort de Jésus-Christ. J'admets les deux voyages et la résidence de saint Pierre; je n'examine que les moyens humains dont les papes se sont servis pour établir leur domination sur les hommes et les choses de la chrétienté. La première tentative de suprématie sur les autres évêques date du pape saint Victor, qui, vers l'an 194, voulut régler seul la contestation relative à la fête de Pâques. Mais cette prétention fut vivement repoussée par ses frères d'Orient et d'Occident. Il faut arriver à l'an 325, aux actes du concile de Nicée, sous Constantin, pour rencontrer les premières traces d'une juridiction plus élevée que celle d'un simple évêque. Le siége d'Alexandrie, disent les décrets de ce concile, jouira du même privilége que celui de Rome; mais cela prouve seulement qu'à cette époque l'évêque de Rome était parvenu tout au plus à s'attribuer les prérogatives d'un métropolitain. C'est après Constantin que sa puissance et sa richesse font des progrès rapides. Aussi, le préfet Prétextat, sollicité par le pape Damase d'embrasser le christianisme, lui répond-il en riant : « Faites-moi évêque de Rome, et je me ferai chrétien. » Cependant, en 378, les prélats d'Italie, assemblés en concile, se bornent à déférer à leur frère de Rome la primauté d'ordre, à cause des prérogatives du siége apostolique, et lui déclarent en même temps qu'ils lui sont égaux en fonctions. Mais, à la même époque, on trouve dans un rescrit de l'empereur Gratien une distinction nouvelle en faveur de l'évêque de Rome. Ce décret renvoie devant les métropolitains les prélats accusés de quelque méfait; mais si les coupables sont métropolitains eux-mêmes, c'est au tribunal de Rome que Gratien les adresse. Cette faveur encourage les papes. Six ans après, Himerius, métropolitain de Tarragone, ayant consulté le pape Syrice sur quelques points de discipline, le Romain profite de cette circonstance pour faire des réglements sur le baptême, l'Eucharistie, le mariage des prêtres, et risque enfin cette maxime nouvelle : que personne ne doit ignorer les statuts du siége apostoli-

que. Peu de temps après, dès 404, les papes parlent en maîtres aux évêques occidentaux, comme le prouvent les lettres d'Innocent Ier à Victricius de Rouen, à saint Exupère de Toulouse, surtout celle qu'il adresse à Decentius, l'un des évêques d'Ombrie, et dans laquelle il avance que tous les siéges d'Italie, d'Espagne, de Sicile, d'Afrique et des Gaules, ont été fondés par saint Pierre ou par ses successeurs. Il va plus loin dans sa réponse au concile de Carthage, métropole de la province d'Afrique. « Il est de droit divin, dit-il, de consulter le saint-siége sur toutes les affaires ecclésiastiques avant de les terminer dans les provinces. » Mais les évêques se soulèvent encore contre cette prétention. Ceux que les papes font citer refusent de comparaître; ceux qu'ils déposent n'en gardent pas moins leurs siéges, tels que Proculus de Marseille et Paulin de Carthage, tandis que des prêtres absous par eux sont rejetés par les diocésains dont ils dépendent. Les papes ne dominent sans opposition que sur les siéges voisins de la capitale; mais, en 445, Léon Ier, bravé par saint Hilaire d'Arles, a recours à l'autorité du faible Valentinien III; et, par un décret du 6 juin, cet empereur, plaçant tous les évêques d'Occident sous la juridiction du saint-siége, ordonne aux gouverneurs de ses provinces d'y contraindre les récalcitrants. Ce décret porte immédiatement ses fruits. Les papes voient leurs réglements acquérir force de loi. Les évêques des Gaules soumettent leurs différends à la cour de Rome; et partout, leurs jalousies réciproques ne servent qu'à augmenter sa puissance. Les prélats d'Espagne et d'Afrique suivent cet exemple et acceptent ses décisions; ceux de Dardanie surnomment le pape le *père des pères*, et font profession d'obéissance. Ceux même d'Egypte demandent, en 495, à être reçus dans sa communion. Les prélats de l'Istrie essaient vainement de s'en séparer. Le pape emploie la violence et la persuasion, et triomphe de leur dissidence. Les Africains lui donnent enfin le titre de pontife souverain de tous les évêques. En vain se manifestent de loin en loin des velléités d'indépendance. L'archevêque de Ravenne, se croyant fort parce qu'il siége dans la résidence de l'exarque, lutte, en 659, contre l'autorité des papes. La protection du lieutenant de l'empereur ne l'empêche point de succomber. Enfin, la soumission des évêques de Sardaigne complète, en 685, celle de l'Occident chrétien. Ils font partout acte de suprématie, changent les juridictions métropolitaines, dépouillent celle de Lyon au bénéfice de celle d'Autun, et enlèvent à celle de Trèves un grand nombre de suffragants, de peur que la trop grande autorité de cet évêque ne s'élève jusqu'au patriarcat de l'Allemagne. Les conversions étendent au-delà du Rhin les conquêtes du catholicisme. Les missionnaires du saint-siége parcourent en même temps l'Angleterre; les papes s'y emploient avec un zèle infatigable, et s'arrogent dans ces contrées arrachées au paganisme tous les priviléges des conquérants, en leur imposant des tributs. Tout l'Occident est enfin soumis, et l'élection de ses évêques est assujettie à l'approbation du siége apostolique. Mais ce n'était point assez pour les papes. C'est le titre d'évêque universel qu'il faut conquérir, et les quatre patriarches d'Alexandrie, de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem sont des rivaux qu'il est important d'abaisser. La première attaque du saint-siége contre les Orientaux remonte à l'an 341. Athanase d'Alexandrie, Paul de Constantinople, et autres évêques chassés par les Ariens, s'étant réfugiés à Rome, le pape Jules prend fait et cause pour eux, accuse les prélats d'Orient d'avoir mal jugé, et en cite quelques-uns à son tribunal. Mais les Orientaux lui répondent par des railleries; les décisions d'un concile assemblé par ses ordres ne sont pas mieux reçues à Constantinople; et les Eusébiens vont jusqu'à prononcer contre lui une sentence de déposition, qui n'a pas plus d'effet que ses propres anathèmes. Le pape Syrice n'est pas plus heureux, en

389, dans sa prétention de terminer le différend d'Évagre et de Flavien, qui se disputaient le siége d'Antioche. L'empereur Théodose adjuge ce siége à celui des deux concurrents que le pape voulait exclure. Soixante ans après, le saint-siége proteste vainement contre le concile de Calcédoine, qui lui assimile le siége de Constantinople. Le pape Léon Ier n'obtient d'autre satisfaction qu'une lettre du patriarche Anatolius, prétendant que son clergé lui a fait violence. Le voyage du pape Agapet à Constantinople, en 536, son inébranlable fermeté, en présence de Justinien, qu'il force pour ainsi dire à déposer le patriarche Anthime, ne sont que le triomphe momentané d'un vieillard opiniâtre sur la faiblesse d'un dévot. Les patriarches prennent leur revanche; et, malgré l'indignation du pape saint Grégoire, malgré ses lettres à l'empereur, Jean-le-Jeûneur et Cyriaque, chefs de l'église de Constantinople, usurpent, dans les dernières années du VIe siècle, le titre d'évêque universel. Rome ne peut tolérer cet affront. L'infâme Phocas venait d'acquérir le trône d'Orient par un crime, et le même Cyriaque s'était opposé à sa tyrannie; le pape Boniface III profite de la colère de ce misérable, et obtient ce même titre d'évêque universel à l'exclusion du patriarche, se fait proclamer par lui chef de toutes les églises, et assemble vite un concile à Rome pour constater ce triomphe. Mais l'autorité de Phocas ne termine point la querelle. On retrouve, en 785, le titre d'universel accollé au nom de l'évêque de Constantinople. Photius s'empare enfin de ce siége, et se joue des légats et des anathèmes de Rome. Condamné par Nicolas Ier, il le dépose lui-même, attaque les dogmes de l'église latine, et, après avoir lutté contre cinq papes avant d'être chassé lui-même par son empereur, il fait prononcer l'éternelle séparation des deux églises. La lutte des papes contre les conciles fut plus longue, et ne fut pas plus heureuse. Elle a été mêlée, à la vérité, de succès et de revers; mais le principe est resté debout. L'église assemblée est reconnue supérieure à son chef. Quoique les papes aient souvent décidé par eux-mêmes en matière de foi, il est de droit qu'on peut appeler de leurs décisions au futur *concile*, et qu'elles n'ont force de loi qu'avec l'approbation de ces assemblées. On voit les papes se soumettre sans cesse à cette autorité pendant les six ou sept premiers siècles de l'église. Mais plus tard, la contrainte seule peut les amener à cet aveu de leur infériorité. Dans ces premiers siècles, les conciles provinciaux suffisaient même pour régler des articles de foi, pour établir des réglements de discipline; et les papes sont long-temps occupés à les opposer l'un à l'autre, à infirmer leurs décisions, à paralyser les effets de celles qui les contrarient. Il serait trop long de raconter ici les faits innombrables qui se rattachent à cette longue querelle; mais je ne puis omettre qu'à l'exception de la France toutes les provinces du monde catholique ont vu leurs prélats abandonner successivement l'usage de ces assemblées, ou ne les conserver que dans un esprit d'obéissance passive aux volontés de la cour de Rome. En France, la couronne, le clergé, l'université, les parlements, ont combattu sans relâche pour le maintien de ces immunités connues sous le nom de *libertés de l'église gallicane*. Si elles paraissent sommeiller dans la confusion du moyen âge, elles se réveillent en 1397, pendant la démence même de Charles VI, par la déclaration d'un concile national, qui, en se séparant de l'obédience de Bénoît XIII, stipule que le roi et l'église de France ne souffriront plus à l'avenir les empiétements de la cour de Rome sur leurs priviléges. Soixante ans après, la pragmatique de Charles VII leur donne une autorité nouvelle; et si François Ier les sacrifie dans son concordat, si l'ultramontanisme des ligueurs lui substitue le despotisme de la cour de Rome, elles reparaissent, en 1682, avec le grand nom de Bossuet pour égide, escortées des propositions les plus énergiques contre les usurpations du saint-siége. — Revenons sur

nos pas ; il me reste à retracer en peu de mots la lutte plus importante que les papes ont provoquée et soutenue contre les puissances temporelles. « Rendez à César ce qui est à César, » avait dit le législateur des chrétiens ; et pendant les cinq premiers siècles de l'église, les papes ne laissent percer aucune intention de se soustraire à ce commandement. Leur élection, faite par le peuple et par le clergé, est soumise à l'approbation des empereurs, plus tard aux rois carlovingiens, qui rétablissent l'empire en Allemagne. Quand les papes ont à punir des évêques, des points de discipline à régler, des procès à vider, c'est aux empereurs qu'ils s'adressent. Valentinien, Valens et Gratien lancent des édits contre l'incontinence et l'avarice des prêtres, et règlent les juridictions ecclésiastiques. Honorius interdit les brigues dans l'élection des papes. Leur soumission est telle, qu'en l'an 483, un simple préfet du prétoire, lieutenant d'Odoacre, fait des lois contre l'aliénation des propriétés de l'église. C'est ici cependant que la résistance commence. En 467, l'empereur Zénon ne peut obtenir du pape Simplicius la reconnaissance du 28e canon du concile de Calcédoine, qui donne au siége de Constantinople les mêmes prérogatives qu'à celui de Rome, et, en 484, Félix III écrit à ce même Zénon, après avoir condamné le patriarche Acace, qu'il serait plus utile à l'empereur de suivre l'autorité de l'église que de lui vouloir donner la loi. Neuf ans après, l'empire tombe aux mains débiles du superstitieux Anastase, et le pape Gélase en profite, pour établir que deux puissances égales gouvernent le monde, et que l'autorité sacrée des évêques est d'autant plus grande qu'ils doivent rendre compte à Dieu des actions des rois. Gélase reconnaît pourtant dans cette lettre que l'empereur a un souverain pouvoir dans les choses temporelles. Mais la faiblesse d'Anastase encourage les usurpations, et, en 502, le pape Symmaque ose dire au même empereur que sa dignité est au-dessous de la dignité du successeur de saint Pierre comme la terre est au-dessous du ciel. Théodoric soutient avec plus de fermeté l'autorité des princes en nommant lui-même un pape dans la personne de Félix IV, et quand, six ans après, Boniface II veut prendre sa revanche en s'arrogeant le droit de désigner lui-même son successeur au saint-siége, il est forcé de casser son décret et de s'avouer coupable de lèse-majesté. Bélisaire fait plus, il dépose un pape qui ne veut pas céder aux caprices de l'impératrice Théodora ; et, à la fin du VIe siècle, les prétentions temporelles paraissent si bien assouplies dans l'esprit des évêques des Rome que saint Grégoire, l'un des plus grands, respecte l'autorité royale jusque dans les princes hérétiques qui dominent en Italie, et dans la personne même du parricide Phocas. Mais ni lui ni ses successeurs ne permettent plus que les empereurs s'immiscent dans les affaires spirituelles. Les papes résistent à l'exercice de cet ancien droit de l'empire, et souffrent l'exil, la prison et la misère plutôt que de céder. Ainsi, la ligne de démarcation est tracée entre les deux puissances. Mais l'une tend à s'agrandir et l'autre à décroître. En 684, Constantin-Pogonat eut la faiblesse d'abandonner le droit de confirmation, et permit aux papes de se faire introniser sans l'attendre. Ce fut un grand pas de fait ; le second fut plus grand encore. En 713, le saint-siége ose pour la première fois lancer l'anathème sur un souverain. Cet anathème tombe, il est vrai, sur l'infâme Bardanes, ou Philippique ; mais l'usurpation n'en est pas moins évidente, et cet exemple d'un empereur déclaré incapable de régner pour fait d'hérésie sera fécond en désordres, en attentats de toute espèce. Encore dix ans, et Grégoire II ira plus loin. La dispute sur les images devient si vive entre le pape et l'empereur Léon, leur haine réciproque est si violente que, pour se venger d'un complot dirigé contre sa vie par le monarque, le pape donne en Italie le signal de la révolte contre l'empereur. Il excommunie l'exarque de Raven-

ne, l'empereur lui-même, et défend de lui payer le tribut. Cet essai lui réussit. La superstition lui soumet déjà les populations de l'Occident. L'intérêt des rois lombards les lui donne pour alliés. Ces rois s'emparent des biens que l'empereur possède en Italie et en donnent une part aux pontifes. Mais les Lombards sont de fâcheux voisins. Les papes en souffrent et cherchent un appui hors de l'Italie. Une grande maison s'élevait dans la Gaule sur la ruine des mérovingiens. L'ambition de cette race nouvelle comprend celle des évêques de Rome et la seconde. Le pape Étienne III renouvelle le sacre des rois pour affermir la domination de Pépin; et ce monarque court affranchir le pape de la tyrannie des Lombards; il l'enrichit de leurs déponilles et de celles de l'empire. Les évêques de Rome sont enfin au rang des princes terrestres; Charlemagne achève la puissance lombarde, et comme celle des empereurs d'Orient n'existe plus en Italie, le pape, qui était alors Léon III, place la couronne impériale sur la tête du conquérant, pour avoir l'air de lui conférer une dignité dont le nouveau César a déjà exercé les droits dans Rome même. Léon se prosterne cependant à ses pieds, le reconnaît pour son souverain, lui fait prêter serment par le clergé et par le peuple; et Charlemagne, de retour dans ses états, fait acte d'empereur en convoquant un concile à Aix-la-Chapelle. Mais la race carlovingienne dégénère si vite, et des hommes si adroits, si téméraires, vont se succéder sur la chaire de saint Pierre que toute la puissance des nouveaux temps passera dans la Rome nouvelle. Charlemagne avait repris le droit de confirmation; les papes le revendiquent, et, en 884, Adrien III ordonne qu'à l'avenir le souverain pontife sera intronisé sans que l'empereur en soit informé. Il fait plus, il prévoit que Charles-le-Gros mourra sans enfants, et décrète que l'empire sera déféré à un seigneur italien. Ce décret s'exécute et ne produit que l'anarchie jusqu'à l'avénement d'Othon-le-Grand, qui va renouveler dans Rome les cérémonies et les donations de Charlemagne. Mais le serment d'obéissance que les papes prononcent ne survit point à la présence du souverain qui l'a reçu; et ce couronnement, que les nouveaux Césars recherchent ou acceptent, leur est opposé, au contraire, comme un témoignage d'infériorité. A partir du xe siècle, le combat des deux puissances n'est qu'une longue suite de prétentions et de démentis, de soumissions et de révoltes. Tout devient sujet de contestation, de dispute, de guerre, entre l'empire et la papauté; et du milieu de ce désordre, où les papes les plus flétris, les plus odieux, conservent encore sur les masses le prestige de leur puissance spirituelle, sort la grande figure d'Hildebrand, qui assure le triomphe du saint-siége, et la toute-puissance de ses anathèmes. Ses successeurs se montrent dignes de lui. La folie des croisades, dont eux seuls peut-être ont aperçu les résultats, leur soumet le bras et la pensée de tous les grands de la terre. Il n'y a plus qu'une puissance réelle en Occident, malgré les violences de l'empereur Henri V contre Pascal II. Les grands pontifes se succèdent pendant deux siècles; l'esprit de Grégoire VII les anime, et le fier Innocent III élève cette puissance à son apogée. Quel beau rôle les papes pouvaient jouer alors! Quelle mission sublime ils auraient remplie, si, en se proclamant les arbitres des rois, ils s'étaient faits les médiateurs de leurs querelles, les protecteurs des opprimés, l'effroi des oppresseurs, et les promoteurs, les guides éclairés d'une civilisation qui allait poindre et grandir malgré eux et contre eux! Ils la comprimèrent au contraire par la création simultanée d'une foule d'ordres monastiques, milice soumise au saint-siége, qui entretiendra la superstition et l'ignorance, qui propagera l'inquisition et la crainte de anathèmes. Auprès des papes s'élève en même temps un conseil de princes dans la personne des cardinaux, qui, d'usurpations en usurpations, sont arrivés à faire, d'un titre insignifiant dans l'origine, une des plus hautes dignités du

monde. L'élection des papes change de nature. Passé du peuple et des clercs aux évêques et aux seigneurs, le droit d'élire, auquel les cardinaux sont naturellement associés, se concentre bientôt dans leurs mains et dans celles des évêques. Mais, en 1181, les cardinaux procèdent seuls à l'élection de Luce III, et ce privilége qu'ils s'arrogent ne leur est pas même contesté. Un autre changement s'opère dans la forme de la tiare. Ce n'était d'abord qu'une mitre phryglenne, à laquelle le pape Hormisdas avait joint une couronne que Clovis lui avait envoyée, et Innocent III lui-même s'en était contenté. Onze ans après lui, Grégoire IX s'avisa d'en ajouter une seconde, qui fut définitivement adoptée par Boniface VIII, pour faire voir à Philippe-le-Bel que le pape réunissait les deux puissances, et la troisième y fut enfin appliquée par un caprice de Jean XXII. Mais cette puissance, si vaste, si élevée, devait avoir, comme toutes les autres, ses époques de décadence, et ce fut pour avoir méconnu l'esprit des temps qu'elle déchut de cette grandeur où l'avait amenée une politique habile et profonde. Rome porta la peine de son inflexibilité, de son avarice; et ses premiers revers lui vinrent de ceux-là mêmes qui avaient le plus contribué à son élévation. Débarrassée par le fer et le feu des albigeois de France et des lollards d'Allemagne, la puissance pontificale se trouve trop faible contre l'esprit d'examen, protégé par la puissance séculière et par l'instruction des peuples. En 1324, sous le patronage de l'empereur Louis de Bavière, les docteurs Marsile de Padoue et Jean de Gand attaquent l'autorité des papes comme le fruit d'une longue suite d'usurpations, mettent à nu les vices de la cour de Rome, et leur impunité est déjà pour cette cour un témoignage de décadence. Cinquante ans après, Wiclef défend en Angleterre la cause des rois contre le saint-siége, et renouvelle le plaidoyer de Marsile avec l'approbation du roi Edouard III et des grands de son royaume. Ces attaques sont partout produites par l'énormité des tributs que lève à divers titres la cour pontificale. C'est contre les annates et les décimes que fulmine notre Juvénal des Ursins, au milieu d'un concile, pendant que la Bohême est agitée par les prédications de Jean Hus et de Jérôme de Prague. Le grand schisme d'Occident prête une nouvelle force à ces accusations. Les divers prétendants à la papauté se rejettent l'un à l'autre ces mêmes crimes que leur reprochent leurs ennemis communs. Le concile de Constance brûle Jean Hus; mais le feu ne dévore pas ses paroles. Elles germent cent ans dans l'esprit des peuples, et Luther les trouve tout prêts pour le démembrement de la puissance papale. Telle est la facilité de ces divorces qu'après avoir acquis le titre de défenseur de la foi en réfutant les écrits de Luther, Henri VIII se sépare à son tour de l'église romaine, et se fait le chef d'une église nationale. Calvin enlève à Rome une partie de la population française. Les papes lancent leurs anathèmes; les rois se divisent; le plus grand nombre défend le saint-siége; des supplices, des atrocités signalent ses vengeances; mais la réforme reste. Le clergé de France, qui l'a combattue avec le plus de ferveur, se laisse entraîner lui-même à ce déchaînement contre la tyrannie des papes. En 1682, il lance dans le monde chrétien quatre propositions qui résument ces longues querelles. « Le concile général, dit-il, est au-dessus des papes; ni l'église ni le pape n'ont aucun pouvoir sur le temporel des rois; Rome ne peut pas plus les déposer que délier les peuples de leurs serments; la puissance des papes doit être limitée par les canons; ils ne doivent rien faire de contraire aux maximes établies par les conciles, dont le consentement seul peut rendre authentiques les décisions du saint-siége; le pape enfin n'est infaillible qu'à la tête de l'église assemblée. » Rome n'a plus de force que pour protester contre ces sentences; elle est impuissante à châtier leurs auteurs. Bientôt la philosophie du XVIIIe siècle impose aux deux partis une tolérance qui gagne les pontifes eux-mêmes. Les maximes du clergé

de France deviennent la loi du catholicisme, et les papes doivent peut-être à cette tolérance universelle la conservation de tout ce qu'ils ont pu sauver de leur ancienne puissance. Tel est le vaste tableau que j'ai depuis long-temps entrepris de dérouler. L'occasion s'est offerte d'en donner ici une esquisse, et je l'ai fait le plus succintement qu'il m'a été possible. VIENNET, de l'académie française.

PAPISME, PAPISTE, termes souvent de mépris, dont quelques communions chrétiennes dissidentes, les anglicans surtout, se servent pour désigner l'église catholique romaine et les catholiques romains. X.

PAPAS, POPE, nom par lequel sont désignés dans l'église grecque non seulement les prêtres, mais les évêques et même le patriarche. Le père Goar établit une distinction entre *papas* et *pàpas*. Selon cet écrivain, le premier mot désignerait un pontife principal, tandis que le second ne s'appliquerait qu'aux prêtres et même aux clercs inférieurs. Les Grecs nomment *protopapas* le premier d'entre leurs prêtres. Dans l'église de Messine, il existait encore dernièrement une dignité de *protopapas* que les Grecs y avaient introduite, lorsque la Sicile était sous la domination des empereurs d'Orient. Le prélat de Corfou prend le même titre. Scaliger nomme les prêtres éthiopiens *papasath*; mais ce mot n'est point abyssinien. Le peuple de cette contrée appelle son évêque *abuna* (notre père) : c'est toujours la même désignation. En Russie, les prêtres du rite grec portent le titre de *popes*. Suivant Acosta, les Péruviens nommaient leur grand prêtre *papas*. C'est encore le mot *abbé* (abbas), père, comme l'observe fort bien Ducange (*Glossar. latinit.*). Que conclure de ce concert de toutes les nations à envisager le prêtre sous le même aspect, et à le considérer comme un père? que les hommes qui, par vocation, ont embrassé cet état le plus élevé, le plus délicat de tous, doivent s'appliquer à en comprendre les devoirs et à les observer; qu'ils doivent enfin nourrir pour tous les fidèles une tendresse paternelle, et se consacrer sans réserve et sans relâche à leur service. Quant aux hommes que des motifs purement humains poussent vers les autels du Seigneur, à ceux-là je n'ai rien à dire. Ce n'est pas pour eux que j'écris; ils ne me comprendraient pas.

L'abbé B. M.

PAPESSE JEANNE (*v.* JEANNE).

PAPHOS, ou PAPHUS (aujourd'hui *Baffa*), ville fameuse chez les anciens et les poètes, qui y firent aborder Vénus Anadyomène, c'est-à-dire sortant des ondes. Elle était située dans l'île de Cypre (aujourd'hui Chypre), à son extrémité occidentale, au fond d'une petite anse. Celle-ci était la Palæa Paphos, l'ancienne Paphos, bâtie dans les terres. La Nea Paphos, la nouvelle Paphos fut élevée sur le rivage de la mer, à 60 stades de la première. Palæa Paphos était exclusivement consacrée à Vénus : c'était là qu'était remisé son char; c'était là que paissaient ses cygnes et ses colombes. Cette déesse y avait un temple magnifique, dont le fondateur fut ce fameux Cyniras, père de l'incestueuse Myrrha, la mère d'Adonis; d'autres veulent que ce soit Aerias, d'autres Agapenor, chef des Arcadiens à la guerre de Troie. Là, sur cent autels, fumait nuit et jour l'encens le plus pur. Le sang des animaux ne les rougissait pas : on les offrait vivants, et de préférence les mâles. La déesse de la vie avait horreur de la destruction. Le jour douteux de son temple, favorable aux amoureux larcins, voilait à demi les transports des amants et le feu du désir qui brûlait aux joues des jeunes filles; on n'y entendait que des hymnes de volupté et de tendresse, entre-coupés du bruit des baisers. Tout était délicieux, l'air, les parfums et le climat, dans cette île, lieu tempéré ou finit l'Europe et commence l'Asie. Les noms de ses villes étaient à eux seuls une musique. Les lèvres s'entr'ouvraient mollement en prononçant ceux de Paphos, d'Amathonte et d'Idalie, deux autres villes de Chypre également chères à la fille de l'onde, comme l'appelle Anacréon. La nouvelle Paphos

eut aussi des temples, des autels et des fêtes en l'honneur de la déesse de la fécondité. Mais tous ces nuages profanes d'encens se dissipèrent à jamais devant les mystères terribles de la religion du Christ. Saint Paul frappa d'aveuglement dans la nouvelle Paphos le juif Élymas, et y convertit le proconsul romain Sergius Paulus. Dès lors, Vénus rentra, pour ne plus reparaître, dans le sein des eaux, d'où les poètes l'avaient fait sortir. Nea Paphos, a demi renversée par un tremblement de terre, et réparée par Auguste, perdit à cette époque son nom pour prendre celui d'Augusta. Sopater, poète comique, naquit à Nea Paphos; il vécut sous Alexandre et ses deux successeurs, les Ptolémées. La grande-prêtrise du temple de Vénus, qui avait un oracle, était d'une telle importance qu'au rapport de Plutarque, Caton crut dédommager Ptoléméo, auquel il demandait la cession de l'île de Chypre en faveur des Romains, en lui offrant en compensation la dignité de grand prêtre du temple de Vénus-Paphienne. Outre toutes les richesses des métaux et des couleurs qui étincelaient dans ce temple célèbre, la peinture et la sculpture en avaient fait un musée ravissant. Les plus fameux artistes avaient à l'envi décoré des fruits immortels de leur génie le marbre précieux de ses murailles, où le ciseau avait épuisé toutes les fleurs de l'architecture, universel et solennel hommage rendu à la déesse de la vie. DENNE-BARON.

PAPIER (histoire). C'est sur des feuilles de palmier que les anciens ont d'abord écrit, au rapport de Pline. On se servit ensuite d'écorce d'arbres, d'où vint le mot *liber;* puis on fabriqua des tablettes, enduites d'une légère couche de cire, sur laquelle on écrivait avec une forte plume de fer ou un poinçon, pointu par un bout, et plat de l'autre pour effacer les caractères. On en vint ensuite à faire des feuilles propres à écrire, et d'un travail plus parfait, avec l'écorce d'un roseau nommé *papyrus*, d'où est venu le mot *papier*. On ne sait pas bien le temps où l'on commença à se servir du papyrus pour écrire; ce fut vraisemblablement en Égypte qu'on l'employa d'abord, cette plante, qui pousse des tiges triangulaires de six à sept coudées, se trouvant très abondante sur les bords du Nil. Peuchet, dans son introduction en tête du *Dictionnaire universel de géographie commerçante*, croit, d'après Varron, que cette découverte eut lieu après la fondation d'Alexandrie par le conquérant dont cette ville porte le nom. Mais Pline est d'un avis contraire, en se fondant sur ce que rapporte un historien, que les livres du roi Numa, écrits sur du papyrus, furent trouvés dans une caisse de pierre par un Romain, qui travaillait à la terre sur le Janicule. Il dit aussi que Mucienus, étant préfet en Lycie, avait vu dans un temple une lettre sur du papier d'Égypte, le papyrus, écrite de Troie par le roi de Lycie, Sarpédon. Il résulte, d'ailleurs, des témoignages d'Homère, d'Hérodote, d'Eschile, etc., que l'emploi du papier a été bien antérieur en Égypte, à la fondation d'Alexandrie. Il se formait de lames minces et blanches, dont les tiges se composent : on imbibait ces lames ou feuillets étendus, de l'eau trouble du Nil, qui servait de colle, et on plaçait d'autres feuillets en travers sur les premiers; en continuant d'en disposer ainsi plusieurs couches ensemble, on formait une pièce ou feuille de papier, qu'on mettait en presse ou qu'on battait avec un marteau. Des stylets ou roseaux taillés servaient de plume. Ces feuilles, ramassées en rouleaux, étaient extrêmement longues : on en trouve ainsi roulées dans les cercueils et dans les mains mêmes des momies, qui ont 30 et 40 pieds. On n'eut pas d'autre papier en France et en Allemagne, pendant le ve et le vi^e siècle. L'invasion de l'Orient par les Arabes obligea, durant les deux siècles suivants, les peuples du nord de l'Europe à se servir de parchemin; puis on revint ensuite au papyrus, dont on se servait encore au xie et au xiie siècles. Ce n'est que de cette époque que date chez nous le papier de chiffons, dont on ne connaît pas l'inventeur, quoiqu'on

sache à peu près l'époque de l'établissement des papeteries en Europe. Cette invention a été réclamée par des Allemands, des Italiens et des Grecs, réfugiés à Bâle, qui en conçurent l'idée d'après la manière de faire chez eux le papier de coton, qui, dès le IXe siècle, remplaça le papyrus chez les Orientaux. L'usage de ce nouveau papier de coton ne devint général qu'au commencement du XIIIe siècle, et encore était-il à peine alors connu chez les Latins, si ce n'est dans quelques contrées d'Italie commerçant avec la Grèce. Ce ne fut guère qu'au XIIIe siècle que l'usage du papier de chiffons devint général en Europe, quoique cette découverte date du XIe siècle. Les papeteries ne s'établirent guère même en France que vers 1340, sous Philippe de Valois. La première manufacture établie à Gertford, en Angleterre, est de 1588. C'est de 1319 que date la première feuille de papier qu'on connaisse ; M. de Murr l'a déterrée dans les archives de Nuremberg. Il n'y a guère que 64 ans qu'a été inventée, en Allemagne, la machine destinée à couper ou à broyer les chiffons pour la fabrication du papier ; elle est mise en mouvement par l'eau. Toutes les machines destinées en Europe à cet usage ont reçu depuis quelques années de grands perfectionnements. Z.

PAPIER (technologie). Les hommes ont naturellement dû se servir d'abord des feuilles ou des parties minces et textiles des végétaux pour tracer des caractères, au moyen de pinceaux, avant la découverte du papier ; cette dernière invention a nécessairement apporté une grande modification dans les relations entre les hommes ; et, comme pour beaucoup d'objets également très importants, on ignore et l'époque et le lieu où elle a été faite, aussi bien que le nom de son auteur. — Le lin et le chanvre, dont les propriétés textiles sont d'un si grand intérêt pour l'homme dans la préparation d'une partie de ses vêtements qu'on ne peut, pour ainsi dire, leur rien substituer, ne sont pas perdus lorsque les tissus à la confection desquels ils ont servi ne peuvent plus être employé. C'est alors que la matière qui les constitue peut servir à la fabrication du papier ; et cette matière précieuse ne change de forme que pour rester également utile à l'homme considéré dans l'état de société. — Plusieurs autres substances peuvent fournir du papier, mais aucune d'elles, pour ainsi dire, n'est susceptible d'être employée seule : aussi les tentatives nombreuses, provoquées par le prix toujours croissant des chiffons de lin et de chanvre, et leurs proportions insuffisantes pour les besoins, ne tendent qu'à procurer des mélanges dans lesquels on remplace une partie des chiffons par des substances qui offrent des propriétés analogues ; le coton, si employé maintenant dans la confection des vêtements, ne peut entrer que pour une faible quantité dans la préparation du papier. — Pour que la pâte du papier soit de bonne nature, il faut que les chiffons qui la fournissent soient le plus possible du même degré de finesse ; les coutures, se divisant moins facilement que le reste du tissu, fournissent des noyaux qui altèrent la pâte. — Tels qu'ils proviennent de toutes les sources qui les fournissent, les chiffons exigent deux préparations préliminaires, un triage par qualité, et un lavage qui entraîne toutes les matières étrangères qui les souillent. — Autrefois, le chiffon était abandonné à lui-même, en masses plus ou moins volumineuses, dans un magasin par bas, sur un sol dallé ; il s'échauffait fortement, et développait une odeur putride par la décomposition des matières étrangères qu'il renfermait : c'est ce qu'on appelait *pourrir*. Aujourd'hui, cette opération est presque généralement supprimée, et les chiffons sont immédiatement lavés et triés. — Depuis quelques années, à Paris, où le nombre des machines à vapeur se multiplie chaque jour, et où, par conséquent, on peut facilement trouver dans les rues de grandes masses d'eau, un

grand nombre de chiffonniers ont pris la bonne habitude de laver leurs chiffons à mesure qu'ils les recueillent. S'ils n'ont pas été soumis à ce lavage, on les lave dans les fabriques avant de les trier. Ensuite, des femmes, désignées sous le nom de *défileuses*, séparent les chiffons par espèces, et les divisent au moyen d'une lame bien tranchante, qui leur permet d'en séparer les coutures; et pour cela, dans les fabriques montées sur de bons procédés, et dans lesquelles on prépare de très beaux papiers, les chiffons sont placés sur une toile métallique, au travers de laquelle tombent la poussière et les matières étrangères qu'ils peuvent renfermer; et les chiffons divisés sont ensuite soumis dans un appareil clos à l'action combinée d'un mouvement de rotation et d'un courant d'air qui en sépare tout le duvet. — Les chiffons sont alors portés dans une cuve en bois, ou en pierre, ou en bois garni de plomb, appelée *défileuse*, dans laquelle un cylindre de fonte, armé sur sa circonférence de lames coupantes, tourne avec une très grande rapidité; l'eau s'y renouvelle par le moyen d'un robinet, et sort par un déversoir de même section garni d'une toile métallique; le chiffon circule continuellement dans la cuve, on *pile*; il se divise sous les couteaux, et se convertit en une masse formée de très petits filaments feutrés; les matières étrangères et les parties trop divisées sont entraînées par l'eau.—La pâte, égouttée et pressée, est portée de nouveau dans une autre *pile* ou *raffineuse*, dans laquelle elle est encore travaillée par un cylindre armé de couteaux; et, lorsqu'elle est arrivée au point convenable, on la porte à la cuve. — Pour être avantageusement employé à tous les usages, il faut que le papier soit très blanc: c'est au moyen du chlore gazeux ou du chlorure de chaux qu'on l'amène à cet état. — Dans le premier cas, la pâte provenant de la *défileuse* est en partie desséchée à l'air, divisée, et placée dans des caisses en bois dans lesquelles on fait passer un courant de chlore, que l'on produit avec le peroxyde de manganèse et l'acide chlorhydrique, et que l'on fait arriver dans les caisses par une ouverture pratiquée à la partie supérieure ou inférieure: le gaz se répand dans la masse, et détruit les substances colorantes. — On emploie fréquemment aussi le chlorure de chaux, que l'on dissout dans l'eau, et que l'on introduit dans la *défileuse* avec le chiffon; quand la matière est suffisamment blanchie, on fait passer un courant d'eau pour la laver parfaitement. La pâte est ensuite *raffinée* comme dans le procédé ordinaire. Quel que soit le procédé suivi pour amener la matière à ce point de préparation, il faut pour la transformer ensuite en papier la délayer dans l'eau, que l'on maintient à une température assez élevée, et l'y garder suspendue par une agitation convenable: on la place pour cela dans un cuvier en bois, dans lequel on l'agite de temps à autre pour éviter qu'elle ne se dépose. Dans les anciennes cuves on élevait la température au moyen d'un fourneau placé dans la partie inférieure: cette disposition avait l'inconvénient d'exiger des soins autant de fois renouvelés qu'il y avait de cuves, et exposait une partie de la pâte à brûler sur la surface du fourneau quand elle s'y attachait. Aujourd'hui dans toutes les fabriques où l'on emploie la vapeur, on en introduit dans la cuve au moyen d'un tuyau convenable. La pâte, très divisée, se trouvant suspendue dans le liquide, si l'on en versait sur un tamis, l'eau s'écoulerait, et la pâte resterait à la surface; c'est de cette manière que l'on fabrique les feuilles de papier: l'ouvrier passe dans la cuve un cadre en bois sur lequel sont tendus des fils de cuivre fins et où se trouve posé un autre cadre mince, et, soulevant le tout hors du liquide; en produisant un mouvement oscillatoire, il facilite le passage de l'eau au travers de cette espèce de tamis, et passe la *forme* à un autre ouvrier pour opérer de la même manière avec une seconde. La pâte se trouve alors répandue sur toute la surface de la forme à l'état d'une pellicule que déchirerait le moindre effort;

pour l'enlever sans danger, le second ouvrier ou *leveur*, enlève le petit cadre, couche la forme sur une étoffe de laine appelée *flotre*, placée sur le tablier de la presse, et la recouvre d'une étoffe semblable; quand la presse est remplie, on donne une forte pression, et l'ouvrier retourne une à une toutes les feuilles en les enlevant avec les flotres; on donne une seconde pression : le papier peut alors être enlevé par feuilles, que l'on porte sur les cordes du séchoir, dont la ventilation peut être produite à volonté par le moyen de persiennes à planchettes mobiles. Le papier fabriqué et bien séché ne pourrait servir pour l'écriture; l'encre s'y imbiberait, et dès lors, non seulement les caractères tracés sur l'une des faces paraîtraient sur l'autre, mais l'encre y formerait des taches; on ne peut l'employer que pour l'impression à l'encre grasse. Pour empêcher cet inconvénient, il faut imprégner le papier d'une substance qui le rende imperméable à l'encre et empêche celle-ci de s'étaler : c'est ce à quoi l'on parvient au moyen de la colle animale et de l'alun.—Autrefois, pour coller le papier, l'ouvrier en prenait plusieurs feuilles à la fois, qu'il plongeait dans une dissolution faible et chaude de gélatine : la liqueur les pénétrait, et en les étendant ensuite au séchoir on pouvait, lorsqu'elles étaient sèches, les porter à la presse pour donner au papier l'apparence qu'il doit offrir. On a depuis quelques années modifié ce procédé, et maintenant on peut coller le papier dans la cuve même dans laquelle on le fabrique : pour cela, on mêle à la pâte du savon de résine, de la gélatine et de l'alun, ou du savon de cire, de l'amidon et de l'alun également. — Au travail des hommes, qui ne pouvaient fabriquer que des quantités très limitées de papier, sous des dimensions peu étendues, et par plusieurs opérations successives, on a substitué des machines qui peuvent en fournir des quantités qui étonnent, sous des dimensions très grandes en largeur et d'une longueur indéfinie, et qui, dans une seule opération, est prêt à être livré à la consommation. Il serait impossible, sans le secours de nombreuses figures, de faire comprendre les détails des machines très ingénieuses inventées dans ce but; nous en donnerons seulement une idée par une très courte description. — La pâte de papier préparée par le travail à la pile tombe par un conduit dans une grande cuve en bois, dans laquelle un arbre armé de bras, et pourvu d'un mouvement de rotation, l'agite continuellement; elle s'y mêle avec la matière destinée à la coller, et en sort par une ouverture qui la verse sur une toile métallique destinée à retenir les parties grossières et à laisser seulement passer la matière très divisée en suspension dans l'eau : celle-ci s'écoule sur une toile métallique sans fin, roulant sur des rouleaux, qui retient la pâte et ne laisse passer que l'eau; pour favoriser cette séparation, la toile est animée d'un mouvement de va-et-vient; l'eau ruisselle au-dessous et se perd; la feuille vient passer devant une étoffe de laine sans fin, sur laquelle elle se colle, et qui la conduit jusqu'à des cylindres, sur chacun desquels elle passe pour arriver à la fin sur un tambour où elle s'enroule, et que l'on remplace par un autre quand il est assez chargé. C'est toujours avec un nouvel intérêt et un sentiment d'admiration que l'on voit en quelques instants le chiffon trituré à la pile s'écouler sur la toile qui le sépare de l'eau, et former une feuille d'une longueur indéfinie qui peut être employée immédiatement après avoir été séchée, ce à quoi l'on parvient facilement en faisant passer de la vapeur dans le manchon sur lequel elle est enroulée.—Étendu sur une table, ce papier est coupé en dimensions convenables. Soit préjugé, soit parce que les papiers fabriqués à la mécanique n'ont pas toujours présenté, dans les commencements de cette fabrication, les qualités convenables, beaucoup de consommateurs les ont rejetés d'abord, et il est facile de les reconnaître à ce que leurs bords sont lisses, et que l'on n'y aperçoit pas ces traces de fils métalliques appelés *vergeures*, que la forme leur imprime. Quand le pa-

pier fait à la main a été rogné, il ne peut se distinguer de celui qui est fabriqué par la mécanique ; quant à la vergeure, on peut l'obtenir par une disposition qui ferait bien facilement confondre ces deux produits. Les plus importantes fabriques travaillent maintenant à la mécanique, et les papiers qu'elles livrent au commerce ne laissent rien à désirer, quand on a employé pour les fabriquer de bonnes matières premières. — Le papier achevé a besoin d'être épluché pour enlever de petits grains qui s'y trouvent répandus, et pressé avant d'être mis en paquet. — Beaucoup de substances différentes, comme les feuilles ou les fibres de beaucoup de végétaux, la paille, etc., ont été employées à la fabrication du papier. Un grand nombre d'entre elles peuvent fournir de bons résultats, mais ne sont pas assez économiques ; quant à la paille, seule employée, elle fournit du papier cassant, et ne peut entrer dans la fabrication que pour une fraction de la quantité de chiffons ; elle exige d'ailleurs un traitement par les alcalis pour lui enlever la matière qui forme un vernis à sa surface.

Papier de sureté. Rien n'est malheureusement plus facile que d'altérer une écriture à l'encre ordinaire, au moyen de différents agents chimiques, et particulièrement des chlorures, et quand le faussaire est habile, il faut des connaissances chimiques très étendues et une grande habitude pour reconnaître cette altération. Le plus ordinairement, les faux sont commis sur quelques mots ou un petit nombre de phrases des actes ou autres écritures ; et si on ne pouvait altérer aucune partie d'un écrit sans qu'il en restât de traces, la plus grande partie des faux deviendraient impossibles. — Un grand nombre de moyens ont été proposés pour donner au papier cette qualité précieuse ; nous ne citerons que deux d'entre eux ; l'emploi d'un filigrane dans l'intérieur de la feuille ou de dessins à la surface, ou l'introduction dans la masse du papier de substances qui développent des teintes particulières sous l'influence des agents employés pour altérer l'encre. — Si, au moyen d'une planche ou d'un cylindre gravé, on imprimait sur le papier des dessins d'encre altérable, quand on voudrait altérer un acte, les dessins disparaîtraient dans les parties attaquées, et le faux pourrait être reconnu ; de même, si les agents destructeurs de l'encre développaient toujours des teintes particulières sur les points sur lesquels ils agiraient, leur existence rendrait la fraude palpable. Le papier fabriqué par M. Mozart, sous le nom de *papier de sureté*, présente sous ce dernier rapport, de grandes difficultés au plus grand nombre des faussaires. L'académie des sciences, chargée par le gouvernement d'examiner les moyens de prévenir le blanchiment des papiers timbrés, a pensé que, comme, par un moyen qu'elle n'a pas fait connaître, on pourrait enlever l'écriture sans altérer la teinte du papier, les faux pourraient toujours être tentés et peuvent réussir. Il n'en est pas moins vrai que si le papier Mozart était généralement employé, la plus grande partie des faux n'auraient pas lieu ou seraient facilement découverts, et ce que l'on peut dire pour être juste, c'est que s'il ne peut porter le nom de *papier de sureté* d'une manière absolue, son emploi est cependant infiniment préférable à celui du papier ordinaire.

II. Gaultier de Claubry.

Papier d'écorce. L'érable, le platane, le hêtre et l'orme, sont les arbres qui fournissaient autrefois les pellicules dont on fabriquait ces papiers. Passé le XIe siècle, on ne voit plus d'actes sur du papier d'écorce, dont l'origine, très ancienne, n'est pas connue.

Papiers réactifs. On nomme ainsi, en chimie, des papiers colorés en bleu par la teinture de tournesol, ou en jaune par le curcuma, pour reconnaître si des liqueurs sont acides ou alcalines. Les acides teignent ce papier en rouge, les alcalines le verdissent et le jaunissent.

Papier chinois. On en fait, dans le pays, remonter l'origine à plus de 2,000 ans. Chaque province de la Chine a le sien. Celui de la province de Hu-Quang se fait avec la peau intérieure de l'é-

corce de l'arbre nommé *cha* ou *kocha*; celui de Foklen est fait de jeune bambou, celui de Se-Chewen de chanvre, celui de Chekiang de paille de blé ou de riz, celui de Kian-Nam d'une peau qu'on trouve dans les coques de vers à soie, et celui des provinces septentrionales d'écorce de mûriers. Ces papiers sont extrêmement doux et soyeux, mais moins blancs que ceux d'Europe, beaucoup plus minces et cassants; la ténacité de leurs filaments les rend plus convenables pour la gravure que nos papiers de chiffons: on reconnaît le papier de Chine en ce que, lisse d'un côté, il porte de l'autre l'empreinte de la brosse avec laquelle on l'étend sur des tables ou des murs lisses pour le faire sécher. C'est de bambou qu'est fait celui qu'on emploie pour la gravure: il a 4 pieds de long sur 2 de large. Quoique on fabrique du papier de soie à la Chine, c'est à Samarcande, dans la grande Tartarie, que se fait le plus beau de cette espèce que fournisse l'Asie. C'est avec l'écorce du *morus papyrifera sativa* que se fait le papier du Japon qu'on nomme *kaudsi* dans le pays.

Papier vélin. C'est à l'Anglais Baskerville qu'on attribue l'invention de ce papier, ainsi nommé parce qu'il imite la blancheur et l'uni du vélin. Son *Virgile*, imprimé en 1757, l'était en grande partie sur cette sorte de papier. Quoique on ait essayé d'en faire en France en 1780 et 1782, c'est seulement Mongolfier, manufacturier à Annonay, qui a le premier fabriqué du papier vélin en France.

Papier maroquiné. Il a été inventé par les Allemands, et perfectionné en France, en 1801, à Strasbourg, par MM. Boehrer et Roodorer, et, en 1808, à Paris, par M. Forget.

Papier velouté. Les Français en attribuent l'invention, en 1820, à un Rouennais nommé François, gaînier de profession. Les Anglais réclament aussi pour eux cette invention.

Papier gélatine. Il est transparent, sert à prendre des calques, et remplace avantageusement le papier huilé.

Papier fossile. On nomme ainsi le tissu de l'asbeste, quand il est très mince et comme papyracé.

Papier linge, inventé par M. Élie Montgolfier pour remplacer les nappes, les serviettes, etc. Une de ces dernières, suivant l'auteur, coûterait 5 sols, et on la reprendrait à moitié prix pour la refondre quand elle serait sale. Ce papier n'a point acquis le degré de perfection qu'avait annoncé l'auteur. Z.

Papiers peints. L'emploi d'étoffes destinées à recouvrir les murs des intérieurs ne peut jamais convenir qu'à la partie élevée de la population; des papiers recevant des dessins qui varient à l'infini seront toujours employés par le plus grand nombre; la quantité de ce produit qu'on fabrique journellement est véritablement surprenante. — Avant la fabrication du papier à la mécanique, il fallait d'abord rogner les feuilles destinées à être réunies pour former des rouleaux et les coller ensemble; 24 feuilles formaient un rouleau; quand ce papier était appliqué sur les murs, la plus grande épaisseur des points de réunion des feuilles était toujours sensible, et d'ailleurs on ne pouvait obtenir que des bandes de faible largeur; actuellement, on peut donner aux rouleaux toute longueur voulue et des dimensions en largeur qui surpassent de beaucoup les anciennes. — Le papier, étendu sur une table, reçoit d'abord un fond que l'on produit en portant sur toute la surface, avec une brosse ronde à longs poils, la couleur convenablement délayée avec de la colle et mêlée de blanc de Meudon pour les papiers lissés, et de plâtre fin pour les papiers satinés. On porte ensuite le papier à l'étendoir; après cela, on passe sur la partie de la feuille qui doit reposer sur des liteaux en bois placés à la partie supérieure de l'atelier, de petites baguettes qui peuvent le soutenir; on lisse ensuite le papier en l'étendant sur une table, la couleur en dessous, et passant sur ce papier une pierre dure polie ou un morceau de verre. — Pour *satiner*, on couche le papier, la couleur en

dessus; on y jette de la craie de Briançon en poudre fine, et on passe dessus une brosse. — On applique ensuite diverses couleurs au moyen de planches en bois sur lequelles sont tracés, avec de petites lignes de cuivre, des dessins convenables; l'ouvrier pose sa planche sur un cuir tendu dans une caisse en bois appelée *baquet*, que recouvre de couleur un enfant employé à ce travail; il la porte ensuite sur le papier, et produit une pression sur la planche au moyen d'une longue perche dont une extrémité est fixée sous une traverse en bois, et sur l'autre extrémité de laquelle il agit; la planche, enlevée et garnie de nouveau de couleurs, est portée sur une autre partie limitrophe, et ainsi de suite, jusqu'à l'extrémité du rouleau; et pour que les dessins se rapportent bien, chaque angle de la planche est garni d'un point qui sert de repère; les traces de ces points sur le papier permettent de reproduire les dessins exactement dans les mêmes rapports : le rouleau est alors étendu de nouveau. — Il faut autant de planches que de couleurs à appliquer sur le papier; chacune d'elles vient à son tour apporter la teinte qu'elle est destinée à produire, et entre chaque application, il faut toujours étendre. — Certains papiers sont recouverts sur divers points de *tontisse* de draps; pour les appliquer on commence au moyen d'une planche par porter sur les points du papier destiné à recevoir cette substance, un encollage, et on place le papier sur une caisse dont le fond est en peau renfermant de la tontisse que l'on fait sauter en frappant le fond de la caisse avec des baguettes : la laine s'attache seulement aux points encollés. On applique quelquefois des feuilles d'or ou d'argent sur les papiers peints, pour cela, comme dans la confection des cadres dorés, on commence par y poser une *assiette*, ou espèce de pâte, sur laquelle on applique les feuilles d'or ou d'argent, que l'on fait adhérer par la pression au moyen d'un pinceau. — Un fabricant de Mulhausen, M. Zuber-Karth, est parvenu, au moyen d'une machine très ingénieuse, à fabriquer des papiers peints d'une grande perfection. — C'est de la perfection des planches, de la qualité des couleurs et de la belle exécution des papiers peints, que dépend le prix élevé de ceux qui sont employés pour les riches décorations; la main-d'œuvre est la même pour des papiers communs, et il en est dont le bas pris est à peine concevable. H. Gaultier de Claubry.

Papier (diverses acceptions). Ce mot est susceptible d'autant plus de variations que la chose qu'il représente peut elle-même servir à un plus grand nombre d'usages : ainsi, *papier* s'emploie pour ce qui est écrit par opposition à la même chose débitée verbalement, comme quand on dit : *ce discours a semblé beau à la tribune, mais il n'en a plus été de même sur le papier*, ou bien : *ce projet est fort beau sur le papier*, pour dire qu'une chose est belle en théorie, mais que la pratique en est difficile, dangereuse, ou même inexécutable. On emploie souvent *papier* (et il se met alors au pluriel) pour désigner l'écriture, ou plutôt les sujets manuscrits qui s'y trouvent traités : ainsi, l'on dira : *Newton a laissé en mourant des papiers contenant d'importantes découvertes. Papier*, au pluriel, signifie aussi les nouvelles qui se publient chaque matin ou chaque soir dans les journaux ou gazettes, qu'on nomme aussi *papiers-publics* ou *papiers-nouvelles* : *Avez-vous lu les papiers ce matin?* Ce mot a vieilli dans cette acception. Il se dit encore au pluriel du passeport, du livret et des divers actes certifiant la qualité, la profession, l'état civil d'une personne : *Ce voyageur n'a point de papiers*. Des lettres de change, des billets payables au porteur et autres effets de cette nature, représentant de l'argent comptant, se désignent aussi par le nom de *papiers* : *être payé en papier*; *le papier de ce négocinnt perd tant sur la place*. *Papier* s'emploie aussi pour exprimer toute sorte de titres, documents, mémoires et autres écritures : les *papiers d'une succession*; *perdre un papier important*; *inventorier des papiers*, etc.

Les *papiers terriers* ou *censiers* désignaient autrefois des registres contenant le dénombrement de toutes les terres, les reconnaissances faites par les vassaux et tenanciers des droits et redevances qu'ils devaient aux seigneurs (vieux style). — *Papier* désigne en général des papiers de toute sorte qui ne servent ni à l'écriture, ni à l'impression, ni à aucun des usages indiqués ci-dessus, mais à un grand nombre d'autres, comme le *papier* à envelopper, le *papier* à filtrer, etc. — En matière de droit civil, la loi a décidé que les registres et *papiers domestiques* ne sont point un titre pour celui qui les a écrits; ils font foi contre lui quand ils énoncent formellement un paiement reçu, ou quand ils contiennent la mention expresse que la note a été faite pour suppléer le défaut de titre en faveur de celui au profit duquel ils énoncent une obligation. — Les *papiers domestiques* font encore foi au profit de la femme ou de ses héritiers contre le mari, de la consistance et de la valeur du mobilier à elle échu par succession pendant le mariage, dont celui-ci aurait négligé de faire l'inventaire (C. C., art. 1331 et 1413). — Le mot *papier* entre dans un grand nombre de locutions proverbiales et figurées : *barbouiller*, *gâter du papier*, s'entend de l'acte d'écrire des choses inutiles ou ridicules. — Le *papier souffre tout* veut dire qu'il ne faut pas conclure qu'une chose soit vraie parce qu'elle est écrite. — *Visage de papier mâché*, expression populaire pour *visage blême*, manquant de santé, de force. *Être bien ou mal dans les papiers de quelqu'un*, signifie être bien ou mal dans son esprit. *Rayez* ou *ôtez cela de vos papiers*, veut dire ne comptez pas là-dessus. *Réglé comme un papier de musique*, se dit de quelqu'un très bien rangé dans ses habitudes. *Papier volant* se dit d'une feuille détachée sur laquelle on a écrit quelque chose. *Être écrit sur le papier* ou *sur le livre rouge*, se disait autrefois de quelqu'un qui avait offensé une personne puissante, laquelle n'attendait que le moment de se venger. Ce proverbe venait de ce qu'il y avait au greffe du parlement un livre couvert de basane rouge, dans lequel on enregistrait les défants, et, si on ne se présentait dans trois jours, on perdait sa cause avec dépens. J. Humbert.

Papier timbré ou *marqué*, papier marqué d'un timbre dont on est obligé de se servir pour les écritures judiciaires, et pour les actes publics ou privés dans les cas déterminés par la loi (*v.* Timbre).

Papier-monnaie. « Le premier papier représentatif a été le papier de banque. D'abord, il représentait la remise d'une somme équivalente : telles furent les banques d'Amsterdam et de Gênes. Ensuite, il représenta une garantie valable, une caution mobiliaire et immeuble : telle fut la banque d'Angleterre. Enfin, il représenta une riche espérance et une promesse solennelle : telle fut la banque de Law et le papier de l'Amérique septentrionale. Ces différentes représentations ont produit trois papiers différents : le papier infaillible, le papier probable, le papier incertain ou papier-monnaie. » Ainsi s'exprimait Cerutti, en 1790, lorsqu'il émettait, en face de la France et de l'Europe, son opinion sur la question qui s'agitait alors de la création d'un papier-monnaie ou papier représentatif. — La première émission du papier-monnaie en France remonterait donc au-delà de la révolution de 1789, si l'on comprenait sous cette dénomination les billets-monnaie, qui parurent en 1701, au commencement des désastres qui vinrent accabler la vieillesse de Louis XIV; mais la source de ces billets était loin d'être la même. Les billets d'état, créés au commencement de la régence dans le but de rétablir le crédit public; ceux de la caisse d'escompte, émis en 1776, ne s'en rapprochèrent pas davantage. — Le projet de la création du papier national ou des assignats date de 1787. Au moment où il fut question d'émettre ce papier-monnaie, de nombreux écrits sortirent des presses pour le combattre ou pour le soutenir. Necker, s'étant placé en première ligne parmi ces

derniers, chercha à démontrer tout ce que ce système pouvait avoir d'avantageux dans l'intérêt de l'extinction des dettes de l'état. Son discours à l'ouverture des états-généraux, à Versailles, le 5 mai 1789, avait fait connaître l'état déplorable des finances de la France. Le ministre de Louis XVI n'avait pu dissimuler le déficit annuel qui existait à cette époque, et qui s'élevait à l'énorme somme de 56 millions 150 mille livres. — Dans la séance du 20 novembre suivant, et dans la discussion relative au projet du plan d'amélioration des finances présenté par Necker, l'article *caisse d'escompte* devint l'objet de longs débats parlementaires dans lesquels Mirabeau prit une part fort active. Cet orateur concluait à ce que la caisse d'escompte fût conservée et mise au rang des créanciers de l'état. Il émit en même temps l'opinion de l'inutilité d'une banque pour la dette, et proposa de remplacer ce mode par la création d'un papier-monnaie. Cette motion motivée est l'origine de la création des *assignats*, dont Mirabeau continua à soutenir le système, sans en prévoir les fatales conséquences. — Une loi du 21 décembre 1789 prescrivit une première émission de 400 millions d'assignats portant intérêt à 5 p. 0/0, hypothéqués et remboursables par la vente des biens nationaux et par la rentrée de la contribution patriotique qui avait été décrétée. De nouvelles dispositions admirent ces assignats comme espèces dans les caisses publiques et particulières. Une loi du 22 avril suivant faisait connaître la fixation des intérêts qui y étaient attachés, et que l'on réduisait à 3 p. 0/0. La même loi prescrivait qu'ils seraient employés à l'échange des billets de la caisse d'escompte. Conformément aux dispositions établies dans les lettres-patentes de la même date, les assignats devaient être de 1000 livres à 200 livres; des billets de caisse d'escompte devaient provisoirement remplacer les assignats dans les transactions avec les provinces. Déjà une proclamation du roi, datée du 19 avril, avait fait connaître que ces billets, indépendamment de l'hypothèque spéciale qui leur avait été assurée, devaient être considérés comme la dette la plus sacrée de la nation. — Un décret de l'assemblée constituante, du 13 juin 1790, fixa au 10 août suivant l'émission des 400 millions d'assignats créés les 19 et 21 décembre 1789, 16 et 17 avril 1790. Ces 400 millions furent divisés en 1,200,000 billets, dont 150,000 billets de mille livres divisés en 6 séries de 25,000 billets chacune; 400,000 billets de 300 livres divisés en 8 séries de 50,000 billets chacune; 650,000 billets de 200 livres divisés en 13 séries de 50,000 billets chacune; numérotés depuis 1 jusqu'à 50,000. Trois coupons, d'une année d'intérêt chacun, étaient placés au bas de chaque assignat. — L'assemblée nationale avait compris qu'il lui importait de justifier aux yeux de la nation la nécessité d'émettre un papier-monnaie qui pourvût immédiatement aux besoins de tous les services publics. Elle s'empressa donc de publier une adresse pompeuse qui trompa en même temps les capitalistes et les créanciers de l'état. — Le 27 septembre, Mirabeau tenta de nouveaux efforts en faveur des assignats. Son discours produisit une vive sensation, et entraîna la majorité de l'assemblée. Elle décréta, à la majorité de 552 voix contre 423, l'émission de 800 millions d'assignats forcés et sans intérêt. Cette valeur de papier-monnaie devait être employée à acquitter la dette non constituée. Le décret portait que l'intérêt des 400 millions de première création cesserait à compter du 10 octobre 1790. A la fin de cette année, la somme d'assignats-monnaie en circulation était de 1,200 millions. C'est aussi la date de leur première dépréciation; car, au commencement de 1791, ils perdaient déjà 10 p. 0/0 de leur valeur nominale. — Ce discrédit ne découragea pas l'assemblée nationale; 100 millions d'assignats de 5 livres furent décrétés le 30 mars de cette année, sous le prétexte de faciliter les échanges, et cette émission fut suivie d'une seconde de 800 millions. Cependant un recensement des 800 millions d'assignats créés

le 18 septembre 1790 fut ordonné le 25 juillet 1791, et l'on brûla les quantités qui excédaient ce nombre. Une loi du 12 septembre suivant prescrivit la conversion de 150 millions d'assignats de 90, 80 et 70 livres, faisant partie des 600 millions décrétés le 19 juin, en assignats de 200 et de 300 livres, jusqu'à concurrence de 75 millions pour chaque sorte. — Une nouvelle émission de 100 millions fut décrétée le 28 septembre. Les 21, 28 novembre et 9 décembre, on y ajouta un supplément de 15 millions en petits assignats de 5 livres pour le service journalier des caisses de la trésorerie et de l'extraordinaire. — L'année 1791, si féconde en émission d'assignats, devait finir comme elle avait commencé. Aussi, la somme de ce papier-monnaie en circulation fut-elle portée à 1 milliard 600 millions, les 17 et 18 déc. Le 23, les coupons des petits assignats furent fixés à 50, 25, 15 et 10 sous. Des coupons de 3 livres, 4 livres 10 sous et 15 livres avaient été également créés, mais ces derniers furent mis hors de circulation le 30 janvier 1792. — La somme des assignats, augmentée de 60 millions par le décret du 4 avril 1792, et de 300 millions par celui du 30 avril-1er mai, se trouvait portée à un milliard 800 millions. — Ces masses énormes ne satisfirent pas les besoins. Une autre émission de 300 millions fut décrétée les 31 juillet et 3 août; la convention nationale se réserva la faculté d'en élever le montant à deux milliards, y compris les 100 millions d'assignats de 100 sous décrétés le 27 juin; les autres créations consistaient en 50 millions d'assignats de diverses valeurs, de 50 millions d'assignats de 100 livres, et de 100 millions d'assignats de 50 livres. — Un rapport du comité des finances, du 5 octobre 1792, faisait connaître : 1° qu'au 5 du même mois, sur deux milliards, 700 millions d'assignats existant à cette date, il en avait été employé 2 milliards, 589 millions, ce qui réduisait le restant en caisse ou en fabrication, à 111 millions; 2° que sur les 2 milliards, 589 millions émis, 617 millions avaient été annulés et brûlés, ce qui réduisait à un milliard, 072 millions les assignats en circulation. En conséquence de cet exposé, la convention nationale décréta, le même jour, qu'il serait créé 100 millions de nouveaux assignats, dont 40 millions de la valeur de 10 sous et 60 millions de la valeur de 15 sous. — Une autre fabrication de 600 millions d'assignats de 400 livres avait été ordonnée le 21 novembre; un décret annulait tous ceux provenant de l'échange de 300 millions de petits coupons, dont la répartition avait été prescrite le 24 août, et les remplaçait par une émission de pareille somme d'assignats de 50 livres (décret du 14 décembre). A la fin des travaux de l'assemblée législative, il existait en circulation 2 milliards 200 millions d'assignats. Ce papier-monnaie perdait, à la fin de 1792, le 37 p.°/₀. L'année 1793 commença par la création de 800 millions d'assignats (21 fév.). Le décret qui y est relatif fait connaître : 1° que sur les 3 milliards 100 millions 40 livres des diverses créations, il en avait été fabriqué et employé 3 milliards 69,450,040 livres, et qu'il n'en restait de disponible que 30 millions 550 mille livres; 2° que sur les 165 millions 420,801 livres en assignats, qui, d'après la loi du 10 janvier 1793, devaient être versés dans la caisse de la trésorerie nationale, il en avait été versé 118 millions 500 mille livres, et qu'il en restait encore à verser 47 millions 370 mille, 601 liv.; 3° que sur 3 millions 450,000 liv., montant des assignats émis et employés, il en était rentré 682 millions par le paiement des fruits et capitaux des domaines nationaux, lesquels avaient été annulés et brûlés; de sorte que le montant des assignats en circulation était de 2 milliards 387 millions 460 mille 40 livres; non comprise la création de 800 millions, ordonnée par le décret du 1er. février. — Après la mort de Louis XVI, les armées catholiques et royales de Bretagne et de la Vendée, qui manquaient de numéraire, imaginèrent aussi de fabriquer un papier-monnaie qui fut donné en paiement aux fournisseurs, aux bandes de chouans et aux mar-

chands des pays occupés par ces troupes. A cet encombrement extraordinaire de papier-monnaie, il faut ajouter un grand nombre de faux assignats répandus dans le commerce, et on aura une idée de la misère publique de cette époque calamiteuse. — La création d'un milliard 200 millions d'assignats nouveaux (7 mai) vint encore ajouter aux inquiétudes générales. Cependant, un décret de l'assemblée nationale faisait connaître que la dette exigible liquidée se trouvait reduite par les remboursements effectués à la somme de 600 millions. Les comptes officiels de cette époque établissaient de la manière suivante les ressources existantes, savoir :

1° Arriéré des contributions.	500,000,000
2° Créances liquidées, sommes à recouvrer sur les sels et les tabacs, sur l'arriéré des fermes, des domaines et régies. .	500,000,000
3° Biens nationaux vendus.	2,000,000,000
4° Bois et forêts. . .	1,200,000,000
5° Biens de la liste civile	300,000,000
6° Bénéfices pour les domaines engagés . .	100,000,000
7° Droits territoriaux dus	50,000,000
8° Salines et salins. .	50,000,000
9° Biens nationaux provenant d'émigrés, toutes dettes défalquées.	3,000,000,000
Total.....	7,700,000,000

— « Cette somme, dit M. Bresson, dans son *Histoire financière de la France*, excédait de quatre milliards le montant des dettes ; ce qui, après les nouvelles émissions ordonnées, devait présenter un excédent libre de 2,800,000,000 livres. » Une mesure législative vint bientôt détruire ces illusions d'une position financière satisfaisante. La loi du 20 mai, qui établissait un emprunt forcé d'un milliard, imposable seulement sur les riches, ne tarda pas à faire connaître le véritable état des choses, la situation réelle de nos finances. — Afin de substituer un système complet de fabrication à toutes les fabrications partielles qui s'étaient succédé, la convention nationale décréta, le 28 septembre 1793, la refonte générale de tous les assignats émis jusqu'à ce jour, et ordonna qu'il serait procédé à la fabrication de deux milliards d'assignats. Les coupons furent ainsi divisés : 200 millions d'assignats de 400 livres, 200 millions de 50, 300 millions de 25, 200 millions de 10, 200 millions de 2 livres 10 sous, 60 millions de 15 sous, et 40 millions de 10 sous. — Un autre décret, du 10 frimaire an II (30 décembre 1793) prescrivit, par continuation de service, la fabrication de 500 millions d'assignats. — Un rapport lu à la convention, le 11 mai 1794, faisait connaître qu'il existait en circulation 6 milliards de ce papier. Cette masse énorme était bien de nature à effrayer : sous un gouvernement sage et prévoyant, des mesures auraient été prises pour calmer les inquiétudes qui agitaient tous les esprits ; la convention prit une marche opposée en décrétant une nouvelle émission d'un milliard, 200 millions d'assignats (premier messidor, an II). Aussi, le papier-monnaie, qui perdait déjà 55 p. 0/0, à la fin de 1793, perdit 78 p. 0/0 dans les derniers mois de 1794. — L'année suivante ne remédia pas au malaise général. Le 7 janvier 1795 (18 nivose an III), on émit une grande quantité d'assignats de nouveau modèle et dans des valeurs très élevées. On en comptait de 750 francs, de 1000, de 2000 et de 10,000 francs. Ceux dont la déchéance avait été prononcée par le décret du 31 juillet 1793 furent reçus en paiement des biens nationaux provenant des émigrés, à la condition que le porteur fournirait les preuves établies dans la loi du 22 floréal an III (11 mai 1795). — Les diverses émissions que nous venons d'énumérer avaient placé la situation financière de la France dans l'état le plus déplorable, et le directoire se trouva dans l'impossibilité d'y remédier. « Le numéraire, dit encore M.

Bresson, avait entièrement disparu, le prestige du papier-monnaie était évanoui; le louis coûtait 3,200 livres en assignats; l'assignat de 100 livres ne valait que 15 sous; l'émission des assignats dépassait déjà 40 milliards. La dette constituée, refondue en un seul et unique grand livre, devait s'élever, selon Cambon, à 200 millions d'intérêt, représentant un capital de 4 milliards; le commerce était anéanti; plus de luxe, et par conséquent plus d'industrie; les fonctionnaires publics avaient à peine les moyens d'exister; les rentiers mouraient de faim; il n'y avait que la partie des armées, vivant sur le territoire étranger, qui ne souffrit pas de la misère publique. C'était en vain que l'on avait été jusqu'à fabriquer des assignats de 10,000 fr.; la planche ne pouvait plus suffire aux besoins, il fallait revenir au numéraire; mais cette immense banqueroute effrayait la timidité du directoire..... Les assignats en caisse s'élevaient à 619 millions, valeur nominale; leur valeur réelle n'était que de un million 500 mille francs..... Le trésor public devait 63 millions en numéraire et 3 milliards 600 millions en papier. » C'est à cette époque désespérante que la chambre législative et le directoire, voulant détruire l'idée accréditée d'une nouvelle émission d'assignats, commencèrent par décréter la destruction de tous les matériaux et des papiers qui jusqu'à ce jour avaient servi à leur fabrication. On y procéda solennellement, le 19 février 1796, sur la place Vendôme, en présence des commissaires de la trésorerie, des commissaires du directoire et autres fonctionnaires délégués à cet effet. Là furent brûlés publiquement les poinçons, matrices, timbres, etc. Le préambule du procès-verbal de cette incinération fait connaître :

1° Que la quantité d'assignats fabriqués et émis depuis leur création jusqu'au 2 nivose an IV (23 décembre 1795), était de.	33,430,481,623 liv.
2° Qu'il avait été versé à la trésorerie nationale pour la somme de	29,254,871,618
3° Que déduction faite des assignats brûlés, annulés et démonétisés à la même époque, s'élevait à	5,581,166,190
La somme existant en circulation n'était plus que de . .	23,673,405,428 liv.
Qu'ainsi, pour compléter les 40 milliards, autant que les différentes coupures avaient pu le permettre, les commissaires, en exécution des divers arrêtés du Directoire, avaient fait fabriquer	16,326,540,000
Laquelle somme réunie à celle ci-dessus, formait un total de.	39,999,945,428 liv.

— Cette somme complétée et versée à la trésorerie nationale, les travaux de la fabrication se trouvaient entièrement fermés. — Aux assignats succédèrent les mandats territoriaux, autre papier monnaie qui ne trouva pas plus de crédit que le premier. La loi du 28 ventose an IV (18 mars 1796) portait création de 2 milliards 400 millions de ces mandats, destinés à rembourser les assignats, et à avoir cours de monnaie dans toute l'étendue de la république. Les nouveaux billets emportaient avec eux hypothèque, privilége et délégation spéciale sur tous les domaines nationaux. — Sur ces 2 milliards 400 millions de mandats, il devait en être employé une quantité nécessaire pour retirer, à raison de 30 capitaux pour un, tous les assignats restant en circulation. Sur le surplus, il devait être remis 600 millions à la trésorerie, et le restant déposé dans la caisse. Ainsi, pour 30 mille francs d'assignats, on avait mille livres de mandats; mais comme 30 mille livres d'assignats ne produisaient que 120 livres, 1,000 livres de mandats ne valaient également que 120 livres. — Les porteurs d'assignats pouvaient les échanger contre des mandats, trois mois après la promulgation

de la loi. Les coupures d'assignats de 30 sous et au-dessous pouvaient être échangées successivement contre la monnaie de cuivre, au 10me de leur valeur nominale. — En attendant la fabrication des mandats, la trésorerie nationale fut autorisée à donner des *promesses de mandat*, ayant cours comme les mandats; mais à la charge d'être endossées par ceux qui les mettaient en circulation. Les billets ou promesses de mandats furent seuls mis en circulation. Le prompt discrédit de ce nouveau papier-monnaie n'avait pas permis de réaliser les promesses du gouvernement; et cependant le tableau des domaines nationaux destinés au gage de ce nouveau papier représentait une valeur de 3 milliards 785 millions 27,929 livres! — Le 8 juillet 1796, les assignats, entièrement discrédités, cessaient d'avoir cours dans les transactions commerciales; ils n'étaient même plus admis en paiement des contributions ni en acquisitions de domaines nationaux. Ici disparaissent les garanties offertes par les assemblées législatives, garanties consacrées par de nombreuses lois et de vaines promesses sanctionnées par la foi du serment; ici commence cette banqueroute profondément immorale qui devait faire la ruine de tant de familles. — Les mandats cessèrent d'avoir *cours forcé* de monnaie entre particuliers en vertu d'une loi du 16 pluviose an v (4 février 1797); ils continuèrent cependant d'être reçus dans les caisses publiques, au cours de l'époque, en paiement des contributions arriérées de l'an IV et années antérieures. Dans certaines localités, 100 livres d'assignats, d'après le cours officiel, valaient six deniers. — Enfin, l'annulation de 21 milliards d'assignats amena, le 19 mai 1797, cette fatale banqueroute de l'état qui plongea 200 mille familles dans la misère (*v.* les articles Banqueroute, Emprunt, Tiers consolidés, etc.)

Sicard.

PAPILLON (entomol.), genre d'insectes de l'ordre des *lépidoptères* (*v.*). Il renferme des espèces remarquables par l'éclat de leurs couleurs et par l'élégance de leurs formes. Les papillons sont excessivement nombreux.

Papillon (fig. et prov.). On dit figurément d'un esprit léger, qui court d'objets en objets sans se fixer à aucun, *que c'est un papillon*. Un auteur qui se borne à effleurer des sujets sans en creuser aucun est un vrai *papillon* en littérature : tel a souvent été Voltaire. L'éloquence profonde de J.-J. Rousseau l'a fait au contraire comparer fréquemment à la foudre qui déracine l'arbre qu'elle frappe. La plupart des fashionables et des petits maîtres qui voltigent de belle en belle sans en aimer aucune sont de vrais *papillons* de salons. Il est un autre point de vue sous lequel on pourrait les comparer avec plus de justesse encore à l'insecte ailé et capricieux dont nous parlons, si ce proverbe, très usité il y a un siècle, *sot comme un papillon*, n'était pas un peu passé de mode : il provenait sans doute de la même source que cette autre locution, *se brûler à la chandelle comme un papillon*, par laquelle on désigne quelqu'un qui donne sottement dans un piége, séduit par les plus grossières apparences.

Plus ne m'irai brûler à la chandelle,

dit naïvement La Fontaine en parlant du soin avec lequel il se propose d'éviter ces amours de courtisanes qui ne laissent que des regrets. *Courir après les papillons* ou *voler les papillons* veut dire s'amuser à des bagatelles. *Papillonner*, c'est voltiger d'objets en objets sans s'arrêter à aucun. — *Papillons* désigne en marine des voiles ou bonnettes qu'on met au-dessus des royaux quand ceux-ci sont garnis, et qu'ils ont une flèche au-dessus du capelage. On grée aussi des papillons au-dessus des perroquets en place de royaux volants. Cette voile est triangulaire; on en bisse une de chaque côté de la flèche, au haut de laquelle se trouve leur drisse à chacune; leur amure est au bout de la vergue de perroquet, et leur écoute au racage. Les papillons n'ont par conséquent pas de vergues. Comme on peut les amener et les serrer sur les barres de perroquets, et qu'ils n'exposent

pas les hommes, on les a long-temps préférés aux royaux dans les frégates et au-dessous. Il sont toutefois d'un si petit effet qu'on y a renoncé en faveur de ces mêmes royaux garnis, quoique la manœuvre en soit plus difficile et surtout plus dangereuse, notamment durant des grains, et dans toute opération qu'il s'agit de terminer rapidement. Z.

PAPILLOTAGE, mouvement incertain et involontaire des yeux, qui les empêche de se fixer sur les objets. Il se dit figurément de l'effet d'un tableau qui éblouit et fatigue les yeux par des lueurs trop brillantes, par des couleurs trop vives; on d'un style scintillant, phosphorescent, dardant gerbes et bouquets, espèce de feu d'artifice enveloppant la corde tendue sur laquelle l'auteur s'élance sans balancier, sautillant, gambadant, cabriolant, en véritable écureuil, au risque, non pas de se tordre le cou, mais d'aveugler la galerie qui applaudit à tout rompre. C'est chose aujourd'hui grandement à la mode que le *papillotage* littéraire. Nous n'en citerons pas d'exemples, tout notre Dictionnaire y passerait. — *Papillotage*, en termes d'imprimerie, se dit en parlant de la feuille imprimée, lorsque le caractère à marqué double, ou a laissé certaines petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes. — *Papilloter* s'emploie dans la triple acception de *papillotage*. Ce dernier mot en avait autrefois une quatrième. Il signifiait et les *papillotes* (*v.*) de quelque frisure, de quelque perruque, et l'action de mettre des cheveux en *papillotes*. On disait ainsi *papilloter une perruque*.

Papillote. C'étaient autrefois des paillettes d'or et d'argent dont on relevait les habits en broderie. C'était encore un petit morceau de papier ou de tafetas dont on enveloppait les cheveux qu'on mettait en boucles pour les faire tenir frisés. Sous le consulat et sous l'empire, les *papillotes* furent remplacées par de petites languettes de plomb qui, se repliant sur elles-mêmes, fermaient le crochet de chaque boucle de cheveux. On gardait ces languettes souvent même en toilette. Les boucles de cheveux qui en résultaient, plates, accumulées sur les tempes, sur le front, donnaient à la physionomie des dames je ne sais quoi d'étrange et de peu gracieux. La restauration a remis en honneur les *papillotes* comme tant d'autres choses de l'ancien régime. Ici, elle ne mérite que des éloges. Les *papillotes* renouvelées, brillantes, parfumées, en papier fin, de mille couleurs, ornées souvent de délicieux dessins, renfermées dans d'élégants coffrets, occupent aujourd'hui une place importante dans la toilette de toute femme aimable, jolie ou bien née. On connaît l'aventure si répétée du Nestor des diplomates mettant des *papillotes* à sa maîtresse avec des billets de banque. Il y avait là de quoi empêcher trois cents familles de mourir de faim. Il est de ces galanteries qui serrent le cœur. — Qui n'a entendu parler du poète agenais, de ce Figaro du Midi, maniant également le rasoir et la guitare, le peigne et la lyre; de ce *Jasmin*, si bien nommé, et de son délicieux recueil de *Papillotes* dévoré par tous les beaux yeux noirs des rives du Gers, du Lot et de la Garonne? — *Le fer à papillotes* est une sorte de pinces ou de tenailles qu'on faite bauffer, et dans lesquelles on presse les *papillotes*. Le papier étant enlevé après cette opération, on frise les cheveux. — *Cela n'est bon qu'à faire des papillotes*, se dit d'un écrit sans mérite, d'un papier sans valeur, bon à mettre au rebut. On appelle *côtelette de veau en papillote*, une côtelette de veau panée, qu'on enveloppe d'une feuille de papier pour la faire cuire. En termes de confiseur, on donne le nom de *papillote* à une dragée de sucre et de chocolat enveloppée dans un morceau de papier : une livre de *papillotes*. X.

PAPIN (Isaac), l'un des théologiens les plus distingués du XVIIe siècle, naquit le 27 mars 1657 à Blois, où son père exerçait la charge de directeur des domaines. Élevé au sein du protestantisme, il alla étudier à Genève, ville où s'agitaient alors

le plus sérieusement les questions religieuses, et qui semblait être la Rome du calvinisme. Ses études affermirent encore son penchant pour la réforme, en lui donnant toutefois un caractère d'impartialité et de modération qui manquait souvent à ses coreligionnaires. Les divisions qui régnaient à Genève entre les *particularistes* et les *universalistes* attirèrent ses scrupules : il étudia avec attention la matière de la tolérance, et, fort de ses convictions, puisées dans un sérieux examen, il s'éleva contre ceux qui voulaient, malgré les principes de la réforme, exclure les *universalistes*. Claude Pajon, ministre à Orléans, connu par ses opinions, auxquelles on donna le nom de *pajonisme*, et son oncle maternel, l'encouragea dans ses études, qu'il fortifia lui-même par son enseignement. Malgré ces titres valables, Papin ne put obtenir le titre de ministre : le refus qu'il fit à l'académie de Saumur de signer la condamnation des doctrines de son oncle empêcha qu'on ne lui prêtât le témoignage ordinaire. En 1688, Papin fit paraître en Angleterre un traité intitulé : *La vanité des sciences* ou *Réflexions d'un philosophe chrétien sur le véritable bonheur*; et à Bordeaux, un autre traité ayant pour titre : *La loi renfermée dans ses justes bornes et réduite à ses véritables limites*. Dans ce livre, empreint d'une tolérance qui recommande tous ses écrits, il s'attachait à justifier, d'après ses principes sur la matière, les Bordelais que la révocation de l'édit de Nantes avait fait entrer dans l'église catholique. — Pressé d'embrasser la carrière du commerce, Papin se rendit aux désirs de sa famille, mais, dégoûté bientôt de cette profession si peu en rapport avec ses goûts et ses études, il passa en Angleterre, et reçut les ordres suivant le rit anglican. La publication de son ouvrage le plus important, ses *Essais de théologie*, lui attira un grand nombre de persécutions : il fut obligé de changer de pays et alla successivement en Hollande, à Hambourg, à Dantzig, où il retrouva les mêmes dispositions défavorables excitées contre lui par Jurieu, son adversaire. Ces tracasseries, jointes à ses idées sur la tolérance, idées qui tenaient autant à la nature de son esprit qu'à la conviction de ses études, le conduisirent à examiner plus attentivement les doctrines catholiques. Il en conçut une opinion plus avantageuse, et dès lors il se mit par correspondance en relation avec Bossuet. Cette correspondance l'affermit dans son nouveau point de vue : il prit alors la résolution de retourner en France avec sa femme, qui était une réfugiée. Bossuet, après plusieurs conférences, eut la gloire de leur conversion : ils abjurèrent entre ses mains le 15 janvier 1690. Papin, après son abjuration, alla passer le reste de sa vie à Blois; et telle fut la sincérité de sa foi qu'il eut à son tour la puissance de faire embrasser à trois des fils de Pajon le catholicisme. Papin mourut à Paris en 1709. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages estimés des théologiens.

JONCIÈRES.

PAPIN (DENYS), mathématicien, physicien et médecin français, naquit à Blois, dans le XVIIe siècle; on ignore précisément en quelle année. Fils d'un médecin habile, Papin reçut une éducation soignée; il embrassa d'abord la profession de son père, qu'il exerça dans Paris, après qu'il eut pris tous ses degrés dans cette ville. En même temps il consacrait tous ses loisirs à l'étude des mathématiques et de la physique, sciences pour lesquelles il avait un goût de prédilection. Il se lia avec le célèbre Huigens, qui habitait alors la capitale de la France. — Comme il avait été élevé dans la religion protestante, la révocation de l'édit de Nantes le força à s'expatrier; il passa donc en Angleterre, où son nom était déjà avantageusement connu des savants, qui l'accueillirent avec empressement. Boyle se l'associa, et ils répétèrent ensemble des expériences sur les propriétés de l'air, etc. La société royale de Londres lui avait ouvert ses portes en 1681. Les mémoires qu'il inséra dans les *Transactions philosophiques* le firent connaître avantageusement

en Allemagne, où il fut appelé par le landgrave de Hesse. En 1687, on lui confia la chaire de mathématiques de l'université de Marbourg, qu'il remplit avec zèle et succès pendant plusieurs années. —En 1699, l'académie royale des sciences de Paris le comprit au nombre de ses correspondants. M. Arago s'étonne avec raison que cette illustre compagnie ne l'ait pas nommé un de ses associés, lorsqu'on songe, dit-il, que dès 1690, il avait publié un mémoire dans lequel se trouve la description la plus méthodique et la plus claire de la machine à feu connue aujourd'hui sous le nom de *machine atmosphérique*, et même celle des bateaux à vapeur. L'homme de génie est toujours méconnu quand il devance trop son siècle en quelque genre que ce soit. Papin mourut en 1710. Nous avons de ce savant un grand nombre de mémoires qu'il inséra dans divers recueils scientifiques du temps, ou qu'il publia séparément dans des traités particuliers. On a de lui : *Description d'une nouvelle canne à vent*, qui se décharge par la raréfaction de l'air; *Moyen de conserver du feu sous l'eau*; *Sur la manière de dessécher promptement les marais*, etc. Mais c'est dans un recueil intitulé *Fasciculus dissertationum*, etc. (Recueil de pièces, etc.), publié en 1695, que Papin a réuni la plupart des mémoires qui avaient déjà paru dans les journaux, avec des corrections et des additions. Ce qui a rendu ce physicien justement recommandable et préservé son nom de l'oubli, ce sont ses travaux sur les machines dont le feu est le moteur, et l'invention de la marmite ou *digesteur*, qui porte son nom. Avant l'époque où vivait Papin, on avait eu à la vérité quelque idée de la force que l'air, l'eau, etc., peuvent fournir lorsque ces matières sont dilatées par la chaleur, mais on n'avait point encore enseigné le moyen d'en faire des applications utiles. Comme l'a très bien prouvé M. Arago (*Annuaire des longitudes*, 1829), Papin a imaginé la première machine à vapeur à piston. Voici une idée de cet appareil, qui se trouve décrit dans les *Actes de Leipzig* pour 1688; en voici une idée.

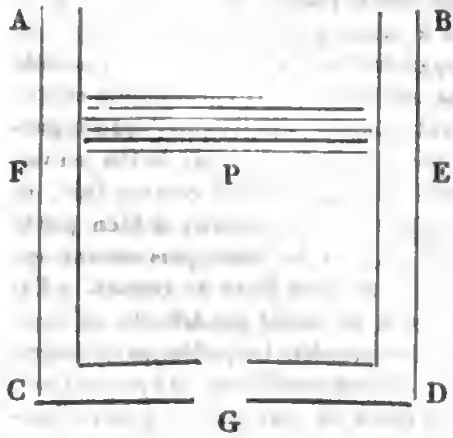

Représentez-vous un corps de pompe, ABCD, ouvert vers le haut, fermé vers le bas par un fond CD, percé vers son centre d'un trou G, qu'une soupape bouche en s'ouvrant de bas en haut, ou de dehors en dedans; un piston (bouchon) P, coulé dans le corps de pompe, qu'il bouche hermétiquement. Admettez que la partie FCDE du corps de pompe est entièrement privée d'air, le piston, chargé d'une colonne d'air dont le poids est égal à celui d'une colonne d'eau d'environ 10 mètres (32 pieds) de haut ayant même base qu'elle, le piston, disons-nous, descendrait nécessairement jusque sur le fond CD, après quoi, si l'on ouvrait la soupape G, l'air s'introduirait sous le piston, et il suffirait d'une force un peu supérieure à son poids pour l'élever jusqu'en AB; il est évident qu'il redescendrait avec la même énergie que la première fois, si, après avoir fermé l'ouverture G, on enlevait, par un moyen quelconque, tout l'air contenu dans le corps de pompe. Pour atteindre ce but, trois moyens se présentèrent à Papin. D'abord, il eut l'idée d'employer à cet effet une pompe aspirante mise en mouvement par une chute d'eau, laquelle aurait pu agir à distance, en faisant communiquer par une suite de tuyaux le corps de pompe de la machine avec celui de la pompe aspirante; il est évident que l'air se serait rendu sans difficulté de l'un à l'autre corps de pompe: ce moyen était fort ingé-

nieux ; néanmoins, il n'en fit pas usage. Auparavant, il avait essayé de faire le vide sous le piston, en brûlant de la poudre à canon dans le corps de pompe : ce moyen lui donna toujours des résultats peu satisfaisants. Il l'abandonna enfin, ayant reconnu, dit-il, que l'eau a la propriété, étant changée par le feu en vapeurs, de faire ressort comme l'air, et ensuite de se recondenser si bien par le froid qu'il ne lui reste plus aucune apparence de cette force de ressort. « J'ai cru qu'il ne serait pas difficile de faire des machines dans lesquelles, par le moyen d'une chaleur médiocre, et à peu de frais, l'eau ferait ce vide parfait qu'on a inutilement cherché par le moyen de la poudre à canon. » Voilà bien la théorie des machines à vapeurs exposée avec netteté et précision. Papin est aussi le premier qui ait indiqué des méthodes pour transformer le mouvement rectiligne du piston de la pompe à feu en mouvement de rotation. C'est encore lui qui, le premier, a inventé les premières machines à *haute pression*, dans lesquelles la vapeur s'écoulait dans l'atmosphère après avoir produit son effet. Dès avant 1695, Papin avait prévu la possibilité d'appliquer la force de la vapeur à la navigation ; il indique la manière dont il faudrait s'y prendre pour transmettre le mouvement du piston de la machine à des roues à palettes, qui feraient fonction de rames, comme cela se pratique aujourd'hui ; il conseille, en outre, d'employer sur le même bateau deux machines dont les pistons agiraient alternativement en sens contraire, d'où résulteraient une force constante, et des mouvements réguliers.

Soupape de sûreté.

Papin connaissait trop bien la nature de la vapeur pour ne pas se prémunir contre les dangers des explosions, qui pouvaient être les suites d'un trop grand degré de tension ; c'est ce qui lui fit inventer la *soupape de sûreté* ; c'est la même que celle qui est encore le plus en usage (*v.* Soupape).

Marmite de Papin.

On sait que la température d'un liquide qui bout dans un vase qui est ouvert vers le haut reste la même quand elle a atteint un certain degré, lors même qu'on augmente l'intensité du feu, par la raison que les vapeurs qui se dégagent du liquide lui enlèvent autant de calorique (chaleur) qu'il en reçoit du foyer ; mais si le vase est hermétiquement fermé ; aucune vapeur ne pouvant se dégager, le vase et le liquide qu'il contient peuvent être considérés comme faisant un corps solide susceptible d'être chauffé indéfiniment, de sorte que de l'eau contenue dans un appareil de ce genre pourrait être chauffée jusqu'au rouge et au delà. C'est cette propriété dont jouissent les liquides qui fit naître à Papin l'idée de son digesteur. Il consiste, dans sa simplicité, en un vase de métal dont les parois ont cinq ou six lignes d'épaisseur, plus ou moins. Lorsqu'on a mis dans le vase l'eau et les matières qu'on veut soumettre à l'expérience, on le ferme au moyen d'un carton sur lequel on fixe fortement une rondelle de métal, au moyen de vis ; le tout est exposé au feu ; une soupape de sûreté garantit des explosions.

Tryssinar.

PAPINEAU (Louis-Joseph), dont la famille, originaire de l'ouest de la France, s'établit, il y a un siècle et demi, en Canada, est né à Montréal, vers 1787. Notre révolution de 1789 inspirait trop de crainte au ministère anglais pour qu'il refusât plus long-temps au Bas-Canada une constitution avec une chambre élective. M. Papineau père fut un des membres de cette assemblée, et il y fit preuve d'autant de patriotisme que de courage, surtout en 1796 et en 1810, époques où le joug de l'Angleterre se fit le plus cruellement sentir. Peu après ce dernier temps, il se retira des affaires, et sa vieillesse est aujourd'hui entourée d'un respect universel ; son fils Louis le remplaça à la chambre, où bientôt (1814) il fut élu président (*speaker*). Il avait été reçu avocat le 19 mai 1810, mais il renonça au barreau pour se vouer entière-

ment à la défense des droits et des intérêts de son pays. Il fut constamment réélu à la présidence, excepté en 1822 et 1823; période où il fut remplacé par M. Vallières de Saint-Réal, et envoyé par la chambre auprès du ministère anglais pour soutenir ses remontrances contre l'administration despotique de lord Dalhousie. A son retour, il fut rappelé à la présidence; la lutte recommença contre ce gouverneur, qui, revenu aussi de Londres, ne mit plus de frein à ses vexations, jusqu'à ce qu'une pétition signée par 69,700 Canadiens le fit enfin destituer en 1828. — Comme tous les Canadiens, M. Papineau avait fait d'assez médiocres études au séminaire des sulpiciens, seul collége qui existe à Montréal; mais plus tard, il a fortifié son esprit par des travaux spéciaux sur l'histoire de son pays et des États-Unis, ainsi que sur la législation de l'Europe. C'est par-là, autant que par son éloquence naturelle, qu'il s'est acquis une véritable supériorité parlementaire. L'assemblée de Québec aime les discours. Elle est composée presque en entier de Canadiens français. Ainsi que dans la chambre des communes, les discussions s'engagent le soir; tous les discours y sont improvisés, et souvent le président en fait le résumé. Les parlements des six provinces anglaises du nord américain n'ont pas d'orateur comparable à M. Louis Papineau. Il est d'une stature avantageuse; les traits de son visage annoncent, comme ses actes, un esprit ferme, adroit, sans rudesse et fécond en ressources; sa pensée est forte, brillante, plus vive que profonde; son expression grave, incisive, et empreinte du caractère canadien, dont l'enjouement tempère l'énergie. Quelquefois, après avoir improvisé en français un discours de deux heures, M. Papineau l'a répété en anglais avec une égale facilité. D'autres députés suivent cet exemple; mais aucun ne parle notre langue avec plus de correction que lui, sans toutefois qu'il se préserve entièrement de certains idiotismes canadiens. Sa bibliothèque, très considérable, est choisie avec discernement. Des articles recueillis par un journal français, rédigé long-temps par de jeunes avocats, et qui, comme les autres gazettes libérales, vient d'être détruit violemment, indiquent que le style de M. Papineau est inférieur à son élocution oratoire : il lui faut l'action, un auditoire, un sujet qui l'affecte vivement, la contradiction : il est orateur. — Chaque député dans le nord américain reçoit par jour de session une indemnité de 10 à 12 schellings. Le traitement du président, dans le Bas-Canada, est annuel, et s'élève à 1,000 liv. st., 25,000 francs environ. M. Papineau, dont la famille nombreuse est une des principales du pays, possède en outre une grande fortune, et il en jouit honorablement. Lorsque des gouverneurs ont su s'affranchir de la morgue britannique, il les a dignement reçus dans son hôtel; et des ambassadeurs auprès des États-Unis qui ont visité Montréal, ont pu se croire chez lui dans un des salons d'élite de Paris. — Ces renseignements, qui sont fort exacts, ne répondent pas au portrait qu'on se fait généralement d'un chef de parti violent, farouche, fanatique par patriotisme, qui a une fortune à faire ou à réparer, dépourvu d'instruction, surgissant du sein d'une faction pour en être l'instrument aveugle, d'une ambition effrénée, qui accepte tous les excès, et qui se jette dans la guerre civile pour usurper le pouvoir; qui enfin, du haut du Hochelaga (montagne près de Montréal), menace la Grande-Bretagne. Louis Papineau se recommande à d'autres titres. Ses mœurs sont douces et polies; elles se ressentent de ce que la France a déposé sous ce rude climat une partie de sa civilisation, germe qui a heureusement fructifié, grâce à la diffusion des lumières, à l'exemple de notre patrie, au voisinage des États-Unis, au développement des institutions et de l'industrie anglaise. — Louis Papineau, odieux au parti britannique, compte aussi des ennemis parmi d'anciens compatriotes. La peur d'un avenir dont l'intérêt personnel grossit les dan-

gers, l'or que quelques-uns ont reçu, celui qu'on promet à d'autres, la jalousie qu'inspire à presque tous une popularité de vingt ans parvenue aujourd'hui à son apogée, telles sont les causes de ces fâcheuses rivalités d'intérêt. Toutefois, elles n'ont pas empêché Louis Papineau de parcourir tout le Bas-Canada, voyant les populations des campagnes accourir à lui, empressées de former des comités et des meetings; recommandant une opposition opiniâtre, mais patiente, pour mieux affranchir le pays du monopole commercial; citant l'exemple d'anciennes colonies anglaises, et principalement celui de l'Irlande. Vainement la haine lui a prodigué les noms de charlatan, de protecteur, de roi Louis Ier, d'O'Connell; elle n'a point osé s'attaquer à sa vie privée, qui est restée hors de toute atteinte. — Quoique ayant été revêtu long-temps du grade de major-général de l'un des sept bataillons du comté de Montréal, Louis Papineau n'a pas acquis l'expérience qui fait le chef militaire. On n'en sera pas surpris si l'on songe que la milice n'est passée en revue qu'une fois par an, et qu'elle est dépourvue d'armes et d'uniformes. Son fils unique, Amédée, âgé de 17 ans, est, il est vrai, l'un des chefs d'une troupe de 900 *enfants de la liberté*, composée de jeunes gens, d'ouvriers et d'autres habitants; mais cette troupe n'est pas non plus fort aguerrie; elle n'a commencé à se réunir qu'après que le général Colborne, plus gouverneur déjà que lord Gosford, a autorisé à Québec et à Montréal l'organisation de deux corps d'environ 300 volontaires, presque tous d'origine anglaise. — Si Papineau eût été d'une humeur plus belliqueuse que parlementaire, il se fût trouvé dans la réunion et la bagarre du 23 octobre 1837. Loin d'y prendre une part active, il n'était pas ce jour-là sorti de chez lui, et le soir, lorsqu'une des bandes du parti conservateur assaillit son hôtel, et en brisa les portes et les fenêtres en poussant des cris de mort, il se trouvait encore dans sa bibliothèque, où il avait demeuré toute la journée. Il fit alors engager sa femme à fuir avec ses enfants: « Non, non, répondit cette dame, non, je ne m'éloignerai pas; puisque les jours de mon mari sont menacés, je veux, je dois partager ses périls. » La fermeté, le courage de cette dame, engagèrent un grand nombre d'amis de Papineau à se rendre dans son hôtel pour l'y défendre. L'autorité n'osa pas l'y inquiéter; le gouverneur, bien loin de là, fit réclamer le concours de son influence pour calmer les populations, mais Papineau répondit à cette proposition: « Le peuple seul a résolu de maintenir ses droits; je ne puis rien contre la volonté du peuple. » — Depuis lors, l'étendard de l'indépendance a été levé dans le Bas-Canada: Papineau est au milieu des révoltés; et, malgré les efforts des feuilles anglaises pour dissimuler l'échec du léopard, il n'est plus douteux que les affaires de cette colonie, d'origine française, acquièrent de jour en jour une importance et un développement que les plus chauds partisans de l'émancipation des peuples eussent à peine osé prévoir. — L'insurrection de la partie anglaise ou *Haut-Canada*, annoncée d'abord sous des formes dubitatives, et à laquelle on osait à peine croire, est pleinement confirmée au moment où nous écrivons. Là s'est formée une assemblée qui demande *une constitution en réalité*, *un gouvernement à bon marché*, *honnête et respectable*. Elle s'associe *aux actes de l'honorable Papineau et de ses frères du Bas-Canada*, et veut *que tout homme qui n'a pas une bonne carabine s'en procure une*. — L'Angleterre, sur ces entrefaites, arme contre la colonie révoltée, que ses exactions ont poussée au désespoir, et, tout en blâmant ses gouverneurs Colbourne et Head, auteurs de tout le mal, elle montre du doigt le but à ses meilleurs soldats, à ses montagnards écossais. Mais la saison est peu favorable à un débarquement; et, d'ici au printemps, il peut se passer bien des choses. X.

PAPINIEN (Aurelius Papinianus), l'un des premiers jurisconsultes de Ro-

me, fut contemporain d'Ulpien, de Paulus, de Tryphoninus et de Modestinus. Les uns ont placé son berceau à Bénévent, d'autres l'ont fait descendre d'une famille peu relevée d'Émèse en Phénicie. — Papinien eut pour maître dans la science des lois Cervidius Scævola; Septime-Sévère fréquentait la même école, et une étroite amitié s'établit entre les deux élèves. Quoique le moins âgé, Sévère débuta le premier dans les fonctions publiques; nommé d'abord avocat du fisc, il se démit de cette fonction avant sa trentième année; et Marc-Aurèle lui donna pour successeur Papinien. Sous Commode, ce grand jurisconsulte paraît avoir figuré parmi les assesseurs du préfet du prétoire, et avoir exercé la charge d'édile. Dès que Sévère arriva à l'empire, il nomma Papinien *magister libellorum*, dont les fonctions consistaient à résoudre les difficultés sur lesquelles l'empereur était consulté, soit par les juges, soit par les gouverneurs des provinces. C'est dans ce poste important que Papinien se fit cette réputation de grand jurisconsulte dont le nom restera à jamais célèbre dans la science des lois. Plus tard, il fut appelé à la place de préfet du prétoire, qui était la première dignité de l'empire. On compte parmi ses assesseurs des jurisconsultes du premier ordre : l'éloquent Ulpien, Paulus, Tryphoninus, Messius et Marien. — Lorsque Caracalla eut attenté à la vie de son père, Papinien s'interposa pour les réconcilier; et Sévère, sur son lit de mort, lui confia le soin de servir de guide à ses deux fils. Il s'attacha naturellement à Geta, doué des plus heureuses qualités, et que son frère voyait avec envie auprès de lui. La présence de Papinien, ce représentant permanent de Sévère, ne fit qu'exciter encore davantage la jalousie de Caracalla, qui le relégua pendant quelque temps dans la Grande-Bretagne. Libre dès lors des importunités de ce censeur, le monstre ne connut plus de frein, et bientôt la mort de Geta lui assura l'empire sans partage. Cependant, le peuple ne dissimula pas l'indignation que lui causait un si grand forfait; le tyran s'en alarme, et il commande à Papinien de justifier le meurtre de Geta. « Il est plus facile, répond le jurisconsulte, de commettre un parricide que de le justifier. » Caracalla insiste, et prétend que c'est Geta qui, le premier, lui a déclaré une guerre à mort : « C'est se souiller d'un nouveau parricide, s'écrie le vieillard, que d'accuser une victime innocente. » Paroles que le sage va bientôt payer de sa vie. Il tombe sous la hache d'un soldat; et la colère du monstre va s'étendre, non seulement sur le fils de Papinien, mais encore sur tous ceux qui avaient eu des rapports avec lui. Tel est le récit que nous a laissé Dion-Cassius. Cependant, il faut dire que tous ces détails ne se retrouvent pas dans les autres auteurs qui ont parlé de cette mort. Il reste néanmoins constant, et les auteurs sont unanimes à cet égard, que Papinien fut massacré pour n'avoir pas voulu justifier le meurtre de Geta. — Une inscription recueillie par Gruter, et adoptée par Cujas, Terrasson et Gravina, attribue à Papinien une existence de 36 ans; mais il est évident que cette inscription est erronnée, car on se rappelle que Papinien fut le condisciple de Sévère, et par conséquent à peu près du même âge, car Sévère mourut dans sa 66me année. Si l'on ajoute que le fils de Papinien avait été questeur au moment de sa mort, dignité qu'on ne pouvait pas obtenir avant 25 ans, et qu'enfin Papinien survécut à Sévère, on reste autorisé à lui attribuer une carrière de 66 à 70 ans. — Dans les écoles de droit de l'empire, les écrits de Papinien formèrent la base de l'enseignement de la troisième année; les élèves de ce cours étaient désignés sous le nom de *papinianistes*. Et telle fut l'immense autorité dont il jouit dans la science qu'une constitution de Valentinien III et de Théodose-le-Jeune, en imprimant à ses écrits force de loi, ainsi qu'à ceux de Paul, de Gaius, d'Ulpien et de Modestin, décida que, lorsque ces jurisconsultes seraient partagés sur une question, les juges devraient adopter l'opi-

nion que favoriserait Papinien, qui devait avoir voix prépondérante. Les fragments de ce grand jurisconsulte sont épars dans les institutes, dans le *Corpus juris*, et dans l'abrégé du code Théodosien, rédigé par ordre d'Alaric. Ces fragments ont été recueillis par Cujas, qui les a publiés avec d'excellentes annotations : digne commentateur d'un si grand homme ! E. Chasrol.

PAPOUASIE. La Nouvelle-Guinée, à qui nous avons proposé, dès 1826, de donner le nom de *Papouasie* (nom adopté depuis par les plus savants géographes et navigateurs, et qui nous paraît le seul convenable, puisque la race des peuples de ces côtes est celle des Papouas), est une grande terre qui à 400 lieues de long dans la direction de l'est-sud-est à l'ouest-nord-est, sur une largeur de cinq à environ 130 lieues, mais dont la moyenne est d'environ 70 lieues. Sa surface est d'environ 40,000 lieues géographiques carrées. Ses limites en latitude sont entre 0° 19' et 10° 2' sud ; en longit., 128° 23', et 146° 15' est. Le canal Macluer et la baie de Geelwinck, dans la partie occidentale, forment deux presqu'îles presque entièrement isolées et circulaires ; mais la partie orientale au-delà du golfe Huon forme-t-elle une seule terre, ou bien une réunion d'îles semblables à celles de la Louisiade? nous n'en savons rien jusqu'ici. — Le cap Rodney est considéré comme la pointe la plus orientale de cette grande île. Sur toute la bande nord qui touche presque à l'équateur, règne à peu de distance du rivage, une chaîne de hautes montagnes dont les parties les plus élevées sont les extrémités est et ouest. Les îles de la côte septentrionale sont généralement hautes et d'un accès facile, ainsi que les plages de la grande terre. — La Papouasie est, à notre avis, le foyer des hommes noirs qui occupent la grande division de la Mélanésie que Malte-Brun a mal à propos confondus en une seule race, tandis qu'ils forment deux races très distinctes, et plusieurs variétés, dont deux sont remarquables. Nous avons, le premier, agité cette grande question des races de l'Océanie, et de leurs variétés. Nous avons vu avec plaisir que notre opinion et nos découvertes à ce sujet ont été adoptées par plusieurs écrivains, et, entre autres, par M. Victor Courtet, de l'Isle, dans son *Mémoire sur les races humaines*, et par M. le docteur Saucerotte, dans son *Tableau des races*. Nous avons distingué les Mélanésiens en *Andamènes* ou noirs primitifs de la Papouasie (c'est le nom que leur donnent les habitants de la tribu de Roni, dans la Papoussie), qui ont peuplé l'Australie, et en Papouas, qui se sont établis dans presque toutes les îles de la Mélanésie : les premiers sont issus originairement des Andamènes ou Aetas; l'île Kalemantan ou Bornéo ; qui ont aussi peuplé, dans leur antique migration, les îles Andamènes près de la mer du Bengale, et les seconds, des dayers ou igolates de la grande île Kalemantan. Quant aux deux plus importantes variétés, la première est celle des Papous, que M. Durville appelle mal à propos Papouas. Les Papous, que nous avons proposé de nommer *Papou-Malais*, sont une variété hybride ou mulâtre provenant du mélange des Malais avec les Papouas. Ils habitent le littoral des îles Véguiou, Salouati, Gamen et Battanta, et la partie septentrionale de la Nouvelle-Guinée, depuis la pointe Sabelo jusqu'au cap de Dori, et non Dorey ou Dorery. La seconde variété est celle des *Pou-Andamènes*, nom que j'ai également proposé pour caractériser les hybrides qui résultent du mélange des Papouas et des Andamènes. Le lecteur pourra, à ce sujet, voir le chapitre *Anthropologie* et *Ethnographie*, tome 1er de notre *Océanie*, pag. 16 et suiv., et l'ethnographie de la grande île Kalemantan ou Bornéo, mère, à notre avis, de tous les peuples de l'Océanie, p. 257 et suiv. du même volume. Mais il importe, avant de terminer cet article, de relever une autre erreur importante que M. Durville a consacrée de sa puissante autorité : les Arfakis des environs de Dori sont bien, ainsi qu'il le dit, des hommes noirs, aux

cheveux flottants, aux traits farouches et hagards, et au teint fuligineux; ce sont de véritables Andamènes, et nous ajouterons que ceux de l'intérieur, surtout, sont anthropophages; mais tous les Arfakis de la Papouasie ne sont point noirs; il y a aussi quelques hybrides appartenant aux deux principales variétés des deux races que nous avons soigneusement décrites, qui portent aussi le nom d'Arfakis, mot correspondant à celui d'Alfouras ou Harafours, et qui ne constituent nullement une race à part. En effet, ce mot *alfoura*, dans la langue des Dayas de Kalemantan (Bornéo), signifie *hommes sauvages*. Ils portent même le nom de *Pounams* dans l'intérieur de cette grande terre. Ainsi, dans les contrées caucasiennes, on donne le nom de *Lesgui* à tous les peuples montagnards; celui de *Beddah* a ceux qui habitent les forêts de l'île de Ceylan, et celui de *Kirata* dans l'Inde. Ainsi, il y a des Alfouras de différentes couleurs et appartenant à différentes races, quoique, en général, ils soient Andamènes. Quant aux Papouas de Dori, ils sont moins guerriers et plus doux que la plupart des Papouas; et la Papouasie ou Nouvelle-Guinée, sauf quelques Papous-Malais et quelques Pou-Andamènes, paraît-être occupée par des Mélanésiens farouches et peu sociables. — Les Papous-Malais sont souvent confondus avec les Papouas, et vivent avec eux sur le littoral de la Papouasie; ils sont petits, trapus, vigoureux; ils ont le nez épaté et souvent pointu, la bouche grande et les lèvres épaisses, la peau d'un jaune noirâtre, mais peu foncée, le visage osseux, les traits anguleux, les cheveux plus droits que ceux des Papouas, et la coiffure en forme de turban, ce qui dénote l'origine malaise par leurs pères, et papoua par leurs mères. Les chefs, tels que les koranos, les radjahs et les capitans, appartiennent à cette variété; et la plupart de ceux que nous avons vus, parlaient passablement le malayou. Les Pou-Andamènes offrent, ainsi que tous les hybrides, un mélange des traits physiques et des qualités morales des Papouas et des Andamènes. Au physique, ils sont d'un jaune sale et foncé; au moral, ils sont braves et adroits. — Le sol sur lequel sont situées les forêts vierges des environs du hâvre Dori est entièrement madréporique, et les lits des torrents sont semés de nombreux cailloux de nature granitique, qui annoncent que c'est à une formation primordiale qu'appartient la charpente des monts Arfaks, dont on aperçoit les pitons des îles de la Providence, c.-à-d, à environ 40 lieues, ce qui prouve une grande élévation, quoique leur cime soit au-dessous de la zone des neiges perpétuelles sous l'équateur. Les monts Arfaks s'élèvent sur cinq ou six plans successifs, et se terminent par quelques pitons aigus. Nous croyons rester dans les limites du vrai en indiquant pour les monts Arfaks une hauteur de 15 mille pieds, et en donnant à la chaîne, à l'ouest, qui domine l'Arfak, environ 16 à 17 mille pieds. — La Papouasie, mieux connue, offrira des trésors aux botanistes. On doit mettre au premier rang de ses grands végétaux le cocotier, le *caryota urens*, l'ébénier, l'arbre à pain, le canari, le muscadier uviforme, le sagoutier et le *cycas circinalis*, végétal ambigu qui semble tenir le milieu entre les grandes classes naturelles des monocotylédones et des dicotylédones, et dont les Papouas mangent les amandes après les avoir fait griller; le chou-palmisté, le bambou, le latanier, le massoï, espèce de laurier cannellier dont l'écorce est fort recherchée des Chinois; l'ébénier, le dammer, le muscadier et le vaquois. Ils cultivent un petit haricot très délicat nommé *abrou*, des taros, des ignames, des arums, de jeunes hibiscus, etc. (*Voy.* notre ouvrage sur l'Océanie, tom. III). — Parmi les animaux qui habitent ces forêts, nous citerons le *babi-houtan* (cochon des bois), le chien papoua, sauvage ou demi-sauvage, suivant le degré de civilisation des indigènes, dont il est plutôt l'associé que le serviteur; le kangarou, et des mammifères carnassiers du genre péramèle. Ici, l'ornithologie est aussi belle que riche et romantique; les kalaos de Dori

au vol bruyant, le ramier cuivré et le pigeon blanc, qui se nourrissent de muscade et fournissent une nourriture exquise; le kakatoua, dont l'aspect méditatif semble annoncer un oiseau philosophe; les koukals, les perroquets, le papoua bleu, le lori rouge, et les perruches de toutes les nuances, des tourterelles jolies et roucoulantes, de gros et admirables pigeons gouras, dont la crête de longues plumes rangées au-dessus de leur tête ressemble de loin à une couronne; des nikobars aux couleurs métalliques, des martins-pêcheurs pleins de grâce, l'admirable ménure-lyre, et, par-dessus tout, le paradisier, dont le cri rauque contraste avec son magnifique et gracieux plumage, et le maïnate, qu'on y voit rarement, et que je crois susceptible d'un certain degré d'éducation, comme en France le merle, le bouvreuil et l'étourneau : tous ces êtres de la terre et de l'air animent les forêts de la Papouasie, et font entendre à la fois leurs cris sauvages, leurs voix glapissantes ou leurs chants mélodieux. En Europe, les poètes nous parlent souvent du silence des forêts; mais dans les forêts des terres équatoriales et tropicales, le bruit ne m'a jamais paru moins grand que dans les lieux les plus bruyants de Paris. — Les points les plus remarquables de la Papouasie sont les hâvres Dori et de l'Aiguade, le golfe de Mac-Cluer, le poste sur la rivière Dourga, aux environs du cap Walsh, sur les bords d'une grande rivière qui reçut ce nom des Hollandais, la baie de Geelwink, la baie de Humboldt et celle du Triton. Les Hollandais ont bâti, en 1828, un fort nommé *De Bus*, pour défendre la colonie qu'ils y ont établie par le 3e parallèle sud. La plaine Merkus, qui s'étend jusqu'au pied du mont Lancentsysie, appartient aux colons, qui ont commencé à la faire défricher. Quelques tribus de Papouas y professent l'islamisme, commercent avec les Arrous et les Moluques, et parlent, outre leur idiome, la langue de Céram et le malayou. — Cette contrée, peu connue, et qu'on remarquait à peine, renferme en elle des principes de prospérité, et doit, tôt ou tard, sortir comme par enchantement de l'obscurité profonde qui l'environne. La Hollande, jalouse d'étendre sa puissance commerciale, a deviné tout ce qu'elle pouvait tirer de cette grande terre sous ce rapport; et son nouvel établissement deviendra, nous l'espérons, une colonie florissante, et un élément de civilisation dans un des plus beaux pays de notre petite planète. G.-L.-D. DE RIENZI.

PAPULE, nom donné par Beer à une petite végétation de la conjonctive, arrondie, mamelonnée, glanduleuse, rougeâtre, qui surgit dans différents points de la conjonctive, mais surtout vers le repli semi-lunaire de cette membrane. Elle ne cause aucune souffrance, pas même d'incommodité, ce n'est que lorsqu'elle a pris de l'accroissement qu'il devient nécessaire d'en faire l'excision, opération très simple, pratiquée avec des pinces à crochets pour saisir et soulever la tumeur. Il ne faut pas trop se hâter d'en venir là, car elle disparaît souvent seule, surtout chez les personnes qui ont dérangement dans les flux habituels, menstrues, hémorrhoïdes, etc.

CARRON DU VILLARD.

PAPIRE-MASSON (JEAN), historien, né en 1544 à Saint-Germain-Laval-en-Forez (dép.t de la Loire). Après avoir terminé ses études aux colléges de Billon et de Toulouse, il partit de cette dernière ville pour Rome avec son compatriote et son condisciple Antoine Challon, et comme lui il se fit jésuite. Il professa à Naples deux ans, et, de retour en France, il occupa une chaire dans les colléges de Tournon et de Clermont à Paris, appelé depuis *collége Louis-le-Grand*. A l'exemple de son ami Antoine Challon, il entra dans la congrégation des jésuites, et il en sortit peu de temps après lui. Devenu libre, il se rendit à Angers, où il suivit les cours du fameux professeur en droit François Baudonin. Son début au barreau de Paris, où il s'était fait recevoir avocat au parlement, fut très brillant. Il gagna sa première cause, et fut bientôt après nommé substitut du

procureur-général. L'étude des sciences historiques fut l'occupation de toute sa vie. Écrivain intelligent et consciencieux, il fut l'ami des savants les plus distingués de son époque. L'amitié de Jacques-Auguste de Thon suffirait à son éloge. Il mourut à Paris en 1611, âgé de 67 ans : il ne laissa point de postérité. Il avait épousé Denyse Godard. Il substitua le prénom de Papire à celui de Jean, pour se distinguer de son frère, chanoine de Bayonne, qui s'appelait aussi Jean. Ses principaux ouvrages appartiennent à la science historique; ils sont écrits en latin, mais ils ont été presque tous traduits avec une heureuse exactitude : 1° *Annalium lib.* IV, in-4°. On y remarque une étude approfondie de l'histoire de France, des faits curieux, des portraits tracés avec un rare talent, et surtout une impartialité plus rare encore. Il a peint avec une heureuse précision, une courageuse indépendance d'opinion et une grande sagacité l'épisode de Charles IX, qui occupe une si grande place dans l'histoire du XVIe siècle. La plupart des historiens, et Mezeray surtout, ont adopté les faits décrits par Papire-Masson : Mezeray ne s'est abstenu de l'imiter que dans le portrait de Charles IX. Celui qu'avait tracé Masson est surtout remarquable par l'énergie des couleurs. Les *Annales de France* ont paru en 1598. 2° *Notitia episcoporum Galliæ*, in-8°. On a reproché à cet ouvrage quelques inexactitudes, mais il se distingue par une vaste érudition. 3° *Vita Joannis Calvini*, in-4°. Quelques critiques attribuent cet ouvrage, remarquable par la pureté et l'élégance du style, à Jacques Gillot, chanoine de la Sainte-Chapelle, et conseiller-clerc au parlement de Paris. 4° Des éloges latins des hommes illustres, publiés par Balesdens, de l'académie française, en l'année 1656, in-8°. 5° *De Episcopis urbis* (histoire des papes). Le cardinal Baronius signala des corrections que l'auteur ne voulut pas adopter. 6° *Descriptio fluminum Galliæ*. L'abbé Baudrand, géographe, a donné une édition annotée de cet ouvrage en l'année 1685, format in-8°. DUPEY (de l'Yonne).

PAPYRUS. C'est une espèce de roseau ou de jone qui croit dans les marais de l'Égypte, ou au milieu des eaux dont le Nil laisse la terre couverte après son inondation. On a cru long-temps que l'espèce en avait péri à la suite des invasions des Barbares; on prétendait que les changements apportés par cette révolution dans la culture des terres, en Égypte, en étaient la cause. Mais des voyageurs modernes ont retrouvé cette plante, et la description qu'ils en font est en tout conforme à celle donnée par Pline autrefois. L'inattention, la paresse à observer, la négligence à constater, ont fait naître bien d'autres opinions, fort accréditées en leur temps, bien d'autres systèmes plus dangereux que celui-ci, d'ailleurs fort innocent. Mais c'est un nouvel avertissement pour nous garder de la précipitation. Il croît aussi en Sicile une sorte de papyrus qu'on a quelquefois confondu avec celle d'Égypte, bien que les savants en botanique y aient reconnu des différences notables. L'espèce qui ressemble le plus au papyrus égyptien est celle rapportée par Poivre de l'île de Madagascar. Quelques-uns ont même soutenu, non sans apparence de raison, que ce roseau africain était absolument le même que le fameux papyrus d'Égypte. La tige de celui-ci, au dire de Pline, ne s'élevait pas à plus de dix coudées; elle allait toujours en diminuant et se terminait en pointe. —Le papyrus servait à différents usages en Égypte. D'abord, on en brûlait les racines en guise de bois; de ces racines on fabriquait aussi des vases et divers ustensiles. Avec la tige, entrelacée en façon de tissu, on construisait des barques, et l'écorce intérieure ou *liber* servait à faire des voiles de vaisseau, des cordages, des vêtements, des couvertures de lit. — Les barques ainsi faites ressemblaient assez par leur contexture à de grands paniers. Du reste, il est probable qu'elles étaient enduites d'une couche de résine ou de bitume, sans quoi l'eau y aurait pénétré de toutes

parts. Il y a apparence qu'en cet état elles ne servaient qu'à la navigation sur quelques parties du fleuve ou peut-être seulement sur les eaux de l'inondation. — Le papyrus était aussi d'usage en médecine. C'était une drogue utile en quelques maladies. Les pauvres gens y trouvaient encore un aliment. La partie la plus voisine de la racine, cruc, bouillie ou cuite au four, était d'un goût assez agréable, au rapport des anciens.—Enfin, et c'est ici le principal usage de cettr plante, de ses membranes ou pellicules on faisait du papier à écrire. Les feuilles de ce papier portaient le nom de *biblos* ou *philyria*, ou encore *kartès* ou *kartis*, suivant les diverses manières de prononcer en grec, et en latin *charta*, car, par *charta* les écrivains latins entendent ordinairement le papier d'Égypte. Memphis, dit-on, eut la gloire de tirer la première du papyrus un papier à écrire. Cette découverte est fort ancienne, bien qu'on ait voulu la placer au temps d'Alexandre-le-Grand. Mais des monuments irrécusables montrent que l'usage du papier de papyrus était déjà fort répandu à l'époque où florissait ce conquérant. Du reste, l'origine de cette invention, comme celle de la plupart des découvertes utiles, échappe à toutes les recherches. Ce fut probablement quelque homme du commun, quelque marchand, qui le premier, pour sa commodité, imagina d'écrire sur l'écorce du papyrus, d'abord légèrement humectée d'eau. D'autres imitèrent celui-ci et furent imités à leur tour; ainsi, d'imitation en imitation, cet usage devint commun en Égypte, et de là passa dans le reste du monde civilisé. Mais le nom de l'homme ingénieux à qui l'on dut ce bienfait est à jamais enseveli dans l'oubli. Voici, d'après Pline, quelle était la préparation de ce papier. On séparait la tige du papyrus en lames ou feuillets fort minces : ces feuillets, étendus sur une table et superposés les uns aux autres en sens divers, étaient humectés d'eau ou de colle, afin qu'ils se joignissent ensemble. Après cela on les mettait en presse, d'où on les retirait pour les faire sécher au soleil. —Ce fut à Rome que la préparation de ce papier acquit toute la perfection que les anciens surent lui donner. Car, dans la vieille Égypte, cette préparation était probablement encore assez grossière. Sous les empereurs, Rome et Alexandrie eurent d'excellentes manufactures de papier. On sut lui donner une parfaite blancheur et une telle finesse qu'on était obligé, dans les livres qu'on en faisait, d'entremêler des feuilles de parchemin pour soutenir les feuillets de papier de papyrus, lesquels, sans cet expédient, se seraient trop promptement détériorés. — Les Égyptiens faisaient dans tout le monde un grand commerce de leur papier; ce commerce s'étendit encore vers la fin de la république romaine et sous le règne d'Auguste. Environ vers la fin du troisième siècle, il était si florissant que le tyran Firmus, qui s'empara pour lors de l'Égypte, se vantait de trouver dans la vente du papier et de la colle de quoi nourrir son armée.— Les empereurs faisaient usage de ce papier pour écrire leurs lettres et leurs mémoires. Il paraît que les anciens le préféraient à toute autre matière pour écrire. Ils se servaient aussi de parchemin et de tablettes de cire ou d'ivoire. Mais cette dernière matière était rare, joint aussi qu'il eût été difficile, nous avons presque dit impossible, d'écrire tout un ouvrage sur des tablettes d'ivoire. Cependant, il est certain que les Romains s'en servaient pour leurs lettres missives, et souvent pour leurs comptes domestiques. Une tradition qui avait cours dans l'antiquité nous apprend que les anciens ont écrit aussi sur des boyaux d'animaux. « L'*Iliade* et l'*Odyssée*, disait-on, avaient été écrites en lettres d'or sur un boyau de dragon, long de six-vingts pieds. » — L'usage du papier d'Égypte se conserva long-temps. Saint Jérôme, qui vivait dans le ve siècle, nous apprend que de son temps on usait, tout comme autrefois, de ce papier. Le vi^e siècle fournit aussi des monuments écrits sur papier de papyrus. Passé cette époque, l'usage en alla toujours décroissant, jus-

qu'à ce qu'enfin il se perdit tout-à-fait par la découverte du papier de coton. Eustathe, le savant commentateur d'Homère, lequel vivait vers la fin du XIIe siècle, nous dit que, peu de temps avant qu'il écrivît, on avait entièrement cessé de se servir du papier d'Égypte : le papier de coton que l'on venait de découvrir offrait une matière bien plus belle, et plus durable surtout. Il y a pourtant des feuilles de papier d'Égypte qui ont plus de 1200 ans. On en conserve à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, dont, malgré la très grande antiquité, les caractères sont encore très lisibles. La découverte du papier de coton eut une autre utilité bien plus considérable ; nous citerons là-dessus l'un des hommes les plus érudits de l'Europe, le père Montfaucon ; cette citation nous écartera peu de notre sujet. « Le papier de coton, dit-il, vint fort à propos dans un temps où il paraît qu'il y avait grande disette de parchemin, ce qui nous à fait perdre plusieurs anciens auteurs ; voici comment : depuis le XIIe siècle, les Grecs, plongés dans l'ignorance, s'avisèrent de râcler les écritures des anciens manuscrits en parchemin, et d'en ôter autant qu'ils purent toutes les traces, pour y écrire des livres d'église. Ce fut ainsi qu'au grand préjudice de la république des lettres, les Polybe, les Dion, les Diodore de Sicile et d'autres auteurs que nous n'avons plus furent métamorphosés en triodons, en pentécostaires, en homélies, et en d'autres livres d'église. Après une exacte recherche, je puis assurer que, des livres écrits sur du parchemin depuis le XIIe siècle, j'en ai plus trouvé dont on avait râclé l'ancienne écriture que d'autres. » — Nous rappellerons, avant de finir, que du papyrus on composait un papier commun, qui servait à faire des enveloppes, et qu'on appelait *papier de commerce*. A. Og.

PAQUE. Ce nom est dérivé du mot *pessar* (passage), attendu que la mort passa sur les maisons des Égyptiens, et que les enfants d'Israel passèrent de la servitude à l'indépendance. La Pâque était la fête la plus nationale des Hébreux, la seule à laquelle il ne fût pas permis à l'étranger non affilié de prendre une part directe... « C'est alors que l'Éternel vous retira de la maison d'esclavage, dit le législateur, et brisa le joug qui pesait sur votre cou pour vous faire marcher la tête levée. » — Le caractère d'un peuple se peint dans ses fêtes et ses plaisirs comme dans un miroir fidèle. On juge les Spartiates dans leurs jeux militaires ; les Athéniens au théâtre, les Perses au milieu des festins, les Romains dans le Cirque, teint du sang des gladiateurs. Les solennités des Hébreux avaient en vue la célébration des bienfaits de la terre, de celui qui la féconde, de la liberté et de la loi qui donnent la vie à l'agriculture comme à l'homme. Elles tombaient aux époques où les travaux agricoles sont suspendus, afin de faciliter les grandes assemblées dans la ville capitale, et de servir à la fois la religion, la politique et les plaisirs des citoyens. — Pâque arrivait au premier mois de l'année, en avril, et durait sept jours, dont le premier et le dernier sont seuls consacrés au repos. Toutes les cérémonies rappellent les circonstances de la sortie d'Égypte ; la veille du premier jour, on goûte l'herbe amère trempée dans le vinaigre, pour retracer l'amertume de la servitude ; on raconte les dix plaies d'Égypte sur un ton cadencé ; on doit manger l'agneau pascal, debout, le bâton à la main, comme à l'heure d'un départ : « Et quand vos fils étonnés, dit Moïse, s'écrieront à l'avenir : Que signifie tout ceci ? vous leur répondrez : C'est en souvenir de ce que l'Eternel nous a délivrés avec une main forte et un bras étendu. » Au second jour de Pâque, le grand-pontife offrait une poignée d'épis et la faisait tournoyer dans sa main, pour signaler l'heure où il n'était plus défendu de manger du pain ou des grains diversement préparés de la nouvelle récolte. Mais l'obligation la plus remarquable consistait à n'admettre dans les plus somptueux repas qu'un pain sans levain, qu'un pain d'esclavage, pétri dans la

crainte du maître, qui, lassant l'estomac et pesant sur le cœur, faisait ajouter un nouveau prix au pain savoureux qu'on devait à l'indépendance nationale et à la loi. « Voilà le pain de misère dont nos pères se sont nourris en Égypte, dit la prière pascale attribuée à Esdras; venez-en manger avec nous, vous qui êtes nécessiteux, cette année à Babylone, l'année prochaine sur la terre d'Israel; cette année esclaves, l'année prochaine hommes libres. » Depuis trois mille ans et plus les Hébreux ont répété la même Pâque. Étonnante combinaison des choses! Dans les siècles mêmes où cette famille, l'une des plus antiques, et la plus malheureuse du globe, avait son front abattu sous le poids de la malédiction divine et de l'oppression humaine, chaque année elle entonnait de toute part des hymnes à la liberté et des chants d'actions de grâces à la puissance suprême qui lui montrait une rigueur si grande! — C'est avec raison que les auteurs sacrés nous ont montré dans l'agneau immolé pour la Pâque, et dont le sang avait préservé les enfants d'Israel des coups de l'ange exterminateur, une figure de Jésus-Christ. Il est en effet la victime immolée sur la croix, qui, par son sang, a sauvé le genre humain des coups de la justice divine, et l'a délivré d'une servitude beaucoup plus cruelle que celle des Hébreux en Égypte. Aussi est-il appelé dans l'Évangile l'agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde. Saint Paul dit qu'il a été immolé pour être notre Pâque. Un évangéliste nous fait remarquer que l'on ne brisa point les jambes à Jésus crucifié, parce qu'il était écrit de l'agneau pascal: « Vous ne briserez point ses os. » Il est bien singulier que le Sauveur ait été mis à mort le même jour précisément que les Juifs étaient sortis de l'Égypte, et que du haut de sa croix il ait vu les préparatifs qui se faisaient à Jérusalem pour le grand jour du sabbat, et pour les sacrifices dont il remplissait lui-même la signification. Selon une vieille tradition juive, c'était à ce même jour que Dieu avait fait alliance avec Abraham, et lui avait annoncé la naissance d'Isaac. — Pour l'intelligence de certains textes des livres sacrés, nous remarquerons que le mot *Pâque* a plusieurs sens. Il signifie: 1° le passage de l'ange exterminateur, et c'est le sens le plus littéral; 2° l'agneau que l'on immolait; 3° les autres victimes et les sacrifices que l'on offrait le lendemain; 4° les azymes ou pains sans levain que l'on mangeait pendant les sept jours de la fête; 5° la veille et les sept jours de cette même fête; 6° le grand sabbat, qui tombait l'un de ces jours.

L'abbé J.-G. Chassagnol.

Paques. Les chrétiens appellent ainsi la fête établie en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Ce nom a été donné à cette solennité parce que durant les premiers temps de l'église les fidèles la célébraient à la même époque que les Juifs faisaient leur Pâque. Témoins de la résurrection de leur maître, les apôtres durent en célébrer avec grand soin l'anniversaire, parce que, comme le dit saint Paul: « Ce fait est le fondement de notre foi et de notre espérance. » Aussi trouvons-nous cette fête établie dès les premières années du christianisme et solennisée avec toute la pompe que pouvaient permettre les circonstances. Elle comprenait ce que nous nommons la semaine sainte, ou grande semaine, le jour de la résurrection et son octave. Pendant ce temps, les chrétiens se pressaient autour de leurs autels, participaient aux divins mystères, s'exerçaient à la pratique de toutes les bonnes œuvres et surtout à l'aumône. Les catéchumènes recevaient le baptême, les évêques ordonnaient de nouveaux ministres, et l'on s'y préparait, comme de nos jours, par le jeûne quadragésimal. L'usage s'établit même d'affranchir en ce jour des esclaves; et lorsque la religion du Christ fut montée sur le trône des césars, plusieurs empereurs ordonnèrent de rendre à cette occasion la liberté aux prisonniers détenus pour dettes ou pour des crimes qui n'intéressaient point l'ordre public. — La célébration de la fête pascale dès l'origine du christianisme at-

teste la vérité du fait de la résurrection de Jésus-Christ, comme la Pâque juive était un témoignage toujours vivant de la servitude des Hébreux en Égypte et de leur miraculeuse délivrance.— A mesure que la ferveur diminua parmi les fidèles, ils s'éloignèrent de plus en plus des sacrés mystères, et l'église fut obligée d'ordonner à ses enfants de participer au moins une fois l'an à l'agneau eucharistique: c'est ce que l'on appelle *faire ses Pâques*, parce que cette fête a été choisie pour l'accomplissement de ce précepte.—Durant les trois premiers siècles, les diverses églises conservèrent l'habitude de manger l'agneau pascal en mémoire du repas que Jésus-Christ fit avec ses apôtres la veille de sa mort. Cette coutume introduisit des divergences dans la manière et le jour de célébrer la Pâque, et il s'ensuivit des discussions animées qui se terminèrent par un schisme. Les Orientaux, s'appuyant sur l'institution de saint Jean, faisaient la Pâque le même jour que les Juifs, c'est-à-dire le quatorzième de la lune de mars; la plupart des Occidentaux, alléguant l'autorité des apôtres Pierre et Paul, la remettaient au dimanche suivant, jour anniversaire de la résurrection. Quoique cette diversité d'usages n'intéressât point le fond de la religion, il en résultait néanmoins des inconvénients très graves. Lorsque deux églises de rit différent étaient voisines, il paraissait ridicule que l'une donnât dans son culte extérieur des signes de joie, pendant que l'autre était encore dans un deuil religieux de la mort du Sauveur, jeûnait et faisait pénitence. Ce pouvait être un sujet de scandale et de risée pour les infidèles, et la marque d'une espèce de schisme entre les deux églises. On pensait avec raison qu'une si grande fête devait être célébrée uniformément, d'autant plus qu'elle sert à régler toutes les autres fêtes mobiles. Cette variété dura néanmoins jusqu'au concile de Nicée en 325. Dans cette assemblée, dont les décisions devinrent la règle de toutes les églises, il fut décidé que la solennité pascale aurait toujours lieu le dimanche après le quatorzième de la lune de mars, et non le même jour que les Juifs. Ceux qui refusaient de se soumettre à cette décision souveraine furent regardés comme schismatiques. On les connait dans l'histoire ecclésiastique sous le nom de *Quartodécimans*, *protopaschites*..... Depuis cette époque, dit Bergier, il n'y a eu entre les différentes églises d'autre variation que celle qui a été quelquefois causée par un faux calcul des phases de la lune, et par l'usage d'un cycle fautif. Comme il y avait dans Alexandrie une école célèbre d'astronomie et de mathématiques, le patriarche de cette ville était chargé de notifier d'avance aux autres églises le jour auquel la fête de *Pâques* devait tomber; il en écrivait au pape, qui l'indiquait à toutes les églises de l'Occident. — On appelle *quinzaine de Pâques* tout le temps qui est entre le dimanche des Rameaux et celui de Quasimodo, inclusivement, et *semaine de Pâques* le temps qui est entre la fête de Pâques et le dimanche de Quasimodo, aussi inclusivement. *Pâques fleuries*, c'est le dimanche des Rameaux, à cause des *palmes* (*v.*) qu'on fait bénir ce jour-là. *Pâques closes*, c'est le dimanche de Quasimodo, qui suit immédiatement celui de Pâques. On appelle *œufs de Pâques* des œufs ordinairement teints en rouge, qu'il est d'usage de vendre dans le temps de Pâques; et figurément, les cadeaux qu'on se fait à cette époque.

L'abbé J.-G. Chassagnol.

PAQUEBOT, PAQUEBOTE. On nomme ainsi une sorte de petit navire de poste ou de navire-courrier, qui n'a guère en mer d'autres usages qu'une malle-poste à terre, c'est-à-dire de porter des lettres, des dépêches et des passagers. Tel est celui qui fait régulièrement le trajet de Calais à Douvres, *et vice versâ*. Il y a cette différence entre le paquebot et les autres navires, que ceux-ci tirent généralement leur nom de leur forme et de leur dimension, comme la *gabarre*, la *frégate*, tandis que le *paquebot* tire le sien de ses usages. Aussi, tout navire léger, quelle que soit sa for-

me, prend-il le nom de *paquebot* dès qu'il est affecté à remplir les fonctions du navire qui porte ce nom. Les paquebots, qui ont l'avantage de faciliter quelquefois beaucoup la contrebande, sont d'ailleurs sans usage pour la guerre et pour le commerce. On en construit aujourd'hui à vapeur. Z.

PAQUERETTE, petite marguerite (*bellis*), plante de la syngénésie superflue, de la famille des astérées, à racines vivaces, fibreuses; à feuilles radicales, pétiolées, spatulées, entières, tantôt glabres, tantôt légèrement velues, formant une rosette sur la terre; à hampe grêle, haute de 3 à 5 pouces, à calice simple, hémisphérique, à folioles courtes, égales; à réceptacle conique, nu; à fleurs radiées, à graines comprimées, velues, sans aigrettes.—Cette plante, répandue dans toute l'Europe, occupe naturellement les prés, les pâturages et les chemins verts; elle apparait aux premiers jours du printemps; alors elle réjouit l'œil de ses jolies fleurs jaunes au centre, blanches, et quelquefois lavées de rouge à leur circonférence. Les animaux ne la mangeant pas, elle doit être détruite dans les prés.—La culture, qui la double facilement, en reproduit plusieurs variétés d'un effet brillant dans les gazons et les bordures; les principales sont les *paquerettes blanches*, les *blanches mêlées de rose* et les *rouges de diverses nuances*. On les multiplie par le déchirement des vieux pieds en automne.

P. Gaubert.

PARA, vaste province du Brésil, qui comprend l'ancienne *Guyane portugaise* et la province de Solimoens. Elle est située entre les 4° de lat. N. et 9° 30' de lat. S., et les 46° 48' et 75° de long. O. Elle est bornée au N. par la Colombie, la Guiane française et l'océan Atlantique; à l'E. par la province de Maranhao; au S. par celles de Goyaz, de Mato-Grosso et le Pérou; et à l'O. par cette dernière république et la Colombie. Elle a environ 910 lieues dans sa plus grande longueur de l'E. à l'O., 390 dans sa plus grande largeur du N. au S., et 37,980 lieues carrées de superficie; on évalue sa population à 192,000 ames. Sa surface, en général plate, est arrosée par l'Amazone, qui la traverse de l'O. à l'E., et par ses affluents, le Rio-Negro, le Madeira, le Yapara, le Topayos, le Xingu, le Purus, le Sutay, le Teffe, le Tocantins, etc. Le climat y est invariablement chaud, même dans la saison des pluies. L'intérieur ne forme qu'une immense forêt, habitée par des peuplades indigènes indépendantes. Quelques parties des côtes de la mer et des rives des fleuves sont seules cultivées: on y recueille du riz, du café, du cacao, du tabac, du maïs, du manioc, du sucre, de l'Indigo, de la vanille, du coton, de la soie, du jalap, du baume de Copahu, de la salsepareille, etc.; on en tire aussi des bois de construction et de teinture. La province de Para proprement dite est divisée en quatre districts: Para, Xingutania, Tapojonia et Madeira. On trouve dans la province de Solimoens les petites villes de Crato, d'Alvillos, Ega, Nogueira, Fonte-Boa et Olivença; et dans la Guiane à l'E. celles de Macapa, Arrajolos, Onteiro, Alemquer, Mazagao, Espozende, Obidos, Villa-Nova, Almeirim, Prado; et à l'O. Sylves, Marippy, Barcellos, Tomar, Serpa, Rio-Negro et Moura. —La capitale de la province entière est *Para* ou *Belem*, latitude S. 1° 30', long. O. 50° 53', jolie ville, bien bâtie, sur le Tocantins, qui, malheureusement pour le commerce, n'est navigable que pour de petites embarcations. On en exporte cependant, par la voie de Maranhao, du riz, du cacao, des drogueries, etc. Para, résidence d'un évêque, et peuplée de beaux édifices, est défendue par une citadelle et un château fort: ce qui n'empêcha pas en 1836 les peuplades indigènes, aidées de quelques traîtres brésiliens, de faire irruption dans la place, s'emparant de l'autorité suprême, et inondant les maisons et les rues de fleuves de sang. Le gouvernement de Rio-Janeiro est parvenu à arracher leur conquête à ces barbares; mais est-ce pour toujours? je ne le pense pas. Para est sur ce point de l'Amérique l'avant-poste de la civilisation;

elle y campe à la face des indigènes, qui, constamment sous les armes, n'attendent qu'une occasion pour tomber de nouveau sur leur proie. Eug. de Monglave.

Dans l'Orient, on donne le nom de *para* à une pièce de monnaie turque qui vaut un peu plus de huit centimes de France.

PARABOLE (allégorie). Nous entendons ici par *parabole* une leçon quelconque donnée par des instructions indirectes, sous la forme de comparaison ou d'emblème, qui saisit l'esprit de l'auditeur et captive son attention. Les livres sacrés sont remplis de paraboles ou d'allégories, et, en général, le style de l'Écriture-Sainte est tout figuré. D'après les érudits, trois causes tendaient à multiplier les formes et les figures dans le langage des Hébreux : la nécessité de mettre des principes profonds à la portée du vulgaire, le génie oriental et la pauvreté de la langue. De là vient que les docteurs ne cessent de recommander l'attention qu'on doit aux homonymies, aux métaphores et aux allégories, pour voir disparaître une foule de doutes et de préjugés ; de là vient que Jésus, fils de Sirach, auteur de l'*Ecclésiastique*, dit à ses lecteurs que les livres de la Loi, des prophètes, et tous les livres hébreux, ont une autre force et un autre esprit dans le texte que dans les traductions. — Les paraboles usitées dans tous les livres orientaux, surtout pour l'enseignement des vérités morales, abondent dans les prophètes. Ici, l'Éternel compare son peuple à une femme adultère, parce qu'après lui avoir juré fidélité et accepté librement son joug, il se retire de lui, et l'abandonne pour courir après des divinités étrangères. Là, sous l'image heureuse d'une vigne que son propriétaire a protégée contre tous les désastres, le Seigneur rappelle la sollicitude avec laquelle il a protégé Israel, et le menace de tout son courroux s'il ne produit que de mauvaises herbes et des fruits amers. Dans un autre endroit, c'est le généreux Nathan qui vient troubler la paix criminelle du grand roi, en le comparant à cet homme riche qui dérobe la brebis de son pauvre voisin ; ailleurs, c'est l'impétueux Ezéchiel qui, voulant peindre le retour des enfants de Juda, après leur dure captivité, les compare à des ossements blanchis et desséchés, qui, de toutes parts, couvrent la terre, mais qui, au souffle de l'esprit, se réuniront et recevront une nouvelle vie. — Jésus-Christ a souvent employé l'enseignement par paraboles, parce que c'est celui qui se trouvait le plus adapté aux intelligences auxquelles il s'adressait. Toutes sont pleines d'une onction céleste et d'une ravissante simplicité. Qui pourrait oublier l'histoire de l'enfant prodigue, dans laquelle se peint si admirablement l'inépuisable miséricorde du père de tous ! Qui n'a cité cent fois l'allégorie du mauvais riche, qui, après avoir refusé les miettes de sa table au pauvre Lazare, le voit ensuite rempli de gloire et de bonheur dans le sein d'Abraham ! — Il ne sera pas sans utilité de remarquer ici que le nom de *parabole* signifie quelquefois : 1° une simple comparaison ; 2° une sentence, une maxime de morale et de conduite ; 3° quelque chose digne de mépris. C'est dans ce sens que Dieu menace son peuple de le faire devenir la *parabole* ou la fable des autres nations. L'abbé J.-G. Chassagnol.

Parabole (géométrie). On définit cette courbe une *ellipse à un seul foyer et à un seul axe*. Les propriétés de la parabole découlent de ce principe : que tous ses points sont également distants du foyer et d'une ligne, appelée la *directrice*, dont la direction est perpendiculaire à celle du diamètre de la courbe, et qui est aussi éloignée de son sommet que celui-ci l'est du foyer. Les boulets, les bombes, lancés par des bouches à feu, décrivent des paraboles imaginaires dans les airs. Un miroir parabolique a la propriété de réfléchir en ligne droite tous les rayons d'un flambeau placé à son foyer ; d'où résulte un faisceau cylindrique de lumière. On fait usage de ces sortes de miroirs dans les phares élevés sur les bords de la mer ; tout le système tourne sur un pivot, et un rouag-

sement pour lui, ses habitudes crapuleuses lui firent perdre la considération, si nécessaire à un professeur public. On dit qu'il ne montait jamais en chaire sans être à moitié ivre, et qu'il avait l'habitude de ne dicter à ses secrétaires qu'après avoir bu jusqu'à se troubler la raison. D'ailleurs, il passait une partie de sa vie au cabaret, au milieu de la hideuse société qui s'y rassemble. Tant de mépris de soi-même le fit tomber dans le décri; ses auditeurs l'abandonnèrent; et un démêlé qu'il eut avec un magistrat de Bâle l'obligea de quitter précipitamment cette ville, vers 1527. Il se réfugia en Alsace, et recommença la vie ambulante de sa jeunesse. Après avoir visité maintes villes, force pays, il revit Villach, où son père avait autrefois pratiqué la médecine. Là, il dédia sa *Chronique* aux états de Carinthie. De là, il passa à Mindelheim en 1540; et lui, qui se vantait de posséder le secret de prolonger la vie de l'homme, alla mourir à l'âge de 48 ans dans l'hôpital de St-Étienne, à Salzbourg, le 24 septembre 1541.—Il faut reconnaître que Paracelse fut un des premiers qui cherchèrent à appliquer la chimie à la médecine. Il mérite des éloges pour avoir voulu y introduire l'usage des préparations antimoniales, mercurielles, salines et ferruginenses. On dit aussi qu'on lui doit la manière d'employer l'opium. Du reste, Paracelse est le héros de la pierre philosophale. Autrefois, on lui attribuait hautement l'avantage de l'avoir possédée, et lui-même nous apprend que Dieu lui avait révélé le secret de faire de l'or; notez qu'il mourut dans un état voisin de la pauvreté. — Paracelse à beaucoup écrit; peu de ses ouvrages ont été publiés de son vivant. La langue en est barbare; c'est souvent un allemand mêlé d'un mauvais latin. Ses œuvres roulent sur la médecine, la philosophie et même la théologie; on les a recueillies en 3 volumes in-folio. A. Oc.

PARACHUTE, machine destinée à ralentir la chute des corps, en offrant, par son déploiement, une résistance à l'air. Il se dit particulièrement de la machine qu'emploient les aéronautes pour descendre en abandonnant leur ballon. Dans notre article Aérostat, nous avons attribué la priorité de cette invention à Blanchard. De nouveaux renseignements, et surtout une notice de M. Prieur, insérée dans les *Annales de chimie*, tome xxxvi, nous ont démontré que M. Lenormand était le véritable inventeur de la machine préservatrice. Sa première expérience eut lieu à Montpellier en 1783; il la répéta plus tard devant Montgolfier. L'académie de Lyon ayant proposé pour sujet de prix la question de «déterminer le moyen le plus sûr, le plus facile, le moins dispendieux et le plus efficace de diriger à volonté les globes aérostatiques», M. Lenormand envoya au concours, dans les premiers jours de 1784, un mémoire où, décrivant son parachute, il réclamait la priorité de la découverte. Les moyens qu'il mettait en œuvre consistaient en un cercle de 14 pieds de diamètre avec une grosse corde. On attachait fortement tout autour un cône de toile, dont la hauteur était de six pieds. On doublait le cône de papier qu'on collait sur la toile pour la rendre imperméable à l'air; ou mieux, au lieu de toile, on se servait de taffetas couvert de gomme élastique; on adaptait tout autour du cône de petites cordes qui, étaient attachées par le bas à une charpente d'osier, et formaient avec cette charpente un cône tronqué renversé. C'était sur cette charpente que l'auteur se plaçait. Il évitait par ce moyen les baleines du parasol et le manche, dont le poids eût été considérable. — Plus tard, M. Garnerin obtint un brevet d'invention pour un nouveau parachute composé de 36 fuseaux, réunis à côté les uns des autres, et formant une surface concave, assez semblable à celle que présente une voile enflée par le vent. Autant de fortes ficelles, partant du centre, règnent le long des coutures et viennent, en dehors de la circonférence, former, deux à deux, une pointe où l'on attache d'autres ficelles qui empêchent le parachute de se renverser et soutiennent la nacelle

d'osier. Une rondelle de bois forme la tête du parachute et sert à fixer quatre cordes qui concourent à soutenir la nacelle. A l'extérieur et en dessus du parachute, se trouve un cercle en bois très léger, d'environ huit pieds de diamètre, dont la fonction est de le tenir un peu ouvert lors de l'ascension et d'en faciliter le déploiement au moment où il se sépare du ballon. M. Garnerin et sa fille ont exécuté plusieurs descentes heureuses avec ces parachutes. — Tous les journaux ont retenti en 1836 du triste accident qui a tranché les jours de l'aéronaute anglais Cocking. Parti de Londres en ballon, il avait voulu, à une certaine distance de cette capitale, tenter une descente à l'aide d'un nouveau parachute de son invention. Cette expérience lui a été fatale. Une enquête contre l'établissement d'où il s'était élevé n'a produit aucun fait à la charge des propriétaires, qui se sont empressés d'ouvrir une souscription en faveur de la veuve et de ses enfants. X.

PARACLET (du grec *paraclétos*, consolateur). Ce surnom, donné au Saint-Esprit, troisième personne de la Trinité chrétienne, vient de ce que, suivant l'évangéliste Jean (ch. XIV et XV), Jésus-Christ s'est exprimé en ces termes : « Je prierai le Père, et il vous donnera un autre *consolateur* qui demeurera avec vous éternellement, esprit de vérité.... le Saint-Esprit, que le Père enverra en mon nom. » Cette troisième personne fut l'objet de vives et longues controverses, qui sont encore actives entre les deux églises grecque et latine. Dans le XIIe siècle, le Descartes méconnu de cette époque, l'illustre et malheureux Abélard, dont la science et l'éloquence excitaient au plus haut degré l'envie et la persécution, fit naître, par les innovations et la hardiesse de ses leçons, quelques débats assez violents au sujet du Saint-Esprit. Vraisemblablement, ce fut plus encore par l'effet de la jalousie que par zèle pour les doctrines appelées orthodoxes que le concile de Soissons condamna vers 1121 le *Traité de la Trinité* qu'Abélard avait composé dans toute la sincérité d'un cœur convaincu et d'un esprit indépendant. L'ardent saint Bernard le fit réprouver de nouveau au concile de Sens en 1140. Persécuté par l'habile et puissant abbé de Clairvaux, qui n'épargna, fidèle à ses formes de style, toujours plus ou moins exagérées, aucune des métaphores et des antithèses du bel esprit, le pacifique orateur de Saint-Ayeul de Provins fut traité de « moine sans règle, d'abbé sans moines, de supérieur sans vigilance, de monstre, d'Hérodes, d'antechrist. » Ces aménités de la polémique du temps ne sont éloignées que par l'intervalle des siècles de la qualification de *bête féroce* donnée à Fénelon par les amis de Bossuet. Quoi qu'il en soit, c'était un rude emploi de l'éloquence que faisait là le malencontreux provocateur de la croisade de Vézelai. Dans ces orages, pendant la discussion des questions délicates que l'époux d'Héloïse avait traitées, ce que n'avaient pu la violence de Bernard ni les menaces du pape fut l'ouvrage du bon abbé de Cluni, de Pierre le vénérable : il ramena le proscrit aux sentiments qui ont prévalu dans l'église catholique, et parvint à le réconcilier avec l'abbé de Clairvaux. — Ce fut pour consacrer ce retour sincère qu'Abélard fonda sur les terres du comte de Champagne, son protecteur, dans une plaine riante que traverse et féconde l'Ardusson, près de la ville de Nogent-sur-Seine, un monastère de femmes, sous le nom de *Paraclet*, dont il confia la direction à la belle et savante Héloïse. Mort à Cluni le 21 avril 1142, il ne fut inhumé au Paraclet que le 16 novembre suivant, en attendant que les cendres de celle qu'il aima vinssent, au bout de 22 ans de pleurs et d'austérités, se rapprocher des siennes. Toutefois, ce ne fut que le 3 juin 1701 que le vœu des deux époux fut accompli, grâce à madame de La Rochefoucauld, alors abbesse du Paraclet, et que leurs cendres furent tout-à-fait réunies. En 1729, une autre abbesse obtint de l'académie des inscriptions l'épitaphe suivante : *Sub eodem marmore jacent* —

Hujus monasterii — Conditor Petrus Abælardus — Et abbatissa prima Heloissa. — Olim studiis, ingenio, amore, infaustis nuptiis — Et pœnitentiâ — Nunc æternâ, quod speramus, felicitate — Conjuncti. — Petrus obiit XXI *aprilis* 1142 *—Heloïssa* XVII *maii* 1163. *— Curis Carolæ de Rouci, Paracleti abbatissæ. — MDCC XXIX.* — Enlevés du Paraclet, en partie démoli et vendu comme domaine national, les restes d'Abélard et d'Héloïse furent, en 1800, transportés au musée des Petits-Augustins, puis, en mars 1817, transférés au cimetière du Père La Chaise, où ils sont maintenant. — Le Paraclet, d'abord simple oratoire construit par Abélard en 1123, devint abbaye de femmes en 1129, et fut confirmé en cette dernière qualité deux ans après par le pape Innocent II. Entraîné dans la ruine commune des couvents, il appartint quelque temps à l'acteur-auteur Monvel, et plus tard au lieutenant-général Pajol, qui, sur les débris du célèbre monastère, fit bâtir un beau château, et, dans le caveau si long-temps occupé par les restes d'Abélard et d'Héloïse, restaura le sarcophage d'où l'on avait, en 1792, extrait les deux cercueils de plomb qui furent au printemps de 1800 transportés à Paris.

Louis Du Bois.

PARADE. Ce mot, qui, suivant Ménage, vient de *parata* (ornement, ostentation), désigne, dans une de ses acceptions les plus ordinaires, l'acte de montrer, d'étaler quelque chose qui est moins un objet d'usage que d'ornement : ainsi, l'on met de l'argenterie, des meubles en *parade*; on porte un habit de *parade*. On expose les rois, les évêques, les princes et autres grands personnages sur des lits qu'on nomme *de parade*. Ce qu'on nomme *magnificence* chez les grands n'est autre chose que l'acte par lequel on se met en parade, pour attirer sur un sot les yeux d'autres sots. — *Parade* se dit aussi du lieu où ceux qui vendent des chevaux viennent les montrer aux acheteurs. — En termes de manége, il exprime l'arrêt d'un cheval qu'on manie : ce cheval n'est pas sûr à la *parade*. — On appelait autrefois *parade* ou *parate* le droit qu'avait tout seigneur d'exiger une certaine quantité de comestibles de toute nature dans les villes ou terres où il y avait des fiefs de sa dépendance. — *Parade*, en termes d'escrime, se dit de l'acte de parer un coup quelconque. Il y a autant de sortes de parades que de sortes de coups ou feintes par lesquels on peut être touché; ou plutôt toutes se réduisent à quatre principales, suivant la direction dans laquelle l'arme de l'adversaire est écartée ou repoussée, à droite ou à gauche, en haut ou en bas; c'est de là sans doute qu'est venu ce proverbe : être heureux ou malheureux à la *parade*, pour exprimer l'action d'écarter un reproche, de riposter avec plus ou moins d'esprit et d'à-propos, à des plaisanteries. Faire *parade* d'une chose par un sentiment de vanité se dit aussi figurément et au sens moral : l'hypocrite fait *parade* de sa piété; l'avare de son désintéressement; chacun fait *parade* de l'esprit qu'il a ou qu'il croit avoir. *Parade*, dans ce sens, n'est pas précisément synonyme d'*ostentation* : l'un s'applique à l'ordre matériel, l'autre à l'ordre moral; l'un désigne l'action ou l'effet, et l'autre la cause. Ainsi, l'on fait *parade*, et non pas *ostentation* d'une chose; mais c'est par *ostentation* ou par un sentiment de vanité et d'orgueil qu'on en fait parade : le fat étale avec *ostentation* un habit ou un costume de *parade*. L'*ostentation* est le vice, la *parade* n'en est que l'expression extérieure ou matérielle. La résignation produit souvent les mêmes effets que l'ostentation, mais par une cause beaucoup plus noble. Le condamné qui marche au supplice peut éprouver un *calme réel* ou affecter un *calme de parade* : l'un provient de la résignation, qui naît d'une bonne conscience et de l'espoir d'une autre vie plus heureuse; l'autre résulte de la vanité, sentiment impérieux, que la présence même de la mort semble moins abattre qu'aviver encore, chez certains hommes. Z.

Pasade (scènes grotesques). L'origine

de la parade serait fort ancienne en France, si on voulait la faire remonter jusqu'aux premières représentations des *mystères*, joués sur des échafauds élevés dans les rues ou sur les places publiques. Du moins, les *sotties* ou *farces* que l'on y jouait ressemblaient-elles beaucoup à nos *parades* de tréteaux. — Ces dernières eurent pour premier théâtre le Pont-Neuf, où elles servirent à rassembler les curieux devant les boutiques des charlatans et des vendeurs d'orviétan. La parade se transporta ensuite aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent. Là, elle servit d'introduction aux représentations des spectacles forains, ou d'annonce aux divers établissements dans lesquels on montrait des phénomènes vivants, des animaux curieux. Enfin, dans la dernière partie du dernier siècle, le boulevard du Temple devint la terre classique de la parade. Les théâtres de Nicolet et de l'Ambigu-Comique n'obtinrent même le privilége de s'y établir qu'à la condition expresse d'y joindre chaque jour une parade en plein air. C'est sur ce boulevard que brillèrent trois *paradistes* fameux, d'abord le père Rousseau, puis, de nos jours, Bobèche et Galimafré. Ce que j'ai dit de ces derniers, ainsi que de Paillasse, comique inamovible de la parade extérieure (*v.* ces divers articles), complète l'histoire de ce genre. — Une autre sorte de *parade*, celle qu'on pourrait appeler la *parade dramatique*, n'a point été dédaignée par un certain nombre de nos plus spirituels écrivains. On sait qu'elle a inspiré à Collé de petits chefs-d'œuvre, parmi lesquels se place au premier rang *La vérité dans le vin;* Fagan, ce comique élégant et gracieux, a fait aussi une parade que les amateurs regardent comme classique, c'est l'excellente bouffonnerie intitulée : *Isabelle grosse par vertu.* Il n'est pas jusqu'à l'auteur de *Mélanide*, le larmoyant La Chaussée, qui, dans *une petite saillie de gaîté*, comme dit un personnage, du *Tambour nocturne*, n'ait aussi offert son tribut à la parade. — On a publié, dans le dernier siècle, un *Théâtre des parades* en 3 vol. Elles ne sont pas toutes aussi piquantes que celle d'*Isabelle*, dont je viens de parler, et qui fait partie de ce recueil, mais il est rare qu'on n'y trouve pas quelques scènes plaisantes et quelques traits comiques. On y ajouta plus tard un quatrième volume, qui est plus rare : c'est dans celui-là que se trouve la parade de La Chaussée, dont je ne citerai pas ici le titre un peu immodeste. — Ces diverses parades ne pouvaient guère se jouer que sur des théâtres de société. Quelques autres, se conformant mieux aux décentes exigences de nos théâtres publics, ont parfois trouvé le moyen d'y avoir accès. On peut citer entre autres le *Gilles, garçon pointu*, de Poinsinet, et la charmante folie du *Tableau parlant*, qui fit monter avec succès sur les planches d'un spectacle royal, *Cassandre, le Beau Léandre* et *Mamselle Zirsabelle*, qui n'avaient encore figuré que sur les tréteaux des baladins. — Plusieurs pièces du Vaudeville et des Variétés (particulièrement celles qui sont jouées par Arnal et Odry), peuvent aussi être classées dans cette espèce de parades. — Dans le langage habituel, ce mot est une expression de dédain. Combien il est dans ce monde d'œuvres et de choses qu'on veut nous donner comme très sérieuses, et dont nous disons, non sans quelque justice : *C'est une parade.* OURRY.

PARADE (terme militaire). Dans les places de guerre et dans les villes de garnison, on réunit, chaque jour, sur la place d'armes et aux heures désignées par le général commandant la division, les troupes qui doivent monter la garde du jour et relever celle de la veille. On donne à ces rassemblements le nom de *parade*, parce que les officiers et soldats qui la composent doivent être en grande tenue. — Avant de se rendre sur le terrain de parade, les troupes sont inspectées dans leurs quartiers respectifs par les officiers de semaine. Elles sont ensuite conduites au lieu du rendez-vous général par l'officier de service le plus élevé en grade, accompagné d'un adjudant-major et d'un adjudant-sous-officier. Arrivés sur le ter-

rain, le commandant de la place, un officier de son état-major ou l'officier supérieur en tour pour ce service, prend le commandement de tous les détachements réunis, et fait défiler la parade devant le corps d'officiers de la garnison, en tête desquels se placent les officiers supérieurs. Derrière les officiers subalternes sont les sous-officiers et les caporaux de semaine. Après le défilé de la parade, l'officier le plus élevé en grade fait former le cercle et transmet les ordres relatifs au service, à la police et à la sûreté de la place. — Il y a aussi de grandes parades à des époques déterminées, telles que les jeudi et dimanche. Celles-ci sont plus nombreuses, et on y ajoute quelques détachements de plus, souvent même de l'artillerie et des bouches à feu. Après les manœuvres et le défilé, les troupes qui ne sont pas de service se séparent des gardes montantes et rentrent dans leurs quartiers. Dans ce dernier cas, les officiers-généraux et leur état-major y assistent presque toujours pour y inspecter les troupes. — Les grandes parades ont encore lieu lorsqu'on veut faire honneur à un personnage de distinction. Alors, presque toutes les troupes de la garnison prennent les armes et exécutent de grandes manœuvres.

SICARD.

PARADIS. Ce mot nous vient de l'Orient; il est tiré du chaldéen *pardès*, qui signifie un *verger* ou un *jardin fruitier*. Les Grecs l'ont transporté tout entier dans leur langue, sous celui de *paradeïsos*, qui se trouve dans Xénophon, l'abeille attique. Le verger de délices où Dieu avait placé nos deux premiers parents fut appelé de ce doux nom dans la suite (*v.* ÉDEN). Il fut effacé de dessus la terre par le Créateur après le péché; mais la bonté divine réserva aux justes, dans les cieux, un séjour éternel de félicité sans mélange, et les hommes l'appelèrent encore *paradis*. Les païens pressentirent aussi cet état de béatitude qui attend les hommes pieux après la mort; ils créèrent, aidés par l'imagination brillante de leurs poètes, ce séjour souterrain, mais riant, auquel ils donnèrent ce nom si célèbre d'*Élysée*. C'était aussi un verger délicieux : l'auteur des *Jardins* a dit :

> Eh! quand les dieux offraient un élysée aux sages,
> Étaient-ce des palais? C'étaient de verts bocages!

De quelle nature est-il ce paradis céleste des chrétiens? Nous l'ignorons. Il est possible qu'il existe dans un de ces mondes innombrables, dans un de ces astres semés dans l'espace infini, et qui roulent sur nos têtes. Le saint évêque d'Hippone dit avec sa haute raison : « Que le paradis est partout où l'on est heureux. » Eh! n'est-ce point un jardin sans limites que ces bleus espaces de l'éther? Les poètes n'ont-ils point appelé les étoiles les fleurs du ciel? En effet, comme celles de la terre, elles sont de toutes les couleurs, et radiées comme elles. Saint Paul nous dit que les justes brilleront ainsi que des soleils dans le royaume du père céleste. Dans son *Épître aux Corinthiens*, il représente les corps ressuscités comme spirituels et incorruptibles, semblables à celui de Jésus-Christ, dont la transfiguration sur le mont Thabor était l'image. Le Sauveur du monde sur la croix indique clairement l'existence du séjour des félicités célestes; il dit au bon larron crucifié à sa droite : « Aujourd'hui, vous serez avec moi en paradis. » Les infortunes, les chagrins, les violences, les injustices, les tribulations de tout genre qui infestent la terre et en font un lieu de supplice, mais de transition sans doute, confirment les chrétiens dans l'espérance d'un séjour où, selon l'apôtre, « il n'y aura plus de crainte, plus de souffrance, plus de larmes; où Dieu changera la tristesse en joie, et revêtira l'innocence de sa propre gloire pour toute l'éternité. » Cette espérance porte en soi un tel ravissement, une extase si puissante, qu'il s'est vu parmi les martyrs de faibles femmes, des vierges frêles, dont des ongles de fer déchiraient le sein et mettaient le cœur à nu, porter dans leurs tendres regards la joie des anges, et comme respirer sur le chevalet où palpitaient leurs chairs les roses cé-

lestes, et tendre leurs mains calmes vers les fraîches couronnes, vers les palmes vertes des jardins éternels. Leur ravissement spirituel avait anéanti chez elles tout charnel sentiment des atroces tortures inventées par la rage des bourreaux. Elles étaient fortes et rayonnantes comme les anges, que leurs ames allaient suivre incontinent dans les vergers incorruptibles; car c'est l'opinion de l'église que le juste, après sa mort, monte sans retard dans le séjour de béatitude, sans attendre le *jugement dernier* (*v*). Des schismatiques de l'église grecque et arménienne, Luther et Calvin, prétendent que le paradis ne sera ouvert aux justes qu'après la résurrection éternelle. En vérité, ces hautes et célèbres autorités auraient dû suivre la sapience du grand St Augustin, dont tous les lumineux écrits semblent respirer cette maxime : *Dans le doute, abstiens-toi.* Ajoutons ici que ce paradis, ce dogme de la foi de nos pères, n'a rien qui répugne à la raison; il est plus que certain que notre globe est un séjour d'infortune, un séjour de transition sans doute dans la *palingénésie* (*v.*) éternelle des êtres et de la vie. Ce dogme est de plus une ravissante consolation.

De la terre, ô Daphné, c'est le ciel qui console;
Aux lambris étoilés quand une ame s'envole,
Un dieu la pèse dans ses mains;
Et s'il la trouve pure, il ouvre devant elle
Des jardins lumineux, des plaines d'asphodèle,
Que n'ont point foulés les humains.

Mahomet, ce conducteur de chameaux, que l'on nomme si mal à propos homme grossier et sans lettres, ravit aux saintes écritures des Hébreux et aux inspirations des apôtres une partie de notre foi, qu'il matérialisa merveilleusement, ayant affaire à des hommes de volupté, de sang, et dont la seule loi était le cimeterre. A de telles gens, il ne se contenta pas de promettre un paradis, il leur en constitua sept, qu'il dépeignit ainsi dans son Coran (le livre). Le premier est d'argent, le second est d'or, le troisième de pierres précieuses, que garde un ange qui a 70,000 journées de chemin de l'extrémité d'une main à l'autre; le quatrième est d'émeraude, le cinquième de cristal, le sixième de couleur de feu, le septième est un jardin délicieux, arrosé de fontaines, parfumé d'eau de rose, de fleuves de vin, d'huile, de miel et de lait. Des tables couvertes de mets rares et d'une saveur ineffable sont dressées dans des appartements ornés de tout ce que l'imagination peut concevoir de riche et d'admirable; là s'assiéront les croyants; là, ils seront servis par des houris, ou vierges aux yeux doux comme les étoiles, dont la virginité est sans cesse renaissante sous les baisers, et dont la salive est si suave que si elle tombait dans l'océan il perdrait aussitôt son amertume. Là aussi sont des anges qui, avec 70,000 bouches et autant de langues, parlent autant d'idiomes différents. Et de plus, pour illuminer ces félicités toutes terrestres, brûlent quatorze cierges devant le trône de Dieu, qui contiennent cinquante journées de chemin d'un bout à l'autre. — On voit dans ces descriptions magnifiques que Mahomet a mis à contribution l'Apocalypse, merveilleux écrit du divin inspiré de Pathmos. Enfin, le paradis, primitivement ce jardin délicieux dans Eden, puis le verger de Salomon, puis le séjour désiré des chrétiens dans le ciel, est resté au figuré dans les idiomes modernes : ainsi l'on dit : « Paris est le *paradis* des femmes et l'enfer des chevaux. » Ainsi l'on disait il y a un demi-siècle, de Naples et de la Sicile « que c'était un *paradis* habité par des diables. » — Bien mieux, on a osé nommer *paradis* ces loges étouffées, véritables nids juchés dans les combles de nos théâtres modernes. Elles tirent leur étymologie, à n'en pas douter, de leur hauteur effrayante, car c'est le véritable enfer du théâtre, où montent toutes les vapeurs, exhalaisons infimes du parterre, des loges, des baignoires et du lustre. De ce paradis, qui n'est point un jardin de Chaldée, pleuvent cependant des pommes cuites, des noix, quelquefois des nuées bourdonnantes de hannetons et autres scarabées, sur les élégantes et les fashionables des premières loges. Enfin,

la descente de ce paradis est à peu près comme celle de la Courtille les jours fériés. Il faut avouer que nous faisons, nous autres modernes, un singulier abus des mots. C'est avec plus de justesse que le peuple donne à cette partie haute de nos théâtres le nom de *poulailler*. Laissons donc le nom de *paradis* à nos saintes coupoles, à leurs fresques mystiques, et non à ces nébuleux cloaques.

DENNE-BARON.

PARADIS-ÉMERAUDE (Oiseau de). Cet oiseau, originaire des contrées orientales voisines de l'équateur, ne se trouve guère que dans la Nouvelle-Guinée et aux îles Arous. Ses mœurs nous sont à peu près inconnues. Il n'occupe qu'une place incertaine dans nos traités d'ornithologie. Cependant Cuvier, ce grand interprète des lois de la nature, l'a rangé dans la nombreuse famille des passereaux, qui compose, dans sa deuxième classe des vertébrés, le second ordre des oiseaux, et en fait le type d'une espèce particulière parmi les *conirostres*, dont un des principaux attributs est d'avoir le bec fort, plus ou moins conique, et sans échancrure; on le nomme en latin *paradisea apoda*, *avis paradisea*, *avis Dei*, ou *apus*. Son nom français, auquel nos savants modernes ont ajouté celui d'*émeraude*, lui vient d'une erreur populaire qui le dépeignait naissant sans pieds, voltigeant sans cesse, ne se reposant jamais, et faisant sa couvée dans le paradis.— On en distingue deux espèces : l'une de la grosseur du geai, l'autre de la force du sansonnet. Leur plumage est un chef-d'œuvre de richesse et d'élégance. L'oiseau de paradis a, comme le paon, la tête petite, eu égard au volume du corps, le cou un peu court, étroit vers le bec, mais ample vers les épaules, et le corps assez ramassé. Du bout du bec à l'extrémité de la queue, il a environ un pied de longueur, et près de 40 pouces jusqu'au bout des deux filets qui accompagnent les plumes subalaires; ses cuisses sont peu volumineuses, ses tarses au contraire très forts, couverts d'une seule écaille, dont la suture s'aperçoit en ligne droite dans la longueur, et terminés par une main épaisse et robuste, formée de quatre doigts, dont trois antérieurs, inégaux entre eux, celui du milieu dépassant les deux autres, et un postérieur ou pouce, le plus long de tous, lesquels, recouverts de petites écailles mobiles s'emboîtant les unes dans les autres, sont armés d'ongles arrondis en demi-sphère, très solides, acérés et piquants. Ses mandibules sont droites, fortes et coniques, l'inférieure s'enchâssant du bout dans la supérieure, qui est faiblement recourbée à son extrémité, et dans laquelle sont taillées légèrement en biais les narines, cachées en partie par les plumes scapulaires : la couleur de ces mandibules est bleu d'acier plombé, sur un fond jaune de paille plus ou moins sombre, comme les tarses, les doigts et les ongles. Les ailes sont garnies chacune de dix pennes principales, inégales et étagées, la septième ou la huitième étant la plus longue; elles ont en plein vol près de deux pieds d'envergure, et atteignent, lorsque l'oiseau est posé, l'extrémité de sa queue, laquelle est également munie de dix pennes, mais égales et coupées presque carrément par le bout; ses plumes subalaires, placées au nombre de 260 à 310 de chaque côté, percent la peau et aboutissent à un nerf extenseur qui permet à l'oiseau de les hérisser. Elles ne sont ni de même longueur ni de même couleur; les plus rapprochées de la queue ont 20 à 22 pouces, y compris le filet chevelu qui les termine, et sont d'un brun acajou clair; celles qui les couvrent, moins longues, sont d'un beau jaune jonquille; il en est enfin qui retombent sur ces dernières, et qui sont les plus courtes et les plus étroites; leur couleur est jaune-chrôme clair et brillant à la base, rouge-pourpre éclatant à l'extrémité, qui se dessine en pointes arrondies et étagées sur le fond jaune-jonquille des secondes plumes. Toutes ces plumes subalaires sont décomposées, c'est-à-dire garnies de barbes à jour ou séparées, munies elles-mêmes de barbilles, mattes dans les premières plumes, lisses

et luisantes dans les secondes et les dernières; en sorte que cette magnifique parure produit, quand l'oiseau l'étale au soleil, l'effet admirable d'une toile métallique aux fils d'or. Les autres parties de sa robe, aussi soyeuse que la laine du cachemire, ne sont pas moins riches. — L'oiseau de paradis se nourrit de noix muscades, de baies rouges et d'aromates, des fruits du waringa, d'insectes, de grands papillons, quelquefois aussi de chair palpitante, comme les oiseaux de proie. Il donne la chasse à de petits oiseaux dont il est friand. Réfugié par couples ou en petites peuplades dans le fond des bois, il en sort à l'époque où les épices commencent à mûrir, et fond par couples sur la récolte. Il a, dans l'attitude et le caractère, quelque chose du paon. Comme lui, il sympathise peu avec d'autres oiseaux; il est vain, fier, sauvage, courageux, ennemi de la captivité. Battu par l'orage, il s'élève perpendiculairement et va chercher ailleurs une atmosphère moins agitée. On ignore le temps de sa couvée, et la manière dont il construit son nid. Les Indiens prennent ces oiseaux aux lacets, à la glu, ou en les enivrant à l'aide de coques du Levant, jetées dans les mares où ils viennent boire. On les tue alors avec des flèches de roseau. C'est pour ces peuples la source d'un commerce très lucratif. Il n'est pas de pays en Europe où les femmes n'emploient ces oiseaux à relever leur toilette, soit en les mêlant à leur chevelure, soit en les posant sur des chapeaux, des toques, des turbans. On les vend à Paris de 40 à 80 francs, et même au delà. La préparation que les Indiens leur font subir après les avoir tués consiste à leur arracher les yeux et les cuisses, à leur ôter la cervelle et les entrailles, à leur passer un fer rouge au travers du corps pour cicatriser les chairs, puis à les faire sécher, soit au four, soit dans du sable chaud. JULES SAINT-AMOUS.

PARADIS (Pommier de), *malus paradisiaca*, famille des rosacées très répandue. C'est une variété franche du pommier doucin obtenue par semis, et une des découvertes récentes les plus précieuses du jardinage. Le nom de *paradis* lui a été donné à cause de la beauté et de la bonté de ses fruits. Cet arbre naît délicat et petit, atteignant à peine 4 pieds de hauteur; il exige beaucoup de soins et de précautions dans la culture et la taille, et vient, soit en espalier, soit en plein vent. Le pommier de paradis se plaît surtout dans une terre légère, féconde en sucs, humide, mais sans excès. Ses racines sont si menues qu'elles demandent à ne pas être enterrées trop profondément, et à être respectées par le fer de la bêche. Quand on élève ces arbres en plein vent dans des plates-bandes ou en quinconce, il faut avoir soin de fixer chaque sujet, auquel on donne ordinairement la forme d'une petite pyramide ou d'un entonnoir, à un pieux solide, pour éviter que le vent ne l'ébranle. La meilleure exposition à donner à cette sorte de pommier est celle du soleil de deux heures en cherchant à le préserver des vents du nord et d'est, qui grillent ses feuilles et ses jeunes pousses, comme la trop grande ardeur des rayons solaires. On propage communément le pommier-paradis par boutures en repliant en terre quelques-unes de ses branches, ou par drageons, en les détachant avec soin du collet des racines au-dessus de la greffe, qui se pratique toujours le plus près de terre possible. Les espèces de pommes qu'on ente le plus fréquemment sur les sujets francs de ce genre sont la reinette, l'api, le rambour, le calville blanc et le calville rouge. Le pommier de paradis vit 30 ans dans un terrain qui lui convient; mais il est rare qu'il ne dépérisse pas au bout de 10 ans quand il est dans une mauvaise terre. On a donné récemment le nom de *paradis* à une sorte de prune fort estimée. On appelle encore *pomme de paradis* le fruit du *bananier* (*v.*). JULES SAINT-AMOUS.

PARADOXE, proposition inouïe, surprenante, contraire aux opinions reçues, qu'elle soit ou qu'elle ne soit point véritable. Ce mot vient du grec *para* (contre), *doxa* (opinion, sentiment).

C'est un paradoxe de dire que la pauvreté est préférable aux richesses. La secte des stoïciens passait dans l'antiquité pour la plus féconde en paradoxes. L'opinion de Galilée, que la terre tourne, fut long-temps regardée comme un paradoxe ; et, du fond de son cachot, condamné à une détention perpétuelle pour avoir devancé son siècle, le grand homme, frappant la terre du pied, s'écriait : *e pur si muove* (et pourtant elle tourne !) Il y a des paradoxes même en géométrie : plusieurs ont été recueillis dans l'*Apiarium* du jésuite Mario Bettino, entre autres celui-ci : le contenu est plus grand que le contenant. Ne prenez pas à la lettre, disait Cicéron, qui s'y connaissait, ni les exclamations des orateurs, ni les paradoxes de l'éloquence. Humiliez-vous, raison imbécile, disait Pascal ; connaissez, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même ! On a beaucoup tonné dans tous les temps contre l'esprit paradoxal, contre l'homme à paradoxes. Cette manie était celle de Jean-Jacques ; et elle nous a valu pourtant des pages sublimes, quelquefois même des vérités qui resteront. Mais malheur à l'écolier qui veut jouer avec le paradoxe ! L'arme dont il ne sait point se servir le tue sans retour. Dans notre siècle surtout, le familier ingénieux, le trivial orné, le paradoxal coloré, le faux masqué en vraisemblable, le badin ennobli, le subtil simplifié, font fureur ; c'est le style à la mode, le style idolâtré des femmes. La vieille république des lettres en est à son 93. Les flatteurs y frappent monnaie en place publique. On n'y voit que factions secrètes, que chétives conspirations, que camaraderies occultes ou flagrantes, encensant le tiers et le quart, quand ce tiers ou ce quart est de leurs amis, et rabaissant d'autres talents bien supérieurs, mais qui n'ont pour appui que le bon sens et le bon goût. De là, le succès de l'esprit paradoxal et du néologisme. — On a donné autrefois le nom de *paradoxologue* à l'homme qui avançait des paradoxes, qui disait des choses contraires à l'opinion commune. C'était dans l'antiquité une espèce de farceur, de faiseur de parades. On l'appelait aussi *paradoxe*, et quelquefois *ordinaire*, parce que, parlant sans étude, sans préparation, il devait, véritable improvisateur, être aux ordres du public chaque jour, à chaque heure. On donnait encore à ces bateleurs le nom de *nianicologues*, comme qui dirait diseurs de contes d'enfants, et celui d'*arétalogues*, d'*areté* (vertu), parce qu'ils parlaient beaucoup, à la façon des charlatans, de leurs vertus et des talents rares dont ils se prétendaient doués. Le scholiaste de Juvénal en parle, ainsi que Saumaise, dans ses notes sur Tertulien, *de Pallio*. X.

PARAFE. Le Dictionnaire de l'académie définit le *paraphe* ou *parafe* : « Marque faite d'un ou de plusieurs traits de plume qu'on met au bas de la signature, et qui, en certains cas, se met pour la signature même. » Ordinairement, le parafe est si étendu, si mal fait, qu'il entre pour beaucoup dans la difficulté de lire les mauvaises signatures. Au palais, il est pour certaines pièces d'un usage indispensable, et même prescrit par la loi. Ainsi, quand on dépose au greffe des pièces arguées de faux, le déposant, le magistrat, le greffier, les *parafent*, et l'on appelle cette formalité *parafer* ne varietur, c.-à-d. que les marques y apposées constatent l'identité de la pièce produite, tandis que le procès-verbal de description empêche qu'il n'y soit rien changé ou ajouté après coup. Les registres de l'état civil doivent être parafés, aussi et cotés sur chaque feuillet ; la marque du juge empêche ainsi qu'on n'en puisse altérer la sincérité, en substituant une feuille à une autre, et en supposant de la sorte des actes qui n'auraient pas été écrits à leur date, ou par l'officier compétent. Dans les inventaires, on parafe par *première* ou *dernière*. C'est aussi à l'aide de parafes qu'on approuve les ratures, les renvois ou les notes intercalés, dans les actes notariés ou dans les enquêtes et cahiers d'information judiciaire. Par arrêt du 21 juin 1723, le roi, en son conseil, a fait très expres-

ses inhibitions et défenses aux notaires, greffiers et autres, ayant droit d'instrumenter, de faire aucune rature, renvoi ni changement, de quelque espèce que ce fût, dans les actes qu'ils recevraient, qu'ils ne fussent approuvés par les parties à peine de nullité, et de 200 livres d'amende, d'interdiction, et même, en cas de récidive, d'être poursuivis extraordinairement comme pour crime de faux. Il leur a été, en outre, enjoint de faire parafer les renvois et les ratures par les notaires au contrôle des actes. La législation moderne a beaucoup modifié ces dispositions. DE GOLAÉAT.

PARAGE (droit féodal). Ce mot a eu en jurisprudence plusieurs acceptions, qui toutes se rattachent à une idée, une relation d'égalité : il semble naturellement dérivé du mot latin *par*, qui signifie *égal* ou *pareil*. — Dans la basse latinité, le mot *paragium* signifiait autrefois la haute noblesse ; et la désignation de *haut parage* s'applique encore aujourd'hui à des gens de qualité, et particulièrement aux femmes de grandes familles. — Plus tard, ce mot *paragium* est devenu usité pour exprimer la parité ou égalité de condition qui se trouve entre plusieurs co-seigneurs d'un même fief, et suivant laquelle aussi les filles nobles devaient être mariées ; quelques Coutumes l'appelaient encore avant la révolution française *aparagement* ou *emparagement*. — Ducange donne plusieurs acceptions au mot *parage* ; mais l'acception la plus usitée dans notre droit français est celle par laquelle on entendait une espèce de tenure, suivant laquelle l'aîné d'un fief échu à plusieurs co-héritiers rendait au seigneur dominant foi et hommage pour la totalité du fief, tandis que les puînés y tenaient leurs portions divisément ou indivisément, sans en faire hommage ni au seigneur dominant, ni à l'aîné, qui les garantissait sous son hommage. — Cette acception, qui, comme nous l'avons dit, était la plus usitée, était connue dans notre droit français sous le nom de *parage égal*, pour le distinguer du *parage conventionnel*, espèce de tenure suivant laquelle l'un de plusieurs co-acquéreurs d'un fief, auquel on laissait l'hôtel ou le chef d'hommage, était chargé d'en faire seul foi et hommage, et de garantir ses co-acquéreurs sous cet hommage, de la même manière que l'aîné dans le *parage égal* garantissait ses puînés. Cette sorte de parage n'était connu que dans les coutumes de Poitou, d'Angoumois, de St-Jean-d'Angély, et dans l'usance de Xaintes. — Les limites de ce recueil ne nous permettent pas d'entrer dans les détails étendus que nécessiterait le développement du *parage légal*. Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs aux auteurs qui ont traité, 1° de l'origine et de l'histoire du *parage* ; 2° des coutumes où ce droit était encore admis sous l'ancien régime ; 3° des coutumes qui avaient des rapports avec celles de *parage* ; 4° des différents noms que les coutumes admettaient en matière de *parage* ; 5° des personnes entre lesquelles le *parage* pouvait avoir lieu ; 6° des biens qui étaient susceptibles de *parage* ; 7° des cas où le *parage* s'établissait ; 8° du *sous-parage* ou du *parage* qui avait lieu dans la subdivision d'une portion du fief tenu en *parage* ; 9° du titre d'aîné ou de chemier, des prérogatives et des charges qui y étaient attachées ; 10° des droits et des charges des puînés durant le *parage* ; 11° des droits du seigneur dominant durant le *parage* ; 12° des différentes manières dont le *parage* cessait ; 13° de la procédure qui devait être tenue à la fin du *parage* ; 14° des effets de la cessation du *parage*. Voir : Me Husson, dom Bouquet, Thégan, Boulainvilliers, Ducange, Laurière, Brussel, Fleischer, etc., et les Coutumes de St-Quentin (art. 35), de Montargis, de Dourdan, de Normandie, de Blois, du Maine, d'Anjou, de Touraine, de Poitou, etc., etc.

PARAGE (terme de marine), partie, étendue de mer, avoisinant une île, un archipel, une rive, etc., et que l'on veut désigner d'une manière plus spéciale. On dit « qu'un bâtiment est dans tel *parage*,

changer de *parage*, croiser dans les *parages* de Ceylan, surveiller les *parages* de Terre-Neuve. » — *Parage*, en marine, est l'équivalent d'*environ* sur terre. — Le *parage* d'un bâtiment en construction s'entend du poli que les charpentiers donnent aux faces extérieures et intérieures de sa membrure, avant de border et de valgrer. MARTIAL MERLIN.

PARAGUAY (Dictatorat du). *Position.* — Latitude sud entre les 20 et les 28°. Longitude ouest entre les 56 et les 61°. — *Limites.* Au nord, la Bolivia et le Brésil; à l'est, le même empire; au sud, la confédération du Rio-de-la-Plata, dont il est séparé par le fleuve Paraguay et le Parana; à l'ouest, les Indiens indépendants du Grand-Chaco, dans la confédération du Rio-de-la-Plata.—*Dimensions.* Il a environ 230 lieues dans sa plus grande longueur du nord au sud, 68 dans sa largeur de l'est à l'ouest, et 24,955 lieues carrées de superficie. — *Fleuves.* Les principaux sont le Paraguay, le Parana, le Pilcomayo, le Rio-Grande ou Vermejo, le Tibiquari, le Xejuy, le Vacuarey, le Corrientes, le Bolmboi, l'Ypasie et le Caray. Le *Parana* a sa source dans les montagnes de Minas-Geraes au Brésil, traverse le sud-ouest de cet empire, le sépare du dictatorat du Paraguay et de la confédération du Rio-de-la-Plata, franchit la partie méridionale de cette dernière, et, confondant ses eaux avec celles de l'Uraguay, forme le Rio-de-la-Plata, qui ressemble plus à un bras de mer qu'à un fleuve. Le *Paraguay*, qui est le plus grand affluent du Parana, prend sa source dans la province brésilienne de Matto-Grosso, sur le versant méridional des Campos-Paresis, traverse le lac temporaire de Xarayes, baigne l'*Asuncion*, capitale du dictatorat, et se jette dans le Parana après avoir reçu le Pilcomayo et le Rio-Grande ou Vermejo. Dans la saison pluvieuse, toutes ces rivières inondent leurs bords à une étendue considérable, et contribuent singulièrement à la fertilité du sol.—*Montagnes.* La surface du Paraguay est en général plate, excepté au centre, où s'étendent plusieurs chaînes de petites montagnes connues sous le nom de sierras-de-San-Jose et d'Amambay. Ce sont des dépendances de la serra-dos-Verlentes, ou chaîne occidentale brésilienne, que nous avons décrite dans notre article sur cet empire. — *Plateaux.* Le dictatorat se trouve presque en entier sur le plateau central de l'Amérique du sud, qui comprend les provinces brésiliennes de Matto-Grosso, Goyas et San-Paulo; le Chaco dans la confédération du Rio-de-la-Plata, et les pays des Chiquitos et des Moxos dans Bolivia. Sa hauteur moyenne, fort exagérée, n'est que de 100 à 200 toises.—*Plaines.* La troisième de l'Amérique méridionale est celle du Rio-de-la-Plata, qui, bornée par les Andes, les monts brésiliens, l'Atlantique et le détroit de Magellan, embrasse le sud-ouest du Brésil, le Paraguay, le pays des Chiquitos, le Chaco, et la plus grande partie de la confédération du Rio-de-la-Plata, de la Banda-Oriental et de la Patagonie. Elle est connue sous le nom de *Pampas* (*v.*) de Buenos-Ayres ou du Rio-de-la-Plata. M. de Humboldt évalue sa superficie à 135,000 lieues carrées, ou 1,215,000 milles. Sa partie supérieure le long du Paraguay, du Pilcomayo et du Vermejo, offre à la vue de belles vallées arrosées par une multitude de ruisseaux, et entre-coupées de collines et de forêts. Sa partie basse est une suite de contrées arides et marécageuses, renfermant de grandes plaines salines. — *Climat.* Il varie en raison des positions et des brises; c'est ainsi qu'il est humide et d'une chaleur étouffante dans la partie basse, et quand règne le vent du nord-est, précurseur certain d'une pluie abondante et durable; il est, au contraire, sec et frais sur les hauteurs et sur le plateau quand souffle le vent du nord-ouest. Les maladies, au reste, sont peu communes et rarement dangereuses.—*Minéraux.* Certains géographes ont prétendu qu'il existait des mines d'or et d'argent sur les bords du Paraguay; cette assertion serait difficile à prouver; le savant Helms, malgré ses actives recherches, n'en a pas pu décou-

vrir, et les jésuites, long-temps maîtres du pays, n'eussent pas manqué d'exploiter celles qu'ils y auraient trouvées. Il y a des mines de sel peu considérables, mais aucune mine de fer ni de cuivre.— *Végétaux*. A la tête des végétaux de ce pays, il convient de placer celui qui fait sa richesse, la *yerba*, herbe du Paraguay, si recherchée dans toute l'Amérique. C'est la feuille d'une espèce d'*ilex*, de la grandeur d'un pommier moyen; sa conformation approche de celle de la feuille de l'oranger, et son goût de celui de la mauve; on la transporte réduite en poudre à Buénos-Ayres, au Chili, au Pérou, à Bolivia. La plus grande récolte a lieu près de *Villa-Rica*, dans le voisinage des montagnes de *Maracayre*, à l'orient du Paraguay, vers les 25° 25' de latitude méridionale; on ne la recueille pas sur les hauteurs, mais dans des fonds marécageux; on en tire pour le Pérou seul jusqu'à près de 3 millions par an. Les feuilles de cet arbre, d'abord torréfiées, puis pulvérisées, sont jetées dans l'eau; on aspire cette eau avec de petits tubes en argent, et on laisse évaporer l'humidité; le résidu est ce thé devenu un objet de luxe et presqu'un besoin pour une grande partie de l'Amérique méridionale. Pris par infusion, il est apéritif et diurétique; les Européens en font peu de cas; les créoles en sont avides; jamais ils ne voyagent sans leur provision; ils en prennent chaque jour de préférence à toute sorte d'aliments, et ne mangent qu'après en avoir pris. L'exportation de l'arbre est défendue sous les peines les plus sévères. — On recueille dans le Paraguay fort peu de vin; les jésuites n'ont point permis la culture de la vigne. Le fameux bois du Brésil vient dans plusieurs parties spontanément, ainsi que la canne à sucre et la cannelle sauvage, qu'on a plusieurs fois vendue en Europe pour du Ceïlan. De vastes champs de maïs couvrent le dictatorat; avec la farine fermentée deux ou trois jours et mêlée d'eau, on fait une espèce de bierre appelée *chica* ou *ciccia*, que les indigènes trouvent plus agréable au goût que le cidre, qui est plus légère et plus saine que la bierre d'Europe, et qui augmente les forces et entretient l'embonpoint. — Le pays produit toutes les espèces de céréales et de légumes, des asperges sauvages, tous les fruits des contrées tropicales, des *magueys*, des patates, du manioc, du *yuca*, dont on fait du pain; des cotonniers, qui sont une des richesses du pays; du tabac, du *cinchoua*, de la salsepareille, de la rhubarbe, du jalap, du sassafras, du guiacum, du sang de dragon, du copahu, du quinquina, du miel, de la cire, de l'indigo, du nacalie, du timbabi et l'herbe de la vipère, qui, macérée, verte et appliquée sur une morsure, produit une prompte guérison; on la fait infuser, et c'est encore un excellent breuvage pour les personnes mordues.— On trouve, entre autres arbres, le cèdre, le grenadier, le pêcher, le figuier, le citronnier, l'oranger, le cocotier, le pin, le palmier, et une multitude d'arbres fruitiers, particuliers au pays. — Un Brésilien fort instruit a envoyé au savant M. de Saint-Hilaire des échantillons de maïs venant sans culture dans le Paraguay. Les fleurs femelles de ce maïs, dit M. Balbi, sont bien réunies en grappe, comme celles de nos contrées, mais elles offrent cette particularité que chacune des fleurs partielles est recouverte par des enveloppes glumacées, semblables à celles des autres graminées. C'est absolument le même maïs que l'auteur de cet article a vu dans la Banda-Oriental (*v.*). —*Animaux*. Le règne animal du Paraguay offre, outre les différents quadrupèdes connus en Europe, plusieurs singes presque aussi grands que l'homme, ravageant les moissons, et dont la chair est un mets délicat pour les indigènes; des atèles aux longs bras, des lagotriches à la queue prenante, des marigouinas, des cays, des carrigas, plusieurs armadilles, des tatous, des apars, des cachicames, des tatouays, le tapir, quatre espèces de cerfs assez semblables à la gazelle, des lapins, des lièvres, des pacas, des agoutis, des cabisis, des cobayes et des mocos; le ja-

guar, le poumas, le chibigouszou, le *felis-pardalis* et l'yagouaronndi, espèce de chat-tigre, inconnu dans l'ancien hémisphère; vingt espèces de serpents, au nombre desquels le boa constrictor; un nombre infini de chevaux et de bestiaux domestiques et sauvages; des troupes agiles de *nandus*, l'autruche de la Patagonie, des chimangos de la Plata, des myriades de perroquets, qui sont le fléau des champs de maïs; les guits-guits azurs, les fourniers sombres, des picucules, des sittines, des synallaxes, beaucoup d'insectes dévastateurs, parmi lesquels des fourmis monstrueuses; enfin, une variété inoyable des meilleurs poissons d'eau douce de l'ancien et du nouvel hémisphère. — *Population*. On l'évalue à 200 mille individus blancs, indiens, noirs et sang-mêlé. Les premiers, espagnols ou créoles, en forment les 7/10es, les Indiens 1/10e, les sang-mêlé et noirs les deux autres dixièmes. — *Ethnographie*. Parmi les peuplades indigènes du Paraguay, nous citerons : 1° les *Guaranis*, le long du Parana, de l'Uraguay et de l'Ibicuy, convertis par les jésuites vers le milieu du XVIIIe siècle, vaste empire théocratique, dont il n'existe plus que sept missions dans la province brésilienne de San-Pedro et le district des Missions dans le dictatorat du Paraguay; *Candelaria*, la capitale, est détruite depuis plusieurs années; 2° les *Payaguas*, qui demeurent dans les environs de l'*Asuncion*; 3° les *Guaycurus*, qui occupent les deux rives du Haut-Paraguay, vivent de la chasse, de la pêche, de leurs grands troupeaux de bœufs, forment une espèce de confédération aristocratique divisée en nobles, soldats et esclaves, montent habituellement à cheval, et ont souvent plus de six pieds de haut; ils sont alliés, mais non sujets, du Paraguay; 4° les *Mbayas* indépendants, qui font de fréquentes incursions sur les établissements des blancs, et y commettent de grands dégâts; 5° les *Guanas*, peuple nombreux, répandu dans le sud du Brésil, le Chaco et le Paraguay, et dont la plus grande partie est devenue agricole.—Nous avons dit dans le paragraphe précédent en quoi consiste le reste des habitants du dictatorat. Les colons du Paraguay sont généralement doux, hospitaliers, généreux, mais insouciants et légers. La langue *guarani* était d'un usage universel parmi eux il n'y a qu'un demi-siècle; la majeure partie des hommes et la totalité des femmes créoles n'entendaient pas l'espagnol. De quelque liberté que jouissent les hommes de couleur, ils continuent à être considérés comme inhabiles à tous les emplois, et l'ancienne prévention espagnole subsiste toujours à leur égard. Les Indiens eux-mêmes, quoique libres, ne peuvent parvenir à aucun emploi que dans leur peuplade. — *Religion*. Celle des indigènes indépendants ressemble en général au culte des anciens Germains et des Perses : c'est encore ici l'adoration des forces de la nature, de ce grand *manitou*, dont le bon vouloir est sans cesse entravé par un esprit rusé et malfaisant; c'est encore cette fête cruelle, digne des Hindous, où le patient fanatisé se laisse saisir à pleines mains, et larder avec des aiguilles aiguës depuis la tête jusqu'aux pieds. Le catholicisme des Indiens civilisés, des blancs, des noirs, des races mêlées, est surchargé de superstitions mesquines.— *Gouvernements*. Ceux des peuplades indiennes indépendantes sont, ou une confédération aristocratique, comme chez les *Guaycurus*, ou un gouvernement théocratique, comme dans une portion des Payaguas et des Guanas. — Le gouvernement des jésuites dans ce pays fut long temps un chef-d'œuvre de politique. Sans armée, sans trésors, une poignée d'hommes jeta les fondements d'un édifice qui étonna l'univers. Par l'ascendant de leur zèle et de leur parole, des nations errantes et sauvages furent fixées et adoucies. On les parqua comme des troupeaux, on les maintint comme des écoliers, on leur imprima un respect qui allait jusqu'à l'adoration. Ils devaient se voiler le visage devant les pères, et baiser le bas de leur robe quand ils passaient; les personnes des deux sexes étaient fouettées pour la moindre faute,

et cette punition humiliante n'était pas même épargnée aux magistrats choisis parmi les indigènes : mais aussi ce fut par de tels moyens que les jésuites arrachèrent ces peuples à la vie des bois, des montagnes, des déserts ; qu'ils les civilisèrent, qu'ils leurs apprirent à vivre du travail de leurs mains, et qu'ils les réunirent dans plus de 32 villes, qu'ils appelèrent doctrines, *reduciones* ou missions ; leur population ne s'éleva pas bientôt à moins de 40 mille familles converties au catholicisme. Leurs villes étaient grandes; elles avaient des rues larges et tirées au cordeau ; au centre de chacune s'élevait une grande place, avec une église d'un côté et un arsenal de l'autre ; en général, les maisons étaient simples, de peu d'apparence, construites en terre et en bois, mais commodes et agréables ; les églises étaient vastes, bien bâties et richement décorées. De tous les peuples qui se soumirent à eux, les plus nombreux étaient les *Guaranis*. Pour pouvoir rompre complètement avec la métropole quand il leur paraîtrait que le moment serait venu ; pour s'attacher aussi davantage cette nation, qui pouvait alors leur être d'une grande utilité pour la défense commune, les jésuites arrêtèrent que la langue des Guaranis serait celle de toutes les missions; ils l'apprirent eux-mêmes, ils firent imprimer des alphabets, des catéchismes, des livres de piété en guarani, et disciplinèrent un corps de troupes choisi dans ce peuple : on a prétendu qu'il était de 60 mille hommes : c'est une exagération; jamais il ne dépassa le sixième. On a beaucoup accru également les prétendues richesses que les pères envoyaient chaque année à leur général et au roi d'Espagne : elles ne se composaient que de productions du pays, de produits grossiers de leurs jeunes manufactures, et du tribut annuel d'une piastre par tête, que les habitants payaient à la métropole. Des géographes ont écrit que les jésuites faisaient passer annuellement en Europe des caisses d'or et d'argent ; mais d'où auraient-ils tiré ces métaux, eux qui, au vu et au su de tous leurs peuples, n'avaient ouvert aucune mine dans le pays; eux, qui ne pouvaient retirer des trésors du Pérou ni d'ailleurs, puisqu'ils s'étaient interdit, ainsi qu'à leurs sujets, toute espèce de communication avec les étrangers ? Il est reconnu aujourd'hui que l'ambition, le désir de commander, entraient pour beaucoup plus que la soif de l'or dans les vues intéressées des jésuites dominateurs de cette contrée. — Après l'expulsion de ces pères, il n'y eut plus dans le Paraguay que huit peuplades d'Américains et quelques milliers de blancs, qui acquirent des terres du pouvoir. Les Indiens sont restés attachés à la glèbe, et condamnés à exploiter le domaine de l'état sous l'autorité d'administrateurs particuliers. La population blanche des missions demeure sous l'administration des commandants. L'ancien royaume des jésuites forme aujourd'hui plusieurs cercles à part dans le dictatorat. — Nous arrivons au gouvernement du Paraguay, tel que l'a fait Francia, gouvernement qui a été jugé de différentes manières en Europe, mais dont le fondateur ne saurait être un homme ordinaire aux yeux de tout spectateur froid et impartial. Et d'abord, il adopte le système des jésuites ; il le perfectionne même, il trace un cercle autour du pays, il l'isole de tous les états voisins; il ne veut pas qu'une lettre sorte de son territoire pendant les neuf premières années de son despotisme sans lui avoir été communiquée : mais ce n'est pas tout que de ne point laisser sortir du Paraguay, il est dans ses projets d'empêcher aussi qu'on y entre. Le peuple vit, travaille et se croit heureux ; il est étranger aux bouleversements qui agitent les républiques voisines : pourquoi l'en rendre témoin ? Cloîtré, il ne se plaint pas, il ne se révolte pas : pourquoi ouvrir la porte à l'étranger, à tous ses vices, à tous ses maux ? Aussi Francia a-t-il rendu un décret portant peine de mort contre l'habitant de la confédération du Rio-de-la-Plata qui tenterait de franchir ses frontières, et la détention contre tous les autres étrangers. Notre naturaliste Bon-

pland n'a obtenu sa liberté qu'à la fin de 1829 ; douze Anglais, tombés entre les mains du dictateur, n'ont été relâchés en 1825 que par suite des menaces énergiques du consul de la Grande-Bretagne à Buénos-Ayres, et le docteur suisse Rengger n'a dû son retour en Europe qu'à une adroite évasion. Toutefois, comme ce décret pouvait nuire au commerce du pays, il a cru devoir accorder quelques licences à ses voisins, et plus tard établir avec le Brésil des relations, dont l'auteur de cet article a été l'intermédiaire. — Comme on le voit, Francia a moissonné à pleines mains dans les institutions que les jésuites avaient implantées au Paraguay, mais il n'a pas voulu de jésuites dans ses états : de pareils concurrents eussent été trop dangereux pour lui. Un décret de 1825 a affranchi le dictatoriat de tout joug ecclésiastique, et prononcé la suppression de tous les moines. Il regarde le despotisme comme le seul mode de gouvernement qui puisse faire le bonheur d'un peuple : c'est chez lui conviction, entraînement ; son intérêt personnel n'y est pour rien ; il ne tient pas au pouvoir ; il a voulu plusieurs fois s'en dessaisir, et le déposera dès qu'il croira pouvoir faire ainsi le bonheur de la nation. Son despotisme dur, cruel, inflexible pour les hommes coupables ou corrompus, est doux et patriarcal pour les masses inoffensives ; elles n'ont jamais à lui reprocher la moindre injustice, la plus légère partialité. C'est du pouvoir populaire à l'orientale. Débordé par les représentations nationales, il a voulu aussi en avoir une, et l'a composée de 42 membres élus par le peuple ; mais, en échange de cet acte de souveraineté passagère, il a exigé une obéissance aveugle : il faut dire pourtant qu'il est rare qu'il n'en use pas pour la prospérité publique. Si le Paraguay manque de liberté intérieure, il a au dehors son indépendance établie sur le caractère bien connu du dictateur, et au dedans l'égalité absolue de tous les citoyens, assurée par les lois les plus claires et les plus positives. Le chef de l'état, pour ne blesser personne, vit comme tout le monde, et sa simplicité flatte la masse de la nation. En 1825, Bolivar l'invita à se faire représenter au congrès général de Panama ; il refusa : qu'avait-il à démêler avec des intérêts politiques tout différents des siens ? — Le Paraguay est le seul pays d'Amérique, et peut-être du monde, qui n'ait pas de dette ; le dictateur et les membres du conseil représentatif ne reçoivent aucun traitement. Les revenus de l'état proviennent des dîmes, d'une taxe sur les boutiques, sur les maisons en pierre, des droits d'entrée et de sortie, de la vente du papier timbré, des amendes, des confiscations, et du produit des biens nationaux et ecclésiastiques. Les dépenses balancent les revenus ; les produits du commerce et de l'agriculture suffisent à tous les besoins. La force armée se compose d'environ 5,000 hommes de ligne, faisant indistinctement le service à pied et à cheval ; de 20 mille gardes-nationaux et de 800 artilleurs. — *Commerce.* Le commerce du Paraguay, que des étrangers viennent faire à la frontière, consiste dans l'exportation du *maté*, du tabac, du sucre, du coton, des peaux tannées, du suif, de la cire, du miel, du bétail, des chevaux, de la laine et du cuir. Le pays reçoit en échange des toiles, des calicots, des indiennes, des souliers, des habits confectionnés, des soieries, et quelques objets de luxe et de mode. Le trafic a lieu par le Paraguay, dont la navigation est protégée par 19 petits forts. — *Division.* Le territoire du Paraguay est divisé en huit départements, subdivisés en vingt-quatre cercles. Chaque département a à sa tête un commandant qui exécute les ordres du dictateur, maintient la police, exerce les fonctions de conciliateur et juge les accusés. Il a sous ses ordres des subdélégués ou *zeladores*, un par cercle. Il existe dans tous ces cercles des écoles primaires et des comités de vaccine, où les chefs de famille sont tenus d'envoyer leurs enfants sous peine de prison. Les jeunes filles ne reçoivent aucune espèce d'éducation. Les missions, comme nous

l'avons dit, forment des cercles à part, avec une administration distincte. — *Villes principales*. L'*Asuncion*, capitale du Paraguay, sur la rive gauche du fleuve de ce nom, non loin du Pilcomayo, au 25° de latitude sud et 60° d. de longitude ouest. On y remarque le palais ou la *grande maison* bâtie par les jésuites, pour servir de retraite aux laïques. Le dictateur, qui l'habite, quand il n'est pas à la caserne de cavalerie qu'il a fait construire hors de la ville, l'a fait réparer, décorer et isoler de toute part au moyen de larges rues. On distingue encore la cathédrale, le séminaire et l'ancien évêché. La population est de 8,000 ames. Les autres villes sont *Tevego*, élevée par Francia dans les déserts pour y exiler les criminels et maintenir les *Mbayas* indépendants; *Caruguaty*, où mourut, en 1826, le fameux Artigas, pensionné par le dictateur; *Ytapua*, dans le territoire des missions, importante par sa douane, où se traitent toutes les affaires commerciales du dictatoriat; *Villa-Rica*, dans les environs de laquelle se fait la plus grande récolte de *maté*; enfin, *Villa-Real-de-la-Concepcion*, *Yguamandiu* (ou Villa-de-San-Pedro) et *Neembucu* (ou Villa-del-Pilar). La population de toutes ces communes est très faible. Celle de Villa-Rica, qui est la plus forte, s'élève à peine à 4,000 ames. — *Histoire*. Le Paraguay a été découvert par Sébastien Cabot en 1526; mais ce fut Alvares-Nunez qui en fit la conquête. Irala y mit la dernière main; Jean de Salinas fonda l'*Asuncion*. Les habitants de ce pays étaient traités, en 1656, comme des bestiaux ou des esclaves. Adroits et insinuants, les jésuites demandèrent au gouvernement espagnol l'autorisation de les convertir; ils présentèrent des cartes bien enluminées; ils y offrirent de payer chaque année au fisc une piastre par Indien converti, et de les employer aux travaux du roi quand ils seraient requis; mais ils exigèrent aussi, comme condition expresse de leur marché, qu'aucun Espagnol ne pût entrer dans le pays sans leur permission. Le traité fut signé, et les jésuites s'établirent en petit nombre à l'est du Parana, sur les bords de l'Uraguay: bientôt ils s'agrandirent, et gagnèrent les rives du Caray, du Tibiquari et du Xejuy; mais leur république naissante fut détruite par les Brésiliens de San-Paulo. Les missionnaires prirent la fuite avec 12 mille Indiens, et allèrent se fixer plus avant dans le désert. Ils choisirent pour leur nouvel empire l'endroit où le Parana et l'Uraguay, formant deux coudes opposés, rapprochent leurs cours respectifs. Nous avons dit ailleurs les succès inouis qu'ils y obtinrent. En 1767, les jésuites, contre lesquels quelques-unes de leurs doctrines hardies et beaucoup de jalousie excitaient l'animadversion des parlements, furent chassés de la France, de Rome, de l'Espagne, et par contre-coup du Paraguay; mais le gouvernement qu'ils avaient fondé dans ce pays leur a survécu. Jusqu'en 1808, époque où commencèrent les troubles qui agitèrent l'Amérique espagnole du sud, cet état formait une grande province de la vice-royauté de la Plata. Aidés de quelques troupes royales, les habitants réussirent d'abord à repousser une armée qui avait été envoyée pour les forcer à faire cause commune avec Buénos-Ayres rendue à la liberté. Plus tard, ils chassèrent à leur tour les soldats de la métropole, et se déclarèrent indépendants de l'Espagne et de l'Amérique. Après avoir essayé de différentes formes de gouvernements, ils confièrent, en 1809, à un de leurs concitoyens, Gaspard Francia, jurisconsulte estimé, un pouvoir provisoire, dont il devait se servir pour fonder une administration stable et propre à faire le bonheur public. Francia a cru trouver ce bonheur de tous dans le despotisme d'un seul; il a échangé son pouvoir provisoire contre une dictature *suprême et perpétuelle*: bizarre anomalie au sein de la liberté républicaine, qui l'étreint de toute part.

Eugène de Monglava.

PARALIPOMÈNE. Ce mot, dérivé du grec, *paraleipô* (prætermitto), et que quelques auteurs ont remplacé par celui

de *subrelictorum*, veut dire ce qui a été omis ou oublié dans quelque ouvrage précédent, *choses omises*. On nomme particulièrement ainsi deux livres de l'Ancien-Testament, servant de supplément aux quatre livres de l'Histoire des rois, dont les deux premiers sont aussi nommés par les calvinistes *livres de Samuel*. Saint Jérôme n'en a fait qu'un seul livre, qu'il a nommé les *Chroniques*, parce que c'est une histoire sommaire où les faits sont classés selon l'ordre chronologique. Les Hébreux nommaient ce livre *Annales* ou *Paroles des jours*, parce que ces mots étaient les premiers du livre. Les Juifs n'ont pas douté de l'authenticité des Paralipomènes, quoique plusieurs faits de ce livre ne concordent pas toujours avec certains endroits des livres saints, comme on peut s'en convaincre par un passage de la *Bible d'Avignon*, où l'on compare très longuement les textes de ces divers ouvrages, en faisant remarquer en quoi ils se rapportent et en quoi ils diffèrent. C'est à Esdras, aidé des prophètes Aggée et Zacharie, qu'on attribue communément les Paralipomènes, après la captivité de Babylone : ce sentiment est toutefois peu probable, en ce qu'ils contiennent des faits postérieurs à Esdras, à moins qu'on ne suppose qu'ils n'y aient été ajoutés comme supplément après la mort de cet historien. Quel que soit le vrai nom de l'auteur, il n'a point été contemporain des faits qu'il raconte : il se borne à les extraire de mémoires plus ou moins anciens, qu'il cite souvent sous le nom d'*Annales* ou *Journaux de Judas et d'Israël*. Il a moins eu, au reste, le dessein d'éclaircir et de compléter l'histoire juive que de montrer par les généalogies quel devait être le partage des familles après la captivité, afin que chacune d'elles rentrât autant que possible dans les biens qui lui avaient appartenu, et pour que les prêtres et les lévites pussent surtout reprendre leur ancien rang et être réintégrés dans leurs premières fonctions. Z.

PARALLAXE. La parallaxe est la différence qui existe entre un lieu où un astre paraît vu de la surface de la terre, et celui où il nous paraîtrait si nous étions au centre. Tous les mouvements célestes doivent se rapporter au centre de la terre pour paraître réguliers, car les différents points de la surface de la terre étant situés fort différemment les uns des autres, un astre doit leur paraître dans des aspects fort différents ; c'est au centre qu'il faut se transporter, afin de voir tout à sa véritable place, et de trouver la véritable loi des mouvements célestes : ainsi, l'on est sans cesse obligé de calculer la parallaxe pour réduire le lieu d'une planète observée à celui que l'on devrait voir du centre de la terre. — Il y a trois méthodes assez exactes pour trouver la parallaxe : la méthode des plus grandes latitudes, celle des parallaxes d'ascension droite, et celle des différences de déclinaison, déterminées en même temps par des observateurs fort éloignés : elles ont chacune leur avantage. La première fut employée autrefois par Ptolémée, qui détermina les plus grandes latitudes de la lune, observées au nord et au midi de l'écliptique pour reconnaître la quantité de la parallaxe ; Tycho-Brahé s'en servit également ; Halley la proposait de nouveau en 1679. La seconde méthode, moins ancienne, mais aussi précieuse que celle des grandes latitudes, se trouve exposée dans l'ouvrage de Regio-Montan sur les comètes (1544). Elle fut employée par Digges (1573), par Kepler (1619), par Hevelius, par Flamsteed (1672), et par Cassini (1681). La troisième est la plus naturelle et la plus exacte. Lalande s'en servit à Berlin en 1751, pour ses observations de la lune, tandis que Lacaille était au cap de Bonne-Espérance. Ces trois méthodes sont applicables à tous les astres, et spécialement au soleil et à la lune ; mais il y a des méthodes particulières à ces deux astres, telles que la méthode des éclipses pour la lune et pour le soleil, celle des quadratures de la lune et celle des passages de Vénus sur le soleil, qui est la meilleure de toutes. — Les anciens avaient une idée très imparfaite des distances des planètes et de leurs pa-

rallaxes : quoique la lune fût celle dont il était le plus facile de connaître l'éloignement, on la croyait beaucoup plus près de nous qu'elle n'est réellement. Ptolémée lui ayant donné une parallaxe de 67 minutes, trouva par-là que la plus grande distance de la lune était de 64 demi-diamètres terrestres, et la plus petite de 34 ; c'est-à-dire la parallaxe entre 54' et 1° 43', au lieu de 53' 3/4 et 61 1/2. Les Arabes corrigèrent cette parallaxe, et la réduisirent entre 53' et 63'. Copernic, par des observations faites en 1522, trouva les parallaxes entre 50' et 66', et Tycho n'y changea presque rien ; ce n'est que dans le dernier siècle qu'on est parvenu à la vraie détermination. Mais il ne suffit pas dans les calculs astronomiques de connaître la parallaxe horizontale, il faut souvent en connaître l'effet en longitude ; on y réussit par la méthode du nonagésime employée par Képler. Il en est de même de la parallaxe en latitude.—Il nous reste à parler de la parallaxe dans le sphéroïde aplati. La terre étant aplatie sur les pôles, les différents points de la surface ne sont pas à la même distance du centre : ainsi, la parallaxe horizontale de la lune, qui dépend de la distance qu'il y a du centre à la surface, ne saurait être la même dans ces différents points. Newton considéra le premier la différence qui en résulte sur les parallaxes de la lune ; depuis ce temps-là, Manfredi, Grammatici, Maupertuis, Euler, dans les *Mémoires de Berlin* (1749), et Delisle (1757), donnèrent des méthodes pour tenir compte de l'aplatissement dans les calculs astronomiques. Toutes ces méthodes étaient sujettes à l'inconvénient d'une extrême longueur ; elles exigeaient une précision scrupuleuse et fatigante dans le calcul trigonométrique, en sorte que les astronomes n'employaient pas encore cette considération de l'aplatissement de la terre dans le calcul des éclipses. Lalande publia des formules nouvelles qui obviaient à toutes difficultés ; Lagrange a donné également des formules dans les *Ephémérides de Berlin* (1782), ainsi que Mayer, Lexell, Maskelyne, etc. — Nous ne nous arrêterons pas aux inégalités de la parallaxe de la lune, et nous terminerons cet article par quelques mots sur la parallaxe du soleil. Aristarque de Samos, vers l'an 264 av. J.-C., l'avait trouvée de 3', en sorte que la distance du soleil surpassait 1146 demi-diamètres terrestres ; c'était avoir beaucoup fait, et on a été 1800 ans avant de déterminer rien de mieux. Au XVIIe siècle, on approcha beaucoup de la vérité, mais ce ne fut qu'après avoir observé les passages de Vénus sur le soleil en 1761 et 1769 qu'on parvint à reconnaître que la parallaxe était de 8'' 6, ce qui donnait pour la distance du soleil 23.984 fois le rayon de la terre, ou environ 34.357,480 lieues. Quant aux parallaxes et aux distances des autres planètes, elles se peuvent conclure facilement du rapport des distances données par la loi de Képler. SÉMILLOT.

PARALLÈLE. On nomme ainsi en géométrie deux lignes droites jouissant de la propriété d'être à égale distance l'une de l'autre dans toute leur longueur ; la propriété elle-même reçoit le nom de *parallélisme*. — Le parallélisme n'est du reste pas borné au cas de deux lignes droites. Autant de lignes droites que l'on veut peuvent être parallèles entre elles ; une ligne droite peut être parallèle à un plan, et deux plans peuvent l'être entre eux. — Deux plans parallèles, et conséquemment partout à égale distance l'un de l'autre, ne se rencontrent jamais ; réciproquement, deux plans qui ne se rencontrent jamais sont parallèles. Cette réciproque est exacte aussi pour la ligne droite et le plan parallèles ; mais elle ne l'est plus dans le cas de deux lignes droites. Pour que deux droites qui ne se rencontrent point soient parallèles, il faut encore, comme seconde condition, qu'elles soient dans le même plan.—L'idée de parallélisme, qui, dans le langage exact, ne doit pas sortir du plan et de la ligne droite, est quelquefois pourtant appliquée aux lignes courbes ; mais elle devient alors moins rigoureuse, et présente quelque vague à l'esprit. C'est dans cette ac-

ception assez mal définie que l'on peut appeler *parallèles* deux lignes courbes, courant à côté l'une de l'autre, comme les rails d'un chemin de fer ou les ornières tracées sur une route ordinaire par les deux roues d'un chariot. — Du parallélisme des droites et des plans résultent un grand nombre de faits géométriques dont nous énoncerons rapidement quelques-uns. Quand plusieurs droites sont parallèles, l'une quelconque d'entre elles est parallèle au plan passant par deux quelconques des autres. L'intersection d'un plan passant par une droite, avec un second plan qui lui est parallèle, donne une seconde droite parallèle à la première. Les intersections de deux plans parallèles par un troisième sont des lignes parallèles. Les angles dont les côtés sont parallèles sont égaux, etc., etc.— C'est sur les propriétés des parallèles que repose la théorie des figures semblables. Tout ce qui est relatif au parallélisme des droites et des plans est de la géométrie la plus élémentaire, et se trouvait connu des anciens géomètres. Il y a pourtant une difficulté capitale dans l'établissement de la théorie des parallèles; mais ils la franchissaient en adoptant, sans le démontrer rigoureusement, un principe d'ailleurs fort exact, fameux parmi les géomètres sous le nom de *postulatum d'Euclide*. La difficulté dont nous parlons provient de ce que la définition du parallélisme, considérant la ligne droite et le plan dans toute leur étendue, entraîne nécessairement avec elle l'idée de l'infini, ce qui rend indispensable l'emploi de cette notion dans l'établissement du premier fait géométrique sur lequel doit reposer cette théorie. Tous les efforts des géomètres, au sujet des parallèles, ont eu pour but d'employer le plus simplement possible, dans ce cas, la considération de l'infini. Pour ne parler que des plus récents, Legendre a successivement donné dans sa géométrie trois démonstrations différentes de cette théorie; mais le principe de Bertrand de Genève paraît résoudre la question d'une manière incontestablement supérieure. Ce principe constitutif et fondamental consiste à démontrer que si l'on compare la bande d'un plan comprise entre deux parallèles, quelque écartées qu'elles soient, et l'espace compris entre deux lignes qui se coupent, quelque petit que soit leur angle, la bande sera toujours plus petite que l'espace angulaire. — Il est un sens géométrique du mot *parallèle* entièrement différent du précédent. Lorsqu'on coupe une sphère par des plans parallèles, les intersections de ces plans avec la surface sont des cercles qu'on nomme *parallèles*. Tous ces cercles ont pour centre commun deux points situés sur la surface de la sphère, et qu'on appelle *pôles*. Ces points sont ceux où la surface de la sphère est rencontrée par un diamètre perpendiculaire aux plans des parallèles. — C'est dans le sens que nous venons de définir que ce mot est employé en astronomie et en géographie physique. Pour le globe terrestre, la position des pôles est déterminée; ce sont les points autour desquels il effectue sa révolution diurne. La position des parallèles est donc ainsi fixée. Le parallèle déterminé par le plan perpendiculaire à la ligne des pôles, et passant par le centre de la terre, reçoit le nom d'*équateur*, du latin *æqualis*: ce cercle partage en effet la surface de la terre en deux parties égales. Nous renverrons aux articles *latitude*, *longitude*, *méridien*, etc., pour de plus complets renseignements sur le rôle que jouent les parallèles pour déterminer la position des points de la surface de la terre.—En astronomie, les parallèles sont aussi des cercles fictifs tracés sur la sphère céleste, qui est d'ailleurs elle-même un être imaginaire. Les pôles et les parallèles de la sphère céleste correspondent à ceux du globe terrestre. C'est suivant les parallèles célestes que nous voyons se déplacer les étoiles fixes dans leur rotation apparente autour de la terre. Ces lignes servent, concurremment avec les méridiens, à fixer la position des divers points de la sphère étoilée.—En rhétorique, on désigne par le nom de *parallèle* un morceau d'élo-

quence ayant pour but de comparer deux hommes remarquables dans les événements de leur existence, leur caractère ou leur génie. Notre littérature académique contient plusieurs beaux modèles de ce genre d'éloquence. Il n'est du reste pas nécessaire, pour justifier le nom de *parallèle*, qu'il y ait beaucoup de ressemblance entre les hommes que l'on compare. Le parallèle consiste même quelquefois à montrer les différences existant entre eux. Tel est, par exemple, le parallèle qu'a fait Labruyère de nos deux plus grands tragédiens, Racine et Corneille. — En fortification, le mot *parallèle* s'entend de lignes de fossés creusées pour le siége d'une place, et presque parallèles aux ouvrages situés du côté que l'on attaque. Un siége en forme demande généralement trois parallèles (*v.* Tranchés). Vauthiss.

PARALLÉLIPIPÈDE. On nomme ainsi un prisme à six faces qui a pour base un parallélogramme, et dont les autres faces sont parallélogrammiques. Les faces opposées de ce polyèdre sont semblables et parallèles. On peut s'en former une idée assez juste par une poutre écarrie dont les extrémités sont deux carrés parallèles et dont les autres faces sont des carrés longs ou parallélogrammes rectangles. Quand les six faces d'un parallélipipède sont des carrés, le solide qu'elles comprennent est un cube ou hexaèdre régulier. Le parallélipipède peut se considérer comme engendré par le mouvement d'un parallélogramme le long d'une ligne droite à laquelle il ne cesse pas d'être perpendiculaire. Le point de départ de ce parallélogramme et son point d'arrivée forment les bases du prisme; les quatre faces décrites par les côtés de ce même parallélogramme constituent la surface latérale ou convexe du prisme. La hauteur de ce dernier est mesurée par la longueur de la perpendiculaire entre ses deux bases. Le parallélipipède, comme tout autre prisme, est droit ou oblique, suivant que ses côtés sont perpendiculaires ou obliques avec les bases. La solidité de ce polyèdre s'obtient en mesurant la surface de la base par la hauteur; celle de l'hexaèdre régulier s'exprime par le produit d'un des côtés de la base multiplié deux fois de suite par lui-même ou élevé à la troisième puissance. Les parallélipipèdes de même base sont entre eux comme leurs hauteurs. Z.

PARALLÉLOGRAMME. On appelle ainsi un polygone rectiligne de quatre côtés, dont les côtés opposés sont parallèles et égaux. On peut le supposer formé par le mouvement uniforme d'une ligne droite qui s'avancerait suivant une direction dans laquelle elle serait constamment parallèle à elle-même. Quand tous les angles de cette figure sont droits, et que les côtés opposés seulement sont égaux, c'est ce qu'on nomme un parallélogramme rectangle, ou simplement un rectangle, ou carré long. Quand les angles sont tous droits et les quatre côtés égaux, le parallélogramme porte le nom de carré; on l'appelle losange ou rhombe, quand les côtés sont égaux et les angles inégaux, c'est-à-dire quand ceux-ci ne sont pas droits. Le trapèze, qui se caractérise en ce que deux de ses côtés seulement sont parallèles, cesse d'être compris dans la série des parallélogrammes, et à plus forte raison le quadrilatère proprement dit, dont tous les angles et les côtés sont inégaux sans qu'aucun de ceux-ci soient parallèles. La surface des parallélogrammes s'évalue en en mesurant la base par la hauteur. Celles de ces figures qui ont même hauteur sont entre elles comme leurs bases, et *vice versâ*. Z.

PARALOGISME, terme de logique (du grec *paralogismos*, qui vient lui-même de *para* [mal, vicieusement], et de *logizomai* [raisonner]). On donne le nom de *paralogisme* à un raisonnement faux ou à une erreur émise dans une démonstration logique, qui, par cela même, devient illogique. Il y a *paralogisme*, lorsqu'une conséquence est tirée de principes faux ou qui ont besoin d'être prouvés, ou bien lorsqu'on glisse sur une proposition dont on aurait dû fournir les preuves. La *logique de Port-Royal* n'établit aucune différence entre le *sophis-*

me et le *paralogisme*. Il est pourtant nécessaire de distinguer entre ces deux vicieuses manières de raisonner, si l'on veut se faire une idée exacte et nette des choses. Il est d'ailleurs toujours utile de convenir de la signification des mots. Le *sophisme* est généralement volontaire, contrairement au *paralogisme*, qui est toujours involontaire. Le premier induit en erreur à dessein, par malice ou par esprit de subtilité; il cherche à éblouir par l'éclat de ses paroles, et met toute son adresse à se faire passer pour la vérité : c'est la chauve-souris de la fable, s'écriant effrontément : *Je suis oiseau, voyez mes ailes*. Le second procède avec bonne foi; il ne tombe dans le faux que par erreur, par défaut de lumière suffisante ou d'application; enfin, on se trompe soi-même tout le premier en faisant un *paralogisme*, tandis que sciemment on cherche à abuser les autres en employant le sophisme. Voilà la différence (*v.* Logique, Raisonnement, Sophisme).

Champagnac.

PARALYSIE, PARALYTIQUE (médecine). La sensibilité et la motilité sont des conditions principales de notre vie. La première de ces propriétés nous dote de la faculté de recevoir et de percevoir l'impression des agents extérieurs; la seconde nous donne celle d'exécuter des mouvements volontaires et involontaires. Ces deux forces élémentaires sont pour le médecin la pierre de touche d'après laquelle il évalue la vitalité : tant qu'elles restent dans la mesure normale, elles sont à ses yeux les attributs de la santé, mais si elles s'exagèrent ou s'affaiblissent, il reconnaît la vie morbide. L'exagération de l'une et l'autre faculté se manifeste par des mouvements désordonnés, qu'on nomme *convulsions*, *spasmes*, etc. Viennent-elles au contraire à faiblir, on voit le sentiment et le mouvement diminuer plus ou moins, ou cesser même de se manifester. Ces derniers changements sont désignés collectivement par le mot *paralysie*, auquel l'ordre alphabétique nous amène, et qui est entièrement grec. Ce mot comporte donc l'idée de la diminution ou de l'abolition plus ou moins intense de la sensibilité, ainsi que des mouvements déterminés par cette faculté de recevoir et de percevoir les impressions. Toutefois, le changement opéré dans les mouvements comprend seulement ceux qui dérivent de la volonté. Enfin, le mot *paralysie* s'applique aux cas où l'altération d'une des facultés est unique, aussi bien qu'à ceux où elle est simultanée. La limite fournie par la perte des mouvements volontaires exprime naturellement un état de maladie qui se concilie encore avec la vie, tandis que la cessation ou l'abolition des mouvements involontaires, tels que ceux du cœur, des poumons, des principaux rouages de l'organisation, etc., ne peut se concevoir sans l'idée de la mort, ou au moins de la léthargie. En résumé, la paralysie consiste dans la perte plus ou moins considérable de la sensibilité et des mouvements volontaires, ou d'une seule de ces propriétés vitales. Les nuances de cette affection sont très variées, et spécifiées par diverses dénominations : lorsque la perte du sentiment et des mouvements volontaires est générale, la maladie est appelée *apoplexie* (*v.*); si un seul côté de l'ensemble de l'organisme a perdu ces propriétés, la paralysie se nomme *hémiplégie*; elle prend le nom de *paraplégie*, quand c'est la moitié inférieure du corps seulement qui est affectée ou paralysée. La maladie étant encore plus circonscrite est une paralysie partielle qui prend divers noms particuliers : par exemple, celle de la rétine se nomme *amaurose* ou *goutte sereine*, celle des organes de l'ouïe, *surdité*. Il en est de même pour la diminution ou l'abolition des autres sens, ainsi que pour celles des facultés de parler, d'avaler, etc. La paralysie est encore distinguée en *idiopathique* ou *sympathique*, et par d'autres dénominations qui dérivent des causes qui la produisent. — Les notions qui ont été exposées dans ce *Dictionnaire* au mot Nerfs suffisent pour faire connaître la source de nos sensations, de nos perceptions et de nos mouvements, nous y ren-

voyons nos lecteurs pour y trouver l'explication des accidents qui caractérisent la paralysie, et qui démontreront comment elle est essentiellement une maladie nerveuse. Nous devons faire une mention sommaire des causes qui ravissent à l'homme les deux grandes facultés que nous avons signalées, afin d'indiquer en même temps certaines précautions hygiéniques qu'il importe de prendre. Toutes les influences qui surexcitent intensivement et long-temps les centres nerveux, surtout le cerveau, finissent par produire la paralysie, et ces influences sont extrêmement variées : les unes sont physiques : telles sont les boissons alcooliques, plusieurs médicaments, qui affectent le cerveau sympathiquement, comme on le voit clairement dans l'état d'ivresse; d'autres sont morales : ce sont les passions excessives, la colère, le chagrin, les travaux intellectuels trop profonds et trop long-temps soutenus; diverses lésions, comme des coups, des chutes. Diverses maladies des viscères affectent également les centres nerveux, directement ou par sympathie. La surabondance du sang, et peut-être une composition trop riche de ce liquide, agissent de même. Dans cette série de causes, il en est que nous ne pouvons éviter, mais il en est aussi auxquelles nous ne nous exposons que volontairement : telles sont principalement les excès de table et d'autres plaisirs énervants. On voit d'après cet aperçu combien la tempérance en toute chose nous est nécessaire pour conserver les deux principales conditions de la vie. La surexcitation que nous signalons, après avoir activé d'abord l'exercice des fonctions cérébrales, détermine à la longue une irritation, laquelle, soit qu'elle provienne d'une cause matérielle, soit qu'elle dérive d'une cause immatérielle, finit par altérer le tissu nerveux : c'est alors que le sentiment et le mouvement se perdent. Souvent c'est à table, à la fin d'un festin, que l'accident arrive : une dernière goutte a fait déborder la coupe. Toutefois, ce n'est que l'abus des excitants dont nous signalons ici les dangers, car nous devons faire remarquer que l'excitation est indispensable pour l'entretien de la vie, et que son défaut peut aussi devenir une cause de paralysie. Ce n'est pas impunément qu'on est privé des excitants habituels, quels qu'ils soient : les personnes qui abandonnent les occupations dont elles avaient une longue habitude sont fréquemment atteintes de paralysie, après être tombées dans l'apathie mentale, et après avoir manifesté cette diminution d'intelligence que le vulgaire nomme *ganacherie*. L'observation démontre combien il importe à tout homme qui quitte les affaires de ne pas demeurer oisif : le repos qu'il trouverait n'est pas celui auquel il aspire. Ceux qui ont l'habitude d'un travail mental ne doivent pas y renoncer entièrement, il suffit qu'il ne soit pas obligé. Heureux ceux qui ne sont pas étrangers au culte des beaux-arts! ils peuvent emporter dans leur retraite une ressource qui n'est jamais stérile pour leur santé. Ceux qui ne possèdent pas un tel avantage peuvent toujours recourir à l'horticulture ou à des recherches pénibles en apparence, mais toujours utiles, quand elles donnent à nos courses un but, en l'absence duquel l'exercice fatigue sans profit.—L'homme est sujet à éprouver la paralysie à toutes les époques de sa vie ; on la rencontre souvent dans l'enfance, parce qu'à cet âge les congestions cérébrales se forment avec autant de rapidité que d'intensité. Dans chaque période de la vie, il importe donc autant que possible de ne pas surexciter l'appareil de relation. Cette maladie est plus commune chez les hommes que chez les femmes, probablement parce qu'ils commettent plus d'excès en tout genre. Le côté gauche est plus communément affecté que le côté droit, et les extrémités supérieures plus que les membres inférieurs.—Quand les causes de la paralysie sont très énergiques, les accidents se rapprochent plus ou moins de l'apoplexie, de l'hémiplégie ou de la paraplégie; mais si elles sont peu actives, les premiers symptômes sont légers : ce sont ordinairement la déviation

de la mâchoire inférieure, la chute de la paupière supérieure, l'embarras de la langue, etc. Assez souvent, une des facultés du sentir et du mouvoir est seulement abolie ou diminuée, tandis que l'autre persiste et s'exalte même. D'autres fois, la perte du sentiment et du mouvement est simultanée, et dans l'un ou l'autre cas, aucun changement notable n'éclate à la vue; cependant, quand une partie demeure paralysée durant quelque temps, la nutrition s'y dépravé et amène diverses altérations visibles. Outre ces changements locaux, on remarque encore chez les sujets affectés, les paralytiques, un affaiblissement plus ou moins notable de l'intelligence et des passions affectives; leur face porte aussi une empreinte particulière : ils sont souvent irritables, méticuleux, et ils deviennent stupides dans les périodes extrêmes.—Les premiers accidents qui caractérisent cette maladie cèdent souvent à un traitement rationnel, et il faut s'empresser d'y porter remède : on doit les considérer comme les signes d'un danger imminent, comme un premier avertissement d'acquitter une dette qui nous est imposée par l'inexorable nature; mais dans ce premier degré, des soins convenables peuvent retarder le terme du paiement. Nous nous faisons un devoir de ne pas consigner ici les notions relatives au traitement de la paralysie, parce qu'elles réclament impérieusement l'intervention d'un médecin : c'est une nécessité dont on n'est malheureusement pas assez convaincu, et qu'il nous faut toujours proclamer, parce que l'incurie et la présomption ne cessent d'avoir des résultats déplorables. On néglige des accidents peu graves en apparence, et cependant toujours formidables, ou bien on cherche à y remédier par des moyens qui accroissent le mal : on a recours ordinairement à des stimulants, étant induit en erreur par une faiblesse apparente, une des illusions les plus fatales, et qui fait chaque jour de nombreuses victimes. S'il faut s'empresser de remédier à la paralysie aussitôt qu'elle se manifeste, il est encore préférable de la prévenir dès qu'on observe les premiers accidents qui en sont les précurseurs : tels sont le balbutiement, l'altération de la mémoire, de la vue, ou d'autres sens; le tremblement des membres, les bourdonnements d'oreille, les étourdissements, les éblouissements, etc.; mais pour éviter des redites, nous renvoyons à ces derniers mots, où nous avons tenté d'appeler la sollicitude sur les premiers indices des affections cérébrales. Bien que la paralysie du corps soit souvent accompagnée d'une diminution plus ou moins considérable de l'esprit, il est cependant des cas où les paralytiques conservent une intelligence supérieure, et où leur tête leur procure des secours extraordinaires : telle est l'histoire suivante, que nous croyons devoir raconter le plus laconiquement possible, parce qu'elle est peu connue, et parce qu'elle est un exemple très remarquable des ressources que l'homme peut trouver en lui-même, quand il a perdu les principaux attributs de la vie dont nous nous sommes occupé dans cet article. M***, né en Corse, allié à la famille de Napoléon, avait abusé de tous les plaisirs que procurent les richesses, quand il fut inopinément atteint d'une goutte sereine, à laquelle on chercha vainement à remédier. Le toucher acquit bientôt chez cet homme, doué d'un esprit supérieur, une telle perfection que ce sens suppléa en partie chez lui à la perte de la vue. Il s'habitua à distinguer les livres de sa bibliothèque, et à classer par ordre de date et de matières, au moyen d'enveloppes différentes, les lettres qu'il recevait relativement à une administration financière très importante, dont il était chargé; il parvint même à reconnaître par le tact les gravures dues au burin, à l'eau-forte, et faites sur bois. Le jeu de tric-trac lui procurait quelque récréation, et il avait pu conserver sa place, malgré sa cécité, quand le sens de l'ouïe lui fut aussi ravi par degrés : alors, il puisa dans son intelligence les moyens de communiquer avec sa famille et ses amis, en se servant de caractères mobiles. Mais cette consolation devait lui être encore enlevée : la

contractilité et la sensibilité s'affaiblirent au point qu'il perdit l'usage de ses membres, qui devinrent paralysés; et le tact, qui pour lui était si précieux, s'abolit progressivement sur toute la surface du corps, à l'exception de l'une des joues. Dans une telle extrémité, il trouva cependant encore le moyen de communiquer avec ses proches, en se faisant tracer les signes des lettres sur la partie où la sensibilité s'était conservée : par cet expédient, on lui faisait comprendre des phrases entières, au point que, pour satisfaire au vif désir qu'il avait d'être instruit des événements politiques, son fils parvint à lui donner connaissance du discours dans lequel Louis XVIII promulgua la charte constitutionnelle. Les fonctions digestives et assimilatrices survécurent long-temps à une perte des sens aussi cruellement graduée, et la mort ne termina ce long supplice qu'après plusieurs années. CHARSONNISS.

PARALYSIS, PARALYTIQUE (Écriture-Sainte). L'Évangile nous apprend qu'il y avait dans le voisinage du temple de Jérusalem une *piscine probatique* ou *piscine des brebis*, dont un ange du Seigneur venait de temps à autre agiter l'eau, qui avait alors la propriété de guérir le premier malade qu'on y plongeait, quelle que fût sa maladie. Saint Jean, chap. v, qui rapporte ce fait, ajoute que J.-C. ayant trouvé près de cette fontaine un paralytique, qui s'y tenait malade depuis 38 ans, le guérit d'une seule parole. Quelques incrédules ont contesté l'existence de ce miracle, prétendant qu'il ressemblait beaucoup à ceux de même nature que nous avons vus depuis s'opérer au tombeau du diacre Pâris. Quant à nous, il ne nous semble pas que la guérison du paralytique de l'Évangile ait rien de plus extraordinaire qu'une foule d'autres miracles mentionnés dans la sainte écriture, et nous ne voyons aucune raison, en admettant ceux-ci, de rejeter le premier. Les Juifs, qui avaient le plus grand intérêt à démasquer les actes de J.-C., s'il y entrait de la supercherie, ne contestèrent pas le miracle du paralytique, et se montrèrent seulement très affectés de ce que J.-C. eût choisi pour le faire le jour du sabbat. Z.

PARAPET (terme de fortification). Ce mot, qui dérive de l'italien *parapetto* (pare-poitrine), désigne l'élévation en terre qui couronne la partie supérieure d'un rempart. Le parapet est élevé sur deux ou trois banquettes; son épaisseur est de 18 à 20 pieds; sa hauteur de 6 pieds, du côté de la place, de 4 et demi du côté de la campagne. Cette construction donne au-dessus du parapet la forme d'un glacis, et facilite aux troupes qui bordent le rempart les moyens de tirer de haut en bas dans le fossé, ou sur la *contreescarpe* (*v.*). — Cette partie des fortifications couvre les canons qui défendent les approches de la place, et met les troupes chargées de la défendre à couvert du feu de l'ennemi. Les bons parapets doivent être à l'épreuve des projectiles lancés d'une distance ordinaire : ils sont placés vers le côté extérieur du rempart. — On distingue dans une place de guerre deux autres sortes de parapets : le parapet du chemin couvert, qui cache cette partie des fortifications à l'ennemi; le parapet à créneaux ou en crémaillères, placé dans l'intérieur et tracé en rédent. — En général, on donne le nom de *parapet* à toute espèce d'élévation destinée à couvrir les feux de l'ennemi. Dans la fortification passagère ou de campagne, on forme des redoutes avec des parapets construits au moyen de gabions ou de sacs à terre : ces parapets sont également garnis de banquettes. — On donne encore le nom de *parapet* aux murailles construites à hauteur d'appui, soit sur une terrasse ou sur un pont, soit aux bords des routes ou des chaussées. Dans ce dernier cas, cette élévation est souvent nécessaire pour prévenir les accidents qui pourraient résulter d'un chemin dangereux ou tracé aux bords d'un précipice. SICARD.

PARAPHERNAL. L'étymologie toute grecque de ce mot se révèle facilement à sa prononciation : il dérive de deux mots grecs, *para* (outre, au delà)

et *pherné* (dot). Ainsi, il signifie littéralement *au-delà de la dot*, et c'est pour cela que, dans le langage du droit, le seul où il soit en usage, on n'appelle *biens paraphernaux* que les biens de la femme mariée sous le régime dotal qui n'ont pas été constitués en dot. — Les biens paraphernaux se composent ou des biens que la femme a apportés en se mariant, sans les comprendre dans sa constitution dotale, ou des biens qui lui adviennent durant le mariage, par succession, donation, ou autres voies. Souvent aussi, ces deux circonstances concourent à former les biens paraphernaux, car il arrive fréquemment qu'une femme, en se mariant sous le régime dotal, ne comprenne pas tous les biens qu'elle possède actuellement dans la constitution de sa dot, et que, postérieurement à son mariage, elle devienne héritière de nouvelles propriétés qui, attendu le régime sous lequel elle s'est mariée, se trouvent *extra-dotales*, ou, ce qui est la même chose, *paraphernales*. — L'origine des biens paraphernaux remonte très haut, si l'on en juge du moins par les dissertations auxquelles les jurisconsultes se sont livrés à cet égard. Les anciens Gaulois les connaissaient, et ils entendaient par-là les biens dont le mari n'avait de droit que la simple détention, et qu'il ne pouvait administrer qu'avec la permission de la femme; ils les appelaient le *pécule de la femme*; les Grecs, qui les admettaient également, les appelaient *paraphernaux*, et les Romains, en distinguant deux classes de femmes mariées, *les mères de familles*, qui n'avaient que des biens dotaux (leur personne et tout ce qu'elles possédaient passant en quelque sorte dans la propriété de leurs maris), et les *épouses* ou *matrones*, qui pouvaient posséder trois espèces de biens: les *dotaux*, les *paraphernaux*, les *réceptices* ou *particuliers*, reconnaissaient qu'à Rome la femme avait un petit registre des choses qu'elle apportait dans la maison conjugale pour son usage personnel, et que ce registre était signé par le mari, afin qu'il produisît, à la dissolution du mariage, un titre en sa faveur pour la reprise de ces objets. — Dans notre droit, les biens paraphernaux appartiennent exclusivement à la femme: elle seule en a l'administration et la jouissance. Toutefois, comme leur existence entre ses mains ne saurait la relever de l'incapacité qui la frappe à raison de sa qualité de femme mariée (cette incapacité étant un véritable statut personnel), elle ne peut les aliéner ou paraître en justice à raison d'eux, sans avoir, préalablement, obtenu l'autorisation de son mari, ou, à son refus, celle de la justice. — De son côté, le mari ne peut pas, sans le concours ou le consentement de sa femme, même pour lui procurer la libération de ses dettes, aliéner ses biens paraphernaux; car la propriété et la jouissance ne reposent pas sur sa tête, et il ne peut pas même invoquer, à cet égard, le titre d'administrateur, puisque le code l'a confié à la femme seule. — L'existence des biens paraphernaux offrait un grave inconvénient, et le législateur, dans sa sollicitude éclairée, ne pouvait manquer de l'apercevoir. En effet, une femme, en adoptant le régime dotal, pouvait éviter de se constituer une dot, rendre ainsi tous ses biens paraphernaux, et, se retranchant dans la disposition de la loi, qui lui en accorde la jouissance et l'administration exclusives, refuser à son mari toute espèce de contribution, soit aux frais du ménage, soit aux dépenses de la vie commune, soit aux frais d'éducation des enfants nés du mariage. Le mari, dans cette hypothèse, se trouvait seul forcé de supporter les charges du mariage; si, pour rétablir, autant que possible, l'égalité dans la contribution aux dépenses entre les deux époux, l'article 1575 du code civil n'avait décidé formellement que dans le cas où tous les biens de la femme seraient paraphernaux, sans que le contrat contînt une convention pour lui faire supporter une partie des charges du mariage, elle n'en serait pas moins tenue d'y contribuer jusqu'à concurrence du tiers de ses revenus. — Quoique l'administration et la

jouissance des biens paraphernaux aient été exclusivement réservés à la femme, on admet tout naturellement l'idée d'un mandat, ou d'une délégation expresse ou tacite de sa part en faveur du mari ; aussi le mari peut-il administrer les biens paraphernaux avec procuration de sa femme, mais à la charge de rendre compte des fruits ; alors, il est tenu vis-à-vis d'elle, comme tout mandataire à l'égard de son mandant ; il lui doit compte de sa gestion, des sommes qu'il a touchées, et la justification de tous ses actes et des emplois de deniers qu'il a pu faire ; et il est responsable des fautes qu'il a pu commettre. Mais, il faut bien remarquer que, pour que cette responsabilité existe, il est indispensable que, dans la procuration, il y ait stipulation expresse de la charge de rendre compte : l'absence de cette clause devrait faire présumer, surtout à raison de la qualité des parties contractantes, qu'il était dans l'intention de la femme de faciliter l'administration de son mari. — Le mari peut encore jouir des biens paraphernaux de sa femme, sans avoir reçu d'elle un mandat exprès à cet égard, mais, néanmoins, sans qu'elle y mette opposition ; et, dans ce cas, il n'est tenu, à la dissolution du mariage, ou à la première demande de sa femme, qu'à la représentation des fruits existants ; ceux qui ont été consommés jusqu'alors sont censés, au moyen d'une délégation tacite de la femme, que son silence, au surplus, et le défaut d'opposition de sa part, laissent facilement présumer, avoir été employés et consommés dans les dépenses du ménage, et le mari n'en peut être comptable ; mais si, malgré l'opposition *constatée* de sa femme (car elle a toujours le droit de faire cesser cette jouissance en s'y opposant), il continue à jouir des biens paraphernaux, alors sa position change, et il devient comptable envers elle de tous les fruits tant existants que consommés. Peu importe l'époque à laquelle il les aura recueillis : il suffit qu'ils aient été existants au moment où le compte lui était demandé. Toutefois, pour que la femme puisse réclamer le bénéfice de cette disposition, il faut que son opposition soit *constatée* ; c'est le terme dont se sert le code ; c.-à-d. qu'elle ne doit pas se contenter d'une opposition verbale, ou même par lettre, et qu'elle doit recourir à une opposition notifiée dans la forme régulière. — Que le mari, au surplus, jouisse des biens paraphernaux avec ou sans procuration, il est toujours tenu de toutes les obligations de l'usufruitier, et, notamment, de jouir en bon père de famille. — Les propriétés paraphernales des femmes mariées sous le régime dotal sont environnées de la même faveur et des mêmes garanties que les propriétés des femmes mariées sous un autre régime. — La jurisprudence, en effet, a établi que l'art. 1450, qui rend le mari responsable du défaut d'emploi ou de remploi du prix de l'immeuble aliéné, en sa présence et de son contentement, par sa femme séparée de biens, était applicable au mari autorisant sa femme à aliéner une propriété paraphernale ; et il n'est plus douteux aujourd'hui que, pour sûreté de toutes les reprises qu'elles peuvent avoir à exercer, par suite de leurs biens paraphernaux, les femmes mariées sous le régime dotal n'aient sur les biens de leurs maris une hypothèque légale, existant indépendamment de toute inscription, conformément aux dispositions de l'article 2135. — Cette matière, que le code civil a rendu si simple (on a pu s'en convaincre par l'analyse qui précède), était autrefois l'objet de grandes controverses et de doutes sérieux. On n'était même pas d'accord sur la signification du mot *paraphernal*, et, malgré la transparence de son étymologie, il avait, dans notre ancien droit, non pas seulement deux sens, mais deux acceptions bien différentes l'une de l'autre. Dans les pays de droit écrit, il désignait, comme dans le droit romain, les biens qui n'étaient point compris dans la dot, et l'art. 395 de la coutume de Normandie disait formellement qu'on devait entendre par *paraphernaux* les meubles servant à l'usage de la femme. — Tous ces doutes et tou-

tes ces difficultés sont levés aujourd'hui par une législation aussi simple que sagement combinée dans l'intérêt respectif des époux. GUILLEMETEAU.

PARAPHRASE (du grec *paraphrasis*, fait de *paraphrazein*, interpréter, parler selon le sens). C'est le terme qu'on emploie pour désigner l'explication étendue d'un texte qui a besoin d'être éclairci ou développé, explication dans laquelle on cherche à suppléer à ce que l'auteur aurait dit et pensé sur la matière qu'il a traitée. La paraphrase est une interprétation détaillée qui s'attache à rendre le sens d'un auteur et non ses paroles. Elle diffère de la glose en ce que celle-ci se fait mot à mot, et du commentaire en ce que celui-ci a le privilége de s'écarter autant qu'il lui plaît du sujet qui est en question. L'Écriture-Sainte a donné lieu à de nombreuses *paraphrases*. Sans entreprendre de les énumérer ici, nous citerons la *paraphrase chaldaïque* ou *chaldéenne*, ancienne version de la Bible faite en chaldéen; la *paraphrase* d'Érasme sur le Nouveau-Testament, les *paraphrases* de Massillon sur les Psaumes, écrit dans lequel le célèbre orateur a répandu les richesses d'une diction aussi poétique que l'original. Combien de fois, dans ses immortels discours, le sublime évêque de Meaux n'a-t-il pas fait d'éloquentes *paraphrases* de divers passages de l'Écriture ou des Pères? Qu'on ouvre la plupart des sermonnaires, on se convaincra que les discours les plus remarquables, sous le rapport de l'unité de composition, ne sont le plus souvent que la *paraphrase* intelligente et profondément méditée d'un texte heureusement choisi. Nos plus renommés prédicateurs faisaient quelquefois en chaire des *paraphrases* des écrivains de l'antiquité païenne, principalement dans les sermons de morale ou dans les oraisons funèbres. Bossuet use fréquemment de ce droit; Bourdaloue, qui ne se fit jamais le moindre scrupule de citer les auteurs païens, rappelle et *paraphrase* plusieurs fois une belle maxime d'Horace dans son sermon sur l'*amour des richesses*. Les cantiques sacrés de Lefranc de Pompignan, les odes sacrées de J.-B. Rousseau, les chœurs d'*Athalie* et d'*Esther*, sont des *paraphrases* plus ou moins poétiques des livres saints. Les auteurs obscurs, le satirique Perse, par exemple, ne peuvent, dans une foule d'endroits, être traduits que par *paraphrase*. Le grand mérite de la *paraphrase* est de parvenir à rendre clair ce qui est difficile à comprendre; ce serait tomber dans la diffusion et le bavardage que d'en faire l'application à ce qui s'entend aisément.—*Paraphraser*, c'est faire des *paraphrases* sur un texte. On donne le nom de *paraphrastes* à ceux qui font des *paraphrases* : cette qualification est presque synonyme d'*interprète*. On dit, dans ce sens, les *paraphrastes chaldaïques*, par rapport à la version de l'Écriture dont nous avons parlé plus haut. — Dans le langage familier, le mot *paraphrase* est pris en mauvaise part; c'est une maligne interprétation d'un discours, d'un mot, d'une conversation. A l'ouverture d'une session législative, les feuilles de l'opposition ne manquent pas de faire une *paraphrase* satirique du discours de la couronne. Dans les réunions, il y a des gens qui *paraphrasent* sur tout, c.-à-d. qui amplifient tout, qui exagèrent tout par leurs paroles sans mesure ou malicieusement intentionnées (*v.* le mot COMMENTAIRE). CHAMPAGNAC.

PARAPLUIE et **PARASOL**, sortes de petits meubles ou pavillons portatifs qui se déploient au-dessus de la tête pour garantir de la pluie et du soleil. L'usage, qui en est aujourd'hui si général, remonte à la plus haute antiquité, mais ils n'étaient point alors destinés à garantir du soleil ou de la pluie. Le parasol, dans l'origine, était une marque de dignité à laquelle on reconnaissait la puissance humaine ou divine, et ce symbole passa de la mythologie païenne dans le christianisme. Car ce n'est pas à une autre origine qu'il faut rapporter l'usage du dais, sous lequel la représentation ostensible de la Divinité des chrétiens est portée dans les processions. Dans une ancienne fête de Bacchus, nommée *Scie-*

ria, qui se célébrait autre à Alea, ville d'Arcadie, on promenait publiquement, suivant Pausanias et Hesychius, la statue du dieu, les tempes ceintes de feuilles de vigne, et placée sur une litière très ornée où se trouvait une jeune bacchante portant un parasol, en signe de la majesté du dieu dont on célébrait la fête. Sur plusieurs bas-reliefs de Persépolis, le roi et quelques grands dignitaires sont aussi représentés sous des parasol tenus par de jeunes filles. L'usage des parapluie est très ancieu en Italie, et généralement chez tous les peuples de l'Orient et de l'Inde; il u'en est pas de même en France, où il ne date que de 1680. Les parapluie et les parasol peuvent, comme chacun le sait, se déployer à volonté ou se renfermer dans des étuis plus ou moins étroits; les premiers furent faits de cuir, de taffetas, de bouracan, de toile cirée, etc. Les Chinois en ont en papier huilé et verni, qui sont très légers, très propres et tout-à-fait impénétrables à l'eau. Les paysans et les pêcheurs chinois en ont de plus communs, faits de feuilles d'arbres. L'empereur de Maroc a seul, dans ses états, le droit de se servir d'un parasol, qu'on étend sur sur sa tête quand il donne des audiences publiques et dans des occasions solennelles. — La fabrication des parapluie a reçu chez nous, depuis quelque temps, comme la plupart des autres industries, un grand degré de perfection. On a fabriqué la première fois, en 1820, des parapluie mécaniques dont le principal avantage est de garantir du soleil et de la pluie, dans quelque direction que le vent la chasse, sans déranger pour cela le parapluie, sans être obligé de le baisser du côté d'où vient le vent ou le soleil, ce qui est fatigant et incommode. Dans l'année 1820, un nouveau perfectionnement a été apporté aux parapluie, d'après lequel l'eau ne découle plus le long du bord, mais se ramasse dans une gouttière que forme ce bord en se relevant, et s'écoule par un seul petit tube. En l'année 1812, on a imaginé des parapluie à canne et à lunette. Dans le même temps, on a perfectionné les tubes métalliques qui avaient remplacé le bâton en bois, supportant le parapluie. On a depuis substitué à ces tubes de petits bambous encore plus légers et plus élastiques. En 1823, enfin, il a été perfectonné des parapluie, enfermés dans des cannes, importées d'Angleterre. Il serait d'ailleurs beaucoup trop long de développer toutes les modifications qu'on fait depuis quelques années subir aux parapluie; cette industrie ayant comme tant d'autres, atteint un degré de perfection qui laisse peu à désirer. Z.

PARASITE. Le parasite appartient à cette classe de flatteurs *qui vivent toujours* aux dépens de ceux qui les écoutent. C'est l'homme du monde qui sait le mieux les heures où se prennent les repas. Il s'est fait le client obligé des maisons où l'on déjeûne, où l'on dîne et où l'on soupe. C'est un mendiant, mais un mendiant de bonnes façons : il ne va pas *gueusant son pain de cuisine en cuisine;* il s'impose aux hôtes qui l'accueillent, il devient leur familier, leur commensal. Son couvert est toujours le premier mis : s'il ne vient pas, le diner est triste, les mets n'ont pas de saveur, et la conversation languit. Un parasite est pour quelques maisons une chose de luxe; c'est lui qui sert les mets, qui les découpe, qui verse les vins, qui dirige l'ordonnance des banquets. Il paie son écho en éloges, la seule monnaie qu'il possède : il loue l'amphytrion et sa famille; il loue son esprit, sa noblesse, sa grandeur et sa magnificence; le vin de Surène est qualifié de Joannisberg; le hareng devient une délicieuse murène et le goujon une succulente lamproie. Cependant, le parasite choisit les tables les mieux servies : lorsque la fortune de son *patron* diminue, il lui tourne le dos et va médire de lui chez le riche voisin qui l'héberge. Autrefois, le métier de ces écornifleurs donnait de meilleurs revenus. Le parasite faisait partie du haut domestique des grandes familles. Aujourd'hui que les fortunes sont diminuées, la profession de parasite est moins lucrative; mais l'espèce n'a pas disparu. Le parasite tient bon, car il est

de ceux qui aiment mieux vivre, même médiocrement, sur le bien et le travail d'autrui que de travailler pour gagner leur vie honorablement. Quelquefois néanmoins le parasite est riche, il exerce son industrie plutôt par goût que par besoin ; c'est la pire et la plus dégoûtante espèce de parasites. —On a donné, par extension, ce nom de *parasites* aux plantes qui végètent sur d'autres plantes, et qui en absorbent les sucs, et à certains insectes qui vivent sur d'autres animaux et se nourrissent de leur substance. —Au figuré, on emploie cette expression pour désigner des mots et des ornements de langage superflus ou redondants qui prennent la place du discours aux dépens du bon goût, de la sagesse et de la simplicité.

JONCIÈRES.

PARATONNERRE (physique). En étudiant les propriétés du fluide électrique, on a facilement observé que les appareils qui en étaient chargés le conservaient d'autant mieux que toutes leurs surfaces étaient obtuses, et le perdaient d'autant plus facilement au contraire que quelques-unes de leurs parties se terminaient en pointe, et qu'en approchant un conducteur métallique pointu et communiquant avec le sol, d'une surface chargée d'électricité, tout ce fluide se dissipe avec la plus grande facilité. Ces phénomènes peuvent s'expliquer également dans les deux hypothèses admises sur la nature du fluide électrique, soit en regardant la pointe comme susceptible d'attirer le fluide électrique qui, par son moyen, se répand dans le sol, soit en admettant que le fluide électrique du sol vienne saturer celui de l'atmosphère. — Frappé de ces effets, Franklin en fit l'application à l'un des objets les plus importants auxquels puissent conduire les connaissances scientifiques, la préservation de la foudre. — Tout le monde sait que quand la foudre frappe un édifice, elle suit presque toujours les conduits métalliques qu'elle rencontre, mais que lorsqu'ils sont interrompus dans quelques points, le fluide électrique, en les abandonnant pour aller rejoindre quelque autre conducteur qui lui permette de se répandre dans le sol, donne lieu à des effets terribles : déterminer l'écoulement du fluide électrique sans qu'il puisse donner lieu à aucune fulguration, telle est la découverte due à Francklin. — Préserver un édifice en le mettant en communication la plus parfaite possible avec le sol, tel est le but que l'on se propose dans la construction des paratonnerres, et l'on y parvient en élevant sur le bâtiment une tige de fer terminée par une pointe, et que l'on met en communication avec la terre au moyen d'une corde ou d'une barre de métal dont la partie inférieure pénètre à une certaine profondeur dans la terre. — Pour qu'un paratonnerre remplisse les conditions pour lesquelles on l'a établi, il faut que la partie du sol dans lequel il pénètre soit bon conducteur de l'électricité ; sans cela le fluide, trouvant un obstacle dans sa marche, pourrait produire la fulguration qu'il est destiné à empêcher, parce qu'il abandonnerait la tige métallique pour choisir quelqu'autre voie plus facile. — Pour rendre la conductibilité aussi parfaite que possible et empêcher en même temps l'oxydation du fer, on fait rendre le pied du paratonnerre, auquel on a donné la forme d'une patte d'oie, dans une cavité construite en brique, et que l'on remplit de braise; et, après l'avoir traversée, la tige métallique se divise en plusieurs branches minces, que l'on fait pénétrer dans un puits ou dans une cavité où l'on amène les eaux pluviales par le moyen d'un conduit convenable; plus le sol est sec, plus il faut donner de profondeur à la cavité remplie de charbon. — Si l'édifice renferme des parties métalliques considérables, par exemple, une converture en plomb, des gouttières, il faut la faire communiquer avec le paratonnerre. — Deux paratonnerres exigent un conducteur ; quand il en existe un plus grand nombre, on fait communiquer le pied de toutes les tiges. — La tige du paratonnerre est une barre de fer de 54 à 60 millim.(24 à 26 lign.) à la base, amincie à l'extrémité; on remplace une longueur

de 55 centim. (20 pouces) par une tige conique de cuivre jaune dorée à son extrémité, ou, mieux, surmontée d'une aiguille de platine de 5 centim. (2 pouces) de longueur, soudée à l'argent, et solidifiée par un manchon en cuivre : la tige de cuivre et celle de fer sont jointes par le moyen d'une vis. — La tige s'enfonce dans un puits ou une cavité d'au moins 4 à 5 mètres (12 à 15 pieds). — Quelque difficulté s'offrant pour donner aux barres de fer du conducteur toutes les formes qu'exigent celles des édifices, on se sert fréquemment de cordes métalliques formées de fils de fer dont 15 forment un toron et quatre torons une corde dont le diamètre est de 16 à 18 millim. (7 à 8 lign.); chaque toron est recouvert d'une couche de goudron pour préserver le métal de l'oxydation. — Il résulte d'une longue expérience qu'un paratonnerre ne préserve efficacement qu'un espace circulaire d'un rayon double de sa longueur : par exemple un édifice de 40 mètres est préservé par un paratonnerre dont la tige en a 10. — Il faut toujours faire communiquer le paratonnerre avec le sol par la voie la plus courte. — Autant un paratonnerre bien construit et entretenu en bon état peut inspirer de sécurité, autant il pourrait devenir dangereux s'il ne remplissait ces deux conditions; l'expérience a prouvé qu'après 30 ans, un paratonnerre qui a été établi avec soin remplissait encore toutes les conditions désirables. — Si l'audace de celui qui le premier s'élança dans l'atmosphère au moyen d'un ballon, fait époque dans l'histoire des sciences, celle du physicien qui parvint à soustraire la foudre à l'atmosphère n'est pas moins capable d'inspirer l'étonnement : les noms de Montgolfier et de Franklin doivent se confondre dans un sentiment commun d'admiration. H. Gaultrier de Claubry.

PARAVENT, meuble composé de plusieurs châssis réunis, se pliant les uns sur les autres, et destiné à parer du vent lorsqu'il est déployé. Un paravent est ordinairement composé de six ou huit châssis, auxquels on donne le nom de feuilles : leur hauteur varie de 5 à 7 pieds sur une largeur de dix-huit à vingt pouces. Ces feuilles sont ordinairement faites en sapin, recouvert de toile et de papier; quelques-uns sont recouverts en moquette, en tapisserie, en damas de soie. On en fait aussi en bois d'acajou avec une glace sans tain, afin ne ne pas priver de jour la partie de l'appartement qui est entourée par le paravent. Si l'on en croit Lemierre, ces châssis mobiles seraient originaires de la Chine (*les Fastes*, chap. II.).

Le mobile rempart qu'inventa le Chinois,
Près de nous pour appui déployé sous nos toits,
Interdisant au froid l'accès de nos asiles,
En écarte des vents les atteintes subtiles.

Duchesne, aîné.

PARC, vaste étendue de terres entourées de murs ou de palissades, plantées de bois en totalité ou en grande partie. Les parcs sont l'accompagnement nécessaire des grandes propriétés des maisons royales, etc.; ils servent de retraite au gibier, offrent le plaisir d'une chasse presque toujours heureuse et la liberté de la promenade.— L'amateur qui tient à une chasse variée ne parviendra jamais à fixer les perdrix et les faisans dans son parc s'il ne mêle aux bois quelques champs de céréales et de prairies artificielles. J'ai vu le propriétaire d'un très beau parc en Touraine élever dans ses bruyères chaque année huit ou dix compagnies de perdrix rouges, qui allaient ensuite se faire tuer chez les voisins, parce qu'elles y cherchaient ce qui leur manquait dans l'enceinte. — La formation d'un parc ne diffère de celle d'un bois ordinaire que par les espaces laissés vides pour les plantes herbacées : les allées droites et bien entretenues, les accidents du sol habilement ménagés selon les vues et les aspects du paysage, les belles plantations d'arbres à haute tige lui donnent de l'agrément et du prix. — L'aménagement le plus profitable, et qui convient le mieux à la conservation et à la reproduction du gibier est le taillis de quinze à vingt ans, en plusieurs coupes. Les plantations de peupliers dans l'intérieur même du bois, lorsque la terre est frai-

che et humide, augmentent considérablement le revenu; entre plusieurs exemples que j'ai observés, celui d'un beau parc ainsi disposé à Ville-Parisis, près Paris, est le plus remarquable. La substitution des élèves de vaches et de chevaux au gibier dans les parcs est un modèle utile que nous offre l'Angleterre. Le goût du maître est la règle souveraine de cette partie de la propriété; elle peut être un simple bois, une garenne, un jardin paysager, selon son désir.—*Parc aux moutons*, est une palissade mobile faite dans les champs ou autour de la ferme pour retenir les moutons et leur faire passer la nuit dehors : celui qui avoisine l'habitation est le parc d'hiver; l'autre est le parc d'été : le premier est peu en usage : l'un et l'autre sont formés de claies dont tout le monde connaît la disposition. — Il serait à désirer que le parcage fût appliqué dans toutes les exploitations rurales, car il produit des effets plus durables que le fumier conservé dans les cours. Mais cette opération exige des soins de la part du berger : il faut que le résultat du séjour des moutons soit régulier pour tous les points du champ parqué; en conséquence, le berger doit s'appliquer à faire séjourner également partout les animaux qui déposent leurs excréments et leur urine sur le sol, qu'ils pénètrent en outre de leurs émanations. Après leur parcage, un labour peu profond recouvre l'engrais déposé par les moutons, et empêche l'évaporation. Dans les grandes fermes, où il est possible de nourrir de nombreux troupeaux, les avantages du parc sont considérables : il sert à fumer de vastes pièces, où les récoltes sont toujours plus belles et plus régulières que sur aucun des autres champs; il économise le transport des fumiers, et fait sentir encore son influence fécondante sur les menus grains semés après le blé. 600 moutons fument très bien de 40 à 50 arpents d'une bonne terre pendant un parcage d'été. —*Parc aux bœufs*, prairie entourée de fossés, où on met les bœufs pour les engraisser; plusieurs départements de la France trouvent la richesse dans ce genre d'industrie. Les parcages des bords de la mer conviennent mieux pour les animaux vieux et d'un engrais difficile que les prairies à l'abri des influences de l'eau de mer. Une certaine proportion de vapeurs salines se dépose sur les plantes, et leur donnent la propriété de rendre plus active la digestion des aliments. Tous les ruminants d'ailleurs témoignent une grande avidité pour les fourrages salés : c'est un spectacle curieux de voir les vaches laissées libres dans les forêts qui environnent le bassin d'Arcachon arriver par centaines à la marée basse pour dévorer quelques herbes laissées à sec par le retrait des eaux.—*Parc de pêche*, clôture que l'on fait pour prendre ou conserver le poisson. — Les parcs aux huîtres sont des espaces plus ou moins étendus, limités par des claies, où l'on dépose les huîtres pour les faire verdir et grossir. —Dans les marais salants, les *parcs* sont des espaces où l'on renferme et l'on fait séjourner l'eau de la mer pour en extraire le sel (*v.* Marais salants).

P. Gaubert.

Parc de guerre. On distingue, dans l'intérieur et aux armées, diverses espèces de parcs.—Les *parcs d'artillerie* se composent de la réunion de tout le matériel de cette armée, dans un emplacement choisi pour le contenir. C'est là qu'on rassemble, en temps de guerre, les bouches à feu, les fourgons ou caissons chargés de projectiles, les voitures, les chevaux, les équipages de ponts, et toutes les munitions de guerre présumées nécessaires pour la durée d'une campagne. — La réunion de ces objets prend les noms de *parc général de l'armée* ou *grand parc*, de *parc d'armée* ou de *corps d'armée*, et de *parcs divisionnaires* : les corps de réserve de cavalerie ont aussi leur parc particulier. Après eux sont les *parcs de siége*, les *parcs de ponts* ou *pontons* et les *parcs de chevaux*. A la suite des armées, et le plus à proximité de leurs mouvements stratégiques, sont des *parcs de réserve* destinés à alimenter les premiers. Dans la

guerre de montagne, ces parcs se composent d'un matériel plus léger, porté à dos de mulet. — Dans l'intérieur, les parcs sont renfermés dans des enclos dépendants des arsenaux d'artillerie : le *parc aux projectiles* est le lieu où on empile, dans un ordre méthodique, les boulets, les bombes et les obus; les bouches à feu et les caissons ont aussi leur emplacement particulier. Ces objets sont rarement confondus dans un même lieu. — Les parcs d'artillerie de campagne ne sont pas les seuls qui marchent à la suite des armées : on y compte encore les *parcs du génie*, les *parcs des vivres et fourrages*, ceux des *équipages militaires*, des *ambulances* et des *bestiaux* destinés à la nourriture des troupes. — Le grand parc d'artillerie se compose de bouches à feu de 4, de 8, de 16 et de 24, placées en première ligne par ordre de calibre; les caissons prennent rang derrière leurs bouches à feu respectives; viennent ensuite les caissons à cartouches d'infanterie, les poudres restées disponibles dans leurs charrettes; enfin, les chariots d'outils. Le même ordre est observé pour les autres parcs.—Les parcs d'artillerie de siége sont pourvus de pièces de gros calibre, et de tout le matériel nécessaire aux préparatifs de l'attaque. La première ligne de ce parc fait face à la place assiégée : elle se compose des chariots et des voitures chargés de bouches à feu réunies par calibre; la deuxième, des affûts de siége et de rechange; la troisième, des projectiles empilés par calibre derrière leurs affûts de même espèce; enfin, la quatrième ligne est composée des plates-formes complètes, placées derrière chaque bouche à feu, et des armements des pièces, calibre par calibre. Les deux autres côtés du parc sont formés avec les charrettes et autres voitures à l'usage de l'artillerie. Les magasins à poudre sont placés à 4 ou 600 mètres en arrière du parc. Ils sont entourés d'un fossé et reconverts d'un épaulement lorsque les circonstances commandent cette précaution. Les troupes d'artillerie campent sur la droite et sur la gauche de ces parcs. — Les parcs de ponts se composent de la réunion des bateaux, des agrès et des voitures qui leur servent de transport; la garde en est confiée aux pontonniers.— Les parcs du génie, gardés par les troupes de cette arme, comprennent les fourgons, les voitures, les gabions, les outils nécessaires aux travaux de sape et de mines. —Les parcs destinés aux divers services de l'armée sont placés en arrière des lignes et à l'abri des attaques de l'ennemi et de toute surprise. Ils sont sous la garde des troupes d'infanterie détachées des divisions dont ils font partie. (*v.* Magasins militaires et Munitions de guerre).

Sicard.

Parc-aux-cerfs. Vaste enceinte où l'on enfermait, sous le règne de Louis XIII, des cerfs destinés aux chasses de ce prince. Le dépôt ne comprenait que les bâtiments nécessaires au logement des gens de service. On l'appelait aussi le *vieux Versailles*. Madame de Pompadour avait fait bâtir sur le même terrain, ou du moins à une distance très rapprochée, un palais en miniature, qu'elle appela *l'Ermitage*. Le bâtiment et les jardins occupaient un grand espace dans le parc du Versailles de Louis XIV. Les jardins n'étaient pas dessinés avec la monotone symétrie des jardins des maisons royales. C'était la nature embellie par l'art. Tout y respirait le plaisir. Des allées tortueuses, des berceaux de jasmin et de myrte environnaient un bosquet de roses, au milieu duquel s'élevait un Adonis en marbre blanc. Des terrasses offraient à l'œil étonné les aspects les plus variés, et de nombreuses pièces d'eau y entretenaient une fraîcheur délicieuse. C'était le rendez-vous de la favorite et de son royal amant. Mais l'Armide qui avait créé ce séjour enchanté, atteinte d'une infirmité secrète, qui ne lui permettait plus de partager les plaisirs de son amant, fut forcée de céder à des rivales plus heureuses le soin de distraire et d'amuser le prince le plus voluptueux et le plus inconstant dans ses goûts; mais elle ne voulait pas compromettre les intérêts de

son ambition ni rien perdre de son empire sur le monarque, qu'elle gouvernait depuis plusieurs années. Louis XV était dans la force de l'âge et des passions. La favorite connaissait son goût pour les amourettes mystérieuses. Elle savait ses relations avec une jeune fille de 12 ans, et de noble maison, que le prince retenait presque en charte privée dans les petits appartements; et cette liaison avait duré trois années. La jeune fille, devenue mère, avait été mariée à un gentilhomme de province, avec une forte dot. Les mémoires du temps affirment que la fille séduite fut épouse fidèle. Louis XV était encore vivement épris de sa petite maîtresse, quand la favorite offrit de lui rendre sa délicieuse petite maison de l'Ermitage. L'offre fut acceptée, et l'Ermitage reçut la jeune recluse des petits appartements. — Telle fut, suivant les mémoires du temps, l'origine du Parc-aux-Cerfs. Lebel, premier valet de chambre de Louis XV, en eut la surintendance. Le nouveau sérail fut bientôt peuplé d'une foule de jeunes filles nobles et roturières. Lebel entretenait dans la capitale et les provinces des agents secrets qui enlevaient les petites filles les plus jolies et les livraient au surintendant. Leur éducation, à laquelle le roi présidait lui-même, était une double profanation. Ce prince, plus dévôt que pieux, associait, comme son aïeul, le libertinage à la religion, qui le condamne. — « Il prenait soin de les instruire lui-même des devoirs de la religion; il leur apprenait à lire, à écrire; il leur traçait les exemples; il en résulta que toutes ses élèves avaient conservé le caractère d'écriture de leur auguste instituteur.... Il priait lui-même à deux genoux, et quand la *prière du ménage* était finie, une des innocentes écolières se levait à un signe convenu et se retirait avec le roi... Elles étaient conduites régulièrement à la messe... » Avant l'établissement du Parc-aux-Cerfs, le prince passait une grande partie de ses journées dans les petits appartements où elles étaient logées. — Le même régime fut observé depuis leur translation au Parc-aux-Cerfs. Chacune d'elles avait deux bonnes pour la servir. Tout le service intérieur était dirigé par une dame gouvernante, que les courtisans appelaient *l'abbesse*. Tout avait été prévu pour l'avenir des élèves du Parc-aux-Cerfs et celui des enfants nés de ces scandaleuses liaisons. Leur nombre, et les sommes immenses dépensées pour leur éducation et leur établissement n'ont pu être exactement connus que par le lieutenant-général de police Sartine et le ministre des parties casuelles Bertin, qui avaient le secret du prince. Ces enfants recevaient un nom convenu. Leurs mères en se mariant changeaient celui de leur famille. — Les filles nées au Parc-aux-Cerfs étaient élevées dans des couvents, les garçons dans les colléges. On les présentait comme enfants de riches étrangers, qui les envoyaient en France pour y faire leur éducation. Les mères ignoraient ce que leurs enfants étaient devenus. L'éducation finie, les garçons étaient places dans les régiments, dans les administrations financières ou dans l'église; les filles faisaient profession dans les couvents où elles avaient été élevées, ou bien elles étaient, comme leurs mères, mariées sous un nom d'emprunt, et avec une dot dont le chiffre ordinaire était de 40,000 écus et un riche trousseau. — Quelques-unes de ces innocentes victimes d'une précoce prostitution ont pu devenir d'honnêtes mères de famille, mais ce n'était qu'une exception, une sorte de prodige. Mais le plus grand nombre avaient succombé à la contagion et apportaient dans la société la corruption, le goût et l'habitude de la débauche et de tous les vices dont elles étaient infectées. — Le Parc-aux-Cerfs a coûté des sommes immenses. De nombreux agents à payer dans la capitale et les provinces, les frais d'entretien, de l'établissement, les frais de gésine de celles qui étaient devenues mères, l'éducation des enfants, les dots des mères, épuisaient le trésor. Des auteurs contemporains élèvent le chiffre de ces énormes dépenses à un milliard. Il est du moins certain que c'est

de cette époque honteuse que date le prodigieux accroissement des *acquits au comptant*. On appelait ainsi les sommes payées par le trésor public sur la seule signature du roi : ces *bons du roi* étaient admis au crédit des agents du fisc sans subir le contrôle de la chambre des comptes. Les acquits au comptant sous le règne de Louis XIV, malgré ses longues guerres, ses prodigalités pour ses maîtresses et ses enfants naturels, ne s'élevèrent qu'à dix millions. Le parlement de Paris, dans ses remontrances sur les mêmes abus, adressées à Louis XV, porte le chiffre des acquits au comptant signés par le prince à plus de cent millions, et cette aggravation de charges avait pour cause principale les dépenses du Parc-aux-Cerfs. Les remontrances de la première cour du royaume ne furent qu'un avertissement inutile, et les acquits au comptant s'accrurent encore par les millions prodigués à la Dubarry et aux siens. Le Parc-aux-Cerfs fut conservé, mais Louis XV semblait avoir oublié dans les bras d'une nouvelle favorite ses petites écolières des petits appartement et du Parc-au-Cerfs. Cette partie honteuse du règne de Louis XV comprend un espace vingt années. Ce n'est plus qu'un scandaleux souvenir. Le retour d'une aussi monstrueuse immoralité est impossible dans l'état actuel de nos mœurs et de nos institutions politiques. (*V.* Pompadour, Du Barry, Versailles.)

Dupey (de l'Yonne).

PARCHEMIN (en lat. *membrana*). On nomme ainsi une peau préparée pour écrire ou pour divers autres usages. Ce mot, suivant quelques étymologistes, entre autres Furgault (*Antiquités grecques et latines*), vient de *pergaminum* ou *pergamenum*, parce que l'usage du parchemin a été inventé par les rois de Pergame, ville de Mysie, dans l'Asie-Mineure, où se fabriquait le meilleur parchemin. Cette substance était très connue à Rome du temps de Cicéron, qui en parle sous le nom de *membrana*. Il en est aussi question dans saint Jérôme, et quelques autres Pères de l'église. Malgré l'autorité de quelques historiens, tels que Pline, Isidore, qui rapportent, ainsi que nous l'avons dit, aux rois de Pergame, l'invention du parchemin, celle-ci est toutefois très incertaine. Il paraît néanmoins que Pergame fut une des localités où l'on s'en servit d'abord. Eumène, roi de cette ville, en substitua, dit-on, l'usage au papier, par jalousie contre Ptolémée, roi d'Égypte, espérant l'emporter ainsi sur ce dernier, dont la bibliothèque ne se composait que de livres faits avec le papyrus. Ce qui prouve surtout que le parchemin n'a pas été inventé à Pergame, sous Eumène, c'est que plusieurs siècles avant ce dernier, les Ioniens, au rapport d'Hérodote, se servaient de peaux préparées pour écrire. Il en était de même des anciens Perses, suivant le témoignage de Diodore. Ces peaux, grossièrement préparées d'abord, furent polies ensuite avec la pierre-ponce. Elles avaient toutes d'abord une teinte jaunâtre; on finit cependant par trouver à Rome le secret de les blanchir et même de les peindre, en sorte qu'il y en eut de trois espèces : 1° le blanc, ou celui qui avait naturellement cette couleur; 2° une autre espèce était blanche d'un côté, jaune de l'autre; 3° il y en avait aussi une troisième, pourpre des deux côtés. Pline ne dit rien de celle-ci, en sorte que l'invention n'en paraît guère dater que de la fin du IIIe siècle. Quoique la peau de tous les animaux puisse se transformer en parchemin, celui qui sert à l'écriture, à l'imprimerie, etc., ne s'apprête qu'avec les peaux de mouton et de chèvre. Le vélin, ou parchemin vierge, *pergamena abortiva*, se fait avec la peau d'agneaux, de veaux ou de chevreaux morts-nés. Les peaux d'âne servent pour les timballes, celles de chèvre, de bouc et de loup pour les tambours. Toutes se préparent de même, à quelques différences près, suivant l'usage auquel on les destine. Les premières chartes ou diplomes en parchemin qu'on connaisse ne sont que du VIe siècle. Le parchemin, avant ce temps, servait pour les livres, et le papier d'Égypte pour les diplomes. Le papier d'Égypte ou

de coton n'ayant jamais été usité en Angleterre ni en Allemagne, on ne s'y servait que de parchemin. C'est dans de la toile de chanvre que l'on conservait les anciens manuscrits de parchemin et de papyrus; mais ce dernier végétal, qui ne croissait pas en Europe, rendit parfois si rare dans cette contrée le papier qu'on en obtenait qu'on finit par renoncer à son usage; l'art même de le fabriquer fut à peu près perdu parmi nous au XIIe siècle, suivant le rapport d'Eustathe. Il ne resta plus pour écrire que du parchemin, et les moines, seuls copistes du temps, se trouvant trop pauvres pour s'en procurer, il s'établit en Grèce et dans toute l'Europe, du XIe au XIIIe siècle, l'usage d'effacer avec de certaines préparations l'encre des anciens manuscrits en parchemin, ou bien de les gratter pour les rendre propres à recevoir autre chose, surtout des légendes et des homélies. — Peut-être ne fût-il pas ainsi resté un seul manuscrit ancien si cette pratique barbare n'eût disparu vers le XIIIe siècle, par la connaissance qu'on eut alors de la fabrication du papier de chiffon, qui fut apportée de l'Orient. L'ancienne écriture est souvent assez mal effacée sur les vieux parchemins pour qu'on parvienne, avec de la patience, à pouvoir lire entre les nouvelles lignes des lignes et des phrases entières de l'ancien texte (*v.* PALIMPSESTE). — *Parchemin* se dit figurément et familièrement, surtout au pluriel, des titres de noblesse : Cet homme est entiché de ses *parchemins*. C'est sur des feuilles de *parchemin* que s'écrivent aujourd'hui les diplomes de bachelier, de docteur, etc. Visage de *parchemin* est une locution populaire, pour dire un visage couvert d'une peau sèche et ridée. Alonger le *parchemin*, signifie proverbialement l'acte de multiplier des écritures sans nécessité, quelquefois par esprit de chicane, mais plus ordinairement encore dans des vues d'intérêt. Le lieu où l'on prépare le parchemin ainsi que l'art de le préparer et le négoce qu'on en fait, se nomment également *parcheminerie*. Le *parcheminier* est celui qui prépare le parchemin et qui le vend. J.-J. HUMBERT.

PARCIMONIE, épargne minutieuse, qui porte sur les petites choses (*v.* ÉCONOMIE et AVARICE).

PARCOURS (Droit de). Ce droit se confond entièrement avec les droits de *pacage* et de *vaine pâture*, auxquels sont consacrés des articles particuliers (*v.* PACAGE, PATURA [Vaine]).

PARDON. C'est l'action par laquelle on remet à quelqu'un une offense. On appelait autrefois *lettres de pardon* celles que le roi accordait en petite chancellerie pour remettre la peine de certains délits moins graves que ceux pour lesquels les *lettres de grâce* étaient nécessaires. Pardon est particulièrement l'acte par lequel Dieu veut bien oublier nos fautes et ne pas nous les imputer. Le dogme du pardon des crimes est le fondement du christianisme. Dès les premiers jours de la création, lorsque l'orgueil eut séparé l'homme de son auteur, tout en le chassant de son paradis de délices, l'Éternel fit entendre des paroles de miséricorde. Répétées de siècle en siècle par toutes les générations, rappelées par tous les sacrifices, elles soutinrent le genre humain dans ses pénibles voies et rendirent supportable l'amer calice de la vie. Jésus-Christ vint plus tard réaliser la promesse faite à l'humanité, et, du haut de la croix, il annonça que le pardon était désormais et irrévocablement accordé. Mais en nous enseignant que nous avons un médiateur vivant qui intercède sans cesse pour nous auprès de son Père, la religion nous apprend aussi, que nous n'obtiendrons miséricorde que tout autant que nous aurons été miséricordieux nous-mêmes. On se servira à notre égard de la mesure que nous aurons employée pour les autres. « Soyez miséricordieux, est-il écrit, comme votre Père céleste »; et ailleurs : « Heureux les miséricordieux! parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde. » Ne nous est-il pas ordonné de dire chaque jour : « Notre Père..... pardonnez-nous nos

offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » Et lorsque Pierre s'adressant à son maître, lui dit : « Seigneur, combien de fois faut-il que je pardonne à mon frère qui m'a offensé, est-ce assez de sept fois? » que lui fut-il répondu? « Je ne vous dis point sept fois, mais soixante-dix fois sept fois. » N'est-ce pas d'ailleurs l'exemple qu'il nous a légué pendant toute sa pénible carrière? Repoussa-t-il jamais un pécheur et son cœur ne s'ouvrit-il pas toujours au repentir? Au moment d'accomplir son douloureux sacrifice et les mystères de l'ancienne loi, il ne trouva de force que pour assurer le mauvais larron qu'il lui serait fait grâce. Dans l'église catholique, le mot *pardon* est synonyme d'*indulgence* (*voy.* ce mot). La prière nommée aujourd'hui *Angelus* s'appelait autrefois *pardon*, parce que les souverains pontifes y avaient attaché une indulgence. — Chez les Juifs, on nommait *pardon* le *grand jour des expiations*, correspondant au dixième jour du septième mois de l'année mosaïque, ou au premier mois de l'année civile. Le jeûne était alors fort rigoureux, et de nos jours encore les Juifs observent cette solennité avec beaucoup de soin. Ils ne prennent aucun repas avant le coucher du soleil, et passent une grande partie de la nuit dans la synagogue. Dans les jours de la nationalité juive, cette fête était annoncée dix jours à l'avance par les trompettes du temple. « Vous affligerez vos personnes, dit la loi, à cause des iniquités que vous aurez commises dans le cours de l'année, et le Dieu d'Israel accordera son pardon à votre repentir. » C'était une amnistie morale, publique et privée; car tous les citoyens, toutes les familles, devaient déposer leur ressentiment aux pieds du Dieu qui leur donnait un si généreux exemple. Mais dans les mots, *vous affligerez vos personnes*, la foule crut voir la seule nécessité de se priver de toute nourriture d'un lever des étoiles à l'autre. Ce n'est point ainsi que l'entendait le prophète : « Soyez affligés de cœur, rompez les nœuds de la méchanceté, détruisez toute oppression, voilà le jeûne qui plaît à l'Éternel. » En ce jour-là, le grand pontife immolait un veau et un bouc, dans le sang desquels il trempait le doigt pour faire, des aspersions dans le parvis, sur l'autel, autour du pavillon et dans le Saint-des-Saints. Il pénétrait dans ce lieu sacré revêtu de la simple tunique de lin, du ceinturon, de la tiare, après avoir solennellement prononcé, d'une manière inconnue aujourd'hui, le nom ineffable de l'Éternel, qui n'était plus répété dans tout le cours de l'année. Il faisait ensuite approcher un second bouc destiné à être *azazel* ou l'émissaire; et, étendant les mains, ils confessait hautement toutes les iniquités du peuple; il les déplorait, et en chargeait la tête de l'animal qu'on allait perdre dans le désert. Le nombre de jours d'affliction et de jeûne se multiplia indéfiniment dans la suite. Il n'est pas de mois dans l'année auquel ne s'attachassent plusieurs souvenirs funestes. Les principaux sont : le jeûne, pour la malheureuse guerre dans laquelle toutes les tribus détruisirent presque entièrement la tribu de Benjamin révoltée; le jeûne pour les divisions intestines qui formèrent de l'état deux royaumes, Juda et Israel; le jeûne d'Esther, vers le mois de mars, lequel précède une grande fête appelée *Pourim* ou la fête des Sorts, ainsi nommée, de ce que le sort avait déterminé le ministre d'un roi persan à détruire les Juifs; enfin le jeûne du dix août, relatif à la double destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor et par Titus.

L'abbé J.-G. Chassagnol.

PARÉ (Ambroise), célèbre chirurgien, né en 1509 à Laval, dans le Maine, mort à Paris le 15 décembre 1590. Issu d'une famille peu fortunée, qui ne put convenablement subvenir à tous les frais de sa première éducation, Paré fut recueilli par un chapelain, qui se chargea de lui apprendre la langue latine. Mais, jeune encore, Paré ayant assisté par hasard à une opération de la taille, se sentit une telle vocation pour la chirurgie, qu'abandonnant aussitôt son précepteur, il se rendit à Paris pour s'y livrer avec ardeur

à l'étude de l'anatomie et de la chirurgie. Son aptitude pour le travail était si grande et ses progrès furent si rapides que peu de temps après, sa réputation de chirurgien instruit et d'habile opérateur le fit appeler aux importantes fonctions de chirurgien militaire des troupes de messire René de Montijan, colonel-général des gens de pied et maréchal de France, avec lequel il fit plusieurs campagnes en Italie. A son retour à Paris, où l'avait précédé la haute renommée chirurgicale qu'il venait d'acquérir, Ambroise Paré fut reçu avec distinction membre du collége royal de chirurgie, dont il devint ensuite le grand-prévôt. Le mérite toujours croissant d'Ambroise Paré le rendit bientôt le chirurgien le plus renommé de son siècle, ce qui lui mérita la haute distinction d'être nommé conseiller et premier chirurgien des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III, qui lui témoignèrent la plus grande considération. Charles IX, dont il avait sauvé les jours gravement compromis par suite d'une blessure que son médecin Portail lui avait faite en le saignant au bras, fut celui qui lui donna les preuves du plus grand attachement. Ainsi, ce fut par un double motif de reconnaissance et d'admiration qu'il prit toutes les précautions possibles pour qu'il ne lui advînt aucun mal durant l'affreux massacre de la Saint-Barthélemi. « Charles IX, dit Brantôme, ne voulut sauver aucun calviniste, sinon *Ambroise Paré*, son premier chirurgien et le premier de la chrétienté; il l'envoya quérir et venir le soir dans sa chambre et garderobe, lui commandant de n'en bouger, disant, qu'*il n'estoit raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout un petit monde fût ainsi massacré.* » Une circonstance bien digne de remarque, c'est que, durant l'horrible journée de la Saint-Barthélemi, la plupart des médecins et des chirurgiens calvinistes furent également sauvés du massacre général, non par ordre du roi, mais par une sorte d'instinct populaire, qui, au milieu de ce déchaînement de passions fanatiques, veilla cependant à leur conservation. — La confiance qu'inspirait Ambroise Paré devint si générale que sa seule présence dans une ville assiégée ou dans un corps d'armée rassurait les combattants et ranimait l'espoir des malheureux blessés. Les soldats ennemis avaient une égale confiance et une même admiration pour lui. Mu dans toutes ses actions par une religieuse philanthropie, il était également bon et charitable envers tous. Partout où il se rendait, son nom seul lui procurait protection et dévouement, tant de la part des chefs de l'armée que des simples soldats. Une des époques les plus glorieuses de sa vie fut celle où il reçut l'accueil triomphal que lui fit la garnison de Metz : ce fut un élan de reconnaissance qui n'eut rien d'officiel, un digne hommage rendu à sa grande réputation, ainsi qu'à son beau caractère d'homme de bien. — Dans ses écrits, si remarquables par la variété des faits et par une érudition des plus étendues, le chirurgien de Charles IX traite les plus hautes questions scientifiques. Ambroise Paré, en s'affranchissant du culte superstitieux qu'on avait alors pour les auteurs grecs et latins, soumit les faits au creuset de l'observation, et, ne reconnaissant que l'expérience pour guide, il en fit le fondement le plus important de tous ses travaux. Aussi le soin qu'il eut toujours d'appuyer les préceptes sur l'observation exacte des faits forme-t-il le cachet de ses œuvres et leur principal mérite. A ce titre si important dans l'art de guérir, Ambroise Paré doit occuper parmi les chirurgiens la même place qu'Hippocrate parmi les médecins, et peut-être, comme le dit M. le professeur Richerand, n'en est-il aucun parmi les anciens ni parmi les modernes qui soit digne de lui être comparé. Toutefois, dans le cours de ses écrits sacrifia-t-il peut-être un peu trop à l'habitude des écrivains de son époque, en étalant parfois un trop grand luxe d'érudition grecque et latine. C'est dans son immortel ouvrage (*Ambrosii Parei opera, novis iconibus elegantissimis illustrata; Parisiis*, 1582, in-fol.), qui a été traduit

dans toutes les langues, qu'on trouve l'origine de la plupart des découvertes de la chirurgie moderne : c'est une véritable encyclopédie chirurgicale où les praticiens de nos jours peuvent puiser encore des documents importants pour l'art opératoire, ainsi que des notions précises sur les principales maladies qui sont du ressort de la chirurgie. Depuis Ambroise Paré, on n'a presque rien ajouté de mieux aux excellents préceptes qu'il a donnés sur le traitement des plaies en général et particulièrement sur la thérapeutique des plaies par armes à feu, qu'on appelait alors *playes faites par arquebuses*. Relativement à ces dernières, il démontra le premier l'inutilité et le danger même de leur cautérisation, opération cruelle, qui avait pour but la destruction du prétendu venin que l'on croyait exister dans les lésions de cette nature. C'est encore à lui que nous devons le meilleur mode de traitement pour la guérison radicale des rétrécissements de l'urètre. Les maladies des yeux et des dents furent aussi mieux étudiées et plus méthodiquement traitées par Ambroise Paré qu'elles ne l'avaient été par ses prédécesseurs. Enfin, il n'est pas jusqu'à la *chirurgie légale*, ainsi que divers points d'anatomie et de physiologie, qu'il n'ait éclairés de sa lumineuse investigation et de ses nombreuses expériences. Aussi la chirurgie moderne, en se plaçant sous son patronage, n'a-t-elle fait que lui rendre l'hommage qui lui est dû.

L. Labat.

PARÉLIE (météorologie), phénomène consistant dans l'apparition simultanée de plusieurs soleils, image du véritable (*v.* Parhélie.).

PARENT, PARENTÉ (du verbe latin *parere* [produire, engendrer]). La *parenté* est le rapport qui existe entre les personnes unies par les liens du sang. Dans l'origine, le mot *parent* ne s'appliquait qu'aux père, mère et ascendants; mais depuis on lui a donné une acception plus étendue : il désigne tous les individus qui descendent d'une souche commune, tous ceux qui sont unis à la famille. Ce n'est plus qu'un terme générique. — On distingue généralement les parents en *ascendants*, *descendants* et *collatéraux*; en *paternels* et *maternels*; en *germains*, *consanguins* et *utérins*. Les *ascendants* sont le père, la mère, l'aïeul, etc.; les *descendants* sont les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, etc.; les *collatéraux* sont tous ceux qui, sans descendre les uns des autres, ont un auteur commun, comme les frères, les oncles et les neveux, les cousins germains, etc. Les *parents paternels* sont les parents du côté du père; les *parents maternels*, ceux du côté de la mère. On appelle *consanguins* ceux qui sont issus du même père, mais de mères différentes; *utérins* ceux qui sont issus de la même mère, mais de pères différents; *germains* ceux qui descendent d'une souche commune. — Outre la *parenté naturelle*, il y a une *parenté civile* que l'on désigne sous le nom d'*alliance* (*v.*). Enfin, il existe encore une autre *parenté* qui est produite par l'*adoption* (*v.*). — La proximité de parenté s'établit par le nombre des générations. Chaque génération s'appelle un *degré* (Cod. civ., 735). — La suite des degrés forme la *ligne de parenté*. On appelle *ligne directe* la suite des degrés entre personnes qui descendent l'une de l'autre; *ligne collatérale*, la suite des degrés entre personnes qui, sans descendre les unes des autres, ont un auteur commun. On distingue la ligne directe *ascendante* et la ligne directe *descendante*. La première est celle qui lie le chef avec ceux qui descendent de lui; la seconde est celle qui lie une personne avec ceux dont elle descend (Cod. civ. 736). — En ligne directe, on compte autant de degrés qu'il y a de générations entre les personnes : ainsi, le fils est, à l'égard du père, au premier degré; le petit-fils, au second; l'arrière-petit-fils, au troisième, et réciproquement (Cod. civ., 737). — En ligne collatérale, les degrés se comptent par les générations, depuis l'un des parents, jusques, et non compris, l'auteur commun, et depuis celui-ci jusqu'à l'autre parent. Ainsi, deux

frères sont au second degré ; l'oncle et le neveu sont au troisième degré ; les cousins germains au quatrième, et ainsi de suite (Cod. civ., 738). On voit que, dans la ligne collatérale, il n'y a point de premier degré de parenté. — Cette manière de compter les degrés de parenté a été suivie dans tous les temps et chez tous les peuples ; cependant, le *droit canonique* l'a réprouvée pour les mariages dans la ligne collatérale : au lieu de compter les générations des deux parents, il comptait seulement les générations ou degrés de l'un des *parents* jusqu'à la souche commune. Ainsi, d'après ce système, deux frères seraient au premier degré de la parenté collatérale, parce qu'il n'y a qu'une génération depuis l'un des frères jusqu'au père, qui est la souche commune ; deux cousins germains seraient au second degré, parce qu'il y a deux générations depuis l'un d'eux jusqu'à l'aïeul, qui est leur souche commune, *et sic deinceps*. On ne sait pas précisément à quelle époque a commencé dans l'église cette manière de compter les degrés différemment du droit civil. Le plus ancien monument qui en témoigne est une lettre écrite au commencement du VIIe siècle, par saint Grégoire à saint Augustin de Cantorbéry, et dans laquelle ce pape réglait à quel degré les mariages devaient être permis aux nouveaux chrétiens d'Angleterre. Cet usage systématique se perpétua dans l'église, et excita de grandes disputes vers le XIe siècle, à cause des défenses de mariage pour cause de parenté, qui s'étendaient jusqu'au septième degré inclusivement : or, tandis que d'après le droit civil, ce degré ne comprenait que l'enfant de cousin issu de germain, le droit canonique plaçait dans le septième degré de parenté les personnes qui descendaient d'un *sixième aïeul commun*. Le pape Alexandre II ayant défendu, sous peine d'excommunication, de compter les degrés pour le mariage suivant la manière dont la loi civile les comptait pour les successions, ceux qui désobéirent furent regardés comme hérétiques ; on appela même leur opinion l'*hérésie des incestueux*. — Cette discipline, qui multipliait singulièrement les demandes en cassation de mariage sous prétexte de parenté éloignée, fut abrogée au XIIIe siècle par le pape Innocent III, dans le concile général de Latran. La décision de ce concile, qui a fixé au quatrième degré la défense de mariage entre parents, a toujours été observée depuis par l'église. — Dans notre législation actuelle, la *parenté* produit tantôt des *droits*, tantôt des *obligations*, tantôt des *prohibitions*. Ainsi, la loi défère les *successions* aux parents les plus proches ; ils sont appelés à la composition des *conseils de famille* ; ils peuvent former opposition à un *mariage* ou en demander la nullité, etc. Ils répondent des délits commis par leurs enfants ; ils se doivent des *aliments* dans certains cas. La *parenté* est un obstacle au mariage dans les cas déterminés par la loi ; elle est un motif de *récusation* de juge et de reproche contre des témoins ; enfin, des *parents* ne peuvent être témoins dans un *testament* authentique, jusqu'au quatrième degré inclusivement. — *Parent* se dit tantôt de ceux de qui l'on descend : il est né de *parents* illustres. *Nos premiers parents* sont Adam et Ève. Tantôt il signifie plus particulièrement le père et la mère : se marier sans le consentement de ses *parents*, obéir à ses *parents*. *Les grands parents* sont les plus considérables d'entre les proches parents. On dit proverbialement ou figurément : Aux gens riches ou en faveur, il pleut des *parents* ; un bon ami vaut mieux qu'un *parent* ; nous sommes tous *parents* du côté d'Adam ; les rois et les juges n'ont point de *parents*. AUG. HUSSON.

PARENT (RÉAL, NICOLAS-JOSEPH-MARIE), né à Ardres le 30 avril 1768, fit ses études d'humanités à Saint-Omer, de rhétorique à Boulogne, de philosophie à Paris, où il commença, en 1787, à fréquenter l'école de droit. Son père, ancien militaire, et alors notaire, le destinait à la profession d'homme de loi : le jeune Parent la devait honorer par les talents, le bon esprit et les sentiments

élevés dont ses progrès dans toutes les écoles avaient donné les plus sûrs gages. Après avoir travaillé dans quelques études de praticiens à Amiens et à Paris, il obtint en 1790 le grade de licencié en droit et le titre d'avocat au parlement. Dès cette même année, il reçut de ses concitoyens un premier témoignage d'estime : la garde nationale d'Ardres le députa à la confédération générale des départements du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme, qui se tenait à Lille; il avait depuis 1789 embrassé et soutenu la cause de la liberté publique avec autant de sagesse que d'ardeur. Un tribunal de district ayant été établi à Saint-Omer, il alla en 1791 y exercer sa profession d'avocat; mais avant la fin de l'année suivante, les administrateurs du district de Calais se l'attachèrent en qualité de secrétaire général. Il ne tarda point à devenir leur collègue, appelé à cette fonction par les suffrages des électeurs. Pendant qu'il remplissait celle de secrétaire, il contracta un mariage auquel il a dû le bonheur de tout le reste de sa vie. C'est depuis cette époque qu'il est connu sous le nom de Parent-Réal, qui, en le distinguant de plusieurs homonymes, lui était surtout cher comme l'expression de la plus tendre et de la plus honorable union. — Les citoyens de sa ville natale, jaloux de le rappeler dans leurs murs, le nommèrent peu après le 9 thermidor, juge de paix du canton d'Ardres, et en 1795, membre de l'assemblée électorale du Pas-de-Calais. Vers la fin de cette année, un nouveau gouvernement s'installa, qui, appréciant les services qu'il pouvait attendre du patriotisme éclairé de Parent-Réal, lui confia les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif, d'abord près de l'administration communale d'Ardres, puis près de celle de Saint-Omer, et enfin près de l'administration départementale établie à Arras. Son commissariat à Saint-Omer y est resté mémorable par sa ferme et victorieuse résistance à des malfaiteurs qui menaçaient cette ville et son territoire d'attentats pareils à ceux qui venaient d'epouvanter Aix et Marseille. Mais en se chargeant de fonctions administratives, il n'avait point renoncé à sa profession de jurisconsulte; il prit avec un plein succès, en 1797, la défense d'un malheureux nommé Tilloy, qui allait succomber sous l'odieuse et fausse accusation d'avoir assassiné sa femme. L'estime publique, acquise ainsi à Parent-Réal dans une double carrière, le désignait aux suffrages de l'assemblée électorale de son département : elle le nomma en 1797, et le réélut en 1798 membre de l'administration centrale, dont il devint bientôt le président; il était en cette qualité le premier fonctionnaire du Pas-de-Calais, quand les électeurs le députèrent au conseil des cinq cents. Il n'a siégé dans ce conseil que depuis le 20 mai 1799 jusqu'au 9 novembre (ou 18 brumaire) suivant; mais durant ces six mois, il a pris part à plusieurs discussions importantes, particulièrement à celles qui concernaient les clubs ou sociétés s'occupant de matières politiques, les congés et les dispenses de services militaires, les témoignages solennels de satisfaction mérités par les guerriers et par d'autres citoyens. En si peu de temps, il se fit assez distinguer au sein de cette grande assemblée pour mériter d'être compris, le 26 décembre, au nombre des cent membres primitifs du tribunat. Il y a payé son tribut, dans le cours d'environ deux ans et demi, par des discours et des rapports sur divers sujets d'intérêt public, tels que les cautionnements, les douanes, les tribunaux criminels spéciaux, les actes de l'état civil, les formules destinées à proclamer d'éminents services, les échanges de biens entre les particuliers et les hospices, et spécialement un échange entre les hospices de Saint-Omer et le domaine national. Sur les plus délicates de ces questions, et en d'autres délibérations non moins graves, ses opinions, toujours franches et loyales, loin d'annoncer ou de cacher l'intention d'ébranler le gouvernement de ce temps-là, tendaient au contraire à l'affermir en lui refusant les moyens de se perdre tôt ou tard par l'habitude des

infidélités, par l'abus et l'excès du pouvoir. Mais déjà le premier consul aspirait à l'empire. Il voulait des complaisances et non des conseils : entraîné par des succès brillants et trompeurs dans une route qui devait aboutir à des précipices, il souffrait impatiemment qu'on osât prévoir les désastres auxquels il exposait la France. Une première élimination arbitraire de vingt tribuns s'opéra en 1802 : Parent-Réal partagea l'honneur de cette exclusion avec Chénier, Ginguené, Benjamin-Constant, et d'autres citoyens investis à divers titres de l'estime et de la confiance du public. Le despotisme, depuis cette victoire, ne trouva plus d'obstacle aux progrès qui en ont amené la catastrophe.—Parent-Réal, en sacrifiant ses intérêts personnels à ses devoirs, s'était fermé pour long-temps la carrière des fonctions publiques : celle du barreau et celle des lettres lui demeuraient ouvertes; il y rapportait une réputation honorable et pure, qu'il a, pendant 32 ans, entretenue et agrandie par d'utiles travaux. On l'a vu successivement avocat au conseil d'état et à la cour de cassation, au tribunal civil de Saint-Omer, à la cour royale de Paris; partout consciencieux, désintéressé, ne sachant tromper ni ses clients ni leurs juges, mais employant à les éclairer tous, ses talents, sa droiture et ses lumières. Chargé de la défense de plusieurs grandes causes, il n'a négligé aucun des soins, aucune des recherches qui tendaient à obtenir la plus exacte vérification des faits et la plus juste application des lois. Les preuves de son habileté, de son zèle, et surtout de sa probité, subsistent dans les plaidoyers et les mémoires qu'il a publiés, et parmi lesquels il nous suffira de citer ceux qui ont obtenu pour M. de Boileau, avocat d'Abbeville, la prise à partie d'un juge; et celui où il a défendu contre le fisc, les droits des acquéreurs de bois nationaux dans le département du Pas-de-Calais.—Les loisirs que lui laissait le barreau étaient consacrés aux lettres; il a mis au jour depuis 1815 plusieurs écrits recommandables par l'importance des sujets, par un emploi judicieux du savoir et par la noble élégance du style. Sa lettre à Benjamin-Constant sur l'improvisation combat avec avantage la proposition d'interdire dans les chambres législatives la lecture des discours écrits. En 1818, son traité du régime municipal a inspiré un vif intérêt qu'il a conservé tout entier depuis que d'autres écrivains ont traité non moins dignement et plus au long la même matière. La *Petite revue* des *Institutions oratoires* de M. de la Malle parut en 1819 : c'est une critique sévère, mais qui ne manque ni de sagacité ni d'urbanité. Elle ne portait pas le nom de Parent-Réal, qui ne se lisait pas non plus à la tête de l'opuscule imprimé en 1820 sous le titre des *Hommes du centre*, quoiqu'il n'y eût rien dans le fonds ni dans les formes de ces deux productions qui dût empêcher l'auteur de les avouer. La seconde est à la fois la plus courte et la plus sérieuse; elle signale une classe d'hommes publics qu'on voit dans les temps de révolutions reparaître sous tous les gouvernements qui se succèdent : la mission qu'elle se donne, et dont elle sait recueillir tous les profits, est d'installer chaque nouveau pouvoir, de le soutenir tant qu'il est fort, de le flatter quand il s'égare, de l'aider à rendre sa chute inévitable, et de l'abandonner lorsqu'elle est prochaine.—Sous les règnes de Louis XVIII et Charles X, Parent-Réal demeurait écarté de la chambre des députés par le cens d'éligibilité; des autres fonctions publiques, par des institutions ou des habitudes non moins déplorables. Les événements de 1830 ne le ramenèrent point dans cette carrière; il semblait pourtant difficile de choisir un magistrat plus intègre, une administrateur plus sage; et cet oubli d'un citoyen si recommandable à l'époque de tant de nominations et de promotions nouvelles ne se peut guère expliquer ou excuser qu'en le lui imputant à lui-même. En effet, il ne fit aucune demande, et sans doute, quand toutes les ambitions se disputaient les premières faveurs du pou-

voir, il devait rester peu de chances pour celui qui, ayant toujours ignoré l'art des sollicitations, n'était pas tenté d'en faire un tardif apprentissage. Il avait alors dans le conseil d'état, dans les chambres, dans le *centre* même, d'anciens collègues, des amis, des alliés, qui auraient bien servi les nouveaux gouvernants en leur proposant de l'employer; mais n'étant indiqué que par un fort petit nombre de députés sans crédit, il resta homme privé, et n'exprima qu'en cette qualité les sentiments et les vœux de son patriotisme invariable. Encore se crut-il obligé de n'user qu'avec réserve de la liberté d'opinion que la révolution de juillet semblait promettre. En publiant l'écrit intitulé : *Questions politiques*, il reconnut que les circonstances exigeaient déjà la suppression des trois chapitres les plus importants. Toutefois, il réclamait encore l'établissement d'un véritable régime municipal, et depuis il renouvela cette demande dans une introduction à la troisième édition du traité de Henrion de Pansey sur ce genre d'institutions. — Beaucoup d'autres écrits de Parent-Réal sont insérés en divers recueils. Il a fourni à la *Biographie des contemporains*, au *Dictionnaire de la conversation*, à la *Revue encyclopédique*, des articles dont nous donnerons plus bas une liste aussi complète qu'il nous sera possible, ainsi que de ceux qu'ont reçus de lui les journaux de la capitale et des départements : le *Moniteur*, le *Miroir*, la *Tribune*, le *Propagateur d'Arras*, l'*Indicateur de Calais*, l'*Annotateur de Boulogne*, le *Narrateur de l'Aube*, la *Feuille de Clermont* (Oise), etc. Entre ses œuvres inédites, nous n'indiquerons en ce moment que son cours de littérature à l'athénée de Paris en 1823 et 1824. — Parent-Réal avait joui de toutes ses forces jusqu'à l'âge de 60 ans : vers 1828, il crut s'apercevoir de quelque altération de sa santé. Il s'exagéra bien davantage en 1833 la gravité d'une maladie de son épouse. Au moment où cette alarme commençait à s'affaiblir, et où il espérait qu'un séjour à la campagne achèverait de la dissiper, un coup d'apoplexie foudroyante le frappa dans la voiture même qui le conduisait avec son épouse au lieu de leur départ. Il mourut le 28 avril 1834, âgé de 66 ans moins 2 jours. — Voici quels sont les ouvrages de M. Parent-Réal imprimés à Paris : *Lettre à Benjamin-Constant sur l'obligation d'improviser dans les assemblées législatives* (in-8°, 1815). *Du régime municipal et de l'administration de département* (in-8°, 1818). *Petite revue de l'ouvrage de M. de la Malle*, ayant pour titre : *Institutions oratoires* à l'usage de ceux qui se destinent au barreau (in-8°, 1819). *Les hommes du centre* (in-8°, 1820). *Questions politiques* (la pairie, la loi électorale, etc. [in-8°, 1830]). *Introduction au traité du droit municipal de Henrion de Pansey* (in-8°, 1832). — Ses discours, opinions, rapports au conseil des cinq cents et au tribunat, imprimés in-8°. *Opinion sur les sociétés particulières s'occupant de questions politiques* (an VII, 1799). *Discours sur les actes législatifs qui déclarent que des citoyens ont bien mérité de la patrie* (an VIII, vendémiaire). *Discours en présentant les Éléments d'équitation* de Roy (an VIII). *Opinion sur le projet de loi relatif aux cautionnements* (an VIII, ventose, 1800). *Observations sur les échanges de biens entre les hospices et les individus* (an IX, vendémiaire). *Discours sur le projet de déclarer que l'armée d'Orient, etc., a bien mérité de la patrie* (an IX, nivose, 1800). *Opinion sur le projet de loi portant établissement de tribunaux criminels spéciaux* (an IX, pluviose). *Rapport sur un projet d'échange entre le domaine et les hospices civils de Saint-Omer* (an IX, pluviose). *Rapport sur une dénonciation de la mairie de Tarascon*, relativement à une liste communale d'éligibles (an IX, fructidor). *Opinion sur un projet de loi concernant les actes de l'état civil* (an X, nivose). — M. Parent-Réal a inséré dans la *Biographie des contemporains* les articles *Danton*, *De Sèze*, *Adrien Duport*, *Du Veyrier*, *Du*

Wiequet, *De Grégory*, *Guiter*, *Henrion de Pansey*, *Hacot*, *Jamin de Bermens*, *Lacroix*, géomètre, *Le Gay*, *Leveux*, *Linguet*, *Miot*, père et fils, *Maréchal et Gavet*, *Muchembled*, père et fils, *Podevin*, *Rebat de la Rhoellerie*, *Réal*, *Servan*. — Dans le *Dictionnaire de la conversation*, les articles *Barreau*, *Bâtonnier*, *Calais*, *Chalotais* (*La*), *Cassation*, *Cochin*, *Consultation*, *Courage civil*. — Dans la *Revue encyclopédique*, quatre articles sur divers ouvrages concernant les sciences morales et politiques (1819). Un article sur Servan, ses œuvres judiciaires, etc. (1819). Sur Mirabeau, édition de M. Barthe, dans le *Bulletin bibliographique* (1820). Sur l'Institution du jury en Suisse (1820). Sur les œuvres de Marmontel (1821). Sur la session des chambres en 1819 (1821). Sur les *Garanties individuelles* par M. D. (1822). Sur la traduction d'Hérodote par M. Miot (1823). Deux articles sur les ouvrages de Lacretelle aîné (1823). Article sur l'*Essai politique* de M. Ganilh concernant le revenu public (1823). Article nécrologique sur le même Lacretelle (1824). Nouvel article sur les œuvres de Servan (1827). Article nécrologique sur Henrion de Pansey (1830). Article sur le *Traité de la procédure civile* par M. Auger (1830). — En divers journaux : deux articles sur les ouvrages de Henrion de Pansey (*Moniteur*, 1820, 7 février, 31 décembre). Article nécrologique sur M. Pillon (*Feuille de Clermont* (Oise [1826]), *La nouvelle école littéraire* et les *Perruques*. *Ardres, ses administrateurs, ses députés*. *Thomas Payne, élu député*. *Les chiens réputés enragés*. *La dernière communion de ma tante*, 1831. *Imputations de matérialisme aux savants, aux médecins*; *Du style*; *Du medecin*; *Demande d'arrondissement municipal pour Calais*. Dans le *Propagateur d'Arras*, 1830, sur les poésies posthumes d'Antoni, *Gaulmier*; 1832. *Au maire d'Ardres* sur le général Dorsenne. *Sur le partage des biens communaux*; sur le mot *sujet*; *Les Rosati d'Arras*; *le Médecin de village*; *Lettre sur l'état de siége*. Article nécrologique sur Cr. Lami — Dans l'*Annotateur boulonnais*, 1831, *sur l'hérédité de la pairie*; *Encore quelques mots sur l'hérédité de la pairie*; 1832, aux articles sur la participation des femmes aux exercices et actes publics. Dans l'*Industriel calaisien*. Article *sur l'histoire et l'esprit de la pairie*; *Lettre à M. Noel*, professeur de philosophie à Saint-Omer, 20 septembre 1833. — *Sur le Mont-d'Or* (*Miroir*, 7 septembre 1821). — *Sur la maison de détention de Clairvaux* (*Tribune*, 29 juillet 1829). *Au narrateur de l'Aube*, sur la presse périodique, 20 juin 1829.—On assure que le bibliothécaire de l'une des villes du département du Pas-de-Calais, a contracté l'obligation de publier un recueil des Œuvres de Parent-Réal; et l'on espère qu'il ne tardera plus à la remplir. L'édition qu'il a promise est attendue avec impatience par les compatriotes de l'auteur et par tous ceux qui l'ont vu poursuivre et achever à Paris son honorable et trop courte carrière.

DAUNOU,
Membre de l'Institut.

PARENTHÈSE, nom que les grammairiens ont donné à toute proposition ou pensée isolée qui, insérée dans une phrase dont elle suspend la marche, forme en même temps un sens à part; ce qui s'accorde très bien avec l'étymologie de ce mot, qui vient du grec *parenthesis* (interposition), formé de *para* (entre), et de *tithémi* (je place), *chose placée entre d'autres*. Il ne faut produire sous la forme de parenthèse que des sentiments ou des réflexions dignes de fixer l'attention, et qui, dans une juste impatience de se montrer, ne peuvent attendre la fin de la série des idées qui les ont fait naître. Toute parenthèse doit être courte, vive, utile, et tenir au fond du sujet, quoiqu'elle soit détachée de la constitution mécanique et analytique de la phrase au milieu de laquelle elle a pris place. Si une parenthèse est trop longue, elle court risque de faire perdre de vue le fil du discours, et manque totalement

son effet. L'orateur et l'écrivain, habiles dans leur art, n'usent de la parenthèse qu'avec sobriété. Un style hérissé de parenthèses révèle un certain désordre dans l'esprit ou une prétention ridicule. Nous avons des auteurs qui ne peuvent écrire deux phrases de suite sans se procurer le plaisir de la parenthèse, mais c'est presque toujours aux dépens de l'harmonie et de la clarté. Les anciens ne tombent jamais dans cet abus. Parmi les modernes, le poète Byron prodigue souvent les parenthèses, et quelquefois d'une manière sublime ; mais c'est là un privilége qui n'est donné qu'au génie. Quant au vulgaire, il doit s'en tenir aux règles que nous venons d'exposer, et que nous appuierons d'un exemple tiré de l'oraison funèbre de Henri de Bourbon, prince de Condé, par le grand orateur Bourdaloue : « C'était (le prince de Condé) un homme solide, dont toutes les vues allaient au bien, qui ne se cherchait point lui-même, et qui se serait fait un crime d'envisager dans les désordres de l'état sa considération particulière (maxime si ordinaire aux grands), qui ne voulait entrer dans les affaires que pour les finir, dans les mouvements de division et de discorde que pour les calmer, dans les intrigues et les cabales de la cour que pour les dissiper. » — On appelle encore *parenthèse* les deux crochets qui enserrent pour ainsi dire la phrase ou la réflexion que l'on fait intervenir dans la période, comme nous venons de le dire. Ainsi, dans notre exemple (*Maxime si ordinaire aux grands*), le premier crochet se nomme la *parenthèse ouverte*, et le second la *parenthèse fermée*. Dans la conversation, on emploie quelquefois ce mot pour faire remarquer en passant ou un fait ou une circonstance à laquelle on attache de l'importance : « Ce ministre est très riche, et, *par parenthèse*, très honnête homme. » CHAMPAGNAC.

PARESSE (*pigritia* ou *pigrities*). Quels sont les résultats de cette propension si naturelle à beaucoup de personnes, d'écouler leur vie dans ce *dolce far niente* qui peupla de tout temps les asiles de l'opulence comme ceux de la misère, les couvents ou les cloîtres et les hôpitaux, car la vie religieuse, non moins que la carrière philosophique ou celle des muses, puise surtout son charme dans cette indolence du corps, jointe à la vague liberté de l'esprit. Le pauvre lazzaroni y trouve la consolation de son indigence à tel point qu'il préfère parfois se passer de manger, comme le fait le nègre, le sauvage des déserts, et aussi l'Espagnol, plutôt que de travailler, à moins que le besoin de la nourriture ne devienne par trop impérieux.—Telle est, au contraire, la destination de l'homme sur cette terre, que *le travail est la loi de la société*. Il nous est plus nécessaire, même qu'à tout autre animal, d'après notre constitution. En effet, l'animal dort quand il est repu, et ne voit rien au-delà de son existence toute physique. Mais l'homme, parce qu'il a reçu de la nature une tête active et pensante, des mains industrieuses, périrait d'ennui de ne rien faire ; la prison devient pour lui un supplice en nos climats. Il embrasse toute la nature dans ses désirs et ses espérances ; il se consume volontairement de travaux en sillonnant les mers, creusant les entrailles de la terre, ou même s'élevant dans les airs ; il a inventé mille industries, et jusqu'à celle de sa destruction. C'est le seul être de la création qui soit éminemment condamné aux labeurs pour manger son pain à la sueur de son front. La nature ne l'a constitué roi de l'univers qu'à ce prix. Sans le travail, le globe reste en friche ; par la paresse, rien ne fructifie pour la vie civilisée. Nulle société nombreuse, nul grand empire, nulle richesse dans les nations que par le travail accumulé. Aussi la nature nous a-t-elle fait don, outre l'intelligence créatrice, de l'instrument auteur de tous les instruments, des mains pour dominer sur le globe, et régner sur toutes les créatures. Tous les animaux sociaux, les castors, les abeilles, les fourmis, sont des races laborieuses, ainsi que la race humaine, la plus sociable de toutes. En effet, la construction des villes, comme

les cités des ruches et des fourmilières, les cabanes aquatiques des castors, ont besoin du concours d'êtres associés; c'est enfin à l'aide de travaux mutuels que s'élève la civilisation et la vie intellectuelle bien au-dessus de l'état de nature. — La paresse tue donc la société en négligeant d'y contribuer. Le Romain qui disait qu'on devait compte à la république, non seulement de ses actions, mais encore de ses loisirs, énonçait une vérité très sensée. D'ailleurs, si le travail modéré, mais suivi et journalier, fortifie, déploie les organes de la vie extérieure; s'il facilite et anime le jeu de leurs fonctions; s'il en élargit la sphère, en accroît l'énergie et la puissance, il est évident que les langueurs de la paresse, dans lesquelles tant d'êtres opulents s'enfoncent avec mollesse, doivent présenter un résultat tout différent sur l'organisme. En effet, celui-là est plus sain, devient robuste par l'exercice, et vit plus longuement, qui augmente l'activité de son système nerveux, sans l'épuiser avec excès. Il est manifeste que les individus laborieux ont plus d'appétit, dorment mieux que les lâches et mous, sans appétit, sans vivacité, sans nerfs, croupissant dans la torpeur, s'affaissant d'inertie. Ils poussent en effet leur carrière plus loin que ces paresseux *qui in otio senescunt*. L'homme travailleur est aussi plus courageux, plus ferme, beaucoup moins maladif, et plus capable de toutes choses que celui dont les humeurs s'accumulent, menacent la santé par l'hydropisie, l'anasarque, l'apoplexie et autres stases pernicieuses. En général, les individus gras, les complexions lymphatiques, sont plus lentes, plus paresseuses que les tempéraments bilieux et nerveux, la plupart secs et agiles; la nourriture de chair donne aussi plus d'activité que le régime végétal, toujours rafraîchissant et humectant, pour l'homme et pour les animaux. — Voyez ce voluptueux Asiatique accroupi tout le jour sur les coussins de son divan, dans un kiosque, ou sous l'ombrage des palmiers. Il sommeille presque constamment, comme un être stupide, dans son indolence! Accablé par la chaleur du climat, il fume gravement sa pipe, ou avale quelques bols de *majush* ou d'*afion* (opium) pour l'aider à traverser l'insupportable longueur de ses journées. L'ennui fait de sa vie un supplice. En réalité, une tête vide, sans instruction, laisse affaisser sous une épaisse superstition et une stupide insouciance la plupart de ces Orientaux, s'abandonnant à la fatalité, offrant au cordon strangulateur leur col obéissant, parce que *Dieu le veut*, avec l'ordre du padischah. Toute leur occupation se borne à réciter quelques versets du Coran sur les grains de corail de leur chapelet en l'honneur du prophète, et ils s'ensevelissent dans cette inerte béatitude qui est une mort anticipée. — Mettez en comparaison un actif Européen, un Basque alerte, cet artisan habile, levé dès l'aube pour achever son œuvre, perfectionner son industrie, agrandir sa fortune, certes, ceux-ci ne connaissent ni les *vapeurs*, ni les langueurs, ni les digestions pénibles, ni l'insomnie, ni le mortel dégoût et son triste cortége, ces maladies chroniques du foie, de la rate et autres viscères abdominaux, qui deviennent la caverne des souffrances chez l'Oriental assoupi. Pourquoi voit-on toujours l'Européen, le Tatar, quoiqu'en petit nombre, se rendre maîtres dans les Indes, conquérir, renverser avec une poignée de guerriers, ces puissants empires de la Chine et du Mogol? C'est surtout dans les temps barbares, plus encore que dans les âges de civilisation, que brille l'activité, cette force expansive, infatigable, née du besoin d'étendre en tout sens son existence, son nom, et qui révèle les hommes supérieurs. Cette énergie vit et se déploie surtout chez les classes inférieures, qui, sorties de l'infortune, sentent leur vigueur native pour s'élancer à de plus hautes destinées. Ainsi, l'homme de courage et d'intelligence marche dans sa liberté; il s'étend pour subjuguer, pour assouvir sa nature insatiable et remplir sur la terre cette mission providentielle qu'il ne connaît pas. Puis viennent, après

le triomphe, les délices de Capoue, la mollesse paresseuse, les voluptés; ces compagnes éternelles de l'opulence; elles dissolvent à leur tour les hommes mâles et valeureux. Ils tombent alors comme les Mogols, les Afghans énervés sur les trônes d'Ispahan et de Delhi, comme les Mandchous sur celui de Pékin, et bientôt les Anglais dans l'Hindoustan. Ainsi, l'opulence, la chaleur, sont les deux principales causes de la paresse qui perd les peuples méridionaux et les classes riches ou les plus élevées de la société. Au contraire, le froid, comme la pauvreté, sont des causes excitatrices de la vigueur et de l'activité chez d'autres hommes, qui détrônent tôt ou tard les premiers. La plus utile leçon que l'on puisse donner aux enfants est celle de l'amour du travail, pour le bonheur de leur vie, soit afin de conserver une santé robuste et d'obtenir la longévité, soit pour acquérir de la fortune.—Loin de conseiller la paresse, l'art médical est, au contraire, porté à chasser les personnes molles et lentes, les femmes délicates, de dessus leur divans, leurs lits de plume. Rien de plus pernicieux pour elles que cet état langoureux, qui, non seulement fane leurs appas, mais les dispose aux flueurs blanches, à l'aménorrhée, aux migraines, aux maux de nerfs, aux douleurs d'estomac; les rend pâles, affaissées, flasques. C'est encore la paresse qui dispose à cet embonpoint énorme et ridicule, qui devient aussi pénible que dégoûtant, et rend impropre aux ardeurs de Vénus. C'est par la paresse que s'accumulent le sang, la lymphe formant des stases funestes; c'est surtout par cette vie horizontale dans des lits chauds et mollets que s'amassent vers la tête ces humeurs, qui appellent des apoplexies foudroyantes. Tel négociant a travaillé trente ans, chaque jour, dès le matin, pour s'enrichir. Opulent à l'âge de cinquante ans, il veut jouir, dans le repos, de sa fortune: il y succombe; se retirant sous l'apathie, il y trouve l'ennui, devient lourd, digère mal, tombe malade: le voilà menacé de la mort, et il regrette en vain la pauvreté et le travail, qui, du moins, entretenaient sa santé et sa joie. J.-J. Virey.

PARESSEUX. Cette dénomination, qui, chez l'homme, indique un des vices les plus dangereux, puisqu'il peut conduire à tous les autres, a été appliquée, bien à tort, à quelques animaux qui ne peuvent se mouvoir qu'avec une extrême lenteur, grâce à la bizarrerie de leur conformation. Ces animaux constituent pour les naturalistes le genre *bradype* (*v.*), de la grande division des mammifères, de l'ordre des *édentés* et de la famille des *tardigrades*. Nous ne décrirons point cet animal dans toutes ses parties, nous indiquerons seulement les causes qui le font regarder comme l'être le plus malheureux qu'ait formé la nature, puisque sa vie, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, souvent violente, est un continuel martyre. On distingue trois espèces principales de *paresseux*, qui diffèrent entre elles par quelques caractères anatomiques, mais qui se rapprochent beaucoup par leurs habitudes et l'aspect générale de leur conformation. Le *bradype* proprement dit (que les sauvages ont surnommé *aï* (*v.*), à cause du cri plaintif qu'il fait entendre et que l'on ne peut mieux exprimer que par ces deux voyelles réunies), est de la grosseur d'un chat; sa tête a un peu plus de trois pouces de longueur, son corps quatorze pouces, sa queue onze ligne, ses bras onze pouces et ses jambes six. Les poils qui recouvrent le corps de ce paresseux sont longs, secs et raides, et tellement touffus qu'on les dirait enveloppés de foin: cette grande quantité de poils lui donne une apparence d'embonpoint qui n'est que factice, car il est généralement très maigre. Ses membres, qui sont presque aussi longs que son corps, sont eux-mêmes très grêles, et se terminent par des ongles d'une extrême longueur, très arqués, et dans lesquels semble résider toute la vigueur et toute la puissance de cet animal. Il n'a que deux sortes de dents: des canines et des molaires; les incisives n'existent pas. La tête est à peu près arrondie, le museau court, les yeux assez

éloignés l'un de l'autre, et dirigés en avant, les narines un peu écartées et placées à l'extrémité du museau. Les doigts de l'aï sont soudés entre eux par une membrane qui les recouvre jusqu'à la racine des ongles. C'est à la longueur de ses membres antérieurs, à l'union des doigts qui les termine et aux ongles longs et crochus dont ils sont armés que cet animal doit l'extrême difficulté qu'il éprouve à se mouvoir. A ces causes vient se joindre une conformation intérieure encore plus bizarre : le bassin est tellement large et les cavités cotyloïdes placées si en arrière qu'il ne peut rapprocher les cuisses ; en outre, ses intestins sont fort courts, et il n'a point de cœcum ; il est muni d'une sorte de cloaque pour la sortie commune des urines et des excréments. Cet animal, originaire de l'Amérique méridionale, ne doit pas, d'après la description que nous venons d'en faire, offrir un aspect bien agréable ; aussi excite-t-il plutôt le dégoût que l'intérêt. Sa fourrure n'a rien de beau, et sa chair n'est nullement estimée, il n'y a que les sauvages qui la mangent. La femelle du bradype met bas un seul petit, qui reste cramponné sur le dos de sa mère, et qui est ainsi très à portée de sa nourriture, qu'il puise aux deux mamelles que sa mère porte sur la poitrine. Quand il peut se passer de sa mère, celle-ci s'en débarrasse, et l'infortuné est alors obligé de ramper pour trouver une nourriture que la nature semble ne lui donner qu'à regret. Il est encore fort heureux pour lui qu'il ne soit pas carnivore, car comment ferait-il pour atteindre les animaux nécessaires à sa subsistance, puisqu'il lui faut une heure pour parcourir la longueur d'une toise ? L'aï ne peut rester à terre, la conformation de ses membres ne le lui permet pas, aussi cherche-t-il constamment à grimper sur les arbres : ici encore surgissent de nouvelles difficultés : il ne peut faire avancer son corps, il est obligé d'y employer toute la force de ses ongles, et souvent il lui faut trois jours pour arriver jusqu'aux premières branches ; une fois là, il semble renaître, on le dirait animé d'une nouvelle vie ; crampouné par les pieds de devant, il laisse pendre son corps, qui décrit alors un arc de cercle, et reste ainsi suspendu pendant plusieurs semaines à un même arbre, jusqu'à ce qu'il l'ait entièrement dépouillé de ses feuilles, sa seule nourriture. Les orages, le bruit, les vents, la pluie, rien ne lui fait lâcher prise ; son épaisse fourrure le met à l'abri de toutes les intempéries des saisons, et comme il habite les contrées les plus chaudes du nouveau continent, il ne redoute point les rigueurs de l'hiver, qui le feraient infailliblement périr, car l'extrême lenteur de ses mouvements doit le rendre très sensible au froid. Quand l'arbre sur lequel il se trouve ne peut plus lui donner de nourriture, il est bien contraint d'en chercher un autre, mais il éprouve trop de peine à descendre pour le faire sur-le-champ, et ce n'est qu'après avoir enduré la faim pendant plusieurs jours qu'il se décide, non point à descendre, mais à se laisser tomber, au risque de se briser sur le sol. Heureusement que la nature l'a pourvu de côtes extrêmement solides, et de poils très serrés et très rudes, qui diminuent le choc. Il se roule donc en boule, et se laisse choir, puis il s'avance lentement vers un autre arbre. C'est dans ce trajet qu'il rencontre le plus d'ennemis : si l'homme n'est point friand de sa chair, il n'en est pas de même des animaux carnassiers qui hantent les forêts de l'Amérique ; et comme il n'a pour se défendre que ses grands bras, qu'il ne peut lever que l'un après l'autre, et encore si lentement que l'on a toujours le temps d'éviter le coup, il ne tarde pas à devenir leur proie. On assure que ses ongles, doués d'une force prodigieuse, peuvent produire des blessures très graves, qui, dans quelques circonstances, ont produit le *tétanos*. La force musculaire qui réside dans les membres de cet animal fait qu'il est impossible de lui faire lâcher la branche qu'il a saisie ; il faut nécessairement couper cette branche pour faire tomber l'animal et l'emporter ainsi ; la chute elle-

même ne le fait point céder ; les coups ne réussissent pas davantage ; on pourrait le tuer que la contraction musculaire persisterait encore quelque temps. Cet animal, comme on le voit, paraît doué d'une insensibilité presque absolue, cela tient encore à son organisation : il paraît, d'après les observations d'un naturaliste, qu'il se rapprocherait, sous ce rapport, des tortues et des reptiles ; et Pison assure qu'après avoir ouvert un de ces animaux vivant, et lui avoir arraché le cœur, non seulement les battements se faisaient encore sentir dans cet organe, mais une mobilité très évidente s'est manifestée long-temps encore dans les membres de l'animal. Cette expérience, bien pénible et bien cruelle, était cependant nécessaire pour connaître la cause de cette insensibilité vraiment inexplicable auparavant. La voix de l'aï est claire ; mais comme les sons en sont variés, quelques auteurs lui ont plaisamment donné le nom d'inventeur de la musique. — Il resterait maintenant à parler des autres espèces, parmi lesquelles on remarque l'*unau*, plus grand que l'aï, mais qui lui ressemble beaucoup par la lenteur de ses mouvements et son aspect général ; mais l'examen approfondi du précédent suffira pour faire connaître ce genre d'animaux, que la nature semble n'avoir formé qu'à regret, et que les voyageurs ont désignés par le nom de *Paresseux*.

C. Favrot.

PARFUM. Les *parfums* ou *odeurs balsamiques* sont des molécules qui se dégagent continuellement de diverses substances, et qui, se dissolvant ou restant suspendues dans l'air, forment autour de nous une atmosphère odorante qui agit sur la membrane pituitaire ou l'odorat, et donne lieu à ces sensations agréables qu'on nomme *odeurs suaves*. Les parfums peuvent être gazeux, liquides ou solides. Les premiers sont ou les émanations des corps odorants ou les produits de l'action de la chaleur ; les seconds sont naturellement liquides ou dissous dans un menstrue ; les troisièmes appartiennent à divers produits végétaux ou animaux, réduits en poudre : de ce nombre sont la vanille, le baume du Pérou, le storax, le musc, l'ambre gris, le succin, les huiles odorantes, etc., etc. — Quoique les parfums plaisent en général à tout le monde, il est cependant des personnes qui en éprouvent des impressions fâcheuses : ainsi, il en est dont l'odeur du musc irrite si fortement le système nerveux qu'il leur est impossible de la supporter long-temps sans en éprouver une espèce de syncope ; nous en dirons autant de l'ambre gris et des autres substances à odeur suave très prononcée. L'effet produit chez certaines autres personnes est tel qu'après être sorties de l'atmosphère qui leur sert de véhicule, elles en éprouvent ou croient en éprouver l'impression souvent pendant plusieurs heures. — Il fut un temps où l'on brûlait des parfums pour désinfecter l'air ; de nos jours, cette méthode a été reconnue erronnée : les parfums ne font en effet que masquer la mauvaise odeur de l'atmosphère, sans la détruire ni en paralyser l'action *délétère* (*v.*). J. de Fontenelle.

L'usage des *parfums* remonte à la plus haute antiquité. Moïse donne la composition de celui qu'on offrait au Seigneur sur l'autel d'or, et de celui qui servait à oindre le grand-prêtre et ses fils, ainsi que le tabernacle et les vases saints. Les Hébreux embaumaient les morts avec des parfums exquis : tels étaient ceux qu'Ézéchias conservait dans ses trésors, ceux qu'employa Judith pour captiver Holopherne, et dont se servit l'épouse du Cantique. Au luxe et à la richesse des vêtements, les Babyloniens joignaient la volupté des parfums. Les Grecs et les Romains regardaient les parfums, non seulement comme un hommage dû aux dieux, mais encore comme un signe de la présence des immortels. Chez les poètes, les divinités ne se manifestent jamais sans annoncer leur apparition par une odeur d'ambroisie. Les anciens brûlaient aussi des parfums sur les tombeaux. Antoine recommanda en mourant qu'on répandît sur ses cendres des herbes odoriférantes et du vin, et qu'on mêlât des aromates au

doux parfum des roses. Autrefois, les parfums, l'ambre et le musc surtout, étaient fort en usage en France. Nicolas de Montant, qui fit imprimer en 1582 *le Miroir des Français*, y reproche aux dames et aux demoiselles d'employer tous les parfums, eaux cordiales, civettes, musc, ambre gris, et autres précieux aromates, pour parfumer leurs habits et linge, voire tout leur corps. X.

Parfum, s'emploie aussi au figuré ; on dit : le *parfum* de la louange, le *parfum* des louanges ; il est peu de têtes asses fortes pour résister au *parfum* de la louange ; le *parfum* de la prière s'élève jusqu'à Dieu ; il y a dans ce livre un *parfum* d'antiquité. La conduite et les actions d'un homme sont-elles entachées d'immoralité ; sa loyauté, sa probité, sont-elles suspectes, on dira : Cet homme ne répand pas un bon *parfum* ; tandis qu'en parlant d'un homme dont la vie est exempte de blâme, on dira : Il est en bonne *odeur* auprès des honnêtes gens. J. de F.

Parfumeur. L'art du parfumeur est une des plus agréables industries connues. Il se bornait jadis à associer les parfums aux matières grasses, huileuses, féculentes ; à parfumer quelques étoffes, à fabriquer quelques pastillages, etc. : le charlatanisme et la routine en faisaient presque tous les frais. Maintenant, les besoins du luxe ont augmenté le nombre de ses produits, et le parfumeur, au lieu de cet amas de recettes, souvent irrationnelles, qui en formait jadis tout le savoir, invoque aujourd'hui les progrès de la chimie pour opérer ses combinaisons ; il étudie les matières premières, rejette celles qui sont défectueuses, dispose soigneusement les autres, leur fait subir de nouvelles préparations, et étend ses travaux depuis les cosmétiques, les huiles et les pommades odorantes, les crèmes, pâtes, fards, dentifrices, jusqu'aux teintures et aux aromatiques, les vinaigres, sachets, pastilles, cassolettes ; les savons de toilette, les dépilatoires, la coloration des cheveux, les gants, les brosses, etc. Tous ces divers objets, il ne les fabrique point ; aussi a-t-on divisé cet état en trois classes : le *parfumeur fabricant*, le *parfumeur marchand*, le *parfumeur-mercier*. Au lieu de nous attacher à décrire son laboratoire, qui ne diffère guère de celui du pharmacien, nous allons nous contenter de donner les formules de quelques objets de son commerce, dont l'usage est le plus généralement répandu.

Pommade à la cassie ou *à l'acacia*. On prend 500 livres de graisse, ou mieux 334 livres de corps d'axonge et 166 de *corps ferme*, que l'on fait fondre à une douce chaleur ; on y met alors 150 livres de fleurs effeuillées ; on couvre le vase, et on malaxe le tout une fois par heure pendant un jour. Au bout de ce temps, on fait fondre de nouveau, on agite, et l'on entretient cette fusion pendant une autre journée. On passe alors à travers un canevas, que l'on soumet à la presse. Cette graisse odorante est mise alors en infusion jusqu'à dix fois avec de nouvelles proportions de fleurs, jusqu'à ce qu'elle soit assez chargée de leur arôme.

Pommade à la rose. Elle se prépare de la même manière, mais on emploie une partie de moelle de bœuf sur trois d'axonge, et l'on renouvelle l'infusion de fleurs jusqu'à douze fois.

Pommade à la fleur d'orange superfine. On fait infuser, comme il a déjà été dit, demi-livre de fleurs d'oranger par livre de graisse. Pour la pommade superfine, on prend deux tiers d'axonge épurée au jus de citron et un tiers de belle cire vierge, et l'on n'y emploie que les pétales des fleurs soigneusement mondées de leurs étamines, pistils et calices. On répète l'infusion sur de nouvelles fleurs jusqu'à huit fois.

Pommade à la vanille. On emploie une once de vanille coupée menu par livre de pommade ; après quinze jours d'infusion, en ayant soin de remuer de temps en temps, on la fond et on laisse infuser pendant dix jours, et au bout de ce temps, on passe avec expression.

Pommade au jasmin. On la prépare comme celle d'orange ; quelques personnes y ajoutent 4 onces de benjoin, pour 10 livres de pommade ; on fait fondre à

une douce chaleur, et l'on décante. — Presque toutes les autres pommades se préparent de la même manière.

Huiles dites antiques. On emploie pour leur préparation les huiles d'amande douce, de ben, d'avelines, d'olive très pure, etc. On les obtient en faisant infuser les fleurs dans ces huiles, ou en les aromatisant par des huiles essentielles de résine, etc. Celles qui se font par infusion sont celles d'oranger, de rose, de cassis, de jasmin, de seringat, de jonquille, de tubéreuse, de violettes, de clématite, d'aubépine, etc., et de toutes les fleurs fugaces : elles sont d'autant plus odorantes qu'on a répété plus souvent les infusions.

Huile de lavande. Huile, 1 livre; essence de lavande ou de marjolaine, 2 gros: on prépare de même celles à la menthe, au thym, au serpolet, etc.

Huile du phénix, pour fortifier la chevelure : moelle de bœuf dépurée, 4 onces; huile épaisse de muscade, 4 onces, axonge, 2 *id.*; huile de girofle, de lavande, de menthe, de romarin, de sauge, de thym, de chacune demi-gros; baume de tolu, 4 gros; camphre, 1 *id.*; alcool à 36, 1 once.

Huile des Célèbes. Huile d'olive superfine, 1 pinte; clous de girofle N° 8; cannelle concassée, 4 gros; faites bouillir pendant une heure, et ajoutez, après avoir remplacé l'huile perdue : cannelle, bois de santal, de chacun 4 gros; clarifiez et ajoutez : essence de Portugal, 4 gr.

Huile de Macassar. Huile de ben, 8 litres; de noisette, 4 *id.*; esprit de vin, 1 *id.*; essence de bergamote, 3 onces; esprit de musc, 3 *id.*; esprit de Portugal, 2 *id.*; essence de rose, 2 gros. — Nous ne pousserons pas plus loin l'examen de ces prétendus cosmétiques, qui n'ont pas demandé un grand effort d'invention, quoique étant brevetés.

Eaux-de-vie aromatiques. Elles consistent en une infusion de fleurs dans un menstrue, ou bien une addition de quelque huile volatile.

Alcools aromatiques. Ceci comprend les *eaux de Cologne*, etc. Eau de Cologne du Codex, essence de bergamote, de citron, de limette, de chacun 2 onces; d'orange, de petit grain, de cédrat, 1 once; de romarin, 1 once; de lavande, de fleur d'oranger, de chacune 4 gros; de cannelle, 3 gros; esprit de romarin 8 onces; eau de mélisse composée, 3 livres; alcool à 32 degrés, 12 livres. Distillez au bain-marie presque à siccité, et ajoutez : eau de Bouquet, 1 livre; eau de Cologne de Laugier; alcool aqueux, 70 litr.; écorce de bergamote, 40 kil. Distillez au bain-marie pour obtenir, alcool de bergamote, 35 litres; d'autre part, distillez de la même manière 70 litres d'alcool aqueux avec 40 kil. zestes de citron; plus 30 litres d'alcool aqueux avec 20 kil., écorce d'orange de Portugal; 30 litres d'alcool aqueux avec 75 kil. de feuilles de romarin fraîches; 30 litres alcool aqueux avec 75 kil. de feuilles d'oranger fraîches, et 5 litres d'alcool à la fleur d'orange; mêlez tous ces produits obtenus pour avoir 100 litres d'eau de Cologne.

Eau des odalisques. Alcool à 32°, 4 litres; eau de rose, 12 onces; cochenille, 36 grains; crème de tartre soluble, 4 onces; storax, 1 *id.* 4 gros; baume liquide du Pérou, *id.* sec, de chaque 5 gros; galanga, 1 once; pyrètre, racine de souchet, de chacun 1 *id.*, 4 gros; vanille, 1 gros; écorce d'orange sèche, 2 gros; cannelle fine, 1 *id.*; essence de menthe, d'aneth, d'angélique, de chacune 1 gros; faites infuser pendant 8 jours, et filtrez.

Essence de musc. Musc concassé, 5 onces; civette, 1 *id.*; esprit d'ambrette, 4 litres.

Essence d'ambre. Ambre gris, 4 onces; musc en vessie, 2 onces; alcool d'ambrette, 4 litres.

Vinaigres aromatiques. On doit choisir les vinaigres les plus concentrés, et y ajouter un dixième d'alcool à 36 degrés pour augmenter leur force dissolvante. On les parfume ensuite par infusion, par addition d'essence ou solution, et par distillation. On obtient par infusion les *vinaigres rosat, surard*, à la *fleur d'oran-*

ge, à l'*œillet rouge*, à la *jonquille*, à la *lavande*, à la *sauge*, à la *marjolaine*, au *serpolet*, au *thym*, à la *menthe*, à la *mélisse*, à l'*estragon*. Les proportions sont d'environ 1 livre de fleurs pour de 8 à 12 livres de vinaigre. — Les *vinaigres par distillation* sont également à la *rose*, à la *lavande*, de *romarin*, d'*orange*, de *bergamote*, de *cédrat*, etc.

Des savons.

Jadis, le parfumeur ne fabriquait que les savonnettes; maintenant, il prépare toute sorte de savons aromatiques, diversement colorés. On les prépare avec l'huile d'olive, celle d'amande douce, de ben, ainsi qu'avec le sain-doux, et une solution de soude caustique. Les savons blancs, ainsi obtenus, sont ensuite fondus et parfumés. Indépendamment de ces préparations, le parfumeur prépare aussi les divers *carmins*, les *poudres à poudrer* et à *laver les mains*, les *poudres épilatoires* et *dentifrices*, les pâtes et crèmes cosmétiques, les laits également cosmétiques, les fards, les élixirs et eaux dentifriques, les opiats, les eaux de senteur, les essences, diverses préparations pharmaceutiques, etc.; les pastilles à parfum, les gants, sachets, éponges, brosses, etc. Nous allons terminer cet article en citant au hasard quelques formules.

Lait virginal. Teinture de benjoin, 2 gros; eau de fleur d'oranger, 7 onces.

Paraguay-Roux. Cresson de Para fleuri, et mondé de sa tige, 4 onces; alcool à 33°, 1 livre; racine de pyrètre, 1 once; d'*inula bifrons*, 1 once. Après 15 jours d'infusion, filtrez.

JULIA FONTENELLE.

PARGA, port de mer sur les côtes de l'Albanie, vis-à-vis la pointe méridionale de l'île de Corfou. Cette ville, à l'époque de la chute de l'empire romain, fut bâtie sur la cime d'un rocher, baigné de trois côtés par les eaux de la mer, et qui est adossé à une montagne escarpée, au-dessus de laquelle se trouve une citadelle réputée imprenable. Parga est construite en amphithéâtre, à l'embouchure d'un fleuve (l'Achéron des anciens); elle est entourée de remparts, et a un double port formé par une petite île, et défendu par une batterie. Les rues sont étroites et tortueuses. L'aspect de la citadelle est grandiose. Les environs sont fertiles. Le territoire qui appartient à la ville est séparé des frontières de l'Albanie par de hautes montagnes. Parga est à peine nommée dans l'histoire jusqu'en 1401, époque où elle contracta avec Venise une alliance qui dura jusqu'en 1797, c.-à-d. jusqu'au moment où la république de St-Marc fut sacrifiée à l'Autriche par la politique de Bonaparte. Parga, qui avait réussi auparavant à se soustraire au joug d'Ali-Pacha, le tyran de l'Albanie, était considérée comme un lieu de refuge par tous ceux qui fuyaient ses cruautés : il en résulta que les exilés y établirent le centre de leurs menées contre l'ennemi commun. Ali-Pacha dut chercher dès lors à s'emparer de cette ville. En 1798, il parvint à se rendre maître de Prevesa, et d'autres places fortes situées sur les côtes. Parga seule lui résista. Les Parganiotes repoussèrent toutes ses attaques jusqu'en 1811, époque où ils demandèrent à être incorporés dans la république des îles Ioniennes. Les Anglais mirent garnison dans leur ville, sans toutefois accéder à leur demande. La Grande-Bretagne comprenait toute l'importance que pouvait avoir Parga pour la possession de Corfou; mais la crainte d'être entraînée dans des guerres continuelles contre les Albanais l'engagea à entrer en négociations avec Ali. Le résultat de ces négociations fut l'occupation de la ville par le tyran, qui promit toutefois d'accorder une indemnité aux habitants qui voudraient émigrer. Il y avait alors dans la place environ 5,000 Grecs albanais. Ali prit possession de Parga en 1819, et la population presque entière alla s'établir dans les îles Ioniennes, à Céphalonie et à Cérigo, après avoir brûlé les ossements de ses ancêtres.

C. L.

PARHÉLIE (météorologie). On appelle ainsi un phénomène remarquable, consistant dans l'apparition simultanée

de plusieurs soleils, qui ne sont que des images du véritable. Ces images se montrent toujours sur l'horizon à la même hauteur que le vrai soleil. Un cercle blanc pareillement horizontal, dont le pôle est au zénith de l'observateur, les unit les unes aux autres. Celles qui paraissent sur le cercle, du même côté que le soleil véritable, présentent les couleurs de l'arc-en-ciel, et quelquefois on aperçoit le cercle lui-même coloré dans la partie qui les avoisine. Celles, au contraire, qui se forment du côté opposé au soleil sont toujours incolores; d'où l'on peut conjecturer qu'elles sont produites par *réflexion*, tandis que le grand cercle et les autres sont dus à la *réfraction*. En outre, quand ces phénomènes se produisent, on voit ordinairement autour du soleil une ou plusieurs couronnes circulaires concentriques, qui offrent les couleurs de l'arc en-ciel; on voit enfin quelquefois naître sur ces couronnes ou sur les points du grand cercle d'autres linéaments d'ores pareils, et même des ores tout entiers. — Les parhélies paraissent toujours aussi grands que le soleil dont ils sont l'image, mais leur figure n'est pas aussi exactement sphérique. Leur éclat n'est pas aussi éblouissant que celui du soleil. Leur contour extérieur présente les mêmes couleurs que celui de l'arc-en-ciel. Plusieurs parhélies semblent se terminer par une longue queue, dont l'éclat est moins vif que celui du parhélie même. Voilà pour les caractères les plus tranchés de ces singuliers météores. On a encore observé qu'à l'époque de leur apparition le temps n'est jamais parfaitement serein. De petits nuages, flottant de loin en loin dans l'atmosphère, en altèrent ordinairement la transparence. Ils se montrent en outre le plus souvent pendant l'hiver, lorsque le vent du nord souffle. La durée de leur apparition est d'une, deux, trois, ou même quatre heures; lorsqu'ils disparaissent, il tombe ordinairement de la pluie, ou même de la neige sous forme d'aiguilles; mais à ces circonstances se borne tout ce qu'on sait sur la cause de leur production : Huygens en a donné une explication très compliquée. Il pense qu'ils sont le résultat des modifications que fait éprouver à la lumière une infinité de petits cylindres de glace répandus dans les hautes régions de l'atmosphère. Mais il faut encore supposer ces cylindres formés d'une partie extérieure transparente et d'un noyau cylindrique opaque; car alors, par une réfraction latérale, opérée perpendiculairement à leur axe, ils produiront un effet analogue à celui des globules de grêle dans les couronnes, et avec plus d'éclat encore, à cause de la forme alongée et du parallélisme de leur disposition, d'où résulteront les apparences de soleil colorées. Enfin, si l'on suppose, comme il est vraisemblable, que les extrémités de ces cylindres soient l'une et l'autre arrondies, ils produiront dans ce sens les effets résultant de la sphéricité, et de là pourront naître les couronnes colorées concentriques au véritable soleil. Mais tant de suppositions accumulées ne s'écartent-elles pas trop de la simplicité bien reconnue des véritables procédés de la nature? Nous sommes assez porté à le croire, et cependant nous n'avons rien de plus satisfaisant à proposer. C'est assez dire que nous n'avons encore rien de certain sur la cause de ces étranges phénomènes. F. Passot.

PARI, gageure, promesse réciproque par laquelle deux ou plusieurs personnes qui soutiennent des choses contraires s'engagent à payer une certaine somme à celui qui se trouvera n'avoir pas raison (*v.* Gageure).

PARIA. Dès les temps les plus reculés, les Hindous furent, ainsi que les Éthiopiens, les Égyptiens et les Juifs, divisés en *castes*, que les Hindous nomment *zat*. Ce mot est susceptible d'une grande extension : on l'applique quelquefois pour désigner un métier, quelquefois la patrie d'une personne. Ainsi, on dit : *Tantika zat* (la caste [métier] de tisserand), et *Kon zat toumara?* (Quelle est ta nation?) Les *védas* rapportent que Brahmâ, le créateur du monde (qu'il ne faut pas confondre avec Brahma, l'être

unique et éternel, qui a donné naissance au premier) divisa en quatre castes les premières créatures. De sa tête naquirent les *brahmânes* (brames), les *kchatrias* de ses épaules, les *veissiahs* de son ventre, et les *soudras* de ses pieds. — Les brahmânes furent destinés à remplir les places les plus élevées, telles que celles de conseillers ou ministres des princes : quelques-uns furent rois, et d'autres exercèrent le sacerdoce. Les kchatrias furent destinés au métier des armes; les veissiahs furent chargés de la direction de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, et du soin d'élever les troupeaux; les soudras furent simples laboureurs, domestiques, et quelquefois esclaves. — Chacune de ces quatre castes principales se subdivisa en plusieurs centaines d'autres, et leur subdivision varie suivant les localités ; car telle caste est établie dans une contrée de l'Indoustan et ne l'est pas dans une autre. Mais la plus nombreuse est celle des soudras; elle est tellement considérable que, y compris la tribu ou sous-caste des parias, la plus grande de toutes, et qui se divise en un grand nombre d'autres tribus, elle forme les neuf dixièmes de la race hindoue ou des adorateurs de Brahmâ. — La tribu primitive des *tzengaris* est une subdivision des différentes tribus de *parias* ou hommes hors de castes : ce mot vient du sanskrit *pari-aïa*, qui signifie *non-observation des règles*; il se compose de *pari* (improprement), et de *aïa* (aller); on dit même *paria brahmân* (un mauvais brame; le mot *paria* (mauvais) est hindoustani. L'origine des parias est fort ancienne; leur nom se trouve déjà dans les plus anciens *pourânas*. Cette sous-caste s'est formée de la réunion d'individus chassés des autres castes pour crime envers la religion et les lois, et renferme un grand nombre de tribus, parmi lesquelles on doit compter celle des *vallouvers*, qui est la plus distinguée ; celle des *chakilis* ou savetiers, celle des *moutchiers* ou tanneurs, les *kallabantrous* ou voleurs, les *kouravers* ou marchands de sel, les *otters*, nomades qui vont travaillant comme nos Auvergnats, et creusent les puits et les canaux dans les différentes parties de l'Inde; les *dambarous*, mendiants et jongleurs; et, enfin, les *tzengaris*, tribu primitive de nos Bohémiens et de nos Égyptiens, et des *zingari* italiens, dont le nom tient encore au nom originaire, et dont nous avons trouvé le berceau dans le pays des Mahrates. — Dans l'Inde entière, les parias sont asservis aux autres castes, méprisés, et partout traités avec dureté; l'aversion que ces castes, et surtout celle des brahmânes, témoignent aux malheureux parias est si grande que, dans bien des endroits, leur approche seule, ou la trace de leurs pieds, est considérée comme capable de souiller tout le voisinage. Il leur est défendu de traverser la rue où logent les brahmânes : s'ils osaient enfreindre cette défense, ceux-ci pourraient les faire assommer de coups, car ils ne pourraient les frapper eux-mêmes sans se souiller. Néanmoins, le croirait-on? malgré l'asservissement, l'humiliation et la misère qui pèsent sur les parias, on ne les entend jamais se plaindre de leur sort : encore moins songent-ils à l'améliorer, en se réunissant pour forcer les autres tribus à les traiter comme des égaux. Les parias sont élevés dans l'idée qu'ils sont nés pour être asservis à leurs compatriotes, et que c'est là leur seule condition. Étrange effet, épouvantable résultat de la division des hommes en castes, que la nature semble quelquefois avoir voulu établir en formant des races inégales, mais auquel le législateur humain doit remédier, au moyen de lois fortes, justes et protectrices. — Cependant, cette horreur qu'inspirent les parias et les mauvais traitements qu'ils endurent ne sont pas aussi grands dans quelques provinces de l'Inde. C'est dans les parties méridionales et occidentales de la presqu'île qu'ils subsistent avec toute leur énergie; ils deviennent moins sensibles dans les provinces septentrionales, et le récit en a été singulièrement exagéré en Europe. — Nous autres Occidentaux, nous sommes

considérés dans l'Inde comme des parias étrangers et conquérants ; et nous sommes obligés d'admettre des parias au nombre de nos serviteurs, parce qu'il est des soins domestiques que tout autre Indien rougirait de nous rendre. Je n'ai même jamais vu un soudra qui voulût s'abaisser au point de préparer la baignoire, couper les cheveux, décrotter les souliers, vider et nettoyer les vases de nuit, et encore moins d'être cuisinier d'un Européen. En effet, dans ces fonctions, il lui faudrait préparer la viande de bœuf, un animal vénéré de tous les Hindous ; parce que dans notre imprudent et injuste mépris pour les autres peuples, nous admettons dans l'Inde le bœuf sur nos tables, et des parias seuls consentent à exercer cet office, exécré des autres Hindous.

G.-L.-D. DE RIENZI.

PARIS, prince troyen célèbre, le plus beau des fils d'Hécube et de Priam, roi de Phrygie. Sa mère, le portant encore dans son sein, eut un songe, et, dans ce songe, il lui sembla mettre au monde une torche flamboyante. Elle alla aux devins, qui lui prédirent qu'elle portait en ses flancs un fils qui causerait l'embrasement et la ruine du royaume de Priam. On dit que ce fut d'une petite ville nommée Zélia, et sise au pied du mont Ida, que sortit cet oracle. Hécube ne tarda pas à donner le jour à un enfant charmant ; mais ses grâces et son innocence ne le sauvèrent pas des rigueurs du sort. Priam avait résolu d'abord de le sacrifier à sa propre sûreté, ou plutôt aux intérêts de la patrie. La mort du royal enfant avait été résolue d'avance. Toutefois, Priam et Hécube, le type, dans Homère, des princes les plus honorables, les plus justes et les plus religieux de l'Asie, ne purent se résoudre à exécuter cette cruelle sentence ; ils se contentèrent d'exposer le nouveau-né dans les solitudes du mont Ida. Des pâtres le nourrirent du lait de leurs chèvres ; et l'enfant croissait en beauté et en force. Sa valeur naturelle lui fit donner par ces bergers son premier nom d'Alexandre ; il est formé des deux mots grecs *alexis* et *andros* (secours ou chasseur d'homme). Une jeune nymphe de l'Ida, déjà aimée d'Apollon, ne trouva pas le royal berger moins beau que le dieu du jour ; elle lui accorda ses faveurs, et l'aima passionnément. Son nom était Œnone. En ce temps se célébrèrent les fameuses noces de Thétis et de Pélée en Thessalie. La Discorde, non invitée, venait de jeter, au milieu du joyeux banquet, cette pomme fatale, où était écrit : *A la plus belle*. Trois grandes déesses, Junon, Pallas et Vénus, se la disputèrent ; tous les dieux, jusqu'à Jupiter même, se refusèrent à être les juges de la beauté. Le maître de l'Olympe s'en référa à l'amant d'Œnone, le plus fin connaisseur alors en perfections féminines, quant au corps, à la figure et à la taille. Mercure conduisit les trois déesses dans un mystérieux bocage du mont Ida, et les présenta à Pâris, à qui il signifia l'objet de son message, puis reprit son vol vers les cieux. Les déesses employèrent chacune tous les artifices imaginables pour séduire leur juge. La majestueuse Junon lui promit toutes les richesses de la terre et des honneurs, Minerve la sagesse, et Vénus la plus belle femme de l'univers. Quant à la profusion de pierreries et d'or ouvragé ; quant à l'éclat du fard immortel préparé par Hébé, la Jeunesse, dont la reine des dieux avait eu soin de parer son corps et d'orner son visage, ils ne lui servirent de rien. Le juge incorruptible exigea que les trois déesses parussent nues à ses yeux. L'ambition de posséder la pomme d'or, cette médaille indélébile où étaient écrits ces mots, plus chers qu'un trésor à une femme : *A la plus belle*, les fit incontinent se dépouiller de leurs vêtements ; la grave Minerve même se hâtait ; Vénus n'eut que son ceste ou ceinture à délier et à jeter sur la mousse. A la vue des charmes ineffables de la mère des Grâces, Pâris, ravi, remit la pomme à cette blanche et immortelle main, que devait bientôt blesser la lance de Diomède. De là la haine implacable de Junon et de Pallas contre

Troie et ses princes, haine si bien décrite et développée dans l'*Énéide*. Les indicibles appas des trois plus belles déesses de l'Olympe, dont le pâtre de l'Ida avait rassasié ses regards, ne l'avaient point refroidi pour son Œnone, qu'il aimait de la même tendresse, quand une circonstance vint rompre ces deux destinées si doucement enchaînées l'une à l'autre. On vint à célébrer à Troie des jeux funèbres en l'honneur d'un prince royal; un taureau superbe en fut le prix; on pense même qu'il fut dérobé à Pâris lui-même. Le célèbre pâtre descendit dans l'arène, disputa aux fils de Priam, ses frères, l'animal mugissant, aux cornes dorées; il les vainquit l'un après l'autre. Il emmenait le prix de sa valeur, quand Déiphobe, ou, selon des mythologues, Hector, se jeta sur lui l'épée à la main. Alors Alexandre se fit connaître à eux, car, selon le mythe, il avait tout prêts les langes précieux dans lesquels il fut exposé. Les anciens, comme l'on sait, appelaient les langes ou bijoux dont ils paraient les enfants exposés *reconnaissances*. Les larmes coulèrent des yeux de ses frères, de Priam et d'Hécubé, époux déjà vieux. Alexandre avait alors 30 ans passés, époque où le sens du fatal oracle devait être nul d'après l'oracle lui-même. Il quitta l'Ida, mais non sa chère Œnone, vint à la cour somptueuse de Priam, et là, changea son nom de pâtre en celui de Pâris. Un peu plus tard, Pâris s'embarqua, sous prétexte d'aller consulter l'oracle d'Apollon-Daphnéen en Grèce, mais bien pour y recueillir la succession de sa tante Hésione, car, dans ces siècles héroïques, on n'était pas plus que dans le nôtre indifférent à faire valoir ses droits, même en pays étranger; mais, dans ces temps, le plus souvent la violence l'emportait sur la justice. Toutefois, Pâris, dans toute la force et les grâces de la jeunesse, relevées de ce que le luxe asiatique avait de plus riche et de plus élégant, descendit à Lacédémone, où Ménélas, l'époux de la belle Hélène, le reçut dans son palais, avec l'hospitalité recommandée par Jupiter et les honneurs dus au rang d'un tel hôte. Hélène aussi accueillit l'étranger avec des égards particuliers. Sur ces entrefaites, Ménélas eut l'imprudence de faire un voyage en Crète, et, lorsqu'il fut de retour à Sparte, il ne retrouva ni son hôte ni son épouse. Hélène, éprise du prince troyen, avait pris la fuite avec lui, et déjà le ravisseur faisait voile vers l'Asie. Descendu pendant la traversée à l'île de Cythère, l'île chérie de Vénus, là, cette déesse accomplit sa promesse, en mettant le comble aux désirs de Pâris, car Hélène, luttant avec ses devoirs, avait jusque là résisté à son séducteur. De Cythère, aujourd'hui Cérigo, il passa avec Hélène sur les côtes d'Asie. Ils furent reçus avec joie et fêtes dans la ville de Priam; mais le transport des deux amants était tant soit peu tempéré par la prédiction solennelle du vieux Nérée (*v.*), dieu de la mer, durant leur traversée, et par les funestes prévisions de Cassandre, prophétesse et sœur de Pâris. Quelques mythologues prétendent qu'Hélène ne mit jamais le pied en Asie, mais qu'emportés par une tempête, elle et son ravisseur, sur les plages d'Égypte, le roi de ce pays, ami de la vertu, renvoya à Sparte l'épouse de Ménélas (*v.*). L'opinion la plus accréditée est qu'elle descendit à Troie, d'où ses charmes incendièrent et l'Asie et l'Europe. Homère, le sage Homère, s'est emparé de cette opinion, qu'il a développée en si beaux et si nobles vers. Chez ce poète, qui créa tous les types d'homme, Pâris est un personnage mixte, comme le sont ordinairement les voluptueux et les efféminés : il est tour à tour lâche et valeureux. Dans l'*Iliade*, sa vigoureuse main blesse Machaon, Antiloque, Palamède, et jusqu'à Diomède même, et elle tremble avec raison devant Ménélas, qu'il attaque cependant. Son dernier triomphe fut de tuer lâchement d'une flèche Achille, le brave des braves. Peu de temps après, blessé lui-même par une des flèches empoisonnées d'Hercule, dont Philoctète était possesseur, il vint expirer sur le mont Ida, dans les bras d'Œnone, son

épouse selon les uns, son amante selon les autres. Celle-ci, oubliant les outrages et les infidélités de l'illustre pâtre, s'était en vain empressée de verser sur la plaie de son amant le suc des simples dont Apollon lui avait donné la science. Le tenant froid et inanimé sur son sein, elle s'étrangla de regret avec sa ceinture. Tant il est certain que les premières amours sont comme une véritable incarnation. D'autres veulent qu'OEnone refusa de guérir l'infidèle. Le premier mythe est plus digne du cœur de la femme. Durant les 10 années qu'ils vécurent ensemble, Hélène, avait rendu Pâris père d'une fille, qui porta son nom célèbre, et de deux fils, Bunichus et Idée. Sur les monuments antiques, Pâris est représenté avec le *pedum* ou bâton de pasteur à la main, coiffé du bonnet phrygien, et les épaules couvertes d'une élégante chlamyde : sa figure est presque celle d'une femme. — Homère nous a laissé le Pâris historique, ou plutôt héroïque; mais les *mystagogues* (*v.*) ont caché, sous l'emblème de ce héros mortel, l'astre du jour : c'est un mythe asiatique; c'est le Mithra-Soleil. Le flambeau dont Mithra (*v.*) est porteur brûle déjà dans le sein d'Hécube, la mère de Pâris, dont le nom a un grand rapport avec le mot grec *phaos* (lumière), et *pharunô* (je brille). Le taureau que le fils de Priam remporte pour prix est le fier taureau de Mithra-Soleil, que ce dieu dompte et presse du genou sur les pierres antiques. Vénus, à laquelle Pâris donne la pomme de la beauté, est la planète de ce nom, Vénus-Anaïtis, que le Soleil caresse le matin et le soir de ses rayons. On mit depuis Junon et Pallas (*v.*) au nombre des planètes subalternes, et dont l'éclat n'est pas aperçu à l'œil nu. Cette Hélène, enlevée et quittée par le berger troyen, est la lune (car Hélène signifie *lune* en grec), que le flambeau du monde illumine et délaisse tour à tour selon les phases; et cette OEnone, aimée d'abord d'Apollon, puis de Pâris, est une nymphe amante du soleil, qui n'est que Pâris, qui se lève derrière le mont Ida, et paraît glorieux sur sa cime aux regards des peuples plus occidentaux. Pâris aussi n'est-il pas représenté avec une chevelure d'or, comme Apollon? Mithra-Soleil n'a-t-il pas aussi cette chevelure, et aussi, comme le pâtre de l'Ida, le bonnet phrygien? J'ai fait la part de l'histoire; j'ai fait la part du mythe.—On dit d'un jeune homme d'une grande beauté, mais fat et efféminé : *c'est un beau Pâris*. Il ne faut pas le confondre avec un *Céladon* (*v.*), qui est aussi un berger favorisé de tous les dons de la nature, un peu coquet cependant, mais portant une ame non moins noble que tendre et fidèle. DENNE-BARON.

PARIS (FRANÇOIS de), prêtre appelant et diacre de Paris, né en 1690, fut recommandable par son zèle, sa charité, sa vie pénitente et pleine d'austérités; mais il est surtout célèbre par les miracles qu'on prétendait s'être opérés sur sa tombe dans le cimetière de St-Médard. On a plusieurs fois imprimé la vie de ce diacre, qui, après avoir ruiné sa santé par la pénitence, mourut en 1727. On a de lui des *Explications sur l'épître de saint Paul aux Romains*, *sur l'épître aux Galates*, une *Analyse de l'épître aux Hébreux*, etc. (*v.* l'art. CONVULSIONNAIRES). X.

PARIS (MATTHIEU), historien, bénédictin anglais du monastère de Saint-Alban. Il se distingua comme poète, orateur, théologien et mathématicien. Les hommes érudits étaient rares au XIIIe siècle. Tant de sciences diverses, réunies dans un seul, était alors un véritable prodige; il joignait à des talents si rares des mœurs austères, un courage plus rare encore. Chargé de la réforme de quelques monastères, il s'acquitta de cette mission difficile avec la plus impartiale sévérité, et tout le zèle d'un apôtre dévoué. Il attaqua les vices avec vigueur et sans aucun ménagement pour les coupables, quels qu'ils fussent. Il n'épargnait ni la cour d'Angleterre ni les officiers du pape; il défendit avec la plus courageuse persévérance les droits de sa patrie. Son histoire d'Angleterre l'a placé au rang des premiers écrivains du pays dans ce

genre. Il lui donna le titre d'*Historia major*, pour la distinguer d'un abrégé qu'il publia ensuite sous le titre d'*Historia minor*. Cette grande composition en deux volumes in-folio est divisée en deux parties : la première comprend les événements depuis l'origine du monde jusqu'au règne de Guillaume-le-Conquérant ; la seconde depuis cette dernière époque jusqu'en 1250. Il y travaillait encore lorsqu'il mourut, en 1259. L'édition de Londres, publiée en 1571, passe pour la meilleure ; il en parut une autre dans la même ville, et avec des augmentations, en 1640 (deux volumes in-folio).

DUFEY (de l'Yonne).

PARIS (Ville et Bataille [*v.* le Supplément de la lettre P]).

PARJURE, en latin *perjurium*. C'est l'acte par lequel on affirme sous serment un fait que l'on sait bien être contraire à la vérité ; tout faux serment est donc un *parjure*. On nomme aussi *parjure* celui qui se rend coupable d'un faux serment : ce mot s'emploie alors comme adjectif. Il s'emploie aussi comme verbe ; mais, d'après sa signification même, ce verbe ne pouvait être que réfléchi : *se parjurer*, c'est se rendre coupable d'un parjure, porter un faux témoignage. Dans le langage usuel on étend la signification du mot *parjure* à tout manquement à la foi promise sous la religion du serment ; mais en droit, cette expression ne s'applique rigoureusement qu'au faux témoignage porté en justice dans une cause civile ou criminelle. La légèreté avec laquelle on traite en toute autre matière les serments, même les plus solennels, n'a plus permis dans nos mœurs de traiter de parjures ceux qui manquaient à des promesses faites trop souvent sans réflexion aux pieds des autels ou dans le sanctuaire de la justice et des lois. Nous avons perdu le droit d'appeler *parjure* celui qui trompe la foi conjugale ou qui se joue d'un serment politique. Pour conserver à ce mot l'odieux qui en est inséparable, il a fallu en restreindre l'emploi à des actes que rien ne puisse excuser, ni la mollesse des mœurs, ni l'autorité de l'exemple, ni la malheureuse nécessité des temps. Dans l'ancienne législation, le parjure était assez mal défini, ou plutôt il ne l'était point. C'était même une assez grave question de savoir s'il était punissable, parce que, disait-on, c'était à Dieu seul de venger un crime qui s'attaquait à son saint nom. Cependant, plusieurs textes du droit romain, qui lui-même posait cette maxime, n'en prononçaient pas moins le bannissement, le fouet, l'infamie et la privation de toute dignité contre le parjure : la vengeance du prince se joignait ainsi à la vengeance divine. Les anciennes ordonnances de nos rois se montraient plus sévères encore contre un crime qui, en effet, ébranle l'édifice social jusque dans ses fondements ; car il ne reste plus aucune sécurité dans les relations sociales ; il n'y a plus sûreté dans les jugements, si la vérité d'un fait affirmé sous serment peut être mise en doute. Les *capitulaires* de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire condamnaient le parjure à avoir la main droite coupée ; mais on n'avait pas tardé à se départir de cette rigueur primitive, et, en l'absence de dispositions pénales plus précises, les parlements avaient adopté généralement pour règle que ce crime était punissable de peines arbitraires, dont la gravité était déterminée par l'exigence des cas. Aujourd'hui, la peine est parfaitement précisée : elle peut s'étendre, pour le faux témoignage porté en matière criminelle depuis la simple réclusion jusqu'à la peine de mort. Le parjure qui, à l'aide de son faux témoignage, a fait condamner un accusé à mort doit subir la peine du talion. Le coupable de faux témoignage en matière civile est punissable de la réclusion (*v.* TÉMOIGNAGE). Dans les affaires civiles, on distingue le simple parjure du faux témoignage. Le *serment*, en effet, est admis comme moyen de décision, il est *supplétoire* ou *décisoire*, suivant qu'il est déféré à l'une des parties par le juge ou par sa partie adverse. A l'égard du serment supplétoire, il ne peut guère y avoir, légalement parlant, crime de par-

jure de la part de celui qui le prête, car le serment n'est alors qu'une preuve de plus ajoutée à celles que le juge avait admises. Mais dans le serment décisoire, c'est la partie qui s'en rapporte elle-même à la déclaration faite par son adversaire sous la foi du serment; la peine contre le faux serment devait être sévère : c'est celle de la dégradation civique. Cependant, la disposition de la loi pénale est tellement générale qu'elle paraît devoir s'appliquer également à tout faux serment prêté par une partie dans sa cause. De cette disposition elle-même, on doit conclure que l'on peut être admis à prouver que celui à qui le serment a été déféré ou référé a fait une fausse déclaration, ce qui ne pourrait avoir lieu que par la voie criminelle. Mais une telle décision peut soulever de graves difficultés, car, comment admettre la preuve par témoins ou par titre contre la chose irrévocablement jugée? n'était-ce pas devant le juge civil et avant que le serment eût été déféré qu'il eût fallu invoquer toutes ces preuves? Autrefois, on faisait à cet égard une distinction importante, qui était fondée sur une décision de saint Augustin : celui qui avait provoqué son adversaire au parjure ayant en main les preuve de la fausseté de la déclaration qui serait faite contre lui n'était pas entendu dans sa plainte, lorsqu'ensuite il venait rapporter la preuve du faux serment prêté. « Celui qui, dans une telle position, disait ce Père de l'église, défère le serment, commet lui-même un crime : il est homicide de son ame, et lui-même est punissable. » TEULET, a.

PARK (MUNGO-), célèbre voyageur anglais, naquit à Selkirk en Écosse, le 10 sept. 1771. Son père était un fermier d'une fortune médiocre, ce qui n'empêcha pas le jeune Park de recevoir une excellente éducation, dans ce pays doté des moyens précieux d'éclairer le peuple; il préféra à toute autre la carrière médicale, et, après avoir suivi les cours de médecine d'Édimbourg, il vint à Londres, où il termina ses études, et chercha ensuite de l'emploi. Présenté par un de ses parents à sir Joseph Banks, celui-ci le recommanda aux directeurs de la compagnie des Indes, et Mungo-Park s'embarqua en 1792 pour l'île de Sumatra. De retour l'année suivante, il offrit ses services à la société d'Afrique de Londres, qui cherchait un voyageur à envoyer en Nigritie pour remplacer l'infortuné Houghton, mort en voulant pénétrer dans cette contrée. Park, entraîné par son ardeur pour la science et l'amour de la gloire, ne fut point ébranlé au triste récit des malheurs de son prédécesseur; la société d'Afrique accueillit ses offres à la recommandation de sir Joseph Banks, et il partit le 22 mai 1795 sur un navire qui faisait voile pour l'embouchure de la Gambie, où il arriva le 21 juin. Il remonta ce fleuve jusqu'au dernier comptoir anglais. Là, il fit tous les préparatifs nécessaires à son voyage. Pourvu d'un cheval, de deux ânes, de quelques provisions et des instruments indispensables, Mungo-Park partit de Pisania, accompagné de deux domestiques nègres, Demba et Johnson, qui parlaient les différentes langues de ces contrées. Il se dirigea d'abord à l'est, et ensuite au nord-est, traversant diverses populations nègres, dont les souverains en général l'accueillaient assez bien, ce qui cependant ne les empêchait pas quelquefois de le dépouiller, de manière qu'à son arrivée à Kemmou, capitale du Kaarta, il lui restait à peine la moitié de ses effets. Park fut reçu avec bonté par le roi de Kaarta, qui essaya de le dissuader de continuer sa route à l'est pour arriver au Niger, parce qu'il serait obligé de traverser le royaume de Bambara, qui était en guerre avec lui, et, que le voyant venir de ses états, il serait traité en ennemi ou en espion. Il lui conseilla de retourner dans le Kassou, et d'y attendre la fin de la guerre; mais Park ne crut pas devoir suivre ces sages conseils; il redoutait de se trouver enfermé dans l'intérieur de l'Afrique pendant la saison des pluies. Le roi lui indiqua alors la route de Ludamar, pays habité par les Maures, alliés

du roi de Bambara, l'avertissant toutefois des dangers auxquels il s'exposait; et il le fit escorter jusqu'à Djarra, sur la frontière du Ludamar. Le souverain de ce pays, Ali, fit dire au voyageur qu'il lui permettait de traverser ses états. Celui-ci, plein d'ardeur et d'espérance, se hâte d'arriver dans le royaume de Bambara; déjà il n'était qu'à deux petites journées des frontières lorsque les messagers d'Ali le contraignirent de se rendre à son camp de Benoun. Là, l'infortuné Park devint l'objet des traitements les plus atroces: dévoré par une fièvre ardente, en butte aux outrages et à la brutalité d'une foule de bêtes féroces sous forme humaine, sa patience et sa résignation ne les désarmèrent point; on le traîna à Benoun, où on le laissa six semaines, et de là à un autre camp près de Boubakir, sur la limite du désert. Enfin la femme d'Ali, de ce chef farouche et capricieux, jeta un regard de pitié sur le pauvre étranger; elle le fit mieux nourrir, et persuada à son mari de l'emmener avec lui à Djarra, où il se rendait. Tout le bagage de Park avait été pillé par les Maures; il ne lui restait plus que son cheval, quelques vêtements et une petite boussole; Ali lui avait enlevé son nègre fidèle, Demba; Johnson, son second compagnon nègre, effrayé des dangers qu'il avait courus, saisit une occasion pour retourner à Gambie. L'intrépide voyageur ne fut point découragé par ces infortunes multipliées; inébranlable dans ses projets, il résolut de poursuivre seul son entreprise. Le 1er juillet 1796, il s'échappe des mains des Maures: un détachement le rencontre, lui vole son manteau, et le laisse aller; il s'éloigne rapidement dans l'est, et arrive dans un désert, heureux, malgré cette horrible solitude, de n'avoir plus à craindre les bandits et les assassins qui l'avaient persécuté. Mais Park sentit bientôt combien sa situation était affreuse; son cheval épuisé de fatigue ne pouvait plus avancer; lui-même était excédé par une soif brûlante; réduit à mâcher des feuilles desséchées, il ne dut son salut qu'au soulagement qui lui fut offert quelquefois par des nègres fugitifs qu'il rencontrait. Les boutons de cuivre de son habit, qu'il détachait un à un, étaient reçus en paiement. Enfin, le 20 juillet, il découvrit un fleuve majestueux, aussi large que la Tamise à Londres, embrasé par les rayons étincelants du soleil levant: c'était le Niger, l'objet des longues et pénibles recherches du voyageur. Mungo-Park oublia tous ses maux; il courut au bord du fleuve, étancha avec son eau limpide la soif qui le consumait, et adressa au Tout-Puissant de ferventes actions de grâce. Il était alors à Sego, capitale du Bambara: pendant qu'il attendait son tour pour passer le bac, une multitude silencieuse avait les yeux fixés sur lui, et le roi, qui venait d'apprendre l'arrivée d'un blanc, lui fit demander le motif qui l'amenait, et lui ordonna de ne point traverser le fleuve, mais d'aller loger dans un village assez éloigné. Deux jours après, Park reçut un nouveau message du souverain, qui lui ordonnait de se retirer sur-le-champ. Le messager lui offrit un sac de cauris pour ses dépenses, et offrit de l'accompagner jusqu'à Sansanding. L'intrépide voyageur accepta avec reconnaissance, d'autant plus qu'il eut des raisons de croire que c'était pour le soustraire aux trames perfides des Maures que le roi de Bambara agissait ainsi. De Sego, il suivit les bords du Niger. Arrivé à Sansanding, son guide le quitta. Obligé de laisser dans un champ son cheval, qui ne pouvait plus marcher, il s'embarqua sur le fleuve, et poursuivit sa route jusqu'à Silla. Mais ici, des obstacles infranchissables le convainquirent de l'impossibilité d'atteindre Djinny; il était à 1100 milles de l'embouchure de la Gambie; les pluies avaient rendu les chemins impraticables. Park, malade, presque nu, commença le 30 juillet à retourner à l'ouest par la rive opposée du fleuve. Il eut le bonheur de retrouver son cheval, mais, apprenant que des troupes le cherchaient pour l'arrêter, il évita Sego, fit de nombreux détours, et arriva le 23 août aux frontières du Man-

dingue, où le fleuve cesse d'être navigable. Il continuait sa route, lorsque des maraudeurs le pillèrent, et le laissèrent nu : dépouillé de tout ce qui lui restait, au milieu d'un désert à 500 milles du premier comptoir européen, Park attendait la mort; il eut cependant le courage de continuer à marcher, et, par un bonheur inespéré, il recouvra son cheval et ses effets. Enfin, après des fatigues inouïes, il atteignit le 16 septembre la ville de Kamalia, où une fièvre qui le dévorait lentement le retint cinq semaines dans une hutte. Un nègre, marchand d'esclaves, le fit conduire au premier comptoir anglais. Le 17 juin 1797, il monta sur un navire américain qui allait aux Antilles. Après une longue traversée, il trouva à Antigoa un paquebot anglais, et le 22 septembre il touchait le sol britannique. Son arrivée à Londres fut presque un triomphe. L'impatience du public pour la relation de son voyage était sans bornes, et lorsqu'elle parut, lorsque ses découvertes en Nigritie furent connues, l'intérêt que le retour du voyageur avait excité s'accrut encore. Après avoir joui des succès de son ouvrage, Park retourna dans sa famille, se maria dans sa patrie, et exerça la chirurgie. Cependant, les souvenirs d'Afrique l'obsédaient au milieu de sa paisible existence. Le gouvernement britannique ayant résolu d'envoyer une expédition considérable pour descendre le Niger, Mungo-Park accepta l'offre qui lui fut adressée de la diriger, et le 30 janvier 1805, il fit voile de Portsmouth. Vers les premiers jours d'avril, il entra dans la Gambie, accompagné par 2 de ses compatriotes, 4 charpentiers et 35 soldats d'artillerie avec leur officier, sans compter les naturels qu'il prit à son service. Il commença alors la partie pénible et dangereuse de son voyage, et malheureusement sous les auspices les plus funestes. Chaque jour la mort moissonnait quelques-uns de ses compagnons. Le 19 avril, sa petite caravane arriva sur les bords du Niger à Bammakou, dans le plus triste état ; il ne restait plus que onze Européens, dont près de la moitié étaient malade. Park conservait tout son courage au milieu de ces désastres. Le 21, il s'embarqua sur le *Niger*, et envoya un message au roi de Bambara, pour obtenir la permission de construire un navire à Sansanding, au-delà de Sego. Quoiqu'il ne lui restât plus que trois hommes, il parvint à édifier une grande goëlette avec les débris de deux pirogues. Le 16 novembre, après avoir écrit et fait partir les dernières lettres que l'on ait reçues de lui, et dans lesquelles il manifestait une grande confiance, le même enthousiasme, et la ferme résolution de découvrir l'embouchure du Niger, ou de périr dans cette entreprise. Mungo-Park partit, et de longtemps on entendit plus parler de lui. Vers la fin de 1806, des marchands nègres répandirent aux établissements anglais d'Afrique le bruit que Park et ses compagnons avaient été massacrés. On chercha longtemps, on attendit vainement; enfin, en janvier 1810, le gouverneur du Sénégal envoya dans l'intérieur Isaac, celui qui avait apporté les dernières dépêches de l'infortuné voyageur. Il revint le 7 septembre 1811 confirmer ces tristes nouvelles. Il avait rencontré Amadi, nègre que Park avait engagé comme pilote, pour descendre le Niger jusqu'au royaume de Haoussa. Cet homme avait tenu un journal. Il paraît, d'après son rapport, que Park, après son départ de Sansanding, accompagné par trois soldats, un officier, trois nègres et un pilote, eut plusieurs combats à soutenir contre les indigènes, et qu'il débarqua à Yaour, dans le royaume de Haoussa. Le roi de ce pays, apprenant que des blancs étaient passés sans rien donner pour lui et ses chefs, fit mettre le pilote Amadi en prison et posta des troupes sur un rocher dominant le fleuve, et au-dessous duquel la barque des voyageurs devait passer. Park à son arrivée voulut forcer le passage ; on lui lança des piques et des pierres ; il se défendit long-temps, et, lorsqu'il vit la moitié de ses hommes tués, il fit jeter toutes ses marchandises dans le fleuve, et s'y précipita ; ses com-

pagnons suivirent son exemple ; ils furent tous noyés. Long-temps on éleva des doutes sur la vérité de cette narration ; aujourd'hui, on diffère peut-être encore sur certaines circonstances, mais on ne doute plus de la fin tragique de ce martyr de la science. Mungo-Park ajouta à l'éclat de ses découvertes par la pureté et l'élégante simplicité de son style. Observateur exact et judicieux, non moins que voyageur intrépide, la perte des instruments nécessaires a jeté une grande incertitude sur ses découvertes et ses observations géographiques. La seconde expédition, qui lui coûta la vie, fut publiée par Isaac, qui joignit au journal de Park, la vie de l'auteur et sa propre narration : cette dernière relation, d'un intérêt profond, malgré ses lacunes et ses imperfections inévitables dans de pareilles circonstances, fait naître des regrets bien vifs que le ciel ait ravi à la science cet illustre voyageur. — M. Caillé, dans son voyage à Timbocton, a relevé plusieurs erreurs de Mungo-Park. M. Walckenaer, dans ses *Recherches géographiques sur l'intérieur de l'Afrique*, a remarqué que ses calculs de latitude sont erronnés. M. Bowdich a publié en anglais à Paris, en 1825, un mémoire intitulé : *Contradictions in Park's last journey explained.*

Raymond de Vérigour.

PARLEMENT, en France. Mot dérivé avec contraction de *parabolamentum*, *colloque* ou *pourparler*. C'est le nom qu'on donnait, sous l'ancien régime, à des cours souveraines composées de laïques et d'ecclésiastiques, instituées pour administrer en dernier ressort la justice au nom du roi. — Nous nous proposons de traiter dans cet article : 1° de l'origine des parlements ; 2° de leur organisation, de leurs usages et du mode de renouvellement de leurs membres ; 3° des attributions, de la compétence et des priviléges qui leur étaient propres.

§ Ier. *Origine des parlements.*

L'origine des parlements est un objet sur lequel la critique historique s'est souvent exercée. Ces corps judiciaires étaient-ils une succession des assemblées martiales et politiques qui avaient eu lieu sous les rois des deux premières races de la monarchie française, un démembrement des conseils parallèles ou postérieurs à ces assemblées, ou bien existaient-ils en vertu d'une organisation directe et spéciale ? Cette question n'est pas seulement curieuse, comme on pourrait le croire ; elle se lie intimement à la question bien autrement grave de la compétence politique dévolue à ces grandes compagnies. Avant de hasarder une opinion personnelle sur ces différents points, il importe de rappeler sommairement la constitution particulière à ces assemblées primitives. Nous décrirons ensuite les principales vicissitudes qui ont modifié leur existence, jusqu'à ce qu'elles se soient effacées ou partagées pour donner passage aux parlements, tels qu'ils furent constitués sous Philippe-le-Bel et ses successeurs. Les assemblées appelées originairement *champs-de-mars* et postérieurement *champs-de-mai* n'étaient point d'institution royale : c'était une importation des peuples de la Germanie. On les connaissait aussi sous le nom de *placites généraux* de la nation, et de *mallum* (du teutonique *mallen*, parler), par allusion à ce qu'on y discutait les affaires publiques. Dans les grands conseils qui se tenaient en plein air, on traitait de la tutèle des rois mineurs, de la guerre extérieure, de l'admission des peuples étrangers sur le territoire, de l'abolition des mauvais usages, des modifications à apporter à la jurisprudence reçue, du changement de religion du roi et de l'état. Il y a quelques exemples de jugements rendus par eux dans des causes politiques. Ces assemblées, où toutes les personnes libres de la nation étaient admises, durent être, dans le principe, fort tumultueuses. Les lois, hors de la portée, pour le fond et la langue latine dans laquelle elles étaient conçues, de cette multitude ignorante et grossière, étaient rédigées par les prélats et les jurisconsultes, et apportées toutes faites à ces assemblées, qui y donnaient leur as-

sentiment. Le roi était tenu de se conformer exactement aux résolutions qui y avaient prévalu, et c'est de ces réunions que plusieurs publicistes ont dérivé la distinction entre le pouvoir législatif exercé par elles, et le pouvoir exécutif, qui appartenait au souverain. Les hommes libres et la nation tout entière étaient obligés de le suivre à la guerre lorsqu'elle y avait été résolue. Insensiblement, et quand le gouvernement eut acquis plus d'assiette et de régularité, on n'admit à ces délibérations que les grands dignitaires, les principaux fonctionnaires de l'état, quelques hommes choisis parmi le peuple, les évêques et les abbés, qui y occupèrent le premier rang. Ce fut surtout sous Charlemagne, prince éclairé et pénétré des droits d'un peuple libre, que les *placites généraux* brillèrent d'un vif éclat. Par ses soins, deux de ces assemblées furent convoquées annuellement: l'une, qui se tenait au printemps, était consacrée à la discussion des affaires du royaume; l'autre n'avait d'autre objet que la réception des tributs des provinces. Mais la régularité de ces délibérations survécut peu à l'existence de ce monarque. Depuis l'an 900, on ne retrouve plus dans l'histoire de traces précises des champs-de-mai. C'est ici le moment de porter nos regards sur deux institutions parallèles et contemporaines, dont l'observation est de nature à jeter un grand jour sur l'origine et les caractères des établissements qui font le sujet de cet article.—La première était le *conseil du roi* proprement dit, qui se composait de prélats et de grands officiers de la couronne. Cette assemblée, où l'on traitait aussi de la paix et de la guerre, qui rendait la justice dans les cas urgents, et où s'élaboraient les projets de loi destinés à être promulgués dans les placites généraux, différait de ceux-ci sous deux rapports essentiels, le nombre beaucoup plus circonscrit de ses membres et le caractère royal de son institution. Elle se confondit insensiblement, sous les descendants de Charlemagne, avec les assemblées martiales, ou, pour mieux dire, elle en absorba les pouvoirs, et ces dernières disparurent sans retour. — Une autre conseil, appelé *cour du roi*, était investi du jugement de toutes les affaires que le monarque s'était réservées, et quelquefois même des différends du *commun peuple*. Ce conseil se divisait en deux sections présidées, l'une par le comte palatin (*comes palatii*), l'autre par l'archi-chapelain (*apocrisiarius*): il siégeait dans le palais même du prince, et se composait des officiers de sa maison et des seigneurs relevant directement de sa couronne, appelés *pairs*, circonstance d'où il empruntait quelquefois la qualification de *cour des pairs*, qualification que nous verrons bientôt revêtir des attributions d'une plus haute importance. Les causes réservées au jugement du roi étaient celles des évêques et des comtes, des leudes et vassaux, des veuves et des orphelins, les procès relatifs à l'interprétation des lois, les plaintes en déni de justice et en faux jugements des tribunaux inférieurs. La *cour du roi* acquit graduellement une grande puissance, et fut le principal ressort de l'autorité des rois de la seconde race. Quant aux causes ordinaires, elles se décidaient dans les provinces par les juges locaux, qui n'étaient autres que les comtes assistés des évêques, des abbés et des leudes de leur ressort. On appelait encore à ces tribunaux des hommes de loi nommés *scabins* (échevins) ou *rachimburgs*. Sept personnes étaient nécessaires pour former un jugement. Les gens libres du canton étaient tenus d'assister aux plaids. On se borna dans la suite à y convoquer les hommes les plus recommandables par leurs lumières et leur probité : ceux-ci, appelés *bons hommes*, furent juges du fait, comme les *scabins* l'étaient du droit. Indépendamment des jugements publics, les leudes, les antrustions, les évêques et les abbés, exerçaient une juridiction particulière, restreinte à l'étendue de leurs domaines, juridiction qui, sous le nom de *justice seigneuriale*, s'est prolongée jusqu'aux temps de la révolution. L'administration de la justice était surveillée dans les pro-

vinces par des délégués spéciaux appelés *missi dominici*, dont la mission était à peu près annuelle, et dont les fonctions duraient environ quatre mois. Ces envoyés avaient le droit de destituer les officiers inférieurs de la justice, lorsqu'ils avaient prévariqué. En cas de déni de justice, ils pouvaient s'établir chez le seigneur qui s'en était rendu coupable, et y vivre à ses dépens. Au retour de leur mission, les *missi dominici* entraient dans la cour du roi, et concouraient à l'expédition des affaires qui y étaient portées. — Cette organisation, qui ne manquait ni de sagesse ni de prévoyance, et qui présentait l'admirable spectacle de corps presque rivaux, dans lesquels l'ambition individuelle était contenue par l'ambition de tous, se maintint jusqu'à la fin de la seconde race. L'avénement au trône de Hugues-Capet, duc de France, l'égal des grands du royaume avant d'être leur roi, fut la source de plusieurs changements importants. Les grands seigneurs refusèrent de recevoir les *missi diminici*. On supprima le privilége accordé à quelques personnes de ne pouvoir être jugées que par le prince ou les officiers de son palais. Le droit d'appel fut aboli; les grands feudataires, et plus tard les seigneurs hauts justiciers, devinrent juges souverains dans leurs seigneuries. L'affranchissement des communes sous Louis-le-Gros, contribua puissamment à étendre le domaine de la justice royale. L'autorité du monarque vint se placer d'elle-même entre les seigneurs et leurs vassaux; les rois, depuis si long-temps étrangers à la majeure partie de leurs sujets, redevinrent les gardiens de tous les droits, les vengeurs de toutes les oppressions; il se forma comme une coalition entre eux et les peuples contre la puissance féodale. Les juridictions municipales furent établies, et il fut reconnu en principe que leurs officiers n'administraient la justice qu'au nom du roi: d'où naissait la conséquence que lui seul pouvait abolir les juridictions existantes, lesquelles furent d'ailleurs pleinement indépendantes de l'action des seigneurs.—Philippe-Auguste porta un nouveau coup à la puissance féodale, en déclarant par un édit qu'à défaut par le seigneur de rendre justice, ou de garnir sa cour d'un nombre suffisant de juges, on pourrait se pourvoir à la cour du seigneur supérieur. Ce recours fut nommé *appel de défaute de droit*. Cette conquête de l'autorité royale sur les grands vassaux familiarisa les esprits avec l'idée de la supériorité de la couronne. Les *missi dominici* furent remplacés dans les domaines royaux par des baillis, qui devinrent sédentaires, et qui réunirent les fonctions administratives aux attributions judiciaires. Leur institution s'étendit bientôt à toute la France. Les baillis appelèrent comme assesseurs les *personnes sages* ou *prud'hommes* de chaque canton Cependant, les tribunaux ecclésiastiques, dont la compétence s'était insensiblement étendue à plusieurs matières civiles, constituaient à cette époque la principale autorité judiciaire. On préférait généralement leur juridiction à celle des tribunaux laïques, dont la composition offrait aux plaideurs peu de garanties d'un examen attentif et éclairé. Les changements que nous venons de décrire n'étaient que le prélude de la grande révolution qu'allait accomplir le règne de Saint-Louis, prince supérieur à son siècle, restaurateur de l'ordre judiciaire en France, et dans lequel il est permis de voir le véritable créateur de l'imposante institution dont nous avons entrepris d'esquisser l'origine et les progrès. — Les *établissements* de Saint-Louis commencèrent par abolir le combat judiciaire. On connaît sous ce nom la coutume qui obligeait l'appelant d'un jugement rendu à son préjudice à se battre en *duel* contre la partie qui l'avait obtenue: disposition fondée, ainsi que le remarque Montesquieu, sur les mœurs guerrières de l'époque, et plus déraisonnable que tyrannique. Cette abolition, que le monarque avait d'abord limitée à ses propres domaines, mais que la raison étendit bientôt à tous les points de la France, obligea les seigneurs à comparaître de-

vant la justice souveraine, et à s'y défendre. Ces appels furent portés, ou au conseil du roi, ou devant le roi lui-même, ou à un tribunal appelé les *plaids de la porte*, établi dans le palais même du monarque. Pour régulariser cette juridiction, on établit que le conseil siègerait à quatre grandes époques de l'année, qui furent la Toussaint, la Chandeleur, Pâques et l'Ascension. Deux chambres, l'une appelée des *enquêtes* et l'autre des *requêtes*, constituèrent ce parlement primitif. La première était chargée de constater par la preuve testimoniale les usages des tribunaux et les conventions des parties; cette chambre se composait principalement de seigneurs, la plupart fort ignorants, qui siégeaient en costume militaire. L'autre chambre, composée de clercs et de gens de loi, qui commençaient à cette époque à s'introduire dans le personnel des tribunaux, jugeait les procès sur les requêtes des parties, les plaidoyers des avocats ou les rapports des enquêteurs. — Tandis que les formes judiciaires tendaient ainsi à se perfectionner progressivement, la science du droit faisait elle-même d'importantes conquêtes. La jurisprudence romaine n'avait été long-temps connue que par de simples abrégés du code Théodosien. Le clergé surtout s'en était emparé, parce qu'il y trouvait une infinité de maximes appropriées à ses droits particuliers et à la discipline ecclésiastique. Le Code et les Novelles de Justinien furent mis plus tard en vigueur. Le Digeste demeura plus long-temps inconnu, soit que le premier manuscrit de ce livre n'eût été découvert, comme on l'a prétendu, qu'en 1137, lors de la prise d'Amalfi, soit que son enseignement, pour adopter l'opinion de quelques autres critiques, fût resté circonscrit jusqu'alors dans les universités d'Italie. La propagation en France de l'étude du droit romain était, sans contredit, le moyen le plus propre à modérer l'impétuosité du caractère national. Cette étude, quelque temps entravée par les papes, qui craignaient qu'elle n'affaiblit le goût des travaux théologiques, fut bientôt favorisée par la marche universelle des esprits vers des idées de civilisation. Les commentateurs se multiplièrent; en même temps, le droit canonique naissait de la multiplicité des appels déférés à la juridiction pontificale, Rome redevenait la maîtresse du monde par les arts et la civilisation, comme elle l'avait été autrefois par les armes. Les papes encourageaient les lettres et dotaient eux-mêmes les lois romaines de leurs meilleurs commentaires par les décrétales, espèce de rescrits du saint-siége, qui avaient puissamment contribué à purger la législation de l'épreuve barbare des combats judiciaires. La jurisprudence renouvelait la face de l'Europe. Les *établissements* faisaient disparaître sans retour les coutumes grossières des premiers règnes de la monarchie française. Ils servaient de transition entre l'ancienne et la nouvelle loi, et entraînaient avec rapidité les esprits vers un meilleur ordre de choses. — La diffusion de l'étude du droit romain et l'influence qu'il acquit promptement sur l'administration de la justice eurent pour résultat nécessaire d'amener dans les tribunaux des gens plus éclairés que ceux qui y avaient siégé jusqu'alors. Les hommes de loi et les ecclésiastiques inférieurs y furent introduits sous la qualification de *chevaliers de justice*, *chevaliers-clercs*, et succédèrent à toutes les prérogatives de leurs devanciers. Ces réformes, dont on ne peut contester le mérite et l'utilité, laissaient toutefois subsister quelques inconvénients graves. Le parlement était, comme on l'a vu, composé de tous les membres du conseil; mais le soin d'administrer la justice n'avait été confié spécialement à aucun d'entre eux. Il pouvait arriver, ou que l'audience manquât faute de juges, ou que la régularité des délibérations fût entravée par un encombrement de conseillers. Philippe-le-Bel y pourvut en désignant, par un édit de 1291, trois personnes de son conseil, pour donner audience tous les jours de la semaine. Le même édit détermina le nombre des juges qui siègeraient dans

chaque parlement de l'année. Mais un autre obstacle non moins grave à la bonne administration de la justice était dans le caractère *ambulatoire* du parlement, et dans la condition qui lui était imposée de suivre, en sa qualité de conseil d'état, le roi partout où il se rendait. Le même monarque fit cesser cet inconvénient par l'ordonnance à jamais célèbre du 23 mars 1302, qui portait que « pour la commodité de ses sujets et l'expédition des causes, le parlement serait désormais sédentaire à Paris; qu'il s'assemblerait deux fois chaque année, l'une à Noël, l'autre à la Pentecôte, et que la durée de chaque session serait de deux mois. » Ces importantes dispositions furent suivies de celle qui conférait le parlement pour juge aux grands du royaume et à plusieurs établissement publics. Les pairs de France, prévoyant combien les formes de procéder nouvellement introduites deviendraient embarrassantes pour un tribunal composé uniquement de hauts barons, placèrent la cour féodale du roi dans la cour du parlement, et cette fusion des deux premiers corps judiciaires de l'état fixa sur le parlement de pairs la dénomination de *cour des pairs*, symbole et principe d'une compétence qui concourut puissamment à la haute importance politique à laquelle il se trouva bientôt élevé. Une autre conséquence de l'édit de 1302 fut d'éloigner du parlement la plupart des seigneurs qui y avaient pris séance, et qui, accoutumés dans leurs fiefs à une vie despotique et turbulente, supportaient impatiemment dans une cour de justice le joug uniforme de l'égalité devant le roi. Leur retraite laissa le champ libre aux hommes de loi, et les plaideurs ne furent pas des derniers à s'en applaudir. — Indépendamment des motifs que nous avons énoncés plus haut, la résolution de Philippe-le-Bel avait été mue par de vastes considérations politiques. Ce monarque sentait le besoin de chercher des appuis pour lutter avec avantage contre le fougueux pape Boniface. Il avait ouvert, en 1301, dans cet objet, les états-généraux aux députés des communes. En rendant le parlement sédentaire, il se conciliait la faveur des barons, flattés d'être dispensés d'une charge onéreuse, qu'ils remplissaient sans attrait, parce qu'ils n'y apportaient que d'insuffisantes lumières. Philippe obtenait en même temps la reconnaissance des communes, qui, dans un tribunal solidement organisé, trouvaient une garantie précieuse contre les oppressions des seigneurs. Il paraissait naturel d'espérer que le parlement attirerait tôt ou tard à lui les appels des tribunaux ecclésiastiques, qui se portaient à la cour de Rome, et ravirait ainsi au pape ce puissant moyen de prépondérance. Par cette juridiction probable, le roi ménageait un recours à ses sujets, dans le cas où son royaume serait frappé d'interdit : il préparait dès lors ces *appels comme d'abus* qui devaient être un jour le plus ferme rempart des libertés de l'église gallicane. Enfin, il ouvrait aux ambitions une carrière nouvelle, et détachait peu à peu les ecclésiastiques d'une docilité absolue aux volontés du saint-siége, pour les soumettre à l'autorité royale. — Telles furent, en résumé, les principales vicissitudes que l'ordre judiciaire eut à traverser, telles furent les transformations qu'il eut à subir en France, pour arriver à l'organisation qu'il a conservée jusqu'à la révolution de 1789. On peut comparer maintenant les caractères distinctifs des assemblées primitives de la monarchie et ceux propres aux parlements de saint Louis et de Philippe-le-Bel, et se convaincre que si ces dernières compagnies avaient retenu la dénomination et quelques-unes des prérogatives des anciens conseils de nos rois, que si les uns s'étaient formés à quelques égards d'un démembrement des autres, ces assemblées présentaient dans leur origine, dans les éléments de leur composition, dans la nature de leurs attributions, des dissemblances essentielles, et qui ne laissent subsister entre elles qu'une analogie fort éloignée. Cette analogie est même entièrement nulle en ce qui a trait aux assemblées martiales et populaires, dont l'existence historique

n'a point survécu, ainsi qu'on l'a déjà dit, au IXe siècle. Quant aux conseils du roi, postérieurs à ces assemblées, il n'est pas douteux, d'après ce que nous avons exposé, que les parlements n'aient pris naissance dans leur sein ; mais il importe d'observer que cette création fut restreinte dès son origine au soin exclusif de rendre la justice. Des conseillers furent spécialement attachés à cet office, et nous verrons bientôt que l'institution du parlement ne mit aucun obstacle à ce que le conseil d'état du roi rentrât dans l'exercice de ses fonctions habituelles.

§ II. *Organisation, usages, renouvellement des membres des parlements.*

L'ordonnance qui déclarait le parlement sédentaire à Paris n'avait pourvu qu'à une partie des besoins de la justice. Cette compagnie n'était encore, à proprement parler, qu'une commission de judicature, et des lettres-patentes étaient nécessaires, chaque année, pour sa convocation : Philippe-le-Long ne tarda pas à la rendre permanente, et, par une ordonnance de 1319, il en élimina les prélats, qui y avaient figuré jusqu'alors, pour les remplacer par des clercs, des laïques et des rapporteurs. Ces nouveaux venus travaillèrent avec ardeur à restreindre au profit de leur propre importance la juridiction des justices seigneuriales et des tribunaux ecclésiastiques. Mais ce qui contribua surtout à augmenter l'éclat et la puissance du parlement de Paris, ce fut sa réunion avec la cour des pairs. Il faut retracer en peu de mots les circonstances de cette cumulation mémorable. — A l'avénement au trône de Hugues-Capet, l'un des plus puissants vassaux de la couronne, six d'entre eux prirent le titre de pairs de France ; le roi leur adjoignit le même nombre d'ecclésiastiques ; ces douze seigneurs formèrent la cour souveraine du roi, qui était à la fois un conseil d'état privé et un tribunal pour le jugement de certaines causes réservées. Mais la cour des pairs ne put demeurer long-temps isolée au milieu de la grande révolution qui venait de donner à l'ordre judiciaire de si larges fondements. La plupart des seigneurs qui la composaient étaient dépourvus des notions nécessaires pour rendre la justice, et les causes portées à leur juridiction étaient trop rares pour motiver la création d'un tribunal permanent. On songea à adjoindre aux pairs de France les membres mêmes du nouveau parlement, et cette communauté, dans laquelle le parlement retirait en considération ce qu'il apportait en lumières, fut établi pour la première fois en 1420, dans le procès du dauphin, depuis Charles VII. Insensiblement, la cour des pairs s'identifia avec le parlement de Paris; les pairs furent considérés comme membres nés du parlement, et siégèrent en sus du nombre déterminé de juges. Ils s'élevèrent même en 1550, et firent accueillir, contre l'opposition de cette compagnie, la prétention de siéger l'épée au côté, privilége qui, dans les anciennes maximes de la monarchie, ne devait appartenir qu'au roi. Quelques nobiliaires exaltés, partant du principe que les membres du parlement n'étaient appelés à la cour des pairs qu'à titre de simples *conseillers*, entreprirent quelquefois de leur contester la prérogative de voter dans les lits-de-justice ; mais cette exigence ne reçut jamais une consécration sérieuse. — Le mode de nomination des membres du parlement fut long-temps variable. Sous Philippe de Valois, il avait été dressé une liste de toutes les personnes propres à faire partie de ces compagnies, et les noms des conseillers qui devaient composer chaque assise en étaient extraits annuellement. Ces magistrats furent ensuite nommés en titre d'office par le roi, sur la présentation du chancelier, puis élus par les compagnies elles-mêmes. Ce fut sous François Ier que s'introduisit la vénalité des charges, mesure imitée des Anglais, à laquelle ne manquèrent ni les censures du chancelier de L'Hospital, ni les représentations des états-généraux d'Orléans et de Blois, mais que l'usage et les besoins de l'état maintinrent contre ces justes doléances. Le choix des

premiers présidents et des officiers du ministère public demeura toujours à la nomination du roi. La création de présidents en titre nommés par le roi fut une des premières mesures qui suivirent l'ordonnance de 1302. Quant à l'institution du *ministère public* (*voy.* ce mot), née du sein de la féodalité, au milieu des attaques des grands vassaux contre le trône, elle acquit une organisation régulière dès le moment où le parlement fut rendu sédentaire à Paris. Il est difficile toutefois de déterminer avec précision à quelle date remonte la création des hauts emplois de cette magistrature. Selon quelques anciens auteurs, Pierre de Cugnières, qui vivait en 1328, fut le premier avocat-général. Le président Hénaut pense au contraire qu'aucun magistrat ne fut revêtu de ce titre avant Antoine Séguier, qui siégeait en 1624. Quant au titre de procureur-général, il paraît remonter jusqu'à 1312, et l'on croit qu'il appartint alors à Simon de Bucy, qui, depuis, fut premier président du parlement de Paris. — Ce parlement, lors de sa constitution par Philippe-le-Bel, fut composé de deux barons, de huit clercs et de huit laïques, de quatre conseillers aux enquêtes, quatre aux requêtes, de huit clercs et de huit laïques *jugeurs*, et de vingt-quatre rapporteurs. Ce personnel fut augmenté par une ordonnance de Philippe-de-Valois, qui porta à trois présidents, quinze clercs et quinze laïques, le nombre des membres de la grand'chambre, à quarante celui des membres des enquêtes, et à huit les conseillers des requêtes. Ces proportions subirent de nombreux changements jusqu'au XVIIe siècle, époque que nous choisirons pour observer dans son ensemble l'organisation du parlement de Paris, parce que ce fut celle où ce corps parut avoir atteint à son plus haut degré d'ordre et de régularité. Chacune des chambres dont il se composait avait sa compétence particulière. La *grand'chambre*, qui remplaçait en quelque sorte la *chambre aux plaids* ou des hauts barons de saint Louis, était composée du premier président, de neuf présidents à mortier, de vingt-cinq conseillers laïques, et de douze conseillers clercs. Les princes, les ducs et pairs, le chancelier ou le garde-des-sceaux, les conseillers d'état, quatre maîtres aux requêtes de l'hôtel, désignés par le roi ; l'archevêque de Paris et le bailli de Cluni y avaient séance. Les pairs, en leur qualité de premiers conseillers du parlement, y prenaient rang après le premier président. On portait devant elle les causes des pairs de France ; elle jugeait leurs procès criminels, les crimes de lèse-majesté, les contestations intéressant l'Hôtel-Dieu, les hospices et les universités, et les causes des grands officiers de la couronne ; elle avait la haute direction des affaires de la compagnie. Les enquêtes, divisées en cinq chambres, jugeaient les appels portés contre toutes sentences rendues par les tribunaux inférieurs en matière civile, quand le procès s'instruisait par écrit ; elle jugeait aussi les appels en matière correctionnelle. Chaque chambre des enquêtes avait deux présidents et vingt-cinq conseillers : c'étaient pour la plupart des magistrats jeunes, ardents, ambitieux. Cette chambre tirait son origine des commissaires nommés par le parlement pour examiner les résultats des enquêtes ordonnées par cette compagnie. Les enquêtes n'avaient point de sceau ni de greffe particulier. La *Tournelle* jugeait les procès criminels portés par appel au parlement. Ses membres étaient pris dans la grand' chambre et dans les chambres des enquêtes, savoir : les cinq derniers présidents à mortier et dix conseillers de la grand' chambre pendant six mois, et deux conseillers de chacune des enquêtes, pendant trois mois. Cette chambre était ainsi nommée, soit parce que des présidents à mortier, et des conseillers de la grand' chambre et des enquêtes y faisaient *tour à tour* le service, soit parce qu'elle siégeait dans la *tourelle* ou *tournelle* du Palais. Il y avait deux chambres des requêtes, composées chacune de trois présidents et de quinze conseillers. Ces chambres avaient une

juridiction spéciale, en quelque sorte, mais elles étaient considérées comme faisant partie du parlement. Leurs membres sont souvent désignés sous le nom de *députés du parlement aux requêtes du palais*; ils assistaient à la réunion des chambres et aux réceptions. La chambre dite de l'*édit* jugeait les causes où les réformés étaient parties principales. Elle était composée de conseillers de la grand' chambre et d'un membre protestant. Mais elle fut supprimée long-temps même avant la révocation de l'édit de Nantes. — Toutes les chambres se réunissaient pour procéder à l'enregistrement des lois, et lorsque le parlement avait à délibérer comme corps politique; mais rien n'était réglé sur le mode de leur réunion. Les enquêtes prétendaient qu'il suffisait qu'une de leurs chambres demandât la convocation pour qu'elle eût lieu. La grand' chambre soutenait qu'à elle seule appartenait le droit de décider si la réunion devait se faire, et le premier président s'attribuait celui de juger si la question d'opportunité devait être soumise à la grand' chambre. Le parlement vaquait depuis le 9 septembre jusqu'au 12 novembre, lendemain de la Saint-Martin. Une chambre des vacations, nommée par le roi, expédiait les affaires urgentes. La Tournelle interrompait ses audiences le 27 octobre pour les reprendre le 12 novembre de chaque année. Le costume des membres du parlement était en rapport avec la dignité de leurs fonctions. Les présidents portaient en cérémonie une robe d'écarlate fourrée d'hermine, avec un mortier de velours noir bordé d'un galon d'or; ils avaient un chaperon sur l'épaule. Dans les jours ordinaires, leur costume était une robe noire avec un simple bonnet carré. Celui des conseillers et des officiers du ministère public était à peu près semblable. Le parlement de Paris, depuis l'ordonnance qui le rendait sédentaire dans la capitale, fut souvent transféré ailleurs, soit par l'effet de circonstances de force majeure, soit par suite du ressentiment que la cour avait conçu de son opposition à ses volontés. Ces transférements, souvent reproduits, constituent une portion considérable de l'histoire de cette compagnie. Nous citerons entre autres l'édit du 21 septembre 1418, par lequel Charles VII, alors régent du royaume, fixa sa résidence à Poitiers, à cause de l'invasion des Anglais. Son séjour s'y prolongea jusqu'en 1437. Durant les troubles de la ligue, le parlement fut réuni à Tours par Henri III, et ne fut réintégré dans la capitale que cinq mois après, par son admirable successeur. Pendant la minorité de Louis XV, la même compagnie fut exilée à Pontoise, par suite de sa résistance au système de Law; mais le roi la rétablit à Paris quelques mois plus tard, lorsqu'elle eut consenti à l'enregistrement de la bulle *unigenitus*. — Parmi les usages qui contribuaient à entretenir dans le parlement le goût de la discipline, l'amour du devoir, un sentiment éclairé de la justice, il convient de citer celui des *mercuriales*. On nommait ainsi des discours prononcés à chaque rentrée par le procureur-général ou l'un des avocats-généraux, et qui tiraient leur nom du *mercredi*, jour où ces harangues avaient originairement lieu. Dans ces solennités, où, selon l'expression de M. Henrion de Pansey, les censeurs publics se censuraient eux-mêmes; où le juge dont les habitudes paraissaient peu compatibles avec l'honneur et la gravité de la magistrature était signalé sans ménagement, on examinait si les ordonnances recevaient leur exécution, si les magistrats étaient exacts à remplir leurs obligations. Des remontrances étaient adressées à ceux qui se trouvaient coupables de négligence; quelquefois la compagnie les déférait au roi pour qu'ils fussent punis par la suspension ou la privation de leurs offices, ou par d'autres peines, suivant le cas. Enfin, on y arrêtait les réglements nécessaires à la discipline intérieure du parlement. Tous les officiers du ministère public étaient présents à ces solennités; ils entendaient debout le discours qui en constituait le principal intérêt. Nous possédons un grand nombre

de ces harangues; rien n'est plus propre à donner nne haute idée de l'importance de ce sénat de l'ancienne monarchie française, et du sentiment que ses membres eux-mêmes avaient eonçu de la dignité de leur ministère. C'est surtout dans les *mercuriales* prononcées par d'Aguessean, en qnalité de procureur-général an parlement de Paris, que ces caractères éclatent à un haut degré. Ces harangues, les morceaux les plus achevés que nous ayons en ce genre, ne sont pas seulement admirables comme productions littéraires, comme œuvres de goût, elles se distinguent encore par une observation fine et pénétrante du cœur humain, par un sentiment indéfini de la dignité de l'homme : c'est nn beau présent fait à l'éloquence par la philosophie ; le magistrat, en particulier, ne saurait lire ses devoirs dans un code où ils soient plus noblement retracés. — Nous n'avons jusqu'ici donné qu'nne attention fort secondaire aux parlements établis dans l'intérieur du royanme. Si l'on excepte l'intervention que quelques-nns d'eux déployèrent durant nos tronbles civils, et surtout pendant les guerres de la ligue et de la fronde, ces grandes compagnies n'eurent guère qu'une importance purement judiciaire. La création de ces parlements remonle à différentes époques. Ceux de Toulouse et de Rouen furent établis par la même ordonnance qui rendit sédentaire celui de Paris. Le parlement d'Aix fut érigé en 1415, celui de Grenoble en 1431, celui de Bordeaux en 1460, celui de Dijon en 1746. Les parlements de Rennes, de Pau, de Metz, de Besançon et de Douai, furent institués postérienrement. Le parlement de Dombes, établi à Lyon par François Ier, fut supprimé par Louis XV en 1762, et son ressort réuni à celui du parlement de Bourgogne. Il existait ainsi treize parlements dans l'ancienne France, indépendamment des conseils supérieurs ou souverains, qui ne sanraient faire l'objet de cet article. L'organisation de ces compagnies offrait une image assez fidèle de celle du parlement de Paris; à part quelques priviléges propres à quelques-uns d'eux, leurs nsages étaient les mêmes. Elles se composaient, à son exemple, d'un premier président, d'un procureur-général, de présidents à mortier, de conseillers d'honnenr, de conseillers-chevaliers, de conseillers-clercs on laïques, d'avocats-généranx et de substituts, dans un nombre proportionné à l'importance de chaque ressort.

§ III. *Attributions, compétence, priviléges des parlements.*

Le récit des luttes entre l'antorité royale et les parlements constitue à pen de choses près l'histoire intérieure de la monarchie française. Il est peu d'événements importants dans nos annales à l'occasion duquel n'ait été soulevée la question des limites respectives de ces deux pouvoirs. Avant d'entreprendre de jeter quelque jour sur le mérite de leurs prétentions mutuelles, occupons-nous de définir celles des attributions de ces grands corps de magistrature qui étaient demeurées en dehors de toute contradiction. — La juridiction du parlement de Paris était fort étendue. Sa compétence, réglée dès l'an 1363, par une ordonnance du roi Jean, s'appliquait aux causes des pairs, de quelques évêques, des chapitres, des religieux et religieuses, des barons, consuls, échevins et communantés. Il connaissait encore des procès du domaine et des appels de la prévôté de Paris, des bailliages et sénéchaussées, et des autres juridictions situées dans l'étendue de son ressort. Enfin, il jugeait les officiers de la couronne et les maréchaux de France qui avaient prévariqué dans l'exercice de leurs fonctions. Le parlement connaissait encore des appels comme d'*abus*, nom qu'on donnait au recours exercé contre le juge ecclésiastique qui avait attenté aux libertés de l'église gallicane. Les arrêts du parlement étaient, à proprement parler, sans appel; cependant, le roi avait le droit de les réformer, de les corriger on de les interpréter dans son conseil, quand ils lui paraissaient contraires aux lois. Lorsqu'il s'agissait de la régence du royanme ou de la majorité de nos rois,

c'était au sein du parlement de Paris que se dressaient ces actes mémorables, et sa suprématie sur les autres parlements de France était exprimée par la disposition qui ordonnait que ses arrêts sur ces matières seraient envoyés à ces corps judiciaires pour y être enregistrés. Le parlement recevait les officiers dont le caractère était reconnu dans tout le royaume. Il jugeait toutes les causes qui concernaient les apanages des enfants de France, et les terres érigées en pairies, dans quelque partie du territoire qu'elles fussent situées. On a déjà vu que le même parlement recevait de la présence éventuelle des pairs de France le titre imposant de *cour des pairs*, et qu'il était souvent appelé à statuer, de concert avec eux, sur les intérêts suprêmes de l'état. Enfin, cette grande compagnie était la gardienne des lois fondamentales de la monarchie et des libertés de la nation, et avait une part considérable à la confection des réglements d'administration publique. En sorte qu'on peut dire que rien de ce qui tenait à l'intérêt public n'était étranger à l'action de son vaste ministère. L'indépendance individuelle des membres des parlements était garantie par divers priviléges plus ou moins importants. Le premier était l'inamovibilité, laquelle s'étendait même aux officiers du ministère public. Un autre privilége consistait dans la faculté de n'être justiciables que du parlement lui-même, droit inhérent aux membres du parlement, aux princes du sang, aux pairs de France, quelque part qu'ils se trouvassent, mais dont l'exercice appartenait exclusivement au parlement de Paris, en sa qualité essentielle de cour des pairs du royaume. — Ces attributions et ces prérogatives suffisent pour faire apprécier le degré d'importance et d'autorité auquel le parlement de Paris était graduellement parvenu, et le poids immense que son action devait mettre dans la balance du gouvernement de l'état. « Placée sur les degrés du trône, dit un magistrat célèbre, cette cour en était tout à la fois le plus bel ornement et le plus ferme appui. Supérieurs à toutes les classes de la société par la dignité de leurs fonctions et par le rang qu'ils occupaient, et par le respect dont ils étaient environnés, les magistrats qui la composaient formaient une espèce de milieu entre le prince et la nation. Auprès du prince, ils étaient les organes du peuple, et, faisant planer son autorité sur les grands et sur les petits, comprimaient l'arrogance des uns, la jalousie des autres, les contenaient tous dans les bornes de la subordination et du devoir. Investis d'une autorité secondaire, à la vérité, mais héréditaire comme celle du prince lui-même, ils avaient le même intérêt que lui à la conservation de l'ordre établi : aussi, lorsqu'ils se trompaient dans les moyens qu'ils employaient pour le maintenir, il n'arrivait jamais que l'on accusât leurs intentions. Enfin, cette cour était l'ancre qui fixait le vaisseau de l'état et l'empêchait de se briser contre les deux grands écueils des gouvernements, l'arbitraire et l'anarchie. » La considération morale que le parlement s'était acquise par sa sagesse, ses lumières et ses vertus, n'était pas moins grande au dehors du royaume, et plus d'une fois il arriva que les souverains eux-mêmes ne dédaignèrent pas de le choisir pour arbitre suprême des différends qui les avaient divisés. — Nous arrivons à l'examen de la prérogative la plus importante, la plus délicate des parlements, de celle d'où dérivèrent tous les débats qui traversèrent leur existence politique, mais de celle, disons-le aussi, d'où surgirent toutes les entreprises qui eurent pour résultat d'agrandir ou d'affermir les libertés publiques. Ce droit était celui d'enregistrer les lois et les édits, droit dont l'exercice inspira bientôt au parlement la prétention de les discuter, de les modifier, et même d'en suspendre ou d'en refuser l'exécution. Ce privilége naquit de l'usage où était le roi, quand le parlement fut sédentaire, de dresser dans son sein même, et de l'avis des membres qui le composaient, les édits qu'il voulait publier. Cet usage, qu'on pouvait considérer comme une suite de

l'habitude de faire les lois dans les assemblées générales de la nation, tomba en désuétude vers la fin du XIVe siècle; les lois ne furent plus discutées que dans le conseil du roi, et le parlement n'en eut connaissance que par l'envoi qui lui en fut fait. De là sortit le droit de remontrance. Il parut naturel que les magistrats qui avaient fait originairement partie du conseil d'état conservassent la faculté de faire des observations sur les lois auxquelles ils n'avaient pas concouru. Ce droit s'établit sans aucune contradiction. Bientôt, le parlement en fit dériver la prétention de modifier les lois, et d'en arrêter l'exécution. L'histoire des vicissitudes qu'éprouva cette prétention est en quelque sorte celle de la vie politique du parlement tout entière. Ce qui prouve que cet usage ne suffisait point à lui seul pour justifier cette espèce de *veto*, c'est que cette compagnie elle-même (remontrances du 16 mars 1615) avait recours, pour justifier cette prétention, à la supposition que les parlements représentaient les anciens conseils des princes et des barons établis près des premiers rois de France, ou tout au moins les états-généraux de la nation, deux suppositions à peu près gratuites, comme il est facile de le démontrer: le parlement ancien, *placitum regium*, était tout à la fois, ainsi qu'on l'a déjà vu, un tribunal judiciaire et le conseil privé de la couronne. Lorsque Philippe-le-Bel sépara, en 1302, l'administration de la justice de l'administration générale du royaume, cet ordre de choses fut entièrement changé : le parlement eut en partage les affaires judiciaires, le conseil privé du roi garda toutes les matières d'état. La retraite volontaire des seigneurs et l'exclusion des prélats achevèrent de dépouiller le parlement de ses caractères administratifs et politiques. « Dès lors, dit Miraulmont, ne furent aucunes matières d'état traictées au parlement, sinon par commission spéciale ; ains congnut seulement la court du faict de justice. » Le parlement était si peu associé, à l'époque de son institution, à l'exercice de l'autorité législative que nous voyons le grand-conseil, comme on l'appelait alors, lui dicter, par l'édit de 1319, ses premiers réglements et sa discipline. Ce dernier corps représentait à cette époque, et représentait seul les anciens parlements. « Pour représenter une nation, dit judicieusement Voltaire, il faut ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent dans sa personne : or, tous les officiers du parlement étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi. » — L'hypothèse qui donne aux états-généraux les parlements pour représentants repose surtout sur une déclaration des états de Blois, qui appelle les cours des parlements *une forme des trois états raccourcie au petit pied*, et leur attribue *le pouvoir de suspendre, de modifier et de refuser les édits*. Mais cette déclaration isolée n'est qu'un de ces documents tels qu'il est facile d'en trouver dans une histoire aussi confuse que celle de la monarchie française, et dont l'effet ne survit point aux circonstances tout accidentelles qui les ont fait naître. Nos annales offrent un grand nombre de déclarations par lesquelles les parlements eux-mêmes ont décliné toute participation aux affaires d'état. Il serait injuste d'en conclure que ces grandes compagnies eussent dû rester étrangères en toute circonstance à la discussion des affaires publiques. Rappelons-nous, d'ailleurs, que les états-généraux n'exerçaient point en France le pouvoir législatif, et que leur action se bornait à voter ou à refuser les subsides qui leur étaient demandés. Ajoutons enfin que ces deux institutions furent dès leur principe des corps parallèles, des corps séparés, ce qui exclut toute idée que l'un ait pu sans usurpation aspirer à l'héritage de l'autre. Le droit de remontrance, ou, pour parler plus juste, celui de suspendre ou de refuser les édits, et de s'immiscer dans la connaissance des affaires de l'état, ne fut pas toujours formellement contesté aux parlements, mais il n'obtint jamais non plus de sanction libre et pré-

cise. On ne peut lui assigner d'autres fondements que l'usage et la tolérance plus ou moins patiente de nos rois. Borné dans le principe aux lois de l'ordre judiciaire et de l'administration intérieure, ce droit s'étendit bientôt jusqu'au contrôle des édits bursaux, ces sources de la vie publique. Encouragé par la déférence de Charles VII, et même, qui le croirait? par la docilité de Louis XI, combattu par la fermeté de François Ier, humilié par les injonctions tyranniques de Charles IX, asservi ou restreint par les édits despotiques de Richelieu, brisé par la main puissante de Louis XIV, il revit avec plus d'éclat que jamais sous la régence de Philippe d'Orléans, lequel à son tour, en restreint la liberté par sa déclaration du 26 août 1718, qui ne tarde pas elle-même à tomber en désuétude. Tant de vicissitudes expriment assez que le droit de modifier ou de repousser les édits ne résultait d'aucun texte précis, d'aucun document grave. Aussi voyons-nous les publicistes de l'ancien régime parler du droit de remontrance comme d'une faculté soumise à la controverse; et D'Aguesseau en demande le maintien pour conserver dans le royaume « une voix qui puisse toujours se faire entendre en faveur des lois, représenter le préjudice qu'elles souffrent, et parler au prince le langage de cette raison et de cette justice *dont il ne peut jamais mépriser les conseils sans faire dégénérer la monarchie en tyrannie.* » Concluons de ces observations que le parlement de Paris usurpa véritablement, sinon le droit de remontrance, au moins les conséquences qu'il fit dériver de ce droit. Mais, hâtons-nous de dire qu'il sut en quelque sorte légitimer cette usurpation par l'héroïsme des vertus dont il la décora, et par la direction salutaire qu'il lui sut imprimer. En général, et si l'on en excepte quelques résolutions délibérées dans le tumulte des troubles civils, il est peu de collisions avec la couronne où ce corps n'ait pas mis de son côté l'autorité des principes; et, si les efforts de la magistrature furent quelquefois imprudents, il est exact de dire qu'ils furent toujours désintéressés. « Loin d'encourager les factions, dit M. de Saint-Aulaire, le parlement s'appliqua toujours à déjouer leurs projets; mais aussi, cette compagnie n'avait point un dévouement servile, et se croyait d'autres devoirs que ceux de l'obéissance. Quelle dignité, quel courage dans son fameux arrêt de 1593, lancé au milieu des fureurs de la ligue! quelle prudence dans sa réponse aux injonctions superbes et téméraires d'Anne d'Autriche! quelle sagesse, quelle hauteur de vues, dans sa belle déclaration de 1648, ce code de liberté individuelle éclos des troubles de la fronde! Sa longue lutte avec la bulle *Unigenitus*, cette lutte, qui coûte jusqu'à trois lits-de-justice au pouvoir royal, et qui prépare la décadence si rapide du régime parlementaire, ne souffre guères elle-même d'autre reproche que de manquer à la fin de politique et d'opportunité. C'est, à tout prendre, un assez beau spectacle que celui de ces grands corps laborieusement appliqués à faire surgir les maximes de notre droit politique du sein de nos dissensions civiles, et ne demandant à la couronne, pour prix de leur dévouement et de leurs services, que d'agrandir un peu la sphère des libertés publiques. Quels hommes aussi que ceux auxquels échut la mission glorieuse de développer ce système d'une opposition si pure et si désintéressée! quels noms à citer que ceux des L'Hospital, des Séguier, des Bignon, des Talon, des Harlay, des D'Aguesseau, des Molé! citoyens illustres, dans lesquels brille le patriotisme des temps antiques si tempéré de toute la douceur des vertus chrétiennes; admirables modèles de courage civil, dont la renommée seule doit être à jamais féconde en savants, en intègres, en intrépides magistrats! » — Du droit de vérifier les édits royaux était né pour les parlements celui d'adresser des remontrances à l'autorité royale. L'abus de ce droit donna lieu à son tour à l'institution des lettres de jussion et des lits-de-justice. C'est par quelques considérations sur cette dernière pratique de

l'ancienne monarchie que nous terminerons cette esquisse déjà trop étendue peut-être, et cependant bien imparfaite, des parlements. L'usage des lits-de-justice remonte au XVIe siècle. Le chancelier de L'Hospital, prévoyant des obstacles à l'enregistrement d'un édit relatif aux calvinistes, eut l'idée d'emporter la sanction du parlement des pairs de haute-lutte, et, par un ingénieux retour aux usages des premières délibérations de cette compagnie, Charles IX, sur son conseil, se rendit au sein du parlement, et, en sa présence et celle des princes et pairs, il fut donné lecture de l'édit, dont on justifia les principales dispositions. Après les conclusions des gens du roi, le chancelier parcourut les rangs comme pour recueillir les avis; puis il prononça l'arrêt d'enregistrement de *l'ordre exprès du roi*, formule qui, constamment employée depuis, ne permettait guère de prendre le change sur la destination de ces coups d'état de l'ancienne monarchie. Ce premier lit-de-justice est du 27 mai 1563. Il fut suivi d'un grand nombre d'autres, et ce devint une maxime fondamentale de l'état, sous l'ancien régime, que l'enregistrement d'un édit par le roi, séant en son lit-de-justice, commandait une obéissance absolue. Ce n'est guère que sous le règne de Louis XV que cette maxime rencontra de la part d'une portion du parlement de Paris une opposition assez vive pour que la cour se crût obligée de sévir rigoureusement contre quelques conseillers. Au reste, il ne faut pas croire que les lits-de-justice fussent, comme on l'a dit, destitués de toute indépendance. On peut même affirmer que la liberté des représentations permises en présence du roi lui-même aux magistrats qui y étaient convoqués n'a point été surpassée par celle dont la révolution de 1789 et la charte de 1814 ont doté plus tard la tribune législative. Nous citerons pour exemple, parmi plusieurs autres, le lit-de-justice du 3 avril 1730, qui eut pour objet l'enregistrement définitif, et sans restriction, de la fameuse bulle *Unigenitus*. — La fin es parlements est connue. Frappés d'exil dans les dernières années du règne de Louis XV pour leur opposition persévérante et presque séditieuse aux volontés de la cour, leur rappel fut un des premiers actes du règne de l'infortuné Louis XVI. Enfin, après avoir, durant cinq siècles environ, jeté le plus vif éclat, leur existence s'éteignit obscurément et sans résistence le 24 mars 1790, devant un décret de cette assemblée constituante qu'ils avaient appelée de leurs vœux, et qui préluda par leur destruction à l'envahissement rapide de tous les pouvoirs de l'état. Quelque jugement que l'histoire porte sur la conduite politique de ces grands corps de magistrature, il est des titres de gloire que la postérité ne saurait leur contester, ceux d'avoir assis en France l'autorité royale sur le règne des lois, d'avoir transmis intact à leurs successeurs le dépôt sacré des libertés publiques, et d'avoir légué à leur imitation d'impérissables exemples de patriotisme, d'indépendance et de dignité.

A. Boullée.

Parlement, lorsqu'il s'agit de l'Angleterre, se dit collectivement des deux chambres ou assemblées qui exercent avec le roi le pouvoir législatif, et qui sont formées, l'une des pairs ecclésiastiques et séculiers, l'autre des députés des provinces, des villes et des bourgs (*v.* Angleterre.

PARLEMENTAIRE, qui appartient au parlement. On l'employait rarement en parlant des parlements de France; mais on s'en sert très souvent en parlant du parlement d'Angleterre, et, par allusion, en parlant des deux chambres qui, en France, font partie de l'autorité législative : Usage, forme, discussion, éloquence *parlementaires*.

Parlementaire se dit aussi en parlant de ceux qui, pendant les divisions de l'Angleterre, et en France, pendant les troubles de la fronde, tenaient le parti du parlement : L'armée *parlementaire*, la flotte *parlementaire*. X.

Parlementaire (art militaire). Tout individu chargé par son général de dé-

pêches ou de missions verbales auprès d'un général ennemi prend le nom de *parlementaire*. Cet envoyé est porteur de propositions relatives à la reddition d'une place ou à une suspension d'armes. Il s'agit quelquefois de faire mettre bas les armes à une portion de troupes déjà enveloppées par des forces supérieures, ou bien d'entamer des négociations avec le gouverneur ou le commandant d'une place qu'on sait pouvoir tenir encore, mais dont la possession peut avancer les opérations d'une campagne. Dans ces deux cas, le général doit faire choix d'un officier habile, car du succès de sa mission dépend souvent la victoire. La capitulation d'Ulm prépara à Napoléon les brillants et rapides exploits de la campagne de 1805. Si, à la place du général Kellermann, Junot eût envoyé un autre négociateur à Wellington, la capitulation de Vimero n'eût peut-être pas été aussi honorable aux armes françaises. Les exemples contraires, puisés dans les annales militaires de tous les peuples, sont peut-être encore plus nombreux. — On envoie aussi des parlementaires pour échanger des prisonniers ou pour apprendre à un général ennemi la signature d'un préliminaire de paix, et l'engager ainsi à suspendre les hostilités. Toutefois, on se tient toujours en garde contre cette dernière proposition, qui n'est souvent qu'une ruse de guerre pour gagner du temps, et se tirer d'une position difficile. Le parlementaire part avec un tambour ou trompette: arrivé aux avant-postes ou sur les glacis d'une place, il fait battre ou sonner pour qu'on le reconnaisse, après quoi on lui bande les yeux, et il est conduit auprès du général ennemi. Sa mission accomplie, il est ramené de la même manière. La personne d'un parlementaire est inviolable et sacrée. Cependant, on en a vu quelquefois maltraités et retenus prisonniers. C'est une violation du droit de la guerre. — En mer, un vaisseau *parlementaire* est celui que l'on envoie porter des dépêches ou des propositions à une escadre, dans un port, à une station ou croisière d'une nation avec laquelle on est en guerre. Le pavillon du bâtiment parlementaire indique sa destination. SICARD.

PARLEUR, celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup, de parler trop: Un grand *parleur*, un *parleur* éternel, un beau *parleur*, un agréable *parleur*; les demi-savants sont de grands *parleurs*.

> Ne soyez à la cour, si vous y voulez plaire,
> Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère.
> (LA FONTAINE).

(*V.* BASILLARD et BAVARD).

PARLOIR, lieu destiné pour parler, pour recevoir les étrangers; lieu où, dans les communautés religieuses, dans les colléges, dans les hospices, etc., les reclus, les écoliers, les malades, etc., viennent parler aux personnes du dehors. Il y avait autrefois en haut, dans les couvents, des écoutes d'où les supérieurs pouvaient tout entendre. Paris a possédé un *parloir aux bourgeois*, lieu où l'on examinait les articles de la Coutume de Paris devant le prévôt des marchands et des échevins. X.

PARME, duché situé dans l'Italie supérieure, sur la rive droite du Pô, borné au N. par le royaume lombard-vénitien, à l'O. par les états du royaume de Sardaigne, à l'E. par le duché de Modène, et au S. par les Apennins. Cette chaîne de montagnes le sépare de l'ancien territoire de Gênes et de Toscane. Ce duché se compose de ceux de Parme, de Plaisance et de Guastalla. La superficie totale est de 104 milles carrés, et la population de 450,000 habitants. Le pays, généralement montagneux, est bien cultivé et très fertile; on y récolte beaucoup de soie, de blé, de vin (*vino santo*), d'huile et de chanvre. De nombreux troupeaux de moutons y sont l'objet de soins intelligents. Du reste, l'industrie des habitants se borne à la fabrication de la soie. — Parme, capitale du duché, située sur la rivière du même nom, est une place forte renfermant plus de 30,000 habitants. Les rues sont belles et régulières, les maisons d'une architecture élégante. Dans toutes les églises, on

trouve des tableaux du Corrége, de Lanfranc et de Mazzola, qui habitèrent Parme. La cathédrale possède le magnifique tableau à fresque de l'*Assomption de la Vierge*, par le Corrége. Dans l'église du Saint-Sépulcre, on admire la *Madona della scudella*, du même. Il faut visiter aussi l'église de *Madona della steccata*, renfermant les tombeaux de la famille Farnèse, et le couvent des capucins, riche en tableaux des grands maîtres de l'école italienne. Le palais ducal possède une magnifique collection d'objets d'art et de peinture, dont la plus rare partie a été enlevée en 1734, et transférée à Naples. (Voy. *Fiore della ducale galeria Parmense* [Parme, 1829, in-fol.].) Il faut citer aussi l'université, fondée en 1423; l'académie des belles lettres, de peinture et de sculpture, fondée en 1765; l'école des nobles, la bibliothèque, l'imprimerie établie par Bodoni, et qui possède des caractères pour plus de 200 langues; l'ancien couvent des bénédictins, la chartreuse, l'ancien opéra, construit en 1618, l'une des plus grandes salles de l'Europe, puisqu'elle peut contenir 9,000 spectateurs, et même 14,000 au dire de quelques-uns. En 1761, on a ouvert une fort belle promenade du côté de la citadelle. Devant la ville, est le palais Giardino, célèbre par ses jardins et ses tableaux. La citadelle passait autrefois pour une des plus belles de l'Italie. — Les villes de Parme et de Plaisance appartenaient, sous les Romains, à la Gaule cisalpine; elles surent se soustraire à la domination des empereurs d'Allemagne, et accédèrent comme villes indépendantes à la ligue lombarde. Plus tard, elles eurent à souffrir des dissensions intestines. Elles passèrent sous le joug des maisons d'Este et de Visconti, et furent conquises par Louis XII et par le pape Jules II, de la maison Farnèse, après la dissolution de la ligue de Cambrai en 1508. Le pape Pie III érigea de sa propre autorité le territoire de Parme et de Plaisance en duché, et en donna l'investiture à son fils légitime, Pierre Aloysius Farnèse, dont plusieurs descendants se sont rendus célèbres par leurs exploits. Lorsqu'en 1731, la branche mâle de cette famille s'éteignit, don Carlos, fils du roi Philippe V d'Espagne et d'Élisabeth Farnèse, eut, par suite des traités, le duché de Parme et de Plaisance, et, lorsque après la paix de Vienne, en 1735, il monta sur le trône des Deux-Siciles, le duché fut donné à l'empereur en échange et comme indemnité. En vertu du traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, l'Autriche céda Parme, Plaisance et Guastalla à l'infant don Philippe, sous condition que ces duchés lui reviendraient en cas d'extinction de la famille ducale, ou si quelqu'un de ses descendants parvenait au trône de Naples. Philippe eut pour successeur, en 1765, son fils Ferdinand, qui fit la paix, en 1796, avec la France, et se maintint dans la possession de son duché à la suite de l'alliance conclue entre l'Espagne et la république française. On donna même, en 1801, le royaume d'Étrurie au prince héréditaire. Lorsque Ferdinand mourut, en 1802, la France, conformément aux stipulations de son traité avec l'Espagne, et au mépris des représentations de l'Autriche, prit possession de Parme, Plaisance et Guastalla, qui, toutefois, ne furent incorporées à l'empire français qu'en 1805. Après le traité de Paris de 1814 et après celui de Vienne de 1815, le duché fut donné à l'archiduchesse Marie-Louise (*v.*), qui conserva ses droits au titre d'impératrice. La cour d'Espagne s'opposa à cette disposition, et réclama le duché en faveur de l'ancienne reine d'Étrurie, dont l'époux, mort en 1801, n'avait renoncé à ses droits qu'en échange du royaume d'Étrurie. Par une convention particulière, signée à Paris le 10 juin 1817, il fut décidé que Parme et ses dépendances appartiendraient, après la mort de l'impératrice Marie-Louise, à la reine d'Étrurie (morte le 23 mars 1824), à la duchesse de Lucques et à ses descendants. Il fut stipulé, en outre, qu'à l'extinction de cette famille, Parme reviendrait à l'Autriche, Plaisance à la Sardaigne, et Lucques à la Toscane. — La constitution du duché de

Parme est celle d'une monarchie absolue. Les affaires du pays sont administrées par un conseil d'état et deux départements (l'intérieur et les finances). Le code français y est encore en vigueur. Les revenus annuels du duché s'élèvent à 3,000,000. La dette est de 5,000,000. La liste civile de l'archiduchesse est de 1,000,000. L'armée se compose de 1,300 hommes, auxquels il faut ajouter 2,280 miliciens. Parme a un ordre de chevalerie, celui de Constantin, fondé, en 1190, par les empereurs grecs de la famille des Comnènes. Un des derniers descendants de cette famille conféra, en 1690, au duc de Parme la grande-maîtrise de cet ordre. Il porte cette devise : I. H. S. V. (*In hoc signo vinces*). Il a été renouvelé en 1814, et divisé en quatre classes. Le roi de Naples a aussi des prétentions à la maîtrise de cet ordre, parce que Parme lui appartenait en 1731. — La résidence de la duchesse est à Parme; elle a son palais d'été à Colorno. Les insurrections qui éclatèrent en Italie en 1831 eurent des ramifications jusque dans ce duché. L'archiduchesse s'enfuit; mais les troupes autrichiennes eurent bientôt rétabli l'ordre. Marie-Louise revint, et calma les esprits par sa modération, et en faisant quelques concessions aux besoins du siècle.(V. *Ristretto di storia patria ad uso de' Piacentini*, par Rossi [Piacen., 1829-83]; *Memorie degli scrittori e letterati parmigiani*, fini par Affo [Parme, 1833].)

C. L,

PARMÉNIDE D'ÉLÉE, philosophe grec, disciple de Xénophane et d'Anaximandre, florissait vers la 1re ann. de la LXXXVIe olymp. (436 ans environ avant J.-C.). Les maximes de ce philosophe, comme celles de ses maîtres, de ses élèves et de tous les philosophes de l'antiquité, si l'on en excepte Socrate, sont un composé de quelques propositions de bon sens perdues dans une foule d'erreurs, tellement bizarres, ridicules même quelquefois, qu'on ne conçoit pas comment le simple sens commun des anciens n'a point préféré à de telles rêveries l'aveu d'une ignorance complète sur les matières qu'elles étaient censées expliquer. Parménide, comme physicien, n'admettait que deux éléments, le feu et le froid, et soutenait que les premiers hommes avaient été engendrés par le soleil. Il était de l'école éléatique, et admettait deux philosophies ou plutôt deux ordres de connaissances philosophiques, l'un fondé sur la *raison* et l'autre sur l'*opinion*. Il eût été curieux de lui entendre définir ce dernier mot, et de connaître en quoi il faisait différer l'opinion de la raison. Quelques graves commentateurs ont prétendu concilier ces deux ordres de connaissance, en disant qu'ils ne différaient que par des mots : ils avaient plus raison qu'ils ne le croyaient peut-être eux-mêmes, car, si toutes les notions philosophiques de Parménide, comme toutes celles du temps, ne consistaient guère qu'en mots vagues insignifiants et mal définis, elles ne pouvaient guère différer que par des mots. L'idée la plus censée de Parménide est d'avoir cru que la terre était ronde. Il donna à ses concitoyens des lois qui furent considérées comme excellentes. Platon a intitulé *Parménide*, un dialogue où il traite de la métaphysique de son temps, notamment des idées. Parménide a mis sa philosophie en vers; et il nous en reste quelques fragments, que H. Étienne a recueillis, sous le titre de *Poesis philosophica*. Il faut convenir que ce que contiennent ces derniers n'est guère de nature à faire regretter la perte du reste de l'ouvrage.

BILLOT.

PARMÉNION. Élevé à l'école de Philippe, roi de Macédoine, Parménion devint l'un de ses lieutenants les plus habiles. On sait que ce prince, après avoir asservi la Grèce, par les ruses de sa politique autant que par la force de ses armes, se disposait à marcher contre Darius, quand il mourut assassiné. Héritier de son trône et de son ambition, Alexandre continua l'œuvre de son père, et passa en Asie à la tête de 30 mille hommes. Parménion, chargé sous lui du commandement, prit la plus grande part aux succès du jeune conquérant. A la bataille

d'Arbelles, il menait au combat une aile de l'armée macédonienne, et contribua, par une habile manœuvre, à assurer la victoire. La monarchie persane s'écroula tout à coup sous l'épée du vainqueur, qui s'empara presque sans résistance de toutes ses provinces. Parménion fut récompensé de ses services par le gouvernement de la Médie. Éloigné de la personne d'Alexandre, il laissait auprès de lui un fils nommé Philotas, qui avait su capter les bonnes grâces du monarque : ce fut ce qui le perdit. En effet, enivré de sa fortune, Alexandre, répudiant sa naissance, déjà si glorieuse, et s'étant proclamé fils de Jupiter, Philotas eut l'imprudence de laisser échapper à ce sujet des plaisanteries mordantes, qui furent envenimées par les ennemis de sa faveur. Prévenu de haute trahison, il avoua, vaincu par les tourments, qu'un complot avait été tramé contre les jours du roi, et que son père avait eu connaissance de la conjuration. Effrayé de cette découverte, Alexandre résolut de se défaire de Parménion. Arrachée par la torture, une dénonciation si grave méritait d'être approfondie; mais si elle venait à se vérifier, il était à craindre que le coupable n'essayât de se soustraire au châtiment par la révolte. En conséquence, Alexandre manda un certain Polydamas, qui se chargea de l'odieuse commission de tuer Parménion, dont il était l'ami. Il fit la plus grande diligence, et lorsqu'il arriva, son premier soin fut de communiquer secrètement les ordres du roi aux principaux officiers macédoniens. Il fit ensuite prévenir le gouverneur qu'il était porteur d'un message important. Celui-ci résidait alors dans une maison de plaisance entourée d'un parc magnifique, où il se promenait suivi de quelques personnes, quand Polydamas se présenta. Il lui remit deux missives, l'une d'Alexandre et l'autre de Philotas. Tandis que Parménion les lisait attentivement, un de ceux qui l'approchaient le frappa de son épée: ce fut le signal du meurtre, qui fut accompli par tous les assistants. Plusieurs soldats, ayant vu de loin cette catastrophe, coururent au camp avertir leurs camarades. Ces derniers accoururent en armes; mais lorsqu'ils eurent connaissance de la lettre d'Alexandre, ils s'apaisèrent, se bornant à réclamer le corps de leur général pour lui rendre les honneurs de la sépulture. Sa tête, séparée du tronc, fut envoyée au monarque. Parménion avait 70 ans. On ne saurait affirmer si l'ambition le rendit ingrat jusqu'au point de conjurer la perte du fils de Philippe, mais la conduite de ce prince, immolant à ses fureurs et à ses craintes ses serviteurs les plus dévoués, nous semble plutôt démontrer que Parménion tomba victime d'une atroce calomnie. SAINT-PROSPER Jᵉ.

PARMENTIER. Ce nom est un de ceux qui occuperont un rang élevé dans l'histoire, lorsque cette partie de nos connaissances, cessant d'être consacrée au récit de faits décolorés, le plus souvent mensongers, à la biographie des hommes qui ne dominent leurs semblables que pour les exploiter et les corrompre, présentera aux hommages et à la reconnaissance de la postérité la vie et les œuvres des bienfaiteurs de l'humanité. — Né à Montdidier en 1737, pauvre enfant privé de son père dès ses premières années, Parmentier fut élevé par sa mère; un curé lui enseigna les éléments de la langue latine. En 1755, Parmentier, impatient d'aider sa famille, entra chez un pharmacien de Montdidier; l'année suivante, il se rendit à Paris, où il fut placé dans la maison d'un parent, qui exerçait la même profession. Il fut nommé pharmacien dans les hôpitaux de l'armée de Hanôvre en 1757. En 1766, il obtint au concours la fonction d'apothicaire - adjoint à l'hôtel des Invalides; six ans plus tard, il eut la direction en chef de ce service. —Après 1793, ses vastes connaissances et son dévouement aux intérêts généraux e rendirent nécessaire: il fut chargé de surveiller les salaisons destinées à la marine. Il fut appelé à la présidence du conseil de salubrité du département de la Seine, sous le gouvernement consulaire; il remplit en outre les fonctions d'inspecteur-général du service de santé et d'administra-

tenir des hospices. Tel est le tableau rapide des fonctions confiées à Parmentier. Si nous nous bornions à ces détails stériles, nous ferions de l'histoire inutile comme celle que nous avons stigmatisée au commencement de ce récit.—Ce qui est important surtout, c'est de présenter ce savant désintéressé, infatigable, poursuivant ses recherches au milieu des obstacles suscités par les préjugés, c'est de le proposer pour modèle à ceux qui veulent être utiles. — La culture de la pomme de terre était rejetée dans la plus grande partie de la France : de l'usage de cette substance devaient résulter, disait-on, des maladies nombreuses, et les populations pauvres étaient ainsi privées d'une ressource précieuse. Parmentier attaque avec courage et persévérance ces préjugés ridicules; il en démontre la fausseté : son *Examen chimique de la pomme de terre* montre que l'homme peut trouver un aliment délicat dans la féculle de cette plante; il établit par des expériences qu'elle n'appauvrit point la terre, comme on le supposait, et il reste prouvé qu'elle est un préservatif assuré contre ces disettes affreuses qui, de loin en loin, ont ravagé notre beau pays. Grâce à ces efforts, noblement encouragés par Louis XVI, grâce à la persévérance de Parmentier, les pommes de terre furent mises au premier rang parmi nos richesses agricoles. Les résultats obtenus par ce savant agronome furent si universellement accueillis que François de Neufchâteau proposa de substituer au nom de cette solanée celui de *parmentière*. Et, je le demande, cet homme, qui donna la santé et l'aisance à des milliers de malheureux destinés à mourir de faim ou de misère, n'est-il pas plus digne du souvenir de ses semblables que le *grand roi* qui livra cent batailles, ou gagnées ou perdues. — Mais ce bienfait n'est pas le seul que nous devions à Parmentier: sans parler de ses travaux si utiles sur le maïs, sur les châtaignes, sur le sirop de raisin, etc., peut-on passer sous silence les perfectionnements qu'il apporta dans l'art de la boulangerie? La propagation de la mouture économique, à laquelle il a contribué de toutes ses forces, augmenta d'un sixième la farine obtenue par les autres procédés de mouture. — Chargé de surveiller les vivres à l'armée, il améliora le pain du soldat; partout une seule idée, un seul sentiment le possède : faire du bien (*v.* ses nombreux écrits).

P. Gaubert.

PARMENTIER (Jean), navigateur, né à Dieppe en 1480, était l'aîné de sa famille. Ses deux frères, marins comme lui, l'accompagnèrent dans quelques-uns de ses voyages. « Tous les trois, dit l'auteur des *Mémoires pour l'histoire de Dieppe*, avaient découvert l'île de Fernambourg dès 1520, et en avaient rapporté des pelleteries. — Ce fut sur des conjectures formées par Jean Parmentier qu'un riche négociant de Dieppe se hasarda à lancer une expédition à la recherche des grandes îles qui, au dire de cet habile navigateur, devaient exister au-delà des Indes. Parmentier, chargé de diriger cette expédition, la termina heureusement. Il pénétra jusqu'à la Chine, et, après deux ans et demi d'absence, il revint au port avec deux navires richement chargés. L'année suivante (1530), il retourna à Sumatra, où il mourut à l'âge de 49 ans.—Parmentier consacrait le temps qu'il passait dans sa famille à des études littéraires, à des compositions originales : diverses pièces de poésie et une traduction de la *Conjuration de Catilina* furent le fruit de ses loisirs. P. Gaubert.

PARMESAN (Le), surnom de *Mazzuoli*, peintre, graveur et alchimiste, né à Parme vers 1503, mort dans la même ville en 1540 (*v.* Mazzuoli).

PARNASSE, montagne la plus élevée de la Phocide, près de la ville de Delphes. Elle dut son nom, ainsi que la forêt voisine, à Parnasse, fils de la nymphe Cléodore et de Neptune, et qui trouva, dit-on, l'art de connaître l'avenir par le vol des oiseaux. Parnasse bâtit une ville de son nom, qui fut submergée dans le déluge de Deucalion. Les mythologues disent que Deucalion et Pyrrha se réfugièrent, au temps de ce déluge, sur

la montagne, dont les deux sommets étaient autrefois fameux : l'un était consacré à Apollon et aux Muses, et l'autre à Bacchus. Les fontaines *Castalie*, *Hippocrène* et *Aganippe* y prenaient leurs sources. L'eau de la première faisait, dit-on, devenir poète et inspirait de l'enthousiasme à ceux qui en buvaient. De là ces fictions poétiques qui ont fait du Parnasse le séjour d'Apollon et des Muses, et ces expressions figurées que les poètes se sont transmises les uns aux autres pour désigner ceux qui obtiennent des succès dans leur art : *avoir bu à la fontaine Castalie*, c'est avoir des talents pour la poésie; exceller dans la poésie, c'est être arrivé au sommet du mont Parnasse, et avoir été jugé digne d'être admis à la cour des Muses, présidée par Apollon. Le Parnasse est encore aujourd'hui employé figurément dans ce sens, non seulement par les poètes, mais aussi par les écrivains en prose, et même dans le style de la conversation. Mais les eaux de la fontaine Castalie sont un peu moins en réputation, probablement depuis que tant de gens en ont bu ou voulu en boire, c'est-à-dire depuis que tant de poètes médiocres ont en vain sué sang et eau pour monter au sommet du Parnasse. La fontaine Castalie et la fontaine Hippocrène ont presque perdu leur nom au figuré comme au propre; mais les poètes supérieurs auront toujours le privilége de la faire revivre parce qu'ils en auront le talent et qu'ils auront réellement puisé à leur source l'enthousiasme divin qui les aura inspirés. DELBARS.

PARNY (ÉVARISTE-DÉSIRÉ-DESFORGES), né à l'île Bourbon, le 6 février 1753, fut envoyé en France dès l'âge de neuf ans. Il fit de brillantes études au collége de Rennes, où il contracta une amitié assez étroite avec le voyageur Savary et avec Ginguené, auteur de l'*Histoire littéraire d'Italie*. On lui a reproché très sévèrement sa plaisanterie sur ces *enfileurs de mots*, qui nous apprennent *comme on parle et jamais comme on pense;* cependant, cette plaisanterie n'expliquait que trop bien le vice essentiel de notre ancienne éducation; et d'ailleurs, elle n'empêcha jamais Parny de conserver un souvenir plein de respect et d'affection à ses premiers instituteurs. Il avait tous les élans d'un cœur bien né; mais il mettait la vérité au-dessus de tout. — Encore écolier, Parny éprouvait déjà le besoin d'aimer; la piété, qui renferme une espèce d'amour, et enseigne la prière à l'être faible qui souffre ou désire, toucha son ame tendre et sensible. C'est sous l'inspiration des idées religieuses qu'il vint à Paris pour prendre l'habit ecclésiastique. Il entra au séminaire de Saint-Firmin, avec l'intention de se jeter ensuite à la Trappe; pendant huit mois de séjour dans la première de ces deux retraites, il étudia, il réfléchit, et sa foi disparut. Il attribuait surtout sa *conversion* à la lecture de la Bible, que son confesseur lui avait toujours interdite; ce sont ses propres expressions, et elles méritent d'être remarquées, parce qu'elles nous révèlent la première origine des idées qui ont fini par dominer le chantre d'Éléonore, et faire du rival de Tibulle un disciple de Voltaire. — Désabusé sur sa vocation religieuse, le néophyte de la philosophie quitta la soutane pour l'uniforme. Il était alors dans sa première jeunesse; et sa correspondance prouve que, pendant deux années d'une entière liberté à Paris, au milieu de toutes les séductions de la capitale, il vivait comme Lafare ou Chaulieu, avec des fous de bonne compagnie, parmi lesquels Bertin aurait tenu la première place, si Parny n'eût pas eu un frère tendrement aimé.—Ovide nous apprend, qu'il bégayait des vers au sortir du berceau, et que l'amour lui dicta ses élégies; Properce reconnaît le même dieu pour maître; nous savons que l'amour éveilla le génie de Corneille; le bon et simple Lafontaine nous a révélé dans ce sentiment la source de ses premières inspirations : Parny, aussi insouciant de ce qui le regardait, que Tibulle de sa gloire d'auteur, nous laisse ignorer comment et par qui il fut appelé au culte des Muses. Mais on voit dans ses lettres qu'il ma-

niait déjà la langue poétique avec grâce et facilité peu de temps après son entrée dans le monde : on reconnaît dans ses vers un homme nourri de la lecture des bons écrivains des deux grands siècles, et déjà tout pénétré par les mœurs de son temps. — Au commencement de 1773, Parny qui servait alors aux Indes, ressentit une passion qui allait faire d'un exil assez triste un séjour enchanté. Parny avait 20 ans; Éléonore en avait 13 quand il la vit pour la première fois. Elle s'appelait Esther : ainsi, comme les maîtresses de Tibulle et de Properce, elle doit à l'amour le nom qui l'immortalise. « Éléonore, m'a-t-il dit lui-même, n'était pas régulièrement belle; mais elle avait de grands yeux bleus, la bouche bien faite, un teint de blonde, le regard d'une expression agréable; il régnait en outre dans sa personne un air de nonchalance et d'abandon voluptueux, sorte de charme particulier aux femmes créoles. Parny se fit aimer de la jeune fille, qui lui apprit ce qu'il ignorait encore, le véritable amour. Cette passion, née sous les plus doux auspices, eut une fin malheureuse, qui détermina le retour de Parny en France. Son ame blessée trouva dans sa patrie le dictame des Muses et une lyre pour chanter ses douleurs. Elle se fit entendre pour la première fois en 1778. — A cette époque florissait au Parnasse le léger Dorat, qui, malgré les vices de sa manière, avait fait école. On avait vu s'élever sous ses ailes une race de poètes petits-maîtres, aussi vains, aussi frivoles et moins brillants que lui. Ils eurent un moment de vogue : la foule courut après eux comme les enfants poursuivent en été ces papillons que la chaleur du jour a fait éclore. Parny vint et mit en fuite le chef de l'école et ses disciples. Les femmes reconnurent d'abord en lui un peintre éloquent du véritable amour. Le public confirma leur suffrage, et Voltaire regarda l'apparition des poésies de Parny comme une victoire remportée sur le mauvais goût; il embrassa tendrement leur auteur, en l'appelant *mon cher Tibulle*. Effectivement, l'amant de Délie avait enfin un rival parmi nous; il faut cependant observer ici une assez grande différence entre les deux poètes. Simple, tendre et mélancolique, Tibulle conserve toujours ce triple caractère : esclave volontaire de l'amour, il chante toujours au milieu de ses chaînes; chez Parny, l'amour emprunte d'abord le langage de la séduction; et, la séduction accomplie, il essaie de guérir l'innocence de ses derniers scrupules. On croirait qu'Éléonore est pour lui une douce fantaisie et non pas l'objet d'un culte. Mais, aussitôt qu'elle lui inspire des alarmes, son amant, qui tremble de la perdre, se rattache à elle par des liens invincibles. Ce sont ces contrastes, ces métamorphoses subites, ces orages de la passion qui plaisent dans Parny. Tibulle ou Properce, au contraire, toujours vaincus d'avance par leur propre faiblesse, reviennent sans cesse tomber aux pieds de Délie ou de Cinthie, et ne souffrent aucune de ces luttes intérieures si énergiquement décrites par le poète français, et surtout aucune de ces mille nuances que celui-ci trouve dans son ame, selon les diverses influences qu'elle subit. Tibulle, Properce et Catulle ne savent que pleurer ou chanter. Parny est plus varié, plus fécond, plus délicat, et surtout plus ardent. — Le troisième livre des élégies, qui porte l'empreinte de la mélancolie, offre en même temps le tableau vrai des plus brillantes voluptés : tout à coup la scène change, et voilà une séparation éternelle peut être. Il faut expliquer cette brusque péripétie. — L'amant d'Éléonore avait pu séduire; il ne pouvait tromper. Il allait offrir sa main à la jeune créole, lorsque la volonté absolue d'un père mit obstacle à cette généreuse résolution. Obligé de se séparer de sa maîtresse, au moins pendant un certain temps, Parny partit rassuré par le serment d'Éléonore de lui rester toujours fidèle. Après une longue absence, il revint l'ame remplie des rêves d'une nouvelle félicité! Quel coup de foudre pour lui! Éléonore, parjure malgré son cœur, avait été entraînée à l'autel de l'hymen! — Possédé d'une passion dont il a conservé la

flamme jusque sur les bords du tombeau, Parny avait composé le quatrième livre de ses élégies devant une image adorée, et il avait souvent arrosé de ses larmes les chants qu'il adressait à Éléonore; aussi, tous les cœurs s'ouvrirent au charme de ces touchantes inspirations; mais, ni les éloges qui lui étaient prodigués de toute part, ni les cercles brillants de Paris, ni la société de ses amis, ne purent distraire un cœur rempli d'un objet unique; le culte même des Muses rallumait sa passion au lieu de l'éteindre. Éléonore régnait toujours sur son ame, et, lorsque le soin de recueillir la succession paternelle ramena Parny sur le théâtre de son bonheur passé, l'amour vivait en lui aussi ardent qu'à son départ de la colonie. Il m'a raconté qu'au moment de descendre une colline d'où l'on apercevait la maison d'Éléonore, il sentit ses forces défaillir, et fut ensuite arrêté par ses larmes sans pouvoir faire un pas. Il reste long-temps dans ce lieu, comme Pétrarque, mesurant de ses regards, du haut d'un rocher, la distance qui le sépare de Laure, et abîmé jusqu'à la nuit dans cette donce et triste contemplation. Je crois qu'il ne revit plus Éléonore, car il n'aurait pas laissé son récit imparfait en me taisant une dernière entrevue avec une femme si constamment aimée. Il n'emporta donc avec lui aucune consolation, en suivant à Pondichéry, avec le titre d'aide-de-camp, le gouverneur-général de nos possessions dans l'Inde. En 1786, Parny revint dans son pays adoptif avec des dépêches importantes, auxquelles il était chargé d'ajouter tous les renseignements qu'on aurait pu lui demander sur nos établissements en Asie; il remplit sa mission, et retomba dans cet abandon et cette insouciance qui lui étaient naturels; il ne demanda aucune faveur, sa fortune pouvant suffire à ses goûts modérés. — Comme Virgile, comme Tibulle, et tous les poètes du cœur, Parny aimait la campagne; c'est en présence de la nature, et sous ses inspirations, que, cherchant dans le commerce des muses le seul baume aux douleurs de l'amour, suivant Théocrite, il occupa ses loisirs à nous donner tour à tour le *Poème des fleurs* et la *Journée champêtre*. La première de ces compositions est semée de traits heureux. Quoique Parny semble y montrer quelque penchant pour une jeune personne qu'il ne fait point connaitre, on sent bien que la place d'Éléonore n'est point remplie. Dans la *Journée champêtre*, Théocrite, Tibulle, Ovide, le Tasse, ont inspiré le chantre d'Éléonore, dont le nom revient à la fin du poème, comme un souvenir et un regret. A l'époque de ces charmantes créations, se rapportent aussi les *Douze tableaux*, poésies délicieuses, qui retracent le roman tout entier d'une passion, depuis sa naissance jusqu'à la perte des plus douces illusions. — Si, dans les *Chansons madécasses*, Parny n'a point abusé du privilége de la fiction accordé aux poètes, ces chansons ne permettent pas de ranger parmi les Barbares des peuples qui connaissent les délices de l'amour, les plaisirs de la gloire, le respect dû aux morts, l'attachement à la patrie et la haine de l'esclavage. — Quelque temps après la publication des dernières poésies de Parny, la révolution française s'accomplit. Comme le poète n'avait ni place, ni pension, ni préjugé, elle ne lui enleva rien. Il pensait en homme libre; ses ouvrages le prouvent assez. Dès 1777, il avait fait paraître l'*Épître* aux insurgés de Boston, qu'il n'inséra que long-temps après dans ses œuvres. Cette pièce lui eût valu les honneurs de la Bastille, si le gouvernement avait pu le soupçonner d'en être l'auteur : son obscurité le sauva. Sans doute, Parny pensait alors ce qu'il m'a répété bien des fois : « Un écrivain doit toujours être en avant de son siècle », car son épître devançait, par la hardiesse des idées, ainsi que par la franchise de l'expression, le grand mouvement des nations vers la liberté. Parny était imbu de toutes les opinions philosophiques. A peine âgé de 20 ans, il se moque du ridicule orgueil des créoles, et remercie Bertin, son ami, de ne pas oublier les nègres dans ses questions. « Ils

sont hommes, ils sont malheureux, dit-il, c'est avoir bien des droits sur les ames sensibles.... Non, je ne saurais me plaire dans un pays où mes regards ne peuvent tomber que sur le spectacle de la servitude, où le bruit des fouets et des chaînes étourdit mon oreille et retentit dans mon cœur. Je ne vois que des tyrans et des esclaves, et je ne vois pas mon semblable. On troque tous les jours un homme contre un cheval; il est impossible que je m'accoutume à cette bizarrerie si révoltante. » Le poète, sensible partout aux malheurs de l'humanité, déplore le sort de l'Inde affamée, ravagée par la politique de l'Angleterre; il donne des larmes à la condition des peuples soumis au pouvoir absolu sur les bords du Gange, comme sur les rives de la Seine. Notre régénération politique excita au plus haut degré l'enthousiasme de Parny : il partagea les espérances et les vœux des hommes généreux qui secondaient les efforts sublimes d'une nation pour reconquérir ses droits. Tous les actes du dévouement des Français, dans leur lutte sanglante contre la tyrannie, lui causaient de profondes émotions : elles lui inspirèrent une ode sur le vaisseau *Le Vengeur*. Cette ode a été défigurée par des additions téméraires; mais elle renferme de très beaux vers, qui sont vraiment de Parny. Tout occupé de la patrie, le poète ne songeait plus qu'à elle. Bientôt sa fortune fondit entre ses mains par des remboursements en assignats, et par la réduction des rentes; il avait vendu jusqu'à ses livres; il ne se plaignait pas, mais il se vit obligé de demander, pour subsister, au mois de frimaire an IV (nov. ou déc. 1795), un emploi dans les bureaux de l'instruction publique. Il fit avec courage et sans murmurer le sacrifice de ses goûts indépendants; religieux à remplir tous ses devoirs, il se distingua autant par son exactitude que par la netteté de son travail. Il fut ensuite pendant près d'une année l'un des quatre administrateurs du théâtre des Arts. Ces fonctions, peu compatibles avec les habitudes et même la santé de Parny, de tout temps fort délicate, ne le détournèrent point du culte des Muses, aliment nécessaire à son esprit comme à son cœur. — Jusqu'alors, il n'était que le successeur de Tibulle par ses élégies, et le rival d'Anacréon et de Chaulieu par quelques pièces qui attestaient la flexibilité de son talent; mais il se préparait en silence à conquérir une autre place auprès d'une autre renommée. — Il existait des rapports frappants entre l'esprit de Parny et celui de l'auteur du *Mondain*; outre l'*Epître aux insurgents*, que l'on croirait échappée à la plume de Voltaire, Parny avait mis le cachet de ce grand écrivain dans plusieurs pièces de poésie légère. Sa *Lettre aux assiégeants du camp de St-Roch*, le *Coup d'œil sur Cythère*, l'*Epître aux infidèles*, la *Confession d'une jolie femme*, avaient montré en lui ce mélange de gaîté satirique, de finesse, de morale facile, de critique vive et piquante dont Voltaire a donné tant de modèles. La ressemblance des opinions, le même mépris pour les superstitions, la même haine pour toutes les impostures, la même ardeur à lever tous les voiles qui couvrent la vérité, qu'ils regardaient tous deux comme le plus grand instrument du bonheur des nations, enfin, le même amour de l'humanité, entraînaient Parny vers le patriarche de Ferney : cet entraînement devint une passion, un véritable culte. — Parny croyait sincèrement à l'existence d'un être suprême, et à l'immortalité de l'ame; il a consigné cette double opinion en vingt endroits du poème fameux qui ne pouvait lui promettre des succès sans regrets, et des triomphes sans douleurs, comme l'a dit M. Garat; mais, fidèle aux deux grandes bases de sa croyance religieuse, il trouvait que la main des hommes avait étrangement défiguré l'image du Créateur. Il avait surtout horreur de l'abus que le fanatisme a fait de certaines maximes et de certains exemples pour prêcher la foi avec le glaive, et donner aux nations le baptême de sang. Il embrassait la tolérance comme le gage de la paix du monde, et l'un des plus beaux présents que la philoso-

phie et la vraie religion pussent faire au genre humain. C'est à cet ordre d'idées que la *Guerre des dieux*, publiée par lui au mois de ventose an VII (février ou mars 1799), dut la naissance. Je ne tairai pas une conviction secrète de l'auteur. Il regardait comme des vérités constantes quelques-unes des idées les plus hardies de son poème : suivant lui, plusieurs de ces idées devaient entrer, avant un siècle, dans le domaine commun des lumières que chaque âge enrichit de nouveaux tributs, et qui forme le patrimoine de la raison dans l'univers. Telles étaient les espérances et les illusions de Parny. Si je l'eusse connu avant la publication de son poème ; si notre intimité m'eût fourni les occasions de lui représenter les inconvénients d'un ouvrage qui tendait à couvrir de ridicule la religion d'un grand peuple, et les objets du culte d'une partie du monde ; s'il m'eût été donné de demander à l'auteur, entraîné par un funeste exemple, la suppression de quelques tableaux où le goût et la morale sont également offensés, je crois que je l'aurais fait avec zèle et persévérance. Maintenant que l'ouvrage a paru, et que tout le monde en a porté un jugement, je ne chercherai point à m'attirer des éloges par la censure de mon ami descendu dans la tombe. Quant au mérite de l'ouvrage, j'emprunterai pour le juger les paroles de Chénier, dans son *Tableau de la littérature française depuis* 1787. — « Dans l'épopée héroï-comique, nous ne sommes pas contraints de nous borner à des espérances ; et déjà notre littérature possédait deux chefs-d'œuvre en ce genre. Le froid Tassoni fut effacé par Despreaux, qui, cette fois indulgent, l'honora de quelques louanges ; et, quel que soit le génie de l'Arioste, Voltaire, en luttant contre lui, s'est montré du moins son égal. M. de Parny n'est pas indigne d'être cité après ces modèles. Le pas que nous avons à franchir semble peut-être un peu difficile ; toutefois, il n'est ici question que du mérite littéraire. Un zèle pieux, en se croyant obligé d'être sévère, peut usurper le droit d'être injuste ; l'envie, pour user du même droit, emprunte le langage et le masque de l'hypocrisie. Circonspect, mais appréciateur du talent, nous ne voulons scandaliser aucune conscience, ni partager aucune injustice. Il y aurait une réserve ridicule à ne pas nommer la *Guerre des dieux*, comme il y aurait une insigne malveillance à nier les beautés qui brillent partout dans ce poème ; il est soutenu d'un bout à l'autre par ce merveilleux si essentiel à l'épopée, quoi qu'en dise Marmontel. Comment n'y pas remarquer une composition originale, le dramatique jeté sans cesse au milieu des récits, l'art d'enchaîner les phrases poétiques, le naturel et pourtant la sévérité des formes dans cette longue suite de vers de dix syllabes, d'autant plus difficiles à bien tourner qu'ils semblent aisés aux plumes vulgaires ! Comment n'y pas louer surtout cette foule d'heureux détails, les uns sur un ton élevé que n'avait pas encore essayé M. de Parny, les autres, plus doux, et respirant la mollesse de ces charmantes élégies qui, dans une époque antérieure, avaient fondé si justement sa réputation ! » — Si *La Guerre des dieux*, admirée par Chénier, a éprouvé des critiques, sous le rapport du plan, tout le monde a été forcé de convenir que les tableaux de l'amour y sont d'une fraîcheur, d'une variété, d'une grâce particulière. On reconnaît toujours celui qu'Éléonore a fait poète ; mais l'amant heureusement inspiré est devenu un grand peintre ; l'art a converti en talent supérieur les dons heureux de la nature. Vainement on demanderait aux anciens une scène pareille à celle des deux jeunes ermites que Parny a célébrés sous les noms de Thaïs et d'Éliacin. A peine si Voltaire eût été capable de la tracer avec l'élégance et l'éclat, avec le naturel, et surtout avec la naïveté gracieuse qui caractérisent la muse de Parny ; Voltaire eût gâté ce chef-d'œuvre par quelques traits du cynisme dont sa raison n'a pu toujours le préserver : ici, le disciple l'emporte sur le maître, parce qu'il a respecté la pudeur, au milieu des

périls que court l'innocence des deux néophytes, dans ce charmant épisode.— *La Guerre des dieux*, composée à Daumont, dans la vallée de Montmorenci, parut en mars 1793, avec un succès qui a toujours été en augmentant, et prit sa place entre ces ouvrages que le talent a marqués d'une empreinte ineffaçable. Parny a refait son poème sous le nom de *La Christianide*, en y ajoutant quatorze nouveaux chants, qui sont des trésors de poésie.—On assure que, dans les commencements du consulat, Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur, inscrivit Parny sur une liste de candidats pour la place vacante de bibliothécaire des Invalides, mais que le premier consul raya le poète. Dans une édition récente, on attribue la prétendue défaveur de Parny à son penchant pour l'épigramme, qui indisposa Bonaparte contre lui; cette anecdote est controuvée. Parny, doué de l'esprit voltairien, savait frapper des traits d'une censure assez mordante, ou couvrir d'un léger ridicule les vieux préjugés de l'espèce humaine; mais, ni son caractère ni son goût ne le portaient à employer l'arme de la satire contre les personnages du temps. Il est certain, dans tous les cas, que Bonaparte, alors dans le plein exercice du pouvoir, et plus avancé dans le développement des intentions de sa politique, n'avait pas mis la personne et les poèmes de Parny à l'index, puisque celui-ci, qui venait de publier une édition de ses *OEuvres diverses* sans aucun empêchement, fut choisi, le 30 germinal an XI (20 avril 1803), par la classe de la langue et de la littérature française pour succéder à M. Devaines, ancien ami de Turgot, et alors conseiller d'état. Parny n'eut recours à aucune démarche, à aucune sollicitation pour obtenir les suffrages de l'institut; M. le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely, alors ministre d'état, plein d'admiration pour notre poète, et de zèle pour sa gloire, vint lui offrir l'espérance du fauteuil académique. Fidèle à ses promesses, M. Regnault provoqua la nomination de Parny, et l'obtint en rappelant à ses collègues, avec l'éloquence de l'amitié, le talent et la renommée du moderne Tibulle, et sans doute aussi en plaidant sa cause auprès du chef du gouvernement. Parmi plusieurs petits poèmes dont nous n'avons pas encore parlé, et qui augmentaient le nombre de ses titres à l'académie, il faut mettre les *Scandinaves* au premier rang. Dans cette composition bien conçue et heureusement enchaînée, nous retrouvons Parny tel que nous l'avons vu, mais avec une perfection de style et une richesse de couleurs qu'il devait sans doute à ses efforts pour obtenir la palme de l'épopée héroï-comique, si difficile à cueillir. Les anciens n'ont point connu les mœurs que peint le chantre d'Ysnel et d'Asléga; ils ignoraient ce mélange de combats et de galanterie passionnée, de gloire et de pudeur, de tendresse et de mélancolie, qui font ici le charme du vainqueur de Tibulle. Fontanes appelait les *Scandinaves* un diamant; il mettait aussi à très haut prix une imitation du *Paradis perdu*, remarquable par la précision et la vigueur du trait que Parny avait acquises sans perdre ses grâces naturelles. Je ne placerai pas à côté des *Scandinaves* les *Déguisements de Vénus*. Ces nouveaux tableaux, inférieurs aux premiers, offrent souvent une couleur brillante et vraie; mais l'ensemble n'est pas exempt de monotonie; on commence à y remarquer un excès de précision, ainsi que de l'obscurité et de la recherche dans la manière du maître. Les mêmes défauts, mais compensés par des beautés de plus d'un genre, déprécient le *Fabliau de Goddam*, allégorie transparente, par laquelle l'auteur applaudit au projet de la descente en Angleterre, dont la France s'enthousiasmait à cette époque. — Le discours de réception de Parny avait attiré une foule nombreuse et brillante. Il fut noble, élégant, marqué au coin du goût et d'une saine littérature; il caractérisa d'une manière aussi délicate que judicieuse Properce et Tibulle, Anacréon et Ovide; mais, au lieu de recourir à ces tournures banales, par lesquel-

les les nouveaux élus obtiennent les honneurs de la modestie, et goûtent les plaisirs de l'orgueil, en rappelant au public tous leurs titres de gloire, il parut s'oublier entièrement lui-même; il ne dit pas un mot de ses poésies et de la *Guerre des dieux*. — Vers le commencement de floréal an XIII (avril ou mai 1804), parut un recueil anonyme, intitulé *Le Portefeuille volé*. Parny aurait vainement désavoué *les Galanteries de la Bible* et *le Sermon en vers*: il les avait signés à toutes les pages, dont quelques-unes étaient encore marquées au cachet de Voltaire. Vers le commencement de 1807, Parny publia un nouveau poème, intitulé *Les Roses-Croix*, et dédié sous une forme aussi nouvelle que délicate à une femme remarquable par sa beauté, et qui, longtemps l'ornement de la cour de Napoléon, maintenant veuve et déchue de son rang, a relevé la constance de ce double malheur par la plus noble fidélité à de grands souvenirs. Il faut remarquer dans le premier chant des *Rose-Croix* la chasse à l'épervier, et ensuite au faucon; la cour d'Elfride et les naïves amours d'Ageline, dans le second chant; plus loin, la romance d'Oldar, le pélérinage de Blanche et de sa sœur, l'égarement d'Olfide, qui attend que son époux descende du ciel pour l'y conduire; enfin, la chanson d'Aldine sur la Norwége, sa patrie; et la forêt enchantée du sixième chant. Les combats des Rose-Croix sont pleins de chaleur et de mouvement; mais, en cherchant à décrire les blessures à la manière de l'*Iliade*, Parny ne sentit pas toujours que la noblesse et la mélodie manquaient aux mots propres qu'il voulait employer. L'ouvrage éprouva des critiques sévères, qui affligèrent beaucoup l'auteur; toutefois, il se consola, en voyant paraître, avec le plus brillant succès l'édition complète de ses œuvres. — Il me reste maintenant à parler des poésies posthumes de Parny. Sans doute, on regrettera, dans les nombreux fragments publiés après sa mort, le mérite de l'enchaînement; sans doute, ils auraient plus de prix s'ils faisaient partie d'un ensemble régulier; mais, tels qu'ils sont, 2,000 vers inédits du chantre d'Éléonore ne peuvent être qu'un présent agréable à tous les amis des Muses. — Parny méditait long-temps sur le choix d'un sujet. Une fois saisi du démon de la composition, il ne reposait ni jour ni nuit, jusqu'à ce qu'il eût tracé dans sa tête toute l'ordonnance de son poème; le plan une fois arrêté, il étudiait, il dessinait les différentes scènes qui devaient remplir les chants de son épopée, puis il prenait la plume. On s'est trompé, en prêtant à Parny une facilité extrême et une espèce d'inspiration du moment qui l'empêchait de pouvoir retoucher ses vers quand elle était passée. Parny, il est vrai, recevait des impressions profondes, mais il avait en lui un foyer qui ne s'éteignait jamais; et, si le cœur et l'esprit de ce poète, si une vaste littérature et une riche mémoire étaient une mine abondante où il trouvait des trésors de poésie, il avait aussi le travail pour muse, et corrigeait avec beaucoup de patience le style de ses écrits. Peut-être même voudrait-on moins y apercevoir les traces de la lime, et un soin trop curieux de polir les détails; il manque à Parny, comme à Phèdre, et pour les mêmes raisons, la négligence de La Fontaine; et même, lorsqu'il est en verve, il ne sait point s'abandonner comme Voltaire. Parny mettait toujours un intervalle assez long entre deux ouvrages, et revenait avec joie à cette douce paresse qui le délassait en laissant voyager ses pensées dans le vague domaine de l'imagination. Il connaissait bien l'antiquité. Plein d'une admiration éclairée pour le grand Homère, il ne pouvait prononcer sans émotion les beaux vers du chantre de Didon. Quand je lui parlai de mes leçons sur Ovide, où j'avais trouvé la source la plus féconde d'instruction pour la jeunesse, ses observations me prouvèrent avec quelle attention il avait lu tous les ouvrages du Protée de la poésie antique. — La critique de Parny était judicieuse et sincère; je l'éprouvai en le consultant sur la seconde

édition de ma traduction des bucoliques de Virgile et sur d'autres ouvrages. Il se plaisait à encourager les jeunes candidats de la gloire : Millevoye et Victorin Fabre obtinrent de lui, non seulement un favorable accueil, mais encore les conseils les plus sages et les plus désintéressés. — Parny, doué d'un esprit infini, aurait pu jeter de l'éclat dans le monde; néanmoins, il semblait fuir l'attention et les regards. Il pensait beaucoup et parlait peu : le forçait-on à rompre le silence, sa conversation était plutôt judicieuse et réservée que spirituelle et caustique. Elle ne visait jamais au trait, mais elle avait une élégante netteté, malgré un léger vice de prononciation. Dans l'intimité, les premières expressions du poète manquaient encore d'abandon; dès que l'on touchait quelques-unes de ses cordes sensibles, il s'échauffait par degrés; il se levait de sa place; il marchait avec vivacité; des larmes roulaient dans ses yeux, et l'émotion donnait autant de facilité que d'entraînement à son élocution. — Longtemps après leur séparation, Éléonore, devenue veuve, écrivit à son ancien amant; elle lui faisait l'offre de sa main, et voulait passer avec lui les derniers jours qui leur seraient comptés sur la terre. Parny fut touché; mais il s'écria : «Ce n'est plus Éléonore!» et il ne répondit pas. Quelques années après, une autre lettre lui apprit le second mariage de la femme qu'il ne pouvait oublier. Venue en Bretagne dans les premières années de l'empire, Éléonore s'établit en Bretagne. Elle devint bientôt l'objet d'une curiosité importune; et, pour s'y dérober, elle ne tarda point à se fixer à la campagne, où elle vécut dans l'obscurité, et parvint presqu'à se faire oublier. En 1810, un parent de Parny fit 30 lieues pour aller la voir; Éléonore avait alors 50 ans; sa figure portait l'empreinte des ravages du temps, ravages si rapides chez les femmes créoles; mais ses grands yeux bleus conservaient une expression pleine de douceur et de charme; sa bouche était régulière; sa taille, assez élevée, ne manquait pas de grâce; elle avait gardé dans tous ses mouvements la nonchalance et le négligé des créoles. Il n'est pas inutile de dire qu'Éléonore est morte il y a 13 ans. — Parny avait épousé, en novembre 1802, Marie-Françoise-Grâce Vallée, née, ainsi que lui, à l'Ile-Bourbon. Belle et jolie dans sa jeunesse, elle possédait encore, à l'époque où je la vis, le don de plaire au premier abord, et de charmer quand on la connaissait. — Parmi ses amis les plus dévoués, Parny comptait le maréchal Macdonald et le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély. Outre sa nomination à l'institut, le chantre d'Éléonore dut à ce dernier plusieurs services importants, et notamment l'avantage de devenir membre de la commission du *Dictionnaire de l'académie*. Dans cette commission, Parny, toujours fidèle à l'exactitude qu'il apportait à remplir ses devoirs, montra qu'il connaissait bien le génie de notre langue, et fit des travaux utiles, dont le prix servit à améliorer sa position pécuniaire. Elle fut long-temps rigoureuse, au point d'être affligeante pour ses amis; après l'avoir supportée avec résignation, il trouva enfin un bienfaiteur dévoué dans un nouvel ami, que lui valut son talent. M. Français de Nantes veilla sur Parny comme sur un dépôt qui lui aurait été confié par la France; il ne le protégeait pas, il le servait, et se croyait encore son obligé. Grâce à cet honorable administrateur, Parny a pu jouir dans sa vieillesse d'une douce aisance et de la sécurité. — C'est une erreur d'avoir dit que le luth de Parny resta muet dans les fêtes de l'empire, et ne célébra ni la fortune ni le génie de Napoléon. Il s'énorgueillissait comme tous les Français de la gloire du grand homme; mais, convaincu que l'entreprise de chanter le nouvel Achille demandait la trompette d'Homère ou la lyre de Simonide, il se contenta de quelques beaux vers, où il exprimait cette vérité avec autant de noblesse que de modestie. — Cependant, la santé de Parny déclinait de jour en jour; sa poitrine, dès long-temps délicate,

s'était entièrement détériorée, en dépit des soins les plus sévères : il devint sujet à des ratarrhes, très dangereux par la toux qu'ils exeltaient. Vaincu par la violence du mal, Parny fut obligé de s'aliter, et commença enfin la maladie qui devait le conduire au tombeau. Au bout de quelques jours, sa tête s'embarrassa, et ses idées parurent s'obscurcir. Malgré le dévouement de son épouse et les soins de M. Récamier, son médecin et son ami, le mal prit un caractère de violence telle qu'il devint impossible de le sauver. Il expira le 5 déc. 1814. M. Étienne, alors président de l'académie française, fit entendre, au nom de l'institut, des paroles de douleur sur la tombe du poète que la France regrettait. Parny repose près de Delille, de Chénier et de Grétry, dans un monument modeste que l'amitié lui a fait élever. P.-F. Tissot, de l'ac. franç.

PARODIE. Deux mots de la langue grecque ont formé celui-ci, qui, d'après cette origine, signifie littéralement *chant* (et, par extension, œuvre quelconque), dirigé *contre* (sous-entendu, un autre). On voit que la parodie est un acte d'opposition littéraire, et, si le nom est grec, la chose est tout-à-fait française. Notre nation est naturellement railleuse, et c'est pour elle, en quelque sorte, un besoin de rire, même aux dépens de ce qu'elle vient d'admirer. — Les premières parodies furent jouées chez nous au théâtre de la Foire, et ce fut principalement sur le grand opéra que s'exercèrent leurs critiques. Ces malices, au surplus, n'étaient pas fort ingénieuses ni bien piquantes : travestir le héros de l'ouvrage parodié en *pierrot*, en *arlequin* ou en *polichinelle*, voilà à peu près tout ce que savaient imaginer leurs auteurs pour divertir le public. Fuzelier, Dorneval, Lesage lui-même, malgré son talent, se bornèrent, en général, à ce procédé facile, et qui économisait l'esprit et les saillies. En transportant la parodie au théâtre que l'on appelait la Comédie-Italienne, Dominique et Romagnésl surent lui donner plus d'attrait et de mordant, et faire gaîment ressortir de leurs intrigues et de leurs dialogues les défauts de l'action et du style de l'ouvrage attaqué. On citera toujours comme modèles en ce genre leur *Agnès de Chaillot*, parodie de l'*Inès de Castro* de Lamothe, et le *Mauvais ménage*, parodie de la *Marianne* de Voltaire : ces deux satires dramatiques furent écrites en vers; ils en firent aussi plusieurs en couplets. — Quelques années après, il y eut interrègne dans le domaine de la parodie : l'auteur de *Zaïre*, qu'elle avait plus d'une fois égratigné, et qui, tout en fouettant ses adversaires jusqu'au sang, avait, comme on sait, l'épiderme très sensible en fait de critique, se fâcha tout à coup contre cette muse maligne. Intéressant à sa cause personnelle la vanité de ses confrères, messieurs les gentilshommes de la chambre du roi, il obtint une interdiction à la Comédie-Italienne de parodier à l'avenir ni lui ni les autres auteurs de l'Opéra et du Théâtre-Français. Après son départ pour la Prusse, en 1751, la défense fut révoquée, et la nation, ainsi que l'esprit français, rentrèrent dans leurs droits. Leur nouveau coup d'essai ne fut pourtant pas très brillant : c'était une assez faible bluette de Favart, les *Amants inquiets*, parodie de *Thétis et Pélée*, opéra de Fontenelle, qu'on venait de remettre à la scène; mais elle n'en obtint pas moins un grand succès près d'un public affamé d'un mets de son goût, dont on l'avait long-temps privé. — Depuis ce temps, la parodie n'a plus éprouvé d'entraves, et toute grande production dramatique du genre sérieux a été sa tributaire. Après les auteurs que j'ai cités plus haut, un nommé Parisot fut le parodiste le plus renommé du dernier siècle, et son *Roi Là*, parodie du *Roi Léar*, de Ducis, eut surtout une vogue prodigieuse. Les *Rêveries renouvelées des Grecs* mirent aussi tout Paris en gaîté. Plus tard, la parodie vit encore de beaux jours, et obtint des succès éclatants au théâtre du Vaudeville; *Agamemnon*, *Hector*, *Blanche et Montcassin*, en un mot toutes les tragédies de l'époque impériale, y furent spirituelle-

ment et joyeusement parodiées par Barré, Radet, Desfontaines et leurs confrères. Aux Variétés, la parodie, qui prit dans cet autre spectacle le nom d'*imitation burlesque*, eut aussi de grandes réussites, entre autres celles de *Cadet-Roussel beau-père* et de la *Chatte merveilleuse*. — Une autre sorte de parodie, celle qui ridiculise un genre, au lieu d'un ouvrage spécial, compta aussi chez nous plus d'un triomphe dramatique : c'est à cette classe qu'appartiennent le *Retour du croisé* et la *Femme innocente malheureuse et persécutée*, ingénieuse critique du mélodrame à tyrans et à niais. Depuis quelques années, la parodie est plus froidement accueillie sur nos théâtres chantants : cela tient, je crois, à ce qu'un public qui ne va plus chercher dans les drames sérieux que des émotions s'embarrasse peu des moyens par lesquels on les lui procure et met peu d'intérêt à voir relever les fautes d'art et celles de style qui peuvent s'y trouver. Et d'ailleurs, comment parodier des œuvres si extravagantes qu'elles semblent elles-mêmes la parodie du goût et du bon sens? — Le mot *parodie* a une autre acception qui n'implique aucune idée de critique. On dit qu'une ariette, un couplet, sont *parodiés* sur d'autres ou sur un air, quand on s'y est astreint à la même coupe de vers, ou à la même mesure. Collé, Laujon et plusieurs autres chansonniers du dernier siècle ont fait nombre de *parodies* de cette espèce. Oussy.

PAROI. Mot qui vient de *paries*, sert, dans son acception la plus ordinaire, à désigner en anatomie les tuniques des vaisseaux artériels, veineux ou autres, ainsi que les parties qui forment les limites, la clôture de diverses cavités du corps, comme les parois du crâne, de la poitrine, du bas-ventre, etc. *Paroi* se dit aussi, en chimie, pour désigner la surface intérieure d'un vase quelconque ; certains acides corrodent la *paroi* de la plupart des récipients dans lesquels on les enferme. *Paroi* (parics) est fréquemment employé aussi pour *mur*, *muraille* : il y a néanmoins cette différence entre ces deux mots, que le premier se dit plutôt d'une cloison, d'une séparation en planches, ou autre, élevée entre deux appartements, et le mot *mur* (murus, mænia), s'applique plutôt aux murailles d'enceinte d'une maison, d'une ville : *paroi* vieillit un peu dans ce sens. *Paroi*, en termes d'eaux-et-forêts, se disait autrefois de plusieurs arbres marqués du marteau de l'arpenteur, séparant des parties de forêts appartenant à divers particuliers, ou indiquant les limites des coupes de bois. Z.

PAROISSE, terme formé du grec *paroikia* (demeure voisine). C'est le nom par lequel on désigne une réunion de plusieurs maisons ou hameaux, placés sous la direction d'un pasteur qui les dessert *in divinis*, dans une église particulière, que l'on appelle *église paroissiale*. Le pasteur en titre se nomme *curé* (*v.*). — On ne voit pas que pendant les quatre premiers siècles du christianisme il y ait eu des paroisses ni des curés en titre : selon toute apparence, à chaque église présidait alors un évêque. Mais, à mesure que le nombre des fidèles s'accrut, il fallut de nécessité accroître le nombre des églises et celui des ministres chargés de célébrer les mystères et d'administrer les sacrements. Quand les diocèses devinrent nombreux, et que les évêques ne se virent plus en état de suffire seuls aux besoins des fidèles, ils furent amenés à ériger des paroisses, dont ils confièrent le gouvernement à des prêtres éprouvés. On est donc en droit de présumer que, dès les premiers siècles, il y avait, surtout dans les grandes villes telles que Rome et Alexandrie, sinon des paroisses, du moins des églises particulières où se célébrait l'office divin, aussi bien que dans l'église cathédrale ou épiscopale. — Cependant, on ne date que de la fin du IVe siècle l'érection des premières paroisses en Italie. Le concile de Vaisons, tenu en 542, fait mention expresse des paroisses de la campagne, et confère aux prêtres qui les gouvernent le pouvoir de prêcher, qui

d'abord avait été réservé aux évêques. Peu à peu, et successivement, des paroisses s'établirent dans les Gaules et dans les pays du nord. On croit cependant qu'en Angleterre cette institution n'a eu lieu que vers la fin du VIIe siècle. — *Paroisse* s'emploie comme nom collectif quand il désigne tous les habitants du territoire sur lequel s'étend la juridiction spirituelle du curé. — On dit proverbialement, en parlant de quelqu'un dont l'habillement est de deux couleurs mal assorties : Il est de deux *paroisses*. Le coq de la *paroisse* désigne le plus riche et le plus considéré dans une paroisse de campagne.

Paroissien, habitant d'une paroisse. On dit proverbialement : *Avoir affaire au curé et à ses paroissiens*, comme on dit : *avoir affaire à la veuve et aux héritiers*, pour signifier : *être embarrassé à concilier des intérêts divers*. — *Paroissien* se dit aussi d'un livre de prières dont on se sert principalement pour suivre la messe et les offices.

M.-L. Bouttevillé.

PAROLE. Cette puissance facultative de créer des sons vocaux convenus pour exprimer nos idées et les transmettre à nos semblables avec toutes leurs modifications, est le plus sublime attribut de notre organisation, puisqu'il nous distingue le plus de tous les êtres vivants, en nous isolant du monde physique pour nous transporter dans un monde intellectuel et moral. — Si chaque animal pourvu d'un larynx peut, ainsi que nous, faire entendre des sons vocaux et effectuer par la locomotion les actes extérieurs nécessaires à son bien-être et à sa conservation individuelle, l'homme seul a le noble privilége de pouvoir par la parole communiquer à des distances avec ses semblables et établir avec eux des relations de l'ordre le plus élevé. — Ce qui fait que la parole est un privilége exclusif de l'espèce humaine, c'est que parmi toutes les créatures, l'homme est la seule qui soit susceptible d'un perfectionnement intellectuel et social qui lui donne la double faculté de penser et de parler ensuite sa pensée. Pour exprimer cette pensée par la parole, il a fallu nécessairement qu'il fût capable de faire des abstractions, d'avoir des idées et de les associer entre elles, afin d'en attacher une aux mots qui composent son langage. Les autres animaux, n'étant pas doués de tous ces avantages et de l'intelligence inhérente à l'espèce humaine, doivent nécessairement être dans l'impossibilité d'articuler des sons pour exprimer ce qu'ils sentent, et être toujours réduits, pour faire connaître leurs besoins, à faire entendre des cris qui, chez eux, ne varient jamais et sont comme un caractère distinctif de leur espèce. Lorsque quelques-uns d'entre eux, stupides imitateurs, parviennent par une certaine éducation à articuler quelques mots, on n'admire que le prodige de la routine et de l'habitude, car ils ne parlent que comme des échos et ne rendent les sons qu'à la manière des automates et d'autres instruments mécaniques. Néanmoins, je ne partage pas l'opinion de Descartes, qui regardait les animaux comme de pures machines; je leur accorde au contraire un grand nombre de facultés dont ils nous donnent tous les jours des preuves, et je me plais à dire avec notre inimitable Lafontaine :

Les bêtes ne sont pas si bêtes que l'on pense.

Les crétins et les autres idiots ne sont ordinairement muets que parce qu'ils sont plus ou moins complètement privés d'idées, ce qui, comme je viens de le dire, entraîne nécessairement le silence. Condillac et Rousseau ont donc soutenu un paradoxe en avançant que pour fonder leurs idées, les hommes, dans le principe du monde, ont eu besoin de la parole. Je suis loin cependant de contester que le plus grand fond de leurs idées n'ait été dans leurs communications réciproques; je pense au contraire avec Fontenelle que si les idées ont été d'abord les vraies sources du langage, elles se sont ensuite étendues et modifiées par la parole. Primitivement, elles se rapportaient presque uniquement aux objets les plus physiques dont la sphère était étroite; plus tard elles atteignirent des régions

plus élevées et s'étendirent vers les sphères intellectuelles et sublimes que parcourt l'imagination, dont il a toujours été impossible de fixer les limites. — Puisque les sons articulés qui constituent le langage n'ont été créés que comme les signes et la forme des idées, il a fallu nécessairement connaître les rapports qui existaient entre elles, soit pour établir les signes sonores qui devaient les représenter, soit pour varier la forme et les combinaisons vocales qui convenaient à chacune d'elles. Ce n'est donc qu'en raisonnant sur des idées nouvelles qu'on a trouvé d'autres signes sonores ou mots, et que les langues se sont perfectionnées et se sont de plus en plus enrichies. — La formation de la parole a été de tout temps facilement expliquée sous le rapport physiologique, et on a toujours remarqué qu'elle n'était rien autre que la voix articulée et modifiée par les mouvement de la langue et des lèvres et par la collision de l'air contre les dents et les cavités buccales et nasales. Les parties mobiles des organes phonateurs, sous l'influence de l'influx nerveux qui suit la pensée, prennent toutes les positions et exécutent tous les mouvements nécessaires pour modifier la voix, semblables aux touches d'un clavier. — Elles produisent toute la série de sons qui constituent l'art de parler. Il y a donc réellement deux actes dans la parole, l'acte intellectuel, qui établit, comme signe d'une idée, un son vocal convenu, et l'acte organique, qui produit le son et le modifie à l'infini. C'est donc en vain que l'on voudrait rapporter la faculté de parler, soit à l'organe de la voix, soit à celui de l'audition; si le premier de ces organes produit le son et si le second le recueille, c'est l'esprit seul qui fait de ce son un signe et qui y attache une idée; la faculté de la parole n'est donc pas en raison du développement des organes de la voix et de l'ouïe, mais en raison de l'intelligence; elle est donc par conséquent, nous le répétons encore, un privilége exclusif de l'homme, qui pense et qui raisonne, et peut seul de la parole faire un instrument de sa raison. — Il est probable que les cris naturels et la pantomime ou langage des gestes ont précédé le langage des sons articulés ou la parole, et que dans le principe du monde le langage muet a pu suffire aux premiers hommes; plus tard, excités sans cesse par le besoin de communiquer leurs idées et leurs sensations diverses, ils ont dû essayer d'en exprimer quelques-unes, d'abord par de simples sons vocaux, qui conduisirent ensuite à quelques sons articulés qui formèrent le premier langage, grossier à la vérité et très borné, mais capable néanmoins d'exprimer les choses de première nécessité, et assez bien fixé pour établir certaines conventions. — Sans croire que les hommes ont vécu un grand nombre de siècles avant de faire usage de la parole, nous pensons que les premiers efforts qu'ils ont faits pour parler ont dû être très faibles et ne consister qu'en des sons simples ou rarement articulés, et en des exclamations ou interjections qui sont dans notre espèce seulement l'expression naturelle de certaines émotions vives, telles que la crainte, l'étonnement, la terreur et la joie, etc. Le langage primitif fut donc simplement vocal, ou plutôt n'offrit que des sons par hasard consonnants et mal articulés, à peu près semblables à ceux des animaux qui bêlent, qui mugissent, qui miaulent, qui aboient, qui sifflent ou qui gazouillent, etc. C'est au moyen de ce langage primitif que les hommes sont parvenus à en créer de plus parfaits à mesure que leur goût s'est perfectionné, et que le cercle de leurs idées, s'est agrandi. — Il n'y a donc pas en selon nous une prétendue langue primitive, et nous sommes, sous ce rapport, de l'avis de M. Charles Nodier et de Schlegel, qui dit (*Bibliothèque indienne* [vol. 1er, pag. 281]) : *Innumeræ linguæ dissimillimæ inter se, ità ut nullis machinis ad communem originem retrahi possint.* Si Dieu en créant l'homme ne lui a pas donné la parole ou plutôt un système lexicologique tout fait, selon le sens littéral du texte sacré, tel que l'interprètent les

théologiens, il lui a accordé des organes qui, en suivant les progrès de son intelligence, ont la puissance facultative de créer des signes vocaux articulés pour exprimer ses idées, à mesure qu'elles se développent. La nature n'a donc accordé à l'homme que le pouvoir et les moyens de faire les mots, mais non le mot, et un langage tout fait. — Chez l'homme de la nature, la parole n'est qu'une faculté et non un art. Un enfant qui dès sa naissance serait séquestré de la société et privé de toute communication avec ses semblables n'exprimerait ses sensations et ses idées que par des cris, comme les cris des animaux; si cet enfant avait été élevé parmi les ours, Condillac (*Essai sur l'origine des connaissances humaines*), convient qu'il aurait les cris naturels à chaque passion, c.-à-d. les interjections, mais il ajoute avec raison : « Comment soupçonnerait-il que ses cris sont les signes des sentiments qu'il éprouve ! S'il vivait avec d'autres hommes, il leur entendrait si souvent pousser des cris semblables à ceux qui lui échappent que tôt ou tard il lierait ces cris avec les sentiments qu'ils doivent exprimer. Les ours n'auraient pu jamais lui fournir les mêmes occasions. » Il résulte de là que nous apprenons à parler comme nous apprenons tout autre art, et que si les hommes ne sont pas naturellement en possession de la parole, à eux seuls a été exclusivement donné la double faculté de penser et de parler leur pensée, c.-à-d. de faire des mots et d'articuler des sons vocaux comme signes des idées. La parole intelligente n'est donc pas un don de la nature, mais une faculté d'emprunt, acquise dans le commerce social; c'est le résultat de l'éducation, c'est le produit de l'industrie humaine; enfin, c'est un art, comme tous les arts susceptibles de perfectionnement. Un homme fait d'abord un cri peut-être sans projet; il s'aperçoit qu'il frappe l'oreille de son semblable, qu'il attire son attention, qu'il lui donne une notion de ce qui se passe en lui; il répète ce cri avec l'intention de se faire entendre; bientôt il en fait d'autres qui ont une autre expression; il s'applique à varier ses expressions, à les rendre plus distinctes, plus circonstanciées, plus déterminantes; il modifie ses cris par des articulations; ils deviennent des mots auxquels il a fait subir diverses altérations pour indiquer leurs rapports; il en forme des phrases dont la tournure varie suivant les circonstances, les besoins, l'objet qu'on se propose, le sentiment dont on est animé : voilà une langue; d'observations en observations sur les effets de cette langue, on en prescrit les règles, et on parvient au talent le plus exquis pour exprimer les pensées les plus fines, exciter les sentiments les plus véhéments, et procurer les plaisirs les plus délicats. Ainsi, il n'y a donc pas eu, à proprement parler, de véritables inventions dans les langues, il n'y a eu qu'extension, changement et perfectionnement. — Comme presque tous les êtres vivants dont la respiration s'effectue par des poumons, et qui, par conséquent, sont pourvus d'un larynx, nous tenons de la nature animale la propriété de faire entendre des cris; mais ce que nous avons de plus que les autres animaux, c'est un instrument vocal intelligent et l'heureuse conformation d'un organe parfaitement disposé pour la parole et pour la perception raisonnée et l'imitation de tous les sons. — Grâce à l'admirable organisation dont l'espèce humaine a été douée à un degré si éminent, les hommes durent chercher à rendre leurs sensations par d'autres secours que celui des cris et des sons vocaux simples, et faire usage d'autres artifices de la parole, aussitôt qu'ils sentirent la nécessité d'étendre la sphère de leurs communications. C'est alors qu'éprouvant le besoin de désigner et de distinguer les objets par des sons convenus, ils employèrent des signes vocaux *artificiels* ou *consonnes*, qui, combinés avec les signes vocaux *naturels*, ou les *voyelles*, constituèrent l'articulation. Tous les jours, leur vocabulaire s'enrichit de nouveaux mots, et l'imitation *raisonnée* des bruits naturels ou des cris des animaux

fut probablement un des premiers instruments qui leur servit à inventer des sons articulés. — On ne peut douter que c'est d'après ce principe que l'on trouve dans toutes les langues une infinité de mots qui ont encore ce caractère d'imitation : ainsi, dans la langue française, les mots qui désignent les cris des animaux, les bruits naturels et les mouvements mécaniques, etc., sont presque tous des *onomatopées*. —Il est vrai qu'on n'aperçoit guère cette analogie dans les noms inventés pour exprimer les idées morales ; mais, quoique le principe d'imitation soit moins sensible dans les noms des êtres insonores et invisibles, et dans tout ce qui a rapport aux idées abstraites, il n'est pas impossible de comprendre comment ce principe a pu s'étendre jusque là, si l'on réfléchit combien est grand le secours que se prêtent mutuellement tous nos organes pour rendre toutes les sensations dont les noms nous manquent. En effet, rien n'est plus commun dans toutes les langues que d'exprimer des idées abstraites comme si elles étaient des sensations perçues par la vue, l'ouïe, le tact et le goût, à qui elles sont souvent très étrangères. Ainsi, on entend souvent dire que la lumière *éclate*, que les pensées se *heurtent*, que des couleurs *crient* ou *jurent*, qu'une douleur est *amère*, qu'un son est *aigre*, qu'une musique est *pâle*, qu'une peinture est *harmonieuse*, qu'un discours est *obscur* ou *brillant*, qu'un homme est *mort en odeur de sainteté*, etc. Saunderson, aveugle de naissance, interrogé sur l'idée qu'il avait de la couleur rouge, répondit qu'il l'a comparait aux sons éclatants de la trompette ; d'un autre côté, le fameux Massien, sourd-muet de naissance, à qui on demanda l'idée qu'il se faisait du son de la trompette, répondit en sens inverse, c.-à-d. qu'il le comparait à une couleur éclatante, au rouge, par exemple: c'est ainsi que tous nos sens se sont entr'aidés dans la formation des mots par imitation, et il en a été de même de tous les noms que l'homme a cru inventer.— Mais, nous dira-t-on sans doute, pourquoi reste-t-il si peu de relations naturelles des noms avec les objets, et pourquoi l'imitation des sons dans la formation des mots n'est elle pas aujourd'hui aussi appréciable que dans le langage primitif ? Nous répondrons qu'à mesure que le vocabulaire des mots s'est accru, on y a introduit une foule de dérivés et de composés arbitraires, qui s'éloignèrent toujours de plus en plus de leurs premières racines, et perdirent insensiblement toute espèce de ressemblance et d'analogie de son avec les choses qu'ils exprimaient. Telle est la situation actuelle du langage de tous les peuples civilisés, et telle est la raison pour laquelle la plupart des mots qu'ils emploient aujourd'hui ne sont plus que des signes arbitraires et de convention, mais rarement des imitations et des émanations naturelles des idées. Pour trouver encore dans les langues modernes les traces des expressions de la nature, il faudrait remonter à la racine des mots : alors, on découvrirait facilement que l'onomatopée et l'imitation par analogie sont les principaux traits caractéristiques de la formation de la parole. — Dans les premiers temps où les hommes commencèrent à parler, les noms et les mots, probablement alors pour la plupart monosyllabiques, et inventés d'après le principe d'imitation, furent d'abord en trop petit nombre pour tout désigner : on dut donc, pour suppléer à la pauvreté du langage, employer beaucoup de figures, et mélanger la prononciation d'une foule de gestes, d'exclamations et d'inflexions vocales, que nous n'employons plus aujourd'hui. Lorsque plus tard on eut des noms pour désigner tous les objets physiques et moraux, les gestes ne furent admis que dans certaines circonstances données, et l'on vit les circonlocutions, les périphrases, les hyperboles, les métaphores, etc., faire place à un langage plus simple, plus clair et plus précis, et où les figures n'étaient mises en usage que pour des sujets où les ornements étaient indispensables. Les langues primitives étaient plus harmonieuses, plus énergiques et plus animées ; elles étaient plus propres à l'éloquence

et à la poésie, tandis que les langues perfectionnées et plus riches en mots conviennent mieux à la philosophie, à l'histoire et à l'exactitude; les unes se prêtaient mieux à l'imagination, et les autres sont plus favorables au jugement.— M. Charles Nodier a dit avec raison « que chaque peuple a fait sa langue comme un seul homme, suivant son organisation et les influences prédominantes des localités qu'il habitait. » — Nous concluons avec ce savant académicien qu'il n'y a pas eu une langue primitive toute faite, et la même pour tous les hommes, mais que chaque individu et chaque peuple ont été doués d'une aptitude innée à la composition d'une langue; si l'on voit les langues se ressembler si peu dans leurs mots et dans leur syntaxe, il faut en attribuer la cause, soit à l'influence qu'ont exercée dans leur formation les localités et l'organisation particulière de chaque peuple se trouvant sur le même sol, soit enfin à une foule d'autres circonstances et d'événements plus ou moins connus. L'invention de l'écriture doit également être rangée en première ligne, comme étant l'une des grandes causes de la diffusion des peuples et des langages : cette diffusion a été merveilleusement indiquée dans la Bible par l'histoire de Babel, qui est, selon nous, un emblème sublime, et non une vérité matérielle.— Pour militer en faveur de ces opinions, que nous avons déjà émises il y a longtemps dans notre *Traité sur le bégaiement* et tous les vices de la parole, couronné par l'académie des sciences, nous pourrons encore nous appuyer sur le témoignage de Leibnitz, et de plusieurs grands philosophes de l'antiquité. Platon, par exemple, reconnaissait que Dieu était l'auteur des langues par l'intermédiaire des agents qu'il lui a convenu d'employer, comme l'architecte est l'auteur d'un édifice dont il a tracé le plan et distribué les matériaux. Lucrèce, qui raisonnait aussi bien que le comportait son époque, dit, dans son poème de *Naturâ rerum*, d'après l'excellente traduction de M. de Pongerville : « La nature enseigne elle-même à l'homme les sons divers du langage, et la nécessité lui apprend à désigner par des noms tout ce qui existe. » — La formation de la parole, comme étant le résultat de l'imitation raisonnée des divers bruits naturels, nous semble un principe si évident que nous le regarderions comme une vérité démontrée, lors même que, selon nous, elle n'aurait pas déjà été établie par les observations de plusieurs linguistes anciens et modernes : c'est pour cette raison que nous ne concevons pas comment il se fait que la plupart des philologues qui ont beaucoup médité sur l'histoire du langage regardent encore cette théorie comme un paradoxe, et se refusent généralement à l'admettre. Ils ne peuvent certainement contester à cette langue d'imitation d'avoir été harmonieuse, vive, pittoresque, poétique, expressive, naturelle, et surtout la plus intelligente de toutes, puisque les idées venaient se peindre à l'esprit en arrivant à l'oreille, et que le son nommait lui-même tous les objets. Les hommes formèrent d'abord les noms d'après leurs sensations, c.-à-d. d'après l'aspect le plus saillant sous lequel chaque être leur apparaissait. Or, les sensations perçues par l'oreille et la vue, étant les premières qui frappent l'enfant, durent aussi d'abord frapper les hommes primitifs. L'enfant peut imiter la parole sans la comprendre; les hommes, pour la former, durent la comprendre, et nommer chaque chose par la mimologie. On voit encore tous les jours que lorsque les enfants veulent désigner un objet nouveau qui les frappe, le nom qu'ils donnent à cet objet est toujours une vive onomatopée; ils suivent ainsi la méthode la plus naturelle : c'est aussi celle qu'ont dû suivre les hommes dans l'origine du monde. — Une singularité fort remarquable, propre à pousser plus loin ce système, et surtout à le rendre encore plus sensible, c'est que, dans toutes les langues, on trouve les articulations et les signes vocaux nécessaires pour figurer les cris des animaux, et imiter assez bien tous les bruits de la nature, quoique nous

soyons certainement fort loin de trouver dans l'alphabet toutes les inflexions vocales dont les organes phonateurs sont susceptibles. Il ne serait pas, au contraire, bien difficile d'établir en sens inverse que le petit nombre de sons vocaux articulés qui composent toutes les langues se trouvent dans les cris des animaux, comme si la nature avait voulu, au moyen de l'imitation, faire de ces derniers nos premiers maîtres dans l'art d'articuler des sons. Afin de rendre cette assertion plus sensible dans la langue française, nous allons rappeler les principales articulations de cette langue qui se trouvent dans les cris de quelques animaux indigènes et dans quelques bruits naturels. — Les cris de la brebis, de la chèvre, de l'âne, du cheval, du taureau, du porc, du chien, du chat, du coq, de la poule, du poussin, du dindon, de l'oie, du canard, du pigeon, du corbeau, du rossignol, de la grenouille, etc., nous fournissent les syllabes *bè*, *mè*, *hi*, *on*, *in*, *ou*, *un*, *vou*, *voua*, *ré*, *mi*, *a*, *o*, *fe*, *qui*, *qué*, *qua*, *quo*, *ri*, *re*, *ra*, *ro*, *clou*, *piouo*, *glou*, *ché*, *can*, *quoin*, *roucou*, *cro*, *ax*, *tu*, *rou*, *tiou*, *tsi*, *iou*, *psi*, *su*, etc., et une foule d'autres, puisque, d'après les célèbres et patients ornithophiles Dupont de Nemours et l'Allemand Bechstein, le rossignol à lui seul fournit plus de trente articulations, dont vingt sont propres à son espèce : il en serait peut-être ainsi pour la plupart des animaux, si l'on prenait la peine d'étudier leurs cris et leur langage naturel.—Les bruits, tels que ceux du vent, d'une goutte d'eau qui tombe, celui d'une scie, d'un marteau, du choc d'une pierre, d'une cloche, d'un fouet, du feu qui pétille, du tonnerre, d'un liquide qui s'échappe par une ouverture étroite, d'un fleuve qui coule, d'une cascade, etc., etc., nous donnent à leur tour les syllabes *ze*, *touc*, *che*, *cri*, *tac*, *tsing*, *din*, *don*, *pa*, *fla*, *pet*, *pit*, *brou*, *rou*, *crac*, *baoum*, *glou*, *je*, etc. On voit que, seulement avec le secours d'un petit nombre de cris des animaux et de bruits de la nature, nous avons imité presque tous les sons articulés qui forment la parole. C'est peut-être en réfléchissant sur cette vérité qu'on découvrit que, quoique dans la composition des langues il entrait plusieurs milliers de mots, les sons articulés qui composaient ces mots se réduisaient à un très petit nombre; que ces mêmes sons revenaient sans cesse, et que le langage se formait de leurs différentes combinaisons. Le premier résultat de cette découverte fut l'invention d'un alphabet de syllabes, qui précéda l'alphabet des lettres, l'une des plus belles découvertes dont l'esprit humain puisse s'enorgueillir.—Nous terminerons en ajoutant que, lors même que les intérêts généraux et les intérêts particuliers ne nous feraient pas sentir tout le prix de la parole, cette sublime faculté n'en serait pas moins le don le plus précieux que nous ait fait le Créateur, puisque c'est elle qui nous procure la satisfaction la plus vive et la plus réelle de l'amour-propre, et que, par sa puissance, nous pouvons fixer l'attention publique, subjuguer les cœurs les plus obstinés, et faire entrer les auditeurs froids et impassibles dans toutes les jouissances que font éprouver les admirables productions du génie. — Un orateur habile soumet à sa voix les mouvements et les passions de tout un peuple; il maîtrise à son gré tous les esprits, il peut gouverner, pousser ou retenir les volontés des autres hommes, et, par son art merveilleux, il se crée une puissance particulière d'une faculté naturelle à tous. Son talent devient pour lui une arme sûre, dont il se sert, non seulement pour sa propre défense, mais encore pour celle des autres; avec cette arme, il défie les méchants, repousse leurs attaques, subjugue la religion des juges, détermine leurs décisions, commande les votes et la dignité des assemblées populaires; enfin, souvent même il assure l'indépendance de sa patrie, ainsi que la vie et la liberté de ses semblables. — La magie de la parole est en effet la plus forte des séductions; elle anime tout, et, par un charme invincible et tout puissant, elle renverse et brise les obstacles qui s'op-

posent à son triomphe ; aussi véhémente que l'orage, aussi subtile que la foudre, une voix éloquente emporte, entraîne tout, comme les eaux impétueuses d'un torrent rapide. C'est par cet art vainqueur et sublime que Démosthène a régné dans l'aréopage, Cicéron au barreau de Rome, Bossuet à la chaire sacrée, Mirabeau et Foy à la tribune nationale.

Dr Colombat (de l'Isère).

On a pu voir dans l'article qui précède que la formation du langage est considérée comme le résultat de l'imitation raisonnée des divers bruits naturels : cette théorie a été trop souvent combattue pour que nous ne fassions pas connaître où en est aujourd'hui l'état de la question. On comprend très bien, en effet, que l'homme seul, sans aucun rapport avec ses semblables, ait pu articuler des sons semblables aux cris des animaux, mais ces sons n'occupent pas, évidemment, le premier rang dans les éléments du langage, qui suppose l'homme vivant en société, et qui exige impérieusement la présence d'interlocuteurs, et d'interlocuteurs intelligents. Dans la nomenclature ancienne, *parole* et *raison* sont synonymes; et non seulement il n'y a point de langage là où il n'y a pas de raison, mais il n'y a point de société sans que la raison ne préside à sa formation, point de société sans la parole. Vouloir que l'institution des langues et de la société ne soit pas une institution simultanée, c'est prétendre que les organes de la parole ne se sont pas développés dans l'homme en même temps que ses facultés morales; et que la faculté d'articuler des sons reste en arrière de ses autres facultés physiques, ce qui est contraire à l'expérience. Il n'y a donc aucun motif de croire que la société puisse s'établir sans le concours de la parole, et que le langage d'action ait précédé le langage oral; mais, employés à la fois comme un double moyen de communiquer la pensée, l'un et l'autre, ainsi que la société, furent institués simultanément. Qu'on cesse donc de contester le principe évident de la simultanéité d'institution du langage et de la société, simultanéité si bien sentie par un de nos grands écrivains, et qu'il a si vivement exprimée, quoiqu'à son insu, dans cette fameuse apostrophe inspirée par le dépit le plus profond : « Je laisse, à qui voudra l'entreprendre, la solution de ce difficile problème : lequel a été le plus nécessaire, de la société déjà liée à l'institution des langues, ou des langues déjà inventées à l'institution de la société ? » Rousseau ne faisait pas instituer les langues par les enfants, il trouvait plus naturel d'en charger les père et mère; Adam Smith était du même avis; il met les hommes en contact, mais il veut leur faire créer des noms avant toute autre espèce de mots; l'abbé Girard a fait de même, et peut-être pis; car pour les langues qui ont l'article, il veut que l'article y ait précédé le nom; ce n'est pas l'opinion de Court de Gébelin, qui, le croirait-on ? au lieu de voir dans l'article *le, la, les* une dérivation du pronom démonstratif, le fait descendre de *latus* (côté) et de *ala* (aile). Beauzée argumente sur l'apostrophe de Rousseau, et, parce que Rousseau n'a pu résoudre la question, il en conclut qu'elle est insoluble. Condillac a pris dans les noms ses premiers exemples, mais dans le langage de l'enfance, car il suppose un langage d'action antérieur au langage oral; enfin, M. de Tracy, reprenant une idée du P. Buffier, qui voyait dans l'interjection un sens complet et une phrase entière, se propose de l'analyser et d'y trouver d'abord un sujet et un attribut. Mais la scène de la parole exige deux personnes; elle n'est pas remplie si les deux acteurs n'y paraissent pas en même temps. L'interjection, au sens de M. de Tracy, ne marque pas cela. C'est bien le cri de la nature, mais c'est aussi *vox clamantis in deserto*. Horace avait bien mieux saisi l'ensemble de la question dans ce vers fameux :

> Donec verba, quibus voces sensusque notarent,
> Nominaque invenère.

En effet, c'est par le verbe que la parole se manifeste, que la communication s'établit; c'est le premier signe du langage,

le premier anneau de la société. Selon la remarque de Leibnitz, cité par le président Desbrosses, *la forme impérative* est la vraie racine du verbe ; et aujourd'hui, chez les Allemands, la priorité du verbe dans les origines du langage est, dit-on, devenue presque vulgaire. — Les noms sont la dernière espèce des mots inventés ; l'adverbe succède immédiatement au verbe, dont il modifie la signification ; puis le pronom, qui sert à désigner individuellement les objets présents et les deux interlocuteurs ; ensuite l'adjectif, une épithète que l'on ajoute à l'indication des objets dont on veut parler pour en marquer la qualité, ou le participe, autre épithète, mais qui renferme l'idée d'un état modifié par le temps ; et la préposition, qui n'indiqua dans l'origine que les rapports de situation d'un objet à un autre ; enfin la conjonction, qui sert à lier les pensées déjà exprimées, en indiquant leurs relations diverses ; toutes choses qui s'entendent sans qu'on ait besoin de les interpréter autrement que par le geste et les signes naturels que la sympathie, résultat nécessaire de l'identité d'organisation, rend intelligibles à tous. Ainsi se développait sans effort la double institution du langage et de la société ; tout en est naturel, tout en est simple, et ces premières scènes de la parole se retracent d'elles-mêmes à l'imagination ; on croit y assister, on en voit les personnages ; on croit les entendre ; on traduirait volontiers leurs expressions ; on est tenté de recomposer leurs premiers dialogues, et d'éprouver par soi-même combien il serait facile de recréer les premiers éléments des langues. Séguillot.

Parole s'emploie dans différentes acceptions ; *mot* et *parole* sont synonymes ; cependant, il faut remarquer que la parole exprime la pensée, et que le mot représente l'idée qui sert à former la pensée : on a le don de la *parole* et la science des *mots* ; l'abondance des *paroles* ne vient pas toujours de la fécondité et de l'étendue de l'esprit ; l'abondance des *mots* ne fait la richesse de la langue qu'autant qu'elle a pour origine la diversité et l'abondance des idées. On doit sans cesse peser ses *paroles* ; *paroles* riches, *paroles* choisies ; rien ne donne plus d'élégance et de vigueur au discours que le choix des *paroles*. — *Parole* se dit d'un discours qu'on prononce : porter la *parole*, donner, couper la *parole* ; du ton de la voix : il a la *parole* brève, tranchante, faible, agréable, etc. ; de mots piquants : se prendre de *paroles* ; de plusieurs termes qui forment une sentence : On attribue cette belle *parole* à tel philosophe ; voici les dernières *paroles* de ce grand homme. — On appelle *parole de Dieu* l'Écriture-Sainte : La *parole de Dieu*, exposée simplement et sans art, avait dans sa bouche toute sa force et toute sa majesté. — *Parole* signifie *promesse verbale* par laquelle on s'engage à faire certaine chose : Il m'a donné sa *parole*, il a joué sur sa *parole* ; en foi et *parole de roi* ; tenir sa *parole*, retirer sa *parole*. — On dit, en termes de guerre, parler sur *parole*, lorsque deux personnes de parti contraire conviennent de ne rien entreprendre l'une contre l'autre. — *Paroles*, en termes de musique, se dit au pluriel du texte qui répond aux notes de musique : La musique est belle, mais les *paroles* ne valent rien. Z. Z.

PAROLI. Ce terme de jeu, dans son acception primitive, indiquait une manière de jouer sur parole au *pharaon* (*v*). Après le gain d'un premier coup, le ponte faisait à sa carte un pli ou corne, annonçant qu'il risquait quitte ou double. Deux, trois ou quatre plis indiquaient le triple, le quadruple ou le quintuple du premier enjeu. Des plis différents étaient usités pour le sept et le va, le quinze et le va, le trente et le va, qui consistent à multiplier la mise par sept, quinze ou trente. Lorsqu'un joueur de mauvaise foi écornait sa carte d'une manière frauduleuse, cette supercherie s'appelait *paroli de campagne*. Le *paroli* se fait encore aux tristes jeux du trente et quarante et de la roulette. C'est l'inverse de la *martingale*. Dans celle-ci, on double toujours sa perte jusqu'à ce que l'on rencontre une chan-

ce heureuse ; dans le *paroli*, on double constamment son gain jusqu'à ce que l'on juge à propos d'interrompre la série ; mais, le plus communément, le banquier emporte la totalité de la masse. L'une et l'autre combinaison suivent la progression géométrique 1:2:4:8:16:32:64:128:256. Il en résulte qu'après neuf chances malheureuses, le joueur a perdu deux fois 256, moins 1, qui est le premier terme, c'est-à-dire 511 ; s'il veut et s'il peut hasarder le dixième coup, il doit mettre sur le tapis 512, et il risque en totalité 1023, pour ne gagner en réalité que sa première mise, c'est-à-dire 1. Le joueur de *paroli* qui aurait la patience d'épier cette série fort rare de dix n'aurait au contraire livré que 1 pour recevoir 1023 du banquier. On ne saurait trop rappeler à ceux qu'égare la désastreuse passion du jeu que toutes ces illusions fondées sur des calculs vrais seulement en théorie, et quand ils reposent sur des nombres abstraits, sont détruites par le refait de 31, par le double zéro et par d'autres combinaisons que trouvera toujours la féconde imagination des banquiers pour se ménager un bénéfice certain. Ces refaits donnent au banquier la moitié de l'argent qu'ont exposé les pontes ; ainsi, la série, soit du *paroli*, soit de la *martingale*, se trouve interrompue ; les mises, suivant l'expression vulgaire des tripots, sont *en prison*. Si le coup suivant favorise les pontes, ils ne retirent que leur mise sans accroissement. On joue aussi des *paroli* et des *martingales* fondés sur les intermittences ; elles consistent dans l'alternative en quelque sorte symétrique de certaines chances, telles que *pair* ou *impair*, *rouge* ou *noire*, etc.—L'année 1838 vient de voir disparaître le scandale des jeux publics ; mais il est à craindre que l'on ne puisse entièrement extirper les tripots particuliers où continueront de s'engloutir les fortunes. Si nous avons dit quelques mots de ces spéculations décevantes, c'est pour montrer le piége à ceux qui éprouveraient la tentation de s'y laisser entraîner. Breton.

PAROS (*Paro*), île de la mer Égée et de l'archipel grec, une des Cyclades, située entre Naxos et Délos à l'E., et Oléaros à l'O. ; entre les 36° 57', et 37° 13' de lat. N., et les 22° 52' et 23° 6' de long. E. Pline lui donne 36 ou 37 milles de tour, et quelques modernes 50 et même 80. On évalue sa population à 2,000 ames. Sa surface est montagneuse, mais assez fertile, assez bien cultivée dans quelques parties. On y recueille du blé, du vin, du coton, des fruits et des légumes ; il y a de bons pâturages. Elle renfermait autrefois plusieurs villes, dont la capitale se nommait aussi Paros. Son chef-lieu actuel est Parikhia ou *Parecchia*, petite ville sur la côte occidentale, évêché, avec un château et un port. On la croit bâtie sur l'emplacement de l'ancienne ville de Paros ; on remarque hors de son enceinte l'église de la Panagia, regardée comme la plus grande et la plus belle de l'archipel. Elle compte 800 habitants. — L'île entière fut successivement appelée Pactia, Minoa, Hiria, Demetrias, Zacynthus, Cabarnis et Hyleassa. Elle reçut le nom de *Paros* d'un certain Paros, fils de Jason ou de Parrhasius. —Paros était riche, puissante, renommée pour ses beaux marbres, dont les plus habiles statuaires faisaient usage. On remarquait aussi dans l'île une fontaine dont les eaux teignaient les étoffes en noir. Paros était encore renommée pour ses bestiaux, ses perdrix et ses pigeons. —Cette île fut peuplée d'abord par les Phéniciens, ensuite par les Crétois. Les Athéniens lui déclarèrent la guerre et s'en emparèrent, parce qu'elle avait embrassé le parti des Perses lorsqu'ils envahirent la Grèce. C'est en assiégeant leur ville que Miltiade reçut les blessures dont il mourut en prison. Dans la suite, Pompée la réduisit en province romaine. Paros fut la patrie d'Archiloque, de Phidias et de Praxitèle. Dans cette île furent gravés les célèbres marbres d'Arundel ou de Paros (*v.* Marbre). X.

PAROXISME. Les médecins emploient ce mot pour désigner le haut degré d'intensité d'une maladie, surtout d'une maladie aiguë, celui auquel, ne

pouvant plus s'accroître, elle doit diminuer; il est synonyme d'*exacerbation*. Les littérateurs modernes se sont emparé de cette dénomination pour l'appliquer aux passions extrêmes qu'ils exploitent pour capter les suffrages d'un public blasé sur tout ce qui est naturel. Au reste, cet emprunt, fait au vocabulaire médical, est assez judicieux, puisque la plupart des poèmes, des romans et des pièces de théâtre qui naissent aujourd'hui annoncent que les auteurs sont dans un état de fièvre, si ce n'est pire.

CHARBONNIER.

PARQUES (en lat. *parcæ*), divinités païennes qui présidaient à la naissance et à la vie des hommes jusqu'à la mort. Elles étaient au nombre de trois : Clotho, Lachésis, et Atropos. La première, ou la plus jeune, présidait au moment de la naissance, et tenait une quenouille; Lachésis filait les jours et les événements de la vie, et Atropos, l'aînée des trois sœurs, coupait avec des ciseaux le fil de cette même vie. Elles étaient filles de l'Érèbe et de la Nuit suivant les uns, de Jupiter et de Thémis suivant les autres; d'autres les font filles de la Mer, ou de la Nécessité, et du Destin, avec lequel on les confond souvent, ce mot étant pris au pluriel (*fata*), sans doute pour désigner qu'elles sont inexorables comme la destinée. Lachésis est aussi supposée marquer le passé, Atropos l'avenir, et Clotho lier le présent à l'avenir. On fait venir *parques* de *parcere* (épargner), soit par antiphrase, ou parce qu'elles épargnaient la vie jusqu'au temps marqué par le Destin. Les Grecs les nommaient *Moira*, *Aisa*, *Eimarmène*, pour caractériser l'immuabilité de leurs décrets. Pausanias nomme les Parques Vénus, Uranie, Fortune et Ilythie : Vénus était la plus ancienne. Quelques auteurs placent Proserpine au nombre des Parques, parce qu'elle disputait à Atropos le droit de couper la trame de la vie. Hygin attribue à ces déesses l'invention de plusieurs lettres de l'alphabet grec. Quelques auteurs les nommaient *secrétaires du ciel*, et *gardes des archives de l'éternité*. Les anciens rendaient de grands honneurs aux Parques, parce qu'elles présidaient à l'avenir. Leur culte était le même que celui des Furies. Des prêtres, portant des couronnes, leur immolaient des brebis noires. On représente les Parques sous la forme de trois femmes aux traits sévères, portant des couronnes de gros flocons de laine blanche entremêlés de narcisses : l'une tenait la quenouille, l'autre le fuseau, l'autre les ciseaux ; elles se servaient de laine blanche pour filer une vie longue et heureuse, et de laine noire pour filer une vie malheureuse : la laine était entremêlée pour une vie ordinaire, mais toujours noire pour celui dont le terme de la vie approchait. On dit poétiquement : la *Parque* noire, les *Parques* blèmes, comme La Fontaine dans ces deux vers :

> ..... La main des *Parques* blêmes
> De vos jours et des miens se joue également.

Z.

PARQUET (jurispr.). On désigne, en jurisprudence, par ce mot l'espace compris entre les siéges des magistrats et le barreau. C'est dans cette espace qu'autrefois siégeaient aux audiences les membres du ministère public, d'où leur est venu le nom d'*officiers du parquet*. — On entend aussi par-là le lieu où se tiennent hors des audiences les membres du ministère public pour recevoir le public, et vaquer aux soins de l'administration qui leur est confiée. — Le mot *parquet* se prend enfin pour le corps même des officiers du *ministère public* (*v.*).

E. C.

PARQUET, ou feuille de parquet, terme de menuiserie indiquant un assemblage à compartiments de plusieurs pièces de bois minces arrêtées sur des lambourdes avec clous à tête perdue, et faisant le plancher d'en bas d'une salle, d'un cabinet, d'une chambre quelconque ; parquet de bois de chêne, de noyer. — On nomme particulièrement *parquet en feuilles* ou *feuilles de parquet* celui qui se compose de plusieurs assemblages pareils d'environ trois pieds carrés. Les parquets étaient encore inconnus au XVIe

siècle. La propriété de la feuille de parquet est de n'avoir point la flexibilité d'une planche de longue portée, et de n'être pas sujette à se dégauchir, se voiler ou se fendre par l'effet du travail du bois. — *Parquet* se dit aussi de l'assemblage de bois sur lequel les glaces sont appliquées et fixées au moyen d'une bordure d'encadrement. On nomme *parquetage* un ouvrage de parquet; l'action de le faire ou de mettre du parquet sur un plancher s'appelle *parqueter*. L'art de faire du parquet se désigne sous le nom de *parqueterie*. Le *parqueteur* est l'ouvrier qui s'occupe de cet art. — On nomme aussi *parquet*, dans diverses localités, des endroits destinés à des usages particuliers : ainsi, le *parquet des agents de change* est l'enceinte où se réunissent les agents de change pour faire constater le cours de la bourse. La partie d'une salle de spectacle, qui est entre l'orchestre des musiciens et le parterre, et où sont placés plusieurs rangs de banquettes pour les spectateurs, se nomme aussi *parquet*, mais plus ordinairement encore *orchestre*. Z.

PARRAIN (du latin *patrinus*), qui sert de second père; on le nommait aussi autrefois *pater lustralis*, *lustricus parens*, c.-à-d. celui qui doit une paternité fictive au symbole de l'eau lustrale, symbole mystique de la régénération religieuse. Le parrain est, en effet, celui qui tient un enfant sur les fonts de baptême, qui lui sert de père devant Dieu à ce moment suprême où il entre dans la vie chrétienne. Dans l'origine, les parrains n'étaient que les témoins du baptême; le néophyte avait atteint l'âge de raison, lorsqu'il demandait à être initié au mystère de la rédemption; lui-même se présentait devant le ministre d'un Dieu plein de miséricorde, sollicitant cette eau salutaire, qui seule pouvait, par ses ablutions, effacer la souillure du péché originel; il comprenait toute l'étendue de l'engagement qu'il allait prendre en renonçant au démon et au monde, à ses pompes et à ses œuvres; il ne fallait que des témoins pour prendre acte de son serment devant Dieu et certifier devant tous que le néophyte appartenait à la loi nouvelle. Ces témoins étaient les *parrains*, qui, chrétiens eux-mêmes et liés par les mêmes vœux, s'associaient au serment prononcé en leur présence et contractaient aussi de leur côté l'engagement solennel de servir de guide au nouvel élu dans la voie de persécution et de martyre dans laquelle il venait d'entrer. Le nombre des parrains n'était point alors limité : plus il y avait de témoins de la cérémonie sainte, plus elle présentait de solennité, et plus aussi les chrétiens se trouvaient unis entre eux par des liens étroits; car dès lors l'élu contractait avec les parrains une alliance spirituelle qui était réputée beaucoup plus sainte et plus sacrée que celle résultant de la loi naturelle ou civile; il devenait leur *frère*, comme s'il fût sorti du même sang. Plus tard, lorsque le christianisme, désormais à l'abri des persécutions sanglantes, fut lui-même devenu dominateur, alors a changé le caractère de cette cérémonie religieuse : on avait d'abord considéré que le catéchumène ne pouvait être admis au baptême qu'après avoir reçu l'instruction religieuse, seule capable de le préparer à entrer dans cette vie nouvelle du christianisme, qui offrait le salut éternel pour récompense d'une entière consécration au culte de Dieu. Mais bientôt les scrupules s'élevèrent : si la mort saisissait le catéchumène à la porte du baptême au moment où il allait recevoir cette eau lustrale destinée à effacer tous les péchés qu'il pouvait avoir commis jusqu'alors, que devenait cette ame, qui n'était point encore chrétienne? le séjour éternel ne lui était-il pas à jamais fermé? Cette seule pensée était bien capable de glacer d'effroi tous les esprits; il fallait donc s'empresser de conférer le baptême, même avant que l'instruction religieuse eût été donnée, même avant que le néophyte eût atteint l'âge de raison. Il n'y avait pas un instant à perdre pour éviter les coups de la mort, et enlever à l'ange de ténèbres une ame que réclamait l'ange de lumière. A l'apparition d'un enfant nou-

veau né dans ce monde fugitif, le premier de tous les devoirs était donc de lui assurer la vie éternelle par le baptême : mais comment imposer un engagement à un enfant nouveau né? comment tirer de lui cette promesse, ce vœu, ce serment, de remplir tous les devoirs du chrétien? Les parrains ou témoins ne venaient plus dès lors pour certifier par leur présence l'authenticité du serment prononcé sur les fonts baptismaux, ils présentaient eux-mêmes l'enfant qu'ils prenaient sous leur protection, et n'hésitaient pas à prendre pour lui un engagement qu'il devait s'empresser de ratifier lui-même aussitôt qu'il en serait capable. Ce n'était plus un frère qui venait assister un frère, mais un père spirituel qui venait présenter à Dieu son enfant. L'alliance contractée entre le *parrain* et son *filleul* était donc beaucoup plus étroite, et l'on voulut que cette paternité fictive offrît tous les caractères de la parenté naturelle; on exigea alors qu'une marraine fût donnée à l'enfant présenté aux fonts de baptême pour lui servir de seconde mère. Comme cette paternité et cette maternité étaient toutes spirituelles et fictives, on ne voulut pas qu'elle pût se confondre avec la paternité ou la maternité naturelle, et il ne fut pas permis au père d'être le parrain de son enfant pas plus qu'à la mère d'être la marraine; mais tels étaient les effets attribués par l'église à l'alliance spirituelle formée sur les fonts baptismaux, pour tous ceux qui avaient concouru au baptême, que le parrain et la marraine contractaient un véritable mariage spirituel qui ne leur permettaient plus de former ensemble une union légitime. Il y avait *empêchement* au mariage entre eux, et cette prohibition étendait bien plus loin encore ses effets, comme nous l'avons expliqué à l'article Empêchements de mariage. — Cette rigueur des règles canoniques est tombée peu à peu en désuétude, et l'on en est venu à considérer l'alliance spirituelle contractée entre le parrain et la marraine comme un fait sans importance, incapable de produire aucun effet. Le prêtre lui-même, qui, dans l'origine, exerçait toute juridiction sur le parrain et la marraine, comme le ministre chargé de conférer le baptême, a vu toute son autorité s'évanouir, et il ne lui a plus été permis de repousser des fonts baptismaux celui contre lequel il croyait devoir prononcer l'anathème. Les abus auxquels avait donné lieu l'exercice d'un tel pouvoir avaient appelé l'attention des parlements en France, long-temps avant la révolution; tous les arrêtistes mentionnent à ce sujet un réglement du parlement de Provence, en date du 21 août 1736, qui déclarait abusives les ordonnances synodales de l'archevêque d'Aix, desquelles on pouvait induire que les curés avaient droit de refuser ceux qui se présentaient pour être parrains ou marraines, sur le fondement de crimes prétendus notoires, et le parlement a fait défense à tout curé de refuser ou différer le baptême sous prétexte qu'ils réputeraient les parrains et marraines pour pécheurs publics, ou pour infracteurs du précepte de la confession et communion pascale. La même voie de l'appel comme d'abus serait ouverte aujourd'hui contre ces mêmes prétentions, si elles se reproduisaient; mais on sait que ces sortes d'appel se portent maintenant devant le conseil d'état et non devant les tribunaux. —Les premiers chrétiens, pour s'affermir dans la foi, prenaient, au moment du baptême, le nom de celui qu'ils se proposaient pour modèle, et le plus ordinairement c'était le nom d'un martyr qui avait scellé de son sang son dévouement à la foi nouvelle; tous les parrains qui lui servaient de témoins le saluaient de ce nom, que lui-même s'était choisi. Cet usage s'est conservé : c'est le parrain qui salue, sur les fonts baptismaux, l'enfant nouveau né du nom qui doit être inscrit sur les tables de l'église; c'est lui qui donne à l'enfant le *nom de baptême*, en le plaçant sous la protection de l'un de ces hommes célèbres par leur piété et leur vertu, que l'église reconnaissante a mis, après leur mort, au nombre des saints. Ce *patron* donné par la religion chrétienne, comme

un ange gardien à l'enfant au berceau, c'est le *bon génie* qui, chez les anciens, présidait à la naissance, et qui avait reçu du Destin la mission de conduire le nouveau né à travers les écueils de la vie en le couvrant sans cesse de son aile protectrice. —Anciennement, la présence d'un parrain et d'une marraine n'était pas seulement requise pour le baptême, on l'exigeait aussi pour la confirmation; mais, comme on choisissait toujours des parrains nouveaux afin d'assurer à l'enfant de nombreux protecteurs, il en résultait de tels empêchements canoniques pour les mariages que l'on renonça bientôt à cet usage. Cependant, il est de règle encore dans l'église que la confirmation est aussi une seconde régénération, et que l'enfant peut alors prendre un nouveau nom en se mettant sous la protection plus spéciale d'un nouveau saint. Lorsque des parrains étaient appelés à la confirmation, ils avaient en effet le droit de donner leur nom à celui qui recevait le sacrement. —C'est par allusion à ce droit, qui appartient à tout parrain, de donner un nom, que, dans le langage familier, on désigne sous cette dénomination quiconque donne à autrui un sobriquet. —Le même mot a encore plusieurs autres acceptions. Par un étrange abus des cérémonies religieuses, il sert à désigner celui qui assiste à la consécration d'une cloche : on figure alors, par une sorte d'idolâtrie, la cérémonie du baptême; on suppose que la cloche, pour être sanctifiée, a besoin d'être présentée aux fonts baptismaux, et d'y recevoir un nom chrétien; on lui donne donc un parrain et une marraine, qui doivent payer aussi les *dragées du baptême* en établissant des fondations religieuses au profit de l'église avec laquelle ils contractent ainsi une intime alliance. — Nous avons déjà fait remarquer que, dans l'origine, les *parrains* n'étaient autre chose que des témoins: c'est la signification qu'a conservée ce mot dans plusieurs locutions qui se rattachent à des usages anciens. Ainsi, on disait autrefois, dans toutes les cérémonies de chevalerie, que chacun des chevaliers devait se présenter avec ses *parrains* ou témoins. Pour être armé chevalier, il fallait être conduit par un *parrain*, et c'eût été une honte si, au milieu des périls et des attaques auxquels était sans cesse exposé un chevalier, il eût manqué d'un second toujours prêt à prendre fait et cause pour son honneur offensé. Dans les circonstances difficiles, toutes les fois qu'il était nécessaire de mettre l'épée à la main, les champions se présentaient accompagnés l'un et l'autre de leurs *parrains*. S'agissait-il d'un combat singulier en réparation d'une offense, c'était aux *parrains* du duel à régler les conditions du combat dont ils restaient les témoins, afin d'empêcher toute surprise, et de donner à tous l'assurance que les choses s'étaient passés dans les règles. Aux temps où la justice impuissante était forcée de sanctionner par ses arrêts l'appel aux armes, on donnait le nom de *parrains* aux avocats qui avaient été choisis pour représenter aux juges les raisons qui devaient les déterminer à autoriser le combat. —Enfin, on désigne encore aujourd'hui sous le nom de *parrain* celui qu'un soldat condamné à mort choisit pour lui rendre le triste service de lui bander les yeux au moment où il va recevoir le plomb fatal.

TEULET.

PARRHASIUS, peintre grec, né à Éphèse, était fils d'Événor, peintre lui même, dont il fut l'élève : c'est au moins ce qui résulte d'une épigramme rapportée par Athénée, et qui est attribuée à Parrhasius. L'époque de sa naissance n'est pas bien connue ; on sait seulement que son père vivait l'an 420, environ, avant J.-C.; mais on sait positivement qu'il était contemporain et rival de Zeuxis, qui, d'après ce que rapporte Pline, naquit la quatrième année de la 95e olympiade, ce qui correspond à 397 ans avant J.-C. Il suit de là que, si les deux rivaux n'étaient pas du même âge il n'y avait pas au moins une grande différence entre eux. Les immenses travaux entrepris par Périclès, si bien secondé par Phidias, avaient donné un grand

essor à la sculpture ; la peinture n'avait pas encore atteint le même degré de perfection ; il paraîtrait que les peintres s'attachaient moins à rendre les passions de l'ame qu'à reproduire la beauté des formes et la pureté des contours. Parrhasius le premier, d'après le témoignage de Pline, excella dans ce genre (*argutiæ vultûs*), et l'on peut supposer, d'après Xénophon (liv. III, chap. 17), que ce fut aux observations de Socrate que Parrhasius dut d'entrer dans cette nouvelle direction. En effet, le moraliste, dans son entretien avec le peintre, lui adresse, sous la forme dubitative, des questions qui semblent une véritable critique de l'art sous le rapport que je viens d'indiquer. Zeuxis, quoique plus jeune que Parrhasius, avait atteint une célébrité qui pouvait devenir inquiétante pour celui-ci ; Parrhasius devait chercher une occasion de conserver sa supériorité ; Zeuxis la lui offrit, et il s'empressa de la saisir. Ce dernier avait peint des raisins avec une telle vérité que des oiseaux s'en approchèrent pour les manger ; on trouve même dans l'*Anthologie* une épigramme à ce sujet. Le peintre tirait vanité, sinon de la méprise des oiseaux, qui n'est qu'une hyperbole familière au génie des Grecs, du moins de la beauté de son ouvrage. Le tableau de Zeuxis était exposé publiquement, selon l'usage alors consacré ; Parrhasius vint placer près de celui de son rival un tableau qui semblait couvert d'une toile ; Zeuxis le pressait d'enlever cette toile afin qu'il pût considérer l'ouvrage qu'elle semblait cacher ; Parrhasius l'engagea à découvrir lui-même son tableau ; mais Zeuxis s'aperçut alors que ce n'était qu'une illusion, et il s'avoua vaincu, disant que, s'il avait trompé les oiseaux, Parrhasius avait trompé un artiste. Ce dernier fut moins heureux dans sa rivalité avec Timante. La ville de Samos avait ouvert un concours pour un tableau représentant la dispute qui eut lieu entre Ajax et Ulysse, relativement aux armes d'Achille, et le jugement qui y mit fin. Tous les suffrages furent pour Timante, et comme un ami de Parrhasius cherchait à le consoler de cette défaite, le peintre lui répondit : « Qu'il n'attachait aucun prix à la victoire, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de plaindre le pauvre fils de Télamon, qui, dans la même cause, avait été vaincu deux fois par un adversaire indigne de lui. » Sénèque le rhéteur dit que Parrhasius, ayant voulu représenter le supplice de Prométhée, fit mourir dans les tourments, pour lui servir de modèle, un esclave qu'il avait acheté à Olynthe, après la prise de cette ville par Philippe, roi de Macédoine ; il ajoute que le peintre, ayant exposé ce tableau dans le temple de Minerve, fut accusé d'avoir offensé la majesté de la république ; puis, il rapporte les débats publiques qui s'élevèrent, à cette occasion, entre le peintre et ses accusateurs, et les discours qu'ils prononcèrent. On sait ce que l'on doit penser de l'authenticité des discours rapportés par les anciens, mais le fait est douteux ; au reste, on a fait le même reproche à Michel-Ange, à l'occasion d'un Christ en croix, et cette double supposition n'est peut être fondée que sur la vérité d'expression à laquelle les deux peintres étaient parvenus, et qui leur ferait honneur. Parrhasius, ayant acquis une grande célébrité et une grande richesse, menait une vie somptueuse, et mettait un grand luxe dans ses vêtements ; il parlait de lui en termes magnifiques, se donnait le surnom d'*Abrodiaitos* (qui vit dans la mollesse) ; mais il était impossible que son arrogance ne lui fît pas beaucoup d'ennemis, et, pour se venger de lui, ils l'appelaient : *Rabdodiaitos* (qui se nourrit de baguettes, de manches de pinceaux) ; plaisanterie qui n'est fondée que sur une paranomasie dont il serait impossible de rendre le sel en français. Au reste, Parrhasius a été célèbre dans l'antiquité : Athénée, Cicéron, Elien, Juvénal, Pline, Plutarque, Pausanias, Quintilien, Sénèque, Xénophon, et beaucoup d'autres, ont parlé de lui et vanté ses ouvrages, dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous. Tibère, d'après ce que rapporte Suétone, avait dans sa chambre deux tableaux de

Parrhasius auxquels il attachait un grand prix. Ce peintre, par un écart d'imagination que l'on ne cherchera pas à justifier, mais qu'expliquent très bien les mœurs de son temps, avait représenté quelques sujets qui blessaient la pudeur, et l'un des deux tableaux conservés si précieusement par Tibère était précisément de ce genre : *Nella quale*, dit Carlo Dati, dans la vie qu'il a faite des peintres célèbres de l'antiquité, *Meleagro ed Atalante eran dipinti in maniera ch'assai bello è tacere*. Quant à la prédilection de Tibère pour un tableau de cette espèce, elle est facile à comprendre.

P.-A. Coupin.

PARRICIDE. La signification propre de ce mot est le crime de celui qui tue son père; on appelle aussi *parricide* celui qui a commis ce crime. En sorte que le même mot désigne à la fois l'infraction et l'auteur de cette infraction. — Dans le droit romain, on comprenait également sous le nom de *parricide* les meurtres commis par les pères et mères envers leurs enfants, par les maris envers leurs femmes, par les frères envers leurs frères, etc. La loi *Pompeia de parricidiis* fut la première qui fut rendue en cette matière. La peine qu'elle portait consistait à faire fustiger le parricide jusqu'à effusion de sang, et ensuite à l'enfermer dans un sac de cuir avec un singe, un coq, une vipère et un chien, après quoi, le coupable était jeté à la mer ou dans le fleuve le plus prochain, afin, porte cette loi, que celui qui a violé ainsi les lois de la nature soit privé de l'usage de tous les éléments, savoir de la respiration de l'air étant encore vivant, de l'usage de l'eau, quoiqu'au milieu de la mer ou du fleuve; et de la terre, qu'il ne pouvait avoir pour sépulture. — Sous notre ancienne législation, il n'y avait aucune loi qui fît mention expresse du parricide. Il n'y avait en cette matière d'autres règles que celles établies par la jurisprudence des arrêts qui avait pris pour base les lois portées contre les meurtres et les assassinats. — La définition du parricide était moins étendue que dans les lois romaines; on l'avait restreinte au crime des enfants qui tuent leur père ou leur mère ou autres ascendants; on l'appliquait aussi aux criminels de lèse-majesté au premier chef, les souverains étant censés les pères de leurs sujets. — La peine qu'on était dans l'usage de prononcer contre le coupable de parricide était celle de la roue : on y ajoutait l'amende honorable, le poing coupé, le corps mort brûlé, et les cendres jetées au vent. Quelquefois, on appliquait la peine du feu. Cette dernière peine était plus particulièrement réservée pour les femmes, qui ne pouvaient pas être condamnées à la peine de la roue. — Le code pénal de 1810 qualifie *parricide* le meurtre des pères et des mères légitimes, naturels ou adoptifs, ou de tout autre ascendant légitime (art. 299), et l'art. 86 met sur la même ligne l'attentat contre la vie ou contre la personne du roi. — Le coupable, aux termes de l'art. 13, doit être conduit sur le lieu de l'exécution en chemise, nu-pieds, et la tête couverte d'un voile noir. — Il doit être exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fait au peuple lecture de l'arrêt de condamnation, pour être ensuite immédiatement exécuté à mort. — Tel est le dernier état de la législation sur ce point, ainsi qu'il résulte des modifications introduites dans notre législation criminelle en 1832. Avant cette révision, le code pénal infligeait encore au parricide la peine du poing droit coupé, mais cette peine, reflet barbare de l'ancienne jurisprudence, a disparu de nos lois modernes.

E. de Chabrol.

PARSIS, peuple asiatique descendant des anciens Parsis, qui abandonnèrent leur patrie à l'époque de l'invasion des Arabes, et qui est aujourd'hui répandu dans la Perse, le Caboul et l'Inde. On peut évaluer leur nombre à 100,000 ames. Ils professent la religion de Zoroastre, c'est-à-dire qu'ils adorent le feu. Ils s'occupent pour la plupart d'agriculture, et sont fort laborieux (*v.* l'article Guèbres).

E. G.

PART, PARTAGE. On appelle *part* la portion de quelque chose qui se divise

entre plusieurs personnes, et *partage* la division qui se fait entre elles de biens ou effets qui leur appartenaient en commun, ou en qualité de co-héritiers, ou comme co-propriétaires, à quelque titre que ce soit. — On fait le *partage* d'une succession, d'une communauté, d'une société, et en général des choses qui sont indivises entre plusieurs personnes ou plusieurs communes.—*Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision, et le partage peut être toujours provoqué nonobstant prohibitions et conventions contraires.* — Telle est la disposition générale du code civil. Les règles établies par la loi pour parvenir au partage dans les différents cas qui se présentent, et entre les personnes qui y ont intérêt, sont très nombreuses ; souvent même il en résulte une certaine complication; toutefois, nous allons essayer d'en tracer l'analyse. — L'action en partage à l'égard des co-héritiers mineurs ou interdits peut être exercée par leurs tuteurs, mais, comme elle touche d'une manière essentielle aux intérêts de ces mineurs ou interdits, comme leur fortune pourrait être plus ou moins compromise par l'effet d'un partage légèrement consommé, le conseil de famille doit intervenir pour l'autorisation du tuteur.— De même, un mari peut bien, sans le concours de sa femme, provoquer le partage des biens meubles ou immeubles à elle échus qui tombent dans la communauté, parce qu'il est le chef de cette communauté, et que son intérêt personnel est évident; mais, à l'égard des objets qui ne tombent pas en communauté, le mari ne peut en provoquer le partage sans le concours de sa femme. — Si tous les co-partageants sont présents et majeurs, le partage peut être fait par tel acte et dans telle forme que les parties intéressées jugent convenable.—S'ils ne sont pas tous présents, ou s'il y a parmi eux des mineurs ou des interdits, les scellés doivent être apposés dans le plus bref délai. — Des formalités spéciales pour la levée de ces scellés et pour la confection de l'inventaire sont établis par le code de procédure civile. Du reste, l'action en partage, ainsi que les contestations qui s'élèvent dans le cours des opérations, est portée devant le tribunal du lieu de l'ouverture de la succession. C'est ce tribunal qui, lorsque les parties ne peuvent s'entendre, nomme des experts pour l'estimation des immeubles.— Le procès-verbal de ces experts doit, selon la disposition de l'art. 824 du C. C., présenter les bases de l'estimation; il doit indiquer si l'objet estimé peut être commodément partagé, de quelle manière, et fixer enfin, en cas de division, chacune des parts qu'on peut en former, et leur valeur.—Quant aux meubles, ils doivent être également estimés, de la manière la plus exacte et à juste prix.— Chacun des co-héritiers peut demander sa part en nature des meubles et immeubles de la succession : néanmoins, dans certains cas, et, par exemple, lorsque la majorité des co-partageants juge la vente nécessaire pour l'acquit des dettes et charges de la succession, les meubles sont vendus publiquement dans la forme ordinaire.—Si les immeubles ne peuvent se partager commodément, il doit être procédé à la vente par licitation devant le tribunal. Mais si toutes les parties sont majeures, elles peuvent consentir que la licitation soit faite devant un notaire de leur choix.—De même, et après les opérations dont nous venons de parler, le tribunal ou le juge par lui délégué renvoie, s'il y a lieu, les parties par-devant un notaire qu'elles choisissent, ou qu'il désigne lui-même si les parties ne peuvent s'accorder sur le choix. — On procède devant cet officier aux comptes que les co-partageants peuvent se devoir, à la formation de la masse générale, à la composition des lots et au réglement des indemnités que les uns ou les autres des co-partageants peuvent prétendre. — Chacun d'eux fait rapport à la masse des dons qui lui ont été faits et des sommes dont il est débiteur; puis il est procédé à la composition d'autant de lots égaux qu'il y a de co-partageants ou de souches co-partageantes. — On évite autant que

possible de morceler les héritages et de diviser les exploitations, et l'on dispose les lots de manière à établir entre eux une parfaite égalité, soit qu'il s'agisse de meubles, d'immeubles, de droits ou de créances.—Les lots sont ensuite tirés au sort; mais auparavant, chacun des copartageants est admis à proposer ses réclamations contre leur formation, et s'il s'élève des contestations, soit dans cet instant, soit dans les opérations précédentes, le notaire dresse procès-verbal des difficultés, ainsi que des dires respectifs des parties, et il renvoie celles-ci devant le commissaire nommé pour le partage.—Il est au surplus procédé suivant les formes prescrites par les lois sur la procédure.—On conçoit d'ailleurs que quand ces formalités ont été bien et exactement observées, aucune autre garantie ne puisse être exigée : aussi la loi dit-elle expressément que les partages faits conformément aux règles ci-dessus indiquées, soit par les tuteurs avec l'autorisation d'un conseil de famille, soit par les mineurs émancipés, assistés de leurs curateurs, soit au nom des absents ou non présents, *sont définitifs* : ils ne sont que provisionnels, si les règles prescrites n'ont pas été observées.—Enfin, et cette disposition mérite une attention particulière, afin que les affaires se traitent réellement en famille, afin qu'un étranger ne puisse pas s'y introduire, et devenir l'occasion ou la cause de difficultés ou d'embarras, il est expressément établi par la loi que « toute personne, même parente du défunt, qui n'est pas son successible, et à laquelle un co-héritier aurait cédé son droit à la succession, peut être écartée du partage, soit par tous les co-héritiers, soit par un seul, en lui remboursant le prix de la cession. » — Ce sont les règles principales établies par le code civil sur la matière des partages : les développements se trouvent au code de procédure, 2e partie, liv. II, tit. 7. Duaasd.

Les mots *part* et *partage* entrent dans un grand nombre de locutions familières et proverbiales, comme celles-ci : *avoir part au gâteau*, pour avoir part aux profits qui reviennent d'une affaire ; *la part du lion* se dit de quelqu'un qui abuse de son rang ou de sa force pour s'attribuer la totalité d'une chose qu'il devrait partager avec d'autres. *Part* se dit aussi de ce qui, sans être divisé, peut se communiquer à plusieurs, comme quand on dit avoir *part* aux faveurs de quelqu'un. *Avoir part* se dit aussi pour contribuer, concourir, comme dans ces phrases : avoir *part* à la dépense ; je n'ai point eu de *part* à ce qui s'est fait. *Prendre part, participer*, se dit à peu près dans le même sens : prendre *part* à un complot ; il signifie parfois prendre intérêt, comme quand on dit : prendre *part* à la joie, à la douleur de quelqu'un. Faire *part* de quelque chose à quelqu'un signifie tantôt l'y faire participer, comme quand on dit : Il fait *part* de son bien à tout le monde ; ou bien c'est faire savoir quelque chose, en informer : Faites-moi *part* des dernières nouvelles. On nomme *billets de faire part*, ou seulement *billets de part*, des lettres circulaires par lesquelles on fait part d'un mariage, d'une naissance, d'un décès, qui intéresse celui qui écrit. *Faire la part des accidents*, c'est tenir compte d'avance des accidents qui pourront survenir dans une affaire. *Faire la part de la critique*, c'est mêler quelque critique aux éloges qu'on donne. *Lieu, endroit, côté*, se rendent quelquefois par le mot *part* : Je vais quelque *part*; je ne l'ai vu nulle *part*, etc. Prendre une chose en bonne ou mauvaise *part*, c'est la trouver bonne ou mauvaise. *Part* se dit aussi en parlant de quelqu'un : De la *part* du roi ; saluez-le de ma *part*, etc. *Pour ma part, pour sa part*, signifient, quant à *moi*, quant à *lui*. *De part et d'autre, de toute part*, signifient parfois de côté et d'autre : J'ai couru de toute *part* ; il se dit aussi des personnes et des choses : *On est content de part et d'autre* ; après avoir tout examiné de *part et d'autre*. *De part en part* veut dire d'un côté à l'autre. *A part* signifie *séparément*, et quelquefois *excepté*, au commencement d'une phrase. En style de théâtre, il se dit de quelques mots ou de

quelques phrases qu'un acteur prononce assez haut pour que le parterre les entende, mais que les autres acteurs sont censés ne pas entendre. *Part*, en marine, se dit du salaire dû au matelot engagé à la part. Les matelots sont payés au mois, au voyage, au fret ou à la prise : le code de commerce, tit. 5, liv. II, règle tout ce qui est relatif à cet objet. La *part de prise* est ce qui revient au marin des prises que son navire a faites sur l'ennemi. Dans le partage, le gouvernement prélève un tiers, l'état-major un autre tiers, et le reste est pour l'équipage. Sur les corsaires, les invalides prélevaient un tiers, les armateurs un tiers, et l'équipage partageait l'autre tiers avec les officiers. — *Partage* se dit en parlant des biens et des maux, des qualités bonnes ou mauvaises de quelqu'un : Les douleurs sont le *partage* de l'homme, l'audace est le *partage* de la jeunesse. Posséder un cœur sans *partage*, c'est l'avoir seul. *Partage* se dit aussi en parlant d'opinions, de votes, de suffrages : Il y a en *partage* des voix; ils sont dix d'un avis, dix de l'autre, il y a *partage*; arrêt de *partage*. Z.

PARTERRE. C'est la partie d'un jardin spécialement affectée à la culture des fleurs et des plantes d'agrément; les arbres à fruits, ceux qui donnent de l'ombrage, en sont exclus, ils en étoufferaient les hôtes naturels et les priveraient des rayons vivifiants du soleil; en revanche, le rosier, le lilas de Perse, et tant d'autres gracieux arbustes, y règnent en souverains; c'est là que la tulipe, l'œillet, la renoncule, le dahlia, étalent tour à tour leurs brillantes couleurs. Le dessin du parterre varie suivant les goûts, l'étendue et la disposition du sol : tantôt c'est un terrain plat, tantôt c'est un amphithéâtre de verdure qui se déploie d'ordinaire devant les bâtiments d'habitation, et comme pour leur servir de riant frontispice; ici, ce sont des corbeilles, des carrés, des losanges; là des triangles et des croissants. Le buis, le gazon, la violette, la statice et mille gentilles bordures, servent à en tracer les compartiments, à en aligner les plates-bandes; on l'orne, selon les fortunes, de vases, de statues, de bassins et de jets d'eau. Ce n'est pas une petite affaire que d'entretenir un parterre dans cet état de floraison perpétuelle qui en constitue le charme, et que nous admirons dans ceux des Tuileries, du Luxembourg, de Fontainebleau et de maints domaines qui, sous ce rapport, ne le cèdent en rien à ces demeures royales. Fouiller, engraisser cette terre, semer, piquer ces plantes, les assortir, les mettre dans leur jour, à leur soleil; les arroser, les relever, remplacer celle qui doit se flétrir ce soir par celle qui va s'ouvrir demain, les faire éclore à jour dit, à heure fixe, tout cela exige du jardinier-fleuriste mille connaissances, mille peines, dont ne se doutent guère nos jeunes élégants lorsque, de leurs doigts profanes, ils effeuillent avec une cruelle indifférence les charmantes filles du parterre. — Entre un parterre de jardin et un parterre de théâtre, il n'y a vraiment d'autre similitude que celle du nom. Rien qui ressemble moins en effet à des têtes de fleurs que tous ces chefs chevelus ou pelés, ébouriffés ou aplatis qui se dressent au parquet de nos salles de spectacles. La différence n'est pas moins sensible quant à l'état de l'atmosphère, et chacun sait que s'il s'y respire quelque parfum, ce n'est certes pas celui des roses. Il est à peine nécessaire de dire qu'au théâtre, on appelle *parterre* cette partie de la salle située au-dessous du niveau de la scène, entre l'orchestre et le pourtour des loges du rez-de-chaussée. Son nom lui vient de ce qu'il est censé à ras du sol, ce qui est matériellement faux dans la plupart de nos théâtres, où le parterre est au premier étage. C'est là que chaque soir s'entassent pêle-mêle, sur de dures banquettes, les individus de tous les états et de tous les âges auxquels leur bourse ne permet pas d'atteindre jusqu'à l'orchestre payant, ou de monter jusqu'aux galeries : c'est un terme moyen entre les loges de l'aristocratie et le poulailler démocratique, appelé aussi *paradis*, par antiphrase

sans doute. C'est le rendez-vous des commis-marchands, des elercs d'huissiers, des employés subalternes, des étudiants et des grisettes, car les petits théâtres admettent au parterre les femmes, qni en viennent animer l'aspect pittoresque par la variété de leurs costumes; dans les villes de garnison, c'est presque exclusivement la place des soldats et des sous-officiers. Dans plusieurs salles de province, le parterre, que l'on nomme *parquet*, est vide de toute espèce de siéges : les spectateurs, forcés d'y avaler debout les tirades et les ritournelles des poètes et des musiciens à la mode, s'y montrent parfois d'assez difficile composition, et se vengent d'une manière fort aiguë de la double fatigue physique et morale à laquelle les condamne ce système incommode : aussi les directeurs s'empressent-ils d'y renoncer. A Paris, où tant de théâtres se disputent la foule, non seulement il y a des banquettes au parterre, banquettes rembourrées, ou, pour mieux dire, recouvertes d'une grosse toile, mais on y a fait joindre des dossiers. La Comédie-Française a donné il y a une dixaine d'années l'exemple de cette innovation, que le public bénévole a accueilli avec autant de reconnaissance que si on lui eût offert un chef-d'œuvre littéraire, et que d'autres directeurs ont bientôt imitée. Il est juste d'ajouter que l'amélioration entraînait une légère augmentation du prix des places. Quoi qu'il en soit de cette petite ruse commerciale, il n'est guère de fortune qui ne puisse se procurer à l'occasion les douceurs du parterre, depnis celui des Fnnambnles, où les 12 pouces de banquettes se paient 6 sous, jusqu'à celui de l'Opéra, ou ils valent 3 francs 60 centimes. C'est au milieu du parterre, au-dessous du lustre, que se tient la bande des claqueurs, entrepreneurs patentés de succès dramatiques, et, n'était l'inconvénient d'être étourdi ou coudoyé par cette tourbe impure, la modeste place du parterre ne serait pas la moins recherchée, car c'est, de l'avis de beaucoup de personnes, la plus commode et la plus favorable à l'illusion scénique. C'est ainsi du moins que pensaient les beaux esprits des siècles précédents, qui avaient fait du parterre leur place de prédilection. Alors le parterre était maître souverain : c'était lui qui prononçait les arrêts de vie et de mort en matière dramatique; c'était du parterre qu'une voix criait à Molière : « Courage! courage! Molière, voilà la bonne comédie. » Anjonrd'hui, les vieux amateurs se sont réfugiés à l'orchestre, mais les habitnés du parterre, bien qu'ils puissent paraître un peu moins compétents que leurs prédécesseurs, ont cependant conservé une bonne partie de leurs priviléges. C'est encore le parterre qui prononce en premier ressort et souvent sans appel; c'est lui qui pleure ou qui rit, qui applaudit ou siffle; c'est lni qni rappelle les comédiens et demande l'auteur; maître souverain dans la salle comme sur la scène, il exige et obtient le respect des loges par ce cri si connu : *Face au parterre*. C'est à lui que s'adressent toutes les suppliques finales. Ce sont *messieurs du parterre* et non *messieurs des loges* que l'auteur implore; c'est du parterre qu'il réclame les applandissements ou l'indulgence. Dans cette phrase métonymique, l'anteur prend alors, comme disent les rhéteurs, le contenu pour le contenant. C'est dans ce sens que Napoléon écrivait de Schœnbrunn à Talma : « Je veux vous faire jouer devant un *parterre* de rois. » V. Ratier.

PARTHÉNON, célèbre temple d'Athènes consacré à Minerve, fut détruit par les Perses, et rebâti par Périclès avec la plus grande magnificence. Il avait 100 pieds de façade, ce qui lui fit donner le nom d'*Hécatompédon*. La statue de la déesse était d'or et d'ivoire, dans l'attitude d'nne personne debout, ayant nne pique à la main, un bouclier à ses pieds, une tête de Méduse sur l'estomac, et près d'elle nne victoire haute d'environ 4 coudées. Cette statue était un des chefs-d'œuvre de Phidias. — Le Parthénon était sur le lieu le plus élevé du rocher où s'élevait la citadelle d'Athènes. On en voit encore des restes de

fort loin, quand on arrive par le golfe d'Engia (*v.* Athènes). X.

PARTHÉNOPE, l'une des sirènes, qui, désespérée de n'avoir pu rendre Ulysse sensible à son amour, se précipita dans la mer. Son corps fut jeté par les vagues sur les côtes d'Italie, et les habitants lui érigèrent un tombeau, sur lequel ils bâtirent ensuite une ville, qui prit le nom de *Parthénope*. Cette ville ayant été renversée quelque temps après, on la remplaça par une autre, qu'on appela *Neapolis* (ville nouvelle) : c'est la Naples moderne (*v.* Naples et Sirène). X. X.

PARTHES. Ce peuple habitait la Parthie, pays situé à l'est de la Médie, et qui répond à la province d'Asterabad. C'était une contrée vaste, mais pauvre, dont la partie septentrionale, couverte en grande partie de montagnes, nourrissait un peuple sauvage, mais brave. La capitale fut d'abord *Hécatompylos* (aujourd'hui Damgan), à l'entrée des déserts de la Parthie, au nord-est des Portes Caspiennes. Cette ville existait long-temps avant l'expédition d'Alexandre. Les historiens nous laissent ignorer le nom qu'elle portait originairement. Celui d'*Hécatompyle* (ville aux cent portes), que lui donnèrent les Grecs, indique que de ce point partaient de nombreuses routes. Dans l'ancien empire des Perses, la Parthie était, avec l'Arie, la Sogdiane et le pays des Chorasmiens, comprise dans la seizième satrapie. Lors de la conquête de l'Asie par Alexandre-le-Grand, les Parthes subirent le sort du reste de la Perse. Après la mort de ce conquérant, ils devinrent sujets de Sélencus Nicator, dont les successeurs restèrent maîtres du pays jusqu'au règne d'Antiochus II. Mais sous ce prince, les Parthes, appelés à la liberté par Arsace, se rendirent indépendants, et formèrent un royaume séparé, qui dura 482 ans (de l'an 256 avant J.-C. à l'an 226 après J.-C.). Cette domination nouvelle, du moment qu'elle eut acquis toute son étendue, comprit les pays situés entre l'Euphrate et l'Indus, et fut divisée en dix-huit satrapies. Séleucie, Ctésiphon, éclipsèrent alors, par leur importance, la vieille Hecatompylos. L'histoire des Parthes était assez mal connue, malgré les travaux de Vaillant, qui, dans son livre intitulé *Imperium Arsacidarum et Achæmenidarum* (Paris, 1725, 2 vol. in-4°), a tâché de mettre en ordre la suite des rois parthes à l'aide des médailles. Depuis, C.-F. Richter, dans son *Essai historique et critique sur les dynasties des arsacides et des sassanides*, a fait d'importantes rectifications à la chronologie des rois parthes. Il a en outre rassemblé et comparé toutes les traditions des Perses, des Grecs et des Romains sur cet empire. Ce serait une tâche ingrate et fastidieuse que de discuter chronologiquement la nomenclature des trente à quarante rois ou usurpateurs parthes qui tous affectèrent le nom d'Arsace, fondateur de la monarchie. Je me contenterai de présenter les faits principaux. L'histoire des Parthes se partage en trois périodes. La première, remplie par des guerres contre les séleucides, de l'an 256 à l'an 130 avant J.-C.; la seconde par une lutte acharnée avec les peuples nomades de l'Orient de l'an 130 à l'an 53 av. J.-C.; la troisième, que nous appellerons avec Heeren *période romaine*, depuis 53 avant J.-C. jusqu'en 226 après J.-C., offre une longue suite de guerres étrangères et civiles, jusqu'au moment de la chute de l'empire parthique. — Cet empire fut formé, comme l'ancien royaume de Perse, par un peuple montagnard, dont la langue, ainsi que le genre de vie, attestaient l'origine scythique. En effet, les Parthes n'étaient autres qu'une tribu chassée de la Scythie, et *parthe*, dans l'idiome scythique, signifie *banni*. Ils étaient fort adonnés au vin et aux femmes. Le mariage avec une mère, une fille, une sœur, n'était pas regardé comme un inceste parmi eux. Malheur à la femme étrangère ayant quelque beauté que le sort conduisait parmi les Parthes! elle n'échappait point à leur brutalité. Négligeant l'agriculture, la navigation et le commerce, cette nation ne s'appliquait qu'à la guerre. Les Parthes ne combattaient jamais qu'à cheval. Leur nombreu-

se cavalerie légère se déployait avec avantage dans de vastes plaines coupées par des déserts, qui défendaient, du côté de l'occident, la frontière parthique. Leur manière de tirer de l'arc par-dessus l'épaule en se retirant, rendait leur fuite plus redoutable que l'attaque. Au surplus, cette fuite, qu'ils effectuaient toujours après leur première décharge, était une ruse de guerre qui a donné lieu à ce proverbe : *fuir en Parthe*, c.-à-d. en portant à son ennemi de cruelles atteintes. —Le gouvernement des Parthes était monarchique et aristocratique, à peu près comme celui de la Pologne sous les Jagellons. Le roi était assisté d'un conseil d'état, composé de seigneurs que l'on appelait *magistanes*, qui pouvait déposer le monarque, et qui probablement aussi lui confirmait cette dignité avant le couronnement, qui se faisait par la main des généraux, nommés *surenas*. La succession était déterminée seulement en ce que l'on ne pouvait élire qu'un prince de la famille des arsacides. Les nombreux prétendants à la couronne, que suscitait sans cesse un pareil vice dans la constitution, ne firent que multiplier de plus en plus les factions et les divisions intestines, qui devinrent doublement dangereuses pour l'état, lorsque les étrangers commencèrent à y intervenir, comme sous la période romaine. Toutefois, les précautions prises par la constitution se bornaient à favoriser l'indépendance turbulente et séditieuse d'une classe privilégiée : le peuple était tout-à-fait sous le joug. Rien n'égalait le despotisme des rois parthes : maîtres impitoyables, ils traitaient leurs sujets comme de vils esclaves. Les Parthes étaient si bien accoutumés à cet odieux régime qu'ils ne purent supporter un roi (Vonones Ier) qui, ayant été élevé à Rome, se rendit affable et accessible à tout le monde. Ils reprochaient encore aux Romains les formalités de leur justice. Les titres dont se paraient les rois parthes étaient ceux de *roi des rois*, *monarque suprême*, *frère du soleil et de la lune*. Mithras ou le soleil était la grande divinité des Parthes. Perdre la vie dans une bataille était, selon eux, s'attirer dans un autre monde une éternelle félicité. La monarchie des Parthes eut une grande influence sur le commerce de l'Asie, en ce qu'elle interrompit les communications immédiates entre les nations de l'Occident et celles de l'Orient. Ils avaient pour maxime de n'accorder le passage à aucun étranger sur leur territoire; et en s'emparant de tout le commerce intermédiaire, ils y mettaient des entraves très gênantes, et le faisaient d'ailleurs avec peu d'intelligence. Cet inconvénient ne se fit sentir dans toute sa force que dans la troisième période de leur empire, parce qu'elle fut la suite naturelle de leurs guerres multipliées avec les Romains et de la méfiance qu'elles devaient faire naître. « Les Romains et les Parthes, dit Montesquieu, furent deux puissances rivales, qui combattirent, non pas pour savoir qui devait régner, mais exister. Entre les deux empires, il se forma des déserts; entre les deux empires, on fut toujours sous les armes; bien loin qu'il y eût du commerce, il n'y eut pas même de communication. L'ambition, la jalousie, la religion, la haine, les mœurs, séparèrent tout. Ainsi, le commerce entre l'Occident et l'Orient, qui avait eu plusieurs routes, n'en eut plus qu'une, et Alexandrie était devenue la seule étape. Cette étape grossit (*Esprit des lois*, liv. XXII, ch. 18). » La ville de Palmyre devait ultérieurement partager avec Alexandrie le commerce des Indes orientales. Ce fut cette négligence du commerce qui empêcha le luxe effréné qui régnait chez les autres peuples dominateurs de l'Asie de pénétrer au même degré chez les Parthes, malgré leur grande prédilection pour les mœurs et la littérature grecques, qui s'étaient alors étendues dans toutes les monarchies d'Orient. Cette prédilection pour les Grecs profita aux colonies macédoniennes, en ce que les rois parthes leur accordèrent des priviléges et des franchises très étendues, lesquelles contrastaient avec l'asservissement des autres provinces. Séleucie, la plus importante de ces colonies,

devint la capitale du royaume des Parthes : c'était là qu'on frappait les médailles des rois parthes, qui étaient fort belles, et dont un grand nombre se sont conservées.

Ire PÉRIODE. *Guerres contre la Syrie.*

Agathocle, gouverneur de la Parthie pour Seleucus Nicanor, voulut faire une infâme violence au jeune et beau Tiridate, issu de l'ancien roi de Perse Artaxerce-Mnemon. Aussitôt Arsace, frère aîné de l'offensé, s'unit pour la vengeance à quelques jeunes Parthes. Agathocle est mis à mort (255); Arsace Ier déclare la nation parthique indépendante. Après une guerre presque toujours heureuse contre les généraux de Seleucus, il meurt blessé dans un combat. Il avait régné trois ans. Tiridate (Arsace II), qui lui succède, est d'abord forcé de fuir en Scythie; mais à la faveur des troubles du royaume de Syrie, il recouvre la Parthie, enlève de plus l'Hyrcanie au roi de Syrie Seleucus Callinicus (244), et finit par faire prisonnier ce prince dans une grande bataille (236). Les Parthes célébrèrent longtemps le jour de cette victoire, qu'ils regardaient comme le premier de leur liberté. Sous le règne d'Artaban Ier (Arsace III), fils et successeur de Tiridate (216-196), Antiochus-le-Grand, après de vains efforts pour réduire les Parthes, est obligé, par le traité conclu en 210, de reconnaître leur indépendance, et de renoncer à l'Hyrcanie. De son côté, Artaban s'engage à assister Antiochus contre le roi de la Bactriane. Après le règne paisible de Priapatius (Arsace IV, 196-181), Phraate Ier (Arsace V, 181-144) vainquit les Mardes, qui habitaient les bords de la mer Caspienne. Mithridate Ier (Arsace VI), son frère, profite des troubles qui suivirent la mort d'Antiochus Épiphanes pour s'emparer de la Bactriane, de la Médie, du pays des Perses ou des Élyméens; enfin, il rangea sous ses lois presque tous les peuples qui étaient entre le mont Caucase, les Indes et l'Euphrate. Mais les Grecs, établis dans les diverses provinces de la haute Asie depuis la mort d'Alexandre, ne pouvaient supporter la pesante domination des Parthes. Cédant à leurs sollicitations, le roi de Syrie, Demetrius Nicator passe l'Euphrate; les Grecs, les Perses, les Bactriens, se soulèvent en sa faveur; et, avec leurs secours, il défait les Parthes dans trois batailles; mais, trompé par Mithridate, qui lui a demandé une entrevue, il est fait prisonnier, et son armée taillée en pièces. Mithridate alors recouvre ses conquêtes, et les étend jusqu'en Mésopotamie, prend Babylone, puis, tournant vers l'Orient, soumet tout le pays jusqu'à l'Hydaspe, au-delà du Gange, sans en excepter le royaume qu'Alexandre avait laissé à Porus et à ses descendants. Instruit par l'adversité, Mithridate n'abusa plus de sa fortune; il traita désormais les peuples vaincus avec douceur, combla d'égards Demetrius son captif, et lui donna sa fille en mariage. Phraate II (Arsace VII), fils et successeur de Mithridate Ier, continua de retenir Demetrius dans une honorable captivité; il lui pardonna même un projet d'évasion, et les historiens ont pensé que la politique était pour beaucoup dans ces généreux procédés. Phraate pensait à se servir de Demetrius pour s'emparer de la Syrie. Antiochus-Sidétès, qui y régnait en l'absence de son frère captif, entra chez les Parthes sous prétexte de le délivrer. Rien ne résista d'abord à cette invasion. Phraate, espérant par-là se débarrasser de la présence de Sidétès, renvoie Demetrius en Syrie pour rentrer en possession de son trône; mais celui-ci se contente de prendre des mesures pour prévenir le retour de Sidétès, qui continua à faire peser sur le royaume des Parthes tous les maux de l'occupation militaire. Phraate, alors, prend un moyen plus décisif pour délivrer ses sujets. Il envoie dans toutes les villes où les Syriens étaient en quartier l'ordre de faire main basse sur eux au jour et au moment qu'il indique : cet ordre fut exécuté ponctuellement. Antiochus-Sidétès périt comme les autres. Depuis ce temps, le royaume des Parthes fut délivré pour toujours des attaques des rois de Syrie (131).

IIe Période. *Guerres avec les peuples nomades de l'Orient.*

Après avoir délivré son royaume de l'occupation syrienne, Phraate II fut massacré par les Scythes, qu'il avait appelés à son secours, et qui lui reprochaient de n'avoir pas réalisé les promesses qu'il leur avait faites. Sa mort ne fut pas vengée par Artaban II (Arsace VIII), son oncle et son successeur, qui périt aussi en combattant les Barbares (124). Après lui, Mithridate II, surnommé *le grand* (Arsace IX), releva la puissance des Parthes, par ses victoires sur les peuples connus dans les auteurs sous le nom de *Scythes*, de *Dahes*, de *Toxares*, et qui habitaient l'immense plateau de la haute Asie. Son règne, qui dura 39 ans (124-86), fut une époque de gloire pour la Parthie. Mithridate fit en outre la guerre aux Arméniens, les vainquit, et les força de lui céder 70 de leurs plus riches vallées. Il prit aussi part aux troubles qui désolaient la Syrie; et, sous prétexte de soutenir le parti du séleucide Antiochus-Euchère, il s'empara d'Antioche et d'une partie de la Syrie. Alors commencent les relations entre Rome et les Parthes. Sylla, propréteur de Cilicie, vint sur les bords de l'Euphrate arranger les débats qui divisaient les monarchies parthique et syrienne. Dans la conférence qui eut lieu à ce sujet, Orobaze, lieutenant de Mithridate, ayant cédé à Sylla la place d'honneur, le roi des Parthes, indigné, le condamna au dernier supplice. Vers la fin de son règne, Mithridate trouva un rival redoutable dans Tigrane Ier, roi d'Arménie, qui recouvra sur lui les 70 vallées antérieurement cédées aux Parthes. Tigrane leur enleva, en outre, la Médie, la Gordyène et la Mésopotamie. Dès ce moment commence une époque de décadence pour le royaume des Parthes, alors très affaibli, tant par des guerres civiles que par les conquêtes des Arméniens; enfin, par la puissance redoutable du roi de Pont, Mithridate-le-Grand (*v.*). Contemporain de la troisième guerre entre ce grand roi et les Romains, Phraate III (Arsace XII), pressé d'abord par les armes du roi de Pont, fut, après sa défaite, à la veille d'avoir à combattre l'armée victorieuse de Lucullus; mais, malgré les pressantes sollicitations des deux puissances belligérantes, il sut garder une neutralité armée, et faire respecter la limite de l'Euphrate : ni Lucullus ni Pompée n'osèrent l'y attaquer. La mort du roi de Pont, et la destruction de son empire et de celui des séleucides, firent sans doute disparaître deux dominations rivales des Parthes; mais ce peuple se trouva dès lors dans le voisinage immédiat de Rome. Alors commença pour lui ce que l'on a appelé la *période romaine*.

IIIe Période. *Période romaine.*

Mithridate III (Arsace XIII), chassé par son jeune frère, Orode Ier (Arsace XIV) se réfugie auprès du proconsul Gabinius, qui se dispose à marcher contre les Parthes (56). Au moment de traverser l'Euphrate, il change tout à coup d'avis pour aller rétablir le roi d'Égypte Ptolomée-Aulètes. Deux ans après, Orode est attaqué par le triumvir Crassus dans la plaine aride de Charres. « Là, les lourdes légions se voient environnées d'une cavalerie qu'elles ne peuvent éviter ni poursuivre. Les Parthes les criblent à plaisir de leurs longues flèches, clouent l'homme à la cuirasse, et la main au bouclier. Le *surena* (général), parfumé, fardé comme une femme, invite gracieusement Crassus à une entrevue, et lui fait couper la tête. Sans le lieutenant Cassius, les Parthes vainqueurs envahissaient la Syrie (Michelet). » Quoi qu'il en soit, la défaite de Crassus rendit tellement prépondérante la puissance des Parthes qu'ils agirent souvent en maîtres dans la partie de la Syrie qui est au-delà de l'Euphrate, tant que durèrent les guerres civiles de Rome. Dans la lutte entre César et Pompée, les Parthes inclinèrent en faveur de ce dernier, qui, même après sa défaite à Pharsale, songea à se réfugier parmi eux; mais il craignit, dit Appien, pour sa jeune épouse les outrages de ces Barbares, qui ne respectaient rien. Devenu maître de Rome, César al-

lait entreprendre une expédition contre les Parthes, lorsqu'il fut assassiné (43). Ils favorisèrent encore le parti républicain dans la guerre des triumvirs contre Brutus et Cassius (42). Après la défaite de ces deux chefs, les Parthes, ligués avec Labienus, banni de Rome, font la conquête de la Syrie, de la Cilicie, de la Carie, et se portent jusqu'aux frontières d'Égypte, sous la conduite de Pacorus, fils aîné d'Orode (40); mais ils sont repoussés par Ventidius, lieutenant d'Antoine, qui avait succédé aux projets de César. Pacorus périt dans cette expédition. Crassus était vengé; Orode en mourut de chagrin (39-38). Selon une autre tradition, il abdiqua volontairement en faveur de Phraate IV (Arsace XV), son autre fils; qui commença son règne par le meurtre de son père, et de 29 de ses frères. Sous ce règne, le triumvir Marc-Antoine tenta contre les Parthes une expédition désastreuse (36), qui eut presque le même résultat que celle de Crassus. Mais le reste de sa vie fut troublé par un compétiteur au trône, Tiridate, qui, après avoir été vaincu, acheta la protection d'Auguste, en lui livrant le fils de son rival que le sort des armes avait fait tomber entre ses mains (30). Auguste était alors en Syrie, et l'orgueil des vainqueurs de Crassus et d'Antoine dut être profondément humilié en voyant Tiridate et Phraate plaider leur cause devant le tribunal d'Auguste, qui, sans rien prononcer, permit à Tiridate de demeurer en Syrie, en lui assignant un revenu royal, puis emmena en ôtage à Rome les fils de Phraate. Cette conduite équivoque releva les espérances de Tiridate, qui, loin d'abandonner ses prétentions, se rendit quelques années après à Rome pour les faire de nouveau valoir. Phraate y envoya aussi des ambassadeurs, et la cause des deux compétiteurs fut plaidée devant le sénat, qui remit ce grand débat à la décision d'Auguste : ce dernier se garda bien de prononcer. Il retint auprès de lui Tiridate, dont Phraate demandait l'extradition; et, pour ménager ce monarque, il lui renvoya son fils (23). Bien qu'Auguste lui eût demandé en retour la restitution des drapeaux enlevés à Crassus, et celle des prisonniers romains, trois ans se passèrent sans que le roi des Parthes se mît en devoir d'accomplir cette condition; mais, quand il vit que la soumission de l'Arménie aux Romains mettait à découvert ses frontières, et qu'Auguste, de retour en Syrie, se préparait à lui faire la guerre, il s'empressa de renvoyer les enseignes et les captifs (20). Aucun acte de l'administration d'Auguste n'avait été plus agréable aux Romains; aucun n'a été plus préconisé par les poètes latins. Auguste, qui sentait tout le prix de cette victoire pacifique, institua des jeux publics pour la célébrer, et fit frapper une nouvelle monnaie où étaient écrits ces mots : *signis receptis* (on possède plusieurs exemplaires de cette médaille). Quant à Phraate, Auguste lui témoigna sa reconnaissance par un présent assez funeste. Il lui envoya une esclave italienne d'une beauté parfaite et d'un esprit remarquable, nommée Thermussa. Elle devint bientôt maîtresse de toutes les affections, de toutes les pensées de Phraate. Pour procurer au fils qu'elle avait eu du roi la succession au trône, elle engagea ce prince à envoyer à Rome, comme otages, les quatres fils qu'il avait eus d'autres princesses, de peur, disait-elle, qu'il n'excitassent des troubles. Dans la suite, cet expédient fut fréquemment employé par les rois parthes, qui s'imaginaient se défaire ainsi de rivaux dangereux; mais Rome ne sut que trop bien les employer à son avantage. Et, quand le fils de Thermussa, Phraatace, fut en âge de régner, cette femme ambitieuse fit périr le vieux roi et mit à sa place ce fils, sous le nom d'Arsace XVI. On prétend que, nouvelle Sémiramis, elle vivait publiquement avec lui (an 4 après J.-C.). Les Parthes s'indignèrent moins de l'inceste et du parricide, crimes trop communs parmi eux, que d'avoir pour maître le fils d'une étrangère. Ils chassèrent Phraatace, qui alla mourir dans l'obscurité. Les grands qui composaient le conseil

souverain de la nation mirent à sa place l'arsacide Orode II (Arsace XVII), qui bientôt après subit le même sort, en châtiment de ses cruautés (même année). Alors, on fit venir de Rome l'aîné des fils de Phraate, Vonones Ier (Arsace XVIII), qui déplut à ses sujets, en apportant sur le trône parthique les mœurs et l'urbanité romaines; il fut chassé, et les Parthes élurent pour roi Artaban III. C'était l'année même de la mort d'Auguste (16). Vonones s'était réfugié en Arménie. Il demanda des troupes à Tibère, non pour l'aider à remonter sur le trône de ses pères, mais pour se mettre en possession de la couronne d'Arménie, à laquelle il était appelé par un parti puissant. Tibère, craignant d'irriter les Parthes, refusa d'assister Vonones, et lui ordonna de quitter l'Arménie. L'infortuné prince se retira à Antioche, auprès de Silanus, gouverneur de Syrie, et Artaban nomma son fils Orode roi d'Arménie. Germanicus, envoyé en Orient par Tibère, entra en Arménie, chassa du trône le jeune Orode, mit à sa place Artaxias, et, pour ne pas pousser à bout Artaban, fit sortir de la Syrie Vonones, qu'il envoya à Pompeiopolis, ville de Cilicie (18). Après la mort de Germanicus, Artaban, plein de mépris pour la vieillesse de Tibère, remit sous son joug l'Arménie, qu'il donna à Arsace, l'aîné de ses fils, envoya en Syrie et en Cilicie réclamer les trésors que Vonones avait emportés, et déclara que, en qualité de roi des Parthes et des Perses, il devait succéder aux conquêtes de Cyrus et d'Alexandre. Il se jeta même sur la Cappadoce, où il commit de grands ravages. Ces bravades, d'où est sans doute venu le proverbe : *fier comme Artaban*, eurent pour ce prince un résultat moins funeste que ses cruautés envers ses sujets. Le sang de plusieurs princes de la maison des arsacides demandait vengeance. Les grands du royaume s'adressèrent à Tibère, qui leur envoya le troisième des fils de Phraate IV, nommé Phraate, comme son père. Craignant la destinée de Vonones son frère, Phraate s'arrêta en Syrie pour se faire instruire des mœurs des Parthes et de leur manière de combattre, qu'il avait entièrement oubliées durant son séjour à Rome. Soin superflu! Il mourut avant de s'être mis en possession du trône; et Tibère envoya à sa place Tiridate, petit-fils de Phraate IV (33). Cependant, à la demande de l'empereur, Pharasmane, roi d'Ibérie, secondé par les Alains, enlève l'Arménie à Arsace, fils d'Artaban, et y établit un prince ibérien nommé Mithridate. Artaban envoie contre les Ibériens son fils Orode, qui est complètement défait. Vitellius, lieutenant de Tibère, soutint par sa présence l'audace des grands révoltés contre Artaban : ce prince se voit forcé de se démettre du trône, et Tiridate est proclamé roi; mais sa faiblesse indigne les Parthes; Artaban est rappelé. Les hordes nomades des Scythes, des Dahes et des Saques embrassent sa cause, et Tiridate s'enfuit en Syrie. Artaban, rétabli, écrit à Tibère pour lui reprocher ses crimes, et pour l'engager à se donner la mort, afin de satisfaire à la haine juste et universelle des nations. Après avoir insulté le vieil empereur, il s'empare de l'Arménie sans trouver d'opposition de la part de Caligula, successeur de Tibère; il est vrai que, pour se ménager l'affection du nouveau César, Artaban consentit à se prosterner devant les aigles romaines, à offrir un sacrifice aux statues d'Auguste et de Caligula, et à donner ses fils en otage (39). Tranquille du côté de Rome, Artaban ne songea qu'à se venger des rebelles qui l'avaient chassé. Ses cruautés excitent une nouvelle révolte (41). Rétabli presqu'aussitôt par le secours d'Izate, roi de l'Adiabène (contrée située entre l'Assyrie et la Mésopotamie), il remonte une seconde fois sur le trône, et sait, par une conduite sage et modérée, regagner les cœurs de ses sujets. Il trouva la mort dans sa propre famille; il fut empoisonné par Gotarze, son fils ou son frère, qui ne profita pas de son crime, car Artaban, sentant la mort approcher, avait fait reconnaître par les grands du royaume Varanes (Arsace XX), l'aîné de ses fils. Le règne

de Varanes fut fort agité. Il eut d'abord à réduire le parti qui soutenait son frère Gotarze, qu'il obligea de fuir chez les Circassiens. Tout l'empire se soumit à Varanes, à l'exception de la ville de Séleucie, dont les habitants se défendirent pendant sept années. Varanes, affermi sur le trône, s'empara de l'Arménie septentrionale. Sous son règne, le fameux Apollonius de Tyane visita le royaume des Parthes, et y reçut l'accueil le plus honorable. Varanes eut avec lui plusieurs entretiens. Le récit de Philostrate est curieux, en ce qu'il nous fait connaître combien la cour des rois parthes ressemblait à celle des anciens rois de Babylone et de Perse (50). Cependant, Gotarze, ennuyé de son exil, leva encore une fois des troupes, et marcha contre Varanes. Le roi des Parthes le vainquit et le repoussa jusqu'à la rivière de Gyndes, qui séparait le pays des Dahes de celui des Ariens. Ce fut le terme des prospérités de Varanes : il voulut poursuivre plus loin sa marche victorieuse; ses troupes s'y refusèrent, et il se contenta de faire dresser un monument sur lequel furent gravés ses exploits, ses richesses, sa puissance et les limites de son empire, qu'il avait portées plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs. Au retour de cette expédition, il songeait à déclarer la guerre aux Romains; mais les seigneurs parthes, qui désapprouvaient ce projet, et que fatiguait d'ailleurs sa tyrannie, le massacrèrent dans une partie de chasse (49). Gotarze (Arsace XXI) remonte sur le trône pour y déployer les vices qui déjà l'en avaient fait expulser. Les Parthes envoyèrent alors à l'empereur Claude une ambassade pour lui demander un roi. Claude, flatté de cette avance inattendue, leur envoya Méherdates, fils de Vonones, élevé à Rome comme son père. Mais la suite ne répondit point à une si haute intervention. Ce jeune prince, sans expérience, perdit une bataille, et fut livré à Gotarze, qui, le traitant, non comme un parent et un arsacide, mais comme un étranger et un Romain, lui fit couper les oreilles et le laissa vivre en témoignage de sa clémence et de l'insulte faite à l'empereur. Gotarze ne jouit pas long-temps de son triomphe : une maladie le conduisit au tombeau (50). Vonones II (Arsace XXII), son fils aîné, gouverneur ou roi de Médie, lui succéda; mais il ne porta la couronne que quelques mois. Sa mort prématurée, mais naturelle, fit monter sur le trône son frère Vologèse (Arsace XXIII). Pour se concilier l'affection de ses deux frères Pacorus et Tiridate, le nouveau roi donna la Médie au premier et l'Arménie au second. La possession de ce dernier royaume fut disputée à Tiridate par Rhadamiste, prince du sang royal d'Arménie, qui parvint d'abord à déposséder son rival; mais bientôt une révolte força Rhadamiste à fuir en toute hâte avec son épouse Zénobie, dont on connaît assez la tragique histoire. Le trône, pris et perdu tour à tour par les deux rivaux, demeura enfin au Parthe (54). Les Romains intervinrent alors; ils voulaient donner la couronne d'Arménie à Tigrane, petit-fils d'Hérode-le-Grand. La présence du vaillant gouverneur de Syrie Corbulon, empêcha Vologèse de soutenir ouvertement son frère. Tiridate est encore une fois chassé par les légions de Rome, qui mettent Tigrane à sa place. A peine Corbulon se fut-il éloigné que les Parthes revinrent, chassèrent à leur tour Tigrane, qui disparut, et Pætus, envoyé pour le soutenir, sortit honteusement du royaume par capitulation (62). Toutefois, Corbulon détermine Vologèse à traiter avec lui, et Tiridate vient recevoir à Rome la couronne des mains de l'empereur Néron. La joie qu'éprouvèrent les Romains en voyant un prince des Parthes aux pieds de leur César atteste combien ils attachaient de prix à cette éclatante soumission; mais Vologèse refusa de venir ramper devant Néron, qui l'invita plusieurs fois à se rendre à Rome. Il lui répondit par des lettres provoquantes : « Il vous est plus facile qu'à moi, y disait-il, de traverser les mers qui nous séparent. » Vint le tour de la Médie, d'où les Alains chassèrent Pacorus; de là, ils allèrent rava-

ger l'Arménie et ne se retirèrent que gorgés de butin (75). Vologèse alors avait imploré le secours de Vespasien; mais ce prince fut sourd à cette demande. Il était irrité des hauteurs du roi des Parthes, qui, en lui écrivant, ne lui donnait pas même le titre d'empereur, et prenait celui de *roi des rois*. Ici se trouve une lacune de près d'un demi-siècle dans les annales parthiques. On croit que Vologèse mourut vers l'an 88. Artaban VI (Arsace XXIV), mort vers l'an 90, son successeur immédiat, accueillit dans ses états un imposteur, nommé Terentius Maximus, qui se donnait pour être Néron. Pacorus II (Arsace XXV), fils du précédent, causa diverses inquiétudes à Domitien, par ses étroites liaisons avec Décébale, roi des Daces. Tout ce qu'on sait encore de lui, c'est qu'il embellit Ctésiphon. Le fil des événements historiques se renoue sous le règne de Chosroès (Arsace XXVI), qui monta sur le trône l'an 108. Il chassa d'Arménie le roi Exédare, successeur de Tiridate, et mit à sa place Parthamasiris, fils de Pacorus, sans consulter les Romains (112). Cette démarche attira contre les Parthes les armes de Trajan, qui mit enfin à exécution le plan formé par Jules-César (114). Après avoir conquis l'Arménie, la Mésopotamie et l'Assyrie, il pénètre dans le royaume des Parthes, se rend maître de Nisibis, entre victorieux dans Ctésiphon, et donne le trône à l'arsacide Parthamaspate (117). Cependant Trajan meurt, et dès l'année suivante (118), Adrien, son successeur, apaise les Parthes en leur rendant toutes les provinces conquises. L'Euphrate devint encore la limite des deux empires. Chosroès, qui s'était réfugié dans les satrapies de l'Asie supérieure, remonta sur le trône des Parthes, et son compétiteur Parthamaspate reçut, en dédommagement, de l'empereur Adrien, le royaume d'Arménie. La bonne intelligence avec Rome se maintint sous Vologèse II (Arsace XXVII), son successeur, jusqu'à la mort de l'empereur Antonin-le Pieux (161); mais, pour son malheur, Vologèse se jeta alors sur l'Arménie, où il tailla en pièces une armée romaine. L'empereur Lucius Verus, collègue de Marc-Aurèle, s'étant rendu, l'année suivante, en Orient, son lieutenant Cassius vainquit les Parthes pendant quatre années consécutives, s'empara de Séleucie (165), et détruisit dans Ctésiphon le magnifique palais des rois parthes. Ces succès remirent les Romains en possession de l'Arménie et de la Mésopotamie, qu'ils conservèrent jusqu'au règne de Septime-Sévère. Dans la guerre entre cet empereur et Pescennius Niger, Vologèse III (Arsace XXVIII) prit parti pour ce dernier. Septime-Sévère, vainqueur de son rival, marche contre les Parthes (199), les chasse de la Mésopotamie, fait une irruption dans leur pays (201), emporte Ctésiphon, qu'il livre au pillage, et met en fuite Vologèse. Mais ce dernier, après le départ de Sévère, recouvra tout ce que les Romains lui avaient enlevé. Selon les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, il mourut en 214, laissant pour successeur son fils Artaban IV, en la personne duquel finit l'empire parthique. D'autres auteurs comptent bien autrement les derniers rois de cette nation. A Vologèse III ils donnent pour successeur Ardavan (Arsace XXIX), mort en 199, et qui, selon eux, eut la guerre avec Septime-Sévère; puis Pacorus (Arsace XXX), mort en 209, qui fut continuellement battu par le même empereur; enfin Vologèse IV (Arsace XXXI), mort en 216, et dont le règne fut troublé par une guerre intérieure entre ses fils, fomentée par la politique de Caracalla. Quant à Artaban IV, dont l'existence est bien constatée, devenu possesseur du trône malgré ses frères, il se vit recherché par cet empereur, qui lui demanda sa fille en mariage; mais ce n'était qu'un stratagème. Le perfide Caracalla fit égorger l'escorte nombreuse et brillante qui lui amenait en grande pompe la princesse des Parthes (216). La guerre éclate entre les deux empires. Après trois batailles sanglantes, dont le succès avait été douteux, Macrin, successeur de Caracalla, conclut une paix honteuse avec

les Parthes (217). Artaban, au comble de la gloire, ceignit une double couronne, comme pour se proclamer le roi des Romains et des Parthes; mais ici la victime prenait elle-même le soin de se parer pour le sacrifice. Le Persan Artaxerce, fils de Sassan, se révolta contre Artaban, le battit dans trois combats, et substitua la domination des Perses à celle des Parthes. Le dernier arsacide avait fini d'une manière digne de ses belliqueux ancêtres; il avait reçu la mort dans sa troisième défaite. Avec Artaban ne finit cependant pas la race des arsacides. Les derniers rejetons de la dynastie parthe, protégés par les Romains, se maintinrent pendant plusieurs siècles dans l'Arménie; ils descendaient souvent de leurs montagnes et inondaient de leurs troupes les plaines de l'Assyrie et de la Babylonie. Les obscures annales des rois parthes ont fourni plus d'un sujet à nos auteurs tragiques; entre autres à Corneille sa *Rodogune*, à Crébillon son *Rhadamiste*. C'est dans la première de ces tragédies qu'on trouve ces deux traits caractéristiques :

> Quand des Parthes vaincus, pressant l'adroite fuite,
> Il tomba dans les fers au bout de leur poursuite.
> (Acte Ier, scène Ire).

> Elle fuit, mais en Perthe, en nous prenant le cœur.
> (Acte IV, scène V).

CH. DUSOZOIS.

PARTI, PARTISAN, homme de parti, qui marche sous la bannière d'une opinion ou d'un individu. Nous lisons dans l'histoire ancienne que Cicéron ne put jamais bien sérieusement se décider à prendre parti entre César ou Pompée, et nous voyons aussi dans la même histoire que Solon porta des peines sévères contre celui qui ne prendrait pas un parti quelconque dans les discordes civiles. — Toute la définition du mot *parti* est là, et ces deux philosophes montrèrent également un grand sens dans ce cas, malgré la contradiction apparente qui semble régner entre eux; c'est que l'un ne vit la question que sous le rapport de la moralité, et l'autre sous celui de l'intérêt public. Il est, en effet, absurde de se dévouer par conviction aux intérêts d'un homme qu'on ne connaît souvent pas, et il n'y a d'ailleurs en général point de vérité et de justice absolue, souvent même de justice relative, dans les maximes d'un parti; d'une autre part, le meilleur contre-poids qu'on puisse cependant opposer au déchaînement des partis, quand on ne peut pas leur imprimer une direction voulue, c'est de les opposer les uns aux autres. Ce serait une histoire également curieuse, déplorable et ridicule, que celle des partis religieux et politiques qui ont divisé et qui divisent encore le monde, considérés dans leurs causes, leur esprit, leur mode d'action et leurs résultats. Nous allons traiter cette question sous un point de vue moins triste et plus en harmonie avec les lumières et les besoins du temps, celui de *la fusion des partis* ou de l'identification, au moins autant que possible, des intérêts qu'ils représentent : vaste problème dans lequel viennent se résumer toutes les questions de réforme sociale qui agitent le monde. Nous serons forcé, il est vrai, pour en indiquer les moyens de solution, de sortir de la voie battue par les économistes; cette voie qui est comme un vaste cercle tracé autour de la question dans laquelle ils ne sont point entrés, tous n'ayant eu dans des conceptions systématiques plus ou moins ingénieuses qu'un seul et même but, celui de trouver des remèdes à un mal qui n'en a point. La constitution politique de l'Europe, sous quelque forme, monarchique, populaire, aristocratique, etc., qu'elle se présente, renferme en effet partout, comme condition même de sa vitalité, une condition de désordre et de mort, par suite de laquelle le corps politique ou social actuel a été si profondément vicié que ce n'est pas sa guérison, absolument impossible, qu'il faut demander, mais sa mort, comme condition indispensable d'une régénération. Il n'y a replâtrage ou réforme partielle qui puisse y faire : ce sont des palliatifs qui ne font que surexciter le mal pour un soulagement momentané. Tant de révolutions précédentes l'ont tellement prouvé, en

ne servant en définitive qu'au pouvoir, que cette vérité en est devenue populaire. Mais avant d'aborder ce problème de *fusion* ou plutôt d'*annihilation des partis*, il faut, pour éviter les interminables controverses qu'il soulève, le poser bien nettement, et le ramener à son expression la plus simple, tant dans le principe que dans les moyens et dans le but. De quoi s'agit-il pour opérer cette fusion? De satisfaire les intérêts de chacun, représentés par les exigences des partis. Mais, comment y parvenir si cela est possible? En réalisant pour chacun la plus grande somme possible de bien-être que la société puisse créer pour chacun de ses membres. Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, pour cela, de rechercher ce que les partis ont de commun, et ce en quoi ils diffèrent: tous, sous quelques nuances si variées qu'ils se présentent, se réduisent à deux, celui du principe et celui de l'homme, de la démocratie et de l'absolutisme, et tous deux ont cela de commun, au moins en ce qu'ils osent avouer, qu'au point où en sont les choses, une réforme est nécessaire. Ils ne diffèrent que par la manière dont ils en conçoivent le caractère et l'exécution, et par l'extension qu'ils lui donnent. Nous croyons donc émettre une proposition qui aura l'assentiment de tous, en disant que *tous désirent un ordre de choses qui réalise pour chacun le plus grand bien-être physique et moral possible*. S'il en est autrement pour quelques-uns, au moins l'équité, la pudeur, ne leur permet-elle pas d'en convenir; mais cet ordre de choses résultera forcément de la solution du problème suivant, si elle est possible: *Refaire la société sur de telles bases que chacun, au moyen de son travail, y soit constamment, largement et sûrement pourvu de tous les moyens de satisfaire ses besoins d'abord, ensuite ses plaisirs, en tant que ceux-ci ne soient pas le fruit de passions désordonnées.* Voilà toute la question de réforme sociale ou de fusion des partis réduite à son expression la plus simple: il n'y a pas à en sortir, à moins de mauvaise foi ou d'ignorance, à moins que de convertir en droit la fainéantise et l'exploitation des uns par les autres: ce n'est qu'ainsi qu'on peut établir en fait, ce qui est en droit pour chacun: cette question est seule la conséquence simple et entière, mais forcée du principe admis par tout homme honnête et éclairé, comme base de la société, c.-à-d. *l'égalité de charges et de jouissances*, et l'on ne peut, sans inconséquence, admettre l'un et rejeter l'autre. C'est à la solution de ce problème que tendent toutes les idées saines de réforme, et il peut seul réaliser pour tous ce *droit primitif d'égalité* d'où découle l'existence et même l'égalité de tous les autres droits. Je n'entends point parler d'une égalité absolue qui ne saurait pas plus exister dans l'état de société que dans celui de nature, où le faible n'est pas l'égal du fort, ni le sot l'égal d'un homme d'esprit; de même, le professorat d'une science, par exemple, la création d'une œuvre de génie, ne sera jamais sur le même niveau que l'exercice d'un art purement mécanique; mais le savant, l'homme de génie, peuvent toujours, dans leur mode de travail, rendre aux autres autant qu'ils en reçoivent: tous enfin étant nés avec les mêmes besoins et les mêmes moyens d'y pourvoir peuvent toujours, chacun dans la spécialité de son travail, intellectuel ou matériel, faire pour les autres autant que les autres font pour eux; nous n'entendons pas autrement l'égalité de charges et de jouissances. De la solution de ce problème peut seule aussi dépendre cette liberté qui nous a déjà coûté si cher, presque en si pure perte, et qui est moins un droit elle-même qu'une application, une conséquence nécessaire du droit primitif d'égalité; je parle de cette liberté civile ou morale, seule réalisable, qui consiste à n'obéir qu'à sa volonté, en obéissant aux lois qu'on s'est faites soi-même, et qui, étant communes à tous, ne confèrent de priviléges à personne. Qu'on ne croie pas d'ailleurs que le problème, posé comme il vient de l'être, tende

à matérialiser la société, qui ne l'est déjà que trop : par le mot *plaisir*, nous entendons les jouissances intellectuelles et morales de toute nature que peut créer la société actuelle, comme l'étude des arts, des sciences, le plaisir de se trouver à une fête, à une représentation de pièce de théâtre, etc. Telle est enfin la vérité du problème social émis ci-dessus, que j'ose affirmer d'avance qu'il ne se trouvera pas un contradicteur qui en conteste de bonne foi la moralité et la justice. Ce n'est donc pas de là que viendra la controverse, mais seulement des *moyens de solution*, et c'est à quoi se cramponnera l'égoïsme. Or, ces moyens, en les exprimant par *un mode donné d'organisation du travail et de répartition de ses produits*, se résolvent (quelqu'étrange que ceci paraisse) en un pur et simple calcul de chiffres. Oui, toute la question de fusion de partis et d'intérêts (car ces deux mots disent une même chose), ou de réforme sociale, si improprement appelée *républicaine*, peut ainsi se ramener à quelques formules d'arithmétique à la portée des intelligences les plus ordinaires, et qui ne laissent pas la moindre prise aux controverses de la mauvaise foi. Ce travail, que nous avons déjà ébauché sur des documents statistiques d'une authenticité incontestable, donne même des résultats de nature à confondre toutes les idées de ceux qui, voulant aujourd'hui juger cette question par ce qui se passe dans la population ouvrière, ne prendraient pas pour point de départ cette remarque très simple : c'est que le travail de près d'un quart de la société actuelle est faussé dans sa direction, soit en l'employant par excès au profit d'un seul, soit en le faisant servir à des choses inutiles ou nuisibles, comme dans les rôles de soldats, de douaniers, de mouchards, etc., etc., ce qui est pire que l'oisiveté de près d'un autre quart de cette société, car c'est faire le mal où l'on pourrait se borner à ne rien faire du tout. En tenant compte de tant de forces productives ainsi perdues, de l'extension qu'on peut donner à l'emploi des machines ainsi que de beaucoup d'autres éléments de production que nous ne passerons point ici en revue, on est vraiment étonné du peu de temps que chacun aurait à donner au travail pour entretenir constamment un excès de produits sur les besoins de tous, quelque nombreux et variés qu'ils pussent être. Et qu'on n'oublie pas d'ailleurs l'extension, qu'à défaut d'autres termes pour rendre nos idées, nous donnons ici aux mots *travail* et *production*. Le premier comprend tout ce que peut produire l'exercice des facultés intellectuelles et physiques de l'homme, l'autre tout ce qui peut être le résultat de cet exercice : ainsi, le professeur qui enseigne un art, une science, le peintre qui fait un tableau, l'ordonnateur qui prépare une fête, l'artiste qui joue un rôle dans une pièce de théâtre, etc., etc., sont en état de travail ou de production dans leurs spécialités intellectuelles (comme le charpentier qui travaille une pièce de bois l'est dans la sienne), et ceux qui jouissent du fruit de ces choses, comme en suivant un cours, en visitant une galerie de tableaux, etc., sont, que l'on nous passe le mot, en vrai état de consommation ou de jouissance de ce qui est produit par le savant, par l'artiste, etc. La solution du problème tel que nous l'avons posé entraîne forcément la disparition de tous ces abus ridicules ou monstrueux dont se compose la société actuelle. Les résultats de cette solution sont même tellement admirables qu'on se fera contre la possibilité de leur réalisation une arme de leur beauté, de leur degré même de perfection, comme nous nous en faisons une contre le système actuel de sa laideur, de l'enchaînement de vices, de crimes et de malheurs dont il se compose ; c'est qu'en effet, encroûtés comme nous le sommes des vieilles idées où nous a enlacés un despotisme de deux mille ans, l'habitude que nous avons de vivre depuis si long-temps dans le mal en a fait pour nous, non pas une seconde, mais comme notre première et propre nature, au point que nous ne saurions tout d'abord nous faire une idée

juste du bien, de sa simplicité, de sa beauté, et surtout de la facilité de sa réalisation. Un gouvernement, avec ses finasseries diplomatiques, ses voies compliquées et tortueuses, d'iniquités et de mensonges, nous laisse ordinairement dans l'esprit l'idée qu'on a soin d'entretenir, d'une grande difficulté vaincue, d'un mécanisme qui ne peut marcher qu'avec un levier de milliards, un grand déploiement de forces, etc., quoique rien ne soit plus faux, absolument parlant, encore que cela puisse être nécessaire dans l'ordre ou plutôt le désordre actuel de la société. Nous nous sommes fait de l'idée de nous laisser exploiter celle d'un devoir, de l'idée de nous exploiter celle d'un droit, et nous avons vieilli là-dedans, et nous serions prêts à river encore pour nos enfants la chaîne que nos pères ont rivée pour nous, pour peu qu'on voulût la rendre moins pesante, d'un poids au moins supportable. Dans la révolution qu'il s'agit de faire, la difficulté vient moins de ce qu'il faut créer que de ce qu'il faut détruire; mais aussi doit-on moins considérer ce qu'il y a peut-être à perdre dans ce cas pour quelques-uns, que ce qu'il y a à gagner presque pour tous. Qu'est-ce d'ailleurs qu'un mal local et d'un moment, pour en détruire un autre général et perpétuel? Mais il ne s'agit pas ici de mal à faire, et que ceux-là se rassurent, qui seraient encore influencés par les souvenirs sanglants de 93. Il ne peut être question, comme l'ont cru quelques-uns, de reprendre la révolution au point où elle est restée au 9 thermidor. Sans doute, on n'arrache pas de ses fondements, encore tout pourris qu'ils sont, un vieil édifice social comme le nôtre sans le secouer un peu violemment; rien cependant de ce qui doit se faire ne ressemble à ce qui a été fait, soit dans l'esprit, soit dans les moyens, soit dans les résultats. On conçoit de même déjà qu'il ne s'agit plus ici d'une révolution politique ou de forme de gouvernement, encore que celle-ci ne puisse pas absolument se séparer de la révolution sociale. Toutes les questions politiques et économiques actuelles, si compliquées qu'elles puissent être, se simplifient extrêmement, et se trouvent même toutes résolues, sinon annulées pour la plupart, en présence du nouveau système social; celle de la forme du gouvernement, l'une des plus importantes, n'y devient même que secondaire: vraie question de forme, ainsi que l'indique son nom: la meilleure de toutes les républiques serait celle où il y aurait un Dieu pour roi, comme la pire de toutes est celle où le roi est un homme. Le gouvernement subordonné à la nouvelle institution sociale, au lieu que celle-ci lui soit subordonnée, comme il arrive partout, sera uniquement constitué dans la vue d'atteindre au but de cette institution, de la manière la plus complète et la plus sûre possible. Mais nous n'en viendrons là qu'en faisant entièrement disparaître de la nouvelle société le vice fondamental qui aura tué l'ancienne, vice qui vient d'avoir pris l'accident pour le corps même qui en a été atteint, et d'avoir, sur cette erreur, comme base, construit un édifice où il a moins été question de lier les parties, suivant un ordre régulier et harmonieux, que d'éviter entre elles de trop choquantes disparates: il est résulté de là que ce qui se trouvait uni dans le principe a été divisé dans l'action, et que la loi fondamentale de la société, mise en contradiction avec ce qui en fait l'objet, est devenue inapplicable à celui-ci. De là encore sont nées, par une série de déductions vraiment logiques (car tout s'enchaîne dans le mal comme dans le bien), toutes ces institutions et ces lois dont le vice essentiel est de rompre partout les rapports naturels de l'homme avec lui-même et avec ce qui l'entoure; d'être tirées d'un principe différent de celui qui naît de la nature même des choses. Admettre en effet une opposition *nécessaire* entre l'intérêt public et l'intérêt privé, n'est pas, ce semble, avoir une idée bien nette du caractère de ce qu'on peut appeler la volonté générale d'un peuple, laquelle se formule toujours dans le sens et suivant

l'esprit de la volonté individuelle, à part l'expression déraisonnable trop fréquente de celle-ci ; et cela est si vrai que la rectitude de toute délibération publique provient toujours de la préférence tout individuelle que chacun se donne ; c'est même aussi de cette préférence que naissent alors les premières idées de justice et de droit individuel, qui ne peut jamais découler que de la mesure qui établit un droit commun ; on fait bien la part des autres, pour avoir bien aussi la sienne, et en pouvoir jouir sûrement. Par la nature de la nouvelle constitution, et quand les éléments de son organisation matérielle ou physique auront été bien coordonnés ou plutôt seront sur le point de l'être par la solution immédiate du problème ci-dessus, le corps politique se vivifiera de nouveau chez nous sous l'influence d'une ame énergique et puissante qu'il n'entre pas dans notre plan de caractériser ici ; ce corps, qui en est si totalement dépourvu aujourd'hui, après avoir été tour à tour et durant tant de siècles animé par l'esprit de religion, celui de liberté et celui de gloire. Et alors il y aura fusion entière des partis, identification complète du moi individuel et du moi national : tous, placés sous la même loi sociale, comme ils le sont sous la même loi de nature, vivront d'une même vie individuelle et collective, sans qu'il y ait annulation pour cela de l'individualité ; tant s'en faudra : et alors l'harmonie entre les institutions et les mœurs, entre la loi politique et la loi civile, entre le tout enfin et ses parties, sera parfaite comme celle des membres et du corps. Il reste, pour en venir là, moins à faire qu'à ne pas faire ; plus d'écueils à fuir que d'obstacles à vaincre. La simplicité seule de cette question en fait encore la profondeur pour tant de monde ; elle sera résolue dès qu'elle aura été bien comprise du peuple, et la France, sur qui l'Europe a les yeux, et à qui seule il appartient de prendre encore l'initiative dans ce grand drame, sera tout étonnée d'avoir franchi à si peu de frais, l'écueil contre lequel sont venues échouer les générations de plus de quarante siècles. BILLOT.

Ce mot de PARTI, dans l'acception économico-politique où il vient d'être considéré, a donné lieu à quelques locutions particulières, comme celles-ci : *esprit de parti*, *prendre parti pour quelqu'un*, etc. ; la première indique cette disposition morale de quelqu'un qui s'attache si aveuglément à un parti qu'il en devient injuste et même déraisonnable en tout ce qui regarde les partis contraires ; rien ne fausse plus le jugement que l'esprit de parti : on dit de celui qui en est possédé qu'il est *homme de parti*. Cette disposition d'esprit n'indique toujours chez celui en qui on la remarque que des facultés intellectuelles assez médiocres. Il y a même cette observation à faire, que les gens qui se passionnent pour un parti le font toujours beaucoup plus pour des opinions que pour de vrais intérêts, peut-être parce que les premières sont plus déraisonnables que les autres ; à quoi il faut ajouter qu'il n'y a sorte d'opinion si fausse, si ridicule qu'elle soit, qui n'ait eu ses partisans. La justice seule et la vérité n'ont pas et ne peuvent pas avoir de parti, parce que quand elles sont bien nettement posées, leur évidence frappe tout le monde, et il y a un sentiment de pudeur qui y rallie aussi tout le monde, et même, au moins en apparence, ceux qui sont de mauvaise foi. On n'est pas toujours homme de parti pour prendre parti pour quelqu'un, ce qui ne signifie souvent que le protéger, le favoriser. *Avoir un parti*, c'est avoir plus ou moins de monde par qui l'on est prôné, soutenu quand même..... Le mauvais goût s'est fait ainsi aujourd'hui bien des partisans en littérature, même parmi des gens éclairés ; c'est que rien n'est en effet plus rare que le bon goût, et il y a tant de gens, même parmi ceux que l'on place aux premiers rangs comme écrivains, si incapables de juger du vrai mérite littéraire, qu'il n'y a réellement pas de quoi s'étonner du nombre de prosélytes qu'ont faits les chefs de certaines écoles. *Parti*, veut dire quelquefois *ré-*

solution, *détermination*, comme dans cette phrase : *Ne pas savoir prendre un parti. Prendre son parti*, signifie quelquefois prendre une dernière et ferme résolution ; on dit dans le même sens : *C'est un parti pris*, il n'en reviendra pas. La même locution, *prendre son parti*, signifie aussi parfois se résigner à ce qui doit arriver. *Parti* se dit aussi pour expédient : *On a proposé plusieurs partis pour.....* Le même mot est pris parfois pour *avantage*, *utilité*, comme dans cette phrase : *Il tire parti de tout.* Il signifie aussi quelquefois profession, comme quand on dit : *Prendre le parti des armes. Faire un mauvais parti à quelqu'un*, c'est lui faire une méchanreté, attenter même à sa vie. *Parti* se dit également d'une personne à marier, considérée sous le rapport de la naissance, de la fortune : Cette demoiselle est un excellent *parti*; il se dit aussi d'une troupe de gens de guerre qui bat la campagne : Nous avons rencontré un *parti* ennemi. En termes de guerre, prendre *parti* est la même chose que s'enrôler sous une bannière. —*Partisan*. Ce mot, par lequel on désignait autrefois le garde-finance, vient du mot *partis*, dans le sens de convention, d'offres que faisaient les fermiers du roi ou d'un prince. On lit dans Estienne Pasquier (*Lettres de Pasquier*, t. 1, pag. 80, Paris, 1619) que le mot de *partisan* pour finances fut inventé sous Henri III. « Si l'argent n'était prompt, dit-il, pour suppléer à ce défaut, la malignité du temps produisit une vermine de gens que nous appelâmes par un nouveau mot *partisans*, qui avançaient la moitié ou le tiers du denier pour avoir le tout. » Les partisans étaient devenus si odieux sous Louis XIV que Labruyère n'osait les désigner que par les initiales P. T. S. « Les P. T. S., disait-il, nous font sentir toutes les passions l'une après l'autre : on commence par les mépriser à cause de leur obscurité ; on les envie ensuite, on les hait, on les craint, on les estime quelquefois, et l'on vit assez pour finir à leur égard par la compassion. » — *Partisan*, dans l'acception où nous venons de le considérer, est à peu près passé de mode aujourd'hui. On le dit maintenant de celui qui est attaché à la fortune d'une personne ou d'un parti, qui en épouse les intérêts, qui en prend la défense. On le dit aussi en parlant des choses, comme *partisan* de la musique italienne. Il désigne aussi quelquefois un officier de troupes légères détaché pour faire une guerre de surprise ou d'avant-postes ; on le dit également des troupes qui font cette sorte de guerre. Z.

PARTIALITÉ, passion de l'ame, ou vice de l'esprit, qui se prévient pour ou contre un homme, une cause, une opinion. Dans l'homme partial, il y a toujours défaut de jugement ou d'équité. Souvent l'on s'est fait une idole sur laquelle on ne veut reconnaître aucune tache; plus souvent encore ce sont nos sentiments, nos passions, nos idées que nous caressons dans l'objet de notre prédilection. Non moins fréquemment, c'est un intérêt plus grossier, celui de notre avancement, de notre fortune, de notre cupidité, qui détermine en nous l'affection ou la haine. Comment l'homme puissant qui nous protège n'aurait-il pas toutes les vertus? Comment notre concurrent et ses patrons ne seraient-ils pas entachés de défauts et de vices? Aux yeux de l'avocat et du juge qu'auront aveuglés l'or, les louanges, les hautes recommandations, la partie qui les a séduits ne saurait avoir tort; son adversaire devient un homme abominable ; il n'y a pas contre lui de condamnation assez forte. Demandez à celui qui a épousé un parti, une faction, d'être juste envers tous, amis ou ennemis, c'est vouloir le faire renoncer au drapeau sous lequel il s'est enrôlé. Invitez lord Lyndhurst à applaudir à l'éloquence de lord Brougham, ou lord Alvanley, *the bloated buffoon*, à complimenter O'Connell sur sa politesse! Il y a une langue convenue pour chaque parti : à lui toutes les bonnes intentions, toute la science, tous les talents; au parti opposé, les vues perfides, l'ineptie, tous les torts, et, au besoin, tous les crimes. C'est cette habitude fu-

neste de l'injure, du mensonge, de la calomnie, d'un côté, et de l'autre, d'une aveugle ou hypocrite idolâtrie, qui, dans les pays de liberté sans vertu, rend si révoltant le spectacle de la lutte entre les partis, et la vie si amère aux amis de la bonne foi et de la justice; et le pire, c'est qu'après s'être insultés, déchirés, on finit par s'égorger au nom du bien public. Après les débats violents du sénat et du forum arrivent le meurtre des Gracques, les proscriptions de Marius et de Sylla. Aux longues et terribles dissensions de la presse et de la tribune parmi nous, succèdent les sanglantes vengeances, dont, nous autres vieillards, nous avons été les tristes témoins, et plusieurs d'entre nous les victimes. Un mal plus grand peut-être, c'est la partialité qui se perpétue. L'ami de la vérité, de la justice, a déjà beaucoup de peine à la discerner dans les événements passés, au milieu de tant de témoignages et de récits discordants: que de patientes et consciencieuses recherches, quels trésors de sagacité, de raison et d'équité ne faut-il pas avoir amassés pour rendre à chacun selon ses œuvres, quand on veut scruter à fond cette série interminable de discussions dogmatiques, de controverses et de querelles, qui ont désolé l'église pendant tant de siècles! Que sera-ce, si les passions des pères se transmettent aux enfants? Comment juger les partis, quand c'est l'esprit de parti qui distribue toujours la louange ou le blâme? Le plus révoltant des défauts, dans un historien, c'est la partialité, surtout quand sa plume, souillée par un vil intérêt, distille sans pudeur le poison de la flatterie et de la satire. Ainsi ont écrit Velleius Paterculus, l'apologiste de Tibère; Maimbourg, Daniel, Velly, et tant d'autres compilateurs d'histoires étrangers à l'amour de la vérité et à tous sentiments généreux. Ainsi, la partialité a égaré les plus grands historiens de Rome, Tite-Live, et le vertueux Tacite lui-même, injuste dès qu'il s'agit des peuples qui disputent leur liberté à l'orgueil tyrannique des Romains. La froideur sceptique de David Hume avait fait croire long-temps à la sage équité de ses jugements: un examen plus approfondi a dévoilé sa partialité pour les Stuarts. De notre temps, la partialité ne se montre plus à découvert prodigue de servilité et de flatterie; on procède avec plus d'habileté: c'est à l'aide de systèmes sur l'histoire que l'on s'efforce d'excuser, de pallier, et même de préconiser les crimes. On la corrompt ainsi, dans son principe, en la séparant de la morale; et en travaillant à fausser nos jugements sur les hommes et sur les choses, on sape le seul fondement solide de la société; on détruit tout respect pour la vérité et la vertu. Or, loin que pour éviter le reproche de partialité, il faille se targuer d'une coupable indifférence entre le bien et le mal, la haine de l'un, l'amour ardent de l'autre, inspireront seuls dignement l'historien. Il saura être juste envers tous, si son désintéressement, ses lumières et sa patience le guident et l'éclairent dans la recherche de la vérité.

AUBERT DE VITRY.

PARTICIPE, terme de grammaire, qui vient du latin, *participes utriusque naturæ*, parce que, en effet, ce mot tire son nom de ce qu'il participe de la nature du verbe et de la nature de l'adjectif. C'était l'opinion des anciens, et c'est aussi celle des grammairiens modernes les plus habiles. Le *participe* tient de la nature du verbe, en ce qu'il en a la signification et le régime, comme dans cette phrase: en *faisant* son devoir, il a *fait* des fautes; il tient de la nature de l'*adjectif*, en ce qu'il peut qualifier une personne ou une chose, comme, un enfant *aimé*, un monarque *chéri*; dans ce cas, on lui donne le nom d'*adjectif verbal*. L'adjectif verbal prend toujours le genre et le nombre du nom auquel il se rapporte. On trouve dans plus d'une grammaire que le *participe* constitue à lui seul une des parties du discours, une principale classe, un vrai genre de mots. Nous pensons que c'est une erreur. Le *participe* est plutôt une espèce subordonnée qui a ses variétés. Nos grammai-

riens qui ont le plus d'autorité, Beauzée, Thiébault, de Tracy, de Sacy, et d'autres encore, le regardent comme appartenant au verbe. On s'est demandé aussi si le *participe*, en quelque classe qu'on doive d'ailleurs le ranger, était d'une nécessité absolue, s'il se trouvait dans toutes les langues. Des recherches à cet égard ont donné lieu de croire qu'il manque dans beaucoup d'idiomes qui sont pauvres et peu cultivés. On cite l'éthiopien comme n'ayant aucun *participe*, du moins aucun *participe présent*. Nous ne parlerons donc ici, relativement au *participe*, que de ce qui concerne les langues étudiées le plus communément, et notamment la nôtre, dont les règles doivent nous être familières.—Ce qui ne saurait être douteux, c'est que le *participe* assimile le verbe à l'adjectif. De plus, comme le remarque M. de Sacy, dans ses *Principes de grammaire générale*, il participe du verbe, en ce qu'il exprime l'existence, et par cette raison, il peut avoir différents temps; mais il participe aussi de l'adjectif, en ce que, comme l'adjectif, il contient toujours l'ellipse du conjonctif *qui*. Exemple: Il vient d'être rendu une loi *portant* condamnation à mort contre les conspirateurs. *Portant* est la même chose que *qui est portant*, *qui porte*. Suivant le même auteur, le *participe*, renfermant toujours la valeur d'un adjectif conjonctif, peut avoir, comme les adjectifs, des genres, des nombres et des cas. Renfermant toujours l'idée d'existence, il peut avoir des temps. C'est à tort qu'on fait, chez nous, une sorte d'épouvantail de l'application des règles de la grammaire sur les participes. Il est vrai qu'elle est un écueil pour un grand nombre de personnes, mais uniquement par défaut d'attention et de réflexion. A l'exception de quelques cas sujets à contestation, tous les autres sont soumis à des règles fixes; il ne faut qu'un peu d'intelligence pour comprendre ces règles, qu'un peu de logique pour les appliquer avec justesse. Préalablement, il importe de bien connaître les différentes sortes de verbes, et de savoir parfaitement ce que c'est qu'un *sujet*, un *régime direct* et un *régime indirect* (*v.* Régime, Sujet, Verbe). Sans l'intelligence de ces parties constitutives de la phrase, on ne procède qu'au hasard, et les erreurs sont infaillibles. Nous allons donc exposer ici le plus sommairement possible les règles capitales des *participes*. Et d'abord, chaque verbe a deux participes, qui se trouvent dans l'infinitif: l'un qu'on nomme *participe présent*, l'autre *participe passé*. Quelques grammairiens les nomment *participe actif* et *participe passif*. Nous nous en tiendrons à la première dénomination, qui est la plus généralement usitée. *Participe présent*. Il est toujours terminé en *ant*, comme dans *priant*, *avertissant*, *apercevant*, *écrivant*. Ce mot est invariable, c'est-à dire qu'il ne prend ni genre ni nombre, quel que soit le nom auquel il se rapporte. Autrefois, le participe présent était déclinable, mais cet usage fut abrogé par décision de l'académie française du 3 juin 1679, et depuis ce temps, le *participe présent* doit être absolument invariable. Donc, s'il arrive de dire: Cette habitation *appartenante* à ma famille, une pétition *tendante* à telles fins, etc., les mots *appartenante*, *tendante*, ne sont plus des participes, mais bien de purs adjectifs dérivés du verbe, et semblables, dans leur construction, à beaucoup d'autres adjectifs, comme: *utile à l'état*, *nécessaire à la société*, etc. Des grammairiens ont prétendu qu'en beaucoup de cas le *gérondif*, ou ce qui répond au gérondif dans notre langue, et le *participe présent* peuvent être pris indifféremment l'un pour l'autre. A ce sujet, Duclos citait en exemple cette phrase: les hommes *jugeant* sur l'apparence sont sujets à se tromper; et il ajoute: « Il est assez indifférent qu'on entende dans cette proposition, les hommes *en jugeant*, ou les hommes *qui jugent* sur l'apparence. » Mais cette assertion fut judicieusement contredite dans l'*Encyclopédie* publiée par Diderot et d'Alembert, où l'on prouva que la chose n'était point du tout indifférente. En

effet, si l'on regarde *jugeant* comme un gérondif, la proposition énoncée semble alors indiquer les cas où les hommes sont sujets à se tromper ; c'est *en jugeant*, *in judi·ando*, quand *ils jugent* sur l'apparence ; mais si *jugeant* est un *participe* la proposition énonce par-là une cause des erreurs des hommes, celle qui fait que ceux qui jugent sur l'apparence sont sujets à se tromper. Or, il y a une grave différence entre ces deux points de vue: l'un est en quelque sorte permanent, tandis que l'autre est accidentel ; l'un généralise, l'autre n'a trait qu'à un cas particulier. On voit, d'après ce que nous avons dit, que l'orthographe du *participe présent*, qui est invariable, est aussi simple que facile. Il n'en est pas de même du *participe passé*.—*Participe passé*. Le *participe passé* n'a pas, comme le *participe présent*, une terminaison unique ; il est variable ; c'est pourquoi plusieurs grammairiens, Domergue entre autres, l'ont nommé *participe à inflexions*. L'accord du *participe passé* avec le *nom* ou *substantif* dépend de la place qu'il occupe dans la phrase : 1° il peut se trouver seul, sans auxiliaire, comme : un pays *conquis*, une armée *vaincue* ; 2° il peut être accompagné, ou plutôt précédé du verbe *être*, comme je suis *aimée*, elle est *consolée*, nous sommes *arrivés* ; 3° il peut être joint au verbe *avoir*, comme j'ai *chanté*, tu as *raconté*, nous avons *badiné* ; 4° il peut se trouver accompagné du verbe *être* employé pour le verbe *avoir*, comme je me suis *instruit*, c'est-à-dire j'ai *instruit* moi ; tu t'es *frappé*, c'est-à-dire tu as *frappé* toi. Tout cela est très clair. Abordons ce qu'on appelle les difficultés. Le *participe passé* est variable précédé de son régime direct ; il s'accorde avec lui en genre et en nombre. Exemple : les soldats que j'ai *admirés* ; *admiré* est variable, parce qu'il est précédé de son régime direct. Admiré quoi ? les soldats. Le participe passé est encore variable dans les verbes neutres qui se conjuguent avec *être* ; il s'accorde alors avec leur substantif Exemple : mon père est *parti*, ma mère est *restée*, les espions sont *venus*, mes tourterelles sont *mortes*. Il en est de même avec les verbes passifs. Exemples : les lettres ont été *interceptées*, la forteresse sera *bombardée*, les Anglais ont été *battus*. — Une suite d'exemples des divers cas qui peuvent se présenter achèvera de faire connaître les règles du *participe passé*. J'ai *vu* nos princes ; *vu* est invariable parce qu'il n'est pas précédé de son régime direct *nos princes*. Nous nous sommes *donné* beaucoup de peine ; *donné* est invariable, parce qu'il n'es pas précédé de son régime direct *beaucoup de peine*. Les neiges qu'il y a *eu* ; *eu* n'est pas précédé de son régime direct ; le verbe *avoir* est employé ici impersonnellement : c'est comme si l'on disait : il y a *eu* des neiges. Avec les verbes impersonnels, ou employés comme tels, le participe est toujours invariable. La maison que j'ai *fait* bâtir ; le participe *fait* devant un infinitif ne change jamais. Cette écriture n'est pas si défectueuse que je l'avais *cru* ; *cru cela*, c'est-à-dire qu'elle était défectueuse. Lorsque le pronom *le* tient la place d'un adjectif ou d'un verbe, il ne rend pas le participe variable. Votre mère est telle que je l'ai toujours *vue* ; vu qui ? votre mère, le participe s'accorde. Avec les verbes neutres, le participe ne change point. Les sommes énormes que cette forêt m'a *couté*, les fatigues que ce travail m'a *coutées* ; *couté* ici n'est point au neutre, il signifie *causer*, *occasionner*, il est précédé de son régime direct, voilà pourquoi il est variable. De la manière que vous avez *dit* ; *dit* ne change pas, parce qu'il est mis pour *parler*, neutre. Suivez la route que j'ai *dite*, j'ai prêté tous les livres que j'ai *pu*, les courriers se sont *succédé*, les voyageurs se sont toujours *plus* à visiter cette contrée, cette dame s'est *plu* en voyant son portrait ; les soldats que j'ai *vus* battre l'ennemi, les soldats que j'ai *vu* battre par l'ennemi ; cette femme s'est *laissée* tomber, elle s'est *laissé* ramasser ; le peu de liqueur que j'ai *prise* m'a soutenu : *pris* varie parce que *peu* signifie une petite quan-

tité ; les obstacles que j'ai *prévu* que vous rencontreriez ; les livres que j'ai *donnés* à lire ; les constructions que nous avons *commencé* à exécuter ; elle s'est *imaginé* que j'allais travailler ; les choses qu'elle s'est *imaginées* ; autant j'ai *vu* de lièvres, autant j'en ai *tués* ; plus de lièvres j'ai *vus*, plus j'en ai *tués* ; Charles a *lu* autant de livres qu'il en a *vu* ; le peu de fraises que j'ai *mangées* m'ont rafraîchi ; le grand nombre de maisons que vous avez *vues* sont à vendre ; nous nous sommes *doutés* du complot ; la cantatrice que j'ai *entendue* chanter, la romance que j'ai *entendu* chanter ; les coupables qu'on a *condamnés* à la mort ; telle est la conduite que j'avais *supposé* que vous tiendriez ; il est puni des maux qu'il a *laissé* faire ; tout le monde m'a offert des services, et personne ne m'en a *rendu*. — En appliquant les règles que nous avons indiquées aux exemples que nous venons de donner, il sera facile de se rendre raison des prétendues difficultés des *participes*. On pourra aussi consulter avec fruit sur cette partie de la grammaire le *Traité des participes*, par E.-A. Lequien (15e édition), et les *Participes analysés* de M. Collin.

CHAMPAGNAC.

PARTICULE, diminutif du mot *partie*, et qui signifie littéralement *petite partie* d'un tout. Ce mot est usité en grammaire, mais il a donné lieu à différentes opinions. Des grammairiens ont désigné par le nom de *particules* toutes les parties du discours indéclinables, les prépositions, les adverbes, les conjonctions et les interjections ; d'autres ont cru pouvoir aussi donner cette dénomination à de petits mots extraits des espèces de mots déclinables ; d'autres ont pensé qu'il serait peut-être convenable de faire de la *particule* une nouvelle partie du discours. On trouve dans un nouveau *Dictionnaire français* récemment publié, que le nom de *particule* convient à tout mot qui n'est ni nom, ni verbe, ni préposition, ni adverbe, ni conjonction, ni interjection. Quel parti prendre au milieu de ces avis si divergents et si vagues ? Que faut-il reconnaître comme *particule* grammaticale ? On conçoit qu'on ait pu donner ce nom à celles des parties du discours qui sont les moins importantes et les moins nécessaires à la constitution de la phrase ; mais cette dénomination générique a été regardée comme vicieuse, en ce qu'on l'appliquait à des espèces de mots de nature différente ; voici donc à cet égard ce qui nous a paru le plus judicieux : les *particules* ne sont par elles-mêmes les signes d'aucune idée totale ; la plupart sont des syllabes qui ne deviennent significatives qu'autant qu'elles sont jointes à d'autres mots dont elles deviennent parties alors. En remontant à l'étymologie même, au lieu de regarder les *particules* comme des mots, on est forcé de reconnaître que ce sont des parties élémentaires qui entrent dans la composition de certains mots, pour ajouter à l'idée primitive du mot simple auquel on les adapte une idée accessoire dont ces éléments sont les signes. Partant de cette notion, on peut distinguer deux espèces de *particules*, les *prépositives* et les *postpositives*, suivant la manière dont elles s'adaptent avec le mot simple qu'elles doivent modifier. Les principales particules de la première espèce sont : *a* ou *ad*, qui font *aguerrir*, *adapter*, *adjoindre*, etc. ; *ab* ou *abs*, éléments d'*abhorrer*, *abstenir*, *abstraire*, etc. ; *co*, *com*, *col*, *cor* et *con*, particules empruntées de la préposition latine *cum* (avec), d'où les mots *cohabiter*, *combattre*, *collection*, *correspondance*, *connexion*, *contre* qui fait *contredire*, *contrevenir*, etc. ; dé, *déchirer*, *démunir*, *dévorer* ; dés, *désaccorder*, *déshériter* ; di, *diriger*, *dilater* ; dis, *discordance*, *disgrâce* ; e, ex, *ébrancher*, *énerver*, *exalter*, *exposer* ; en, *enfoncer*, *engager*, *enlever* ; in, *innover*, *induire*, *inversion* : mé ou més, *mécompte*, *mécréant*, *mésallié* ; par, per, *parfait*, *parvenir*, *persécuter* ; re, ré, *renouveler*, *répondre*, *réformer*. Quant aux *particules* postpositives, nous n'en avons que trois : *ci*, *là* et *dà* : celui-ci, celui-là, oui-dà, et dans le vieux langage

français : *c'est un habile homme dû.* — On appelle vulgairement *particule nobiliaire* la syllable distinctive de la noblesse, telle que le *van* chez les Néerlandais, le *mac* chez les Écossais, l'*o* chez les Irlandais, le *don* chez l'Espagnol, le *de* parmi nous. Chez les nobles de la vieille France, le nom propre à disparu pour faire place à un nom de terre, précédé de la particule *de*. Ceux qui veulent singer la noblesse ajoutent à leur nom propre ce *de* suivi d'un nom d'étang, de moulin, etc. C'était jadis un délit grave; ce n'est plus qu'un ridicule fort commun, justiciable du seul tribunal de l'opinion publique. — Dans l'église latine, on nomme *particules* les miettes ou petits morceaux de pain consacré. — Ce terme est aussi quelquefois employé en physique (*v.* Molécules.).

Champagnac.

PARTIE. On désigne sous la dénomination de Partie civile, en matière criminelle, l'individu qui poursuit, en son nom, l'accusé. On l'appelle *partie civile*, disent les auteurs, parce qu'il ne peut demander que des intérêts civils ou réparations pécuniaires : c'est au ministère public à prendre des conclusions pour la punition du crime. Pour se rendre *partie civile*, il faut donc avoir un intérêt personnel à la réparation *civile* du crime ou du délit, comme lorsqu'on a été volé, ou quand on est héritier d'une personne qui a été tuée, etc. Ceux qui n'ont à se plaindre ou à réclamer que dans l'intérêt public peuvent seulement être *dénonciateurs* : telle est la distinction qu'il importe de faire, et qui est peu connue des gens du monde. Du reste, on sait que toutes les poursuites qui tendent à convaincre l'accusé se font à la requête du ministère public; mais la *partie civile* est garante des frais envers le trésor public. Bien plus, et lors même qu'intervient la condamnation de l'accusé, la partie civile doit toujours être condamnée au remboursement des frais envers l'état, sauf son recours contre l'accusé. Cette décision, qui est motivée par la considération qu'en *intervenant* la partie civile s'est personnellement attribué la poursuite ainsi que les risques qu'elle entraîne, cette décision, disons-nous, repose particulièrement sur un arrêt de la cour de cassation, en date du 27 mai 1819. Quoiqu'en général la personne qui a éprouvé un dommage doive se rendre *partie civile* pour obtenir la réparation pécuniaire, cette formalité n'est pas nécessaire lorsqu'il ne s'agit que de revendiquer des effets volés : il suffit que le juge reconnaisse le véritable propriétaire des choses volées pour que, d'office, il puisse en ordonner la restitution à son profit; et telle est la disposition de l'article 366 du code d'instruction criminelle. Du reste, on conçoit que la partie civile, étant principalement intéressée au redressement du tort qu'elle a éprouvé, doive être investie de droits particuliers pour la conservation de ses intérêts : ainsi, la liberté provisoire du prévenu ne peut pas être accordée sans que la demande lui ait été notifiée, et il lui est loisible de discuter la solvabilité de la caution offerte pour garantie de cette liberté provisoire. A cet effet, on doit lui donner connaissance authentique de la soumission faite par la caution, et les espèces déposées, ainsi que les immeubles servant au cautionnement, sont affectées, par privilége et en premier ordre, au paiement des réparations civiles et des frais faits par la partie civile. Ce n'est pas tout : la partie civile peut s'opposer encore à la mise en liberté du prévenu lorsque la chambre du conseil a déclaré « qu'il n'y a pas lieu à suivre, » de même que quand elle a dit « que le fait incriminé n'est qu'une simple contravention de police, » ou en général lorsqu'elle a exprimé que le délit n'est pas de nature à entraîner la peine de l'emprisonnement; mais si la partie civile succombe dans cette opposition, elle doit être condamnée aux dommages-intérêts envers le prévenu, dont elle a mal à propos prolongé la détention. Cette disposition légale peut paraître rigoureuse, puisqu'elle frappe la partie qui a souffert elle-même des dommages; mais il ne faut pas qu'une

arrestation que, par prudence, le magistrat a cru devoir ordonner, soit prolongée par l'effet de la mauvaise humeur ou de l'irréflexion des parties. Au surplus, la partie civile peut, à l'appui de sa plainte, remettre des mémoires aux juges et même à la chambre d'accusation.

DUBAND.

On nomme *partie publique* le magistrat, procureur-général ou ses substituts, chargés du ministère public, et qui poursuivent le prévenu ou l'accusé. — *Partie*, en termes de pratique ou de palais, désigne la personne qui plaide contre une autre, en demandant ou en défendant. Il se dit aussi relativement aux avocats et aux avoués de ceux dont ils défendent le droit ou les prétentions.—On nomme *parties contractantes* les personnes qui passent entre elles devant notaire, ou par acte sous seing privé, un contrat ou une convention sur un objet quelconque, auquel elles ont respectivement intérêt. — *Prendre quelqu'un à partie*, c'est attaquer en justice un homme qui n'était pas d'abord notre adversaire. *Prendre son juge à partie* ou *se rendre partie contre son juge*, c'est l'accuser d'avoir prévariqué. La *prise à partie* est l'acte par lequel on prend son juge à *partie*. — *Partie*, portion d'un tout, se dit dans une acception bien plus générale, au sens physique et au sens moral, des êtres animés et de ceux qui ne le sont pas, comme *partie* d'un corps matériel, *partie* d'une armée, *partie* du temps, les *parties* d'un sujet, etc. On le dit de certaines parties du corps, considérées comme saines ou malades : la paralysie d'une *partie* des membres ou de certains organes, comme le cœur, les poumons, etc., qu'on nomme quelquefois *parties nobles*, parce que leur conservation est indispensable à la vie —*Parties* se dit, en géométrie et en astronomie, des divisions des lignes droites et courbes : ainsi, le rayon ou sinus total se divise en tant de *parties*, le cercle en 360 *parties*, qu'on nomme *divisions* ou *degrés*, et ceux-ci en *parties* de 60 en 60 fois plus petites, qu'on nomme *minutes*, *secondes*, *tierces*, etc. Les thermomètres, baromètres, etc., se divisent également en un plus ou moins grand nombre de *parties*. — La philosophie s'est divisée long-temps en quatre *parties*. On nomme *parties du discours*, en style de grammaire, les mots dont un discours est composé. Chaque art, chaque science, etc., se divise et se subdivise souvent en un plus ou moins grand nombre de *parties*.—Ce mot se dit aussi des bonnes et mauvaises qualités : une des *parties* les plus essentielles de l'intelligence, ou plutôt des facultés intellectuelles d'un érudit, c'est la mémoire.— *Partie* veut dire en musique chacune des mélodies séparées dont la réunion forme l'harmonie ou le concert : la *partie récitante* est celle qui exécute le sujet principal, dont les autres sont l'accompagnement. On nomme *parties concertantes* ou *parties de chœur* celles qui s'exécutent par plusieurs personnes chantant ou jouant à l'unisson ; chacune selon la nature de sa voix ou de son instrument, et dont la réunion forme un ensemble qu'on nomme *chœur*. *Chanter en partie*, *faire sa partie*, c'est exécuter une partie dans un concert. *Partie* se dit aussi du papier, du cahier sur lequel est écrite la partie séparée de chaque musicien.—*Tenir bien sa partie* est une locution figurée et familière, qui veut dire se bien acquitter de ce qu'il convient de faire dans la société où l'on est.—Ce qu'on appelle, en termes de commerce, la *tenue des livres en partie simple* ou *à partie simple*, est cette manière de les tenir, qui consiste à ne mentionner dans chaque article que celui qui doit ou celui à qui l'on doit ; on dit de même, *passer un article en partie simple*. La *tenue des livres en partie double* ou *à partie double*, est celle d'après laquelle on reconnaît à la fois un débiteur et un créancier dans la rédaction de chaque article, soit de recette, soit de dépense. — On nommait autrefois *parties casuelles* les droits et revenus éventuels qui étaient perçus au profit de l'état. Les articles d'un mémoire, soit de marchand, soit d'ouvrier, se rendent quelquefois par *par-*

ties; c'est de là que vient cette locution : *parties d'apothicaire*, pour dire un compte sur lequel il y a beaucoup à rabattre; on dit mieux encore, *mémoire* ou *compte d'apothicaire*. — *Partie*, en termes de joueurs, s'entend de l'observation de certaines règles ou conventions qui constituent un jeu auquel on se livre. On joue en *parties liées*, quand on est obligé d'en gagner deux de suite, ou au moins deux sur trois : lorsque chacun des joueurs en a d'abord gagné une, dans ce cas, la troisième, qui doit décider du coup, se nomme *partie d'honneur*. On nomme aussi *coup de partie* celui qui décide du gain ou de la perte de la partie. *Coup de partie*, dans un sens plus général, est ce qui décide du succès d'une affaire. *Faire un coup de partie*, c'est faire quelque chose qui emporte avec soi une décision heureuse, ou qui doit avoir des suites très avantageuses. Une *partie* est bien faite, mal faite, inégale, suivant qu'elle a lieu entre des joueurs de même force ou de force différente. Une *belle partie* est celle qui est jouée par de bons joueurs et où il y a de grosses sommes sur le tapis. On le dit aussi de celles où il arrive des coups extraordinaires et imprévus, comme cela a souvent lieu aux échecs, où le gagnant est celui qui s'y attendait le moins. *Il fait bien ses parties*, se dit de celui qui sait prendre ses avantages. *La partie n'est pas égale* ou *pas tenable*, se dit de toute affaire où il y a d'un côté une trop grande supériorité. *C'est une partie perdue*, dit-on, quand on désespère de réussir dans ce qu'on a entrepris. *Quitter la partie*, c'est se désister de quelque chose, y renoncer. *Qui quitte la partie la perd*, signifie que celui qui cesse de suivre une affaire, se décourage, ne peut réussir. Les habitants de la *cité palladienne* de Toulouse appellent du nom de *partie* le tripot tout entier : *Je vais à la partie*, disaient-ils dernièrement encore avant la suppression des maisons de jeu, quand ils voulaient indiquer qu'ils se rendaient dans l'un des trois ou quatre sales tripots que contenait la cité.—*Partie* se dit aussi des divertissements où l'on engage certaines personnes. Une *partie carrée* est celle qui est faite entre deux hommes et deux femmes; une *partie fine* est une partie de plaisir où l'on met quelque mystère. *Il ne faut pas remettre la partie au lendemain*, signifie qu'il ne faut pas différer ce qu'on peut faire dans le moment.—*Parties*, au pluriel, se dit des personnes qui contractent ensembles *parties belligérantes*, des puissances qui sont en guerre les unes contre les autres. On nomme *parties prenantes* des créanciers de l'état dont le paiement a été assigné sur un fonds particulier; il se dit aussi de ceux qui participent à une distribution de vivres, ainsi que de tous les créanciers qui viennent en ordre utile dans une distribution de fonds provenant de leurs débiteurs. — *En partie* veut dire non totalement, non en entier. J. H.

PARTITION (musique). Il n'est pas de musicien quelque peu expérimenté dans la pratique de son art qui ne distingue facilement à l'audition d'un morceau de musique les différentes parties qui se font entendre simultanément. Les combinaisons harmoniques dont l'organe auditif est affecté au moment de l'exécution peuvent aussi devenir appréciables à la vue par le moyen de la *partition*, qui réunit synoptiquement toutes les parties concertantes notées sur autant de *portées* (*v.*) distinctes, et disposées les unes au-dessus des autres, de façon que l'œil en puisse saisir l'ensemble d'un seul coup. Cela est vrai surtout pour l'artiste versé dans la lecture de la musique écrite de cette manière, et dont l'expérience comme auditeur a été mûrie par une longue habitude. Chez lui, les organes de l'ouïe et de la vue semblent s'être confondus en un seul sens, qui, par une intuition merveilleuse, lui fait entendre la musique dont il a la *partition* sous les yeux, comme si elle vibrait réellement à son oreille par l'effet d'une exécution matérielle. Les parties qui entrent dans la composition d'un morceau étant disposées pour la *partition*, ainsi que nous venons de le

dire, sur autant de portées différentes, chacune avec la clé qui lui appartient, il faut encore que les mesures et leurs subdivisions se correspondent exactement, ce qu'il est facile d'obtenir au moyen de lignes perpendiculaires, que l'on prolonge de la portée supérieure à la portée inférieure; puis, comme toutes ces portées ne forment qu'une seule ligne de musique, on les assemble par une *accolade* tracée en marge au commencement de cette ligne, et l'on continue ainsi en écrivant la suite de chaque partie sur les mêmes portées, dont il faut bien se garder d'intervertir l'ordre. La manière la plus naturelle de disposer les parties dans une partition est de placer les voix ou les instruments les plus aigus en haut de la page, en continuant, portée par portée, jusqu'à la basse, qui doit toujours être placée au-dessous de toutes les autres parties. Cet arrangement, qui ne souffre pas d'exceptions lorsqu'il s'agit de voix ou d'instruments de même nature, offre cependant quelque différence lorsque la partition comprend des instruments de diverses espèces, comme, par exemple, dans un morceau de musique vocale, accompagné par un orchestre complet. On divise alors la partition en trois *masses* séparées, qu'on distribue à peu près dans l'ordre suivant, commençant toujours, dans chaque masse, par les parties les plus aiguës, et finissant par les plus graves. La masse des instruments à vent, appelée aussi *harmonie*, occupe le haut, celle des voix, désignée aussi sous le nom de *chant*, le milieu, et enfin celle des instruments à cordes, appelée généralement le *quatuor* (*v.*), le bas de la ligne. Les compositeurs ne disposent pas tous leurs partitions de la même manière. Quelques-uns divisent la masse des instruments à cordes et placent les violons au-dessus de l'harmonie, les altos au-dessus du chant, et les basses au-dessous. Cette disposition ne nous paraît ni claire ni rationnelle, et nous préférons de beaucoup celle qui a été adoptée par Rossini dans la partition gravée de *Guillaume-Tell*. Toutefois, il serait à désirer que les compositeurs adoptassent sans exception un ordre uniforme et invariable dans la disposition de leurs partitions: l'habitude de la lecture en deviendrait beaucoup plus facile, et l'art musical ne pourrait qu'y gagner.—Il y a beaucoup de choses à dire sur les moyens qu'on devrait employer pour répandre de la clarté dans une partition, mais, pour ne pas dépasser les bornes assignées à cet article, nous nous contenterons d'en indiquer quelques-uns. Il ne suffit pas que les mesures soient séparées par des *barres*, il faut non seulement qu'elles soient également espacées, mais encore que l'espace en soit réglé sur le plus grand nombre de notes qui doivent entrer dans chaque mesure, et que tous les *temps* se correspondent avec exactitude. Le nombre des portées une fois fixé en commençant doit toujours rester le même, pour ne pas déronter l'œil en resserrant ou en étendant la ligne mal à propos. Il faut éviter d'écrire deux parties sur la même portée, à moins qu'elles ne jouent très souvent à l'unisson, comme il arrive surtout aux instruments à vent. Sitôt que deux parties marchent à l'unisson ou à l'octave, il faut renvoyer l'une à l'autre, pour ne pas surcharger les portées de signes superflus, et par conséquent inutiles; la même raison oblige à ne pas répéter les *piano* et les *forte* lorsqu'ils continuent ou lorsqu'ils cessent.—Les partitions sont d'une utilité généralement reconnue, et l'usage en est tout-à-fait indispensable dans plusieurs circonstances. Le compositeur ne peut nous transmettre les inspirations de son génie sans y avoir recours; le chef d'orchestre qui dirige l'exécution d'un morceau ne saurait le faire avec succès s'il n'a sous les yeux l'ensemble de toutes les parties, afin d'avertir celui qui ne ferait pas la scène, et de donner à chacun le signal de son entrée: l'accompagnateur même préfère souvent jouer sur la partition, lorsqu'il en a le talent, parce qu'il est maître de reproduire à son gré les rentrées et les traits les plus saillants. Enfin, dans les parties séparées, on fait quelquefois usa-

ge de la partition *réduite* ou *partielle*. Dans les parties de chant, par exemple, si c'est un *solo*, on copie toujours la partie de basse en accolade, et si c'est un morceau à plusieurs parties, chaque partie séparée se copie en partition avec toutes les autres parties concertantes et la basse d'accompagnement. Quant aux parties instrumentales, la copie en *partition* n'a lieu que pour le récitatif ou pour les passages qui ne sont pas mesurés : on se borne alors à écrire la partie récitante au-dessus de celle de l'instrument. — En style d'artiste, le mot *partition* se prend souvent pour l'œuvre même : *Hérold est auteur de plusieurs partitions remarquables*. — *Partition* se dit aussi d'une règle pour accorder l'orgue et le piano par tempérament. Cette règle consiste à ajuster tous les tuyaux ou toutes les cordes comprises dans l'étendue d'une octave ou d'une douzième, qu'on prend vers le milieu du clavier, et sur laquelle on accorde les autres notes de l'instrument. La *partition* est bien faite lorsque la douzième, *sol dièze* ou *la bémol*, fait une quinte à peu près juste avec le *mi bémol* résultant de l'accord par quintes d'une autre douzième prise au grave de la première. Les facteurs de piano vendent aujourd'hui des *partitions* toutes faites, composées de diapasons ajustés d'après le système tempéré, et au moyen desquelles il est facile d'accorder soi-même. — On appelle les *Partitions oratoires* un ouvrage de Cicéron qui traite des parties de la rhétorique. C. Bechem.

PARURE. On confond assez généralement, mais à tort, l'*ajustement* et la *parure*. Ce qui appartient à l'habillement complet, quel qu'il soit, simple ou orné, c'est l'ajustement ; la parure, au contraire, est ce qu'on ajoute d'apparent et de superflu. La décence et la mode président au choix du premier, tandis que l'autre ne se règle que par l'éclat et la magnificence. D'où il suit qu'un ajustement de goût est mille fois plus avantageux à la beauté que les plus riches parures. — Au sens moral, on dit figurément que la modestie est la plus belle *parure* d'une jeune fille, etc. Quelquefois aussi *parure* devient synonyme d'*ornement*, et c'est dans ce sens que l'on appelle les fleurs la *parure* des parterres, et des garnitures de diamants et de rubis des *parures* de diamants et de rubis. Indépendamment de ces acceptions diverses, ce mot sert également à désigner la ressemblance qui existe entre deux ou plusieurs choses : chevaux de même *parure*, c'est-à-dire de même poil, de même taille ; meubles de même *parure*, c'est-à-dire de même étoffe, de même ouvrage. On dit encore au figuré d'un homme, d'un ouvrage, dans lequel tout se ressemble, tout est d'accord, que caractère, conduite, sujet, pensées, style, tout en est de même *parure*. Enfin, dans plusieurs arts, *parure* signifie ce qui a été retranché avec un outil : ainsi, la *parure* du pied d'un cheval, c'est la corne que le maréchal en a ôtée avant de le ferrer ; la *parure* d'une peau de veau, c'est ce que le relieur en détache avec le couteau avant de l'employer à la couverture d'un livre. X. X.

PARVENU. Pourquoi une acception défavorable s'est-elle attachée à ce mot? c'est que l'expérience a montré qu'il est rare dans ce monde de *parvenir* par la voie droite, par des moyens légitimes. C'est que, s'il s'agit d'honneurs, de grands emplois, trop souvent leur fortuné possesseur a justifié le mot de Picard : « *Médiocre et rampant*, et l'on arrive à tout, » tandis que si c'est à une grande fortune qu'il a su parvenir, souvent aussi se présente en pareil cas l'application de ce vers d'un autre poète comique :

Gagne-t-on en *dix ans* un million sans crime?

Seulement, Régnard eût de nos jours indiqué un moins long espace de temps ; il ne prévoyait pas que l'on gagnerait un jour les millions à la course. — L'esprit aristocratique attachait aussi autrefois une désapprobation moins morale à ce titre de *parvenu* : pour lui, c'était tout individu qui avait su s'élever, fût-ce par le mérite, la science, de belles actions, dès qu'il ne faisait point partie de la caste

Digitized by Google

nobiliaire. L'opinion publique a bien su venger cette autre sorte de parvenus, à laquelle appartiennent tant d'hommes distingués de nos jours, surtout parmi nos illustrations militaires. Il est beau de parvenir par son épée ou sa plume; et plus d'une fois sans doute M. de Châteaubriand s'est repenti de son injuste trait contre Napoléon : « Ce n'était qu'un *parvenu* à la gloire. » Ces parvenus-là ne sont pas communs! — Mme de Genlis a fait un roman intitulé *les Parvenus*, où, sauf quelques traits de malignité injuste, fruit de ses préventions habituelles, elle a dépeint assez bien les travers et les ridicules des individus de ce genre qu'avaient fait surgir chez nous le bouleversement des fortunes, l'agiotage, les fournitures, etc. Mais déjà le tableau a vieilli, et ne représente plus leurs successeurs. — Aujourd'hui, si le mot *parvenu* se maintient encore dans le Dictionnaire et dans le langage, la société, plus équitable et plus éclairée, n'applique plus ce terme dédaigneux aux hommes qui ont su conquérir par leurs talents une position que ne leur avait point donnée leur naissance, ni même à ceux que leur travail ou leur industrie ont conduits à la fortune; elle le réserve à ceux qui n'ont acquis l'un ou l'autre de ces avantages que par l'intrigue ou l'indélicatesse : désormais, ce sont là pour nous les seuls *parvenus*. OURRY.

PARVIS. Ce mot nous semble venir du latin *per viam*, et désigner la partie extérieure d'un temple qui communique immédiatement à la voie publique. Le parvis est, en un mot, l'entrée principale d'un temple, et comprend les accessoires architectoniques de cette entrée. Ce mot désigne également la place même qui précède le monument : c'est dans ce sens que l'on dit à Paris le *Parvis Notre-Dame*, pour indiquer la place située devant le portail de cette église. — Nous ne reproduirons pas la ridicule opinion qui fait venir *parvis* du mot *paradis*. On a prétendu que dans le temple de Salomon le parvis était un espace quelconque qui environnait ou précédait le tabernacle. Mais, dit M. Quatremère de Quincy, il est clair que l'usage d'une place en avant de ce monument fut commun à beaucoup d'autres; et ensuite rien ne nous assure que le mot français ne soit pas une traduction fort arbitraire, et ce qu'on appelle un équivalent, du mot hébreu. A. S.

PAS (*passus, gradus*). Ce mot, que Nicod croit venir de l'hébreu *phasé*, qui veut dire *passage*, désigne une enjambée, le mouvement que fait un homme ou un animal en portant un pied devant l'autre pour marcher. Quand il s'emploie pour mesure, il signifie une *longueur* (le *pas* de l'homme) de 2 pieds 1/2; celui des Allemands, néanmoins, nommé *pas géométrique*, est de 5 pieds. Le mille d'Italie est de 1,000 pas géométriques, l'ancienne lieue de France de 3,000, celle d'Allemagne de 4,000. Le stade était de 125 pas. Ce mot sert aussi à exprimer la démarche, la manière d'aller: aller *à pas de tortue*, pour lentement; aller *à pas de loup*, pour dire doucement, comme en cachette; *à grands pas*, pour très vite; *à pas comptés*, pour gravement : c'est ainsi que Boileau a dit :

> . . . Marchait à pas comptés
> Comme un recteur suivi des quatre facultés.

Ce mot a été l'origine d'un grand nombre d'autres locutions figurées et proverbiales : *Retourner* ou *revenir sur ses pas*, c'est retourner au lieu d'où l'on vient; *s'attacher aux pas de quelqu'un*, c'est le suivre partout; *suivre les pas*, ou plutôt, *marcher sur les pas de quelqu'un*, c'est l'imiter, faire en tout comme lui. *Tout dépend du premier pas*, dit-on d'une affaire dont le succès dépend de la manière dont elle est commencée, entamée, proverbe qui a quelque analogie avec le suivant : *il n'y a que le premier pas qui coûte*, c.-à-d. qu'en toute affaire le plus difficile est de commencer, ou bien : quand on a fait une première faute, on en commet d'autres plus aisément. *Pas* s'emploie également au sens moral, et, dans beaucoup d'autres cas, de la conduite qu'on tient dans

le monde, des démarches qu'on y fait, des succès qu'on y obtient, des revers qu'on y essuie, comme dans ces phrases: *Faire un faux pas*, c'est commettre quelque faute, faire quelque sottise dans une affaire. Cette locution s'emploie aussi dans le sens propre et littéral. Ce jeune homme s'est perdu par sa faute, dès *les premiers pas qu'il a faits* dans le monde, c.-à-d. les premières démarches. *Un pas de clerc*, c'est une faute grossière dans une affaire; *aller à pas de géant* dans une carrière, dans le chemin de la fortune, c'est y faire de rapides progrès; *faire les premiers pas*, c'est faire les premières avances pour une réconciliation, les premières propositions pour une affaire; *en être aux premiers pas*, c'est n'être pas plus avancé dans une affaire qu'au commencement. *Pas* se dit aussi des allées et venues, des peines qu'on se donne pour faire réussir une affaire: Il n'a pas ménagé ses *pas*; j'ai fait pour réussir bien des *pas* inutiles. *Mettre quelqu'un au pas*, c'est l'obliger à faire son devoir; *ne pas faire un pas de plus*, c'est ne plus vouloir s'occuper d'une affaire; *regretter, plaindre ses pas*, c'est ne pas vouloir se donner de peine pour un autre, regretter celle qu'on s'est donnée. *Pas* se dit aussi de la préséance, du droit de marcher le premier: Ces gens se sont contesté le *pas*; l'un a pris le *pas* devant l'autre. On dit: *se tirer d'un mauvais pas, d'un pas difficile*, pour sortir d'une affaire embarrassante; on dit que *c'est un pas glissant*, pour une occasion où il est difficile de se bien conduire. *Il a passé le pas*, se dit de quelqu'un qui est mort; mais *il lui a fallu passer le pas*, signifie seulement qu'on a forcé quelqu'un à faire une chose à laquelle il se refusait; *franchir le pas*, c'est se décider à faire une chose après de longues hésitations. Ces locutions viennent sans doute de ce que *pas* signifie aussi un passage étroit, difficile, dans une vallée, dans une gorge de montagne: le *pas* de Suze, le *pas* des Thermopyles, de l'Écluse. Le *Mal-Pas* du canal du Languedoc est cette montagne qu'on a percée pour y faire passer le canal sous une voûte de 85 toises. Le *Pas-de-Calais* (*v.*) est le détroit entre Douvres et Calais: toute sorte de détroit, entre des terres, des bancs de sable, des rochers d'un passage dangereux, se nomme également *pas*. C'est dans ce sens qu'on appelait *pas d'armes* autrefois le lieu que les chevaliers entreprenaient de défendre, ainsi que le combat qu'un tenant, ou seul, ou accompagné de plusieurs chevaliers, offrait dans les tournois, contre tout venant. Le *pas* de l'arc triomphal, que François, duc de Valois, ouvrit en 1514, avec neuf chevaliers, dans la rue Saint-Antoine, à Paris, pour le mariage de Louis XII, n'était qu'un *pas* d'armes; on appelait cependant plus proprement ainsi les lieux qu'on entreprenait de défendre, comme des ponts, des grands chemins, des passages, qu'on ne pouvait traverser sans combattre ceux qui les gardaient. *Pas*, en termes de danse, se dit des diverses manières de marcher, de sauter, de pirouetter. Il y a le *pas marché, pas de basque, pas de gavotte, pas de menuet*, etc. Dans l'art militaire, *pas*, se dit des diverses manières de marcher qui ont été réglées pour les troupes: il y a le *pas ordinaire*, le *pas accéléré*, le *pas de charge*. *Changer le pas*, c'est quitter le pas pour en prendre un autre; *marquer le pas*, c'est simuler seulement le pas, et en observer la cadence, mais sans avancer. On nomme *pas*, en termes de manége, une des allures naturelles du cheval: Ce cheval a le *pas* rude, le *pas* très doux; le cheval de *pas* est celui qui va un grand pas, et fort à l'aise; un cheval a le *pas* relevé, quand il lève bien les jambes de devant, en marchant. *Pas* se dit encore de la trace que laissent en marchant les pieds des hommes ou des animaux: On ne peut marcher sur la neige sans y imprimer la trace de ses *pas*. On nomme aussi *pas* le seuil d'une porte (*limen*), et même les marches, les degrés: Se tenir sur le *pas* de la porte. Le mot de *pas* s'applique également à un grand nombre d'objets usités dans les

Digitized by Google

arts et les métiers, mais que nous n'énumèrerons pas ici. *Pas à pas* (en lat. *gradatim*, *pedetentim*), vent dire aller doucement. *De ce pas, tout de ce pas*, est une locution adverbiale, qui veut dire tout de suite, à l'instant même. Z.

PAS-DE-CALAIS. Le département du Pas-de-Calais, ainsi nommé à cause de la petite distance qui sépare l'Angleterre de Calais (distance que les anciennes traditions nous apprennent avoir été bien plus petite encore), se compose du pays anciennement habité par les Atrébates, par les Morins, et d'une petite partie de l'ancienne Flandre. Malgré les prétentions souvent exagérées des historiens, nous devons convenir que l'origine de ces peuples, à part peut-être les Morins, est plongée dans une profonde obscurité : nous regrettons que le cadre que nous avons cru devoir adopter ne nous permette pas d'entrer dans de longs détails à ce sujet ; il serait quelque peu curieux de voir les nombreuses hypothèses, présentées comme certitudes, faites par un grand nombre d'auteurs sur l'origine de l'Atrébatie. On concevra d'ailleurs facilement la vague obscurité qui environne son point de départ, quand on saura, de l'aveu de tous ceux qui ont écrit sur ce sujet, que ce peuple, essentiellement nomade, adorant une grande et unique divinité désignée sous le nom d'*Esus*, obéissait servilement et aveuglément aux injonctions de ses prêtres, connus sous le nom de *druides*, qui, accaparant toutes les connaissances humaines de leur temps, apportaient des obstacles invincibles à l'instruction du peuple ; ils lui défendaient d'apprendre à lire et à écrire, ils n'écrivaient eux-mêmes absolument rien. Transmettant à des jeunes gens éprouvés par un silence de 20 années tous les ressorts de leur pouvoir, ils leur apprenaient par cœur tout ce qu'ils devaient savoir. Ils différaient pourtant sur quelques points avec les druides de la Morinie : aussi quelques guerres qui en furent, dit-on, la suite, virent-elles un grand nombre de prisonniers offerts de part et d'autre en holocauste à leur farouche et cruelle divinité, à laquelle ils offraient des victimes qu'ils appelaient *supérieures*, parce que l'homme étant la plus noble et la plus sublime création de la divinité, rien ne devait à leur avis lui être agréable comme l'offrande de cette même création.—Néron fut le premier qui apporta des entraves dans leur culte, du moins dans l'Atrébatie ; quant à la Morinie, il paraît que Tibère lui-même condamna leurs druides aux peines qu'ils faisaient subir à leurs victimes. Dès cette époque, ils devinrent plus rares, mais ils se firent magiciens, changèrent de nom, et profitèrent de leur influence sur le peuple par suite de leur prétendu art divinatoire, auquel ils immiscèrent adroitement leurs femmes, et ils ne furent définitivement abolis, quant à leurs fonctions, que vers la fin du règne de Charlemagne. — L'Atrébatie et la Morinie faisaient, à peu de distance de leur origine, partie de la Gaule celtique. Lorsque Jules-César les subjugua, les Gaulois n'avaient pas une forme de gouvernement unique : les uns étaient régis par une espèce de monarchie, les autres par une espèce de république ; quelques-uns étaient soumis à un gouvernement aristocratique ; le reste enfin avait un fantôme de gouvernement, ridicule assemblage de chacun des précédents. C'est ce qui fit leur faiblesse ; aussi Jules-César, après avoir vaincu les Helvétiens et les Belges, vint-il à bout de ces derniers, quoique la Morinie lui résistât longtemps ; ce qui s'explique par les immenses forêts dont ces pays étaient couverts, par le difficile abord qu'offraient leurs nombreux marécages, et par le courage de ces peuples, qui, dit-on, allait souvent jusqu'à la témérité.—Les Romains y formèrent de grands établissements, surtout dans la Morinie, qui devint le point de départ de leurs tentatives contre la Grande-Bretagne. On trouve dans plusieurs localités des vestiges des camps romains, des voies militaires, dont quelques-unes furent réparées au temps de la princesse Brunehaut, et portent le

nom de *chaussées Brunehaut*; elles allaient, au nombre de sept, aboutir au village de Baval. On trouve aussi un grand nombre de sarcophages, de statuettes, de vases, de patères, d'urnes, d'ustensiles et de médailles : un endroit voisin d'Arras, situé près de deux monticules converts de bois, porte encore aujourd'hui le nom de Camp-de-César : on y trouve journellement, même sans aller à une grande profondeur, les objets dont nous venons de parler. Certaines traditions affirment qu'au IXe siècle existait encore une espèce de fort entre Ygy et Arras (Ygy représentant probablement un hameau situé à 3/4 de lieue d'Arras, et appelé aujourd'hui Hugy). C'est près de Saint-Pol que se trouve le champ de bataille d'Azincourt, théâtre d'un des plus grands désastres de l'armée française au moyen âge. En 1815, par suite des vicissitudes malheureuses auxquelles un état est exposé dans les chances de la guerre, les Anglais occupèrent encore momentanément ce pays; quelques-uns voulurent fouiller cette plaine, tombeau de tant de chevaliers français; un honorable fonctionnaire s'y opposa formellement, et fit respecter la cendre de tant de guerriers malheureux. Sans doute, ils auraient voulu en fertiliser nos champs, car on n'ignore pas qu'au nombre des engrais employés aujourd'hui par l'agriculture anglaise (*perfectionnée*) se trouvent les ossements des plus fameux champs de bataille du IXe siècle. On trouve aussi les restes de quelques châteaux du moyen âge, et de quelques abbayes magnifiques, d'après ce que les auteurs contemporains nous en rapportent. Parmi ceux-ci, doivent occuper le premier rang celui de Saint-Bertin à Saint-Omer, dont on voyait encore les faibles restes en 1831, époque à laquelle on y trouva le tombeau d'un duc de Bourgogne; et celui de Saint-Éloi, à 2 lieues d'Arras, qui n'a conservé que ses deux énormes et majestueuses tours avec quelques ruines abandonnées au temps. — Quelques personnes admettent avec les érudits que Térouanne était la capitale de la Morinie, mais on ne s'accorde pas pour l'emplacement de *Portus-Itius*, qui aurait été, dit-on, le port principal des Romains : les uns le mettent à Montreuil, c'est le plus petit nombre; d'autres à Wissant : ceux-ci n'ont pas pour eux plus de preuves à alléguer; le plus grand nombre s'accorde à le mettre à Boulogne. Il est constant, du reste, d'après les plus anciennes et les plus nombreuses traditions, que Boulogne a été une ville maritime importante sous les Romains; elle a été nommée, d'après une médaille d'or de Constance, *Bolonia oceanensis*, et paraît avoir été réunie à *Gesoriacum*, ou être cette même ville : c'est ce sur quoi plusieurs historiographes ne sont pas d'accord. — Pour ce qui a rapport à l'Atrébatie, il n'y a pas l'ombre de doute qu'Arras, désignée alors sous le nom *Atrebatum*, en ait été la capitale; assez de monuments témoignent de l'importance de cette ville par rapport à celles du même pays pour prononcer à ce sujet. — D'après Dom. Ducroq et plusieurs autres, le christianisme se serait répandu, d'abord dans la Morinie, et ensuite dans l'Atrébatie, vers l'an 234, et cela par les soins de saint Firmin, qui aurait fait bâtir une petite chapelle près d'*Atrebatum*, lorsqu'en 275 saint Fulcien et saint Victoric en auraient fait bâtir une autre aux environs de Boulogne. Ceci expliquerait les vestiges d'un ancien temple ou d'une petite chapelle que saint Vaast aurait ensuite trouvée à Arras, quand il y vint prêcher la foi. Mais les désastres auxquels ces deux provinces furent ensuite livrées, le pillage et la dévastation dont elles furent l'objet, les firent bientôt disparaître. — La domination romaine, qui trouva dans son luxe et sa mollesse la cause de sa décadence, ne s'y soutint que jusqu'au Ve siècle, après que Valentinien eut créé, vers 363, un officier chargé de l'autorité civile sous le nom de *comes* (comte). On ignore quel fut le premier *comes* de l'Atrébatie; quant à celui de la Morinie, on s'accorde assez généralement à dire que ce fut Théodose, père de l'empereur Théodose-le-Grand. Pendant ces entre-

faites, on eut plusieurs fois à dompter les tentatives insolentes d'envahissement des Bretons, qui échouèrent dans leurs entreprises. — C'est alors que les Vandales, les Normands, les Francs, et surtout les Saxons, dans leurs courses et leurs incursions presque continuelles, tombèrent sur ce pays, qu'ils ravagèrent, et où rien ne fut à l'abri de leur esprit de destruction, excepté toutefois la tour d'Ordre, dont ils sentaient le besoin pour les guider peut-être dans leurs nouveaux projets de meurtre et de pillage. Les Francs en gardèrent la domination jusqu'en 863; alors Charles-le-Chauve, mariant sa fille Judith à Bandouin, premier comte de Flandre, lui donna pour dot l'Artois et le Boulonnais, le comté d'Artois comprenant l'Atrébatie, et la Morinie formant la majeure partie du comté de Boulogne, dans les destinées duquel il était d'avoir encore à gémir bien des fois sous les effets des plus épouvantables déprédations. Le comté, ravagé par les Normands et soumis aux comtes de Flandre, eut ensuite des seigneurs particuliers jusqu'en 1477, que l'adroit Louis XI l'échangea avec Bertrand II de la Tour d'Auvergne contre la jugerie de Lauraguais, en Languedoc, et le réunit à la couronne, tout en en donnant la suzeraineté à l'image de la sainte Vierge Notre-Dame-de-Boulogne, dont il se déclara l'humble vassal, et à laquelle il s'obligea pour lui et ses successeurs à lui offrir un cœur d'or de la valeur de six mille livres.—Calais, compris dans le territoire cédé par Charles-le-Chauve, et tombé ensuite par les chances de la guerre entre les mains des Anglais, fut longtemps en leur pouvoir. L'an 1558, le duc de Guise en fit la conquête dans l'espace de huit jours, et il est resté depuis réuni à la couronne. — Quant à l'Artois, qui, en 1297, avait été érigé en pairie sur la demande faite à Philippe-le-Bel par Robert, qui en était le comte, cette province avait suivi la fortune des possessions des comtes de Flandre et de Bourgogne, et était devenue, par la mort de Charles-le-Téméraire, une des provinces de la maison d'Autriche. Conquis en 1640, il fut cédé à la France par le traité des Pyrénées en 1659. Alors, Philippe IV conservait Aire, Saint-Omer et leurs dépendances. Enfin, en 1678, Charles II, roi d'Espagne, en succédant à Philippe IV dans l'Artois réservé, le céda à Louis XIV par le traité de Nimègue; l'Artois resta depuis sous la domination de la France, et a formé, comme on le sait, l'apanage des seconds frères de nos rois. On sait que le titre de comte d'Artois est celui que portait Charles X quand il arriva au trône. Vint ensuite, en 1790, la proclamation du 6 janvier, concernant la division de la France en 83 départements. Le Pas-de-Calais, que l'on subdivisa en six arrondissements, se trouva formé du Calaisis, du Boulonnais et de l'Artois réunis.—Il était d'usage, quand un comte d'Artois ou un roi de France faisait sa première entrée à Arras, que le mayeur et ses échevins ne lui en ouvrissent la porte d'honneur (qui était la porte Saint-Michel) qu'après en avoir reçu le serment de maintenir les habitants dans leurs droits et priviléges; on lui annonçait aussi, à une certaine distance de la ville, que les comtes d'Artois ou les rois de France, d'après une charte octroyée par Robert II, ne pouvaient faire grâce aux criminels bannis par jugement des échevins, sinon à leur première entrée et pour moins de cinq ans: les formules de ce serment, qui étaient presque toutes différentes, étaient rédigées par le mayeur et les échevins. A s'en rapporter au recueil de ces formules, il paraîtrait que Louis XI sut se soustraire à cet usage, car, arrivant de Doulens, il entra par la porte Bandimont, et non par celle réservée à ces solennités. Il y trouva Jean Joffroy, cardinal et archevêque d'Alby, précédemment évêque d'Arras, et Pierre de Rauchicourt, son successeur. Il alla, en tenant Joffroy par la main, jusqu'à la cathédrale, où il fit sa prière à la *manne*, que l'on avait descendue exprès. Il paraît que Louis XIV est le seul qui, avec Louis XI, se soit dispensé du serment dont nous venons

de parler. — Pour ce qui se rattache à la première entrée d'un comte d'Artois à Arras, les archives contiennent deux autres faits remarquables. Il y est dit d'abord que quand Jean, duc de Bourgogne, et Marguerite de Bavière, sa femme, vinrent à Arras, le 12 août 1405, comme le mayeur et les échevins, après avoir offert au duc quatre pots, une aiguière et une coupe d'argent doré, n'avaient aucun joyau à offrir à la duchesse, ils la prièrent d'accepter cent écus à convertir en telle vaisselle qu'elle voudrait. Le second rapporte que quand Isabelle, fille du roi de Portugal, que Philippe-le-Bon avait épousée en troisièmes noces, en 1430, vint à Arras le 16 février de la même année, comme elle entrait dans la ville, on vit paraître un pigeon blanc qui descendit dans la voiture de cette princesse, tenant en son bec un chapeau de violettes; elle prit le pigeon, le garda sur ses genoux, et se mit sur la tête cette couronne de fleurs.—La principale ville de ce département, et qui en est le chef-lieu, Arras (*v.*), était aussi, sous le nom d'*Atrebatum*, la capitale de l'Atrébatie: on prétend qu'elle s'est aussi appelée Nemetacum et Origiacum. Les Vandales, en 407, et les Normands, en 880, la ravagèrent entièrement; les habitants se retirèrent alors en très grande partie à Beauvais et dans les environs; mais la dévotion à saint Vaast y ramena les pélerins, et bientôt sa première population y revint. Ses fortifications furent considérablement augmentées vers 1355 pour la protéger contre les tentatives d'envahissement des Anglais. C'est vers cette époque qu'éclata une sédition du peuple contre les nobles, qui, à son avis, refusaient de concourir suffisamment à un nouvel impôt levé sur la ville. Plusieurs gentilshommes furent mis à mort; les autres trouvèrent leur salut dans la fuite; mais, bientôt après, l'armée royale vint battre les insurgés, dont les principaux chefs furent mis à mort. Arras tomba au pouvoir des ducs de Bourgogne; mais, après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI ayant pris possession d'Arras en 1477, les habitants, attachés à la maison de Bourgogne, se révoltèrent: le roi vint l'assiéger en personne; il l'emporta d'assaut, et chassa presque tous les habitants. Il voulut effacer jusqu'au nom de la ville, et lui imposa celui de *Franchise*, et non celui de *Merveille*, comme l'ont prétendu quelques historiens. Charles VIII s'efforça en vain de ramener la prospérité à Arras avec son ancienne population. Sous Louis XIV, Colbert renouvela de pareils efforts, qui restèrent infructueux; la révocation de l'édit de Nantes porta le dernier coup aux manufactures et au commerce de plusieurs étrangers protestants, qui avaient enrichi la ville sous Charles VIII. Charles d'Autriche, fils de Philippe-le-Beau, fut le dernier comte d'Artois vassal de la couronne de France. Arras tomba au pouvoir des Espagnols, qui s'en emparèrent par surprise. Henri IV, qui avait à se venger sur les Espagnols de la perte d'Amiens, essaya de s'en emparer, sans y réussir. Cette ville ne rentra au pouvoir de la France qu'en 1640; Richelieu lui-même dirigeait le siége, qui fut long et cruel. Les Espagnols avaient fait graver sur l'une des portes:

Quand les Français prendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

— Un plaisant de l'époque proposa de conserver ce distique en y supprimant le *p*. On n'est pas d'accord sur la question de savoir si son conseil prévalut; le plus grand nombre des auteurs prétendent que tout fut effacé. En 1654, Condé, révolté et réuni aux Espagnols, qu'il avait vaincus, vint mettre le siége devant Arras; mais Turenne sauva la ville, battit Condé et chassa les Espagnols. Sous Louis XIV, Vauban fortifia la ville, et dressa le plan d'un citadelle, que l'on construisit immédiatement, et qui depuis a reçu le nom de la *belle inutile* (plusieurs officiers de génie ont affirmé et prouvé la justesse de cette qualification). — L'histoire d'Arras, pendant la première révolution, n'est que trop connue; tout le monde sait de combien d'excès et de cruautés cette malheureuse ville fut

le théâtre, par le fait même de quelques hommes qui y avaient reçu le jour. Partisans du mémoire de Robespierre couronné à l'académie de Metz en 1784, nous admettons avec lui l'injustice du préjugé qui fait rejaillir sur toute une famille l'infamie d'une condamnation, nous y ajouterons même, ou l'infamie et la cruauté d'un de ses membres. Aussi consentons-nous sans regret à nous priver de compléter le portrait d'Arras par quelques passages de la *Lanterne-Magique*, ouvrage maintenant fort rare, et dans lequel on s'occupe des Artésiens qui ont pris une part active aux horreurs de cette déplorable époque.— Cette ville, située sur une vaste et fertile plaine sur la rive droite d'une petite rivière, la Scarpe, est séparée en deux par un ravin où coule la rivière du Crinchon. L'une, près de la citadelle, la cité, n'avait anciennement avec l'autre rien de commun que le nom. Elle dépendait de l'évêque et du chapitre, qui relevaient du roi. La ville, bien plus moderne que la cité, doit son origine à une chapelle que saint Vaast fit construire sur le bord du Crinchon, où il se retirait souvent pour prier. Saint Aubert y fit construire une église, et y fonda un monastère, que Thierry dota magnifiquement, et où il fut enterré avec la reine Doda, son épouse (appelée Clotilde par certains historiens). Ce ne fut qu'en octobre 1749 qu'elles furent réunies sous la même autorité. La cathédrale, qui a été détruite dans la révolution, était un admirable chef-d'œuvre; au-dessous de cette cathédrale était un immense caveau, qui en représentait l'exacte répétition. Les édifices de cette ville sont grands et beaux; on cite particulièrement le beffroy, ouvrage des Espagnols, flèche énorme et hardie, qui va se perdre dans les nues, et qui porte à sa pointe les armes d'Arras, un lion dressé sur ses deux pattes, portant lui-même les insignes du gouvernement, assez variables en France. L'hôtel de la préfecture, qu'un incendie a en partie détruit dans ces derniers temps, avait été construit par l'évêque Conzié en 1780, pour recevoir les députés lors de la tenue des états d'Artois. On y remarque en outre un beau jardin, de belles casernes, un arsenal, un manége couvert, une salle de spectacle, dont la façade, nouvellement restaurée, porte à son sommet huit muses, la neuvième ayant été reléguée avec leur frère dans l'intérieur; de magnifiques promenades connues sous le nom d'*allées*, qui sont charmantes, et que les jeunes Artésiennes, fraîches et gentilles, connaissent le moyen de rendre plus agréables encore. Arras a aussi deux places très régulières, avec des maisons dont les façades, commençant par des arcades, vont ensuite se terminer en pointe, ce qui les fait ressembler à une grande série d'énormes palissades. L'église Saint-Vaast, aujourd'hui la cathédrale, est de construction moderne : c'est un monument remarquable, quoique d'une architecture bizarre. La bibliothèque possède encore, malgré ses nombreux envois dans les villes voisines, 47 à 48 mille volumes, dont beaucoup de manuscrits rares et précieux provenant des moines de l'abbaye Saint-Vaast. Enfin, Arras présente maintenant l'aspect d'une ville bien bâtie ou près de l'être, tandis que, qui l'eût vu noire, sombre, enfumée, boueuse et mal alignée, il y a vingt ans, en eût eu une fort triste opinion. Comme beaucoup de villes de France, elle a un évêché, un collége, deux tribunaux, une préfecture, une société académique, des églises en nombre suffisant pour les besoins du culte, et un canal par lequel lui arrivent de Valenciennes et de Belgique les charbons, dont elle fait un commerce considérable. — C'est dans l'ancien Artois que, perçant à une petite profondeur, il y a environ cent-vingt ans, on en vit jaillir de l'eau à une hauteur de quelques pieds; de là le nom *artésien* donné aux puits que l'on a établis depuis en si grand nombre dans plusieurs parties de la France. — Il est impossible, quand on parle d'Arras, de ne pas dire un mot de la *manne* et de la *chandelle d'Arras*. Lorsque, sur la fin de l'empire de Ju-

lien-l'Apostat, Dieu rendit la terre stérile par une ardente sécheresse d'où résulta une affreuse famine, Arras et les lieux circonvoisins n'évitèrent pas ce fléau, mais le peuple, ayant beaucoup souffert, fit tous ses efforts pour apaiser la colère de Dieu, qui se laissa enfin toucher par des jeûnes, des prières, des aumônes et les autres exercices de piété que comportait la condition d'un peuple nouvellement converti à la foi. Aussi, dans une autre année de sécheresse et de stérilité pour beaucoup d'autres pays, vers l'an 369, la troisième année de l'empire de Valentinien, on vit tomber à Arras et dans les environs une pluie fine mêlée d'une espèce de laine blanche (que l'on appela *manne* par imitation de celle dont Dieu avait nourri son peuple dans le désert), qui fertilisa tellement la terre que jamais on n'avait observé de moissons aussi abondantes. Quelques personnes en recueillirent, et une quantité de cette sacrée substance existe encore à Arras, renfermée dans une riche châsse, et y a toujours été en haute vénération. On célèbre tous les ans, le dimanche après Pâques, un office à l'intention de cette relique, on baisse la châsse afin que le peuple puisse voir l'objet de sa vénération, et on la promène processionnellement dans les grandes sécheresses : le pape Clément, en 1342, a accordé un an et 40 jours d'indulgence à ceux qui font leur dévotion à la manne, et Calixte III les a augmentés en 1455. Saint Jérôme, Orose, et Vincent de Beauvais, qui vivaient de ce temps, parlent de ce même prodige. — Quant à la sainte chandelle, une ancienne tradition, reproduite dans un manuscrit du xve siècle par le père A. C., rapporte qu'elle fut donnée par la Vierge à trois musiciens revenant la nuit d'un village où ils avaient fait danser une noce, et dont l'un d'eux avait reçu une pièce de monnaie qu'il prétendait avoir perdue. Le second musicien aurait eu, à ce qu'il paraît, une vieille rancune contre celui qui prétendait avoir perdu leur salaire, parce qu'il passait pour avoir tué son frère; et comme, pour le venger, il profitait de cette circonstance pour accuser Normant de mauvaise foi, et qu'on allait en venir aux coups, la Vierge, leur apparaissant, aurait donné au troisième musicien une chandelle qui devait à l'avenir toujours brûler sans se consumer, et au moyen de laquelle on retrouva la pièce de monnaie égarée. — D'après d'autres traditions plus souvent reproduites et plus accréditées, ce serait vers la même époque que, dans la première supposition, l'an 1105, Arras, dont la population était débauchée et adonnée à toute sorte de vices, aurait été atteinte d'une maladie connue sous le nom de *feu ardent*, qui brûlait la partie du corps atteint de ce mal, et sur laquelle les plus habiles médecins ne pouvaient rien. Après les secours évidemment inutiles des médecins, les malades se rendirent à l'église de Notre-Dame, et invoquèrent celui de la Vierge, qui les aurait exaucés de la manière suivante. Elle apparut deux fois, élégamment vêtue, à nos deux musiciens ennemis, Normant et Iller, leur ordonnant de se rendre à Arras, près de Lambert, alors cardinal et évêque de cette ville, de lui dire de sa part de veiller dans l'église la nuit du samedi, et qu'au premier chant du coq elle descendrait du chœur, tenant à la main un cierge qu'elle leur donnerait; qu'ils auraient à en faire dégoutter quelque peu dans des vases remplis d'eau; qu'ils en donneraient à boire aux malades, et même qu'ils en feraient distiller sur la partie du corps affligé; elle ajouta que ceux qui se serviraient de ce remède avec une vive foi seraient guéris, mais que ceux qui le mépriseraient perdraient la vie; elle ajouta encore que pour ce qui se rapportait au sujet de leur haine, elle leur enjoignait de l'oublier. Les choses se passèrent comme il avait été dit : 168 malades furent guéris sur-le-champ; un seul, qui, quand on lui offrit l'eau préparée, dit qu'il aimerait mieux du vin, mourut très embrasé. La chandelle devint l'objet d'un culte tout particulier; elle fut ensuite placée dans une

petite chapelle près d'une pyramide de belle et antique structure, qui se trouvait sur la petite place. On fonda la confrérie des Ardents. — Plusieurs papes, entre autres Innocent VIII et Clément VIII, accordèrent des indulgences de 5 à 10 ans à ceux qui feraient leurs dévotions à la sainte chandelle. On ignore maintenant ce qu'elle est devenue. Nous regrettons que la place ne nous permette pas de dire quelque chose du calvaire d'Arras, qui fut brûlé dans les caveaux de la cathédrale pendant la révolution, et cela pendant un orage épouvantable, et avec d'autres circonstances bien moins naturelles. On lui attribue une foule de miracles. — Il paraît que Tournai fut aussi atteint du feu ardent vers le commencement du xie siècle, et que ses habitants furent guéris aussi par l'intercession de la sainte Vierge. Depuis, on fit tous les ans une procession, à l'une desquelles Sigibert, moine de Gembloux-lès-Namur, et d'autres historiens disent qu'on vit jusqu'à 50,000 personnes. — Arras avait anciennement son roi des ribauds : ses fonctions consistaient à faire la perquisition des ladres pour les forcer à quitter la ville. Il était aussi chargé de mener les femmes de mauvaise vie dans les lieux publics qui leur étaient destinés. — La commune de Pas-en-Artois avait aussi un singulier usage, qui existait encore au commencement du xviiie siècle : le roi des Guelifs, choisi par voie d'élection, et toujours parmi les gens du peuple, avait à ses ordres une compagnie très nombreuse appelée *francs-hommes*; il rendait tous les ans une visite aux échevins, le jour de l'an et le jour de la saint Martin. On lui accordait quelques gratifications pour se divertir avec sa suite pendant ces deux jours. Mais c'est alors que cette institution atteignait son but : après avoir pris connaissance des différends qui existaient entre maris et femmes, tant dans la commune que dans les lieux circonvoisins, quand une femme était convaincu d'usurper l'autorité maritale, il rassemblait ses gardes, montait sur un âne, conduisait ses francs-hommes à la maison de la femme coupable, arrachait lui-même une paille de la couverture de chaume, et livrait ainsi la toiture aux vengeurs du mari; aussitôt les francs-hommes se précipitaient sur la maison, qu'ils découvraient en un instant sans y entrer. — Pour ce qui se rapporte à l'idiome du pays, c'est un patois qui se rapproche beaucoup du picard, mais plus lourd, plus traîné et moins cadencé, quoique souvent chanté, dans certaines localités du moins. — Le caractère des Artésiens est un peu lourd et apathique, réfléchi, bon, généreux, hospitalier, mais vindicatif, jaloux de ses droits et de ses priviléges, confiant, peu ambitieux, et ferme dans l'exécution d'un projet suffisamment médité. Les habitants des campagnes, qui se figurent toujours que l'on veut faire d'eux des dupes, sont au contraire défiants et intéressés; ils passent même, sinon en général, du moins dans beaucoup de cas particuliers, pour chercher dans leurs relations commerciales avec les habitants des villes, pour prendre l'initiative des intentions sordides ou peu délicates qu'ils prêtent à ces derniers. — Il est digne de remarque combien peu les Artésiens partagent avec les Français des autres provinces le défaut ridicule de s'enorgueillir et de se pavaner des célébrités qui ont habité leur ville ou qui y ont reçu le jour. Cela s'explique pourtant jusqu'à un certain point, quand on songe que beaucoup de leurs grands hommes, les Vidocq, les Damiens, les Lebon, n'ont pas toujours dirigé suivant la voie la plus louable et la plus humaine le *génie* qu'ils avaient ou qu'on peut leur supposer d'après l'*immortalité* qu'ils se sont acquise. — Pigault-Lebrun est assez connu, seulement peut-être ne lui rend-on pas toute la justice qu'il mérite comme historien. Quant à Lebon, l'histoire sévère et juste a confirmé l'arrêt de malédiction que tout Français, et surtout tout Artésien, doit avoir jeté sur lui. L'histoire impartiale n'a peut-être pas dit son dernier mot sur Robespierre. — Le célèbre Charles de Lécluse, Parent-Réal, Laplace-Malle-

brancq, Proyart, Adam de la Halle, Suger, etc., sont encore nés à Arras. Cette ville a produit un grand nombre de saints, parmi lesquels saint Vaast occupe un rang distingué. Il serait superflu de rapporter ici les miracles plus ou moins surprenants qui ont signalé sa vie.

C. Horz de la Roche.

Le département du Pas-de-Calais est borné au nord par le Pas-de-Calais et le département du nord, qui le borne aussi à l'est, au sud par celui de la Somme et à l'ouest par l'océan Atlantique. Sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, est d'environ 30 lieues; sa plus grande largeur, du nord au sud, est de 23 lieues; il a 669,924 hectares carrés (440 lieues carrées) de surface; sa population est de 642,969 individus. On le divise en six arrondissements, qui sont : Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, St-Omer, et St-Pol, et en 43 cantons comprenant 904 communes. Sa surface est assez généralement plate, si ce n'est au centre, où s'élève une petite chaîne de petites montagnes. Il est traversé par la Lys, la Scarpe, la Canche, la Lave, la Lianne, l'Aa et l'Auty, ainsi que par les canaux de Calais, de St-Omer, d'Ardres et de la Marck. Ce département est très fertile, et produit toute espèce de céréales, de légumineuses, du tabac, des graines oléagineuses et des fruits à cidre. On y élève une grande quantité de chevaux estimés, beaucoup de gros et de menu bétail, bêtes à cornes, porcs, volaille, etc. Les pâturages y sont riches et nombreux, mais il n'y a presque point de forêts; on y trouve des carrières de marbre, de faux marbre, de pierres à fusil, de grès à paver et autres, ainsi que des mines de houille, de la tourbe, de la terre de pipe et à potier, etc. Le principal commerce de ce département consiste en grains, graines grasses, eau-de-vie, vin, huile, sel, bestiaux, lin, cuirs, faïence et grès, houille, etc.; son industrie manufacturière a pour objet la fabrication en grand d'huile de colza et d'œillette, de sucre de betterave et de pain d'épice; des fabriques de drap commun, de toile et de cotonnades, de dentelles, de tulles, de bonneterie, de lainages, de fil, de lin, de savon noir, d'amidon, de pipes de terre; des filatures de coton, des papeteries, des verreries, des raffineries de sel, des brasseries, des distilleries de grain, etc. Ce département, dont Arras est le chef-lieu, fait partie de la seizième division militaire, de l'évêché d'Arras et de la quatrième conservation forestière. Il ressortit à la cour royale de Douai, et nomme sept députés pour le représenter à la législature. Z.

PASCAL. Deux papes de ce nom ont occupé la chaire de saint Pierre. Pascal Ier fut le cent douzième de la nomenclature, et succéda en 817 à Étienne V. Il était connu par sa charité envers les pèlerins, et fut élu tout d'une voix par le clergé et par le peuple. Mais l'humilité n'était pas au nombre de ses vertus. Il s'empressa de se faire introniser sans attendre le consentement de Louis-le-Débonnaire, pour essayer si ce faible monarque laisserait passer cette usurpation. Louis le pria de respecter un peu mieux les droits de l'empire, et le nouveau pape en fut quitte pour une excuse apportée aux pieds du trône par ses légats. Il en fut amplement dédommagé par les libéralités de l'empereur, qui confirma la donation de Charlemagne, et y ajouta la ville de Rome, les îles de Corse et de Sardaigne, et plusieurs patrimoines en Calabre et en Campanie. C'est à ce pape que l'église doit la découverte du corps de sainte Cécile, et des martyrs Maxime et Tiburce, en l'an 821. Deux ans après, il envoya Abbon, archevêque de Reims, et Halitgaire, évêque de Cambrai, dans le Danemarck, pour y prêcher la foi, et couronna de sa main, à Rome, le jeune Lothaire, fils de l'empereur Louis. Accusé d'avoir fait décapiter le primicier Théodore, et son gendre Léon le nomenclateur, Pascal fut obligé de comparaître en présence d'Adelong, abbé de Saint-Waast, et d'Humfroi, comte de Coire, délégués du monarque pour examiner cette affaire, et de se purger par serment de cette accusa-

tion. Mais la faiblesse de Louis le servit mieux que la justice de sa cause. Ce pape mourut le 11 mai 824, après un pontificat de sept ans trois mois et dix-sept jours.

Pascal II, cent-soixante-cinquième pontife, succéda à Urbain II, le samedi 13 août 1099. Il était né à Blède, en Toscane, se nommait Rainerius, dont nous avons fait Rainier, et avait passé les premiers vingt ans de sa vie au monastère de Cluni. Envoyé à Rome par son abbé, il y avait été retenu et fait cardinal et abbé de Saint-Paul par Grégoire VII. C'est lui qui, dans les premiers jours de son avènement, reçut la nouvelle de la prise de Jérusalem par Godefroi de Bouillon. La défaite et la mort de l'antipape Guibert ajouta presqu'en même temps à sa joie. Enfin, Philippe Ier, roi de France, excommunié par lui pour son commerce avec Bertrade, fut contraint de s'humilier aux pieds de ses légats, et ne fut relevé de l'anathème qu'après avoir fait serment de ne plus la revoir. La querelle des investitures troublait alors l'Europe chrétienne. Anselme, archevêque de Cantorbéry, la soutenait au nom du pape, contre le roi Henri, qui l'avait chassé de son siége, et qui prétendait n'avoir pas besoin de la cour de Rome pour nommer et introniser des évêques en Angleterre. Le débat fut vif : le roi et le pape se bravèrent réciproquement par leurs ambassadeurs : « Mon maître, dit Guillaume de Varelvast, ne souffrira pas qu'on lui ôte les investitures, quand il devrait y perdre son royaume.—Et moi, répondit le pape avec violence, je ne lui permettrai pas de les garder, dût-il m'en coûter la tête. » Mais les conseillers du pape lui ayant représenté que son obstination pourrait lui faire perdre les énormes tributs que les Anglais payaient au saint-siége, Pascal II se contenta d'un simulacre d'excuse; Anselme reprit son siége de Cantorbéry, donna l'absolution aux prélats qui avaient reçu l'investiture du prince, et pria le roi de s'abstenir dorénavant de cette cérémonie. La même question divisait l'Allemagne. L'empereur Henri IV, excommunié par Grégoire VII pour la même cause, avait tenu tête aux deux successeurs immédiats de ce pontife. Pascal était le troisième, et l'anathème n'avait ni effrayé l'empereur ni découragé ses partisans. Le pape eut alors recours à la trahison ; il poussa le jeune Henri à se révolter contre son père. Le légat Gebehard releva ce prince de son serment de fidélité, et ce fils rebelle entra dans la Saxe à la tête de la noblesse de Bavière, de Souabe et de Franconie. L'armée de l'empereur passa même sous ses drapeaux, et le vieillard, réduit à fuir devant son fils, fut enfin contraint de se soumettre aux volontés du saint-siége. Pascal fut inflexible : il approuva la révolte du fils, qui, se voyant soutenu par la cour de Rome, força son père d'abdiquer l'empire, et prit le nom d'Henri V. Le malheureux vieillard fut sans cesse rebuté par l'inflexible pontife ; et la mort, qui seule mit un terme à ses tortures, n'en mit point aux fureurs de ses ennemis. L'évêque et le clergé de Liége, réprimandés pour avoir soutenu le vieil empereur, voulurent donner la sépulture à ses cendres ; le fils les contraignit de déterrer le corps de son père, et le cardinal Baronius a vu dans cet acte de scélératesse une action de grande piété. Pascal se mit en route pour l'Allemagne dans l'intention d'aller se réjouir de cet indigne triomphe avec le nouveau monarque. Il tint, chemin faisant, un concile général à Guastalla, le 22 octobre 1106, dédia la cathédrale de Parme à la sainte Vierge, et s'arrêta au monastère de Cluni, dans la crainte de ne pas trouver dans Henri V les complaisances dont il s'était flatté. Il se contenta d'assigner un rendez-vous à Châlons aux députés du nouvel empereur, parcourut, en attendant, les villes de la Charité, de Tours, et vint à St-Denys recevoir les hommages du roi Philippe et du prince Louis-le-Gros. La conférence de Châlons ne fut point pacifique. Les envoyés d'Henri V soutinrent au nom de leur maître que les princes avaient le droit d'investiture, et à peine l'un des prélats qui accompagnaient

le pape eut-il commencé à leur répondre que la voix terrible du duc Guelfe fit entendre ces mots : « Ce n'est pas ici à coups de langue, c'est à Rome, à grands coups d'épée, que cette affaire sera vidée. » Pascal rompit la conférence, assembla un concile à Troyes, où les mêmes scènes se reproduisirent, et rentra dans Rome pour renouveler l'excommunication des laïques qui persistaient à donner les bénéfices de l'église. On se prépara de part et d'autre à la guerre; mais les armes temporelles du pape ne pouvaient balancer celles de son ennemi. Henri V descendit en Italie, ruina les villes qui osèrent faire résistance, et marcha droit à Rome. Un traité suspendit un moment la querelle. Henri parut abandonner le droit d'investiture; le pape, de son côté, lui abandonna le droit de régale, et l'empereur fut introduit dans Rome avec une pompe asiatique. Mais les prélats qu'il menait à sa suite ayant protesté, comme il l'avait prévu, contre un échange qui lésait leurs intérêts, il s'ensuivit une dispute effroyable, au milieu de laquelle le pape fut arrêté et gardé à vue; le peuple courut aux armes, égorgea les Allemands qui se trouvèrent dans les rues, osa même charger les soldats d'Henri V. Cette populace fut refoulée avec un grand carnage; mais des renforts lui arrivèrent pendant la nuit, et l'empereur, forcé d'abandonner la capitale, emmena le pape et une grande partie des cardinaux, les menaçant de les mettre à mort si Pascal ne voulait point céder à ses désirs. Pascal II racheta sa vie et celle de ses amis en accordant enfin le droit d'investiture au roi de Germanie, et le couronna le lendemain dans la basilique de Saint-Pierre. Ce trait de faiblesse fut blâmé par les princes de l'église; ce traité fut considéré comme impie, et Pascal II, accusé d'hérésie, se hâta de convoquer un concile dans le but secret d'être relevé, comme malgré lui, du serment qu'il avait fait de ne jamais excommunier l'empereur pour la question des investitures. Il feignit de vouloir renoncer au pontificat, se dépouilla de la tiare et de la chape; mais le concile lui fit une douce violence, et le résultat de cette comédie fut la cassation du traité qu'il avait signé comme prisonnier. Gui, archevêque de Vienne, chargé de signifier ce nouveau décret aux Allemands, poussa le zèle jusqu'à excommunier encore une fois l'empereur, et la plupart des évêques d'Allemagne se retirèrent de lui en répétant l'anathème. Henri V repasse en Lombardie à la tête d'une armée, vers la fin de 1115, et envoie des députés à Rome pour savoir si on veut en effet recommencer la guerre. Pascal II assemble sur-le-champ un nouveau concile, et, se retrempant dans une discussion violente, renouvelle les défenses prononcées par Grégoire VII. Henri lui laisse 18 mois de réflexion, et ne marche sur Rome qu'en 1117. Mais le pape ne juge plus à propos de l'attendre. Il se retire dans la Campanie, et livre sa capitale à la merci des Allemands. La mort vint enfin le délivrer de ses angoisses et de ses frayeurs. Il expira le 18 janvier 1118, après 18 ans et 5 mois de règne, laissant à son successeur l'embarras de terminer cette querelle. L'histoire, qui n'a pu dissimuler sa mauvaise foi, l'accuse aussi de s'être parfois laissé corrompre par des présents. On dit en effet qu'après avoir déposé Landulphe, archevêque de Ravenne, il lui fit racheter son siége à beaux deniers comptants, et que Maurice Bourdin lui paya fort cher l'archevêché de Brague.

VIENNET,
de l'académie française.

PASCAL (Blaise), un des grands noms scientifiques, philosophiques et littéraires de la France. L'histoire de Pascal est faite. Elle a été longuement écrite par madame Perrier, sa sœur, puis par d'autres d'après madame Perrier. Mais elle est surtout dans ses ouvrages. Le présent article ne saurait être qu'une appréciation rapide de ce génie. — Pascal naquit le 19 juin 1623. Il était fils d'un premier président à la cour des aides de Clermont, en Auvergne, homme savant et pieux, qui, à la mort de sa fem-

me, vint à Paris se dévouer à l'éducation des enfants qu'elle lui laissait. Blaise Pascal s'était révélé comme une intelligence précoce, mais peut-être on a grossi les merveilles de son enfance. S'il faut en croire tous les livres, dès l'âge de 12 ans, il fait un petit traité sur la théorie du son, et peu après, on le trouve dans sa chambre occupé à tracer des figures géométriques, et se rendant compte, à sa façon, du rapport de ces figures entre elles; il était parvenu à découvrir que la somme de trois angles d'un rectangle se mesure par une demi-circonférence, ou bien est égale à deux angles droits, ce qui est la 32e proposition d'Euclide. On a trop parlé de cette explosion du génie mathématique de Pascal, et quelques-uns aussi n'y ont pas cru. Nul doute que l'instinct de Pascal se fit jour de bonne heure par des goûts prématurés ou des recherches faites quelque peu au hasard. Mais ce ne pouvaient être là des découvertes proprement dites, et madame Perrier dit elle-même que son frère n'avait point trouvé la démonstration du théorème, que seulement il la cherchait : c'était bien assez. —Cet enfant s'étant ainsi révélé, son père le laisse aller où son génie l'appelle. Aux études d'antiquité et de langues se joignent alors les études mathématiques. A seize ans, Blaise Pascal fait un *Traité des sections coniques*. Alors les savants commencent à s'étonner sérieusement. Il se mêle aux doctes conférences qui ont lieu chez son père. On l'écoute avec admiration. D'année en année, il monte aux dernières hauteurs de la science. Il fait des découvertes. Il invente des machines. Il résout des problèmes. Il touche en passant celui des probabilités. Il arrive enfin au problème plus sérieux de la *roulette* ou de la *cycloïde*. « La *cycloïde* est la courbe décrite en l'air par le mouvement d'un clou attaché à la circonférence d'une roue de voiture (Bossut). » Il intéresse à cette recherche toute l'Europe ; il devient comme le maître des savants eux-mêmes. —Cependant nulle partie de la science ne lui échappe. En ce temps, la physique était disputeuse et routinière. Descartes s'amusait à la rajeunir par des théories d'une hardiesse ingénieuse ; Pascal s'appliqua à la renouveler par des expériences ; c'était le seul progrès véritable. —L'explication de l'ascension de l'eau dans les corps de pompe était restée douteuse depuis Galilée ; Toricelli, son disciple, l'avait ingénieusement cherchée ; il la touchait peut-être ; Pascal la devina. C'est à cette question que se rattachent ces belles expériences du Puy-de-Dôme, dont parlent tous les livres de physique, et qui devaient servir de point de départ à la physique moderne. Descartes a contesté à Pascal l'honneur de ces découvertes, et il se peut que lui-même les eût soupçonnées par sa puissante pénétration ; mais il ne les eût pas rendues manifestes avec cette clarté expérimentale qui donne à la science son autorité. Descartes imaginait sans vérifier. Pascal imaginait et vérifiait à la fois. C'est la grande différence du physicien qui explique la nature par des théories et de celui qui la découvre par des expériences. Que les savants me le pardonnent ! J'ai un mot à leur soumettre sur ces découvertes du Puy-de-Dôme, quel qu'en soit le premier auteur. On dit trop, à mon sens, dans les livres, que les anciens expliquaient tout par l'*horreur du vuide* ; et aussi, on se moque trop des anciens sous ce prétexte. Les fontainiers de Côme de Médicis, grand-duc de Florence, n'ayant pu faire monter l'eau dans une pompe qu'à la hauteur de 32 pieds ; « C'est, dirent quelques-uns, que la nature n'a *horreur du vide* qu'à 32 pieds. » Et ceux-là auraient mieux fait de ne rien dire du tout. Mais à présent que nous avons au plus juste la raison des phénomènes, nous devrions être plus réservés et plus discrets dans nos jugements sur la science antique, qui la cherchait avec effort. Ces mots, *horreur du vide*, réveillent une idée de mépris qui n'est pas juste. Il faut penser que ce mépris atteint de très grands hommes, Galilée et Pascal lui-même. Bossut a eu plus de sagesse ; il n'a

pas craint de dire, en présence des progrès contemporains : « Où est donc l'absurdité palpable de supposer que, lorsqu'un corps vient à être déplacé, il existe dans la nature une puissance, une vertu active qui tend à rétablir le plein ? » Et il justifie très bien Pascal d'avoir marché à l'expérience qui devait mettre à découvert la pesanteur de l'air, sans rompre brusquement avec la physique de Galilée, laquelle avait expliqué déjà les lois de la chute des corps. Et la pesanteur de l'air elle-même n'était-elle pas au moins soupçonnée par les anciens? Plutarque, ce grand compilateur de l'antiquité, explique par la pression de l'air le mouvement de la mer, et l'immobilité des lacs, et l'ascension des eaux jaillissantes à la surface de la terre, et beaucoup de faits analogues (*Questions platoniques*). L'*horreur du vide*, cette parole transmise de siècle en siècle depuis deux mille ans, n'excluait donc pas toute recherche physique des causes productives des phénomènes. Voilà ce que la science moderne n'a pas assez vu. Je lui demande grâce pour ma digression. — Ce n'est point le lieu de développer l'histoire des découvertes de Pascal, ni même d'apprécier la méthode philosophique qui sembla le conduire à ces découvertes. D'autres ont fait ce travail (*Discours de Bossut.-Biographie universelle*). Observons seulement que ce qui se remarque dans ses travaux, c'est un esprit de précision et d'exactitude qui peut-être l'eût empêché d'embrasser les sciences dans leur plus grande généralité. On croit voir en lui un mérite de détail plutôt qu'une perfection d'ensemble, et c'est pourquoi ses œuvres en tout genre ne sont pas marquées du signe d'unité qui fait la grandeur du génie humain. —Pascal est l'inventeur de la *brouette* et du *hacquet*, deux machines d'une utilité peu apparente à force d'être devenue populaire. Il inventa d'autres machines d'une combinaison plus savante, et aussi d'une application plus difficile. Sa *machine arithmétique* semblait réduire le calcul à un mécanisme. Elle était ingénieuse, mais elle fut inutile. Cependant ce fut une tête de haute et puissante conception mathématique que cette tête de Pascal, qui, sans créer aucun système universel de science, pénétra dans toutes les sciences. L'étonnante perfection des découvertes modernes ne diminue point sa gloire, et il faut rire de ceux qui disent et répètent cette parole trop souvent dite et répétée : « Il y a plus de mathématiques dans la tête d'un élève de l'école Polytechnique qu'il n'y en eut dans celle de Pascal. » C'est une parole d'extrême suffisance, mais de chétive philosophie. Quand la science arrive à ses limites expérimentales, il est facile de la faire entrer en formules dans l'intelligence d'un jeune homme. Mais ce qui ne se met pas en formules, c'est le génie. Archimède ne savait rien de nos méthodes ; il n'en embrassait pas moins les mathématiques dans sa forte tête. Prenons garde que l'humanité n'oublie plus de choses qu'elle n'en apprend. —Suivons la vie de Pascal. Bientôt c'est un autre homme qui se montre. Le monde se reposait des longs déchirements de la réforme. En France, les partis huguenots étaient vaincus. La foi catholique restait maîtresse. Mais la piété même vint apporter d'autres troubles. Le jansénisme parut, secte à peine saisissable dans le principe de ses opinions, et pour cela même plus tenace et plus inflexible. Pascal se trouva jeté dans les controverses par suite d'un accident singulier. —Un jour, il s'était allé promener vers Neuilly, au bord de la Seine. Les *quatre chevaux de son carrosse*, car l'histoire parle ainsi, s'étant emportés, le carrosse fut brisé, et Pascal faillit être jeté dans les flots. Cet accident troubla sa tête. Il fallut lui commander le repos. Et il alla chercher un asile à Port-Royal, retraite paisible et pieuse, où il fut accueilli avec transport. —C'est là que s'échauffa son génie aux conférences des solitaires qui avaient pris fait et cause pour le jansénisme. Arnault, cet homme dont la destinée fut de passer pour *grand* sans avoir jamais rien fait, Arnault s'était emparé de l'i-

magination malade de Pascal. Il lui montra les jésuites à immoler, et Pascal se laissa armer de toutes ces colères de couvent pour aller frapper des ennemis qu'il ne connaissait *ni par l'injure ni par le bienfait*. Les jésuites avaient attaqué le jansénisme ; Pascal se mit à le défendre. Mais c'était là trop peu pour une controverse où il fallait tuer une société sous le prétexte de la grâce efficace. Les jésuites avaient fait des livres ; ces livres étaient empreints de l'esprit du temps ; quelques-uns renfermaient des doctrines mauvaises. Pascal s'attaqua à ces livres ; le jansénisme fut oublié ! La controverse s'agrandit. La grâce efficace, mystère que les gens du monde ne pouvaient sonder, fit place au *probabilisme*, aux *restrictions mentales*, aux *cas de conscience*, questions qu'il était facile de dénaturer, et sur lesquelles tombait aisément l'ironie, même sans l'effort d'un génie de méchanceté froide et caustique. Et aussi tout le monde se mit à rire aux scènes, moitié théologiques, moitié bouffonnes que Pascal opposa pour toute controverse à la gravité des pères jésuites. La lutte n'était pas égale. Le sarcasme tint lieu de vérité ; et aussi la langue de Pascal eut tant de séduction, par la finesse, par la raillerie, par l'épigramme, par la nouveauté des tours, par la hardiesse de la dialectique, quelquefois par la grandeur de l'éloquence, que le siècle ne prit pas garde si l'attaque était juste, si l'écrivain n'était pas aveuglé par la colère ; si au fond de toutes ses séductions de style il n'y avait pas de la haine, une haine froide, obstinée, implacable. A peine même si on pensa aux jésuites. Les jésuites continuèrent leurs travaux dans la chaire, dans les écoles, à la cour, à la ville, aux missions. On ne cessa ni de les honorer, ni de les entendre, ni de les admirer. Mais les jésuites de Pascal étaient comme des personnages de comédie qu'on voyait bafouer avec délice. Ce fut un engouement, et le clergé sévère y fut entraîné comme le monde. Rien ne résista à l'enthousiasme excité par les *Provinciales*. Que si on étudie le fond des questions traitées avec cette verve de comédie par Pascal, on déplore certes un si grand abus du génie. Il lui avait été facile de sortir des limites du jansénisme pour entrer dans une controverse féconde à la satire. Il lui avait été facile de ramasser en des livres oubliés des opinions qui avaient été comme un reflet des opinions universelles d'une époque troublée. Le tort des apologistes, ce fut de ne pas les abandonner à l'ironie de Pascal. Ils eussent amolli ses coups et désarmé sa malice. On se crut obligé à la défense ; on ne fit qu'animer la guerre. — Et qui est-ce qui eût songé sérieusement à rendre un ordre tout entier de prêtres chrétiens responsables des maximes isolées de quelques moralistes malades ? Voltaire n'est pas suspect ; voici ses paroles : « Tout le livre (les *Provinciales*) portait sur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la société les opinions extravagantes de plusieurs jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi bien chez des casuistes dominicains et franciscains ; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait dans ces lettres de prouver qu'il y avait un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes ; dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir. Mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public (*Siècle de Louis XIV*). » Telle fut donc l'inspiration de ce livre de comédie, livre admirable par son exécution, mais malheureusement empreint d'une méchanceté jalouse que le génie même ne saurait faire excuser. — Pascal mit trois ans à cette guerre. C'est après ces rudes batailles qu'il reprit les problèmes de la roulette comme une distraction. En même temps, son esprit se portait vers des pensées plus hautes. Il avait, dit-on, conçu le projet d'un grand ouvrage sur la religion. Mais nulle part il n'en avait indiqué le plan. La maladie s'était attachée à son corps débile comme à une proie ; il éprouvait depuis long-temps d'horribles souffrances, et c'est dans les cruel-

les insomnies des nuits ou dans les rapides instants de repos du jour qu'il écrivait au hasard, çà et là, sur des papiers volants, des pensées qu'il rapportait à l'ouvrage conçu dans son esprit. Ce sont ces pensées qui ont été rassemblées en deux volumes. On y voit la trace du génie; mais le génie semble avoir pris soin de ne point laisser saisir le but où il va.— Pascal arrivait ainsi à la fin de sa vie, par des douleurs et des tristesses. Sa piété était vive, mais d'un caractère d'austérité peu aimable. C'est celui de la piété janséniste; il s'imposa des habitudes de privation, mais avec une certaine âpreté que le christianisme ne connaît pas. Il donnait à la foi un aspect de rudesse, et il ôtait à la charité ses épanchements. Il ne souffrait pas, disent des historiens, d'après madame Perrier, les embrassements de l'amitié, même au sein de sa famille. Les baisers d'une mère lui étaient suspects. C'était assurément trop de sagesse. Cependant il ne manquait point de sensibilité et d'affection. Il aimait tendrement sa sœur. Il aimait les pauvres. Il faisait l'aumône avec zèle. Sa piété eût été pleine d'effusion si elle ne s'était comprimée aux habitudes d'une dévotion de secte petite et haineuse. Le jansénisme a peut-être privé le monde d'une apologie du christianisme digne des temps primitifs. L'expansion catholique manqua au génie de Pascal. Le jansénisme l'emprisonna comme un esclave, ou bien crut faire assez en lui permettant le sarcasme et la colère pour toute liberté.— L'histoire des dernières années de Pascal est mêlée de quelques accidents qui se rapportent à celle de Port-Royal de Paris. La persécution politique se montra, et Port-Royal se défendit par des miracles. Pascal prit part à l'exaltation des religieuses. Puis arriva l'affaire du formulaire, dans laquelle Pascal se montra plus intraitable que les solitaires avec lesquels il avait combattu. De là même, une sorte de refroidissement entre eux. Pascal finit par être seul. La solitude semblait être l'inspiration de cet esprit malade. Il vivait à Paris, sur la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, lorsque des douleurs plus aiguës vinrent le saisir et lui annoncer les approches de la mort. Il mourut avec piété. Son corps fut déposé dans un tombeau de marbre derrière le maître autel. Il n'avait que 39 ans. — L'appréciation du génie de Pascal se trouve dans le simple récit de sa vie. Ce fut un homme extraordinaire. Il eut des facultés puissantes d'un ordre divers. Toutefois, il n'arriva point à créer une œuvre que la postérité ait pu considérer comme un de ces rares monuments qui s'élèvent dans le cours des siècles. Son application fut trop divisée sans doute. Sa gloire, comme écrivain, est d'avoir *fixé la langue*, ainsi qu'on le dit souvent. Son style en effet a eu l'étonnant privilége de rester intact dans toutes les révolutions de langage que nous avons vues depuis deux siècles. Il eut l'instinct de toutes les formes de délicatesse, de dignité ou de grandeur. Sa parole est élégante; elle est choisie, elle est pure, et nulle trace de recherche ou de pédanterie ne s'y fait sentir. C'est là une grande nouveauté; on dirait une merveille. — Ce fut après sa mort qu'on trouva ses pensées jetées sur des papiers enfilés, mais sans ordre. On a fait effort pour découvrir le plan de l'ouvrage auquel se rapportaient ces fragments de méditation. C'est un tourment inutile. La nature de Pascal se refusait peut-être à concevoir une grande œuvre d'unité. Il y a bien pourtant dans ses pensées une pensée qui semble proéminente : c'est la pensée de l'abaissement et de la misère de l'homme, quand il est seul, quand Dieu lui manque, quand il se débat par ses propre forces contre la nature et contre lui-même. C'est là très certainement le fonds d'un magnifique ouvrage et d'une apologie très haute du christianisme. Mais rien n'indique que Pascal soit parti de cette base pour monter à l'exposé d'une révélation. Ses pensées sont comme des lueurs admirables jetées dans le ciel, mais dont le centre ne paraît point aux yeux. Telles qu'elles sont, elles saisissent l'esprit par leur vivacité et leur énergie. Il y a quelque-

fois des éclats d'éloquence qui remuent l'âme, non point de cette éloquence qui s'exerce par l'excitation des passions ardentes, mais d'une éloquence qui parle à la raison, et qui l'étonne et la dompte à force de vérité. Le style de Pascal est simple et brillant à la fois, didactique et éclatant. Il fait toucher au doigt les vérités. Il rend sensibles les choses de l'intelligence. Son imagination est ardente. Elle se plonge dans les profondeurs de la nature et dans le mystère de l'étendue. Il semble ouvrir les espaces.—Je ne conseillerai point de poursuivre, comme on l'a fait quelquefois, et de nos jours encore, l'ordre supposé des pensées de Pascal. Le désordre m'en plaît. C'est tout ce qu'elles peuvent avoir de poésie, puisque la pensée fondamentale n'en saurait être atteinte, et que l'œuvre ne sera jamais réalisée. — Lisons Pascal tel qu'il est. Il y a de Pascal quelques écrits qui méritent aussi d'être lus : ce sont ses *Lettres à Fermat*, savant conseiller de Toulouse, avec qui il échangeait des pensées chrétiennes sur la science et la certitude. En tous ces écrits, on voit comme la religion féconde et agrandit les études; c'est au moins un souvenir à présenter à ceux qui ont matérialisé la science. Peu s'en faut que Pascal n'ait voulu appliquer la géométrie à la démonstration de la religion. C'était trop sans doute; mais l'excès contraire, un excès autrement fatal, c'est d'isoler les sciences, et de ne point voir qu'elles sont attachées au ciel par une chaîne divine, sans laquelle leur première parole même est un mystère éternellement insoluble. LAURENTIE.

PASIGRAPHIE et **PASILALIE**, des mots grecs *pasi* (à tous), *gráphô* (j'écris), et *pasi* (à tous), *laléô* (je parle). Il y a eu de nombreux essais de la manière de correspondre, soit par écrit, soit oralement, dans une langue, pour être compris dans un autre idiome sans traduction et sans interprète. « Si j'avais été moins distrait, écrivait Leibnitz à Rémond de Montmort; ou si j'étais plus jeune, ou assisté de jeunes gens bien disposés, j'espérerais donner une manière de *spécieuse générale*, où toutes les vérités de raison seraient réduites à une façon de calcul. Ce pourrait être, en même temps, une manière de langue ou d'écriture universelle, mais infiniment différente de toutes celles qu'on a projetées jusqu'ici. » Le philosophe saxon comptait sans doute pour rien la polygraphie de l'abbé Trithème, dans laquelle l'exposé de simples chiffres pour des correspondants occultes est mêlé aux rêveries cabalistiques les plus extravagantes. Mais Leibnitz devait connaître l'ouvrage publié par l'Anglais John Wilkins, en 1648, sous ce titre : *An essay towards a real character and philosophical language*. Wilkins, à qui l'on doit aussi la première idée de l'éducation des sourds-muets, a classé tous les mots, non dans l'ordre alphabétique, mais dans l'ordre logique, soit des objets matériels, soit des conceptions purement métaphysiques. Il indique les divisions et les subdivisions, soit par des chiffres arabes, soit par des caractères de convention, et comme la grammaire anglaise est très simple, il n'est pas difficile d'indiquer par d'autres signes les genres, les nombres et les conjugaisons. — La *pasigraphie* a été introduite en France sous ce titre en 1797 par le major De Maimieux, homme de beaucoup d'esprit, qui donnait beaucoup de charme à ses démonstrations publiques; mais son ouvrage, publié à la fois en deux éditions, l'une française, l'autre allemande, a fait très peu de prosélytes. Il rangeait tous les mots imaginables, même ceux que l'on pouvait forger à l'aide du néologisme, en très grandes divisions qu'il appelait *Indiculé petit nomenclateur* et *grand nomenclateur*. Douze caractères, qu'il a empruntés en partie à l'alphabet grec, en partie à l'alphabet russe, et en partie aussi aux diverses méthodes anglaises de sténographie, indiquent les classes, cadres, colonnes, tranches et lignes de ces trois grandes divisions, de manière à former des racines ou corps de mots de trois, quatre ou cinq lettres. Chacun de ces signes pouvant correspondre à l'une des

consonnes, voyelles ou diphtongues de la langue parlée, il en composait sa *pasilalie* ou correspondance orale universelle. A la suite du corps de mots comprenant les lettres radicales, venaient des lettres affines ou serviles, analogues à celles de l'hébreu, pour exprimer les genres masculins, féminins ou neutres, le singulier, le duel et le pluriel, ainsi que les modes et les temps des verbes. C'est là ce qu'il y avait, selon moi, de plus ingénieux dans sa méthode. Son grand nomenclateur étant resté incomplet, car les tableaux auraient formé un énorme volume, on y suppléait par les ressources de l'imagination. Je me souviens du rire fou qu'excita dans une des séances publiques de De Maimieux un jeune adepte à qui l'on demandait d'écrire le mot *ratification*. Ce terme ne se trouvant point dans le vocabulaire, l'enfant traça à la craie sur la planche noire, des signes exprimant l'*action de devenir rat*. — M. Grosselin a fait connaître, dans le cours de l'année dernière, par une petite brochure et par des leçons publiques, un système de langue universelle, trop récent encore pour que nous exprimions à cet égard une opinion. A l'exemple de Wilkins et de De Maimieux, M. Grosselin admet pour les consonnes, voyelles et diphtongues, des caractères numéraux ou sténographiques, indiquant l'ordre des classifications, et pouvant se prêter à toutes les modifications de la grammaire et de la syntaxe. Son vocabulaire, renfermant quinze cents racines, est divisé en quinze colonnes, dans lesquelles les mots sont répartis, non d'après leur rang alphabétique, mais suivant l'ordre systématique des êtres matériels ou des idées que ces locutions représentent. Une objection grave s'est constamment élevée, et s'élèvera toujours contre toutes les méthodes de pasigraphie. Il ne suffit pas qu'une langue universelle, quelque ingénieuse qu'on la suppose, soit inventée par un seul homme, il faudrait qu'elle fût adoptée par le consentement unanime de tous les peuples, *de consensu gentium*. Sans cela, chaque nation, que dis-je, chaque pasigraphe aurait son idiome soi-disant universel, et la confusion de la tour de Babel ne serait rien auprès de la logomachie qui en résulterait. — L'abbé Changeux, disciple de D'Alembert et de Diderot, auteur du *Traité des extrêmes*, et mort en 1798 ou 1799, avait imaginé une invention beaucoup plus praticable. Voulez-vous écrire à un Anglais pour affaires de négoce ou autres, sans savoir sa langue? prenez un dictionnaire français-anglais. Écrivez tout simplement la traduction anglaise de chaque mot; indiquez par les signes de convention de l'abbé Changeux ou de la pasigraphie de De Maimieux ou par d'autres procédés faciles à imaginer les inflexions grammaticales. Votre correspondant vous comprendra à merveille. Puis, prenant à son tour un dictionnaire anglais-français, il parviendra par le même artifice à vous transmettre sa réponse. Lord Macartney et Barrow disent que, c'est à peu près de cette manière que les Chinois de Canton s'entendent avec les commerçants anglais et américains. Il va sans dire que tous les procédés pasigraphiques rencontrent encore un grand écueil: ce sont les idiotismes, les homonymies et les homographies, qui fourmillent dans toutes les langues. On risquerait de prendre un *rossignol* oiseau, pour un *rossignol*, fausse-clé. Une carte de restaurateur pasigraphiée donnerait une très fausse idée de ce qu'est une *épigramme* d'agneau; et l'on pourrait voir se renouveler cette bévue qui a eu lieu dernièrement dans la publication du menu du repas donné à Guildhall à la reine d'Angleterre. Aucun de nos journaux n'a relevé le contre-sens qui a fait traduire par *pierres grillées* au vin de Champagne les *rognons sautés* au vin de Champagne servis à la reine Victoria. Le mot anglais, *stone*, et le mot allemand, *stein*, signifient en effet, outre l'acception du mot *pierre*, un *noyau de fruit*, un *pepin de raisin*, et les *rognons* de divers animaux. Nous recommandons cette remarque à tous ceux qui s'essaieront sur la *pasigraphie*. BRETON.

PASIPHAÉ, célèbre reine de Crète, épouse de Minos II, passait pour fille du Soleil et de la nymphe Perséis ou Crétée, parce qu'elle était, comme Circé, savante dans la connaissance des simples et dans la composition des poisons. Selon les poètes tragiques d'Athènes et la tradition qu'ils ont consacrée, Pasiphaé se déshonora par l'amour qu'elle conçut pour un taureau blanc, que Neptune avait fait sortir de la mer (*v.* MINOTAURE). X.

PASKEWITSCH (JEAN-FÉODOROWITZ), comte d'Érivan, prince de Varsovie, feld-maréchal et gouverneur de Pologne. Paskewitsch est né à Pultawa, le 8 mai 1782. Il descend d'une famille noble de la Petite-Russie. Il est l'aîné de trois frères qui servent dans l'armée russe. Dans son enfance, il suivit à Saint-Pétersbourg les cours d'une école publique, d'où il entra bientôt à l'école des pages, et se vit attaché en cette dernière qualité à la personne de l'empereur Paul. En 1800, il fut nommé lieutenant dans le régiment des gardes de Preobrachenski, et détaché comme aide-de-camp de l'empereur. Il conserva cette position auprès d'Alexandre. En 1806, il servit avec tant de distinction en Moldavie, sous les ordres du général Michelson, qu'il reçut une épée d'honneur. Ayant été chargé de remettre au divan l'*ultimatum* du cabinet russe, ce ne fut que par la fuite qu'il parvint à échapper aux dangers qui le menaçaient à Constantinople. Promu au grade de capitaine, il prit part comme volontaire au siége de Brahilow en 1809; lorsqu'on livra l'assaut, il escalada les remparts, et fut jeté tout couvert de blessures dans les fossés, où il aurait indubitablement trouvé la mort si quelques soldats ne l'eussent retiré et porté à l'ambulance. Paskewitsch obtint alors le grade de colonel, et, à partir de ce moment, son avancement fut rapide. En 1810, il fut nommé major-général: au mois de janvier 1811, on lui confia le commandement du régiment d'infanterie *Orel*, et au mois de juin celui de la première brigade de la vingt-sixième division d'infanterie. A la bataille de Smolensk, il commandait le centre; à celle de Borodino, il reprit une batterie qu'avaient enlevée les Français et fit un général prisonnier. Ce fut à l'issue de cette journée, où il s'était signalé par une bravoure éclatante, qu'il prit le commandement d'une division de troupes volantes, et peu après d'un corps de Cosaques réguliers. Après avoir, à la bataille de Wiasma, fait plus de 3,000 prisonniers, il opéra sa jonction avec le corps d'armée principal, et le général Miloradowisch lui confia son avant-garde. A Krasnoi, le 15 novembre, il attaqua et battit le débris de la garde impériale, le 16 le corps commandé par le vice-roi d'Italie, et le 18 ceux qui formaient l'arrière-garde du maréchal Ney, dont la glorieuse et admirable retraite est un des plus beaux faits d'armes de cette campagne. Paskewitsch suivit pas à pas les débris de l'armée française au-delà de la Bérésina, jusqu'à Wilna, où il fut nommé commandant du septième corps d'armée. Il marcha sur Plock et bloqua Modlin. Son corps, qui n'était d'abord que de 4,000 hommes, fut, pendant l'armistice, porté à 30,000. A l'expiration de la trève, il le céda au général Doctoroff, et lui-même, à la tête de la vingt-sixième division, traversa la Silésie et entra en Bohême. Nommé à Culm chef de l'avant-garde, il repoussa le corps d'armée du maréchal Gouvion-Saint-Cyr jusqu'à Dresde, et assista à la bataille de Leipzig, où il enleva 40 pièces de canon et fit 4,000 prisonniers. Le lendemain, Paskewitsch fut promu au grade de lieutenant-général, et prit part aux opérations des blocus de Magdebourg et de Hambourg. Au mois de février 1814, chargé du commandement de la deuxième division de grenadiers, il entra en France, enleva Arcis-sur-Aube, et prit part aux combats sanglants qui se livrèrent à Belleville, devant les murs de Paris. Après la signature de la paix, Paskewitsch rentra dans sa patrie. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il revint encore avec sa division en France, et reçut pour récompense de ses services dans cette courte campagne

le commandement du corps des grenadiers, dont le quartier-général était à Wilna. Pendant la paix, en 1817, Paskewitsch accompagna le grand-duc Michel dans les voyages qu'il fit en Russie et dans les pays étrangers. Une gloire nouvelle l'attendait dans la guerre qui éclata bientôt contre la Perse. Comme général en chef du corps d'armée du Caucase, il battit complètement, le 25 septembre 1826, l'armée persane à Élissbetb-Pol. L'empereur lui fit don dans cette circonstance d'une épée en or enrichie de diamants. Le 13 novembre, il avait déjà passé l'Araxe. Pendant la campagne de 1827, il conquit toute l'Arménie persane, et le 13 octobre, après avoir enlevé plusieurs forteresses, pris d'assaut Érivan, la capitale, il conclut dans cette dernière ville une paix très avantageuse avec la Perse. Pour prix de ses services, l'empereur lui conféra le titre de *comte d'Érivan*, et lui donna un million de roubles en papier. A peine était-il de retour à Tiflis que la guerre éclata en 1828 avec la Turquie. Paskewitsch s'avança le 30 juin avec son armée jusqu'à Kars, délogea les Turcs de toutes leurs positions, et prit le 7 juillet Kars elle-même, où il fit un riche butin. L'empereur lui donna deux pièces de canon. Paskewitsch enleva d'assaut, le 10 août, Akhsi-Kakz, et fut nommé commandant du régiment d'infanterie de *Schirvan*, qui peu après reçut le nom de Paskewitsch. Après avoir surmonté de nombreuses difficultés, il s'empara d'Akhalzik le 27, et à la suite de cette conquête importante plusieurs autres villes et forteresses tombèrent en son pouvoir sans grands efforts. Au mois d'octobre, il revint à Tiflis. La campagne contre les Turcs en 1829 fut encore plus glorieuse pour lui. Elle se termina, après la prise d'Erzerum, le 29 juillet, par la conclusion de la paix, qui fut signée à Andrinople (*v.*). L'empereur nomma Paskewitsch maréchal, et lui fit don de tous les drapeaux et étendards pris sur l'ennemi, comme un souvenir glorieux de ses victoires, digne d'être transmis à ses descendants. En 1830, Paskewitsch fut chargé de soumettre les peuplades du Caucase qui s'étaient révoltées. Après une expédition victorieuse contre les Lesghiens, il soumit, au mois de février, toutes les bandes échelonnées sur le Caucase, dans le Kouban et l'Abasie, ainsi que les populations mahométanes du nord du Daghestan, et à la fin de l'année les communications étaient rétablies entre le Caucase et la Géorgie. Après la mort du comte Diébitsch, Paskewitsch prit, le 26 juin 1831 à Pultusk, le commandement de l'armée russe en Pologne. On connaît les succès qu'il y obtint et les causes auxquelles il les dut. Après la reddition de Varsovie, il fut élevé à la dignité de prince, sous le nom de Warszawski, et à celle de gouverneur général du royaume. Dans ce poste difficile, où il fallait dompter les passions politiques, réprimer la révolte, pacifier une nation valeureuse, dont tous les sentiments étaient violemment froissés, il sut s'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de son souverain. Le 26 février 1832, Paskewitsch mit en vigueur le *Statut organique* que l'empereur avait substitué à la constitution garantie par le congrès de Vienne. En qualité de président du conseil d'administration, il veilla à l'exécution de cette loi nouvelle. C'est sous ses yeux, sous sa direction, que s'est élevée la forteresse de Varsovie, double boulevard contre les attaques de l'étranger et contre la révolte des habitants. Si Paskewitsch n'a pu parvenir à détruire la haine nationale qui divise les Polonais et les Russes, il a du moins réalisé l'établissement d'un ordre légal et cicatrisé quelques blessures de la guerre civile. De nouvelles distinctions lui ont été décernées au camp de Kalitsch en 1835. Le roi de Prusse lui a fait don en cette occasion d'une épée enrichie de brillants. Paskewitsch a aussi assisté au camp qui a été formé au mois de septembre dans les steppes de Bessarabie. Son fils est officier dans le régiment des gardes Preobrachenski. C. L.

PASQUIER (Étienne), naquit à Paris

en 1529. Destiné à l'étude du droit, il se livra sérieusement à ce pénible et difficile travail. Sans cesse courbé sur les livres, Pasquier semble n'avoir pas perdu un seul instant dans sa vie. Ce fut en 1546, sous Hotoman et Baldum, qu'il se mit à apprendre le droit; l'année suivante, il quitta Paris pour Toulouse, afin d'entendre Cujas, l'oracle du barreau, à cette époque si savante et si profondément studieuse. De cette dernière ville, Pasquier se rendit à la grande université de Bologne, où régnait Marianus Socin, l'oracle des jurisconsultes d'Italie. Reçu avocat en 1549 au barreau de Paris, Pasquier vint s'asseoir à côté des Loisel et des Pithou : à côté de ces rivaux redoutables et éprouvés, il sembla disparaître au milieu d'une complète obscurité, dans laquelle il se trouvait encore lors de son mariage avec Mlle de Montdomaine. — Une maladie, qui le força peu après de quitter Paris pour la province, le tint pendant deux ans éloigné du palais, où on ne le reconnut pas quand il voulut y reparaître. « Ce peu de racine, dit-il lui-même, que j'y avais auparavant se trouva du tout amorti. Je voyais cependant plusieurs avocats de ma volée avancer que je passais auparavant d'un long vol. Je me promenai deux mois dedans la salle du palais sans rien faire; et croyez que c'était un crève-cœur admirable : tellement que de dépit il me prit opinion de m'en bannir tout-à-fait. » C'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il se lassa d'attendre pour aller dans son cabinet, où l'attendait l'immortalité. Une fois ce plan adopté, Pasquier se lia avec des hommes lettrés d'une haute science, Me Beguin et Me Levasseur. — En cette docte campagne, il passait doucement et studieusement sa vie; il causait et se promenait avec eux, et quelquefois, comme trois bons bourgeois de Paris qu'ils étaient, ils se permettaient, pour égayer leur temps, d'aller jouer aux boules ou aux quilles! Mais la science muette, sans gloire, sans résultat présent, faillit lasser Pasquier; il reprit en effet la robe, revint au palais, attendit quelque peu, et vit enfin venir les clients, qu'il appelait depuis si long-temps. Comme un bonheur ne vient jamais seul, Pasquier publia à cette heure ses *Recherches sur la France*, son dialogue intitulé *le Pourparler du prince*, et ses dissertations sur l'amour, qu'il intitula *Monophile*. Son admirable livre des *Recherches* lui fit le plus grand honneur, il ne pouvait en être autrement : ces hommes savants du XVIe siècle étaient bons juges en fait d'érudition. Dès ce moment, la réputation de Pasquier fut faite; elle devait sous peu s'étendre et s'agrandir. L'occasion ne peut toujours manquer à ces hommes de haut savoir : voici comment la fortune d'une grande gloire lui advint. Les jésuites, qui s'étaient tout doucement glissés dans l'état, présentèrent une requête à l'université pour qu'il lui plût de les immatriculer en son corps; les facultés repoussèrent cette prétention; les jésuites en appelèrent au parlement. Beguin et Levasseur insistèrent pour que l'université désignât l'avocat Pasquier comme son défenseur. Après bien des oppositions, ces généreux amis eurent le bonheur de voir la cause entre les mains d'Étienne. Le fond de la question était très grave, très compliqué, très ardu; il fallait pour plaider des études profondes en droit, en philosophie, en histoire, et Pasquier possédait merveilleusement cette science abondante. L'orateur se montra incisif dans ses paroles, hardi dans sa logique; il toucha sans trembler les plus difficiles questions sociales. Le parlement ne se prononça point; il laissa les parties en état. Le talent que Pasquier venait de déployer le plaça dès lors à la tête du barreau : aussi ne fut-on point étonné de lui voir plaider la cause de la ville d'Angoulême, refusant de se soumettre aux volontés du roi, qui avait cru pouvoir la donner au prince son frère. En 1579, Pasquier suivit la commission du parlement, qui se rendit à Poitiers pour tenir les grands jours. En 1588, député aux états-généraux de Blois, attaché à la cour de Henri IV, il siégea à Tours avec les magistrats qui refusèrent d'embrasser le

parti de la ligue. Chargé de prononcer le discours d'ouverture, il ne put que dire quelques paroles, tant il sentait vivement les misères du temps. En 1590, un des fils de Pasquier, car il en avait trois dans l'armée du roi, trouva la mort sur le champ de bataille. Rien n'est plus beau que les recommandations que ce père faisait à ses enfants, devenus gendarmes : « Je vous prie et je vous recommande, leur disait-il, en tant que j'ai commandement sur vous, de penser que, si vous voulez que Dieu bénisse vos actions, il faut, sur toutes choses, épargner ce pauvre peuple, qui n'en peut mais de la querelle, et néanmoins en porte la principale charge. Quand je vous recommande le peuple, je vous recommande vous-même. Les bénédictions qu'il vous donne sont autant de prières à Dieu. » — Peu de mois après la mort de son fils, Pasquier eut la douleur de perdre sa femme, que les ligueurs venaient à peine de relâcher. Quand Pasquier vit le roi proclamé à Paris et la tentative de Châtel, il se remit à attaquer les jésuites. L'université résolut de profiter de la circonstance. On sait comment le meurtre tenté par Pierre Châtel trancha cette longue querelle. Les jésuites se défendirent à outrance; ils attaquèrent à leur tour Pasquier. René de Lafon le fit avec une violence grossière. L'illustre savant lui répondit à son tour *ex irato*. En 1603, il se démit de sa charge d'avocat du roi pour la céder à son fils aîné, Théodore Pasquier. — Alors, retiré dans les plaisirs de l'étude et de la campagne, Pasquier termina sa vie comme un philosophe. A 85 ans, dans une lettre adressée à son fils Nicolas, il le supplie, au nom de sa fille, qui s'était adressée à son grand-père, de ne pas la marier en province. Rien de meilleur et de plus doux que le langage de ce vénérable vieillard, qui mourut à Paris le 31 août 1615. Ses dépouilles mortelles furent déposées dans l'église de Saint-Severin. — Pasquier peut être placé hardiment parmi les quelques hommes savants qu'a eus la France. L'instruction et le savoir que contiennent ses livres sont vraiment prodigieux. Ce qui ajoute encore au mérite de cette érudition, c'est l'amour de la patrie, que l'on retrouve dans tout ce qui est sorti de la plume de ce magistrat homme de bien. Royaliste, il voulut que le trône s'appuyât sur la liberté; ennemi des huguenots, il ne repoussait point pourtant l'esprit d'examen et de réforme; opposé aux jésuites, il combattait en eux une société qui veut, avec des règles particulières, et sur des statuts secrets, vivre au sein d'une autre société établie sur des lois qui doivent nécessairement s'étendre à tous. — Poète estimé de son temps, Pasquier, sur ce point, ne mérite guère la réputation dont il jouit, car il manque de forme et d'élan poétique. Ami de Ronsard, il ne sentit pas, chose inconcevable, tout le mérite de Montaigne, dont il ne blâmait toutefois que le style; le reste était, de son aveu, hors de critique. — Outre les *Recherches* et les *Lettres*, on a encore de Pasquier : le *Monophile*, *le Pourparler du prince*, les *Ordonnances d'amour*, le *Manifeste*, le *Catéchisme des jésuites*, etc.

A. Genevay.

PASQUIER (Étienne-Denis, baron), chancelier de France, né à Paris en 1767. — Avant la révolution de 1789, il existait des familles parlementaires qui se transmettaient d'âge en âge les hautes charges de la magistrature : ces familles étaient un sanctuaire où se perpétuaient les mœurs publiques, les devoirs et la science; elles avaient bien quelques petits préjugés de corps; elles copiaient le patriciat de Rome; elles croyaient avoir succédé aux assemblées des états-généraux; les parlements jetaient quelques embarras dans l'action administrative de la monarchie, mais l'esprit de liberté et de probité s'y maintenait à travers les siècles. Le peuple voyait dans le parlement une garantie politique, à une époque où la constitution du pays était un peu confuse, un peu désordonnée. — La famille des Pasquier descendait de cet Etienne Pasquier si spirituel, si érudit, bon avocat au parlement, et que rendirent célèbre

ses *Recherches sur la France*. C'est une des physionomies les plus curieuses que celle d'Étienne Pasquier, faisant des vers galants, écrivant avec esprit sa belle correspondance, et, au milieu des troubles de la ligue, cherchant un juste milieu entre les partis pour s'y poser en timide médiateur. Je l'ai salué plusieurs fois dans mes travaux sur le XVIe siècle, ce bon Étienne Pasquier, avec sa finesse et son tact si exquis dans les jours mauvais de la guerre civile.—La famille des Pasquier avait charge au parlement, et le chancelier actuel est fils d'Étienne Pasquier, conseiller au parlement de Paris, traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort le 21 avril 1794. M. Pasquier fut élevé au collége de Juilly, belle institution, qui, sous l'influence des idées religieuses, produisit tant d'hommes distingués. A peine sorti du collége, M. Pasquier fut pourvu d'une charge de conseiller au même parlement de Paris : c'était la règle des familles de robe; l'office du père passait au fils par une sainte tradition. M. Pasquier ne demeura pas long-temps sous la toge parlementaire; il put néanmoins assister à ces débats solennels du parlement de Paris qui se terminèrent par la convocation des états-généraux. M. Pasquier y prit ses premières leçons de la vie politique et parlementaire. La révolution dispersa les parlements; la magistrature fut emportée dans la grande tempête publique; les parlements avaient commencé la résistance au pouvoir royal, et ils furent détruits avec lui. Les passions populaires sont ingrates, elles frappent d'abord ceux qui les ont caressées ou servies. — M. Pasquier n'émigra pas au milieu des troubles révolutionnaires; il fut proscrit, comme tout ce qui avait un nom historique. A 26 ans à peine, il fut placé sous le coup de mandats du comité de sûreté générale, puis constitué prisonnier à Saint-Lazare : c'était la veille du 9 thermidor. La fin du régime de la terreur rendit la liberté à M. Pasquier, et la restitution des biens des condamnés lui permit de se retirer dans les terres de sa famille. Quand l'ordre fut hautement constitué avec Napoléon, M. Pasquier revint à Paris. Il se montra dans quelques salons, chez M. Cambacérès, qui avait goût pour les vieux noms de magistrature : son esprit remarquable le fit distinguer. A cette époque, l'empereur voulait reconstruire un grand système monarchique; il en recherchait les éléments dans les hommes et dans les choses; tout nom un peu haut, un peu puissant, frappait l'esprit de Napoléon; il savait toute la puissance de l'hérédité dans les familles. On reconstruit les états autant par les souvenirs que par la force du présent. L'archichancelier Cambacérès partageait les idées de l'empereur; il sortait lui-même de la cour des aides de Montpellier; il s'était entouré de tous les noms éclatants de la magistrature. Cambacérès présenta M. Pasquier pour une place de maître des requêtes. Il est une chose à remarquer : ce travail de l'archichancelier contenait trois candidats, messieurs Molé, Pasquier et Portalis; ils furent nommés le même jour : tous trois ne se sont jamais quittés dans la vie publique; quoique d'un âge différent et de capacité diverse, ils ont conservé les uns pour les autres une grande amitié politique; elle facilita et grandit leur carrière. — M. Pasquier, maître des requêtes au conseil d'état, se fit remarquer par ses travaux et son assiduité; mais alors l'avancement était réfléchi; M. Pasquier avait plus de 43 ans déjà lorsqu'il fut nommé conseiller d'état, puis procureur-général du sceau et des titres. Le conseil d'état était une forte école; l'empereur n'aimait pas les corps délibérant sous la grande voix de la publicité; il avait horreur du système représentatif et du parlage de tribune; il aimait à recueillir tous les suffrages, à entendre toutes les opinions, sauf à lui à les peser, à les modérer les unes par les autres, de telle manière que jamais un décret impérial ne sanctionna un projet équivoque ou une mauvaise mesure. Le conseil d'état était le véritable corps politique; il se composait d'hommes éminents; le titre même de maître

des requêtes n'était pas une dignité vulgaire jetée à la tête des quelques ambitions subalternes : c'était un poste de travail et d'assiduité. Les maîtres des requêtes étaient attachés à une section du conseil; ils y consacraient leur existence, et le dernier but de toute la carrière administrative était la haute place de conseiller d'état ; elle devenait le terme ambitionné des renommées retentissantes. — Déjà, le titre de baron et d'officier de la Légion-d'Honneur avait récompensé les services de M. Pasquier, lorsque la disgrâce du préfet de police Dubois, après l'incendie du palais de Schwartzemberg, rendit vacante la préfecture de police.—La police se divisait en deux grandes branches ; la police d'état était confiée à un ministre à département : c'était alors le général Savary ; elle embrassait la sûreté générale de l'empire, la surveillance des partis politiques, qui s'agitaient même déjà sous la main pesante de Napoléon. La préfecture de police était plus simple : elle se centralisait dans Paris ; il y avait d'abord tous les soins de l'édilité, c.-à-d. la sûreté et la propreté, la surveillance des marchés et des subsistances, devoirs si importants dans une grande capitale ; ensuite le préfet de police rédigeait de petits bulletins de surveillance municipale, qui pouvaient servir à contrôler le ministre de la police, et, au temps de l'empire, toutes fonctions avaient leur gravité.—Appelé à la préfecture de police, M. Pasquier se consacra tout entier à ses fonctions ; d'immenses travaux existent encore sur les subsistances de la capitale, sur les moyens de multiplier les greniers d'abondance, questions graves, qui occupaient alors le gouvernement, car, en 1811, les premiers symptômes d'une inquiétante disette s'étaient fait sentir. Le prix du pain s'élevait à un taux exorbitant ; on était toujours à la veille d'une émeute produite par la cherté des grains. J'ai parcouru aux archives de la préfecture de police les éminents travaux de M. le baron Pasquier ; je les publierai quand je toucherai à l'époque de l'empire. — Il faut se rappeler que Napoléon partait alors pour son expédition de Russie : que d'inquiétudes les partis n'allaient-ils pas semer à l'occasion de cette aventureuse campagne ? quels soucis n'avait pas le préfet de police ? Ses veilles de nuit, ses jours, étaient consacrées à calmer les esprits sur de faux bulletins, à raffermir la confiance du peuple. Le prestige qui entourait l'empereur s'effaçait ; un certain esprit d'indépendance et de contrôle s'élevait jusqu'au pouvoir ; les caricatures pullulaient ; les bons mots, les épigrammes, attaquaient la puissance morale de l'empereur. Sur ces entrefaites surgit la romanesque entreprise du général Mallet, prodige de hardiesse, qui fit voir à quoi tenait la puissance de Napoléon ; une heure de plus et un homme de moins, c'en était fait du plus puissant empire de l'époque moderne. M. Pasquier ne prévit pas la conspiration ; cela s'explique très bien : d'abord, cette surveillance ne dépendait pas de lui, elle était dans le ressort du ministre de la police ; ensuite, quelle est la police qui peut jamais prévoir ce qu'une tête solitaire enfante dans le silence de la prison ? La force militaire était dans les mains du général Mallet ; il fallait la subir. M. Pasquier fut surpris à la préfecture de police, enlevé dans une voiture de place ; on le déposa à la Force, avec ordre de l'y tenir jusqu'à ce que le gouvernement provisoire du général Mallet eût été installé. M. Pasquier ne fut délivré que lorsque la conspiration eut échoué ; il subit le sort du général Savary, bien plus fautif que le préfet de police, car enfin la surveillance politique lui appartenait. — Le jugement que porta Napoléon sur la conduite de M. Pasquier lui fut tout favorable ; le conseil d'état s'assembla pour examiner la culpabilité ou les fautes de différents fonctionnaires dans la triste affaire du général Mallet ; et, tandis que le préfet de la Seine, M. Frochot, était destitué par le conseil d'état, M. Pasquier conserva la préfecture de police. L'empereur, qui voyait de haut, jugea que sa conduite était exempte de tout blâme et

de tout reproche ; il n'avait cédé qu'à la force ; il n'avait pu prévoir ni empêcher un mouvement si en dehors de toute combinaison ; l'esprit le plus fin, le plus délié, n'aurait pu saisir les méditations solitaires d'un homme aussi aventureux que le général Mallet.—Les temps se levaient difficiles : si déjà la police de Paris était une rude tâche aux jours de prospérité et de gloire de Napoléon, cette police devenait plus délicate, et par conséquent plus surveillante et plus odieuse aux époques de revers et d'infortunes. Les partis s'agitaient ; on ne se cachait plus sur le désir et la possibilité d'un changement ; l'ennemi approchait de la capitale, et M. Pasquier remplit jusqu'aux derniers temps les devoirs d'une sage et ferme administration ; il réduisait les obligations de sa préfecture au maintien de la tranquillité publique, et à la bonne gestion de tout ce qui tenait au repos et au bien-être de la capitale. Telle était la mission qu'il avait reçue de l'empereur. Sûreté et propreté, c'était le vieux devoir des anciens lieutenants de police. Quand le canon gronda sur la capitale, le parti du sénat et de M. de Talleyrand invita M. Pasquier à seconder le changement politique amené par les circonstances. Ce ne fut que le jour de l'entrée des alliés dans Paris que M. Pasquier, comme M. de Chabrol, préfet de la Seine, se lia au plan qui prépara la restauration. L'ennemi pénétrait dans Paris ; il fallait empêcher que des mouvements de peuple ne compromissent la sûreté générale ; l'action du préfet de police était essentielle, mais elle était passive ; elle recevait l'impulsion, mais ne la donnait pas. M. de Talleyrand l'avait bien compris, et voilà pourquoi il mit tant d'importance à s'assurer de l'assentiment du préfet de police. M. Pasquier prépara des proclamations qui invitaient les habitants au maintien de l'ordre ; il se mit en communication avec M. de Nesselrode et les généraux alliés qui prenaient possession de la capitale : de là datent les relations intimes de M. Pasquier avec la diplomatie, et sa fortune politique sous la restauration. Quand il fut appelé au ministère des affaires étrangères, il retrouva ses rapports de 1814. Ce souvenir lui servit pour seconder les relations diplomatiques. — L'avénement des Bourbons s'était manifesté comme un fait réparateur ; la police, si active sous Napoléon, cessa d'avoir de l'importance ; une capacité si distinguée que celle de M. Pasquier ne trouvait plus à s'exercer ; il donna donc sa démission de la préfecture de police ; le roi l'appela au conseil d'état, et quelques jours après, il reçut la direction générale des ponts-et-chaussées, belle et grande fonction dans un état où tant d'améliorations restaient à accomplir pour les communications et les routes. Le passage de M. Pasquier aux ponts-et-chaussées fut marqué par un travail assidu, une activité qui tenait à l'école de l'empire ; la plupart des grands dessins de routes se firent sous son administration. En France, nous tenons beaucoup de compte des bavardages de tribune, et peu des améliorations réelles : une chose surprenante, c'est que nous, la nation la plus intelligente, la plus industrieuse, nous soyons arriérés de 20 ans en ce qui touche les routes, même par rapport à l'Allemagne et à la Russie. Les ponts-et-chaussées, qui dépensent des sommes si considérables, administrent mal, appliquent mal leurs ressources. M. Pasquier s'occupa de l'amélioration de cette grande branche de service ; sa direction fut courte, car la marche de Napoléon sur Paris vint briser l'existence administrative de M. Pasquier ; il resta sans fonctions durant les cent-jours. — Quand le roi Louis XVIII arbora le drapeau blanc sur les clochers de Saint-Denys, M. Pasquier se rendit auprès de lui pour lui offrir ses services, et il fut compris comme garde-des-sceaux dans le premier ministère de M. de Talleyrand ; en même temps, il dut remplir l'intérim du ministère de l'intérieur, poste si délicat et si difficile durant la crise où l'on se trouvait. La France était envahie par 700,000 étrangers ; les esprits fermentaient, et les principes du nouveau gouvernement ex-

eitaient en quelques provinces des réactions déplorables. Il fallait organiser le système des préfets, comprimer les zèles trop ardents, empêcher les vengeances sanglantes des partis, et, de plus, préparer de bonnes élections dans le sens modéré, pour fermer les plaies de la patrie. Quand on est loin des événements, rien de plus facile que de juger les caractères avec sévérité; on oublie les services que quelques hommes d'état ont rendus dans les crises. Lorsqu'on vit dans un temps paisible, on examine les faits avec une rectitude mathématique; il en résulte que nous apprécions toujours avec injustice la conduite des hommes qui ont dominé une époque. Qu'on se reporte donc en 1815, après la double invasion, les pesantes contributions de guerre, et l'on verra s'il est possible de gouverner avec une modération plus exemplaire à la face d'un parti vainqueur qui a imposé ses conditions. M. Pasquier suivit la fortune de M. de Talleyrand, il donna sa démission, et fut remplacé par M. de Barbé-Marbois. — M. Pasquier se rangea franchement sous l'empire des idées modérées que l'esprit du ministère Richelieu fit triompher; le noble duc le désigna comme un des commissaires pour présider à la commission des créances étrangères, poste tout de confiance, car, en mettant de côté les lois de la probité, on pouvait s'y créer des fortunes colossales. M. Pasquier y apporta son intégrité incontestable; il fut le digne collègue de M. Mounier, le plus probe des hommes politiques de cette noble école du duc de Richelieu. Le département de la Seine le porta à la députation; en arrivant à la chambre, après l'ordonnance du 5 septembre, il fut élu à la présidence, et de ce poste parlementaire, il passa de nouveau au ministère dans le mois de janvier 1817. Le duc de Richelieu le fit nommer garde-des-sceaux. — Toute la vie ministérielle de M. Pasquier à cette époque fut dominée par la politique de conciliation : le premier, il développa hautement à la tribune les principes de la liberté de la presse et de la responsabilité des éditeurs. Les esprits étaient encore trop irrités, la patrie trop affaissée, pour que l'indépendance des journaux fût admise en principe. On n'affranchissait que les brochures et les livres, on allait peu à peu à la liberté. Les principes que développa M. Pasquier font encore la loi de la matière; la responsabilité fut parfaitement réglée. Les exposés des motifs du ministre sont clairement rédigés avec une hauteur de principes, une grandeur de discussion qui constituent le véritable style parlementaire. — Le mouvement emportait le ministère de M. Decaze dans les idées de la gauche, trop extrême pour que M. Pasquier demeurât dans le cabinet; sa place politique avait toujours été entre le centre droit et le centre gauche; il était d'avis que la loi des élections laissée dans sa simplicité devait produire de mauvais choix; et, lors de la formation du ministère Dessoles, M. Pasquier se crut obligé de donner sa démission et accompagna M. le duc de Richelieu dans sa retraite. Comme il partageait les principes de la majorité de la chambre des pairs, principes combattus par M. Decaze, sa présence dans le cabinet ne pouvait plus être qu'un obstacle, et il ne marchanda pas sa retraite. Tout-à-fait en dehors des affaires, M. Pasquier n'en conserva pas moins sa notable influence. Une de ses habitudes politiques fut toujours de présenter des mémoires sur les situations; il aime à voir de haut les choses et les hommes, de manière à éclairer le pouvoir. Au mois d'octobre 1819, M. Pasquier présenta au roi Louis XVIII un de ces mémoires sur la marche du ministère et sur les fautes que le cabinet avait commises : il jugeait la situation telle qu'un changement immédiat lui paraissait indispensable dans la direction politique. — Aussi, quand le ministère de M. Decaze se décida lui-même à modifier la loi des élections, M. Pasquier reçut immédiatement l'offre d'un portefeuille; il ne reprit pas la simarre de garde-des-sceaux, mais il eut le département des affaires étrangères; la si-

tuation devenant grave à l'extérieur, il fallait un ministre tout-à-fait décidé à sévir contre l'esprit des révolutions. M. Decaze tomba devant l'assassinat de M. le duc de Berri; et lors de la formation du ministère du duc de Richelieu, M. Pasquier fut maintenu dans le département des affaires étrangères; seulement il dut se concerter avec le noble duc sur les points qui tenaient aux rapports diplomatiques d'état à état. M. de Richelieu, par ses relations avec les cabinets d'Europe, devait imprimer une plus grande confiance dans les actes d'une haute diplomatie. — Ici commencent deux existences bien distinctes pour M. Pasquier : la vie de tribune et la vie des affaires. Je ne sache pas une session plus vive, plus disputée que celle de 1820 : les orateurs étaient brillants; les noms du général Foy, de Camille Jordan, de Benjamin-Constant, scintillaient à côté des Casimir Périer et des Laffitte; chaque question était disputée à quelques voix, et il fallait modifier la loi électorale, obtenir des mesures d'exception imposées par les circonstances qui suivirent la mort de M. le duc de Berri. Le talent de M. Pasquier se montra supérieur dans cette grande session; il était sans cesse à la tribune; il combattait tous les orateurs du parti libéral avec une indicible facilité de parole. Quand l'émeute se montra menaçante sur la place publique, M. Pasquier vint à la tribune dénoncer les fauteurs des troubles; il brava les menaces et les vociférations de la gauche révolutionnaire; il fut franc dans ses discours, et la phrase qu'on lui a tant reprochée sur l'*arbitraire* est-elle autre chose qu'une simple déclaration de ce que voulait le gouvernement, de ce qu'il demandait aux pouvoirs légitimes? Tout fut obtenu avec des efforts incroyables, et, quoi qu'en ait pu dire l'esprit de parti, cette session de 1820 fut la plus belle époque du gouvernement représentatif en France; elle fit le plus d'honneur au caractère politique de M. Pasquier. — Comme ministre des affaires étrangères, la position de M. Pasquier était non moins difficile. L'esprit révolutionnaire avait partout éclaté : en Espagne, dans le Piémont, à Naples. La France adoptait sans doute un système de répression tel qu'il avait été conçu par les congrès de Troppau et de Laybach; toutefois, le ministre des affaires étrangères ne pouvait oublier les intérêts matériels de la France : or, les Autrichiens demandaient à marcher sur le Piémont et Naples; ils voulaient occuper indéfiniment ces deux points. Et la France pouvait-elle voir sans inquiétude les drapeaux allemands arborés aux pieds des Alpes, jusque dans la Savoie? Ce fut alors que s'engagea un haut échange de notes officielles entre M. Pasquier et le prince de Metternich; il fut bien entendu entre les deux ministres que si l'occupation autrichienne était nécessaire, elle serait étroitement limitée dans un terme tel qu'elle ne pourrait nuire ni à la prépondérance ni à la considération de la France. Ce point arrêté fut exécuté fidèlement par le prince de Metternich; l'évacuation du Piémont eut lieu à l'époque indiquée. Que l'on consulte les employés des affaires étrangères, tous répondront que M. Pasquier fut le ministre le plus assidu à son travail, le plus capable de mener à fin une négociation; un esprit clair et net présidait à ses notes diplomatiques. — La position devenait cependant de plus en plus difficile; on avait rompu de face avec le vieux libéralisme, et, pour en arriver là, le cabinet Richelieu avait été obligé d'appeler l'appui du parti royaliste. Au commencement de la session de 1821, il fut décidé en conseil qu'on associerait MM. de Corbière, de Villèle et Lainé au cabinet, faute grave alors : c'était trop donner ou ce n'était pas assez. Car enfin, quelle figure pouvait faire dans un cabinet des ministres sans portefeuilles et chefs pourtant de la majorité? Qu'arriva-t-il? c'est que dès les premiers conseils, des dissidences graves naquirent entre les différents membres du cabinet. On se concertait en conseil du roi, puis, sous main, MM. de Villèle et Corbière exprimaient leurs mécontentements et révélaient les

desseins du ministère à leurs collègues de la droite dans la société Piet; il devait s'ensuivre des tiraillements, puis une rupture complète, et c'est ce qui arriva après la session de 1824. Les royalistes avaient conçu des antipathies profondes pour M. Pasquier; la droite ne pouvait le supporter, et toute l'opposition se dirigea contre lui à l'occasion de l'adresse. Ce fut dans cette discussion que M. Pasquier rompit de face avec les ultra par la déclaration de ses amitiés et de ses répugnances; il s'exprima avec une telle hardiesse, une si grande franchise d'expression, que la droite tout entière lui déclara la guerre. M. Pasquier voulait en finir; sa position le fatiguait; il s'était fait nommer pair de France quelques mois auparavant; il prévoyait la chute du ministère; elle arriva à la suite de l'adresse, et le duc de Montmorency le remplaça au ministère des affaires étrangères. — M. Pasquier alors alla s'asseoir sur les bancs de la chambre haute, institution puissante à cette époque, car elle avait pour elle l'hérédité, la propriété et les majorats. La pairie était jeune, mais elle avait une grande destinée, et l'on vit bientôt tout ce qu'elle pouvait dans son opposition constante aux fautes et aux entraînements de la restauration. M. Pasquier se plaça sur les bancs où siégeaient les hommes d'état du parti Richelieu; il ne laissa passer aucune circonstance sans prendre la parole; ses discours étaient tous remarquablement pensés; ils exerçaient une grande influence sur la majorité; M. Pasquier parla contre le droit d'aînesse, contre la création du 3 p. 0/0 et la loi du sacrilége; ses discours préparèrent souvent le vote définitif des majorités. Il s'était posé l'adversaire constant de MM. de Villèle et Peyronnet; la chambre des pairs n'offrait pas toute la chaleur des débats de la chambre des députés, mais elle arrivait à des résultats plus certains; il y avait un grand calme, une raison forte et politique dans ses débats; elle ne se laissait point emporter par les passions de parti; elle marchait droit à la chute du ministère de M. de Villèle, et l'on peut dire que ce fut la chambre des pairs qui prépara la retraite du cabinet ultra royaliste de la restauration. Cette opposition, il faut bien le dire, était un peu contre la nature des choses: un pouvoir aristocratique combattant les éléments de la constitution aristocratique ne répondait pas à sa destinée; la faute en était à la restauration, qui menaçait trop vivement les idées et les préjugés nouveaux. La chambre des pairs voulait conserver tout ce que la révolution avait conquis, et c'est pourquoi elle cherchait à maintenir le gouvernement royal dans les conditions de la société actuelle. L'opposition de la pairie entourait M. le dauphin; elle était parfaitement avec lui; elle cherchait à en faire un instrument de résistance aux desseins du parti exclusivement religieux et monarchique, au-delà des besoins et du sentiment de l'époque. — L'opposition de la chambre des pairs obtint plein triomphe; brisée par des promotions successives, elle n'en eut pas moins une immense influence sur les élections de 1827. Le ministère Martignac se forma dans les principes de l'administration Richelieu, c'est-à-dire avec les loyales intentions qui caractérisaient les hommes d'état de cette noble école. M. Pasquier prit naturellement sur cette administration l'influence qui lui appartenait; M. Portalis, garde-des-sceaux, était lié de principes et de souvenirs avec son ancien collègue du conseil d'état; il fut question plusieurs fois d'appeler M. Pasquier aux affaires étrangères, son nom même fut adopté par le conseil des ministres après la retraite de M. de Laferronais; mais lorsque la liste des candidats fut présentée au roi Charles X, ce prince, qui ne voulait aucun homme important dans un ministère qui n'était pour lui qu'une transition, ne consentit pas à l'entrée de M. Pasquier dans le cabinet. Certaines préventions qui dataient de 1815 ne s'étaient pas effacées dans l'esprit du roi, et l'on préféra M. de Rayneval, qui avait très peu de crédit dans les deux chambres. — Quand le

ministère Polignac surgit aux affaires, le parti politique s'inquiéta profondément : ce parti, toujours composé d'hommes d'ordre et d'esprits éminents, voyait avec inquiétude la crise menaçante ; il redoutait la lutte fatale que la restauration allait tenter ; tous ces hommes d'expérience connaissaient Charles X, ils savaient qu'avec son esprit chevaleresque et sa loyauté incontestable, le caractère le plus éminemment français, ce prince avait malheureusement une tendance pour les coups de folie et les actes hasardés qui pouvaient compromettre son gouvernement. Le parti politique n'était pas plus tranquille que le corps diplomatique ; ils échangeaient entre eux leurs plus intimes pensées, ils prévoyaient l'agitation soudaine qu'un coup d'état pouvait jeter dans la société ; ils furent donc moins surpris qu'effrayés des ordonnances de juillet. Le parti politique se tint en réserve au milieu de la crise populaire, et sa mission se borna, quand un peu d'ordre fut rétabli, à imprimer à la société une allure monarchique, la seule qui pût préserver la France de la guerre étrangère et de la guerre civile. M. Pasquier obtint la présidence de la chambre des pairs dès que la charte eut établi la pondération des pouvoirs et les formes monarchiques du gouvernement. — A peine installé dans sa présidence, M. Pasquier eut à subir l'épreuve du procès des ministres de Charles X ; la chambre des pairs avait été établie comme cour de justice ; il faut se rappeler quelles passions grondaient autour d'elle, combien l'émeute s'agitait ; les partis, qui exploitent tout, voulurent tourner au profit du désordre la solennité de ce procès. Ce peuple souverain, ces héros des barricades, voulaient le sang des malheureux ministres de Charles X ; des cris affreux se faisaient entendre comme dans les jours sinistres de la révolution ; la garde nationale était molle ; la troupe de ligne démoralisée par l'échec qu'elle avait reçu aux barricades. Ce fut dans ces circonstances que la chambre des pairs fut appelée à délibérer. Qu'on dise ce que l'on voudra contre cette assemblée, moi, historien, je dois proclamer haut qu'elle se montra digne d'une meilleure époque, en refusant ces têtes, que la partie ignoble de la population demandait à grands cris ; il fallut de la force et du courage alors, quand ces flots de peuple, comme une mer agitée, menaçaient d'envahir le Luxembourg ; on parlait d'assassiner tous les membres de la chambre : eh bien ! la pairie résista, elle ne prononça que la peine de réclusion, ce qui n'en était pas une, car dans les troubles politiques, lorsqu'on ne perd pas la vie, on est certain que les passions calmées vous rendront à la liberté et à l'existence civile. La prudence et l'habileté de M. Pasquier servirent admirablement la cause de la justice et de l'ordre. — Ce fut sans doute pour récompenser la chambre de cet esprit de modération que les partis se hâtèrent de lui arracher l'hérédité. Le premier coup qu'on avait porté à la considération de cette assemblée était évidemment la disposition de la chambre qui, de plein droit, arrachait à la pairie les membres nommés sous le règne de Charles X. Cette pairie n'avait donc plus un caractère indélébile ; elle n'était plus qu'une fonction amovible, de laquelle, pour ainsi dire, on pouvait être destitué comme d'une préfecture : et quelle aristocratie pouvait-on fonder sur de tels éléments ? Ensuite, on enleva à la pairie la transmission successorale, on abolit les majorats ; on la réduisit à n'être plus qu'une fonction viagère sans force et sans influence sur le gouvernement. Dès que la chambre des pairs consentit à voter la destruction de l'hérédité, elle se transforma en un conseil des anciens, en une succursale de la chambre des députés ; elle devint une sorte d'hôtel des invalides, où les vieilles blessures politiques ou militaires allaient se reposer et se faire guérir. La chambre des pairs n'avait plus pour elle ni l'inviolabilité, ni l'hérédité, ni la propriété ; dès lors, elle ne pouvait plus être une aristocratie capable de résister aux mouvements de la démocratie. — Les

partis n'étaient point vaincus encore; une tentative désespérée des opinions républicaines avait été faite dans les rues de Paris; une masse considérable d'accusés restaient sous le coup des mandats de justice; en vertu de la charte, le gouvernement déféra la connaissance de tous ces attentats à la chambre des pairs. On disait alors dans les journaux, à la tribune même, qu'on ne pouvait pas faire ce procès; il était impossible, répétait-on, que tant d'accusés fussent traduits devant un corps vieux et usé comme la pairie. J'ai besoin de dire que l'opinion personnelle de M. Pasquier avait d'abord été pour l'amnistie; lorsque le gouvernement eut décidé qu'elle n'était pas alors possible, M. Pasquier, qui en avait longuement développé les motifs dans un mémoire, comprit toute l'étendue de son devoir de magistrat; on peut se rappeler la fermeté, la gravité, la patience, la hauteur même que M. Pasquier mit dans ces débats; il conserva la supériorité sur ces têtes franches et exaltées, sur ces cœurs de jeunes hommes qui avaient leur patriotisme et leur grandeur de sentiments. Il n'y eut pas une seule condamnation capitale, tous furent punis avec mansuétude; ils purent profiter du bénéfice de l'amnistie, sollicitée dès cette époque par M. Pasquier. — Presque en même temps se poursuivait le procès Fieschi, après l'horrible attentat qui avait ensanglanté la capitale. Peut-être l'histoire reprochera-t-elle à ces débats une trop grande complaisance pour Fieschi; on plaça trop haut ce sbire bouffon, qui déclamait sur les tréteaux; la seule figure un peu antique fut celle de Morey, vieux type du jacobin, expression de ce parti tant exalté par quelques historiens modernes de la révolution française, élevés haut dans le pouvoir depuis juillet. On corrigea cet abus dans le procès d'Alibaud; on plaça dans un rang subalterne ce triste procès, dont on surchargeait la chambre des pairs; on restreignit le théâtre à de justes proportions, on cessa de donner une prime de renommée à tous ceux qui rêvaient l'assassinat et le meurtre; cela fut d'un si bon effet que lors du dernier procès de Mennier, la curiosité publique fut à peine réveillée; on laissa le crime à toute son obscurité. — Ces grandes épreuves, auxquelles M. Pasquier fut soumis, affectèrent un peu sa santé, mais ne touchèrent en rien ses hautes facultés d'esprit et cette pratique surtout des affaires qui caractérise le parti politique. Je ne sache pas une circonstance grave depuis 7 ans sur laquelle M. Pasquier n'ait été consulté. Il eut, dit-on, une grande influence sur la formation du ministère de M. Casimir Périer; son habitude de présenter des mémoires, de développer toutes les circonstances un peu actives de la vie publique, ont souvent déterminé les résolutions du gouvernement. Ses liaisons politiques avec tous les hommes de diplomatie et de cabinet lui ont toujours facilité la direction des affaires; il les prend rarement en mains; comme M. de Talleyrand, il fait agir et n'agit pas, position plus élevée peut-être que s'il était en nom dans le gouvernement du pays. M. Pasquier est un des hommes les plus fréquemment consultés; son expérience est grande, sa facilité extrême: je ne sache pas de travailleur plus assidu, et, chose à remarquer, tandis qu'il prenait une part active dans les questions vives et ardentes de la politique, il trouvait le temps d'écrire trente volumes de mémoires manuscrits sur les événements de son époque auxquels il a pris part. Cet esprit de travail, cette étude des faits grandissent les idées; rien n'avance plus la pensée des hommes d'état. Aujourd'hui, nous nous jetons tous sans études préalables dans le mouvement politique; parce que nous savons écrire quelques phrases, ou que nous avons débité quelques paroles de tribune, nous nous croyons appelés à la grande destinée de gouverner notre pays. Telle n'est pas la méthode anglaise; la vie politique est là un grand devoir, un dévouement de tous les jours; l'histoire, la diplomatie, l'administration, tout doit être appris par l'homme public qui prétend à l'honneur

d'un ministère ou d'un grand poste de confiance. — M. Pasquier a atteint sa 70me année, et il vient d'être revêtu de la dignité de chancelier de France; il exerçait de fait la présidence de la chambre des pairs depuis la révolution de juillet. Je ne m'expliquerai pas sur la question historique de la co-existence de deux chanceliers. Je dirai seulement que cette dignité va bien au nom des Pasquier, car ils sont fils de magistrature depuis deux siècles : le chancelier actuel répond tout-à-fait à l'idée que ses ancêtres s'étaient faite de la grande simarre. M. Pasquier est un esprit d'instruction avec un amour infini de l'étude ; sa conversation est nette, nourrie de faits; sa conception est rapide, personne n'envisage plus facilement une question et ne la résout avec une rectitude et un jugement plus remarquables. Je ne suis jamais sorti d'une causerie avec M. Pasquier sans avoir appris quelque chose, et moi, qui ai l'habitude de voir les hommes de quelque portée, je me félicite d'avoir maintenu de hauts rapports avec M. Pasquier; ils m'ont toujours fait apprécier le président de la chambre des pairs comme un des hommes d'état éminents dans notre époque si petite et si peu féconde en esprits supérieurs. CAPEFIGUE.

PASQUIN. A Rome, au coin du palais des Orsini, se trouve une vieille et pauvre statue, trouquée, mutilée au dernier point. La misérable pierre fut un beau jour trouvée dans les décombres d'une baraque, détruite après la mort de son maître. Celui-ci était un digne savetier, rieur comme celui dont parle La Fontaine, plus spirituel aussi, ne ménageant personne, digne modèle de nos *dames* de la halle, aujourd'hui si bien élevées, et dont jadis les libres propos divertissaient les *roués* du régent, les favoris de la Dubarry, et les beaux jeunes gens de l'ancienne cour. Ce savetier, secondé par des ouvriers dignes d'un tel maître, poursuivait de ses brocards tous ceux, petits et grands, qui passaient devant sa porte. Le savetier alla de vie à trépas. Devant sa boutique furent trouvés les restes d'une statue de gladiateur, belle dans ses restes, mais horriblement outragée, et par les Barbares et par le temps. On dressa ce débris à l'endroit même où il avait été déterré, à l'encognure même de la boutique du digne Pasquin. Le savetier manquait ; on le regrettait ; on espéra que la statue le remplacerait, et on fit si bien que cet espoir ne fut pas trompé. Le gladiateur devint *Pasquino*. Depuis, la causticité romaine, se cachant devant la surveillance pontificale, fit de Pasquino son interprète : Pasquino prête sa poitrine à l'affiche de toutes les plaisanteries audacieuses qui s'adressent à l'ordre de choses en général, et en particulier à tous les hauts et puissants personnages de la cour papale. Quel commode et discret pseudonyme ! Que vaut à côté de lui notre incorrigible Mayeux, ce grotesque bossu, si vite remplacé par Robert Macaire ! Pasquino a un interlocuteur digne de lui, c'est Marforio (*v.*). Mayeux était seul, mais Robert Macaire a son inséparable Bertrand, le *niais* à côté du *malin*, et tous deux d'accord. Macaire et Bertrand valent-ils Pasquino et Marforio ? c'est à nos habiles du jour à décider.—En français, *pasquin* se dit d'une satire courte et plaisante. Le *Dictionnaire de l'académie* dit encore : *Faire courir un pasquin*. Une *pasquinade* est au propre un placard satirique attaché à la statue de Pasquin. Par extension, on désigne par le mot *pasquinade* toute satire, raillerie ou bon mot lancé contre le public et contre les puissances. *Pasquiniser*, c'est faire une *pasquinade*.

A. S—R.

PASSAGE. L'Académie donne à ce mot, comme à tant d'autres, plus d'une signification : elles sont si simples qu'il suffira de les enregistrer pour que chacun puisse les saisir et les apprécier. — Il signifie d'abord, et originairement, l'action de *passer*, de *traverser* un endroit; cette acception matérielle conduit tout naturellement à une acception morale : aussi, *passage* sert-il à désigner la transition d'une conduite répréhensible à une conduite irréprochable, d'une

passion désordonnée à un calme parfait : c'est dans ce sens qu'on dit : Le *passage* d'une vie toute mondaine à une vie toute chrétienne est difficile. — Au figuré, *passage* sert encore à désigner tout ce qui n'est pas de longue durée, tout ce qui ne peut vivre qu'un temps : La vie n'est qu'un *passage*; les hirondelles sont des oiseaux de *passage* ; on dit encore familièrement, en parlant d'une personne qui ne doit rester dans un lieu donné que peu de temps : C'est un oiseau de *passage*. — Par une extension qui se laisse facilement concevoir, *passage* cesse de signifier l'*action de passer*, pour exprimer le *moment où l'on passe*, et le *lieu par où l'on passe*. Tous les jours, en effet, on dit : J'attendrai son *passage* pour lui remettre ma demande; et, c'est un *passage* bien fréquenté. — En astronomie, on appelle *passage* d'une planète sur une autre le moment où la première est interposée entre l'œil du spectateur et la seconde. — *Passage* est aussi un droit, une redevance que l'on paie pour traverser une rivière ou un pont. Il existe en France une foule de rivières sur lesquelles on n'a point encore établi de ponts : la nécessité force tous les jours ceux qui ont des communications avec la rive opposée de les traverser à l'aide d'un bac ou bateau, dont la ferme est toujours adjugée à certaines personnes qui ont alors le privilége exclusif de faire les transports de l'une à l'autre rive. Pour cela, elles perçoivent une somme fixe, qu'on appelle *droit de passage*, ou simplement *passage*. — Il en est de même pour les ponts dont quelques compagnies se sont rendues adjudicataires, et qu'elles se sont engagées à construire sans rétribution et sans indemnité, au moyen de la concession du péage pendant un nombre d'années limité : pour traverser ces ponts, il faut encore payer une somme déterminée, qu'on appelle également *droit de passage*, ou *passage*. — On appelait aussi *droit de passage*, autrefois, la somme que quelques ordres religieux et militaires, comme l'ordre de Malte, percevaient de ceux qui étaient reçus dans leur sein. — *Passage* se dit encore de certaine partie d'un livre ou d'un auteur qu'on cite ou qu'on allègue : Ce livre a des *passages* admirables ; il a cité bien des *passages* latins. — En musique, *passage* signifie un ornement d'ordinaire assez court, qu'on ajoute à un trait de chant; et, en termes de manége, on l'emploie pour désigner une action cadencée et mesurée du cheval dans son allure, et qui est ou doit être soutenue. — *Passage* signifie, en droit, comme dans le sens grammatical primitif, l'*action de passer*; le droit de *passage* sur une propriété voisine est une servitude, *active*, si on la considère par rapport à celui qui doit l'exercer; *passive*, si on l'envisage par rapport à celui qui doit la souffrir; *discontinue*, car elle a besoin du fait actuel de l'homme pour être exercée; *affirmative*, car elle oblige celui qui la doit à souffrir qu'on passe sur sa propriété; *apparente* ou *non apparente*, selon que le droit de *passage* sera manifesté par un chemin ou une porte donnant sur l'héritage voisin, ou qu'aucun signe ne l'indiquera. — La servitude de *passage* étant une servitude *discontinue* ne peut pas s'acquérir par la prescription ; elle ne peut être établie que par titre (art. 691 C. C.); une possession même immémoriale ne saurait, sous l'empire de notre nouvelle législation, constituer à cet égard de droits au profit du possesseur. Toutefois, comme les droits acquis doivent toujours être respectés, et que quelques coutumes admettaient autrefois l'établissement des servitudes *discontinues*, à l'aide d'une prescription plus ou moins longue, les droits de *passage* acquis de cette manière dans ces pays, avant la promulgation du code civil, ont toujours été inattaquables. — Bien encore que les servitudes de *passage* ne puissent pas s'acquérir par la prescription de trente ans, elles s'éteignent par le non-usage pendant ce laps de temps (art. 706 C. C.). La raison de cette différence se trouve dans le principe si connu : qu'on doit toujours

plus de faveur à la prescription qui tend à éteindre une servitude qu'à celle qui tend à l'établir. — Il existe néanmoins une circonstance où la servitude de *passage* s'établit sans titre, et c'est celle où un propriétaire a son héritage entièrement enclavé, et sans aucune issue sur la voie publique. Les intérêts et les besoins de l'agriculture, la nécessité de ne pas laisser une propriété hors du domaine des hommes, et l'intérêt général, qui exige impérieusement que, faute de pouvoir y arriver, on ne condamne pas une terre à une stérilité dangereuse, ont établi cette exception d'ordre public. La règle même ne fléchit pas entièrement devant la nécessité, car on considère dans ce cas que le titre de la servitude est dans le fait de l'enclave. Au surplus, le propriétaire enclavé n'a que le droit de réclamer un *passage* sur le fonds de ses voisins, et à la charge d'une indemnité qui doit être proportionnée au dommage qu'il leur occasionnera. Il ne faut pas perdre de vue que dans l'indemnité à fixer, on ne doit s'attacher qu'au préjudice résultant du fait du *passage*, et nullement au plus ou moins d'avantage qu'en pourra retirer le propriétaire qui le réclame. — Quant à la ligne à fixer pour l'exercice du *passage*, la règle est très simple, car il doit toujours être pris du côté où le trajet sera le plus court du fonds enclavé à la voie publique. Cette règle générale n'est pas entièrement absolue, et il faut, autant que possible, choisir pour assiette du *passage* l'endroit le moins dommageable à celui sur le fonds duquel il doit être pris. — L'enclave est un fait absolu qui exclut toute idée d'issue ou de possibilité d'issue autrement qu'en traversant les propriétés voisines; et de là naît une conséquence toute logique : c'est qu'il ne suffirait pas, pour pouvoir réclamer un *passage* sur l'héritage voisin, de constater et de prouver qu'on n'a pour toute issue qu'un chemin long, pénible et très difficile ou dangereux. En ce cas, ce serait au propriétaire qui se trouverait dans une telle position à faire réparer ce chemin, à le rendre praticable, ou à s'arranger de manière à obtenir d'un de ses voisins, et à l'amiable, un *passage* plus commode et plus facile; mais il serait toujours non recevable à se prétendre enclavé, et à réclamer le bénéfice des dispositions de l'art. 682. — Le titre du *passage* étant dans le fait même de l'enclave, ce n'est plus, ainsi que nous l'avons dit plut haut, à vrai dire, une servitude qui s'établit sans titre. Aussi existe-t-il une prescription très recevable en ce cas, et c'est celle de l'indemnité due à raison du *passage*. Admettons, en effet, que le propriétaire enclavé, au lieu de réclamer le *passage* à l'un de ses voisins en offrant l'indemnité, en prenne un sur-le-champ, et qu'il l'exerce pendant 30 ans sans réclamation ni contestation de la part du voisin. Son titre étant dans l'enclave, on n'aura pas le droit de lui opposer que ces sortes de servitudes ne peuvent pas s'acquérir sans titre; et le propriétaire qui a laissé exercer le *passage* n'aura eu, dès le principe, d'après la disposition de l'art. 682, qu'une demande à lui adresser, celle d'une indemnité proportionnée au dommage que lui cause le fait du *passage*. Or, cette indemnité donne lieu à une véritable action personnelle prescriptible par 30 ans, conformément au texte de l'art. 2262. — Dans ce cas aussi, l'action en indemnité ne sera plus recevable, et le *passage* n'en devra pas moins être continué. — On connaissait encore autrefois, dans quelques coutumes, une servitude dite légale, qu'on nommait le *tour de l'échelle*, et qui n'était autre chose qu'une espèce de servitude de *passage*. Elle donnait le droit à chaque propriétaire, quand il faisait réparer un mur ou un édifice, de placer sur le fonds voisin ses échelles, et d'occuper, par ses ouvriers, le terrain nécessaire pour faire le tour du mur ou de l'édifice avec les échelles. Notre code, qui s'est occupé des servitudes légales, n'a point conservé celle-ci; elle ne pourrait dès lors exister que par un contrat et la volonté des parties contractantes; en tout cas, c'est aux propriétaires, si elle leur est indispensable, à

acquérir cette servitude, ou à laisser autour de leurs bâtiments l'espace nécessaire pour compléter toutes les réparations qu'ils peuvent être obligés de faire (*v.* Servitudes). Guillemeteau.

Passage (Art mil.). Militairement, le mot *passage* a quantité d'acceptions. S'agit-il de la tactique de l'infanterie, la théorie et les démonstrations sur le terrain enseignent aux hommes de pied les évolutions que les ordonnances ont appelées *passage* de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille, ou l'inverse; *passage* d'obstacles, *passage* de lignes. S'agit-il de marche-route, les *passages* de cours d'eau que le gouvernement ou certaines localités amodient à des fermiers sont gratuitement ouverts, soit sur bacs, soit sur ponts à péages, quand les corps en route ou les isolés avec feuille de route s'y présentent; mais, en ce cas, des mandats, énonçant, et l'espèce des corps, et la quantité des hommes et des chevaux, sont délivrés à qui de droit par les autorités administratives compétentes, et sont remis aux fermiers pour valoir ce que de raison. S'agit-il de siéges méthodiques, le *passage* de fossé, l'un des derniers actes de ce drame, s'accomplit suivant des règles qui varient, s'il s'agit d'un fossé sec ou d'un fossé inondé : ce sont des détails trop techniques pour qu'il convienne de les développer ici. S'agit-il de la guerre en rase campagne, les *passages* des gués sont l'objet d'études préparatoires, d'explorations importantes, souvent difficiles, quelquefois dangereuses. Au lieu d'un fond guéable, si des cours d'eau profonds, rapides, encaissés, s'opposent à la marche des armées, ces circonstances donnent lieu aux opérations si délicates, si chanceuses de ce genre de trajet, que la stratégie connaît sous le nom de *passages de rivières* et de manœuvres de pontonniers. S'agit-il de la locomotion des troupes dans des lieux âpres, à travers des pays accidentés, ou dans des pertuis, des gorges, qui entre-coupent des plaines, le mécanisme des passages de défilé, en supposant que l'ennemi est posté au-delà, devient une suite de précautions, de manœuvres, de mouvements concertés, dont nous allons donner quelque idée. Le système des passages de défilé diffère s'il convient de les exécuter en se portant en avant ou en marchant en retraite; dans le premier cas, c'est une combinaison analogue à la colonne par le centre, à la colonne jumelle, c.-à-d. qu'une ligne d'armée, amenée et ordonnée de manière à avoir devant son centre le *pas* ou le *port*, comme on disait jadis, qu'il est nécessaire de franchir, se prépare à ce trajet en l'entamant par son centre et le continuant par ses ailes, se repliant simultanément en colonne. De la cavalerie au trot précède cette marche, que l'infanterie exécute à pas lents. Éclairer cette colonne était spécialement autrefois le rôle des dragons. Au débouché du col que l'armée vient de traverser, elle reforme sa ligne de bataille, soit qu'il faille combattre, soit qu'elle veuille reprendre, la droite en tête, sa marche en colonne. Le réglement de 1791 prescrivait cette marche de l'infanterie, s'ébranlant par le centre d'un bataillon; l'ordonnance de 1831 veut que la marche commence à la fois par les ailes centrales de deux bataillons voisins. Nous ne voyons pas ce que la science a gagné à ce procédé renouvelé du réglement de 1776; c'est avoir changé quelque chose pour le plaisir de changer, ou sans s'être aperçu qu'on faisait moins bien. S'il s'agit du passage de défilé en arrière ou en retraite, l'exécution du mouvement est toute différente. Comme on suppose que cette retraite n'a lieu que défensivement et en présence d'un ennemi qui la voudrait contrarier, le centre de la troupe poursuivie fait demi-tour, reste face à l'ennemi, fait feu, tandis que simultanément les ailes se dirigent en arrière de ce feu vers le défilé, à l'issue duquel elles se replacent en bataille, de manière à favoriser, par des feux convergents, le passage du défilé, quand, après avoir fait face, le centre à son tour se retire. L'art de s'opposer au passage de défilé tenté par un ennemi entreprenant et ma-

nœuvrier pourrait, aussi bien que la défense d'une brèche ou d'un pont menant à une ville, emprunter de la chimie une ressource qu'on n'a pas encore songé à lui demander. Il suffirait, pour rendre impossible pendant plusieurs heures une traversée de ce genre, de semer de poudre de manganèse le sol, d'y répartir, à distance convenable, des bouteilles d'acide sulfurique, puis de les briser d'un coup de mitraille, à l'instant où commencerait la tentative de l'ennemi : hommes et chevaux rencontreraient une barrière insurmontable. Gal Bardin.

PASSAH ou PASCHAH, en langue hébraïque *dispense*, *pardon*, *transition*, est la Pâque des Juifs ou la fête religieuse qu'ils célèbrent en commémoration de leur fuite de l'Égypte, après avoir été épargnés par l'ange exterminateur. Cette solennité a lieu durant la première pleine lune du printemps, du 14 au 21 du mois nisan. Pendant les huit jours qu'elle dure, les membres de la nation, tant qu'elle posséda la Palestine, s'assemblaient annuellement dans le tabernacle, et depuis Salomon dans le temple de Jérusalem. Alors, on ne mangeait que du pain sans levain, parce que tel était l'état de la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte dans la précipitation de leur fuite : de là l'appellation de *Passah*, ou fête du pain sans levain. Dans la première soirée, chaque père de famille mangeait avec les siens une brebis immolée par le prêtre, et qui était servie sans que les os en eussent été brisés. Des actions de grâce et des chants, où l'on retraçait le souvenir de la marche d'Égypte, donnaient au repas, qui ressemblait assez à la communion chrétienne, une signification religieuse. On ajouta à ces pratiques l'offrande, au temple, des prémices des troupeaux et des fruits de la terre. — Le *Passah* était la principale fête des Israélites. Ces réunions publiques avaient principalement pour but de développer l'amour de la patrie, d'affermir l'esprit de nationalité et d'étendre les relations commerciales. Les Juifs se bornent aujourd'hui à passer cette fête en prières; et à manger du pain sans levain. C. L.

PASSAROVITZ. C'est une ville de Turquie, dans la Servie-Sandjak, à cinq lieues est-sud-est de Semendria, sur la rive droite de la Morava, à l'embouchure de cette rivière dans le Danube. Elle est célèbre par le traité de paix qui y fut conclu par la médiation de l'Angleterre et de la Hollande, le 21 juillet 1718, entre Venise et l'empereur Charles VI d'un côté, et la Turquie de l'autre. Cette paix termina la guerre que la Sublime-Porte avait déclarée à la république de Venise, pour lui enlever la Morée. En 1715, les succès des Turcs furent si rapides qu'en deux mois toute la Grèce fut soumise. Mais l'empereur, qui s'était porté garant de la paix de Carlowitz, s'arma en faveur des Vénitiens. Le grand Eugène remporta des victoires signalées, à Péterwaradin le 15 août 1716, et à Belgrade le 16 août 1717. Dans ces conjonctures, la Porte se résolut à faire la paix. Elle conserva la Morée, mais Venise ne renonça pas à ses prétentions : Belgrade, le banat de Temeswar, la Valachie, jusqu'à l'Aluta, et une partie de la Croatie, restèrent à l'Autriche. C. L.

PASSAU, capitale du cercle bavarois du Danube inférieur, résidence du commissaire-général et d'un évêque, dans une situation pittoresque. Passau a deux faubourgs, l'Innstadt et l'Ilztadt; elle a 800 maisons et une population de 10,000 ames. La ville proprement dite est située sur une presqu'île formée par le Danube et par l'Inn : le premier de ces deux fleuves est traversé par un pont construit, de 1818 à 1823, sur sept piliers de granit. L'Innstadt, sur la rive droite de l'Inn, communique avec Passau par un pont de bois. De l'autre côté du Danube, sur la rive gauche de l'Ilz, le faubourg d'Ilztadt s'élève sur montagne, haute de 400 pieds. Entre le Danube et la rive droite de l'Ilz, on aperçoit la forteresse d'Oberpfolz, qui communique avec le château de Niederhanf, dont nous parlerons plus bas. Passau est en général bien bâtie; on n'en peut dire autant des faubourgs, dont les maisons chétives et de

triste apparence ne sont habitées que par des pêcheurs et des laboureurs. Passau fut presque entièrement détruite par un incendie en 1652; elle eut beaucoup à souffrir des désastres de la guerre pendant les campagnes de 1800, 1805 et 1809. Parmi les principaux édifices de Passau, on remarque l'ancien château, jadis résidence du prince, et une magnifique cathédrale en pierres de taille, sur la place du Dôme, la plus belle de toute la ville. Sur cette place, on voit aussi le monument érigé en 1828 à la mémoire du roi Maximilien-Joseph par les habitants du cercle du Danube inférieur. On cite encore l'ancien collége des jésuites, occupé aujourd'hui par un lycée. A l'exception d'une fabrique de tabac et de brasseries considérables, l'industrie de Passau est peu active et peu développée. Son commerce, qu'alimente la navigation du Danube, a plus d'importance. Dans le voisinage, les étrangers visitent les châteaux de Frendenheim et de Lœwenhof. L'évêché de Passau, dont la circonscription a été de 20 milles carrés, et qui a eu pour titulaire un prince souverain, a été en 1801 incorporé à la Bavière. — Le traité de Passau (*Passauer vertrag*), conclu dans cette ville le 22 août 1552, fut la première loi de l'empire qui, après des guerres sanglantes et une lutte acharnée, assura aux protestants le libre exercice de leur religion et de leurs droits. Auprès d'Ilztadt, on voit sur le sommet du Mariahelsberg une chapelle, objet de la vénération publique, et où accourent à certaines époques de l'année de nombreux pélerins. A peu de distance, on remarque sur le Bolhfhys un pont dont l'arche unique a deux cents pieds de large. — L'*art de Passau* (Passauer kunst), art ou secret de braver les boulets, est une vieille superstition allemande. La tradition populaire attribue l'invention de ce préservatif à un exécuteur des hautes œuvres, qui, en 1611, parvint, dit-on, à l'aide de sorcellerie, à faire reprendre courage à une armée découragée, qui campait dans les environs de Passau, et qui devait incessamment attaquer la Bohême. C. L.

PASSÉ, mot qui sert à dénommer la partie du temps qui est tout-à-fait écoulée. Le temps se compose du passé, du présent et de l'avenir. C'est le passé qui remplit les fastes de l'histoire, où viendront successivement prendre place ce que nous appelons aujourd'hui le présent et l'avenir, qui sont inévitablement destinés tous deux à faire partie du passé. Le temps marche, marche toujours, mais ne revient jamais sur ses pas. La durée du présent est à peine sensible; pressé par l'avenir qui doit lui succéder, il se précipite dans le passé avec une effrayante rapidité. C'est ce que Boileau a voulu exprimer dans ce vers si fugitif :

Le moment où je parle est déjà loin de moi.

On néglige souvent les enseignements du passé, c'est un grand tort. Le meilleur des prophètes, a dit lord Byron, c'est le passé. Il n'est pas étonnant que les vieillards plaignent toujours le présent et vantent le passé. Le présent ne saurait sourire à l'homme qui, parvenu au terme de sa carrière, se sent accablé ou menacé de mille infirmités; en faisant l'apologie du passé, il regrette les jours dorés de sa jeunesse, les dons de la force et de la santé, enfin la vie qui va lui échapper. — Le passé se dit d'une chose faite, d'une chose qui s'est passée; c'est dans ce sens qu'on dit à un ennemi avec qui l'on se réconcilie : *oublions le passé*. *Passé*, terme de grammaire, s'applique à divers temps du verbe qui expriment un fait consommé. Mais tout ce qui est passé n'est pas également éloigné du temps présent. Parmi les événements passés, il y en a qui sont plus anciens les uns que les autres. Ces divers degrés d'antériorité peuvent être exprimés par différentes formes. Ainsi, l'on dit en français : *Je viens de lire le curieux voyage du maréchal duc de Raguse; j'ai lu il y a long-temps ceux de Volney et de Sonnini*. Dans cette phrase, *je viens de lire*, exprime un *passé* prochain; *j'ai lu*, un *passé* plus éloigné. Il y a donc plusieurs formes de *passé*, comme plusieurs formes de *futur* (*v*). Mais ce n'est pas seulement parce que le passé et le

futur peuvent être plus ou moins éloignés par rapport au moment actuel, c'est encore parce que ce que l'on envisage quelquefois comme futur par rapport à une époque, on peut l'envisager en même temps comme passé par rapport à une autre époque. Exemple : *Quand j'aurai terminé ce travail, je me reposerai.* L'action de terminer le travail en question est future par rapport à l'époque où l'on parle, mais elle sera passée quand je me reposerai. Ce qui est passé au moment où l'on parle peut aussi être envisagé comme présent par rapport à l'époque à laquelle il a eu lieu, et aux autres événements arrivés dans le même temps. Ainsi, quand je dis : *Je lisais quand il arriva*, le mot *lisais* exprime un événement qui est passé, par rapport à l'époque où je parle, mais qui était présent quand l'action dont je parle arriva. Le *passé* peut s'exprimer d'une manière absolue et indéfinie, sans détermination d'une époque plus ou moins reculée : cela donne un *passé absolu indéfini*. On peut l'exprimer avec distinction d'époques plus ou moins reculées, ce qui donne des *passés absolus*, soit *prochains*, soit *éloignés*. Enfin, on peut l'exprimer avec détermination de l'ordre que ces différents passés ont l'un par rapport à l'autre, ce qui donne des *passés relatifs*, antérieurs et postérieurs. — Ainsi, le passé se retrouve dans tous les modes du verbe, excepté dans l'impératif, qui marque toujours une époque présente (*v.* Imparfait, Futur passé, Infinitif, Plus-que-parfait, Prétérit).

Champagnac.

PASSEMENTERIE. A proprement parler, c'est l'art de fabriquer des passements, mais, comme cela est arrivé pour beaucoup d'autres mots, l'usage a confondu le nom du métier avec celui de la marchandise, et, comme on dit vendre de l'*épicerie* au lieu de vendre des *épices*, on ne dit plus qu'un homme fait des *passements*, mais de la *passementerie*. La passementerie remonte à la plus haute antiquité ; les ornements du temple et des prêtres de Jérusalem (*Exod.* xxviii, 39 ; xxxviii-18-22) sont des ouvrages de passementerie. Moïse, dans le *Deutéronome*, après avoir défendu aux Israélites les vêtements composés d'un mélange de laine ou de lin, leur ordonne de mettre des franges aux quatre coins de leurs manteaux. Ézéchiel, au nombre des bienfaits de Dieu, dont il reproche aux femmes juives d'avoir abusé, cite les bracelets, les colliers, les boucles d'oreille, les rubans, les couronnes, les robes de fin lin, teintes ou brodées de diverses couleurs. Hélène, dans Homère, brode les combats des Grecs et des Troyens ; Apulée donne à Pâris un manteau brodé de différentes couleurs. Le commerce du passementier, de même que celui du mercier, se compose d'une multitude de petits articles : c'est lui qui fabrique et qui vend les galons, les lacets, les cordonnets, les franges, les houppes, les glands, les ganses, les tresses, les ceintures, les nattes, et généralement tous les tissus de ce genre, épais et étroits, qui servent à garnir les meubles, les rideaux, les voitures ; à orner les habits de cour et les uniformes militaires, à chamarrer les livrées de laquais. Dans la confection de ces différents objets entrent en proportions variées un grand nombre de matières, le fil, le coton, la bourre, la laine, le crin, l'or et l'argent. Une des principales opérations du passementier est le *retordage*, qui fait la base de la plupart des ouvrages de sa profession. Les instruments qu'il emploie sont peu nombreux ; on peut subvenir à presque toutes les nécessités de la fabrication avec le rouet à main, le grand rouet à cordonner, et la machine à retordre. On se sert du *boisseau* pour faire les cordons de sonnettes, de rideaux, de lustres et les guides de chevaux de voitures avec ou sans *ame*. Le métier à la Jacquart a été appliqué avec succès à la fabrication des galons de livrée et d'ameublement ; les cordonnets et les jarretières se font à la *machine à lacets*. Au temps des maîtrises et des jurandes, la profession du passementier embrassait une foule d'arts qui forment aujour-

d'hui des professions séparées, tels que celui du boutonnier, du fleuriste, du plumassier, de l'éventailliste, du fabricant de masques, etc. L'art de la passementerie a fait peu de progrès depuis un demi-siècle, bien que plusieurs brevets aient été accordés à d'ingénieuses inventions, et que la consommation ait augmenté d'une manière si considérable que les exportations, qui ne montaient en 1789 qu'à la misérable somme de trente-deux mille six cents livres, ne s'élevaient pas en 1827 à moins de trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante francs.

V. Ratier.

PASSEPORT, acte de l'autorité publique qui autorise celui à qui il est délivré à circuler librement d'un lieu à un autre. Ce mot, que Pasquier signale comme une corruption de *passe-partout*, n'est peut-être que la réunion des deux mots *passe* et *port*, car il s'emploie encore dans le langage maritime comme synonyme de *congé*. Nul vaisseau ne peut sortir d'un port sans être muni d'une autorisation délivrée par l'amiral ou commandant de la station navale: ce permis se nomme *passeport* ou *congé de départ*. Dans tous les cas, l'expression *passeport*, si ce n'est pas là son étymologie réelle, serait bien plutôt la représentation du mot *passe-porte*, car c'est, en effet, dans les places fortes et dans les villes à priviléges que cette formalité a dû être imposée dès l'origine. Pour éviter les surprises si fréquentes au milieu des troubles, il ne devait être permis ni d'entrer dans une ville ni d'en sortir sans représenter à ceux qui étaient préposés à la garde des portes une autorisation écrite du commandant, gouverneur, maire ou consul. Les passeports se donnent aux marchandises comme aux personnes, mais alors, ces actes sont généralement connus sous d'autres dénominations, comme *passe-avant*, *passe-debout*, *congé*, etc. Relativement aux personnes comme aux marchandises, le passeport est un acte de protection qui porte sans doute une atteinte grave à la liberté individuelle, mais, c'est surtout par les abus auxquels il peut donner lieu; car, si la surveillance de l'autorité, à cet égard, était renfermée dans de justes limites, il n'y aurait peut-être rien de bien sérieux à objecter contre l'emploi d'une mesure qui assure à la police municipale et judiciaire une action prompte et efficace. L'obligation d'avoir un passeport n'a jamais d'ailleurs été imposée qu'aux étrangers, mais il faut prendre ici cette expression dans son acception la plus large. On est étranger pour un territoire toutes les fois que l'on n'y a pas un domicile ou résidence. Partout ailleurs, en effet, on ne peut avoir ni relations d'habitudes ni relations de voisinage, qui pourraient, dans un cas donné, témoigner en faveur de celui qui les invoque; et, quoique appartenant à la même nationalité, on se trouve nécessairement isolé et sans appui au milieu de personnes pour lesquelles on est véritablement étranger. Les limites rigoureuses que l'on ne doit pas dépasser, aux termes de la loi, sans être muni d'un passeport, sont les limites du canton; c'est la disposition de l'art. 1er du tit. VIII de la loi du 10 vendémiaire an IV; mais toutes ces prescriptions si sévères remontent à des temps de troubles civils, et tombent périodiquement en désuétude, jusqu'à ce que de nouveaux troubles s'élèvent pour les faire revivre momentanément. Alors, les instructions de police se multiplient pour rappeler à la stricte exécution de lois oubliées. On exhume des cartons toute cette série de décrets qui avaient pour objet la recherche des émigrés, et l'on en fait une application rigoureuse jusqu'à ce que le calme renaisse. Mais, dans les temps ordinaires, il est à peu près passé pour règle que l'on peut voyager sans passeport dans toute l'étendue d'un département, et que l'on est dispensé de remplir cette formalité quand il s'agit d'un court voyage; cependant, le mauvais vouloir d'un gendarme suffirait pour faire payer cher cette imprévoyance; et mieux vaut encore se mettre en règle vis-à-vis des autorités subalternes que de s'exposer à des désagréments tels

que ceux qu'entraîne après elle une détention préventive, même de quelques heures. C'est en cela surtout qu'est l'abus, car une mesure qui n'a rien que de salutaire lorsqu'elle est appliquée aux voyages de long cours, qui ne peuvent être entrepris sans que l'on ait à compter sur une protection particulière des lois protectrices des étrangers, devient vexatoire et ridicule lorsqu'elle est appliquée à ces voyages de tous les jours, que l'on peut entreprendre instantanément, et sans motif déterminé. Cependant, même à l'égard de ces absences momentanées, la loi ne fait aucune distinction, et c'est en cela qu'elle pêche. Mieux vaut alors, sans aucun doute, le principe contraire, qui est admis chez nos voisins d'outre-mer, que le passeport est une atteinte portée non seulement à la liberté, mais à la dignité de l'homme. Il est vrai qu'en France l'excès des précautions administratives a été poussé si loin que, légalement parlant, il n'est permis ni de respirer ni de se mouvoir sans une autorisation de police. Le passeport lui-même ne suffit pas, il faut encore qu'il soit couvert de *visa* et de *signatures*, attestant que telle ou telle direction a bien été suivie; tant enfin, qu'il est passé maintenant en adage de police qu'il n'y a qu'un fripon qui soit parfaitement en règle à cet égard, parce que celui-là seul a intérêt à se soumettre à toutes ces formalités minutieuses, qui ont trop souvent quelque chose d'odieux. Résulte-t-il de là qu'il faille rejeter absolument le principe des passeports? non sans doute; mais il faut bien convenir, au moins, qu'une bonne loi serait nécessaire. — En attendant qu'elle se fasse, il est bon de savoir que quiconque voyage sans passeport hors des limites de son canton est exposé à être arrêté par le premier agent de la force publique qui lui demandera la représentation de ses papiers; le voyageur ainsi arrêté sera immédiatement conduit devant les officiers municipaux du lieu pour y être interrogé, et être mis en état d'arrêt, à moins qu'il n'ait pour répondant un citoyen domicilié dans le canton. Les officiers municipaux, suivant les réponses du voyageur arrêté, ou les renseignements qu'ils recevront sur lui, seront autorisés à le retenir en état d'arrestation, ou à le laisser continuer sa route : dans ce dernier cas, ils lui délivreront un passeport. Le temps de l'arrestation ne pourra excéder un mois, à moins qu'il ne soit survenu quelque charge contre le voyageur arrêté. Le mois expiré, il sera donné un passeport au voyageur pour le lieu qu'il désignera, avec itinéraire obligé. Tous les passeports doivent être exclusivement délivrés par les officiers municipaux, et contiennent les noms des personnes auxquelles ils sont remis, leur âge, leur profession, leur signalement, le lieu de leur domicile, et leur qualité de Français ou d'étranger. Ils doivent être signés par celui qui en est porteur; et, dans le cas où ce dernier déclare qu'il ne sait pas signer, il en est fait mention dans l'acte. La loi du 1er février 28 mars 1792, qui a déterminé la forme des passeports, exigeait seulement qu'ils fussent délivrés sur papier timbré; aujourd'hui, ils sont assujettis à une rétribution fixe de deux francs pour l'intérieur, et de dix francs pour l'étranger : c'est là un des impôts les moins justifiables. Du reste, l'officier municipal qui est chargé de la délivrance des passeports ne doit les accorder que sur la connaissance personnelle qu'il peut avoir de la vérité des déclarations qui lui sont faites, ou sur l'attestation de deux témoins connus de lui. Des peines sévères sont établies contre les officiers publics qui se prêteraient à sanctionner une fausse déclaration, et contre tous ceux qui se rendraient coupables ou complices d'une fraude quelconque. « Les officiers publics qui délivreront un passeport à une personne qu'ils ne connaîtront pas personnellement, porte l'art. 155 du code pénal, sans avoir fait attester ses noms et qualités par deux citoyens à eux connus, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à six mois. Si l'officier public, instruit de la supposition du nom, a

néanmoins délivré le passeport sous le nom supposé, il sera puni du bannissement. » Contre toute personne, la peine pour fabrication d'un faux passeport ou falsification d'un passeport originairement véritable, pour l'usage d'un passeport fabriqué ou falsifié, est d'une année au moins, et de cinq ans au plus. Quiconque prendra dans un passeport un nom supposé, ou aura concouru, comme témoin, à faire délivrer le passeport sous le nom supposé, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à un an. — Les passeports exigés pour voyager à l'étranger sont soumis à des formalités de chancellerie qui tiennent aux rapports d'état à état; ils autorisent ceux auxquels ils ont été délivrés à réclamer en pays étranger la protection du chargé d'affaires, consul ou ambassadeur, qui représente la nation à laquelle ils appartiennent, sous ce rapport, ils sont d'une utilité incontestable, car en pays étranger, il n'y a plus à invoquer de droit rigoureux : on se retrouve alors en présence des principes si vagues du droit public et du droit naturel. — Le mot *passeport* s'emploie quelquefois dans une acception figurée; il se dit des choses qui en font supporter d'autres qui ne seraient pas reçues facilement sans ce correctif, comme dans cette phrase : Il y a certains adoucissements qui servent comme de *passeport* à l'hyperbole. On dit d'un homme qui a l'extérieur prévenant, et qui doit être naturellement bien reçu partout, parce que ses manières séduisent dès le premier abord, qu'il porte son *passeport* avec lui, c.-à-d. qu'il n'a besoin d'aucune recommandation étrangère. — En style de chancellerie, l'envoyé qui réclame ses *passeports* fait une déclaration du mécontentement qu'il éprouve, soit d'une injure, soit de la mauvaise issue d'une affaire : c'est un commencement de rupture entre les puissances, mais la guerre n'est pas encore déclarée. Il y a cette différence entre le *passeport* et le *sauf-conduit*, que le passeport se donne aux amis, et le sauf-conduit aux ennemis. TEULET.

PASSERAT (JEAN), naquit à Troyes en 1534. Il y fit ses études, et vint s'établir à Paris, comme professeur d'humanités au collége du Plessis. Il avait été appelé à remplir cette place par L'Escot, célèbre professeur de langue latine à Troyes, auquel sa réputation avait fait donner la chaire de rhétorique au même collége. Passerat s'occupa exclusivement de l'étude de la langue latine; il voulut l'étudier dans les jurisconsultes, et suivit pendant trois années les leçons de Cujas à Valence. Il partageait l'opinion de Rabelais sur l'excellence des écrits des juristes romains : « Toutes ces lois, dit Rabelais, qu'on peut citer en parlant de Passerat, car celui-ci tenait cet écrivain original et profond en vénération singulière, toutes ces lois sont rédigées en latin le plus élégant et le plus orné qui soit en toute la langue latine, et n'en excepteroys voluntiers ny Salluste, ny Varron, ny Cicéron, ny Sénèque, ny Tite-Live, ny Quintilien. » De retour à Paris en 1569, Passerat fut accueilli par Henri de Mesmes, maître des requêtes. Ce savant magistrat était le Mécène de son temps. Passerat resta 29 ans dans la maison, et chaque année, il lui adressait des compliments en vers latins, qu'on a imprimés sous le titre de *Kalendæ januariæ*. A la mort de Ramus, qui fut enveloppé dans le massacre de la Saint-Barthélemi, Passerat le remplaça au collége de France dans la chaire d'éloquence française, qu'il remplit avec éclat. Il mourut aveugle en 1602. Il avait perdu un de ses yeux par un accident au jeu de paume; son assiduité au travail l'avait privé de l'autre. Passerat était un grammairien exact et élégant; sa poésie latine, pleine de pureté, révèle une grande intimité avec les poètes latins. Mais ce qui a rendu Passerat célèbre, c'est sa coopération à la *Ménippée*. Les vers de cette satire, qui ne contribua pas peu à amener Henri IV à Paris, sont presque tous de lui et de Nicolas Rosier; ils sont vifs, enjoués et mordants. Il a laissé en outre, un recueil de poésie française, qui est écrit avec grâce et facilité. *La*

Métamorphose d'un homme en oiseau, est versifiée avec une naïveté élégante, dont Lafontaine paraît avoir hérité. On répète que la litterature est l'expression de la société, cependant, dans ce poète, qui a vu tant de guerres civiles, et qui a versifié le pamphlet qui a si fortement rallié l'opinion publique à Henri IV, se trahissent peu de pensées sévères et profondes. Sa poésie n'est pas l'écho de son siècle. Rarement elle laisse échapper des idées mélancoliques dictées par les malheurs du temps. Voici cependant quelques vers nobles et touchants. En parlant d'un homme mort jeune, Passerat s'écrie :

La plus courte en ce siècle est la meilleure vie.

Le même sentiment se révèle dans les vers suivants :

Epitaphe de maître François des Nœus, mort jeune.

Des Nœus, homme de bien, voyant que tout empire,
Et que de jour en jour plus croissent les méchants
Que les ronces aux bois ou les chardons aux champs,
Voulut jeune mourir pour ne devenir pire.

Épitaphe du petit Alexandre de Mesmes.

Reçois, petit, ces vers funèbres,
Qui vins ici pour voir le jour,
Et n'y voulus faire séjour,
Quand tu n'y vis rien que ténèbres.

Mais la poésie de Passerat n'est sérieuse que par exception ; il se plaît aux jeux de mots, aux *concetti*, et écrit pour la cour, pour les dames ; mais ses vers sont travaillés avec un soin, une élégance, une pureté, qui rappelle souvent Pétrarque. Passerat est trop oublié, c'est ce qui arrive à tous ceux qui ont précédé les grandes époques poétiques ; ils sont effacés par ceux qu'ils ont formés. Il n'y a que les amis dévoués des Muses qui aiment à étudier leurs premiers essais, et à saisir leur premier essor. Il a toujours un charme inexprimable que ne peuvent effacer les chefs-d'œuvre même les plus achevés. E. Desclozeaux.

PASSIF, *passive*, qui vient de *passum*, supin de *pati*, *patior*, souffrir. Ouvrez la plupart des dictionnaires, et vous trouverez que cet adjectif est en général l'opposé d'*actif*. Il n'est pas difficile de faire de semblables définitions. C'est presque comme si l'on disait : *mort* est l'opposé de *vivant*. Il ne reste plus après cela qu'à définir ce qu'on entend par le mot *mort*, ce qu'on entend par le mot *vivant*. C'est peu de chose, comme on voit ; tâchons d'être plus explicite et plus intelligible. On appelle *actif* ce qui agit, ce qui a la faculté, la vertu d'agir, de produire quelqu'effet en agissant ; on appelle *passif*, le sujet, l'objet, la chose quelconque qui subit l'action de ce qui est actif. Non seulement le *passif* n'agit point, et en cela il est bien l'opposé d'*actif*, mais il est encore soumis, souvent sans le vouloir, au mouvement que lui imprime ce dernier : dans une opération chirurgicale, le rôle de l'opérateur est tout *actif*, celui du malade absolument *passif*. Ainsi, l'on entend par principe *passif* celui sur lequel travaille l'agent physique, et qualité *passive*, celle qui rend propre à recevoir l'impression de cet agent. Ainsi, dans une assemblée ayant une élection quelconque pour objet, il peut y avoir des voies *actives*, celles des individus qui ont pouvoir d'élire, des électeurs ; et des voies *passives*, celles des candidats qui ont qualité pour être élus, des éligibles enfin. L'obéissance *passive* est celle d'un homme qui exécute sans examen, sans objection, ce qu'on lui ordonne, ce dont on le charge. — Dans la grammaire, les mots *actif* et *passif* ont la signification que nous venons de donner. On dit *sens actif*, *sens passif*, *tour actif*, *tour passif*, *verbe actif* et *verbe passif*. On regarde comme verbes *actifs* ceux qui expriment une action sur quelqu'un ou sur quelque chose, ou même seulement la possession ; car, suivant la judicieuse remarque de M. Silvestre de Sacy (*Principes de grammaire générale*), on peut considérer la possession comme une action exercée par celui qui possède sur la chose possédée. On appelle, au contraire, verbes *passifs* ceux dans lesquels l'attribut compris dans leur signification indique une action que le sujet ne fait pas, mais qui est faite sur lui par une autre chose, et que le sujet

éprouve malgré lui, ou du moins sans y concourir. Ainsi, quand on dit : *les Arabes ont été battus*, on emploie un verbe attributif passif, car *être battus* n'exprime point une action des Arabes, qui sont le sujet, mais une action faite par d'autres sur les Arabes malgré eux, et bien certainement sans leur concours. En français, le verbe *passif* est toujours formé du verbe actif et d'un autre mot qui exprime l'attribut, mais il y a des langues où le verbe *passif* exprime en un seul mot l'idée du verbe et celle de l'attribut. Dans la langue latine, par exemple, on dit *gladiator verberat*, le gladiateur frappe; et au passif, *gladiator verberatur*, le gladiateur est frappé. Le seul mot *verberatur* signifie autant que les deux mots français *est frappé*. Ce n'est peut-être pas sans fondement que Lanjuinais nommait *périphrases* ce que nous qualifions de verbes passifs. Selon lui, les langues où le sens *passif* s'énonce par un seul mot sont les seuls qui ont vraiment des verbes *passifs*, *réfléchis*, réciproques, etc. Le changement de l'attribut actif en un attribut *passif* est très utile dans le discours. L'usage du passif peut être réduit à trois objets : 1° il peut exprimer une action sans exprimer le sujet qui agit, ce qu'on est souvent obligé de faire, soit parce qu'on ne connaît pas le sujet qui agit, soit parce qu'on ne veut pas le faire connaître. Exemple : *Vous avez été maltraité, car vous pleurez.* 2° On emploie quelquefois le *passif* en exprimant en même temps le sujet par lequel l'action a été faite, et cela pour fixer l'attention de ceux à qui l'on parle, sur la personne ou la chose qui est l'objet de l'action, plutôt que sur le sujet qui agit. Exemple : *L'infortuné Louis XVI fut condamné à mort au sein de la convention et par la convention elle-même.* 3° Enfin, on fait usage du passif pour varier l'expression et donner plus de grâce au discours. (*V.* Verbe [grammaire.])

Champagnac.

Passif, en termes de commerce, est le corrélatif et l'opposé du mot *actif*. L'actif comprend les actions, les créances, les biens; le passif est l'ensemble des frais, des charges et des dettes d'un négociant, d'une *communauté*, d'une *société*, d'une *succession*, d'une *faillite* (*v.*). — En général, les mots *actif* et *passif* n'ont par eux-mêmes aucune signification favorable ou défavorable; ils sont seulement la constatation d'un fait. On peut posséder un actif considérable, et se trouver en mauvaise position; on peut présenter un passif énorme, et rester en bonne situation. La *balance* des deux comptes donne seul le résultat; et l'excédant de l'un sur l'autre démontre la bonne ou mauvaise fortune. Toutefois, ce résultat même peut encore être fictif jusqu'à un certain point, et c'est ce qu'un commerçant doit soigneusement éviter. Ainsi, par exemple, si les valeurs acquises composant l'actif ne sont point recouvrées, ni assurées, et qu'au contraire les valeurs du passif soient certaines, il arrivera sans doute qu'un actif considérable ne pourra en réalité faire face à un passif minime. C'est là un danger qui se présente dans les opérations commerciales par suite de l'imprévoyance et de la légèreté qui président trop souvent aux transactions. — Les articles 8 et suivants du code de commerce prescrivent à tout commerçant d'avoir un livre-journal qui présente, jour par jour, les dettes *actives* et *passives*; la communication de ce livre peut être ordonnée en justice, dans les affaires de succession, de communauté, de partage, et en cas de faillite (*v.* Bilan et Inventaire). — Les articles 1401 et 1409 du code civil déterminent avec précision les éléments qui doivent composer l'actif et le passif de la communauté conjugale. A. Hosson.

PASSION DE JÉSUS-CHRIST. Ce sont les souffrances que le Rédempteur a endurées depuis la dernière cène qu'il fit avec ses disciples, jusqu'au moment de sa mort, vingt-quatre heures environ. « Le livre des quatre évangélistes est là, dit notre honorable collaborateur M. Kératry; ouvrez-le et lisez! Il est écrit sans art, la scène y est dépourvue d'appareil; le héros n'y pose pas; on ne lui a point

dressé de piédestal : on y parle de lui comme on parlerait d'un étranger auquel on ne prendrait qu'un médiocre intérêt. C'est après sa mort que quatre disciples, naguère gens grossiers et ignares, en ont fourni les feuillets, rédigés avec assez de variété dans les détails pour prouver que l'on ne s'est point entendu, avec assez d'accord dans l'ensemble pour démontrer que chaque historien est resté dans le vrai. » « Nous prêchons, dit saint Paul, Jésus crucifié, scandale pour les Juifs, folie selon les Gentils, mais aux yeux des élus ou des fidèles, soit Juifs, soit Gentils, prodige de la puissance et de la sagesse de Dieu ! » Cette réflexion de St. Paul a été développée d'une manière sublime dans un sermon de Bourdaloue sur la Passion. Les Juifs n'ont pu se persuader qu'un homme qui s'était laissé prendre, tourmenter et crucifier fût le Messie. Et pourtant, cet événement leur avait été annoncé par leurs prophètes. Celse, Julien, Porphyre et les autres philosophes du paganisme ont reproché aux chrétiens, comme un trait de folie, d'attribuer la divinité à un Juif puni du dernier supplice. Nous, chrétiens, nous opposons à l'ignominie de la mort du Sauveur sa résurrection glorieuse, son ascension, le culte qui lui est rendu d'un bout de l'univers à l'autre, ses souffrances nécessaires pour confirmer les autres signes de sa mission. Il fallait que ce divin législateur prouvât par son exemple la sainteté et la sagesse des leçons de patience, d'humilité, de soumission à Dieu, de courage, qu'il avait données. Ses disciples, destinés au martyre, avaient besoin d'un modèle. Il en fallait un aussi au genre humain tout entier, destiné à souffrir. Jésus avait enseigné aux hommes comment ils doivent vivre; sa mission n'était point finie, il s'agissait de leur montrer encore comment il faut mourir. Et là est le véritable triomphe du Christ : jamais il ne se montra plus grand que dans sa passion.—Il l'avait annoncée plus d'une fois, il en avait désigné du doigt le moment, il en avait ponctuellement décrit d'avance les détails et les tortures. Il fait plus, il veut peindre sa mort par une auguste cérémonie, il veut en conserver le souvenir par un sacrifice qui en recèle l'image et la réalité.—Rien ne lui est plus facile que de se dérober à la fureur de ses ennemis : eh bien ! il les attend..... Il sait quels outrages, quels tourments lui sont réservés : eh bien ! il se soumet à la volonté de son père, marche d'un pas ferme aux soldats, se découvre à eux, leur commande de laisser aller ses disciples, et, par un miracle inattendu, montre à tous ce qu'il est et ce qu'il peut.—Conduit devant ses juges, il leur répond avec modestie et fermeté; il leur déclare qu'il est le *Christ, fils de Dieu :* ce fut l'unique cause de sa condamnation. Livré à une soldatesque brutale, il souffre les injures dont on l'abreuve dans le silence, sans faiblesse et sans ostentation; il ne cherche point à fléchir le magistrat romain qui doit décider de son sort, il dédaigne de satisfaire l'avide curiosité d'un roi vicieux et d'une cour impie. Voyez-le marchant au Calvaire! entendez-le prédire en route la punition de ses ennemis avec les expressions de la pitié la plus douce, la moins amère ! On le cloue sur la croix; le bois fatal s'élève dans les airs; que fait Jésus? il demande grâce à Dieu pour ses bourreaux, il promet le bonheur éternel à un criminel repentant. Après trois heures de souffrances inouïes : *Tout est consommé*, s'écrie-t-il d'une voix forte, qui étonne les assistants, *tout est consommé*; puis il recommande sa mère à son disciple, il dépose son ame entre les mains de son père, et il rend le dernier soupir. Et à quoi nous servent maintenant tous les prodiges de terreur qui se manifestent? en est-il besoin pour dire avec l'officier de Rome qui assiste au supplice : *Certainement cet homme était le fils de Dieu?* — Qui donc a pu inspirer à ces quatre pauvres évangélistes une peinture aussi sublime d'un Dieu mourant pour le salut des hommes? qui avait pu dire à Isaïe sept cents ans auparavant, et à David trois siècles encore au delà : Vous peindrez le Messie souffrant sous les mêmes traits

que les évangélistes le peindront plus tard ? « Mon Dieu, mon Dieu ! s'écrie David, à quels tourments vous m'avez abandonné ? Malgré mes cris, le moment de ma délivrance est encore loin de moi... Je suis l'opprobre de mes semblables et le rebut du peuple. Ceux qui voient mon état m'insultent et m'outragent; ils disent : Puisqu'il a placé son espoir dans le Seigneur, que le Seigneur le délivre, s'il l'aime véritablement ! Mes ennemis, comme des animaux en fureur, m'ont environné et se sont réunis contre moi ; ils ont percé mes mains et mes pieds ; ils ont compté tous mes os; ils m'ont contemplé avec une joie cruelle ; ils ont partagé mes habits et ont tiré ma robe au sort... Vous serez cependant l'objet de mes louanges ; toutes les nations de la terre se tourneront vers vous ; elles viendront vous adorer; vous serez leur roi et leur seigneur ; et ma postérité vous servira ; et cette race nouvelle vous appartiendra ; et il sera dit que c'est le Seigneur qui l'a formée. »—Isaïe est encore plus explicite : « De même, dit-il, que votre sort en a frappé plusieurs d'étonnement, de même il sera ignoble et défiguré à la vue des hommes. Il purifiera plusieurs nations ; les grands de la terre se tairont devant lui, parce qu'ils ont vu celui qui leur était annoncé ; il a paru aux yeux de ceux qui n'en avaient pas entendu parler..... Il croîtra comme un faible rejeton qui sort d'une terre aride ; il n'a ni éclat ni beauté ; nous l'avons vu : à peine pouvait-on l'envisager. Il est méprisé, le dernier des hommes, l'homme de douleur; il éprouve l'infirmité ; il cache son visage : nous n'avons pas osé le regarder. Il a vraiment souffert nos maux, il a supporté nos douleurs; nous l'avons pris pour un lépreux, pour un homme frappé de Dieu et humilié. Mais il est blessé par nos iniquités, il est meurtri par nos crimes ; le châtiment qui doit nous donner la paix est tombé sur lui : nous sommes guéris par ses blessures. Nous nous sommes égarés tous comme un troupeau errant ; chacun s'est écarté de son côté : le Seigneur a rassemblé sur lui l'iniquité de nous tous. Il a été opprimé et affligé, et il n'a point ouvert la bouche. Il a été conduit à la mort comme une victime, et il s'est tu comme un agneau dont on enlève la toison. Il a été délivré des liens et de l'arrêt qui le condamne. Qui pourra révéler son origine ? Il a été retranché de la terre des vivants ; il est frappé pour les péchés de mon peuple : sa mort sera parmi les impies, et son tombeau parmi les riches, parce qu'il n'a point commis d'iniquité, et que le mensonge n'est point sorti de sa bouche. Dieu a voulu le frapper et l'accabler. S'il donne sa vie pour victime du péché, il vivra, il aura une postérité nombreuse, il accomplira les desseins du Seigneur. Parce qu'il a souffert, il reverra la lumière et sera rassasié de bonheur. Mon serviteur, juste lui-même, donnera aux autres la justice par sa sagesse, et il supportera leurs iniquités. Voilà pourquoi je lui donnerai un partage parmi les grands de la terre; il enlèvera les dépouilles des ravisseurs, parce qu'il s'est livré à la mort, et qu'il a été mis au nombre des scélérats, qu'il a porté les péchés de la multitude, et qu'il a prié pour les pécheurs. »—Quel rapport frappant entre ce psaume et cette prophétie ! comme c'est toujours le même juste réduit au comble de l'humiliation, souffrant avec patience, se confiant en Dieu, porté au sommet de la gloire, amenant à Dieu un nouveau peuple formé de toutes les nations ! Comme le Sauveur des hommes est surtout reconnaissable dans les paroles d'Isaïe ! Il n'est pas étonnant que les apôtres et les évangélistes aient appliqué ces traits à Jésus-Christ, et les anciens docteurs juifs au Messie. Ceux d'aujourd'hui prétendent qu'il ne s'agissait pas d'un homme, mais du peuple juif, et ils soutiennent que Dieu les punit actuellement des péchés des autres nations, blasphème proféré contre la justice divine, violence faite à tous les termes, contradiction manifeste à l'opinion unanime de leurs docteurs. — Quelques raisonneurs incrédules, pour affaiblir l'impression que ne pouvait manquer de produire l'histoire de la Passion, tracée par

les évangélistes, se sont attachés à en travestir quelques circonstances, à relever quelques faits minutieux, à chercher de prétendues contradictions entre les diverses narrations de ces quatre écrivains. Ils ont insisté sur l'agonie de Jésus-Christ au jardin des Olives, ils ont dit qu'en cette occasion le Messie avait montré une faiblesse indigne d'un homme courageux. Nous soutenons, nous, qu'il y a plus de courage et de vertu à se présenter aux souffrances après y avoir réfléchi, et en surmontant la répugnance de la nature, qu'à y courir en s'étourdissant soi-même et en affectant de les braver. Il ne tenait qu'à Jésus-Christ de déconcerter toutes les mesures des Juifs, de se soustraire à leurs poursuites, d'aller à Béthanie ou ailleurs, de prêcher enfin les Gentils, de les soulever, d'en former un parti capable de faire trembler les Juifs. — Les censeurs de l'Évangile disent que Jésus parla peu respectueusement au grand-prêtre Caïphe; qu'il ne déclara pas nettement sa divinité; que, frappé sur une joue, il ne tendit pas l'autre, comme il l'avait ordonné. Mais il suffit de lire le texte des évangélistes pour voir que la réponse de Jésus à Caïphe n'a rien de contraire au respect; que c'est une déclaration formelle de divinité, que le conseil des Juifs l'envisagea ainsi, puisque ce fut pour cela qu'il condamna Jésus à mort comme blasphémateur. Ce n'était pas là le lieu de tendre l'autre joue pour recevoir un nouvel outrage, puisqu'il se trouvait devant le tribunal des Juifs, dont le premier devoir était d'empêcher et de venger les outrages. — Comment, disent les mêmes critiques, Dieu a-t-il permis que Pilate, qui voulait sauver Jésus, ait été assez faible pour le condamner innocent? Nous répondrons que Dieu l'a permis comme il permet tous les autres crimes qui se commettent dans le monde. — Ils prétendent que Jésus sur la croix se plaignit d'être abandonné de son Père. Calvin soutient que les dernières paroles du Sauveur sont l'expression du désespoir. Non, il n'y a là ni impatience, ni mécontentement, ni désespoir. Ces paroles sublimes d'un psaume de David, Jésus se les applique comme pour montrer que ses douleurs sont l'accomplissement d'une prophétie. Aussi, lorsque toutes les circonstances sont accomplies, Jésus s'écrie : « Tout est consommé. » — Les critiques signalent une contradiction entre les évangélistes. Saint Marc dit que Jésus fut sacrifié à la troisième heure, c.-à-d. à neuf heures du matin. Saint Jean écrit que ce fut à la sixième heure, ou à midi. Selon saint Matthieu et saint Marc, les deux voleurs crucifiés avec Jésus l'insultaient. Selon saint Luc, un seul injuria le Sauveur. — Que l'on compare le texte des évangélistes et la contradiction disparaîtra! Lorsque saint Marc dit : il était la troisième heure, et *ils le crucifièrent*, ne doit-on pas entendre et *ils se disposèrent à le crucifier?* Les versets suivants témoignent qu'il se passa encore plusieurs choses avant que Jésus fût conduit au Calvaire et attaché à la croix. Saint Jean écrit qu'à la sixième heure environ Pilate dit aux Juifs : « Voilà votre roi, » et qu'il le leur livra pour être crucifié. Il n'était donc pas encore la sixième heure; elle avait seulement commencé, ou elle commençait à neuf heures du matin. — Quant à ce qui regarde les voleurs, il s'ensuit seulement que la narration de saint Luc est plus exacte que celle des deux premiers évangélistes : il rapporte la conversion du bon larron, dont les autres ne parlent pas. — Une éclipse, disent les critiques, était impossible au moment de la mort du Sauveur; les Juifs n'ont vu aucun des prodiges dont parle l'Évangile, puisqu'ils ne se sont pas convertis. — Mais l'Évangile ne parle point d'éclipse, il parle seulement de ténèbres qui couvrirent toute la Judée; et ces ténèbres purent être causées par des nuages. Saint Luc dit positivement que la foule, témoin de la mort de Jésus, se retira en se frappant la poitrine. — Dieu, ajoutent-ils, aurait dû pardonner le péché d'Adam plutôt que de le punir d'une manière si terrible dans la personne de son fils. Nous soutenons, nous, que Dieu

a mieux fait de le punir ainsi, pour donner aux hommes une idée de sa justice, leur inspirer l'horreur du péché, et les en préserver. — Mais, lors même que toutes ces objections seraient plus solides, pourraient-elles obscurcir les traits de cette Divinité sublime, que Jésus manifesta dans sa passion et à sa mort, l'éclat avec lequel il vérifia les prophéties, le triomphe de sa résurrection, le prodige du monde converti par la prédication d'un Dieu crucifié? Ce prodige subsiste depuis 1,800 ans, en dépit des efforts des impies de tous les siècles, et il subsistera autant que l'univers. Jésus avait dit : « Lors que j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » Il a tenu cette promesse; il accomplira de même celle qu'il a faite, de rester avec son église jusqu'à la consommation des siècles. — Ses souffrances n'ont pas été inutiles; elles ont inspiré aux apôtres et aux premiers chrétiens le courage du martyre, elles soutiennent les ames justes dans leurs peines, elles convertissent souvent les pécheurs, elles adoucissent les angoisses de la mort. Le Sauveur avait dit : « J'ai le pouvoir de donner ma vie, et j'ai le pouvoir de la reprendre. » Il l'a reprise en effet, quand, par sa propre vertu, il est ressuscité; il a, dit Origène, converti et sanctifié le monde par le mystère de la croix. L'abbé B. M.

La semaine de la *passion* est celle qui précède la semaine sainte, et dans laquelle l'église commence l'office de la passion de Jésus-Christ. Le dimanche de la passion est celui qui ouvre cette semaine. — *Passion* signifie, par extension, le sermon qu'on prêche le vendredi saint sur le même mystère. Bourdaloue a composé plusieurs passions presque toutes également belles. — Il signifie encore la partie de chaque évangile où est racontée la passion. X.

Passion (Confrères de la). Sous le règne de Charles VI, il se forma une société qui fit des espèces de comédies sur des sujets de piété, et qui joua, au bourg Saint-Maur, la *Passion de Jésus-Christ*. Inquiétée par le prévôt de Paris, elle s'érigea en confrérie, et se pourvut au conseil. Le 4 déc. 1402, le roi voulut bien permettre à ces farceurs de s'établir à Paris. Ils placèrent donc leur théâtre dans la maison de la Trinité, située alors hors de la ville, du côté de la porte Saint-Denys. Mais, en 1545, on se dégoûta du mélange de religion et de bouffonnerie qui faisait le fond de leurs pièces; la maison de la Trinité redevint un hôpital; et les confrères de la passion achetèrent, trois ans après, le terrain de l'hôtel de Bourgogne, où ils construisirent un théâtre. Toutefois, le parlement leur défendit d'y jouer, non seulement des mystères, mais encore des sujets profanes contraires aux bonnes mœurs. X.

PASSIONS. Selon l'étymologie, le nom de *passion*, venant de *pâtir* ou *souffrir*, désigne une douleur ou du moins une émotion dans notre sensibilité intérieure. Elles sont produites, soit par une impulsion venant de l'extérieur, ou qui nous est étrangère, soit par un besoin intérieur suscité dans nos propres entrailles, ou un penchant naturel, souvent même contre notre volonté. On nomme plus spécialement *affections* celles qui ne sont pas actives, telles que la tristesse, le chagrin, la crainte; ce sont les *pathemata* des Grecs, *affectus* des Latins, parce qu'elles affectent en effet. Au contraire, l'amour, la colère, la haine, la vengeance, ou même l'ambition, la fureur du jeu, etc., sont plus généralement qualifiées du nom de *passions*. — Et comme elles possèdent le triste privilége de troubler les fonctions de la vie, ou de rendre malade le corps non moins que l'esprit, les anciens ont donné le nom de *passion* mélancolique, hypochondriaque, hystérique, etc., à de vraies maladies, comme on nomme encore aujourd'hui *affections* plusieurs lésions du corps. — La plupart des métaphysiciens ou psychologistes ont mal à propos confondu avec les passions ou affections de l'ame nos appétits ou besoins qui dérivent du jeu naturel de nos fonctions involontaires. C'est donc sans fondement que divers auteurs ont rassemblé sous le

nom de *passions* une foule de modifications intellectuelles ou de vices, de travers d'esprit et de caprices variables du caractère qu'on observe dans le monde depuis l'époque de Théophraste jusqu'à La Bruyère. Qui dit passion dit émotion, mais il y a dans nous des propensions diverses de nos organes qui nous poussent vers telle ou telle occupation, à la poésie, aux sciences, à la guerre, ou aux arts mécaniques, aux goûts champêtres, etc. Ce sont des vocations, des penchants plus ou moins spontanés. On ne peut pas, malgré leur vivacité, les nommer des passions, car celles-ci sont momentanées, soulevées par quelque cause extérieure. Un homme bilieux est irascible sans doute, cependant la colère ne s'allume en lui que par circonstance, puis elle s'éteint, pour renaître encore. — Personne ne peut être sans émotion et conséquemment sans passion au milieu des traverses de la vie, de quelque ataraxie stoïque qu'il veuille se parer avec Sénèque et d'autres philosophes. Cependant, nous ne croyons pas qu'il faille abandonner aux aquilons toutes les voiles de notre vaisseau dans la tempête. Quand il n'y aurait nul écueil à craindre pour la fortune, il y en aurait toujours pour la santé et même pour la vie. — Si l'on veut bien considérer la nature des passions, l'on reconnaîtra que personne n'en peut mieux traiter que le médecin, et non pas même le philosophe moraliste ou le métaphysicien. En effet, les passions sont des actes de la sensibilité physique qu'on ne saurait bien comprendre qu'à l'aide de l'examen approfondi des fonctions du corps. Ainsi, dans l'amour entrent aussi les influences des organes reproducteurs. On a donc raison d'appeler *médecine morale* la science de diriger ou de combattre nos affections, puisqu'il existe une corrélation intime et mutuelle du moral et du physique. Qui ne sent pas les coups que portent soudainement aux entrailles une frayeur inopinée, un dépit concentré, une nouvelle foudroyante ou même un transport de joie inespérée? On connaît des exemples de morts soudaines, ou une attaque d'apoplexie, ou une rupture du cœur dans certaines émotions violentes; les ames faibles tombent en syncope parfois, à la moindre impression d'une perte. Et qui ne voit chaque jour des êtres minés lentement par les chagrins, s'avançant vers la tombe, malgré tous les secours prodigués pour soutenir leur vie défaillante? Par quelle étrange métamorphose ce lait doux et sucré d'une nourrice se change-t-il tout à coup, après un accès de colère, en une sorte de poison pour son jeune nourrisson? Aussi la philosophie n'a jamais cessé d'être la sœur de la médecine, parce que l'observation de l'état moral du malade est indispensable pour bien comprendre son état physique jusqu'au fort des délires fébriles. — Il y a long-temps qu'on a remarqué combien les commotions de l'ame étaient capables d'engendrer plusieurs maladies et d'en dissiper d'autres. Le cours mémorable de nos tourmentes politiques, en développant certains genres de passions, concourait à l'éloignement des autres. De plus, nos humeurs changent de nature sous l'influence des affections, à tel point qu'on a vu l'hydrophobie causée par une colère poussée jusqu'à la rage, et l'écume de la salive chez l'homme et les animaux prendre une âcreté vénéneuse capable de la communiquer. — Au contraire, cette sage tempérance du moral qui calme l'effervescence des passions est aussi salutaire que la sobriété pour faciliter les actes de la vie physique. Autant la tristesse empêche la nutrition ou dérange les fonctions de l'estomac, autant une douce joie facilite le jeu de nos organes, entretient une florissante vigueur et prolonge l'existence jusqu'à une extrême vieillesse. Nourrissons donc notre ame, comme dit Platon, de cette céleste ambroisie des dieux, de cette sérénité d'esprit qui nous élève par la contemplation dans cet asile où ne viennent point nous tourmenter des passions farouches, telles que des monstres ou des animaux en proie à leurs fureurs. — Toutes les passions sont vicieuses, disent les stoï-

ciens; ce n'est qu'une émotion de la partie basse de l'ame, et comme un sale bourbier qu'on remue vient troubler de sa fange impure l'eau limpide, on ne peut alors discerner la vérité de l'erreur. Sans doute les passions sont à redouter par cela même qu'elles ôtent la liberté à la raison. Cependant plusieurs ne sont par elles-mêmes ni bonnes ni mauvaises, mais leurs effets deviennent tantôt utiles tantôt nuisibles. Sans faire leur apologie, que les moralistes daignent considérer qu'elles sont inhérentes à notre nature, et qu'un homme sans passions ne serait qu'un vaisseau dégréé, sans voiles, abandonné comme au hasard parmi tous les écueils de la vie. Au lieu de vouloir toutes les retrancher, ce qui est impossible à l'organisation, apprenons à les balancer sagement les unes par les autres. On peut dire d'elles comme des richesses, que ce sont de méchants maîtres, mais de bonnes servantes. En effet, l'indignation, la colère contre l'injustice, n'est-elle pas une passion vertueuse qui ajoute des forces pour repousser le mal? L'envie elle-même, la jalousie, toutes vilaines et basses qu'elles sont, servent dans la société humaine à s'opposer aux passe-droits, à contenir l'orgueil ou la vaine gloire, à brider l'ambition, à réprimer les élans d'une présomption téméraire, tout comme la médisance devient un frein contre les mœurs dépravées, dans ces petites villes où chacun peut porter un œil curieux sur les démarches de son voisin. De même réussirait-on, sans l'aiguillon de l'émulation ou plutôt de l'ambition? La vie serait-elle supportable sans les charmes de l'amour? Quoi qu'en puisse dire une philosophie plus orgueilleuse que vraie, la nature n'a pas donné sans motif des passions aux êtres sensibles. Au milieu des calculs ignobles de l'égoïsme et de l'intérêt qui rongent nos sociétés modernes, s'il ne surgissait pas quelque passion généreuse de gloire pour rompre ces barrières de glace et nous ramener aux sentiments vrais de la nature, nous péririons dans la bassesse et une servile apathie. Ne voyons-nous pas avec joie s'élancer dans la carrière une jeunesse florissante qu'échauffe une noble énergie, et n'a-t-on pas dit avec raison que les passions fortes sont l'étoffe des grands hommes en tout genre? Oui, sans ce fanatisme des ames élevées pour la vertu, comment abandonnerait-on cette fange des voluptés et ces délices de la vie matérielle qui énervent tant de faibles caractères? —Opposer un sermon de morale à un homme en fureur, c'est souvent redoubler la violence d'un torrent. Contrepesons plutôt les affections les unes par les autres, afin que dans cet équilibre d'actions contraires, la raison reprenne les rênes d'une volonté forte et libre. Le politique, l'homme d'état surtout, ont besoin, comme l'orateur, de savoir habilement manier ces ressorts du cœur humain. C'est le grand secret de la puissance de s'attacher tous les intérêts, d'émouvoir toutes les vanités, et en suscitant d'utiles ambitions, de tourner même les jalousies au profit du bien public. L'homme est une matière flexible et docile en divers sens lorsqu'on sait la manier avec intelligence et habileté.

§ I. *Siége principal des passions, et de leur influence sur notre économie.*

Le centre nerveux (*opisto-gastrique*, dit aussi *centre phrénique*, situé au cardia, ou creux de l'estomac, vers son orifice supérieur qui traverse le diaphragme) a été considéré comme le siége de toutes les affections qu'on rapporte au cœur. C'est là que Van-Helmont plaçait son *archée* directeur, que Buffon et Lacaze établissaient, avec les anciens, le foyer de la vie et de l'ame.

Idque situm medii regione pectoris hæret;
Hic exsultat enim pavor, ac metus; hæc loca circum
Lætitia mulcent.

(Lucretr. Rer. natur. L. III).

On éprouve en effet vers la région précordiale le contre-coup des passions; toutefois, excepté l'homme et les autres mammifères, qui possèdent un diaphragme, les plexus nerveux du système ganglionique sont autrement disposés chez les animaux, qui n'en ressentent pas moins des passions. Il est manifeste que le centre phrénique paraît être l'un de

principaux ressorts de la machine animale ; les anciens y plaçaient le sentiment (le cœur, au moral), y cherchaient les causes du délire et de la frénésie, car l'action des narcotiques, comme l'opium, ou des spiritueux, vins, liqueurs, sur cette partie voisine de l'estomac, excite ou l'ivresse ou diverses exaltations mentales. En effet, il existe un grand lacis de rameaux nerveux, sur l'aorte et les piliers du diaphragme, nommé par Willis *plexus solaire*, à cause de sa forme rayonnante, et duquel partent encore des trousseaux inférieurs pour des plexus secondaires. Ses branches nerveuses, qui s'étendent dans tout le système intestinal, communiquent, à ce qu'il paraît, leurs ébranlements à presque tous les organes du corps, ou les font sympathiser ensemble en les rattachant à ce centre. De là vient qu'on a nommé jadis tout l'appareil nerveux intestinal le *grand sympathique*. Xavier Bichat et d'autres illustres anatomistes attribuent les passions à la vie intérieure, régie par ce système ganglionique ; cependant, le docteur Gall et les modernes phrénologistes rapportent toutes les passions au cerveau, comme le faisait jadis aussi Descartes ; mais, il y a des affections manifestes, crainte, désir, amour, etc., jusque dans les animaux inférieurs privés d'encéphale, ou du moins à système nerveux peu développé. En effet, les passions appartiennent, non à la volonté, qui émane du cerveau, mais à l'instinct chez l'homme et chez les brutes, qui dépend des viscères. — Les passions sont donc du domaine de la vie intérieure ou de l'appareil nerveux ganglionique ; elles émeuvent le cœur, puis réagissent sur le cerveau. Par exemple, un homme calme veut soulever un poids ou rompre un obstacle puissant, mais si, malgré les efforts de sa volonté (émanant du cerveau et opérant sur les muscles des membres extérieurs), il se trouve hors d'état de vaincre la résistance, alors la colère ou l'amour-propre excité suscitent une énergie surabondante, exaltent la volonté ; bientôt les muscles vont se raidir avec violence, et rien ne résiste à ce bras que la passion enflamme. Faites au contraire intervenir la terreur, aussitôt l'individu tremble de faiblesse, toute sa vigueur est abattue, tant le système nerveux intérieur soulève ou comprime à son gré, par des émotions passionnées, les facultés cérébrales (ou du système céphalo-rachidien). — Il est donc vrai de considérer l'appareil ganglionique comme le régulateur de toutes les autres fonctions sensitives extérieures. Il leur envoie ou retire la vie en quelque sorte ; il les ébranle par sympathie au moyen de filets nombreux de correspondance qui se nouent et s'anastomosent avec l'arbre cérébro-spinal, et l'on voit par ces preuves combien les métaphysiciens, qui ne tirent tous les éléments composant l'intelligence et les passions que des sensations extérieures, connaissent peu l'homme. — Les agacements particuliers des nerfs intestinaux peuvent porter le délire au cerveau et des convulsions dans les membres en allumant diverses passions. Le fait est évident chez les femmes chlorotiques, dont les goûts sont dépravés, et chez les enfants, dont les intestins sont farcis de vers. Leur caractère capricieux et passionné se calme ou se régularise lorsqu'on rend l'équilibre naturel à ces organes par des remèdes. Qu'on nous dise d'où émanent des passions honteuses ou criminelles de l'amour sinon des organes inférieurs ? Comment une bile noire, épaisse, inspire-t-elle des goûts misanthropiques, une haine profonde de la société et de la vie, ou ces pensers tristes et sombres qui conduisent des terreurs de la mort au penchant affreux du suicide ? Combien de fous n'ont présenté à la mort aucune lésion des organes encéphaliques, mais tantôt des calculs biliaires, des squirrhes à l'estomac, un abcès au foie ou à la rate ; tantôt des varices au mésentère, un sang épais et stagnant dans les rameaux de la veine-porte : les livres de médecine sont remplis de ces observations. (*V.* Bonet, Morgagni, Lieutaud, Prost, Lorry, Robert Whytt, etc.) — Il y aurait mille faits à joindre à l'appui,

comme l'irascibilité, ou même la rage qu'excite une faim extrême, tandis qu'une nourriture abondante et douce de laitage et de végétaux calme et engourdit même les facultés, ainsi qu'on l'observe chez les animaux herbivores comparés aux carnivores. C'est aussi par des aliments froids et calmants qu'on peut modifier à la longue, dans les prisons pénitentiaires, en Amérique, comme en Europe aujourd'hui, les caractères atroces ou furieux des criminels les plus endurcis. Déjà les anciens avaient remarqué (Aristote, *Probl.*, sect. xxx) que certain état d'excitation nerveuse, ou l'humeur âpre et cruelle, l'ambition forcenée, étaient accompagnées d'atrabile, d'une surabondance de sang noir, de varices, etc. On disait que les hommes *splene rident, felle irascuntur, jecore amant, pulmone jactantur, corde sapiunt*, etc., théorie erronnée sans doute, mais qui montre que nos diverses affections tirent leurs influences de plusieurs de nos viscères, comme l'hystérie de l'organe utérin.

Ce n'est plus une ardeur dans ses veines cachée.
C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Pourquoi la sobriété est-elle appelée aussi la gardienne de la prudence (Sophrosyne), et pourquoi les anciens établissaient-ils au cœur (*phrénès*) le siége de la sagesse? Les sages étaient nommés *cordati* par ce qu'ils savaient réprimer les impulsions de leur cœur. La sobriété rassise et tranquille refrène les passions; c'est pourquoi les religions ont prescrit l'observance de jeûnes et d'abstinences, surtout à l'approche des fêtes, pour tempérer l'homme et le ramener à des idées morales. — Les passions agissent sur le cœur, au moyen des nerfs de la huitième paire, disent des anatomistes (Prochaska, Reil, etc.), mais on peut soutenir, au contraire, que les émotions du cœur se transmettent au cerveau par ces branches nerveuses. « Les grandes pensées viennent du cœur, dit Vauvenargues, » et l'éloquence est fille des passions qui lui donnent des ailes. *Pectus est quod nos disertos facit et vis mentis*, comme le remarque Quintilien (*Instit. orat.*, l. viii, c. x). Si l'homme ne vivait que par la tête, il serait indifférent, impassible, et dans cet état d'abnégation de tout intérêt que les stoïciens considéraient comme la santé suprême de notre ame; aussi l'étude amortit la férocité des passions, elle humanise et civilise. Au contraire, ce sont les êtres les moins intellectuels ou les plus ignorants qui s'abandonnent sans frein à toutes leurs impétuosités brutales, faute de répression et d'éducation. Aux yeux des philosophes, cet état devenait maladif (*insanus*), et toute passion un commencement de folie (*insania*). Ainsi, la tranquillité morale, l'absence d'émotion, était la santé de l'ame, la seule dans laquelle on puisse juger impartialement de toute chose, en s'élevant avec magnanimité au-dessus des intérêts de la terre. Ainsi, Diogène reprochait à Alexandre que s'il était le maître du monde il ne l'était pas de lui-même.

§ II. *Caractères des passions et de leur nature diverse.*

Les passions se divisent en deux branches principales, dont l'une a pour élément le *plaisir* et l'autre la *douleur*. Comme on voit le plaisir dilater toutes les forces de la vie, exciter, déployer la circulation du sang, le faire jaillir avec plus de vigueur, soit au cerveau, soit vers la périphérie du corps, il s'ensuit qu'il porte à la gaîté, à l'allégresse, qu'il rehausse l'espoir et la confiance, soulève l'esprit avec plus d'audace, inspire un air de triomphe et d'exaltation, comme on l'observe dans la chaleur du vin, *qui addit cornua pauperi*. Alors l'avenir se dore des plus brillantes espérances, alors éclosent avec la joie, les amours, les désirs et toutes les passions expansives qui amplifient notre existence et semblent nous conquérir l'univers. — Avec la douleur, au contraire, arrive le cortége des affections tristes et humbles, la prière, le chagrin, l'abattement de la honte, la pitié, la pusillanimité qui suit la crainte, la froide haine, la jalousie, l'envie, l'ennui et le funeste désespoir. C'est alors que nos facultés sont déprimées; l'esprit est mor-

ne et consterné, l'imagination ne représente que des tableaux sévères ou formidables de l'avenir, ou ne considère qu'avec effroi le présent. La physionomie est resserrée, la face, grippée, rabaissée vers la terre, devient pâle et livide; les membres s'affaissent et tremblent, le cœur palpite, car le sang, refoulé vers l'intérieur ou les gros vaisseaux, s'accumule près de cet organe, qu'il gonfle et opprime. De là cette pâleur et cette langueur extérieure, avec cette suffocation, ces soupirs profonds dans toute affection concentrée. Il semble que, fuyant le mal qui la menace au dehors, toute la sensibilité se réfugie au dedans pour se soustraire aux souffrances.— Il est donc manifeste que les passions principales modifient le corps en deux sens opposés, la joie opère l'opposite de la tristesse, la colère de la terreur, l'amour de la haine, et ces affections primordiales agitent l'économie par des mouvements contraires. En effet, par les passions expansives, la chaleur vitale se déploie, s'accroît dans les organes sus-diaphragmatiques; elle se dilate ou s'épanouit vers la circonférence du corps, le colore, le fleurit, surtout dans la jeunesse présomptueuse, époque de la vigueur, des hautes espérances, après les repas ou les festins, la danse, etc. Au contraire, les passions froides, comprimantes, renfermées, pour ainsi dire, dans la caverne abdominale, y couvent longuement des méditations de haine, d'envie, de chagrin, de vengeance, de tristesse, comme des maladies chroniques de l'ame. C'est encore l'opposé des émotions vives et chaudes dont l'explosion est d'autant moins durable qu'elle est plus impétueuse, comme une allégresse qui s'épanouit librement, une colère qui s'exhale en vaines menaces, un amour qui s'enflamme subitement et se dissipe comme il se prend. — De là suit que les passions concentratives sont plutôt l'apanage de la vieillesse glaciale, épuisée de sensibilité, et qui la retient avec égoïsme. Il en résulte que la crainte, la défiance, l'envie, les chagrins et la haine entretiennent les maladies de langueur et ce dégoût de la vie, triste cortège du dernier âge. — Autant les constitutions froides, dans lesquelles prédomine le système lymphatique, ou la pléthore veineuse abdominale, comme les tempéraments mélancoliques et les phlegmatiques, sont disposés aux affections qui concentrent, autant les complexions bilieuses et sanguines, naturellement vives et chaudes, sont portées aux passions exhalantes. Ainsi, les tempéraments s'aggravent par les passions qu'ils sollicitent le plus, comme la continuité de ces passions, soit expansives, soit concentratives, augmente l'intensité des constitutions qui les favorisent. — Le sexe féminin est plus exposé aux affections froides, concentrées, tandis que le sexe masculin a les attributs et la vigueur des passions ardentes, exaltées. On doit cependant corriger les excès de ces propensions : ainsi, l'enfance, qui est évaporée, tout en expansion, n'acquiert de la solidité de raison et de réflexion qu'au moyen des sages contraintes de l'étude et de l'éducation, ou même des peines et des légers châtiments de honte et de tristesse, pour corriger ses dilations. La vieillesse a besoin tout au contraire de la gaîté, des affections chaudes, folâtres, qui puissent ranimer son cœur, apporter d'utiles divertissements de santé dans les soucis épineux qui l'assiègent. — On opèrera donc ainsi des diversions pour combattre nos affections : un verre d'eau fraîche avalé peut calmer sur-le-champ la fureur; des aliments laxatifs, attirant en bas les humeurs, rendent morne et craintif, comme on devient morose dans une digestion pénible. Un héros perd une partie de son courage après une large saignée. Le chagrin, qui dispose au sommeil, trouve son allégement dans cet oubli momentané de ses peines. De même, le repentir succède bientôt après l'explosion d'une vengeance extravagante, et souvent plus une femme fut coquette en son jeune âge, plus elle devient aigre et prude dans sa vieillesse.— En général, les passions opposées se fuient comme étant antagonistes :

Oderunt hilarem tristes, tristemque jocosi,
Sedatum celeres, agilem gravesque remissi.

Les anciens philosophes, Pythagore et Platon, établissaient deux parties dans l'ame, l'une pure et sublime, placée dans la citadelle du cerveau, comme dans un Olympe, au dessus des tempêtes; l'autre partie, sauvage, farouche, asservie brutalement aux voluptés, s'embourbe dans la fange de toutes les cupidités basses. Cette division de la nature de l'homme en raisonnable et en passionnée, a été adoptée par saint Paul, saint Augustin, Bacon, Buffon, Lacaze, et se retrouve dans la distinction des deux vies, animale et organique, de Bichat, etc. Tous les théologiens admettent aussi les combats de la *chair* et de l'*esprit*. Les stoïciens, qui ont le mieux traité de cette partie de la morale, établissent quatre principales affections, le *désir* et la *joie*, qui émanent des biens; la *tristesse* et la *crainte* venant des maux.

Hinc metuunt, cupiuntque, dolentque, gaudentque.

Ils subdivisaient ces passions en plusieurs autres, sur chacun de ces genres. Les épicuriens ne reconnaissaient que trois principales passions : *joie*, *douleur*, *désir*. Les péripatéticiens en admettaient huit : *colère*, *souffrance*, *crainte*, *pitié*, *confiance*, *joie*, *amour*, *haine*; ils joignirent ensuite l'*envie*, l'*audace*, l'*émulation*, les *désirs* et l'*amitié*. — Cicéron, en énumérant beaucoup de passions, les regarde comme jaillissant toutes de la fontaine de l'intempérance.—Durant tout le moyen âge, on distribua les passions d'après les divisions aristotéliques. Au xviie siècle, La Chambre, médecin de Louis XIII, admit deux genres d'affections : 1° les simples, qui ne se trouvent que dans la partie concupiscible : ce sont les mêmes que celles dont traite saint Thomas dans sa somme théologique; 2° les passions appartenant à la partie irascible. Ensuite, La Chambre établit une classe de passions mixtes, et composées de deux ou plusieurs autres. — Descartes considéra les passions comme des mouvements des esprits vitaux émanés de la glande pinéale du cerveau (laquelle est, selon lui, le siége de l'ame). Ces mouvements ébranlent diversement le corps humain. L'hypothèse des esprits animaux, comme agents des passions, est fort ancienne : on en trouve des traces jusque dans Averrhoès, puis, soutenue par Sch. Wirdig et une foule d'autres médecins du xvie et du xvue siècle, elle est parvenue jusqu'à notre temps, où les magnétiseurs l'adoptent encore asses souvent. Nous ne parlerons pas des autres systèmes des physiologistes, tels que Van-Helmont, Stahl, vitaliste, ou du solidiste Fréd. Hoffman, ou de Boerhaave, etc., pour expliquer les affections de l'ame. — Les modernes métaphysiciens, après Mallebranche, séparèrent du domaine de l'entendement toutes les passions et autres affections du cœur humain. Loke, Condillac, Destutt-Tracy, etc., n'étudient que l'homme intellectuel, comme s'il était dépouillé de toute affection morale, à tel point que Condillac, par la supposition d'une statue dont tous les sens extérieurs seraient animés successivement, prétend reconstituer, au moyen de ces sensations combinées, l'édifice entier de l'intelligence humaine. Mais il est évident que toutes les impulsions intérieures de désirs, de besoins, de passions spontanées, sont oubliées et inexplicables dans cette hypothèse.—Car ce n'est point en qualité d'être intelligent, mais d'être sensible, que l'homme (ou l'animal) éprouvent des passions. Celles-ci n'appartiendront point aux facultés spirituelles, à l'ame, quoiqu'en aient pensé Stahl et les animistes, mais bien à cette sensibilité nerveuse interne que Sydenham appelait l'*homme intérieur*, Van-Helmont l'enveloppe de l'ame immortelle (*siliqua mentis immortalis*), Willis la *flamme vitale* ou l'ame corporelle des brutes, les mécaniciens des *esprits animaux*, etc.— De là vient que le raisonnement philosophique n'obtient d'ordinaire aucune influence sur les passions. Sénèque disserte savamment sur la colère ou le mépris des richesses; un beau sermon de Bourdaloue et de Massil-

lon a son mérite, en effet, mais nous doutons qu'ils aient jamais calmé les émotions de personne, et l'écolier, qui s'échappe de dessous la férule du maître, ne court-il pas oublier en certains lieux les leçons de la sagesse? — Aussi les anciens recouraient à divers régimes pour calmer certains genres de passion. La diète, la saignée, n'étaient-elles pas prescrites, ainsi que de longues abstinences en différents ordres religieux, par la pratique nommée *minutio monachi*, pour éteindre aussi les concupiscences de la chair? Les animaux féroces eux-mêmes s'amollissent par des nourritures tempérantes, comme on relève, au contraire, les naturels lâches, abattus, à l'aide d'une alimentation fortifiante, tonique, excitante, avec les spiritueux, les aromates, etc. — Les institutions morales dans les religions, la discipline de l'éducation, impriment une salutaire direction à nos facultés nerveuses. La concentration exigée dans les études, dans les pratiques dévotes, ou la prière, et par l'isolement du cloître, de la prison, les méditations de l'homme livré à lui seul, peuvent, avec les veilles, les jeûnes, les macérations et les travaux pénibles, recueillir les facultés trop exaltées, exténuer ou mortifier les caractères violents, dissolus. Les carêmes ont été institués pour diminuer l'expansion vicieuse des complexions; aussi la plupart des hommes livrés à la vie ascétique et monastique, en suivant l'austérité des rites de leur ordre, comme les chartreux, les PP. de la Trappe, etc., tombaient bientôt dans une abnégation des sens, une humilité profonde, en cette prostration mélancolique, qui ne pense plus qu'à la mort et demeure insensible à toutes les affections de la terre. — Certes, l'orgueil humain doit être déconcerté de nous voir à tel point des automates agités ou calmés par de semblables procédés; mais notre ame se met souvent à l'unisson de son instrument, qui est le corps, et s'accommode à ses dispositions. — La violence des passions ne dépend pas seulement de l'intensité des causes qui les excitent, mais du degré de sensibilité des individus qui les éprouvent. Ainsi, c'est manifester une grande fermeté de constitution en même temps qu'une vigueur d'ame peu commune que de conserver son sang-froid au milieu des circonstances les plus périlleuses. Savoir enchaîner sa colère, son amour, sa jalousie; résister à la convoitise des richesses, à l'ambition des honneurs; voir d'un œil égal la vie et la mort, la gloire et l'ignominie, n'appartient qu'à des ames magnanimes: *vir magnanimus*, dit Galien, *neque ob mœstitiam, neque ob aliam animi ægritudinem mœstitiâ fortiorem unquàm succubuit: utpotè cujus animæ robur validum est, affectus verò adeò non vehementes.* — Dans l'équilibre moral où les vertus placent l'ame, elles la rendent maîtresse du corps et supérieure au monde. Ne céder qu'à de fortes passions, c'est n'en pouvoir éprouver que de grandes, mais alors on ressent de plus vives secousses, et il est plus difficile de les calmer. Ainsi, la rareté des passions accroît leur force, tandis que leur fréquence les dissipe en détail. Tels sont, dans ce dernier cas, les faibles caractères, sans cesse émus, par exemple, les enfants, les êtres efféminés, ou vifs et sensibles, ces complexions molles et délicates, dont l'esprit a beaucoup moins de vigueur et de portée que celui de l'homme mâle et constant qui mesure tranquillement toute chose. — Lorsque plusieurs affections sont suscitées dans le même individu, la plus puissante absorbe toutes les autres. Pareillement, c'est en brisant les grandes passions en plusieurs émotions secondaires qu'on parvient à les contre-balancer et les ramener à l'équilibre de l'indifférence, ou bien on les neutralise à l'aide des affections opposées. C'est ainsi que nous revenons à la tristesse après une forte expansion d'allégresse, et l'amour retourne plus vif après une querelle entre les amants. Pour conduire une passion jusqu'à l'affection contraire, il faut l'épuiser jusqu'au bout, car, arrivée à son extrémité, l'autre passion se relève spontanément comme un

ressort trop comprimé. Tel est le repentir qui succède à la vengeance, et le regret ou la honte à la colère. On observe bien ce balancement chez les bourrus bienfaisants, qu'on irrite exprès pour leur faire expier leurs vivacités. C'est ainsi que les affections parviennent à nous aveugler momentanément. — L'homme froid prendra toujours le passionné pour sa dupe ; la coquette, qui place *son cœur dans sa tête*, le politique impassible, savent exciter les passions sans les éprouver, et jouent avec les marionnettes humaines. Cependant, cet être froid, impassible, est haï, comme ne sympathisant avec personne dans son égoïsme, tandis que l'homme passionné inspire d'autant plus d'intérêt qu'il en ressent lui-même davantage pour ce qui l'entoure. Il nous attire, il nous enflamme ou nous repousse ; mais on peut l'excuser et le plaindre, même quand il blesse, parce qu'on en espèrera, dans toute autre occasion, plus de réciprocité et de secours. L'homme sympathique ou susceptible d'affection, comme l'acteur sur le théâtre, est donc plus capable d'influence que l'être apathique, qui cache son intérêt privé presque toujours sous l'aspect philosophique. —Trop souvent l'état social oblige de dissimuler ses plus secrètes passions et fait une loi de contraindre ses désirs, mais cette apparente indifférence, ce vernis de politesse, déguise au fond toutes les émotions sous une prudente réserve. Elles n'en sont que plus cruelles, en se ramassant au fond du cœur, sans pouvoir librement s'exhaler. Qui penserait, à voir ce doux commerce de la civilisation, qu'il dérobe les plus affreux calculs du vice ou de l'âpre égoïsme, tous les poisons de l'envie et jusqu'aux plus noirs forfaits ! Tel qui brille au sein des fêtes, et qu'on croit enivré de toutes les jouissances du bonheur, le lendemain se tue ; telle beauté ravissante, et qu'on croit adorée, meurt d'un venin inconnu ou d'une jalousie ignorée. Fortune ou pauvreté, pouvoir ou sujétion, dépits secrets, haines cachées, sanglants déboires de l'amour-propre, combien de secrets ressorts brisent la vie sous cet éblouissant prestige de nos sociétés modernes ! Quels levains atroces fermentent au fond des cœurs, s'il était permis de voir leurs dégoûtants et hideux ulcères ! — Dans le mouvement général de la vie, les organes dont les fonctions dominent le plus déterminent les mœurs et les passions habituelles à chaque individu, par son tempérament, son âge, son sexe, etc. Si la constitution reconnue d'une personne fait deviner le fond de son caractère et de ses affections intimes, pareillement, ces dernières décèlent la nature intime de son organisme. Par exemple, il est reconnu que les êtres les plus passionnés sont sujets aux songes et même au somnambulisme à cause de leur agitation nerveuse. — Nous n'examinerons point ici les différents moyens pour émouvoir les passions. Les moralistes et même les orateurs se sont livrés à cette étude. D'ailleurs, dans la balance des diverses conditions humaines, selon que les individus montent ou descendent dans les rangs sociaux, certaines passions s'exaltent ou se dépriment dans les mêmes proportions : « Les honneurs changent les mœurs, dit-on. » L'habitude du pouvoir grossit naturellement le cœur de beaucoup de désirs, ou même d'impatiences et de contradictions : *Regiæ voluntates, plerumquè, ut vehementes sunt, sic mobiles, sæpèque ipsæ sibi adversæ.* Le sauvage, le campagnard grossier, ayant peu de ménagements à garder, exhalent leurs passions sans contrainte : de là vient que s'ils paraissent âpres et féroces, du moins ils se montrent tels qu'ils sont. L'on a eu raison de dire autrefois que les seuls sages (ou peut-être les fous et les idiots qui ne s'inquiètent de rien) savent vivre long-temps ; car ils méprisent les incartades de cet *histrion invisible* (νους θαυματοποιος), comme l'appelle Philon, qui joue sans cesse dans notre machine. — Un être supérieur à l'humanité qui contemplerait de haut ces malheureuses fourmis du globe se disputant quelques particules de métal ou des monticules de terre, s'entre-tuant pour

savoir qui sera coiffé d'un turban ou d'une couronne, se courbant humblement d'adoration devant celui qui a reçu plus de pouvoir et de richesse, un tel être devrait trouver bien vaines et extravagantes nos passions comme nos actions. Cette espèce d'animal a deux pieds, soumis aux plus vils besoins, se proclamant le roi du monde à la face du suprême ordonnateur de cet univers, ne manifeste-t-il pas un tel fond d'orgueil et d'incapacité ridicule qu'on pourrait croire ce que dit Platon, que les dieux ont formé les humains en se jouant et pour s'amuser comme nous nous amusons des singes. Ce fut pour terrasser cet orgueil dans une créature qui n'a qu'un souffle de vie que le législateur des chrétiens s'est servi du ministère des derniers des mortels. Il a pris, dit l'apôtre des gentils, ceux qui étaient vils, ceux qui n'étaient rien pour anéantir ceux qui sont tout. Il lui a plu de perdre la sagesse des prétendus sages pour montrer qu'elle n'est souvent qu'une extravagance. — Quand on réfléchit, en effet, sur ce qui se passe en ce monde, n'est-il pas manifeste que le genre humain ne se gouverne que par des fadaises! Combien sont loin de la saine raison tant de pauvres adorateurs des grandeurs et de la fausse gloire en ce monde! S'ils découvraient leur petitesse, leur nullité, ils en seraient anéantis, et comprendraient combien ces occupations, qu'ils croient si nobles et si importantes, sont futiles :

Tecum habita, ut nôris quàm sit tibi curta supellex.

Les hommes les plus sensés, à notre avis, sont donc ceux qui savent apprécier l'état dans lequel le ciel les a placés; qui, remplissant leur destinée avec tranquillité, sans fierté comme sans bassesse, ne se laissent emporter ni par l'ambition et l'orgueil, ni par l'avarice et la crainte. Ils savent assez mépriser le monde pour n'être séduits ni par ses joies et ses pompes, et ne se laissent abattre ni par ses chagrins et par ses misères; ils soutiennent avec force et sérénité leur rôle d'homme sur la terre. J.-J. VIRRY.

PASSY-LÈS-PARIS, village, ou plutôt petite ville située aux portes de Paris, et dont les lecteurs de ce *Dictionnaire* me sauront gré, je l'espère, de leur éviter la description géographique. —Chaillot, Auteuil et Passy, trinité pittoresque chérie du Parisien, qui s'imagine *être allé à la campagne* quand, pendant une journée entière, il a arpenté le sol et humé l'air *extrà muros*. Passy, surtout, réunit à lui seul toutes les délices de la *villa* la plus confortable : aussi, voyez l'accroissement rapide de sa population à chaque année nouvelle! Elle ne s'élève pas aujourd'hui à moins de 11,000 habitants, y compris ces hommes et femmes de loisir, heureux nomades, qui ont du temps à perdre, et qui veulent à toute force respirer l'air de la campagne. C'est là ce qui distingue Passy entre les environs les plus fréquentés de la capitale, et, justice lui soit rendue, il le mérite à plus d'un titre..... — Dans cette petite ville, juchée, comme Montmartre, au sommet d'une colline, dont la Seine arrose la base, et qui va se perdre dans les sinuosités du bois de Boulogne, on respire un air vif, capable de dépêcher beaucoup trop vite les pauvres malades qu'on a la manie d'y envoyer de Paris. Ce vaste hôpital se transforme l'été en salle de bal, et les malades qui ont échappé aux rigueurs de l'hiver y reprennent souvent force et santé.—Passy s'enorgueillit d'un établissement de bains d'eau de Seine fort bien tenu, de maisons pour le traitement des difformités de la taille, de bains d'eaux minérales, dont on proclame la vertu, malheureusement ignorée, à 20 lieues du département; une brave garde nationale, des autorités fort aimables et une société à l'avenant : tous, citoyens paisibles, dévoués par-dessus tout à leur repos, et pour qui Passy semble avoir été fait exprès. Du reste, comme Auteuil, Passy compte d'honorables souvenirs littéraires, bonne fortune pour un pays, en ce qu'ils y rattachent le passé au présent. Nous citerons en première ligne le grand Francklin, ce modeste ambassadeur de la nation américaine, qui nous

a laissé, pour souvenir de son passage à Passy, non seulement une rue à son nom et de fréquents paratonnerres, mais une modeste barrière, portant son nom, ouverte aux piétons voyageurs. — L'abbé Raynal et le maréchal d'Estaing eurent long-temps aussi leur demeure à Passy. — Diderot, qui, sans l'habiter précisément, y allait volontiers s'ébattre avec ses amis, tous pleins de verve et de génie, nous parle dans une de ses lettres inédites d'une plaisante aventure arrivée à une actrice de la comédie française, à la petite Hus, et nous sommes redevables du récit de ce fait à un sien commensal, l'abbé de La Porte : « La petite Hus, ainsi disait-on en ce bon temps, qu'entretenait un trésorier des parties casuelles, M. Bertin, ayant pignon sur rue à Passy, tout près de la maison des anciennes eaux, et qui, en l'absence du trésorier amoureux, *bon et vénérable vieillard*, recevait *in petto* son amant, le jeune et pimpant propriétaire de ces mêmes eaux, si généralement funestes à la vertu des femmes, ce qui m'explique assez pourquoi leur santé s'en trouve généralement bien..... » Puis vient J. Chénier, avec sa charmante élégie de la promenade (1805) :

Seine, j'aime à rêver sur tes paisibles rives...
Jadis, il m'en souvient, du fond de leurs eaux,
Tes nymphes répétaient le chant plaintif et tendre,
Qu'aux échos de Passy ma voix faisait entendre...
Soirée heureuse, temps lointain, mais jamais oublié,
Où les arts consolants, où la douce amitié,
Et tout ce dont le charme intéresse à la vie,
Egayaient mes destins ignorés de l'envié.

— Enfin, me permettra-t-on de mentionner ici ce poète équivoque, ce Vadé, qui nous a laissé cette chanson si connue, mais si peu décente, adressée « à une demoiselle qui prenait les eaux à Passy. » C'est un souvenir qui en vaut bien un autre, et je souhaite de tout mon cœur que les eaux de Passy y trouvent leur compte. Bien que je me trouve tout-à-fait désintéressé dans la question, je serais, je l'avoue, curieux de voir un petit *Baden-Baden* à Passy, dans cette ancienne maison des eaux dont parle Diderot (et qui existe encore), à côté de la propriété de ce pauvre trésorier des parties casuelles, avec une réminiscence de la petite Hus, et de mille autres infiniment petites venues ou à venir..... Notre Passy moderne a, comme le Passy d'autrefois, des femmes peu sévères, des artistes qui s'amusent, des employés qui se reposent, et une foule d'estimables rentiers qui s'ennuient ou ennuient les autres..... Le génie y vient aussi quelquefois, et, sans vous parler de feu M. Raynouard, l'académicien, et de son collègue et ami M. Michaud, l'auteur des *Croisades*, je citerai en dernier lieu notre immortel Béranger, qui, dans cette même rue Basse, où coulent les eaux, entouré de sa gouvernante et de son chien, cherchait dans une modeste bicoque à se garantir des importuns, non moins nombreux du reste là que partout ailleurs. Aussi fut il bientôt obligé de battre en retraite pour aller plus loin, auprès d'une forêt qui s'approchât d'avantage de la nature que ce ridicule bois de Boulogne, sillonné par de pompeux équipages et inondé de poussière. C'est à Fontainebleau, sous ces beaux ombrages de la forêt, que Béranger compose aujourd'hui un dernier ouvrage qui doit lui ouvrir les portes de l'académie, si tant est qu'il y pense encore. — Passy est maintenant en pleine voie de progrès et d'amélioration..... On y construit force maisons et boutiques : les maisons se louent, les boutiquiers n'y font rien. Le bois de Boulogne et le Ranelagh sont les élysées de Passy : c'est merveille de voir l'affluence qui s'y porte dans la belle saison, le dimanche surtout. Il y a là un bal fort couru des grisettes et des commis. Tout cela s'agite sous les arbres, dans des touffes de verdure, parmi les saltimbanques, les voitures et la poussière..... Véritable kermesse, digne d'exciter l'imagination de nos peintres et de nos romanciers. — Cette salle de bal se transforme le lundi en salle de spectacle, et la troupe nomade de Sévestre vient y prendre ses ébats à la demande générale du public, je ne dis pas à sa satisfaction complète. H. L.

PASTEL (botanique), plante à fleur crucifère, ou à quatre pétales en forme de

croix. Elle monte à la hauteur de deux ou trois pieds, et a des tiges grosses comme le petit doigt, rondes, unies, rougeâtres, se divisant vers leur sommité en un grand nombre de rameaux revêtus de feuilles irrégulièrement rangées, oblongues, lisses, et pour l'ordinaire d'un vert foncé. Le pistil de la fleur sort du calice; après la floraison, il se divise en plusieurs languettes aplaties, qui contiennent chacune une ou deux graines oblongues. — Cette plante est cultivée principalement dans le Languedoc, où elle a le nom de *pastel*, et dans la Normandie, où elle a celui de *vouède*. On fait avec le suc de ses feuilles une pâte verte, qui devient bleue au grand air. On s'en sert, dans l'art de la teinture, conjointement avec l'indigo, pour teindre en bleu.

Pastel (Dessin ou peinture au). On appelle ainsi un genre de dessin exécuté au moyen de crayons en *pastel*. Quelques étymologistes ont fait venir ce nom de *pâte*, anciennement *pâste*, attendu que les couleurs sont réduites en pâte avant d'être roulées en forme de crayons. Ces couleurs, les mêmes que celles employées pour la peinture ordinaire, sont broyées finement à l'eau pure ou à l'eau légèrement gommée, et on leur donne, en les laissant sécher, assez de consistance pour être maniées commodément, bien qu'elles restent fort tendres. — Dans l'emploi qu'en fait l'artiste, ces crayons en pastel remplissent en partie l'office de pinceaux ou d'estompe, mais c'est avec le bout des doigts principalement qu'il étend et qu'il manie les teintes. La peinture au pastel a cela de commode qu'on peut la quitter, la reprendre, la retoucher sans qu'elle sèche comme la peinture à l'huile, et comme la peinture à l'eau ou aquarelle. Après les frottis, exécutés avec les doigts ou autrement, on donne les dernières touches, les finesses, les rehauts, en se servant du pastel comme du crayon ordinaire. Un des grands avantages du pastel, c'est de ne pas jaunir ou noircir, comme la peinture à l'huile. — Le fond dont on se sert le plus fréquemment est le papier légèrement coloré en bleu, en gris, en brun, etc. On emploie aussi le vélin, le parchemin, le taffetas, la peau blanche, du côté où elle n'est pas parfaitement lisse. La poussière colorante du pastel prend plus ou moins bien sur le duvet de ces diverses matières; toutefois, l'inconvénient de cette manière de peindre est dans le défaut de fixité des couleurs, qui se détachent facilement du fond, et amènent par conséquent un affaiblissement plus ou moins rapide des teintes. Pour y remédier, on a trouvé le moyen de les fixer, mais en leur faisant perdre de leur velouté et de leur transparence; en effet, une eau gommée ou collée, appliquée sur le pastel, ne peut que le rendre opaque, en réunissant l'une à l'autre toutes les molécules qui couvrent la surface du papier, et en leur ôtant ainsi leur légèreté. Le verre dont on recouvre le pastel est aussi un moyen conservateur. — Ce genre de peinture, très en vogue pendant le siècle dernier, notamment pendant la durée du règne de Louis XV, est tombé depuis cinquante ans à peu près dans l'oubli. Il était presque exclusivement consacré au portrait, et c'est peut-être à l'immense quantité de figures de femmes représentées de la manière la plus fade et la plus maniérée en Vénus, en Hébés, en Dianes, qu'il faut attribuer le discrédit où le pastel est tombé presque subitement lors de notre première révolution. — Il reste peu de portraits au pastel de l'époque de Louis XV, tant ce genre a peu de durée. Ceux qui furent exécutés par Latour, l'un des plus anciens parmi les peintres qui l'ont pratiqué, et le plus habile de tous, sont fort recherchés aujourd'hui. Leur conservation tient en partie à ce que Latour, mécontent du moyen que lui-même avait inventé pour fixer la couleur, avait imaginé d'enfermer les portraits qu'il peignait entre deux plaques, une dessous et une dessus, soigneusement collées sur les bords. De cette façon, ni l'air, ni la poussière, ni l'humidité, ne pouvaient pénétrer sous cette transparente enveloppe, et altérer

le pastel. — Récemment, quelques artistes ont tenté de faire revivre cette manière de peindre ; mais, généralement, on s'en est tenu à des ébauches de portraits plus ou moins spirituellement touchées, et personne n'a tenté de rivaliser avec Latour, en faisant des portraits complètement rendus. Quelques autres peintres se sont appliqués avec succès à la représentation des oiseaux, des fruits, etc., dont le velouté et les couleurs variées conviennent bien aux ressources de cet art. C. Farcy.

PASTEUR, celui qui possède ou garde des troupeaux. Dans cette acception, il ne se dit guère qu'en parlant des peuples anciens : la plupart des anciens patriarches étaient pasteurs. Quand Romulus voulut fonder Rome, il assembla les pasteurs de la contrée. Les anges annoncèrent aux pasteurs la naissance du Messie. On dit aussi les rois pasteurs, les peuples pasteurs. — *Pasteur* se dit au figuré de celui qui exerce une autorité paternelle sur un peuple, sur une réunion d'hommes. Homère appelle les rois les pasteurs des peuples. On l'applique surtout à Jésus-Christ, aux apôtres, aux disciples, aux évêques, aux prêtres : Jésus-Christ est le souverain pasteur des ames ; bon pasteur, il ramène la brebis égarée. Un pasteur doit avoir soin de ses ouailles. — *Pasteur* est aussi le titre des ministres protestants (*v.* Protestants, Protestantisme). X.

PASTICHE, est un mot italien (*pasticcio*), que nous avons transporté dans notre langue, et dont l'orthographe représente assez bien la prononciation italienne. Dans la langue à laquelle il appartient, il a un sens positif (*pâté*), que nous ne lui avons pas conservé, et c'est seulement dans le sens figuré qu'on l'emploie en *peinture*, comme en *littérature* et en *musique*. On désigne ainsi une œuvre qui, non seulement, manque d'originalité, mais dans laquelle même on a cherché à imiter la manière d'un maître célèbre. Ce n'est pas tout-à-fait un *centon*, terme dont on se sert pour indiquer spécialement une poésie composée de vers ou de fragments de vers pris dans un auteur connu ; un *pastiche* est un emprunt moins matériel, moins positif ; mais c'est une imitation plus ou moins rapprochée, selon le talent de l'auteur, du style, du caractère, de la facture du maître que l'on a pris pour modèle. Quelquefois, c'est moins la manière d'un auteur que le caractère général d'une époque que l'on se propose d'imiter ; et c'est, par exemple, ce qui a donné naissance chez nous à l'expression *style marotique*, pour désigner les poètes qui ont voulu reproduire le style d'un auteur, ou plutôt d'une époque dont, en définitive, il ne reste que des souvenirs. C'est à ce genre qu'appartiennent les vers suivants de madame d'Houdetot, et qui sont charmants, mais dont le mérite est moins dans la forme que dans la grâce de la pensée :

Jeune, j'aimai, en temps de mon bel âge,
Ce temps si court, l'amour seul le remplit ;
Puis, quand s'en vint la saison d'être sage,
Encor j'aimai : la raison me la dit.
Me voici vieille, et le plaisir s'envole,
Mais le bonheur ne me quitte aujourd'hui.
Car j'aime encor, et l'amour me console :
Rien n'aurait pu me consoler de lui.

Macpherson a été accusé, chez les Anglais, d'avoir imité les poètes galliques ; et, de nos jours, nous avons vu des peintres chercher à donner à leurs tableaux la couleur, l'effet, le caractère des tableaux anciens. En définitive, l'imitation, telle qu'on veut la définir par le mot *pastiche*, est une preuve d'impuissance, un défaut de génie, ou, tout au moins, un travers d'esprit. P.-A. Coupin.

PASTILLES. Ce sont des substances sucrées, aromatiques et agréables, dans lesquelles on fait souvent entrer des principes médicamenteux. Les pastilles ont été connues de nos pères, qui les consacraient à un autre usage : ils s'en servaient comme d'aromates et les brûlaient en l'honneur de la Divinité, ou pour parfumer leurs appartements ; aujourd'hui, à l'exception de quelques préparations analogues aux clous fumants, qui ont pour principe le benjoin, on n'emploie les pastilles qu'intérieurement. Les phar-

maciens désignent encore indifféremment par le nom de *pastilles* ou de *tablettes* une foule de préparations officinales qui ont pour excipient le sucre et un mucilage, ou qui sont obtenues par la cuite du sucre. Cependant, il y a une différence notable entre les unes et les autres: ainsi, les pastilles se préparent toujours en faisant cuire du sucre que l'on aromatise, et que l'on fait tomber goutte à goutte sur un papier ou il se refroidit : telles sont par exemple les pastilles de menthe qui laissent à la bouche une fraîcheur et un parfum fort agréable. On conçoit très bien, par exemple, qu'en changeant l'aromate, on peut en faire à la rose, à la violette, et à toutes les odeurs si estimées de nos jours par les petites maîtresses. On est dans l'usage, pour faciliter la dessiccation des pastilles, d'y ajouter une certaine quantité de sucre en poudre grossière. Ce dernier a pour effet d'empêcher la pastille de couler et de se trop aplatir. On en fait également dont une moitié est blanche et l'autre colorée; c'est aussi une préparation extrêmement facile : il suffit de prendre un entonnoir à deux compartiments : dans l'un on met de la pâte colorée, et dans l'autre de la pâte blanche; en imprimant à l'entonnoir une secousse, il tombe des deux compartiments une égale quantité de sucre à pastille; c'est ce qui forme la pastille à deux couleurs. Quant aux tablettes, elles ne s'obtiennent point ainsi : c'est en mêlant du sucre en poudre fine avec un mucilage et les poudres médicinales que l'on veut y incorporer qu'on les obtient. On les roule ensuite à l'aide d'un rouleau, comme font les pâtissiers pour préparer leur pâte, puis on les enlève à l'aide d'un emporte-pièce, et on les place sur des tamis pour les faire sécher lentement : c'est ainsi que l'on prépare les tablettes de soufre, de guimauve, de tolu, d'ipécacuanha, et toutes les tablettes médicamenteuses employées dans l'art de guérir. C. Favrot.

PASTORALE. L'esprit humain se complaît aux antithèses : il aime à opposer la faiblesse à la puissance, la simplicité à la grandeur, et à mettre en scène les humbles conditions, les mœurs naïves et paisibles à côté des destinées les plus fières, les mieux éprouvées et les plus agitées. La poésie pastorale est née avec la poésie héroïque, si toutefois elle ne l'a pas précédée. Le roi et le berger, ces deux points extrêmes de toute société, ont de tout temps inspiré les poètes. Chez les anciens, Bion, Moschus, Théocrite, Virgile, ont chanté les douceurs de la vie champêtre. Tout le monde connaît les *Amours de Daphnis et Chloé*, de Longus. Chez nous, Segrais, madame Deshoulières, Fontenelle, etc., dans leurs idylles et leurs églogues, ont plus ou moins réussi à peindre les amours des bergers et la simplicité de leurs mœurs. Aujourd'hui, le genre pastoral est tombé dans le discrédit : les bergers sont devenus une fiction; personne ne croit plus à la houlette et à la panetière fleurie. Fontenelle, malgré les qualités de plusieurs de ses pastorales, n'a pas peu contribué à amener le dégoût de ce genre agréable : « Ses bergers, dit un critique du siècle dernier, en savent trop en amour, et l'auteur en sait trop peu en poésie. » Bien avant que l'idylle et l'églogue eussent disparu, les *pastorales*, pièces de théâtre où les bergers et les bergères jouaient le principal rôle, et dont l'*Aminte* du Tasse avait apporté la mode en France, avaient quitté la scène; le roman et les ballets conçus dans le même genre avaient été également rayés des exercices littéraires. Ces dernières pertes sont peu regrettables; mais l'églogue et l'idylle ne méritaient peut-être pas l'abandon et l'oubli auxquels on les a vouées. Je sais bien que les difficultés qu'elles présentent sont plus nombreuses aujourd'hui, sans compter l'indifférence publique pour ce genre de compositions. Mais un poète qui trouverait encore le secret de célébrer d'un ton simple et naïf

l'élégante idylle,
Aimable dans son air, mais humble dans son style,

et qui descendrait, avec art, sans bassesse, à

Chanter Flore, les champs, Pomone et les vergers,
Au combat de la flûte animer deux bergers,

aurait, même de nos jours, des lecteurs et des admirateurs. JONCIÈRES.

PASTORET ou **PASTOUREL** (JEAN) était, en 1301, avocat du roi au parlement. Pastourel (Raoul), son fils, donna son nom à la rue qu'il habitait, au Marais, rue encore ainsi appelée. — PASTOREL (Jean), fils de Raoul, fut président au parlement, grand-maître des eaux et forêts, et membre du conseil de régence durant la minorité de Charles VI.

PASTOREL (Antoine), son arrière-petit-fils, alla aux guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII. Au retour, il épousa la sœur de Pierre Pellicot, premier président au parlement de Provence, et s'établit dans les vallées de Seillans, où sa postérité demeura et s'oublia.

PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, marquis de), petit-fils, au onzième degré, des précédents, naquit à Marseille en 1756. Son père, lieutenant-général et particulier de l'amirauté dans les mers de Provence, le destina, dès l'enfance, à la magistrature. Il fut élevé chez les oratoriens de Lyon, vint, à l'âge de 21 ans, à Paris, et, de Paris, alla voyager dans plusieurs contrées de l'Europe pour achever son éducation. Il revint dans la capitale de la France en 1780, et fut pourvu presqu'aussitôt d'une charge de conseiller à la cour des aides. — En 1783, il entra à l'académie des inscriptions et belles lettres. Trois prix successivement remportés lui en avaient ouvert la porte. — En l'année 1787, et à l'époque de la présentation d'un édit sur le timbre, que Charles X, alors M. le comte d'Artois, avait été chargé par le roi d'apporter à l'enregistrement des cours, Pastoret conquit une honorable place parmi la jeune magistrature. — Il devint maître des requêtes en 1788, et presqu'aussitôt directeur-recteur-général des travaux politiques relatifs à la législation et à l'histoire. — Cependant, la révolution grondait. Les formes anciennes disparaissaient devant des formes plus populaires, qui s'introduisaient de toute part. Les assemblées électorales se réunirent. Pastoret fut choisi par les électeurs de Paris pour les présider, et trois fois en trois ans il se vit l'objet de la même confiance. C'étaient les électeurs alors qui nommaient les procureurs-généraux-syndics de département. Pastoret devint procureur-général-syndic de Paris à une immense majorité. Il conserva ces fonctions si difficiles tout le temps voulu par la loi, et défendit, avec Lafayette, avec Bailly, les restes expirants de la tranquillité publique. — A l'ouverture de l'assemblée législative, Pastoret y fut appelé comme député de Paris. Il en occupa le premier la présidence, et alla s'asseoir ensuite au côté droit de l'assemblée, à côté de M. de Vaublanc, en face des girondins et de Brissot. La lutte fut vive, mais elle ne pouvait presque plus être douteuse. Le roi, perdu entre ses irrésolutions et le mouvement qui entraînait les esprits, voulut cependant résister quelquefois encore. Il appela Pastoret au ministère. M. de Montmorin l'amena aux Tuileries, et les deux portefeuilles de l'intérieur et de la justice lui furent offerts. « Je les accepterai, dit Pastoret, si votre majesté veut me permettre d'essayer ce qui peut la sauver ; je lui dois mon sang et ma vie; mais, pour employer utilement l'un et pour perdre noblement l'autre. » Il osa expliquer ce qu'il croyait indispensable : la reine l'appuya de ses efforts, de ses larmes même ; mais Louis XVI ne put se décider à des mesures dont la promptitude et la vigueur étaient la première condition. Pastoret rendit les deux portefeuilles, en disant au roi : « Je supplie Dieu de faire que votre majesté ne se rappelle pas mes instances en des jours bien plus mauvais. » Six mois après, le 20 juin et le 10 août amenaient la ruine de la vieille monarchie. Depuis le 20 juin, Pastoret ne paraissait plus à l'assemblée. Président quand le roi y était venu, il avait eu la douleur de se trouver assis à côté de lui, membre du côté droit ; il n'avait pu le défendre quand son palais avait été envahi ; mais quand le canon gronda contre ce palais même, contre le roi, contre sa famille, Pastoret retourna

à l'assemblée, où d'autres conseils conduisaient Louis XVI. Là, le roi rappela au sujet les paroles prononcées moins d'un an auparavant, et le sujet ne put que faire pressentir au roi le terrible avenir qui s'ouvrait devant lui. Cette fois encore il était trop tard; Louis XVI, au sortir de la loge du *Logographe*, n'eut plus à parcourir que le sanglant chemin qui menait à l'échafaud. Pastoret voulut être admis à le défendre; son vœu ne fut point exaucé, mais la persécution commença pour lui. Tantôt caché, tantôt fuyant, quelquefois essayant de revenir au sein de sa famille; forcé de chercher au fond de ses vallées de Provence, d'abord un asile, puis un sentier qui le conduisit sur la terre étrangère, Pastoret ne revit la France qu'après le 9 thermidor. La constitution de l'an III fut proclamée. Les élections s'ouvrirent. Le département du Var envoya Pastoret au conseil des cinq-cents. Il y entra comme à l'assemblée législative, avec la volonté de défendre ce qui est saint et sacré parmi les hommes. Il y fut, avec Boissy d'Anglas, Vaublanc, Siméon, ce que Marbois, Murinais, Lafond de Ladebat, étaient au conseil des anciens, ce que Barthélemy était au directoire. Pendant deux longues années, ils luttèrent avec talent et courage contre un des plus honteux gouvernements dont l'histoire ait fait mention. Après ces deux années, le directoire se trouvait sur le penchant de sa ruine; il en vint au coup d'état du 18 fructidor. L'exil et les cachots firent justice de ceux qui osaient résister; Pastoret, condamné à la déportation, n'échappa que par miracle. Il erra quelques jours, gagna la Suisse, puis l'Italie, et fut, dans les bibliothèques de Florence, de Naples ou de Venise, chercher quelques jours de repos au travers d'une carrière si orageuse. — Après deux autres années, le 18 brumaire délivra la France du joug du directoire. Napoléon rouvrit la France aux exilés. Pastoret revint. Il retrouva sa femme, ses enfants, sa demeure, mais sa fortune était détruite. On lui offrit des fonctions qu'il refusa. Il pensa à se faire avocat, et ne put se résoudre à recevoir des honoraires. Le travail et les études qui avaient occupé toute sa vie lui tinrent quelque temps lieu de fortune. On rappela dans l'institut ceux qui en avaient été chassés, et l'institut désigna Pastoret pour le collége de France; le conseil général des hôpitaux et hospices se forma, et ses premiers membres furent le duc de La Rochefoucault-Liancourt, Delessert, le duc Matthieu de Montmorency, Bigot de Préameneu, Marbois et Pastoret. Bientôt, le collége électoral de Paris nomma Pastoret candidat au sénat. Cinq années après, le même collége renouvela la même présentation. Napoléon regardait, depuis long-temps, Pastoret comme un partisan de la famille proscrite. Il ne voulut point le nommer sénateur; mais, sur les instances du préfet de Paris, il consentit à le présenter sur une liste assez nombreuse au choix du sénat. Ce choix, défavorable une première fois, fut favorable une seconde: Pastoret devint sénateur le jour même où était prononcé le divorce solennel qui changea peut-être les destinées de l'Europe. — Les événements marchèrent. Pastoret était secrétaire du sénat en 1814. Il ne prit point part, comme membre de ce corps, à la déchéance, qu'il dut signer comme secrétaire. Il s'opposa également, mais en vain, à l'adoption de la constitution provisoire, qui semblait attacher un prix au grand acte que le sénat venait d'accomplir. Le roi Louis XVIII le nomma pair de France à son arrivée, et le retrouva fidèle l'année suivante. Secrétaire, durant quatre années, de la chambre des pairs, membre ou rapporteur d'un grand nombre de commissions, Pastoret devint vice-président de cette chambre en 1820, chevalier des ordres du roi au sacre de Charles X, ministre d'état en 1826, vice-chancelier en 1828, et chancelier de France en 1829, lorsque son ami M. d'Ambray vint à mourir. — Il en remplissait les fonctions lorsque la révolution de 1830 éclata. Dès que Louis-Philippe fut monté sur le trône, Pastoret alla lui déclarer que, ne pouvant renoncer au titre de chancelier, qui était in-

amovible en sa personne, il renonçait aux fonctions de cette charge, et ne voulait plus les exercer sous le gouvernement nouveau. Puis, il rentra dans la retraite, ne voulant répondre, ni quand on lui demanda un serment, ni quand on raya du grand livre la pension établie depuis seize ans, qu'on offrait de lui rendre en échange d'une demande signée de lui. Il reprit alors son travail et ses études, comme dans sa jeunesse, comme dans l'exil, avec la même sérénité d'ame, avec le même désintéressement pour lui, avec la même indulgence pour les autres. En 1834, il fallut un tuteur aux enfants du duc de Berry, puisque leur mère ne pouvait plus être tutrice, puisque le roi Charles X ne pouvait l'être non plus. Pastoret fut ce tuteur. Il y avait quatre siècles et demie que son aïeul avait été l'un des tuteurs du roi de France. —Les ouvrages imprimés du chancelier de Pastoret, autres que ses discours et rapports politiques, sont : *Exposé des lois des Rhodiens*, mémoire qui remporta le prix de l'académie des inscriptions et belles lettres, en 1781 ; *Moïse considéré comme législateur et comme moraliste*, qui remporta le même prix, en 1782; *Zoroastre, Confucius et Mahomet considérés comme sectaires*, qui remporta le même prix, en 1783 ; *Théorie des lois pénales*, 1788; *Rapport sur les travaux et la situation du conseil général des hospices de Paris*, 1821; *Ordonnances des rois de France*, continuées pour l'institut (t. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19); *Histoire de la législation* (onze vol. in-8°, 1820 à 1837). A la fin de cet ouvrage se trouve un épilogue d'une demi-page, tout-à-fait noble et touchant.

Pastoret (Amédée-David, comte de), fils du précédent, né à Paris en 1791, fut élevé au lycée Napoléon de Paris, envoyé en 1809 à Rome, où il remplit les fonctions de secrétaire-général du ministère de l'intérieur du gouvernement transitoire; auditeur au conseil d'état au mois de décembre 1809, et chargé pour lors de quelques missions ; il fit ensuite les campagnes de 1812, 1813 et 1814; intendant de la Russie-Blanche, au mois de juillet 1812; en 1813, chef de l'administration du pays conquis en Allemagne; envoyé, en 1814, en mission extraordinaire dans les départements de Bourgogne. — Il fut nommé, en 1814, maître des requêtes et attaché aux comités du conseil. — Napoléon, qui avait toujours été pour lui d'une bonté dont A. de Pastoret a conservé une profonde reconnaissance, le fit rappeler au conseil durant les cent jours. Pastoret refusa : il écrivit à l'empereur pour expliquer son refus, motivé sur un ordre positif que Napoléon lui avait fait donner de servir la famille royale. Napoléon comprit ce motif. « Ce fut, dit encore aujourd'hui M. de Pastoret, un des plus réels témoignages de sa bonté. » —A. de Pastoret fut, en 1817, commissaire du roi au sceau de France; en 1820, lors de la formation de la maison du roi, il devint gentilhomme titulaire de sa chambre; en 1823, membre du conseil général de la ville de Paris; en 1823, membre de l'académie des beaux-arts de l'institut; en 1824, conseiller d'état; en 1826, colonel de la 7e légion de la garde nationale de Paris. A la révolution de juillet, il suivit l'exemple de son père, et donna sa démission de tout ce qu'il avait d'emplois. Les ouvrages imprimés de A. de Pastoret sont : les *Troubadours*, poème en quatre chants (1813); *Politique de Henri IV* (1815); les *Normands en Italie*, poème en quatre chants (1818); le *Duc de Berry* (1820); le *Duc de Guise à Naples* (1824); *Elégies* (1825); la *Chute de l'empire grec* (1828); *Raoul de Pellevé* (1834); *Erard du Châtelet* (1836).

Eugène de Monglave.

PASTOUREAUX (Les), appelés aussi *pâtouraux* ou *bergers*, parce que le plus grand nombre de ces redoutables bandes se composaient de pasteurs de troupeaux et de paysans. — Le bienfait de l'émancipation des communes, à la fin du onzième siècle, s'était à peine fait sentir dans les campagnes : tandis que les villes et les gros bourgs jouissaient des avantages d'une civilisation progres-

sive, les habitants des campagnes, abrutis par un long servage, étaient en proie à tous les maux qu'entraînent l'ignorance et la superstition. Les *grandes compagnies* (v. ce mot) portaient partout l'épouvante, la désolation, la misère et la mort. L'audace et la force brutale pouvaient tout oser impunément. La religion seule eût pu mettre un terme à d'aussi déplorables excès; mais la religion, mal comprise et toujours outragée, ne pouvait protéger les victimes contre les entreprises de leurs oppresseurs. L'anarchie était partout. Des bandes de brigands qui infestaient la France menaçaient toutes les propriétés et toutes les existences. Une bande plus nombreuse, plus redoutable, se forma au treizième siècle, sous la direction d'un vieux moine apostat, de l'ordre de Cîteaux; il se nommait Jacob, et prenait le titre de *maître de Hongrie;* il était originaire de ce pays. Son visage était pâle et décharné; une longue barbe blanche descendait sur sa poitrine. Entré jeune dans l'ordre de Cîteaux, il en était sorti, avait abjuré sa croyance de chrétien, et s'était fait musulman; il parlait plusieurs langues avec une rare facilité. Ses paroles étaient solennelles et mystérieuses. Il tonnait contre les vexations, le libertinage des seigneurs et des moines, et prêchait une nouvelle croisade, où ne seraient admis que les pauvres villageois. Dieu, disait-il, avait abandonné les seigneurs croisés à cause de leurs péchés: c'était aux faibles qu'il réservait sa protection et la conquête des saints lieux. Jacob était un de ces fanatiques qui, après les premières croisades, avaient réuni une foule d'enfants pour une autre expédition, et ils leur promettaient les mêmes triomphes. Trente mille enfants avaient été recrutés par eux en Allemagne et en France. Tous avaient péri de fatigue, de misère ou de faim. Ceux qui avaient pu échapper à ce déplorable désastre avaient été embarqués, par *charité*, par des capitaines provençaux, qui les avaient vendus aux infidèles. Il paraît que les villes seules avaient fourni leur contingent à cette croisade d'enfants; Jacob n'adressa ses nouvelles prédications qu'aux habitants des campagnes; il se disait envoyé de Dieu pour reconquérir la Palestine et délivrer le roi Louis IX des fers des Sarrasins. Il en avait, disait-il, l'ordre de la sainte Vierge par écrit; il portait cette précieuse missive dans une de ses mains, qu'il n'ouvrait jamais; il ajoutait le récit de ses visions, de ses entretiens mystérieux avec la Vierge et les anges. Il avait fait peindre leurs images sur ses bannières; on voyait sur la sienne un agneau soutenant une croix. A sa voix, les laboureurs quittaient leurs charrues, les bergers leurs troupeaux, et le suivaient sans soucis de leur avenir. Des enfants, des jeunes filles se mêlaient dans leurs bandes. Jacob divisa alors sa troupe par centaines et par mille; il donna à chaque division un chef. Il se posait comme patriarche, comme prophète, comme chef suprême de cette nombreuse cohue. Il avait sous ses ordres immédiats deux lieutenants, qui prenaient le titre de *maître*, sans autre qualification; Jacob avait conservé celui de maître de Hongrie. De toutes parts on leur apportait des vivres, et l'adroit imposteur assurait qu'ils se multipliaient par sa miraculeuse intercession; mais l'abondance des offrandes était telle qu'il pouvait suffire aux besoins de tous, sans qu'il fût nécessaire de recourir aux prodiges. — Toute la troupe n'eut d'abord pour arme que la croix. Les excès de tout genre dont la tente du maître de Hongrie était le dégoûtant théâtre restaient enveloppés du plus profond mystère. Les magistrats eux-mêmes ne virent dans cette immense réunion de gens qu'un pieux pélerinage, sans nul danger pour l'ordre public. La reine Blanche, elle-même, croyait que cette cohue se dissiperait d'elle-même, et lorsque Jacob se vit à la tête de cent mille croisés, elle conçut l'espoir de l'employer utilement à la délivrance du saint roi, son fils. Elle donna même des ordres formels pour qu'ils ne fussent pas troublés dans leur marche, et

qu'on leur donnât tous les secours dont ils auraient besoin.—Les pastoureaux partis de la Flandre, traversaient la Picardie et se dirigeaient sur Paris; ils n'avaient jusqu'alors donné lieu à aucune plainte connue; mais bientôt leurs rangs se grossirent d'une foule de vagabonds, de voleurs, de pillards, qui n'avaient pu se faire admettre dans les grandes compagnies; ils obtinrent bientôt toute la confiance du maître de Hongrie. Les premiers pastoureaux restèrent désarmés; mais leurs nouveaux compagnons se montrèrent avec des épées et des arbalètes, et mis comme des hommes de guerre. Déjà de grandes plaintes s'étaient élevées contre eux, quand le pape partit de Lyon. L'audace des pastoureaux s'accrut avec leur nombre; ils étaient trente mille quand ils se présentèrent à Amiens. Toute la population de la ville et des environs s'empressa de pourvoir à leur subsistance; une foule de nouveaux compagnons se joignirent à eux, et bientôt ils s'élevèrent au nombre de cinquante mille. Les chefs commencèrent à confesser publiquement, à *dépecer* les mariages et en faire contracter de nouveaux; à donner, à retirer la croix, à prêcher les plus monstrueuses extravagances. Le maître de Hongrie ne se faisait entendre qu'entouré de l'*élite* des siens. Malheur à qui manifestait la plus légère indifférence! il était à l'instant chassé de l'auditoire et maltraité sans pitié. — Ce n'était plus cette troupe de pélerins humbles et silencieux, ne vivant que d'aumônes offertes par la charité publique et acceptées avec reconnaissance, mais une immense troupe portant les armes hautes, toujours la dague au poing et la menace à la bouche; il eût été facile de prévenir d'aussi graves désordres; les magistrats, effrayés, ne tardèrent pas à se repentir de leur funeste imprévoyance. Les moines et les religieux osèrent se plaindre de la profanation du sacerdoce; leur opposition excita la colère du maître de Hongrie, et, dans ses prédications, il accusa les moines des crimes les plus honteux. Il les signala aux populations sous les plus odieuses couleurs. Le sang coula; plusieurs moines furent massacrés, et les populations, séduites, égarées, ne témoignèrent ni regret ni pitié pour pour les victimes. — Les pastoureaux, arrivés à Paris, n'éprouvèrent de la part de la régence et des magistrats aucune opposition sérieuse. Le maître de Hongrie osa officier en habits pontificaux dans l'église Saint-Eustache, et y consacrer l'eau bénite; et aucune protestation ne s'éleva contre cette profanation. De nouveaux massacres de prêtres signalèrent leur séjour dans la capitale. Ils sortirent enfin de la ville sans être poursuivis ni inquiétés; enhardis par tant de succès, ils attaquèrent à force ouverte les villages et les villes même. Leur nombre allait toujours croissant; on en comptait cent mille, hommes, femmes de tout âge et enfants. Le maître de Hongrie se crut assez fort pour diviser sa troupe, et, sous prétexte d'aller s'embarquer dans plusieurs ports, pour se rendre en Palestine, les bandes prirent diverses directions. Le maître de Hongrie, à la tête de ceux qu'il avait choisis pour l'accompagner, se rendit à Orléans; il y fut reçu comme un prophète, et, malgré la défense formelle de l'évêque de cette ville, Guillaume de Bussy, il commença ses extravagantes prédications. Une foule immense se pressait autour de lui. On y remarquait quelques ecclésiastiques, curieux de connaître par quel prestige cet audacieux imposteur fascinait la multitude. L'un d'eux, transporté d'une juste et irrésistible indignation, interrompit le fougueux orateur, en s'écriant: « Misérable! est-ce donc là la doctrine dont tu repais ces pauvres égarés. » Il parlait encore quand un des séides du maître de Hongrie lui fendit la tête d'un coup de hache. Ce meurtre devint le signal d'une épouvantable boucherie; les autres disciples de l'imposteur se ruèrent sur la foule les armes à la main; vingt-cinq victimes périssent. Les assassins se répandent dans tous les quartiers de la ville, forcent plusieurs maisons, allument des bûchers

sur la place publique, et y brûlent tous les livres qu'ils peuvent trouver. L'évêque, barricadé dans son palais, et presque tout le clergé de la ville qui s'y était réfugié, attendaient la mort. Mais les écoliers, moins timides que les prêtres et les bourgeois, se rallient sous des chefs qu'ils se sont choisis, et opposent aux brigands la plus courageuse résistance. Plusieurs pastoureaux périrent dans le conflit. Le maître de Hongrie et le reste de sa bande, craignant que le peuple ne se joignît aux écoliers, se hâtèrent de sortir de la ville. La catastrophe d'Orléans eut un grand retentissement. La reine régente se repentit de la protection qu'elle avait accordée aux pastoureaux; des ordres furent expédiés aux prélats pour lancer l'anathème contre le maître de Hongrie et ses disciples, aux magistrats pour les faire arrêter, et aux populations pour leur *courre sus* partout où ils se présenteraient. La horde partie d'Orléans s'était avancée jusqu'à Bourges. L'archevêque et les magistrats avaient défendu aux ecclésiastiques de se montrer et fait fermer les portes de la ville; mais la foule, toujours ignorante et crédule, les ouvrit. Les pastoureaux étaient encore trop nombreux pour être reçus dans l'intérieur; une partie se répandit dans les campagnes; aucun moine, aucun prêtre ne parut. Les pastoureaux n'en firent pas moins un riche butin; ils se ruèrent sur les Juifs, dévastèrent leurs synagogues, mirent leurs livres en pièces et les brûlèrent. — Le maître de Hongrie fut salué comme un libérateur par la multitude, que la misère et la servitude exaspéraient contre ses oppresseurs. Jacob annonça une prédication solennelle; il promettait des miracles; le peuple n'avait qu'une idée fixe, sa délivrance et l'espoir d'un moins funeste avenir; mais aucun miracle n'éclata, et le prétendu prophète ne fit entendre qu'une absurde allocution; il se vit bientôt abandonné par son nombreux auditoire; il rallia sa troupe nomade et sortit de la ville. La foule désabusée se mit à sa poursuite, et l'atteignit à deux lieues de la ville; il périt sous la hache d'un boucher; le reste de ses disciples fut assommé sur la place; d'autres furent arrêtés et jetés dans les prisons, condamnés au gibet et exécutés. Les habitants de Bourges firent prévenir ceux de Marseille et d'Aigues-Mortes. Les pastoureaux qui se dirigeaient pour s'embarquer furent partout traqués comme des bêtes fauves, arrêtés, tués ou pendus. Le chef d'une autre bande se présenta aux portes de Bordeaux; il fut contraint de s'en éloigner; ses compagnons se dispersèrent, poursuivis sans relâche par les troupes du comte de Leicester, gouverneur du pays pour le roi d'Angleterre. Le chef s'était sauvé déguisé à bord d'une barque, mais des papiers trouvés sur lui trahirent sa mission secrète et ses relations avec les ennemis des chrétiens; il fut jeté à la mer. Un autre chef était parvenu à se sauver en Angleterre; il chercha à séduire la multitude, mais il périt misérablement. Les premiers pastoureaux, plus égarés que coupables, s'étaient séparés de leurs nouveaux compagnons; ils s'en retournèrent dans leurs villages; d'autres partirent pour les saints lieux. Ainsi finit ce redoutable rassemblement, qui, sous un chef plus habile, en des circonstances aussi favorables, eût pu, comme les chefs des Normands, s'emparer de plusieurs provinces et se créer une puissante principauté. Le maître de Hongrie n'était qu'un fanatique, sans plan arrêté, sans doctrine, sans système politique ou religieux, ou bien un émissaire secret aux gages des princes infidèles de l'Orient. La dernière version est plus qu'invraisemblable. Jacob n'était sans doute qu'un renégat sans foi, sans mœurs, avide d'or et de jouissances brutales, et sans pensée d'avenir. DUFEY (de l'Yonne.)

PATAC. (*v.* PATAGON.)

PATAGON, monnaie de Flandre, faite d'argent, frappée au coin du roi d'Espagne; la valeur de cette monnaie n'a pas été toujours la même: elle a eu cours, successivement, pour 48 sous, pour 58 sous, et enfin pour un écu. On l'a confondu avec les *reichstaler* d'Al-

lemagne, avec les monnaies espagnoles connues sous le nom de *réaux*, et avec certaines pièces d'une mauvaise fabrication, venues presque toutes du Pérou. Ménage dit que dans ce sens le mot *patagon* vient de *patac*, petite monnaie d'Avignon, dont la valeur était à peu près celle du *double*. Borel, au contraire, le fait venir de l'allemand *patar*. Nous ne rapporterons pas sérieusement l'opinion de Huet, qui suppose que le nom de cette monnaie vient des peuples appelés *Patagons*; il se fonde sur ce qu'elles venaient principalement de Rio-de-la-Plata, qui, effectivement, n'est pas éloigné du pays des Patagons. — En allemand, le mot PATAR, qu'en français on écrit *patard* ou *patart*, a la même valeur que le mot *sou*; il a désigné une ancienne petite monnaie d'une valeur minime, et qui a eu cours en Flandre et dans les Pays-Bas. On l'emploie encore dans le langage familier et badin comme synonyme d'*obole*, et pour désigner une monnaie de mauvais aloi et d'une valeur à peu près nulle. — Le mot PATAC vient de *patar*; il est synonyme de *patagon*, et désigne comme nous l'avons dit un *double*. A. S — a.

PATAGONIE ou **TERRE MAGELLANIQUE**, vaste contrée de l'Amérique méridionale, située entre les 35° 40' et 54° de lat. S., et les 65° 15' et 75° de long. O., au S.-O. des Provinces-Unies du Rio de la Plata, et au S.-E. du Chili, entre l'océan Atlantique à l'E et le Grand-Océan à l'O. Elle a environ 490 lieues dans sa plus grande longueur du N. au S., et 205 dans sa plus grande largeur de l'E. à l'O. Cette contrée, encore peu connue, est séparée du Nouveau-Chili par la chaîne des Andes, et arrosée par plusieurs grandes rivières, telles que le Cusu-Leuvu, ou Rio-Negro, le Sicu-Leuvu, le Soli-Viconoa, le Camarones, le Saint-Georges, la rivière du Port-Désiré, etc. Elle renferme plusieurs lacs, dont les plus considérables sont Laguna-Grande, Tehuel et Calaguape. La partie septentrionale, habitée par les Puelches et les Aucas (*v.* CHILI), est couverte de bois; la partie méridionale en est dénuée. Les seuls quadrupèdes du pays sont : le cheval, le guanaco, le lama, le zorillo et le chien; il n'y a ni bœufs, ni vaches, quoiqu'en disent les géographes. La Patagonie a été découverte par Magellan en 1519. Les habitants de cette contrée ont été autrefois le sujet de tant de contes merveilleux, ils sont encore aujourd'hui si peu connus, qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt le récit d'un voyageur de Liverpool, qui les visita, il n'y a pas plus de cinq ans. Le 12 janv. 1833, nous étions, dit-il, dans le détroit de Magellan, contrariés par un de ces calmes qui forcent les bâtiments à jeter l'ancre pour ne pas être entraînés par les courants dans une direction opposée à leur route. Nous nous trouvions à quelque distance d'un hâvre, qui reçut jadis le nom significatif de Port-de-Famine, ayant d'un côté la Terre-de-Feu, et de l'autre le continent américain; et nous promenions tour à tour nos regards, au moyen d'assez bonnes lunettes marines, sur ces tristes rivages, sans pouvoir y découvrir aucune trace de population. — Pendant que nous dînions, nous entendîmes crier d'en haut qu'on apercevait sur la côte de Patagonie un homme qui s'avançait à cheval en faisant des signaux. Curieux de voir par mes yeux ce que c'était qu'un Patagon, je priai le capitaine de me permettre d'aller à terre, et j'y fus bientôt rendu sur une de nos pirogues baleinières. Je débarquai avec deux ou trois de nos matelots, et le sauvage vint à notre rencontre, mais sans descendre de cheval. Sa mine n'était pas du tout engageante, et je jugeai à propos de me tenir sur mes gardes en l'approchant. Il me parut très grand; sa peau était couleur de boue, et de longs cheveux tombaient en désordre sur ses épaules. Au premier abord, je crus qu'il portait des lunettes; mais, quand je fus près de lui, je reconnus que le tour de ses yeux était peint en noir, ainsi que la partie du nez qui les sépare. Son costume se composait d'une grande peau de vigogne, qui lui enveloppait tout le corps jusqu'à la hau-

teur des genoux. Ses jambes étaient entourées de bandelettes ou lanières de cuir destinées à les garantir du frottement de la selle (imitation grossière de la selle espagnole, faite de bois avec des étriers en os). Sa peau de vigogne était retenue à la hauteur des reins par une ceinture d'où pendaient un grand couteau et un affiloir en acier comme ceux de nos bouchers. — Quand nous nous joignîmes, mon homme avança la main en signe d'amitié. Je tirai un coup de pistolet en l'air pour voir l'effet que cela produirait sur lui; mais il n'en fut point effrayé, ce qui me prouva qu'il avait déjà vu faire usage des armes à feu. Je lui mis mon second pistolet dans la main; mais je jugeai tout de suite qu'il ne savait pas s'en servir. Je lui enseignai à presser la détente, et il se hasarda à tirer; un rire effroyable annonça combien il était satisfait de sa prouesse. De ma vie, je n'avais vu d'être aussi sale, et j'oserais affirmer que de la sienne il ne s'était lavé. J'essayai de lier conversation avec lui en espagnol; mais tout ce qu'il savait de cette langue, c'étaient les mots *rum* et *tabac*, qu'il ne cessa de répéter d'un ton qui annonçait une extrême avidité. Je lui donnai une poignée de cigares, qu'il reçut avec des démonstrations de joie. Il me fit entendre par signes que, du côté de la baie de St.-Grégoire, je trouverais un grand nombre de naturels. Ma curiosité se trouvant pour le moment satisfaite, je le quittai et retournai à bord du bâtiment. J'oubliais de dire que de loin le cheval de mon Patagon semblait avoir quatre oreilles, ce qui eût été une anomalie singulière; mais je vis bientôt qu'il n'en avait que deux; seulement, on les avait fendues depuis la pointe jusqu'au cornet, et plus tard, je reconnus que c'était un usage général. — Le lendemain, je descendis dans la baie de Saint-Grégoire. Je trouvai sur le rivage six hommes à cheval qui me firent des signes de paix et d'amitié. Parmi eux, étaient trois chefs qui pensèrent m'assourdir avec leurs cris de *rum* et *tabac*. Je leur distribuai une caisse de raisins, dont ils ne surent d'abord que faire, et une couple de boîtes de cigares, ce qui leur fit beaucoup plus de plaisir. Le costume de ces hommes était tout-à-fait pareil à celui que j'ai décrit plus haut, sauf que les peaux des chefs étaient plus belles et plus brillantes que les autres. Ils avaient, comme celui que j'avais vu la veille, le visage peint; mais il paraît qu'ils n'ont pas de règle à cet égard, les uns se peignant la face tout entière, les autres seulement une partie, et chacun employant une couleur à sa guise. Ce barbouillage leur donne un air très féroce. Néanmoins, d'après les relations que j'ai eues avec eux, je crois qu'ils sont fort doux. — Dans l'après-midi, je revins de nouveau à terre. Plus de 200 naturels s'étaient rassemblés au bord de la mer; et, voulant essayer de trafiquer avec eux, j'avais presque chargé le canot de raisins et de cigares. Je recommandai au patron de troquer ces objets contre des peaux et de la chair de vigogne. Ayant appris d'un des naturels qui parlait espagnol assez couramment, qu'ils avaient leurs huttes à environ 12 milles dans l'intérieur, et que je pouvais en toute sûreté me rendre à cette espèce d'allée, ou plutôt de camp, je résolus de profiter de l'occasion qui s'offrait d'observer un peu plus amplement les mœurs et les habitudes de ce peuple. En conséquence, je me pourvus d'un cheval; et, escorté d'une douzaine de ces sauvages, j'eus bientôt franchi au galop l'espace qui nous séparait de leurs habitations. Je trouvai une centaine de huttes éparses çà et là, sans aucune espèce d'ordre. Elles sont construites aussi simplement que possible, n'étant formées que de peaux soutenues par des perches. Je me mis à en dessiner une, mais je ne tardai pas à m'apercevoir que cela déplaisait à mes sauvages; et, en effet, ils m'arrachèrent mon papier et mon crayon. Je ne pus me rendre raison de cette antipathie, qu'ils ont également pour une personne qu'ils voient écrire. Peut-être voient-ils dans le dessin ou l'écriture une opération magique dont ils appréhendent de funestes résultats. — A peine arrivé, je fus en-

touré d'une foule d'hommes, de femmes, d'enfants et de chiens. Ma personne et mes vêtements subirent un examen minutieux, et je trouvai cette curiosité fort naturelle. Je remarquai avec assez de surprise que, quand les enfants me devenaient importuns, les parents les faisaient éloigner. Ces sauvages sont les plus grands mendiants qu'il y ait dans le monde; ils convoitent et demandent hardiment tout ce que vous avez, mais ils n'ont pas l'air de vouloir se dessaisir de ce qu'ils possèdent. Avec de parcilles gens, les échanges sont difficiles. Au reste, ce n'était pas de cela qu'il s'agissait; il était simplement question de me dépouiller, sans violence, il est vrai, de tous les menus objets que j'avais sur moi. Je fus obligé de leur abandonner tout ce qui était dans mes poches, et jusqu'aux boutons de mon habit, fort heureux qu'il ne leur eût pas pris fantaisie de mettre mes vêtements en lambeaux. — La similitude parfaite de costumes fait qu'il est presque impossible de distinguer les femmes d'avec les hommes, d'autant que ces derniers sont dépourvus du signe le plus apparent de la virilité; ils n'ont point de barbe. Les femmes montent à cheval exactement comme les hommes, et je parierais qu'une de ces bizarres écuyères franchirait une barrière tout aussi bien que le meilleur chasseur de renards de toute l'Angleterre. — La principale, et je dirai presque l'unique nourriture des Patagons, m'a paru être la chair de la vigogne. On ne trouve parmi leurs provisions de bouche ni végétaux d'aucune espèce ni poissons. — Vers le soir, le temps devenant menaçant, je songeai à retourner à bord du balcinier. Je trouvai sans difficulté à emprunter un cheval; et je partis escorté comme j'étais venu, sauf que je fus accompagné par la reine, qui n'avait pour toute marque de distinction qu'un collier de verroterie, d'où pendait une douzaine de dés en cuivre, comme ceux qu'on fabrique à Birmingham pour nos couturières. — En arrivant sur le rivage, je trouvai le canot qui m'attendait; mais la mer brisait si fort que j'aurais couru des risques en m'embarquant. Ne voyant pas d'apparence que le temps devînt plus beau avant la nuit, je renvoyai le canot, et je me décidai à retourner chez les sauvages pour y coucher. Aucun cheval n'étant sans cavalier, je montai en croupe derrière un Patagon, et je partis. Quand nous fûmes à peu près aux trois quarts du chemin, mon guide se sépara de ses compagnons, et je m'aperçus qu'il quittait le chemin battu. Il arrêta tout à coup son cheval, mit pied à terre, et voulut me fouiller. Je m'y opposai; mais, voyant qu'il persistait, je tirai un coup de pistolet en l'air. Il en fut tellement effrayé qu'il se jeta la face contre terre, et demeura dans cette position pendant près d'une demi-heure, malgré tout ce que je pus faire pour tâcher de dissiper sa frayeur et l'engager à remonter à cheval. Il s'y décida enfin, et pendant tout le reste du chemin, il ne cessa de proférer des paroles que je ne pouvais comprendre, mais qui annonçaient qu'il était fort en colère. — Parvenu aux huttes, je me glissai en rampant dans la première que je rencontrai, malgré les chiens qui voulaient m'en empêcher. Je m'étendis à terre, me couvrant du mieux que je pus avec quelques peaux que je trouvai sous ma main, et je m'endormis profondément sans savoir en quelle compagnie j'étais. Le lendemain matin, je vis qu'elle se composait d'un vieux couple, de cinq ou six enfants déjà grands et d'une quinzaine de chiens. Il y a dans chaque hutte un nombre à peu près pareil de ces animaux, qui servent pour la chasse aux vigognes. — Les individus dont j'avais partagé le domicile me témoignèrent beaucoup d'attentions et de respect. Ils me servirent un fort bon déjeûner de chair de vigogne bouillie; le foie, les poumons et la cervelle de l'animal sont mangés crus : le reste, on le fait griller ou bouillir. Les Patagons regardent le sang d'une jeune vigogne comme un grand régal, et ils le sucent tout chaud sortant d'une veine qu'ils ouvrent à cet effet. — Vers le milieu de la journée,

après avoir examiné quelques autres huttes, qui, toutes, ressemblaient à celle où j'avais passé la nuit, je pris congé de mes hôtes, et, monté sur un cheval qu'ils m'avaient procuré, je regagnai la côte, puis notre bâtiment. — Il y a déjà long-temps que les fables que l'on avait répandues touchant la stature gigantesque des Patagons ont été démenties. Je n'ai cependant pas été fâché d'être à portée de juger par moi-même de l'exagération qu'avaient mise dans leurs récits les premiers navigateurs qui s'approchèrent des côtes de la Patagonie. Le fait est que les naturels de ce pays sont en général d'une taille plus élevée que les Européens; mais peut-être leur singulier costume les fait-il paraître plus grands qu'ils ne le sont réellement. — Ainsi que je l'ai dit, les Patagons vivent uniquement de la chasse, et ils se servent, en outre de leurs chiens, d'un *lasso*, comme la plupart des autres Indiens de l'Amérique méridionale. Ce *lasso* a, à une de ses extrémités, plusieurs balles de plomb assez grosses, qui, lorsqu'ils le lancent, s'embarrassent dans les jambes de l'animal qu'ils poursuivent et l'empêchent de se relever quand ils l'ont terrassé. — Je n'ai observé chez les Patagons qu'une seule pratique religieuse, qui a lieu au lever de la lune. En ce moment, l'homme derrière lequel je chevauchais commença à chanter, ou plutôt à hurler, en accompagnant cette sauvage musique de gesticulations tout-à-fait extravagantes. On vit faire exactement la même chose à un chef qui était venu à bord du baleinier. J'ai appris, au reste, qu'à la mort d'un de leurs proches, ils sacrifient un cheval, et se mettent à hurler d'une manière particulière pendant des mois entiers. Le mariage se conclut chez eux sans aucune cérémonie, et la polygamie est permise. On me montra un chef qui avait sept femmes; d'autres en avaient trois, quatre ou plus, c.-à-d. autant qu'ils étaient à même d'en nourrir. — Les Patagons sont essentiellement nomades, et leurs changements de résidence sont déterminés par l'abondance ou la rareté des vigognes. Le sol qu'ils foulent est cependant très fertile, et ils en retireraient toutes sortes de productions s'ils voulaient le cultiver; mais ils s'adonnent exclusivement à la chasse. Le climat est délicieux dans l'été, et la température est celle d'un beau mois d'avril en Angleterre. Les traits des Patagons ont beaucoup de ressemblance avec ceux des Chinois, particulièrement les yeux et le nez; ce qui m'a paru donner quelque poids à l'hypothèse que l'Amérique avait commencé à être peuplée par des hommes venus de l'Asie par terre ou sur les glaces, ou en traversant dans des barques la mer peu large qui sépare la partie septentrionale des deux continents; et que cette population, à mesure qu'elle avait augmenté, s'était répandue du nord de l'Amérique dans le Mexique, le Pérou, le Chili, et avait finalement atteint l'extrémité sud du continent et la Terre-de-Feu. ALBERT DEVILLE.

PATARD (*v.* ci-dessus, page 321, l'article PATAGON).

PATATE. Ce nom a été souvent donné par des voyageurs à plusieurs racines tubéreuses de genres fort différents. C'est ainsi qu'on trouve indiquées comme des patates, dans quelques livres, plusieurs espèces d'ignames (*dioscorea*), la délicate et savoureuse conche-conche des Antilles (*ubium alatum*), la racine tubéreuse du chou caraïbe (*arum esculentum*), et même le topinambour d'Amérique (*maranta tuberosa*). Les Anglais donnent aussi le nom de patate (*potatoe*) à la pomme de terre (*solanum tuberosum*). Nous ne nous occupons ici que de la vraie patate (*convolvulus batatas*, Lin.). — Il faut d'abord remarquer que le genre *convolvulus* se confond avec le genre *ipomea*. En effet, entre les genres *ipomea* et *convolvulus*, la différence est à peine sensible, et nombre de nomenclateurs ont alternativement rangé dans l'un et l'autre genre beaucoup d'espèces. La quamoclitte ne diffère réellement du liseron que parce que la fleur a le stigmate capité, et que le fruit est une capsule toujours triloculaire : aussi, il est

bien difficile de distinguer la quamoclitte tubéreuse du *convolvulus batatas* : l'une et l'autre racine sont comestibles. Des auteurs parlent de la racine d'une espèce de jalap, tantôt sous le nom d'*ipomea macrorhiza*, et tantôt sous le nom de *convolvulus jalapa*.—Quoi qu'il en soit, liseron ou quamoclitte, ces plantes offrent de nombreuses espèces à racines tubéreuses. C'est en effet une famille naturelle fort remarquable que celle des *convolvulacées*, sous le point de vue des espèces à racines tubéreuses qu'elle nous offre, et dont plusieurs sont précieuses dans l'agriculture, les arts et la médecine : c'est là que nous trouvons la scammonée, le turbith, le jalap, etc., etc. — La patate (*convolvulus batatas*) est originaire de l'Inde, et elle est fort cultivée dans les Antilles, où elle offre une grande ressource comme racine alimentaire agréable et d'un immense produit. Les variétés obtenues par la culture présentent une multitude de volumes différents, de consistance et de saveurs très variées dans ses racines. La couleur n'est pas plus stable : on en voit de jaunes à peau violette, de blanches à peau rose, de marbrées à peau blanche ; de fort grosses, de moyennes, de petites ; les unes sont sucrées au point de ne pouvoir être mangées avec de la viande ; d'autres le sont à peine ; les unes sont très odorantes et d'autres n'ont guère plus d'odeur que la pomme de terre.—La patate venue sans culture ne consiste qu'en des racines fibreuses et très grêles, mais qui, dans une terre labourée et sarclée, acquièrent quelquefois un volume prodigieux.—Ces racines constituent une partie notable de la nourriture des nègres aux Antilles, et leur fane, qui est fort recherchée des bestiaux, surtout des vaches, augmente et bonifie le lait de celles-ci.—Quelques espèces sont très précoces. On en connaît une sous le nom de *patate six semaines*, qui donne ses racines mûres et très volumineuses et abondantes dans ce court espace de temps, mais elle est peu savoureuse. Les espèces très agréables au goût ne sont guère récoltées qu'après trois ou quatre mois de plantation. En général, une terre légère, un peu fraîche et bien labourée, est celle où les patates prospèrent le mieux. — La première récolte se mange tout de suite : elle ne pourrait être gardée pendant les chaleurs. Les patates plus tardives se conservent mieux. —La saveur, en général très sucrée, de la patate la dispose à fermenter : aussi en fait-on une boisson vineuse très enivrante et de bon goût, qui, distillée, donne beaucoup d'alcool. — Le poids ordinaire d'une patate est depuis une demi-livre jusqu'à une livre ; mais on en a vu qui pesaient dix et douze livres. La chair de la patate est amilacée comme celle de la pomme de terre, et on en fait une belle fécule. — La patate est cultivée en Espagne, principalement dans les environs de Malaga. On rapporte qu'une seule commune de la banlieue en récolte annuellement pour plus de 50 mille francs. Cette culture a été tentée avec assez peu de succès dans nos départements méridionaux, et il y a lieu de s'étonner de ce peu de réussite, quand on observe que quatre mois au plus de chaleur et de sécheresse suffisent pour une bonne récolte. Il y a donc, outre la température, des conditions d'acclimatement qu'on n'a pu réaliser encore. Quelques horticulteurs des environs de Paris récoltent un petit nombre de patates grêles, malvenues et presque insipides.

Patatas blancas, *patatas cana* et *patatas canaria*, noms du topinambour (*helianthus tuberosus*) en Espagne.

Patatas de la Manche, l'un des noms de la pomme de terre dans le même pays.

Patate a Durand. A l'île de la Réunion, on donne ce nom au *liseron pied-de-chèvre*, dont les rameaux entrelacés servent aux noirs de séné pour prendre du poisson. Pelouze père.

PATE (économie domestique et médecine). On appelle de ce nom, dérivé du latin *pasta*, diverses compositions, dont le mélange de farine et d'eau qui sert à confectionner le pain est un type assez connu pour nous épargner une plus

longue définition. Le produit du premier acte de la panification que nous citons ici comme modèle est un objet important d'économie domestique, et sur lequel des documents ont été exposés aux mots Fermentation et Pain. Nous rappelons seulement que les pâtes formées par les céréales diffèrent beaucoup, soit par leur consistance, soit par les substances qui servent à délayer les farines, telles que le lait, le vin, l'eau-de-vie, les œufs, le miel, etc. La liste de ces compositions occupe une large place dans les traités de cuisine et d'office, auxquels nous renvoyons aussi nos lecteurs. Nous croyons cependant devoir faire ici mention d'une découverte récente, qui sera un progrès de l'art du boulanger, si l'expérience en confirme les avantages annoncés. Un habitant de Londres a imaginé d'exciter instantanément la fermentation panaire en rapprochant dans la pâte deux agents chimiques dont l'action intime et réciproque produit un dégagement d'acide carbonique. C'est une opération calquée sur celle par laquelle on prépare instantanément l'eau de Seltz au moyen du carbonate de soude et de l'acide tartrique. Si ce procédé anglais a la valeur qu'on lui attribue, on pourra se dispenser de recourir aux divers levains qu'on a quelquefois de la peine à se procurer, et qui souvent s'aigrissent au point de communiquer un mauvais goût au pain. Nous devons aussi prévenir que le pain extrêmement blanc doit souvent cette qualité d'apparat à des substances insalubres, et notamment à l'alun : aussi le goût nous détrompe-t-il ordinairement sur une déception à laquelle nos yeux nous exposent. Les préparations sèches, connues sous les noms de vermicelle, semouille, etc., sont aussi désignées en général par le mot *pâte*, ainsi que des compositions analogues dont la fécule de pomme de terre est la base. Les pâtes de Gênes sont les plus renommées, et on n'a pu encore les égaler en d'autres pays : la source de leur excellence est peu connue, elle vient de ce qu'on emploie uniquement pour les préparer les blés de la Sardaigne : ceux-ci ne diffèrent pas essentiellement des nôtres, mais les moulins dans cette île n'étant mus que par des ânes, la mouture s'opère lentement et sans échauffer les farines, comme chez nous, au point d'en altérer la qualité. Des compositions de fruits divers et de sucre se nomment aussi *pâtes:* celles d'abricots qu'on prépare à Clermont sont célèbres. — En pharmacie, on comprend sous le nom de *pâtes* divers médicaments d'une saveur douce, agréable et de consistance molle : la gomme arabique est la base principale de ces compositions, et on la dissout avec plusieurs infusions ou décoctions. La liste de ces préparations est nombreuse et s'accroît de jour en jour par des spéculations sordides, auxquelles on ne rougit plus aujourd'hui de se livrer en public. Une de ces pâtes pharmaceutiques les plus renommées est celle qu'on appelle *pâte de guimauve*, dénomination très impropre, puisque cette plante ne contribue point à la composer, et on y a renoncé avec de justes motifs, car non seulement sa saveur est désagréable, mais encore elle contient un principe irritant, appelé *asparagine*. Une décoction de jujubes ou une solution d'extrait de réglisse concourt aussi avec la gomme à former une pâte très connue et assez agréable : les pharmaciens, en général, s'efforcent de donner à ces compositions des qualités qui flattent la vue et le goût. Ces produits de leur art sont une compensation pour tant d'autres qui sont propres à révolter tous nos sens. Nous devons épargner à nos lecteurs l'énumération de toutes les pâtes qu'on vante chaque jour dans les feuilles publiques pour remédier aux rhumes et catarrhes. Contentons-nous d'appeler la défiance sur ces marchandises; elles ont, ainsi que tous les corps sucrés, une propriété adoucissante qui, agissant sur l'estomac, retentit par sympathie sur la poitrine; mais une solution de gomme arabique et de sucre dans l'eau fournit un médicament équivalant et beaucoup moins cher. On communique aussi à la plupart des pâtes pectorales les plus vantées une action sédative par l'addition de faibles

doses d'opium ou d'autres substances narcotiques. Nous ne prétendons pas blâmer cette coutume ni ravaler la réputation d'aucune de ces préparations, mais il nous reste à faire remarquer que la plupart des rhumes se guérissent sans le secours de tels remèdes, et que si ces affections persistent il serait imprudent de se fier à d'aussi faibles armes : on laisse passer en comptant sur ces moyens un temps précieux, dont la perte est souvent irréparable. Toutes ces pâtes, même celle de lichen d'Islande, nous devons le répéter, sont beaucoup plus salutaires pour les marchands que pour les poitrines enrhumées. — On appelle aussi du nom de pâte des empreintes de pierres gravées qu'on obtient avec du verre en fusion et plusieurs autres matières. — Les couleurs de consistance pâteuse que le peintre amalgame sur sa palette portent aussi le même nom, et les formes que l'artiste modèle dans cette matière après l'avoir appliquée sur la toile sont plus ou moins empâtées selon les qualités employées. Cette acception du mot *pâte* s'étend même aux traits du burin du graveur qui donnent par l'impression des empreintes grasses. — Les défauts causés par l'affaissement des caractères d'imprimerie sous l'action de la presse sont des lignes tombées en *pâte*.— Enfin, ce mot *pâte*, dont l'acception comprend tant d'objets, s'étend aussi fréquemment aux personnes : ainsi, en parlant de la complexion ou du naturel de tel homme, on dit qu'il est d'une bonne *pâte*, ou, c'est une bonne *pâte* d'homme. — Mettre la main à la *pâte*, c'est ne pas s'en remettre à d'autres du soin de faire quelque chose, y travailler soi-même. Être comme un coq en *pâte*, signifie être dans une situation bien commode, bien agréable. CHARBONNIER.

PATÈNE, espèce de petit plat rond en métal, et servant au sacrifice de la messe, comme les patères servaient dans les sacrifices des anciens peuples. La patène reçoit une consécration, et est rangée dans ce que l'on nomme les *vases sacrés* (*v.* PAIX) : elle est ordinairement en argent doré, tout unie dans l'intérieur, et portant le chiffre de J.-CH. gravé à l'extérieur. On doit cependant présumer qu'autrefois il y en a eu de gravées, puisqu'on en connaît une gravée par un maître allemand dont le nom n'est pas connu, mais qui a marqué quelques-unes de ses pièces des initiales gothiques E. S., avec la date de 1466. Cette patène représente au milieu saint Jean-Baptiste assis ; le tour est orné d'enroulements dans lesquels se trouvent huit médaillons renfermant les quatre Pères de l'église, et les animaux symboliques des quatre évangélistes. Cette même patène a été copiée vers la même époque par Israel de Mecheln. DUCHESNE aîné.

PATENOTRES. Ce terme est formé des deux premiers mots du *pater noster*, et a effectivement désigné, dans son acception primitive, l'oraison dominicale. Il est devenu familier et populaire, et se dit de toute sorte de prières : on l'a encore appliqué au chapelet et aux grains qui le composent. On dit proverbialement *patenôtres de singes*, pour indiquer, au propre ou au figuré, certains murmures que font les singes lorsqu'ils sont de mauvaise humeur et remuent les babines. — En termes de blason, on appelle *patenôtres* un dixain de chapelet, ou le chapelet tout entier dont on entourait les écus, comme le faisaient, par exemple, les chevaliers de Malte. — Les *patenôtres du loupé* étaient un enchantement dont se servaient les bergers pour conserver leurs moutons, et pour éloigner de ceux-ci la fureur du loup. — En architecture, on appelle *patenôtres* certains ornements qui se mettent au-dessous des oves ; ils ont la forme de perles, d'olives, et en général de grains ronds ou ovales ; les menuisiers les emploient également dans quelques ouvrages, tels que les bordures de tableaux. Les pêcheurs appellent *patenôtres* de liége les morceaux de liége qui surnagent lorsque l'on jette un filet dans l'eau. — Autrefois, les voituriers appelaient *patenôtres* certaines parties des routes où se trouvent alternativement des élévations et des enfoncements très rapprochés, comme se-

raient les grains d'un chapelet. Il y avait jadis à Paris trois corps de *patenôtriers*, ceux en bois, ceux en verre, et ceux en émail : on donnait ce nom aux ouvriers qui faisaient des chapelets, et qui tournaient diverses matières pour les boutons. On appelait *patenôtrerie* la boutique d'un marchand de chapelets. A. S—R.

PATENTE, de *patere*, *pateo* (certifier, rendre évident), d'où est venu l'adjectif *patent*, *patente*, dont on a fait le substantif *patente*. — *Patent*, *patente* signifie au propre *manifeste*, *évident*. Les *lettres-patentes* étaient autrefois des lettres du roi, qui étaient scellées du grand sceau, et qui manifestait à tous l'expression de la volonté royale : *ut pateant omnibus* était la formule que toutes ces lettres consacraient (*v.* LETTRES-PATENTES). On a fini par négliger le substantif, et l'adjectif a pris sa place ; les *patentes* n'étaient donc, dans le principe, que les *lettres-patentes* elles-mêmes, par lesquelles le roi accordait une faveur ou une grâce ; mais bientôt cette expression s'est étendue à toutes lettres, commissions ou diplomes accordés, soit par le roi, soit par les seigneurs, soit par des corporations religieuses ou séculières ; et, enfin, elle s'est appliquée à tout titre quelconque destiné à faire preuve d'une obligation. — Aujourd'hui, le mot *patente* sert, pour ainsi dire, exclusivement à désigner une certaine contribution qui a un caractère tout particulier, c'est l'acte de l'autorité publique ou *lettre-patente*, qui assure à tout commerçant une protection particulière des lois pour tous les actes qui ont rapport à son commerce. La *patente* est le titre en vertu duquel il a droit d'acheter pour revendre ; et, comme une contribution est attachée à la délivrance de cet acte, le même terme s'applique et au titre et à la contribution. La *patente* est donc une imposition à laquelle sont assujettis ceux qui exercent un commerce, une profession, un métier ou une industrie. Cette imposition est annuelle, et presque toujours proportionnelle : elle est basée à la fois sur l'importance du commerce et de la population. Son établissement a été une des premières conséquences de la suppression des anciennes corporations de métiers. Créée en 1791, elle avait été elle-même supprimée en 1793, mais elle n'a pas tardé à être rétablie, et elle se trouve aujourd'hui réglée par les lois et ordonnances des 1er brumaire an VII (25 mars 1817, et 15 mai 1818). — Un tarif, joint à la loi de l'an VII, distribue toutes les professions commerciales ou industrielles en différentes classes. — Une première division met à part certaines professions qui sont soumises à un droit fixe dans toute l'étendue de la France : ce sont les banquiers : droit, 500 fr. ; les courtiers de navires et de marchandises, entrepreneurs de roulage, de voitures publiques par terre et par eau : 200 fr. ; les marchands forains avec voitures : 40 fr. ; les colporteurs avec chevaux ou autres bêtes de somme : 30 fr. ; les colporteurs avec balle, soit qu'ils aient domicile ou non : 20 fr ; enfin, les entrepreneurs ou directeurs des spectacles ou autres amusements publics, dans lesquels les spectateurs paient leurs places, ont à payer pour droit de *patente* une représentation complète, établie d'après le nombre des places, et le prix de chacune d'elles. — Une seconde division embrasse toutes les autres professions, qui sont réparties en sept classes, suivant leur importance présumée. Chacune de ces classes paie un droit fixe et un droit proportionnel. Le droit fixe est calculé sur l'importance de la population ; le droit proportionnel est pris sur la valeur du loyer ou des maisons d'habitation, ou des usines, ou des ateliers, ou des magasins, ou des boutiques, suivant la nature du commerce ou de l'industrie. Sont affranchis du droit proportionnel tous ceux pour lesquels le droit fixe est au-dessus de 40 fr. dans les cinq premières classes, et tous ceux des deux autres classes pour lesquels ce même droit ne dépasse pas 30 fr. — Relativement au droit fixe, il ne saurait y avoir de difficulté sérieuse, car il suffit d'appliquer le tarif ; mais l'établissement du droit proportionnel, qui

est généralement du dixième de la valeur locative, peut donner lieu à de graves contestations, car il faut avant tout fixer cette valeur locative, et souvent les bases manquent pour faire une juste évaluation. La loi n'a pu poser à cet égard que des principes généraux, en déclarant que la valeur locative serait établie par les baux authentiques pour les locataires, et par l'extrait du rôle de la contribution foncière pour les propriétaires, ou, à défaut, par la simple déclaration du requérant patenté, sauf l'évaluation contradictoire que l'administration peut exiger. — Du reste, ce sont les contrôleurs des contributions qui sont chargés de dresser l'état de cette contribution dans chaque commune, sur les renseignements qui leur sont fournis par les maires et adjoints, et sur tous ceux qu'ils peuvent se procurer par eux-mêmes. Le tableau des *patentes* est ensuite arrêté par le maire de la commune, visé par le sous-préfet de l'arrondissement, et transmis par le préfet du département au directeur des contributions, qui le rend exécutoire. Si des réclamations s'élèvent, elles seront instruites et jugées dans les mêmes formes que pour les autres contributions directes (*v.* CONTRIBUTION). — La loi du 13 floréal an x a ajouté au droit principal de la *patente* un droit additionnel de 5 centimes par franc, pour former un fonds de dégrèvement et de non-valeur par département. Sur le produit net, on opère le prélèvement de 1/10me pour frais de la confection des rôles, et pour fournir à l'insuffisance du fonds de non-valeur; et, si après ces déductions, il reste un reliquat, il est destiné à accroître le fonds des dépenses communales. — Nul ne peut être obligé à prendre plus d'une *patente*; si une même personne réunit plusieurs genres de commerce ou d'industrie soumis à des taxes différentes, elle sera libérée en payant le droit le plus élevé. Les *patentes* sont personnelles et ne peuvent servir qu'à ceux qui les obtiennent: dans toute société commerciale en noms collectifs, chacun des associés a la sienne. Le mari et la femme ne sont assujettis, cependant, à prendre chacun une *patente* que lorsqu'ils font des commerces distincts, et que, en outre, ils sont séparés de biens. Quand les associés occupent en commun la même maison d'habitation, les mêmes usines, ateliers, magasins et boutiques, ils n'ont à acquitter qu'un seul droit proportionnel, qui est payé en entier par l'un d'eux: les autres ne doivent que le droit fixe. La *patente* ne sert que pour une année, mais elle n'est réellement annulée qu'après l'expiration du treizième mois, parce que ce mois est accordé pour la délivrance de la *patente* nouvelle. Mais si, dans le cours de l'année, une personne qui est déjà pourvue d'une *patente* se livre à une industrie d'une classe plus élevée que celle qu'elle avait choisie d'abord, elle doit aussitôt prendre une seconde *patente*, pour laquelle il n'y aura à payer que le complément nécessaire, déduction faite des sommes déjà versées au trésor. — L'art. 29 de la loi du 1er brumaire an VII renferme quelques exceptions à l'application générale du droit de *patente* en faveur de certaines professions ou de certaines personnes qu'une interprétation trop rigoureuse de la loi aurait pu faire comprendre sur le tableau de répartition de cet impôt: tels sont, par exemple, les laboureurs et cultivateurs qui vendent leurs récoltes, les peintres, graveurs et sculpteurs, qui ne vendent que les produits de leur art, comme artistes; les sages-femmes, les pêcheurs, etc. D'autres dispositions ont réduit le droit proportionnel en faveur de certaines industries, au 20e pour les maîtres des maisons de paume, au 30e pour les meuniers, et au 40e pour les maîtres des maisons garnies. — Comme moyen de coercition, et dans le but d'atteindre tous ceux qui voudraient échapper à cet impôt, une disposition spéciale enjoint aux notaires, greffiers, huissiers, et en général à tous les officiers publics, d'énoncer, sous peine d'amende, dans tous les actes judiciaires et extra-judiciaires, le numéro de la *patente*, toutes les fois que *patente*

a dû être délivrée pour le fait dont il s'agit à la personne qui requiert leur ministère. S'il s'agissait d'un fait étranger, soit au commerce, soit à la profession, soit à l'industrie, qui seuls sont soumis à la *patente*, cette énonciation ne serait plus nécessaire, parce que l'officier public n'est dans l'obligation d'exiger la représentation de la *patente* que lorsque son ministère est requis pour un fait qui se rattache à cet acte. — Dans la langue maritime, le mot *patente* a une signification particulière qui se réfère toujours cependant à la même origine : il s'applique aux passeports et certificats de santé qui se délivrent dans les ports de mer aux navires en partance. Cette *patente* doit indiquer l'état sanitaire du port : c'est même là son principal objet. On dit que le vaisseau est porteur d'une *patente nette* lorsqu'il est parti d'un pays non infecté, et qu'il n'a, au contraire, qu'une *patente brute*, lorsqu'elle atteste que l'état sanitaire n'est pas satisfaisant. — On appelait autrefois, en termes de chancellerie, *acquit-patent* un brevet du roi scellé du grand sceau, qui contenait une gratification d'argent au porteur : la seule représentation du titre suffisait pour opérer la décharge du trésorier. Teulet.

PATER, *oraison dominicale*, prière enseignée par Jésus-Christ à ses disciples (*v.* Matthieu [Saint] et Luc [Saint]). Depuis l'origine de l'église, cette prière a toujours été considérée comme une partie essentielle du culte public ; elle se trouve dans toutes les liturgies ; on la récitait comme aujourd'hui, non seulement dans la consécration de l'Eucharistie, mais encore dans la cérémonie du baptême. C'était pour les nouveaux baptisés un privilége de pouvoir la dire dans l'assemblée des fidèles et d'appeler Dieu *notre père*. On ne l'enseignait point aux catéchumènes avant qu'ils eussent reçu le baptême. Les constitutions apostoliques, un concile de Girone, le quatrième concile de Tolède, ordonnent de la réciter au moins trois fois par jour. Les plus anciens Pères de l'église, Origène, Tertullien, saint Cyprien, ont donné de grands éloges au *pater* ; ils le regardent comme un abrégé de la morale chrétienne, comme le fondement et le modèle de toutes les prières ; ils en ont expliqué et paraphrasé toutes les demandes une à une. Bourdalone suit cet exemple dans son *Recueil de pensées*. On a prétendu que Jésus-Christ n'était pas l'auteur de cette prière, et qu'on en retrouvait la formule chez les Juifs ; mais aucune preuve n'est apportée à l'appui de cette allégation. Comment supposer, en effet, que, durant les trois premiers siècles, on eût pu impunément, parmi les Juifs, attribuer à Jésus-Christ une formule qu'ils auraient journellement employée ? D'autres ont soutenu que dire à Dieu : « Ne nous induisez point en tentation, » c'était faire injure à sa bonté souveraine, c'était le supposer capable de nous porter au mal et d'être la cause du péché. Mais ces censeurs téméraires ne dénaturent-ils pas le mot *tentation* ? Dans l'Écriture-Sainte, *tenter*, n'est-ce pas éprouver, mettre à l'épreuve l'obéissance, la fidélité, la vertu de quelqu'un ? Or, ne peut-on l'éprouver autrement qu'en le portant au mal ? Ne peut-on, par exemple, lui commander quelque chose de fort difficile, lui envoyer des afflictions ? C'est dans ce sens que Dieu tenta Abraham (Genèse), que l'aveuglement de Tobie, les malheurs de Job, sont appelés une tentation (Tob.) ; qu'il est dit (Deut.) : « Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu » ; ce qui signifie, non pas vous ne porterez point Dieu au mal, mais, vous ne mettrez point sa puissance, sa bonté à l'épreuve, en attendant de lui un miracle sans nécessité. La demande du *Pater* signifie donc : Ne nous soumettez point à des épreuves au-dessus de nos forces, mais donnez-nous les secours nécessaires pour les supporter. Dans la plupart des exemplaires grecs de saint Matthieu le *Pater* finit par ces mots : « Parce que c'est à vous qu'appartiennent la royauté, la puissance et la gloire pendant tous les siècles, *Amen*. » Mais ces mots ne se retrouvent pas dans plusieurs manuscrits très corrects, ni dans saint Luc

et dans la Vulgate.— Un Anglais nommé Chamberlayne a fait imprimer en 1715, à Amsterdam, le *Pater* en cent cinquante-deux langues. Un auteur allemand y en a encore ajouté quarante-huit, la plupart appartenant aux nations de l'Amérique. Ainsi, cette prière est aujourd'hui traduite en deux cents langues.—*Pater* signifie encore les grains d'un chapelet sur lesquels on dit le *Pater* : les *Pater* de son chapelet sont d'émeraude. L'abbé B. M.

PATERCULUS (Velleius). Cet historien, l'un des plus remarquables de l'antiquité, est trop connu des gens de lettres dignes de cette qualification, pour qu'il soit nécessaire de s'adresser à eux, en parlant ici d'un écrivain dont le style rappelle les plus beaux jours de la littérature latine ; mais peut-être l'est-il trop peu de la plupart des gens du monde, de ceux principalement qui ne peuvent le lire en original, et qui, par conséquent, ne sauraient se faire une juste idée de son mérite, moins reproduit qu'effacé dans les pâles traductions qu'on en a données. Il y a plus : nombre de personnes semblent aujourd'hui ne le considérer que comme le vil esclave de Tibère, et cette opinion sur le caractère de l'homme réagit sur celle due au brillant modèle des abréviateurs. A Dieu ne plaise que je me constitue jamais l'apologiste, ou d'un flatteur ou d'un tyran ! Mais le fils adoptif d'Auguste ne mérita-t-il pas long-temps des éloges ? et celui qui les lui prodigue ne peut-il avoir été aveuglé par un noble sentiment de reconnaissance ? Qui oserait, en ce moment, condamner dans la bouche d'un soldat les louanges, exagérées même, de celui dont l'absolutisme pesa sur cette France, que son ambition sans bornes décima ? Velleius Paterculus fut soldat, servit sous Tibère, fut le témoin de ses exploits, et l'auréole du guerrier peut effacer à ses yeux les vices long-temps cachés du dominateur d'un peuple dont l'abjecte servilité appelait le mépris de celui qui était devenu son maître. Qui sait, d'ailleurs, si les éloges accordés à Tibère par l'historien ne retentissaient point alors au sein de la cité reine ? Tacite, cet implacable juge des tyrans, en donne à la vie antérieure de Tibère et aux premières années de sa domination. L'on voit encore sur la place publique de Poussol un autel érigé en son honneur par neuf villes de l'Asie ; et ce qu'on ne dit pas, c'est que l'ouvrage de Velleius Paterculus, qui embrasse, non seulement l'histoire de Rome depuis sa fondation, mais ce qui la précède, en remontant jusqu'au siége de Troie, s'arrête, sur un règne de 23 ans, à la 16e année de Tibère.— Quant à Velleius Paterculus, né vers l'an 735 de Rome, et fils d'un homme illustré par les armes, déjà commandant d'une cohorte en 749, tribun des soldats en 752, il sert en Orient l'année suivante, sous Caius Cæsar ; et, après avoir été successivement tribun du camp et préfet de la cavalerie, il devient lieutenant de Tibère en Germanie, le suit en Pannonie, en Dalmatie, et est comblé de faveurs, ainsi que sa famille, par celui dont il partagea la gloire. — Mais, négligeons l'homme pour nous occuper de l'historien, et, sans chercher personnellement à caractériser ses talents, laissons parler ses nombreux admirateurs. Bodin donne les plus brillants éloges à sa latinité ; Juste-Lipse vante son jugement et sa méthode ; le célèbre jésuite Possevin dit, en parlant de son style : *pressus*, *dilucidus*, *fluens* (concis, clair et coulant) ; le père Rouillé le trouvait aussi élégant qu'énergique et précis ; Temple, Rollin et Tillemont, le préféraient à celui de Tite-Live. Cérutti prétendait que Paterculus, en resserrant sa diction, agrandissait sa pensée ; il faisait les délices du président Hainaut : « Cet écrivain, dit-il (*Mémoires de l'académie des inscriptions et belles lettres*, t. XXVIII, p. 612), que je ne me lasse pas de lire, historien, quoique abréviateur, nous a conservé un grand nombre d'anecdotes qu'on ne trouve point ailleurs ; il défend son lecteur de l'ennui d'un abrégé par des réflexions courtes, qui sont comme le corollaire de chaque événement ; c'est enfin l'écrivain le plus agréable qu'on puisse lire ; admirateur de Cicéron, quoique Cicéron fût

républicain, et lui passionné pour la monarchie, il en dit assez pour instruire, car sa précision ne vient pas d'impuissance. » — Velleius Paterculus, souvent aussi profond que Tacite, fut trop indulgent sans doute à l'égard d'Octave et de Tibère; mais le premier mérita le nom d'Auguste, et l'autre n'était point encore un objet d'horreur pour le peuple romain. Dans l'étroit espace de 200 pages, il a su faire passer en revue les principaux états de l'Asie, les progrès de la puissance romaine, ses guerres, ses conquêtes, ses colonies. Il a su peindre d'une touche vigoureuse les plus grands hommes de la république, ainsi que ses plus implacables ennemis. Quelle concision lumineuse dans cette esquisse des guerres puniques (liv. I, chap. 13). « L'espace de 115 ans n'avait été comblé que par des hostilités, des préparatifs militaires ou de perfides traités; Rome, quoique déjà la maîtresse du monde, ne se crut assurée d'y régner qu'assise sur les ruines de Carthage, tant la haine entre deux nations rivales survivant à la crainte, et même à la victoire, exige que l'une périsse pour cesser d'être odieuse à l'autre. » Qui n'applaudirait à ce qu'il dit (liv. I, chap. 16) sur les causes d'une dégradation du goût, à laquelle pourtant il sut se soustraire. Refusons-nous à citer ce judicieux morceau, mais n'omettons pas celui-ci (L. II, C. I) : « Rome porta ses armes en Espagne, contre le chef de brigands Viriathus. Une alternative de victoires et de défaites fit son malheur et sa honte; il y périt, mais plutôt trahi que vaincu. » Pouvait-on encore peindre mieux et en moins de mots l'odieuse conduite de Quintus Varus, dans son gouvernement de Syrie, que par cette courte phrase (L. II, C. 57) : « Il entra pauvre dans cette province, et la trouva riche; il en sortit riche et la laissa pauvre. » Velleius Paterculus fut plutôt défiguré que traduit par Jean Baudoin en 1616. Doujat en publia une traduction presque aussi mauvaise en 1672, et n'en osa pas moins suppléer à ce qu'il nous manque de ce célèbre auteur latin, c'est le début du premier chapitre et la fin du neuvième. Qui croirait que ces deux fragments offrent deux fois plus d'étendue que l'ouvrage entier de Velleius Paterculus, dans le lourd, le vide et le long bavardage du prétendu traducteur de l'historien de l'antiquité le plus nourri, malgré son extrême concision? L'abbé Paul, enfin, nous en a donné, en 1785, une version assez estimable, mais elle laisse encore beaucoup à désirer, tant pour le choix et la justesse des expressions que pour la vigueur et la rapidité du style.

Cte Armand d'Allonville.

PATÈRE, terme de médailliste et d'antiquaire. C'était un vase quelquefois muni d'un manche, dont les Romains se servaient pour les sacrifices, dans lequel ils offraient aux dieux les viandes qu'ils leur consacraient, et avec lequel ils faisaient les libations. Sur les médailles, la patère des sacrifices figure à la main de toutes les déités, souvent même dans celle des princes, comme symbole des puissances sacerdotale et impériale. Souvent, il y a aussi un autel sur lequel il semble que le personnage verse la patère. Ce mot, dérivé du latin, se dit en parlant des funérailles des anciens. C'est alors un vase d'or ou d'argent, de marbre, de bronze, de verre ou de terre, qu'on enfermait dans les urnes avec les cendres du mort, après avoir servi aux libations du vin et des autres liqueurs usitées dans les funérailles. En architecture, la patère s'emploie pour ornement dans la frise dorique et dans les tympans des arcades. On la multiplie aussi sur les cippes, les autels, et sur d'autres monuments. — Il se dit encore d'une espèce d'ornement de cuivre doré, à peu près de la forme d'une patère antique, qui est vissé à l'extrémité de ces verges de fer droites ou en croissant dont on se sert pour tenir écartés et drapés les rideaux d'un lit ou d'une fenêtre. Ce mot vient de *patere*, *pateo* (je suis ouvert), parce que la patère est ouverte, *quòd pateat*, c'est-à-dire qu'elle a une grande ouverture. — *Patère* était aussi le nom de certains prêtres d'Apollon par la bouche desquels

le dieu rendait ses oracles. Ce mot venait alors, disent quelques auteurs, de l'hébreu *patar* (interpréter). X.

PATERNITÉ. Bien que ce mot désigne quelquefois d'une manière générale le lien qui unit un ascendant quelconque à ses descendants, il est plus spécialement consacré à celui que forme la génération entre le père et l'enfant conçu de ses œuvres; lien mystérieux dont la Providence a voulu que la réalité, connue de la femme seule, demeurât toujours pour l'homme une croyance fondée sur l'amour sans pouvoir devenir jamais une certitude vérifiée par la raison! La faiblesse physique de la femme, impuissante à nourrir et à élever seule le fruit de ses entrailles, la nécessité d'attribuer à chaque homme en particulier le devoir de subvenir aux besoins des enfants, ont sans doute donné naissance à la fiction légale qui, passée du droit romain dans nos codes modernes, fonde le mariage et la société sur cette maxime célèbre : *Is pater est quem justæ nuptiæ demonstrant*, maxime reproduite avec une sévérité plus rigoureuse encore par l'article 312 du code civil : « L'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari. » Ce serait sans doute une curieuse étude que d'examiner à côté des bienfaits incontestables de cette règle les désordres inévitables, les malheurs réels, les injustices criantes, les crimes même dont sa rigueur inflexible a pu être la source, mais cette recherche voudrait un autre temps et un autre lieu. — La paternité, en droit, est légitime, naturelle, adultérine et incestueuse. Légitime par le mariage, c'est-à-dire par l'union de l'homme et de la femme, accomplie dans les conditions et selon le mode voulus par la loi, naturelle hors du mariage, c'est-à-dire quand l'homme reconnaît volontairement pour sien l'enfant né d'une femme à laquelle ne l'attache aucun lien légal; adultérine ou incestueuse quand l'enfant est né du commerce d'un homme et d'une femme entre lesquels le mariage de l'un d'eux ou le lien du sang qui les unit prohibaient tout union. Cette dernière espèce de paternité n'existe jamais qu'en fait, la loi ne veut ni la reconnaître ni la nommer. — Malgré la sévérité de la règle qui attribue au mari la paternité de l'enfant conçu pendant le mariage, sa rigueur fléchit devant deux exceptions. Si le mari prouve qu'une impuissance accidentelle ou une absence suffisamment prolongée l'ont mis dans l'impossibilité physique de cohabiter avec sa femme durant le temps auquel la conception doit être rapportée, la loi lui permet de désavouer une paternité frauduleuse, et de se soustraire à l'exécution devenue évidemment inique, de la condition rigoureuse qu'elle fait en général au mari; plus larges, mais moins sages, et surtout moins chastes, la loi romaine et l'ancienne législation permettaient en outre de fonder le désaveu de la paternité sur l'impuissance naturelle. Le code ouvre la même action au mari lorsqu'à la circonstance d'adultère se joint le mystère qu'on lui fait de la naissance de l'enfant : il peut même dans ce dernier cas établir sa non-paternité sur toute espèce de preuves. — Quant aux enfants qui seraient nés prématurément dans le mariage, c'est-à-dire moins de 180 jours après la célébration ou tardivement, c'est-à-dire plus de 300 jours après sa dissolution, ils pourront être déclarés illégitimes, comme n'ayant pas été conçus pendant le mariage.— Hors du mariage, la fiction de la paternité certaine s'arrête, et fait place au principe directement contraire, car la recherche de la paternité, permise par notre ancienne législation et par les lois de quelques peuples modernes, est absolument interdite par le code non seulement à la mère, mais à l'enfant lui-même. — L'adoption, pratiquée à Rome et en France sous la première race de nos rois, tombée en désuétude sous la seconde race, rétablie en principe par l'assemblée constituante, et remise en vigueur par le code civil, produit aussi une autre espèce de paternité qu'on peut appeler purement civile; nous voulons parler du lien établi entre l'adoptant et l'adopté, qui, par une fic-

tion de la loi, prennent respectivement vis-à-vis l'un de l'autre le rang et la qualité de père et de fils. Ch. Lsmonnisa.

PATHMOS (*Patmos* ou *Palmosa*), petite île de la mer Égée dans l'archipel grec, sur la côte de la Carie, vis-à-vis de Milet, à 11 lieues des côtes de l'Anatolie, et au sud de l'île de Samos. C'est la plus septentrionale des Sporades. Elle a environ 4 lieues de long et 2 de large. C'est une des îles où les Romains envoyaient leurs exilés. On croit que saint Jean l'évangéliste y fut relégué par Domitien, et qu'il y écrivit son Apocalypse l'an de J.-C. 96. Elle est divisée en deux parties réunies par une langue de terre. Le sol en est rocailleux et presque aride. On y recueille cependant un peu de blé et d'orge, du coton et du vin. Les habitants, au nombre d'environ 1,500, subsistent de la navigation. Le chef-lieu, appelé *Saint-Jean*, du nom de l'évangéliste, possède environ 200 feux et un petit port. Le bourg est bâti sur une montagne au sommet de laquelle s'élève le couvent du même nom.

X.

PATHOLOGIE (de *pathos* [maladie] et *logos* [discours]). La pathologie est cette branche de la médecine qui a pour objet l'étude des maladies du corps humain. — Il paraît que chez les Grecs le mot *pathos* signifiait une affection générale, et *nosos* une maladie particulière, car chez eux, bien que les connaissances qui se rattachent à l'histoire des maladies ne fussent pas assez avancées pour que la pathologie générale pût déjà constituer une science, cependant, le mot *pathologie* s'appliquait à l'étude des phénomènes généraux des maladies, et la partie qui les considérait dans ce qu'elles ont de spécial et de particulier recevait le nom de *nosologie*, division naturelle que la médecine a conservée jusqu'à nos jours.—Tant que l'art de guérir fut assez peu étendu pour qu'un homme pût l'exercer dans son entier, cette division dut suffire; elle subsista même plus longtemps qu'on ne le croit généralement, car division de la pathologie en *interne* et *externe*, la séparation de la médecine et de la chirurgie, que, d'après un passage mal interprété de Celse, l'on reporte au temps d'Hérophile et d'Érasistrate, chirurgiens des Ptolémées, n'eut lieu que dans le moyen âge, lorsqu'en 1163 le concile de Tours eut défendu aux moines, qui seuls alors étaient dépositaires de l'art de traiter les maladies, de pratiquer aucune opération sanglante. Cependant, les deux mots existaient déjà : on distinguait les maladies qui se traitaient par le régime ou les médicaments, et celles qui se traitaient par les moyens chirurgicaux; mais, ainsi que nous venons de le dire, aucun des médecins qui suivirent Hérophile et Érasistrate ne s'abstint de cultiver et d'exercer toutes les branches de la médecine. Quand, après le xve siècle, grâce aux travaux des Vésale, des Eustache, et de tant d'autres, la science fut sortie des ténèbres où elle était restée plongée si long-temps, l'ardeur que chacun mit à étudier les affections morbides qui convenaient le mieux à la disposition de son esprit ou à ses moyens d'observation introduisit dans la pathologie une foule de divisions plus ou moins arbitraires : ainsi, l'attention que quelques médecins accordaient à l'influence morbifère de l'âge, des professions, etc., donna naissance aux pathologies des enfants, des artisans. Étudiait-on d'une manière particulière les maladies d'un organe? il avait de suite sa pathologie à part, la pathologie *cutanée*, par exemple, qui, de *derma* (peau), a reçu le nom de *dermatose* ou de *dermatologie*. La connaissance des maladies qui attaquent l'intelligence recevait le nom de *médecine mentale*; on a même été jusqu'au point de proposer le nom de *pathologie animée* pour désigner les maladies produites dans le corps de l'homme par la présence des animalcules, des vers, etc. Ces divisions, plus ou moins admises dans la pratique, ne sont pas toutefois assez philosophiques pour être généralement adoptées; celle que nous suivrons dans cet article est celle qui est sanctionnée par l'enseignement de la fa-

culté de médecine, parce qu'elle est en effet la plus rationnelle et la plus vraie, en même temps qu'elle est la plus ancienne : c'est celle qui, dans l'ensemble des connaissances dont se compose la pathologie, distingue ce que ces connaissances ont de général et en forme la *pathologie générale*, et ce qu'elles ont de particulier, pour en former la *pathologie spéciale*. Comme cette dernière, dans la marche de l'esprit humain, a nécessairement commencé avant l'autre, c'est elle qui va d'abord nous occuper.

De la pathologie spéciale. Avant d'entrer dans l'examen des parties qui forment l'étude de la pathologie spéciale, il nous paraît indispensable de présenter quelques réflexions sur une subdivision de cette science, généralement admise de fait, bien qu'en droit elle mérite d'être contestée ; nous voulons parler de l'usage qui distingue une *pathologie interne*, ou médecine propement dite, et une *pathologie externe* ou *chirurgicale*. — Au premier abord, cette division paraît naturelle et facile à établir, mais pour peu qu'on y réfléchisse, on ne tarde pas à s'apercevoir que, soit que l'on considère les maladies sous le rapport de leurs causes, soit qu'on ait égard à leur nature, à leur siége ou au traitement qu'elles réclament, il est absolument impossible de tracer les limites précises qui séparent la pathologie externe de l'interne ; et cela se conçoit, la pathologie, corollaire de la physiologie, est la science des organes dans l'état malade, comme celle-ci est la science de ces mêmes organes dans l'état de santé. Or, divisa-t-on jamais la physiologie en *externe* et *interne* ? non, la science est une, parce que son objet, l'homme, est un; il ne faut donc pas la morceler, et ramener de nos jours, où l'esprit philosophique a prévalu de toute part, ces scissions, ces camps, qui séparaient les docteurs en médecine des maîtres en chirurgie. Dans son exercice comme dans son étude, la chirurgie est inséparable de la médecine, et tout homme aujourd'hui qui se consacre à l'art de guérir doit avoir des connaissances étendues dans l'une et l'autre de ces deux branches de la pathologie. Le temps n'est plus où le chirurgien proprement dit bornait ses études au pentateuque chirurgical, tumeurs, plaies, ulcères, fractures, luxations, tracé par Jean de Vigo, et où le médecin dédaignait même de faire une saignée. Ce mur d'airain que La Peyronie, si recommandable d'ailleurs à tant d'autres titres, proposait d'élever entre la médecine et la chirurgie est à jamais renversé, et il est à désirer, dans l'intérêt de l'humanité et de la science, que jamais il ne se relève.—En effet, des maladies que l'on appelle *chirurgicales*, les unes se guérissent par des moyens diététiques, d'autres par des moyens pharmaceutiques, d'autres enfin par l'application de la main (*chéir*), nue ou armée d'instruments : est-ce à celles-là que l'on doit borner le nom de *maladies chirurgicales?* mais ce serait trop restreindre le domaine de la chirurgie, ce serait empiéter également sur celui de la médecine, puisqu'il y a des affections internes, la congestion cérébrale, par exemple, qui ne cèdent qu'à la saignée ou à des applications de sangsues, qui sont des opérations de chirurgie ; le moxa, le séton, le cautère, ne sont-ils pas employés souvent contre les affections dites médicales ?—Il n'y a donc point de pathologie chirurgicale, mais seulement des moyens chirurgicaux. Cependant, s'il est vrai qu'on ne peut par le raisonnement arriver à poser une ligne de démarcation bien tranchée entre la pathologie externe et l'interne, du moins voyons-nous en pratique, et par une sorte de convention tacite, les médecins et les chirurgiens se partager entre eux les maladies. Les traités de chirurgie ne renferment rien sur la phthysie pulmonaire, l'apoplexie, l'anévrisme du cœur, les fièvres essentielles, etc. ; ceux de médecine se taisent sur les fractures, les luxations, les hernies, les plaies, etc. : on peut donc à la rigueur, et prenant les choses telles qu'elles sont, c'est-à-dire telles que la pratique et les traités de pathologie les ont établies, dire qu'il y a un groupe de ma-

ladies qui, malgré leurs affinités avec les maladies internes, ont cependant un ensemble de caractères qui permet de les soumettre à des considérations générales, et en quelque sorte de leur donner le nom d'affections pathologiques externes. — Ce point une fois discuté, revenons maintenant à l'examen des faits dont se compose la pathologie spéciale. — Toutes les connaissances que l'on peut acquérir sur une maladie se réduisent à l'étude, 1° de ses causes; 2° de ses symptômes et des signes qu'on peut en tirer; 3° des moyens curatifs qu'elle réclame : ces trois parties de la pathologie spéciale ont reçu les noms d'*étiologie*, de *nosographie* et de *thérapeutique*.

Étiologie (*aïtia* [cause], *logos* [discours]). L'étiologie se compose de deux parties, elle s'occupe d'abord des causes envisagées en elles-mêmes, ce qui constitue l'étiologie proprement dite; elle recherche ensuite de quelle manière ces causes agissent sur l'économie, branche de l'étiologie qui a reçu le nom de *pathogénie*. — Les causes des maladies étant extrêmement nombreuses, on a senti de tout temps la nécessité de les diviser. On les a distinguées en EXTERNES et en INTERNES, en PRINCIPALES et en ACCESSOIRES, en PROCHAINES et en ÉLOIGNÉES, en PRÉDISPOSANTES et en OCCASIONNELLES, en POSITIVES et en NÉGATIVES, en PHYSIQUES, CHIMIQUES et PHYSIOLOGIQUES; on a aussi admis des causes occultes, mais ces divisions sont trop multipliées et rentrent trop les unes dans les autres pour pouvoir être acceptées. La division des causes des maladies qui nous paraît la meilleure est celle qui prend pour base leur manière d'agir : or, parmi elles, 1° il en est qui produisent constamment une même maladie : on peut les appeler *déterminantes*; 2° d'autres, dont l'action est obscure ou souvent incertaine, prédisposent seulement le corps à telle ou telle maladie : ce sont les *causes prédisposantes*, que l'on peut subdiviser en *causes prédisposantes générales*, qui étendent leur action sur de grandes masses d'individus, sur tous les habitants d'une ville, d'un pays, etc., et en *causes prédisposantes individuelles*, qui n'agissent que sur des sujets isolés; 3° enfin, un troisième ordre comprend les *causes occasionnelles*, qui sont très nombreuses et très variées.

Pathogénie (des mots grecs *pathos*, maladie, et *genomai*, je naîs). Quant à la manière dont les causes agissent, une grande obscurité règne encore sur ce point de la science : une foule de théories plus ou moins savantes, plus ou moins ridicules, ont été proposées pour l'expliquer, sans qu'aucune ait obtenu l'assentiment général; le solidisme pur de Thémison, le ferment humoral de Sylvius, l'ébullition du sang de Sydenham, la fureur de l'archée (*arché*, principe) de Van-Helmont, sont tombés dans l'oubli. Les doctrines qui, d'après des faits rigoureusement observés, réunissent aujourd'hui le plus de suffrages, sont celles de l'humorisme et du solidisme; et il reste prouvé qu'à l'exception des maladies occasionnées par des lésions mécaniques, on doit reconnaître les altérations humorales comme effet du plus grand nombre des causes qui agissent sur l'organisme.

Nosographie (des mots grecs, *nosos*, maladie, et *graphô*, je décris). La nosographie, prise dans le sens restreint de description des phénomènes morbides, s'attache à retracer fidèlement l'histoire de la maladie, soit dans ses symptômes appréciables sur le sujet vivant, soit dans ceux qui ne peuvent être bien connus qu'après la mort, et par le secours de la dissection (*v.* NOSOGRAPHIE). — Quand les signes des maladies sont caractéristiques, au point de ne laisser aucun doute sur ce qu'est le mal, ils reçoivent le nom de *pathognomoniques*, de *pronosties* quand ils servent à en faire apprécier les chances probables, d'*épiphénomènes* quand ils surviennent d'une manière en quelque sorte fortuite; mais il est aisé de voir que tout cela est encore du diagnostic, puisque le pronostic lui-même, se déduisant de la connaissance exacte de l'état présent, n'est réellement qu'un diagnostic anticipé. Ainsi, *symp-*

lomatologie, *séméiotique* (*sêmêion*, signe), *diagnostic*, *pronostic*, voilà les parties dont se compose la nosographie. — Lorsqu'au moyen de l'étude des causes et de l'observation des phénomènes morbides, on a réuni toutes les données dont se compose une maladie considérée en elle-même, on peut lui donner un nom, la définir ou la décrire, si elle n'est pas susceptible d'une définition abrégée, d'où l'on voit que les noms et les définitions méthodiques, loin de pouvoir servir d'introduction à l'étude de la pathologie, sont des choses auxquelles on n'arrive qu'en dernier lieu, et que la méthode des nomenclatures et des définitions *à priori* ne saurait conduire à rien de satisfaisant. La preuve en est dans les premiers noms imposés aux maladies, tous rappellent des symptômes, et ne conduisent nullement au but que doit se proposer toute nomenclature; savoir, l'expression exacte de la nature du mal : aussi, ces premiers noms sont-ils abandonnés à mesure que la pathologie et l'anatomie pathologique font des progrès. De nos jours, on n'écrirait plus un traité sur le point de côté, sur la cephalée (douleur de tête), sur la dyspnée (difficulté de respirer), considérées comme maladies, et bientôt on pourra en dire autant de l'anasarque (enflure du corps), de l'hydropisie et autres symptômes, dans lesquels beaucoup de médecins voient encore des maladies.

Thérapeutique (du grec, *thérapeuô*, guérir). La thérapeutique est l'ensemble des indications à remplir pour faire cesser le mal actuellement existant; elle est à la fois *diététique* (hygiénique), *pharmaceutique* et *chirurgicale*. Mais à cela ne se borne pas la thérapeutique : non contente de chercher à guérir les maladies, elle se propose encore d'en prévenir le retour et le développement; et quoique sous ce dernier rapport elle se confonde en grande partie avec l'hygiène, on lui a néanmoins donné le nom de prophylaxie ou de traitement préservatif, pour la distinguer du traitement curatif, qui constitue la thérapeutique proprement dite. — Lorsqu'on a réuni un certain nombre d'observations sur une maladie considérée sous les trois points de vue de son étiologie, de sa nosographie et de sa thérapeutique, on en connaît l'histoire, on en a la pathologie spéciale. On répète la même épreuve sur toutes les maladies qu'on peut avoir occasion d'observer, et l'on arrive ainsi à connaître les faits qui, par leur ensemble, constituent toute la pathologie spéciale.

Pathologie générale. Mais l'analyse n'est pas le dernier terme des opérations de l'esprit humain : après avoir analysé, il compare, il classe, puis enfin généralise; en médecine comme dans toute autre science, sa marche est absolument la même; de là sont nées les nosographies philosophiques et la pathologie générale.

Nosographie philosophique. La nosographie philosophique consiste à ranger les maladies d'après les rapports de ressemblance ou de différence que l'on aperçoit entre elles; c'est la classification méthodique des phénomènes pathologiques établis d'après ce qu'ils ont de commun sous le point de vue de leurs causes, de leurs symptômes et de leur traitement; c'est en un mot la nomenclature philosophique de la science, comme la nomenclature spéciale est le résultat de l'étude analytique d'une maladie (*v.* Nosographie).

Pathologie générale. Fondée sur le même système qui préside à l'établissement d'une nosographie, la pathologie générale en suivra les divisions et se composera par conséquent d'une étiologie générale, d'une nosographie générale, et d'une thérapeutique générale. — Si la science médicale était faite, si les limites de ce qu'elle peut atteindre étaient trouvées, il serait facile d'établir une classification nosologique qui satisferait d'une manière complète aux besoins de l'intelligence; mais, comme la science s'enrichit chaque jour, soit d'observations nouvelles, soit d'aperçus nouveaux, qui agrandissent son domaine, il en résulte qu'aucune des classifications qui ont paru n'est au niveau des connais-

sances actuelles. — La pathologie générale est subordonnée à des conditions semblables, car elle suit en tout les progrès de la pathologie spéciale; et sa création, dont on peut entrevoir le germe dans les *Prénotions* d'Hippocrate, est un produit des temps modernes, véritablement inconnu aux premiers siècles de la médecine. — Au reste, l'utilité, l'importance de la pathologie générale, sont choses trop universellement reconnues aujourd'hui pour que cette partie de la science ne soit pas cultivée avec soin. En histoire naturelle, le nombre des connaissances individuelles est tellement grand qu'il est impossible d'en tracer l'ensemble à grands traits, et de les réunir dans un cadre méthodique qui les figure comme synoptiquement à l'intelligence. C'est de ce besoin de suppléer à la faiblesse de notre entendement qu'est née l'anatomie générale, et que la pathologie générale attend ses progrès.

P.-C. Huguier.

PATHOS, est un mot grec qui signifie *passion*. Les anciens rhéteurs l'opposaient à *éthos*, qui veut dire *mœurs*, et l'on en a fait long-temps un grand usage. *Pathos* se prend maintenant en mauvaise part, et désigne l'affectation de la chaleur, l'enthousiasme de convention. L'histoire de ce mot, qui est tombé d'une haute acception à un sens injurieux, serait difficile à faire, impossible peut-être. Il y a dans les profondeurs de l'histoire des vicissitudes de mots aussi curieuses, mais aussi obscures que celles des mœurs et des idées. Attachons-nous à ce qu'il y a d'explicable. A ne le prendre que dans son état présent, le mot *pathos* a encore une grande importance, non pas qu'on l'emploie très fréquemment, mais parce que le bon sens public le tient en réserve; un jour il indiquera le langage d'aujourd'hui, quand ce langage tombera. Lorsque l'inimitable Molière eut fait justice de Cathos et de Madelon, leur jargon, leurs manières, leurs goûts, reçurent enfin un nom court et clair, et le titre de *Précieuses ridicules* fut l'épitaphe du travers que le grand comique avait enseveli. Il faudra que l'active rhétorique du jour s'endorme et meure pour qu'on la désigne nettement au rire de la postérité : on dira alors le *pathos* du XIXe siècle, comme on dit, l'*ironie* du XVIIIe siècle, la *dignité* du XVIIe siècle. Je ne sais si on le dira assez tôt, car je crains qu'on ne le dise pas dès aujourd'hui : en attendant l'heure de la justice, préparons les pièces du procès. — Il y a bien des genres de *pathos*; autant la nature humaine a de moyens de s'émouvoir, de s'embellir, de s'étendre, autant elle a de manies emphatiques, burlesques et mesquines. Dans une nomenclature de ce genre, il faut choisir ses principaux sujets; bornons-nous donc autant que possible. Parlons d'abord du *pathos* par excellence, du *pathos* politique. Depuis que le patriotisme est mort en France, il s'est fait pour le remplacer un concours étourdissant de tous les genres d'égoïsme. On rivalise de protestations, d'interpellations, de programmes, de banquets. Il n'y avait que quelques millions d'hommes à protéger : on a promis plus de dévouement que n'en veut l'espèce humaine. A la vérité, qui prouve trop ne prouve rien, et voici qu'après une énorme consommation de zèle, de génie, de vertu, sur le papier, à la tribune, dans les salons, cafés et autres lieux, nous savons un peu moins que jamais ce qu'il faut espérer de tous ces hommes d'état. On a souvent dit, et avec raison, que sous le rapport des libertés, des mœurs, du climat, du bien-être intellectuel et matériel, nous étions la nation la plus favorisée du globe; et pourtant à cette remarque, aujourd'hui plus incontestable que jamais, il faut en joindre une autre bien triste, c'est qu'en aucun temps, dans aucun lieu, la patrie n'a été plus profondément oubliée. Aimer la France, la main sur le cœur, c'est une singularité partout où l'on pérore pour la France, c.-à-d. dans tous les coins et recoins du pays. Ce contraste universel d'emphase et d'indifférence ne peut divertir long-temps que les étrangers, et c'est avec une espèce de remords que je m'en moque à mon

tour. Le temps viendra, le temps vient, où cette fausse chaleur fatiguera l'écrivain et le lecteur, l'orateur et l'assemblée; bientôt l'on ne comprendra plus la réalité de cette comédie, et le titre insultant qu'on lui aura donné sera, nous l'espérons, l'unique monument de son existence. — Le pathos philanthropique tient au moins le second rang. Il est à remarquer qu'on parle peu des choses réelles, très peu surtout des choses grandes, c'est pour ces deux raisons que la philanthropie est si souvent mentionnée. Autrefois, quand la charité vivait, vertu, compagne de la foi, compagne de l'espérance, la terre se couvrait d'asiles pour l'humanité souffrante, pour l'humanité ignorante, pour l'humanité méditative, pour l'humanité considérée dans chacun de ses besoins et de ses instincts; et les fondateurs d'hôpitaux, d'écoles, de monastères, de sociétés protectrices, ne donnaient pas leurs prospectus en guise d'œuvres véritables, mais leurs œuvres véritables devenaient leurs prospectus : nous avons changé tout cela. Tournez-vous où il vous plaira, réfugiez-vous où vous pourrez, l'efficacité d'une amélioration sociale s'étalera devant vos yeux; on vous criera à son de trompe le merveilleux avenir d'une classe méconnue, le redressement infaillible des torts de tous contre quelques-uns, en un mot, la Providence divine, assez peu citée dans toutes ces affaires, vous semblera avantageusement remplacée par la philanthropie. Il ne paraît pas que Dieu ait jamais pris ni qu'il veuille jamais prendre pour notre bonheur terrestre la moitié, la centième partie des peines que se donne ce substitut de la prévoyance. Eh bien! laissez Dieu où il veut demeurer, dans le monde invisible et muet, et saluez religieusement le très éclatant, le très bruyant objet qui s'offre à votre culte. Le *pathos* philanthropique est un manteau magnifique jeté sur un squelette, qu'importe la nature intime des choses à qui veut des dehors? Bossuet priait ironiquement saint Paul *de couvrir de fleurs la face hideuse de l'Evangile*. Saint Paul ne l'a pas fait, ni, après, l'église catholique, et la physionomie nous a dégoûté du tout. Le nouveau visage a plu généralement, et l'on n'a pas demandé si c'était plus qu'un visage, mais, si amoureux que nous soyons des apparences, il nous faut tôt ou tard quelque chose de plus : qui sait si la philanthrope parlera encore demain; les promesses du tout à tous, à propos de tout, ne sont plus guère à écouter. Quand chacun parle, on n'entend personne; et je ne croirais pas au retour du soleil, si je doutais que la bonté et le génie de quelques hommes ne vînt faire justice de cette rhétorique et nous rappeler par de puissants exemples que les grandes vertus ne sont pas l'effet, mais la cause de nobles discours. — Le *pathos* littéraire mériterait une longue mention. La littérature est de tous les champs le plus vaguement borné, et peut comprendre dans son domaine tous les genres de chimères : c'est sur ce terrain que se sont placés les plus brillants trompeurs, j'ai failli dire les plus imperturbables dupes de l'époque actuelle. L'inspiration était morte en France; elle dormait du moins au bruit monotone du scepticisme, du matérialisme, de l'industrialisme et de je ne sais combien d'autres voix lourdes, glaciales. La littérature devait donc être timide, circonspecte, et tant soit peu incertaine de sa propre existence. La littérature eût alors échappé à la maladie du *pathos*, et c'eût été un mémorable fait, un fait prodigieux, que cette réserve modeste, que cet air franc et naturel au milieu d'une époque qui se guindait dans le bien et dans le mal, dans le faux et dans le vrai, dans la passion et dans l'indifférence. Nos écrivains n'ont ni pu ni voulu assurer la santé de leurs talents. Non seulement les plus petits, mais encore les plus grands, se sont crus enthousiasmés, irrités, convaincus, je n'affirme pas qu'ils aient douté de leur mission, quoiqu'ils en aient trop répondu pour avoir l'air d'y croire. Un volume, des volumes n'épuiseraient pas ce sujet de satire. La littérature de l'époque, calquée, soit sur celle du siècle de Louis XIV, soit sur les bons et mauvais écrivains des

peuples modernes, cette littérature de pastiche, témoigne d'un vide immense dans l'ame de la nation. Le néant n'y est jamais bien dissimulé, néant dans les doctrines, néant dans la vérité plastique, néant dans la recherche la plus apparente des détails. L'affectation de la chaleur littéraire est d'autant plus insupportable qu'elle est moins attendue. Est-on fatigué du monde, trahi ou ennuyé par ses amis, troublé dans les profondeurs de son être? on lit pour se calmer, pour sourire ou pleurer, toujours pour rendre un peu de vie à son ame; on cherche un cœur tout ouvert, qui vous livre les idées et les sentiments désirés. Jamais peut-être ce besoin n'a été plus grand qu'aujourd'hui. Importunés tantôt moralement, tantôt intellectuellement, dans la société contemporaine, nous sommes presque tous en quête d'un état tolérable; nous lisons, comme si ceux qui écrivent s'étaient souciés de nous, mais nos consolateurs, nos médecins, nos confesseurs littéraires, ne l'emportent sur ceux du monde qu'en emphase et monotonie: dans ceux-ci, du moins, la mesquinerie et la trivialité se montrent tout à leur aise; ceux-là font du *pathos* et font encore du *pathos*. — Il ne faut pas oublier un genre de *pathos* particulier à notre temps, et qui nous est venu du dehors: notre nation est imitatrice effrénée des autres, comme toutes les nations qui n'ont que de la vanité. Elle s'est vouée au culte de l'Angleterre, et qu'a-t-elle pris à l'Angleterre? Non pas certes son bon sens, son esprit religieux, son inexplicable et merveilleuse unité, non, tout cela était beau, tout cela ne pouvait pas être à la mode. La France a copié sa rivale dans ses habitudes grossières. La gloutonnerie, l'arrogance, la bête mise au-dessus de l'homme, le cigare, le vin, la cravache, voilà les éléments de la vie fashionable, et de ces éléments est sorti un *pathos* plus misérable encore. Une sorte de fanatisme animal a remplacé tous les engouements: tout ce qui est beau, riche, spirituel, s'est cru obligé de déclamer contre le goût, de diviniser l'ennui, de démontrer le désenchantement. Le byronisme semblait mort. Le byronisme s'est transformé, au génie près: on en retrouve partout le jargon anti-social, nouveau *pathos*, appartenant spécialement au siècle présent.

PHILARÈTE CHASLES.

PATIENCE, vertu que le malheur enseigne, parce qu'il nous place plus ou moins sous la dépendance des autres. L'activité naturelle à l'homme, ce besoin qu'il a de lutter contre les obstacles; enfin, cette nécessité pour lui de s'appuyer sur une volonté ferme et souvent impérieuse; toutes ces causes réunies impriment au caractère des habitudes d'indépendance; loin de plier, il veut qu'on lui obéisse. La patience est donc antipathique à l'âge où nous possédons toutes nos forces, elle signale l'épuisement de notre énergie: telle est la règle générale; elle subit néanmoins de nombreuses exceptions. Ainsi, un sentiment, une idée fixe, s'emparent de notre cœur, de notre esprit; nous trouvons aussitôt en nous des ressources de patience inépuisables; nous en multiplions les plus mémorables exemples. Certains devoirs passent-ils par la conscience, on les voit inspirer une longanimité de patience que rien ne peut détruire ni ébranler; les femmes mariées même à des hommes pour lesquels elles ne ressentent aucune passion se résignent à entrer dans tous leurs désirs, se sacrifient à tous leurs caprices; il est vrai que l'éducation les a façonnées à l'avance, c'est une destinée néfaste qu'elles accomplissent. Les mots trompent presque toujours les hommes; on s'imagine que dans un état démocratique, où le peuple concourt à la confection des lois, il est soumis seulement à sa volonté individuelle: c'est une grave erreur. En effet, pareille forme de gouvernement ne peut exister qu'en multipliant tous les devoirs et en les rendant inflexibles: or, voilà une source d'où sort la patience, source inépuisable, qui s'infiltre jour par jour dans toutes les occupations dont notre vie se compose. Il n'y a pas de peuple qui, dans tous les genres, ait légué

de plus admirables modèles de patience que les Romains; on peut même affirmer que les exigences de la république les ont préparés au désastreux despotisme de l'empire. Les Français, qui depuis tant de siècles vivent sous le régime monarchique, sont de tous les hommes ceux qui ont le moins de patience.

SAINT-PROSPER.

PATIENCES (*rumex*), plantes de l'immense tribu des *dicotylédones*, et de la famille des *polygonées*; elles se distinguent par leurs feuilles alternes et munies de gaînes à la base; leur calice est ordinairement verdâtre; les étamines, dont le nombre ne dépasse pas quinze, sont insérées au fond du calice, qui recouvre le fruit, le plus souvent de forme triangulaire; le périsperme est farineux. Les *patiences* fournissent plusieurs espèces alimentaires: telles sont, l'*oseille ronde*, l'*oseille vulgaire*, que l'on cultive comme plantes potagères, et qui sert en médecine à faire des bouillons rafraîchissants. Le sel d'oseille se retirait jadis de ces deux plantes; aujourd'hui, il est fourni presqu'en entier par l'*oxalis acetosella*. La *patience* que les botanistes nomment *rumex patientia*, du même genre, et dont la racine est amère, astringente, tonique, est particulièrement employée en médecine dans les maladies cutanées. A. S—R.

PATIN (GUY-), célèbre professeur de médecine au collége royal de Paris, naquit en 1602 à Houdan, village à trois lieues de Beauvais. Il était d'une bonne famille, et non de la lie du peuple, comme quelques-uns l'ont avancé. Son grand-oncle, Jean Patin, s'était distingué dans le siècle précédent: il avait été conseiller au présidial, et avocat du roi à Beauvais; c'était d'ailleurs un fort savant homme. Son père, qui avait étudié pour être avocat, commença l'éducation de son fils; un des premiers livres qu'il lui fit lire fut Plutarque, la *Vie des hommes illustres*. On sait l'influence qu'exerça la lecture de ce livre sur J.-J. Rousseau et sur Francklin. L'effet qu'en ressentit l'homme qui nous occupe fut moins prononcé sans doute; cependant, on peut croire qu'il y puisa ce goût des mœurs antiques, et cette fermeté qu'il a maintes fois montrée. A l'âge de 9 ans, il quitta la maison paternelle pour aller au collége de Beauvais, puis il vint faire sa philosophie au collége de Boncourt à Paris. On voit dans ses lettres qu'il se rappelait avec plaisir le souvenir de son enfance. « Je suis né de bonnes gens, y dit-il quelque part, que je ne voudrais pas avoir changé contre de plus riches. J'ai céans leurs portraits devant mes yeux, je me souviens tous les jours de leur vertu, et suis bien aise d'avoir vu l'innocence de leur vie, qui était admirable. On ne vit pas comme cela dans les villes, et particulièrement à Paris. » Quand il eut fini ses études, on voulut lui faire embrasser l'état ecclésiastique. Mais il refusa résolument, malgré les espérances qu'on lui donnait d'y faire une prompte fortune. Ce refus déplut à ses parents, et surtout à sa mère. Il resta cinq ans sans voir sa famille. Dans cet intervalle, il s'appliqua à l'étude de la médecine. Le succès qu'il y eut lui rouvrit la maison paternelle. Mais les difficultés qu'il avait eues à surmonter furent grandes; et l'on dit que l'état nécessiteux où il se trouva l'obligea de se faire correcteur d'imprimerie pour vivre. Il est donc vrai de dire qu'il fut l'artisan de sa fortune. — On publia après sa mort le recueil de ses lettres. Il ne les avait point écrites pour le public: aussi n'y trouve-t-on ni luxe d'érudition (c'était la manie du temps), ni lourdes dissertations, ni discussions savantes; mais, en récompense, on y rencontre les bons mots, les nouvelles du jour, force détails curieux sur la littérature et les savants du temps, surtout un tour dégagé et naturel, des traits libres et hardis, qui peignent au vif l'esprit et le génie de l'auteur; c'est une conversation sans nul apprêt, sans prétention aucune, familière, enjouée souvent: ce sont les confidences d'un ami à son ami. Du reste, Patin ne se pique pas toujours de dire les choses fort exactement, et on le lui a vivement reproché. Ménage

dit quelque part : « Les lettres de Guy-Patin sont remplies de faussetés.... M. Patin ne prenait pas de précaution dans ce qu'il écrivait, et la préoccupation lui faisait croire mille choses qui n'étaient pas. » — Guy-Patin écrivit plusieurs ouvrages de médecine en latin, entre autres un *Traité sur la sobriété*, et un autre sur l'art de conserver la santé. Ce dernier ouvrage fut imprimé à Paris en 1632, in-12, sous ce titre : *Traité de la conservation de la santé par un bon régime et légitime usage des choses requises pour bien et sainement vivre.* — On prétend qu'il avait composé un commentaire sur Rabelais.—Guy-Patin mourut en 1672 ; il laissa un fils nommé Charles Patin, qui s'est fait connaître par son érudition et sa connaissance des médailles. A. Oc.

Patin. C'était une sorte de soulier dont la semelle était fort épaisse, et que les femmes portaient autrefois pour se grandir. — On appelait aussi, et l'on appelle encore du même nom dans certaines parties de la France, et notamment dans les contrées méridionales, une chaussure destinée à préserver les pieds de l'humidité. Depuis quelques années, les socques, qui ont l'avantage de s'adapter indistinctement à toutes les chaussures, ont prévalu presque partout. Cependant, la modicité du prix a maintenu encore dans quelques localités l'usage du patin primitif, qui se compose d'une forte semelle de bois, parfois à charnière, et plus souvent d'un seul morceau, et sur laquelle est cloué jusqu'à la moitié un chausson de laine.—Mais le mot *patin* est plus particulièrement consacré à désigner une sous-chaussure dont on se sert pour glisser sur la glace. Il est formé d'une semelle de bois au-dessous, et au milieu de laquelle est fixée dans toute sa longueur une lame d'acier qui, limée carrément du côté du talon, vient se recourber à la pointe, comme un soulier à la poulaine. Le patin se fixe sous chaque pied par-dessus les souliers, à l'aide de courroies et de boucles. Celui qui se sert du patin, soit pour voyager, soit pour se divertir sur la glace, s'appelle *patineur*. —Ce genre d'exercice n'est pas nouveau, et il est probable que la nécessité, plutôt que le désir de s'amuser, en a donné la première idée. Il nous vient des régions du nord, et l'on croit qu'il a été inventé en Hollande. On voit dans ce pays les laitières portant des vases pleins sur leur tête, tricotant pendant leur route, franchir en peu de temps des distances très considérables pour aller vendre leur lait dans les villes environnantes. Elles font souvent de la sorte plusieurs lieues avec une rapidité presque incroyable, et qui n'est pas moindre de six lieues à l'heure. Fitz-Stephen, écrivain anglais, rapporte qu'au XIIIe siècle les jeunes gens de Londres s'en allaient sur la rivière Serpentine lorsque la glace était assez forte ; qu'ils attachaient sous leurs pieds, en les assujettissant autour de la cheville, des os d'animaux, et que, armés d'un bâton ferré qu'ils piquaient dans la glace, ils avançaient avec une vitesse comparable à celle d'une flèche. Parfois, ils se plaçaient à une grande distance, puis, venant l'un sur l'autre, le bâton levé, ils s'attaquaient mutuellement, jusqu'à ce que l'un des deux, et quelquefois tous les deux, tombassent sur la glace. Souvent il arrivait que, même après leur chute, ils étaient entraînés fort loin par la seule rapidité de leur élan. Le même auteur nous apprend qu'il a existé à Edimbourg un club des patineurs (*skating club*), dont les membres firent retentir dans toute l'étendue des trois royaumes la renommée des patineurs écossais. Sans avoir, comme nos voisins d'outre mer, fondé une société pour l'amélioration et la propagation du patin, nous ne sommes cependant pas moins habiles qu'eux dans cet exercice. Pendant les hivers rigoureux, comme celui que nous venons d'éprouver, les bassins des Tuileries et du Luxembourg, les gares du canal Saint-Martin, les prairies de la Glacière, voient des essaims de patineurs s'élancer sur leur surface polie, où les uns simulent en patins les figures d'une contredanse, avec autant de grâce que s'ils étaient au mi-

lieu d'une salle de bal, tandis que d'autres, tournant avec adresse, tracent rapidement sur la glace, avec le tranchant de leur patin, toutes les lettres de l'alphabet, ou dessinent des oiseaux, et jusqu'à des portraits. Il y a une quinzaine d'années, la mode de patiner était plus répandue qu'aujourd'hui, et les élégantes de Paris elles-mêmes, couvertes de fourrures, venaient, à l'imitation des dames russes, partager en légers traîneaux ce genre de plaisir. Chez les Norwégiens, l'exercice du patin est le complément obligé de toute éducation militaire : aussi, est-il beau de voir leurs intrépides soldats glisser comme l'éclair sur la pente glacée des montagnes, sans autre aide que deux flexibles planchettes de sapin fixées à leurs pieds, et la remonter avec une rapidité presque égale, sans autre soutien qu'un long pieu au bout armé de fer. — En 1810, un mécanicien inventa des patins destinés à exécuter sur le sol tout ce que les patineurs ordinaires peuvent faire sur la glace. La seule différence entre ces patins et les autres consistait dans la substitution de trois roulettes de cuivre à la lame d'acier. Plusieurs expériences publiques eurent lieu sur les boulevards et dans différents jardins, et furent couronnées de succès. Les patineurs parcouraient avec la plus grande rapidité les plus longues avenues. On peut se souvenir d'avoir vu au théâtre de la porte Saint-Martin le danseur Dumas et sa femme, patiner ainsi sur la scène avec beaucoup de grâce et d'aisance. Toutefois, cet amusement, trop fatigant sans doute, n'est point entré dans nos habitudes. L'exercice du patin ordinaire, pris avec modération, est favorable à la santé. Mais il exige dans celui qui s'y livre autant de prudence que d'aplomb, car il expose à des chutes dangereuses; et souvent on a vu des patineurs téméraires s'engloutir à la file dans un abîme de glace entr'ouvert sous leurs pas. — *Patin*, *patiner* et *patineur* ont encore quelques autres significations : ainsi, en termes de charpentier, un patin, c'est une pièce de bois posée de niveau pour servir de base à la charpente d'un escalier. Les maréchaux appellent *fer à patin* une espèce de fer que l'on met dans certains cas au pied d'un cheval pour le forcer à s'appuyer sur le pied opposé.

VICTOR RATIER.

PATISSERIE. Ce mot a deux sens, car, employé au pluriel surtout, il désigne les produits d'un art qui aujourd'hui n'est rien moins que dédaigné, et, d'autre part, il désigne cet art lui-même. L'art du pâtissier consiste à préparer certaines pâtes délicates et fines, sous toutes sortes de formes, en les assaisonnant avec sagesse et avec une convenable mesure, de viandes, de beurre, de sucre, de confitures, etc. La production principale de cette branche remarquable de l'immense science culinaire est le pâté, mets délicieux, lorsqu'il n'est pas construit d'après des principes vulgaires, lorsqu'il vient de Chartres, d'Amiens, de Strasbourg, et quelquefois de Ruffec et de Toulouse; tout son mérite n'est pas renfermé alors dans cette insignifiante et lourde définition qu'en donnent nos vieux dictionnaires : « Le pâté est une préparation de quelques viandes particulières, bœuf, agneau, volaille, venaison, mise en pâté avec les assaisonnements nécessaires et cuite au four. » Nous ne doutons point que nos savants de l'académie française ne soient très instruits en matière de pâtés; autrement ils mentiraient à leur qualité d'hommes de lettres, d'hommes de goût. Mais, dans leur dictionnaire, il nous ont donné du pâté et de la pâtisserie une définition si sèche que nous n'oserions pas la reproduire ici, tant elle est empreinte d'une sagesse stoïque et d'un mépris irréfléchi, pour l'une des sources les plus douces des jouissances humaines. Peu s'en faut qu'ils ne soient de l'avis impraticable de ce bon M. Lémery, qui ose nous dire gravement qu'il ne faut pas s'accoutumer à l'usage des pâtisseries, non seulement parce qu'elles sont presque toutes pesantes sur l'estomac et difficiles à digérer; mais encore parce qu'il faut toujours préférer, autant que possible, les aliments les plus sim-

ples aux composés. Les pâtés sont de plusieurs espèces, chauds ou froids, petits ou grands; leur forme varie à l'infini. Les plus belles ressources du dessin et de la science architectonique en ont fait des constructions remarquables, flatteuses à l'œil, provoquantes pour le goût. Des idées non moins grandes ont présidé chez les anciens déjà, et président bien mieux encore de nos jours à la structure des autres monuments de la pâtisserie, tels que tourtes, tartes, biscuits, brioches, etc. Winckelmann nous apprend que le cabinet de Portici renferme une grande quantité de moules propres à faire de la pâtisserie; plusieurs ont la figure de coquilles striées, et d'autres de cœur; ils ont été tirés d'Herculanum. Mais que peuvent être ces monuments à côté des œuvres de nos maîtres modernes, dont beaucoup, hélas! sont morts, et dont heureusement les traditions survivent et sont perfectionnées par tant de dignes et illustres élèves. Le mets délicat et recherché connu sous le nom de *petit pâté* a attiré, à une certaine époque, l'attention d'un sévère magistrat, qui sans doute a signé à regret un arrêt de quasi-proscription contre une production aussi chère aux gourmands. Sous le ministère du chancelier de L'Hôpital les petits pâtés se criaient dans toutes les rues de Paris, et il s'en faisait une énorme consommation. Le sévère chancelier de L'Hôpital les ayant regardés dans ce temps comme un luxe nécessaire à réprimer, les petits pâtés ne furent pas défendus, mais, par une ordonnance, on défendit de les crier. Nos rois de France n'avaient pas jadis le même dédain pour un art éminemment agréable. Ils avaient à leur cour un officier appelé *pâtissier-bouche* qui faisait la pâtisserie pour leur table. Il y avait dans la cuisine-bouche quatre pâtissiers-bouche servant par quartier et ayant 300 livres de gages. Quand le roi sortait, le pâtissier-bouche fournissait au coureur du vin pour la collation du roi, deux grands biscuits, huit prunes de perdrigon, six abricots à oreille, et deux lames d'écorce de citron, et pour cela il lui était compté 50 sous. Le pâtissier-bouche donnait au conducteur de la baquenée, quand le roi s'en servait, vingt grands biscuits à 8 sous pièces, 8 livres; six douzaines de petits choux à 3 livres. Les jours maigres, le pâtissier-bouche augmentait un pâté de poires de bon chrétien de 40 sous; un pâté d'œufs brouillés, 40 sous; deux grandes tourtes de fromage à la crême, 40 sous; 24 talmouses, 48 sous; 24 brioches, 48 sous. L'église n'eut pas non plus horreur de la pâtisserie. Pour n'en priver ni ses prélats ni ses fidèles dévots même aux jours de succulente abstinence, elle insinua aux pâtissiers l'adroite et salutaire invention des pâtés maigres et des pâtés aux poissons. Le caractère de la pâtisserie varie selon les goûts et les mœurs des peuples; chaque peuple, chaque province, chaque localité a fourni à cet art ses moyens de succès, a contribué à son immense éclat par des inventions plus ou moins originales, et dont chacune a son caractère propre; dans l'état de civilisation où nous sommes parvenus, la France marche à la tête de la pâtisserie, et après elle viennent l'Italie et la Suisse. On le voit, notre belle patrie n'a répudié aucun genre de gloire. La position même du pâtissier a changé parmi nous. Cet artiste, autrefois de bas étage, jouit maintenant de toute la considération que peuvent assurer l'amour du progrès, le sentiment du goût, et de longs et importants services. On disait proverbialement jadis d'une personne effrontée qu'elle *a toute honte bue*, qu'elle *a passé par-devant l'huis du pâtissier*. Cela vient de ce qu'autrefois les pâtissiers tenaient cabaret, et, parce qu'il était honteux de les fréquenter, les gens prudes n'y entraient que par la porte de derrière, et c'était une effronterie d'y entrer par la boutique ou parle devant. Aujourd'hui, ce serait faire injure à nos pâtissiers que d'assimiler à des cabarets leurs jolis et élégants établissements. Les hommes du meilleur ton, les femmes de la meilleure société, ne rougissent plus d'entrer chez un pâtissier, de goûter ouvertement les produits de son industrie, de

déguster les excellents vins et les liqueurs choisies dont il les accompagne, et de sortir de chez lui sans honte comme sans affectation. Et tout cela est bien, car il faut encourager tous les mérites et leur donner leur plus douce récompense, qui consiste dans l'approbation publique.

A. S.—R.

PATKUL (Jean-Reinhold), Livonien, naquit à Stockholm, dans la prison où sa mère avait suivi son mari, accusé d'avoir, dans la guerre de Pologne, livré, par trahison, la ville de Wolmar à l'ennemi. Charles XI de Suède eut à lutter contre une forte opposition de la part de la noblesse de Livonie, dont il avait restreint les droits et les priviléges. Une députation fut envoyée à Stockholm en 1689, à l'effet de terminer les contestations qui s'étaient élevées à ce sujet. Patkul en faisait partie. Il était alors capitaine au service de la Suède. C'était un ardent jeune homme, possédant des connaissances étendues. Malgré la défection de plusieurs députés, qui trahirent leur mandat, il soutint les priviléges de la Livonie avec une chaleur digne de la cause qu'il défendait. Il excita même l'intérêt du roi, et s'en retourna rempli d'espérances. Cependant, rien ne fut changé. En qualité de député de la Livonie, il adressa au gouverneur-général de Suède, à Riga (1692), une lettre énergique, où il exaltait les plaintes de sa patrie. Il terminait par cette réflexion imprudente: « Que la Livonie, pour son indépendance, aurait mieux fait de s'exposer à toutes les chances d'une guerre avec la Russie et la Pologne, que de se soumettre à un gouvernement qui l'opprimait. » Sa position devenait équivoque. Il fut sommé, ainsi que les conseillers de la Livonie et le grand-maréchal, de se présenter à Stockholm pour y rendre compte de sa conduite. On apprit en même temps qu'ils étaient inculpés de rébellion et menacés de la peine réservée à ce crime. Dès 1693, Patkul s'était réfugié en Courlande, par suite d'une altercation qu'il avait eue avec son lieutenant-colonel; mais on lui donna un sauf-conduit, et il se rendit à Stockholm. Il quitta cette ville au mois d'octobre pour se retirer à Erwahlin, en Courlande, après avoir écrit au roi une lettre justificative de sa conduite. Néanmoins, sa querelle avec son lieutenant-colonel et sa fuite à l'étranger le firent condamner à la dégradation, qui devait être suivie de la peine de mort et de la confiscation de ses biens. Ne jugeant plus sa vie en sûreté en Courlande, il gagna la Suisse, sous le nom de *Fischering*, et se voua entièrement à la culture des sciences, principalement à la politique et à la philosophie. Il vint en France, et, par la protection du lieutenant-général saxon de Flepreming, il fut admis, en 1698, en qualité de conseiller intime au service de la Saxe, après avoir en vain sollicité sa grâce de Charles XII. L'électeur de Saxe, roi de Pologne, Auguste II, avait à cette époque, comme allié du Danemarck et de la Russie, dressé un plan de guerre contre la Suède pour lui reprendre la Livonie. Patkul, n'écoutant que sa haine et sa vengeance, embrassa ce projet avec ardeur. Il arrive à Moscou, et le traité d'alliance entre la Russie et la Saxe est signé; en Livonie, ses efforts furent moins heureux. Lorsqu'on apprit à Stockholm ses menées et la part qu'il avait prise au manifeste de la Pologne contre la Suède, l'arrêt qui le frappait fut regardé comme irrévocable. Le mémoire qu'il publia fut brûlé par la main du bourreau. Il se vengea en engageant le tsar Pierre à faire brûler de même, sur la place de Moscou, la réfutation de la cour de Suède. Cette audace porta à son comble le ressentiment du jeune Charles XII, qui était alors à l'apogée de sa gloire. Patkul, par les services qu'il rendit à Pierre, dans plusieurs négociations importantes, se concilia l'estime de ce monarque, qui le nomma son représentant auprès d'Auguste. Ce fut en cette qualité qu'il résida en Saxe en 1704; et il fut élevé à la dignité de général en chef des troupes auxiliaires que le tsar envoyait à son allié. Il s'empara de Varsovie par capitulation; mais il fut

bientôt obligé de l'abandonner. Charles XII, poursuivant le cours de ses victoires, entra en Saxe par la Silésie. Des négociations avec le vainqueur en furent la suite. Patkul n'épargna rien pour susciter de nouveaux ennemis à la Suède; son acharnement fut sans succès; la crainte qu'imposaient les armes de Charles XII paralysait la jalousie et la haine qu'il inspirait aux autres gouvernements. Il tenta de nouer entre son maître et Auguste une nouvelle alliance, qui devait se consommer dans une entrevue des deux souverains. Il était déjà fiancé à une jeune femme noble et riche, quand le sort le trahit. Il fut arrêté, contre le droit des gens, et conduit d'abord à Sonnenstein, puis à Kœnigstein. Cette arrestation était une condition imposée par le vainqueur, condition sans laquelle il n'accordait ni paix ni trève. Les raisons qu'Auguste fit valoir pour justifier cet attentat n'étaient satisfaisantes ni pour son temps ni pour la postérité. Patkul écrivit lui-même sa défense. Auguste avait ordonné de ne rien négliger pour le faire évader; mais le commandant, qui voyait une occasion de fortune, exigeait une rançon exorbitante; les pourparlers retardèrent le moment de l'élargissement, et bientôt il ne fut plus temps. Patkul fut livré à la Suède, en vertu de l'article 11 de la paix d'Altranstadt. En vain Pierre réclama-t-il l'extradition de son ministre. Le prisonnier fut emmené par les Suédois quand ils évacuèrent la Saxe. Le 10 octobre 1707, il fut condamné à mort par un conseil de guerre, assemblé près de Casimir, à huit mille de Posen, exécuté et écartelé. Cette puérile vengeance de Charles XII, cette sévérité avec laquelle il fit exécuter le jugement, restera toujours comme une tache dans son histoire. En 1713, Auguste fit rassembler les ossements du malheureux Patkul, pour les faire inhumer honorablement à Varsovie, comme une réparation à un crime imposé par les malheurs de la guerre (*v.* mon *Histoire de Charles XII*, v. 1, Christ., 1835). J.-F. DE LUNDSLAD.

PATOIS. C'est, à proprement parler, le langage brut de la patrie; c'est l'idiome primitif, parfois modifié, des autochtones. A ces informes essais, successivement dégrossis par l'usage, élaborés par la poésie, et bientôt rendus harmonieux quand les climats favorisés d'un ciel rendent l'euphonie nécessaire aux organes plus délicats, peut succéder une langue plus ou moins parfaite, et d'autant mieux accueillie de l'étranger qu'elle se recommande par des ouvrages excellents. De ces rudiments des langues, il subsiste toutefois, surtout dans les campagnes, et loin des capitales, quelques anciens vestiges : ce sont les patois. Il n'est pas d'état un peu étendu qui n'ait des patois, des dialectes. La France en compte un assez grand nombre, outre deux langues, le bas-breton, débris fort important du vieux celtique, et le basque, autre ruine adoucie sous un ciel plus riant; ce sont le picard, qui n'est guère que le français du moyen âge; le bourguignon, et la langue du midi, que l'on parle en Provence et en Languedoc, reste gracieux du roman. Ce dernier idiome fut employé par les troubadours et servit au Toulonsain Goudouli, dont les poésies ne sont pas sans mérite. La Monnoye nous a laissé en patois bourguignon un recueil de Noëls pleins d'esprit et de malice. Plusieurs de nos départements offrent, sinon un patois complet, du moins une foule de mots que l'on a trop dédaignés. A la vérité, ils n'appartiennent pas ou ils n'appartiennent plus à la langue française de nos jours, qui aurait pu et qui devrait s'approprier beaucoup de ces termes très pittoresques : pour exprimer certaines choses, ils offriraient des univoques qui nous manquent, et peindraient des nuances d'idées que nous ne pouvons rendre exactement sans de languissantes périphrases. Plusieurs bons esprits ont depuis long-temps senti la nécessité de recueillir et de publier nos patois : leur travail a reçu l'accueil de la reconnaissance, parce que les hommes judicieux en ont senti la difficulté et les avantages. Il n'est pas donné à tout le

monde de composer des glossaires aussi piquants que celui que La Monnoye a placé à la suite de ses Noëls ; mais il est peu d'hommes instruits qui ne puissent rassembler le vocabulaire du patois de leur contrée, et c'est ce qu'on a déjà fait avec plus ou moins de succès dans plusieurs de nos départements. Outre les publications spéciales, on trouva quelques bons recueils de ces expressions, aujourd'hui moins dédaignées, dans le *Magazin encyclopédique*, dans les *Mémoires de l'académie celtique*, et dans ceux de la *Société des antiquaires de France*. En 1812, le ministre de l'intérieur avait prescrit aux préfets de recueillir les patois de leurs départements, et même d'envoyer écrite dans ces idiomes la parabole de l'*Enfant prodigue* : ce travail, qui a produit quelques utiles matériaux, ne fut pas aussi bien exécuté qu'il pouvait l'être, tant étaient grands les événements de l'époque, qui absorbaient toute l'attention de l'administration. C'est en grande partie un travail à recommencer ; il faut recueillir et conserver les mots de nos patois, ne fût-ce que comme un monument curieux du vieux idiome, soit celtique, soit roman, soit tudesque, et comme expressions propres à expliquer parfois le texte d'actes importants. Il vient de paraître un livre dont le titre est assez piquant et l'objet fort utile : ce sont des *Leçons de français* à l'usage de l'académie française, par un Bas-Breton (M. Daniel de Kergoap). C'est un gros volume in-12 de 442 pages, qui a pour objet l'examen et la critique de la dernière édition du *Dictionnaire de l'académie*. Ce livre présente quelques observations judicieuses, et revendique avec raison l'admission dans le vocabulaire de la langue nationale de quelques mots de patois qui serviraient à combler plusieurs lacunes dans ce précieux recueil de nos richesses grammaticales,

Qui, toujours très bien fait, est toujours à refaire.

En effet, souvent on trouverait dans les patois, dont certains mots ont toujours quelque chose de la forme française, des expressions bien supérieures à celles que nous tirons des vocabulaires étrangers, de quelques-uns desquels nous avons extrait mal à propos plusieurs termes barbares à désinences insolites. Citons-en un entre cent autres : le mot *budget* (que les Anglais prononcent *bôdgette*) n'est autre chose que notre *bougette*, notre sac de cuir, qu'il ne fallait pas emprunter défiguré par une altération barbare, c.-à-d. étrangère, tandis que l'idée qu'il offre pouvait être beaucoup mieux représentée par un dérivé de notre substantif *finance*, fort connu, très intelligible, et qui n'a rien de dur. Cette création d'un dérivé nécessaire pour remplacer une périphrase n'aurait assurément rien eu de choquant. J'en conclus qu'il ne faut pas admettre légèrement dans notre belle langue ces expressions étrangères, la plupart cacophoniques, dont il est difficile de déterminer le genre et à peu près impossible d'adoucir la rudesse. C'est surtout quand nous pouvons dans nos patois rencontrer d'heureuses expressions qu'il ne conviendrait pas de nous approprier les mots étrangers qui *hurlent d'effroi de se voir accouplés* avec nos expressions françaises.

LOUIS DU BOIS.

PATRAS ou BALIABADSA, *Patræ*, plus anciennement *Aroé*, ville de la Grèce en Morée. Elle est la capitale de la partie du territoire grec qui comprend l'Achaïe et l'Élide, aux petites Dardanelles, dans le golfe de Lépante. Importante par son commerce, elle renfermait autrefois une population de 22,000 habitants. Elle eut beaucoup à souffrir d'un tremblement de terre. On la regardait, dans la guerre de l'indépendance, comme un poste militaire qui assurait la communication de la Morée avec Lépante, l'Albanie et la Romélie, théâtre de la guerre entre les Grecs et les Turcs. Elle fut incendiée par ces derniers le 4 avril 1821, puis reprise par les Grecs, et enfin complètement détruite, étant tombée entre les mains des Turcs le 15 du même mois. Après l'évacuation de la Morée par les troupes égyptiennes, le général Maison

prit Patras par capitulation le 5 octobre 1828; depuis cette époque, le pavillon grec flotte sur la ville. A la paix qui a suivi la reconnaissance de l'indépendance de la Grèce, elle a commencé à se relever de ses ruines. Elle compte déjà une population de 7,000 ames. Bâtie sur une colline près de la côte orientale du golfe, elle est défendue par une forteresse. Sa position, comme point central du commerce de la côte de Livadie, des îles Ioniennes et de la partie septentrionale de la Morée, lui promet le retour de son ancienne prospérité après quelques années de paix. Son port, au nord de la ville, n'est guère meilleur qu'une baie ouverte, quoique l'ancrage y soit bon.

C. L.

PATRE, celui qui garde, qui fait paître les troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres, etc. Il se dit ordinairement de ceux qui sont les moins considérables d'entre les bergers, des enfants qui conduisent de petits troupeaux, *pastor armentitius*: le feu a été mis dans cette forêt par quelques *pâtres* qui se chauffaient; les *pâtres* de Nubie, dit Boileau; depuis le chef de la tribu de Juda, dit Fleury, jusqu'au dernier cadet de Benjamin, ils étaient tous laboureurs et *pâtres*. — Tout le monde sait que le pape Sixte V avait été *pâtre*; et Voltaire dit dans sa *Henriade*:

> Le pâtre de Montalte est le rival des rois,
> Dans Paris, comme à Rome, il veut donner des lois.

Y.

PATRES CONSCRIPTI, nom qui fut donné aux sénateurs dans les commencements de la république. Tarquin-le-Superbe avait fait mourir un grand nombre de sénateurs pendant la durée de son règne. Les consuls, pour les remplacer, choisirent les plus distingués de l'ordre des chevaliers, et les firent inscrire (*conscribere*) dans les rangs des sénateurs. De là la distinction entre les *patres*, anciens sénateurs, dont les pères avaient été nommés par Romulus, et les *conscripti*, sénateurs nouveaux introduits sous la république dans l'assemblée. Bientôt le nom de *patres conscripti* fut donné indifféremment à tous les sénateurs.

X.

PATRIARCHE. Ce nom, qui signifie *chef des tribus* ou des *pères*, a été donné par les livres saints aux principaux chefs de famille qui vécurent avant le déluge ou après, et qui précédèrent Moïse. Nous allons esquisser rapidement leur histoire. — Dans le jardin d'Éden, l'homme, n'ayant ni les regrets du passé ni des craintes pour l'avenir, goûtait le genre de bonheur attaché aux sensations du premier âge: ses besoins peu nombreux obtenaient une satisfaction soudaine, et tandis que la variété de la terre et la présence de sa compagne excitaient doucement ses sens, le spectacle imposant des cieux pénétrait son cœur d'une admiration religieuse. Mais cet état de calme devait être de courte durée. — Accablés sous le poids des malédictions célestes, l'homme et la femme nommée *Ève*, c'est-à-dire *existence*, parce qu'elle a été la mère de tous les humains, se couvrirent de peaux de bêtes desséchées, et sortirent à l'instant du jardin témoin de leur félicité. Ils eurent bientôt des enfants auxquels ils transmirent le poids des peines qu'ils avaient à supporter. Caïn, mot qui signifie *acquisition*, fut l'aîné des enfants mâles, et Abel, *vanité* selon les uns, *affliction* selon les autres, vit le jour après lui. C'est le premier développement des passions humaines que la Genèse peint dans le drame si connu dont ils sont les acteurs. Dans ses courses lointaines, Caïn eut plusieurs fils et filles inventeurs des arts et métiers. Cependant, le premier homme et sa compagne moururent après avoir ressenti toutes les peines de l'existence, et avoir reporté souvent les yeux vers le jardin des délices. On cite dans la multitude de leurs enfants un fils nommé *Seth*, mot qui signifie *destiné*, parce qu'il fut destiné à remplir dans le cœur de ses pères le vide qu'y avait laissé la perte d'Abel. Les Sabéens, ou adorateurs des corps célestes, l'ont regardé comme leur fondateur. Du temps de son fils Énos, on commença à rendre un culte public à l'Éternel. Jus-

que là, l'adoration se faisait en famille. Énos, son arrière-petit-fils, marcha avec Dieu. Enfin, le fils d'Enoch, Méthusala ou Mathusalem, parvint à la plus excessive vieillesse; il compta 969 ans, et fut aïeul de Noé, qui, après avoir engendré Sem, Cham et Japhet, survécut au déluge. Les savants rabbins soutiennent que la mémoire des patriarches anté-diluviens s'est conservée, parce qu'ils se livrèrent à l'observation de la nature, à l'astronomie et aux idées spéculatives; qu'ils s'efforcèrent de civiliser les hommes, et qu'ils se transmirent les uns aux autres, comme des chefs d'école, les résultats de leurs réflexions. C'est principalement à Sem, le plus intelligent de ses trois fils, que Noé confia le dépôt de ses connaissances. Ce nom de *Sem* signifie *homme de réputation*. Il eut cinq fils : Élam occupa la Perse, Assur l'Assyrie, et bâtit Ninive; Aram donna son nom à la contrée syrienne, Lud aux peuples de Lydie, et Arphaxad, le troisième fils, par ordre de naissance, fut, suivant Josèphe, le père des Chaldéens, et engendra Héber, de qui les Hébreux tirent leur origine et leur nom. Phaleg et Jectan sont les deux fils d'Héber : celui-ci eut plusieurs enfants, au nombre desquels Ophir et Gavila, noms de pays fameux dans l'Écriture : sa postérité s'étendit jusque dans l'Inde. Le nom de *Phaleg* signifie *partage* : il le reçut, parce que de son temps, est-il dit, la terre fut partagée. Il eut pour descendants successifs Réhu, Sarug, Nacor et Taré, père d'Abraham. Jusqu'ici, Moïse s'est occupé de l'humanité en général; maintenant il devient plus spécial, il ne va plus parler que de la formation d'un peuple. Dans la dispersion sur la terre, chaque portion de la grande famille de Noé prend une route différente : une de ces familles demeurera plus rapprochée que les autres des traditions primitives, et après des traverses infinies elle fera jouir l'humanité entière du produit de ses conceptions. C'est par la vie pastorale qu'il commence. Abraham peut, à juste titre, être regardé comme le législateur de cet état qui appartient à l'enfance des sociétés, sous ce rapport qu'il se lie à la vie nomade. Il s'appelait d'abord *Abram* (père élevé); mais, suivant l'usage des Orientaux, qui changeaient de nom dans les circonstances extraordinaires de leur vie, ce nom fut modifié en celui d'*Abraham* lorsque l'espoir lui a été donné qu'il deviendrait le père d'une multitude de nations. Hur en Chaldée est la ville où il naquit. Sa renommée s'étendit dans tout l'Orient, et a augmenté d'âge en âge. Les Persans ont vu en lui leur prophète Zeradocht ou Zoroastre; on l'a confondu avec le Brahen ou Brahma des Indiens; les Arabes l'ont honoré comme le père de leurs tribus, et les musulmans se rendent en pélerinage à son tombeau, avec non moins de zèle qu'à la Mecque. Comme peinture de mœurs surtout, l'histoire d'Abraham et celle des patriarches qui lui succédèrent offrent une série de petits tableaux aussi remarquables par la pensée que par l'exécution, et que de témoignages pour en attester la fidélité! De nos jours encore, une foule de voyageurs, en traversant l'Arabie, se sont crus transportés sous les tentes du père des croyants; même hospitalité, même union de la famille, même respect pour le chef, mêmes travaux, même physionomie, mêmes costumes, tout enfin rappelait à leur souvenir les récits dont on avait bercé leur enfance, et les transportait, comme malgré eux, à l'origine du genre humain. Enfin, Abraham mourut dans une bonne vieillesse, sans infirmités ni douleurs et rassasié de jours. Car c'est ainsi que les livres saints nous représentent le terme de la vie, dont on finit par être rassasié comme d'un banquet où l'on n'a rien mangé d'amer, et dont on sort sans regret et sans douleur. — Dans la vingtième année du mariage d'Isaac, Rébecca eut à souffrir une grossesse orageuse, qui se termina par la naissance de deux jumeaux. Ésaü, tout couvert de poils, devint très habile chasseur, et fut particulièrement chéri de son père, à qui il rapportait le produit de ses courses; l'autre, qu'on appela Jacob, parce qu'à sa naissance il tenait le talon

de son frère dans la main, fut d'un extérieur plus agréable, d'un caractère plus doux et d'une intelligence plus élevée: c'est pourquoi Rébecca le préférait. Après avoir furtivement surpris la bénédiction qui appartenait à son frère par droit de primogénitnre, il est obligé de fuir en Mésopotamie, et dès lors commence pour lui une carrière pleine de douleurs et de luttes. Il eut 12 enfants, pères des tribus d'Israel. Un des épisodes les plus touchants de sa vie est la mort de Rachel, son épouse, sa première amante. Non loin d'Éphrate, elle éprouva des douleurs d'enfantement si longues et si terribles qu'elle en fut épuisée; enfin, le souffle seul lui restait quand la sage-femme s'écria : « Courage! tu as encore un fils. » La pauvre mère le regarde, rassemble ses forces pour lui donner le nom de *Benoni*, qui veut dire *fils de ma douleur*, et rend le dernier soupir. Comment peindre le désespoir du patriarche? Il changea ce nom de Benoni, trop déchirant à prononcer, en celui de *Benjamin* (fils de ma droite). Il éleva sur le chemin d'Éphrate un simple monument à la mémoire de Rachel, et l'on sait combien les enfants de cette femme adorée lui furent toujours chers. — Après la mort d'Isaac, son père, Jacob resta en Canaan, où son cœur fut bientôt frappé de la perte de Joseph. Qui n'en connaît l'histoire représentée sous tant de formes, dont aucune n'a éclipsé la narration simple et pathétique de l'auteur hébreu?— A mesure que la religion s'établissait chez des peuples qui n'avaient ni la même langue ni les mêmes usages, l'on jugea convenable que les Latins, les Grecs, les Syriens, les Cophtes et les Égyptiens, eussent chacun chez eux un supérieur ecclésiastique pour y maintenir l'ordre et l'uniformité dans la discipline, et pour y terminer les différends entre les évêques lorsqu'il n'était pas possible de convoquer un concile général. Dès que l'église eut échappé au glaive des persécutions, nous voyons plusieurs églises érigées en patriarcats. Ce sont celles de Rome, d'Antioche, de Jérusalem, d'Alexandrie et de Constantinople. Aujourd'hui, il y a deux patriarches en Grèce, l'un pour les dissidents, l'autre pour les églises unies; les Arméniens, les Cophtes, les Maronites, les Russes, ont aussi le leur.

L'abbé J.-G. Chassagnol.

PATRICE, PATRICIAT, Patricien. Ces mots, qui dérivent tous des mots *pater* (père) et *ciere* (appeler), ont eu, chez les Romains, des significations analogues qui permettent de les comprendre dans un seul et même article. Quand Romulus fonda Rome, il choisit parmi les bannis qui formaient son peuple cent personnes d'élite, qui avaient d'ailleurs sur les autres la priorité d'âge (*seniores*), et en forma son sénat. Telle fut l'origine des *patriciens*, ainsi nommés parce que, seuls entre ce ramas d'aventuriers qui composaient la peuplade romaine, ils pouvaient nommer leur père (*qui patrem ciere possent, id est ingenui*, dit Tite-Live). Depuis, le nombre des sénateurs fut porté à trois cents; mais les cent de la création de Romulus prirent le titre de *patres majorum gentium* (sénateurs des grandes familles), et les autres furent toujours appelés *petits patriciens* (patres minorum gentium). Les grands patriciens, pour marquer l'ancienneté de leur noblesse, portaient sur leur chaussure un petit croissant d'argent ou d'ivoire. Les descendants de ces sénateurs de diverses créations, dont la dernière s'arrête au consulat de Brutus, l'an premier de la république romaine (la 244e depuis la fondation de Rome), formèrent l'ordre des patriciens, et, sans avoir besoin d'être revêtus d'aucune autre dignité, ils jouissaient de toutes les prérogatives de la noblesse, et formaient la classe de qu'on appelait parmi nous, sous l'ancien régime, les *gens de qualité*. Les autres Romains dans l'origine n'étaient, comme on sait, que des esclaves fugitifs qui étaient censés n'avoir ni père ni famille. Selon Vossius, ce titre de *patricien* (patricius) n'est autre que celui de *pater* avec un augmentatif, comme du mot *ædilis* on a fait *ædilitius*, et de *novus*, *novitius*. Les pa-

triciens formèrent toujours dans l'état un ordre distingué, et fort ennemi de l'ordre des plébéiens. Long-temps ils s'opposèrent avec succès à ce que les plébéiens parvinssent au consulat et autres charges curules. « Les familles patriciennes obtinrent seules, dit Montesquieu, toutes les magistratures, toutes les dignités, et par conséquent tous les honneurs civils et militaires. » Il n'y avait qu'eux qui pussent triompher, puisque seuls ils pouvaient commander les armées. Ils avaient même un caractère sacré, en ce qu'il n'y avaient qu'eux qui pussent prendre les auspices et exercer les sacerdoces. Enfin, le moment vint où les plébéiens se firent jour à toutes les dignités ; mais la distinction des races ne fut point abolie : les plébéiens dont les pères avaient été décorés des charges curules, et qui furent admis au sénat, ne se confondirent jamais avec les patriciens, mais formèrent une classe intermédiaire, celle des *nobles*. Il arrivait même que certains patriciens n'étaient point nobles, parce qu'aucun de leurs ancêtres n'avait eu de charge curule. Il en résulta qu'ils finirent par être en minorité dans le sénat et dans les colléges sacerdotaux. Il ne leur était pas permis de s'allier avec les plébéiens ni de les adopter, mais un plébéien pouvait adopter un patricien et le faire passer dans l'ordre du peuple, ce qui rendait le fils adoptif habile à être tribun du peuple : c'est ce qui arriva au fameux Clodius (*v.*), l'ennemi acharné de Cicéron (*v.*). Les patriciens, même après la perte de leurs autres prérogatives, conservèrent seuls le droit de nommer le magistrat appelé *interroi*, et l'attribution de certains sacerdoces. — Un lieu commun réunissait les patriciens et les plébéiens, c'était le *patronage* (*v.* ci-après). L'orgueil et la dureté des patriciens de Rome sont passés en proverbe ; et c'est en peignant au vif cette lutte incessante des deux ordres que l'abbé de Vertot a enrichi notre langue d'un chef-d'œuvre non moins oratoire qu'historique. Le titre de *patricien* s'est conservé dans les républiques italiennes : un *patricien* de Venise, de Bologne. Après que l'empire des Césars eut remplacé à Rome les formes républicaines, la plupart des antiques races patriciennes, déjà si fort décimées par les guerres civiles, furent assez rapidement détruites par la cruauté des empereurs. La connaissance des anciennes familles finit par se perdre et par s'éteindre, et le prince créa de nouveaux patriciens, qui ne venaient plus de race, mais de la seule faveur du maître. Ces patriciens de création impériale sont ceux que nous nommons *patrices*. Selon l'historien Zosime, Constantin-le-Grand érigea cette nouvelle dignité, et un certain Optatus en fut revêtu le premier. Constantin et ses successeurs attribuèrent ce titre à leurs principaux conseillers, non parce qu'ils étaient descendus des anciens pères du sénat, mais parce qu'ils étaient comme les pères de la république ou du prince. Cette dignité de patrice devint la première de l'empire. Justinien, dans sa 62e novelle, l'appelle *summam dignitatem*. « On le créa patrice, s'écrie notre La Fontaine (lorsqu'il veut élever si haut la gloire de son *paysan du Danube*). » Les patrices en effet précédèrent les préfets du prétoire et les consuls, au-dessus desquels ils prenaient séance dans le sénat. Cette dignité ne s'accordait qu'à ceux qui avaient exercé les premières charges de l'empire ou qui avaient été consuls. Pendant la décadence de l'empire d'Occident, les chefs ambitieux qui faisaient la loi aux derniers empereurs prenaient, en Italie, le titre de *patrice*, témoin le patrice Oreste, qui fit proclamer empereur son fils Augustule. Il y a eu aussi dans les Gaules le patrice Aetius, qui vainquit Attila dans les plaines de Châlons. Les empereurs d'Orient donnaient le titre de *patrice* aux gouverneurs de leurs provinces éloignées. Le patrice Heraclius, gouverneur d'Afrique, fut père de l'empereur de ce nom. Quelquefois aussi ils le conféraient à des princes barbares : ainsi, Clovis vit l'empereur Anastase lui envoyer les ornements du patriciat. Plus tard, les rois Pépin et Charlemagne reçurent des papes le titre de *patrices* de

Rome, titre qui passait encore pour supérieur à la royauté barbare. Charlemagne ne quitta le patriciat que pour prendre la qualité d'empereur. — Dans les livres *carolins*, attribués à ce prince, le patrimoine de saint Pierre, c.-à-d. les terres concédées aux pontifes en vertu des donations de Pépin et de Charlemagne, est appelé le *patriciat* de saint Pierre.

CH. DU ROZOIR.

PATRIE. Lieu où l'on a vu le jour; où sont les affections, les traditions, les espérances, les propriétés de la famille; où sont groupées des familles amies, alliées par une communauté d'origine, de mœurs, de religion; où sont réunies des communautés distinctes, mais rattachées en corps par les mêmes droits, les mêmes devoirs, la même législation, la même puissance. Ainsi, l'amour de la patrie, l'affection de localité, l'esprit de famille, l'égoïsme, dérivent tous du même sentiment, large et noble pour les cœurs généreux, mesquin et personnel pour les ames étroites ou cupides. Les humanitaires le portent à son dernier degré d'expansion; les égoïstes le condensent en eux-mêmes. On a dit que le christianisme plaçait la patrie hors de la terre des vivants; il a deux patries en effet, la patrie de l'ame dans les régions de Dieu, la patrie du corps dans la fraternité, la charité, la liberté évangélique. — Patrie! ce mot résonne harmonieusement aux oreilles républicaines. Malheur au citoyen dont le cœur ne tressaille point au nom de *patrie!* Elle n'existe que dans les états où le peuple possède la souveraineté: le citoyen est un élément nécessaire de la cité; il se confond avec elle; il l'aime comme il s'aime; il fait pour elle tout ce qu'elle ferait pour lui, et il croit faire pour lui tout ce qu'il fait pour elle. Les républicains ont une patrie parce que la vertu, le bonheur, la gloire de la cité sont la propriété indivise des citoyens. Les esclaves vivent dans leur pays; mais, comme les galériens attachés au mat, ils le regardent avec effroi. Des sujets peuvent exister volontairement et trouver du bonheur sous l'empire d'un prince: chacun s'y crée une ombre de république dont ses propriétés composent le territoire, et sa famille la cité. On ne peut vivre dans l'état; on vit en soi-même. De là l'égoïsme dans les monarchies. — Le patriotisme est un culte d'amour; il a toute l'ardeur, toutes les superstitions, tout le fanatisme d'une religion: bonheur, gloire, immortalité; il promet, il accorde toutes les immunités sociales; il suscite ce Léonidas, qui se dévoue lui-même, ce Timoléon qui dévoue son frère, ce Brutus qui dévoue ses enfants, cet autre Brutus qui dévoue son père: on lui doit le sacrifice de Régulus, la résistance de Sertorius, la pudeur de Scipion, le zèle des Gracques, l'austérité de Phocion et de Caton, les vertus de Cornélie, l'éloquence de Démosthène et de Cicéron. Où la patrie n'est rien, la loi est tout: tout ce qu'on peut désirer, tout ce que l'on peut attendre, c'est l'obéissance. Le patriotisme remplace les lois et donne des mœurs. Lacédémone lui dut la brutale austérité des Spartiates. Les Crétois, les Romains, lui durent leurs vertus. Les Samnites n'avaient d'autres lois que leur amour pour la mère commune. — Filmer confond la patrie avec le territoire: sophisme bizarre, qui prouve qu'un esclave doit aimer la Morée comme Epaminondas aimait la Grèce! Toutefois, la *terre promise* était tout pour les Hébreux. Moïse a fait avec la religion ce que la loi n'aurait pu faire. La religion, la loi, l'indépendance, la grandeur et la liberté, il avait tout placé dans l'héritage que Jéhovah promettait à son peuple. De là l'opiniâtreté des Juifs dans les guerres défensives, leur impatience dans la servitude, leur tentative pour rétablir le temple, le désespoir qui les fit s'ensevelir sous ses ruines. — L'amour de la patrie est extrême, mais il est passager; il suit les modifications du gouvernement républicain: il s'éteint avec lui. La terre, au contraire, est stable, et les Israélites avaient une patrie qui devait être éternelle, qui ne pouvait périr avec les lois de la cité, qui devait rappeler sans cesse ses vœux; le

courage et le patriotisme des citoyens. Mahomet a tenté l'ouvrage de Moïse; mais dans l'islamisme, l'ordre religieux étant sorti de l'ordre politique, La Mekke, comme Jérusalem, est une ville sacrée, voilà tout : ce n'est plus la cité souveraine du peuple à qui l'empire du monde fut promis. — La patrie, c'est la loi. Lorsque la loi est l'ouvrage de tous, chacun l'aime comme son propre ouvrage; il l'aime parce qu'elle fait son bonheur privé, et cet amour devient effréné lorsqu'il la contemple comme la source et l'égide de la prospérité publique, lorsque les grandes actions qu'il entreprend pour elle sont suivies d'une noble prééminence dans l'opinion des citoyens, lorsque la récompense qui les suit tire sa valeur, non de l'estime qu'on y attache, mais du bonheur public qu'elles ont produit. Les institutions de la cité suscitent le patriotisme des citoyens, et le territoire qu'elles régissent forme un sol sacré par la liberté qu'il conserve et le bien-être dont il jouit. L'amour de la patrie est la première vertu des républicains, ou, pour mieux dire, il enfante toutes les vertus des républiques : ce n'est pas l'ambition des monarchies, l'orgueil des aristocraties, l'avarice du despotisme; c'est l'amour de la loi qui obéit même alors qu'il commande; qui commande même alors qu'il obéit. —Dans l'antiquité, le patriotisme contractait je ne sais quel caractère exclusif et haineux, austère et féroce : les voisins étaient des barbares, les étrangers des ennemis. La fraternité du christianisme vint adoucir la rude âpreté de ces mœurs. Il étendit les liens qui rattachent les hommes sans affaiblir ceux qui groupent les concitoyens. De nos jours, l'amour de l'humanité est venu amortir, et peut-être éteindre l'amour de la patrie. Un esprit cosmopolite, portant en tous lieux une bienveillance universellement égale, trouve étroite et mesquine cette affection de la famille, de la commune et de la patrie. On n'aime rien pour vouloir tout aimer; on ne formera pas un seul peuple, et on n'aura plus de peuples; le droit des gens tuera le droit public, suite funeste de l'excès même dans le bien. L'abus d'un principe finit toujours par tuer le principe. —Le patriotisme fait naître une harmonie admirable entre les citoyens; il les lie par une passion commune qui fait tout céder à l'intérêt commun, et qui rend le corps de l'état, sinon invulnérable, du moins invincible. Il absorbe toutes les passions et s'alimente, s'agrandit de toute la force qu'il leur enlève. C'est le sentiment unique du citoyen. « Cicéron n'aime pas la patrie, dit Brutus à Atticus, il n'aime que les louanges qu'on lui donne et qu'il se prodigue. Ceux qui craignent la pauvreté, l'exil, la mort, n'aiment pas la patrie. Moi, je ne vois Rome qu'où je trouve la liberté; je ne suis né, je ne dois vivre que pour défendre et délivrer mon pays. » Dans les états despotiques, le despote seul aime la patrie; il l'aime comme le Cafre chérit le prisonnier qu'il va faire cuire et qui doit le nourrir. Dans les monarchies, les grands, ont pour le pays un amour égal aux bienfaits qu'ils ont reçus ou qu'ils attendent du prince qui gouverne : un Turc peut aimer le sultan, un boyard peut aimer le tsar, un Autrichien peut aimer l'empereur; aucun ne peut aimer la patrie, ils n'ont pas de patrie. On cherche la cause des grandes actions des monarchies modernes dans le patriotisme : on ne saurait l'y trouver. La soif de l'or et des honneurs, le besoin de défendre un état de choses sans lequel on ne serait rien, cet honneur national qui indigne les classes civilisées contre toute domination étrangère, les malheurs d'une invasion menaçant le peuple d'une ruine imminente, sont l'unique mobile du courage dans les guerres nationales. Dans les discordes civiles, l'esprit de parti naît du mécontentement qu'on ressent du prince actuel et des espérances que fait naître le prince futur. — Les états représentatifs qui, sous certains rapports, se rapprochent des républiques, peuvent, jusqu'à un certain point, réveiller l'amour de la patrie : là se trouvent trois grands corps politiques. La monarchie, moins absolue,

plus restreinte, ne saurait, comme ailleurs, rapporter l'état à elle-même et à elle seule ; elle tâche de se l'approprier sans pouvoir l'absorber. Charles Ier succombe dans sa lutte contre le peuple, Jacques II succombe dans sa lutte contre les pairs. En France où les noblesses surabondent, mais où l'aristocratie fait défaut, la monarchie n'a eu à disputer la patrie qu'au corps populaire. A l'assemblée législative, Louis XVI est vaincu ; à la chambre des cents jours, c'est Napoléon; en 1830, c'est Charles X. Louis XIV a dit : « L'état, c'est moi; » aujourd'hui, l'état, c'est le peuple français. — L'aristocratie est moins habile que la royauté à s'approprier la patrie : l'unité de volonté, d'intérêt, d'action, n'est jamais aussi compacte. Elle succombe en France dans sa lutte contre les rois, elle succombe même en Pologne dans sa lutte contre l'étranger. Toutefois, elle absorbe la patrie tout entière à Rome depuis les Tarquins jusqu'à Auguste : les Gracques tentèrent en vain de soulever le peuple pour l'établissement d'une république plébéienne; Marius reprit en vain leur ouvrage : la parole et l'épée furent impuissantes contre la corruption du peuple et la puissance adroite du sénat. Mais les Romains, trop mûrs pour la liberté, l'étaient assez pour une servitude licencieuse. César et Auguste fondèrent une puissance populaire, et la patrie ne fut plus que l'empire. Toutefois encore, l'aristocratie anglaise s'appropria la vieille Angleterre. De la révolution à la réforme, elle a tout reporté à elle seule : la royauté s'est effacée ; elle a troqué le pouvoir réel contre des pompes illusoires. Le peuple vient aujourd'hui placer sa voix dans la balance : le débat peut être long; le succès ne saurait être incertain. Chez nous, l'aristocratie se borne à saluer le berceau et à maudire le cercueil de tous les pouvoirs. — Les instincts, les passions, les intérêts populaires, ont dans les états représentatifs un interprète avoué : c'est la chambre plébéienne. C'est là que se trouvent, si elles existent encore sous le soleil, les sympathies patriotiques. La royauté, l'aristocratie, pensent, en absorbant le corps plébéien, disposer de sa popularité. L'une et l'autre se trompent. On ne se l'approprie pas, on la détruit. La patrie, trompée dans son espérance, rentre en elle-même, et amasse ses passions bonnes ou mauvaises dans son propre cœur. Le patriotisme sorti des corps politiques s'épand dans la patrie toute entière ; il y couve inaperçu dans les jours de calme; et dans les temps de crise, son explosion est d'autant plus irrésistible qu'elle est plus inattendue. Ainsi, le député qui croit vendre l'état ne vend que lui-même : les pays ne sont pas à vendre, et nul n'est assez riche pour les acheter. Avec la presse et la poudre, la liberté est invincible chez les peuples civilisés. Le législateur vénal ou servile qui croit trafiquer de la liberté présente donne une prime de plus à une révolution future. Une seule chose est à craindre pour les nations, c'est la corruption, non certes la corruption à prix d'argent, aucun budget n'est assez fort pour corrompre tout un peuple, mais la corruption morale, celle qui tarit ou empoisonne toutes les sources des bonnes et belles actions, qui enivre les ames, flétrit les cœurs, gangrène les intelligences; qui laisse les hommes sans religion, sans moralité, sans aucun sentiment du juste, du bien, de l'honnête; qui, faisant de l'intérêt personnel et des jouissances matérielles le but unique de la vie, jette un peuple comme un cadavre sous les pieds de toutes les tyrannies. — Le patriotisme est l'amour noble, pur, désintéressé de la patrie. Quelques hommes ont créé et usurpé le nom de *patriote* : c'est la fanfaronnerie du patriotisme : ce sont des gens de parti qui, pour dominer les masses, inventent des mots nouveaux. On peut être *patriote*, autrement *patriote*, plus ou moins *patriote* : c'est merveille de voir comment ce terme s'harmonise à tout : Louis XVI fut un roi *patriote*, Napoléon un despote *patriote*, Turgot un ministre *patriote*, Mirabeau un orateur *patriote*, Lafayette

un gentilhomme *patriote*; on fut *patriote* comme Vergniaud, comme Danton, comme Robespierre. En 1830, nous eumes aussi des *patriotes* qui voulaient la république, des *patriotes* qui voulaient la royauté; des *patriotes* qui voulaient des places, et des *patriotes* qui ne savaient ce qu'ils voulaient. De tous ces patriotes, que la guerre, l'échafaud et le temps ont moissonnés, la patrie n'a adopté que les grands citoyens qui, le cœur pur et les mains nettes, ont fait tout pour elle et rien pour eux.

J.-P. Pagès, député de l'Ariège.

PATRIMOINE (du latin *patrimonium*), qui a la même signification: c'est l'ensemble des biens qui viennent de la famille, soit par le père, soit par la mère, en sorte que ce terme comprend la généralité des biens qui doivent être considérés comme étant en quelque sorte inaliénables par rapport aux devoirs de famille; non pas que les biens patrimoniaux aient été jamais frappés d'inaliénabilité réelle autrement que par l'effet des *substitutions* (*v.*), mais il est d'équité que chacun s'efforce de conserver ce qu'il a reçu de ses proches pour le transmettre lui-même à ceux de ses proches qui sont destinés à lui survivre. C'est la simple application de cette maxime si célèbre: *Rends le bien pour le bien; fais pour autrui ce que l'on a fait pour toi.* Cependant, cette règle, qui est de pure morale, et qui appartient, non pas au droit strict, mais au for intérieur, ne doit pas être entendue en ce sens qu'il soit absolument contraire aux devoirs de famille d'aliéner ou d'échanger un bien patrimonial; il suffit que la masse des biens de famille, c.-à-d. leur valeur générale, se retrouve dans la succession, de telle sorte que nos héritiers naturels doivent retrouver dans notre succession la somme que nous avons recueillie nous-mêmes dans les successions de famille auxquelles nous avons été appelés. Aussi, le mot *patrimoine*, pris dans son acception générale, ne s'applique ni aux meubles ni aux immeubles en particulier, mais à tous les biens en général considérés dans leur ensemble, comme faisant une masse totale, sans égard aux éléments dont elle se compose. — Dans l'ancien droit, le *patrimoine*, qui vient de succession de famille, se distinguait des autres biens que chacun pouvait acquérir par son industrie personnelle: on nommait ceux-ci des *acquêts*, et tout ce qui faisait partie du patrimoine prenait le nom de *propres*, la partie du patrimoine qui provenait du père ou par sa médiation se nommait *propre paternel*, et celle qui provenait de la mère se nommait *propre maternel*. Toute fortune se divisait donc en propres composant le patrimoine et en acquêts, addition au patrimoine formant en quelque sorte la propriété exclusive et personnelle de celui qui avait su les obtenir par son travail. C'était sur cette distinction que dans tous les pays de coutume étaient établis les principes qui régissaient les partages de succession. On sait que ces règles n'ont pas été admises par le code civil, qui a rejeté les maximes *paterna paternis, materna maternis*, par suite desquelles le patrimoine venant des parents paternels retournait aux parents paternels, et le patrimoine venant des parents maternels était rendu aux parents maternels. — Le mot *patrimoine*, qui se distinguait ainsi des acquêts lorsqu'on s'arrêtait à considérer l'origine des biens, les comprenait eux-mêmes quand on venait à examiner leur destination, car les acquêts faisaient partie du patrimoine du défunt au moment où s'ouvrait sa succession; de là cette extension donnée à ce terme, qui a fini par s'appliquer sans distinction à tous les biens réunis dans une même main, à quelque titre que ce fût. Il a même été entièrement détourné de son acception originaire dans le langage figuré, où il se dit d'une chose qui est le revenu ordinaire et naturel d'un homme ou d'une classe d'hommes, comme l'industrie est son *patrimoine*, etc. Cette expression s'applique aussi aux biens d'église qui, étant consacrés à l'entretien du culte, sont réputés n'appartenir à personne en propre. On désigne encore sous le nom de *patrimoine* de Saint-

Pierre les provinces qui forment les états de l'église, parce que dans l'origine les princes séculiers en avaient fait la concession aux papes pour subvenir à des frais nécessaires et rehausser l'éclat des cérémonies religieuses. Les papes, qui prenaient alors l'humble titre de *serviteur des serviteurs* de Dieu, ne pouvaient rien posséder en propre; ils avaient fait vœu de pauvreté et n'avaient pas de patrimoine; ils reportaient à Dieu même et à ses saints les richesses que l'on voulait bien leur donner; ce n'était plus le bien du pape ou le bien de l'église, mais le bien de saint Pierre. Chaque église suivait autrefois cet exemple: on avait toujours soin de mettre les biens qui lui étaient donnés sous la protection spéciale du saint sous l'invocation duquel elle avait été elle-même placée; de là ces locutions: le *patrimoine* de St-Jacques, de St-Paul, etc. On nommait aussi, en langage d'église, *titre patrimonial* l'attribution qui était faite en faveur d'un prêtre d'une partie du revenu ecclésiastique pour subvenir à l'insuffisance de son propre patrimoine. A cet égard, le titre 5 du concile de Latran de 1179, portait que, si un évêque avait ordonné un prêtre ou un diacre sans lui assigner un titre certain dont il pût subsister, il serait tenu de lui donner de quoi vivre jusqu'à ce qu'il lui eût assigné un revenu ecclésiastique, à moins que le clerc ne pût subsister de son patrimoine.—Sous la législation actuelle, qui admet pour principe une entière liberté dans la disposition des biens, sans égard à leur origine, la distinction que l'on faisait autrefois entre les propres et les acquêts devenait sans aucune importance; cependant, le code civil a considéré le *patrimoine* sous un rapport tout particulier, eu égard à l'acceptation d'une succession. En vertu de la maxime que *le mort saisit le vif*, tous les biens du défunt se trouvent à l'instant même réunis avec ceux de l'héritier, en sorte que deux *patrimoines*, en prenant cette expression dans le sens le plus étendu, sont immédiatement confondus et n'en composent plus qu'un seul. L'héritier devient le débiteur personnel et direct de tous les créanciers du défunt, et si les biens qu'il a recueillis dans la succession ne suffisent pas pour les satisfaire, il faut qu'il les paie sur ses propres biens; en d'autres termes, son *patrimoine* personnel est là pour répondre de l'insuffisance du *patrimoine* du défunt. Les créanciers du défunt deviennent donc les créanciers personnels de l'héritier, ils se confondent avec eux, mais aussi ils n'ont pas d'autres droits que ces créanciers eux-mêmes, en sorte qu'une succession opulente, qui présentait un actif clair et net, pourra n'offrir qu'un gage incertain si elle vient à tomber entre les mains d'un héritier dont le patrimoine sera grevé de dettes onéreuses bien au-delà de ses forces. Cette confusion des patrimoines, qui résulte du seul fait du décès, peut donc, suivant les circonstances, porter un préjudice notable, soit à l'héritier soit au créancier du défunt. Il y aurait eu injustice à abandonner leurs intérêts à une sorte de fatalité; on s'est donc efforcé de chercher un remède au mal: en faveur de l'héritier, on a établi l'acceptation sous bénéfice d'inventaire (*v.* l'article BÉNÉFICE D'INVENTAIRE); aux créanciers du défunt, on a accordé le droit de demander la séparation du patrimoine du défunt d'avec le patrimoine de l'héritier (*v.* SÉPARATION DE PATRIMOINES). — Sous l'expression *biens patrimoniaux*, on a toujours désigné les biens provenant de famille, à l'égard desquels on doit supposer qu'il ne s'élèvera pas de contestation de propriété, puisque assez ordinairement l'exception de prescription viendrait couvrir les vices du titre même d'acquisition; mais, depuis la révolution, cette locution s'emploie plus spécialement pour indiquer que les biens dont il s'agit ne proviennent pas de confiscation faite sur les émigrés. On dit alors *biens patrimoniaux*, par opposition aux *biens nationaux*, c.-à-d. qui ont été vendus nationalement à la suite d'une confiscation. TEULET.

PATRIPASSIENS ou PATROPASSIENS, nom qui a été donné à plusieurs héréti-

ques, et en premier lieu aux sectateurs de Praxéas, qui vint à Rome sur la fin du second siècle de notre ère, et sous le pontificat du pape Victor. Il enseigna qu'il n'y a qu'une seule personne divine : *le Père;* que le père est descendu dans Marie, qu'il est né de cette sainte Vierge, qu'il a souffert et qu'il est Jésus-Christ lui-même. C'est, du moins, la doctrine que lui attribue Tertullien dans le livre qu'il a écrit contre cet hérétique. On appela encore *patripassiens* Noet et les noétiens, ses disciples, qui enseignaient la même erreur en Asie, à peu près dans le même temps, comme nous l'apprend saint Hippolyte de Porto, qui les réfuta, et saint Epiphane, qui tonna également contre leurs maximes. Enfin, ce nom fut donné à Sabellins et à ses partisans, au IVe siècle. Il est dit dans le concile d'Antioche, tenu par les eusébiens en 345, que les Orientaux appelaient *sabelliens* ceux qui étaient appelés *patripassiens* par les Romains, et que ces sectaires furent condamnés parce qu'ils supposaient que Dieu le père est passible.—Un auteur dont la controverse a fait autrefois beaucoup de bruit, et qui est aujourd'hui fort oublié, Beausobre, déterminé à justifier tous les hérétiques aux dépens des Pères de l'église, prétend que cette dénomination est injuste, que les sectaires dont nous venons de parler étaient unitaires, et n'admettaient qu'une seule personne divine; qu'ils n'ont jamais enseigné que cette personne se fût unie substantiellement à l'humanité dans Jésus-Christ, ni qu'elle eût souffert en lui; que c'est seulement une conséquence que les Pères ont tirée mal à propos de leur doctrine (*Histoire du manichéisme*, liv. 3, chap. VI, § 7).—Mais il paraîtra singulier à tout homme de conscience et d'érudition qu'un critique du XVIIIe siècle se flatte de mieux connaître le sentiment des anciens hérétiques que les Pères contemporains, qui ont controversé avec eux ou avec leurs disciples, qui ont lu leurs ouvrages et examiné leur doctrine. Il ne sert à rien de dire que, si ces sectaires avaient enseigné toutes les erreurs qu'on leur attribue, il aurait fallu qu'ils fussent insensés, qu'ils tombassent en contradiction évidente, qu'ils ne s'entendissent pas eux-mêmes, etc. Et voilà justement ce que les Pères leur ont reproché cent fois; et nous en avons vu cent exemples parmi les novateurs des derniers siècles. Si les Pères de l'église se sont trompés en montrant aux hérétiques les conséquences de leur doctrine, comment se justifiera Beausobre, qui ne cesse d'attribuer aux Pères de l'église et aux théologiens catholiques, par voie de conséquence, des erreurs auxquelles ils n'ont jamais pensé, et qu'ils auraient formellement rejetées si on les leur avait mises sous les yeux? — Mosheim, plus équitable et plus judicieux sur ce point que Beausobre, a fait voir que les Pères n'ont point accusé faussement les hérétiques dont nous parlons, et que le nom de *patripassiens* qu'ils leur ont donné est assez juste dans une certaine acception. Ces sectaires disaient que Dieu le père, considéré précisément selon la nature divine, était impassible, mais qu'il s'était rendu passible par son union intime avec la nature humaine de son fils. C'est ainsi que l'explique Théodoret.

L'abbé B. M.

PATRIS (Pierre), né à Caen en 1585, d'un conseiller au bailliage de cette ville, fut élevé par son père dans l'étude des lois; mais, ne se sentant aucune vocation pour le barreau, il s'abandonna à son goût pour la poésie, dans laquelle il acquit bientôt une certaine réputation. A 40 ans, il s'attacha à Gaston de France, duc d'Orléans, et fit briller son esprit dans le cercle de ce prince. Contre l'habitude des courtisans, fidèle à ses amis dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, il se montra également dévoué à sa veuve Marguerite de Lorraine, et fit les délices des réunions de cette princesse par son enjouement et par sa conversation agréable et facile. Cependant, sur ses vieux jours, jetant un regard en arrière, il demanda pardon à Dieu de ses écarts, et rechercha, autant qu'il put, pour les détruire, les poésies licencieuses de

sa jeunesse. L'esprit de plaisanterie était pourtant chez lui plus fort que la grâce : ses amis le félicitant à 80 ans d'être revenu d'une grave maladie, et lui conseillant de se lever : « Hélas! messieurs, leur répondit-il, est-ce bien la peine de m'habiller si tard? » Il mourut à Paris en 1672, à 87 ans, dans de grands sentiments de religion et de repentir. On a de lui un recueil de vers intitulé : *La miséricorde de Dieu sur un pécheur pénitent* (Blois, in-4°, 1660); *Plaintes des consonnes qui n'ont pas l'honneur d'entrer dans le nom de Neuf-Germain*, imprim. dans les œuvres de Voiture; et des *poésies diverses*, insér. dans un *Recueil des plus belles pièces des poètes français*, publ. à Paris, chez Cl. Barbin; 5 vol. in-12, 1692. La plupart sont très faibles; quelques-unes pourtant se recommandent par un tour facile et original. Sa pièce la plus connue ne figure pas dans ce recueil; elle commence par ces mots :

Je songeais cette nuit que de mal consumé, etc.

Il la composa quelques jours avant sa mort. Elle se trouve dans beaucoup de recueils. ALBERT DEVILLE.

PATROCLE. Héros fameux parmi les Grecs au siége de Troie : il était fils de Menetius, roi de Locride, et de Sthénélé : son nom signifie la *gloire paternelle*. Dans l'impétuosité du jeune âge, ayant eu le malheur de tuer au jeu le fils d'Amphidamas, il s'enfuit de la contrée qui le vit naître, et se réfugia en Thessalie, où Pélée lui offrit un asile à sa cour. Ce prince adolescent comptait à peu près les mêmes années qu'Achille; il en avait presque la beauté et la valeur naissante; l'époux de Thétis confia ces deux fleurs de héros aux soins du centaure Chiron (*v.*), qui, dans un antre solitaire du mont Pélion, sacrifia son art, son temps et sa vie à l'éducation de ces jeunes princes, deux des gloires de l'*Iliade* et du siége de Troie. Au rapport de Pindare, Chiron était l'homme le plus instruit des siècles héroïques, et, selon l'expression du même poète, le plus *irréprochable*. A la moelle de lion près, la seule nourriture d'Achille, l'éducation des deux nobles élèves du centaure fut donc la même. C'est dès ce moment que se souda, pour n'être jamais rompue, entre ces deux illustres disciples, cette chaîne d'amitié qui lia depuis Oreste et Pylade, Euryale et Nisus (*v.*). Capitaine sous Achille son ami, il menait aux combats une des phalanges de Phtie. La colère d'Achille oisif est le nœud de l'*Iliade;* l'impatiente valeur de Patrocle est une de ses plus belles péripéties, car il y en a plusieurs dans ce poème. Patrocle, indigné de voir les troyens porter la torche jusque sous les carènes de la flotte grecque, conjure son ami de lui prêter, seulement pour un tour de soleil, ses armes redoutables, afin de venger une telle honte; Achille y consent; Patrocle revêt l'armure; il laisse la pique pesante que son bras, quoique vigoureux, pouvait à peine balancer. A la tête des braves Thessaliens, il charge dans la plaine l'armée de Priam. Les Troyens détournent d'effroi leurs regards éblouis par les éclairs de l'armure achilléenne : « C'est Achille! » criaient-ils, fuyant jusque sous l'ombre de leurs tours. Dans chacune des trois charges que le valeureux fils de Menetius avait faites contre eux, il avait immolé de sa main neuf de leurs chefs. Les soldats d'Hector jonchaient de leurs cadavres la plaine inondée de sang; Patrocle poursuit sa victoire; lui et ses Thessaliens saisissent déjà de leurs mains les créneaux des tours d'Ilion; mais, ô décrets immuables des dieux! Patrocle, tout enflammé du feu de ses glorieux succès, sent une main qui le glace en le touchant entre les deux épaules; il sent des doigts invisibles qui délient les liens de sa cuirasse et de son bouclier, repoussé surnaturellement sur son sein : c'était la main d'Apollon lui-même, protecteur de Pergame. Hector n'eut pas de peine à plonger sa pique dans cette poitrine nue et un combat acharné et terrible s'engagea autour du corps de Patrocle. On sait comment son ami vengea sa mort : il la

vengea comme le devait Achille, impitoyablement. DENNE-BARON.

PATRON, PATRONNE, PATRONAGE. Ces mots, dérivés du latin, *pater*, indiquent la protection, l'appui qu'un supérieur accorde à ses inférieurs. On peut voir dans un des volumes précédents, au mot CLIENT, ce que c'étaient que les *patrons* et le *patronage* à Rome, et quels devoirs mutuels liaient le client et le *patron*. Tout ce que ces rapports avaient de touchant se trouve exprimé dans ce texte de la loi des douze tables : *Si enim clientes quasi colentes sunt, patroni quasi patres, tantumdem est clientem quasi filium fallere*. (Si les clients sont comme de dévoués serviteurs, et les *patrons* comme des pères, il est aussi mal à un *patron* de manquer à son client, qu'un père à son fils). La même loi autorise tout citoyen à tuer, comme dévoué aux enfers, le *patron* qui fait tort à son client : *Si patronus clienti fraudem faxit, sacer esto*. Sous les empereurs, le peuple n'ayant plus de part aux élections, ni aux jugements, alors réservés aux magistrats et au prince, il ne resta plus que les noms de *patrons* et de clients destitués respectivement des obligations qui y étaient auparavant attachées. Le nom de *patron* demeura aux personnes riches et puissantes qui faisaient distribuer à la porte de leur maison la *sportule* (ration de vivres), à ceux qui dans les rues venaient grossir leur cortége. Le droit de *patronage* ne subsista qu'à l'égard des affranchis, qui, bien que devenus citoyens romains, ne jouissaient pas, selon Tacite, des mêmes prérogatives que les citoyens d'extraction libre (*ingenui*). La loi les assujettissait envers leurs *patrons* à des devoirs rigoureux. Sous les empereurs, on donna encore le titre de *patroni* à des citoyens qui faisaient métier de défendre les citoyens devant les tribunaux, pour un salaire : c'étaient là de véritables avocats. On a remarqué avec raison que sous le régime féodal, les devoirs réciproques des vassaux et de leurs seigneurs rappelaient à beaucoup d'égards les rapports qui existaient à Rome entre les clients et leurs *patrons*. — Dans l'église catholique, *patron*, *patronne*, indique le saint ou la sainte dont on porte le nom, ou sous la protection desquels on se met. La sainte Vierge est la *patronne* de tous les chrétiens. Saint Denys est le *patron* de la France. Sainte Geneviève est la *patronne* de Paris. Chaque église a pour *patron* le saint où la sainte sous l'invocation desquels elle a été fondée. Il en est de même des ordres religieux : chacun a pour *patron* ou son fondateur ou son réformateur ou tout autre saint. Saint Benoît est le *patron* des bénédictins, saint Ignace de Loyola le *patron* de la société de Jésus. Les rois de France avaient pour *patron* saint Louis. L'université de Paris reconnaît Charlemagne pour son protecteur, et la fête de ce prince, dont la canonisation est fort contestée, se célèbre le 28 janvier dans les colléges par un banquet solennel où se réunissent les professeurs et les écoliers qui ont obtenu les premières places depuis le commencement de l'année scolaire. La plupart des professions ont un saint pour *patron* : saint Éloi est celui des orfèvres et des maréchaux, saint Fiacre celui des jardiniers, saint Michel celui des pâtissiers et des maîtres en fait d'armes, saint Nicolas celui des gens de mer, saint Luc celui des peintres et des tuiliers, saint Vincent celui des vignerons, etc.; enfin, sainte Cécile est la *patronne* des musiciens; sainte Catherine, des jeunes et des vieilles filles, etc. On dit proverbialement : bienheureux saint Labre, *patron* des paresseux! — A Rome, qui a pour *patron* saint Pierre, on appelle *cardinal-patron* le premier ministre du pape. — *Patron* se dit, à la cour d'un seigneur, sous la protection duquel on se met. Tout homme qui veut y faire son chemin, doit avoir son *patron*; il n'arrivera à rien sans avoir un *patron* obligeant qui fasse valoir son mérite. Dans toutes les carrières, mais surtout dans la littérature, à moins d'être doué d'un génie qui rompt tous les obstacles, on parvient rarement sans *patron*, ou sans prôneur. — *Patron*, dans le

langage familier, se dit du maître de la maison, le *patron du logis*. Le *Dictionnaire de l'académie*, qui, en repoussant tant de mots utiles, a conservé scrupuleusement des trivialités surannées, prétend qu'on appelle *patron de la case* un homme qui, sans être maître de la maison, y a tout pouvoir; et voici l'exemple qu'elle cite : « Cette femme depuis son veuvage, l'a reçu chez elle, et il est le *patron* de la case. » L'Académie aurait bien dû alléguer son auteur. — Dans la jurisprudence canonique, on appelait *patron* celui qui avait fondé ou doté une église ou un bénéfice, et qui s'était réservé les droit de *patronage*, tant pour lui que pour ses descendants, c.-à-d. la présentation au bénéfice, le premier rang à la procession, à l'église, à l'encens, à l'eau bénite, au pain béuit, et le privilége d'être inhumé sous le chancel (partie du chœur). — Dans la marine, on appelle *patron* celui qui commande aux matelots d'un canot, d'une chaloupe ou d'un très petit bâtiment. — On appelait *galère-patronne* la seconde des galères du roi, que montait ordinairement le lieutenant-général des galères. — Dans le Levant et en Afrique, *patron* se dit encore du maître à l'égard de l'esclave. Cet heureux captif a trouvé un *patron* plein d'humanité.—*Dame patronnesse* est un mot très nouveau qui s'emploie pour désigner les dames commissaires des bals municipaux au profit des pauvres. Ces bals ont fait fureur dans les deux ou trois années qui ont suivi la révolution de 1830; et n'était pas *dame patronesse* qui voulait. — Il me reste à considérer le mot *patron*, substantif, dans un sens bien différent. C'est le modèle en papier, carton, parchemin, etc., sur lequel travaillent certains artisans, tels que tailleurs, couturières, cartiers, brodeurs, tapissiers, etc. — *Patron* se dit enfin de certaines pièces de bois qui ont la forme de différentes parties d'un instrument, tel que violon, basse, etc., et d'après lesquelles on taille le bois dont ces instruments doivent être faits. — Au figuré, *patron* signifie modèle à imiter. Saint Paul, dans sa lettre à Timothée, l'exhorte à être « le *patron* des fidèles, en paroles, en actions, en foi et en charité. » On peut dire encore, mais dans le style familier: Les orateurs qui se sont formés sur Cicéron et Démosthène ont pris de bons *patrons*. Les néologues disent aujourd'hui qu'un homme est formé sur le *patron* d'un autre. — *Patronage*, dont j'ai indirectement indiqué le sens en expliquant le mot *patron* dont il est dérivé, a dans le blason une acception assez curieuse : les *armoiries de patronage* sont celles qui portent au haut de l'écu quelque marque de sujétion et de dépendance. Les fleurs de lis que la ville de Paris portait jadis dans ses armes indiquaient sa sujétion au roi. Encore aujourd'hui les cardinaux mettent au chef de leurs armes celles des papes qui les ont gratifiés du chapeau, pour faire voir qu'ils sont ses *créatures*. — *Patronal*, *patronale*, dérivé de *patron*, n'était pas, suivant le *Dictionnaire de Trévoux*, «un mot de bon usage», ce qui veut dire que c'était un mot nouveau. Aujourd'hui il est consacré par l'usage, employé par les écrivains les plus purs, et sanctionné par l'Académie. Une fête *patronale*, c.-à-d. qui appartient au *patron*, au saint du lieu ou de la confrérie. La fête *patronale* des typographes est la Saint-Jean, et avant la révolution de 1789, ils la célébraient à Paris dans l'église du prieuré de Saint-Jean-de-Latran-Porte-Latine, situé sur la place Cambrai, en face du collége de France.

Ch. du Rozoir.

PATRONYMIQUES. On appelle noms *patronymiques* ceux que l'on donnait chez les Grecs à une race, et qui étaient pris du nom de celui qui en était le chef: ainsi, les *Héraclides* étaient des descendants d'Hercule, les *Æacides* les descendants d'Æacus. On les donnait aussi aux enfants immédiats, comme les *Atrides*, pour les fils d'Atrée; les *Danaïdes*, ou les filles de Danaüs. On a encore étendu plus loin la signification de ce terme, et l'on appelle noms *patronymiques* ceux qui sont donnés d'après celui d'un frère ou d'une sœur, comme *Pho-*

ronis, c'est-à-dire *Isis*, *Phoronei soror*; d'après le nom d'un prince à ses sujets, comme *Théséides*, c'est-à-dire *Athéniens*, à cause de Thésée, roi d'Athènes; d'après le nom du fondateur d'nn peuple, comme *Romuléides*, c'est-à-dire *Romains*, du nom de Romulus, fondateur de Rome et du peuple romain. Quelquefois même, par anticipation, on donne à quelques personnes un patronymique tiré du nom de quelque illustre descendant, qui est considéré comme le premier auteur de leur gloire, comme *Ægides*, les ancêtres d'Ægée. Ce mot est formé de *patros* (du père) et de *onoma* (nom). A. S—R.

PATROUILLE (terme de guerre), détachements composés de quatre à huit hommes, commandés par un caporal ou nn sous-officier, et chargés de suivre dans les villes, au pas cadencé et en silence, un itinéraire déterminé, depuis le commencement de la nuit jusqu'au jour. — Les patrouilles sont tirées des *postes* (*v.* ce mot) de la ville, et se mettent en marche à une heure fixée à l'avance par le commandant de la garnison. Dans les places de guerre, les patrouilles sont toujonrs accompagnées d'un agent de la police municipale ou d'un délégué de l'autorité civile. Elles doivent arrêter toutes personnes qui pourraient avoir quelques débats et querelles, et les mettre immédiatement, s'il y a lieu, à la disposition de l'antorité; elles doivent en un mot assurer le maintien de la tranquillité et de la sûreté publiques. — Bien que le nombre d'hommes composant une patrouille soit ordinairement de quatre à huit, dans les circonstances graves, telles que l'occupation étrangère, la révolte à main armée, des patrouilles nombreuses d'infanterie et de cavalerie, que l'on devrait plus justement appeler des colonnes mobiles, agissent avec succès en dissipant les rassemblements, et en isolant conséquemment les perturbateurs ou les malfaiteurs. — Lors des invasions de 1814 et 1815, de douloureuse mémoire, la garde citoyenne de Paris s'est acquis des droits éternels à la reconnaissance nationale par l'empressement, disons le mot, l'abnégation avec laquelle elle consentit à se mêler aux rangs des cnnemis de la France, pour composer des patrouilles mixtes, et prévenir toute tentative d'irritation ou de vengeance. En 1830 et 1831, les patrouilles, composées de garde nationale et de troupe de ligne, opérèrent efficacement dans la capitale, par leur influence morale, en prouvant aux anarchistes que la garde nationale et l'armée sont d'accord pour réprimer les insurrections. Ces patrouilles n'étaient autre chose que cette pensée réalisée : *force et liberté*. MARTIAL MERLIN.

PATRU (OLIVIER), naquit à Paris en 1604. Son père était procureur. Il fut un des avocats célèbres de son temps. Quoique son débit eût peu de grâce, et que ses gestes manquassent de dignité, ses plaidoyers, écrits avec sagesse et correction, lui acquirent une grande réputation au barreau et parmi les gens de lettres. « Il est le premier qui ait introduit la pureté de la langue au barreau, dit Voltaire. » En effet, son style est châtié, exempt de mauvais goût, et il s'y rencontre des traits d'imagination qui plaisent. L'ordonnance de ses plaidoyers est grave, régulière, et ils doivent être médités par tous ceux qui se destinent aux luttes du barreau. Ils y trouveront des exemples de cette éloquence simple, de ce ton vrai, qui conviennent aux discussions judiciaires. Mais Olivier Patru était avant tout nn homme de lettres. Élevé par une mère indulgente, qui avait aidé le développement de ses goûts littéraires; ami des plaisirs, peu désireux d'acquérir de la fortune, il ne se maintint pas au palais. Patru s'est peint dans une lettre qu'il écrivit au fameux cardinal de Retz : « Quand ce ne serait que pour donner, dit-il, je souhaiterais d'être riche : mais tout ce qu'il faut faire pour le devenir me déplaît. » « Hors l'amour et l'amitié, écrivait-il au père du Bosc, je prends tout le reste des choses du monde pour des bagatelles...! » Il avait 36 ans quand il entra à l'académie française; il prononça un discours qui plut tant à la compagnie

qu'elle décida qu'à l'avenir chaque nouvel académicien en prononcerait un à sa réception. Patru était dans son siècle l'arbitre du goût. On lui soumettait tous les ouvrages qui avaient quelque valeur. Sa critique était en général sage et rigoureuse. On lui reproche quelques faux jugements. Il avait voulu dissuader Lafontaine d'écrire des fables; mais en vérité on ne peut exiger d'un bon critique d'être divin. Et qui aurait cru, avant que Lafontaine eût écrit, que l'apologue pût être autre chose qu'une courte et élégante narration? Patru a cultivé la langue française avec soin; un académicien moderne, qui a fait précéder d'une élégante préface la dernière édition de ce dictionnaire de l'académie française auquel Patru a travaillé, n'a pas dédaigné d'emprunter quelques-unes de ses idées sur le sort de la langue française et des langues en général. Patru n'est pas de nos jours assez apprécié : ce fut un des maîtres de notre langue, un de ceux qui lui imprimèrent ce caractère de noblesse, de précision, de sagesse, que lui ont conservé nos grands auteurs en prose. — Patru était plus qu'un grand avocat, et un bon grammairien, c'était un honnête homme. Désintéressé, franc dans ses allures et dans ses discours, il ne tendit jamais la main ni aux grands ni aux rois. Colbert vint enfin au secours de sa pauvreté; mais il n'était plus temps, Patru allait mourir. Sa vie avait été assez philosophique; grâce à Bossuet, sa mort fut chrétienne. Ces deux éloquences ne pouvaient lutter, mais le pénitent pouvait dire à celui qui le prêchait, qu'il avait préparé les armes dont il se servait contre lui. Patru mourut en 1681. E. Desclozeaux.

PATTE. Les naturalistes emploient ce substantif pour désigner les organes de locomotion des insectes, des arachnides, des crustacés, etc.... Mais le vulgaire en a considérablement étendu l'emploi, et avec des restrictions bizarres qu'il serait impossible de motiver : ainsi, en parlant des organes locomoteurs des quadrupèdes, on ne dit pas les *pattes* d'un cheval, mais les jambes; l'âne, quoique d'une caste moins noble, jouit du même privilége; le cochon, ignoble par sa forme et par son naturel, à des pieds; le chien, surnommé l'ami de l'homme, le chien, cette bonne créature, qu'on ne voit pas flatter ceux qu'il n'aime pas, et qui ne trahit jamais son maître, eh bien! il n'a que des *pattes;* point de restriction en sa faveur comme pour les précédents : il en est, à ce qu'il paraît, dans le monde animal comme dans notre espèce, ce n'est pas toujours au mérite qu'on décerne des distinctions honorifiques. Les organes de la marche chez les oiseaux sont en général appelés de ce nom, *patte :* ils diffèrent sous beaucoup de rapports dans la longue série de ces animaux, et ils offrent des différences dont les naturalistes ont tiré un grand profit pour les classer et pour juger leurs mœurs. Déjà les ongles établissent des différences caractéristiques dans les espèces et dénotent certaines habitudes : les serres, par exemple, signalent de prime-abord un oiseau de proie; les ergots annoncent la coutume de percher et de gratter la terre. Les formes des *pattes* augmentent ces ressources de l'étude : celles qui sont très alongées, développement toujours inverse de celui des ailes, annoncent des oiseaux qui courent plus qu'ils ne volent : tels sont les autruches et les casoars. Quand ces extrémités, outre une longueur considérable, sont dénudées à leur extrémité inférieure, on les surnomme, par comparaison, échasse, et les oiseaux ainsi conformés composent la classe des échassiers, très nombreuse, et divisée en plusieurs espèces. C'est dans les traités spéciaux d'histoire naturelle qu'il faut chercher les considérations intéressantes qui se rattachent à ce sujet : nous ne pouvons que les indiquer ici à notre espèce. « Le chef-d'œuvre de la création » a l'avantage d'avoir des pieds et des mains; toutefois, oubliant notre dignité, nous les appelons quelquefois de ce nom vulgaire, *patte :* ainsi, des pieds ou des mains d'un volume outré reçoivent cette dénomination, alors terme de mépris. Quand on ressent une

fatigue extrême, on ne peut, dit-on, remuer *ni pieds ni pattes*; marcher sur les quatre extrémités, à la manière des quadrupèdes, allure que J.-J. Rousseau considérait à tort comme naturelle à l'homme, c'est marcher *à quatre pattes*. Notre langue, sous ce rapport, présente des nuances infinies, qui répandent quelques agréments dans nos discours, mais qui doivent extrêmement embarrasser les étrangers, et qu'on ne peut apprendre que par l'usage. Faisant allusion aux griffes et aux serres dont les pattes de certains animaux sont armés, on dit en parlant des hommes redoutables par leur position sociale ou leur caractère : Il serait dangereux de tomber sous leurs *pattes*. Rappelant la race féline, qui, par une organisation particulière, peut cacher ses griffes sous des formes veloutées, on dit d'un hypocrite ou d'un flatteur malintentionné : Il fait *patte* de velours; un homme doucereux et d'un commerce peu sûr est une *patte* pelue, selon La Fontaine, par comparaison à certains animaux qui pour n'avoir pas de griffes n'en sont pas moins à craindre. Rappelant aussi les mouvements des pattes des animaux pour attaquer ou saisir leur proie, on nomme coups de *pattes* des allusions malignes ou offensives. Les traits d'une écriture fine et incorrecte se nomment, par comparaison, *pattes de mouches*. Certaines plantes ayant des formes analogues à celles des pattes de différents animaux, soit par les fleurs, soit par les feuilles, portent les noms de *pattes-de-lion*, de *pattes-d'oie*; des racines, par la même cause, sont appelées *pattes* ou griffes : telles sont celles des anémones, des renoncules, des asperges, etc.... Les centres où aboutissent des chemins ou des allées, rappelant les rayons des pieds palmés de diverses oiseaux, se nomment aussi *pattes-d'oie*. On nomme familièrement *pattes d'oie* ces rides divergentes que les personnes qui commencent à vieillir ont à l'angle extérieur de chaque œil. C'est surtout dans le *Vocabulaire des arts et métiers* que l'acception du mot qui nous occupe s'est étendue; mais il serait oiseux de reproduire ici un tableau exposé dans les dictionnaires vulgaires. CHASSONNIER.

PATU (CLAUDE-PIERRE), écuyer, avocat au parlement de Paris, naquit dans cette ville en octobre 1729. Il s'essaya dans l'art dramatique en 1754, et le succès brillant de sa petite comédie, *Les adieux du goût*, justifia sa témérité. Le sujet, le plan, la distribution, les petits vers, tout cela lui appartient. Les vers alexandrins sont de son ami Portelance. Patu avouait que ce dernier genre de travail, avec sa monotonie cadencée, ne convenait nullement à la vivacité de son esprit. Encouragé par les applaudissements qu'avaient obtenus ses *Adieux du goût*, le poète de 25 ans fit le voyage d'Angleterre dans l'unique but de connaître la langue et la littérature de ce pays. Le fruit de cette étude fut une traduction fidèle, élégante, de quelques comédies anglaises, qu'il publia en 1756, sous le titre de *Choix de petites pièces du théâtre anglais*, 2 vol. in-12. Le désir de se lier avec les savants et les écrivains des différents états de l'Europe, peut-être aussi l'inquiétude que cause à tous les hommes le dépérissement d'une santé chancelante, lui donnèrent le goût des voyages. Il se rendit à Genève avec son ami Palissot, et vit au passage le philosophe de Ferney, qui, flatté de cette visite, et se trouvant ce jour là de bonne humeur, reçut avec bienveillance le jeune poète et son compagnon de pélerinage. De Genève, Patu alla à Naples et de Naples à Rome, où l'académie des Arcades daigna lui accorder une place parmi ses bergers. Il revenait en France, mais une pulmonie l'emporta à Saint-Jean de Maurienne, le 20 août 1757 à 28 ans. Patu savait à fond le grec, le latin, l'anglais, l'italien, et parlait ces quatre langues, non seulement avec facilité, mais avec élégance. Il connaissait tous les bons écrivains et en aurait approché par ses talents si sa carrière eût été plus longue. E. G.

PATURAGE, lieu sans culture où poussent des herbes que les troupeaux mangent sur pied. Le système des pâtu-

rages communaux est mauvais, car les grandes étendues de terre qui leur sont consacrées rapporteraient beaucoup plus par la culture; et même les pâturages qui dépendent d'une seule exploitation rurale, s'ils dépassent une certaine étendue, proportionnée à la quantité des bêtes, occasionnent une perte réelle. L'objet des pâturages ou *paquis* doit être de donner aux bestiaux l'exercice et l'air qui conviennent au maintien de leur santé, et aussi de temps en temps une nourriture verte et fraîche. P. G.

Paturage (Droit de). On peut comprendre sous cette désignation générale tous les *usages* destinés à la nourriture des bestiaux, c'est-à-dire les droits de *panage*, de *pacage*, de *pâturage* proprement dit, de *parcours*, de *vaine* et de *vive pâture*.—Le droit de *panage* ou de *glandée* est celui de conduire des porcs à la paisson des glands ou des faînes dans la forêt d'autrui. L'expression *droit de pâturage* est plus particulièrement consacrée par les auteurs et par la loi à désigner la faculté de faire *pâturer* toute espèce de bestiaux dans les bois et forêts. Quant au *pacage*, au *parcours* et à la *vaine* et *vive pâture*, nous leur consacrons des articles spéciaux. — Jusqu'à la promulgation du nouveau code forestier (31 juillet 1827), tous les droits d'usage dans les bois et forêts, et par conséquent ceux de *panage* et de *pâturage*, ont été réglés par le titre 19 de l'ordonnance de 1669. Aujourd'hui, les bois et forêts se divisent en trois grandes catégories : 1° bois et forêts appartenant à l'état; 2° bois et forêts appartenant aux communes; 3° bois et forêts appartenant aux particuliers. A partir de la promulgation du code forestier, et à l'exception des droits reconnus à cette époque et de ceux qu'auraient fait reconnaître dans les deux années suivantes les usagers alors en jouissance, aucun droit de *panage*, de *pacage* ni de *pâturage* ne peut plus être accordé ni dans les bois de l'état ni dans ceux des communes; quant aux droits analogues sur des bois particuliers, ils sont en tout assimilables aux servitudes discontinues, qui, depuis le code civil, ne s'acquièrent que par titres.— Les règles principales concernant l'exercice de ces droits dans les forêts de l'état déterminent, 1° la durée de la glandée et du panage, réduite à trois mois; 2° le droit attribué à l'administration forestière de fixer chaque année l'ouverture de cette glandée, de déclarer les cantons défensables, de fixer, d'après les droits des usagers, le nombre de porcs admis au panage, ou de bestiaux admis au pâturage; de désigner les chemins que suivront les bestiaux en allant au panage ou au pâturage; 3° l'obligation imposée aux communes d'envoyer leurs bestiaux en troupeau commun sous la garde spéciale d'un ou de plusieurs pâtres communaux, de marquer d'une marque particulière leurs porcs et bestiaux, de suspendre des clochettes au cou de chaque animal; 4° enfin, la défense, nonobstant titre ou possession contraire, de conduire au pâturage aucune chèvre, brebis ou mouton. — Ces règles que nous venons de retracer sommairement s'appliquent également aux bois des communes et à ceux des particuliers, sauf quelques exceptions, en ce qui concerne ces derniers : ainsi, par exemple, c'est au propriétaire, et non pas aux agents forestiers, qu'appartient le droit de fixer l'ouverture de la glandée dans ses propres forêts, de désigner le chemin que doivent suivre les bestiaux qui vont au panage, etc.—Tout délit commis en contravention des lois dont nous venons de présenter l'analyse est poursuivi devant les tribunaux correctionnels (*v.*, pour ce qui concerne l'exercice du droit de *pâturage* sur d'autres fonds que les bois et forêts, les articles Pacage et Paturb [Vaine]).

Ch. Lemonnier.

PATURE, nourriture que les herbivores prennent dans les pâturages ou *pacages*; elle est rarement suffisante pour leur entretien, et les vaches qui ne reçoivent pas d'autre fourrage sont dans un état misérable et presque toujours sans lait, comme on l'observe dans la plupart de nos départements. Le mot

pâture, dans le sens de pâturage, se dit aussi d'une terre inculte où les bestiaux vont paître; *vaine pâture*, terres incultes, que l'on appelle *vaines*, *vagues* (*v.* plus bas PATURE [*Droit de vaine*]).— *Pâture*, mélange de foin et de paille, ou d'herbe et de paille, préparé pour les bœufs et les vaches; on donne ce nom par extension à la nourriture de tous les animaux.

Aux petits des oiseaux, il donne la *pâture*. (RACINE.)

Dans un sens figuré, *pâture* s'emploie pour désigner tout ce qui nourrit l'esprit et le cœur: Les paroles du Christ sont pour l'esprit et l'ame une *pâture* salutaire. P. GAUBERT.

PATURE (Vaine). Ces mots prennent dans les auteurs deux sens différents, suivant qu'on les applique à la désignation des terrains soumis au droit de *vaine pâture* ou à celle de ce droit lui-même: « Les *vaines pâtures*, disent les vieux jurisconsultes, sont les grands chemins, les prés après la fauchaison, les guérets et terres en friche, et généralement tous les fonds où il n'y a ni semences ni fruits, et qui, par la loi ou par l'usage du pays, ne sont pas en défends. » Quant au droit de *vaine pâture*, il consiste dans la faculté qu'ont les habitants d'une même commune, d'envoyer, par troupeau commun ou par troupeau séparé, leurs bestiaux paître sur les fonds les uns des autres, lorsque ces fonds sont en jachère, après qu'ils ont été dépouillés de leurs fruits, ou lorsqu'ils se composent de friches abandonnées, sans culture à cause de leur infertilité. Ce droit a toujours été considéré comme le résultat d'une sorte d'association tacite entre habitants d'une même commune, qui seraient convenus de s'accorder réciproquement, sur l'ensemble des fonds leur appartenant, l'exercice d'un droit de pâture qu'il aurait été, en raison du morcellement des propriétés, difficile et surtout trop coûteux à chacun d'exercer privativement sur sa terre. Tel est le caractère originel que partout et toujours on a reconnu au droit de vaine pâture; mais les lois et les coutumes ont réglé diversement son application, suivant les localités. Avant la révolution et dans les pays de droit écrit, le droit de *vaine pâture* se pratiquait, mais à titre précaire, comme simple faculté de pure tolérance, dont la loi ne s'occupait point explicitement, à l'exercice de laquelle pouvait mettre fin à chaque moment la volonté contraire du propriétaire, qui ne pourrait dégénérer en servitude, à moins de se fonder sur un titre particulier ou sur un acte de contradiction suivi d'une possession suffisante, en un mot, selon la concise expression d'un auteur ancien: *Fas est, jus non est*. Pour les coutumes, leurs dispositions sur la vaine pâture étaient fort diverses. Muettes sur ce point, les unes laissaient pour toute règle le droit commun que nous venons d'exposer; quelques-unes, en petit nombre, prohibaient la vaine pâture; d'autres la permettaient simplement, d'où la conséquence que non seulement les propriétaires avaient la libre faculté d'ensemencer et de cultiver comme bon leur semblait, mais encore qu'ils pouvaient, sans clôture et par un simple signe convenu, mettre leurs fonds en défense contre le vain pâturage. Dans une quatrième classe se rangent les coutumes qui, faisant de la vaine pâture une servitude légale imparfaite, défendaient aux propriétaires de s'y soustraire autrement que par la clôture; d'autres coutumes enfin avaient érigé le droit de vaine pâture en une servitude légale rigoureuse, et ne permettaient point aux propriétaires d'y soustraire leurs héritages, même par la clôture. — Long-temps avant la loi de 1791, on avait senti le tort qu'apportait à l'agriculture l'exercice des droits de *vaine pâture* et de *parcours*: la liberté et la variété des assolements, l'introduction des prairies artificielles, et par conséquent la multiplication des bestiaux et des engrais, toutes ces améliorations seraient en effet impraticables sous l'empire de la législation dont nous venons d'exposer les principes. Aussi, de 1766 à 1771, plusieurs édits, provoqués par les remontrances des administrations de diverses provinces, vinrent successivement abroger ou modifier

les droits de parcours et de vaine pâture Le plus remarquable de ces édits est celui de mai 1771, qui paraît avoir servi de type à la loi de 1791, et qui donne aux *propriétaires, cultivateurs et autres sujets du Hainaut*, d'une manière absolue, la faculté de se soustraire par la clôture au parcours et à la vaine pâture, sans distinction du cas où le droit de la commune serait fondé sur un titre. Vint enfin la loi du 28 septembre 1791, que nous devons à l'assemblée constituante, et qui régit encore la matière. Après avoir posé dans son préambule le principe général de la liberté absolue du territoire français, elle maintient, *provisoirement* et sous des restrictions déterminées, « la servitude réciproque de paroisse à paroisse connue sous le nom de *parcours*, seulement lorsqu'elle sera fondée sur un titre ou sur une possession autorisée par les lois ou par les coutumes (sect. IV, art. 2). » Aux termes de l'article suivant, le droit de vaine pâture ne pourra plus exister que dans les lieux où il est fondé sur un titre particulier, ou autorisé par la loi ou par un usage immémorial, toujours sous les restrictions que porte la loi. Que les droits de parcours et de vaine pâture exercés par une commune le soient en vertu d'un titre ou d'une coutume, tout propriétaire peut s'en affranchir, soit par la clôture, soit par l'établissement de prairies artificielles (art. 4, 5, 9, 11). Dans le cas où le droit de vaine pâture serait exercé par un particulier, et fondé sur un titre, le propriétaire du fonds servant peut toujours racheter la servitude, à dire d'expert (art. 8). Enfin, les articles 13, 14 et 16 règlent le nombre de bêtes qu'il sera permis à chacun d'envoyer à la vaine pâture, en proportion de l'étendue des fonds non clos possédés par lui. — Telles sont les principales dispositions de cette loi, dont l'insuffisance n'a point tardé à se faire sentir. Dix-sept ans après sa promulgation, Napoléon chargea M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, de préparer le projet d'un nouveau code rural. L'article 6 de ce projet ne reconnaissait à personne le droit de faire paître ses bestiaux sur le terrain d'un autre sans la permission expresse du propriétaire; l'article 7 déclarait rachetable tout droit de pacage fondé sur un titre. Un décret, daté de Bayonne le 19 mai 1808, avait ordonné la formation dans chaque chef-lieu de département d'une commission consultative, chargée d'examiner le nouveau projet, mais ce décret n'a point reçu d'exécution, et depuis cette époque, l'agriculture attend avec impatience une loi qui la délivre des entraves que la législation de 1791 a laissé peser sur elle. — Deux mots maintenant sur la *vive pâture*, qu'on appelle aussi *grasse pâture*. Le droit de *vive pâture* est celui de percevoir durant tout l'été, par le pâturage, la totalité du produit des fonds destinés à fournir pendant cette saison la nourriture des bestiaux qu'on y envoie en dépaissance. Ainsi, c'est un droit de *vive pâture* dont jouissent les habitants d'une commune quand ils envoient paître leurs bestiaux sur les communaux, marais et pâtis qui appartiennent à la communauté dont ils sont membres; seulement dans ce cas le droit de vive pâture se confond avec un droit de propriété; mais il peut arriver que ce droit appartienne à un étranger, et alors il n'est plus qu'un simple droit au pâturage, véritable servitude discontinue, qui ne peut, sous l'empire du code civil, s'acquérir autrement que par titre.

CH. LEMONNIER.

PAU (chef-lieu du département des Basses-Pyrénées). Les Landes sont l'avenue naturelle de Pau. Pour apprécier cette charmante ville, il faut avoir traversé ces longues solitudes de bruyère et de sable; l'ennui d'une route pénible est une préparation piquante aux plus vifs plaisirs que puissent avoir les yeux d'un homme qui aime les beaux paysages. Voilà pourquoi je vais parler des Landes avant de parler de Pau. — Au reste, le premier aspect des Landes plaît singulièrement. Si vous êtes né comme moi dans un pays fertile, labouré, planté, épierré dans tous les coins, où les hommes sont les uns sur les autres; si vous

n'avez vu que les campagnes qui entourent Paris, et ces vastes plaines, marquetées de tant de carrés longs de terre cultivée, de toute largeur et grandeur, où la propriété se compte par perches et non par arpents, vous ne verrez pas sans étonnement ces immenses horizons sans culture, ces déserts de sable où le fisc ne pénètre pas, et toute cette terre inutile, où se trainent de maigres troupeaux, qui paraissent s'y promener malgré eux, et n'y trouvent rien à brouter. Le contraste des pays de culture, où l'homme met la main partout où il peut mettre le pied, et dont chaque pouce de terre figure sous un titre particulier; soit dans les archives du notaire, soit dans les registres du collecteur d'impôts, soit dans les titres de propriétés des familles, avec ces espaces sans maisons, sans hommes, qui ne sont à personne et sont à tout le monde, qui boivent sans fruit les pluies fécondes, les fraîches rosées et les rayons du soleil de la Guyenne, un tel contraste n'est pas sans charme, et, pour mon compte, je ne me suis pas vu sans plaisir, entrant dans ces solitudes jetées à profusion, et non peut-être sans dessein, par la Providence, entre les pays fertiles et habités. — Les Landes n'intéressent pas seulement par leur étendue et leur stérilité. En beaucoup d'endroits, la route est bordée de forêts de sapins, si l'on peut appeler forêts des espèces de clairières où les arbres sont rares, et où chacun prend le plus qu'il peut de cette terre ingrate; si l'on peut appeler sapins des fantômes de sapins, au tronc long et sans branches, à la tête effeuillée, amaigris par le manque de terre végétale, et par la saignée annuelle que les propriétaires leur font au pied pour en tirer l'huile de térébenthine. Il faut voir tous ces pauvres arbres épuisés, avec une large blessure au pied, d'où tombe goutte à goutte, dans un petit réservoir pratiqué au bas, cette sève, qui grossirait leur tronc, qui s'élancerait en branches vigoureuses, si les hommes n'avaient pas besoin de colophane pour leurs violons. Rien n'est plus triste que ces sapins; vous diriez des soldats qui vont se faire panser à l'ambulance. Il n'y a pas de soleil si pâle qui ne traverse leur maigre et immobile feuillage. Une forêt tout entière ne pourrait pas donner assez d'ombre pour abriter un voyageur. Ce sont des bois *sans mystère et sans voix*, même au printemps; le vent passe librement entre les branches sans leur faire rendre un murmure; vous entendez seulement le bruit des gouttes de sève qui tombent dans le réservoir, bruit triste, semblable à celui d'un toit qui s'égoutte après la pluie. Chaque arbre en produit une sébile pleine tous les printemps. Il languit ainsi de longues années sans pouvoir prendre de forces, jusqu'à ce que, la sève devenant rare, on abatte ce pauvre serviteur, devenu inutile, pour faire des planches avec son tronc, et du feu avec ses branches. — Mais, pour celui qui n'a vu de sapins que dans les jardins anglais, c.-à-d. de jolis arbres exotiques, bien droits, bien frais, bien symétriques, plantés pour servir de points de vue, et qui ont l'air d'être venus dans des pots, pour celui-là, ces longs bois de sapins, jetés à profusion et sans symétrie sur d'immenses espaces, où l'arbre si coquet des jardins anglais est exploité par des métayers et forme un négoce important, ces longues et monotones rangées de blessés, qui étalent piteusement leurs plaies sur le bord des grands chemins, sont une nouveauté qui a bien son prix, surtout si l'on traverse les Landes le soir, par un de ces beaux horizons qui présagent un beau lendemain, quand le soleil couchant lance ses derniers rayons à travers un bouquet de bois de sapins qui borde au loin le désert. Alors, rien ne peut mieux rendre l'idée qu'on nous donne des restes de portiques, se montrant à l'horizon dans les rues de Palmyre, que ces arbres immobiles, dont les troncs de même hauteur, et séparés par d'égales distances, figurent les colonnes d'un portique resté debout, et dont les têtes rapprochées, et se touchant par l'extrémité des branches, représentent l'harmonieuse continuité d'un entablement.

— C'est encore une bonne fortune pour le voyageur de voir les Landes un dimanche. De loin en loin, sur la route, sont accroupies de grosses maisons, lourdes et basses, dont le toit est de chaume, et qui sont ombragées par un vaste hêtre, le seul qu'il y ait à la ronde, vieux enfant d'une veine de terre végétale dont il se nourrit chaque année, et qu'il engraisse à son tour de ses feuilles tombées. C'est sous ce hêtre que viennent danser les enfants des Landes, race chétive et grêle, courbée sous le travail, où dix années font d'un jeune homme un vieillard. Ils dansent gaîment au son d'un fifre, dont les airs ne sont pas beaucoup plus compliqués que ceux qui font danser les ours; filles et garçons se cherchent des yeux, se serrent la main dans les mêlées; et tel de ces amants-là a fait six lieues le matin sur des échasses pour danser le soir avec sa prétendue. La population de plusieurs lieues carrées tient tout entière sous l'ombrage d'un hêtre. Cest cette population qui dispute tous les jours aux bruyères des Landes le peu de sol nourricier sur lequel elles rampent, et qui poursuivent toute leur vie des filons de terre végétale, comme d'autres poursuivent des filons d'or. Que fait à ces pauvres gens le gouvernement qui passe sur les routes, dans la malle aux dépêches? Beaucoup ne savent pas qui règne ou qui a cessé de régner. Travailler pour ne pas tendre la main, rendre leur corps à la terre quand ils ne peuvent plus la remuer, voilà la destinée de ces pauvres gens qui dansent, philosophes sans le savoir, Français qui ignorent la langue qu'on parle en France, contribuables qui paient pour le premier qui leur demande leur part d'impôt; car, sitôt qu'ils sont parvenus à faire pousser un pied d'arbre, ou à faire lever quelques gerbes d'avoine au milieu de leurs bruyères, vient le fisc, ce demeurant de tous les gouvernements, qui réclame la dîme de ces maigres conquêtes faites sur le désert. — L'aspect des Landes finit bientôt par lasser. On s'est intéressé vivement aux premiers sapins blessés, mais la sympathie s'en va quand on en a passé en revue d'innombrables files : le désert et la misère sont choses pittoresques au premier aspect, mais qui, à la fin, ennuient encore plus qu'elles n'attristent. En entrant dans les Landes, votre imagination rêvait défrichements, puits artésiens, vastes plantations; vous perciez ce désert de routes et de chemins de fer, vous y lanciez sur toutes les directions une armée d'ingénieurs; vous faisiez explorer le terrain en tout sens, ici à la surface, là dans les profondeurs du sol; car, qui sait si ces couches stériles ne cachent pas de précieux minerais? Au bout des Landes vous êtes accablé; une sorte de somnolence et d'engourdissement a remplacé cette pétulance de projets civilisateurs que vous avez apportés de Paris. Les danses sous ce hêtre, les amants venus sur des échasses, les filles si semblables aux mères, toute cette gaîté de gens qui grattent des sables pour y trouver de quoi manger, tout cela vous fatigue. Vous soupirez après la jolie ville qui est au bout du désert, la ville où l'homme a le pain et le vin presque sans travail, où les jeunesses sont longues et les vieillesses éternelles; où les vieux soldats viennent de tous les bouts de la France pour rajeunir, et grever le plus long-temps qu'ils peuvent le livre des pensions; la ville favorisée entre toutes les villes. Vous la demandez au courrier, vous la demandez au postillon; encore deux côtes à monter, encore une, encore une toute petite plaine à traverser; vous y voilà. — Le jour où j'arrivai à Pau, le temps était triste, les nuages bas, le soleil caché. Je cherchais des yeux les Pyrénées, les neiges éternelles; on me montra à l'horizon, au milieu de nuages grisâtres, quelques nuages d'une teinte plus blanche : il fallut donc apaiser ma curiosité, et attendre au lendemain que le vent eût chassé les nuages, et levé l'épais rideau qui me cachait les montagnes. On gagnerait à faire de cette nécessité un calcul. Des sens fatigués par une longue route sont peu propres aux jouissances toutes matérielles que donne la vue d'un beau paysage. Il

faut, pour bien voir, des yeux qui aient dormi; il faut, pour bien saisir ces mille murmures qui sont dans l'air, ou ce silence qui n'en est un que pour notre ouïe imparfaite, mais qui est si plein de bruits pour la pensée, il faut des oreilles reposées de l'assourdissant tapage d'une diligence; il faut, pour bien respirer les brises des montagnes, un odorat qui ne soit pas affadi par la puanteur du cuir et de la marée. Je conseillerais donc à l'heureux voyageur qui veut aller voir Pau de se coucher en arrivant, de dormir toute une nuit, et le lendemain de se lever avec le soleil, et de s'aller asseoir deux heures dans le parc du château d'Albret sur un certain banc où se sont assis des grands hommes, Chateaubriand, Rossini, et plus de commis-voyageurs que de grands hommes. Le repos de la nuit rend les sensations plus nettes et plus exquises. Il importe donc qu'un voyageur qui voyage pour se souvenir soigne bien sa première impression: c'est à la fois une condition des bons jugements, et c'est aussi un raffinement de plaisir. — Le lendemain de mon arrivée, j'étais de bon matin assis sur ce banc par un beau soleil de mai, sous une atmosphère molle et bienfaisante, et voici ce qu'il m'a semblé voir de ce banc, moi qui n'ai l'honneur ni d'être un grand homme, ni un commis-voyageur. — Il n'y a personne qui n'ait rêvé dans son sommeil qu'il traversait en volant de magnifiques paysages, enfants de sa pensée endormie, et aussi d'une digestion facile et régulière; pour moi, il m'est arrivé de parcourir ainsi à tire d'ailes les plus beaux paysages de la Chine: eh bien! ces pays de rêves, si fleuris, si vaporeux, si parfumés; ces eaux qui reluisent à l'horizon entre des bouquets d'arbres; ces bois qui descendent le long des monts, ces collines si doucement inclinées qu'on les dirait faites à main d'homme; cette vigne puissante qui monte, non dans les ormeaux, mais dans les cerisiers, et qui épanouit ses grappes en fleurs à côté de cerises mûres; ces plans si bien étagés, si harmonieux, si fuyants, tout, jusqu'à cette brume transparente et claude qui flotte sur les paysages, jusqu'à ces vagues couleurs et ces murmures sans nombre que prodigue l'imagination dans les songes, et dont elle est si avare dans la veille, surtout quand on a la prétention de les vouloir décrire, tout cela est à Pau: tout cela c'est Pau; non pas la ville, qui est laide, insignifiante, sans monuments, sans une vieille église; mais son vieux parc solitaire, où vous rencontrerez des Anglais, hôtes inévitables de tous les beaux lieux; des gens de la campagne, qui y passent pour abréger leur chemin; des commis-voyageurs, qui s'y viennent promener entre une arrivée et un départ de diligence, et y fument un cigare pour avoir tous les plaisirs à la fois, ou plutôt de peur de n'avoir pas assez du plaisir d'un magnifique spectacle, mais où vous ne risquez jamais de rencontrer un habitant de Pau. Ils ont au haut de la ville une petite place, grande comme une cour, et plantée d'arbres: c'est là qu'ils s'entassent tous les soirs, et qu'ils se font passer en revue par quelques beautés douteuses, à peine dignes du paysage, et dont plusieurs ne savent pas même ce que c'est qu'un paysage. Comme je témoignais mon étonnement de ce qu'on abandonnait le parc pour la place: « Le parc est trop loin, me répondait-on. » Or, il est à quelques cents pas de l'endroit le plus fréquenté de la ville: c'est comme si quelqu'un trouvait la cour des Tuileries trop loin du jardin. Est-ce donc que le temps est plus court et plus précieux à Pau qu'ailleurs? Hélas! non. Mais il y a à Pau, comme ailleurs, une mode, et une mode qui n'a pas été établie par les gens d'esprit, comme ailleurs, mais que les gens d'esprit suivent. Cette mode a proscrit les promenades dans le parc, et les a presque déclarées suspectes. On va donc s'installer sur la petite place; il est vrai qu'on a de là une belle vue des Pyrénées; il est vrai aussi qu'on ne les regarde jamais. — Pour moi, pauvre Parisien, dont les promenades sont des voyages, et qui suis obligé de prendre la diligence ou l'omnibus pour aller chercher

un peu de solitude, je ne me lassais pas de monter chaque matin l'allée du parc qui mène au banc de pierre, et là, d'aspirer par tous mes sens à la fois toutes les beautés, toutes les suaves exhalaisons, tous les bruits, toutes les harmonies de l'incomparable vallée de Pau. Imaginez-vous que vous êtes assis au haut de la terrasse de St.-Germain, et que de là vous avez sous les yeux, au lieu d'un immense bassin plat terminé par des montagnes, dont la plus haute est la butte Montmartre, semé de villages et coupé de grandes routes, avec quantité de blanchisseries isolées qui étalent au soleil vos hardes de la semaine, et, dans le lointain, les toits de la ville où nous menons une vie si agitée et si fébrile, et cette brume de fumée et de poussière que nous y respirons (beau spectacle pourtant, mais pour ceux-là qui ont eu peu à comparer), une large vallée, ou plutôt un vaste bassin de prairies et de plaines que traverse avec bruit un gros torrent des Pyrénées appelé le gave de Pau, qui vient gronder à ses pieds, et ronge le bas de la colline où vous êtes assis. Toute la plaine appartient à ce torrent, qui élargit ou resserre son lit, et quelquefois le change de place dans les grandes débâcles des Pyrénées. Mais à peine s'est-il retiré d'une rive pour se porter avec toute la masse de ses eaux sur la rive opposée que des plantes fluviales, des saules, de grandes herbes, poussent spontanément sur le sol qu'il a quitté. En peu d'années, ces plantes deviennent de robustes arbrisseaux; ces saules donnent de l'ombre : ces grandes herbes embarrassent le pied des troupeaux. La nature se hâte de jeter un voile de verdure sur ces terres ravivées et ces arides galets, qui annoncent le passage d'un torrent; et cette eau furieuse qui court de cascades en cascades du fond des Pyrénées, qui menace de tout entraîner, et qui ne souffre pas la moindre barque, ne peut jamais être qu'une rivière fraîche et bruyante qui coule au milieu d'un immense bocage. A une demi-lieue devant vous, la terre commence à monter, les collines naissent, puis les montagnes par-dessus les collines, puis par-dessus les montagnes les Pyrénées, hautes comme les nuages, dont les sommets, frappés de tout côté par les rayons du doux soleil de mai, se dépouillent peu à peu de leurs neiges, et sont déjà sillonnés de larges ravins, laissant voir à nu les roches ferrugineuses. Les Pyrénées sont à 10 lieues devant vous, et, cependant, votre regard y atteint sans peine. L'horizon est presque sans fin, et cependant les formes sont nettes et arrêtées. Il n'y a pas, comme dans les horizons de plaines, après les derniers plans, un brouillard épais qui empêche l'œil d'aller au-delà : après les Pyrénées, c'est le ciel bleu d'Espagne, sur lequel ces montagnes s'élancent en jets, ou montent en courbant le dos, s'aiguisent en pics ou s'étalent en plateaux. La vue suit sans effort l'ascension insensible de la terre; elle s'élève lentement des rives du gave jusqu'au penchant des premiers coteaux; puis elle glisse sur les mille têtes des monts intermédiaires, vagues ondulantes de cet océan de montagnes, et s'arrête enfin aux Pyrénées, à cette longue barrière blanche où il semble que le ciel et la terre doivent finir. Ce soleil que renvoient les neiges ne fatigue point les yeux, il les excite et les rafraîchit. La lumière du midi, cette lumière ardente, qui fait tout scintiller, qui change les grains en verre de diamant, les eaux en argent, les galets en pierres précieuses, inonde de toutes parts la vallée et les monts. Toutes les couleurs sont tranchées, tous les reflets sont éclatants; mais leur mélange indéfinissable fait du paysage le plus éblouissant qui se puisse voir le paysage le plus doux à l'œil et le plus reposant. — Les premiers coteaux qui bordent et terminent la vallée sont chargés de vignes qui produisent le vin de Jurançon, ce vin dont on arrosa les lèvres d'Henri IV naissant, et non pas dont on lui versa un verre, comme le croient de graves historiens; car un verre de ce vin peut déranger la raison d'un homme, et une cuillerée aurait pu détruire dans le berceau les hautes desti-

nées d'Henri IV. Aux endroits trop écartés, on laisse venir des chênes, des châtaigniers, qui interrompent gracieusement ces belles cultures. Sur les hauteurs du coteau, de jolies maisons de campagne, avec des noms espagnols, regardent d'un côté sur la ville de Pau, de l'autre sur les Pyrénées. D'autres, plus humbles, se sont assises sur le penchant, n'osant pas monter plus haut, et se contentant de voir la vallée et la ville. Je me résignerais à leur triste condition. Quelques-unes ont voulu voir plus que la ville, plus que la vallée, plus que les Pyrénées, et elles ont pris position sur un point où elles planent encore sur ce désert des Landes, qui s'enfonce à l'horizon opposé, jusqu'à des profondeurs sans fin. Toutes ces maisons sont riantes, entourées de verdure, et comme parées pour la fête éternelle du pays où elles sont bâties. Les heureux possesseurs de ces maisons peuvent tour à tour contempler les hauteurs de Pau, les vignes, les bosquets de châtaigners, au milieu desquels s'élève leur ville solitaire ; ou bien, du parterre fleuri qui la parfume, de la pelouse verte qui s'étend au devant, et sur laquelle on a planté un banc tout exprès pour le point de vue, regarder à loisir leur maison de ville et la ville elle-même, dont ils n'entendent plus les bruits, ou plutôt les chuchotements, car les villes de province ne font pas de bruit, elles chuchotent. — Au milieu de la vallée, sur les bords du torrent, s'élève un château qui n'a que des tourelles en bois, lesquelles flanquent un jardin à la française, vrai morceau de prince, dont Napoléon voulut doter je ne sais lequel de ses généraux. Ce château est le haras de Pau; c'est le seul palais du pays; avant de le voir, je n'aurais pas cru qu'un haras royal pût être d'un si bel effet dans un paysage. — Telle est la vallée de Pau, la plus riche et la plus riante des vallées. Tels sont les enchantements qu'on a du haut de cette terrasse et de ce banc dont j'ai parlé, enchantements des sens et de la pensée, qu'il est d'autant plus ridicule de vouloir décrire, qu'on se fatigue beaucoup pour n'en donner qu'une très pauvre idée. L'homme qui est assez sot pour entreprendre de traduire un tel paysage se punit cruellement du plaisir qu'il a pris; et c'est ce qui m'arrive à moi, qui fais cette sottise, dont je me confesse ingénument à mes lecteurs.

La ville de Pau. — Quelques détails de mœurs.

J'ai parlé avec dédain de la ville, quoique je n'en sache pas d'autre où je fusse plus heureux de vivre, et qui me consolât mieux de n'être pas à Paris. C'est que le charme de Pau ne tient pas à ses maisons ni à ses rues, mais à sa belle vallée, à son soleil, à son air, si vif et si doux, à son parc solitaire, et surtout à ses habitants. — La terrasse de Pau m'a fait penser à la terrasse de Saint-Germain. Les deux villes se ressemblent encore plus que les deux terrasses. Pau, comme Saint-Germain, n'est qu'une longue rue étroite et serrée aux endroits les plus habités, et qui s'élargit à mesure que la population diminue, disposition assez ridicule, mais qui s'explique par les différentes époques où la rue a été commencée et achevée. Le bout étroit est des temps anciens; le bout large est de l'époque moderne, de cette époque où l'on dispose les rues, non pour s'y défendre et y tendre des chaînes, mais pour y avoir le plus qu'on peut d'air et de jour. A Pau, ce sont les pauvres principalement qui habitent la partie la plus large de la rue, et qui ont le plus d'air et de jour. Heureusement très peu n'ont que cela, sauf de rares exceptions, dont la cause est dans l'oisiveté et les vices; la terre produit pour tout le monde comme le soleil luit pour tout le monde. Ce beau pays est bon à l'homme; le travail n'y rapporte pas seulement des sueurs; les vignes sont fécondes, et le travail d'une année suffit à deux. Les grêles peuvent faire qu'on manque de gagner, non pas qu'on manque de subsister. On ne parle pas de gens qui y meurent de faim. — La rue de Pau est pavée de galets de montagnes, que le gave charrie dans les

grandes crues, ou qu'on extrait de collines antédiluviennes, qui en sont entièrement formées. Tous les murs qui séparent les propriétés sont faits de ce galet; et il paraît par de vieux pans de murailles, restes d'anciennes fortifications ou clôtures qui se voient dans le parc, que cette espèce de matériaux a été de tout temps employée dans le pays de Pau et des Pyrénées. On lie ces cailloux, qui sont très durs, avec du mortier, et cela fait d'excellente maçonnerie. Il y a devant quelques maisons en construction récente des mosaïques formées de ce galet, et qui s'avancent sur la rue de la largeur d'un trottoir : c'est du luxe. Ces trottoirs sont faits pour qu'on les regarde, et non pour qu'on y marche, car le marcher n'en est pas doux, mais aigu et inégal, si ce n'est pour le propriétaire, qui a le pied habitué à fouler ses mosaïques de galet. — Le vieux château d'Albret, dit château de Henri IV, n'a rien de curieux que sa situation, qui domine la vallée, et qu'un long balcon, d'où l'on peut contempler commodément le paysage. C'est de la bâtisse et pas de l'architecture. On y montre aux étrangers une écaille de tortue, qui a servi de berceau à Henri IV, et que je n'ai pas vue, par pur esprit de contradiction ou par recherche d'originalité, comme on voudra. J'avoue que je n'aime pas à aller où vont tous les curieux; une curiosité universellement et processionnellement visitée n'est plus qu'une banalité, outre que j'ai pu apprendre par l'expérience qu'il y a plus de berceaux de fabrique que de vrais berceaux, et que telle écaille de tortue, au lieu d'avoir servi de couche à un roi de Navarre, n'a peut-être jamais été qu'un bénitier d'église. — Ce château, tel quel, est la seule ruine de marque qui se voie à Pau. C'est une ville sans passé, qui n'a pris place sur la carte de France que depuis 300 ans. Elle vint, son écaille de tortue à la main, demander qu'on la reçût au nombre des villes de France. En conséquence, on fit de son assemblée politique un parlement, de sa grande charte nationale un petit code provincial, de son droit de voter des impôts un devoir de payer tous ceux que demanderait le roi. Avec ces légères modifications, elle devint une petite ville française, de capitale du Béarn qu'elle était auparavant. Avant sa réunion à la France, Pau n'avait été long-temps qu'un château et une terrasse. Quelques maisons de vilains se vinrent mettre à l'abri sous les créneaux du château; les vilains attirèrent des bourgeois, et la ville prit naissance environ vers le temps où l'on ne bâtissait plus ces églises qui sont l'unique et seront peut-être la dernière *antiquité* de la plupart de nos villes. Pau entend la messe dans des granges. Au temps de sa prospérité, quand le pouvoir royal (passez-moi le mot à propos du royaume de Béarn) y était assez fort pour bâtir une église, le schisme luthérien avait partagé les esprits entre le culte qui a besoin de nefs immenses et le culte qui se contente de la plus modeste chapelle. Ce schisme était même monté sur le trône (passez-moi le mot) avec la reine Jeanne d'Albret. En outre, d'après ce que j'ai pu voir du caractère des Béarnais, et d'après ce que nous dit leur histoire locale de ce droit, si vivement défendu par eux, de voter leurs impôts, ce qui suppose plus de penchant à refuser qu'à donner, il m'a semblé que l'argent qui servait ailleurs à bâtir les églises devait être rare dans le Béarn, et que l'enthousiasme qui, ailleurs encore, suppléait à l'argent, n'y était pas commun. De là, sans doute, le manque de monuments religieux dans tout le pays, et particulièrement à Pau. — Le défaut d'enthousiasme surtout me paraît être le trait distinctif du caractère béarnais. S'il n'en ont pas les illusions, souvent favorables aux arts et à la poésie, ils en ont encore moins les préjugés, si ennemis du bonheur de l'homme, si contraires à l'esprit de progrès, qui est sa véritable fin ici-bas. Ils sont à égale distance des unes et des autres. Ils ont des passions, des mouvements impétueux, car quelle race d'hommes vaudrait quelque chose sans cela? Mais ces passions durent peu, ces mou-

vements se calment vite. L'homme est là comme le climat; un coup de vent fond des Pyrénées, couche les moissons et déchire les arbres; chacun ferme sa fenêtre, et, dix minutes après, la rouvre à un beau soleil, qui remet la paix dans la vallée. Ce soleil lui-même n'est jamais assez brûlant ni assez continu pour échauffer les têtes; mais, tour à tour voilé par les nuages ou tempéré par les vents, il n'atteint pas jusqu'aux sources de l'intelligence et de la raison, comme dans le Midi méditerranéen; il échauffe, mais il ne brûle pas. De là l'extrême douceur des mœurs dans le Béarn, et surtout à Pau. — Quand j'arrivai à Pau, c'était dans le milieu du mois de mai; la grande place où s'arrêtent les voitures était jonchée d'herbes fraîches et nouvellement fauchées; des laitières, la tête couverte d'un capulet noir ou rouge, portaient sur des coussinets, comme Perrette, de grandes cruches de fer-blanc, pleines d'un lait pur et aromatique; des beurriers des Pyrénées, grands et chétifs montagnards, en culotte courte, avec guêtres montantes, d'une grossière étoffe rousse, mais chaude, tenant à la main un petit baril de bois, criaient leur beurre par intervalles; des marchandes de fruits étalaient leurs pyramides de fraises cueillies le matin, fin régal pour un voyageur qui avait laissé en partant les fraises à peine en fleurs; des pasteurs accoutrés comme des beurriers montagnards chassaient devant eux de petits troupeaux de chèvres, les mamelles pleines, s'arrêtant devant chaque porte, et offrant du lait, trait sur place, dans un verre de fer-blanc. Ce n'était partout que frais laitage, que fruits nouveaux, que fromages égouttants sur des nattes de jonc, blancs et doux comme ceux que le cyclope de Théocrite offrait à Galatée en échange de ses faveurs; que beurre de vache, ou beurre de brebis (l'un ne valant guère mieux que l'autre, comme l'expérience me l'a appris); qu'herbes odorantes qui me faisaient regretter de n'être pas né herbivore, au moins pendant le mois de mai, et à Pau; que voix gaies de vendeurs et d'acheteurs, ceux-ci enlevant de grandes provisions, et donnant peu d'argent. Voilà une ville heureuse, me dis-je à moi-même, et, si les hommes y sont aussi doux que les choses, il doit faire bon y vivre et y mourir! Je faisais là, sans m'en douter, une réflexion profonde. Ce lait, ce foin, ces fraises, ces parfums, ces fromages, c'étaient, en effet, l'image des mœurs de Pau. — Il est possible que les passions y fassent les affaires du cœur; mais c'est toujours l'intelligence et la raison qui font les affaires de tête. On n'y est dupe de personne, ni prévenu pour personne, au-delà de cette bienveillance prudente, qui y regarde à deux fois avant de se changer en amitié. Les gens qui spéculent sur le premier effet de leurs manières, sur leur physionomie, sur leur grand front, sur leur sourire, pour surprendre la confiance des gens, et en tirer parti, ne réussiraient pas à Pau. On n'y accepte rien les yeux fermés; on ne s'y laisse prendre, ni à un front, ni à un sourire, ni à une parole facile; mais on attend, on diffère; on y est affable et pénétrant, et l'affabilité y aide la pénétration, en ce qu'elle met les gens à l'aise et les engage à se livrer. — Il n'y a pas de pays où il soit plus difficile et plus incommode d'être malhonnête homme, ou même charlatan inoffensif; mais il n'y a pas non plus de pays où il soit plus doux d'être honnête homme, et d'avoir des manières simples et loyales, car, comme on s'y trompe peu sur les gens, ceux qui ont le bonheur de sortir intacts de cette épreuve y jouissent d'une considération empressée et éclatante, et y trouvent de chaudes amitiés. Il n'y a pas de meilleurs amis que ceux qui se font difficilement, et ne risquent jamais de l'être de qui pourrait le leur faire regretter. — C'est surtout dans la politique que se montre le manque d'enthousiasme des Béarnais. Heureux pays! on n'y trouve aucun de ces papes dont fourmille Paris, qui parlent de supprimer quiconque doute de leur infaillibité politique. Toutes les opinions conscien-

cieuses s'y ménagent, s'y respectent, rare exemple en France, et surtout en politique. — Quant aux idées, le Béarnais en use avec elles comme avec les hommes; il ne se rallie jamais qu'à celles qu'il a éprouvées, mais il s'y rallie pour ne jamais s'en séparer. Personne ne transige avec l'opinion d'autrui, mais personne n'impose à autrui la sienne. On sacrifie bien à la sociabilité, à la bonne union, aux convenances, tout ce que l'expression extérieure de la foi qu'on professe peut avoir de rude et de blessant, mais on garde cette foi, et on ne la livre ni on ne la vend. — On s'interdit le prosélytisme par la parole, mais on prêche d'exemple, et, au besoin, de silence: c'est pour cela que les idées n'y vont pas moins leur train, quoi qu'elles n'y soient pas aidées par la discussion, auxiliaire tout puissant quand on se parle de loin, auxiliaire au moins inutile quand on se parle en face. J'ai vu à Pau des hommes placés aux deux pôles de la politique se donner réciproquement leurs suffrages dans des élections locales. Il semble que les idées y aient une valeur indépendante des hommes, et les hommes une valeur indépendante des idées. Là, l'opinion politique toute seule ne soutiendrait pas un homme qui aurait failli par le caractère; là aussi elle ne suffirait pas pour donner le crédit et l'autorité à qui n'en aurait pas l'étoffe. Dans le premier cas, les idées ne recommandent pas l'homme; dans le second, l'homme ne recommande pas les idées. — Il y a une autre raison de cette douceur de mœurs politiques, c'est l'indifférence du pays pour ce qu'on appelle l'*autorité*. Pau ne sent pas le besoin d'être gouvernée. Capitale d'un ancien pays d'états, lequel s'est long-temps gouverné lui-même, elle paiera ses impôts, nommera ses députés, instituera sa municipalité et son conseil général; elle remplira tous ses devoirs de localité et de membre du grand empire; elle suivra toutes les directions légales du pouvoir central, le tout volontiers et de bon cœur, pourvu que ce pouvoir central n'ait pas la prétention d'y faire, par un délégué de cette inutile et compromettante police qui, ailleurs, entretient et multiplie les oppositions. Un préfet de Pau a affaire avec Bayonne et non avec Pau. Il arrive, il s'installe dans le palais préfectorial, il prend possession des bureaux, du jardin et des cuisines, sans que la ville s'en émeuve. Si c'est un zélé, un affairé, un furieux du gouvernement, qui a emprunté cette manie au pouvoir central qui l'envoie, on se moque de lui, et on ne lui donne même pas l'occasion d'une dépêche télégraphique. S'il est doux, s'il a de l'esprit et du tact, s'il sait se résigner à ne pas faire de police hors de propos, on vient le voir, ceux du gouvernement comme ceux des deux oppositions; mais c'est à l'homme, non au préfet, qu'on rend des civilités. Le préfet révoqué et le préfet en fonctions se saluent amicalement, parce que, pour la population, ils ne sont pas plus préfets l'un que l'autre; ils sont deux hommes, dont l'un est libéré et l'autre chargé d'une place délicate en proportion de ce qu'elle est inutile. Le mérite dont on sait le plus de gré à un préfet de Pau, c'est celui de ne pas savoir qu'il est préfet; s'il le montrait trop, on lui ferait voir qu'il n'est pas même un homme de bon goût. Pour réussir, il faut renoncer à l'éclat gouvernemental, peu occuper les journaux de soi, économiser les circulaires, ne point porter de galons sous peine d'être pris pour un marchand de vulnéraire suisse; mais faire du bien sans éclat, être juste, ménager les paroles, ne point paraître affairé ni important, là où le bon sens public fait le plus difficile de la besogne; à ce prix-là seulement, on a l'estime d'une des plus intelligentes cités de France; on est l'administrateur aimé et vénéré d'une localité, au lieu d'être un *bras droit* du pouvoir central, un préfet tapageur qui trouble tout un département du second ordre pour être envoyé dans un département du premier ordre. — On peut apprécier le bon effet de cette indifférence pour l'autorité par tout ce qui arrive là où on la prend à cœur, où on s'en oc-

cupe, où on la compte. Dans les villes qui ont besoin d'être gouvernées, les villes de commerce principalement, lesquelles ne le sont jamais assez à leur gré, un préfet est tout. On prend parti pour ou contre lui ; on est au préfet ou contre le préfet ; et comme tout préfet est avide d'importance, celle qu'il prend, jointe à celle qu'on lui donne, en fait bientôt un dictateur au petit pied qui gouverne au hasard, des pieds et des mains, qui lance une opinion contre l'opinion opposée, qui fait de la bascule, qui multiplie les écritures, qui fatigue le télégraphe, qui encombre les courriers de dépêches, qui met tous les jours sous enveloppe un zèle immense, qui fait une énorme consommation de cire à cacheter, petits malheurs, après tout, si cette agitation gouvernementale ne troublait pas finalement la ville, et ne poussait pas les oppositions à des sorties dont les esprits flottants s'inquiètent, dont les incertains s'épouvantent, dont la cause du progrès souffre en dernier résultat. La population de Pau a réduit ses préfets à n'être que des hommes utiles. Il serait bien à souhaiter que chaque ville en fît autant. Les préfets ne sont que ce que le département les fait : ne les prenez pas trop au sérieux, vous en tirerez des services ; élevez-les, ils vous marcheront sur la tête. Sitôt qu'on reçut à Pau la nouvelle des ordonnances de juillet 1830, la population se rendit à l'hôtel de la préfecture, sans tumulte, mais aussi sans hésitation, et elle se contenta de sommer le préfet en fonctions de lire du haut de son balcon les dépêches de Paris. Le préfet résista ; on lui rappela en grondant qu'un préfet n'est qu'un homme ; il sentit cette raison, abandonna les dépêches et l'hôtel de la préfecture. On le laissa passer. On souffla sur les autres autorités, qui s'en allèrent à la campagne pour y préparer leurs vendanges. Les forces militaires ne firent aucune démonstration devant ces gens si doux, qui étaient armés jusqu'aux dents. L'ancien pays d'état nomma des magistrats, forma sa garde civique, s'administra, se gouverna sans que personne fermât sa porte ni sa boutique ; et quand vint le préfet de la révolution de juillet, expédié par le pouvoir central, il interrogea le vieux concierge de l'hôtel sur ce qu'il avait à faire, et fut sur le point d'écrire une circulaire pour demander qui voulait être gouverné. Comme personne ne venait, il fallut qu'il invitât les notables à une soirée, pour pouvoir se persuader qu'il avait des administrés. Les invités lui firent la politesse de se reconnaître comme tels. S'il n'y avait pas eu un certain train de correspondance administrative, des paperasses officielles à expédier et à recevoir, des passeports à signer, des conscrits à visiter et à faire passer sous le mètre, pour s'assurer s'ils étaient sains et s'ils avaient la taille requise, le nouveau préfet s'en serait allé de Pau avec la persuasion qu'il s'était trompé de préfecture. Le premier passeport qu'il signa le soulagea ; il se tâta, et se sentit préfet ; et comme la révolution de juillet paraissait devoir occasionner quelques dérangemens aux frontières, il se transporta à Bayonne, espérant qu'à défaut des habitants de Pau, les Espagnols du moins lui donneraient quelque chose à faire. — Il y a d'ailleurs peu de ville en France où l'on compte plus d'hommes distingués qu'à Pau. Dans le commerce, dans l'industrie, au barreau, dans l'administration, dans la médecine, vous rencontrez des esprits rares, des talens du premier ordre, des intelligences élevées. Je n'ai pas entendu de meilleure éloquence à Paris que celle de M. Lacaze, jeune avocat du barreau de Pau. On m'en avait dit merveille, mais je me méfiais, ne sachant pas encore combien les Béarnais sont bons juges en hommes et en choses. J'allai donc au tribunal pour m'assurer par mes oreilles, j'en revins tout étonné : simplicité de langage et d'action, nul fracas oratoire, ironie fine, souplesse, énergie, et surtout brièveté, je trouvai toutes ces qualités dans M. Lacaze, et, je le répète, à un degré que je n'avais pas encore vu. Il y a dans Pau tel maître de poste qui,

tout en soignant ses foins et ses avoines, tout en gouvernant des chevaux et des postillons, sait plus de bibliographie que certains bibliographes attitrés et visant aux académies; et ce qui est plus rare, qui a autant d'esprit que de littérature, autant d'intelligence que de vrai savoir; homme d'un accueil charmant, qui honore sa ville natale par la manière dont il en fait les honneurs. Il y a tel commerçant qui aune ses toiles de Béarn, ou les fait blanchir sur le pré, dont la capacité industrielle, le désintéressement, l'esprit libéral, n'auraient pas trop d'un grand théâtre pour leurs résultats et pour leurs exemples; tel jeune médecin d'une portée scientifique et d'une intelligence ouverte à tout, qu'il faudrait chercher long-temps, même à Paris. Tous ces hommes et d'autres encore, la plupart de la génération nouvelle, sont l'ornement de leur pays, de l'aveu général; mais, à une exception près, ils ne sont ni électeurs ni éligibles, et la constitution ne les trouve bons ni pour élire un député ni pour nommer des municipaux. Presque tous sont au premier rang dans leurs professions; ils ont donné quelques coups de collier pour arriver là. Une fois casés avec des honoraires qui ne varient pas d'un petit écu en dix ans, ils vivotent doucement sur l'acquis, hument l'air de Paris dans les journaux, ne se donnent aucun mouvement, puisqu'ils ont atteint les premières positions du premier coup; s'invitent à dîner, dînent et se couchent, et ainsi durant des années. Ils ne hâtent pas l'avenir, et n'ont guère le cœur d'y travailler là où ils ne sont rien légalement, et où nul ne veut risquer le premier de paraître au brouillon; mais ils sont prêts pour toutes les idées de civilisation, de liberté, de tolérance politique. Vienne donc un mouvement comme en juillet, ou seulement une réforme partielle qui leur ouvre l'entrée de la constitution, alors, quelque délicate que puisse être la tâche de leur génération, ils suffiront à tout, soit comme intelligence, soit comme courage, sans jamais renier cet esprit de tolérance, ce respect des opinions, la vraie politique de notre âge et de notre génération, la seule qui puisse sauver la liberté si compromise par ceux qui la supportent, n'osant ni ne pouvant la détruire, et par ceux qui ne l'aiment que parce qu'ils en ont besoin contre leurs ennemis.

D. Nisard.

PAUL-ÉMILE (Lucius Paulus Æmilius), fils du consul L. Æmilius Paulus, qui fut tué à la bataille de Cannes, se distingua dès sa jeunesse par ses talents militaires et par son zèle pour la discipline. C'est à lui que les Romains durent les grands succès qu'ils obtinrent l'an 190 avant J.-C. contre les peuples d'Espagne révoltés. Paul-Émile était alors préteur. Nommé consul pour la première fois l'an 182 avant J.-C., il fit la conquête de la Ligurie, et obtint le triomphe. Ayant échoué dans la poursuite d'un second consulat, il renonça pour long-temps aux affaires et se livra exclusivement à l'éducation de ses enfants. Mais l'an 168 avant J.-C., il fut presque malgré lui nommé consul; Persée, roi de Macédoine, venait de déclarer la guerre aux Romains. Bien qu'à cette époque Paul-Émile fût âgé de 60 ans, il poursuivit les hostilités avec une rare vigueur et remporta la victoire décisive de Pydna, après laquelle Persée fut abandonné de tous ses sujets. En deux jours, le consul se rendit maître de la Macédoine, et honora sa victoire par la noble conduite qu'il tint envers Persée, lorsque celui-ci eut été remis en son pouvoir. Après avoir établi un gouvernement dans la Macédoine, et partagé entre ses soldats les dépouilles de 70 villes qui s'étaient déclarées contre les Romains, il reprit le chemin de l'Italie, et rentra dans Rome aux acclamations du peuple. Son triomphe, rendu plus imposant par la présence de Persée et de sa famille, dura trois jours. Le vainqueur fut salué du surnom de *Macedonicus*. De toutes les richesses que cette conquête valut aux Romains, Paul-Émile ne s'appropria que la bibliothèque de Persée. Nommé censeur il se conduisit avec modération. Il mourut l'an 158 av. J.-C. A. Savagner.

PAUL (Saint), l'un des premiers et des plus illustres propagateurs de la doctrine chrétienne, a été surnommé l'*apôtre par excellence*, quoiqu'il ne fût pas au nombre des douze compagnons de Jésus. Dans l'ordre chronologique, il marche comme écrivain après les trois premiers évangélistes; mais ses écrits, ses prédications et les triomphes de sa parole, l'élèvent au-dessus de tous. L'esprit de secte et le défaut de réflexion jetèrent quelques incertitudes sur sa naissance. Les ébionites, qui méconnaissaient son apostolat, le faisaient naître d'un père et d'une mère idolâtres ou gentils; et saint Jérôme, dans ses *Hommes illustres*, prétendit plus tard que cet apôtre avait vu le jour dans le bourg de Giscale en Galilée. Il suffisait, pour savoir la vérité, de recourir au texte même des *Actes des apôtres*, ouvrage de saint Luc, qui était l'un de ses disciples et de ses compagnons les plus fidèles. C'est dans le ch. XXII de ces *Actes*, que saint Luc lui fait dire en propre termes : « Je suis Juif, né à Tarse en Cilicie. » Il naquit en effet dans cette ville, vers la fin de l'ère ancienne ou le commencement de la moderne, car il faut être bien hardi pour assigner à cet événement une date certaine. Saul était son premier nom; son père était un Juif de la secte des pharisiens, et son premier métier fut de fabriquer des toiles à voiles pour les marins. Instruit cependant dans les lettres grecques, il fut envoyé à Jérusalem par son père pour étudier la loi de Moïse sous le docteur et sacrificateur Gamaliel. Une imagination ardente, dirigée par cette éducation toute judaïque, le rendit l'ennemi le plus acharné d'une religion qui attaquait l'ancienne loi. Élevé par les Pharisiens, il était fort entêté dans les opinions de leur secte. On le vit, jeune encore, garder les habits des assassins qui lapidaient le diacre saint Étienne. Abdias, premier évêque de Babylone, l'accuse en outre d'avoir fait subir le même sort à Jacques-le-Mineur, à la faveur d'une sédition que sa fougue avait suscitée. Les écrits du temps et ses propres aveux ne laissent aucun doute sur sa barbarie à l'égard des chrétiens. Il sollicita même des chefs de la synagogue la mission de se rendre à Damas pour y saisir les principaux fidèles et les amener à un bourreau de Jérusalem. Mais, aux portes de Damas, une illumination subite éclaira son esprit; et au lieu d'y porter la menace, la persécution et la violence, il abjura la loi de Moïse aux pieds d'un chrétien nommé Ananie, qui lui imprima le sceau du baptême. Les ébionites, ses calomniateurs, attribuèrent cette conversion subite à une cause mondaine. Saul, disaient-ils, ne s'était fait Juif que dans l'espoir d'épouser la fille de Gamaliel, et il ne se fit chrétien que pour se venger des refus du père. Sa conformation prêtait à cette calomnie, car, suivant les Actes de sainte Thècle, dont saint Jérôme et saint Augustin affirment l'authenticité, Saul était gros, court, large d'épaules. Sa tête était chauve, ses jambes crochues, et des sourcils noirs se croisaient sur son nez énorme. D'un autre côté, son disciple Luc, dans le neuvième chapitre des *Actes des apôtres*, entoure cette conversion d'apparitions et de miracles. « Aux portes de Damas, dit-il, Saul fut enveloppé et frappé d'une lumière céleste. Il tomba la face contre terre, et une voix d'en haut se fit entendre, criant : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? — Qui êtes-vous? répondit le futur néophyte. — Je suis Jésus : levez-vous, entrez dans la ville; on vous dira ce qu'il faut que vous fassiez. » La même voix alla réveiller Ananie; elle le conduisit vers Saul, et l'eau du baptême fit tomber des écailles de ses yeux. Ce merveilleux est autre chose sans doute que l'invention d'une imagination poétique; et le conte des ébionites n'est que le fruit de la haine et de la calomnie. Saint Paul, lui-même, dans son *Épître aux Galates*, dit que Dieu l'avait prédestiné dès le ventre de sa mère, et que ce Dieu lui fit la grâce de lui révéler son fils, afin qu'il le prêchât parmi les nations. Quoi qu'il en soit, dès ce moment, Saul ne fut plus un Juif fanatique et sanguinaire, mais un apôtre chrétien, s'exposant lui-même aux persé-

cutions pour propager la foi nouvelle. Il parcourut l'Arabie pour convertir les idolâtres, et revint à Damas, s'introduisant dans les synagogues pour accabler les prêtres juifs des foudres de son éloquence. Les Juifs s'en irritèrent. Le gouverneur de la province, excité par les docteurs de l'ancienne loi, remplit de soldats les avenues de la ville pour s'emparer de lui et le livrer au peuple. Mais les disciples de l'apôtre le descendirent le long des murs dans une corbeille, et, loin de fuir au désert, c'est dans Jérusalem qu'il alla chercher de nouveaux périls. Il avait quitté cette ville depuis trois ans; et la vérité de sa conversion n'y était pas encore bien établie. Le peuple des fidèles ne se souvenait que de ses violences; les apôtres eux-mêmes redoutaient en lui l'instrument des persécutions qu'ils avaient subies. Barnabé les rassura et le présenta à saint Pierre et à saint Jacques. Contraint de fuir pour échapper une seconde fois aux vengeances des Juifs, il se réfugia à Césarée, à Tarse sa patrie, où saint Barnabé vint le reprendre pour le conduire à Antioche. C'est là que les sectateurs du Christ, dont le nombre s'accroissait tous les jours par les prédications de Saul, reçurent pour la première fois le nom de chrétiens. Saint Pierre, qu'il avait revu dans un second voyage à Jérusalem, vint à son tour le rejoindre à Antioche, et Saul s'y montra plus chrétien que le prince des apôtres, en le reprenant lui-même de ce qu'il mangeait avec les idolâtres. Séleucie et l'île de Chypre furent bientôt le théâtre de ses prédications et de celles de Barnabé. C'est dans Chypre qu'il convertit le proconsul Sergius Paulus, après avoir aveuglé par un miracle le magicien Bar-Jésu; et c'est peut-être à cause de cette conversion que saint Luc commence à lui donner le nom de Paul. Il eut moins de succès dans la Pisidie, dont la capitale s'appelait aussi Antioche. Chassé à grands cris par le peuple, il secoua en partant la poussière de ses pieds, et se rendit à Icone, où l'attendait le même traitement, mais la conversion de sainte Thècle, qui fut la première des martyres, le dédomagea de cette persécution nouvelle. La ville de Listres dans la Lycaonie lui fut d'abord moins inhospitalière. La guérison miraculeuse d'un homme perclus le fit adorer par ce peuple idolâtre qui lui décerna le nom de *Mercure*. Barnabé fut appelé *Jupiter*, et les prêtres des gentils s'apprêtèrent à leur offrir un sacrifice. Les deux apôtres s'indignèrent de cette profanation; mais pendant qu'ils essayaient de faire connaître le vrai Dieu, des Juifs de Pisidie soulevèrent le peuple, et ceux qui étaient venus pour adorer saint Paul le lapidèrent jusqu'à le laisser pour mort sur la place. Apporté le lendemain à Derbe, il repassa par la Pisidie, et, après avoir prêché la foi dans les villes de Perge et d'Attalie, il revint l'an 48 dans Antioche, où la sécurité des chrétiens produisait déjà les disputes et les schismes. Une secte s'était élevée qui voulait joindre la circoncision au baptême, et en faisait une condition du salut. Paul et Barnabé se prononcèrent contre elle, et revinrent à Jérusalem pour soumettre la question au conseil des apôtres. Leur doctrine y fut approuvée. Ils la reportèrent en Syrie, et mirent ainsi un terme à ce schisme naissant. Mais la discorde éclata en même temps entre les deux apôtres, à l'occasion d'un certain Jean, surnommé Marc, qui les avait déjà abandonnés en Pamphilie, et que Barnabé voulait reprendre. Paul se sépara de son compagnon, parcourut avec d'autres les villes de Syrie, de Cilicie et de Lycaonie, où son disciple Timothée vint s'attacher à ses pas, et visita les Phrygiens et les Galates. L'esprit de Dieu l'empêcha, dit-il, de tourner vers les contrées de l'Asie. Il eut une vision qui l'appelait en Macédoine, et débuta dans la ville de Philippes par chasser le démon du corps d'une jeune fille. Traité de magicien par le peuple, accusé devant les magistrats, mis en prison avec son nouveau compagnon Silas, il fut sauvé par un tremblement de terre qui brisa les portes de tous les cachots. Le geolier et sa famille se convertirent à sa voix. Mais il ne

voulut point s'échapper à la faveur de ce nouveau miracle, et allégua le titre de citoyen romain, qui appartenait à tous les enfants de Tarse, pour forcer les magistrats à venir eux-mêmes lui rendre la liberté. Il en profita pour visiter Amphipolis, Apollonie et Thessalonique, où ses prédications excitèrent un tumulte qui faillit lui coûter la vie. Le peuple de Bérée ne lui fut pas plus doux, et son éloquence n'obtint de nouveaux succès que chez les Athéniens. Cité devant l'aréopage par les stoïciens et les disciples d'Épicure, il leur annonça que le Dieu inconnu auquel ils avaient dressé un autel était descendu sur la terre, et qu'il en était l'apôtre. On l'écouta d'abord avec attention, mais il parla de la résurrection des morts, et les sénateurs se prirent à rire; il eut cependant la gloire d'en convertir plusieurs, parmi lesquels se distinguait Denys l'aréopagite. Le grand nombre de prosélytes qu'il fit peu de temps après à Corinthe lui attira des persécutions nouvelles; mais le proconsul Gallien, au tribunal duquel il fut cité, répondit aux accusateurs qu'il ne gouvernait point l'Achaïe pour juger de vaines disputes sur les subtilités de la loi judaïque. Arrivé à Éphèse, après avoir visité de nouveau la Galatie et la Phrygie, il guérit des malades et chassa des démons par la puissance de sa parole ou par le contact des linges qui l'avaient touché. Mais ses succès furent troublés par la jalousie d'un orfèvre nommé Demetrius, qui, voyant diminuer tous les jours le débit de ses statues de Diane, ameuta le peuple contre l'apôtre, qui ruinait tout à la fois son commerce et le culte de la chaste déesse: bien des haines politiques n'ont pas aujourd'hui de fondement plus honorable. Paul s'enfuit en Macédoine, et pendant son séjour à Troade, il ressuscita un jeune homme nommé Eutique, qui s'était tué en tombant de la fenêtre d'un troisième étage. Un vaisseau le reporta dans l'Asie, et, malgré les pressentiments qui l'assiégeaient, malgré les avertissements de l'esprit saint et les doléances de ses disciples, il prit la route de Jérusalem, où le supplice semblait l'attendre. Un prophète nommé Agabus vint même le lui prédire à Césarée, dans la maison du diacre Philippe, dont les quatre filles prophétisaient aussi. Saint Paul leur répondit qu'il était prêt à subir la mort pour le Seigneur. Il rentra dans la ville sainte en l'an 58, et, après avoir conféré avec les prêtres du Christ, il alla braver les Juifs jusque dans leur temple. Insulté, chassé du sanctuaire, il eût péri sous les coups de ces forcenés, si le tribun Lysias ne l'eût arraché de leurs mains en promettant de leur faire justice. Saint Paul, chargé de chaînes, fut traîné dans le camp romain, au milieu d'une populace effrénée, qui ne cessait de demander sa mort. Il obtint vainement la permission de haranguer cette multitude, de lui raconter sa conversion et sa vie. Les cris redoublèrent; on l'accusa d'imposture, et le tribun ordonna qu'on le battît de verges. Le titre de citoyen romain le sauva de cette torture, et Lysias trembla lui-même d'avoir osé enchaîner un homme qui était revêtu de ce titre. Le lendemain, Ananias, grand-prêtre des Juifs, vint l'insulter à son tour; la fureur du peuple allait toujours croissant; une quarantaine d'Hébreux jurèrent de ne boire ni de manger qu'après l'avoir mis à mort, et le tribun ne put le sauver qu'en le renvoyant à Césarée pour être jugé par Félix, gouverneur de la Judée. La fermeté de l'apôtre ne s'était point démentie pendant cette longue sédition. Dieu lui avait parlé dans la nuit: « Sois ferme, avait dit la voix divine, car il faut que tu me rendes témoignage à Rome comme à Jérusalem. » Sa captivité dura deux années. Le nouveau gouverneur Porcius Festus voulut le renvoyer à Jérusalem. Saint Paul en appela à César; mais le roi Hérode et la reine Bérénice ayant désiré l'entendre, il se justifia si bien, qu'à la prière de ces deux souverains, le gouverneur l'eût renvoyé absous, s'il n'eût pas craint d'empiéter sur les droits de Néron. Saint Paul partit donc pour l'Italie sous la conduite de Jules le centurion. Un vaisseau d'Adrumette le porta d'abord jusqu'au port de

Listre, où il passa sur un navire d'Alexandrie, qu'une horrible tempête brisa sur les rochers de Malte. Mais, suivant la prédiction qu'il avait faite aux matelots épouvantés, l'équipage et les passagers, au nombre de 275 personnes, furent sauvés et recueillis par les habitants de l'île. Un troisième vaisseau le transporta à Syracuse, à Reggio, à Pouzzoles, d'où il se rendit enfin à Rome l'an 61. Libre d'y séjourner et d'y prêcher, il y remplit deux ans entiers sa mission apostolique, mais sans quitter les fers dont on l'avait chargé. Ici finit la relation de saint Luc. Il faut recourir à d'autres historiens moins authentiques. La saine critique a rejeté la prétendue correspondance de saint Paul avec Sénèque le philosophe. S'il faut en croire cependant le dernier paragraphe de l'*Epître aux Philippiens*, la foi chrétienne avait pénétré jusque dans le palais de Néron. Le reste des voyages de l'apôtre est raconté par Théodoret et par saint Jean-Chrysostôme. Suivant eux, l'an 64 le vit reparaître à Candie, à Éphèse et dans la Macédoine pour raffermir le zèle des fidèles. Ils le ramènent l'année suivante à Rome où l'attendait sa dernière captivité. C'est là que des écrivains postérieurs ont voulu placer aussi sa dernière rencontre avec saint Pierre. Ils disent que le magicien Simon, ayant voulu essayer de voler dans les airs pour divertir Néron, retomba de tout son poids sur la terre, et qu'attribuant sa chute aux prières des deux apôtres, il eut assez de crédit sur l'esprit de l'empereur pour les faire traîner au supplice. Saint Chrysostôme, qui ne parle pas de saint Pierre, impute le martyre de St. Paul à l'audace qu'il eut de vouloir convertir une des concubines impériales. Ce martyre est ce qu'il y a de moins contesté. Comme citoyen romain, il fut décapité au lieu dit les *Eaux Salviennes*, le 29 juin de l'an 65, suivant la tradition reçue, ou l'an 66, d'après l'abbé de Tillemont.—L'église bâtie par Grégoire-le-Grand sur le chemin d'Ostie (*v.* plus bas *Église St-Paul*), a consacré le lieu où l'apôtre fut enterré. Mais le monument le plus précieux de sa vie et de ses prédications est contenu dans ses 14 épîtres où respire la morale pure de la religion chrétienne. La plus importante de toutes est celle qu'il écrivit de Corinthe aux Romains l'an 58, et, quoique postérieure à plusieurs autres, son importance lui a fait donner la première place dans le recueil. C'est dans la même ville que cinq ans auparavant il avait écrit deux fois aux Thessaloniciens pour les louer de leur persévérance dans la foi qu'il leur avait prêchée. On croit que l'*Epître aux Galates* doit être datée de l'an 56 et de la ville d'Éphèse. On donne la même date à sa *première aux Corinthiens*, et celle de Macédoine à sa seconde. L'*Epître aux Philippiens* fut remise, à Rome, à leur évêque Épaphrodito, qui était venu lui apporter les dons des fidèles de la Macédoine. C'est de la même ville qu'il écrit à Philémon de Colosses en s'intitulant lui-même prisonnier de Jésus-Christ, pour le remercier de sa charité, et pour lui recommander son ancien esclave Onésime dont l'apôtre avait fait son disciple. Il charge en même temps cet Onésime de son *Epître aux Colossiens*, auxquels il recommande de se méfier des faux docteurs et des disciples de Simon. L'épître qu'il adressa aux habitants d'Éphèse pour les supplier de renoncer au mensonge, au larcin, à la colère, à la débauche et autres vices, est de la même époque, car il y parle aussi de sa captivité. *Sa lettre aux Hébreux*, qu'Origène semble attribuer à saint Luc, qui l'aurait cependant rédigée sur les instructions de son maître, est, dit-on, de l'an 63. *Sa première à son disciple Timothée* et son *Epître à Tite* leur ont été adressées pendant le dernier voyage de saint Paul en Macédoine; et la *seconde à Timothée*, que saint Chrysostôme appelle le testament de l'apôtre, est en effet des derniers temps de sa vie. Il l'encourage à souffrir comme lui pour l'Evangile. Il se plaint de l'abandon de ses disciples Phigelle, Hermogène, Démas. Saint Luc est resté seul avec lui. Il a paru devant le prince, il s'est montré digne de lui-meme. « Je suis, dit-il, près d'être sacrifié, le temps

de ma mort approche; j'ai bien combattu, j'ai achevé ma course; il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée. » Le caractère de ses épîtres est en général la clarté, l'élévation et la force. Elles ne renferment pas seulement les enseignements du dogme, l'explication des mystères, les commentaires de l'Évangile. L'apôtre y développe les maximes de la morale universelle, les devoirs de l'homme privé comme ceux du chrétien. Saint Chrysostôme remarque leurs défauts sous le rapport de l'élégance et du choix des expressions, mais il les loue comme des modèles d'éloquence parlée, en donnant à saint Paul le pouvoir de captiver, d'étonner, d'entraîner ses auditeurs; et, sans vouloir rien ôter à la puissance des miracles, nous devons reconnaître que la parole de ce premier des missionnaires chrétiens fut le principal instrument dont Dieu daigna se servir pour propager la sienne.

VIENNET, de l'académie française.

PAUL (Saint), ermite, naquit 164 ans après le martyre de l'apôtre de ce nom. Il passe pour le fondateur des ermites et voici à quelle occasion : les persécutions furieuses ordonnées par l'empereur Dèce épouvantaient la chrétienté; Paul s'enfuit à vingt-deux ans dans le désert pour échapper à la mort, et se réfugia au fond de la Basse-Thébaïde, dans une des cavernes que, sous la reine Cléopâtre, de faux monnayeurs avaient choisies pour retraites. Ses goûts l'attachèrent à cette solitude; il s'y nourrit d'abord de dattes, s'abreuva de l'eau d'une fontaine qui coulait de son rocher, et prolongea ainsi jusqu'à l'âge de 43 ans cette vie de privations et de prières. Saint Jérôme et saint Athanase assurent qu'à partir de cette époque un corbeau vint lui apporter chaque jour la moitié d'un pain. Ce miracle renouvelé du prophète Élie dura pendant 69 autres années, et il avait 112 ans quand un autre anachorète nonagénaire vint pour la première fois interrompre sa solitude. Un songe, dit-on, y conduisit saint Antoine; les deux vieillards s'embrassèrent, et quoiqu'ils ne se fussent jamais connus, ils s'appelèrent mutuellement par leur nom. Le corbeau se chargea de les nourrir l'un et l'autre en leur apportant un pain entier. Saint Antoine raconta à saint Paul la conversion de Constantin, le triomphe de la religion chrétienne, et les deux solitaires passèrent la nuit à prier aux bords de la fontaine. Le lendemain Paul eut le pressentiment de sa mort, et, considérant la visite de son compagnon comme un bienfait de la Providence, il le pria d'aller chercher, pour l'ensevelir, le manteau qu'Antoine avait reçu de l'évêque Athanase. Antoine, étonné que le saint homme eût appris ce don-là sans avoir communiqué avec le monde, ne douta plus de la sainteté de l'anachorète; il court à son monastère, raconte qu'il avait vu dans le désert un plus grand homme qu'Elie et que saint Jean-Baptiste, et se hâte de prendre son manteau pour accomplir le devoir qui lui est imposé. Il retrouva Paul à genoux au fond de sa caverne, les yeux et les mains élevés vers le ciel, et se mit à côté de lui dans la même posture; mais il s'aperçut bientôt que l'ermite était mort, le tira hors de la caverne, l'enveloppa dans le manteau d'Athanase, et se disposa à creuser une fosse; mais cet office était déjà rempli par deux lions, qui avaient ouvert la terre avec leurs ongles, et saint Antoine n'eut rien de plus à faire qu'à y déposer le corps de son ami. Saint Paul s'était fait une tunique avec des feuilles de palmier; saint Antoine prit cette relique, l'emporta dans sa retraite et s'en revêtit aux solennités de Pâques et de la Pentecôte. La tradition veut que notre ermite soit mort l'an 342, à l'âge de 113 ans; et l'église célèbre sa fête le 15 janvier. Elle l'honore comme le père de ces pieux anachorètes qui, fuyant autrefois le tumulte et les crimes du monde, se bâtissaient des cellules, des oratoires, sur le flanc des montagnes les plus escarpées, au fond des déserts les plus inconnus, pour y prier Dieu dans la retraite, y pleurer les péchés des hommes et les expier par la pénitence. VIENNET, de l'académie française.

PAUL, pape. On en compte cinq de ce nom. Paul Ier succéda, le 22 mai 757, à Étienne III, dont il était le frère, et fut le 96e évêque de Rome. Il était diacre de la création du pape Zacharie. Son premier soin fut d'écrire à Pépin-le-Bref pour lui demander sa protection; et le roi de France lui ayant envoyé comme un gage de son amitié les langes dont sa fille Gisèle avait été enveloppée au sortir des fonds baptismaux, il les fit placer sous un autel de l'église de Sainte-Pétronille qui était dans l'enceinte du Vatican. Ce commerce de lettres et de présents fut continué de part et d'autre pendant les dix ans de ce pontificat. Paul écrivit aussi à l'empereur Constantin-Copronyme pour l'engager à revenir au culte des images; mais il ne trouva point à la cour d'Orient la même condescendance. Rome lui dut la fondation de plusieurs églises, entre autres celle des apôtres saint Pierre et saint Paul, auprès de l'ancien temple de Romulus. On vante en outre sa charité, sa clémence, son zèle pour les pauvres, pour les malades, les orphelins et les prisonniers. Les papes de cette espèce ne vivent pas assez long-temps: celui-ci mourut le 21 juin 767 et fut pleuré des fidèles.

Paul II, 220e pape, était un Vénitien nommé Pierre Barbo, cardinal de Saint-Marc; sa mère, Polyxène Condelmère, était sœur du pape Eugène IV, et l'exaltation de son oncle détermina sa vocation pour la cléricature, au moment où il allait s'embarquer pour faire le négoce. Nommé successivement archidiacre de Bologne, évêque de Cervie et protonotaire apostolique, il succéda enfin à Pie II, en 1464, à l'âge de 83 ans. Avant de procéder à l'élection, les cardinaux avaient imposé de dures conditions au pape futur; et Paul II avait juré de les observer. Mais à peine assis sur le saint-siége, il regarda ces conditions comme attentatoires à sa dignité, et, pour apaiser les cardinaux, il ne trouva rien de mieux que de leur permettre des mitres de soie rouge pour eux, et des housses d'écarlate pour leurs chevaux. La maison d'Aragon enlevait alors à la maison d'Anjou le royaume de Naples, et, en favorisant cette entreprise, Paul restait fidèle à la politique de son prédécesseur. C'est même à l'aide des troupes papales que Ferdinand força son compétiteur à chercher un refuge dans l'île d'Ischia. Mais cette intelligence eut un terme. Sous prétexte de quelques services rendus au pape dans sa guerre contre les enfants du tyran Everse, que Rome parvint à détruire, Ferdinand exigea la diminution du tribut qu'il payait au saint-siége, et la restitution de quelques places qui avaient appartenu au royaume de Naples. Sur le refus de Paul, Ferdinand protégea tous les ennemis de Rome, prêta ses troupes au Malatesta de Rimini, que le pape voulait déposséder, et cette querelle ne fut terminée que par son successeur. Pendant ce temps, un seigneur de Bohême nommé Stençon, dépouillé de ses biens par le roi Podiebrad, qui l'accusait de grands crimes, était venu implorer la protection du pape. Paul prit en main sa défense pour punir le roi de la protection qu'il accordait aux hussites, et le cita à comparaître devant lui. Sur son refus, il le frappa d'anathème, délia les Bohémiens de leur serment de fidélité, et donna la Bohême à Mathias, roi de Hongrie, avec lequel il venait de se raccommoder. Il soutenait en même temps Henri IV, roi de Castille, dont les débauches avaient causé un soulèvement général; les seigneurs révoltés avaient donné la couronne à son frère Alfonse, et repoussé deux légats qui étaient venus les sommer de rentrer dans leur devoir. Les anathèmes de Paul II et l'emprisonnement d'Alfonse les ramenèrent sous le joug de cet indigne monarque, tandis que le vertueux Podiebrad mourait victime de la haine du pontife. Il ne trouva point la même facilité dans le roi Louis XI, et réclama vainement le cardinal La Balue, en disant qu'un prince de l'église ne pouvait être jugé que par le saint-siége. Louis XI pensa tout autrement, et le cardinal resta dans sa prison. Une affaire d'un plus grand intérêt pour la chré-

tienté lui avait été léguée par Pie II : c'était une croisade à lancer contre Mahomet II, qui s'était emparé de Constantinople, et qui menaçait l'Italie de ses armes. Mais Paul II y épuisa vainement ses prédications et ses prières ; c'est en vain que dans ce but il s'efforça de rétablir la paix entre les princes d'Italie, et que l'empereur Frédéric III vint en conférer avec lui dans sa capitale. Le temps des croisades était passé. Il lui fut plus facile de persécuter, de torturer les historiens Platine, Pomponius Lætus, et autres, sous le vain prétexte d'hérésie, mais en réalité pour châtier l'audace de leurs écrits, qui acquéraient un trop grand ascendant de la découverte récente de l'imprimerie. Paul II n'aimait ni les savants ni les sciences, et disait qu'il fallait se contenter de savoir lire et écrire. Ce vieillard atrabilaire mourut de vieillesse et d'apoplexie le 25 juillet 1471, après avoir ordonné par une constitution que les cardinaux seraient seuls désormais appelés à la papauté.

Paul III, 229e pape, succéda à Clément VII, à l'âge de 67 ans, le 13 octobre 1534. Il était fils de Pierre Farnèse et de Janette Caiétan, et était né à Carin en Toscane, en 1534. Élève de ce Pomponius Lætus si maltraité par Paul II, d'Albert Pigghius pour les mathématiques, et des professeurs de grec que les Turcs avaient fait refluer sur l'Italie, Alexandre Farnèse avait été nommé protonotaire apostolique par Innocent VIII, évêque de Montefiascone et cardinal de Saint-Côme et de Saint-Damien par Alexandre VI, qui l'avait chargé d'aller recevoir le roi de France Charles VIII à la frontière de ses états. Il avait enfin passé successivement sur les siéges de Parme, de Tivoli, de Palestrine, de Porto et d'Ostie, quand les suffrages unanimes de trente-quatre cardinaux l'élevèrent à la papauté. Son début fit voir qu'il était peu digne de cet honneur ; il scandalisa le monde chrétien en donnant la pourpre à deux enfants de 14 et de 16 ans, qui avaient encore le malheur d'être nés de deux de ses bâtards. Cette effronterie d'un vieux débauché n'était pas propre à terminer les schismes qui éclataient de toutes parts. Berne, Zurich et Genève venaient d'embrasser la réforme ; Henri VIII, proclamé chef de l'église d'Angleterre, se moquait de ses anathèmes, et son légat Verger était revenu d'Allemagne pour lui annoncer que Luther et son parti ne seraient plus réduits que par les armes. Le nouveau pape convoqua un concile à Mantoue pour travailler à l'extirpation de ces hérésies. Charles-Quint, François Ier, et tous les souverains de l'Europe furent invités à s'y rendre. Mais l'empereur et le roi de France ne songeaient qu'à se faire la guerre ; l'Anglais ne répondit que par une protestation nouvelle ; les luthériens refusèrent également de comparaître ; le duc de Mantoue ne voulut pas même prêter sa résidence à tant de disputeurs, et Paul III fut obligé de proroger indéfiniment un concile qu'il se souciait fort peu lui-même d'assembler. Son entrevue avec Charles-Quint et François Ier à Nice n'eut pas plus de succès. Les deux rivaux ne voulurent jamais conférer ensemble, et reprirent le cours de leurs hostilités. Les catholiques et les protestants d'Allemagne voulaient au contraire suspendre les leurs ; voyant que le pape ne tenait pas plus son concile à Vicence qu'à Mantoue, ils indiquèrent une diète à Nurembourg ; et, malgré le mécontentement de Paul III, Charles-Quint en convoqua une nouvelle à Ratisbonne, où ce pape fut obligé d'envoyer un légat, de peur que les intérêts du saint-siége n'y souffrissent quelque atteinte. La diète ne fit que le presser de convoquer son concile général ; Charles-Quint vint à Lucques pour l'en prier ; et la ville de Trente fut enfin désignée par une troisième bulle de convocation. Deux ans s'écoulèrent encore, pendant lesquels l'empereur s'aliéna le pontife en s'alliant avec l'hérétique Henri VIII, au lieu de faire la paix avec François Ier, et en proclamant surtout un décret de la diète de Spire, qui défendait d'inquiéter personne pour cause de religion. Paul III lui écrivit à ce sujet

une lettre fulminante, en date du 24 août 1544, et fixa enfin au 13 décembre l'ouverture d'un concile si long-temps attendu. Pendant ces discussions, il n'oubliait ni les intérêts de sa puissance ni ceux de sa famille. Il approuva l'institut des jésuites par une bulle de 1540; et par un bref de 1544 il investit son fils naturel des duchés de Parme et de Plaisance, au grand scandale du sacré collége et de la chrétienté. Cependant les anathèmes du concile n'arrêtaient point les progrès de la réforme; la mort de Luther, arrivée le 18 février 1546, n'avait point refroidi ses partisans; leur nombre s'accroissait tous les jours; le général des capucins, l'archevêque de Cologne, s'étaient séparés de l'église romaine, et les princes protestants avaient formé leur ligue de Smalkalde. Le pape et Charles-Quint se réconcilièrent pour leur opposer une autre ligue, et Paul III s'engagea à fournir durant six mois, douze mille fantassins, cinq cents chevaux et deux cent mille écus d'or. Mais à peine ces troupes furent-elles en campagne que les deux chefs de cette ligue se brouillèrent sous des prétextes assez frivoles; et la victoire de Mulberg, qui aurait dû causer une grande joie au pape, par la défaite des protestants, ne fit qu'aigrir sa stupide jalousie contre le victorieux Charles-Quint. Les délibérations du concile ne lui plaisaient pas davantage. On allait trop droit à la réforme des abus qui profitaient à la cour de Rome. Paul III, qui brûlait de le dissoudre, n'osa que le transférer à Bologne; encore laissa-il à ses légats la responsabilité de cette translation; mais ni l'empereur, ni les prélats espagnols et impériaux ne s'y trompèrent. Charles-Quint profita de ce nouveau sujet de mécontentement pour enlever Plaisance au fils du pape, qui fut assassiné dans une révolte excitée par ses crimes. L'empereur fut accusé d'avoir eu quelque part à ce meurtre de son propre gendre; et ses panégyristes reprochèrent d'un autre côté à Paul III et à son fils d'avoir fomenté dans Gênes la conjuration de Fiesque pour fermer ce passage aux troupes impériales. Les évêques d'Allemagne étaient pendant ce temps restés dans la ville de Trente, menaçant le saint-siége d'une défection nouvelle; et Charles-Quint, voulant terminer seul une guerre de religion, publia son fameux édit de pacification connu sous le nom d'*Interim*; l'effet ne répondit point à son attente. Les catholiques et les protestants s'en plaignirent; et Paul III voulut profiter de ce soulèvement général des esprits pour appeler Henri II et les Français en Italie; mais au moment d'entreprendre cette guerre, le courage lui manqua; et le roi de France, qui s'était avancé jusqu'à Turin, voyant l'incertitude du pape, retourna promptement dans son royaume. Paul III préféra la voie des négociations pour rentrer dans Plaisance; il communia tous les jours pour appeler la faveur du ciel sur ses projets de famille, et discuta avec l'empereur les droits qu'avait le saint-siége à la possession de ce duché. C'est au milieu de ces conférences que cet indigne pape termina sa longue carrière. Il mourut à l'âge de 81 ans, après 15 ans et 19 jours de règne, le 10 nov. 1549. L'Espagnol Mendoza disait de lui qu'il marchait à rebours, pour faire croire qu'il allait en avant quand il marchait en arrière. Il ajoute que, dans une audience de congé que Paul III lui donnait, ce pape employa tout le temps à lui raconter ses bonnes fortunes, et à se comparer à Tibère. Infatué de l'astrologie judiciaire, il réglait, surtout dans les derniers temps de sa vie, toutes ses démarches sur les conjonctions des planètes; et, pour l'achever de peindre, le même Mendoza l'accuse de s'être servi fréquemment des sbires de Corse dans ses vengeances.

Paul IV, deux-cent-trente-deuxième pape, se nommait Jean-Pierre Caraffa. Il était né à Naples, en 1474, de Caraffa, comte de Matalone, et de Victoire de Camponesque. Il fit de brillantes études sous la direction de son cousin, le cardinal Olivier Caraffa, qui lui fit donner l'évêché de Théate par Jules II, et fut nonce de Léon X en Angleterre et en

Espagne, où il jouit pendant sept ans de la faveur du roi Ferdinand. Rappelé à Rome par Adrien VI, il abandonna son évêché pour se consacrer à la vie monastique, et fonda l'ordre des théatins. Mais il n'accepta pas moins la pourpre des mains de Paul III en 1538, et fut enfin élu à la place de Marcel II, en 1555, à l'âge de 80 ans, après avoir signé une capitulation, qu'il ne tint pas plus que ses prédécesseurs. Lorsque après une promotion de sept cardinaux, on lui rappela qu'il avait promis de n'en pas faire avant le septième mois de son pontificat, il répondit que son pouvoir était absolu, et qu'il n'entendait point qu'il fût limité. Jamais homme ne se montra plus différent de lui-même après son exaltation. Le cardinal Caraffa était d'une grande austérité de mœurs, d'une justice rigide, d'un naturel si sévère que la cour de Rome l'avait vu en tremblant arriver à la tiare. Le pape Paul IV étala un faste scandaleux et un orgueil insupportable. Son maître-d'hôtel lui ayant demandé le lendemain comment il voulait être servi, il répondit : « Avec toute la magnificence d'un grand prince. » Ses deux neveux, Charles et Alfonse, avaient peur de lui confesser leur ambition. Il donna au premier le gouvernement des terres de l'église, et décora le second de la pourpre romaine. Il prit plaisir à vexer, à humilier les Juifs, à exciter contre eux toutes les rigueurs de l'inquisition ; et la sévérité de ses mœurs papales se borna à punir de mort les débauchés et les courtisanes. On cite un trait d'orgueil qui le rendit presque ridicule. Marie d'Angleterre avait rétabli la religion catholique dans ses états, et une ambassade de 150 cavaliers vint rendre hommage au pape; mais, dans les lettres de créance, la reine ayant pris le titre de reine d'Irlande, que ses prédécesseurs n'avaient point porté, Paul IV suspendit la réception pendant quelques jours, pour se donner le temps de signer en secret un bref qui créait ce royaume, et le donnait à la fille de Henri VIII. Après l'orgueil vint l'avarice : il exigea que la restitution des biens ecclésiastiques suivît l'hommage mais, parmi les seigneurs de l'ambassade, il s'en trouvait beaucoup qui avaient profité des confiscations, et on éluda cette question délicate. Forcé de se prononcer entre Henri II et Charles-Quint, Paul IV fut entraîné vers la France par le cardinal de Lorraine. Il avait, d'ailleurs, à se venger de la diète d'Augsbourg, qui avait accordé aux luthériens le libre exercice de leur religion, et de Ferdinand d'Autriche, qui venait de concéder à ses peuples la faculté de communier sous les deux espèces. On l'entendit se plaindre de n'avoir plus l'autorité des papes du XIIIe siècle pour punir les rois qui lui déplaisaient. Il menaça cependant les deux empereurs de toute sa colère de pape. « Je leur marcherai sur la tête, » criait-il, au milieu d'un consistoire accoutumé à ses éclats de fureur. Sa violence fut au comble à la réception d'une ambassade polonaise, qui venait naïvement lui demander la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres, la permission de dire la messe en polonais, et d'assembler un concile national. « Je n'ai pas besoin de concile, répondait-il. Je suis au-dessus de la chrétienté » : « Il songeait cependant à en convoquer un à Rome, mais pour réformer, disait-il, les princes et les cours, et pour faire voir au monde ce que c'était qu'un pape courageux. Il pouvait l'être sans risque; mais il croyait courir des dangers, et il les bravait, disant toujours qu'il aimerait mieux mettre le feu aux quatre coins du monde et perdre la vie que de faire une bassesse. » Son plus vif chagrin était de ne pas voir commencer la guerre qu'il avait fomentée. La reine Marie avait fait signer une trève de cinq ans entre Henri II et Charles-Quint. Paul IV la fit rompre en 1556, et s'indigna que dans l'intervalle l'empereur se fût dérobé aux embarras de cette guerre en abdiquant l'empire. Il soutint qu'un souverain ne pouvait point abdiquer sans la permission du saint-siége, et, pendant le reste de sa vie, il refusa de recevoir les ambassadeurs du nouvel empereur

Ferdinand. Il fit le même affront à celui de Philippe II, à qui cette abdication avait valu la couronne d'Espagne. Malgré sa fureur contre les protestants, qu'il livrait à ses inquisiteurs, il fit lever des troupes chez les Grisons, assurant que Dieu les convertirait quand ils combattraient pour le saint-siége. Il excommunia les princes Colonne comme partisans de la maison d'Autriche, confisqua leurs biens, et osa même faire arrêter l'ambassadeur d'Angleterre, qu'il accusait de quelque intelligence avec ses ennemis. Le duc d'Albe, gouverneur de Naples, essaya vainement de le fléchir; il fut forcé de commencer la guerre pour ne pas être surpris lui-même. Il s'empara de la terre de Lahour, et jeta l'alarme jusque dans Rome. Le duc de Guise arriva enfin avec l'armée française, et marcha, le 9 avril 1557, sur le royaume de Naples. Mais l'Angleterre ayant déclaré la guerre à Henri II, et gagné contre les Français la bataille de Saint-Quentin, le duc fut rappelé d'Italie; et Paul IV, abandonné à la vengeance des Espagnols, se livra à de nouvelles extravagances. Il fulmina contre la reine Marie, rappela le cardinal Polus, son légat, qui avait conseillé cette reine; et força, malgré elle, ce cardinal à s'humilier devant lui. Cependant, sur les conseils du duc de Guise, il consentit à traiter avec l'Espagne. Mais il exigea que le duc d'Albe vînt à Rome lui demander pardon à genoux d'avoir attaqué le patrimoine de Saint-Pierre; et Philippe II autorisa son vice-roi à commettre cette bassesse. Paul IV se vengea sur les protestants, contre lesquels il renouvela tous les décrets des conciles et de ses prédécesseurs, et finit par s'en prendre à ses trois neveux, qu'il dépouilla de toutes leurs charges, et qu'il exila de Rome, sous prétexte qu'ils avaient la prétention de le mener et de le tenir en captivité. Ce fut encore une occasion de se livrer à ses accès de rage que l'avénement de la reine Élisabeth. Il la traita de bâtarde, s'indigna qu'elle eût osé prendre le sceptre d'Angleterre sans sa permission, et accéléra par sa violence la révolution qui sépara encore une fois et pour toujours l'Angleterre de l'obédience du saint-siége. La paix de Cambrai, signée le 3 avril 1559, entre la France et l'Espagne, mit le comble au désespoir du pape. Mais Philippe II le consola en établissant dans les Pays-Bas cette inquisition que Paul IV considérait, disait-il, comme le seul antidote de la réforme. Ses colères finirent avec sa vie, le 18 août 1559; et ce fut alors le tour du peuple, qui avait trop long-temps souffert de la tyrannie des Caraffes. L'exil des trois neveux n'avait point satisfait les Romains, à qui Paul IV les avait réellement sacrifiés. A peine eut-il expiré que le peuple brûla les prisons de l'inquisition, délivra les prisonniers, attaqua le couvent des jacobins, arracha partout les armoiries d'une famille exécrée, décapita la statue de Paul IV, qu'un Juif coiffa du bonnet jaune dont ce pape les avait affublés; et les cardinaux eurent quelque peine à sauver son cadavre du traitement que la vengeance populaire avait fait subir à sa statue.

Paul V, deux-cent-quarante-deuxième pape, se nommait Camille Borghèse, et était né à Rome, où son père était avocat consistorial : il fut successivement clerc de la chambre, nonce en Espagne sous Clément VIII, cardinal de Saint-Chrysogone, et fut enfin élu à la place de Léon XI, à l'âge de 53 ans, en 1605. Aussi jaloux que Paul IV des prérogatives du saint-siége, il débuta par excommunier le doge et le sénat de Venise, parce qu'ils s'opposaient aux dons et legs faits sans mesure aux moines et aux églises, et qu'ils prétendaient, en outre, juger les ecclésiastiques dans les affaires civiles et criminelles. La république ne s'en émut point. Les capucins et les jésuites furent les seuls miliciens de Rome qui sortirent de son territoire; et le doge dit aux enfants de Loyola : « n'emportez rien, et ne revenez plus. » Notre Henri IV termina cette querelle, que l'Espagne s'efforçait d'envenimer. Le pape donna l'absolution; mais les jésuites restèrent

bannis de Venise. Ils se consolèrent en tramant d'inutiles conspirations chez les Anglais, et en fomentant de nouveaux troubles en France, où le crime de Ravaillac ne tarda point à signaler le détestable effet de leurs doctrines régicides. Ce furent eux et les légats de Rome qui donnèrent seuls de la vie à ce règne d'un pape indolent. « Paul V, écrivait l'ambassadeur de France à Marie de Médicis, est une pièce de chair qui s'engraisse dans l'oisiveté, un homme sans courage et sans expérience, qui ne songe qu'à profiter pour sa famille de la place que le hasard lui a donnée. » Cette quiétude fut troublée, en 1614, par l'arrêt du parlement de Paris, qui condamnait le livre du jésuite Suarez. Paul V eut un moment de colère à cette nouvelle, car Suarez professait le droit de déposition des souverains par le saint-siége. Il disputa avec le nouvel ambassadeur de France; mais il se serait contenté de la déclaration de Louis XIII, si les jésuites n'eussent entretenu cette velléité d'énergie. Le roi de France, à sa majorité, avait déclaré que l'exécution de l'arrêt ne porterait aucun préjudice à l'autorité légitime du pape et aux priviléges du saint-siége. Paul V persista à exiger la cassation juridique de l'arrêt, et se contenta enfin d'une suspension qui accusait la faiblesse des deux parties contendantes. La dispute sur l'immaculée conception de la Vierge s'était renouvelée en Espagne, et mettait ce royaume en feu. Philippe III envoyait à Rome ambassade sur ambassade pour supplier le pape d'en décider. Mais Paul V, ne voulant se brouiller ni avec les dominicains, qui disaient oui, ni avec les franciscains, qui disaient non, défendit seulement d'enseigner que la sainte Vierge eût été conçue en péché originel. La réunion des nestoriens de Chaldée à l'église romaine fut une faible compensation des pertes qu'elle avait éprouvées en Europe. Mais si l'autorité des papes allait en décroissant, la famille Borghèse s'enrichit, comme toutes les maisons papales, du passage de l'un de ses membres sur la chaire de saint Pierre. Rome lui dut aussi de grands embellissements, et surtout l'achèvement du palais Quirinal, dont les pontifes firent leur résidence. Paul V mourut le 28 janvier 1621, laissant une réputation fort équivoque, s'il faut en croire la violente satire publiée contre lui, en France, par Nicolas de Marbois, sieur de Coing, docteur en théologie. VIENNET, de l'ac. franç.

PAUL Ier, empereur de Russie, naquit le 1er octobre 1754. Son père, alors grand-duc, et depuis empereur, sous le nom de Pierre III, le voulait exclure de la succession au trône, par suite de la haine qu'il portait à son épouse, la grande Catherine. On dit, mais ce n'est peut-être qu'une supposition, qu'il était décidé à lui substituer le prince Ivan, neveu de sa sœur, l'impératrice Anne. Ivan, à peine âgé de trois mois, occupa le trône, après la mort de sa tante (1740); mais il fut bientôt écarté (6 décembre 1741) par la princesse Élisabeth, fille de Pierre-le-Grand, qui le jeta dans un cachot, quand elle fut devenue impératrice. Paul passa ses premières années sans connaître l'amour d'un père et d'une mère. Lorsque Pierre III, en 1762, perdit le trône avec la vie, et, que la révolte des gardes éleva Catherine à la place de son époux, Paul devint le seul héritier du plus vaste empire de l'Europe. Sa santé était chancelante, et Catherine employa tous les moyens pour la rétablir, car elle le regardait comme le plus solide appui de son règne, par l'attachement sincère que les Russes lui avaient voué. Le comte de Panin, premier ministre de Catherine, et entièrement dévoué à ses intérêts, fut nommé gouverneur de Paul, et Alpinus son précepteur. Paul avait de la portée dans l'esprit, et il possédait des talents. Cependant, il n'avait jamais lu un ouvrage en entier, si ce n'est une traduction française de l'ouvrage de Smolett, *Peregrine Pikle*. Il avait de la franchise dans le caractère; mais le souvenir d'un père dont la fin avait été si malheureuse, et la solitude dans laquelle sa mère l'avait élevé, le rendaient taciturne. Cette disposition d'es-

prit s'accrut par la jalousie, les soupçons et l'espionnage dont Catherine, parvenue à un âge avancé, l'entourait continuellement. L'amour qu'il lui portait ne fut point cependant ébranlé par cette sévérité excessive, et il lui arriva rarement de laisser échapper des plaintes sur sa pénible position. En 1773, il fut fiancé à la princesse Wilhelmine de Hesse-Darmstadt, qui prit le nom de Nathalie Alexievna, en embrassant la religion grecque. L'année suivante, il accompagna sa mère à Moscou : ce fut alors qu'André Razumovski lui fit connaître que le temps était arrivé où il ne dépendait que de lui de monter sur le trône; Paul rejeta noblement ces propositions. Catherine n'ignora pas le hardi projet de Razumovski; elle punit l'ambitieux jeune homme d'un exil honorable, en l'envoyant à Naples, en qualité de ministre de la Russie. Paul ressentit une douleur profonde de la perte de la grande-duchesse Nathalie, morte en couches, le 26 avril 1776. Catherine entama de nouvelles négociations avec la cour de Wurtemberg, dans le but d'obtenir pour son fils la main d'une princesse de cette maison. Sur l'invitation de Frédéric-le-Grand, Paul se rendit à Berlin, où il rencontra la princesse qu'on lui avait destinée pour épouse. Il en fut tellement épris qu'il s'engagea sans balancer. Après de nombreuses et brillantes fêtes que Frédéric lui donna, il retourna à Saint-Pétersbourg, où le suivit la princesse Dorothée-Sophie-Augusta de Wurtemberg, qui prit le nom de Marie-Federowna, et devint son épouse le 18 octobre 1776. De cette alliance sont nés les grands-ducs Alexandre, Constantin, Nicolas et Michel, et les grandes-duchesses Alexandra (promise à Gustave IV Adolphe, roi de Suède, mariée à l'archiduc Joseph palatin, en 1799, et morte en 1801); Marie grande-duchesse de Saxe-Weimar; Hélène, duchesse de Mecklenbourg (morte en 1803); Catherine, reine de Wurtemberg (morte en 1819); enfin, Anne, princesse royale de Hollande. Le bonheur domestique dont jouissait Paul, et l'espérance qu'il nourrissait de faire un voyage à l'étranger, lui rendaient moins dur le joug sous lequel le tenait l'impératrice, qui persistait à l'écarter de toutes les affaires du gouvernement. Cette tyrannie était poussée si loin qu'il ne lui fut pas permis, quoique *grand-amiral*, de visiter le port et la flotte de Cronstadt. Paul, avec son épouse (sous les noms de comte et de comtesse du Nord), entreprit le voyage qu'il méditait. Il parcourut la Pologne, l'Allemagne, l'Italie, la France et la Hollande. Après 14 mois d'absence, il revint à Gatchine, château dont il fit sa résidence. Il recommença à vivre dans la même inactivité forcée; sa mère ne lui permit pas seulement d'entrer dans les rangs de l'armée qui allait combattre les Turcs. Il obtint cependant plus tard de prendre part à la campagne de Finlande, lorsque Gustave III rompit tout à coup la paix, et menaça Saint-Pétersbourg; mais il s'y voyait tellement obsédé par la surveillance des émissaires de sa mère qu'il reconnut qu'il y aurait plus de bonheur pour lui au sein de sa famille que dans le fracas d'une guerre qui ne jetterait aucun éclat sur son nom. Le contre-coup de la révolution française vint bientôt ébranler le cabinet de Saint-Pétersbourg. Cette capitale fut encombrée d'émigrés, demandant à grands cris des secours et un appui à ces contrées lointaines. Paul partageait les sentiments des rois qui se liguèrent pour étouffer la révolution; il manifesta toute sa vie une grande horreur pour les jacobins, dont il redoutait le pouvoir. Les commencements de son règne, après la mort de Catherine (17 novembre 1796), furent marqués par des œuvres de sagesse et de charité, qu'il s'empressa d'accomplir dès qu'il se vit libre. A sa voix tombèrent les abus qui s'étaient introduits dans la marine et dans l'armée, abus qui avaient échappé à l'œil de Catherine. Contrairement à la conduite que sa mère avait tenue envers lui, il initia son fils aux affaires. Il fit faire des obsèques pompeuses à son père, dont les restes furent des-

cendus avec ceux de Catherine dans les tombes impériales. Alexis Orloff et Baratinski, auteurs de la révolution dont Pierre avait été victime, se virent forcés à tenir les coins du poêle. Paul rétablit l'ancienne loi fondamentale qui réglait la succession au trône par ordre de primogéniture, à l'exclusion des femmes, en cas de descendance mâle. L'ukase qui la promulguait fut rendu à Moscou pendant le couronnement (16 avril 1797). Ami de la paix, l'empereur termina la guerre avec les Perses. Regardant la conduite de sa mère envers les Polonais comme une tache à sa mémoire, il rendit à la liberté tous ceux qui gémissaient dans l'exil ou les prisons, et donna des témoignages de son estime à Kosciuzko. Celui-ci refusa la pension qui lui était offerte et quitta la Russie. Cependant, cette effroyable contrainte sous laquelle Paul avait plié pendant 40 ans eut des suites funestes pour son intelligence. Les fautes de toute espèce qu'on a à lui reprocher en sont les conséquences. Ses ordonnances relatives à l'introduction des livres étrangers dans l'empire, et aux voyageurs des autres nations, ordonnances contraires à l'esprit du siècle où nous vivons, prouvent suffisamment la déviation de son caractère, assombri par tant d'outrages jetés sur sa jeunesse et sur son âge mûr. Sa conduite dans l'alliance contre la France en est encore un témoignage. Ses armées, fortes de plus de 100,000 hommes, furent victorieuses, en Italie, sous les ordres de Souvarow, dans les montagnes de la Suisse, sous ceux de Korsakow, et dans les plaines de la Hollande, sous Herman; mais il les rappela, après en avoir perdu la moitié à Zurich. L'empereur d'Allemagne et plus encore le roi d'Angleterre et Pitt lui faisaient ombrage. Bonaparte sut, avec une rare habileté, tirer parti de cette antipathie pour gagner Paul aux intérêts de la France. Il renvoya dans leurs foyers les prisonniers russes sans rançon et bien habillés. Paul se sépara de la coalition, et Dumouriez employa en vain tous ses efforts pour maintenir la Russie en armes contre la nouvelle république. On rapporte ces paroles de Paul au général : « Il importe peu que ce soit Louis XVIII, Bonaparte ou un autre qui soit roi de France; ce qui est essentiel, c'est qu'il y en ait un. » Louis XVIII fut obligé, avec tout son cortége d'émigrés, de quitter la Russie; leurs pensions furent supprimées. Ce revirement d'opinion est un des traits les plus caractéristiques de l'esprit bizarre de Paul. Sa conduite envers l'Espagne et dans l'intérêt des chevaliers de Malte offre une nouvelle preuve de son indécision. Il déclara la guerre à l'Espagne, et n'obtint pour résultat que la prise de quelques bâtiments de commerce. Il considérait l'ordre de Malte comme une association chevaleresque, digne appui du trône. Il étendit sa protection sur cette milice au point de s'en faire nommer grand-maître, en dépit des remontrances du pape, après la démission du baron de Hombesch (16 décembre 1798). Ce fut en cette qualité qu'il consomma un œuvre qui fit avec raison l'étonnement du monde. Il se porta médiateur entre la Porte et l'ordre de Malte. Les Turcs se réunirent à leurs ennemis héréditaires; les chevaliers de Malte et les Russes firent cause commune contre les Français, leurs anciens alliés. En 1800, son mécontentement contre l'Angleterre était à son comble. Dès le 16 août, il avait engagé les couronnes de Suède, de Danemarck et de Prusse à rétablir la neutralité armée, en vigueur en 1780, contre la prépondérance maritime de l'Angleterre. Quand l'Angleterre, le 5 septembre 1800, refusa de livrer l'île de Malte à l'empereur, en sa qualité de grand-maître de l'ordre, celui-ci mit un embargo sur tous les navires anglais qui mouillaient dans les ports de l'empire (8 novembre), et signa un traité de neutralité, d'abord avec la Suède (janvier 1801), puis avec la Prusse et le Danemarck. Il était si animé contre l'Angleterre qu'il provoqua tous les rois qui ne voulurent pas se liguer contre elle. Le cartel adressé au roi de Danemarck fut inséré dans le journal officiel de Saint-Pétersbourg. Ce re-

virement rapide dans les affaires extérieures excita un vif mécontentement dans l'empire. Paul s'aliéna encore plus les esprits par son administration intérieure. Il est vrai qu'au milieu de ses actes les plus violents perçait souvent un amour de la justice qu'on n'eût pas supposé dans un tel caractère. Mais la fougue l'entraînait si loin qu'il passait pour un tyran aux yeux du plus grand nombre. Il ne méritait cependant pas cette qualification; d'autres circonstances en eussent fait un excellent prince. L'introduction de l'usage de la queue dans son armée ajouta au mécontentement public; la défense de porter des chapeaux ronds et des pantalons, celle de s'arrêter dans la rue et de descendre de voiture à son passage, le rendirent ridicule. La sévérité qu'il déploya contre l'ambition des grands, les mesures de police qu'il dirigea contre ceux qu'il soupçonnait, s'accrurent à mesure des obstacles qu'il rencontrait à l'exécution de ses plans. Il se forma dans la noblesse une conjuration : on jeta dans l'ame du père des germes de méfiance contre ses fils, et l'on insinua à ceux-ci qu'il voulait les enfermer dans une citadelle. Il était urgent de se rendre maître du monarque, devenu fou. Après une longue résistance, et sur l'assurance qu'on lui donna qu'il pourrait rendre la couronne à son père aussitôt que celui-ci redeviendrait en état de la porter, Alexandre consentit à prendre les rênes de l'empire. Parmi les conjurés se trouvaient le prince Jaschwill, qui disparut depuis; le prince Platov Zuboff, dernier favori de Catherine; le comte Valérien Zuboff, Nicolas Zuboff, le général Bennigsen, le général Ouwaroff, mort en 1824; le gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, comte de Pablen; le colonel des gardes Tatitschef, et plusieurs autres. On prétend que Valérien Zuboff resta fort tard auprès de l'empereur dans la nuit du 23 mars 1803. Les autres, ayant à leur tête Platov Zuboff, arrivèrent à onze heures du soir par un escalier dérobé, dans l'antichambre de l'autocrate, au palais de Saint-Michel; on répand le bruit que le feu vient d'éclater, et un valet de chambre ouvre la porte pour éveiller son maître; celui-ci veut résister à la troupe qui entre avec violence, et est blessé. Les conjurés envahissent la chambre, et trouvent l'empereur caché derrière un paravent. Le prince de Zuboff lui présente à signer un acte par lequel il se reconnaît incapable de régner et appelle à lui succéder son fils Alexandre. Paul s'écrie, à la lecture de l'acte : « Je suis votre maître, votre empereur, et je mourrai tel. » A ces mots, Nicolas Zuboff le terrasse..... Il a couru différentes versions sur la manière dont ce malheureux prince finit ses jours. Lorsque les grands-ducs apprirent la mort de leur père, leur douleur fut extrême. Alexandre voyait avec horreur la couronne sanglante qu'on avait arrachée à son père avec la vie. Il se soumit enfin à l'acte dans lequel Paul lui-même l'avait désigné pour son successeur. (Voy. *Notice sur la mort de Paul Ier.* (*Europ. Annal.*, 7e vol.); *Bredows Chronik.*, 1 vol.; *Northern Summer*, by Carr, London, 1805.) On publia un manifeste dans lequel on attribuait la mort subite de Paul à une attaque d'apoplexie. Ce qui fit le malheur de ce prince, ce furent ses emportements violents, qui devenaient dangereux pour ses sujets et même pour sa famille. Dans ses instants de calme, il se montrait clément, charitable, et cherchait à réparer les injustices qu'il avait commises; il était bon père, bon époux, ce qui ne l'empêcha pas de partager son amour avec d'autres femmes, entre autres avec madame Chevalier. Masson a mis de la malveillance dans la partie de ses mémoires relative à Paul. D'après Georges, Paul était sobre à table, modéré dans les plaisirs, simple dans ses vêtements. Sans aimer précisément les sciences et les arts, il n'était pas dépourvu de connaissances. Il savait juger les hommes. Son amabilité, sa conversation, faisaient trouver des charmes à son commerce. Aussi ses lettres sont-elles pleines d'esprit, de sagacité, de noblesse dans l'expression. Kotzebue et madame de

Schrœder, dame d'honneur de la princesse de Wurtemberg, en tracent un portrait semblable. (Voy. les mémoires de Ségur.)

C. L.

PAUL (Saint Vincent de [*v.* Vincent de Paul (Saint)].

PAUL *de Tyr*, rhéteur célèbre, contemporain de Philon de Byblos (120 de l'ère chrétienne), fut député par ses concitoyens auprès de l'empereur Adrien. Ce prince, charmé de son éloquence, n'hésita point à lui accorder l'objet de sa mission; et érigea la ville de Tyr en métropole. Paul de Tyr a laissé quelques écrits sur la rhétorique; ils sont honorablement cités par Suidas.

Paul, patriarche d'Alexandrie, né vers la fin du ve siècle, avait vécu long-temps dans les déserts de l'Égypte; il avait été abbé de Tabenne. Pélage, apocrisiaire ou nonce à Constantinople pour le pape Agapet, le nomma au patriarcat d'Alexandrie en remplacement de Théodose Gayen, qui en avait été chassé en 536. L'empereur Justinien le chargea de destituer tous les fonctionnaires hérétiques. Paul remplit cette mission avec une inexcusable imprévoyance. On l'accusa d'avoir contribué à la mort de l'économe de l'église d'Alexandrie. Il fut envoyé en exil; et déposé à Gaze en 537.

Paul *de Samosate*, patriarche d'Antioche (an 260 de l'ère chrétienne). Zénobie régnait alors en Syrie. Elle réunissait à sa cour les hommes savants et les littérateurs distingués. Paul de Samosate y fut appelé; cette princesse voulut s'entretenir avec lui sur les principes du christianisme. Elle préférait la religion juive à toutes les autres, et n'avait point foi aux mystères du christianisme. Paul crut devoir d'abord combattre la répugnance de Zénobie, et l'amener par de prudentes concessions à la connaissance de la vraie foi. « Les trois personnes de la Trinité, lui disait-il, ne sont pas trois Dieux, mais trois attributs, sous lesquels la Divinité s'est manifestée aux hommes. Jésus-Christ n'est point un Dieu, mais un homme auquel la sagesse s'est communiquée extraordinairement, et qu'elle n'a jamais abandonné. » Paul de Samosate n'avançait cette doctrine que par condescendance pour les préjugés de Zénobie. Mais les orthodoxes purs lui reprochèrent cette prévarication comme une hérésie. Il y persista sérieusement. Les évêques, alarmés de ces dangereuses doctrines, s'assemblèrent à Antioche. Paul nia les avoir enseignées; les évêques crurent à cette dénégation, et se séparèrent. Paul reprit ses anciens errements; les prélats d'Orient s'assemblèrent de nouveau à Antioche. Paul fut convaincu d'avoir nié la divinité de Jésus-Christ. Il fut excommunié et déposé. Il ne quitta point Antioche, et s'obstinait à ne pas sortir de la maison qu'il habitait, et qui appartenait à l'église. Les orthodoxes le dénoncèrent à l'empereur Aurélien, qui ordonna que cette maison serait remise en la possession des prélats de la communion romaine. Cependant, la doctrine de Paul de Samosate lui survécut, et les partisans de cet hérésiarque ont reçu plus tard la qualification de *paulianistes*. Cette secte avait disparu du temps de Théodoret.

Paul II, remplaça, sur le siége patriarcal d'Antioche en 519, l'hérésiarque *Sévère*, dont il avait combattu les doctrines pendant deux ans. Il fut ordonné à Antioche, malgré l'opposition du clergé de Constantinople, qui, s'appuyant sur la coutume, prétendait qu'il fût consacré dans cette capitale de l'empire d'Orient. Paul II ne répondit point aux espérances qu'on avait conçues de lui. Il se conduisit si mal que les orthodoxes eux-mêmes se séparèrent de lui. Réprouvé par tous les chrétiens de l'église d'Orient, n'ayant plus un appui, il abdiqua lui-même le patriarcat en 521, et mourut misérablement.

Paul Ier du nom sur le siége patriarcal de Constantinople s'était fait remarquer par sa piété et son érudition au concile de Nicée: il fut élu patriarche par les orthodoxes en 336. Les ariens lui opposaient Macédonius; deux ans après, il fut expulsé de son siége, sous le règne de Constantin, et rappel

en 338, après la mort de ce prince, puis déposé par les eusébiens, qui le remplacèrent par Eusèbe, leur chef. Paul voulut reprendre le patriarcat après la mort d'Eusèbe, mais déjà le siége était occupé par Macedonius, son compétiteur. L'empereur Constance chargea Hermogène, général de cavalerie, de se rendre à Constantinople, et d'en chasser Paul. Le peuple se souleva en faveur de ce prélat, mit le feu à la maison d'Hermogène, traîna le général dans les rues et le fit mourir. A la nouvelle de cet événement, l'empereur Constance se rendit à Constantinople, en chassa Paul, et les Constantinopolitains furent durement punis. Paul, suivant l'historien Socrate, s'était retiré à Rome. Il fut plus tard rétabli dans sa dignité, puis exilé à Cucuse, et étranglé. Mais ces faits sont démentis par d'autres historiens. L'église l'honore comme un martyre. L'empereur Théodose-le-Grand fit transporter son corps à Constantinople avec de grands honneurs.

Paul II, hérétique monothélite, patriarche de Constantinople, fut élevé à cette dignité en 641, par l'intervention de l'empereur Constant, petit-fils d'Héraclius. Paul II répandit sa doctrine jusqu'en Afrique; les prélats africains le dénoncèrent au pape Théodose, qui l'excommunia et le déposa. Paul, furieux de cette condamnation, fit fouetter et bannir de Constantinople les délégués du pape et les autres prélats orthodoxes, et démolir une chapelle que les Latins avaient dans cette ville. Ce fut à son instigation que l'empereur publia le fameux édit appelé *Type*, et le fit afficher comme formule de foi. Paul II persista dans son hérésie jusqu'à sa mort, dont les auteurs assignent la date à la fin de 654, ou au commencement de l'année suivante. Sa mémoire a été condamnée dans le sixième *synode*, et son nom rayé des dyptiques ecclésiastiques.

Paul III, patriarche de Constantinople. Il était laïc et secrétaire de l'empereur. Il fut élevé à ce siége en 686, et mourut en 693. Il eut pour successeur Callinique. Sa vie est peu connue.

Paul IV, né dans l'île de Cypre, succéda, dans le patriarcat de Constantinople, à Nicétas, en 780. Il était sincèrement orthodoxe, mais, effrayé par les menaces de l'empereur, il admit dans sa communion les iconomaques; mais, fatigué de faire sur ce point violence à ses convictions, il abdiqua, et se retira dans un monastère pour y expier cet acte de tolérance, qu'il se reprochait comme un crime. Sa retraite date du 31 août 784.

Dufey (de l'Yonne).

PAUL VÉRONÈSE, célèbre peintre (*v.* Caglliari [Paolo]).

PAUL (Marc-) célèbre voyageur (*v.* Marco-Polo).

PAUL (Saint-), églises de Rome et de Londres. L'une des plus belles églises de Rome après celle de St-Pierre était l'église de St-Paul (*basilica di S.-Paolo fuori delle mura*), située sur la route d'Ostie, et brûlée le 15 juillet 1823. C'était une des quatre grandes basiliques de Rome, restes vénérables de l'ancienne architecture chrétienne. Constantin en posa la première pierre pour plaire au pape Sylvestre. Elle fut érigée au lieu même où avait été inhumé saint Paul. Les mosaïques des murs extérieurs, ducs à des artistes grecs, prouvent l'antiquité de son origine; l'art grec se révélait encore dans les ornements intérieurs. Le nombre de ses colonnes de marbre, la quantité de ses tableaux, sa voûte en cèdre du Liban, son pavé enrichi de mille espèces de marbre, dont les inscriptions intéressent les archéologues; la coupole, œuvre de Michel-Ange; son étendue, ses portes fondues à Constantinople, avaient donné à cette église une renommée européenne. Ce qu'elle offrait surtout de remarquable, c'étaient les portraits des papes, au nombre de 253. Tout cela devint la proie des flammes dans une seule nuit. — Le plus beau monument d'architecture moderne que possède la Grande-Bretagne est sans doute la basilique de St-Paul, qui s'élève au centre de la cité, et qui fut construite de 1675 à 1710 par l'illustre architecte Wren, sur l'emplacement d'une église

de même nom, détruite par l'incendie de 1666, et beaucoup plus vaste encore que celle qu'on admire aujourd'hui. Un double portique, décoré de colonnes corinthiennes et composites, règne le long de la façade occidentale, et est surmonté d'un fronton spacieux. On y monte par des degrés en marbre noir; de chaque côté de la façade s'élève une tour couverte d'un petit dôme. Dans l'une se trouve l'horloge, dans l'autre le beffroi. Les murs extérieurs des bas-côtés de l'édifice offrent des rangées de pilastres d'ordre corinthien dans la partie supérieure, et composite dans l'inférieure. Le côté qui regarde l'orient diffère des autres par sa forme demi-circulaire et ses riches sculptures. L'intérieur représente une croix, à peu près dans la direction de l'est à l'ouest: cette croix a 155 mètres de longueur et 85 mètres de largeur. A chacune des extrémités de la partie transversale est pratiquée une entrée avec un portique demi-circulaire, couvert d'une voûte que soutiennent six colonnes corinthiennes, et surmonté de statues représentant les apôtres. Le dôme, qui s'élève majestueusement au-dessus de l'édifice, sur un soubassement de 20 pieds de hauteur, est entouré de 32 colonnes corinthiennes. L'entablement de la colonnade supporte une galerie élégante qui est entourée d'une balustrade, et sur laquelle s'appuie un attique orné de pilastres et de croisées. L'entablement de cet attique donne naissance à la coupole, près du sommet de laquelle règne une autre galerie. Du milieu de cette dernière s'élance une lanterne entourée de colonnes corinthiennes, et surmontée d'une grosse boule creuse et d'une croix en cuivre doré. La hauteur de l'édifice, depuis le pavé jusqu'à la croix, est de 104 mètres; un escalier de 606 degrés conduit à la boule. On admire dans l'intérieur de l'église les statues de plusieurs personnages illustres, et dans les vastes caveaux qui se prolongent au-dessous, les tombeaux de divers grands hommes, entre autres celui de Christophe Wren, son célèbre architecte. C. L.

PAULE (Saint François de [*v.* l'article François de Paule (Saint)] de notre Dictionnaire).

PAULETTE (Droit de). La vénalité et l'hérédité de presque toutes les charges du gouvernement, de la justice et des finances, faisaient partie des abus nombreux qui avaient envahi tous les degrés de l'administration dans l'ancienne France, et y avaient introduit les plus grands désordres. Toutes les places étaient alors conférées par le roi, qui se réservait le droit de révocation, en sorte que la mort du monarque entraînait l'extinction des commissions sur lesquelles reposaient les fonctions publiques. Il fallait dans ce cas une confirmation du nouveau prince. Cette formalité fut surtout observée depuis Henri II, quoique une ordonnance rendue par Louis XI en 1467, ordonnance alors encore en vigueur, eût établi que les employés ne pourraient être privés de leurs fonctions que de leur propre volonté ou en vertu d'un jugement. Du reste, il n'est pas bien constaté que ce fût ce même Louis XI qui commença à vendre les charges de la justice et des finances. Ce qui est plus certain, c'est que Louis XII s'empara de ce moyen pour subvenir aux frais de sa campagne d'Italie. François Ier vendit les places de receveurs-généraux; l'argent qu'on en retirait tenait lieu de cautionnement aux titulaires. Sous Henri II, cet usage s'étendit jusqu'aux charges judiciaires. Au lieu de *grands-baillis*, de *sénéchaux*, jusqu'alors administrateurs de toutes les branches de la justice royale, on établit des tribunaux (*siéges présidiaux*), avec des charges de présidents et de conseillers qui furent mises à prix. Sous les règnes de François II, Charles IX et Henri III, cet usage continua, malgré les fréquentes remontrances des parlements. Une ordonnance de 1597 autorisa la vénalité générale. Les employés purent trafiquer de leur charge avec un tiers, ce qui avait bien eu lieu jusque là, mais avec beaucoup moins de publicité. En 1604, sur la proposition du secrétaire Charles Paulet, on accorda

à tous ceux qui payaient une imposition annuelle de 1/60 de leurs revenus le droit de transmettre leur charge à leurs héritiers, qui eux-mêmes pouvaient la conserver ou la vendre. Cette ordonnance fut appelée *paulette*, du nom de son auteur. Les abus ne diminuèrent pas sous les règnes suivants; ce trafic de places dissimula des emprunts secrets. Lorsque l'état avait besoin d'argent, il créait grand nombre de nouvelles places, dont les appointements étaient considérés comme les intérêts des capitaux avancés par les acheteurs. Mais comme les avantages qu'on leur offrait ne suffisaient pas toujours pour les amener à ces transactions, on y ajouta des droits et un casuel surpassant en général les appointements, et augmentant encore le fardeau du peuple. Ces circonstances firent monter le prix des places, qui fut versé au trésor en raison des revenus accidentels, de l'honneur et de l'influence qui y étaient attachés. Outre la misère du peuple, cette institution avait d'autres effets désastreux. Elle fermait la route aux talents, qui étaient perdus pour l'état; elle multipliait les employés, indéfiniment et sans égard pour les règles d'une sage politique; elle jetait les places dans des mains ignorantes ou oiseuses, et dérobait au commerce et à l'industrie des capitaux qui les eussent fait prospérer. Elle ruina les institutions municipales, comme on le vit dans les dernières années de Louis XIV. Lorsqu'on eut épuisé toutes les ressources pour la création de nouveaux emplois, on s'empara dans les villes de ceux qui, jusque là, avaient été donnés par la bourgeoisie. Les efforts des ministres les plus habiles pour réformer cet abus furent inutiles. De nouveaux embarras financiers forçaient toujours de revenir à ce remède dangereux. En 1664, le nombre de ces places vénales s'élevait, dans la justice et les finances, à 45,780, quand on eût pu les réduire à 6,000. Les appointements qui sortaient du trésor montaient à 8 millions, pour lesquels le roi ne recevait que 2 millions à titre d'*annuités*. Le peuple était accablé de 187 1/4 millions d'impôt, et la vente des charges produisait un total de 420 millions. Colbert essaya de supprimer une partie de ces emplois inutiles, mais les guerres et les dissipations de Louis XIV mirent ses successeurs dans la nécessité de maintenir les anciens abus. La création de nouvelles places fit entrer dans les caisses du trésor 294 millions, de 1689 à 1694, et jusqu'à 428 millions de 1701 à 1709. On fit différentes tentatives pour combattre cette maladie, qui fut rebelle à tous les remèdes, et qui ne cessa d'empirer jusqu'à la révolution française de 1789. C. L.

PAUME, le creux, le dedans de la main; cette région de la main est limitée en dehors par l'éminence thénar, qui répond au pouce, en dedans par l'éminence hypothénar, qui correspond au petit doigt, en haut par l'articulation du poignet, et en bas par la base des quatre derniers doigts (*v.* Main). X.

Paume, sorte de jeu auquel se livrent deux ou plusieurs individus qui se renvoient une balle avec la main ou un gantelet, avec une raquette ou avec un battoir, dans un lieu préparé exprès. La *longue paume* est celle à laquelle on joue dans un long espace de terrain ouvert de tous côtés. La *courte paume* ou *trinquet* est celle à laquelle on joue dans un carré long enfermé de murailles, ordinairement peintes en noir et pavé de dalles. Ce carré est tantôt couvert et tantôt découvert. La *paume*, en général, est ainsi nommée, suivant Étienne Pasquier, de ce qu'on n'y jouait primitivement qu'avec la paume de la main. Elle était appelée *sphéristique*, chez les Grecs, à cause de sa figure ronde, et *pila* chez les Romains. Hérodote en attribue l'invention aux Lydiens, et Pline en fait honneur à un certain Pythus. Il paraît, dit Furgault, dans son *Dictionnaire des antiquités*, que du temps d'Homère, elle était fort en usage, puisque ce poète, aux sixième et huitième livres de l'*Odyssée*, en fait un amusement de ses héros. Les Romains, qui avaient imité les gymnases des Grecs dans la construction de leurs thermes et de leurs

palestres, y avaient aussi établi des *sphéristères*, ou jeux de paume, dans lesquels ils se livraient à cet exercice comme en Grèce. Pline nous apprend (liv. II, épître 17) que la paume était si fort connue chez les Romains qu'ils s'y exerçaient, non seulement dans les thermes ou les gymnases, mais dans leurs hôtels à la ville, et dans leurs châteaux à la campagne. Ils avaient emprunté des Grecs quatre espèces de paume différentes : le ballon, la balle trigonale, la balle villageoise, et le *harpastum*, fort semblable à notre longue paume. Dans ce dernier jeu, les concurrents se divisaient en deux bandes, et s'éloignaient d'une ligne que l'on traçait au milieu du terrain, ligne sur laquelle on posait une balle de la grosseur des nôtres. On tirait ensuite derrière chaque troupe de joueurs une autre ligne qui marquait de part et d'autre les limites du jeu. Puis les combattants de chaque côté couraient vers la ligne du milieu, où chacun tâchait de saisir la balle déposée et de la jeter au-delà de l'une des deux lignes qui marquaient le but, pendant que ceux du parti contraire faisaient tous leurs efforts pour défendre le terrain et envoyer la balle vers l'autre ligne. Enfin, le gain de la partie était pour la troupe qui avait envoyé plusieurs fois la balle au-delà de cette ligne qui bornait le terrain des antagonistes. — Si nous passons aux temps modernes, nous trouvons que, jusqu'au xve siècle, la paume s'est jouée avec la main nue. Sous Henri II, Charles IX et Henri III, cet amusement était fort en vogue à Paris, et il n'y avait presque pas de quartier qui n'eût son jeu de courte paume. Cette fureur ne fit que s'accroître sous Henri IV, qui, parmi les protestants béarnais de son armée pyrénéenne, comptait bon nombre de catholiques *escualdunacs* (basques), joueurs déterminés de paume. La mode décrut sous Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Au xve siècle, on avait commencé à se ganter ; puis des cordes tendues et serrées autour de la main parurent plus propres à pousser la balle avec raideur, et enfin la raquette fut inventée. Delille dit, dans son poème de la *Conversation* :

> La balle, dans ce jeu, volant de main en main,
> Court, tombe, se relève et reprend son chemin.
> . . . . . .
> Sans cesse allant, venant, revenant tour à tour,
> Exacte à son départ, exacte à son retour,
> Avec la même ardeur et par la même voie,
> Chaque parti l'attend, l'arrête et la renvoie.

— Ce fut dans un humble jeu de paume de Versailles que s'installa l'assemblée nationale, avec son honnête Bailly et son fougueux Mirabeau ; ce fut de là que partit l'étincelle qui devait embraser le monde. La *séance du jeu de paume* a été immortalisée par le peintre David, et l'on en trouve aujourd'hui des gravures jusque dans les boutiques et les chaumières (*v.* CONSTITUANTE [Assemblée]). — J'ai parlé plus haut des Escualdunacs joueurs de paume qui avaient suivi Henri IV à Paris. Contemplons un instant leurs compatriotes sur les pics pyrénéens. Ce peuple à part, de nos jours encore, apporte dans ses divertissements l'ardeur de ses combats. Voyez les sur la *Nive* descendre ces *nasses* rapides, images des cataractes du Nouveau-Monde, debout sur leurs *chalands* longs et étroits, qui rappellent les pirogues des Américains. Voyez ces *etcheco-yaüna*, réunis en automne sur le sommet des montagnes du Labourd, tendre leurs vastes filets de pics en pics, agiter leurs éperviers de bois, faire retentir leurs crécelles bruyantes, et, cachés dans des cabanes de feuillage, attirer dans leurs pièges des milliers de palombes, chasse colossale, à laquelle il faut avoir pris part pour s'en former une idée. Mais c'est à la paume surtout que l'Escualdunac se dessine comme la première nation ancienne et moderne. Tantôt c'est le *rabot*, le *blé*, que les adolescents et les vieillards jouent à l'écart contre un mur, comme au collége ; tantôt c'est la *longue*, ce jeu solennel qui rappelle ceux de la Grèce et attire des milliers de spectateurs français et espagnols sur un vaste espace. Là se rencontrent les grands artistes ; là, les paris se croisent, les fortunes se risquent ; là, une seule main dépose

cinquante mille francs sur place dans un vieux beret bleu. Les murs, les croisées, les toits, les arbres, sont couverts de spectateurs de tout âge, de tout sexe. Un jury est formé d'amateurs émérites, qui prononcent en dernier ressort. Les combattants sont vêtus avec uniformité, quels que soient leur rang, leur fortune; un léger réseau flotte sur leur tête; de légers cothurnes de corde laissent à leurs pieds le mouvement libre; leur pantalon est retenu par une ceinture d'un rouge éclatant qu'ils renouent sans cesse, et qu'ils manient avec grâce. Ils jouent rarement avec un battoir, presque toujours avec un gantelet en cuir très fort, qui rappelle le ceste des gladiateurs romains. Le vol de la balle est difficile à suivre, et son poids surpasse pourtant celui de toutes les balles dont on se sert à Paris. Tandis qu'elle traverse l'air, mille émotions se succèdent, c'est un flux et reflux de crainte et d'espérance, d'attente silencieuse et d'applaudissements convulsifs. Des courriers partent et rentrent sans relâche, distribuant des nouvelles aux milliers d'amateurs qui couvrent la route à plus de six lieues aux environs. C'est une fureur, tous les cœurs palpitent. Jamais Dénain, Fontenoi, Waterloo, n'excitèrent de pareilles sympathies; mais ici du moins les vaincus ne s'éloignent pas sans l'espoir d'une prompte revanche. — La paume des Escualdunacs (*pilota* en basque, *pila* en latin) compte parmi ses héros les Sorrende, les Duraty, les Silence, les Parquins. Parquins, proscrit durant la révolution française, apprend, en Espagne, que Erutchatty son rival va se montrer dans une partie aux Aldudes. Il sollicite et obtient un sauf-conduit, apparaît sur la place, remporte la victoire et retourne en exil, aux acclamations de ses concitoyens.

Eugène Gabay de Monglave.

PAUPIÈRE (*palpebra* des Latins, *blépharon* des Grecs), repli convexe et mobile de la peau, tendu au-devant de chaque œil, où il forme comme une sorte de cercle qu'on divise en deux parties, l'une supérieure et l'autre inférieure. Elles ont chacune une forme demi-circulaire, et sont séparées l'une de l'autre par une fente transversale, et forment en se réunissant deux commissures, dont l'interne appelée le grand angle de l'œil est un peu arrondie et épaisse; l'externe ou petit angle de l'œil est au contraire mince et fort aiguë. Leurs bords libres, légèrement taillés en biseau sur la face qui regarde l'œil, retiennent les larmes, et forment, en se rapprochant, un canal triangulaire par lequel ces larmes se dirigent vers les points lacrymaux. Ceux-ci, placés au sommet d'un petit tubercule, ne se voient bien que quand on écarte un peu les paupières. La paupière inférieure n'exécute que des mouvements très bornés à raison de son peu de longueur: toutes deux se composent de peau, de membranes, de tissu cellulaire, de cartilages, de muscles, de vaisseaux, de nerfs et de follicules sébacées. La peau qui les couvre est très fine, très mince, unie aux parties sous-jacentes par un tissu cellulaire lâche, qui en facilite l'extension; elle est ridée en travers à cause des plicatures qu'elle éprouve quand les paupières s'écartent l'une de s'autre: intérieurement, ces deux voiles de l'œil sont tapissés par la conjonctive, qui se réfléchit sur eux. Les muscles des paupières sont au nombre de deux, l'orbiculaire ou constricteur, et le releveur propre de la paupière supérieure. Les paupières sont maintenues dans leur position naturelle par les cartilages *tarses*, qui les empêchent de se froncer dans le sens de leur largeur. Sur leur face postérieure sont placées les glandes dites de *Meibomius*, sécrétant une humeur onctueuse (la chassie), qui prévient la chute des larmes sur la joue. Le tissu cellulaire des paupières est si serré qu'il ne peut s'y amasser de graisse. On nomme *cils* les poils disposés en plusieurs rangées sur le bord des paupières; ils gardent l'œil de l'attouchement des petits corps voltigeant dans l'air. Ce sont les vaisseaux sourciliers, les temporaux superficiels, les optiques et les sous-orbitaires externes qui fournissent les vaisseaux palpébraux. Quant aux nerfs,

ils viennent de la branche ophthalmique de la cinquième paire, ainsi que de la portion dure de la septième. Le principal usage des paupières est de protéger l'œil contre l'action des corps extérieurs, de favoriser le sommeil, etc. Elles sont sujettes à un grand nombre de maladies, dont nous ne citerons que les principales, tels que vices de conformation, blessures, inflammation, engorgement œdémateux, squirrheux même, etc. Les vices de conformation sont plutôt la suite de maladies que congéniaux. Les enfants naissent cependant quelquefois avec les paupières réunies par une membrane intermédiaire, ou même entièrement confondues; dans certains cas, l'une des ouvertures des paupières est plus grande que l'autre; la face postérieure des paupières, surtout de la supérieure, peut adhérer au globe de l'œil, dont les mouvements sont alors très gênés. Cet accident est très fâcheux, suivant l'étendue de l'adhérence : il est moins difficile de la détruire que d'en prévenir la récidive. Si elle s'étend jusqu'à la pupille, la perte de la vue est assurée, et la maladie incurable; car l'opération donnerait toujours lieu à un leucoma, qui intercepterait comme auparavant l'entrée des rayons lumineux. Les paupières, surtout l'inférieure, sont sujettes à se renverser, ce qui produit les maladies nommées *ectropion*, *éraillement* et *lagophthalmie*, lesquelles sont, non seulement difformes, mais produisent l'écoulement involontaire des larmes sur le visage. Les plaies des paupières par instrument piquant, tranchant ou contondant, se traitent comme celles des autres parties du corps, à quelques variations près, résultant de la forme et des fonctions des organes dont nous parlons, mais qu'il serait trop long d'indiquer ici. Les gonflements œdémateux des paupières, auxquels leur texture les rend très sujettes, peuvent être symptômatiques ou idiopathiques, et doivent se traiter suivant ces divers caractères, d'après les mêmes prescriptions que l'œdème en général, mais en tenant néanmoins toujours compte ici, comme dans les plaies des paupières, de la nature des fonctions, de la forme de l'organe malade, et d'une foule d'autres considérations qu'il serait trop long d'indiquer. Les bords des paupières sont aussi très sujets à de petites ulcérations, tantôt purement locales, tantôt dépendant d'un vice intérieur : c'est d'après l'un ou l'autre de ces caractères qu'il en faut diriger le traitement ils deviennent quelquefois calleux, et il faut alors recourir aux émollients; dans d'autres cas, on ne parvient à les guérir qu'en les touchant avec le nitrate d'argent fondu, et il faut pour cela renverser la paupière en dehors, et la maintenir même dans cet état, si c'est nécessaire, par un emplâtre agglutinatif; quand on craint, malgré cette précaution, que le globe de l'œil ne soit intéressé par le caustique, on passe un papier fin entre ce globe et la paupière. Il faut attaquer de très bonne heure les tumeurs squirrheuses des paupières pour qu'elles ne deviennent pas incurables. On les enlève avec le bistouri plutôt qu'avec les caustiques. Les loupes ou tumeurs enkistées sont plus fréquentes aux paupières que les tumeurs précédentes : ce sont ordinairement des mélicéris du volume d'un pois ou d'une lentille, et situés sous la peau ou au-dessous des muscles. Si la solution ne peut s'en obtenir, comme cela est ordinaire, il faut les extirper : on dissèque, et l'on enlève toute la bourse avec le bistouri ou les ciseaux, et l'on réunit comme une plaie simple. Quand ces petites tumeurs sont vers le bord libre, plus près du côté interne que de l'externe, de manière à ce qu'on les découvre en renversant la paupière, il vaut mieux les attaquer par l'intérieur que par l'extérieur, c.-à-d. inciser la conjonctive, puis les disséquer et les enlever : telles sont les principales maladies des paupières, dont nous ne pouvons indiquer ici le traitement que d'une manière très sommaire, en renvoyant pour chacune d'elles à des traités spéciaux. La séméiologie peut tirer parfois des signes importants de l'état des paupières : celles-ci deviennent noires chez les

jeunes filles à l'approche du signe de la puberté. Les paupières deviennent jaunes, et même noires dans l'ictère avant que la peau du visage ait subi aucune altération ; elles se colorent en bleuâtre chez les phthisiques et les personnes atteintes d'engorgement dans les ganglions lymphatiques du poumon. J. Humbert.

Fermer la paupière, signifie s'endormir ou mourir, suivant les divers cas dans lesquels il est employé. Fermer la *paupière* ou plutôt les *paupières* à quelqu'un, c'est l'assister jusqu'à la mort, lui rendre les derniers services. L'action de s'éveiller se rend aussi assez fréquemment par cette locution, surtout en poésie : *ouvrir la paupière*. Z.

PAUSANIAS, roi de Sparte.— Il ne faut pas, comme beaucoup d'historiens et de biographes, entre autres M. Courtin, dans les notes du *Cornelius Nepos ad usum Delphini* (Paris, 1675, in-4°), confondre le roi de Sparte, qui fait l'objet de cette notice, 1° avec son aïeul Pausanias, fils de Cléombrote, le vainqueur de Platée (*v.* Cornelius Nepos, *Vie de Pausanias*, pag. 44 et suiv., édition de S.-V. Leclerc) ; 2° ni avec un autre Pausanias, neveu du grand Léonidas; 3° ni enfin avec Pausanias l'historien, né en Cappadoce au IIe siècle de l'ère chrétienne. Celui dont il est question ici était roi de Sparte, où il avait rapporté les restes du héros des Thermopyles (*v.* la *Biographie universelle* de Michaud, aux articles *Pausanias*). — Pausanias, roi de Sparte et petit-fils de Pausanias, le vainqueur de Platée, succède, l'an 408 avant J.-C., à Plistonax son père, et partage le pouvoir royal avec Agis II. A peine monté sur le trône, il signale son avénement par quelques avantages obtenus dans une guerre contre les habitants de l'Élide; il pénètre dans cette contrée, y prend plusieurs villes, et de victoire en victoire s'avance jusque sous les murs de la capitale. Enflé de ces premiers succès, et ne supposant plus sans doute aux assiégés le courage même du désespoir, il ne prend aucune précaution pour mettre son camp à l'abri d'une surprise; mais les ennemis lui font expier cruellement cette orgueilleuse sécurité : ils taillent en pièces une partie de ses troupes et le forcent à lever le siége. C'est alors qu'on le voit, animé par la soif de la vengeance et par le dépit d'une conquête manquée, tirer parti de sa retraite même, enlever les bestiaux, saccager les moissons, ravager, détruire les villages, et à force de harceler les Élidiens, les réduire à demander la paix : un traité la leur donne, à condition qu'ils n'interviendront plus dans les affaires de leurs voisins, et qu'ils livreront tous leurs vaisseaux aux vainqueurs. Après l'heureuse issue de cette campagne, l'orgueil du roi ne connaît plus de bornes, et Simonide lui crie en vain : *Tu es homme!* Pausanias méconnaît la voix sublime du poète, de l'ami des dieux, comme l'appelle Phèdre, et Philippe de Macédoine devait plus tard entendre celle d'un esclave! Bientôt après, Athènes se révolte contre la domination des trente archontes, tyrans lacédémoniens. Pausanias marche contre la ville rebelle, sous prétexte de venger la défaite et la mort de Critias, mais en effet pour anéantir le pouvoir de l'ambitieux Lysandre avec celui de ses créatures; aussi Thrasybule obtient de lui l'exil des trente et le rétablissement de la démocratie. Cependant, Lacédémone prodigue ses éloges à Lysandre, et Pausanias, à son retour dans sa patrie, est appelé à rendre compte de sa conduite devant un tribunal. Il est absous, mais quatorze voix condamnent et flétrissent sa conduite ambitieuse. Malgré la honte d'une pareille justification, le roi de Sparte reçoit peu de temps après avec Lysandre le commandement d'une expédition dirigée contre Thèbes. Lysandre entre le premier en Béotie, et pendant que son collègue tourne le mont Cithéron pour venir le rejoindre auprès d'Haliarte, il est défait et tué devant cette ville par les Thébains. Pausanias apprend la nouvelle de ce désastre sur le chemin de Platée à Thespie, et n'arrive que le lendemain de la bataille. En vain soldats et vétérans demandent le combat à grands cris, il répond que l'armée cour-

rait à une perte inévitable, si elle en venait aux mains avec un ennemi déjà vainqueur et enivré de son triomphe; puis il fait une trève avec les Thébains et rend à Lysandre les honneurs de la sépulture. Plutarque rapporte que de son temps on montrait encore le tombeau du général lacédémonien sur le chemin de Delphes à Chéronée. La perte de Lysandre est tellement sensible aux Spartiates qu'ils accusent leur roi de la déroute d'Haliarte, et celui-ci, n'osant pas affronter les dangers d'un second jugement, va terminer ses jours dans l'exil à Tégée, sous la sauve-garde de Minerve, dont le temple était regardé par les Grecs comme un asile inviolable. Ainsi finit Pausanias, après un règne de quatorze années, brusquement interrompu par une seconde accusation, devant laquelle il recule, on ne sait trop pourquoi, car son fils Agésipolis lui succède. — L'injustice de ses concitoyens ne put jamais étouffer dans son cœur l'amour de la patrie, alors même que leur haine l'obligeait à fuir sur une terre étrangère. Digne pendant de cet empereur romain que la pourpre semble purifier de ses fautes passées, Pausanias, de roi suspect devenu citoyen exemplaire, excitait l'admiration des Barbares par la pratique fidèle des mœurs et des vertus spartiates. « Que ne demeuriez-vous dans votre pays? lui dit un jour un habitant de Tégée. — Les médecins ne vivent pas dans les climats bienfaisants, répliqua l'exilé, ils vont dans les contrées malsaines. » Mais ils peuvent rentrer dans leur patrie, pouvait-on lui répondre, et Pausanias mourut dans l'exil. DUMARTIN-TAILLEFERT.

PAUSANIAS, historien et orateur grec du IIe siècle, était originaire, selon les uns, de Cappadoce; selon d'autres, de Phrygie. Au dire de Constantin-Porphyrogénète, il serait né à Damas; mais, suivant l'opinion la plus générale, Césarée serait sa véritable patrie. On n'a que fort peu de détails sur la jeunesse et sur la vie même de cet écrivain. Il étudia d'abord la science de Platon dans les écoles même d'Athènes; mais bientôt, cédant à un irrésistible penchant pour les voyages, il se mit à parcourir et à visiter l'Italie, l'Espagne, l'Asie-Mineure, la Palestine; puis, passant en Afrique, il s'avança jusqu'au temple de Jupiter-Hammon: là, il s'arrêta, comme s'il eût craint d'offenser la divinité du désert, en portant ses pas plus loin que le prétendu fils de Jupiter, ce soi-disant immortel, qui s'en alla mourir à Babylone. — Mais de tous les pays visités par Pausanias, la Grèce semble avoir été l'objet de sa prédilection. Il avait passé une partie de sa jeunesse à Athènes, dans l'Académie, sous les portiques, sur l'*agora*, allant sans doute, par partie de plaisir, à Marathon ou à Salamine, comme un gentleman anglais va de Douvres à Boulogne ou à Calais. Que de souvenirs avaient dû parler à son imagination, dans ces lieux célèbres, où l'on ne peut, dit-on (est-ce bien vrai?) faire un pas sans marcher sur un souvenir! Sans doute aussi que, travaillant pour ses contemporains, et pour la postérité surtout, il regardait comme un avantage d'avoir à faire connaître l'état de la Grèce. Cette contrée, théâtre de gloire, d'illustration et de malheurs, loin d'avoir épuisé l'admiration, la réveille par un si grand nombre de souvenirs éloquents que les moindres relations des voyageurs qui en ont parlé ont intéressé, à défaut même de mérite intrinsèque, parce qu'on est toujours certain de fixer l'attention quand il est question du territoire mythologique. A la vérité, la plupart de ces productions, qui sont au voyage ce que le roman est à l'histoire, n'ont pas survécu à la vogue du moment. Nous pouvons ajouter, du reste, en faveur de Pausanias, ce que le savant Pouqueville dit de lui-même: qu'un succès de circonstance ne pouvait entrer dans ses vues lorsqu'il se décidait à retourner en Grèce, et à l'explorer avec une si intelligente persévérance. Ses matériaux une fois rassemblés, il alla s'établir à Rome, pour travailler à la relation de son voyage historique en Grèce. Cet ouvrage lui demanda tous ses soins et un

temps considérable (plus de cinquante années, de compte fait) : commencé sous le règne d'Adrien et d'Antonin-le-Pieux, il ne fut achevé que sous Marc-Aurèle, comme on le voit dans le cinquième livre, où l'auteur dit qu'il y travaillait encore en l'année 174. C'est là, probablement, ce qui a fait penser à Philostrate que Pausanias l'historien est le même que son homonyme le sophiste, dont parle Galien, et l'un des disciples favoris du rhéteur Hérode-Attieus. Qu'il y ait identité ou non, Pausanias n'en mérite pas moins, lui aussi, comme écrivain, le nom de sophiste; le caractère de son style ne nous laisse aucun doute à cet égard : ce n'est pas pour rien qu'il avait étudié l'éloquence et la philosophie dans les écoles d'Athènes, à cette époque surtout. Il passa le reste de ses jours à Rome, où il mourut dans un âge fort avancé; c'est tout ce que l'on sait de l'histoire de sa vie. — Comme écrivain, nous l'avons dit, Pausanias peut être jugé sévèrement; mais comme voyageur, comme géographe, il est, malgré ses défauts, au premier rang. Scaliger l'appelle *Græculorum omnium mendacissimus*; mais il y a dans cette amère critique, partialité et injustice évidentes, car, outre qu'il est permis, sans blasphème (Dieu nous préserve de blasphémer le prince de la philologie!), outre qu'il est permis de contester la compétence de Scaliger en fait de géographie et de topographie, nous avons en faveur de notre écrivain une imposante autorité. Monsieur Pouqueville, chacun le sait, nommé consul-général près d'Ali-Pacha, visir de Janina, exécuta son voyage dans la terre classique, « non à la manière de ceux qui n'abordent dans un pays que pour l'*honorer* d'un coup d'œil, mais en s'identifiant avec lui, et en recherchant la Grèce dans la Grèce elle-même. » Eh bien! c'est M. Pouqueville qui nous dit : « Pausanias sera toujours, pour ceux qui le confronteront avec les lieux, un guide sûr et fidèle. » Voilà bien un dédommagement des insultes gratuites de M. Scaliger; et en effet, Pausanias est le premier de tous les voyageurs de l'antiquité (à moins qu'on ne donne aussi ce nom à Strabon) qui ait été à la fois géographe, observateur, artiste et historien même, car les légendes appartiennent aussi à l'histoire; et si, de temps en temps, cédant à cette manie, commune du reste à tous les voyageurs, d'enjoliver son sujet, il se fait le témoin complaisant de choses qu'il n'a pas précisément vues

Ipsissimis oculis;

comme dit Plaute, n'oublions pas que Pausanias est à la fois voyageur et artiste : ne peut-il donc pas répondre à des reproches exagérés par le péremptoire : *Quid libet audendi* d'Horace? — Il avait écrit ses voyages en Syrie et en Phénicie, mais ils ne sont pas arrivés jusqu'à nous, et c'est une grande perte, si l'on en juge par ce qui nous reste de ses œuvres. Son Voyage historique en Grèce, *Hellados Périégésis*, est peut-être le travail le plus important que nous possédions sur les antiquités et l'archéologie de la Grèce. L'abbé Barthélemy d'abord, et, dans ces derniers temps, M. Pouqueville, l'ont pris pour guide dans leurs savantes excursions. Pausanias, en véritable artiste, consacre particulièrement son attention aux édifices publics et aux productions de l'art; aussi la lecture de son ouvrage offre beaucoup d'intérêt à l'archéologie. Quelquefois il examine tout en détail : ainsi, dans le ve livre, il donne trois chapitres entiers du coffre de Cypselus; mais d'autres fois, par contre, et par une fatalité du reste inévitable, il ne fait que jeter un coup d'œil sur des objets sans doute bien connus de ses contemporains. Par exemple, on le verra passer avec la rapidité d'un voyageur devant le Parthénon d'Athènes, le temple de Delphes, et tous les autres monuments dont personne n'ignorait l'historique, tandis qu'il s'arrête long-temps à Tégée pour y étudier, dans les plus petits détails, le temple de Minerve Alea. Il en eût été autrement, sans doute, s'il avait pu prévoir la disparition de tant d'ouvrages alors existants; mais n'avait-il

pas raison, pour son temps, d'explorer des régions moins connues, comme l'Arcadie? Il ne donne pas à son livre la forme systématique d'une géographie, qui ne serait guère qu'une aride nomenclature; non plus que celle d'un journal, où le voyageur retracerait ses impressions et paraîtrait sur le premier plan de la scène. Son rôle est à la fois plus simple et plus utile : il prend le lecteur par la main, et lui dit sans préambule : « Dans cette partie de la Grèce qui regarde les Cyclades et la mer Égée s'élève, en avant de l'Attique, le promontoire Sunium. En le côtoyant, vous trouvez un port..... En naviguant un peu plus avant, vous voyez Laurium, où étaient jadis les mines d'argent des Athéniens, etc. » (traduction de M. Clavier). A chaque objet, à chaque édifice qu'il rencontre sur sa route, il montre une profonde érudition; il cite à chaque ligne les poètes et les historiens, rattache à ses descriptions les chroniques populaires, les légendes mythologiques, les traditions de l'histoire, et se livre parfois à des discussions qui nous éclairent sur des points obscurs de la mythologie et de l'histoire ancienne : c'est Hérodote, moins le prestige du style. Il ne parle pas des îles de l'archipel, et ses excursions dans le nord se bornent aux Thermopyles. Son travail est divisé en dix livres : dans le premier, il décrit l'Attique et la Mégaride; dans le second, Corinthe, Sicyone, Palionte et l'Argolide; dans le troisième, la Laconie; dans le quatrième, la Messénie; l'Élide dans le cinquième et le sixième, avec un récit détaillé des jeux Olympiques; dans le septième, l'Achaïe; dans le huitième, l'Arcadie; dans le neuvième, la Béotie, et dans le dixième, la Phocide. L'auteur fait preuve d'un excellent jugement, toutes les fois que les préjugés de son siècle ne l'aveuglent point; autrement, il se fait le défenseur par trop complaisant des légendes conservées dans les souvenirs populaires, et ses opinions, en fait de merveilleux, sont autant d'exemples frappants de sa facilité à suivre les impulsions d'une imagination exaltée. Souvent il abuse de son titre de voyageur pour adopter, entre deux traditions absurdes, celle qui s'accorde le mieux avec ses idées; mais on lui reproche avec bien plus de justice encore d'invoquer le témoignage de ses yeux à l'appui de faits qui ne méritent aucune croyance : ainsi, ne dit-il pas quelque part dans les *Laconiques*, mais avec un aplomb inconcevable, qu'à Prosélène, « il voyait un dauphin accourir à la voix d'un enfant, et, quand celui-ci le désirait, lui servir de monture pour le transporter à son école. » A côté de ces assertions, au moins étranges (le terme est bien honnête), Pausanias montre une connaissance profonde des auteurs anciens et des beaux-arts; il juge en vrai connaisseur la peinture et la sculpture, donne des renseignements précieux sur les diverses écoles, au nombre de deux cents environ, et présente avec intérêt l'histoire de l'art dans l'antiquité. Son style, qui n'est qu'une malheureuse imitation de celui de Thucydide, offre parfois des passages pleins de noblesse, mais il est ordinairement négligé, emprunté, et même si serré, si obscur, que souvent il a embarrassé les hommes les plus versés dans la littérature grecque, comme Winckelmann et le savant Barthélemy lui-même. Tel qu'il est cependant, Pausanias a des titres imposants à notre reconnaissance : nous croyons l'avoir suffisamment démontré, non par cette faible et rapide appréciation, mais par l'autorité des noms respectables que nous avons invoqués. — C'est en 1516 que parut, pour la première fois, chez les héritiers d'Alde-Manuce, le texte grec de Pausanias, revu par Marc-Masurus (Venise, in-folio), d'après un mauvais manuscrit, et négligé, comme presque toutes les éditions grecques des *Aldes*. L'édition de Francfort (1583, in-folio), réimprimée à Hanau (1613), et celle de Leipzig (1696, in-fol.), publiée par Kuhn, renferment la version latine d'Amaseus, donnée séparément à Florence, 1551; à Bâle, 1557; à Lyon, 1558 (2 vol. in-16), et à Francfort, 1624

Digitized by Google

(in-8°). Cette traduction est plus élégante, mais, en revanche, moins exacte que celle de Lœscherus, qui parut sans le texte grec, chez Oporin, Bâle, 1550 (in-fol.), et qui fait partie de l'édition publiée à Leipzig par Facius, 1794-1797 (4 vol. in-8°), la première où l'on ait essayé de rétablir le texte à l'aide des manuscrits. Schœfer a donné une édition toute grecque, Leipzig, 1818 (3 vol. in-18); mais c'est celle de Clavier, Paris, 1814-1816 (6 vol. in-8°), que l'on préfère à toutes les autres, malgré les fautes d'impression qu'on y trouve à chaque instant. Le texte grec a été revu sur les manuscrits de la Bibliothèque du roi, et la nouvelle traduction a fait oublier celle du savant Gédoyn. Quant à la version française de Vigénère, citée par Fabricius, nous pouvons assurer qu'elle n'a jamais existé. Nous ne saurions clore cette notice bibliographique sans rappeler la traduction italienne de Bonnacciuoli (Mantoue, 1597, in-quarto), qui a été publiée à Rome (1792-1793, 5 vol. in-4°); celle de l'anglais, Th. Taylor (Londres, 1793 et 94, 3 vol. in-8°), et enfin la traduction allemande de Goldhagen([la 2e édition à été revue et augmentée, 2 vol. in-8°], Berlin, 1798.) DUMARTIN-TAILLEFERT.

PAUSE, suspension, interruption, cessation d'agir, de parler, de marcher, ou de faire tout autre chose. Ce mot vient de *pausa*, latin, qu'on trouve dans Lucrèce et dans Plaute, et qui veut dire *repos*, dont on a composé *repausare*, et en français *reposer*. On fait des pauses dans un discours, dans une marche, dans un travail quelconque. L'antiquité païenne, qui avait tout divinisé, appelait *Pause* (Pausus), le dieu du repos, dont les attributions étaient l'opposé de celles de Mars, de Bellone. Z.

La *pause*, en musique, est le silence d'une ronde ou d'une mesure à quatre temps. On l'applique généralement à toute espèce de mesure, quelles qu'en soient la valeur et les subdivisions. Elle diffère en cela de la *demi-pause*, qui est le silence d'une blanche ou d'une demi-mesure à quatre temps, et dont la valeur est invariable. Si donc l'on avait à exprimer le silence d'une demi-mesure, autre que celle à quatre temps, il ne faudrait pas se servir de la *demi-pause*, mais bien des autres silences, qui en marqueraient mieux la valeur relative. La *pause* et la *demi-pause* s'expriment par le même signe (-), avec cette seule différence que, pour la *pause*, ce signe tient à une ligne de la portée par le haut, et pour la *demi-pause* par le bas. Dans les parties séparées, lorsqu'il y a un très grand nombre de *pauses* à compter, il faut avoir soin d'écrire, pendant quelques mesures avant la rentrée, le chant de la partie principale au-dessus de celle qui compte, afin d'indiquer avec plus de précision le moment où elle doit reprendre. Toutes les fois qu'une partie reproduit un motif de chant déjà entendu, elle doi-être précédée d'une ou de plusieurs *pauses*. Cette précaution, qui donne à son entrée plus d'éclat, ne peut être omise que dans le cas où il est tout-à-fait impossible de faire autrement. C. BECHEM.

PAUSILIPPE, montagne dans les environs de Naples. Elle est célèbre par la grotte immense qu'elle couvre (*grotta di Pausilippo*), dont la voûte s'élève à 80 ou 90 pieds, sur une largeur de 24 à 30 pieds, et une longueur de 1,000 pieds dans la direction de Naples à Puzzuoli. La nuit épaisse qu'on y rencontre est constamment combattue par la clarté des lampes, et sa solitude est aussi animée que la voie publique la plus fréquentée. Cette grotte, sur laquelle on débitait déjà beaucoup de fables du temps de Strabon, avait été probablement, avant les Romains, une carrière ouverte par la pioche des mineurs : elle s'étendit plus tard sous toute la montagne. Elle fut agrandie sous le règne d'Alfonse Ier, de 1442 à 1458; puis, on l'élargit, on haussa le pavé, et on pratiqua des puits dans la voûte pour y faire circuler l'air. La roche est solide : elle n'a jamais été ébranlée par les tremblements de terre. Au milieu de la grotte est une chapelle dédiée à la Vierge; au dessus, on voit

les ruines d'un aqueduc et du tombeau de Virgile. Pour éviter de passer par la grotte, on construisit en 1822 un chemin par Pausilippe. Ces travaux firent découvrir une autre grotte, qui est probablement la *crypta pausilipona* des anciens, la même que Sénèque appelle *crypta neapolitana*. C. L.

PAUVRE, PAUVRETÉ. Ce dernier mot se dit de l'acte par lequel on est plus ou moins complètement privé de ce qui est nécessaire à la vie; et l'on nomme *pauvre* (en lat. *pauper*, *egens*, *inops*) celui qui subit cette privation. La pauvreté est un résultat, une condition nécessaire du système d'organisation sociale actuelle, et toute l'adresse des économistes et des philanthropes ne peut tendre qu'à la déguiser, à la pallier plus ou moins heureusement, mais sans la faire complètement disparaître. Envisagée sous ce point de vue, la pauvreté, ou plutôt le *paupérisme*, constitue dans l'ordre social une plaie dont l'historique et le traitement forment une question également vaste et abstraite que nous n'aborderons point ici, ce sujet (la plaie du paupérisme) devant être traité à l'article POPULATION dans ce dictionnaire par un de nos collaborateurs, M. Michel Chevalier. — La *pauvreté* est aussi ancienne que le régime social actuel, et l'une des principales vues du christianisme ou de l'esprit évangélique fut de tendre à la soulager en représentant les pauvres comme l'objet d'une prédilection toute particulière de Dieu ou de la Providence, disposition totalement contraire à celle qui existait chez les païens, où les pauvres étaient regardés comme les objets de la colère du ciel. Aussi, la pauvreté, au moins nominalement, sinon de fait, fut-elle long-temps en honneur dans les premiers siècles de l'église chrétienne, où les mendiants étaient appelés les membres de Jésus-Christ. Saint François prit le nom de *Pauvre très chrétien* et saint Ignace le surnom de *Pauvre des pauvres*, qui s'est transmis depuis avec celui de *Serviteur des serviteurs* à quelques vicaires de Jésus-Christ, qui avaient autant de droits à l'un qu'à l'autre, si l'on en juge par l'éclat des richesses mondaines au sein desquelles ils tenaient à Rome une cour devant laquelle s'humiliait, en lui obéissant, toute la chrétienté. Il y eut plusieurs ordres religieux qui s'intitulèrent *pauvres*, tels que les *pauvres de la mère de Dieu*, les *pauvres volontaires*, etc., et dans la plupart des établissements de ce genre, même les plus riches, le *vœu de pauvreté* était de rigueur pour être admis définitivement dans l'ordre; ce qui fit dire un jour en chaire avec assez de raison à un plaisant chargé d'une quête pour un néophyte près d'entrer définitivement dans un ordre : « Faites l'aumône, messieurs et dames, pour N***, qui n'est point assez riche pour faire vœu de pauvreté. » Les progrès de la civilisation et les mesures plus ou moins énergiques employées depuis long-temps contre la mendicité ont beaucoup réduit en Europe, surtout en France, le nombre des pauvres; et il est à remarquer qu'il a partout décru avec l'influence du christianisme. — Le mot *pauvre*, outre l'acception principale dont nous venons de parler, en a un grand nombre d'autres; il est même pris quelquefois substantivement, comme dans cette phrase : faire le *pauvre*. Ce mot s'applique par extension à celui qui n'a pas de quoi vivre convenablement dans le rang qu'il occupe : ainsi, tel seigneur était autrefois *pauvre* avec dix mille livres de rente; les avares se font toujours plus *pauvres* qu'ils ne sont. *Pauvre* se dit des pays stériles, qui, comme les Cévennes par exemple, ne sont que sables, que rochers; on le dit également des associations, des établissements qui n'ont que de très modiques revenus : ainsi, l'on dit d'un village, d'un hospice, d'une manufacture, etc., qu'ils sont fort *pauvres*, qu'ils n'ont pas de quoi vivre ou de quoi remplir le but de leur institution. *Pauvre* s'applique aussi à certaines choses mal fournies de ce qu'on peut y désirer : ainsi, une mine est *pauvre* quand on n'en extrait que peu de métal; une langue *pauvre* est celle qui n'a pas tous les mots nécessai-

res pour rendre ses idées. Une rime est *pauvre* quand elle est imparfaite, l'opposé de ce qu'on appelle *riche* dans ce cas, c'est-à-dire quand la consonnance et les lettres sont absolument semblables, comme dans bon*té*, chan*té*. Une matière *pauvre*, un sujet *pauvre*, est celui qui fournit peu à l'écrivain : un discours *pauvre* est celui qui a été mal traité par l'orateur. *Pauvre* est quelquefois un terme de mépris, comme quand on dit : voilà un *pauvre* avocat, c'est-à-dire qui n'a ni talents ni jugement. On dit de même : *pauvre* discours, *pauvre* esprit, *pauvre* poète, *pauvre* musicien, *pauvre* roi, *pauvre* chère, etc. On dira de quelqu'un : c'est un bien *pauvre* homme, pour indiquer qu'il est sans esprit, sans vertus, sans courage ; qu'il n'est enfin bon à rien. Le mot *pauvre*, précédant homme, n'exprime quelquefois qu'un sentiment de compassion, comme dans cette phrase : le *pauvre* homme, il a bien souffert... *Pauvre* joint à homme a une troisième acception, c'est quand il vient après homme, et il signifie simplement alors, comme dans le sens général, un homme nécessiteux, manquant plus ou moins des choses essentielles à la vie : voilà un homme bien *pauvre*, si *pauvre* que c'est à faire pitié. Le même mot désigne quelquefois la tendresse, l'affection, l'intérêt, comme dans ces phrases : ces *pauvres* enfants n'ont ni père ni mère ; mon *pauvre* ami, que je vous plains ! cette *pauvre* famille a été cruellement maltraitée, etc. *Pauvre* se dit quelquefois dans le même sens en parlant des choses : cette *pauvre* vigne a été toute meurtrie par la grêle ; mon *pauvre* habit est tout déchiré. Il ne m'a pas dit un *pauvre* mot, veut dire un seul mot d'honnêteté, de consolation. Un *pauvre* sire est un homme sans mérite, sans considération ; un *pauvre* diable est celui qui est profondément enfoncé dans la misère, qui travaille beaucoup presque sans fruit. On nomme *pauvre* honteux celui qui n'ose pas demander une aumône dont il a besoin. *Pauvre* d'esprit, en style de l'Écriture, se dit de ceux dont l'esprit est entièrement détaché des choses d'ici bas, et peut-être de ceux qui sont dénués de tout esprit, de toute intelligence : le *beati pauperes spiritu*, de l'Écriture concerne probablement ces derniers en ce qu'une foi aveugle et facile est assez ordinairement un de leurs attributs. *Pauvre* comme Job, veut dire extrêmement *pauvre*. — *Pauvret*, *pauvrette*, diminutif de *pauvre*, est un terme de commisération, d'affection, toujours pris en bonne part, mais surtout dans le style badin ou marotique. On nomme *pauvresse* une femme pauvre et qui mendie. Le mot *pauvreté* entre comme l'adjectif *pauvre* dans plusieurs locutions familières : on dit que *pauvreté n'est pas vice*, pour dire qu'on n'est pas malhonnête homme pour être pauvre. La *pauvreté* d'esprit doit s'entendre dans le même sens que cette autre locution, *pauvre* d'esprit : c'était autrefois la première des trois béatitudes en style mystique. La *pauvreté évangélique* doit s'entendre de la renonciation volontaire aux biens de ce monde suivant le précepte de l'Évangile. Ne dire, n'écrire que des *pauvretés* a le même sens que celui de ces phrases : *pauvre* style, *pauvre* orateur. Un ouvrage où il y a bien des *pauvretés* est celui qui contient plusieurs passages tout-à-fait mauvais, sans esprit, sans jugement et sans goût. On nommait *pauvreté jurée* (en latin *paupertas jurata*), sous la seconde race des rois de France, la *pauvreté* des oblats, qui donnaient tout leur bien à une église, à un monastère. — Les anciens avaient divinisé la *Pauvreté*, ainsi qu'il paraît par le *Plutus* d'Aristophane. On l'honorait à Gadara, au rapport d'Arrien, d'un culte particulier, parce qu'on la regardait comme la mère des arts et de l'industrie. Aristophane et Théocrite lui donnent le même titre. Voyez l'*Idille* XXI de Théocrite et le *Plutus* d'Aristophane, act. II, scèn. IV et V. A. B.

PAVAGE, PAVÉ. Le premier de ces mots désigne l'action de paver ou l'ouvrage fait avec des pavés ; l'autre, ou le mot *pavé*, s'applique aux cailloux, aux

morceaux de grès, de pierre dure, de marbre, et en général à tous les corps qui servent à paver. Suivant Borel, *pavé* vient du vieux mot français *pavé*, qui signifiait *couverture*, d'où l'on fit ensuite *pavécher*, *pavier*, *pavesade* et *pavois*, termes qui tous signifiaient *se couvrir*, et dont le dernier (*v.* Pavois) est encore usité aujourd'hui dans la marine. Les anciens nommaient *lithostrotum* toute sorte de pavé qui était de diverses couleurs, et même tout ouvrage de pièces rapportées; on s'en est depuis servi pour désigner toute espèce de chemins pavés. Les Carthaginois furent, suivant Isidore, les premiers qui firent usage de pavés : *Primùm autem Pœni dicuntur lapidibus stravisse*. La première grande route construite par les Romains le fut sous le consulat d'Appius Claudius. Les rues de Rome furent vraisemblablement pavées, quoique les historiens n'en disent rien, car on ne peut supposer le contraire, tandis qu'on pavait à grands frais de très longues routes loin de la capitale. Cordova en Espagne est la première ville moderne qui ait été pavée, ce qui se fit en 850 d'après l'ordre d'Abdulrhaman. Paris ne commença à être pavé que vers 1185, sous Philippe-Auguste, qui, ayant à cœur l'embellissement de cette ville, s'adressa, pour la confection du pavé, au prévôt et aux bourgeois, qui firent tous les frais de ce travail. Suivant quelques auteurs, un nommé Gérard de Poissy donna seul 11,000 marcs d'argent pour sa part : toute la ville néanmoins ne fut pas alors pavée, et surtout comme elle l'est aujourd'hui. Suivant Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, on ne pava sous Philippe-Auguste que les rues formant ce qu'on nommait *la croisée de Paris*, c'est-à-dire deux rues se croisant au centre de cette capitale, et dont l'une allait du sud au nord, l'autre de l'est à l'ouest. Ce pavé consistait en grosses dalles ou carreaux de grès d'environ trois pieds et demi en longueur et en largeur, sur à peu près six pouces d'épaisseur. L'abbé Lebœuf dit avoir vu au bas de la rue Saint-Jacques, à 7 à 8 pieds sous terre, plusieurs carreaux de ce pavé. Quand on ne désigne pas de quelle espèce sont les pavés dont on parle, on entend ordinairement des pavés de grès ou de caillou, servant au pavage des rues, des routes, des cours; etc. Le pavé employé pour les cours, les écuries, les cuisines, etc., est ordinairement de cailloux ou de carreaux préparés d'une manière particulière, mais dont les dimensions sont généralement moindres que les gros pavés servant pour les grands chemins et les rues exposées au passage fréquent des voitures. Dans les lieux où celles-ci ne circulent pas, on emploie ordinairement ce qu'on nomme *pavé refendu*, lequel n'a que la moitié de l'épaisseur du pavé ordinaire. — *Pavé* se dit aussi de l'assemblage de tous les pavés qui couvrent une aire, une surface quelconque, notamment en parlant d'un chemin, d'une rue : *Ne pas quitter le pavé*. Le pavé de toutes les grandes routes qui viennent à Paris s'étend à plusieurs lieues de cette capitale : ces sortes de pavés prennent ordinairement le nom de la substance dont ils sont faits, comme *pavé de grès*, *de cailloux*; *pavé de marbre* (pavimentum marmoreum), ce sont les pavés de marbre avec des compartiments, ainsi qu'étaient autrefois ceux de presque toutes les églises. Ils peuvent, comme des pavés en pierres, et même beaucoup mieux, figurer des dessins de toute espèce, ainsi que cela à lieu dans les mosaïques. Le plus beau travail qu'on puisse citer en ce genre est le magnifique pavement du dôme de la cathédrale de Sienne, commencé par Ducio et terminé par Dominique Beccafumi. Ce qu'on nomme néanmoins plus ordinairement *pavé de marbre* est celui qu'on fait, soit en dalles de marbre, soit en carreaux d'égale dimension, ordinairement de deux couleurs, soit en grands compartiments que l'architecte dispose en plan, de manière à ce que les lignes et les configurations de ces compartiments correspondent aux corps principaux, aux dispositions des voûtes, des plafonds et aussi de leurs ornements. Le plus bel exemple

qu'offre Paris de ce genre de pavés dans de grands monuments est celui du pavé de la coupole des Invalides. Le *pavé de briques* est celui dont la masse se compose de briques posées de champ, quelquefois en *épi*, ou ce qu'on nomme *point de Hongrie* (tel est le pavé de la ville de Venise), quelquefois posées à plat, d'autrefois faites en forme barlongue et à six pans, etc. Le *pavé de grès* est celui qu'on fait de quartiers de grès de 8 à 9 pouces, presque de figure cubique : c'est celui des rues de Paris et de la plupart des grands chemins ; c'est le meilleur et le plus solide de tous. Le *pavé de laves* se fait avec les pierres produites par les volcans : les Romains s'en servirent dans le pavement de leurs routes, et on l'emploie encore aujourd'hui à Naples et à Florence. Le *pavé de moellon* proprement dit est celui qui est fait de moellons de meulière posés de champ pour affermir le fond de quelque bassin ou pièce d'eau. Les *pavés de pierre*, ainsi nommés pour les distinguer de ceux qu'on fait en marbre, consistent en larges dalles de pierre commune, mais dure, taillées de toute grandeur, en carreaux quadrilatères ou avec d'autres formes : ils sont très multipliés. Le *pavé de terrasse* est celui qui sert de couverture en plate-forme, soit sur une voûte, soit sur un plancher en bois. On nomme en général *pavé poli* tout pavé bien assis, bien dressé de niveau, cimenté, mastiqué et poli avec le grès.—Le mot *pavé* a fourni un grand nombre de locutions familières, figurées et proverbiales : *Être sur le pavé* se dit de quelqu'un qui est sans emploi, même sans domicile ; *on l'a mis sur le pavé* veut dire qu'on a chassé quelqu'un de son logement ; *on a mis ses meubles sur le pavé* signifie qu'on les a mis dans la rue. *Se promener sur le pavé de Paris*, c'est se promener dans les rues de Paris. *Être sur le pavé du roi* (via regia), c'est être sur la voie publique, dans un lieu d'où personne n'a le droit de vous exclure. *Bride en main sur le pavé* signifie qu'il ne faut rien précipiter dans une affaire délicate ; qu'il est dangereux de galoper sur le pavé. *Battre le pavé*, c'est courir les rues sans dessein ; *le batteur de pavé* est celui qui passe son temps à flaner, à courir les rues, et sans rien faire. *Tenir le haut du pavé* signifie jouir d'une grande considération. *Tâter le pavé*, c'est aller avec circonspection ; *brûler le pavé*, c'est courir très vite, à cheval ou en voiture. *Faire quitter le pavé à quelqu'un*, c'est le faire retirer, faire qu'il n'ose plus reparaître. *Le pavé de Paris vaut beaucoup à cet homme*, dit-on d'un professeur de danse, de musique ou autre, qui a un grand nombre d'élèves, ou d'un médecin qui fait beaucoup de visites. On dit aussi d'un goinfre qui avale quelque chose de trop chaud qu'*il a le gosier pavé*. — *Pavement* se dit de l'action de paver, des matériaux employés à cet effet, et aussi de l'espace pavé en compartimens de carreaux, de quelque genre qu'ils soient. Il doit servir, plutôt que le mot *pavé*, à désigner les ouvrages de luxe, d'art et de goût, qui forment surtout les pavages intérieurs des édifices. — *Paver* désigne l'opération du pavage. *On pave à sec* quand on assied le pavé sur une forme de sable de rivière, comme cela se pratique dans les rues de Paris et sur les grands chemins. *On pave à bain de mortier* quand on se sert de mortier, de chaux et de ciment pour asseoir et maçonner le pavé, comme dans les aqueducs, cloaques, etc. *Repaver*, c'est manier à bon le vieux pavé sur une forme neuve, et en mettre du neuf à la place de celui qui est cassé. *Paver* peut s'employer absolument comme dans cette phrase : *On ne peut passer par-là ; on y pave*. *Les rues en sont pavées* se dit d'une chose qui est extrêmement commune. Nous ne finirons pas ce qui est relatif au pavage sans dire quelques mots du nouveau mode de paver en asphalte, si fréquemment employé aujourd'hui sur les boulevards et les trottoirs des rues de Paris, ainsi que du mode de pavage auquel Mac-Adam (qu'on prononce *méquédem*) a donné son nom en Angleterre. Les routes *macadamisées*, comme on les appelle,

consistent en une chaussée d'empierrement dont les cailloux, soigneusement choisis et purgés de toute partie de terre, craie, etc., ayant affinité avec l'eau, doivent être brisés en fragments, dont la masse n'excède pas 6 1/4 centimètres cubes, et dont le poids ne dépasse pas 6 onces. Cette condition est tellement de rigueur que des inspecteurs choisissent dans les tas de pierre les morceaux qui leur semblent les plus gros afin de s'assurer qu'ils ne pèsent pas plus que ne porte l'ordonnance. On étend sur l'aire de la chaussée, également bien préparée, une première couche de ces fragments de cailloux de trois pouces d'épaisseur : cette première couche, battue et aplatie avec un lourd cylindre en fer, est pour quelque temps ouverte aux voitures, et l'on remplit aussitôt les ornières qu'y creusent les roues; on étend de même successivement plusieurs couches de deux pouces d'épaisseur, qu'on soumet aussi à l'épreuve des voitures et jusqu'à ce que le tout forme une couche de dix pouces d'épaisseur, si compacte et si parfaitement liée que Mac-Adam n'hésite pas à l'assimiler à un immense madrier. Longtemps encore on est attentif à remplir les moindres ornières, si bien qu'il ne reste aucune partie qui ne soit en état de résister aux causes ordinaires de dégradation. Ces chaussées ont très peu de bombement; leur courbe, à peine sensible, est celle d'un arc surbaissé qui aurait trois pouces seulement de flèche sur un développement de trente pieds, et, malgré cela, elles sont imperméables à l'eau et par conséquent exemptes des effets de la gelée et du dégel, fléaux destructeurs des empierrements ordinaires. Rien n'est plus commode pour les piétons et les voitures, et l'on s'en trouve si bien que non seulement on en a pavé les plus belles rues de Londres, mais que l'on commence aussi à *macadamiser* même les plus vieux quartiers de cette ville. La plus grande difficulté qu'on oppose à l'établissement de ce genre de routes en France, c'est qu'on n'obtiendrait jamais des travailleurs français, depuis l'ingénieur jusqu'au briseur de pierres, cette patience et ces soins minutieux, qui sont ici, comme en beaucoup d'autres choses, tout le secret de la supériorité de l'industrie anglaise sur la nôtre. On a cependant fait un essai de ce système de route à Sablonville vis-à-vis le bois de Boulogne, sur l'avenue de Neuilly. Ernest Lacombe.

PAVIE (*Ticinum*), l'une des plus anciennes villes d'Italie, chef-lieu de la province du même nom, dans le royaume lombard-vénitien. Elle est située sur le Tésin. Le faubourg de Borgo-Ticino communique à la ville par un très beau pont couvert, ayant 7 arches, et dont la construction remonte au xive siècle. La ville est entourée d'anciennes fortifications. Elle a une population de 23,300 habitants, des rues larges, garnies de trottoirs, mais peu d'édifices remarquables. La cathédrale, bâtie sur les ruines d'un ancien temple de Cybèle, renferme les tombeaux de saint Augustin, de Boèce, et la lance de Roland. La plus belle église est *Santa-Maria-Coronata*. L'université, qui doit son existence à Charlemagne, siège dans un magnifique palais. Elle fut fondée de nouveau en 1361, et renouvelée par Marie-Thérèse en 1771, et par François Ier en 1817. Elle compte 42 professeurs, 1,400 étudiants, et possède une bibliothèque de 50,000 volumes, un jardin botanique, et de riches collections relatives aux sciences naturelles. Il y a, en outre, un gymnase, une école principale et deux colléges, parmi lesquels celui de Saint-Borromée occupe un palais imposant. Pavie est le siége d'un évêché, d'une congrégation provinciale, etc. Elle a deux hôpitaux, et deux maisons de veuves et d'orphelins. Il s'y fait un grand commerce des productions du pays, comme riz, soie, maïs, fruits, vin, etc. Un canal, entièrement construit en granit, réunit le Tésin au Pô. On remarque le château fort, ancienne résidence des rois lombards, où François Visconti fit empoisonner sa belle-sœur, Catherine Visconti, pour s'emparer de ses états. A une lieue de la ville, on voit le magnifi-

que couvent de chartreux que Joseph II supprima, et qui contient de précieux monuments d'art. Le roi des Lombards, Didier, fut complètement battu près de Pavie par Charlemagne en 774, et François Ier y fut fait prisonnier en 1525 par Charles V. Othon-le-Grand y fut couronné roi d'Italie en 951. C. L.

PAVILLON. Ce mot a, en stratégie et en architecture, des acceptions entièrement différentes et très étendues : dans le premier de ces cas, il se dit, en général, des tentes sous lesquelles campe le soldat, et surtout des drapeaux, étendards, enseignes, bannières, etc., qui sont souvent confondus, et pris les uns pour les autres par les auteurs. Les pavillons étaient anciennement étendus sur des traversiers, comme le sont encore les bannières des églises : c'est même de ces traversiers que vient le mot latin *vexillum quasi velillum, à veli diminutione*, comme pourraient être de petites voiles enverguées aux traversiers. La mode de les avoir en pointe, comme ils le sont aujourd'hui, vient des Arabes mahométans, quand ils s'emparèrent de l'Espagne, comme on le voit dans Rodericus Toletanus. L'usage des pavillons est très ancien : les Grecs, dès les premiers temps de leur histoire, paraissent avoir arboré des pavillons sur lesquels étaient représentées des figures analogues aux noms des vaisseaux, tels que *Le Pégase, Le Bélier, Le Tigre*, etc. Les pirates des côtes d'Afrique portaient généralement autrefois des pavillons de forme hexagonale. On nomme aussi *pavillon* ce qui enveloppe les armoiries des souverains : l'usage en vient des anciens tournois, où l'on exposait les armes des chevaliers sur des tapis précieux, sous des tentes et des pavillons que les chefs de quadrilles faisaient dresser pour se tenir à couvert jusqu'à ce qu'ils entrassent en lice. Quoiqu'on nomme, en général, *pavillon* tout drapeau battant au vent, ce mot s'emploie plus spécialement dans la marine, où il désigne l'étendard du vaisseau, dont le principal usage est de faire connaître la nation à laquelle appartient ce même vaisseau : il s'arbore alors à la corne, au mât de l'arrière. Le pavillon français est de toile blanche de fil ; ceux des autres nations sont d'étamine. Les pavillons de *signaux* (*v.* ce mot), sont de caprice, et faits d'étamine, à couleurs très variées. Le pavillon de poupe est toujours déployé sur les vaisseaux de l'état tant que le soleil est sur l'horizon ; l'équipage se découvre au moment où on le hisse et quand on l'amène, ou du moins ces deux opérations sont-elles présentées aux matelots comme devant être pour eux, ainsi que tout ce qui concerne le pavillon, comme l'objet d'un respect particulier. La présence du capitaine à bord s'annonce par le pavillon de beaupré. Les canots portent pavillon sur poupe : on le déploie en entier pour le capitaine de vaisseau ; on en relève la queue pour les capitaines de frégate ; il reste roulé sur le mât pour les grades au dessous. Le contre-amiral s'annonce par un pavillon carré au mât d'artimon ; le vice-amiral porte le même pavillon au mât de misaine. On dit d'un vaisseau sur lequel s'embarque un officier-général qu'il porte le pavillon de ce dernier. *Le pavillon couvre*, dit-on, *la marchandise* ; principe souvent éludé en temps de guerre, où la force contraint le droit, et où l'on juge comme bonne la prise d'un vaisseau neutre, quand on prouve que le chargement était à frêt pour le compte de l'ennemi ; on relâche parfois le vaisseau, mais en confisquant la cargaison. D'après le droit public actuel, tout vaisseau destiné en temps de guerre pour un port sous blocus effectif est intercepté, et souvent condamné ; le pavillon ne saurait d'ailleurs couvrir les objets considérés comme munitions navales, même les bois et mâtures, à plus forte raison des vivres, et surtout des armes, de la poudre : ces dernières ne sont jamais payées, ce qui arrive quelquefois pour les vivres et autres munitions, dont on rembourse la valeur au vaisseau neutre provisoirement confisqué. *Amener le pavillon*, c'est le baisser par déférence

ou par force ; *assurer son pavillon*, c'est tirer un coup de canon en le hissant. *Mettre le pavillon en berne*, c'est le plier dans sa hauteur de manière qu'il ne fasse qu'un faisceau. *Baisser le pavillon*, ou *baisser pavillon*, ou *mettre pavillon bas*, c'est céder ou se reconnaître inférieur à la personne à qui l'on se trouve comparé, avec qui l'on est en concurrence, en contestation. *Se ranger sous le pavillon de quelqu'un*, c'est se mettre sous sa protection. *Pavillon* s'emploie figurément pour désigner les vaisseaux, la puissance maritime d'une nation : Le *pavillon* anglais domine sur la mer ; soutenir l'honneur de son *pavillon*, etc. *Pavillon*, indiquant une tente ou les logements portatifs des camps, avec un comble incliné pour les eaux, vient de l'italien *padiglione*, qui paraît formé lui-même de *papilio*. Des Juifs de Constantinople, disputant avec des musulmans sur le paradis, soutenaient qu'ils en auraient seuls l'entrée ; « Et où nous placerez-vous donc ? demandaient les Turcs » ; les Juifs, n'osant pas dire que les sectateurs du prophète seraient entièrement hors du paradis, répondirent : « Vous serez hors des murailles, et vous nous regarderez. » Cette singulière dispute alla jusqu'aux oreilles du grand-visir, qui, ne cherchant qu'un prétexte de lever de nouveaux impôts sur les Juifs, dit : « Puisque cette canaille nous place hors de l'enceinte du paradis, il est juste qu'elle nous fournisse les pavillons, afin que nous ne soyons pas exposés aux injures de l'air ; » en même temps, il taxa le corps des Juifs à payer, outre le tribut ordinaire, une certaine somme pour la dépense des pavillons du grand-seigneur; et ils paient encore cet impôt. C'est de la forme des châteaux et des toitures gothiques que vient en France l'application qu'on a faite du mot *pavillon* à certains corps de bâtiments. Les tours et les tourelles, si multipliées dans la disposition des châteaux, les bâtiments isolés et les combles fort élevés qui les couronnaient, n'étaient pas, en effet, sans ressemblance avec les tentes et les pavillons. Le château des Tuileries a conservé dans sa façade renouvelée sous Louis XIV l'usage de ces corps de bâtiments carrés et isolés, réunis autrefois par des murs dans les enceintes des châteaux ; et on y appelle encore ces principaux corps du nom de *pavillon*; on dit : *Le pavillon de Flore*, le *pavillon de l'Horloge*. Même chose au Louvre, où les restaurations et les reconstructions successives ont supprimé quelques-uns de ces pavillons, et ont conservé celui qu'on appelle le *pavillon des Cariatides*. On nomme aujourd'hui *pavillon* un tout petit bâtiment isolé et couvert d'un seul comble : tels sont dans les jardins les petits édifices qu'on y construit pour servir de lieux de repos. — *Pavillon*, en termes de tapissier, se dit d'un tour de lit, plissé par en haut et suspendu au plancher, ou attaché à un petit mât vers le chevet : on dit aujourd'hui *couronne*. *Pavillon* se dit aussi d'un tour d'étoffes dont on couvre le tabernacle dans quelques églises : il se dit également du tour d'étoffe qu'on met sur le saint ciboire. *Pavillon* signifie encore l'extrémité évasée d'une trompette, d'un cor, d'un porte-voix, etc. Il y a, en anatomie, une partie de l'oreille qu'on nomme *le pavillon*. *Pavillon*, au jeu de trie-trac, est une marque façonnée en étendard, qui annonce qu'on a la bredouille : prendre le *pavillon*. S. G.

PAVOIS, ou bouclier de ceux de Pavie, si l'on s'en rapporte à Muratori : aussi cet historien et Ménage regardent-ils le substantif italien *pavese* comme la racine du terme français *pavois*, et de l'espagnol *paves*. Le *pavois*, moyen de pavesade, c.-à-d. de bastingage, le *pavois*, arme défensive de pavessier, passe avec vraisemblance pour avoir produit le verbe *pavoiser*, qui a eu des acceptions si variées. Le pavois rappelait par sa forme le *scutum*, le *thyreus*, dont les Romains avaient emprunté l'usage des Sabins et des Samnites : c'était ainsi un bouclier de cinq pieds de long, en forme de demi-cylindre ou de tuile à canal ; sa grande dimension explique comment on consacrait l'élection des anciens rois

bataves dont parle Tacite, des empereurs romains, des rois de la première race, en les élevant sur le pavois, c.-à-d. en recouvrant la partie creuse du bouclier avec une planche, ou en l'emplissant de sable pour en faire un piédestal portatif, sur lequel montait le prince qui venait d'être couronné. Quatre soldats de taille égale soutenaient sur une épaule un des angles du bouclier, et le prince, promené aux yeux de l'armée, se consolidait le mieux possible sur ce trône tremblant, en enfonçant le fer d'un pilum, ou d'un angon, ou d'une framée, dans le bois et le cuir du pavois. Il se faisait ainsi de cette arme un sceptre ou une canne à demeure fixe, qui servait d'appui. C'est en mentionnant le pavois que les historiens français ont raconté ce genre d'intronisation; nous le répétons d'après eux; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il n'y avait alors, ni paves, ni pavèse, ni pavois, ni aucun mot d'orthographe analogue. Une remarque semblable serait applicable à mille cas, et n'a pas encore assez souvent été faite; elle eût éclairci l'acception de bien des expressions, à l'égard desquelles on s'abuse grossièrement. C'est au moyen âge qu'il a commencé réellement à se voir des pavois; ils étaient portés par une classe de soldats nommés *pavessiers* ou *pavoisiers;* leur métier n'était pas de combattre, si ce n'est à leur corps défendant, mais de mettre à couvert des combattants armés d'arcs ou d'arbalètes : à cet effet, les pavessiers couraient placer dans un endroit exposé aux traits ou aux projectiles de l'ennemi l'espèce de lourd parapet ambulant qui leur était confié, et qui se tenait debout tout seul. Le pavessier restait accroupi derrière, tandis que le tireur d'arc combattait, en se montrant à peine en dehors d'un des côtés latéraux du pavois. Ces moyens de combattre étaient principalement employés dans les siéges, soit offensifs, soit défensifs : cet usage, peut-être imité des Perses, avait donné naissance au genre de pavois plus anciennement nommés *persiens.*— Dans des siècles plus modernes, on rendait la même idée par les mots *talevas*, *bastingues*, *paniers*, *mantelets*. C'était à l'ombre des pavois, dit Monstrelet, que *les arbalestriers et ribauds ribaudoyaient* (lançaient des traits). Le mot *pavois*, considéré sous le point de vue des guerres françaises, a été d'usage de Philippe-Auguste à Charles VII, que l'histoire mentionne comme s'en étant personnellement servi. Gal Basdin.

Pavois (marine). Ce mot, qui veut dire les décorations dont un vaisseau s'entoure les jours de fête, vient du vieux mot français : *pavécher*, qui signifiait *couvrir*, ou de la coutume des anciens qui rangeaient leurs *pavois* sur les bords de leurs navires, quand ils voulaient combattre, pour se cacher derrière, comme on voit dans les médailles qui représentent leurs combats de mer. Il y a des *pavois* de diverses sortes et de diverses couleurs : les uns sont faits d'une simple toile goudronnée ou non; les autres sont de drap bleu bordé de drap jaune, et semés quelquefois de divers signes d'armoirie : on les met autour des bastingages pour les cacher, et même on en enveloppe quelquefois les hunes pour cacher les gabiers. L'acte de pavoiser, dans les jours de fête, ne se borne pas d'ailleurs à tendre les *pavois* dont nous venons de parler, mais on arbore aussi alors une multitude de pavillons de signaux, flammes, etc., qui se hissent à la tête des mâts et au bout des vergues : la place des divers pavillons est alors marquée suivant l'importance des pays auxquels ils appartiennent, et les relations d'alliance avec le pays auquel appartient le vaisseau *pavoisé* : ainsi, dans l'état politique actuel de l'Europe, le général ou le commandant, sur une rade française, hisse le pavillon français à la poupe et au mât de pavillon de beaupré; le pavillon espagnol se hisse au grand mât, celui de Naples au mât de misaine, celui d'Autriche au mât d'artimon; quand on est en guerre, le pavillon ennemi se met d'habitude à la civadière, ce qui peut se supprimer; la place des autres pavillons est indifférente, et plus on les multiplie

dans ces occasions, plus le navire offre un élégant coup d'œil, surtout quand le vent soulève cette brillante bigarrure de morceaux de toiles de toutes couleurs.

Z.

PAVOT (*papaver.* [botan.]). Genre de plantes appartenant à la *polyandrie monogynie* de Linné, et à la famille des *papavéracées* de Jussieu. Le genre *pavot* renferme environ une vingtaine d'espèces, les unes annuelles, les autres vivaces, et dont neuf croissent aujourd'hui naturellement en France. Ce sont, en général, des plantes herbacées, aux formes élégantes, et dont toutes les parties sont dessinées d'une manière également gracieuse et large. Leur tige flexible et élancée s'élève quelquefois à la hauteur de deux mètres, hauteur qu'elle dépasse rarement, bien que Chardin raconte avoir vu en Perse des tiges de *pavot* hautes de quarante pieds, et que, au dire de Garcias, les capsules des *pavots* d'Arabie atteignent parfois trente-cinq pouces de circonférence. Leurs feuilles, presque toujours vertes et glabres, et rarement pubescentes, sont alternes, engaînantes ou amplexicaules, inégalement dentées ou incisées. Leur fleur, terminale et globuleuse, est ainsi composée : un calice formé de deux sépales concaves, caducs et glabres ; une corolle à quatre grands pétales plissés et chiffonnés avant leur entier épanouissement ; des étamines hypogynes extrêmement nombreuses, et qui, sous l'influence de la culture, se transforment facilement en pétales pour former des fleurs doubles ; un ovaire libre, ovoïde ou globuleux, monoloculaire, et sillonné par de nombreuses fausses cloisons chargées d'innombrables ovules ; au sommet de l'ovaire existe un stigmate en forme de disque composé de rayons divergents, mais soudés latéralement entre eux. Cette fleur demeure penchée vers la terre jusqu'à l'époque de son entier développement, époque à laquelle elle se redresse pour étaler au soleil les merveilleuses richesses de sa corolle, et ses innombrables pétales, dont les teintes, diversifiées à l'infini, présentent toutes les variétés de couleurs, si ce n'est peut-être la couleur bleue. Le fruit du *pavot* est une capsule globuleuse, ovoïde ou ellipsoïdale, s'ouvrant à son sommet au dessous du stigmate, et renfermant de petites graines réniformes, striées, de couleur variable suivant les espèces, et dont le nombre s'élève quelquefois à plusieurs milles pour une seule capsule,

Quotquot soporiferum grana papaver habet.

Le *pavot* a été cultivé, tant comme fleur d'agrément que comme plante alimentaire ou médicinale, dès la plus haute antiquité. Homère en fait fréquente mention, et Virgile cite le *pavot* parmi les plantes qui épuisent le plus la terre :

Urit enim lini campum seges, urit avenæ ;
Urunt lethæo perfusa papavera somno.

(*Georg.*, L. 1. v. 77.)

Torréfiée et pétrie avec de la farine et du miel, la graine de *pavot* servait à confectionner des gâteaux (*placenta mellita papavere et sesamo sparsa*), dont l'usage était très répandu à Rome, et qui constituaient une friandise à laquelle le vigilant Cerbère lui-même ne savait résister. Dans les cérémonies religieuses, la fleur du *pavot* jouait un rôle important : elle était consacrée, comme symbole de la fécondité, à Junon-Lucine ; dans les mystères d'Éleusis, les prêtresses de Cérès, ainsi que la déesse elle-même, portaient des *pavots* à la main ; dans les fêtes de Vénus, les amants tiraient des augures du bruit que faisaient ses pétales froissés ; on en jonchait la couche du dieu des songes ; on en tressait des couronnes pour le front de la Nuit ; et aux fêtes compitales, on sacrifiait des têtes de *pavot* aux dieux Lares, et à Mania leur mère. — Deux espèces de *pavots* sont surtout remarquables : le *pavot somnifère*, originaire d'Orient, mais aujourd'hui cultivé dans toutes les contrées de l'Europe, et dont les tiges, les feuilles et les capsules fournissent un suc lactescent et âcre, qui s'épaissit et se colore par l'évaporation et devient de l'*opium* (*v.* cet mot) ; et le *pavot-coquelicot*, qui pullule dans les

champs de blé et infeste partout les moissons. Les capsules sèches du *pavot somnifère* sont employées en décoction comme narcotique : ses graines oléagineuses, qui ne participent aucunement des propriétés narcotiques communes à toutes les autres parties de la plante, fournissent une huile abondante qui porte le nom d'*olivette* ou d'*œillette*, et qui est propre à tous les usages culinaires : aussi, malgré les réglements de la police, est-elle mêlée en grande quantité aux huiles d'olive qui se consomment en France. Les pétales du *pavot-coquelicot* sont aussi employées en médecine comme calmants : on en prescrit l'infusion dans les affections catarrhales, et on en prépare un sirop qui a la singulière propriété de colorer en rouge livide la membrane muqueuse de l'estomac et de l'œsophage, et de donner à celle-ci un aspect qui la confond facilement avec l'inflammation gangréneuse produite par l'ingestion de certains poisons. BELFIELD-LEFEVRE.

— On dit au figuré, les *pavots* du sommeil, les *pavots* de Morphée (*v.*); pour dire le sommeil : les *pavots* du sommeil avaient appesanti mes yeux. On dit aussi : Morphée avait versé sur lui tous ses *pavots*, il s'était profondément endormi. Les poètes, en effet, peignaient le dieu du sommeil couché sur des gerbes de *pavots*. On dit proverbialement comparer la rose au *pavot*, pour dire comparer des choses qui ne sont pas comparables. Dans le grand art, dans cette folle recherche si prolongée, de la pierre philosophale, on appelait *pavot* des philosophes, l'ouvrage de la pierre parfaite rouge. X.

PAYNE (THOMAS), était fils d'un quaker, fabricant de corsets, établi à Thetford, dans le comté de Norfolk. Il suivit d'abord la profession de son père, et s'engagea ensuite comme matelot; la vue de la mer l'avait séduit. Après deux voyages, il revint à Londres, y épousa à 23 ans la fille d'un employé dans l'accise, fut employé dans la même partie pendant un an, et l'abandonna ensuite pour se faire sous-maître dans une petite école. Payne avait reçu peu d'instruction, mais il avait beaucoup réfléchi; il se mit à travailler avec ardeur, et l'horizon de ses idées s'agrandit; son imagination enfanta d'abord des poésies qui firent quelque bruit. Il s'était lié avec Goldsmith, et surtout avec Franklin, qui alors était député de l'Amérique auprès du gouvernement anglais. Ce patriarche de la liberté reconnut sans doute que Payne pouvait être utile à la cause de sa patrie, car il lui conseilla de vouer ses talents aux Américains, et le recommanda aux hommes d'état et à ses amis. Thomas Payne se rendit à Philadelphie, où il coopéra à la rédaction de plusieurs journaux. Il plaida aussi dans plusieurs brochures la cause de l'émancipation. Dès que la guerre fut déclarée, Payne se rendit à l'armée, et ce fut dans les camps qu'il entreprit une suite de petits écrits portant le titre de *Crise*, et destinés à entretenir l'esprit public. Quoique Anglais, il sut gagner la confiance des Américains, et lors de la création du gouvernement fédéral, il fut nommé secrétaire du comité des affaires étrangères. Après avoir exercé cet emploi deux ans, il mécontenta le congrès en signalant l'infidélité de Silas-Deane, dont il prouva plus tard les concussions, et se vit obligé de donner sa démission. En 1781, Payne fut envoyé en France avec le colonel Lawrence pour y négocier un emprunt. Cette mission, appuyée par l'ascendant de Franklin, réussit complètement. Après la paix entre l'Amérique et l'Angleterre, Payne rentra dans la vie privée et reçut du congrès, pour prix de ses services, 3000 dollars et 300 acres de terre. En 1787, il retourna en Europe et soumit à l'académie des sciences de Paris, un plan de construction de pont de fer, invention qui était alors dans sa nouveauté. Il ne trouva personne qui voulût tenter l'exécution de ce projet, et se rendit en Angleterre, où il s'associa à un maître de forges pour la construction d'un pont, mais la banqueroute de son agent en Amérique le jeta dans l'em-

barras, et il passa même plusieurs semaines en prison. Cependant ses spéculations malencontreuses ne l'empêchaient pas de suivre attentivement la politique de l'Europe. Il devint l'un des antagonistes les plus acharnés de Pitt. Il publia une brochure sur les projets ministériels, où il prévoyait le bouleversement qui éclata bientôt après en France. La révolution française commença et le publiciste démocrate vit une nouvelle carrière s'ouvrir à ses talents. Payne se rendit à Paris, et entretint une correspondance avec Burke, son ami, lui faisant part des progrès de la crise, et croyant que l'orateur célèbre partageait ses opinions depuis qu'il avait défendu avec zèle la cause des Américains. Mais celui-ci se déclara enfin, et fit paraître son éloquent traité contre la révolution française. Payne se rangea parmi ceux qui le combattaient, et publia ses fameux *Droits de l'homme*, espèce d'apologie et de commentaire des principes sur lesquels était fondée la constitution de 1791. Payne, encouragé par le succès prodigieux de cet ouvrage, en publia une seconde partie, plus hardie que la première, quoique fondée sur les mêmes principes, et qui alarma la cour de Saint-James. L'auteur fut cité au banc du roi, comme prévenu d'avoir excité le peuple anglais à la révolte contre son gouvernement. Malgré le talent d'Erskine, l'avocat le plus distingué du barreau anglais, Payne fut condamné au bannissement; mais, tandis qu'on brûlait en Angleterre son effigie et ses écrits, l'assemblée nationale lui conférait le titre de citoyen français pour avoir soutenu les droits de l'homme. Touché de ce témoignage honorable, Payne se rendit en France. A peine eut-il mis le pied sur le sol français qu'il reçut les honneurs du triomphe et fut salué par mille acclamations. Représentant du Pas-de-Calais, ne sachant pas parler français, il ne put jouer un grand rôle à la convention nationale; son ami Lanthenas lui servait d'interprète; mais un interprète était une chose absurde dans une assemblée dirigée par tant de passions et de fureurs. Payne fut nommé membre du comité de législation, où il semblait qu'il pourrait être plus utile qu'à la tribune. M. Roland, quoique prévenu en sa faveur, ne le jugeait pas plus propre à ces travaux. Enfin, Louis XVI fut traduit à la barre, et le républicain étranger, qui entendait à peine la langue du pays, qui n'avait point vécu sous le règne de ce prince, ne se récusa pas; son vote dut étonner, car il ne fut que pour le bannissement et la détention jusqu'à la paix. Ce vote de Payne aurait pu passer pour un acte d'humanité et même de courage, si celui qui le prononça n'avait pas contribué à précipiter le monarque dans un procès d'où il ne pouvait plus le sauver. Au reste, Payne ne persécuta jamais les hommes, et ne fut complice d'aucun des crimes commis par les chefs de parti. Robespierre le fit rayer de la liste des membres de la convention, et le département du Pas-de-Calais, qui l'avait accueilli au bruit de l'artillerie, le déclara indigne de la confiance de ses commettants. — En 1794, il fut arrêté par ordre de Robespierre, et conduit au Luxembourg, où le glaive fut long-temps suspendu sur sa tête. Après onze mois de captivité, il fut remis en liberté, sur les vives réclamations de Monroë, ministre américain. Payne avait terminé en prison un ouvrage d'une triste célébrité, l'*Age de la raison*, dont l'apparition souleva tout le clergé anglican. Watson, évêque de Landaff, l'antagoniste de Gibbon, publia, pour réfuter l'*Age de la raison*, une *Apologie de la Bible*, malheureusement faible et beaucoup au-dessous de son sujet. Payne reprit son siége à la convention, en 1794, et écrivit un grand nombre de pamphlets sur les affaires qui alors agitaient l'Europe. Peu à peu, la direction que prit la France et une vie crapuleuse lui firent perdre le crédit dont il avait joui. Voyant les Français rentrer sous la domination d'un seul, il ne songea plus qu'à retourner aux États-Unis, se rembarqua pour sa seconde patrie à l'issue de la paix d'Amiens, et, peu de

temps après son arrivée, il faillit être assassiné d'un coup de fusil. Établi dans l'état de New-York, il recommença à se mêler aux affaires publiques, se livra de nouveau à son rôle de pamphletaire, et publia une multitude d'articles de journaux et de feuilles détachées. Dans une lettre adressée à son ancien ami Samuel Adams, il motive ainsi le but de son *Age de la raison* : « Je voyais ma vie en danger continuel ; mes amis tombaient aussi promptement que la guillotine pouvait les abattre ; moi-même, je m'attendais chaque jour au même sort. Dans ces circonstances, je résolus de commencer mon ouvrage ; il me semblait que j'étais sur mon lit de mort, car la mort m'environnait de tout côté, et je n'avais pas de temps à perdre. En effet, j'avais fini la première partie depuis six heures quand je fus arrêté et conduit en prison. J'avais vu le peuple français se jeter tête baissée dans l'athéisme ; je fis donc traduire et publier l'ouvrage en français pour arrêter la nation dans cette route et la ramener au premier article de foi de quiconque à une foi, c.-à-d. à la croyance en un Dieu. J'avais joué ma vie en m'opposant, dans la convention, au supplice du roi ; je courus de nouveaux dangers en m'opposant aux progrès de l'athéisme. » Thomas Payne mourut le 8 juin 1809. Quelques journaux anglais ont publié sur ses derniers jours plusieurs anecdotes qui sans doute sont apocryphes : ils prétendent qu'il se convertit et demanda que tous les exemplaires de son *Age de la raison* fussent brûlés ; mais il est positif que, peu de jours avant sa mort, il renvoya deux ecclésiastiques qui voulaient travailler à sa conversion. Les quakers refusèrent de recevoir son corps, et il fut, selon son désir, enseveli dans sa ferme de New-Rochelle. Environ 8 ans après, Cobbett, le fougueux écrivain démocrate, se trouvant auprès de cette ferme, conçut l'idée de porter ses ossements en Angleterre ; ils y furent accueillis avec vénération par les radicaux, et un monument fut élevé l'auteur de l'*Age de la raison*. Un libraire de Londres, célèbre par son impiété, et dont la conversion récente a étonné la Grande-Bretagne, Carlile, a publié une *Vie de Payne*, qui n'est qu'un faible panégyrique. Celle de Cheetham, qui a vu le jour aux États-Unis, est beaucoup plus exacte. Thomas Payne, d'un extérieur devenu repoussant dans ses dernières années, était cynique comme Diogène, et, on peut le dire, honnête et athée comme Spinosa ; il sacrifia sa fortune et son repos à ce qu'il croyait être la vérité. Homme obscurément, inutilement vertueux, au milieu de ses grossières ténèbres, il s'immola lui-même aux théories mêlées de vérités et de mensonges qu'il avait adoptées et propagées.

RAYMOND DE VÉRICOUR.

PAYS. Ce mot, qui a autrefois servi de texte à bien des discussions oiseuses sur la manière de le prononcer et de l'écrire, semble venir de *pagus*, qui signifie *province*, comme *paysan* vient de *pagensis* ; il se dit des diverses régions et contrées de l'univers (*regio*, *patria*, *natio*) : *pays* fertile, bon, mauvais, froid, tempéré, montueux, lointain, ruiné, etc. On l'emploie quelquefois pour les habitants mêmes : c'est ainsi qu'on dit d'un *pays* qu'il a ses mœurs, ses lois, qu'il est riche, civilisé, catholique, etc., pour indiquer que ceux qui l'habitent possèdent les qualités bonnes ou mauvaises attachées à ces dénominations. Le *pays* plat ou *pays* de plaines est celui qui est opposé aux *pays* montagneux. On nommait autrefois *haut pays* ou *pays d'amont* celui qui est le plus élevé et le plus éloigné de la mer, et d'où naissent généralement les rivières, les sources : telle est la Suisse ; les *pays bas* étaient ceux où se trouve l'embouchure des rivières dans le voisinage de la mer : ces locutions sont encore usitées dans un grand nombre de localités. En Suisse, ou dans le voisinage de cette contrée, on ne se sert en général que des mots *monter* ou *descendre*, pour indiquer la direction de la route qu'y tiennent tous les voyageurs. Quant aux *pays* d'états, *pays* coutumiers, *pays* latins, *Pays-Bas*, proprement dits,

tels que la Belgique, la Flandre, et *pays de Cocagne*, voyez plus haut ces divers mots. La Normandie était autrefois nommée *pays de sapience*, parce que les gens, dit Trévoux, y sont plus habiles en procès : aussi les faisait-on pour cela majeurs à 20 ans. La Gascogne, à cause du caractère fanfaron de ses habitants, se nommait *le pays d'Adieusias*. Les conquêtes faites par la France depuis le règne de Louis XII se nommaient *pays conquis*; les lieux où l'on suivait le droit romain se nommaient *pays de droit écrit*. Il y avait des *pays* d'élection, suivant la manière d'y voter les impositions; des *pays* de concordat, de franc-aleu, d'obédience, etc., suivant des coutumes ou des priviléges particuliers aux diverses provinces ainsi nommées. La révolution de 89 a rayé toutes ces dénominations, en faisant disparaître sous son régime unitaire toutes les causes qui y donnaient lieu. Le mot *pays* a été l'occasion d'un grand nombre de locutions figurées, familières et proverbiales, entre lesquelles nous citerons les suivantes : *Battre le pays*, c'est l'explorer, le reconnaître; *battre du pays*, c'est, au propre, parcourir beaucoup de lieux différents, et au figuré traiter un grand nombre de sujets divers; *gagner pays*, c'est avancer, faire du chemin; *tirer pays*, c'est s'enfuir, s'évader; *faire voir du pays à quelqu'un*, c'est lui donner bien de l'exercice, lui susciter bien des embarras; *nul n'est prophète en son pays*, veut dire qu'un homme même de mérite est moins estimé dans son pays qu'ailleurs; *savoir la carte du pays*, c'est connaître les gens avec qui l'on vit; *être en pays de connaissance*, c'est se trouver avec des gens que l'on connaît; cela se dit aussi de toutes les choses qui nous sont familières; *autant de pays, autant de guises*, signifie que les divers pays ont des habitudes, des mœurs différentes; *parler, juger à vue de pays*, c'est le faire sur un premier aperçu et sans avoir approfondi la matière; *de quel pays venez-vous?* dit-on à quelqu'un qui ignore une chose que tout le monde sait; *vous êtes bien de votre pays*, dit-on à quelqu'un de simple, de crédule; *il est des sots de tout pays*, signifie qu'il peut y avoir des imbécilles dans toute espèce de corps constitué, même une académie; *pays ruiné vaut mieux que pays perdu*, se dit d'un pays riche et fertile qui aura subi quelque dégât accidentel; *pays perdu* se dit surtout, en général, d'un lieu où il n'y a que peu ou point de ressources. *Pays* s'emploie figurément dans ces phrases : Les modernes ont découvert dans les sciences des *pays* inconnus; reléguer une chose dans le *pays* des chimères. *Pays* s'emploie fréquemment pour *patrie* (*v.* ce mot), lieu de naissance : c'est à peu près dans ce sens qu'on dit : Écrire au *pays*, retourner au *pays*, avoir la maladie du *pays*. *Pays*, *payse*, s'emploient populairement aussi pour *compatriote* : C'est un de mes *pays*; je n'ai pas vu ma *payse* : ces locutions ne se trouvent guère que dans le langage du bas peuple ou des casernes. On nomme *pays étranger* celui qui est en dehors, pour chacun, des limites territoriales de la contrée où il est né, ou bien où il a fixé sa résidence, ses habitudes. Les Français résidant en *pays* étranger sont régis par la loi française, dans tout ce qui concerne l'état et la capacité de leur personne. J. G.

PAYSAGE, PAYSAGISTE. Le paysage en peinture est un des genres les plus agréables; ce mot s'entend de tout tableau, dessin ou gravure qui représente quelqu'aspect de la campagne. Toutes les productions de la nature peuvent entrer dans la composition d'un tableau de ce genre, parce que tout appartient au paysagiste. La solitude et l'horreur des rochers, la fraîcheur des forêts, les fleurs et la verdure des prairies; la limpidité, le cours écumeux et rapide ou la marche tranquille et majestueuse des eaux; la vaste étendue des plaines, la distance vaporense des lointains; la variété des arbres, la bizarrerie des nuages, etc., voilà en abrégé ce que le peintre de paysage peut rendre sur la toile d'une manière plus ou moins expressive. Le

Digitized by Google

paysage comprend deux genres : le paysage *champêtre* ou *pastoral* et le paysage *historique*. — Paysage champêtre. Pour se conformer aux règles et au style du paysage champêtre, le peintre doit représenter la nature dans toute sa simplicité, c.-à-d. telle qu'elle s'offre à ses yeux. Voir les belles peintures de Ruisdaal, de Carle Dujardin, de Wynants, de Jean Miel, de Moucheron, de Claude Lorrain, de Berghem, d'Hobbema et de beaucoup d'autres encore, ce sera faire un cours spécial utile à l'étude de ce genre de peinture. On remarquera que le ciel, susceptible de grandes variations, doit être étudié particulièrement, parce qu'il colore la nature : ainsi, le peintre l'observera d'abord le matin, avant et après le lever du soleil, ensuite à l'heure de midi, puis au soleil couchant et après qu'il aura disparu de l'horizon. Il ne négligera pas non plus les temps de brouillards, de neige, et les nuits éclairées par la lune. Il est inutile de faire observer que la couleur du ciel varie suivant la température du lieu où le peintre transporte le spectateur, et aussi par l'état de l'atmosphère. Les arbres seront étudiés avec le plus grand soin. Il convient de saisir leur allure particulière, la différence de leur développement, l'âge qu'ils ont, la nature de leur écorce et la physionomie respective de leurs feuilles. Il faut que du premier coup d'œil on voie que c'est un chêne, un orme, un érable, un marronnier, un acacia, un sycomore ou un platane, un peuplier, un saule, un pin ou tout autre arbre indigène ou étranger. Le peintre préparera donc son travail par des études faites d'après nature. — Je ne parlerai pas des fabriques qui appartiennent au style du paysage champêtre, c'est au peintre de les choisir parmi les études qu'il aura pu faire dans ses voyages ou dans ses courses pittoresques. Les eaux auront aussi un coloris particulier, parce que celui d'une mare bourbeuse n'est pas celui d'un ruisseau limpide, d'une fontaine, d'un lac ou d'un fleuve. Les lointains forment encore une partie essentielle des paysages; la richesse, les fuites adroitement ménagées et les lignes simples dans les fonds, en font le charme. Les prés, par la variété des fleurs dont ils sont émaillés et surtout par leurs nuances, méritent une attention particulière de la part du peintre. Les devants d'un paysage seront plus généralement étudiés que les autres parties du tableau. Le coloris vrai, ménagé ou vigoureux, des terrains, contribue à la dégradation ou à l'enfoncement du paysage; ils produisent plus ou moins d'effet, en raison de la forme et du clair-obscur qui les distinguent des plans plus enfoncés et aussi de la chaîne de montagnes qui se lie aussi aux autres parties du tableau. Le paysagiste qui aura fait d'avance toutes ces études préliminaires peindra facilement et produira de bons ouvrages. — Paysagiste. Celui qui peint le paysage champêtre, pastoral ou historique, prend indistinctement le titre de *paysagiste*. Maintenant, si je fais la part du paysagiste qui a atteint la perfection, et si je me mets un instant à sa place, je dirai avec lui : dans l'art de peindre le paysage, la mémoire, l'imagination et surtout la comparaison sont des facultés essentielles. Frappé par l'aspect d'une vaste prairie, je suis forcé d'en reconnaître la verdure et l'étendue, mais si ma volonté me détermine à l'examiner en détail, je la parcours et je distingue bientôt, outre sa verdure, les fleurs dont elle est émaillée, et si je veux la connaître encore mieux, je compare entre elles les différentes plantes dont elle se compose, et quoique l'herbe y soit partout de la même couleur, si je compare entre elles les tiges, les feuilles de chaque plante, je reconnais qu'elles sont d'espèces différentes; ces observations se gravent dans ma mémoire, et, soit que j'aie ou non la prairie sous les yeux, je puis, en combinant entre elles les différentes données que l'attention et la comparaison fournissent à ma mémoire, et celles-ci à mon imagination, faire sur cette prairie tous les raisonnements qui résultent directement de ces données. J'en conclurais que les études qu'un paysagiste doit faire

sont extrêmement étendues. — Les paysagistes qui ont compris et mis en usage ces réflexions sont Wynants, Vouvermans, Moncheron, Carle Dujardin, Jean Miel, Vander-Heyden, et plus particulièrement Paul Potter, Ruisdaal, Berghem, Van Velde et Hobbema. Si parmi les paysagistes français, nous examinons les œuvres de Claude Lorrain, nous verrons qu'il avait beaucoup étudié la nature, qu'il était correct dans le dessin, précis dans la touche, et qu'il ne la posait jamais qu'après avoir réfléchi et consulté la nature; mais, malgré ses études, il n'a pas obtenu la transparence de coloris dans lequel les peintres flamands et hollandais ont excellé, parce que sa méthode n'était pas la même. Claude Lorrain a peint tous les effets possibles de la lumière, soit réfléchie dans les eaux, soit produite par la situation du ciel même. Il a parfaitement exprimé toutes les nuances momentanées et accidentelles du jour. Au besoin, son coloris est chaud ou vaporeux, son pinceau vrai, brillant et harmonieux. Habilement conduit par son rare talent et la précision de sa main exercée, ce grand artiste a su animer l'air, la terre et les eaux. On voyait à la Malmaison, les *Quatre heures* du jour, où il avait exprimé toute sa science; à la galerie de MMes de Frainays, c'était *Un soir après le coucher du soleil* qui se faisait également admirer; voyez au musée du Louvre la vue du *Port de Gênes* au soleil couchant, et une *Danse pastorale* sous un groupe d'ormeaux. J'ai particulièrement parlé de ce peintre français, parce que ceux qui l'ont précédé ne peuvent lui être comparés. Lantara (*v.*), qui vivait encore en 1775, l'avait pris pour modèle, et dans sa peinture suivait sa manière. Comme lui, il ne peignait point la figure; ses dessins sont autant de chefs-d'œuvre. Quand Joseph Vernet s'occupait de paysage, il était plus peintre d'histoire que paysagiste; nous avons de lui de belles vues d'Italie et des *clairs de lune* que l'on regarde comme autant de *trompe-l'œil*. On voyait de Joseph Vernet, chez M. Sommariva, une *Chasse aux canards sauvages*, par un temps de brouillard; qui égalait les Claude Lorrain et l'étude de Van Velde, de la galerie Frainays. Parmi les artistes du jour, nous avons des paysagistes habiles qui se font remarquer tous les ans aux expositions du Louvre. — Avant de passer à l'examen du paysage historique, je dirai encore un mot de la supériorité des peintres flamands et hollandais dans le genre pastoral et champêtre. Par exemple, en parlant de Paul Potter, né à Encknysen en 1625, j'avancerai sans crainte qu'aucun peintre n'a mieux représenté la fraîcheur d'une prairie et la vérité de ses détails; chaque fleur dont elle est émaillée et chaque plante qui la compose a le caractère qui lui est propre; et cela au point que le botaniste, la loupe à la main, peut les décrire. Le vert brillant des arbres, lorsque le printemps les couvre de leur parure, la forme du tronc et des feuilles qui déterminent les espèces, sont rendus avec une précision qui étonne, sans pour cela que l'harmonie générale du tableau soit blessée en aucune façon; joignez à cela une grande correction de dessin dans chacune des parties du tableau, et si vous ajoutez le coloris vrai de la nature, vous ne serez pas surpris du prix qu'on attache aujourd'hui à la possession de ses ouvrages : la *Forêt de la Haie* s'est placée à 27,000 fr., à la vente du ministre Choiseul, et à celle du duc de Berri, un tableau d'environ 15 pouces carrés représentant deux bœufs dans un pré, a été vendu 35,000 fr. Deux de ses plus beaux chefs-d'œuvre étaient à la Malmaison : la célèbre *Ferme de la Haie* et l'*Homme devant le tribunal du lion, jugé par les autres animaux féroces pour leur avoir fait la guerre*; ils sont passés en Russie après la mort de l'impératrice Joséphine. — Paul Potter peignait les animaux de toutes les espèces avec une rare perfection; il saisissait leur allure, leurs passions, et les plaçait toujours avec adresse dans ses paysages. Il a gravé lui-même une suite d'animaux dont chaque épreuve peut être considérée comme une excellente étude pour le peintre paysagiste.

Si enfin, on se rappelle la perfection de deux *Vaches dans un pré*, gardées par un pâtre hollandais, peintes de grandeur naturelle, que l'on a vues au musée du Louvre pendant le règne de Napoléon, et qui ont été restituées à la ville de La Haie, au retour de Louis XVIII, on appréciera le grand talent de Paul Potter, comme peintre de paysage et d'animaux : on peut dire qu'il est le *Raphael* de ce genre. On raconte qu'étant à La Haie, il se lia d'amitié avec un architecte nommé Balkenende, dont il demanda la fille en mariage, et que celui-ci la lui refusa d'abord, en disant : « Qu'il ne voulait pas donner sa fille à un homme qui ne peignait que des bêtes. » L'architecte, plus instruit du mérite de Paul Potter, la lui accorda bientôt après. Ce grand artiste mourut à Amsterdam à l'âge de 29 ans en 1654. — Wynants, né à Harlem, excellait dans l'art de peindre une forêt, une route tortueuse ou une gorge entre deux montagnes, ainsi que les terrains privés de la lumière du soleil ; il rendait parfaitement la mousse, les brins d'herbes et les fleurs qui les couvrent : ce genre de clair-obscur et un coloris suave donnent une grande valeur à ses tableaux. Van Velde, qui avait étudié le genre historique, avait une facilité extraordinaire et produisit des paysages d'une rare beauté pour le coloris et la touche spirituelle. Élève de Wynants, il fut choisi par ce peintre et par Vander-Heyden pour peindre dans leurs tableaux les figures et les animaux, qu'il plaçait avec beaucoup d'adresse. — Hobbema, si simple dans ses compositions, si surprenant dans le choix des sites, qu'il reproduit avec une grande vérité, a droit au premier rang. Hobbema s'est principalement appliqué à la magie du coloris : il l'a porté si loin dans un grand nombre de ses ouvrages qu'en les voyant, il semble que la peinture ait disparu pour faire place à la nature. A cette magie, s'unit toujours une vigueur, un abandon, une originalité de pinceau qui décèle le peintre créateur de son style, et qui n'a eu d'autres maîtres que la nature et son génie. Un de ses chefs-d'œuvre a été vu à la vente du duc de Berri. — Je voudrais m'étendre davantage sur cette école célèbre par ses bons paysagistes. Les tableaux de Terburck, de Metzu, de Mieris et de Gérard-Dow, excitent aussi l'admiration générale : la *Femme hydropique*, de ce dernier, que nous possédons au musée de Paris, est un de ces chefs-d'œuvre sur lesquels il n'y a aucun défaut à reprendre. Je voudrais parler de la supériorité de Berghem, d'Ostade, de Teniers et de beaucoup d'autres; mais je dois m'arrêter sur les ouvrages du grand paysagiste d'Harlem. Jacob Ruisdaal, né en cette ville vers 1640, est un de ces hommes qui paraissent pour illustrer leur siècle. Ce génie fort et vigoureux semble voir la nature dans son étendue et dans toute sa force. Il peint ordinairement des groupes de chênes, dont les rameaux s'étendent et produisent au centre du tableau une masse qui est la clé de l'effet qu'il veut rendre. Tantôt il peint un demi-jour et répand la lumière dans un lointain : elle éclaire accidentellement une fabrique isolée, couverte de paille et de mousse. Une autre fois ce sera un ciel lumineux ou un temps d'orage; mais sur le devant du tableau s'étendra une demi-teinte adroitement ménagée, dessinant une route qui conduit au village; sur cette route sont des paysans qu'il faisait peindre par Ostade, et dans le fond, un coup de soleil éclaire toute la campagne; les détails les plus minutieux sont parfaitement rendus, et jusqu'aux brins d'herbe, tout y est vrai, quoique largement touché. Cette peinture est celle d'un tableau de prix, peint sur bois, par Jacob Ruisdaal, que l'on a vu chez Mme de Frainays. Voyez au Musée celui qui est connu sous le nom de *Coup de vent*. Je ne quitterai pas cette brillante école sans parler du plus illustre de ses peintres, qui, par délassement, se faisait paysagiste. Il s'agit des paysages champêtres de Rubens, de ses *Moissonneurs*, et de sa *Ferme* surtout, gravés par Bolswert, et dont la réputation en Flandre et en Hollande est au-dessus de l'imagination; d'ailleurs, on voit au Musée deux

autres paysages de ce grand maître, qui suffisent pour fixer les idées sur son mérite dans ce genre. S'il s'agissait du talent de Vouvermans, je le verrais paysagiste habile et peintre de bataille; j'admirerais la finesse de son coloris, et surtout la pureté du dessin de ses chevaux; il n'a pas négligé non plus l'expression et l'ardeur qui animent ce bel animal au combat ou en liberté. Plusieurs beaux tableaux de Vouvermans ont été vus à la vente du duc de Berri; nous en avons plusieurs au Musée. — Par tout ce qui vient d'être dit, on peut conclure que les peintres flamands et hollandais qui se sont occupés du paysage ou du genre familier n'ont eu d'autre but par le dessin et le coloris que d'imiter fidèlement la nature telle qu'ils la voyaient, sans s'occuper, pour peindre convenablement le genre historique, dont ils se sont fort peu occupés, de la beauté des têtes, de la noblesse des formes ou de l'expression. Quoi qu'il en soit, cette école tient un rang distingué dans l'histoire de la peinture (à l'article ÉCOLE, *v.* les noms des peintres qui l'ont rendue célèbre). — PAYSAGE HISTORIQUE. Les plus grands maîtres, ceux qui ont fondé des écoles dont la gloire subsistera toujours, ont peint le paysage d'une manière grande et large, que l'on distingue au premier coup d'œil. Pour l'expression vraie des plaisirs champêtres, ainsi que pour ceux où les dieux et les héros se plaisent, consultez toujours le peintre d'histoire. Voyez Titien, peignant, pour le roi d'Espagne, *Angélique et Médor*, goûtant les plaisirs de l'amour près d'un bois et à l'ombre d'une treille naturellement disposée par la vigne qui s'enlace aux branches du premier arbre de la forêt. Voyez au Musée la *Fête flamande*, figurée dans une vaste plaine, à la porte d'un village, où le génie de Rubens se montre tout entier. Voyez du même peintre le *Berger* jouant de la flûte dans un riche paysage, où la nature s'offre parée de toutes ses beautés à la vue du spectateur : le berger est assis auprès d'une jeune villageoise, dont il charme les loisirs par les sons qu'il tire de son instrument; un bel arc-en-ciel répand sur l'horizon ses riches couleurs (ce tableau est aussi au Musée). Pour l'entente du paysage historique, on ne négligera pas de consulter les tableaux de Nicolas Poussin, ceux de Carache, de l'Albane, du Dominiquin, de Bourdon et de La Hire : là, tout est grand et noble, et pourtant les sites sont pittoresques. — Dominiquin, si célèbre par son tableau de la *Communion de saint Jérôme*, a représenté plusieurs fois le Père de l'église dans le désert qui avoisine la Syrie, couché sur une natte de jonc, se livrant à toutes les austérités et les exaltations de son ame. J'ai vu trois tableaux de ce même sujet, diversement composés par Dominiquin, où l'expression de saint Jérôme est également belle, quoiqu'elle soit variée. On remarque la sévérité du désert, le rocher qu'il habite, le lion qui l'accompagne, ainsi que les autres accessoires de chaque tableau, dont le fini est extrêmement soigné. — Sébastien Bourdon, dont l'énergie et la vigueur du pinceau, se font, comme les précédents, remarquer au Musée dans les tableaux du *Martyre de saint Pierre* et dans celui de la *Décollation de saint Gervais et de saint Protais*, enthousiaste de la vie austère des chartreux, aimait à peindre la solitude et l'horreur des rochers de la chartreuse de Grenoble, où son goût pour la retraite le conduisait souvent. Ayant été dénoncé comme protestant à l'inquisition de Rome, obligé de fuir cette ville, où l'étude l'attirait, il en conserva du chagrin toute sa vie. Ses paysages se ressentent de son caractère sombre et mélancolique ; les lieux, toujours pittoresques, qui y sont figurés, et où l'on se plairait à errer un livre à la main, présentent des difficultés pour y arriver : cela ne les empêche pas d'être d'une grande beauté. Voyez la suite des paysages qu'il a composés et gravés lui-même. On possède de ce peintre, au Musée, des tableaux de moyenne grandeur, représentant des intérieurs, des haltes militaires et des corps de garde, parfaitement composés, d'un fini pré-

cieux, mais d'un coloris sombre et triste comme lui-même. — La fraîcheur des forêts, la délicatesse des fleurs, la verdure des prairies et la limpidité des lacs ou des ruisseaux, appartiennent au pinceau délicat d'Albane : c'est dans un lieu semblable que ce peintre gracieux a figuré la *Danse des Amours*, tableau charmant, que l'on voyait à la Malmaison ; il a été parfaitement dessiné par M. Dutertre. Dans les *Quatre Éléments*, qui sont au musée du Louvre, admirez la noblesse des sites et la richesse des paysages ; admirez surtout le dessin et la perfection du coloris des enfants qui y sont représentés : ce sont ceux d'Albane, que l'on regardait à Bologne comme les plus beaux de la ville. — Dans les paysages à grand caractère d'Annibal Carache, qui sont au Musée, voyez la *Toilette de Vénus*; remarquez dans ce tableau le grandiose et le poétique du lieu où le peintre a placé ses personnages; à cette perfection, ajoutez la pureté du dessin de Vénus et des nymphes qui la servent. La *Mort d'Absalon*, figurée à l'entrée d'une forêt peinte aussi par Carache, se voit au même musée. La disposition et les fonds de ce paysage ont quelque chose d'agréable ; le peintre semblerait avoir voulu éloigner l'idée fâcheuse qu'aurait pu faire naître la vue d'un homme pendu à un arbre. Plus loin, se trouve le *Sacrifice d'Abraham*, représenté dans un site sauvage, sur une haute montagne, où se passe l'action d'un père égorgeant son propre fils, pour obéir à la volonté de Dieu. L'horreur du lieu inventé par le peintre ajoute encore à l'expression du tableau : c'est bien là le caractère que doit avoir un paysage historique. — Poussin, si beau, si grand, parfois si sublime, et toujours si profond dans ses productions historiques, ne dédaignait pas de peindre le paysage. Il ennoblit en quelque sorte les toiles sur lesquelles il trace des beautés champêtres; il donne une âme aux arbres; il donne la vie aux pierres. Les fonds sont des montagnes dont la hauteur se confond souvent avec les nuages; les fabriques sont des temples, des pyramides, des obélisques, des tombeaux et des fontaines. Toujours le site du pays du monde dans lequel il place l'événement qu'il peint est exactement représenté; le mois de l'année, le jour et l'heure, sont précisés. Poussin, pour le paysage historique, restera le modèle le plus parfait à imiter. Voyez au Musée la peinture poétique, en trois tableaux, du *Paradis terrestre*, où il a représenté la nature encore vierge, parée de toute la pompe et de tout l'éclat de ses richesses. — Dans un de ses paysages, qui ornait la galerie d'Orléans, il a représenté le *Cyclope Polyphème*, assis sur le sommet de l'Etna : la tête du géant semble toucher aux cieux, son corps énorme couvre la montagne; il fait retentir les airs du son de sa flûte aux sept tuyaux. — Son tableau de l'*Arcadie*, que l'on peut voir au musée de Paris, est digne de Tibulle, sous le rapport de l'invention. Tandis que de jeunes bergers et des nymphes se livrent à la joie, voyez sur le premier plan du tableau les bergers plus jeunes que les autres, qui ont les yeux fixés sur l'inscription d'un tombeau; lisez cette inscription, d'une simplicité si touchante : ET IN ARCADIA EGO (*Et moi aussi, j'ai été berger dans l'Arcadie*). Quel contraste! le printemps de la vie, les bruyants plaisirs de la jeunesse et la mort, des danses et un tombeau... Il n'était donné qu'à Poussin d'émouvoir, à la fois, par des moyens en apparence si simples, et d'ébranler le cœur, et d'élever l'esprit à la réflexion. Cette scène touchante, qui porte l'esprit du spectateur à réfléchir sur le sort de l'humanité, se passe dans le plus beau paysage que l'on puisse imaginer. — D'autres paysages de Nicolas Poussin ont été gravés par Baudet, qui, de pâtre qu'il était dans les environs de Blois, devint un artiste célèbre. Baudet fut graveur du roi, membre de l'académie, de l'ordre de Saint-Michel. Ses paysages, le produit du génie du célèbre peintre des Andelys, ne sont pas moins intéressants que ceux dont il vient d'être fait mention. — Toujours philosophe et poète, Poussin

savait monter son imagination, sans jamais outre-passer les règles de la raison: son tableau du *Déluge* est la composition la plus vaste, la plus poétique, et, par cela même, la plus sublime que l'on connaisse. C'est dans un coin du globe que le peintre a placé les scènes les plus tristes, les plus déchirantes. C'est avec peu de figures qu'il nous montre la nature entière frappée du courroux du ciel, et sur le point d'être ensevelie sous les eaux. Le coloris sombre du tableau ajoute encore à l'horreur que la scène inspire; point d'arbres, point de plantes, et aucune végétation; le monde n'est plus qu'une vaste mer dans laquelle les hommes et les animaux périssent; le serpent fuit sa retraite, et rampe sur les plus hautes montagnes: tout finit pour renaître ensuite. Tel est enfin le paysage historique, formant le dernier tableau des quatre saisons, qui se voient au musée de Paris: c'est l'œuvre de la vieillesse de Poussin. Ch^er Alexandre Lenois.

PAYSAN. Ce mot vient du latin *paganus*, *à pagis*. Dans la basse latinité, on appelait les paysans *paganenses*, *pagani* et *pagenses*, c.-à-d. habitants des campagnes, par opposition avec les habitants et bourgeois des villes. Nous ne saurions admettre l'étymologie donnée par Servius. Cet auteur prétend que les paysans logeaient auprès des fontaines, d'où serait venu que les villages ont été appelés *pagi* (du grec *apo tôn pêgôn*); de là serait aussi dérivé le mot *pagani*. Selon la définition la plus vulgaire, les paysans étaient autrefois ceux qui supportaient les charges de l'état, qui payaient la taille, qui faisaient les corvées, etc. Mais depuis long-temps le mot *paysan* désigne tout habitant de la campagne et des villages. C'est une question importante dans l'histoire du moyen âge de savoir jusqu'à quel temps les paysans ont été confondus avec les serfs, à quelle époque et dans quel pays ils ont formé un ordre de cultivateurs libres. En France, il est certain que l'ordonnance rendue en 1315 par Louis-le-Hutin, pour l'affranchissement du domaine royal, n'a pas constitué un ordre de paysans ou de cultivateurs libres. On ne trouve aucune trace d'un ordre semblable dans les autres états d'origine franco-germanique. En Suède, seulement, on trouve un ordre de paysans faisant une partie constitutive de la diète nationale (*v.* Suède). —Au figuré, on dit d'un homme grossier et mal élevé qu'il est un *paysan*, qu'il a les manières *paysannes*. A. S—r.

PAZZI. Cette famille, une des plus nobles et des plus riches de la république de Florence, est célèbre par la conspiration de 1478, dont elle fut victime. Julien de Médicis avait épousé secrètement Camilla Cafarelli. La jalousie qu'en ressentit Francesco Pazzi, jointe à celle que lui inspirait la puissance de la maison de son rival, le firent se jeter en désespéré à la tête de la conspiration. Francesco, orgueilleux, vindicatif, hardi jusqu'à la témérité, n'aspirait qu'à se venger de cet outrage et de bien d'autres injures faites à sa maison par les Médicis, qu'il eût voulu tous exterminer. Son confident, Bernardo Bandini, partageait cette haine. Sachant combien la puissance toujours croissante de leurs ennemis inquiétait Sixte IV, ils communiquèrent à son fils Geronimo Riario, ami de Pazzi, le projet qu'ils avaient formé d'assassiner Laurent et Julien de Médicis, et de changer la forme du gouvernement. Ils cherchèrent, par le moyen de Riario, à gagner le pape. Et en effet, celui-ci leur promit du secours; et l'archevêque de Pise, Francesco Salviati, ennemi des Florentins et de Laurent de Médicis, se joignit à eux. Jacopo Pazzi, oncle de Francesco, homme sage et ami de l'ordre, se laissa aussi entraîner dans les rangs des conjurés par les pressantes insinuations du général papal Montesecco. Pendant une maladie de Carlo Manfredi, comte de Faenza, ils assemblèrent, sans éveiller les soupçons des Médicis, des troupes assez nombreuses, et grossirent ainsi le nombre de leurs partisans. Lorsque Sixte IV envoya à Florence son neveu, le jeune cardinal Raphael Sansoni, il fut résolu qu'on sacri-

fierait les deux Médicis dans une fête qu'on leur donnerait. L'absence de Julien déconcerta ce plan ; on remit donc l'exécution de ce sanglant projet au 2 mai 1478. Les Médicis devaient être égorgés au milieu d'une cérémonie religieuse dans l'église de Santa-Reparata, au second coup des cloches, à l'élévation de l'hostie. Mais, à l'approche du jour fixé, Montesecco battit en retraite, ne voulant pas profaner le saint lieu. Alors, on confia l'exécution du complot à Antonio de Volterra, à Stefano et à un prêtre, hommes lâches et perfides. Laurent de Médicis était déjà arrivé; la foule remplissait l'église ; on attendait Julien. Francesco Pazzi et Bandini se rendent auprès de lui pour l'engager à assister à la fête. Chemin faisant, ils s'entretiennent avec lui de la manière la plus amicale. Francesco l'embrasse plusieurs fois pour s'assurer s'il n'a pas de cuirasse. Arrivés à l'église, ils l'entourent; Volterra et Stefano se placent auprès de Laurent. Au second coup de cloche, Francesco Pazzi poignarde Julien avec une rage si aveugle qu'il se blesse lui-même. Bandini tue Nori, l'ami de Julien. Antonio et Stefano attaquent Laurent; mais le coup mal assuré ne lui fait qu'une légère blessure au cou. Il se sauve dans la sacristie; ses deux agresseurs l'y poursuivent; ils sont repoussés. Beaucoup de personnes perdirent la vie dans la mêlée. Les clercs eurent peine à soustraire le cardinal à la fureur du peuple. Bandini prit la fuite. Francesco Pazzi cherchait en vain à exciter le peuple : l'inutilité de ses efforts et la perte de son sang le forcèrent à se retirer. Cependant, Salviati et Jacopo Roggio s'étaient mis à la tête de 100 Pérugiens pour se rendre au palais et en prendre possession. Le gonfalonier César Petrucci, redoutant une trahison, appela ses soldats, et occupa le premier étage. Les Pérugiens arrivèrent à la salle du conseil, dont il ne leur fut plus possible d'ouvrir la porte. Ils s'y étaient enfermés, et les Florentins n'eurent pas de peine à faire prisonniers l'archevêque et plusieurs conjurés, qui, en partie, furent tués, en partie pendus aux croisées, d'où leurs cadavres furent jetés dans les rues. Le peuple, exaspéré, arracha Francesco Pazzi de son palais, le traîna par les rues, et le pendit, avec 70 de ses complices, aux fenêtres du palais. Jacopo Roggio, qui parcourait les rues en appelant le peuple aux armes, se vit accueilli au palais à coups de pierres, et ne dut son salut qu'à la fuite. Mais il fut reconnu par un paysan, livré aux Florentins, et pendu avec Venato. Puis le peuple exhuma son cadavre pour le jeter à la voirie. Enterré en secret par ses amis, la multitude découvrit le lieu de la sépulture, s'empara de nouveau du corps et le précipita dans l'Arno. Bandini se réfugia à Constantinople; il fut livré par le sultan Bajazet, et décapité avec Antonio de Volterra et Stefano, qui s'étaient cachés dans un couvent. Napoléon Francessi et Guillelmo, beaux-frères de Laurent, reconnus innocents, échappèrent à la vengeance publique; mais le dernier, malgré les prières de son épouse Bianca, fut exilé à sa villa pour toute sa vie. Le premier ne reparut jamais. Les autres membres de la famille de Pazzi passèrent le reste de leurs jours dans les cachots de Volterra. Montesecco fut décapité, et Laurent renvoya le cardinal à Rome, en adressant ses excuses au pape. — Le célèbre général polonais Louis Michael, comte de Pac, tire son origine des Pazzi florentins. Né à Strasbourg le 19 mai 1780, il fit son éducation à Paris, entra au service militaire après l'érection du duché de Varsovie, fit la campagne d'Espagne en 1808, se distingua à Eslingen et à Wagram en 1809, fut nommé colonel au service du grand-duché en 1810, et fait général de brigade en 1812 par Napoléon. Il rendit de grands services à l'armée française aux batailles de Malo-Jaroslavez et de Lutzen, et suivit l'empereur jusqu'à Paris, comme général de division. Après l'abdication de Napoléon, il voyagea en Angleterre et en Écosse, et, à son retour en Pologne, il se voua tout entier à l'agriculture. Il fut nommé sénateur en

1815; en 1830, il se déclara pour l'insurrection, et proposa d'armer les paysans de faux. Il prit le commandement de la réserve, combattit vaillamment à Ostrolenka, refusa le commandement en chef après la démission de Skrzynecki, et se retira en France. Il voyagea ensuite en Italie et en Grèce, et mourut à Smyrne, le 31 août 1834. J.-F. DE LUNDBLAD.

PÉAGE. Les auteurs définissent cette espèce d'impôt un *droit* qu'on perçoit pour le passage des voitures, bestiaux, marchandises et denrées, même pour celui des hommes qui passent des rivières ou qui traversent certains chemins, ou des places, ponts, chaussées, etc. — Ce droit était autrefois très multiplié; il était perçu non seulement au nom du roi, mais au profit d'un grand nombre de seigneurs, et il en résultait soit des exactions, soit des entraves pour le commerce. Aussi, le souverain avait-il pris des précautions pour empêcher les usurpations : la déclaration de Louis XIV du 31 janvier 1663 et l'ordonnance des eaux et forêts du mois d'août 1669 déterminèrent les droits à percevoir, ainsi que le mode de perception. Chacun des prétendants à la jouissance de ces droits fut obligé de justifier de ses titres, et un tribunal, composé de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, fut institué pour juger de la validité de ces prétentions. Un autre arrêt, rendu par le roi en son conseil le 15 août 1779, avait considérablement réduit le nombre et la quotité des droits, et ordonné une nouvelle vérification des titres; en un mot, Louis XVI, dont toute la vie fut une pensée de bien public, avait cherché à concilier le respect dû aux titres avec le désir qu'il a tant de fois manifesté d'affranchir le peuple de droits gênants et onéreux. — Néanmoins, quelques abus subsistaient encore, et l'assemblée constituante, par la loi du 15 mars 1790, essaya de les réprimer; mais, le 17 juillet 1793, la convention nationale supprima tous les droits sans indemnité. — Cependant, l'entretien des ponts et des routes avait été la condition de l'établissement des droits de péage, et quand ceux-ci furent détruits, il devint nécessaire de pourvoir par d'autres moyens aux réparations de la voie publique. Long-temps on ne s'occupa qu'à jouir sans obstacle; les ponts et les chemins furent parcourus dans toutes les directions, sans qu'on s'inquiétât de leur conservation ni de leur entretien : aussi, les communications devinrent-elles bientôt à peu près impossibles. Alors, on revint au système de péage, mais on y revint en le rendant mille fois plus dur et plus insupportable. Des *barrières* furent établies sur tous les chemins, sur tous les ponts, à toutes les portes des villes, à l'entrée de tous les villages; on était arrêté à chaque pas, et tout homme, à moins qu'il ne voyageât à pied, était obligé de stationner et de contribuer de sa bourse pour l'entretien des routes, quoiqu'en réalité on n'y fît pour ainsi dire aucune réparation. Jamais, à quelque époque que ce soit, elles ne furent dans un état plus déplorable; jamais le droit naturel de circuler n'éprouva de plus grandes entraves, et l'on conçoit que le commerce lui-même dut en éprouver de funestes atteintes. Voilà un échantillon du bien-être et de la liberté dont on jouissait en France quand, sur tous les murs et en tête de tous les actes de l'autorité, on lisait cette inscription : *Liberté!*... — Ce ne fut que lorsque Napoléon parvint au pouvoir, et quand il eut établi un système d'administration fort et régulier, que les droits généraux de *péage* ou de *barrières* durent être supprimés; mais, comme dans la tourmente révolutionnaire la plupart des biens des communes et des établissements publics avaient disparu, il fallut aviser à l'administration ou à l'entretien de ces communes et de ces établissements : on y pourvut par la création de certains droits qui, sous le nom d'*octrois*, se perçoivent à l'entrée des villes sur les marchandises qui doivent y être consommées. — D'un autre côté, la dégradation, la destruction même des ponts établis sur quelques rivières, exigeait une prompte réparation. Ces restaurations eurent lieu successivement,

et les dépenses furent acquittées à l'aide de la contribution que, sous le nom de *péage*, chacun payait en passant sur les ponts ou sur les bacs établis. — Ce mode de satisfaire à de grandes dépenses, tout gênant qu'il soit pour les particuliers, a subsisté et subsistera long-temps, parce qu'un grand nombre de communes ne possèdent pas des ressources suffisantes pour entreprendre de grandes constructions, ou même pour payer des réparations ordinaires.—La durée de la perception des droits de péage est ordinairement limitée au temps nécessaire pour le recouvrement des sommes employées aux constructions ou réparations; mais il n'en est pas de même de l'espèce de péage dont nous venons de parler, et qui est accordé à la plupart des villes sous le nom d'*octrois*. Les besoins des communes étant perpétuels, l'impôt qui doit faire face à ces besoins doit avoir la même durée. Au surplus, nous ne nous occuperons pas ici des règles particulières aux droits d'octroi; elles ont dû, soit à raison de leur spécialité, soit à cause de leur importance et de leur fréquente application, trouver place dans un article consacré au mot *octroi* lui-même. — Enfin, il est une sorte de *péage* dont la durée est également illimitée : c'est celui qui se perçoit sur tous les fleuves, rivières et canaux navigables, pour l'entretien des chemins de halage ou autres ouvrages analogues, et qui est connu sous le nom d'*octroi de navigation*.—Quoiqu'en général les impôts, de quelque nature qu'ils soient, doivent frapper sans exception ni privilége sur tous les individus, il y a cependant quelques personnes qui sont dispensées du paiement des droits de péage : c'est le titre de concession qui d'ordinaire règle ces exemptions; mais elles s'appliquent de droit aux militaires passant pour cause de service ou avec feuille de route, ainsi qu'aux fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions. Quant à l'autorité qui doit connaître des contestations qui s'élèvent sur l'application du tarif de chaque droit de péage, il semblerait que, d'après les principes généraux, cette autorité ne pût être autre que celle des tribunaux ordinaires; néanmoins, il résulte du rapprochement des différentes lois rendues sur la matière que ces contestations doivent être jugées par les conseils de préfecture, sauf le pourvoi au conseil d'état (*v.* la loi du 30 fructidor an IV, art. 4; la loi du 3 nivose an VI, art. 45; la loi du 23 floréal an X, art. 4; la loi du 26 nivose an XIII, art. 8; et la loi du 16 septembre 1807, art. 61. DUBARD.

PEAU (anatomie). Chez les animaux inférieurs, le corps tout entier ne paraît constituer qu'une seule masse homogène et gélatineuse, dans laquelle il est à peu près impossible de distinguer des tissus de natures diverses. Aussi, chez ces animaux, la membrane enveloppante est-elle molle, spongieuse, contractile dans toutes ses parties, comme le corps qu'elle enveloppe, et dont il n'est guère possible de la séparer. Mais chez les animaux plus élevés dans l'échelle des êtres, la membrane enveloppante se condense en une couche plus ou moins épaisse, plus ou moins nettement distincte, et c'est cette couche tégumentaire que l'on nomme la *peau*. — La *peau* se compose d'éléments anatomiques de natures diverses : les uns, organisés, constituent le derme; les autres, inorganiques, forment le système épidermique. — Le derme est la partie essentielle de la *peau*; il est composé ainsi qu'il suit : une trame, un canevas, qui semble résulter de la condensation d'un tissu cellulaire, et qui est formé de fibres lamineuses résistantes, blanchâtres, et tissées en membrane, constitue la partie fondamentale du derme (le chorion des anatomistes), et forme une véritable gangue, qui enveloppe, qui soutient et qui protège tous les autres éléments qui entrent dans la structure du derme. Dans l'épaisseur de ce chorion, se distribuent un grand nombre de petits rameaux vasculaires, qui, venant se subdiviser et former de fréquentes anastomoses à sa surface, s'étalent en un réseau délicat, qui se moule sur toutes les inégalités du chorion, et constituent le réseau vasculaire

des anatomistes. Une matière diffluente, subglutineuse, plus ou moins colorée, et qui paraît être une simple exsudation de ce réseau, est déposée comme un enduit entre les petites mailles qu'il forme, et a été nommée par Malpighi, qui le premier l'a découverte, le *corps muqueux*. D'innombrables filets nerveux, émanant du vaste lacis étalé en réseau dans le tissu cellulaire sous-dermique, viennent se terminer par leurs pointes mousses dans le chorion, qu'ils traversent, et former ce que l'on a appelé des *papilles nerveuses*, ou, plus récemment, des appareils névrothèles. Enfin, des radicelles lymphatiques en grand nombre y viennent plonger leurs extrémités béantes.— Ainsi composé, le derme a sous sa dépendance deux genres distincts d'organes folliculaires, qui ne sont eux-mêmes formés que par une disposition ou une coordination spéciale des éléments anatomiques que nous venons d'énumérer. Ces organes sont ceux que M. de Blainville distingue sous les noms de *cryptes* et de *phanères* ou *bulbes*. Le crypte est un follicule, un petit cul-de-sac qui paraît formé par une simple dépression du derme lui-même : le réseau vasculaire y est abondant; l'élément nerveux y est au contraire peu développé. C'est un petit appareil sécréteur qui verse constamment au dehors, par son orifice sans cesse béant, les produits semi-fluides, et en général oléagineux, de sa sécrétion. Le phanère, ou le bulbe, diffère surtout du crypte par le développement beaucoup plus considérable de son élément nerveux. Il en diffère encore en ce que les produits de sa sécrétion, qui sont solides et en général cornés, au lieu d'être complètement rejetés à la surface du tégument, demeurent adhérents à l'organe sécréteur lui-même, et constituent ainsi des poils, des plumes, des ongles, des dents, etc., etc. — Telle est la structure grossière du derme. Quant à l'épiderme, la texture anatomique n'en est pas encore parfaitement connue, bien que l'existence en ait été admise par tous les anatomistes anciens et modernes. Suivant les uns, en effet, l'épiderme serait formé de minces lames superposées les unes sur les autres, et dont la vitalité diminue à mesure qu'elles deviennent plus superficielles. D'autres, au contraire, s'appuyant sur les recherches microscopiques de Leuwenhoeck, pensent que l'épiderme est formé par de petites écailles imbriquées semblables à celles qui protègent les ailes furfuracées des papillons. D'autres encore, et telle est l'opinion de M. de Blainville, ne voient dans l'épiderme qu'une couche homogène et mince de matière cornée, excrétée ou exsudée à la surface du derme, et qui s'y condense comme un vernis. Les inégalités plus ou moins considérables qui existent parfois dans l'épaisseur de cette couche constitueraient, dans cette manière de voir, ce que les anatomistes ont à tort confondu avec des écailles. Du reste, les anatomistes, presque sans exception aucune, s'accordent tous à refuser à l'épiderme toute sensibilité organique ou animale.

Physiologie. — La *peau* est donc un appareil complexe qui enveloppe de toute part l'animal, et qui le limite dans l'espace ; et les fonctions physiologiques de cet appareil sont aussi variées qu'elles sont importantes. Elles se divisent en quatre ordres qui peuvent être ainsi dénommés : fonctions de protection, fonctions d'excrétion, fonctions d'absorption, fonctions de sensation. Et suivant qu'une portion quelconque de la *peau* est plus ou moins spécialement préposée à l'une quelconque de ces fonctions diverses, cette portion se trouve plus ou moins modifiée en vue de cette fonction par la disposition spéciale des éléments anatomiques dont elle est formée. — Là où la *peau* est spécialement destinée aux fonctions d'organe protecteur, elle subit diverses modifications qui portent plus ou moins exclusivement sur chacun des éléments qui la composent. Tantôt le chorion perd sa souplesse; il devient plus serré, le réseau vasculaire devient moins abondant ; le système nerveux s'élimine, et une matière, tantôt

cornée et tantôt calcaire, vient se déposer dans les mailles mêmes du chorion, pour former des coquilles ou des têts. C'est ce qui a lieu chez les mollusques testacés, chez la plupart des insectes, et chez tous les crustacés. Tantôt l'un des organes accessoires du derme, le bulbe, acquiert un développement inusité; et alors la *peau* se trouve recouverte et protégée par ces nombreuses productions auxquelles nous donnons les noms de *poils*, de *piquants*, de *plumes*, de *cornes*, d'*ongles*, etc., etc. Tantôt enfin, c'est la *sur-peau*, ou l'épiderme, qui seule acquiert une solidité et une épaisseur remarquables; et alors l'animal se trouve protégé par ces plaques cornées, variables de formes, que l'on confond souvent avec les véritables écailles. C'est ce qui a lieu chez l'espèce humaine, pour la *peau* du talon et de la face palmaire des mains calleuses. — Là où la *peau* est spécialement destinée aux fonctions d'organe absorbant, la couche épidermique disparaît presque complètement: le système nerveux se réduit à quelques filets très rares, et dont la sensibilité paraît très obtuse: le tissu du chorion devient plus évidemment celluleux; le réseau vasculaire prend un développement remarquable, ainsi que les systèmes lymphatique et chylifère. C'est ce qui a lieu surtout lorsque la *peau* se transforme en membrane muqueuse; car les membranes muqueuses ne sont autre chose que des *peaux absorbantes*. Toutefois, la *peau* tout entière, et sans être spécialement modifiée dans ce but, accomplit des fonctions d'absorption. Ainsi, par les expériences de Fontana et de Gorter, il est démontré que la *peau* absorbe l'humidité de l'air; et, par celles de Bichat, il est également prouvé que la *peau* absorbe l'air atmosphérique lui-même. C'est sur cette considération que sont fondées les méthodes endermique et iatraleptique de Bréra, de Chiarenti, de Chrétien de Montpellier; méthodes qui consistent à placer les substances médicamenteuses en contact avec la *peau*, au lieu de les placer en contact avec la membrane muqueuse de l'estomac. Cependant l'activité de l'absorption est singulièrement augmentée lorsque l'on transforme artificiellement la *peau* ordinaire en une *peau absorbante*: c'est ce que l'on effectue aisément en dépouillant la *peau* de son épiderme au moyen des vésicants, et en développant outre mesure le réseau vasculaire au moyen de lotions prolongées. L'introduction des agents thérapeutiques dans l'économie au moyen des bains médicamenteux, et par la méthode endermique, est fondée sur cette considération. — Là où la *peau* doit surtout accomplir les fonctions d'un organe excréteur, c'est le système crypteux qui se multiplie et se développe avec exubérance; c'est ce qui a lieu pour toutes les glandes de sécrétion; car toutes, si complexes qu'elles soient, peuvent être ramenées, plus ou moins directement, à la forme folliculaire du crypte. Toutefois, la *peau* tout entière, et sans être spécialement modifiée dans ce but, accomplit aussi des fonctions d'excrétion. C'est ce qui a d'abord été établi d'une manière positive par les célèbres expériences de Sanctorius à Venise, expériences qui depuis ont été modifiées et variées de mille manières par Dodart et Sauvages en France, par Robinson en Écosse, par Gorter en Hollande, par Keil, Rye, Linnings, Lavoisier et Seguin; et qui, cependant, n'ont donné d'autres résultats constants que les suivants: La *peau* est un organe d'excrétion; cette excrétion est surtout abondante chez les personnes robustes et à l'état de santé; elle est essentiellement dépuratoire; elle est, en général, en raison inverse de la sécrétion urinaire et des différentes sécrétions muqueuses et séreuses; elle varie sans cesse avec les éléments variables qui entrent dans la composition du sang. — Enfin, là où la *peau* doit accomplir les fonctions d'un organe sensorial, nous voyons les couches épidermiques s'amincir, s'amollir de plus en plus; les bulbes phanériques se raréfient, et leurs produits se modifient jusqu'à devenir des instruments parfaitement propres à trans-

mettre à la surface sensoriale l'action du monde extérieur : les cryptes ne sécrètent plus que des fluides propres à entretenir la souplesse de la *peau* ; le réseau nerveux se prononce davantage, et le système vasculaire, par l'abondance, par l'exubérance de ses fluides nourriciers, stimule et vivifie le système nerveux. C'est ce qui est surtout manifeste pour ces portions de la *peau* qui commencent à former les appareils de l'olfaction et du goût. — Telles sont les principales fonctions de la *peau* ; et de la multiplicité de ces fonctions, on doit déjà conclure la multiplicité et l'importance des connexions et des sympathies qui lient la *peau* aux autres organes. Comme organe sensorial, la *peau* a des connexions intimes avec le système nerveux, et sympathise avec la plupart des affections de ce système. Comme organe excréteur, la *peau* se trouve dans une relation forcée avec tous les autres organes d'excrétion ; et comme organe absorbant elle se lie non moins intimement aux affections du système digestif. Aussi n'existe-t-il guères un seul organe qui, perturbé dans son action, ou seulement excité, ne réfléchisse sur la *peau* une part plus ou moins grande de son action nouvelle ; et d'un autre côté, la *peau* elle-même n'éprouve jamais une modification générale un peu grave sans irradier sur les autres organes une partie quelconque du mouvement qui est développé en elle. Ainsi, une modification quelconque du système digestif ou des appareils sécréteurs qui en dépendent détermine inévitablement une modification corrélative de l'appareil tégumentaire ; et réciproquement aussi, une modification pathologique générale de la *peau* ne laisse jamais intacts dans leurs fonctions l'appareil de la digestion ou les organes parenchymateux des cavités splanchniques. A ces connexions intimes de la *peau* avec la plupart des autres organes est due la grande puissance de ces méthodes thérapeutiques qui ont pour but d'agir indirectement sur un organe malade en modifiant directement la *peau* elle-même.

Pathologie. Les maladies de la *peau* sont extrêmement nombreuses, et nous voyons qu'elles ont été, dans ces derniers temps, multipliées au-delà de toute mesure et de toute nécessité : on les a multipliées en classant parmi les maladies de la *peau* des affections qui ne doivent aucunement appartenir à cette catégorie. Elles ont été multipliées encore par la subdivision en espèces distinctes de maladies essentiellement les mêmes dans leur origine, leur marche, leur terminaison, et dans les méthodes thérapeutiques qu'elles réclament. Ainsi, les nosographes ont classé la petite-vérole, la scarlatine, la rougeole, la fièvre ortiaire, etc., etc., parmi les maladies de la *peau*, tandis qu'il est de toute évidence que, dans ces affections, la *peau* n'est modifiée qu'accidentellement en quelque sorte, la lésion de la *peau* n'étant jamais que le signe extérieur et visible d'une modification organique, générale et profonde. Ainsi, encore, l'on a fait du psoriasis et de la lèpre vulgaire deux maladies différentes, tandis que dans l'origine, dans la marche, dans la terminaison ou dans le traitement de ces deux affections dites distinctes, il serait impossible de trouver un seul caractère différentiel de quelque valeur. — Cependant, limitées, ainsi qu'elles doivent l'être, aux affections qui modifient plus spécialement la *peau* elle-même, et dont l'influence ne s'étend que sympathiquement aux autres organes, les maladies de la *peau* constituent encore dans les nosologies une nombreuse catégorie d'affections bizarres dans leurs formes, souvent hideuses, et presque toujours opiniâtres. Tantôt c'est l'épiderme seul qui s'altère, qui se résout en une substance farineuse, ou se détache en petites exfoliations furfuracées, semblables aux lichens ou aux plantes parasites qui labourent l'écorce des vieux chênes ; tantôt ce sont des lames écailleuses plus ou moins étendues, plus ou moins épaisses, plus ou moins régulières ; quelquefois ce sont des éruptions pustuleu-

ses, millaires ou perlées, vésiculeuses ou phlycténoïdes; quelquefois encore, c'est le système dermoïde qui se décolore, sans s'élever au-dessus de son niveau, et qui présente des teintes rouges, violacées, brunes, noires, verdâtres, livides, etc.; d'autres fois aussi la *peau* se déprime en certains endroits, et présente des excavations profondes. Mais dans la majorité des maladies cutanées, la *peau* laisse transsuder une sanie ichoreuse ou purulente, qui se concrète à sa surface en une masse croûteuse, qui tombe et renaît tour à tour. Ces croûtes, dont la forme varie à l'infini, figurent des cercles, des losanges, des prismes, des mamelons, qui simulent des sucs lapidifiques cristallisés; il en est qui s'étalent en longues bandes, en sones; d'autres serpentent en lignes sinueuses et longitudinales; d'autres encore s'arrondissent en cercles. Quelquefois la *peau* entière s'altère, se gonfle, se tuméfie, au point de présenter l'aspect de la *peau* des pachydermes, et d'effacer sous ses monstrueux replis toute forme humaine; d'autres fois, enfin, cette *peau* se développe en tumeurs circonscrites, et étonne les regards par une sorte de végétation bourgeonnée et fongueuse.

BELFIELD-LEFEVRE.

PEAU, PEAUX, dépouille des animaux. Nous ne pourrions sur cet article que répéter ce que nous disons dans plusieurs autres parties de ce *Dictionnaire* (*v.* CUIR).

PEAUSSIER, PEAUSSERIE (*v.* CUIR, MÁOISSERIE, PASCHEMIN, etc.).

Peau a au figuré et proverbialement plusieurs acceptions que nous énumèrerons en peu de mots. On dit, en parlant d'un homme, d'un animal fort maigre : Les os lui percent la *peau*; il n'a que la *peau* et les os; il a la *peau* collée sur les os. Un homme fort gras ou qui a quelque grand dépit est un homme qui crève dans sa *peau*. Il ne changera pas de *peau* se dit d'un être incorrigible. Dans sa *peau* mourra le loup, mourra le renard, c'est-à-dire, il restera toujours méchant, toujours rusé. Je ne voudrais pas être dans sa *peau*, signifie : Je ne voudrais pas être à sa place, dans la position fâcheuse où il se trouve. La *peau* lui démange se dit d'une personne qui s'expose sans nécessité à se faire battre, qui est inquiète, remuante : faire bon marché de sa *peau*, c'est prodiguer sa vie; craindre pour sa *peau*, c'est craindre les coups, le danger; avoir soin de sa *peau*, c'est se dorloter; vendre cher sa *peau*, c'est bien se défendre; coudre la *peau* du renard à celle du lion, c'est joindre la ruse à la force. Il ne faut pas vendre la *peau* de l'ours avant de l'avoir mis par terre, signifie : Il ne faut pas se flatter d'un succès incertain, il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder.—On appelle *contes de peau d'âne*, par allusion à un vieux conte dont l'héroïne s'appelle *Peau-d'âne*, de petits contes inventés pour l'amusement des enfants.—*Peau* se dit aussi de l'enveloppe qui couvre les fruits, les amandes des noyaux, les oignons : La *peau* des pêches et autres fruits à noyaux est très déliée; le raisin muscat a la *peau* dure; la *peau* des noix fraîches est fort amère; les oignons sont couverts de plusieurs *peaux*.—*Peau* se dit encore d'une espèce de croûte plus ou moins déliée qui se forme sur les substances liquides ou onctueuses quand elles s'épaississent, comme sur le lait bouilli, l'encre, les confitures, le fromage. X.

PÊCHE, Pâcuss, (bot.). Cet arbre a long-temps été regardé par les botanistes comme originaire de l'Éthiopie, d'où il aurait passé en Asie; il demeure aujourd'hui bien avéré qu'il a pris naissance dans les régions les plus tempérées de la Perse, soit vers les confins de la Géorgie, soit vers le pays des Arméniens. Les Grecs et les Romains le cultivaient et en avaient même obtenu plusieurs excellentes variétés qu'ils nous ont transmises. On le nommait chez les Grecs *persica méla* (pommier de Perse), chez les Romains *persica molli carne et vulgari, amygdalus persica* (amandier de Perse), ou *malum persicum*, dont par corruption on a fait *pessicum*, d'où est venu dans notre langue le mot *pêche*, *pêcher*. —

Le pêcher est rangé par Linné parmi les plantes hermaphrodites à un seul pistil ayant plus de vingt étamines portées sur le même calice, lesquelles entrent dans le premier ordre de la douzième classe de son système sexuel, dite *icosandrie monogynie* ; par Tournefort, parmi les arbres *rosacés*, formant sa vingt-unième classe ; enfin, par de Jussieu dans la famille des *rosacées*, occupant la section II de sa neuvième classe dite *ennéandrie*, *icosandrie*. Cet arbre a tous les caractères et toutes les apparences de l'amandier; aussi le regarde-t-on comme la meilleure variété de cet *amygdalé*. — Le pêcher se distingue de tous nos arbres fruitiers, non seulement par la disposition élégante de ses rameaux, la richesse de son feuillage et la bonté de ses fruits, mais encore par le beau poli de son bois et de son écorce, et par sa belle végétation. Livré à lui-même en pleine terre, il acquiert de 12 à 18 pieds de hauteur, et étale dans sa jeunesse ses bourgeons en faisceau autour de son tronc, comme le peuplier d'Italie ; mais à mesure qu'il vieillit, sa tige se dégarnit du pied pour former à sa cime une large couronne semblable à la tête chevelue du cerisier. En hiver, ses rameaux sont nus, lisses, gonflés de sève, teints de diverses couleurs, tirant tantôt sur le vert pâle ou le blanchâtre, tantôt sur le vert-pré vif ou le rougeâtre. Il annonce le printemps, se couvrant le premier de fleurs magnifiques, alors que les frimats pendent encore à ses rameaux ; ses fleurs germent solitaires, rarement jumelles ou groupées, de chacun des nœuds alternes. Elles sont sessiles, larges comme l'ongle du pouce, composées d'un calice à cinq divisions, d'une corolle ornée de cinq pétales, de vingt à trente étamines, d'un stigmate et d'un pistil, double organe de la génération des plantes hermaphrodites; enfin, blanches comme la neige, et teintes sur le bord d'un large liseré presque rose. — En été, il se couvre d'une grande quantité de feuilles qui protègent ses fruits naissants contre l'ardeur du soleil, et leur conservent la fraîcheur nécessaire à leur développement. Ces feuilles succèdent aux fleurs en nombre égal ; elles sont pliées en deux, simples, médiocrement pétiolées, d'un vert-pré, gal, fort agréable, tant soit peu mattes d'un côté, luisantes de l'autre, larges et longues comme le doigt du milieu de la main, étroites à leur base et pointues à leur extrémité, garnies de nervures nombreuses saillantes extérieurement, et formant intérieurement de légers sillons. En automne, le pêcher étale avec profusion ses fruits sphériques, gros comme l'œuf d'un cygne. Alors ses feuilles commencent à se flétrir; elles tombent une à une, et les premières gelées achèvent de les abattre. La chair de la pêche est une pulpe fondante, succulente, d'un goût exquis quand elle a atteint sa véritable maturité; elle est blanche-bleuâtre, teinte de rose dans toute la partie adhérente au noyau, sauf dans quelques espèces. Sa forme est celle d'une petite sphère marquée extérieurement d'un seul côté d'un sillon profond et creusé depuis l'œillet jusqu'à la queue, où elle s'élargit sensiblement; son enveloppe est fine et délicate, revêtue d'un léger duvet velouté qui la préserve des attaques des insectes; elle est, dans certaines variétés, d'un jaune verdâtre plus ou moins clair; dans d'autres d'un jaune rougeâtre plus ou moins orangé, et teinte toujours du côté du soleil d'un rouge violet plus ou moins foncé et plus ou moins pourpré. Le noyau est ovale, de la grosseur du pouce, crevassé extérieurement, et si solide qu'il faut de grands efforts pour le casser. Il contient ordinairement une amande ou semence, rarement deux. — Le pêcher, naturalisé depuis vingt siècles en Europe, est un des arbres exotiques qui ont le plus gagné à la culture. A Paris, on le fait venir soit en plein vent, dans les parcs ou les vignobles, en le préservant des vents du nord, soit en espalier, contre des murs élevés bien crépis, polis et blanchis, garnis par en haut de larges chapiteaux ou ais en planches pour déverser au loin les pluies, et le préserver des grêles, des frimats, des gibou-

lées. Cette dernière méthode est la plus suivie; elle produit des récoltes plus abondantes et de meilleure qualité. Le terrain qui convient à cet arbre est nne terre franche, douce, substantielle, légèrement humide, ayant beaucoup de fond. Aussi, quand le sol est froid, ou bien argileux, les jardiniers habiles ont-ils soin de l'ameublir en y mêlant des décombres, des platres, dn sable, de la marne, dn terreau, ou de le défoncer en pratiquant de larges fosses. L'exposition à donner au pécher dépend du degré de température du pays, cet arbre craignsnt plus encore pent-être les grandes chaleurs que les grands froids. Les pays les plus renommés, après Paris et ses environs, pour la cnlture du pêcher, sont le Dauphiné, l'Angoumois et la Touraine. Cet arbre réussit moins bien en Provence, en Languedoc, à plus forte raison dans toutes les autres contrées plus exposées au midi. Il se propage par greffe, par écusson à œil dormant, ou par semis; mais ce dernier moyen ne convient qu'à quelques espèces particulières, comme les *pavies*, encore est-il fort peu usité. Les plants les plus propres à faire de bons élèves sont les jeunes amandiers ou abricotiers, et quelques espèces de pruniers, tels que le damas noir et la cerisette de la Saint-Jnlien: on greffe sur ceux-ci depuis juillet jnsqu'à la mi-août, et sur les autres en septembre; on doit avoir soin de ne choisir qne des sujets sains, forts, vigoureux, d'au moins un pouce de grosseur, afin que la greffe ne fasse point le bourlet, ce qui entraînerait tôt ou tard la ruine du plant. Un jeune pêcher commence à donner des fruits au bout de trois ans; il est ordinairement formé à cinq ans. Lorsqu'on fait venir ces arbres en espalier, on leur donne la forme d'un V ouvert, afin que chaque sujet puisse garnir un pan de muraille de 12 à 15 pieds d'étendue, et on place la souche à un pied du mur en cambrant la tige pour éviter que les racines ne se dessèchent par la chaleur ou faute d'humidité, et qu'elles ne soient exposées aux attaques des taupes, des rats et des mulots. La taille du pêcher est partout l'écueil des jardiniers: on cite cependant les habitants de Montreuil, près de Paris, comme très habiles dans cet art. — On porte à plus de cinquante espèces les variétés du pêcher, dont la plupart ne se reconnaissent qu'à la forme, la couleur et la grosseur du fruit. Une de ces variétés renferme les brugnons, qui, confits et séchés au four, sont dans quelques parties du midi l'objet d'un grand commerce. — La médecine, qui regarde le fruit dn pêcher comme éminemment alimentaire, rafraîchissant, adoucissant et relâchant, en recommande l'usage aux hommes d'un tempérament sanguin ou bilieux, aux jeunes gens, aux adultes, et dans les maladies accompagnées de chaleur, de sécheresse et d'irritation, dans le scorbut, dans la diathèse herpétique et autres affections chroniques; toutefois, elle défend d'en user immodérément, et elle conseille surtout aux hommes faibles et sédentaires de le manger toujours soupoudré de sucre ou trempé dans du vieux vin de Bordeaux ou dn Madère. Les fleurs et les feuilles de cet arbre, contenant un principe d'acide prussique, source de tontes les propriétés vénéneuses et médicales des plantes, passent pour dangereuses, en même temps qu'elles peuvent servir, à cause de leur grande amertume, comme médicaments; on les donne vertes à la dose de 16 grammes (1/2 once), et sèches à celle de 4 ou 8 grammes (1 ou 2 gros) en infusion ou en décoction dans 2 hectogrammes et demi (1/2 livre) d'eau, et c'est avec cette infusion qu'on prépare, en y mêlant une quantité de sucre suffisante, un sirop de pêcher très fréquemment administré aux enfants comme purgatif et vermifuge, à la dose de 4 à 32 grammes (1 gros à 1 once). Les cuisinières se servent des feuilles, des fleurs ou des amandes du pêcher comme condiment pour relever le goût du lait, des crêmes, des pâtes, des marinades et autres aliments fades, et les confiseurs préparent avec ses fruits des compotes, des pâtes, des gelées ou confitures excellen-

tes. On se sert aussi dans quelques pays d'une infusion légère des feuilles de pêcher en guise de thé. — Nous finirons cet article en recommandant aux ébénistes le bois du pêcher, qui est très propre par son beau poli, la dureté et la finesse de son grain, aux ouvrages de marquetterie et de tour. Nous signalerons à l'admiration des amateurs de jardins anglais le pêcher à fleurs doubles, dont les bouquets sont magnifiques et de très longue durée. JULES SAINT-AMOUR.

PÊCHE. La pêche est l'action de *pêcher*, et de prendre, si l'on peut, du poisson avec des lignes, des filets ou d'autres engins. Le pêcheur de profession vit de sa pêche ou la vend; l'amateur de la pêche va pêcher pour son plaisir, et souvent ne pêche rien, mais il s'amuse en flanant sur le rivage. Est-ce là pêcher, dirait-on! Oui, sans doute, et surtout si le sort lui est une seule fois favorable, car *toujours pêche qui goujon prend*. Attirer le poisson avec un appât pour l'accrocher ensuite avec l'hameçon, le saisir au passage avec un harpon ou le *harponner*, le cerner dans une enceinte, lui tendre des filets ou s'en emparer par des moyens plus ou moins ingénieux, c'est pêcher. La pêche, considérée comme récréation, ne manque pas d'attraits; elle offre un passe-temps agréable, qui, chez certains amateurs, peut devenir une passion comme la chasse et le jeu. J'entends par passion en général toutes les affections violentes pour les objets dont la possession procure un triomphe, mais qu'on ne veut conquérir que par soi-même, en employant la ruse ou l'adresse, en mettant à profit sa patience, sa pratique et son expérience. Le pêcheur guette le poisson comme le chasseur qui épie le gibier, comme le joueur dont le cœur palpite d'espoir dans l'attente d'un bon point. Ils sont tous à l'affût d'une chance, et, bien que dominés par des passions diverses, leurs sensations sont analogues; l'espérance les soutient, les succès les animent. Les amateurs du bord de l'eau vont pêcher le goujon le long de la Seine; postés dans leur batelet ou bien assis sous l'arche d'un pont, indifférents pour tout ce qui se passe au-dessus d'eux, vous les aurez vus, comme moi, attentifs et silencieux, renouvelant cent fois le même manége, retirant à chaque instant l'appât qu'ils ont tendu, espérant toujours, bien que mystifiés sans cesse, et oubliant tous leurs désappointements lorsque la plus chétive proie vient mordre à l'hameçon. Ces gens-là se voient partout, chaque contrée nous en offre des types; j'en ai connu sur les bords de la Méditerranée et de l'océan, dans l'un et dans l'autre hémisphère. Flaneurs de rivages, menant une vie de Robinson, ces amateurs émérites ont tous le teint basané et les mains calleuses; ils pronostiquent le temps, savent l'heure de la haute et de la basse mer, connaissent les meilleurs parages, ne parlent qu'engins et poissons, et sont ichthyophages par excellence. Toutefois, pour les heureux de ce monde, grands seigneurs ou roturiers enrichis, tous gens qui aiment les plaisirs faciles, la pêche a des charmes que j'envie aujourd'hui. J'ai joui autrefois sur les côtes d'Italie des plaisirs qu'elle procure : le spectacle était attrayant; c'était après une de ces belles journées d'automne, lorsque la brise du soir *vient rider la face de l'eau*. Le comte Galletti donnait une fête, et avait réuni une brillante société dans sa *villa de Belmare*. Le site était des plus propices; il s'agissait d'un coup de seine; on venait de donner le signal du départ, et chacun courait au rivage pour s'embarquer. Notre chaloupe, montée par de vigoureux rameurs, décrivit un large circuit dans le fond de la baie, en déroulant le filet qu'on devait retirer de terre; et bientôt les poissons qu'on avait cernés dans l'enceinte furent amenés sur la plage aux cris de joie des assistants. — La pêche, ainsi traitée, vaut bien les plaisirs de la chasse; mais ce n'est pas sous ce seul aspect que nous voulons en parler dans cet article; notre tâche va plus loin. Nous devons l'envisager aussi sous les rapports de ses ressources, de ses périls et de ses chances, lorsque, entreprise sur une vaste

échelle, elle est livrée à l'audace de nos marins. Ces hommes intrépides, qui vont affronter les dangers sur des mers orageuses, dont l'activité n'a rien de comparable, qui supportent tant de privations et se vouent à une existence si pénible, sont bien dignes d'être appréciés. En parcourant l'échelle de cette industrie maritime, dont nous allons tracer le tableau, il y a loin sans doute de la pêche de la baleine à celle du goujon. Considérée d'un point de vue aussi élevé, la pêche est un art dont l'origine remonte aux premiers âges, car l'homme, avant tout, fut pêcheur ou chasseur, suivant les conditions d'existence dans lesquelles il se trouva placé. Dans les contrées sauvages, où la civilisation n'a pas encore pénétré, les peuples de l'intérieur des continents se livrent spécialement à la chasse; mais les Esquimaux, les Groënlandais, les Kamtschadales, ceux qui vivent dans les régions polynésiennes du grand Océan, et en général toutes les nations insulaires et celles qui habitent les bords de la mer ou des fleuves, s'exercent à la pêche. La nature les contraint à ce genre de vie; la nécessité de se procurer des aliments leur fait exploiter à l'envi la mine de ressources que les siècles n'ont pu tarir. Il est une observation qui trouve ici sa place : si l'on jette un coup d'œil sur les révolutions qui se sont opérées sur la surface du globe depuis les temps historiques ou traditionnels jusqu'à nos jours, on reconnaît que partout la nature a dû se soumettre à l'empire des sociétés humaines. En effet, l'homme, par son industrie ou par ses conquêtes, a modifié les climats à son avantage ou à son détriment. Dans les pays le plus anciennement civilisés, les progrès des cultures ont changé l'aspect de la végétation primitive; on a creusé des canaux, détourné le cours des rivières, desséché les marais, coupé des montagnes, aplani les inégalités du sol; on a fondé des villes opulentes; un chef a dicté la loi, et trop souvent l'esclavage le plus honteux a remplacé cette indépendance d'abord acquise à chacun. Ici, au contraire, de grandes nations ont disparu, des contrées jadis florissantes n'ont plus offert que des ruines et des tombeaux; on cherche en vain les fleuves et les cités dont l'histoire seule a conservé les noms; les oiseaux, les animaux et les plantes ont fui ces affreuses solitudes, où le mauvais génie a marqué son passage. Mais, au milieu de ces révolutions, il est une partie du globe, un de ses éléments constitutifs, qui n'a jamais changé : c'est la mer, toujours la même, libre, indépendante dans son immensité, abondante et intarissable dans ses productions, se montrant encore à l'homme d'aujourd'hui comme à l'homme d'autrefois, avec ses mêmes poissons, ses mêmes coquillages, avec toutes ses ressources en un mot, et toujours prête à satisfaire à ses besoins. Ainsi, les poissons que l'on pêchait au temps des Sésostris et des Pharaons dans les eaux du Nil et sur les côtes de l'ancienne Égypte abondent encore dans ces mêmes parages. Notre immortel Cuvier a reconnu, sur les dessins rapportés par les membres de l'institut du Caire, l'identité des espèces sculptées dans les grottes sépulcrales de Thèbes; et les poissons embaumés de la fameuse collection de *Passalaqua* ont confirmé cette observation. Les thons que les colonies carthaginoises firent graver sur les médailles puniques de Cadix et de Carteia fréquentent les mêmes côtes, et s'y pêchent comme autrefois; ils continuent de parcourir en troupes nombreuses le littoral de la Méditerranée. Aristote, dont le génie, suivant l'expression du savant La Morinière, devinait en partie tout ce qu'il était réservé aux modernes de découvrir et de connaître, a décrit la marche de ce poisson le long des rivages, où on le pêchait plus particulièrement. L'étude de ces migrations, les pêcheries qui ont prévalu dans les mêmes parages, confirment encore les remarques du naturaliste grec. Les thons, comme au temps d'Aristote, se pêchent dans les îles de la mer Égée, à Samos, à Naxos, à Icarie, surnommée *ichthyoëssa* ou la *poissonneuse*; on en prend beaucoup encore dans le détroit de Messine,

dans le voisinage de Syracuse et de Tarente, de même qu'à Marseille, à Antibes, à Nice, dans toutes les anciennes colonies phocéennes, où l'on a conservé l'usage des madragues sur le modèle des Grecs. C'est dans ces filets de sparte que se prennent les thons aux époques des passages, lorsqu'en venant des côtes d'Espagne ils remontent vers la mer Ligurienne. La murène, que les Romains estimaient tant, qu'ils faisaient rechercher à grands frais pour l'engraisser dans des viviers, pullule encore dans les fonds rocailleux de la Méditerranée. Les marsouins, si respectés des pêcheurs de l'Ionie, et que la ville de Phocée adopta pour symbole, mais qui furent pourtant l'objet d'une pêche lucrative dans le moyen âge, sillonnent toujours les mers. Le saumon, vanté par Pline, et que les fleuves de l'Aquitaine fournissaient de son temps, se plaît encore aux embouchures de la Garonne et de l'Adour; et depuis que la grande pêche a pris tant d'extension, que les flottes de pêcheurs vont charger des poissons dans l'océan du nord, les innombrables phalanges de morues, d'encornets et de harengs, sont-elles moins nombreuses? ont-elles abandonné leurs rendez-vous habituels? chaque année ne viennent-elles pas alimenter par de nouveaux tributs une des branches les plus importantes de l'industrie maritime? Eh bien! les sardines, les merlans, les soles, les maquereaux, les aloses, sont dans le même cas, et il n'est pas une seule de ces espèces qui ait déserté ses parages accoutumés. Les crustacés et les coquillages nous offrent les mêmes exemples: ils habitent toujours les plages, les rochers, les fonds de sable et de vase, où de temps immémorial leur présence a été constatée. Nous ne finirions pas si nous voulions multiplier ces citations en faveur de la constante fécondité des mers, et de cette prodigieuse variété de ressources que la prévoyante nature a mises à la disposition des pêcheurs. Cependant, malgré la réalité de ces faits, il est des erreurs populaires qui se sont accréditées au point de devenir des croyances. Dès que quelques circonstances fortuites ont diminué le produit de la pêche dans un de nos ports, on a prétendu que la mer n'était plus aussi poissonneuse. L'esprit des bonnes gens a été plus loin: il y a trois ans qu'à Marseille un patron de barque m'assurait sérieusement que la pêche n'était plus abondante *depuis que Louis-Philippe s'était fait roi.* Les récoltes manquent, le pays est perdu, le gibier est devenu rare, tel est l'éternel refrain des laboureurs et des chasseurs. Ensuite, par une fausse analogie, on a jugé la mer comme la terre, sans se rendre compte de son immutabilité, sans réfléchir que les phénomènes qui se passent dans ses profondeurs sont indépendants de ceux qui s'opèrent sous nos yeux, sans vouloir comprendre, enfin, que les lois de la permanence et de la multiplication des espèces agissent dans ce fluide sous l'influence d'un autre milieu, et qu'elles ne peuvent être troublées par les mêmes causes. — L'origine de la pêche, nous l'avons déjà dit, remonte aux premiers temps de la civilisation. Le vieil Homère, dans son *Odyssée* (l. XXII, v. 384), parle de la pêche au hameçon, et de celle au filet: il compare les amants de Pénélope expirants aux poissons qui palpitent en tas sur le rivage où les pêcheurs viennent de vider leurs rets. Hésiode place sur le bouclier d'Hercule un pêcheur attentif, prêt à jeter ses filets sur des poissons que poursuit un dauphin (*Scut. Hercul.*, v. 212). — « Sous les Grecs, dit l'illustre auteur de l'histoire naturelle des poissons, l'art de la pêche devint une industrie des plus lucratives: on fit dans les lieux favorables de grands établissements de salaison, qui se transformèrent ensuite en villes opulentes. Byzance et Synope fleurirent surtout par cette cause, et ce fut l'abondance des poissons qui valut à Byzance le nom de *corne dorée*. Les particuliers faisaient à ce commerce des fortunes rapides; et les anciens comiques se sont moqués plusieurs fois d'un marchand de salines nommé Chérépide, devenu citoyen d'Athènes, et dont le fils dépensait en débauches la

fortune que ce père laborieux avait amassée. » Plus de quatre cents noms de poissons connus des Grecs sont parvenus jusqu'à nous, et ce chiffre suffit pour faire apprécier les progrès de leur pêche, et l'étendue de leurs connaissances en ichthyologie. — Les Romains se livrèrent aussi à la pêche avec ardeur, car ses produits étaient seuls capables de satisfaire le luxe effréné de leur table. Varron, le plus érudit des historiens de Rome, et Colomelle, qui écrivit sous l'empereur Claude, parlent des viviers d'eau douce en usage du temps de Cicéron et d'Auguste. Après que de nouvelles conquêtes eurent accumulé les richesses dans la ville de Romulus, les heureux dominateurs, blasés sur toutes les jouissances, ne mirent plus de frein à leurs passions, et voulurent acheter les plaisirs à force d'excès. Licinius Muræna fut le premier qui fit construire sur les bords de la mer des viviers alimentés par l'eau salée. Les Philippus, les Hortensius et les plus riches patriciens suivirent cet exemple. Plusieurs de ces réservoirs avaient une forme monumentale; chaque espèce de poisson y avait son compartiment; on y élevait des turbots et des soles, des dorades, des sciènes, et toute sorte de coquillages; mais un grand nombre étaient plus particulièrement destinés à renfermer les murènes, qu'on faisait venir de tous les points de la Méditerranée. C'était dans ces viviers que les conquérants du monde pêchaient, pour ainsi dire, au plat. Hirrius, qui se rendit célèbre par ses folles dépenses, donna, dit-on, un repas à César dans lequel il fit servir six mille murènes prises dans ses étangs. Ces poissons, qu'on était parvenu à apprivoiser au point de les faire accourir à la voix de leur maître, étaient nourris abondamment, et prenaient un développement prodigieux. On serait tenté de révoquer le témoignage de l'histoire, si Sénèque n'avait confirmé dans ses écrits l'action atroce de Pollion, qui fit jeter ses esclaves dans ses viviers pour engraisser les murènes. Suétone nous apprend que la pêche de ce poisson se faisait principalement dans la mer de Sicile et de Carpathie. Elien et Oppien nous ont transmis des notions intéressantes sur la pêche de cette époque de gloire et de honte. Elle se faisait, comme chez les Grecs, le long du rivage ou en pleine mer: les compagnies de pêcheurs entreprenaient même de longs voyages, et avaient établi des pêcheries jusqu'au-delà des colonnes d'Hercule pour approvisionner la capitale du monde. Les instruments que l'on employait étaient le harpon, la ligne, le filet et la nasse: ainsi, l'on voit que, à cet égard, nous n'avons fait qu'imiter les anciens. La connaissance des différentes dispositions de l'air favorables à la pêche n'était pas moins appréciée par les pêcheurs d'alors que par ceux d'aujourd'hui: ils savaient profiter des heures du jour et de la nuit les plus propres, soit avant le lever soit après le coucher du soleil et de la lune. Ils mettaient un soin particulier dans le choix des amorces pour la pêche à la ligne; quand ces appâts étaient naturels, ils consistaient en petits poissons, en larves, vers ou insectes, quelquefois en poumons et en foies de porcs et de chèvres; on employait aussi les pourpres et les polypes, ou bien encore, on se servait des intestins d'animaux saturés d'extraits de myrte ou d'autres plantes aromatiques. Cassianus Bassus a décrit un grand nombre de recettes d'appâts dont les pêcheurs faisaient usage, et la variété de ces compositions était fondée sur la différence des appétits des poissons. On avait recours aussi aux amorces factices, et l'art d'imiter les mouches avec des plumes d'oiseaux n'a peut-être jamais été poussé si loin de nos jours, même en Angleterre. La pêche au flambeau, pendant la nuit, pour attirer le poisson à l'éclat de la lumière, n'était pas non plus négligée: il en est question dans les auteurs du temps. — Il paraît que les baleines et cachalots, qui pénétraient alors dans la Méditerranée, devenaient souvent la proie des pêcheurs. D'après les renseignements d'Oppien, cette pêche, bien qu'accidentelle, ressemblait beaucoup à

celle de nos *baleiniers* (*v.* ce mot). La ligne, que l'animal devait entraîner en plongeant, était garnie de grandes outres remplies d'air, à la manière des Kamtschadales. La description d'Oppien est remarquable par ses détails, et semble pleine de vérité. « Au moment de l'attaque, dit-il, le monstre s'enfonce dans les profondeurs de la mer, et les pêcheurs attendent avec anxiété l'instant de son retour. Des barques légères sillonnent la crête des vagues, et se portent rapidement vers le champ de bataille, où doit s'engager une lutte dont le succès va fixer tous les regards. On s'excite, on s'encourage au combat; un bruit confus règne sur la mer; il semble qu'il s'agisse d'une action générale; tous se dirigent sur le même point; armés de lances garnies d'un double fer, ils attaquent de nouveau la baleine; son sang ruisselle de tout côté, et la mer en est teinte jusqu'à une grande distance. Cependant, l'animal, semblable à un vaisseau qui brave la foudre, n'en fait pas moins tête à l'orage : d'un seul mouvement de sa queue, il écarte les barques dont il est entouré, et paraît braver tous les efforts des assaillants. Le moment décisif est arrivé; la baleine, blessée mortellement, inonde encore ses ennemis d'un déluge d'eau; mais rien ne peut plus ralentir leur ardeur : le monstre succombe, et reste immobile, comme un vaisseau pris dans un combat. Alors, les vainqueurs l'amènent à terre en poussant mille cris de joie.» (V. pour plus de renseignements, *Hist. des Pêches*, t. 1, p. 339 et suiv.). Nos baleiniers montrent-ils plus d'audace, et les annales de nos pêches nous donnent-elles de meilleures descriptions? — Les Romains mettaient en pratique tous les moyens qu'ils avaient à leur disposition pour se procurer une pêche plus abondante et plus variée : Suivant Polybe, celle de l'espadon se faisait au nœud coulant, vers le promontoire de Scylla. On le pêchait aussi dans la mer Tyrrhénienne, et sur les côtes de la Gaule narbonaise. Les barques qu'on employait à cet effet étaient imitées des Grecs, taillées en forme d'espadon, peintes aux couleurs de ce poisson, avec un rostre alongé et pointu. On attaquait l'espadon avec des harpons et des dards; et les poésies d'Horace nous ont appris les préférences que les gourmets de Rome avaient pour cette espèce. — Les poissons de Syrie, d'Égypte, des îles de Rhodes et de Crète, étaient conservés dans des étangs artificiels, afin de les avoir sous la main, et de pouvoir en disposer au besoin. Caton l'ancien, tuteur des enfants de Lucullus, retira un prix considérable des innombrables espèces qui peuplaient les viviers de leur père. En un mot, la sensualité romaine profita de toutes les ressources : lorsqu'une espèce estimée était exclusive à certain parage, on la faisait pêcher vivante pour en peupler les mers d'Italie. Ainsi, Optatus Celer, affranchi de l'empereur Claude, rapporta des côtes de l'Archipel des scares auxquels il rendit la liberté dans le golfe de Naples et aux embouchures du Tibre, et qu'on relâcha ensuite pendant cinq ans toutes les fois qu'ils tombaient dans les filets. — Les thons et les pélamides se pêchaient dans les madragues ou tonnares : ces immenses filets étaient placés à demeure vers les bouches du Bosphore, et le long des côtes de l'Italie et de la Sicile. Strabon mentionne plus particulièrement les madragues de l'île d'Elbe. — La protection que les Romains accordèrent à la pêche avança beaucoup ses progrès; mais, parmi les causes qui la mirent le plus en faveur, on doit citer d'abord la loi *Licinia*, par laquelle il était prescrit de ne manger, en certains jours de l'année, que du poisson salé et de la viande sèche; puis la fête des pêcheurs, qu'on célébrait en grande pompe le m des nones de juin (*Festus Pompeius*, XIV.). — L'invasion des Barbares anéantit cette industrie, qu'on avait poussée si loin sous les empereurs : la pêche resta confinée le long des côtes, et ne fut plus exercée, pendant plusieurs siècles, que pour subvenir aux besoins des habitants du littoral. Les Slaves, qui, dès long-temps, sacrifiaient à leur dieu Pærdoyti, le

protecteur des marins et des pêcheurs, et à Curch, qui présidait aux lacs et aux fleuves, transmirent leur goût pour la pêche aux peuples du Nord. Le culte qu'on rendait à ces divinités dans l'île de Rugen ne fut aboli qu'en 1249. On sait, d'après les traditions et quelques passages des odes de l'Edda, que les Slaves furent les premiers qui s'adonnèrent à la pêche du hareng dans les mers de la Scandinavie, bien que le plus ancien titre qui fasse mention de cette pêche ne date que l'an 709. C'est vers cette époque que l'histoire du moyen âge nous fournit le premiers renseignements sur la pêche des phoques par les Norwégiens et les Écossais. Plus de trois siècles auparavant, les Basques allaient pêcher la baleine à la hauteur du cap Finistère. Les ordonnances de Ramirez, archevêque de Compostelle, qui fixèrent le prix du poisson, prouvent que la pêche avait déjà fait des progrès sur la côte occidentale d'Espagne vers le commencement du XIIe siècle. Dans le XIIIe siècle, les religieux de Beauport obtinrent le privilége d'une pêcherie de congres près de St-Brieuc, et plus tard (1272), Jean IV, duc de Bretagne, rétablit les marchands de Bayonne dans la possession et la jouissance d'une sécherie de poisson sur le territoire de Saint-Matthieu. Les actes qui se réfèrent à la pêche de la morue remontent à la fin du IXe siècle. D'après Schoning, on pêchait ce gade dans les eaux de l'île de Helgeland en 888, mais cette pêche, comme celle des autres poissons du nord, n'acquit de l'importance qu'après que les Norwégiens eurent conquis l'Islande. — Une ordonnance de Charles VI, en date de 1415, prouve que la pêche du maquereau était alors très abondante, puisqu'on les vendait au cent et au millier dans les marchés de Paris. Dans ce temps-là, l'Espagne retirait aussi de très grands avantages de la pêche des auriols. — Les progrès du christianisme, le pouvoir du clergé et la prépondérance des idées religieuses contribuèrent beaucoup au développement de la pêche dans le moyen âge. Les Juifs n'avaient fait aucun cas de cette industrie, mais les chrétiens la tinrent en honneur. « Les disciples de Jésus-Christ, observe La Morinière, et une partie des apôtres étaient pêcheurs; le premier des chefs visibles de l'église n'avait pas eu d'autre profession ; aussi le royaume du ciel est-il comparé, dans saint Matthieu, à une seine que l'on jette dans la mer, et que l'on tire ensuite sur le rivage. Le pêcheur choisit les poissons de bonne qualité et rejette les mauvais hors du filet. » — Après que la conquête de l'Amérique, eut ouvert la porte à la navigation de long cours, une connaissance plus pratique des mers vint donner une impulsion nouvelle à la grande pêche. C'est donc à partir du XVIe siècle que commencèrent les progrès d'une industrie qui contribua si puissamment à l'agrandissement des marines européennes, et devint ensuite, avec le développement des relations commerciales, une source de richesses pour les spéculateurs. — Après l'exposé que nous venons de faire de la pêche des anciens, et les renseignemens que nous avons donnés sur celle du moyen âge, nous aurions voulu tracer la marche et suivre l'accroissement de cette industrie dans ces trois derniers siècles, en indiquant les améliorations et les moyens pratiques mis en œuvre par les peuples modernes; mais chacune des branches les plus importantes de l'art de la pêche devant être traitée à fond dans des articles spéciaux (*v.* Corail, Baleine, Hareng, Marsouin, Morue, Perle, etc.), nous terminerons par quelques considérations générales dont nos lecteurs sauront apprécier la portée. — La pêche n'a pris un véritable accroissement que dès l'instant où l'intervention des gouvernements et leur puissante protection l'ont élevée au rang des plus grands commerces. Les progrès de la pêche aux alentours de Terre-Neuve et du Grand-Banc ont été très tardifs; plusieurs siècles s'écoulèrent avant que l'on songeât à tirer un parti avantageux de la mine d'inépuisables richesses que le hasard avait fait découvrir dans ces parages, et dont quatre ou cinq nations se

disputèrent ensuite le partage. En 1497, le Vénitien Jean Gabot, envoyé par Henri VII d'Angleterre à la recherche d'un passage qu'on présumait devoir conduire à la Chine par le nord-ouest, reconnut une île qu'il appelait *Prima-Vista*, et pourtant cette nouvelle terre, dont la possession devait être plus tard pour la Grande-Bretagne un des principaux fondements de sa puissance maritime, ne fut colonisée que bien longtemps après sa découverte. Les chartres octroyées par Henri VII pour y fonder des pêcheries ne produisirent d'abord aucun résultat, et les Anglais ignorèrent pendant plus d'un siècle les immenses ressources qu'ils pouvaient tirer de leur *Newfoundland*. Le voyageur Hore, qui y aborda en 1536, manqua y périr de disette avec tous ses compagnons, faute d'y trouver des moyens de subsistance quand le poisson pululait autour de lui. Le Grand-Bane, cette station que les bandes innombrales de morues semblent avoir choisie pour leur rendez-vous, ne fut bien connu qu'au commencement du seizième siècle, lorsque le Portugais Corte-Real signala pour la première fois cette mine féconde aux pêcheurs européens. En 1540, après que François Ier eut fait explorer ces parages, d'abord par J. Verazzono, puis par Jacques Cartier de St-Malo, le meilleur marin de son temps, quelques navires français commencèrent à s'adonner à la pêche de la morue sur les attérages de Terre-Neuve; mais les établissements sédentaires qu'on tenta de fonder sur le littoral n'eurent pas dans le principe tout le succès qu'on s'était promis. Ce fut seulement sous le règne de Henri IV que le ministre Sully favorisa de tout son pouvoir la pêche de la morue, en la plaçant sous la protection immédiate du gouvernement. Les Anglais mêmes n'acquirent leur prépondérance dans les mers du Nord qu'après que le célèbre Drake en eut chassé les Espagnols et les Portugais; leur prise de possession à Terre-Neuve ne date qu'à partir de cette guerre de flibusterie, en 1585. Au commencement de l'année 1612, l'île ne comptait encore que soixante-deux colons, et le nombre de navires pêcheurs s'élevait au plus à une cinquantaine. Aujourd'hui, cette pêche emploie annuellement en France 400 navires, montés par 12,000 marins, et jaugeant 48,500 tonneaux environ; elle imprime un grand mouvement au commerce du cabotage par les transports multipliés auxquels elle donne lieu, contribue à l'activité de la navigation au long cours par les expéditions directes aux colonies d'Amérique, et procure un immense débouché aux divers produits de notre sol. —La pêche de la baleine, pour laquelle les Basques montrèrent tant d'activité et d'audace, à éprouvé plus de vicissitudes, et a pris moins de développement que la pêche de la morue. Dans le XIIIe et le XIVe siècle, on pêchait encore cet énorme cétacé sur les côtes de l'océan, mais, vers 1373, il fut pourchassé jusque dans le golfe de Saint-Laurent, et sur les côtes du Labrador. Le port de Saint-Jean-de-Luz fut long-temps le centre de l'industrie des Basques, et ne compta pas moins de 50 grands navires baleiniers jusqu'en 1636, que les Espagnols s'emparèrent de cette place; quatorze bâtiments arrivés du Groënland, et chargés d'huile de baleine, tombèrent en leur pouvoir. Cet événement, en anéantissant la marine Basque, détruisit l'industrie qui l'avait fait prospérer jusqu'alors. La France, depuis cette catastrophe, se vit enlever par les autres nations les produits d'une pêche aussi lucrative. En 1784, Louis XVI, voulant réveiller par l'exemple l'énergie des pêcheurs, fit armer à Dunkerque six navires destinés pour les mers du Nord, et cette entreprise fut couronnée d'un plein succès. En 1790, la France comptait déjà 40 baleiniers. Sous la république et l'empire, le gouvernement sembla se rappeler de temps en temps la pêche de la baleine, et rendit quelques arrêts qu'on inséra au bulletin des lois. La restauration favorisa cette grande industrie par des primes; plusieurs navires commencèrent à franchir le cap Horn.

Depuis 1830, la sollicitude du ministère de la marine ne s'est pas ralentie, et en 1835, le nombre des bâtiments baleiniers s'élevait à plus de soixante. Depuis le premier janvier 1836 jusqu'au 31 juillet de la même année, il est entré dans le port du Hâvre 17 baleiniers, qui ont rapporté ensemble 29,756 barils d'huile. En 1837, 18 navires effectuèrent leur retour dans le même port au mois de juillet et rapportèrent 36,000 barils, qui, calculés à 75 francs chacun, ont produit une somme de 2,700,000 francs. Une compagnie destinée à donner une nouvelle impulsion à la pêche de la baleine (Héroul, Paynaud et compagnie) vient de s'établir au Hâvre, il y a quelques mois. Nous ne saurions qu'applaudir à une pareille entreprise, qui, dirigée sur une vaste échelle, doit amener d'immenses résultats. Il est dans l'intérêt du gouvernement de la protéger de tous ses efforts, car c'est pendant la rude navigation des grandes pêches que se forment les bons matelots; c'est au milieu des dangers de ces expéditions lointaines que les équipages exercés bravent les tempêtes sur les mers orageuses; c'est dans cette sphère d'activité, d'audace et de résolution que se préparent les éléments dont la marine militaire doit se fortifier. Disons en concluant que la pêche, appelée à bon droit l'*agriculture de la mer*, donne plus de profit à ceux qui l'exploitent que les plus riches produits du sol. Il est une vérité que Francklin a popularisée : « Tout homme qui pêche un poisson tire de la mer une pièce de monnaie. » Ajoutons que celui qui pêche une baleine en tire un trésor.

S. Bestbelot.

Pêche (Législation de la). On peut distinguer trois sortes de pêche : la pêche fluviale, la pêche dans les étangs, la pêche maritime. La pêche fluviale est celle qui se pratique dans les fleuves, rivières, ruisseaux et cours d'eau quelconques. On compte quatre classes de cours d'eau : 1° les fleuves et rivières navigables et flottables ; 2° les rivières simplement flottables ; 3° les petites rivières qui ne sont ni navigables ni flottables ; 4° enfin, les ruisseaux et les torrents. Les deux premières classes appartiennent entièrement au domaine public, et nul ne peut acquérir sur les cours d'eau de cette espèce aucun droit d'usage. Les petites rivières, placées dans la troisième catégorie, restent au contraire dans le domaine privé des riverains, quant à tous les usages qu'ils en peuvent tirer ; enfin, les ruisseaux et les torrents sont entièrement placés dans le domaine privé. Quant aux eaux non courantes, certains lacs, à cause de leur étendue et de leur utilité, se rangent dans le domaine public, tandis que les étangs et les petits lacs appartiennent au domaine privé. Ces distinctions entre la nature civile des différentes eaux ont elles-mêmes servi de base aux lois et réglements sur la pêche fluviale. Le droit de pêche, que les lois romaines avaient toujours laissé commun, suivit pendant le moyen âge le sort de tous les droits particuliers dont se compose le droit de propriété lui-même ; il était passé avec plus ou moins d'étendue, selon les lieux, entre les mains des seigneurs féodaux ; deux anciennes ordonnances, l'une de 1515, et l'autre de 1597, premiers indices dans cette matière de la tendance qui ramenait à l'unité la multiplicité féodale, établirent divers réglements généraux concernant le droit de pêche, et le mode de l'exercer ; plus complète et plus hardie, celle de 1669 rangea pour la première fois les fleuves et rivières selon la classification indiquée plus haut, attribuant à l'état le droit de pêche dans les rivières navigables, et dans les rivières non navigables, le donnant, ou plutôt le laissant aux seigneurs hauts justiciers, ou aux seigneurs de fiefs. La loi du 4 août 1789 comprit dans la chute générale de la féodalité le droit exclusif de la pêche, qui, aux termes d'un décret du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), devint libre et permise à chacun, aussi bien dans les rivières navigables que dans les rivières ordinaires. Cette liberté absolue entraina de si graves abus qu'un arrêté du 6 mes-

tidor an VI (16 juillet 1798) remit en vigueur onze articles de l'ordonnance de 1669, concernant la conservation de la police de la pêche. Enfin, la loi du 14 floréal an X (4 mai 1802), restitua au domaine le droit exclusif de pêcher dans les rivières navigables. Quant au droit de pêche dans les rivières non navigables, il résulte d'un avis du conseil d'état du 30 pluviose an III (19 février 1805) que la loi du 4 août 1789 l'a transmis des seigneurs aux propriétaires riverains. Tel était l'état de la législation de la pêche, lors de la promulgation de la loi sur la pêche fluviale (15 avril 1829). Aujourd'hui, le droit de pêche s'exerce au profit de l'état dans les fleuves, rivières, canaux et contre-fossés navigables ou flottables avec bateaux, trains ou radeaux; ainsi que dans les bras, noues, boires et fossés dans lesquels on peut en tout temps pénétrer librement en bateau de pêcheur; dans toute autre rivière ou canal, les propriétaires riverains ont chacun de leur côté le droit de pêche jusqu'au milieu du cours de l'eau. Des ordonnances royales déterminent les parties des fleuves ou rivières et les canaux où le droit de pêche s'exerce au profit de l'état, ainsi que les limites de la pêche fluviale et de la pêche maritime dans les rivières et fleuves affluant à la mer. Ce sont également des ordonnances royales qui fixent les temps, saisons et heures pendant lesquels la pêche est interdite; les procédés et les modes de pêche qui, étant de nature à nuire au repeuplement, doivent être prohibés, l'espèce et la dimension des filets, selon les poissons et les localités. Toutes les dispositions prescrites par la loi pour la conservation et la police de la pêche sont obligatoires, aussi bien dans les petites rivières, ruisseaux, ou cours d'eau quelconques, que dans les fleuves et rivières soumis au domaine public, de telle sorte que, même sur leur terrain et dans les limites de leur droit, les propriétaires riverains sont tenus de s'y conformer. Les délits commis en contravention à la loi dont nous venons de rapporter les dispositions principales, poursuivis, soit à la requête des agents de l'autorité, soit à celle des fermiers de la pêche, des porteurs de licence, ou des riverains, sont soumis aux tribunaux correctionnels. La pêche dans les étangs n'est soumise à aucune des règles qui viennent d'être exposées: les étangs étant tout-à-fait dans le domaine privé, le propriétaire reste libre de les faire pêcher quand et comme il le juge convenable. La pêche maritime se pratique en pleine mer, sur les côtes et dans la partie des fleuves et rivières affluant à la mer, qui n'est point soumise aux lois sur la pêche fluviale. Les principes généraux en matière de pêche maritime ont été posés par le titre V de l'ordonnance de la marine du mois d'août 1781, qui déclare la pêche libre, tant en pleine mer que sur les grèves, et qui trace certaines règles applicables, tant à l'espèce des filets qu'il est permis d'employer à chaque genre de pêche qu'aux temps, saisons et heures pendant lesquels la pêche est prohibée. Depuis l'ordonnance de 1781 un grand nombre d'ordonnances et de lois ont tracé avant et après la révolution les règles spéciales qu'on est tenu de suivre dans la pêche de certains poissons; ces dispositions sont assez diverses, et surtout assez multipliées pour qu'il soit impossible d'en présenter le résumé, et fastidieux d'en offrir le détail. CH. LEMONNIER.

PÉCHÉ (du mot hébreu *peschab*, ayant la même signification). Les théologiens définissent ordinairement le *péché* en général une désobéissance à Dieu, ou une transgression de la loi de Dieu, soit naturelle, soit positive. Ils distinguent le *péché actuel* et le *péché habituel*. Le premier est celui que nous commettons par notre propre volonté en faisant ce que Dieu nous défend, ou en omettant de faire ce qu'il nous commande; le second est la privation de la grâce sanctifiante, de laquelle un *péché* grave nous dépouille: c'est celui qui nous jette en *état de péché*, état opposé à l'*état de grâce*. De cette espèce est le *péché originel*, avec lequel nous naissons, à cause du *péché*

d'Adam, par lequel lui et sa postérité ont été privés de la grâce sanctifiante et du droit à la béatitude éternelle. — Parmi les *péchés actuels*, on distingue les *péchés de commission*, qui consistent à faire ce que la loi défend, et les *péchés d'omission*, qui consistent à ne pas faire ce qu'elle ordonne ; *péchés* de pensée, de parole, d'action ; *péchés* contre Dieu, contre le prochain, contre nous-mêmes ; *péchés* d'ignorance, de faiblesse, de malice, d'habitude, etc., termes tous faciles à comprendre. — Un *péché actuel* peut être ou *mortel* ou *véniel* : le premier est celui qui nous prive de la grâce sanctifiante, vie de notre ame, sans laquelle nous languissons dans un état de mort spirituelle : on dit de l'homme dans cet état qu'il est ennemi de Dieu, esclave du démon, sujet à la damnation éternelle : ainsi s'exprime l'Écriture-Sainte. Le *péché véniel* est une faute moins grave, qui ne détruit pas en nous la grâce sanctifiante, mais qui l'affaiblit ; qui ne mérite pas une peine éternelle, mais un châtiment temporel. Cette distinction est fondée sur l'Écriture-Sainte, qui établit une différence entre les *pécheurs* et les *justes*, et qui dit cependant qu'aucun homme n'est sans *péché* : il faut donc qu'il y ait des *péchés* qui ne nous dépouillent point de la grâce sanctifiante, et que Dieu pardonne aisément à notre faiblesse. — Il n'est pas toujours aisé de juger si un *péché* est *mortel* ou s'il n'est que *véniel* : il faut considérer le degré d'importance du précepte violé, la tentation plus ou moins forte, la faiblesse plus ou moins grande du *pécheur*, le scandale et le préjudice qui peuvent en résulter pour le prochain ou pour la société. Ordinairement nous sommes incapables d'en juger pour nos propres fautes, à plus forte raison pour celles d'autrui. Les stoïciens prétendaient que tous les *péchés* étaient égaux. Cicéron, dans ses *Paradoxes*, démontre l'absurdité de cette opinion. « Le *péché*, dit Mlle de Scudéry, ne laisserait pas d'être *péché* sans loi ; mais il est encore plus connu par la loi et devient même plus *péché* et plus extrêmement *péché*. » « Je hais, dit Saint-Évremond, ces gens chagrins qui mettent du *péché* à tout, et ces docteurs faciles et complaisants qui n'en mettent à rien. S'affliger du *péché* et en gémir, ce n'est pas le haïr comme le hait Dieu, qui n'en est ni affligé ni contrit, et qui le permet, quoiqu'il puisse l'empêcher. » « Nous voudrions bien jouir, dit Fléchier, des plaisirs que le *péché* donne sans en craindre les châtiments. — Dans les princes, ajoute-t-il autre part, le penchant au *péché* est fortifié par la facilité de le commettre et par l'impunité après l'avoir commis. » — La première proposition condamnée dans Quesnel est conçue en ces termes : « Que reste-t-il à une ame qui a perdu Dieu et sa grâce, sinon le *péché* et ses suites,... une impuissance générale au travail, à la prière, à toute bonne œuvre ? » Suivant cette doctrine, l'homme en état de *péché mortel* ne peut plus rien faire qui ne soit un nouveau *péché*. C'est mal à propos que l'Écriture-Sainte exhorte les *pécheurs* à prier, à faire des aumônes et d'autres bonnes œuvres, afin d'obtenir de Dieu leur conversion. Jamais doctrine n'a été plus fausse et n'a mieux mérité d'être proscrite (*v.* PÉNITENCE). — Au figuré et proverbialement, dire de quelqu'un les sept *péchés* mortels, c'est en dire beaucoup de mal. Un *péché* mignon, c'est une habitude invétérée : la paresse est son *péché* mignon. *Péché* caché est à demi pardonné, signifie : éviter le scandale, c'est diminuer le mal. Rechercher les vieux *péchés* de quelqu'un, c'est rechercher sa vie passée dans de mauvaises intentions. A tout *péché* miséricorde, veut dire : il faut avoir pour tout le monde de l'indulgence.

PÉCHEUR se prend dans plusieurs sens : il signifie, 1° celui qui est capable de *pécher* : tout homme en ce sens est *pécheur*, dit le psaume 115 ; 2° celui qui est enclin au *péché* : nous naissons tous *pécheurs* ou portés au *péché* dans cette acception ; 3° celui qui est souillé par le *péché* : c'est l'aveu du publicain : Seigneur, soyez-moi propice, à moi, *pécheur* ; 4° celui qui est dans l'habitude du

péché, et qui persévère dans l'impénitence; David dit aux hommes de cette espèce : Dieu perdra tous les *pécheurs* ; 5° les idolâtres, ainsi désignés par les Juifs : Nous sommes nés Juifs, disait saint Paul, et non *pécheurs*, gentils; 6° enfin, un homme engagé dans un état qui est une occasion continuelle de *péché* : Les *pécheurs*, les publicains, dit saint Luc, prêtent à intérêt à d'autres *pécheurs*. « Il ne faut pas, dit Fléchier, endormir le *pécheur* par de fausses espérances, ni l'effaroucher par des sévérités indiscrètes. Il faut être inexorable au *péché*, mais humain au *pécheur*. » Molière a dit :

> Les vrais dévots de cœur sont aisés à connaître,
> Jamais contre un *pécheur* ils n'ont d'acharnement :
> Ils attachent leur haine au *péché* seulement.

—On dit proverbialement : Dieu ne veut pas la mort du *pécheur*, c.-à-d. il ne faut pas être inexorable pour ceux qui *pèchent*. L'abbé B. M.

PÉCULAT, terme de jurisprudence criminelle chez les Romains, était le vol de deniers publics par les fonctionnaires qui en avaient la perception, le maniement ou l'administration. On peut voir à l'article CONCUSSION (t. XVI, p. 88) la différence qui existait entre ces deux crimes. Cicéron, dans le plaidoyer *pour Roscius d'Amérie*, nous apprend que le contribuable qui fraudait le trésor public était aussi taxé de péculat. Le mot latin *peculator* a même été adopté par des néologues, et *péculateur* se trouve aussi bien dans le dictionnaire qui porte le nom de Rivarol que dans la *Néologie* de Mercier, qui même ajoute cette réflexion, sans doute triviale de son temps, mais qui n'aurait plus d'application aujourd'hui, que tous les fonctionnaires sont si intègres et si purs : « *Péculateur*, dit le malin auteur du *Tableau de Paris*, voleur de deniers publics : on en ferait de nos jours une espèce de vocabulaire. Quelle serait la lettre qui donnerait le plus? » Mais laissons les péculateurs de la convention et du directoire pour revenir à ceux de Rome.—L'étymologie de *péculat* est *pecus* (troupeau), tant parce que la monnaie (*pecunia*), chez les Romains, portait pour signe une brebis, que parce que dans l'origine la peine prononcée contre le péculat consistait en une amende en bétail. Le *maximum* était deux brebis et trente bœufs. Long-temps, les mœurs romaines se conservèrent pures, et il n'y eut pas de loi contre le péculat. « Quand ce crime commença à paraître, dit Montesquieu, il fut trouvé si infâme que d'être condamné à restituer ce qu'on avait pris fut regardé comme une grande peine, témoin le jugement de Scipion-l'Asiatique (*Esprit des lois*). » C'était l'an de Rome 561. Mais les choses ne tardèrent pas à changer sous ce rapport. Scipion-l'Asiatique ne manqua pas d'imitateurs, et l'on vit se multiplier les lois sur le péculat, intitulées *De pecuniis repetundis*. Dans les derniers temps de la république, on en compte six dans un espace de moins de 80 ans, savoir : les lois *Calpurnia* (portée par le tribun L. Calpurnius Piso, l'an de Rome 605), *Junia*, *Servilia*, *Cornelia* (rendue par Sylla), *Acilia*; enfin, la loi *Julia*, rendue par Jules-César dans son premier consulat (an de Rome 695). Elle fut la plus sévère de toutes, et une partie de ses dispositions se retrouvent dans les *Pandectes*. L'histoire nous apprend de reste combien ces lois furent impuissantes. Dans les premiers temps, la connaissance du crime de péculat n'appartenait point à des juges particuliers; la loi l'attribuait au préteur ou au consul. Mais depuis, les crimes capitaux et les crimes d'état, parmi lesquels est le péculat, furent dévolus à quatre préteurs chargés de faire les recherches appelées *quæstiones perpetuæ*. Ce changement arriva l'an de R. 605, en vertu de la loi *Calpurnia*. Cependant, on nommait de temps en temps des commissaires extraordinaires pour connaître ce crime; enfin, le peuple lui-même, dans ses assemblées, jugea quelquefois des accusés de péculat, entre autres les deux Scipion, l'Africain et son frère l'Asiatique. Dans nos codes, les crimes qui répondent au péculat sont qualifiés de *soustraction* ou de *détournement de*

fonds. (*V.* le code penal, liv. III, tit. 1er, art. 169 à 173). C. D—s.

PÉCULE (du latin *peculium*), était chez les Romains le bien que celui qui était en puissance d'autrui, e.-à-d. le fils de famille où l'esclave, pouvait acquérir par sa propre industrie avec la permission et sans le secours de son maitre. Le père ni le maître n'avaient aucun droit sur le pécule de son fils ou de son esclave. Le pécule de l'esclave se formait aussi des économies qu'il pouvait faire sur les quatre boisseaux de blé, les cinq deniers (environ 3 fr. 60 c.), et les autres denrées que son maître était tenu de lui distribuer par mois. Avec la permission du maître, l'esclave plaçait son pécule à intérêt, ou quelquefois il achetait pour lui-même un esclave, dont il employait les travaux à son profit. Cet esclave, qui était la propriété d'un autre esclave, était appelé *servi vicarius*, ce qui peut se rendre par *vice-esclave*. On peut consulter à ce sujet Horace, Martial, Plaute et Cicéron. Le *vice-esclave* faisait partie du *pécule* que les esclaves employaient à racheter leur liberté. Cicéron assure qu'un esclave industrieux et sobre pouvait en six années gagner l'argent nécessaire à son rachat. A certaines époques, les esclaves étaient obligés de faire des présents à leurs maîtres, et ces despotes cupides ne dédaignaient pas de recevoir le produit de ces médiocres réserves, faites pour ainsi dire once à once sur la subsistance mensuelle de leurs malheureux serviteurs (*Ex eo quod de demenso suo unciatim comparserint*), dit Térence dans le *Phormion*. Quelquefois, il existait un accord entre le maître et l'esclave, par lequel le premier s'engageait à rendre au dernier sa liberté, dès que celui-ci lui aurait payé une certaine somme. Cet accord se trouve plusieurs fois relaté dans Plaute. Les Romains, regardant comme abjects certains négoces de détail, en chargeaient leurs esclaves, qui, par ce moyen, grossissaient facilement leur pécule; mais le maître était jusqu'à un certain point responsable des opérations de son esclave. De là plusieurs *actions* spéciales dans la législation romaine. L'action dirigée contre un père de famille ou un maître pour raison des contrats faits par son esclave ou par son fils s'appelait *actio de peculio*, ou *actio in rem verso*, si le contrat émané de l'esclave avait tourné au profit du maître; et *actio jussu* si l'engagement avait été fait d'après l'ordre de celui-ci. Ces détails et d'autres que je pourrais ajouter, prouvent avec quelle sollicitude la loi romaine avait cherché à garantir les droits que l'humanité ne pouvait refuser à des esclaves; mais il ne faut pas se faire illusion; ces lois étaient souvent éludées, et bien que l'état des esclaves dût partout être généralement semblable, cependant, leur existence dans les habitations dépendait de la volonté du maître et du genre d'occupations auxquelles on les employait. Les uns étaient traités avec justice et douceur, et voués à un service peu pénible, à des métiers lucratifs; les autres servaient dans les chaînes aux travaux de la campagne : *Catenati cultores*, dit Florus. Pline le naturaliste parle d'esclaves qui labouraient la terre, « les pieds et les mains chargés de chaînes, et le front marqué d'un fer rouge. » Assurément, le pécule de ces parias de l'esclavage se ressentait de l'iniquité cruelle du maître : de là ces révoltes qui mettaient en lumière l'héroïsme farouche d'un Salvius, d'un Athénion ou d'un Spartacus. — Le mot *pécule* s'emploie encore aujourd'hui, dans le même sens que chez les Romains, dans les colonies européennes qui ont conservé des esclaves. Enfin, on appelait *pécule* les épargnes d'un religieux. A sa mort, elles revenaient à son abbé. — *Pécule* se dit proverbialement pour exprimer les épargnes amassées sou à sou par un subalterne laborieux, rangé, économe. Combien, par exemple, les jeux de bourse n'ont-ils pas en France absorbé de pécules! Qui pourrait compter le nombre des domestiques à gages, des portiers, des petits employés de Paris et des départements qui ont vu s'évanouir en fumée leur modeste pécule placé sur les fonds

des cortès ! Leur tort est d'avoir cru au triomphe d'une cause plus populaire peut-être dans notre France qu'en Espagne : tort pardonnable sans doute, mais assez chèrement payé. Il est peu de grands banqueroutiers qui n'entraînent dans leur ruine vraie ou supposée le pécule de leurs serviteurs et de leurs subordonnés. Nos caisses d'épargnes sont aujourd'hui, pour la classe ouvrière, le moyen le plus moral et le plus sûr de placer avec avantage leur pécule. CH. DU ROZOIR.

PÉDAGOGUE, PÉDAGOGIE. Le premier de ces deux mots, empruntés à la langue grecque (*pais*, enfant, *agô*, je conduis), désigne une fonction, celle de conduire les enfants ou de les élever; le second, une science, celle des principes à suivre dans l'éducation de l'enfance ou de la jeunesse. Nous parlerons d'abord des fonctions du pédagogue, ensuite de la science, de la pédagogie. — Les anciens, les Grecs et les Romains, prenaient le titre de *pédagogue* dans un sens moins élevé que nous. Ils le donnaient à l'homme chargé de surveiller et de suivre à l'école les garçons à partir de l'âge de sept ans. Ce pédagogue n'était d'ordinaire que le plus éprouvé des esclaves; souvent aussi c'était celui qui, par ses empressements, avait le mieux su gagner l'affection des parents. Quelquefois même c'était celui qu'on pouvait le moins employer à autre chose. Périclès, par exemple, choisit pour le pédagogue d'Alcibiade un serviteur incapable de tout autre travail. Plutarque, dans son *Traité de l'éducation*, nous apprend qu'on prenait communément pour cette tâche les esclaves les plus fatigués et ceux dont on avait payé le prix le moins élevé. Le pédagogue n'était pas chargé seulement de conduire son élève auprès de ses maîtres et au gymnase, il l'accompagnait partout, et lui servait à la fois de conseiller et de valet. Il n'avait cependant pas le droit de le châtier. Quelquefois néanmoins on donnait aux jeunes gens un substituteur proprement dit et investi de plus de pouvoirs. D'autres fois le hasard amenait de bons choix : c'est ainsi que le célèbre Diogène fut l'esclave-pédagogue de Xéniade de Corinthe. Chez les Romains, qui empruntèrent aux Grecs presque tout ce qui touchait à l'instruction et à l'éducation, les usages dont nous venons de parler se modifièrent un peu. Le *pædagogus* ou *custos* d'un jeune Romain le conduisait même au spectacle, s'y plaçait à côté de lui et y entremêlait de ses réflexions la pièce qu'on jouait. Souvent il s'arrogeait, à ce qu'il paraît, à la faveur de sa supériorité dans la langue grecque ou de sa vieillesse, une autorité assez fâcheuse pour son élève. Le jeune Romain de famille opulente avait plusieurs serviteurs attachés à ses pas. Celui qui lui portait ses livres dans une sorte de boîte était appelé *capsarius*. On nous apprend que le surveillant de Claude se nommait vulgairement *superjumentarius servus*. On désignait sous le nom de *comes* celui de ces serviteurs qui avait l'autorité principale. Dans les derniers temps de la Grèce, à l'époque de la décadence du paganisme, le mot de *pédagogue* devint synonyme de celui d'*instituteur* (*paideutès*) et de *sophiste*. Dans les temps modernes, ce mot a reçu deux acceptions principales, il désigne d'abord celui qui enseigne des enfants et qui a soin d'une éducation, ensuite celui qui, sans en avoir le droit, censure les actions et les discours des autres. La première de ces deux acceptions était tombée, et dans ce sens, le mot *pédagogue* ne s'employait plus guère que par dérision; mais la science de la *pédagogie* est venue le relever. Il est vrai qu'aujourd'hui même on n'attache pas encore au mot *pédagogue* toutes les idées qu'il exprime naturellement, mais déjà celui de *pédagogie* est toujours pris en bonne part, et il ne faut pas mettre en doute qu'il ne parvienne bientôt à couvrir le premier de son pavillon. — Le mot *pédagogie*, qu'on a confondu quelquefois avec celui de *pédagogique*, qui ne s'emploie pas substantivement, est la science de l'éducation. Le *Dictionnaire de l'académie* dit que, dans certains pays, *pédagogie* signifie *établissement* d'instruction et

d'éducation publique, et qu'on dit fonder ou instituer une *pédagogie*, entrer à la *pédagogie*. Les pays où l'on s'exprime ainsi nous sont inconnus ; dans tous les cas ils ne peuvent être habités que par des Français. Les Allemands disent dans ce sens *pædagogium*, comme les Romains disaient *musium* pour *mouseion*. — Le mot de *pédagogie* ne peut et ne doit désigner que la science de l'instruction et de l'éducation. Cette science embrasse aujourd'hui l'ensemble des exercices et des études auxquels doit se livrer l'enfant, le jeune homme qui reçoit une éducation complète. Pour montrer ce qu'a été, ce qu'est encore ou ce que doit être cette science, nous traiterons succinctement du but, des principes, des diverses branches, de l'origine et des progrès de la pédagogie. Nous nommerons enfin sur les principaux ouvrages et les plus célèbres établissements pédagogiques. —Le but de la pédagogie est de donner le plus haut degré de l'instruction et de l'éducation par les méthodes les plus avantageuses. La pédagogie se distingue en deux parties, dont la première expose la théorie et traite des principes généraux de la science, et dont la seconde en fait connaître l'application et indique les voies ou moyens à suivre pour obtenir ensemble le plus haut développement des facultés physiques, morales et intellectuelles de la jeunesse. Cette science se décompose d'abord en deux grandes branches, l'instruction et l'éducation, qui chacune se subdivise à son tour. La première embrasse l'ensemble des lettres, des sciences et des arts; la seconde, l'éducation physique, morale et intellectuelle. L'une et l'autre peuvent être publiques ou privées. La pédagogie doit non seulement faire voir comment elles se donnent l'une et l'autre d'une manière générale ; mais, puisqu'il est impossible d'assurer à tous les enfants et à tous les jeunes gens le même degré d'instruction et d'éducation, elle doit encore montrer quel est pour les diverses catégories ou conditions de la société le degré qui convient à chacune d'elles. Elle doit donc traiter de l'éducation des garçons et de celle des filles, de celle du prêtre, du guerrier, du jurisconsulte, du médecin, de l'homme de lettres, de l'artisan, du laboureur, de l'ouvrier et du domestique, comme de celle du prince et du fonctionnaire public. Elle doit faire bien davantage ; elle doit déterminer le caractère qui convient à l'éducation nationale, et spécialement à l'éducation populaire. Puis, les mœurs ou les institutions d'un peuple données, elle doit enseigner quelles sont les doctrines qui peuvent le plus utilement présider à son enseignement public. En un mot, aux époques de haute civilisation, comme celle où nous sommes parvenus en France, rien, dans l'éducation générale, ne saurait être négligé. Rien ne saurait non plus y être stationnaire. Il y a dans le cœur et dans l'esprit des nations un mouvement continu, des modifications perpétuelles : la loi suprême du monde, celle du progrès, qui est la vie morale de l'humanité, l'a voulu ainsi : la pédagogie doit suivre cette vie morale sous toutes les formes, et, pour mieux l'atteindre sous chacune d'elles, elle doit se modifier sans cesse elle-même. De nos jours, où le jeu social est si animé, et, il faut le dire, si périlleux par les passions qu'il enflamme, il n'est pas de science plus grave que la pédagogie. Il n'en est pas dont on sente plus généralement le besoin de s'occuper, mais il en est peu dont les principes soient encore moins avancés. L'origine et l'histoire de cette science montrent l'importance qu'y ont attachée toutes les nations les plus célèbres. Elle est née avec les premiers états organisés; elle est fille des plus anciens législateurs et des plus grands philosophes politiques. Ce sont les Moïse, les Manou, les puissants pontifes de l'Égypte et de la Perse ; ce sont les Minos, les Lycurgue, les Solon, les Pythagore et les Platon, qui ont posé les principes de la pédagogie. Ces principes, on le conçoit, ont nécessairement varié suivant les destinées des mœurs et des institutions so-

ciales. Dans l'Inde, en Perse et en Égypte, la science de l'éducation nationale fut toute d'une pièce, essentiellement inspirée par la religion et puissamment dirigée par le sacerdoce. Elle fut plus militaire et plus politique chez les Grecs, surtout chez les Spartiates et les Athéniens, où les prêtres y demeuraient à peu près étrangers, où ce furent au contraire les magistrats civils, souvent même les rhéteurs, les sophistes, les démagogues et les philosophes qui s'en mêlèrent le plus. Il n'en fut pas de même chez les Romains et chez quelques nations barbares avec lesquelles Rome se trouva en contact avant la naissance du christianisme. Là, et surtout chez les Gaulois et chez les Germains, ce furent les prêtres et les femmes qui exercèrent sur la jeunesse la plus grande influence. Par le christianisme, l'éducation et l'instruction furent ramenées sous le principe religieux, sous lequel les maintint le génie des Charlemagne, des Grégoire VII et des saint Louis. Aussi les plus grandes choses comme les plus grandes institutions du moyen âge sont nées de l'action à la fois salutaire et forte de cet élément sacré. A la renaissance, le principe philosophique est venu se placer indépendant à côté du principe religieux, en attendant qu'il pût le dominer comme il en avait été dominé. De la lutte de ces éléments, l'un d'autorité, l'autre de discussion, est née la pédagogie moderne, et cette lutte a passé dans toutes les écoles, dans toutes les intelligences, dans les mœurs, dans les institutions. C'est en vain que Charles-Quint, Philippe II, Henri VIII, Élisabeth, les Stuarts, Richelieu et Louis XIV, soutenus de quelques-uns des plus grands écrivains et des plus puissantes institutions religieuses et politiques, ont combattu pour le principe d'autorité; plusieurs des plus grands philosophes des trois derniers siècles, des écrivains les plus éminents dans tous les genres, et sept grandes révolutions, l'ont emporté dans ce débat. C'est ainsi qu'a triomphé la science de l'éducation enseignée par Bacon et Montaigne, Locke et Rousseau, Basedow et Pestalozzi, soutenus par les publications de leurs nombreux sectateurs. Ces sectateurs furent nombreux, en effet; ils furent même haut placés dans tous les pays. En France, ce furent d'abord Descartes et Fénelon; puis Montesquieu et Voltaire; enfin, Turgot, LaChalotais, Malhesherbes, Necker, Diderot, D'Alembert et les autres encyclopédistes. En Angleterre, ce fut toute la légion des libres penseurs. En Allemagne, ce fut d'abord toute celle des rationalistes, des naturalistes, des déistes, Reimarus, Frédéric II et Lessing à leur tête; puis toute cette phalange de philanthropes et de pédagogues dont nous ne nommerons que Rochow, Resewitz, Campe, Salzmann, Jean-Paul, Fellenberg, Weiller, Schwarz, Niemeyer, Wagner, Ewald. L'Italie et l'Espagne prirent elles-mêmes leur part à ce mouvement, que Léopold jeta dans la Toscane et que de nombreuses traductions d'ouvrages français communiquèrent aux autres contrées des deux péninsules. — La science de l'éducation, dans tous ces débats, a-t-elle fait des progrès réels? est-elle maintenant très avancée? Elle est riche et elle est ambitieuse, mais elle n'est ni belle ni complète, car elle manque d'harmonie; elle est mixte comme l'état social qu'elle reflète. Qui dit mixte, dit impure. Elle est, en effet, toute meurtrie encore des longs débats d'où elle sort. La pédagogie attend de nous, non pas ses réformes dernières, mais des réformes sérieuses et des principes qui soient d'accord avec nos institutions et nos mœurs. Et il importe de les lui donner, car en vain on tenterait d'agir sur les générations vieillies dans toutes sortes de préjugés et d'hostilités; c'est dans les jeunes intelligences seules qu'on peut déposer le germe de cette union morale qui est la grande nécessité de l'époque. Telle est la pensée que suggère l'histoire de la pédagogie. Nous y ajoutons l'indication des principaux établissements qu'elle a créés. Chez les anciens peuples de l'Asie et de l'Afrique, ce fut le sanctuaire qui servit

d'école ; il n'y en eut pas d'autre : ce furent les colléges sacerdotaux de l'Inde, de l'Ethiopie, de l'Égypte, de la Perse, de la Chaldée, de la Judée et de la Phénicie, qui donnèrent l'éducation nationale et qui la donnèrent seuls. Chez les Grecs, il y eut entre le sanctuaire et l'école séparation et même scission. En effet non seulement l'école élémentaire, l'école de musique, le gymnase, la palestre, l'école de rhétorique et de philosophie, furent entièrement indépendantes de la religion, et à peu près indépendantes de l'état, mais il y eut de plus, et surtout à Athènes, des écoles de scepticisme, de pyrrhonisme, de matérialisme et même d'athéisme, à côté des écoles du spiritualisme, du polythéisme et d'une sorte de monothéisme. Les Lagides donnèrent à l'Égypte un institut célèbre, l'école d'Alexandrie, qui joignait à l'enseignement du Lycée et de l'Académie quelque chose des anciens colléges de Thèbes et de Memphis. A la vérité elle ne veillait pas à l'éducation de la jeunesse, mais elle était présidée par un prêtre, et à sa tête les rois eux-mêmes prenaient soin des intérêts de la religion. Les établissements littéraires de Rome acquirent peu d'importance ; ses écoles publiques étaient ou trop élémentaires, j'entends celles du peuple, ou trop positives, j'entends celles de droit et de médecine, pour prêter à quelque puissant mouvement d'idées. Quand vint le christianisme, il eut, dès les premiers siècles, ses écoles de catéchumènes, qui furent dans plusieurs villes des écoles savantes, et parmi lesquelles se distinguèrent bientôt celles d'Alexandrie, d'Antioche, de Césarée, de Jérusalem, d'Édesse, de Nisibis, de Constantinople, de Rome, de Carthage, de Lyon, etc. Puis vinrent les écoles des cathédrales ou les écoles épiscopales, qui paraissent avoir fleuri d'abord dans le midi de la Gaule et en Angleterre; que saint Boniface et Charlemagne multiplièrent plus tard en Allemagne et en France, d'une manière si glorieuse, et qui amenèrent enfin, depuis le XIIe siècle, ces universités que le moyen âge a léguées si nombreuses à notre admiration et à nos perfectionnements. Le moyen âge y avait joint en quelques lieux le collége et l'école populaire, auxquels le progrès général de la civilisation est venu apporter, dans les derniers temps, des améliorations si profondes et si nécessaires. Il était réservé à la France de donner au monde moderne l'école du pauvre (*v.* ÉCOLE CHRÉTIENNE), à l'Allemagne de lui donner l'école normale des élèves-maîtres ou maîtresses ; à l'Angleterre et à l'Amérique la salle d'asile ; à ces trois pays conjointement, les méthodes les plus ingénieuses et les plus éprouvées pour tous les degrés de l'enseignement primaire et secondaire. — Après avoir rappelé quels établissements la pédagogie à donnés au monde ancien ou moderne, il ne nous reste plus qu'à indiquer les meilleurs ouvrages qui ont été successivement publiés sur cette science. Ceux des anciens qui paraissent avoir conçu les systèmes les plus remarquables avant Platon n'ont pas écrit ; nous n'avons rien de Lycurgue ni de Solon ; rien de Pythagore, qui créa dans la grande Grèce une institution si célèbre et d'une portée telle que la politique se hâta de la détruire. Platon, dans ses *Traités de la république et des lois*, est plutôt philosophe et même poète que moraliste et homme d'état. Ses leçons furent ce que pouvaient être celles d'un aristocrate écrivant au milieu d'une démocratie, c.-à-d. des utopies. Les livres de politique et de morale qui nous restent d'Aristote donnent des directions beaucoup plus positives, mais contiennent-ils la pensée dernière de l'instituteur d'Alexandre ? Plusieurs lettres de Pline-le-Jeune, quelques chapitres de Tacite (*Vie d'Agricola*), le magnifique *Traité de l'orateur* par Quintilien, plusieurs pages des *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, et un grand nombre de traités de Plutarque, surtout celui *de l'éducation des enfants*, renferment également de sages conseils ; mais il n'y a, dans toutes ces pages, ni un système ni une esquisse de pédagogie. Dans la littérature du moyen

âge, nous ne signalerons que l'ouvrage de Vincent de Beauvais, le *Speculum majus*, que M. Schlosser a publié en 1819, avec des éclaircissements si précieux. C'est toutefois une encyclopédie plutôt qu'un ouvrage d'éducation. Dès la renaissance, il apparut un grand nombre de traités de pédagogie; on remarque surtout ceux d'Erasme (*De ratione studii et instituendi pueros*, *De ratione instituendi discipulos*), de John Colet (*Rudimenta grammatices*) et de Louis Vivès (*De ratione studii puerilis*). Ce n'étaient là toutefois que des vues présentées par des hommes de goût. Les *Essais* de Montaigne, le *Traité de l'éducation* de Locke, et celui de l'*éducation des filles* de Fénelon, marquèrent une ère nouvelle, celle du raisonnement philosophique joint au principe religieux. L'*Emile* de Rousseau créa une autre ère, celle du raisonnement philosophique seul. Ce fut cette voie-là que suivirent les Basedow, les Campe, les Salzmann, les Pestalozzi, et la foule de leurs disciples, dans ces nombreux ouvrages qui, après avoir jeté dans le sein de l'Allemagne un mouvement prodigieux, commencent à tomber dans un oubli profond, tandis qu'un ouvrage estimable de Niemeyer, la *Théorie de l'éducation*, qui est fondée sur les principes de Fénelon et de Locke, en est à sa neuvième édition. Un littérateur peu connu en France, Jean-Paul (Richter), et un philosophe dont le nom est souvent prononcé parmi nous, mais dont les ouvrages ne sont pas lus, Fichte, ont proposé, l'un dans son *Levanah*, l'autre dans ses *Discours à la nation allemande*, au milieu de beaucoup d'idées saines, des rêves qui remontent aux utopies de Platon. — En France, ce sont des femmes qui, dans les derniers temps, ont le plus écrit sur l'éducation, et l'on ne peut que citer avec honneur les ouvrages de Mmes de Genlis, Guizot et Necker de Saussure. Nous manquons toutefois d'un traité complet de pédagogie : c'est une grande lacune et une belle place à prendre. Celui qui voudrait l'occuper trouverait des indications précises dans les rapports de M. Cousin sur l'instruction publique en Prusse et en Hollande. Il en trouverait d'autres dans les ouvrages de Schwarz, qui s'est beaucoup occupé de pédagogie, et qui a publié en cinq volumes une *Théorie de l'éducation*, une *Histoire générale de l'éducation* et un *Traité de l'organisation des écoles*. Ce sont des travaux faits sans beaucoup de méthode et sans exactitude suffisante, mais dont l'auteur était animé des meilleurs sentiments de religion et de morale. Ils fourniraient d'utiles matériaux à celui qui saurait s'en servir avec intelligence et les comparer soigneusement avec les sources auxquelles ils ont été puisés. MATTER.

PÉDALES (musique). On appelle ainsi une tenue prolongée à la basse, et sur laquelle l'harmonie des accompagnement fait entendre une succession d'accords, étrangers pour la plupart à la note soutenue. Les meilleurs pédales sont celles dont la tenue devient alternativement note réelle et note accidentelle des accords sous lesquels elle se prolonge. Il n'existe ni pédale supérieure ou intermédiaire, ni double pédale : celles qu'on désigne improprement sous ces noms ne sont autres que des tenues qui entrent dans la combinaison des accords, soit comme notes réelles, notes de passage, soit encore comme suspensions. La pédale a lieu sur la tonique ou sur la dominante, jamais sur les deux à la fois. Elle se prolonge quelquefois fort long-temps, quelquefois aussi elle ne dure que l'espace de quelques mesures; dans tous les cas, il est rare qu'elle ne produise pas un bon effet lorsqu'elle est employée selon les règles de l'art; les cadences y sont praticables, à l'exception de quelques-unes, comme par exemple le repos de la dominante sur une pédale de la tonique, qui produit, non pas une dissonnance, mais une dureté insupportable, et détruit en outre l'impression du rhythme. — *Pédale* est aussi le nom d'une touche que l'on fait mouvoir avec les pieds, soit pour modifier l'intensité du son, comme

cela se fait avec le piano, soit pour hausser ou baisser le ton, comme il arrive avec la harpe, ou enfin pour faire parler les grands tuyaux de l'orgue qui rendent les sons les plus graves de cet instrument, lequel est pourvu à cet effet d'un clavier appelé *clavier de pédales*. On appelle encore *pédale* le son le plus grave du basson, du serpent, de la trombone, etc. CH. BECHEM.

PÉDANT, terme injurieux dont on se sert pour désigner ceux qui enseignent les enfants : un *pédant* de collége ; les *pédants* ont gâté cet enfant. Les Romains appelaient par dérision Fabius Maximus le *pédant* d'Annibal. Boileau dit des remontrances de la raison :

C'est un *pédant* qu'on a sans cesse à ses oreilles.

Pédant se dit aussi, ou d'un savant mal poli, grossier, opiniâtre, faisant mauvais usage de la science, entassant à tort et à travers critiques et observations, comme la plupart des gens de collége, ou de celui qui affecte mal à propos de paraître savant, qui parle avec un ton, avec un air trop décisif, ou enfin de celui qui affecte trop d'exactitude, trop de rigidité dans les bagatelles, et qui veut assujettir les autres à ses caprices. Dacier disait : « Le *pédant* est un homme qui a plus de lecture que de bon sens. » « Ce sont, ajoute un auteur de la même époque, gens toujours armés de pointes et de syllogismes, ne respirant que dispute et chicane, poursuivant une proposition jusqu'aux dernières bornes de la logique, rustiques et mal polis, ne pouvant se réduire au sens commun, ni assujettir leur esprit à l'usage et à la coutume, et proposant leurs sentiments d'un ton de maître. » « Un *pédant*, dit Malebranche, est un homme qui raisonne peu, qui a une extrême fierté, qui n'a qu'une fausse érudition, qui fait parade de la science, qui cite sans cesse quelque auteur grec ou latin. » Il y a aussi des femmes *pédantes* à la façon des hommes de collége; il y a aussi des *pédants* de toute robe, de toute condition, de tout état : ce sont de doctes ignorants. Boileau dépeint ainsi ce travers :

Un *pédant*, enivré de sa vaine science,
Tout hérissé de grec, tout bouffi d'arrogance,
Et qui de mille auteurs retenus mot pour mot,
Dans sa tête entassés n'a souvent fait qu'un sot.

PÉDANTAILLE, vieux mot satirique pour *pédant*, race *pédantesque*. Régnier dit qu'il n'y a plus de courtisan qui n'ait, à quelque prix que ce soit,

Un poète, un astrologue, ou quelque *pédantaille*,
Qui, durant ses amours, avec son bel esprit,
Couche de ses faveurs l'histoire par écrit.

PÉDANTER, terme injurieux pour exprimer la profession de ceux qui enseignent dans les colléges.

PÉDANTERIE, profession de ceux qui enseignent dans les classes : air *pédant*, manière *pédante*, affectation d'exactitude, de sévérité, dans les choses peu importantes; érudition *pédante*. Relever des choses basses et petites, faire un vain étalage de sa science, entasser du grec et du latin sans jugement, déchirer outrageusement ceux qui ne sont pas de notre avis sur l'intelligence d'un passage de Suétone, ou sur l'étymologie d'un mot, comme s'il s'agissait des plus grands intérêts de l'état, vouloir soulever le genre humain tout entier contre un homme qui n'estime pas assez Cicéron; s'intéresser à la réputation d'un ancien, comme si l'on était son proche parent, c'est proprement ce qu'on appelle de la *pédanterie*.

PÉDANTESQUE, qui tient du pédant, qui sent le pédant : savoir, air, habit, discours *pédantesques*. Le style *pédantesque* est enflé, bouffi, hérissé de termes d'art, de science, que tout le monde n'entend point, et relevé d'étymologies grecques ou latines. Boileau, rabaissant trop un poète que nous élevons trop peut-être, a dit :

Ronsard vit aussitôt, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste *pédantesque*.

PÉDANTISME, pédanterie, air, ton, caractère, manière de pédant. « C'est la paresse des hommes, dit La Bruyère, qui a encouragé le *pédantisme* à grossir plutôt qu'à enrichir les bibliothèques, et à faire périr le texte sous le poids des commentaires. » ALBERT DEVILLE.

PÉDICURE. Ce mot désigne, comme l'indique son étymologie, *pedes curare*, ou *pedum cura*, celui qui s'occupe exclusivement du traitement des maladies des pieds, et toutefois, l'usage a beaucoup restreint le nombre de ces maladies dont le traitement est dans les attributs du chirurgien pédicure proprement dit, puisque celles-ci se bornent à peu près aux cors, aux durillons et à quelques autres affections de l'épiderme et des ongles seulement, dont les pieds peuvent être atteints : ainsi, les plaies des pieds, par exemple, les entorses de l'articulation du pied avec la jambe, n'entrent pas directement dans les attributs du pédicure, et si celui-ci s'en occupe quelquefois, c'est moins alors comme pédicure que comme chirurgien, ou plutôt comme officier de santé ou docteur en médecine. Tout docteur en médecine doit être d'ailleurs pédicure, quoique le pédicure ne soit pas toujours contraint, pour l'exercice de ses fonctions, à être nanti d'un diplome de docteur en médecine, comme on le voit par l'exemple de tant de charlatans pédicures, qui n'ont d'autre spécialité que celle d'enlever plus ou moins adroitement des pieds, les cors et durillons, et d'autre autorisation pour ce faire que celle qu'ils se sont donnée eux-mêmes. On pourrait aussi demander pourquoi le chirurgien pédicure et le dentiste sont assez généralement frappés dans le corps des médecins et même dans le public comme d'une sorte de réprobation, qui exclut pour eux toute relation de fraternité et d'égalité avec les élus de la faculté de médecine. L'entretien de la bouche, comme celui des pieds, est-il moins important ou moins noble en lui-même que mille opérations diverses? Si toutes ces choses doivent être posées sur le même niveau, quant aux difficultés qu'en présente l'exercice (car il y a peu d'opérations aussi difficiles que l'extirpation entière et bien faite d'un cor arraché de dessus l'une des articulations des orteils), il n'est pas juste de placer sur différents degrés d'une même échelle ceux qui se livrent à l'exercice de ces diverses parties d'un même tout, à la pratique des diverses branches d'un même art : on peut dire de plus que si l'importance d'un art et par suite le mérite de celui qui l'exerce doivent se juger sur la certitude et l'utilité des résultats qu'on en obtient, à coup sûr, la vague et incertaine pratique de la médecine ne saurait supporter la comparaison avec ce qu'il y a de constamment matériel, de positif, dans la pratique de la chirurgie pédicure : quoi qu'il en soit, nous allons très rapidement exposer les principes de celle-ci, en lui indiquant cependant toute l'extension qu'elle comporte naturellement, c.-à-d. en l'affectant aux deux genres de maladies qui sont exclusivement propres aux pieds, nous voulons dire les cors et les ongles entrés dans les chairs. La pharmacopée du chirurgien pédicure se réduit à fort peu de chose, puisque aucune des deux affections que nous venons de citer ne se traite par ce qu'on nomme des *topiques*, c.-à-d. des applications de médicaments, toutes deux requérant pour leur guérison des moyens opératoires. C'est en vain que des charlatans, sans autre mission que celle qu'ils se donnent, proclament sur les places publiques des recettes de toute nature pour la guérison *infaillible* des cors : ces moyens ne méritent absolument aucune confiance, et quand ils ne sont pas complètement inutiles, ils sont toujours dangereux en ce qu'ils consistent alors en caustiques plus ou moins actifs, dont l'emploi doit être proscrit dans le traitement des cors aux pieds, attendu que l'effet ne peut jamais en être déterminé d'une manière précise, ce qui pourrait entraîner les résultats les plus graves, dans le voisinage d'articulations aussi faiblement recouvertes de parties molles que le sont celles des orteils. Tout l'appareil de l'artiste pédicure doit donc se borner à quelques-uns des instruments d'une trousse ordinaire, tels que bistouris de diverses formes, pinces, etc. L'usage des instruments n'est cependant pas toujours nécessaire pour enlever les cors, et il ne faut même y recourir que lorsqu'ils ont une racine profonde, qu'ils

sont très anciens, très étendus, et qu'on n'aura pas réussi à les enlever par le moyen suivant, dont la pratique est à la portée de tout le monde. Ce moyen consiste à faire ramollir le cor autant que possible, en plongeant pour cela le pied dans de l'eau très chaude, où on le maintiendra un temps suffisant; puis, avec l'ongle ou un morceau de bois taillé en lame de couteau à tranchant obtus, on procède à l'enlèvement en détruisant l'adhérence du cor avec le pied : on commence pour cela par en détacher la circonférence au moyen de l'espèce de grattage en quoi consiste cette opération; puis on se rapproche insensiblement du centre jusqu'à ce qu'on soit arrivé à celui-ci, qui est ordinairement plus profondément situé que le reste du cor. L'état de sensibilité de la peau donne le moyen d'enlever complètement ce dernier, en faisant très bien reconnaître la surface de démarcation qui sépare celle-ci de la portion d'épiderme endurcie et ordinairement insensible qu'on veut enlever; mais si le cor est trop profond, trop vieux pour pouvoir être suffisamment ramolli et enlevé par ce procédé, on a recours à l'emploi des instruments, par lesquels on en opère l'excision ou l'extirpation; il serait trop long d'entrer ici dans le détail de ces deux méthodes, dont la pratique demande beaucoup d'adresse et d'habitude : il est rare qu'elles ne doivent pas être employées simultanément, c.-à-d. que le cor ne doive pas être en même temps excisé et arraché : après en avoir limité et détaché la circonférence au moyen d'une excision circulaire, sur le pied, convenablement préparé, on poursuit l'opération, soit en continuant la dissection seule, soit en y mêlant le procédé d'extirpation au moyen de pinces *ad hoc*, jusqu'à totale ablation du cor. L'opérateur est guidé en ceci par l'état de sensibilité des parties, la forme et la nature des surfaces d'adhérence et par une foule d'autres indications que l'habitude peut seule bien faire saisir en même temps que l'habileté de l'artiste peut seule lui permettre de bien se conformer aux prescriptions que ces indications lui imposent : car, nous le répétons, ce genre d'opération, tout dédaigné qu'il est des graves et doctes praticiens, n'en est pas moins, pour être bien fait, hérissé de difficultés que peu des habiles personnages dont nous parlons seraient dans le cas de franchir, à moins que d'avoir fait une étude toute spéciale de la matière, et pour bien juger de ces difficultés il suffit de se rappeler que l'opération est à peu près nulle si le cor n'est pas enlevé complètement, et que cependant, pour satisfaire à cette dernière indication, il faut opérer avec l'instrument tranchant sur des parties dont la moindre lésion (par leur voisinage si immédiat d'une articulation), peut entraîner les accidents les plus graves, même la perte d'un orteil ou du pied; et les fastes du charlatanisme offrent plus d'un exemple de ce genre. Rien n'est plus sujet à se reproduire, comme chacun sait, que les cors une fois enlevés, et il n'y a d'autres moyens de prévenir cette reproduction qu'en écartant la cause du mal, c.-à-d. le frottement ou plutôt la pression des chaussures : celles-ci doivent donc être très libres, surtout dans le voisinage de la partie malade, et l'on peut d'ailleurs recourir pour empêcher la pression, au moins d'une manière trop immédiate, à un moyen qui est aussi employé pour diminuer ou même prévenir les douleurs de cors déjà tout formés : il consiste à appliquer sur la partie malade, ou plutôt autour de celle-ci, des emplâtres dits *fenêtrés*, c.-à-d. ayant au centre une ouverture de la forme du cor, avec des dimensions un peu plus grandes que celui-ci : on en met assez les uns sur les autres pour qu'ils forment autour du cor comme une sorte de petit rempart (dont on remplit le vide avec une substance très molle), et qui est destiné lui-même à supporter le principal et le plus immédiat effort de la pression de la chaussure. Quant aux *ongles entrés dans les chairs*, dont le traitement forme une partie non moins essentielle des attributs du chirurgien pédicure, nous n'en dirons que peu de chose,

attendu que cette maladie si douloureuse, et dont l'opération entraine parfois aussi des douleurs si atroces, peut toujours se prévenir par un moyen très simple, et qu'il suffit de connaître pour s'en mettre sûrement à l'abri : ce moyen consiste simplement dans l'acte de tailler les ongles carrément au lieu de le faire en rond, comme cela est ordinaire, et de ne point les couper, d'ailleurs, surtout à la partie moyenne, trop près de leur union ou adhérence avec les parties molles. Autrement, lorsqu'un ongle du doigt du pied est entré dans les chairs par suite de la mauvaise manière de les tailler et d'une pression trop forte et trop longtemps continuée sur l'orteil, il ne reste à l'artiste pédicure qu'à relever cet ongle, si cela est possible, ou à en opérer l'extirpation ou la section (au moins d'une partie) dans le cas contraire, c.-à-d. quand la lésion est ancienne et profonde ; qu'il y a ulcération, inflammation, etc. Nous ne saurions beaucoup nous étendre ici sur ces deux opérations dans chacune desquelles le pied malade doit, au moins pour quelque temps, être condamné à l'inaction : la première consiste à relever doucement l'ongle au moyen d'un fer de spatule en argent ou de tout autre instrument convenable : on place entre l'ongle et les chairs un corps mou, comme de la charpie fine, et l'on attend ainsi que l'ongle ait eu le temps de croître assez pour lui donner une forme carrée et telle que la pression de son bord libre sur les parties molles ne s'opère plus sur la même ligne qu'auparavant. Quand l'ablation de l'ongle entier ou d'une partie de celui-ci est devenue nécessaire, on y procède par la dissection, avec le bistouri, les pinces, les ciseaux, etc., opération qui, nous le répétons, est peut être une de celles de la chirurgie qui causent dans certains cas les plus atroces douleurs, mais qu'il est heureusement toujours facile de prévenir par le procédé très simple que nous venons d'indiquer.

Dr C. Dumont.

PEDRO (Dom), ex-empereur du Brésil, fils du roi de Portugal dom Jean VI et de dona Carlotta de Bourbon (*v.* les articles Jean VI et Portugal).

PEDUM (archéol.), bâton pastoral recourbé par le bout. On le voit entre les mains de Pâris, d'Atys, de Pan, de Faune, des satyres et d'Actéon. C'était le caractère distinctif des acteurs comiques, parce que Thalie, muse de la comédie, était aussi la muse de l'agriculture.

PEEL (Sir Robert), l'un des grands hommes d'état de la Grande-Bretagne, naquit en 1786 ; son père, envoyé au parlement par le bourg de Tamworth, que ses établissements industriels avaient élevé de la pauvreté à la richesse, fut créé baronnet en 1800 par le ministre Pitt, dont il avait été long-temps un des soutiens les plus zélés. Le jeune Robert fut envoyé à Harrow-School, où il se distingua par de rares talents et surtout par une mémoire prodigieuse. Dans cette école célèbre, il fut le compagnon d'étude et l'ami de lord Byron, qui, plus tard, a dit de lui : « Professeurs et élèves fondaient de grandes espérances sur Robert Peel, et il ne nous a point trompés dans notre attente. » Il passa ensuite à l'université d'Oxford, où ses talents brillèrent encore du plus vif éclat. En 1810, Peel était déjà membre du parlement. Les richesses de son père lui avaient assuré sa nomination à la chambre des communes par un petit bourg irlandais. En 1812, il devint secrétaire au département de l'Irlande, sous le ministère de lord Liverpool. Ainsi, à 24 ans, il fut investi d'un des offices les plus importants de l'état, car le premier secrétaire est à la fois le premier ministre et le défenseur au parlement des actes et de la politique du lord-lieutenant, qui ne fait que jouer le rôle de roi dans ce pays. Pendant tout le temps que Peel resta à ce poste important, il s'occupa avec activité d'anéantir autant que possible les tendances insurrectionnelles qui ont si souvent agité l'Irlande, et organisa une police dans le genre de la gendarmerie de France, dont les membres sont encore généralement appelés *peelers* parmi

les paysans. C'est alors que, dans ses discours au parlement sur les questions irlandaises, il prit contre l'émancipation catholique ce parti décidé auquel il n'a pas été fidèle. En 1818, Robert Peel représenta pour la première fois au parlement l'université d'Oxford. C'est pendant cette année et la suivante que le nom de Peel s'associa à une mesure importante, diversement appréciée, et l'objet, encore aujourd'hui, d'une vive controverse. Nommé président du célèbre comité institué pour délibérer sur la restriction des priviléges de la banque, il s'y déclara pour le principe des paiements en espèces, et fit adopter un acte qui a gardé son nom, par lequel la banque fut obligée de reprendre le paiement en espèces, suspendu depuis 1797. L'ensemble des transactions commerciales du pays se faisait au moyen d'un papier-monnaie de petite valeur; mais à partir de 1819, l'or et l'argent reprirent le dessus dans la circulation, et le système du papier-monnaie fut considérablement restreint. — En 1820, pendant la malheureuse affaire de la reine Caroline, Robert Peel eut l'adresse d'éviter soigneusement de se compromettre avec l'un ou l'autre des deux partis, en prêtant cependant à tous deux une certaine assistance. Il refusa les fonctions élevées que le ministère le pressait d'accepter, et désapprouva hautement le scandaleux procès intenté à la princesse; mais il vint aussi quelquefois en aide aux ministres, et s'efforça d'adoucir l'indignation populaire que leur conduite avait excitée. — Robert Peel devint secrétaire d'état au département de l'intérieur en 1822, et, sauf une très courte interruption, il garda ce portefeuille pendant plus de huit années. C'est durant cet espace de temps qu'il a conquis la meilleure partie de sa célébrité, comme administrateur et comme homme d'état. Il était considéré comme le champion du parti tory, tandis que Canning conduisait le parti opposé dans le cabinet mixte de lord Liverpool. Lorsqu'en 1827 ce dernier fut obligé, par sa mauvaise santé, de se retirer du ministère, laissant la présidence entre les mains de l'infortuné Canning, Peel, le duc de Wellington et leurs collègues tories, ennemis de l'émancipation catholique, abandonnèrent le nouveau président, qui la favorisait, déclarant que leur devoir leur ordonnait de déclarer publiquement la guerre à tous les ennemis de la constitution protestante du pays. Mais à peine l'illustre Canning fut-il descendu dans la tombe que Peel et Wellington furent ramenés au pouvoir, en 1828, par l'ascendant victorieux du parti protestant, après la chute du court ministère de lord Goderich : ce fut alors qu'arrivés au faîte du pouvoir, l'ardeur de ces deux champions de la cause protestante s'affaiblit, jusqu'au jour où il fut annoncé publiquement que le ministère avait résolu d'admettre les catholiques à l'exercice de tous les droits dont jouissaient les citoyens de la communion protestante. Peel expliqua avec une grande éloquence les intentions du ministère, convaincu de la nécessité de plier sous la force des choses; cependant, cette déclaration fut accueillie dans les chambres et dans le pays par une explosion générale d'indignation sans exemple dans les annales politiques de l'Angleterre. Cette défection de Robert Peel souleva contre lui des ressentiments dont il eut à souffrir; il fut accablé d'injures et d'invectives; dans les journaux, on le comparait à Judas-Iscariote aux cheveux rouges. Sa conduite pendant cet orage fut pleine de courage et de dignité; les luttes qu'il eut à soutenir élevèrent son esprit et mûrirent ses facultés oratoires. Il se passa bien des jours avant qu'il recouvrât la considération de son parti, mais son talent avait grandi dans l'estime de tous. — Pendant le ministère Wellington, Peel, en qualité de secrétaire d'état au département de l'intérieur, établit le corps de police de Londres. On sait qu'avant l'existence de cette corporation, aujourd'hui admirablement organisée, la sûreté de cette grande capitale était confiée à une force languissante, à une sorte de garde civique dirigée par les paroisses

et placée sous leur contrôle.—L'influence de Peel dans la chambre des communes, loin de diminuer par la chute du ministère Wellington, en novembre 1830, augmenta considérablement. Les tories se rapprochèrent de lui, et consentirent à le reconnaître comme leur chef dans la guerre qu'ils faisaient à l'armée envahissante des réformistes. Sir Robert Peel ne négligea aucun effort pour arrêter le mouvement démocratique de la constitution; il déploya un talent supérieur dans la longue agonie des bourgs pourris, qu'il défendit jour par jour pendant deux ans, avec une persévérance infatigable. Toujours ardent, mais modéré dans son élévation, il ne se laissa jamais entraîner, comme le duc de Wellington, à des protestations absurdes; le souvenir de cette voix retentissante qui captivait l'admiration de ses rivaux laissera des traces qui ne s'effaceront pas. — Après la retraite de lord Grey, en 1834, lord Melbourne avait pris les rênes du gouvernement; mais son ministère était faible et désorganisé; lord Althorp, appelé à la chambre haute par la mort de son père, ne put être remplacé. Le roi saisit ce moment pour frapper un grand coup; il renvoya lord Melbourne, et chargea le duc de Wellington de former un nouveau ministère; mais le duc, malgré son courage et son inébranlable sang-froid, sentit combien il était impopulaire et incapable de diriger la manœuvre au milieu de circonstances si menaçantes. Il conseilla au roi de mander sir Robert Peel, qui s'était rendu en Italie pour y passer l'hiver. Arrivé à Londres, où il accourut avec une rapidité extraordinaire, Peel eut à surmonter des obstacles sans nombre dans la formation d'un ministère, dont le premier acte fut de dissoudre le parlement. Les élections ne donnèrent qu'un faible avantage au parti conservateur, et Peel, qui avait compté sur la désunion du parti opposé, le trouva au contraire, dès son entrée à la chambre comme premier ministre, uni, serré, et d'accord contre lui comme un seul homme. Le premier échec du ministère fut dans l'élection du président de la chambre des communes; les réformistes emportèrent la nomination de leur ami Abercrombie, le 19 février 1835, dans la plus nombreuse assemblée qui se soit jamais vue de la chambre des communes. Quelques jours après, l'opposition obtint encore une autre victoire; elle emporta un amendement à l'adresse, à une majorité de sept voix. Ainsi battu dans les communes, Peel ne voulut point cependant résigner le pouvoir; il combattit contre une majorité compacte, inflexible, infatigable. Mal secondé par ses amis peu habiles, il fut réduit à ses seules forces; faisant face à tous ses ennemis, saisissant tous les avantages, jamais les murs du parlement ne furent témoins d'un déploiement si admirable de patience, d'habileté, de puissance oratoire et de modération. La dernière lutte eut lieu sur l'éternelle question de l'*appropriation*, qui est aujourd'hui aussi loin que jamais d'une solution définitive. C'est la proposition faite par le parti réformiste d'appliquer une partie des revenus de l'église anglicane en Irlande aux besoins de l'instruction publique dans ce pays; cette question a été, depuis le bill de la réforme, le *criterium* absolu, pour distinguer un réformiste d'un conservateur. Le discours que prononça sir Robert Peel sur ce sujet, le dernier jour de la discussion, est cité avec raison comme l'un des morceaux les plus achevés de son éloquence; il eut néanmoins contre lui une majorité de vingt-sept voix, et Peel sortit du ministère le 8 avril 1835. — Jamais ministre ne quitta le pouvoir plus triomphant; il reçut des milliers d'adresses en signe d'adhésion à sa politique. Cependant, il s'était trompé en prophétisant que le ministère qui lui succèderait ne serait pas de longue durée; ce ministère a conservé sa majorité dans la chambre des communes, et fait les efforts les plus énergiques pour attirer à lui de nouvelles recrues. Il est évident que sir Robert Peel considère sa rentrée au ministère comme un événement probable qui peut s'accomplir d'un moment

à l'autre. Depuis sa dernière année politique, il a pris un ton plus hardi que son langage habituel. On voit qu'il s'est débarrassé de ses anciennes liaisons avec les réformistes modérés, dont il avait sollicité l'appui pour former le ministère de 1834, et qu'il s'est arrêté à une tactique plus décidée, au principe plus clair d'une inflexible résistance. Tel a été du moins le ton du célèbre discours qu'il a prononcé en décembre 1836 au dîner politique des tories écossais à Glascow. — Sir Robert Peel est grand et bien fait; il a le teint clair et les cheveux légèrement rouges; toute sa figure est jeune pour son âge; il y a dans ses traits une expression marquée de talent et de finesse; cependant, on lui trouve dans l'œil, sur le front et les lèvres, quelque chose qui trahit une disposition défiante; il serait impossible de passer près de lui dans une foule sans le distinguer comme un homme remarquable. C'est un homme politique auquel tous les partis reconnaissent du talent, qui n'a excité ni fortes haines, ni fortes amitiés, et auquel il manque évidemment ce qu'il faut pour remuer, attacher, enthousiasmer les hommes. Ses ennemis l'appellent avare, sans autre cause que l'ordre avec lequel il sait dépenser une fortune de prince. Il aime le luxe et même la magnificence dans quelques objets, particulièrement dans sa splendide galerie de tableaux, dont il est justement fier. Il est généreux dans les encouragements qu'il accorde aux artistes anglais; il est actif, énergique, aimant les plaisirs de la campagne et les exercices violents. La plus grande partie du temps qu'il dérobe à ses fonctions publiques, il le passe au sein de sa famille ou de l'étude, car il est, ce qui arrive rarement aux hommes qui ont éprouvé pendant long-temps l'excitation de la vie publique, poussé par un véritable penchant vers les occupations littéraires. RAYMOND DE VÉSICOUR.

PÉGASE, cheval fabuleux et portant des ailes. Il naquit du sang qui ruissela de la tête de Méduse, tranchée par la *harpé* ou épée-faux de Persée. Il prit son vol des plages de la Libye, des lieux voisins des sources océaniques: en effet, son père apocryphe fut, selon les mythologues, Neptune, qui viola Méduse sous la forme d'un coursier frémissant. Après que ce fougueux animal eut été dompté par Minerve (la prudence), d'autres disent par Minos (le chef de la civilisation insulaire), Persée, qui le monta tout d'abord, traversa sur son dos tout l'espace éthéré qui était entre la plaine libyque et le jardin des Hespérides, aux extrémités de l'Océan. Le héros Bellérophon, ami aussi de Minerve, plus tard, s'élança sur lui à l'aide de sa flamboyante crinière, et, armé de la pique, s'abattit sur les rocs volcanisés de la Lycie, où il tua la Chimère. Enorgueilli de sa victoire, il pressa les flancs du merveilleux coursier, qu'il força de l'enlever à tire d'ailes jusqu'aux limites des palais resplendissants de l'Olympe. Mais, à une si prodigieuse hauteur, la tête lui tourna, et il tomba sur la terre, qu'il joncha de ses membres brisés. Pégase poursuivit son vol et alla dans les profondeurs du ciel former une constellation qui depuis porta son nom. La vie terrestre de ce coursier poétique n'est pas moins merveilleuse. Il s'arrêta dans le pays des prodiges et des métamorphoses, la Grèce, sur le mont Hélicon (*hélion-eikôn* [l'image du soleil]), où d'un coup de pied il fit jaillir la fontaine du cheval (l'Hippocrène), dont l'onde, inspiratrice des poètes, enivre comme le vin. Tantôt sur cette cime sacrée, tantôt sur celle du Parnasse, Pégase, les ailes abaissées, aimait à paître l'herbe émaillée au milieu des chœurs dansants des Muses et des Grâces. Il ruait contre les profanes et hennissait doucement sous les poètes et les héros auxquels il prêtait son dos généreux. C'est ainsi qu'il mérita doublement son nom, qui vient du grec *pêghé* (source), et parce qu'il naquit près des sources de l'Océan, et parce qu'il fit sourdre une fontaine de sa corne féconde. Pégase aussi se mêla en Thessalie aux troupeaux d'Admète, quand Apollon les gardait sur les bords fleuris de l'Amphryse. Hésiode fait s'élancer inconti-

nent cet animal ailé au séjour des dieux, où il porta la foudre et les éclairs, dans ses yeux, sans doute, car il n'avait pas les serres puissantes de l'aigle immortel. — Pégase est un mythe astronomique né de l'Orient et de la Perse sans doute, comme le nom de Persée qui le monta l'indique : en effet, dans la langue hébraïeo-phénicienne, *parasch* signifie cheval, et aussi cavalier. Pégase est l'emblème de la course infatigable et rapide du soleil, qu'on sait cependant n'être qu'apparente autour de la terre. Cette source inspiratrice, enivrante, qu'il fait jaillir, sont ces sources de feu et de vie qui s'élancent sur le globe, en moins de huit minutes, de l'astre enflammé. Ce sang pourpré de Méduse dont il naquit est la couleur rouge du jour naissant, que les poètes appellent les doigts de rose de l'Aurore. Son voyage des monts de l'Éthiopie aux limites de la Mauritanie, vers les extrémités de l'océan, où le flambeau du monde semble s'éteindre dans les ondes, est le symbole de la moitié de la course du soleil d'orient en occident. Persée, qui monte Pégase, et qui est le soleil vivant et personnifié, est opposé au terrestre Bellérophon, qui, bien que monté aussi sur Pégase, le cheval de flamme, n'est la personnification que des feux terrestres, de ceux des volcans. Il éteint la gueule ardente de la Chimère, qu'il tue, puis il veut dans son orgueil monter jusqu'au char du soleil, le feu éthéré, mais il retombe sur la terre, globe sans rayons, seulement propre à nourrir dans son sein ténébreux les feux lourds et opaques. Bien mieux, le frère de Pégase, éclos aussi du sang de Méduse, s'appelait Chrysaor, ou l'*Épée d'or* : ne voilà-t-il pas ces longues lames d'or si pénétrantes qui divergent du disque solaire ? Veut-on un autre symbole pris de la physique ? Ces sources de l'océan près desquelles est né Pégase, la source par excellence, n'est-ce point cette multitude de fleuves dont l'océan est le père ou le générateur ? Ces mêmes ondes ne sont-elles point, comme le cheval merveilleux, tour à tour terrestres et célestes, terrestres quand elles sourdent de la terre, célestes quand, pompées par le soleil, elles retombent en pluie ou en rosée. Des érudits positifs ne voient dans Pégase qu'une de ces figures de métal ou de bois, espèce de dieux patèques, ornement des proues ou des poupes phéniciennes. — *Pégase* est pris souvent au figuré, non pour l'enthousiasme poétique lui-même, mais pour l'un de ses moyens. Boileau a dit, parlant d'un versificateur sans vocation :

> Dans son génie étroit il est toujours captif,
> Pour lui Phébus est sourd, et *Pégase* est rétif.

Un de nos plus spirituels vaudevillistes, Morean, trop tôt moissonné parmi ses amis, a consacré dans son *Maître Adam* ce refrain, qui s'est réalisé malheureusement trop de fois :

> *Pégase* est un cheval qui porte
> Les grands hommes à l'hôpital.

On dit d'un beau parleur, d'un euphémiste, dont Walter-Scott nous a laissé le type : il est toujours monté sur *Pégase*. — En astronomie, *Pégase* ou Aérion est aussi le nom d'une constellation boréale, formant un quadrilatère aux angles duquel brillent quatre étoiles secondaires. Son ensemble est composé de quatre-vingt-neuf étoiles dans le catalogue britannique. Le carré de la grande-ourse et celui de Pégase sont des deux côtés opposés du pôle et viennent passer au méridien à douze heures environ d'intervalle l'un de l'autre. *Pégase* est double en astronomie : mythe *solaire*, il est aussi mythe *stellaire*. Méduse, sa mère, est la constellation de la Vierge, au coucher de laquelle il se lève. La Chimère, monstre lion, chèvre et serpent, formule les trois astérismes qui portent ces noms ; et le lion, comme l'on sait, voit mourir ses feux en automne, au coucher du soir de Pégase, et à la chute du cocher Bellérophon, autre astérisme septentrional. Quand l'astre du jour est dans le signe du Taureau, au 22 avril, Pégase est sur l'horizon, et le cocher ou Bellérophon au-dessous ; ce qui s'explique par la chute du héros et l'exaltation céleste de son

coursier. — *Pégase* est encore en histoire naturelle un genre de poisson de la division des branchiostéges, dont le caractère consiste à avoir le museau très alongé, des dents aux mâchoires, le corps couvert de grandes plaques et cuirassé. Les naturalistes ont ainsi nommé ce poisson à cause des rapports qu'ils ont prétendu trouver entre sa forme et celle du fabuleux coursier de l'Hélicon.

DENNE-BARON.

PEGNITZ (Ordre de la), ainsi nommé d'une rivière du pays de Bayreuth, qui traverse la ville de Nuremberg. Cet ordre est aussi appelé la *société des bergers de la Pegnitz, l'ordre couronné de fleurs*. Il fut fondé par Georges-Philippe Harsdoerffer et Jean Klay, en 1644, pour développer la pureté de la langue allemande, et encourager les travaux poétiques. Cette société, cependant, oublia le but de sa fondation, et, cédant à l'esprit du siècle, elle se laissa entraîner à des puérilités. Bientôt enfin, toutes les productions des membres se bornèrent à de futiles bons mots, à des devises et à des poésies pastorales. C'est seulement lors de la célébration de son premier jubilé qu'on a cherché à donner à ses travaux une direction plus grave; mais il lui a été impossible, esclave qu'elle était de ses lois anciennes et de ses coutumes surannées, de se tenir au niveau des associations nouvelles. Aussi son nom n'est-il guère connu au-delà de l'enceinte des localités où elle est établie. En 1794, elle a célébré son jubilé de 150 ans; aujourd'hui, elle est tout insignifiante. Les assemblées avaient lieu dans un site enchanteur de Pegnitz; plus tard, les magistrats de Nuremberg leur assignèrent un emplacement dans la forêt, à deux lieues de cette ville. On eut soin de le disposer avec élégance, et d'y joindre un jardin, dont les nombreux circuits méritèrent à cette partie de la forêt le nom de *bois du Labyrinthe*. Enfin, l'éloignement de ce lieu fit transporter les assemblées à Nuremberg même. D'après les statuts de la société, chaque membre doit avoir un nom dans l'ordre, et pour symbole une fleur. La fleur de la *passion* est elle-même le symbole de tout l'ordre. C. L.

PÉGU. Ce pays forma jusqu'en 1757 un royaume indépendant de la presqu'île de l'Inde au-delà du Gange. Il était borné par les royaumes d'Ava et de Martaban, par la mer des Indes et par l'Arrakan. Depuis cette époque, le royaume de Pégu est devenu une des provinces de l'empire des Birmans, ce dernier s'étant formé, comme on le sait, de l'agglomération des royaumes d'Ava, de Pégu, d'Arrakan, de Cassay et de Martaban. Tout le pays de Pégu n'est en majeure partie qu'une vaste plaine d'une fertilité peu commune, que développe encore un climat ardent. Parmi les productions du règne végétal, on peut citer le riz, la canne à sucre, l'indigo, le coton, en un mot, presque toutes les plantes des tropiques. L'une des plus grandes richesses du pays consiste dans le bois de tek, qui s'élève en forêts immenses dans toute la contrée du Bas-Pégu jusqu'aux montagnes de l'Arrakan. Cet arbre atteint une grande élévation; il est toujours vert, et son bois a la dureté du chêne. Bombay, Madras et Calcutta en reçoivent beaucoup. On cite les constructeurs de navires du Pégu comme les plus habiles des pays voisins. On trouve aussi dans ce pays des chevaux, des bœufs et des moutons. Les éléphants abondent dans les forêts, ainsi que les buffles, les tigres et les sangliers. Le gibier et la volaille sont très communs. Le pays est également riche en pierres précieuses, en rubis, topazes, saphirs et améthistes. Les habitants du Pégu sont bien faits, et se distinguent des Birmans, leurs vainqueurs, par un teint beaucoup plus pâle. Ils professent le bouddhisme, qui y prend le nom de *goudma*. Leurs prêtres, autant par leurs doctrines et leur genre de vie que par leurs costumes, ressemblent beaucoup aux lamas chinois et thibétains, et nullement aux bramines. Après la conquête, en 1757, la capitale, Pégu, a été entièrement détruite par Alompra. La ville nouvelle qui l'a remplacée (17° 4′ lat. N.) est de moitié moins grande. Ses habitants

actuels ne sont que des prêtres et des pauvres, dont le nombre total ne dépasse pas 7,000. Les maisons impériales et les couvents sont seuls bâtis en pierres. Les rues sont larges, et pavées de briques prises dans les ruines de l'ancienne ville. Le peuple n'a pas le droit d'avoir des maisons maçonnées, parce qu'on craint qu'en cas de révolte il ne puisse les changer en forteresses. Ce qui mérite surtout l'attention des voyageurs à Pégu, c'est le temple de Goudma ou Schomadu, monument de l'ancienne architecture, qui fut épargné lors de la dévastation de la ville par les Birmans. Cet édifice remarquable repose sur deux terrasses carrées, dont celle de dessous est à 10 pieds du sol, et l'autre à 20 pieds au-dessus de la première. Chacune des faces de la terrasse inférieure a une longueur de 1391 pieds, tandis que celles de la plus haute n'ont que 684 pieds de long. Les murs qui entouraient ces terrasses sont en ruines. Des degrés en pierres y conduisent; et des deux côtés, on voit les habitations des prêtres attachés au temple. Le Schomadu n'est autre chose qu'une pyramide massive en briques à huit pans, sans cavités ni ouvertures d'aucune espèce. Chacun des côtés de sa base a 162 pieds de long. Du reste, cette grande largeur diminue rapidement. Un rebord de six pieds environne la base de cette pyramide; et sur ce rebord sont construites 57 petites tours massives, hautes de 27 pieds, et ayant à leur pied une circonférence de 40. A très peu de distance se trouve un second rebord, sur lequel s'élèvent 53 tours semblables. Enfin, un grand nombre d'ornements de toute espèce surchargent l'édifice. On fait remonter à 2,300 ans l'époque de la construction du Schomadu. (V. *Journal of an embassy to the court of Ava*, *in* 1827, de *Crawford* [Londres, 1829].) C. L.

PEIGNE (*pecten*). Ce mot a, dans les arts industriels, une foule d'acceptions; il s'emploie, en général, pour désigner toute espèce de machines, toute sorte d'instruments, présentant une série de dents plus ou moins longues, pointues et placées en ligne droite. — Cependant, nous remarquerons que par ce mot on entend le plus ordinairement un instrument de buis, de corne, d'ivoire, etc., qui est taillé en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux. Le tabletier fait aussi des *peignes* en corne, en écaille, qui servent à relever et retenir la chevelure des femmes. L'orfèvre, le bijoutier et le joaillier, en confectionnent de cuivre doré, d'acier, d'argent, d'or, garni d'émaux, de perles, de pierres précieuses ou artificielles, de diamants, de filigrane, etc. Enfin, il y a des *peignes* de plomb qui sont employés pour donner aux cheveux une couleur ardoisée. — Ceux des tabletiers qui fabriquaient les *peignes* formaient autrefois à Paris une communauté d'arts et métiers. Il se trouvait dans cette capitale plus de 200 maîtres. Leurs statuts furent dressés, ou plutôt renouvelés par Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris en 1507; Henri III les confirma par des lettres-patentes du mois de juin 1578; et Henri IV par les siennes de 1600, dont l'enregistrement n'eut lieu au Châtelet qu'en 1604. Louis XIV, en 1691, les confirma de nouveau, en y ajoutant seulement quelques articles de discipline pour les droits de réception à l'apprentissage et à la maîtrise. L'apprentissage était de six années. Chaque maître ne pouvait avoir à la fois qu'un seul apprenti. Tout apprenti, excepté le fils de maître, était sujet au chef-d'œuvre. Enfin, toute marchandise foraine devait être visitée, et celle de Paris marquée au poinçon de chaque maître, etc. — C'est du Hâvre que presque tous les fabricants de *peignes* de Paris tirent la plus grande quantité du buis qu'ils emploient. Les Hollandais le vont charger dans le Levant. C'est aussi du Hâvre que vient la corne la plus propre à la fabrication des *peignes*; elle y est apportée d'Angleterre. Les feuilles d'écaille de tortue et l'ivoire ou dents d'éléphant se tirent de la même ville; il en vient encore beaucoup de Nantes, de La Rochelle, de Bordeaux et d'autres ports de France. Les écailles de tortue

y sont apportées des Antilles ou d'autres points de l'Amérique; et les dents d'éléphant des côtes d'Afrique. — Parmi les diverses espèces de *peignes*, on distingue surtout : 1° le *démêloir*, grand peigne à dents grosses et longues; 2° le *peigne* dit *à deux rangs*; 3° celui *à queue*; 3° les *peignes à retaper*, qui sont longs et étroits comme celui à queue; enfin, les *peignes* pour femmes, ordinairement cintrés, afin de prendre la forme de la tête, etc., etc. — Le *peignier* est l'artisan qui fait et vend des *peignes*. — Les corroyeurs, les rubaniers, les tourneurs, les savonniers, les boulangers de biscuits de mer, les tonneliers, les épingliers, les marbreurs de papier, font usage de divers outils ou instruments propres à divers usages, et portant le nom général de *peignes*. Il en est d'autres qu'on emploie dans l'apprêt de la laine, du lin, du chanvre, du coton. — Enfin, le *peigne*, ou *ros*, fait partie du métier à tisser; et tous les industriels qui emploient la navette s'en servent. Le *peigne*, ou *ros* (ce dernier nom a presque cessé d'être employé depuis le commencement de notre siècle), sert à tisser, à diviser les fils de la chaîne, à les maintenir dans la position respective qu'ils doivent avoir dans le tissu. Le *peigne* sert de même à rapprocher, presser, serrer également et dans toute sa longueur, chaque duite ou fil de la trame. — On emploie des *peignes* d'acier dans les fabriques de soieries à Lyon. — Autrefois, les courtisans fanfarons avaient toujours un *peigne* à la main. Les tyrans, dans les premiers siècles du christianisme, ont eu aussi des *peignes* de fer pour supplicier les martyrs. — On dit, au figuré et proverbialement, donner un coup de *peigne* à un ouvrage, pour le revoir, le polir; donner un coup de *peigne* à quelqu'un, pour le maltraiter, etc. E. Pascallet.

Peigne est aussi un genre de coquillages de la classe des bivalves régulières, qui a pour caractères des valves inégales, la charnière sans dents, le plus souvent auriculée, avec une fossette triangulaire pour le ligament. Quoique quelques conchyliologistes étrangers aient classé ce genre parmi les huîtres, il diffère, toutefois, de celles-ci par la régularité des valves, et parce que toutes deux sont libres, ou, pour parler plus exactement, parce qu'aucune de ces deux valves n'est attachée aux rochers par sa substance même. Il en résulte que les peignes jouissent, comme l'avaient remarqué les anciens, d'un mouvement de locomotion même très rapide; ils gagnent la surface de l'eau, dans laquelle ils se tiennent à demi plongés, puis ouvrent tant soit peu leurs battants, auxquels ils communiquent un battement si prompt qu'ils en acquièrent un mouvement de tournoiement fort vif, de droite à gauche, par le moyen duquel ils semblent courir sur l'eau. Le genre plagiostome de Sowerby se rapproche beaucoup des peignes. Tantôt les valves de ce genre sont parfaitement semblables, tantôt l'une est plus aplatie que l'autre, parfois elles sont légèrement brillantes, ce qui peut motiver l'établissement de genres distincts. Les côtes, plus ou moins nombreuses, forment sur la plupart des espèces de sillons plus ou moins profonds. Leur pourtour est généralement circulaire; leur couleur varie dans les nuances du rouge, du brun et du blanc. L'égalité ou l'inégalité de leurs oreilles les a fait diviser en deux sections; les coquilles qui leur ressemblent et qui n'ont pas d'oreilles apparentes, ou qui n'en ont que de très petites, font partie du genre *pétoncle*. L'animal des peignes à oreilles a un manteau composé de deux grandes membranes entourées de longs poils blancs et d'yeux pédonculés : ils ont pour ouïe quatre feuillets minces finement striés, et, à raison de la longueur de ces parties, un corps fort petit. La difficulté d'en distinguer les sexes les fait supposer hermaphrodites. On en connaît près de cent espèces, dont la plupart appartiennent aux mers de l'Europe. On les divise, comme il vient d'être dit, en peignes à oreilles égales et à oreilles inégales; les plus communs de la première division sont : le *peigne gigantesque*, qui a sou-

vent plus d'un demi-pied de diamètre; le *peigne commun* ou *de St.-Jacques*, le plus commun sur nos côtes; on le mange sous le nom de *petoncle à oreilles* : il a 14 rayons anguleux, et longitudinalement striés. Le *peigne ratissoire*, dont les valves sont presque égales, 12 rayons convexes, stries en sautoir et crénelées; le *peigne sinué*, ovale, stries très fines et striées; le *peigne élégant*, 20 rayons unis, les intervalles striés transversalement, et le bord sinueux; le *peigne violet*, très aplati, brun en dehors et violet en dedans, commun dans la Méditerranée; le *peigne noueux*, à 9 rayons, avec des nœuds vésiculaires : on le rencontre sur les côtes d'Afrique et d'Amérique; le *peigne varié* a les valves égales, 30 rayons hérissés comprimés en une seule oreille : il est commun sur les côtes de la Méditerranée; le *peigne uni* a les valves égales, 10 rayons unis et aplatis, dont l'intervalle est garni de stries très élevées; on le trouve dans la Méditerranée et sur presque toutes les côtes d'Afrique; le *peigne operculaire* a les valves bâillantes avec un opercule convexe, 20 rayons arrondis, hérissés et striés en sautoir; le *peigne d'Islande*, qu'on ne trouve que dans les mers du nord, est orbiculaire, et a cent rayons avec des cercles pourpres; le *peigne sanguin*, presque rond, a les valves égales, environ 22 rayons rudes au toucher, les oreilles peu inégales, la charnière droite : on le trouve dans la Méditerranée et sur les côtes d'Afrique. Le *peigne sans oreilles* est le *pédoncle-sourdon* (arca pedonculus) de Linnée. Les peignes se rencontrent fréquemment à l'état fossile dans les terrains secondaires et tertiaires : les anciens en faisaient un très grand cas, comme on le voit dans Pline, Athénée et Horace. De nos jours, ils sont aussi regardés comme un des meilleurs coquillages de nos côtes, où ils sont malheureusement peu communs; on les trouve en plus grande quantité sur celles d'Espagne et de Portugal : on les nomme aussi communément *coquilles de St.-Jacques*, parce que les pélerins qui font des visites au saint de ce nom, en Espagne, en ornent ordinairement leur camail, en preuve de la vérité de leur pélerinage. — On nomme aussi *peigne* une coquille du genre *rocher* (murex trihulus [Desm.]), ainsi qu'un genre de plantes depuis réuni aux cerfeuils. On appelle *peigne de Vénus* le *scandix-peigne* ou *cerfeuil-aiguille*. *Peigne-de-loup* est aussi le nom vulgaire qu'on donne à l'agaric de chêne (*agaricus quercinus*). J. Humbert.

PEIGNOIR, sorte de mantelet en toile, en mousseline, que l'on jette sur ses épaules lorsqu'on est à sa toilette, lorsqu'on se peigne : de là son nom. Les femmes à la mode sont difficiles sur l'élégance de cette espèce de vêtement, et ne négligent rien pour le rendre piquant par sa propreté, par la finesse de l'étoffe, et par le bon goût des dentelles qui le garnissent. S. S.

PEINE, en général, *châtiment*, *punition*. L'homme qui commet une faute doit en porter la *peine*. — En théologie, la *peine du sens* signifie les douleurs que les damnés souffrent dans l'enfer; la *peine du dam*, le mal que leur cause la privation de la vue de Dieu. Il y a aussi les *peines du purgatoire* et les *peines de l'enfer* ou *peines éternelles*, que leurs noms désignent assez. — *Peine* est encore synonyme de *douleur*, d'*affliction*, de *souffrance*, de *sentiment* de quelque mal dans le corps ou dans l'esprit : Sa misère fait *peine* à voir. *Être dans la peine*, c'est être dans le besoin. — *Peine* se prend pour *inquiétude d'esprit* : Je ne reçois plus de nouvelles de mon fils; je suis fort en *peine* de lui. Mlle Scudéry a dit :

Tous tes plaisirs, Amour, n'égalent pas tes *peines*.

On dit familièrement d'un homme inquiet, agité : Il est comme une ame en *peine*, par allusion aux ames du purgatoire, aux revenants, qu'on accusait de venir tourmenter nos grand'mères. — *Peine* désigne *travail*, *fatigue* : Les bons ouvrages ne s'achèvent pas sans *peine*. Fléchier a dit : La charité, qui supporte tout, adoucit toute les *peines*. *Mourir à*

la peine, c'est mourir sans avoir exécuté, sans avoir obtenu une chose pour laquelle on s'était donné beaucoup de peine. *Perdre sa peine*, c'est travailler inutilement. Par politesse, *prenez la peine de venir* équivaut à *veuillez venir*. Un *omme de peine* est celui qui gagne sa vie par un travail pénible, sans savoir de métier. — *Peine* signifie quelquefois le salaire du travail d'un artisan : Payer à un ouvrier sa *peine*. — Il se dit des difficultés, des obstacles qu'on trouve à quelque chose : Le ministère a eu beaucoup de *peine* à gagner son procès. *Avoir de la peine à parler*, c'est s'exprimer difficilement, au propre ou au figuré. *Avoir de la peine à marcher*, c'est se servir difficilement de ses jambes, ou voir une affaire qui n'avance pas. — *Peine* signifie, enfin, la répugnance qu'on éprouve à faire quelque chose : J'ai eu de la *peine* à lui annoncer la mort de son père. Faire une chose sans *peine*, c'est la faire de bon cœur. X.

Peine (législation). Envisagée dans ses rapports avec la société, c'est une souffrance que le pouvoir social inflige à l'auteur d'une infraction à la loi positive. Nous indiquerons au mot *pénalité* (*v.*) quelle est la nature du pouvoir que la société exerce sur ses membres, quelle est la base du droit de punition, et nous esquisserons le système pénal de notre législation criminelle, en traçant rapidement les variations qu'il a subies et les progrès qu'il a réalisés. Il ne nous reste donc ici qu'à dresser en quelque sorte l'inventaire des peines telles qu'elles sont établies par nos lois ; et dans cet inventaire, nous nous arrêterons au dernier état de la législation, tel qu'il résulte des modifications introduites en 1832 dans nos lois pénales. — Il y a en France trois grandes divisions des peines, qui répondent aux trois degrés principaux de notre organisation judiciaire. Ainsi, on distingue les peines en *matière criminelle*, en *matière correctionnelle* et en *matière de simple police*. — Les peines en matière criminelle sont ou afflictives et infamantes ou simplement infamantes. Les peines afflictives et infamantes sont : 1° la mort ; 2° les travaux forcés à perpétuité ; 3° la déportation ; 4° les travaux forcés à temps ; 5° la détention ; 6° la réclusion. Les peines simplement infamantes sont : 1° le bannissement ; 2° la dégradation civique. Avant la révision de 1832, le code pénal ajoutait le carcan : cette peine a été supprimée. — Les peines en matière correctionnelle et de police sont l'emprisonnement et l'amende. — Indépendamment de ces peines principales, il y a des peines accessoires, dont les unes sont spéciales pour chaque ordre d'infraction, et dont les autres sont communes à tous les degrés des infractions : ainsi, la mort civile, l'exposition publique, l'interdiction légale, sont les accessoires de certaines peines en matière criminelle. — L'interdiction à temps de certains droits civiques, civils ou de famille, est spéciale aux matières correctionnelles seules. — Le renvoi sous la surveillance de la haute police est commun aux matières correctionnelles et criminelles. — Enfin, une peine accessoire commune aux matières criminelles, correctionnelles et de police, est la confiscation spéciale, soit du corps du délit, quand la propriété en appartient au condamné, soit des choses produites par le délit, soit de celles qui ont servi ou qui ont été destinées à le commettre. La contrainte par corps est une peine supplémentaire commune aux trois ordres d'infractions, et destinée à assurer l'exécution des condamnations pécuniaires. — Maintenant, quelle est la nature de chacune de ces peines, quel est son mode d'exécution ? telles sont les questions qui paraissent se présenter naturellement ici, mais qui nous jetteraient dans des détails que nous ne pouvons aborder ici ; d'ailleurs, chacune des peines que nous venons d'énumérer a été spécialement décrite à son rang alphabétique dans ce *Dictionnaire*, et nous nous bornons à y renvoyer, en ajoutant toutefois que les lecteurs qui voudraient se former une idée complète de notre système de pénalité peuvent lire les art. 8 à 55, et 464 à 461 du code pénal. E. de Chabrol.

PEINTRE. Le peintre est un artiste qui représente, à l'aide des couleurs qui leur donnent du relief sur une surface plane, l'apparence des objets de la nature. La couleur est la matière que le peintre emploie pour faire son tableau. Elles sont naturelles, minérales, ou le résultat d'un produit chimique. Les couleurs *naturelles* sont : les ocres jaune, rouge; les terres de Sienne calcinées et non calcinées, les terres d'ombre ou de Cassel. Les couleurs que l'on doit à la chimie sont tirées du règne minéral, telles que le cinabre, le vermillon, le minium, le blanc d'argent et de plomb; le jaune dit de Naples et celui de chrôme, le cobalt, les orpins jaunes et rouges. Les couleurs dites *factices* sont faites avec des pâtes que l'on colore au moyen des végétaux : les lacques de toutes les espèces, les styles de grain brun et jaune, se classent dans cette catégorie; la laque rouge se colore avec la cochenille. On fait de très beau noir avec l'ivoire, les os, le bois de sarment et les noyaux de pêche réduits à l'état de charbon. Le bleu de Prusse est dû à la chimie; les peintres emploient aussi le bitume du lac Asphalte et la momie. Les deux couleurs brune et transparente réussissent dans les ombres. Les couleurs naturelles sont préférables aux autres; elles sont plus solides et changent moins; celles que l'on tire du règne minéral noircissent avec le temps; les couleurs dites *factices* s'évaporent. L'outre-mer, que l'on obtient par la calcination du *lapis-lazuli*, est la plus solide de toutes les couleurs; elle a l'avantage de fixer celles avec lesquelles on la mêle, et de donner de l'éclat à la peinture si on l'emploie avec discrétion, parce qu'avec le temps elle se dégage de ce qui lui est étranger et reprend sa couleur naturelle, que l'on sait être le plus beau bleu qui existe. — Pour accoutumer son œil à l'harmonie que les couleurs produisent par la manière de les distribuer dans un tableau, le peintre doit les placer ainsi sur sa palette : 1° le vermillon et le cinabre; 2° le blanc d'argent ou de plomb; 3° l'outre-mer; 4° les jaunes de Naples et de chrôme; 5° l'ocre jaune-clair et foncé; 6° les terres de Sienne et d'ombre; 7° le brun rouge et la terre de Sienne calcinée; 8° les lacques et les styles de grain brun et jaune; 9° la momie, l'asphalte et la terre de Cassel; 10° les noirs d'ivoire, de pêche ou de charbon; 11° enfin le bleu de Prusse. C'est avec cette suite de couleurs que l'artiste de génie peut produire l'illusion qu'il ambitionne, et les grands effets qu'il emprunte à la nature, et qu'il établit ce que l'on appelle le *coloris* d'un tableau, par une heureuse combinaison de la lumière avec les demi-tons et les ombres. Quelques peintres, avec ces couleurs, préparent sur la palette, avant de peindre, les teintes qui leur sont nécessaires; d'autres les font avec le pinceau au fur et à mesure de leur besoin. On a remarqué que cette dernière façon d'opérer était la meilleure : elle produit plus de variété dans le coloris. — Il y a deux sortes de peintures, la peinture *monochromate* ou *camaïeu*, et la peinture imitant le relief. Le peintre peut exécuter indistinctement tous les objets qui se présentent dans la nature, soit en camaïeu, soit coloriés. L'antiquité nous fournit des exemples de la peinture primitive, qui est sans ombre, de la peinture monochromate, et aussi de la peinture coloriée. La peinture, dans son origine, ne consistait que dans le dessin des contours, ce que les anciens appelaient *pictura linearis*. Cléanthès de Corinthe passe pour en être l'inventeur; cependant les Égyptiens, non seulement en avaient connaissance, mais la pratiquaient de toute antiquité, et si on en attribue l'invention à Philocles l'Égyptien, c'est sans doute pour lui assigner une origine. Dans la suite, on perfectionna ces contours en y introduisant d'autres lignes ou des hachures et des ombres. Les uns attribuent ce perfectionnement à Téléphane de Sicyone, les autres à Ardicès de Corinthe. Dinas, Carminade et Eumarus peignaient ainsi. Eumarus fut le premier qui, dans ses peintures, fit distinguer le sexe. Cimon de

Cléona fut aussi le premier qui indiqua dans les figures nues qu'il peignait les muscles et les vaisseaux sanguins. Il perfectionna le dessin des membres et de la draperie, donna du mouvement aux figures, que l'on peignait droites, et varia les attitudes en les faisant regarder de profil et en tout sens. Avant Cimon, tout était informe; les figures vues de profil avaient les yeux de face; elles ne se présentaient que sous un seul aspect. Les vêtements s'offraient aussi simples : une draperie n'était qu'un morceau d'étoffe, une surface unie : quelques vases grecs peints et la statue d'Ulysse en fournissent l'exemple. Tout cela doit s'entendre de l'art primitif dans la Grèce, car, comme je l'ai avancé, les Égyptiens avaient connaissance de tout ce qui constitue la peinture. (*Voy.* au musée du Louvre quelques peintures égyptiennes et les coffres des momies.) — Peu à peu, l'art prit du développement : on préféra le genre historique aux autres, et il fut porté à sa perfection par des hommes de génie dont l'histoire nous a transmis les noms et désigné les plus beaux ouvrages. L'art de dessiner, de composer et de peindre des sujets religieux, historiques, héroïques ou familiers, n'a dû commencer qu'avec la civilisation. L'emploi de la peinture sur les manuscrits civils ou funéraires pourrait bien être le plus ancien; celui des temples et des statues l'aurait suivi de près. — Dans les temps modernes, sans considérer qu'un peintre doit imiter tout ce que la nature offre à ses yeux, on a établi la différence d'une peinture à une autre; le mot *genre*, pour désigner cette différence, a été donné à chacune des divisions que l'on a créées. C'est ainsi que l'on désigne les genres de peinture dans la classification moderne : *peintre d'histoire*, *peintre de genre* ou de scènes familières; *peintre de batailles*, *peintre de paysages* et de *marines*; *peintre de portraits*, *peintre d'animaux*, *peintre d'architecture*, *peintre de fleurs*, de *fruits* et de *nature morte* ou de sujets inanimés. Cette division n'est pas admissible, et il serait absurde de vouloir qu'un peintre qui doit imiter avec des couleurs et son pinceau tout ce qui se présente à sa vue se bornât à peindre un seul des genres dont il est question ici. Greuse, dans son tableau du *Paralytique servi par ses enfants* est autant peintre d'histoire que Poussin dans son *Extrême-Onction*. Je vois encore le peintre d'histoire dans l'*Accordée de village*, le chef-d'œuvre de Greuse, qui est au Musée. Nos grands maîtres, ceux qui ont fondé des écoles, ont peint tous les genres. Raphael, ce génie supérieur, n'a pas restreint son beau talent au genre historique, il a peint des batailles, des allégories, des scènes familières, et, dans les arabesques qu'il a inventées pour orner le Vatican, il a imité les fleurs, les fruits, des oiseaux, des poissons et même de l'architecture. Ces détails, réunis à des figures humaines, forment les peintures les plus agréables, que l'or enrichit avec prodigalité de tout l'éclat de son entourage. Titien, Paul Véronèse, Carache, Dominiquin, Rubens, et, dans des temps plus rapprochés de nous, Salvator Rosa, Poussin, Le Brun, Le Sueur, Mignard, Bourdon, La Hyre, ont suivi la même marche; pour s'en convaincre, il suffit de visiter le musée du Louvre. (*V.* pour la nomenclature de tous les peintres des écoles anciennes, le mot ÉCOLE [*Peinture*].)

Chev. ALEXANDRE LENOIR.

PEINTURE (art). L'origine de la peinture se perd dans la nuit des temps. Pour en fixer l'époque, les Grecs de Sicyone l'ont attribuée à l'Amour : ils ont, à ce sujet, produit une fable fort ingénieuse, qui est généralement connue. Quoique Homère ne fasse aucunement mention de l'existence de la peinture en Grèce, on a dû peindre dans tous les temps : l'instinct de l'homme l'a rendu essentiellement imitateur. Les peuples les plus sauvages, comme les plus civilisés, ont embelli par la peinture leurs habitations, décoré leurs temples et enrichi les statues de leurs dieux. La peinture unie à l'or brille dans les pagodes de l'Inde; elle décore les téocallis des Mexicains-Toltèques; elle rehaussait de son

éclat les murs de la Haute-Égypte, et 2108 ans environ avant notre ère, Sémiramis fit peindre des animaux fantastiques sur le pont de Babylone. La peinture est le principal ornement du fameux Pécile d'Athènes et des temples des Grecs et des Romains; elle est employée avec plus d'éclat encore dans les mosquées des Arabes et des Turcs; enfin, elle paraît dans les cryptes des premiers chrétiens, dans les basiliques du moyen âge; et de nos jours, elle est le plus bel ornement de nos églises et de nos palais. — Il y a différentes manières de peindre: la *détrempe*, dont les analogues sont l'*aquarelle*, la *gouache* et même la *miniature*; l'*encaustique*, la *fresque* et la *mosaïque*; la peinture à l'*huile* et au *pastel*, et la peinture en *émail*, et sur *verre*.—La plupart de ces mots ayant été précédemment traités en leur ordre alphabétique, nous y renvoyons nos lecteurs; nous n'aurons donc à nous occuper que de l'encaustique et de la peinture à l'huile et sur verre. — La peinture à l'*encaustique*, celle à la *fresque* et les *mosaïques* (*v.* ces deux derniers mots), ont été généralement employées à la décoration des temples dans la Grèce. La première, qui était si universellement pratiquée dans l'ancienne Grèce, est une peinture à la cire que l'on fixe à l'aide du feu, comme son nom l'indique. Le procédé dont les Grecs se servaient, n'est pas bien connu. Cependant Pline et Félibien disent que Polygnote de Thasus, contemporain de Panenus, autre peintre célèbre dans la Grèce, fut l'inventeur de la peinture à l'encaustique ou à la cire. Brietès, qui parut dans la suite, peignit aussi à l'encaustique avec succès; il eut pour fils et pour disciple, Pausias, qui marcha sur les traces de son père, et qui florissait vers l'an 376, avant notre ère. Suivant Pline, Pausias excellait dans la peinture des fleurs; il faisait surtout celles des couronnes d'une vérité surprenante. L'encaustique, pour ce genre de sujets, lui présentait beaucoup plus de ressource que la fresque; aussi réussissait-il à peindre de petits tableaux. On cite de lui une peinture qui excita généralement l'admiration: il avait personnifié l'*Ivrognerie* sous les traits d'une femme tenant une coupe de cristal et buvant. Le cristal était si bien imité que l'on voyait au travers la carnation du visage de cette femme. Le même Pausias de Sicyone peignit le premier les lambris et les voûtes des palais, nouveauté qui fut très bien accueillie; il rendit célèbre la belle Glycère, bouquetière d'Athènes, dont il était amoureux, par un tableau à l'encaustique où il la peignit tressant une couronne de fleurs. Cette peinture, d'une rare beauté, fut appelée par les Athéniens, la *Faiseuse* ou la *Marchande de couronnes*. On assure que Lucullus donna deux cents talents d'une copie de ce tableau. Après Pausias, l'artiste grec le plus en renom est une certaine Lala, qui resta toujours fille, et qu'on surnomma en conséquence *La Vierge perpétuelle*; elle peignait la miniature à l'encaustique, ce qui semble indiquer que sa peinture était extrêmement fine et soignée. Lala eut la fantaisie de faire son portrait au miroir, et cette nouveauté augmenta singulièrement sa réputation — Pline, dans un passage sur la peinture à l'encaustique, la divise en trois espèces. Il paraît, suivant lui, que l'on peignait avec un style sur l'ivoire ou sur du bois lissé, auquel on appliquait une couleur quelconque pour servir de fond. Une fois les contours tracés, on étendait la cire avec le style, après l'avoir imprégné de couleurs d'une certaine épaisseur. Le peintre avait de la braise à côté de lui pour tenir chaud les styles dont il se servait, il remplissait les contours en y portant les couleurs avec la pointe du style, et avec la partie large, il les étendait sur la surface qu'il voulait couvrir. Voilà tout ce que l'on sait de cette ancienne manière de peindre. Il y a tout lieu de croire que les Grecs peignaient seulement à l'encaustique les petits tableaux de scène familière, les paysages et les portraits; autrement, ils n'auraient jamais pu atteindre avec la fresque la finesse si nécessaire à la perfection d'un

tableau. L'origine de cette peinture n'est pas plus connue que son procédé; il paraît qu'elle était encore en usage dans le quatrième et dans le cinquième siècle. Entièrement abandonnée, elle fut remise en vigueur par le comte de Caylus, qui, en 1749, publia des recherches sur cette peinture, et fit faire des essais par le peintre Bachelier. Ces essais n'ayant pas complètement réussi, Caylus, en 1754, présenta de nouveaux procédés à l'académie de peinture et à celle des sciences; ils étaient accompagnés d'une tête de *Minerve*, qu'il avait fait peindre par Vien. Lagrenée le jeune avait également peint un petit tableau représentant la *Vierge* et l'*Enfant Jésus* : ce tableau, que j'ai vu chez lui, avait du faire et du coloris. Mais, en 1760, Bachelier exécuta de nouvelles peintures qui eurent beaucoup de succès : entre autres, il exposa au salon un *Cheval blanc en liberté*. — M. Montabert, après de nombreux essais et une suite d'expériences, a mis au jour un ouvrage en plusieurs volumes sur l'encaustique. Les peintures à fresque, du château de Fontainebleau, par Primatice, que le temps avait prodigieusement endommagées, sont restaurées d'après les procédés de M. Montabert; MM. Abel Pujol, Coignet et Picot, chargés par le roi Louis-Philippe de cette restauration, s'en occupent avec succès. — La *Peinture à l'huile* a des avantages immenses sur les autres genres de peinture; je ne les détaillerai pas, ils sont suffisamment connus. On sait qu'elle admet plus de spécialités que les autres, qu'elle permet l'emploi d'une plus grande quantité de couleurs, et que le peintre a la possibilité de revenir plusieurs fois sur son travail. Parmi ses avantages, on distingue l'art du coloris et celui du clair-obscur, avantages inconnus des peintres grecs. — La peinture à l'huile fut découverte vers 1428. Jean Van Eyck, après la mort de Hubert, son frère, comme lui peintre habile, se retira à Bruges, d'où lui vient le surnom de *Jean de Bruges*. S'étant mis à composer des vernis pour son usage, il découvrit que l'huile se mêlait parfaitement avec les couleurs; après plusieurs essais, il connut toutes les qualités de sa découverte, et ne peignit plus qu'à l'huile. Ce nouveau procédé, pour amalgamer les couleurs, fit bientôt abandonner ceux qui avaient été pratiqués jusque là. Néanmoins, la peinture à fresque fut préférée pour les travaux d'une grande dimension, longtemps même après la découverte de la peinture à l'huile. — L'un des principaux talents de Jean de Bruges est la fraîcheur du coloris, un fini extrêmement précieux. Le *Triomphe de l'Agneau*, sujet tiré de l'Apocalypse, peint par les deux frères Van Eyck, avant la découverte de la peinture à l'huile, tableau que les Gantois, par patriotisme, ne voulurent pas céder au roi d'Espagne, leur souverain, est d'un coloris parfait, d'une fraîcheur admirable, et n'a rien perdu de sa première beauté : nous l'avons eu au musée de Paris, à la suite des conquêtes de Napoléon. Le roi d'Espagne, ne pouvant obtenir l'original de ce précieux ouvrage, en fit faire la répétition par Michel Coxcie, peintre célèbre de Malines. Ce tableau avait été peint à l'eau d'œuf, suivant l'usage suivi avant la découverte de Jean de Bruges. — Il est certain qu'avant la découverte de la peinture à l'huile les tableaux de chevalet surtout se faisaient à l'eau d'œuf, et que la fresque s'employait pour les grandes opérations. Théophile, moine du onzième siècle, parle de la composition de la peinture à la gomme, à laquelle il prétend que l'on joignait du blanc d'œuf pour lui donner du corps et de la solidité. Cette peinture, faite sur une préparation de céruse bien broyée avec la gomme dans laquelle on introduit le blanc d'œuf, se durcit au point d'être inaltérable, lavée avec de l'eau en abondance : j'en ai fait moi-même l'expérience. — Nous sommes redevables à Jean de Bruges d'un service immense rendu à l'art de peindre par sa découverte, et à Jean Cousin d'avoir, le premier, mis en pratique dans notre école un procédé qui a

procuré des milliers de chefs-d'œuvre : c'est le plus grand pas qui ait jamais été fait dans la peinture. On cite, comme le premier tableau peint à l'huile en France, le *Jugement dernier* de Jean Cousin, destiné par le roi aux minimes du bois de Vincennes. On le voit au Musée : c'est le chef-d'œuvre du peintre. Il est d'une riche composition, d'un dessin pur, d'un faire moelleux, qui rivalise celui du Corrége. Jean Cousin a sculpté dans le goût de Michel-Ange, et pour preuve, l'on peut voir au Musée la statue de l'amiral Chabot. Né à Soucy, près de Sens, en 1462, cet artiste mourut à Paris en 1550, après avoir peint les vitraux du chœur de l'église Saint-Gervais, et celles de la chapelle du château de Vincennes. — L'art de fabriquer la *porcelaine* est très ancien (*v.* dans notre *Dictionnaire* le mot PORCELAINE). Les couleurs qu'on emploie pour peindre sur cette composition sont les mêmes que pour l'émail, si ce n'est qu'on a le soin de tenir celles-ci moins épaisses : elles sont minérales ou métalliques. Pour s'en servir, on les mêle avec de l'essence de térébenthine ordinaire, en y joignant de cette même térébenthine épaissie par l'action du soleil, celle que les ouvriers appellent *grasse* ; on y ajoute aussi de l'essence de lavande. — On croit que la *peinture sur verre* n'a commencé à être employée en France que vers le XIe siècle ; cependant, quelques écrivains en fixent la découverte au règne de Charles-le-Chauve : c'est une opinion que je n'admets pas entièrement. En supposant qu'il y ait eu à cette époque des vitres peintes, je pense que ces peintures consistaient dans des ornements que l'on dessinait avec des couleurs délayées à la gomme ou au vernis, comme celles que l'on emploie pour peindre les verres des lanternes magiques. Dans cette supposition, on aurait placé dans l'intérieur de l'édifice le côté peint.—Peut-être que ces anciennes vitres consistaient dans des verres teints, mais sans ombre. Car les auteurs ont confondu l'art de teindre le verre, et celui de le dorer, avec l'art de le peindre. La découverte du premier serait de beaucoup antérieure à celle du second. Nous trouvons des verres teints de toutes les couleurs, et dorés, dans les mosaïques françaises les plus anciennes. Ainsi, les vitres peintes que l'on reporte au règne de Childebert Ier et au temps de Charlemagne pouvaient bien n'être que teintes, sans être ombrées, puisque, par les monuments, on est autorisé à fixer à la fin du XIe siècle l'époque où l'on aurait commencé à peindre sur le verre des figures d'hommes, d'animaux et des arabesques. C'est sous la régence de l'abbé Suger que l'on a essayé de mieux nuancer les couleurs, d'ombrer les sujets représentés, et d'employer sur le verre l'émail avec quelque succès. Suger enrichit l'église de Saint-Denys, dont il était l'abbé, de tout ce que les arts pouvaient produire de plus riche et de plus beau. Il désigne lui-même sous le nom de *vitraux saphirisés* ceux dont il fit clorre les croisées. Ces vitraux, que l'on a vus au musée de la rue des Petits-Augustins, sont certainement de l'effet le plus brillant et du plus merveilleux éclat : ils ont été restitués à l'église en 1816.— On teignait les verres avec des oxydes métalliques avant de les ombrer. Ces verres ainsi coloriés, suivant le ton dont on avait besoin, devenaient transparents en passant au feu, où ils entraient en fusion : ils étaient mal teints si la fusion du verre avec l'oxyde ne se faisait pas complètement.—Les ombres et les carnations faites avec des oxydes de fer n'entrent point dans le verre : elles sont seulement fixées dessus par le moyen du feu. On peut les enlever en frottant la superficie avec du grès, en les grattant avec un instrument d'acier, ou en y appliquant un violent acide. Il n'en est pas ainsi des couleurs fondues avec le verre, elles sont indestructibles, puisqu'elles y sont amalgamées, et qu'elles ne forment plus qu'une seule matière, c.-à-d. qu'elles sont vitrifiées. Avant de parvenir à l'exécution d'un tableau sur verre, le peintre faisait un dessin colorié de la grandeur de celui qu'il voulait exécuter. La composition du sujet, la proportion

des figures et des accessoires se calculaient d'après la grandeur du verre que l'on pouvait employer : aussi les premiers tableaux ne se composaient-ils que de petites figures ou de dessins peu étendus. On sera convaincu de cette vérité si on examine les vitres de la Ste-Chapelle de Paris, celles de l'église de Saint-Denys, de la cathédrale de Chartres, ainsi que les *roses* ou croisées circulaires de Notre-Dame, et en général celles de toutes les églises qui datent du XIIe siècle. Ce ne fut que dans le commencement du XIVe siècle que l'on commença à couler de plus grands morceaux de verre. Cette découverte a fourni aux peintres verriers les moyens d'étendre la composition de leurs tableaux et d'en rendre beaucoup mieux les effets.—Le dessin ou le *carton* fait, on découpait les carnations et les draperies séparément, suivant leurs diverses couleurs. Chaque pièce devenait un patron sur lequel on coupait le verre, en suivant les contours qu'il présentait extérieurement. On combinait la forme de la pièce de manière à ce que les plombs qui devaient les réunir à la pièce suivante se trouvassent placés dans l'ombre des plis, pour les draperies, et hors des traits extérieurs des carnations, afin qu'ils ne fussent pas aperçus lorsque le tableau était monté sur les châssis de fer et mis en place. — Ce premier travail fait, si le verre que l'on destinait aux draperies n'était pas teint, on le teignait aussitôt, parce qu'il est indifférent qu'il le soit avant ou après. On avait des lames de verre teintes en rouge, en bleu, en violet, en jaune ou en vert ; puis on les ombrait et on les passait au feu une seconde fois. Si l'ombre ne se trouvait pas assez vigoureuse dans les parties les plus enfoncées des plis, on appliquait des touches plus fortes sur la surface opposée à celle où l'on avait peint, et l'on passait la pièce une troisième fois au feu. Je dis sur la surface opposée, parce que si la couleur eût été appliquée sur la même, elle se serait amalgamée au feu avec la première, et n'aurait servi à rien. Par la même raison, les couleurs des draperies se seraient confondues au feu si l'on avait posé deux couleurs différentes à côté l'une de l'autre sur le même morceau de verre. — Les carnations ne passaient qu'une fois au feu, mais si l'on voulait donner beaucoup de vigueur aux ombres des cheveux ou de la barbe, alors on usait du moyen que je viens d'indiquer. Pour obtenir plus de finesse dans les lumières des cheveux ou dans les poils de la barbe, on les traçait à l'aide d'un poinçon dans les parties ombrées, dont on enlevait la couleur : le verre blanc, qui restait à nu, produisait ainsi le même effet que la nature. Lorsque les verriers voulaient enrichir les draperies par des broderies d'or ou d'argent, et garnir de perles les robes des femmes, ils avaient imaginé un moyen fort ingénieux. Dans la teinture du verre, au lieu de faire passer entièrement la matière colorante, ils ne la faisaient entrer qu'à la superficie, dessinaient ensuite la broderie sur la pièce même, puis avec un tour à graveur, ils creusaient le verre jusqu'à la partie laissée à nu; cela fait, ils introduisaient dans la gravure la couleur qui fait le jaune, puis ils passaient la pièce au feu. Toutes les pièces du tableau, disposées séparément, se réunissaient avec les lieus de plomb.—Nous avons déjà dit que les matières dont on se servait pour colorier les petits ou les grands carreaux de verre destinés à la confection des vitraux étaient toutes tirées du règne métallique; les voici dans leur ordre, elles sont les mêmes pour la peinture en émail et sur porcelaine. Le cobalt sert pour le bleu; les différentes nuances de rouge, de brun, de brun-marron, se font avec des chaux de fer portées à différents degrés; le brun-rouge se fait avec des chaux de cuivre; le vert s'obtient aussi du cuivre dissous par des acides végétaux ou par d'autres acides, mais précipité par l'alcali fixe. Les verres de couleur pourpre se font avec de la chaux d'or, du moins c'est l'ancienne opinion : un grain d'or colore vivement 400 parties de verre. Les chaux d'argent donnent le jaune, qui se fait aussi avec de la chaux de plomb unie à l'antimoine. Le violet

s'obtient d'une substance minérale appelée *manganèse*; le blanc se fait avec des chaux d'étain. — Les verres ainsi préparés recevaient de l'artiste le dessin des carnations, les ombres, les demi-teintes, puis on repassait le tout au feu. L'emploi de l'émail dans la peinture sur verre, ainsi que l'art de creuser le verre par le moyen du tour et de l'émeri, pour former des dessins variés ou des broderies d'une autre couleur dans une seule pièce de verre, dont il a été parlé plus haut, sont dus au génie de Jean de Bruges. On a vu la riche collection des vitres peintes que j'avais réunies au musée de la rue des Petits-Augustins : c'était une suite chronologique depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIIe. — On a voulu rétablir dans le siècle dernier l'art de peindre sur le verre, tombé dans une entière désuétude. Des essais infructueux ont été faits en Allemagne et par des artistes français et anglais: ceux-ci ont produit de bonnes peintures, mais par des moyens qui ne sont pas ceux des anciens. Les peintres français de la manufacture de Sèvres trouvèrent aussi une sorte de gloire à tenter des essais. Ce n'est pas par la perfection et la manipulation des couleurs qu'ils pèchent. L'excellent chimiste M. Brongniart, qui en est le directeur, a obtenu les plus heureux résultats; mais les habiles verriers que ce savant emploie ne sont pas encore parvenus à produire dans les carnations le mat et le moelleux de la chair qui fait la beauté des anciens vitraux. Ch^er ALEXANDRE LENOIR.

PEINTRE, PEINTURE (métier). C'est des arts industriels celui qui a pour objet la peinture ou la décoration des bâtiments, tant à l'intérieur qu'au dehors, ce qui constitue la *peinture d'impression*, comme on l'appelle dans les arts, laquelle est exercée par ce genre d'artistes ordinairement nommés *peintres en bâtiment* ou *au gros pinceau*, ou encore *à la grosse brosse*. Nous ne pouvons que très sommairement esquisser ici ce genre d'industrie, qui se compose de la connaissance des substances qui entrent dans les couleurs, du mode de préparation de celles-ci et de leur application. Il y a plusieurs sortes de peintures d'impression en bâtiment, désignées d'après le nom des matières qui servent à délayer les couleurs : c'est avec l'eau, la colle, le lait, l'essence de térébenthine, divers vernis et plusieurs espèces d'huiles, etc., qu'on broie ou détrempe les couleurs, préalablement lavées à l'eau de rivière. La *peinture en détrempe* est celle où l'on broie les couleurs avec de la colle : elle prend le nom de *peinture au lait*, si c'est le lait qui remplace la colle. On nomme *peinture à l'huile* celle où ces mêmes couleurs se broient avec de l'essence de térébenthine ou de l'huile, ordinairement celle de noix ou d'œillette, ou plutôt celle de lin, qui doit d'abord être *dégraissée*, ce qui a lieu en la faisant bouillir durant environ deux heures avec une demi-once de litharge, et autant de céruse calcinée pour une livre d'huile. Celle-ci, ainsi préparée, se nomme *siccatif*, qu'on ne mêle avec les couleurs qu'à l'instant de s'en servir ; il les rend plus épaisses. On n'en met que très peu dans celles où il entre de la céruse ou du blanc de plomb, et pas du tout dans les couleurs employées à l'essence. Quelle que soit la surface qu'on veuille peindre, on la barbouille d'abord d'une ou deux couches de colle chaude pour la rendre plus unie et en remplir les pores : c'est ce qui s'appelle l'*abreuver*. Ces premières couches une fois sèches, on les recouvre de deux autres couches de blanc à la colle : c'est ce qu'on appelle le *fond*, sur lequel s'appliquent une ou deux couches de la couleur demandée. Pour *vernir*, on ne met de siccatif que dans la première couche, les autres, qui sont à l'essence, devant sécher seules. Les surfaces de pierre, de plâtre, de bois neuf, qu'on veut peindre, doivent d'abord se recouvrir de deux couches d'huile bouillante; les nœuds des planches se frottent avec de l'ail, pour que la colle y prenne mieux. Pour *marbrer*, on fait d'abord ce qu'on nomme la *masse* ou le fond du marbre, sur lequel, quand il est bien sec, s'appliquent les nuances propres à l'es-

pèce de marbre qu'on veut imiter. Il y a une classe de peintres qui s'occupent spécialement sur le papier de l'imitation des diverses espèces de bois, ce qui se fait avec une ressemblance à tromper parfois les yeux les plus clairvoyants. Quoique le genre de peinture dont nous parlons n'exige pas de grandes facultés intellectuelles, il est quelquefois exercé par des artistes en qui il dénote beaucoup d'habileté : ainsi, dans quelques pays, comme à Rio-Janeiro, par exemple, l'usage des papiers peints dont on tapisse les chambres chez nous est remplacé par une sorte de *peinture à fresque*, qui doit rentrer dans le genre des *peintures d'impression*. Quelques artistes, surtout allemands, couvrent ces murailles de dessins qui étonnent quelquefois par leur élégance et leur variété, surtout quand on se rappelle la rapidité avec laquelle ils ont été faits : ainsi, un ouvrier couvre quelquefois en un seul jour les quatre murs d'une chambre, de dessins représentant en grandeur naturelle des scènes même assez compliquées. Nous renvoyons d'ailleurs à un traité spécial pour la préparation des couleurs et de plus grands détails sur ce qui concerne l'art des peintres en bâtiment. Nous renvoyons de même à un traité de médecine pour ce qui regarde les maladies propres aux peintres, notamment la *colique de plomb*, dépendant de l'action des substances métalliques employées dans les couleurs.—La Fontaine a employé le mot *peintre* au féminin, dans le conte des *Rémois* :

> L'une pourtant des tireuses de vin
> De lui sourire au retour ne fit faute :
> Ce fut *la peintre*. . . . .

Cette sorte de licence, car on peut ainsi l'appeler, quoique approuvée de quelques grammairiens, nous choquerait aujourd'hui.—*Peintre* se dit au figuré de ceux qui représentent vivement les choses dont ils parlent ou les sujets qu'ils traitent : ce poète est un grand *peintre* ; Buffon est le *peintre* de la nature. On dit familièrement, gueux comme un *peintre*, de quelqu'un qui est mal dans ses affaires. Travailler d'après le *peintre*, veut dire travailler en tapisserie ou en broderie sur un dessin au crayon tracé par un peintre. On nomme aussi parfois un miroir le *peintre de la nature*. J. G.

PEIPUS (Le lac), ou lac *Tschudi*, qui a d'étendue 80 verstes de long sur 30 de large, est situé entre les gouvernements de Livonie, d'Estonie, de Tirkow et de St-Pétersbourg. Ce lac est très poissonneux et d'une grande profondeur ; il est en communication avec le lac de Pleskow, lac de 50 verstes de long sur 40 de large, par un détroit, et avec celui de Wirz par le fleuve Enö. Plus bas, le lit marécageux du Narowa réunit le lac *Peipus* au golfe de Pernau. Les commerçants de Novogorod et ceux de Lubeck connaissaient très bien cette route anciennement, lors des beaux jours de la ligue anséatique. Plus tard, l'anéantissement de la liberté républicaine fit prendre au commerce une autre direction. L'ancienne voie maritime devint de plus en plus difficile, à la suite des obstacles de toute nature qui se formèrent dans le lit des fleuves et des rivières, dont 80 au moins ont leur embouchure dans ce vaste bassin. C'est pour y remédier que l'empereur Alexandre a fait creuser le canal qui porte son nom, et qui met en communication avec le golfe de Pernau le lac *Peipus* et ses affluents. Dorpat, par sa situation sur le bord de ce canal, peut, dans cette région peu peuplée, devenir un jour une place de commerce fort importante. C. L.

PÉKING (en chinois *Tchoun-tian*), à 39° 54' lat. nord, est une des plus anciennes villes de la Chine, dont elle devint la capitale en 1125, sous la dynastie de Kin. Elle fait partie de la province Pé-tchi-li, et est située à 28 milles de la grande muraille, dans une plaine étendue et fertile. Vue à distance, elle paraît s'élever du milieu d'une épaisse forêt. En approchant, on est étonné de l'aspect bizarre et gigantesque des constructions, surmontées de pavillons et de dômes. Son nom signifie résidence septentrionale (*Pé*, nord, *King*, résidence). De hauts remparts, flanqués de bastions

et de tours, dominent la masse des maisons, qu'on ne peut apercevoir de loin. Son périmètre, sans compter ses 12 faubourgs, embrasse un carré long de cinq milles, divisé en quatre villes ou quartiers, parmi lesquels ceux des Tatars et des Chinois. La ville intérieure, qui a deux parties, la ville impériale et le palais, ou la ville de la cour (des employés), est habitée par les Mantchous. *Péking* est un tiers plus grand que Londres, et doit avoir, d'après Macartney, 2 millions d'ames. Selon d'autres voyageurs, elle n'en a que 700,000. On y compte 33 temples, 8 autels destinés au culte public, comme celui du Ciel et de la Terre (l'empereur offre ses sacrifices sur le premier en été, et sur le second en hiver), l'autel du Roi Céleste (c'est le plus important): les Chinois y célèbrent la fête de la nouvelle année; l'autel de la Vie Éternelle, du Soleil, de la Lune, de l'Agriculture; deux églises catholiques (une portugaise et une française), plusieurs couvents, deux temples russes du rit grec avec un couvent, dont l'archimandrite et huit moines, pris parmi les élèves des séminaires russes, sont remplacés tous les quatre ans. Quatre apprennent la langue chinoise et celle des Mantchous, et servent d'interprètes. La ville a, en outre, 4 mosquées, un hospice des enfants trouvés, 6 cimetières des anciens khans, 26 tribunaux et 10,000 palais; les rues ont plus de 100 pieds de large, et souvent plus d'une lieue de longueur; elles ne sont pas toutes pavées, mais dans les chaleurs de l'été, on les arrose pour abattre la poussière. Leur largeur, le mouvement de la foule, donnent à la ville une physionomie agréable. La vue est récréée par les boutiques qui les bordent. Au lieu de voitures, on rencontre quantité de palanquins, dans lesquels les dames se font porter; il y a dans l'intérieur de la ville des champs cultivés, surtout dans le quartier chinois. Le palais impérial doit surtout sa magnificence au goût architectural qui a présidé à la décoration d'un grand nombre de ses bâtiments, de ses cours et de ses jardins. Ce n'est pas seulement le palais de l'empereur qui est entouré de jardins, mais encore une petite ville habitée par les employés de la cour, des officiers et une foule d'artistes, tous au service du monarque; il faut deux heures pour en faire le tour; les jardins, d'après le témoignage de tous les voyageurs, offrent une vue enchanteresse. On y a ménagé des accidents de terrain, des montagnes artificielles, qui dominent des vallées arrosées par des canaux; ces eaux, en se réunissant, forment des lacs, entourés de maisons, et couverts de barques pavoisées. Des groupes de rochers, habilement jetés, imitent la nature sauvage; tandis que plus loin, sur le sommet des montagnes, des arbres touffus protègent de leur ombre des villas ou des kiosques. C'est un véritable séjour de fées.—*Péking* a une société astronomique, une société de médecine, une académie des sciences: on y publie une gazette de la cour; il y existe enfin un comité de vaccine et une banque. On entend parler rarement dans ce pays d'assassinats ou d'autres crimes, tant la police y est active; elle se fait surtout remarquer par la sévérité, quelquefois brutale, avec laquelle elle maintient l'ordre. Toutes les rues ont des corps-de-garde, dont les soldats rôdent sans cesse le sabre au côté et un fouet à la main.— En 1823, l'archimandrite russe Hyacinthe revint de *Péking* avec son clergé: il y avait séjourné 14 ans, et rapporta plusieurs ouvrages historiques sur le Thibet, la Chine et la petite Bucharie; une histoire des tribus mongoles, une description en chinois de *Péking* (P. 1788), et une traduction des ouvrages de Cong-Fut-Zée en russe. Ces manuscrits sont à Saint-Pétersbourg. La description de *Péking* a été traduite en russe et en français. *Description* de *Péking* par *P. Hyacinthe* (Pétersbourg, 1829). C. L.

PELAGE, Poil. On entend par *pelage* la couleur particulière du poil de chaque animal. Beaucoup de causes peuvent faire varier la nuance du poil dans la même espèce; l'âge et le climat ont

à cet égard une grande influence. C'est ainsi qu'en Laponie et autres contrées hyperboréennes, on trouve des lièvres blancs, et que même dans nos contrées, lorsque l'hiver a été rude et très prolongé, le poil de ces animaux et de plusieurs autres quadrupèdes sauvages grisonne.—Vauquelin a fait des recherches fort intéressantes sur la couleur du poil des personnes brunes, blondes, châtaines et rousses. L'analyse chimique lui a prouvé que chaeune de ces nuances est due à la présence d'un corps huileux de couleur correspondante. — Les poils se rapprochent beaucoup de la corne et des ongles dans leur composition chimique, et on y trouve aussi beaucoup d'analogie avec l'épiderme. Comme celui-ci, ils sont privés de sensibilité, et le système vasculaire ne s'y montre pas. — Le poil, que l'on croit renouvelé deux fois par an, sort de capsules distinctes situées dans la membrane cellulaire inférieure à la peau. Quelques-uns de ces bulbes renferment la racine de plusieurs poils: c'est ce qu'il est facile d'observer sur les moustaches d'un chat. Semblable à cet égard aux ongles, les poils ne croissent que par la partie inférieure. Le poil doux qui couvre plus ou moins toute la surface du corps humain diffère beaucoup par sa texture de la barbe, des cheveux, etc., — Sans doute le poil, chez l'homme, indépendamment de l'ornement qu'il offre, a un but d'utilité qui n'est pas certainement connu pour ce qui concerne le système pileux, en général; mais quant au poil des sourcils et des paupières, l'utilité en est évidente. — Le poil laineux de la tête appartient spécialement à la race nègre: c'est un caractère indélébile, que ni le climat, ni la diète, ni les maladies n'ont jamais pu faire disparaître. PELOUZE père.

PÉLAGE. L'église n'a compté que deux papes de ce nom. Pélage Ier fut le soixante-deuxième pontife de Rome, et vécut sous Justinien et du temps de Childebert, roi de France; il était Romain et fils de Jean, vicaire du préfet du prétoire. Il exerçait les fonctions d'apocrysiaire de l'église de Rome à Constantinople, quand l'empereur le chargea d'aller ôter le pallium à Paul d'Alexandrie, et c'est dans un synode tenu à Gaza qu'il prononça la déposition de ce patriarche. Il obtint à son retour un édit de Justinien pour la condamnation des disciples d'Origène. Se trouvant à Rome pendant que l'armée du roi des Goths, Totila, en faisait le siége, il nourrit le peuple de ses deniers, et après que la ville fut prise il adoucit par ses prières la férocité du vainqueur. Les écrits de Théodoret, de Théodore de Mopsueste, et la lettre d'Ibas, connus sous le nom des *Trois Chapitres*, faisaient alors grand bruit dans l'église; le pape Vigile les soutenait d'abord contre l'édit de l'empereur, qui les avait condamnés; mais le pontife avait fléchi et avait fini par le souscrire. Pélage, simple diacre, suivit cet exemple. Exilé par Justinien pour avoir combattu l'édit, il le souscrivit bientôt après pour rentrer à la cour, et sur la promesse de succéder à Vigile. Ce pape étant mort à Syracuse, en l'an 555, Pélage, en vertu de cette promesse, se mit de lui-même sur le saint-siége, sans attendre l'élection; mais il ne trouva que les évêques Jean de Pérouse et Bonus de Ferentino qui voulussent procéder à son ordination, avec le secours d'un prêtre d'Ostie, nommé André. Tout le reste du clergé le regarda comme un intrus, et se retira de lui. La protection de Narsès, et le serment qu'il fit de n'avoir contribué en rien à la mort de Vigile, lui valurent quelques adhésions; ses libéralités en faveur du peuple et des églises les augmentèrent; mais il restait trop de dissidents pour ne point s'en alarmer, et il écrivit une longue lettre au patrice pour solliciter leur châtiment. Narsès, disent les traditions du temps, se conduisit en pasteur, et le pape en homme de guerre. Mais les évêques dissidents ayant eu l'imprudence d'excommunier le patrice, Pélage eut plus de facilité à le rendre l'instrument de ses vengeances. Il écrivit en même temps aux évêques de Toscane pour les rame-

ner : Il conserve, dit-il, la foi des conciles de Nicée, d'Éphèse, de Constantinople, de Chalcédoine, et déclare honorer comme bons catholiques les évêques Ibas et Théodore, dont il avait précédemment souscrit la condamnation. Il rassure également la conscience de Childebert, que cette condamnation scandalise; il se justifie aux yeux de ce roi par des palinodies et lui envoie des reliques pour achever de calmer ses scrupules. Sous son pontificat fut tenu le troisième concile de Paris, qui prononça l'excommunication contre les détenteurs des biens ecclésiastiques, appelés *meurtriers des pauvres*, par le canon qui les frappa d'anathème. Pendant ce temps, Pélage bâtissait l'église de Saint-Philippe et Saint-Jacques, et c'est au milieu de ces travaux que la mort le surprit, le 2 mars 552, avant d'avoir pu finir le schisme que son usurpation avait soulevé; il tint le saint-siége trois ans et dix mois.

Pélage II fut le 65e pape. Il n'est séparé du précédent que par les règnes de Jean III et de Benoît Ier. L'empire était alors aux mains de Tibère II, et la couronne de France sur la tête de Chilpéric. Pélage II était aussi Romain de naissance et fils de Vinigilde, dont le nom annonce une origine ostrogothe. Il fut élu et sacré en 577, pendant que les Lombards assiégeaient encore la ville de Rome. Il y avait donc impossibilité d'en référer à l'empereur; mais immédiatement après la levée du siége, le nouveau pape en fit faire des excuses à Constantinople par son diacre Grégoire. Son élection fut approuvée, mais il n'obtint pas le secours qu'il avait sollicité pour réprimer les incursions des Lombards. Ses efforts échouèrent également en France; mais l'empereur Maurice ayant succédé à Tibère, il en obtint quelques troupes et 50 mille écus d'or, avec lesquels il lui fut possible en 584 de solder une armée de Français. Le roi d'Austrasie, Childebert II, à peine âgé de 14 ans, conduisit cette armée; et le Lombard Autharis, retirant toutes ses troupes dans ses forteresses, abandonna la campagne aux ravages de son jeune rival; mais à la nouvelle du meurtre de l'infâme Chilpéric, le roi d'Austrasie revint sur ses pas pour en disputer l'héritage ou pour se venger de Frédégonde; et les Lombards restèrent les maîtres de dévaster les belles provinces de l'Italie. Le pape, ne pouvant combattre de l'épée contre ces Barbares, s'escrima de la plume contre les évêques d'Istrie, qui ne voulaient pas souscrire à la condamnation des *Trois Chapitres*, et aux décisions du cinquième concile de Constantinople, qui les avait foudroyés. Les évêques persistaient à blâmer le saint-siége d'avoir eu la faiblesse de condescendre ainsi à la volonté impériale. Pélage II leur écrivit trois lettres, dont la dernière fut si volumineuse, que saint Grégoire l'appelait le *Livre de Pélage*. Mais son éloquence et sa dialectique échouèrent contre l'obstination des prélats d'Istrie, et il se donna le tort d'en appeler à la puissance séculière. L'exarque Smaragdus, entraîné par son intolérance, chassa le primat Sévère de l'église d'Aquilée, le poursuivit jusque dans Grade, et l'emmena prisonnier à Ravenne avec trois autres évêques. Le peuple d'Istrie persista dans son opiniâtreté; il considéra même comme des apostats ces mêmes évêques, que le saint-siége leur fit rendre l'année suivante; et le sage empereur Maurice ayant interdit toutes ces violences à l'exarque son lieutenant, les deux partis restèrent dans leurs croyances réciproques. Cependant, Jean-le-Jeûneur, patriarche de Constantinople, s'étant servi du prétexte d'un concile pour prendre le titre d'évêque universel, le pape se hâta de protester contre cette prétention; il cassa les actes du concile, défendit à son nonce de communiquer avec le patriarche, et somma celui-ci de renoncer au titre qu'il voulait usurper. Ce différend dura plus que le pontife : une maladie contagieuse, que les médecins d'alors appelèrent *pestis inguinaria*, et qui ressemblait beaucoup à ce qu'on a depuis appelé le *mal de Naples*, étendait ses ravages sur l'Italie. Pélage II en fut attaqué,

et mourut le 8 février 590, après un pontificat de douze ans et trois mois. Sa mémoire fut vénérée : il était le bienfaiteur des pauvres, il enrichissait les églises de ses libéralités, et ses réglements attestaient sa sagesse ; il en est un cependant qui donne une étrange idée des mœurs de son siècle et de son clergé: c'est celui qui permet d'ordonner diacre un homme qui, après avoir perdu sa femme, a eu des enfants de sa servante sans l'épouser ; la concubine était seule punie, et on la renfermait dans un monastère pour s'assurer de sa continence.

VIENNET, de l'académie française.

PÉLAGE, roi des Asturies, était fils de Favila, chef des Cantabres. Après la déplorable bataille de Xérèa de la Frontera (711), qui renversa la domination des Goths, Pélage se retira dans la Biscaye. Là, une lutte assez semblable à celle que les montagnards écossais soutinrent contre les Écossais des basses terres et les Anglais, s'engagea entre les réfugiés, sous les ordres du fils de Favila, et les troupes conquérantes. Les Maures, maîtres des plus belles provinces de l'Espagne, de cette terre de l'Andalousie, que les poètes du désert comparaient au paradis du prophète, les Maures, dis-je, ne développèrent d'abord qu'une très faible partie de leurs forces contre ce dernier refuge des Goths. Si on s'en rapportait au récit des historiens catholiques, il faudrait voir dans Pélage un autre Achille et admettre encore une foule de miracles. Du reste, quand la religion emploie toutes ses superstitieuses ressources pour la défense de la patrie, nous excusons ses pieux mensonges, ses honorables supercheries. — Pendant trois ans, Pélage, retiré dans la grotte de Notre-Dame de Covagunda, fit en partisan une rude guerre aux Maures. Ceux-ci, fatigués dans leurs possessions par les intrépides chrétiens, traitèrent avec Pélage, auquel moyennant un faible tribut, ils concédèrent la souveraineté de la petite province de Liebana, dans les Asturies. Pélage, fort de cette concession, résolut de continuer une lutte nationale. Bientôt ses forces devinrent telles que les Maures furent obligés d'envoyer (716) une armée assez nombreuse contre cet intrépide soldat. Le chrétien attira ses ennemis dans une vallée étroite, au pied du mont Auseba. Là, il les écrasa presque sans perdre un homme. L'année suivante, il battit encore les enfants du prophète dans les plaines d'Ollalès. Cette victoire força les musulmans à abandonner la ville d'Oviédo (720). A cette époque, Pélage portait déjà le titre de roi des Asturies, que ses compagnons de péril et de gloire lui avaient donné. Pélage mourut à Canicas, le 18 septembre 737. Il laissa la couronne à son fils Favila, en ordonnant que dans le cas où celui-ci périrait sans héritier, l'autorité fût remise à Alfonse fils du duc de Cantabrie. — Pélage est une de ces grandes figures historiques que les peuples aiment et encensent; Pélage est le type de ces hommes forts et intrépides qui se confient en eux-mêmes lorsque tout semble perdu. Un seul caractère de cette vigoureuse trempe suffit souvent pour sauver une grande nation. Voltaire a cru devoir refuser à Pélage le titre de roi : qu'est-ce qu'a voulu prouver le philosophe de Ferney ?.... Je ne le sais : Pélage a pris la monarchie espagnole dans ses bras, il l'a défendue lorsqu'elle se mourait ; il l'a fait revivre après l'avoir exhumée du tombeau, il eut une épée qui valut mieux, dans ces circonstances, qu'un sceptre ; il fut l'homme, le chef, le roi de la résistance....., accordez-moi cela : tout le reste, qu'importe ! A. GENEVAY.

PÉLAGE (hérésiarque), PÉLAGIANISME, PÉLAGIENS, SEMI-PÉLAGIANISME, SEMI-PÉLAGIENS. Dès sa naissance, le christianisme fut violemment attaqué par les initiés à la cabale, par les zélateurs de la gnose et par les sectateurs des diverses philosophies païennes. Dans ce danger, les Pères, ces héroïques défenseurs de l'église, ne lui faillirent point : à la tradition purement orale, et par conséquent mobile des cabalistes, ils opposèrent la tradition écrite, immuable, de Moïse et des prophètes ; aux émanations des gnos-

tiques, ils répondirent en déroulant l'histoire de la création dictée par Dieu lui-même au sublime auteur de la *Genèse*, et, pour la fatalité des philosophes païens, ils la combattirent avec des arguments empruntés à la nature de l'homme, à la raison, à l'expérience, car, comme l'a dit saint Augustin : « Il ne faut point parler de la grâce à ceux qui ne sont pas chrétiens. » Mais lorsque, environnés des seuls fidèles, les Pères pouvaient se livrer à l'intime explication de la doctrine, d'abord, pour inspirer la gratitude, ils exaltaient la miséricorde et la bonté de Dieu ; puis, afin de bannir l'orgueil et d'introduire l'humilité, la plus précieuse peut-être des vertus chrétiennes, ils anéantissaient la créature devant le Créateur, et démontraient que l'homme, avec sa liberté, ses forces et ses vertus naturelles, n'était point capable de corriger la perversité de son origine s'il n'avait *la grâce*, c'est-à-dire le secours de Dieu. Ces deux controverses différaient sans doute, mais elles n'impliquaient point contradiction. Leurs divers arguments s'adaptaient par une sage opportunité à des circonstances diverses, puisque, pour développer la pensée de saint Augustin, il n'eût pas été sans péril d'exposer à la dérision des railleurs impies les paroles réservées à l'édification des croyants respectueux. Néanmoins, la double argumentation consignée dans les ouvrages des Pères a pu donner l'occasion de porter le scandale et le trouble au sein de l'union catholique. En effet, des esprits exclusivement dominés par un certain ordre d'idées n'ont vu, n'ont saisi dans ces écrits que ce qui favorisait leur système ; à tout le reste, ils ont fermé les yeux et clos l'intelligence. Ainsi procéda Pélage, lorsqu'il prétendit soutenir ses erreurs par l'imposante autorité des Pères de l'église. — Cet hérésiarque fameux, que nous appellerons Pélage le Breton pour le distinguer de Pélage de Tarente, était né vers la fin du IVe siècle, dans l'île de la Grande-Bretagne. Jeune encore, il alla se fixer à Rome, où il fit profession de la vie monastique ; mais sans jamais avoir été promu à nul ordre de la cléricature, circonstance que le pape Zosyme et le prêtre espagnol Orose s'efforcent de signaler, en affectant de donner à Pélage le titre de laïc. Toutefois, la conduite de Pélage ne fut point en désaccord avec la vie qu'il avait embrassée. A la vérité, saint Jérôme, dont le zèle fougueux n'est pas toujours selon la charité chrétienne, représente notre hérésiarque comme « un homme ignorant, stupide, grossier, qui ne savait pas même dire des injures, à moins d'emprunter la bouche ou la plume d'autrui. » Ensuite, pour donner une idée de son intempérance et de sa gloutonnerie, en même temps que de ses formes physiques, qui en étaient le résultat, il le compare à Milon de Crotone. Mais, d'après le témoignage de saint Augustin, « Pélage était doué d'un esprit subtil, fort et pénétrant; son zèle méritait des éloges; sa conduite fut toujours édifiante, et ses mœurs se maintinrent constamment irréprochables. » Dans cette opposition des deux saints docteurs, on a préféré s'en rapporter à saint Augustin, qui, par la vigueur avec laquelle il poursuivit dans Pélage l'hérésiarque mystérieux et obstiné, prouva qu'il n'aurait point faibli devant l'homme hypocrite et dissolu. D'ailleurs, la considération dont Pélage jouissait à Rome viendrait, s'il était nécessaire, appuyer le jugement de l'évêque d'Hippone. — Pendant son séjour à Rome, Pélage eut la fatale occasion de connaître Rufin le Syrien, disciple de Théodore, évêque de Mopsueste, généralement suspect pour son attachement à l'origénisme. C'est, dit-on, aux entretiens de son maître que Rufin avait puisé quelques principes absolument contraires à la saine orthodoxie. Rufin était impatient de propager ses erreurs ; mais il hésitait à les répandre lui-même par crainte des censures ecclésiastiques. Ayant reconnu que Pélage était disposé à goûter son système ; qu'il ne reculerait devant aucun danger pour le prêcher publiquement, Rufin mit tout en œuvre pour le séduire, et fut heureux d'y réus-

sir. Pélage accepta la mission, et, afin de la remplir plus efficacement, s'adjoignit Celestius, l'homme le plus avant dans son estime et dans sa confiance. Celestius venait de quitter l'étude du droit pour se faire religieux; quant à sa patrie, nous ne pourrions la déterminer avec exactitude, car si Mosheim, savant historien de l'église, le fait naître en Irlande, saint Jérôme le désigne ordinairement par l'épithète assez vague et fort peu flatteuse de *chien des Alpes*. Du reste, tous les historiens nous dépeignent Celestius comme possédant, sous le masque de la piété, et dans la nature d'un esprit souple, liant, fertile en détours et en subtilités, l'art dangereux de séduire ceux qui l'écoutaient. — Le précis de la doctrine que Pélage et Celestius entreprenaient d'accréditer, et que l'église a flétrie sous le nom de *pélagianisme*, se réduit à ces termes : « Le péché du premier homme n'a laissé nulle tache dont sa postérité soit souillée, et qui se transmette du père aux enfants : la grâce n'est donc point indispensable pour détruire une corruption originelle qui n'exista jamais. » — Réunis dans le projet coupable de diviser l'unité catholique, Pélage et Celestius avaient déjà fasciné quelques Romains lorsque les Goths, s'avançant, sous la conduite d'Alaric, leur roi, pour faire le siége de Rome (410), forcèrent ces deux propagateurs de la nouvelle hérésie à se réfugier en Sicile. Ils y dogmatisent et parviennent à recruter plusieurs évêques; mais un diacre orthodoxe, du nom d'Hilaire, donne l'éveil à saint Augustin, et les deux hérésiarques se hâtent de faire voile vers l'Afrique, où Pélage laisse Celestius pour gagner la Palestine. Avant leur séparation, Pélage et Celestius, s'il faut en croire le père Daniel, se partagent les dogmes qu'ils ont dessein de ruiner : Pélage se charge de la *grâce*, et Celestius s'attache au *péché originel*. Si l'assertion du père Daniel était fondée, les deux qualifications de *pélagiens* et de *célestiens* ne seraient pas d'une synonymie parfaite, et les historiens manqueraient de stricte exactitude en employant l'une pour l'autre indifféremment. — En Afrique, Celestius travaille ouvertement à grossir le nombre de ses partisans, et, dans le même temps, il intrigue pour être reçu prêtre de l'église de Carthage. Déféré comme novateur, accusé comme hérétique devant les conciles de Carthage et de Milevum, ville de la Mauritanie césarienne, il est convaincu et condamné. Aurelius, évêque de Carthage, et saint Augustin, évêque d'Hippone, avaient provoqué ces deux mémorables conciles. Celestius en appelle à Rome; mais, sans attendre la suprême décision, il s'embarque pour Éphèse, où l'évêque de cette ville, Héraclide, qu'il parvient à séduire, lui confère la prêtrise. — De son côté, Pélage s'efforce, mais avec plus de circonspection, de répandre le poison dans Jérusalem. Néanmoins, le mystère dont il cherche à s'envelopper se découvre par plusieurs voies, et presque simultanément. Démétriade, jeune fille issue d'une des premières familles de Rome, sur les exhortations de saint Augustin, s'était décidée à prendre le voile. Ambitieuse de sanctifier pleinement sa vie, la vierge romaine demande à Pélage, encore réputé pour son zèle et sa science, quelques éclaircissements sur des doutes qui la tourmentent : les réponses qu'elle en obtient, elle s'empresse de les faire connaître à l'évêque d'Hippone. Saint Augustin se scandalise des principes de Pélage; mais il se borne à prémunir Démétriade contre des erreurs dont il lui montre le danger. Bientôt deux jeunes hommes, Jacob et Thomas, disciples de Pélage, communiquent à saint Augustin un livre de leur maître sur le *libre arbitre*; alors le saint docteur se résout à combattre publiquement la doctrine pélagienne, en publiant son *Traité de la nature et de la grâce*. D'autre part, Ctésiphon, personnage considéré dans Jérusalem, homme riche, d'une noble naissance et d'une haute probité, s'était entièrement livré aux soins spirituels de Pélage; mais un jour, alarmé de quelques propositions émises par son directeur, il va consulter

saint Jérôme, qui s'élève, plein d'indignation, contre une doctrine tendant à renverser des dogmes précieux à l'église, et défend à Ctésiphon tout rapport avec Pélage. Ainsi, les deux plus intrépides défenseurs de l'orthodoxie sont désormais avertis des menées de l'hypocrite hérésiarque. — Cependant, Pélage songe à ne point rester privé d'appui contre ses redoutables adversaires. Abandonné par Ctésiphon, il s'adresse à Jean, évêque de Jérusalem, prélat de réputation et de capacité, fort vanté par Théodoret. Jean professait la plus grande admiration pour Origène, dont les principes ont beaucoup d'affinité avec le pélagianisme; d'ailleurs, il était ennemi déclaré de saint Jérôme, double motif pour lui d'accueillir complaisamment un homme qui venait flatter ses idées, et se mettre au service de ses passions. A l'aide d'un patronage aussi puissant, Pélage peut accroître considérablement son parti; et ses sectateurs, loin de continuer à rester dans l'ombre, s'avancent pour opposer avec ostentation l'étrange nom de *pélagiens* au nom respecté de *chrétiens*. — Dans ces circonstances, Orose, qui, le premier, attaqua Pélage et Celestius en les nommant, car saint Jérôme et saint Augustin combattirent assez long-temps le pélagianisme sans prononcer les noms de ses principaux promoteurs, Orose arrive d'Afrique à Jérusalem. Le prêtre espagnol raconte le concile de Carthage, préconise la fermeté d'Aurelius, exhale son enthousiasme pour les ouvrages de saint Augustin, et finit par proclamer l'anathème lancé contre Celestius. Le mouvement qu'Orose produit parmi les habitants de Jérusalem oblige l'évêque Jean à assembler dans cette ville un synode que le célèbre Jansénius a confondu, par erreur, avec le concile de Diospolis. Pélage est mandé à ce synode, où Jean le fait asseoir au rang des prêtres, condescendance blâmée sévèrement par Orose et par saint Jérôme, et devenue peut être le motif qui mit une fin si prompte à cette assemblée. En effet, Orose demande aussitôt que la cause soit renvoyée au pape Innocent Ier, et Jean, qui ne peut s'y refuser, congédie les membres du synode, en recommandant aux deux partis de vivre en paix. Mais, en attendant, Orose et saint Jérôme, impatients d'obtenir la condamnation de Pélage, sollicitent auprès du métropolitain de la Palestine pour la convocation d'un concile prochain.—Alors deux évêques gaulois arrivent à Jérusalem : l'un, Eros, n'avait dû qu'à la brigue son siége d'Arles; l'autre, Lazare, s'était emparé violemment du siége d'Aix; tous les deux avaient été chassés de leurs évêchés, puis excommuniés par le pape Zosyme, comme intrus et perturbateurs de la paix et de l'union de l'église. Tels furent pourtant les deux hommes qu'on chargea de citer Pélage devant Eulogius, évêque de Césarée, et métropolitain de la Palestine. Eulogius assemble le concile à Diospolis, petite ville de la Palestine, peu distante de la mer, et mentionnée dans les *Actes des Apôtres* sous le nom de *Lydda*. Soit par une pudeur qu'ils dissimulent en l'appelant maladie, soit par maladie réelle, les évêques gaulois ne paraissent point au concile; Pélage s'y présente d'un air assuré, et produit à ses juges des lettres de plusieurs évêques renommés pour leur doctrine et leur piété, dont une de saint Augustin lui-même, et qui, toutes, attestent son zèle et la régularité de ses mœurs. Jean de Jérusalem confirme tout ce qu'a dit Pélage, s'emporte contre Orose, et s'indigne de l'audace des évêques gaulois, dont il connaissait la conduite antérieure. Ensuite, Pélage répond avec fermeté à chacune des questions qu'on lui adresse, tantôt en niant les propositions incriminées, tantôt en les expliquant d'une manière spécieuse. Les pères du concile se montrent satisfaits de ses réponses, et déclarent que Pélage n'a point cessé d'être de la communion des fidèles (415). Enivrés du triomphe de leur chef, les pélagiens s'attroupent, se portent à Bethléem, incendient les monastères confiés aux soins de saint Jérôme, massacrent plusieurs personnes des deux sexes, entre autres un

diacre, et auraient égorgé saint Jérôme lui-même si le vénérable docteur n'eût trouvé un refuge dans une tour que ces furieux ne purent forcer. — Saint Augustin et les autres évêques d'Afrique, informés du concile de Diospolis et de ses résultats, écrivent au pape Innocent Ier pour lui apprendre quels sont les progrès de la nouvelle hérésie, quels effets déplorables elle a déjà produits; ils le pressent de foudroyer Pélage et Celestius. Le pontife condamne les propositions qui lui sont dénoncées, et promet d'excommunier les deux hérésiarques s'ils persistent dans leurs erreurs; mais, s'abandonnant à sa longanimité, il veut que Pélage et Celestius soient admis à la communion s'ils témoignent du repentir. Innocent Ier était mort un mois après avoir écrit sa lettre aux évêques d'Afrique. Zosyme, Grec de naissance, successeur immédiat de saint Innocent, occupait alors le siége pontifical. Celestius vient à Rome afin de se purger des accusations qu'on lui intente. Le pape fait assembler plusieurs évêques et quelques membres du haut clergé romain dans la basilique de Saint-Clément. Celestius y est introduit : sa confession adroite et les lettres justificatives de Pélage, qu'il communique, persuadent à Zosyme que ces deux hommes ont été calomniés. Celestius est absous, et le pape écrit aux évêques d'Afrique pour blâmer leur excessive sévérité, et les exhorter à montrer désormais plus de douceur. Mais les évêques africains, à la tête desquels était saint Augustin, s'assemblent encore au nombre de 214, résolus d'opposer à l'erreur un témoignage d'autant plus nécessaire que l'indulgence du pape tendait plus à la favoriser. Réunis en concile, ils excommunient solennellement Pélage et Celestius (418). Depuis, Zosyme, mieux instruit de la controverse, confirme par sa sentence les décrets du concile de Carthage. Aux foudres pontificales se joignirent les coups de l'autorité temporelle : l'empereur Honorius donna un rescrit pour bannir à perpétuité les sectateurs du pélagianisme, rescrit que les empereurs Constance et Théodose-le-Jeune renouvelèrent par la suite en aggravant la sanction pénale jusqu'au supplice capital. — A Jérusalem, saint Jérôme, Orose et les deux évêques gaulois demandent au patriarche d'Orient, Théodote, évêque d'Antioche, qu'il soit assemblé un concile. Théodote fait droit à leur demande, et, dans le concile d'Antioche, Pélage est définitivement condamné (424). Alors Prayle, successeur de Jean au siége de Jérusalem, contraint l'hérésiarque à sortir de la Palestine. — Les deux principaux promoteurs de la nouvelle hérésie sont réduits pour jamais au silence. Mais un de leurs plus ardents et plus obstinés disciples va prolonger quelque temps encore les tristes divisions que ces hommes avaient fait naître. C'est Julien, évêque d'Eclanum dans la Campanie, siége qu'il tenait de son père, Memorius, intime ami de saint Augustin. Le fanatisme de ses opinions, rendu plus vif par l'effervescence de son âge, ne lui permettait aucune mesure. Quand, pour le rendre à la raison, ses amis lui rappelaient les condamnations de sa doctrine par les papes Innocent Ier et Zosyme, Julien traitait ces pontifes de prévaricateurs, et accusait les orthodoxes d'hérésie, leur reprochant d'avoir apporté dans l'église la fatalité des païens et le mauvais principe du manichéisme; il dirigeait malicieusement ce dernier trait contre saint Augustin, qui, dans sa jeunesse, avait été manichéen. En parlant du schisme et de l'affreuse sédition qui affligea Rome pendant l'élection du pape Boniface Ier, Julien prétendait qu'il n'y fallait voir qu'une juste vengeance du ciel, jaloux de punir l'arrogance des deux pontifes Innocent et Zosyme. A ces emportements d'un jeune insensé, l'évêque d'Hippone, dédaignant les injures qui lui sont adressées, répond avec le ton affectueux d'un père : « Fais attention, cher fils, à la manière dont tu raisonnes au sujet de la sédition du peuple romain lors de l'élection de leur pontife. Réponds-moi : les hommes ont-ils agi d'après leur propre volonté? Si tu le nies,

comment pourras-tu défendre le libre arbitre ? Si, au contraire, tu l'avoues, pourquoi dire qu'ils n'ont été que les instruments de la vengeance divine ? » Les touchantes exhortations que saint Augustin mêle à ses victorieux raisonnements restent sans effet sur Julien, qui s'endurcit de plus en plus dans ses erreurs. Longtemps il sollicite un concile universel, et, désespérant de l'obtenir, il se retire à Constantinople, où il se tient caché sous les patriarcats d'Atticus et de Pisinnius, ennemis redoutables de ses principes ; mais il reparaît à l'avénement du patriarche Nestorius, dont il avait gagné la protection. — Dans cet intervalle de temps, qui dure depuis Arius jusqu'à Nestorius, une grande partie des pélagiens, afin de se soustraire aux foudres de l'église, et se dérober aux punitions temporelles, avaient cherché un refuge dans la Grande-Bretagne. Les évêques de cette contrée en avertirent leurs frères des Gaules. Ceux-ci s'assemblèrent sous l'autorité du pape Célestin Ier ; par suite de leur délibération, saint Germain d'Auxerre se rendit dans la Grande-Bretagne, qu'il eut bientôt délivrée de l'hérésie pélagienne (429). — Enfin, le concile œcuménique, tant de fois réclamé par les pélagiens, s'assemble dans la ville d'Ephèse : d'abord, l'anathème est prononcé contre Nestorius ; ensuite, Pélage, Celestius et tous leurs adhérents sont jetés hors de la communion comme hérétiques et perturbateurs de l'église (431). Dès ce moment, Pélage et Celestius disparaissent sans qu'aucun historien puisse nous aider à découvrir leurs traces. Quant à Julien, fatigué de sa vie errante, et désirant recouvrer le siége dont l'autorité pontificale l'avait privé, il feignit d'être converti ; mais le pape Sixte Ier refusa de l'admettre à la communion et de lui rendre son évêché. Retiré en Sicile, il y mourut dans l'obscurité (440). L'hérésie pélagienne n'aurait pas survécu longtemps à Julien si, comme l'assure Photius, elle eût été tout-à-fait éteinte sous le pontificat de saint Léon (444) ; mais une lettre du pape Gélase prouve que le pélagianisme durait encore en 493. — Ces premières disputes sur la *grâce* en enfantèrent de nouvelles. Malgré l'universelle réprobation du pélagianisme, quelques docteurs n'approuvaient pas entièrement la doctrine de saint Augustin, et, cherchant un milieu entre deux sentiments qu'ils regardaient comme extrêmes, ils proposèrent un système auquel on a donné le nom de de *semi-pélagianisme*. En effet, tandis que l'évêque d'Hippone enseigne que la grâce divine est nécessaire dans toutes les circonstances de la vie, les semi-pélagiens, d'ailleurs pleins de respect pour le dogme du péché originel, professent que « la grâce intérieure prévenante, c'est-à-dire le premier secours de Dieu, n'est point nécessaire pour amener le repentir ; mais qu'on ne saurait persévérer ni avancer dans la carrière sainte, que par soi-même on avait eu la force de commencer, sans le secours continuel et l'assistance soutenue de Dieu. » Celui qui présenta dans son jour le plus favorable la doctrine semi-pélagienne fut Jean Cassien, fondateur de la célèbre abbaye de Saint-Victor à Marseille. Ses idées furent goutées dans les Gaules, et surtout à Marseille, ce qui fit donner à ces sectaires le surnom de *massiliens*, employé beaucoup moins fréquemment que celui de semi-pélagiens. Parmi leurs docteurs, on a distingué Faustus de Riez, Vincent de Lérins, Gennadius de Marseille, Hilaire d'Arles, Arnobe le Jeune, et, d'après quelques historiens, Sulpice-Sévère, disciple de saint Martin. Saint Augustin écrivit contre cette hérésie son *Traité de la prédestination et de la persévérance*. Elle se prolongea jusqu'au second concile d'Orange (529), où la doctrine de saint Augustin fut consacrée, et dès lors, le semi-pélagianisme s'éteignit insensiblement sans avoir causé de schisme, parce que les personnages respectables qui l'avaient professé ne s'étaient jamais séparés de l'unité.

E. Lavigne.

PÉLASGES. Ainsi s'appelait un peuple célèbre dans l'antiquité, qui, bien

que passant pour farouche et barbare, porta la civilisation dans la Grèce et l'Italie. Leur chef fut le roi Pelasgus, fils de la Terre, le premier homme qui parut, dit le mythe historique, en Arcadie. Il apprit aux Arcadiens, qui alors couchaient à la belle étoile, à se faire des demeures commodes, des grottes au sein des rochers; à se bâtir des cabanes, et à substituer aux herbes et aux racines, jusque là leur seul aliment, les fruits du chêne et du hêtre; enfin, à se vêtir de la peau des animaux sauvages, tels que les sangliers et les loups. On peut juger par-là de la naïve rusticité de ce roi civilisateur. Il fut nommé fils de la Terre parce qu'on ne savait d'où il était venu : cette appellation semblerait en effet venir des deux mots hellènes *palaïos* et *ghês* (l'ancien de la terre). Ce Pelasgus eut pour fils Arcas, qui lui-même donna le jour à cinq autres fils : Lycaon, Azan, Aphidas, Stymphalus et Élatus, tous fondateurs de villes devenues famenses. Le premier d'entre eux fut donc ce Lycaon (*v.*) dont la férocité lui mérita sa métamorphose symbolique en loup. Il est, ainsi que son père Arcas, changé en ours, le type du peuple pélasgique, race cruelle, disent les historiens antiques. Ce nom de Pelasgus est commun à au moins dix princes distincts, tous civilisateurs de différentes contrées de la Grèce. Ainsi donc, Pelasgus ne serait point un nom particulier de chef ou de roi, mais bien un titre générique et national. Aussi compte-t-on un Pelasgus en Thessalie, un en Argolide, un en Achaïe, un en Arcadie, tous souches de la race pélasgique, qui promena sa fortune errante sur le sol de la Grèce avant qu'elle prît place parmi les grandes nations. Selon Denys d'Halicarnase, ce fut sous le règne de Deucalion que les Pélasges s'épandirent de la Thessalie en Epire, en Italie, qu'ils nommèrent *OEnotrie*, du nom de leur chef OEnotrus; en Thrace, et dans les îles de l'Asie-Mineure. Les Cyclades, l'Euhée et la Crète reçurent aussi leurs migrations. Selon Hérodote, les Pélasges établis sur les rives de l'Hellespont parlaient une langue barbare que les Grecs avaient en horreur. Ce fut, selon l'historiographe d'Halicarnase, du Péloponèse que cette race tirait son origine. Simple et grossière, elle n'avait ni temple ni images des divinités; c'était le dieu inconnu qu'elle adorait, car elle ne lui donnait aucun nom, bien qu'elle lui offrit des sacrifices, mais sous la voûte pure des cieux. Toutefois, la fortune ne fut pas plus favorable aux Pélasges sur le sol italique qu'en Grèce; ils étaient destinés à être toujours pourchassés d'île en île, de rivage en rivage. Après avoir jeté des colonies en Ombrie, d'où ils furent expulsés, ils se virent accueillis par les aborigènes, et peu de temps après ils fondèrent les villes d'Agylla, de Pise, de Saturnie et d'Alsium, que les Tyrrhéniens, dans la suite, leur enlevèrent. Bientôt, ayant dispersé les Sicules, qui se retirèrent dans l'île de Trinacrie, à laquelle ils donnèrent leur nom, qu'elle garde encore, en l'appelant *Sicile*, ils furent possesseurs du plus beau pays de la Grande-Grèce. Polis, riches et florissants, maîtres de l'Adriatique, de la mer Tyrrhénienne et de l'Archipel, ils s'étendaient par leurs colonies jusque sur les plages riantes de l'Ionie. Et cela se passait environ deux générations avant l'époque chronologique de la guerre de Troie. Dans ce temps, cette nation, si opulente qu'elle enrichissait de ses dîmes le temple de Delphes, fut broyée elle et ses villes, hormis Crotone, par la coalition de ses voisins, qui s'armèrent spontanément contre elle. Ce qui ne périt pas de ce peuple reflua de nouveau vers la Grèce, reçut des Athéniens, par commisération, un peu de terrain au pied du mont Hymette; mais, ayant bientôt porté ombrage à ce peuple si jaloux, ils furent encore chassés par lui, et se retirèrent sous les rocs volcanisés de Lemnos, traînant avec eux des filles et des femmes d'Athéniens qu'ils avaient enlevées dans leur fuite. Dans la suite, Miltiade vengea l'honneur d'Athènes, et mit Lemnos à feu et à sang, et les débris des Pélasges se sauvèrent en Thrace, où ils s'étendirent

sur le continent. Ce qui était resté dans la Grèce, leur première patrie, se fondit avec les colonies orientales, et les Hellènes, dont ces enfants de la Terre prirent le nom. Aussi les poètes donnent-ils le nom général de *Pelasgi* aux Grecs, dont le sol, originairement appelé Pélasgie, ne prit que subséquemment le nom de Hellade. L'architecture de ces peuples, solide, massive, effrayante par ses énormes pierres suspendues, laisse encore des vestiges non équivoques de son existence antique. On lui a donné, à cause de sa hardiesse grossière et menaçante, le nom de *cyclopéenne*, comme si elle avait été l'œuvre de géants. DENNE-BARON.

PÉLÉE, fils d'Endéide et père d'Achille, roi d'Égine, prit la fuite après l'assassinat de son frère Phocus, dont il fut accusé, bien qu'il n'y eût pris aucune part. Eurythion, roi de Phtie, lui donna sa fille Antigone en mariage, avec le tiers de son royaume pour dot. Il accompagna ensuite Eurythion à la chasse du sanglier de Calydon, et eut le malheur de tuer son beau-père d'un coup de javelot. Il se réfugia à Iolchos, auprès du roi Acaste, qui le prit sous sa sauvegarde. Astydamie, épouse d'Acaste, s'éprit pour son hôte d'une passion qui ne fut payée que du plus froid dédain. Pour s'en venger, elle l'accusa d'avoir fait des tentatives contre son honneur. A cette nouvelle, Antigone se pendit de désespoir. Acaste, malgré son ressentiment, ne voulut pas violer les lois de l'hospitalité. Il organisa, sur le mont Pélion, une chasse où Pélée devait expier son crime par la mort. Celui-ci, accablé de fatigue, se laissa gagner par le sommeil. Acaste lui enleva son épée, et, après l'avoir fait attacher à un arbre, il le laissa exposé à la voracité des bêtes sauvages. Mais Jupiter permit à Vulcain de rompre ses liens, et à son réveil, Chiron lui rendit son épée. Pélée se joignit alors à Jason, et à d'autres valeureux guerriers, avec lesquels il se jeta à l'improviste sur Acaste, qu'il obligea à fuir, et tua la reine. Il se rendit ainsi maître d'une partie de la Thessalie. Les dieux voulurent récompenser sa vertu : ils lui donnèrent pour épouse, d'après le conseil de Thémis, la nymphe Thétis, dont il ne gagna l'amour que par le secours de Chiron. Les noces furent célébrées sur le mont Pélion : tous les dieux y assistèrent et firent aux époux de riches présents. Neptune offrit à Pélée des chevaux immortels ; Chiron lui donna la lance redoutable qu'Achille devait porter au siége de Troie. Plusieurs poètes de l'antiquité ont consacré leurs chants à ces noces ; il ne nous en reste plus que ce que nous lisons dans l'épithalame de Catulle. Pélée, qui, dans sa jeunesse, avait participé à l'expédition des Argonautes, régna sur les Myrmidons. Homère le dépeint comme un prince sage, puissant et d'une grande éloquence. De tous les enfants qu'il eut de Thétis, Achille seul parvint à l'âge mûr. Il le fit élever avec Patrocle, et son ame fut saisie de douleur quand il les vit partir tous les deux pour le siége de Troie. Thétis l'abandonna, et il vécut pour pleurer la mort de son fils, qui succomba après avoir vaincu Hector. Quand il fut mort, les habitants de la ville de Pella, en Macédoine, lui rendirent, ainsi qu'à Chiron, les honneurs divins, et Pindare le place au nombre des juges des enfers.

C. L.

PÉLERIN, PÉLERINAGE. Ces mots viennent également du latin *peregrinus* (voyageur). Le mot *pèlerin* devrait donc, conformément à son étymologie, désigner tout voyageur, tout individu qui parcourt le monde ; mais on en a restreint la signification, et, dans le langage actuel, il s'applique exclusivement à ceux qui font des voyages de dévotion, pour visiter les saints lieux, ou pour s'acquitter de quelque vœu. Chaque contrée avait, au moyen âge, ses lieux de pèlerinage, que venaient saluer une foule de fidèles, partis de tous les points du monde chrétien. A Rome, les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul ; à Jérusalem, le sépulcre du Sauveur ; en Espagne, saint Jacques de Compostelle ; en France, saint Michel du Mont, étaient des endroits révérés, où accou-

raient de préférence les dévots. Les mahométans ont aussi leur pélerinage de la Mecque ; les Chinoises aiment beaucoup les pélerinages : elles ont, en effet, peu d'occasions de paraître au dehors, et elles ne sont pas fâchées que la dévotion leur fournisse le moyen de voir quelquefois le monde. — On appelle *pélerins d'Emmaüs* les deux disciples qui allaient à Emmaüs après la résurrection de Jésus-Christ, et auxquels le Sauveur apparut : ce trait de l'histoire sacrée a fourni à Titien le sujet d'un admirable tableau. — Les *pélerinages* sont donc des voyages de dévotion. Jadis, ils ont été en usage chez tous les peuples. On prenait, chez les chrétiens du moyen âge, l'habit de pélerin, dont les signes distinctifs étaient le bourdon et l'escarcelle. Au retour d'une course lointaine, le pélerin était accueilli avec éclat dans son pays; développés sur une vaste échelle, les pélerinages donnèrent naissance aux croisades. Trop souvent, ils ne furent qu'un prétexte de débauches. Des hôpitaux avaient été établis pour les pélerins, qui sont aujourd'hui très rares, et ne se rencontrent plus, surtout dans les rangs élevés de la société. —*Pélerinage de grâce* était le nom d'une ligue des catholiques anglais de la province de Lincoln, qui prirent les armes, en 1536, contre Henri VIII. On consultera avec fruit le curieux travail que M. Michaud a donné sur les pélerinages, à la fin du premier volume de son *Histoire des Croisades*. — Le mot de *pélerin* se dit, dans le langage familier, d'un homme rusé et dissimulé : C'est un étrange *pélerin;* vous ne connaissez pas le *pélerin*. Proverbialement, on dit encore : *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pélerin*. Cette locution admet deux explications : l'une, qu'il faut boire du vin rouge au soir, et du vin blanc au matin ; l'autre, que le ciel rouge au soir et blanc le matin présage un beau temps durant le jour. *Pélerin*, se dit quelquefois des oiseaux de passage. — En astrologie, une planète est appelée *pélerine* lorsqu'elle est en un lieu où elle n'a aucune dignité ni disgrâce. — On a donné le nom de *pélerine* à une fameuse perle apportée en 1574 à Philippe II, roi d'Espagne : elle était de la grosseur d'un pigeon, et avait la forme d'une poire : un marchand l'acheta cent mille écus, en songeant, dit-il au roi quand il la lui présenta, qu'il y avait encore un roi d'Espagne. — Au figuré, on appelle *pélerinage* le temps que les hommes ont à passer sur la terre.

A. S—R.

PÉLICAN (en lat. *pelicanus*, *onocrotalus*), de l'ordre des palmipèdes. Cet oiseau, que les anciens appelaient *onocrotalus*, parce qu'ils en comparaient la voix au braiment de l'âne, est considéré, par les ornithologistes, comme donnant son nom au genre *pélican*, de l'ordre des oiseaux nageurs, et de la famille des *syndactyles* (*v.* ce mot). Les caractères de ce genre sont : un bec très long, aplati horizontalement, large, à bords entiers, ou dentelés en scie; mandibule supérieure sillonnée, crochue et onguiculée à sa pointe; l'inférieure, à branches flexibles, est membraneuse dans le milieu; les narines sont très étroites, longitudinales, oblitérées dans un sillon, et situées à la base du bec; la langue est cartilagineuse, très courte, obtuse et arquée à sa pointe; face nue, peau de la gorge dilatable en un sac très volumineux; pieds courts, bas des jambes et tarses nus, les quatre doigts réunis dans une seule membrane ; la première rémige la plus longue de toutes; queue composée de 20 pennes. Le *pélican* proprement dit, qui donne son nom au genre, diffère de tous les autres par la largeur et la longueur de son bec, dont la partie supérieure est aplatie en dessous, onguiculée à sa pointe, et dont l'inférieure se compose de deux branches flexibles réunies par une membrane qui se dilate en forme de poche, et pend sur la gorge : il en diffère aussi par son deuxième doigt, le plus long de tous. Cet oiseau, vu dans son ensemble, offre d'ailleurs de grandes analogies avec les fous, les frégates et les cormorans. Le pélican est à peu près du volume d'un

cygne, mais ses ailes ont plus d'envergure, et il vole beaucoup mieux, tantôt s'élevant dans les airs à perte de vue, tantôt rasant l'eau avec une rapidité et une élégance remarquables. La poche dans laquelle il renferme le poisson qu'il a pêché peut contenir environ 20 pintes d'eau ; elle est formée de deux peaux ou membranes, dont l'interne est contiguë à la membrane œsophagienne ; l'externe est un prolongement de la peau du cou ; lorsque le pélican veut extraire de cette poche le poisson qu'il y a renfermé, il la presse contre sa poitrine : ce qui a, sans doute, donné lieu à la fable dans laquelle les anciens représentent cet oiseau comme se déchirant le sein pour nourrir ses petits. Le pélican est tellement vorace qu'il engloutit dans une seule pêche ce qui suffirait à un repas de six hommes. Dans l'état de captivité, il mange des rats et autres petits quadrupèdes. Il est assez rare en France, mais très répandu dans toutes les contrées méridionales de notre continent : on le retrouve dans le nord de l'Amérique jusqu'à la baie d'Hudson, et dans le sud de cette contrée jusqu'aux terres australes. Il fait son nid dans les rochers au bord des eaux, pondant ordinairement de deux à quatre œufs blancs, également arrondis sur les deux bouts. Sa chair, comme celle de tous les oiseaux qui ne vivent que de poisson, est d'un assez mauvais goût. Le pélican est d'une telle habileté à la pêche que peut-être pourrait-on parvenir, chez nous, à le faire servir au même usage auquel les Chinois emploient les cormorans, dont ils font des pêcheurs domestiques ; il se précipite avec une extrême violence dans l'eau, qu'il fait ainsi comme tournoyer, bouillonner, ce qui étourdit le poisson dont il veut se rendre maître ; et il recommence cet exercice jusqu'à ce que sa poche soit remplie. C'est ainsi qu'il pêche quand il est seul ; mais, au dire de Buffon, ces oiseaux, quand ils sont en grand nombre, manœuvrent, pour s'emparer du poisson, avec une adresse qui ferait honneur à des pêcheurs de profession ; ils se forment alors en un cercle qu'ils resserrent peu à peu, et au centre duquel se trouve refoulé le poisson étourdi dont ils veulent faire leur pâture : ce qui leur permet d'en remplir ainsi leur poche en très peu de temps. — On nomme aussi *pélican*, en chirurgie, un instrument recourbé en manière de crochet, comme le bec de l'oiseau dont il porte le nom : il sert à l'extraction des dents.

J. Humbert.

PÉLICAN (chimie), espèce de tube employé dans les laboratoires de l'ancienne chimie. Il n'y a vraiment à noter ce pélican que pour mémoire ; l'usage en est perdu, du moins sous cette dénomination.

Pelouze père.

PÉLION (auj. *Zagora*), mont célèbre dans la Thessalie. Cette contrée formait comme un bassin vaste et profond, dont de hautes montagnes étaient les remparts naturels. Le Pinde, séjour des Muses, où le Pénée (auj. *Salampria*) cachait sa source bouillonnante, l'abritait à l'ouest ; l'Olympe, la demeure des immortels, au nord ; l'Œta, qui fuma sous le bûcher d'Hercule, au midi, pendant que l'Ossa et le Pélion la défendaient à l'est. Le Pélion partait comme un chaînon, se détachait de la longue chaîne de montagnes qui bordait toute la côte orientale de la Thessalie, puis s'éloignait un peu de la mer en remontant vers le nord-ouest ; c'est à peu près à la hauteur de Rhizus, ville bâtie sur la côte, qu'il prenait son nom. Les mythes ou fables grecques ont dit, selon l'expression de Virgile, que les géants, dans la guerre contre les dieux, entassèrent Ossa sur Pélion et Pélion sur Ossa, escalade aérienne digne des seuls fils de la Terre. En effet, une grande convulsion de la nature semble avoir bouleversé le sol thessalien ; ses monts paraissent avoir été violemment et subitement déchirés. Ce fut long-temps une tradition populaire en ce pays, que les blocs noircis de ses sommets étaient les os des géants foudroyés, et les roches du Pélion étaient du nombre. Dans la dernière guerre de sa délivrance, la Grèce arrosa par torrents le pied de cette montagne de son

noble sang, qui n'avait point dégénéré de celui des phalanges d'Achille, son chef héroïque. Ce mont fameux chez les poètes fournit le pin fatidique dont fut construite la nef parlante des Argonautes, qui sortit du port d'Iolchos. Là fut l'antre solitaire du centaure Chiron (*v.*), le premier médecin opérateur de son temps, ainsi que son nom l'indique. Cet antre, espèce d'académie rustique, fut l'école d'Achille et de Patrocle : là, le fils de Thétis fut nourri de la moelle des lions ; là, il apprit à tirer de l'arc, sous la direction du savant centaure. Ce fut aussi dans un frêne né sur le Pélion que fut évidé le bois de la lance d'Achille, si lourde et si formidable. Pélée son père, roi de Phthie, en Thessalie ; Pélias, oncle de Jason ; Pella (aujourd'hui Palatizza), capitale de l'ancienne Macédoine, ville où mourut Euripide, où naquit Alexandre, et Pélion, semblent être des noms identiques. Quant à leur signification, peut-être en trouverait-on l'étymologie dans le slavon, qu'on croit être aussi l'une des sources qui alimenta l'admirable idiome des Hellènes. Ce Pélion des poètes, qui se nomme aujourd'hui Zagora, nourrit des montagnards impatients du joug. Ils ont gardé la férocité des impitoyables Dolopes leurs ancêtres ; les entreprises aventureuses leur plaisent, la piraterie surtout. Actifs et intelligents, la plupart ont émigré dans les plaines fertiles et les villes de l'Asie-Mineure, dont l'opulence leur offrait plus de ressources. On nomme ces montagnards *palicares* et *klephtes* (voleurs). Les gorges du Pélion, l'un des plus hauts monts de la Grèce, auquel Pline donne 1250 pas de la base au sommet, offrent des retraites sûres contre toute poursuite, et des herbes qui, de même que dans l'antiquité, apportent une prompte guérison aux blessures. Ce mont et les plaines qui sont à ses pieds formaient autrefois les états d'Eurypylus, et de ce Protésilas qui descendit le premier sur la plage d'Ilion et y trouva une mort soudaine. Le bassin florissant de la Thessalie, avec ses verts pâturages d'un côté et la mer de l'autre, avec ses saïques et ses flottilles turques, étale aux regards, du haut des cimes du Pélion, un des plus riants aspects de la terre. DENNE-BARON.

PELISSE. On nomme ainsi une sorte de robe, ou plutôt de manteau ou de mantelet qu'on double ou qu'on garnit de fourrures. La pelisse, en Europe, fait partie de l'habillement des hussards. Elle est très usitée en Orient, plus souvent encore, toutefois, comme objet de luxe que comme objet de nécessité. Les deux sexes la portent également : elle ne fut cependant pas connue sous les six premiers sultans. L'usage ne s'en introduisit dans l'empire ottoman que sous Mahomet II, après la prise de Constantinople, et il est devenu depuis si commun qu'il n'est pas aujourd'hui de simple artisan, de soldat, de paysan, qui ne porte en hiver une pelisse de peau d'agneau, de mouton, de chat ou de tout autre animal. Plusieurs même en ont de peau de renard fauve ou de lièvre, généralement plus estimées que les précédentes. L'hermine, la martre simple, le renard blanc, le petit-gris blanc ou noir, mais surtout la zibeline, servent aux fourrures de la garde-robe des familles opulentes et des personnes distinguées. Ces fourrures, ou plutôt les manteaux qu'elles garnissent, sont aussi les habits de gala des ministres, des seigneurs de la cour, et des principaux officiers de tous les ordres de l'état. Dans l'arrière-saison, on prend l'habit d'hermine ; trois semaines après le petit-gris, et ensuite la zibeline pendant tout l'hiver : on la quitte au printemps pour reprendre le petit-gris, et quelques jours après l'hermine. La robe qu'on porte en été, et qui se nomme *feredjé*, est très large, et de camelot moiré d'Angora. Ce n'est jamais une affaire de mode, mais un devoir d'étiquette, de prendre ou de quitter quatre fois l'an ces divers vêtements ; les jours en sont fixés à la volonté du souverain ; le jour où il change de fourrure, et c'est ordinairement un vendredi, en allant à la mosquée, un officier du sérail en prévient le grand-visir, et toute la cour prend le même habit. C'est à S. H. seule

qu'est réservée la fourrure du renard noir, la plus précieuse de toutes; aucun grand ne peut en porter une pareille, surtout en public; le monarque en donne une parfois en présent au grand-visir ou à quelque haut dignitaire, qui peut alors s'en revêtir, mais seulement dans les grandes cérémonies: cette faveur, quand le sultan l'accorde à quelqu'un, est considérée comme la plus grande marque d'honneur qu'il lui puisse faire, ou bien comme la récompense d'un service signalé. Les officiers des janissaires portaient seuls, autrefois, dans les cérémonies publiques, des pelisses fourrées de peaux de loups-cerviers. Les femmes se servent de toutes ces fourrures suivant leur goût et leur fortune; toutes leurs robes sont, en général, bordées de petit-gris, d'hermine ou de zibeline, avec une double bordure par devant, comme les pelisses des hommes: les fourrures de zibeline sont les plus distinguées, et les manteaux qui en sont bordés sont de 12 à 1500 francs jusqu'à 15 et 20,000 fr. Toutes ces pelleteries viennent de la Russie. En hiver, les grands et les riches portent deux, et même quelquefois trois pelisses: ce qui est parfois indispensable dans un pays où les maisons sont assez légèrement bâties, où les appartements sont percés d'un grand nombre de fenêtres, et où l'on connaît peu, en général, l'usage des poêles et des cheminées.

J. Humbert.

PELLEGRIN (Simon-Joseph), né à Marseille en 1663. Son père était conseiller à la sénéchaussée de cette ville. Il fut d'abord moine de l'ordre des servites à Montiers. Il se lassa bientôt de la vie du cloître, et s'embarqua sur un vaisseau en qualité d'aumônier. De retour en France, en 1700, il vint s'établir à Paris, et se fit poète, moins par goût que par nécessité. Homme doux, simple, modeste et honnête, dit Palissot, il avait le malheur de travailler pour vivre et pour faire subsister sa famille, à laquelle il sacrifiait souvent son propre nécessaire: ses vertus ne le sauvèrent pas du mépris. Un comédien osa le jouer en plein théâtre et railler sa misère, sans que le public se soulevât contre cette indécence inhumaine. Son premier ouvrage fut une lettre au roi sur le succès des armées en 1704. Cette pièce fut couronnée par l'académie française. En recevant le prix, Pellegrin apprit que les suffrages du docte aréopage avaient balancé entre cette pièce et une ode sur le même sujet. Il reconnut que cette ode était aussi son ouvrage, et qu'il avait été rival de lui-même. Cette singularité fixa l'attention de Mme de Maintenon, qui voulut voir l'auteur. L'abbé Pellegrin profita de cette occasion pour s'affranchir des poursuites des servites, qui exigeaient qu'il rentrât dans leur couvent. La favorite obtint une dispense du pape, qui lui permit de passer dans l'ordre de Cluni, et de demeurer à Paris. — Pressé par le besoin, il ouvrit un magasin de madrigaux, d'épithalames, de compliments pour toutes les fêtes patronales et pour toutes les circonstances. Il travailla aussi pour le théâtre; mais alors ce genre de littérature n'était rien moins que lucratif. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, lui fit notifier qu'il eût à renoncer à la messe ou à l'opéra. L'abbé ne pouvait se décider à renoncer à une partie de son chétif salaire. Il fut interdit. Jusqu'alors,

Le matin catholique et le soir idolâtre,
Il dînait de l'autel et soupait du théâtre.

— Réduit à n'avoir plus de quoi dîner, l'abbé Pellegrin fut heureux de trouver dans ses profanes protecteurs les secours que lui avait enlevés l'interdiction prononcée par l'archevêque de Paris. Ces protecteurs lui procurèrent une modique pension sur le mercure. Cette pension n'était point gratuite; il fut chargé de la rédaction de l'article *spectacle*. Il mourut à Paris, le 5 septembre 1745, âgé de 82 ans. Il avait donné aux divers théâtres *Polydore*, tragédie en cinq actes, représentée avec succès le 6 novembre 1705; *La mort d'Ulysse*, *id.*, en 1706; le *Nouveau-Monde*, comédie en trois actes et en vers, imprimée en 1723; le *Divorce de l'amour et de la raison*, *suite du Nouveau-Monde*, comédie en

trois actes et en vers, imprimée en 1724; le *Pastor fido*, pastorale héroïque, en trois actes et en vers libres, imprimée en 1726; *Pélopée*, tragédie en cinq actes (1733); *Bajazet*, tragédie (1739); *Catilina*, tragédie (1742); l'*Ecole de l'hymen* ou l'*Amante de son mari*, comédie en trois actes (1737). Cette pièce, représentée sous le nom de *Moreau*, éprouva une orageuse opposition : elle fut retirée après la quatrième représentation. Quelques bibliographes ajoutent au répertoire de l'abbé Pellegrin d'autres pièces : le *Père intéressé*, comédie jouée sans succès en 1720, tombée une seconde fois sous le nouveau titre de la *Fausse inconstance*, en 1722. Outre ses œuvres dramatiques, déjà si nombreuses, l'abbé Pellegrin a composé des noëls, des harangues, des panégyriques, des sermons, des bouquets, des madrigaux, chansons, rondeaux, épithalames, sonnets, ballades, cantiques et psaumes. Il avait aussi traduit en vers les œuvres d'Horace : cette traduction n'est connue dans le monde littéraire que par la spirituelle épigramme de La Monnoie :

On devroit, soit dit entre nous,
A deux divinités offrir ces deux Horaces,
Le latin à Vénus, la déesse des Grâces,
Et le françois à son époux.

Sa tragédie de *Pélopée* et sa comédie du *Nouveau-Monde* sont au-dessus de la médiocrité : Palissot et l'auteur des trois siècles littéraires citent ces deux ouvrages avec éloge. — La satire a poursuivi jusqu'au-delà de la tombe le plus fécond, le plus malheureux et le plus inoffensif des poètes du XVIIIe siècle. Voici la moins hostile de ces épitaphes :

Poète, prêtre et Provençal,
Avec une plume féconde,
N'avoir ni dit ni fait du mal,
Tel fut l'auteur du *Nouveau-Monde*.

L'auteur de ce quatrain a gardé l'anonyme; mais le poète des Sansdrais-Sébire, qui fait mourir Pellegrin d'indigestion, a signé son œuvre en toutes lettres. Il n'en est pas moins resté inconnu.

DUPEY (de l'Yonne).

PELLETERIES. Les diverses fourrures qui entrent dans le commerce de la pelleterie ayant chacune une place dans ce *Dictionnaire* à la lettre sous laquelle se trouve le nom de l'animal qui la donne, nous n'envisagerons ici la pelleterie que sous un point de vue général (*v.* CASTOR, HERMINE, LOUTRE, ZIBELINE, etc.). — Les contrées hyperborées de l'ancien et du nouveau monde fournissent la presque totalité des pelleteries qui entrent dans le commerce. La rigueur des hivers a obligé tous les peuples du nord à se couvrir de fourrures. Dans ces contrées, on les considère à la fois comme objet de première nécessité et comme article de luxe. Le prix considérable qu'y mettent les gens riches et puissants est toujours relatif à la beauté réelle de la fourrure et à la difficulté qu'on éprouve à se la procurer. La beauté d'une fourrure consiste principalement dans la longueur du poil de l'animal, dans sa douceur, son épaisseur et sa couleur. En général, le poil du dos des animaux à fourrure est celui qui réunit au plus haut point ces qualités recherchées.—On estime d'une manière toute particulière la pointe de la queue de la martre-zibeline, partie connue spécialement sous le nom de *soble*, et qui n'est qu'une espèce de sur-queue ou portion de fourrure, qui est extérieure relativement au bout de cette queue. Le dos des martres, surtout de celles qui sont très noires, est fort estimé aussi. Le renard noir, le renard blanc, l'hermine, le loup blanc, le *baranki* ou agneau mort-né, venant d'Astrakan, soit qu'il soit noir, gris, argenté ou blanc, sont encore recherchés. Le *poplieski* ou petit-gris (écureuil) très foncé, le *piesacki* ou gorge de chien de Sibérie, le *rossomack* et le lièvre de Moscovie nommé *slami mokeski*, le loup gris, offrent aussi quelquefois un objet de certain luxe. Quant à la peau d'ours, elle peut être fort utile, mais jamais elle n'est employée comme ornement. Les plus abondantes fourrures dans la classe des belles sont les peaux de martres, et ce sont elles que les Juifs falsifient le plus ordinairement. — *Fraudes dans le commerce des pelleteries.* 1° On mouille les

peaux de martres avec une légère lessive alcaline, qui attaque le poil et l'amincit, ce qui rend la fourrure plus douce et plus fine; 2° on suspend les peaux dans la cheminée, pour que la fumée donne à l'extrémité des poils cette couleur noirâtre tant recherchée, surtout par les peuples du nord; 3° souvent on plonge la peau en grand dans un bain de teinture. —Pour reconnaître les fraudes, il faut donc : 1° flairer les fourrures pour s'assurer qu'elles n'ont point été fumées; 2° ouvrir le poil jusqu'à fond pour examiner si le noir règne depuis la pointe jusqu'à la racine, ce qui décellerait la fraude pratiquée à l'aide du bain colorant. — *De la conservation des fourrures.* Il convient de les battre soigneusement à l'entrée du printemps et vers le milieu de l'été. Ensuite, le meilleur moyen d'en éloigner les insectes, c'est d'en faire une espèce de matelas, que l'on place au milieu de ceux sur lesquels on couche : l'effluve du corps humain est redoutée par les insectes. Quelques personnes sèment dans ce matelas des morceaux de cuir neuf, de la racine de pettiver, etc. Mais, ce qu'il y a de plus efficace, c'est de placer les fourrures dans son lit. — On a remarqué que les plus chaudes fourrures sont celles de loup et de renard. PELOUZE père.

PELLETIER (BERTRAND). Des recherches suivies avec persévérance, des descriptions minutieuses, et d'une grande exactitude, caractérisèrent particulièrement le chimiste des travaux duquel nous traçons ici rapidement l'histoire. A 21 ans, Pelletier s'était déjà fait remarquer par un mémoire intéressant, et pendant quinze ans il prit une part active aux travaux qui signalent cette époque. — La théorie du phlogistique régnait encore avec un souverain empire quand Pelletier commença ses premières recherches; mais il n'opposa aucune résistance à l'adoption de la théorie de Lavoisier, qu'il adopta, sans rien faire cependant pour la soutenir contre ses détracteurs. — A l'époque où Pelletier s'occupait le plus activement de l'avancement de la science, les moindres faits nouveaux, bien observés, pouvaient être considérés comme une utile acquisition; mais les recherches suivies sur diverses classes de composés qu'elles parvenaient à bien caractériser offraient un intérêt tout particulier : les combinaisons du phosphore avec le soufre et les métaux étaient à peine connues, Pelletier les examina avec le plus grand soin et en fit connaître un grand nombre. — On ignorait la nature d'une couleur que l'on préparait avec grand avantage en Angleterre pour la fabrication des papiers peints; Pelletier parvint à l'imiter, et si le procédé qu'il publia ne permit pas d'obtenir les véritables cendres bleues, il procura cependant le moyen d'obtenir une couleur dont le commerce a consommé de très grandes proportions, et que l'on a seulement modifiée depuis; on lui avait proposé de tirer parti de ce travail, il refusa, pour le livrer à la publication. — Au moment où le génie révolutionnaire planait sur la France, quand les monuments religieux surtout commencèrent à éprouver le choc du marteau destructeur, les cloches devinrent un grand objet de spéculation, chacun s'empressa de trouver des procédés pour en séparer le cuivre. Pelletier fut l'un des premiers qui indiquèrent quelques moyens pour parvenir à ce résultat, et qui tentèrent en grand des recherches à ce sujet.—Le nom de Pelletier figure avec celui de plusieurs autres savants dans des rapports remarquables sur les procédés propre à extraire la soude du sel marin, à la refonte du papier, à la fabrication du savon, au tannage des cuirs. — Les mémoires que nous avons cités forment une partie considérable des travaux de Pelletier; mais nous ne les avons signalés que parce qu'ils forment une série de recherches sur des sujets analogues; on lui en doit un nombre considérable d'autres, dont plusieurs offrent beaucoup d'intérêt. — A 20 ans, Pelletier devint membre de l'académie des sciences en remplacement de Tillet; il se trouva l'un des plus jeunes qui aient fait partie de

ce corps savant.—Lors de la création de l'institut, qui vint remplacer les académies, que la revolution avait renversées comme tant d'institutions antiques, Pelletier devint membre de la première classe, qui comprenait les sciences physiques et chimiques. Il n'y figura que peu d'années, une maladie de poitrine l'enleva aux sciences, en 1797. — Parmi les traits qui montrent le caractère de ce savant, on peut citer le suivant : déjà très malade et désireux de faire à Bayonne, son pays natal, un voyage dont il espérait d'heureux résultats, un artiste distingué et chargé de famille s'adresse à lui pour obtenir une somme de 1200 liv., dont l'absence était pour lui une occasion de ruine ; Pelletier n'hésite pas à la lui avancer sur celle de 1500 qu'il avait réservée pour son voyage, décidé à emprunter pour l'accomplir.

PELLETIER (Joseph), fils du précédent. Joseph Pelletier a commencé jeune à se livrer à l'étude de la chimie; de nombreux travaux sur un grand nombre de sujets ont placé son nom parmi ceux des hommes les plus habiles de notre époque. Nous nous contenterons de signaler ici, comme le plus digne de fixer l'attention, la découverte de beaucoup d'*alcalis végétaux*, classe nouvelle de corps qui vint occuper, il y a peu d'années, d'une manière si particulière, un rang dans la chimie organique. La *quinine* et, par suite, le sulfate de cette base ont présenté le plus haut degré d'intérêt : le *sulfate de quinine* est devenu entre les mains des médecins un remède si énergique pour le traitement des fièvres qu'il n'est personne, quelque étranger qu'il puisse être à l'histoire des sciences, qui n'en ait entendu rapporter les utiles effets. Si Pelletier eût voulu tirer parti de cette découverte, il pouvait se procurer une grande fortune, il a voulu en faire profiter la société : Caventou, qui a coopéré, avec Pelletier, à une grande partie de ses travaux sur les alcalis végétaux, partage avec lui l'honneur de cette découverte, qui leur a mérité la décoration de la Légion-d'Honneur, et l'un des prix du legs Monthyon, de la valeur de 10,000 fr., décerné par l'académie des sciences. — Nommé, jeune encore, professeur à l'école de pharmacie de Paris, Pelletier s'y est distingué par la manière dont il s'est livré à l'enseignement, et il en est devenu le directeur adjoint. — On a lieu de regretter que les portes de l'académie des sciences ne lui aient pas encore été ouvertes, mais l'opinion publique le désigne pour cet honneur, et l'on doit espérer qu'il ne lui sera pas toujours refusé. Gaultier de Claubry.

PELLICO (Silvio). Cet écrivain, dont la réputation, simplement littéraire avant 1830, n'avait guère eu jusque là pour théâtre que l'Italie septentrionale, et dont le nom, maintenant honoré et chéri dans les deux hémisphères, a subitement acquis une célébrité si prodigieuse, attachée bien plus encore à l'homme qu'à l'auteur, est né en 1789 à Saluces, d'une mère savoisienne et d'un père piémontais. Il serait long et superflu de raconter ici sa vie ; les détails en sont donnés partout. Ceux qui voudront la connaître peuvent la lire de préférence dans l'excellent morceau placé comme préface par M. de Latour en tête du *Livre des prisons*. Là, cependant, le récit n'en est pas exempt de quelques erreurs, plutôt relatives, il est vrai, à la famille de Silvio qu'à lui-même. Ainsi, par exemple, son voyage à Lyon et le séjour qu'il y fit pendant quatre ans n'avaient pas eu pour occasion un mariage dans sa parenté. M. de Rubod, son cousin, Lyonnais, épousa Mlle Jenny de Branges, et non point Rosine Pellico, laquelle d'ailleurs est un personnage imaginaire, le poète n'ayant jamais eu de sœur de ce nom ; seulement, celle qui s'appelle Joséphine, et qui habite la ville de Quiers, y est rosine, c'est-à-dire religieuse de charité. — Au reste, la seule partie de l'existence de Pellico qui intéressera tous les lieux, tous les âges, toutes les conditions, la seule dont la mémoire ne périra jamais, ce sont ses dix années de cachot, années douloureuses, mais salutaires, que lui avait prédestinées la Provi-

dence, et qui, tuant chez lui le vieil homme pour y faire naître l'homme nouveau, furent son épreuve, son salut, sa gloire et l'origine de son apostolat. Toute sa vie, d'avant et après, gravite vers cette époque décisive, centre des desseins de Dieu sur lui. Ses brillants débuts à Milan ne lui avaient été donnés que pour l'y préparer, en jetant de l'intérêt sur sa personne, et prêtant du poids à son exemple, comme son repos actuel à Turin ne lui est accordé que pour utiliser et répandre les fruits tirés de sa captivité. — Le tableau qu'il a fait de ses dix années, et qui s'appelle *Le mie Prigioni*, est un livre immortel, un livre d'or; il appartient désormais au genre humain. Simple comme le sont toutes les productions du génie, cet ouvrage se placerait déjà hors de ligne par trois caractères saillants. L'emploi constant du mot propre, l'omission de la moindre phrase inutile, et surtout la justesse d'un crayon auquel trois ou quatre coups suffisent pour tracer au vif un personnage, impossible ensuite à oublier. Esquissés de la main de Pellico, le caporal Schiller et la petite geôlière Zanzé sont désormais deux figures impérissables. Mais que l'éminente supériorité des *Prigioni* est loin de tenir uniquement à ce triple mérite! Comme elle résulte bien davantage de l'incroyable candeur d'un homme trop généreux pour avoir jamais craint d'être dupe, ni de s'exposer encore par ses récits à le paraître! Le sceau de la perfection de ce livre consiste en ce qu'il est pleinement chrétien d'un bout à l'autre; en ce qu'on n'y rencontre pas une page qui ne respire la vraie religion, c'est-à-dire, à côté de la sincérité la plus entière, l'amour pratique de Dieu et des hommes; en ce que, laïque et terrestre qu'il est, influent comme une réalité, intéressant comme un roman, on peut le laisser sans crainte entre les mains, fût-ce d'une vierge, fût-ce le jour d'une communion. — J'ai vu des gens nourris de sa lecture s'étonner de voir qu'ils ne haïssaient point les persécuteurs de leur ami Pellico, et n'en pas bien comprendre la raison. Elle est naturelle et claire cependant. Pour agir envers autrui comme il voudrait qu'on agît envers lui-même, Silvio se borne à suivre une règle qui rend impossible toute aigreur contre ceux qui l'ont fait souffrir. Ayant à raconter la vérité, laquelle ne peut pas toujours être favorable au prochain, voici son innocent artifice : est-elle avantageuse, il nomme; est-elle fâcheuse, il ne nomme pas. Avec ce seul moyen, tout est sauvé, et, sans le secours d'aucun mensonge, la charité est mise hors d'atteinte; car l'éloge, quand il y a sujet d'éloge, se fixe dans le souvenir en s'appliquant à quelqu'un, et le blâme, quand il y a matière à blâme, s'en va, sous forme impersonnelle, tomber et se perdre dans le vide. — Ce secret, comme on voit, n'est pas neuf; il se réduit à l'observance pure et simple des obligations du catéchisme; mais on en reste stupéfait comme d'une invention merveilleuse, tant la pratique en était devenue rare. — Pour mieux sentir combien le point culminant de la morale mondaine est au-dessous de la morale évangélique, on n'a qu'à comparer au texte des *Prigioni* les *Additamenti* qu'y a joints à Paris le Pylade de Pellico, le plus cher et le plus distingué de ses compagnons d'infortune. Tout le monde connaît Maroncelli, ses longues souffrances, et l'étonnante sérénité que prouve notamment chez lui le trait célèbre de la jambe coupée : certes, la patience et la force d'âme d'un pareil homme ne sont point d'un ordre vulgaire. Voyez cependant comme il ne peut résister au désir d'accoler des noms propres à ses observations sévères. Écoutez le récit qu'il fait de mille détails affligeants que Silvio avait en le bon goût de taire, et la magnanimité de ne pas même laisser entendre; lisez ses anecdotes, empreintes d'une froideur amère; ses chapitres, par exemple, sur la perruque de Villa et le moineau de Bacchiéga (consolations pourtant qui furent accordées aux prisonniers dont on parle), et vous y sentirez frémir, à travers un calme factice, le fond d'une colère qui vibre encore. Ne lui en faisons pas un crime,

car, humainement parlant, cette colère est bien motivée ; mais comprenons par-là tout l'héroïsme du silence de son ami, et mesurons l'énorme distance qui sépare le plus parfait disciple d'Épictète du disciple de Jésus-Christ. Maroncelli *pardonne* à ses ennemis, et, devant la nature, il fait beaucoup; devant la foi, il ne fait rien, puisqu'il ne peut encore *les aimer*.— C'est que les forces de l'homme (soyons justes) ne vont pas jusqu'à un tel prodige. Et si ce prodige est *un précepte*, si des milliers de saints l'ont accompli.., ils n'en avaient, à coup sûr, trouvé la puissance ni en eux-mêmes ni dans aucune philosophie. L'unique religion qui ait imposé ce gigantesque devoir est aussi l'unique source d'où découle l'énergie nécessaire pour le pratiquer. Cette perfection de vertu, où ne saurait jamais atteindre la volonté purement humaine, et qui n'est rien moins qu'un emprunt à l'excellence même de Dieu, est au nombre des grâces miraculeuses qui ne descendent que de la croix. — Après les *Prisons*, livre déjà traduit en dix langues, et dont la réussite inouïe suffirait pour relever les espérances des gens de bien, les autres ouvrages de Pellico sont : 1° le *Traité des Devoirs* (I Doveri dell'uomo), douce et sage théorie d'une conduite dont lui-même fournit l'exemple; 2° huit tragédies : *Francesca da Rimini*, *Eufemio da Messina*, *Ester d'Engaddi*, *Iginia d'Asti*, *Leoniero da Dertona*, *Gismonda*, *Erodiade* et *Tommaso Moro*, productions toutes estimables, dont les plus applaudies ont été la *Françoise* et la *Gismonde*; 3° douze petits poèmes narratifs que l'auteur appelle *cantiche*, sur des sujets moraux et chevaleresques, tirés des annales de l'Italie; (la *cantica*, genre qu'il a créé, et qui doit plaire principalement à ses compatriotes, est une sorte d'épopée abrégée ou de roman historique plus resserré qu'il ne le serait en prose); 4° enfin, une collection de morceaux lyriques publiée tout récemment sous le nom de *Poésie inédite*, et dans laquelle se trouvent des pièces de vers dont la sublime et touchante éloquence arrache au lecteur, avec des larmes, des cris d'admiration involontaires, pièces dignes, par leur délicatesse, de la muse de Pétrarque, mais supérieures à tous les chants du poète de Vaucluse par l'absence de *concetti*, par le naturel, la chaleur et la profondeur de la pensée. — Silvio, depuis sa délivrance, vit paisiblement dans la capitale des états du roi de Sardaigne, d'une patrie dont il fera la gloire, mais dont les limites restreintes ne lui laissent recueillir aucun profit pécuniaire de l'immense débit de ses œuvres. Il a consenti à fixer sa demeure dans la maison la plus polie, la plus éclairée, et en même temps la plus édifiante de Turin, chez le marquis et la marquise de Barolo. Madame de Barolo, née Colbert, femme connue dans tout le Piémont, moins encore pour son esprit que pour ses vertus, et qui ne perd l'occasion d'y introduire aucune institution possible de véritable philanthropie, a été pour le captif du Spielberg la protectrice et la consolatrice dont il avait besoin, lorsque, flétri de la marque des fers et du pardon même de l'Autriche, il reparut sur la scène du monde, incertain de l'accueil qu'on allait lui faire, et d'abord évité des lâches, qui craignaient de se compromettre en l'approchant. C'est elle qu'il s'est plu à peindre sous le nom générique de la *donna*, parce qu'elle réalise en effet le type de la *femme* irréprochable et complète. Il a dignement célébré cette pieuse amie dans des vers dont l'aimable gravité sied à ses sentiments comme à ses principes, et l'on peut la considérer comme sa Laure, quoiqu'il ne fasse point pour elle de madrigaux alambiqués. — Hormis ces délicieuses poésies détachées, dont il vient de faire imprimer un recueil, Pellico n'a plus guère le temps de rien composer : presque toutes ses journées sont prises par sa correspondance, obligé qu'il est de répondre aux lettres affectueuses qui, de tous les coins de l'Europe, viennent le chercher dans sa retraite. Mais cette tâche, obscure et fatigante en elle-même, lui devient douce, parce qu'il la rend

utile, et qu'il exerce ainsi, sans sortir de chez lui, le rôle de convertisseur lointain, car les missionnaires écoutés aujourd'hui sont ceux qui n'en ont point la robe. S'il appartient toujours aux prêtres seuls de distribuer les sacrements, et par-là de sauver les ames, c'est aux laïcs, aux gens du monde, à se faire apôtres, pour amener à la croyance et à l'obéissance orthodoxe les prosélytes que, dans l'état actuel de l'opinion, le clergé parviendrait trop difficilement à faire. Silvio, nourri du suc des quatre principales littératures européennes, Silvio, jadis ardent zélateur des lumières, journaliste de l'école du progrès, écrivain dramatique à succès populaires, lié avec des protestants, des philosophes, des économistes, des novateurs de toute sorte; ami des penseurs, penseur lui-même; Silvio, patriote italien, condamné comme carbonaro, et victime fameuse de son libéralisme, Silvio avait tout ce qu'il faut pour obtenir crédit auprès de la jeunesse actuelle. Ce crédit, il le possède : il s'en sert pour la conduire à Dieu.— Avec un genre de talent moins mâle peut-être que celui de Manzoni, il n'a pas moins d'influence sur les convictions, il n'est pas moins puissant à sa manière. Comme l'auteur des *Fiancés*, l'auteur des *Prisons* appartient à cette phalange d'esprits éminents, sortis de terre en quelque sorte au milieu des nations modernes, et montrés tout à coup au XIXe siècle, pour son salut s'il veut les croire, pour sa condamnation s'il dédaigne leurs leçons ou les néglige; à ce noyau d'hommes d'élite qui, rebâtissant en faveur de tant de navigateurs égarés la haute colonne d'un phare inaccessible aux tempêtes, et replaçant au sommet pour flambeau la vérité chrétienne et catholique, dégagée des ombres impuissantes dont on avait essayé de l'obscurcir,... veillent à l'entour, sentinelles actives, l'œil perçant, le cœur intrépide, la main fortement appuyée sur le glaive de l'intelligence : généraux d'armées autrefois sous l'étendard des doctrines du monde, humbles soldats aujourd'hui parmi les rangs des milices d'Israel; soldats vaillants, disciplinés, soumis, qui ne connaissent plus qu'un drapeau digne de tout leur dévouement, l'immortel drapeau de la croix, et qui, pour recommencer en confesseurs, et, s'il le faut, en martyrs, la conquête morale du monde, pour se donner corps et ame à l'Évangile, dont ils veulent épouser en plein la folie et le glorieux esclavage, se sont faits les sublimes transfuges des bataillons de la science et de ceux de la liberté. P. Guerrier de Dumast.

PELLISSON-FONTANIER (Paul), naquit à Béziers d'un père protestant, conseiller en la chambre de l'édit à Castres. Après avoir fait d'excellentes études classiques, il alla étudier le droit à l'école de Toulouse, et, fort jeune encore, il publia une paraphrase latine du premier livre des *Institutes*. Pellisson se destinait alors à la carrière du barreau ou de la magistrature, que plusieurs de ses ancêtres avaient parcourue avec distinction, mais une maladie cruelle vint changer tout à coup le cours de ses études : il fut atteint de la petite vérole à Castres, où il exerçait depuis quelque temps la profession d'avocat. Ce mal horrible mit ses jours en danger et le défigura d'une manière affreuse. On sait que Mme de Sévigné disait de lui « qu'il abusait de la permission qu'ont les hommes d'être laids. » Il est vrai que, pour tempérer le mordant de cette plaisanterie, elle ajoutait : « Il est bien laid, mais qu'on le dédouble, et l'on retrouvera une belle ame. » — Forcé d'abandonner le barreau pour soigner sa santé, Pellisson se retira à la campagne, et dans les loisirs de sa retraite il se mit à étudier la littérature, dont sa mère, femme distinguée, lui avait inspiré le goût dès son enfance. Pellisson trouva mille attraits dans cette étude, qui convenait mieux à la nature de son esprit. Il forma le projet de renoncer définitivement au barreau et d'aller se fixer à Paris, où l'appelaient les instances de Conrart, secrétaire de l'académie. Grâce au patronage de son ami, Pellisson fit la connaissance des gens de lettres les plus célèbres, et fut reçu dans les plus

brillantes sociétés, où l'aménité de son caractère et de son esprit le fit bientôt remarquer. Il se lia surtout avec Mlle de Scuderi, qui l'a mis en scène dans plusieurs de ses romans sous les noms d'*Acante* et d'*Herminius*, et qui lui adressa ce quatrain :

> Enfin, Acante, il faut se rendre,
> Votre esprit a le charme du mien :
> Je vous fais citoyen du Tendre,
> Mais de grâce n'en dites rien.

Cette liaison, dont le cœur faisait tous les frais, dura toute sa vie, et, dans une occasion difficile, lorsqu'il fut arrêté avec le surintendant Fouquet, il dut apprécier toute la force des sentiments d'amitié que lui avait voués Mlle de Scudéri. Pellisson était pourvu d'une charge de secrétaire du roi, lorsque Fouquet le choisit pour son premier commis. Le surintendant, après avoir mis à l'épreuve sa capacité et son aptitude, le fit nommer conseiller d'état en 1660, et se reposa sur lui des soins les plus graves de l'administration. Initié ainsi aux affaires, Pellisson eût pu donner de fâcheux renseignements sur la conduite du surintendant, mais la noblesse de son caractère et sa reconnaissance envers Fouquet lui firent garder le silence le plus absolu. On l'enferma à la Bastille, et on employa tous les moyens de ruse et de séduction pour tirer de lui quelques renseignements à la charge du surintendant. On lui donna pour compagnon de chambre un Allemand grossier, qui avait reçu la mission secrète de gagner sa confiance et d'obtenir de lui quelques documents utiles au procès. Pellisson devina bientôt le rôle qu'on avait assigné à ce faux prisonnier : il sut se l'attacher, le mettre dans ses intérêts, et put, grâce à lui, entrer en communication avec sa fidèle amie Mlle de Scudéry. Il fit paraître alors trois mémoires pour la défense de Fouquet. La reconnaissance l'avait bien inspiré : l'effet de cette publication fut immense dans le public. Louis XIV se montra irrité de cette audace : des ordres furent donnés pour qu'on redoublât de sévérité envers Pellisson. On le priva des moyens d'écrire, en lui interdisant l'encre et le papier : on ne lui laissa que quelques livres de religion. Pellisson suppléa à cette privation par des moyens ingénieux : il écrivit sur les marges de ses livres avec le plomb qu'il détachait des vitres, ou en se composant une encre avec des croûtes de pain brûlé, délayées dans une portion de sa ration de vin. Sa persévérance ne s'arrêta pas là, et tout le monde sait qu'il parvint à apprivoiser une araignée, au point qu'à un signal donné elle venait jusque sur ses genoux chercher les mouches dont elle se nourrissait. — Enfin, après cinq années de détention, Pellisson vit s'ouvrir les portes de la Bastille, grâce à la généreuse intercession des ducs de Montausier, de Saint-Aignan et La Feuillade. La noblesse de sa conduite envers Fouquet parut changer les préventions de Louis XIV à son égard ; et si Pellisson eût voulu se convertir au catholicisme, le roi, assure-t-on, avait l'intention de lui confier l'éducation du dauphin ; mais Pellisson, bien que favorablement disposé pour la religion catholique, n'abjura qu'en 1670. Il consacra la plus grande partie du reste de sa vie à propager les nouvelles idées religieuses qu'il avait adoptées et à réfuter les principes de la réforme : il mourut dans ces sentiments le 7 février 1693. — Ses ouvrages les plus remarquables, après ses mémoires pour la défense de Fouquet, sont l'*Histoire de l'académie depuis sa fondation jusqu'en* 1652 ; l'*Histoire de Louis XIV depuis la paix des Pyrénées jusqu'en* 1672 ; la *Préface aux œuvres de Sarrazin*, son ami, et ses *Réflexions sur les différends en matière de religion*, où se trouve sa correspondance avec Leibnitz. JONCIÈRES.

FIN DU QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME.

SBN 644866

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

P

Palestrine (mosaïque de). 1
Palet. 4
Palette. 5
Pâles-couleurs (pathologie). »
Palétuvier. »
Pâleur. 6
Pali (langue). 7
Palice (Jacq^s de Chabannes, seigneur de la). 8
Palimpseste. »
Palingénésie. »
Palinodie. 13
Palissades (fortificat.). 14
— d'Hudson. 15
— (jardinage). »
Palissandre (bois de). »
Palissot de Montenoy (Charles). »
Palissy (Bernard). 17
Palladio. 19
Palladium. 20
— (chimie). 22
Pallas. »
— (astronomie). 23
— (affranchi de Claude), *renv.* à Claude. »
— (Pierre-Simon). »
Pallavicini ou Pallavicino. 24
Palliatif (méd.). 25
Pallium. 26
Palma-christi. »
Palme. »
— (mesure). 29
— palmier. »
— (Jacques). 31
Palmipèdes (ornith.). 32
Palmiste. »
Palmyre (géogr. anc.). 33
Palmatoke. 34
Palombe. »
Palos ou Pelew. 36
Palpitation. 37
Palus-Méotide. 38
Pamoison. »
Pampas. 39
Pampelune. 40
Pamphylie. »
Pamphlet. »
Pamplemousse. 41
Pampre et pampe. 42
Pan. »
Panacée. 43
Panais. 44
Panama (golfe de). 45
— (isthme). »
— (ville). »
Panard (Charles-François). 46
Panaris. 48
Panathénées. 50
Pandectes. 51
Pandémonium. »
Pandore. »
Pandours. 52
Panégyrique. »
Panégyriste. 54
Panier. 55
Panne. 57
Pannonie. 58
Pannus de la cornée. »
Panorama. 59
Pansement. 60
Pantalon. 61
— (théâtre). »
Pantalonnade. 62
Panthéisme. »
Panthéon. 66
— d'Athènes. »
— de Paris. »
Panthère. 68
Pantin (village). 69
— (marionnette). »
Pantomime (art dramatique). »
— (musique). 76
Pantoufle. »
Paoli (Sébastien). 78
— (Hyacinthe). »
Paon (ornithologie). 78
Papauté (article catholique). 81
— (article historique). 88
Papisme, papiste, papas, pape. 95
Papesse Jeanne, *renv.* à Jeanne. »
Paphos. »
Papier (histoire du). 96
— (technologie). »
— de sûreté. 100
— (de diverses espèces). »
— peints. 101
— (diverses acceptions). 102
— timbré. 103
— -monnaie. »
Papillon (entomol.). 108
— (accept^s diverses). »
Papillotage. 109
Papillote. »
Papin (Isaac). »
— (Denys). 110
— (marmite de). 112
Papineau (Louis-Joseph). »
Papinien (Aurelius Papinianus). 114
Papouasie. 116
Papule. 118
Papire-Masson (Jean). »
Papyrus. 119
Pâque. 121
Pâques. 122
Paquebot, paquebote. »
Paquerette. 124
Para. »
Parabole (allégorie). 125
— (géométrie). »
Paracelse (Philippe-Auréole-Théophraste Bombast de Hohenheim). 126
Parachute. 127

Paraclet. 128
Parade. 129
— (scènes grotesques). »
— (terme militaire). 130
Paradis. 131
— (oiseau de). 133
— (pommier de). 134
Paradoxe. »
Parafe. 135
Parage (droit féodal). 136
— (marine). »
Paraguay (dictatorat du). 137
Paralipomène. 142
Parallaxe. 143
Parallèle. 144
Parallélipipède. 146
Parallélogramme. »
Paralogisme. »
Paralysie, paralytique. 147
— (Écriture-Sainte). 150
Parapet (fortification). »
Paraphernal. »
Paraphrase. 153
Parapluie et parasol. »
Parasite. 154
Paratonnerre (physique). 155
Paravent. 156
Pare. »
— de guerre. 157
— aux cerfs. 158
Parchemin. 160
Parcimonie. 161
Parcours (droit de). »
Pardon. »
Paré (Ambroise). 162
Parélie (météorologie), *renvoi* à parhélie. 164
Parent, parenté. »
Parent-Réal (Nicolas-Joseph-Marie). 166
Parenthèse. 169
Paresse. 170
Paresseux (hist. nat.). 172
Parfum. 174
Parfumeur. 175
— (diverses recettes du). »
Parga. 177
Parhélie (météorologie). »
Pari. 178
Paria. »
Pâris (mythologie). 180
Paris (François de). 182
— (Matthieu). »
— (ville et bataille de), *renv.* au supplément de la lettre P. 183
Parjure. »
Park (Mungo-). 184
Parlement. 187
— (§ Ier. Origine des parlements). »
— (§ II. Organisation, usages, renouvellement des membres des parlements). 192
— (§ III. Attributions, compétence, priviléges des parlements). 195
Parlementaire (acceptions diverses). 199
— (art militaire). »
Parleur. 200
Parloir. »
Parme (duché de). »
Parménide d'Élée. 202
Parménion. »
Parmentier. 203
— (Jean). 204
Parmesan (le), *renv.* à Mazzuoli. »
Parnasse. »
Parny (Évariste-Désiré-Desforges). 205
Parodie. 213
Paroi. 214
Paroisse. »
— paroissien. 215
Parole. »
— (acceptions diverses). 221
Paroli. 222
Paros. 223
Paroxisme. »
Parques. 224
Parquet (jurisprud.). »
— (technologie). »
Parrain. 225
Parrhasius. 227
Parricide. 229
Parsis. »
Part, partage. »
— (acceptⁿ diverses). 231
Parterre. 232
Parthénon. 233
Parthénope. 234
Parthes. »
— (Ire période. Guerres contre la Syrie). 236
— (IIe période. Guerres avec les peuples nomades de l'Orient). 237
— (IIIe période, Période romaine). »
Parti, partisan. 242
Partialité. 247
Participe. 248
Particule. 251
Partie (jurisprud.). 252
— (acceptⁿ diverses). 253
Partition. 254
Parure. 256
Parvenu. »
Parvis. 257
Pas. »
— -de-Calais (département du). 259
Pascal (papes de ce nom). 266
— Ier. »
— II. 267
— (Blaise). 268
Pasigraphie et pasilalie). 273
Pasiphaé. 275
Paskewitsch (Jean Feodorowitz). »
Pasquier (Étienne). 276
— (Étienne-Denys, baron). 278
Pasquin. 287
Passage (droit et acceptions diverses). »
— (art militaire). 290
Passah ou Paschah. 291
Passarowitz. »
Passau. »
Passé. 292
Passementerie. 293
Passe-port. 294
Passerat (Jean). 296
Passif (grammaire). 297
— (droit commercial). 298
Passion de J.-C. »
— (confrères de la). 302
Passions. »
— (§ Ier. Siége principal des passions, et de leur influence sur notre économie). 304
— (§ II. Caractère des passions, et de leur nature diverse). 306
Passy-lès-Paris). 311
Pastel (botanique). 312
— (dessin ou peinture au). 313
Pasteur. 314
Pastiche. »
Pastille. »
Pastorale. 315
Pastoret ou Pastourel (Jean). 316

— (Raoul). 316
— (Jean et Antoine). »
— (Claude-Emmanuel, marquis de). »
— (Amédée-David, Cte de). 318
Pastoureaux (les). »
Patac, *renvoi* à Patagon. 321
Patagon. »
Patagonie ou terre Magellanique. 322
Patard. 325
Patate. »
Pâte (économie domestique et médecine). 326
Patène. 328
Patenôtres. »
Patente. 329
Pater (oraison dominicale). 331
Patereulus (Velleius). 332
Patère. 333
Paternité. 334
Pathmos. 335
Pathologie. »
Pathos. 339
Patience. 341
— (botanique). 342
Patin (Guy). »
— patiner. 343
Pâtisserie. 344
Patkul (Jean Reinhold). 346
Patois. 347
Patras. 348
Pâtre. 349
Patres conscripti. »
Patriarche. »
Patrice, patriciat. 351
Patrie. 353
Patrimoine. 356
Patripassiens ou patropassiens. 357
Patris (Pierre). 358
Patrocle. 359
Patron, patronne, patronage. 360
Patronymiques. 361
Patrouille. 362
Patru (Olivier). »
Patte. 363
Patu (Claude-Pierre). 364
Pâturage. »
— (droit de). 365
Pâture. »
— (vaine). 366
Pau. 367
— (La ville de Pau. Quelques détails de mœurs). 372
Paul-Émile (Lucius Paulus Æmilianus). 377
— (saint). 378
— — (l'ermite). 382
— (papes de ce nom). 383
— Ier. »
— II. »
— III. 384
— IV. 385
— V. 387
— Ier, empereur de Russie. 388
— (saint Vincent de), *renvoi* à Vincent de Paul. 392
— de Tyr. »
— patriarche d'Alexandrie. »
— Ier, de Samosate, patriarche d'Antioche. »
— II. »
— Ier, patriarche de Constantinople. »
— II. 393
— III. »
— IV. »
— Véronèse, *renvoi* à Cagliari. »
— (Marc), *renvoi* à Marco Polo. »
— (églises de Saint-). »
Paule (saint François de), *renv.* à François de Paule. 394
Paulette (droit de). »
Paume (anat.). 395
— (jeu de). »
Paupière. 397
Pausanias, roi de Sparte. 399
— (historien et orateur). 400
Pause. 403
— (musique). »
Pausilippe. »
Pauvre, pauvreté. 404
Pavage, pavé. 405
Pavie. 408
Pavillon. 409
Pavois. 410
— (marine). 411
Pavot. 412
Payne (Thomas). 413
Pays. 415
Paysage, paysagiste. 416
— historique. 420
Paysan. 422
Pazzi (famille). »
Péage. 424
Peau (anatomie). 425
— (physiologie). 426
— (pathologie). 428
— (dépouille des animaux, *renv.* à cuir. 429
— peaussier, peausserie, *renvoi* à cuir, à mégisserie, à parchemin, etc. »
— (accept^s diverses). »
Pêche, pêcher (bot.). »
— (marine). 432
— (législation de la). 439
Péché. 440
— Pécheur. 441
Péculat. 442
Pécule. 443
Pédagogue, pédagogie. 444
Pédales (musique). 448
Pédant, pédantaille, pédanter, pédanterie, pédantesque, pédantisme. 449
Pédicure. 450
Pedro (Dom), *renv.* à Jean VI et à Portugal. 452
Pedum (archéol.). »
Peel (Sir Robert). »
Pégase. 455
Pegnitz (ordre de la). 457
Pégu. »
Peigne. 458
— (coquillage). 459
Peignoir. 460
Peine. »
— (législation). 461
Peintre. 462
Peinture (art). 463
— (métier). 468
Peipus (le lac). 469
Péking. »
Pelage, poil. 470
Pélage (papes de ce nom). 471
— Ier. »
— II. 472
— roi des Asturies. 473
— (hérésiarque), pélagianisme, pélagiens, semi-pélagianisme, semi-pélagiens. »
Pélasges. 478
Pélée. 480
Pélerin, pélerinage. »

Pélican (oiseau). 481
— (chimie). 482
Pélion (mont). »
Pelisse. 483
Pellegrin (Simon-Joseph). 484
Pelleterie. 485
Pelletier (Bertrand). 486
— (Joseph). 487
Pellico (Silvio). »
Pellisson - Fontanier (Paul). 490

FIN DE LA TABLE.